

**Les stations d'épuration de Seine-et-Marne
Bilan de fonctionnement 2024**

SOMMAIRE

AMILLIS/BOURG	9
ANNET-SUR-MARNE/BOURG	11
ARBONNE-LA-FORET/BOURG	13
ARGENTIERES/BOURG	15
ARMENTIERES-EN-BRIE/BOURG	17
AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS/BOURG	19
AULNOY/HAMEAU DE FOURCHAUD	21
AULNOY/HAMEAU DE VILLERS	23
AVON/STATION INTERCOMMUNALE	25
BARBIZON/BOURG	27
BAZOUCHES-LES-BRAY/BOURG	29
BEAUMONT-DU-GATINAIS/BOURG	31
BEAUTHEIL-SAINTS/BEAUTHEIL	33
BEAUTHEIL-SAINTS/LIMOSIN	35
BEAUTHEIL-SAINTS/MAISON MEUNIER	37
BEAUTHEIL-SAINTS/MEMILLION - LE TERTRE	39
BEAUTHEIL-SAINTS/SAINTS	41
BEAUTHEIL-SAINTS/VILLERS - LES PARICHETS	43
BEAUVOIR/BOURG	45
BELLOT/BOURG	47
BERNAY-VILBERT/BOURG	49
BERNAY-VILBERT/POMPIERRE	51
BETON-BAZOUCHES/BOURG	53
BLANDY-LES-TOURS/BOURG	55
BOISSETTES/MELUN	57
BOISSISE-LE-ROI/BOURG	59
BOMBON/BOURG	61
BOULEURS/BOURG	63
BOULEURS/HAMEAU DE SARCY	65
BOURRON-MARLOTTE/BOURG	67
BOUTIGNY/BOURG	69
BUSSIERES/BOURG	71
CERNEUX/HAMEAU DU CHANOY	73
CHAILLY-EN-BIERE/RUE DE LA FROMAGERIE	75
CHAILLY-EN-BIERE/RUE DES SAINTS PERES	77
CHAILLY-EN-BRIE/BOURG	79
CHALAUTRE-LA-GRANDE/BOURG	81
CHALAUTRE-LA-PETITE/BOURG	83
CHAMBRY/BOURG	85
CHAMPAGNE-SUR-SEINE/INTERCOMMUNALE	87
CHAMPDEUIL/BOURG	89
CHAMPEAUX/BOURG	91
CHANGIS-SUR-MARNE/BOURG	93

CHARNY/BOURG	95
CHARTRETTES/STATION INTERCOMMUNALE	97
CHARTRONGES/BOURG	99
CHATEAU-LANDON/BOURG	101
CHATENAY-SUR-SEINE/BOURG	103
CHATILLON-LA-BORDE/LA BORDE	105
CHATRES/BOURG	107
CHAUCONIN-NEUFMONTIERS/BOURG	109
CHAUFFRY/BOURG	111
CHAUMES-EN-BRIE/BOURG	113
CHAUMES-EN-BRIE/FOREST	115
CHENOISE-CUCHARMOY/CHENOISE	117
CHEVRU/BOURG	119
CHOISY-EN-BRIE/BOURG	121
CHOISY-EN-BRIE/CHAMPBONNOIS	123
CITRY/BOURG	125
CLAYE-SOUILLY/BOURG	127
CLAYE-SOUILLY/SOUILLY	129
CLOS-FONTAINE/BOURG	131
COCHEREL/HAMEAU DE CREPOIL	133
COMPANS/BOURG	135
CONGIS-SUR-THEROUANNE/BOURG	137
COUBERT/BOURG	139
COUILLY-PONT-AUX-DAMES/BOURG	141
COULOMBS-EN-VALOIS/BOURG	143
COULOMMES/BOURG	145
COURPALAY/BOURG LA JUSTICE	147
COURPALAY/LE GRAND BREAU	149
COURTOMER/BOURG	151
COUTENCON/BOURG	153
CRISENOY/BOURG	155
CROUY-SUR-OURCQ/BOURG	157
CROUY-SUR-OURCQ/FUSSY	159
CROUY-SUR-OURCQ/LA CHAUSSEE	161
CUISY/BOURG	163
DAMMARIE-LES-LYS/MELUN	165
DAMMARTIN-EN-GOELE/BOURG	167
DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX/BOURG	169
DHUISY/BOURG	171
DIANT/LA HAIE AU ROI	173
DORMELLES/BOURG	175
DOUE/BOURG	177
DOUY-LA-RAMEE/BOURG	179
ECHOUBOULAINS/BOURG	181
EGLIGNY/BOURG	183

EGREVILLE/BOURG	185
ETREPILLY/BOURG	187
EVRY-GREGY-SUR-YERRES/BOURG	189
FAVIERES/BOURG	191
FERICY/BOURG	193
FLAGY/BOURG	195
FLEURY-EN-BIERE/SAINT-MARTIN-EN-BIERE	197
FONTAINS/BOURG	199
FONTENAILLES/BOURG	201
FONTENAY-TRESIGNY/BOURG	203
FORGES/BOURG	205
FORGES/LES COURREAUX	207
FOUJU/BOURG	209
FRESNES-SUR-MARNE/BOURG	211
GASTINS/BOURG	213
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS/BOURG	215
GOUAIX/BOURG	217
GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS/BOURG	219
GREZ-SUR-LOING/BOURG	221
GRISY-SUISNES/BOURG	223
GRISY-SUISNES/HAMEAU DE CORDON	225
GUERARD/BOURG	227
GUERCHEVILLE/BOURG	229
GURCY-LE-CHATEL/COMMUNE + SDIS	231
HERICY/STATION INTERCOMMUNALE	233
JABLINES/BOURG	235
JAULNES/BOURG	237
JOUY-LE-CHATEL/BOURG	239
JOUY-SUR-MORIN/BOURG	241
JOUY-SUR-MORIN/CHAMPGOULIN	243
JUILLY/SAINT-MARD	245
JUTIGNY/BOURG	247
LA BROSSE-MONTCEAUX/BOURG	249
LA CHAPELLE-GAUTHIER/BOURG	251
LA CHAPELLE-IGER/BOURG	253
LA CHAPELLE-LA-REINE/BOURG	255
LA CHAPELLE-MOUTILS/BOURG	257
LA CHAPELLE-MOUTILS/HAMEAU DE MOUTILS	259
LA CHAPELLE-RABLAIS/BOURG	261
LA CROIX-EN-BRIE/BOURG	263
LA FERTE-GAUCHER/BOURG	265
LA GENEVRAYE/BOURG	267
LA GRANDE-PAROISSE/STATION INTERCOMMUNALE	269
LA HOUSSAYE-EN-BRIE/BOURG	271
LARCHANT/BOURG	273

LE CHATELET-EN-BRIE/BOURG	275
LE MESNIL-AMELOT/BOURG	277
LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX/BOURG	279
LE PLESSIS-PLACY/HAMEAU DE BEAUVAL	281
LES ECRENNES/BOURG	283
LES ORMES-SUR-VOULZIE/SICTEUCEO	285
LESCHESES/ESBLY	287
LIZINES/BOURG	289
LONGPERRIER/BOURG	291
LONGUEVILLE/BOURG	293
LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX/BOURG	295
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE/BOURG	297
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE/HAMEAU DE LA QUEUE AUX BOIS	299
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE/HAMEAU DE VILLEGRUIS	301
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX/LUMIGNY	303
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX/NESLES	305
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX/ORMEAUX	307
MACHAULT/PAMAVAL	309
MAISON-ROUGE-EN-BRIE/BOURG	311
MAISON-ROUGE-EN-BRIE/LANDOY	313
MAISON-ROUGE-EN-BRIE/LEUDON	315
MAISONCELLES-EN-BRIE/BOURG	317
MARCHEMORET/BOURG	319
MARCHEMORET/HAMEAU DE LESSART	321
MARCILLY/BOURG	323
MAREUIL-LES-MEAUX/STATION INTERCOMMUNALE	325
MAROLLES-EN-BRIE/BOURG	327
MAROLLES-SUR-SEINE/BOURG	329
MARY-SUR-MARNE/BOURG	331
MAUPERTHUIS/BOURG	333
MAY-EN-MULTIEN/BOURG	335
MEIGNEUX/BOURG	337
MEILLERAY/BOURG	339
MESSY/GRESSY+MESSY	341
MISY-SUR-YONNE/MISY - BARBEY	343
MITRY-MORY/BOURG	345
MOISENAY/BOURG	347
MONCOURT-FROMONVILLE/BOURG	349
MONS-EN-MONTOIS/BOURG	351
MONTEREAU-FAULT-YONNE/CONFLUENT	353
MONTEREAU-SUR-LE-JARD/BOURG	355
MONTHYON/BOURG	357
MONTIGNY-LENCOUP/BOURG	359
MONTIGNY-SUR-LOING/BOURG	361
MONTMACHOUX/BOURG	363

MONTRY/BOURG	365
MORET-LOING-ET-ORVANNE/EPISY	367
MORET-LOING-ET-ORVANNE/MONTARLOT	369
MORET-LOING-ET-ORVANNE/STATION INTERCOMMUNALE	371
MORMANT/BOURG	373
MORTCERF/BOURG	375
MOUROUX/COULOMMIERS	377
MOUSSEAU-LES-BRAY/BRAY-SUR-SEINE	379
MOUSSY-LE-NEUF/BOURG	381
NANGIS/BOURG	383
NANTOUILLET/JUILLY BOURG	385
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE/BOURG	387
NOISY-RUDIGNON/BOURG	389
OISSERY/STATION INTERCOMMUNALE	391
OTHIS/BOURG	393
OZOUER-LE-VOULGIS/BOURG	395
OZOUER-LE-VOULGIS/LES ETARDS	397
PECY/BOURG	399
PECY/MELENFROY	401
PENCHARD/BOURG	403
PERTHES-EN-GATINAIS/STATION INTERCOMMUNALE	405
PEZARCHES/BOURG	407
PIERRE-LEVEE/BOURG	409
POIGNY/PROVINS	411
POLIGNY/BOURG	413
POMMEUSE/BOURG	415
PRECY-SUR-MARNE/BOURG	417
PRESLES-EN-BRIE/SICTEU	419
QUIERS/BOURG	421
QUINCY-VOISINS/HAMEAU DE MOULIGNON	423
RAMPILLON/BOURG	425
REBAIS/Boulivillers-Boyère-Jardins	427
REBAIS/BOURG	429
RECLOSES/BOURG	431
REUIL-EN-BRIE/TILLET	433
ROUVRES/BOURG	435
ROZAY-EN-BRIE/BOURG	437
SAACY-SUR-MARNE/STATION INTERCOMMUNALE	439
SABLONNIERES/BOURG	441
SAINT-AUGUSTIN/HAMEAU DES BORDES	443
SAINT-CYR-SUR-MORIN/STATION INTERCOMMUNALE	445
SAINT-DENIS-LES-REBAIS/BOURG	447
SAINT-DENIS-LES-REBAIS/CHANTAREINE	449
SAINT-DENIS-LES-REBAIS/LES MARCHES	451
SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY/STATION INTERCOMMUNALE	453

SAINT-GERMAIN-LAXIS/BOURG	455
SAINT-HILLIERS/PIVOT	457
SAINT-HILLIERS/VILLARS	459
SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX/ARPENTIGNY	461
SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX/MONTRETOUT	463
SAINT-LEGER/GRAND CHAMPCORMOLIN	465
SAINT-LEGER/GRAND MARCHE	467
SAINT-LOUP-DE-NAUD/BOURG	468
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS/HAMEAU DE COUPIGNY	471
SAINT-MERY/BOURG	473
SAINT-OUEN-EN-BRIE/BOURG	475
SAINT-OUEN-EN-BRIE/LE JARRIER	477
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS/NEMOURS	479
SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE/BOURG	481
SAINT-SIMEON/BOURG	483
SAINT-SIMEON/HAMEAU DE CHARCOT	485
SAINT-SOUPPLETS/BOURG	487
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES/SIAM	489
SALINS/BOURG	491
SAMMERON/BOURG	493
SANCY-LES-MEAUX/BOURG	495
SAVINS/BOURG	497
SEINE-PORT/BOURG	499
SEPT-SORTS/STATION INTERCOMMUNALE	501
SIGNY-SIGNETS/BOURG	503
SIGY/DONNEMARIE-DONTILLY	505
SIVRY-COURTRY/BOURG	507
SOGNOLLES-EN-MONTOIS/BOURG	509
SOIGNOLLES-EN-BRIE/BOURG	511
SOISY-BOUY/BOURG	513
SOLERS/BOURG	515
SOUPPES-SUR-LOING/BOURG	517
SOURDUN/BOURG	519
TANCROU/JAIGNES+TANCROU	521
THOURY-FEROTTES/BOURG	523
TOUQUIN/BOURG	525
TOURNAN-EN-BRIE/HAMEAUX VILLE ET MOCQUESOURIS	527
TOUSSON/BOURG	529
TRILBARDOU/BOURG	531
TRILPORT/MONTCEAUX-LES-MEAUX	533
TROCY-EN-MULTIEN/BOURG	535
URY/BOURG	537
USSY-SUR-MARNE/BOURG	539
USSY-SUR-MARNE/MOLIEN	541
VARREDDES/STATION INTERCOMMUNALE	543

VAUCOURTOIS/BOURG	545
VAUDOY-EN-BRIE/BOURG	547
VENDREST/BOURG	549
VENDREST/HAMEAU DE CHATON	551
VERDELOT/BOURG	553
VERNEUIL-L'ETANG/BOURG	555
VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE/BOURG	557
VILLE-SAINT-JACQUES/BOURG	559
VILLECERF/BOURG	561
VILLEMAREUIL/BOURG	563
VILLENEUVE-LE-COMTE/BOURG	565
VILLENEUVE-LES-BORDES/BOURG	567
VILLENEUVE-LES-BORDES/VALJOUAN	569
VILLENEUVE-SAINT-DENIS/BOURG	571
VILLENEUVE-SUR-BELLOT/BOURG	573
VILLENOY/MEAUX	575
VILLEPARISIS/MITRY	577
VILLEROY/BOURG	579
VILLEVAUDE/BOURG	581
VILLIERS-EN-BIERE/BOURG	583
VILLIERS-SAINT-GEORGES/BOURG	585
VILLIERS-SOUS-GREZ/BOURG	587
VOULX/BOURG	589
YEBLES/BOURG	591
YEBLES/GUIGNES	593
YEBLES/NOGENT SUR AVON	595

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AMILLIS / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037700201000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN	<p>La station a été mise en eau le 20 mars 2024.</p> <p>Système de collecte : La remontée des données de débit dans le logiciel de l'exploitant n'est effective que depuis fin novembre en raison des difficultés d'accès au SOFREL. La CACPB s'est rapprochée du constructeur pour obtenir les données d'avril à novembre 2024, celles-ci ont semble-t-il été écrasées. Lors de l'étude SATESE réalisée en novembre 2024 par temps sec, le débit traité représentait 123 % de la charge hydraulique nominale et 608 % du débit attendu. Le réseau collecte une importante quantité d'eaux claires météoriques et permanentes (ECPD estimées durant la mesure à 151 m³/j et 126 m³/j durant la campagne de mesures du SDA intercommunal), malgré sa nature entièrement séparative et les travaux de réhabilitation réalisés fin 2015. Si ces surcharges hydrauliques sont régulières, amplifiées par temps de pluie et observables sur plusieurs jours consécutifs, la mise en place d'une régulation hydraulique à hauteur de 137 m³/j (capacité hydraulique nominale) serait pertinente à mettre en place pour ne pas surcharger hydrauliquement les lits. Elle représente 0.7 m³/j. Il sera possible d'aller au-delà, si cette charge surfacique n'est pas observée sur des périodes continues. L'analyse des débits entrants dans le système en 2025 sera nécessaire pour vérifier le bon fonctionnement hydraulique des filtres et déterminer la régulation hydraulique à mettre en place. Une surface active de 1 ha a été estimée lors du SDA. Celle-ci semble sous-estimée, des investigations complémentaires sont à entreprendre afin de déterminer les bassins de collecte responsables des apports en eaux pluviaux anormaux vers les réseaux séparatifs et déterminer par ailleurs la localisation des apports d'eaux claires parasites permanentes.</p> <p>Station d'épuration : Les normes de rejet étaient respectées lors des visites SATESE et du bilan d'autosurveillance. La station d'épuration est conforme. Les bonnes performances du dispositif sont toutefois à nuancer en raison du flaquage des filtres, notamment au 2ème étage (y compris pour des lits non alimentés). Les observations faites sur le terrain lors de la mesure SATESE, ainsi qu'au moment de la 1ère visite du SATESE en juin 2024, mettent en évidence un écoulement préférentiel des effluents en périphérie des massifs et soulèvent l'hypothèse d'un défaut de nivellement en surface et des points d'alimentation trop proches des extérieurs des filtres. L'effluent stagnant en périphérie des filtres est noir et une légère odeur septique est détectable. Par ailleurs, l'exploitant informe de la présence d'H₂S dans l'air aux abords des massifs détectés par le détecteur de gaz. Le tarage des pompes des deux postes de pompage de la station d'épuration qui alimentent les casiers des 2 étages de filtration met en avant des valeurs de débit inférieures à celles de l'offre : débit de l'ordre de 100 m³/h pour une valeur marché de 120 m³/h. Pour autant, le ratio de charge surfacique minimale d'alimentation est respecté (0.5 m³/m²/h). De plus, le volume de bâchée du poste de pompage du 2ème étage est insuffisant. Une rehausse du marnage est nécessaire pour atteindre un volume de bâchée équivalent à la valeur du marché, de 6 m³. A partir du 9 octobre 2024, la station d'épuration a été inondée par une montée en charge de l'Aubetin pendant 1 à 2 semaines. Les lits du premier étage, le canal de sortie, les postes de pompage et l'armoire électrique ont été submergés. De ce fait, du limon s'est déposé dans les lits du premier étage et depuis l'exploitant observe des phénomènes de flaquage pouvant faire penser à un début de colmatage prématuré. L'évolution de la situation est à surveiller début 2025. Cet événement n'a pas impacté le 2ème étage qui est surélevé.</p>
Mise en service : 20/03/2024 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur : ERSE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F657-2019/055	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Aubetin	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 400 E.H Débit de référence : 166 m ³ /j	
: 24 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,123 km	
Capacité hydraulique TS : 90 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 137 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

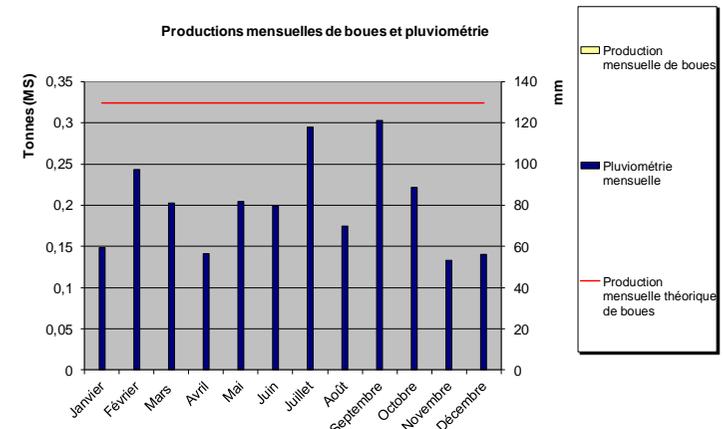
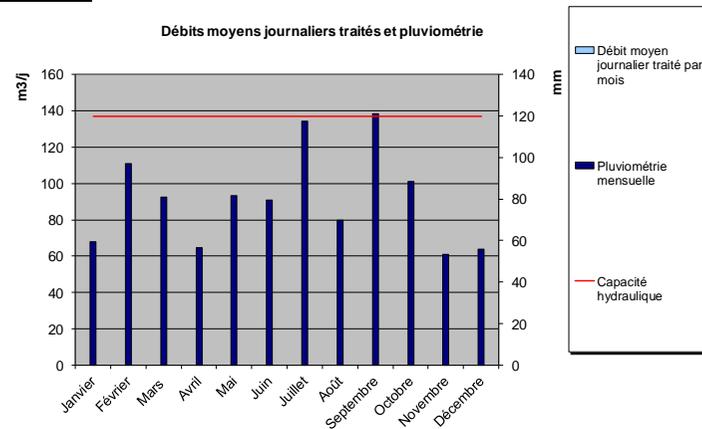
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	AMILLIS													
Nombre de raccordables :	246	habitants	184	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	31	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :			m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge DBO5 :	180 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j				
pollution DBO5 :	45%	date :	11/2024	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	108,3	kwh/j	10,5	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/06/2024		84			111	130	297	29			29	2,9
	A2+A5+A4	19/06/2024		2			3,25	1,5	10	1	0,29	16	17	1,5
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/11/2024	168	89,1			70,9	64,4	147	20,2			23,1	2,3
	A2+A5+A4	05/11/2024	168	5			6	3	10	6,8			13,6	1,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/11/2024		39,3			33,6	36	96	22			22	2,11
	A2+A5+A4	14/11/2024		4,6			7,82	3	25,3	12			20,4	1,21
Flux amont retenus en kg/j				15			12	11	25	3,4				0,39
Flux amont retenus en E.H.				167				180	167	227				229
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,87			5,69	2,5	15,1	6,6	0,29	16	17	1,44
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93,4			88,4	95,3	87,8	69,4			29,9	40,5
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				80	80	70				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ANNET-SUR-MARNE / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037700501000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte : En préambule, l'analyse des courbes débitmétriques des points A4 et A2 montre des données anormales et de fortes réserves sont émises sur leur fiabilité avec, à priori, une sous-estimation quasi-systématique des débits mesurés, situation apparaissant encore plus dégradée qu'en 2022 et 2023.</p> <p>Pour ne pas induire une fausse interprétation des données débitmétriques (peu réalistes) depuis quelques années, aucun débit caractéristique n'a été renseigné. Le point A3 ne pouvant être instrumenté (pas de poste toutes eaux et retour d'effluents dans le PR pour régulation), l'expertise de la mesure débitmétrique de sortie (point A4) est indispensable. Cette fiabilisation est une nécessité pour bien appréhender le fonctionnement du système d'assainissement.</p> <p>Entre le 1/03 et le 10/03/204, période de crue de la Marne, il a été relevé de fortes intrusions d'eau de la Marne dans le réseau de collecte (situation de catastrophe naturelle). Les volumes déversés au point S16 (DO Valentin) ont augmenté (+15 %/2023), le nombre de jours de déversement (68 dont 5 en période de crue) ayant baissé de 41 % malgré une année extrêmement pluvieuse. Cependant ces déversements significatifs sont source d'une non-conformité en performance pour les services de police de l'eau ce qui implique une non-conformité en équipement (cf. 3 années successives de non-conformité).</p> <p>Station d'épuration : Sur la base des 18 bilans retenus pour l'autosurveillance, la qualité du rejet est jugée conforme à la norme, situation non représentative du niveau de performance réel de la station d'épuration. En effet, comme en 2022 et 2023, le déficit de boues a atteint environ 60 % par rapport à la production théorique attendue. Des dépôts de boues peuvent survenir lors des nombreux à-coups hydrauliques, phénomènes accentués par des réglages pas toujours optimaux de la file « eau » (recyclage insuffisant ou taux de boues maintenu dans le bassin d'aération trop élevé). De plus, la performance du traitement des matières azotées a été insuffisante sur juin et juillet (origine non précisée ?).</p> <p>La charge polluante mesurée en 2024 n'est pas fiable avec la sous-estimation des débits mesurés. La charge moyenne mesurée en 2023 a donc été reconduite.</p> <p>L'épandage des boues a repris en 2023 avec un suivi qualitatif des boues rigoureux permettant une fiabilisation des données et ceci à contrario de la quantification des boues extraites dont la production est deux fois plus élevée que celle évacuée. La quantité excédentaire est retraitée sur la station d'épuration de Nantouillet. La filière de traitement des boues reste le facteur majeur limitant le bon fonctionnement du dispositif.</p> <p>Travaux et études : La mesure au niveau du point S16 (DO Valentin) a été fiabilisée en septembre 2024 en mettant un nouveau seuil de type josette avec un déplacement de la sonde de mesure de la hauteur de déversement, la modélisation hydraulique ayant été finalisée en 2023.</p> <p>La démarche d'acquisition du terrain pour la reconstruction de la station d'épuration (3500 EH) est en cours, la maîtrise foncière étant un préalable indispensable avant de lancer les études nécessaires à l'instruction du dossier (études géotechniques, dossier loi sur l'eau...). La parcelle convoitée appartient à un agriculteur et est située sur le bassin versant de la Beuvronne, mais avec nécessité de franchissement de la future canalisation de transfert des eaux pluviales d'ADP. Par ailleurs, suite à la finalisation du SDA début 2024, la CCPMF a reporté le lancement des études préalables. En effet, ce projet n'est plus classé prioritaire (reconstruction des stations d'épuration de Charny et de Précy-sur-Marne/Charmentray plus urgente). Au mieux, l'opération pourrait être relancée en 2029.</p>
Mise en service : 01/01/1984 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE	
Exploitant : VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1	
Constructeur :	
Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D06/040/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)	
Ru (ou autre) : Fossé	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 3000 E.H Débit de référence : 927 m ³ /j	
: 180 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 14,946 km	
Capacité hydraulique TS : 600 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 61%	
Capacité hydraulique TP : 600 m ³ /j (pluie) Unitaire : 39%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (44,5%) VALORISATION AGRICOLE (55,5%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 18	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Non validé	

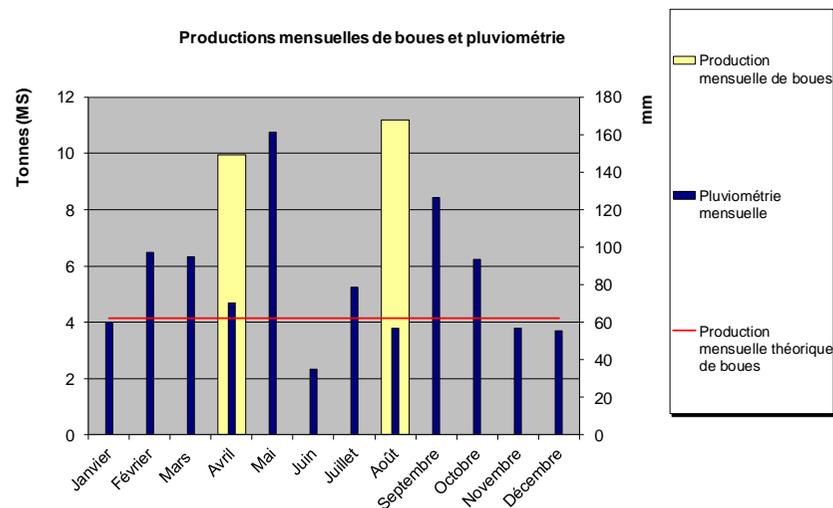
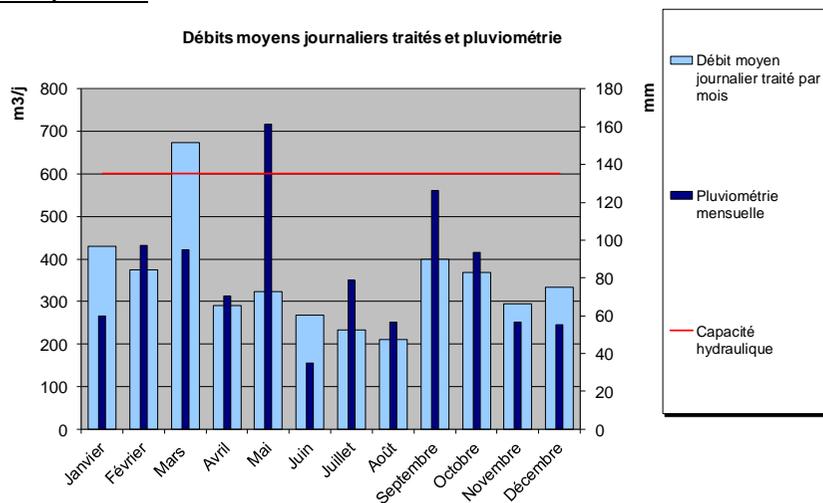
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	ANNET-SUR-MARNE									
Nombre de raccordables :	3241	habitants	2431	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	338	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j		
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	2307 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j	
pollution NK :	77%	date :	12/2023	hydraulique :	Production annuelle de boues :		21,1	tMS	25	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	274,2	kwh/j	2,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	42%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				122			83	82	250	35				3,1
Flux amont retenus en E.H.				1351				1375	1670	2307				1824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,87			8,02	3,62	24,8	9,39	9,41	0,86	12,3	3,6
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,1			95,1	97,3	95,2	90,3			87,6	64,7
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					90			80	75					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ARBONNE-LA-FORET / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037700601000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/01/1988 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 448/MISE/2006/233 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Rebais(RUISSEAU)(R92-F4483000) Ru (ou autre) : Mondelinotte Rivière 1 : Rebais Rivière 2 : Ecole Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte Les données débitmétriques indiquent cette année, un débit d'eaux claires d'infiltration collecté en nappe haute (juin) significatif, de l'ordre de 40 m³/j, soit 27% des débits collectés en nappe haute (Ecart entre ce débit et celui débit attendu au regard de la consommation moyenne de 2023). De plus, les apports d'eaux pluviales dans le réseau de type séparatif de conception sous vide sont substantiels, tout comme les années précédentes. Ils peuvent représenter jusqu'à 60% des débits collectés par temps de pluie. Ils sont le résultat de branchements d'assainissement non-conformes. Pour pallier cette situation, il est prévu des contrôles par quartier dans le cadre du nouveau contrat d'exploitation. il est à souligner cependant que, malgré ces apports d'eaux parasites, la capacité nominale de la station d'épuration n'a jamais encore été atteinte, avec un coefficient de charge hydraulique moyen inférieur à 50%.</p> <p>Station d'épuration La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration observée lors des visites du SATESE, ou lors des mesures d'autosurveillance, est toujours satisfaisante. Les réglages asservis d'une part à une sonde Redox pour l'aération et d'autre part au débitmètre pour la recirculation, répondent aux besoins. La filière de traitement des boues (déshydratation mécanique par centrifugeuse), donne l'outil adéquat pour assurer des extractions de boues régulières tout au long de l'année. La production obtenue en 2024 est en bonne adéquation avec la charge polluante à traiter de 693 EH, estimée à partir de la population raccordable au système d'assainissement calculée à partir des données eau et assainissement 2023 (Cf. RAD VEOLIA). Elle permet d'assurer du bon déroulement global du traitement des eaux usées, tout au long de l'année. Les charges en pollution obtenues lors des 2 mesures d'autosurveillance réglementaires, présentent des écarts importants pour l'ensemble des paramètres. Les variations d'activités de la maison de retraite d'une part, et du centre d'éducation de jeunes enfants d'autre part, ne peuvent à elles seules expliquer de tels écarts. Aussi, l'hypothèse d'un souci de représentativité de l'échantillon moyen 24H en entrée est posé (positionnement de la crépine ? proportionnalité des échantillons au débit ?). C'est ainsi que l'approche des coefficients de remplissage retenue par le SATESE, est faite à partir de la population raccordable. Compte tenu de l'écart important et systématique entre la production des boues extraites vers la centrifugeuse et celle envoyée en compostage, depuis un certain nombre d'années, il a été convenu avec la Police de l'Eau de retenir les tonnages de boues envoyés en compostage, comme valeur de référence du point A6.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 1500 E.H Débit de référence : 300 m³/j : 90 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 10,783 km Capacité hydraulique TS : 300 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 300 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : CENTRIFUGEUSE Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	<p>Travaux et études La collecte d'eaux pluviales en quantité importante peut mettre en défaut le système sous vide, en provoquant la panne d'une des deux pompes permettant d'assurer la dépression du réseau. Un devis pour la mise en place d'une troisième pompe (en secours) sera proposé à la CAPF par Veolia courant 2025. Cet investissement semble nécessaire pour répondre à l'augmentation de la population prévu au PLU par le comblement des «dents creuses», notamment.</p>

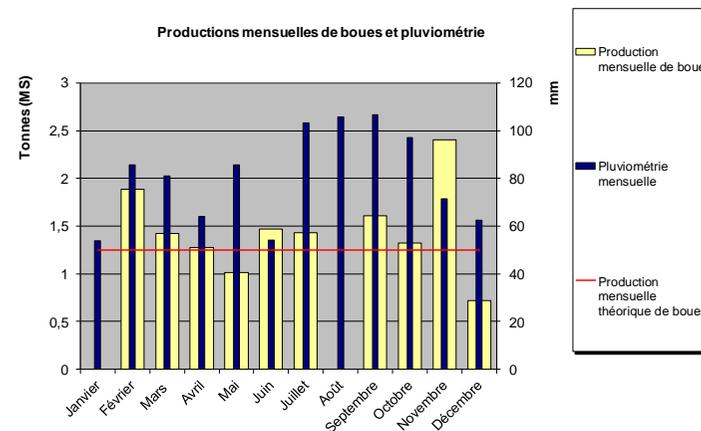
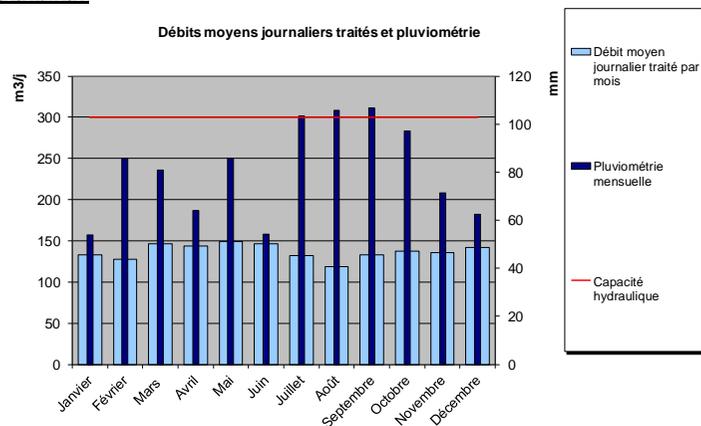
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	ARBONNE-LA-FORET													
Nombre de raccordables :	924	habitants	693	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	117	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	122	m ³ /j	moyen :	137,1	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	693 E.H.	maxi temps sec :	145	m ³ /j	maxi temps de pluie :	277	m ³ /j				
pollution DBO5 :	46%	date :	12/2024	hydraulique :	46%	Production annuelle de boues :	14,6	tMS	58	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	153,9	kwh/j	3,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	97%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/03/2024		430			348	420	901	134			134	13
	A2+A5+A4	20/03/2024		6,1			8,5	3	28	1,9	0,32	1,47	3,37	4,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/06/2024	127	101			103	89	339	63,2			63,3	5,66
	A2+A5+A4	18/06/2024	127	2,2			5,7	3	16,8	1,5			4,52	5,16
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	12/11/2024	122	648			350	292	1168	113			113	12,1
	A2+A5+A4	12/11/2024	122	35			9,08	6	24,3	2,1			6,1	5,62
Flux amont retenus en kg/j				62			37	42	104	10				1,2
Flux amont retenus en E.H.				693				693	693	693				693
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				14,4			7,76	4	23	1,83	0,32	1,47	4,66	4,96
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97			96,5	98	96,6	98,1			95	43,6
Normes de rejet journalières en mg/l				35				15	50	5				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ARGENTIERES / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037700701000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX</p> <p>Mise en service : 26/04/2022 Technicien SATESE : Laurent CROS</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX</p> <p>Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE</p> <p>Constructeur : CREA Step</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : F474/MISE/2011/056</p> <p>Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Yerres</p> <p>Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte : Les débits caractéristiques retenus sur l'année 2024 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le débit maximum de temps sec est observé sur la période du 18 au 21/03/2024 pour une valeur de 259 m³/j qui interpelle sur la quantité réelle d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) estimée à 231 m³/j par différence avec le volume théorique d'eaux usées. Les eaux de ressuyage sont également présentes en quantité importante, avec un débit moyen d'entrée de 271 m³/j sur la période du 02 au 05/06/2024 après 39,6 mm de pluies sur 4 jours (diminution à 107 m³/j le 09/06/2024). - Le débit minimum de temps sec, de cette année 2024 très pluvieuse, s'élève à 62 m³/j ; ce qui représente le double de la consommation moyenne d'eau assainie. - Le débit maximum de temps de pluie est de 362 m³/j le 21/07/2024 faisant suite à 41 mm de pluie. Ce débit est supérieur à la capacité hydraulique de temps de pluie (269 m³/j). - Le débit moyen augmente significativement (65 %) de 109 m³/j en 2023 à 180 m³/j en 2024. <p>A l'année, on comptabilise 133 jours de déversements en tête de la station d'épuration pour un volume total de 18 083 m³, soit 22% des effluents collectés. La charge hydraulique moyenne est de 67 %.</p> <p>Station d'épuration : Le système d'assainissement a été jugé non-conforme par la DDT aux exigences réglementaires pour l'année 2024 sur la performance, en raison d'un dépassement sur les MES le 29/05/24 (48,2 mg/l pour une norme à 35 mg/l). Au niveau documentaire, la station doit faire l'objet d'une analyse des risques de défaillance station et collecte depuis sa reconstruction.</p> <p>Le bilan de l'exploitant conclut sur une conformité car il ne prend pas en compte le déversement en tête de la station d'épuration le jour du bilan dans la limite du débit de référence.</p> <p>Les coefficients de la charge polluante restent calculés d'après les résultats de la mesure 24h SATESE de mars 2023. La quantité de pollution réceptionnée de 233 E.H. selon le paramètre NK est en complète adéquation avec la charge théorique (246 E.H.). La station d'épuration est chargée à 56 % en pollution.</p> <p>Fait marquant : Suite à la déconnexion du refoulement de la bache d'alimentation du 1^{er} étage le 22/02/2024, une nourrice provisoire a été mise en place dans l'attente des travaux de réparation. Le débit spécifique d'alimentation du 1^{er} étage actuel ne permet pas d'assurer une bonne répartition des effluents : débit constaté des pompes par le SATESE (le 05/06/25) de 11 m³/h pour un débit théorique attendu de 104 m³/h (avec la chasse). Cette situation ne permet pas d'assurer un fonctionnement optimal des filtres. Les débits by-passés ont été estimés à 1 647 m³ à l'occasion de cet incident.</p> <p>Le SATESE n'a pas connaissance du planning prévisionnel des travaux de remise en état (situation toujours d'actualité début juillet 2025).</p> <p>Pour rappel, le désherbage manuel des adventices est la priorité au niveau de l'exploitation de cette filière ; à fortiori, lors du développement des roseaux sur les 3 premières années de vie du dispositif.</p> <p>Dans son rapport de la mesure 24h de mars 2023, le SATESE a signalé des débits de pompes au niveau des postes inférieurs à leurs valeurs de dimensionnement et un débit spécifique d'alimentation sur le 1^{er} étage de 0,34 m/h pour un minimum de 0,5 m/h.</p> <p>Travaux et études : Le Schéma Directeur d'assainissement (SDA) est actuellement en cours de réalisation (phase 3).</p> <p>Les résultats de la campagne de mesures sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 32 m³/j d'ECP, soit 34 % du volume collecté. Ce volume semble faible au regard de l'analyse des débits caractéristiques de 2024.
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 420 E.H Débit de référence : 278 m³/j</p> <p>: 25,4 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,98 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 100 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 0%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 269 m³/j (pluie) Unitaire : 100%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX</p> <p>File boues : LITS À RHIZOPHYTES</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

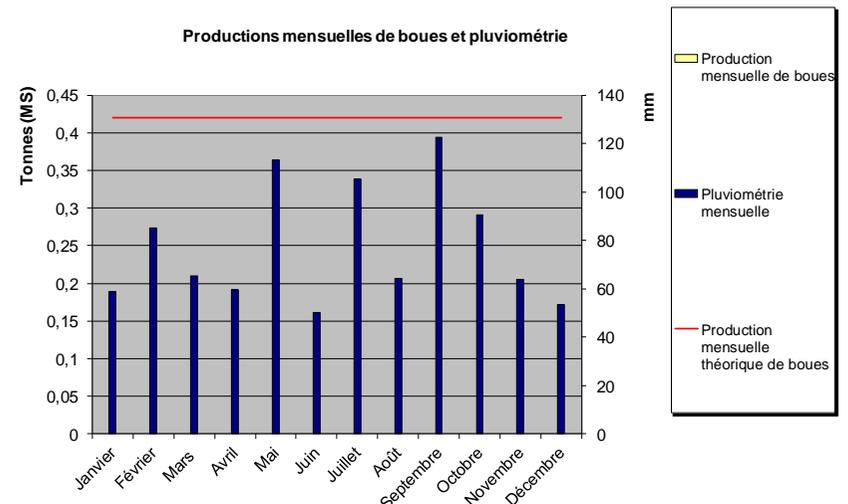
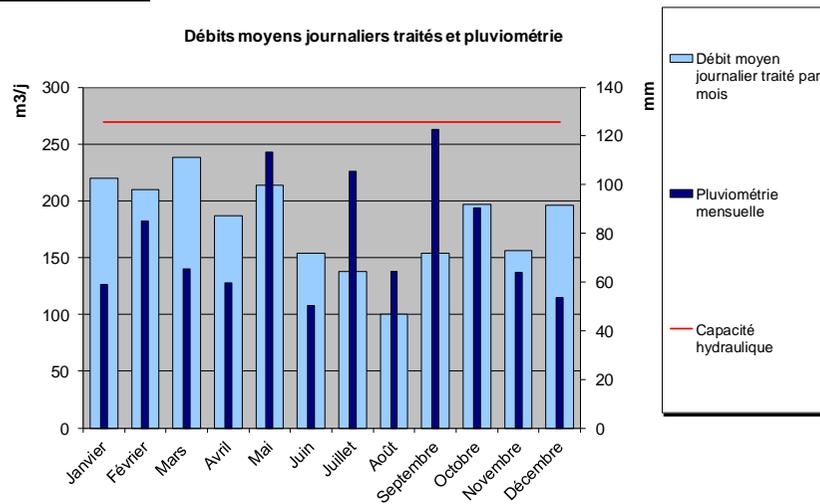
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	ARGENTIERES													
Nombre de raccordables :	328	habitants	246	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	31	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	62	m ³ /j	moyen :	180,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	233 E.H.	maxi temps sec :	259	m ³ /j	maxi temps de pluie :	362	m ³ /j			
pollution NK :	56%	date :	03/2023	hydraulique :	67%	Production annuelle de boues :	tMS				gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	98,5	kwh/j	7,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%				Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/05/2024		170			125	140	344	34			34	4
	A2+A5+A4	23/05/2024		4,5			4	3	10	0,58	0,1	15,4	16	2,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	29/05/2024	226	369			116	134	314	26,6	10,9		26,6	2,95
	A2+A5+A4	29/05/2024	392	48,2			22,1	19,5	49,4	4,31	1,71	8,94	12,1	1,94
Flux amont retenus en kg/j				14			12	14	29	3,5				0,4
Flux amont retenus en E.H.				157				230	196	233				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				26,4			13	11,2	29,7	2,45	0,88	12,2	14	2,07
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,1			89,3	91,7	90,7	91			53,8	39,5
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				70	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ARMENTIERES-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037700801000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte : La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 27 % (sur la base de la capacité hydraulique de 300 m³/j). On note seulement 3 dépassements de cette capacité hydraulique sur l'année.</p> <p>A nouveau en 2024, les débits par temps sec présentent un écart important par rapport au volume théorique d'eaux usées (y compris à partir du recalibrage du débitmètre de sortie le 19/06/2024). Les débits caractéristiques de temps sec ne sont ainsi pas définis. Les autres données débitométriques sont conservées à titre indicatif.</p> <p>Le trop-plein du poste toutes eaux a été condamné par l'exploitant début 2021 et le trop-plein amont de la station a été fermé par une vanne début 2022. A cette occasion, l'ancien poste de mise en charge a été supprimé. Aucun déversement n'est comptabilisé en 2024 ; la vanne obturant le réseau de décharge ne servant qu'en cas de dysfonctionnement grave de la station d'épuration (pas d'ouverture en 2024). L'exploitant signale de manière récurrente des quantités de déchets et de graisses importantes dans le poste du Vignois (nécessite un entretien important, 18 interventions sur 20 sur ce PR). Les postes de pompage Abreuvoir et Vignois ont été équipés de la télésurveillance à l'automne 2024.</p> <p>Suite aux préconisations du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) ayant mis en évidence une dégradation du réseau rue du Chef de Ville en lien potentiel avec la formation d'H₂S au niveau du PR rue de l'Abreuvoir, une campagne de mesures d'une semaine a été réalisée par l'exploitant fin juin/début juillet 2023. Les résultats mis en évidence par l'exploitant indiquent des concentrations importantes et permanentes en H₂S. Le temps de séjour dans la conduite de refoulement (établi de façon théorique, le PR n'étant pas télésurveillé à ce moment), proche de 8 h, est propice au développement de l'H₂S. Les résultats sont similaires pour le PR du Vignois. L'étude SATESE d'avril a conduit aux mêmes résultats.</p> <p>Station d'épuration : Les résultats des deux mesures d'autosurveillance, ainsi que ceux du bilan 24h d'avril et de la visite de juillet du SATESE mettent en évidence des performances épuratoires respectant largement les prescriptions minimales de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié (peu exigeantes). La production de boues (boues extraites équivalentes aux boues évacuées) est insuffisante avec 27 g MS/E.H./j pour une valeur attendue de 60 g (déficit de 55 %) ; ce qui impacte négativement le niveau de fonctionnement général. L'analyse microscopique de la flore bactérienne contenue dans les boues réalisée en juillet 2024 tend à montrer une boue de bonne qualité, mais avec la présence de filaments pouvant dégrader la décantation.</p> <p>Un raccord pompier a été créé en juillet 2023 en entrée de la station d'épuration afin de permettre un curage de la conduite d'alimentation par les deux côtés et de limiter l'accumulation de matières décantées dans le siphon du réseau (facteur favorable à la septicité des effluents). Ce point de décantation peut impacter les charges polluantes mesurées au niveau de la fraction particulaire suivant les conditions météorologiques durant la mesure par un phénomène de décantation et d'autocurage.</p> <p>Outre la septicité des effluents, l'hypothèse d'une surestimation de la charge polluante théorique est posée. La SAUR indique, après échange avec la Commune, un fort turn-over de la population du domaine du Vignois. La population serait majoritairement composée de familles nombreuses et d'enfants en bas âge ; les adultes voyageant plusieurs mois dans l'année. Une mesure de charge au niveau du PR du Vignois est envisagée pour confirmer cette hypothèse.</p> <p>Travaux et études : Une des priorités du programme de travaux hiérarchisé du SDA concerne les campagnes ciblées de diagnostics des branchements privés non conformes et les travaux de mise en conformité associés. Les 5 branchements contrôlés en 2024 sont conformes. La réhabilitation du réseau de collecte rue du Chef de Ville s'inscrit également comme priorité 1.</p>
Mise en service : 01/01/1984 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur : FRANCE ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D03/008/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 1500 E.H Débit de référence : 300 m ³ /j	
: 90 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 6,433 km	
Capacité hydraulique TS : 300 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 300 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SILO NON COUVERT	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : ARMENTIERES-EN-BRIE

Nombre de raccordables :	1166	habitants	874	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	103	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	81,2	m ³ /j	
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	820 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	280	m ³ /j	
pollution NK :	55%	date :	05/2022	hydraulique :	27%	Production annuelle de boues :	8,2	tMS	27	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	97,2	kwh/j	2,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	45%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/03/2024	76	92,9			177	219	445	79,1	73	0,24	79,1	8,01
	A2+A5+A4	05/03/2024	76	8,4			13,3	7,7	37,9	3,6	1,42	3,41	7,01	4,01
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/04/2024	125	293			409	374	781	90,1			90,7	8,62
	A2+A5+A4	23/04/2024	125	7			14	9	27	4	2,3	2,1	6,1	4,7
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/07/2024		960			697	840	1804	130			130	15
	A2+A5+A4	03/07/2024		13			9,5	5	28	6,2	3,9	26,9	33,1	9,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/09/2024	184	140			156	176	428	67,7	57	1,05	67,7	6,32
	A2+A5+A4	05/09/2024	184	10			7,06	3,96	20,3	2,91	0,82	10,9	13,8	6,46
Flux amont retenus en kg/j				81			34	45	82	12				1,6
Flux amont retenus en E.H.				903				747	546	820				941
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,6			11	6,42	28,3	4,18	2,11	10,9	15	6,17
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95			95,8	97,8	95,4	95,5			84,6	33
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037701001000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT	<p>Système de collecte Les données débitmétriques journalières issues d'un débitmètre électromagnétique peuvent être considérées comme fiables. Il n'existe pas de défaut de collecte par temps sec. L'apport d'Eaux Claires Météoriques et le phénomène de ressuyage demeurent importants sur ce système de collecte (facteur de l'ordre de 10 entre le débit minimum moyen de temps sec et le débit maximal de temps de pluie), qui comporte néanmoins une partie en unitaire. Les ECPP peuvent être estimées à 10 m³/j (pour rappel, lors de l'étude SATESE de 2023, elles avaient été estimées à 6 m³/j). Le débit de référence a été dépassé 22 jours au cours de l'année 2024. Malgré, une certaine souplesse, la station d'épuration n'est pas dimensionnée pour gérer ces surdébits, avec des variations très brutales qui peuvent provoquer des départs de boues.</p> <p>La mesure d'efficacité réalisée par le SATESE les 5 et 6 juin 2023 a identifié que le débit d'alimentation de la station d'épuration (par des pompes de 20 m³/h environ) nécessiterait une régulation pour tenir compte de la capacité hydraulique du clarificateur, de l'ordre de 7 m³/h. Par temps de pluie, les débits d'entrée peuvent provoquer des départs de boues vers le milieu naturel. Des travaux et des investigations seraient donc à envisager afin d'identifier l'origine des eaux claires parasites permanentes et surtout météoriques.</p> <p>Station d'épuration Une mesure d'autosurveillance a été réalisée le 17 septembre par l'exploitant, la prochaine sera à prévoir en 2027. La mesure présentait des résultats conformes avec une charge en pollution dissoute de l'ordre de 200 à 240 EH globalement cohérente par rapport au nombre de raccordables. Les coefficients de charge polluante pris en référence restent estimés à partir de la mesure de charge réalisée par le SATESE en juin 2023.</p> <p>La quantité annuelle de boues extraites, évaluée à 5,9 tMS, représenterait un ratio de 93 gMS/EH/j pour un ratio théoriquement attendu de 60 gMS/EH/j. La production de boues est donc fortement surestimée malgré une fréquence d'extraction insuffisante. Les protocoles de quantification sont à revoir, ceci dans la mesure des possibilités techniques. Selon le bilan annuel de l'exploitant, 3,1 tMS de boues ont été évacuées, soit un ratio de 49 gMS/EH/j, semblant plus représentatif et probablement également surestimé en raison des biais de quantification liés au niveau de remplissage des poches de boues ou d'une surestimation de la siccité. Les données relatives aux boues évacuées n'ont pas été renseignées dans les fichiers mensuels au format SANDRE, bien que réglementairement requises.</p> <p>Travaux et études Au vu des évolutions réglementaires, la commune souhaite conserver la compétence assainissement en 2026. La mise aux normes de ce système d'assainissement passera inévitablement, à moyen terme, par la reconstruction de cette station d'épuration, associée probablement à des travaux sur le réseau de collecte. L'ouvrage de prétraitements présente une fissure probablement pénétrante qu'il conviendrait d'étudier afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage. Dans le courant du deuxième semestre 2025, la commune va lancer une mise en concurrence pour le renouvellement de la prestation de services.</p>
Mise en service : 01/01/1992 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : AUBEPIERRE OZOUER LE REPOS	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE	
Constructeur : SABLA	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F480 1995/328 (art 41)	
Arrêté préfectoral boues : D04/034/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)	
Ru (ou autre) : Avon	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 250 E.H Débit de référence : 121 m ³ /j	
: 15 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,953 km	
Capacité hydraulique TS : 40 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 82%	
Capacité hydraulique TP : 40 m ³ /j (pluie) Unitaire : 18%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

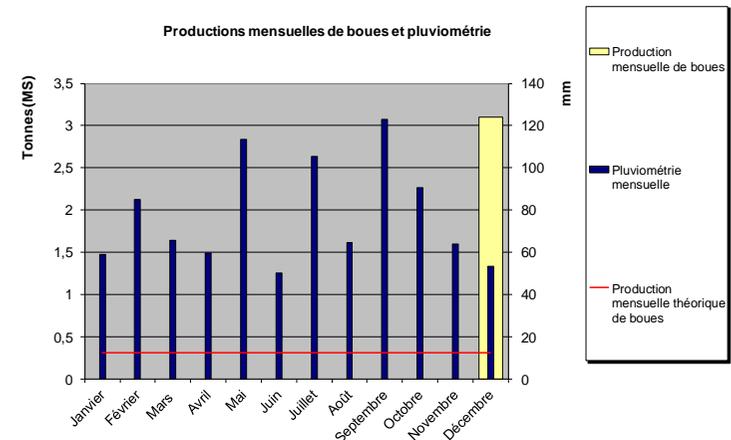
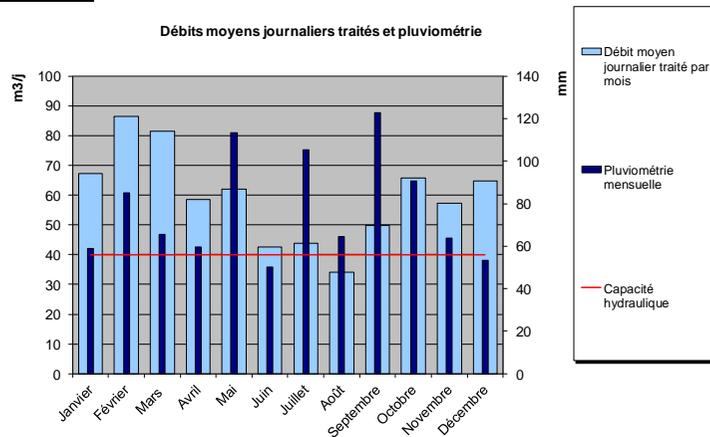
Communes raccordées : AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS

Nombre de raccordables :	264	habitants	198	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	34	m ³ /j	réf. :	2021	mini temps sec :	31	m ³ /j	moyen :	59,5	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	173 E.H.	maxi temps sec :	41	m ³ /j	maxi temps de pluie :	310	m ³ /j
pollution NK :	69%	date :	06/2023	hydraulique :	149%	Production annuelle de boues :	3,1	tMS	49	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	36,6	kwh/j	3,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	82%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/03/2024		120			145	160	403	44			44	4
	A2+A5+A4	14/03/2024		32			26,8	21	65	16	12	10,3	26,3	1,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/07/2024		210			212	250	559	109			109	9,7
	A2+A5+A4	09/07/2024		8,7			8,5	3	28	3,7	1,6	2,1	5,8	3,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2024	29	124			220	308	485	125	92,5		125	11,7
	A2+A5+A4	17/09/2024	29	5			7,66	3,31	24	2,48	0,81	9,77	12,3	5,79
Flux amont retenus en kg/j				7,5			7,4	9,3	18	2,6				0,25
Flux amont retenus en E.H.				83				155	123	173				147
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				15,2			14,3	9,1	39	7,39	4,8	7,4	14,8	3,83
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				88,4			91,3	94,9	91,3	86,1			75	54,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AULNOY / HAMEAU DE FOURCHAUD

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037701301000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN	<p>Système de collecte</p> <p>L'arrivée sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur la station d'épuration ne sont pas connus. Le réseau d'assainissement est de nature unitaire.</p> <p>Lors de la campagne de mesures, effectuée dans le cadre du SDA intercommunal à partir de début février et pour une durée de 9 semaines, le débit moyen entrant sur la station par temps sec était de 2,2 m³/j. Il est inférieur à la consommation en eau assainie et est donc à prendre avec précaution.</p> <p>Il y a eu 32 jours de déversements en entrée de station (soit près de 51 % du temps), représentant un volume total de 13 m³. Une surface active de 0,1 ha a été déterminée.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les performances épuratoires de ce dispositif sont limitées. Il faut préciser que la mauvaise étanchéité des lagunes entraîne généralement l'infiltration des eaux pendant leur traitement.</p> <p>A l'occasion de la visite SATESE de janvier 2024, la norme de rejet était atteinte pour tous les paramètres en concentration ou en rendement.</p> <p>De manière générale, la configuration du site rend difficile la réalisation de prélèvements en entrée et sortie de la station d'épuration représentatifs du fonctionnement du procédé.</p> <p>Les stations de capacité inférieure ou égale à 200 EH ne sont plus dans l'obligation d'effectuer des mesures d'autosurveillance.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La situation de ce dispositif n'évolue pas depuis plusieurs années.</p> <p>L'étanchéité des lagunes était une opération inscrite dans le programme de travaux arrêté à l'issue de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) datant de 2001. Il est souhaitable de régulariser la servitude de passage de la canalisation alimentant le dispositif afin de permettre son entretien et les réparations éventuelles. L'accès au site est également difficile (pré clôturé).</p> <p>Les lagunes d'Aulnoy ont été curées en fin d'année 2022, la quantité de boues totale évacuée représente 2 190 m³. Elles ont été envoyées sur le site de compostage de Péroy-les-Gombries dans l'Oise. La quantité de boues évacuée du site de Fourchaud représente 43,4 T de MS. La réalisation de l'étanchéité des lagunes, conseillée pendant le curage, n'a pas été réalisée.</p> <p>La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire, le groupement EGIS-SAFEGE a été retenu. L'étude a démarré le 11 avril 2023. A l'issue de celle-ci, il pourrait être décidé de construire un nouveau dispositif selon un procédé de traitement différent. Potentiellement, un scénario de regroupement des sites épuratoires avec celui de Villers pourrait être étudié en comparaison à celui d'une reconstruction des 2 stations d'épuration.</p>
Mise en service : 01/01/1985 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D03/025/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Ru de l'Orgeval (R149-F6540600)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Rognon	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 60 E.H Débit de référence : 9 m ³ /j	
: 3,6 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 0,4 km	
Capacité hydraulique TS : 9 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 0%	
Capacité hydraulique TP : 9 m ³ /j (pluie) Unitaire : 100%	
File eau : LAGUNAGE NATUREL	
File boues : BASSIN	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : AULNOY-Hameau de Fourchaud

Nombre de raccordables : 38 habitants 28 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 5 m³/j réf. : 2022 mini temps sec : m³/j moyen : m³/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 28 E.H. maxi temps sec : m³/j maxi temps de pluie : m³/j

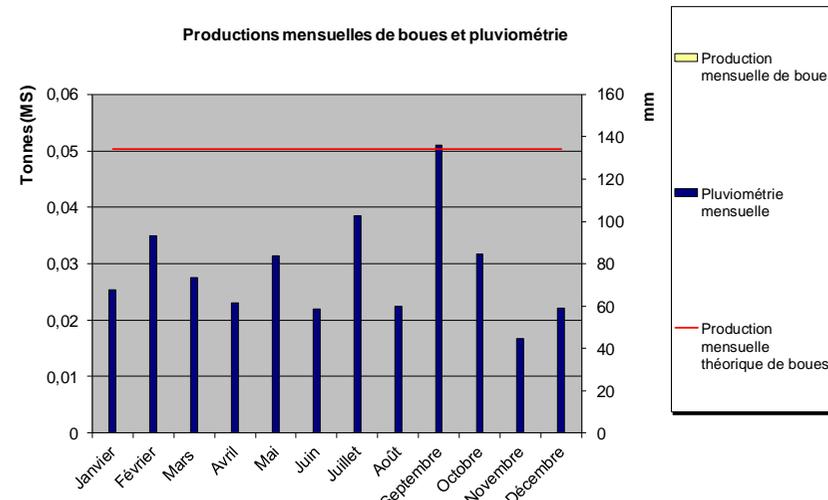
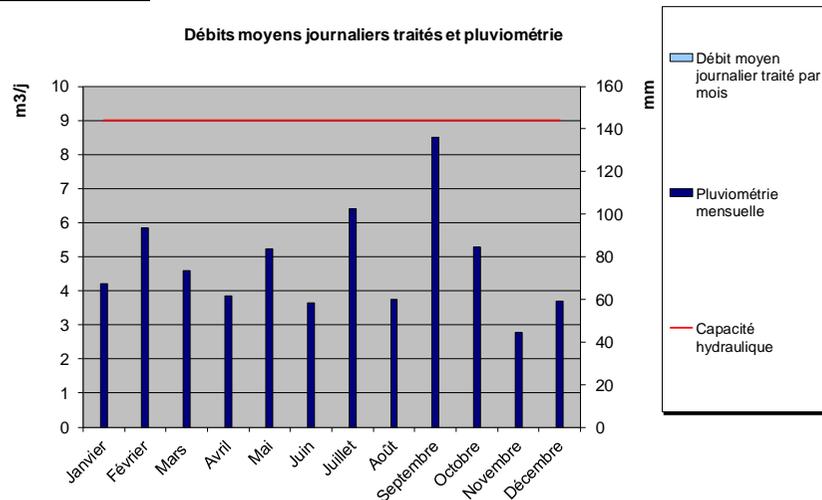
pollution DBO5 : 47% date : 12/2024 hydraulique : % Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/01/2024		56	40	152	46,4	40	152	36			36	2,5
	A2+A5+A4	09/01/2024		25	5	33	12,5	4	42	18	13	1,46	19,5	2,4
Flux amont retenus en kg/j				2,5			1,5	1,7	4,2	0,42				0,05
Flux amont retenus en E.H.				28				28	28	28				27
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				25	5	33	12,5	4	42	18	13	1,46	19,5	2,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				55,4	87,5	78,3	73,1	90	72,4	50			45,9	4
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50	60	60								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AULNOY / HAMEAU DE VILLERS

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037701302000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN</p> <p>Mise en service : 01/01/1985 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE</p> <p>Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE</p> <p>Constructeur :</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015</p> <p>Arrêté préfectoral boues : D03/025/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Ru de l'Orgeval(R149-F6540600)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 : Rognon</p> <p>Rivière 2 : Grand Morin</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>L'arrivée sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur la station d'épuration ne sont pas connus. Le réseau d'assainissement, entièrement séparatif, comporte un poste de refoulement (non télésurveillé) sur une antenne secondaire. Il existe des mauvais branchements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées (débits entrants supérieurs à la consommation moyenne d'eau assainie mesurés à l'occasion des précédentes mesures d'autosurveillance réalisées par temps de pluie).</p> <p>Lors de la campagne de mesures, effectuée dans le cadre du SDA intercommunal à partir de début février pour une durée de 9 semaines, le débit moyen de temps sec en entrée de station était de 1,2 m³/j. Ce débit est bien inférieur à la consommation en eau assainie (8 m³/j) et est à prendre avec prudence.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Le prélèvement ponctuel du SATESE était compatible avec les exigences réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015 en concentration et rendement. Cet arrêté ne prescrit plus de mesures d'autosurveillance pour les stations d'épuration de capacité inférieure ou égale à 200 E.H.</p> <p>Un entretien régulier de l'entrée de la lagune et du poste de refoulement est nécessaire. Il est important que les opérations de curage et les interventions soient reportées dans le cahier d'exploitation.</p> <p>L'entrée de la première lagune a été réaménagée en avril. Le dégrilleur statique ainsi que les bastinges en bois servant de cloison siphonide pour la rétention des graisses ont été renouvelés.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Il est à noter que les lagunes ont fait l'objet d'un curage en fin d'année 2022.</p> <p>Un élagage régulier des arbres et des haies bordant le dispositif est indispensable pour permettre aux agents d'exploitation d'accéder aux différents bassins avec leur véhicule de curage afin d'entretenir les canalisations de liaison entre les lagunes.</p> <p>La CACPB a lancé une étude de SDA à l'échelle de la Communauté d'agglomération. La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire, le groupement EGIS-SAFEGE a été retenu. L'étude a démarré le 11 avril 2023. Cette étude permettra d'effectuer une sectorisation des apports en ECPP sur la commune et aussi de définir le devenir de cette station d'épuration à moyen terme (reconstruction). Potentiellement, un scénario de regroupement des sites épuratoires avec celui de Fourchaud pourrait être étudié en comparaison à celui d'une reconstruction des 2 stations d'épuration.</p>
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 120 E.H Débit de référence : 18 m³/j</p> <p>: 7,2 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 0,6 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 18 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 18 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : LAGUNAGE NATUREL</p> <p>File boues : BASSIN</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : AULNOY-Hameau de Villers

Nombre de raccordables : 64 habitants 48 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 8 m³/j réf. : 2022 mini temps sec : m³/j moyen : m³/j

Coefficients de charges Origine mesure : Estimation Charge DBO5 : 48 E.H. maxi temps sec : m³/j maxi temps de pluie : m³/j

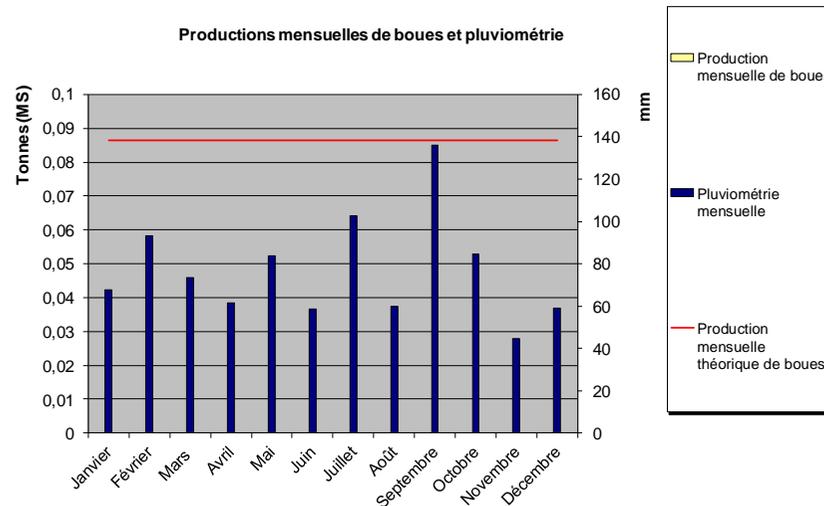
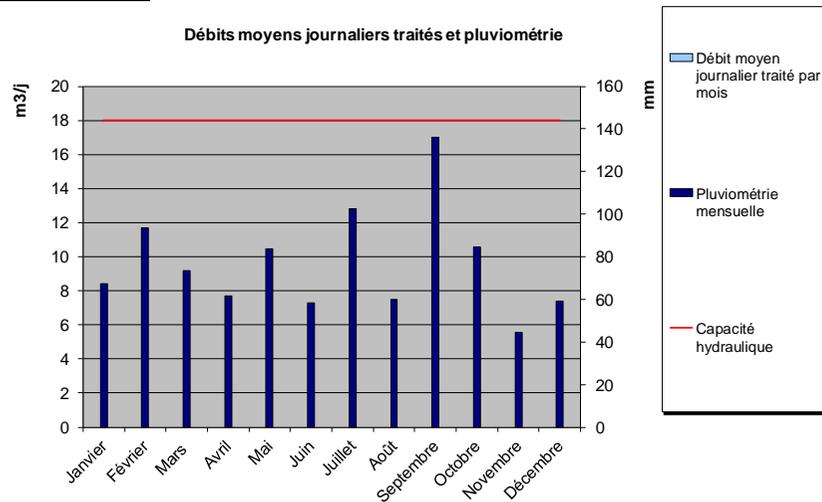
pollution DBO5 : 40% date : 12/2024 hydraulique : % Production annuelle de boues : 0,0 tMS 0 gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kWh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 0% Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/01/2024		200	330	667	265	330	667	57			57	3
	A2+A5+A4	09/01/2024		52	6	38	15,8	8	47	16	13	0,65	16,6	2,1
Flux amont retenus en kg/j				4,3			2,6	2,9	7,2	0,72				0,08
Flux amont retenus en E.H.				48				48	48	48				48
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				52	6	38	15,8	8	47	16	13	0,65	16,6	2,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				74	98,2	94,3	94,1	97,6	93	71,9			70,8	30
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50	60	60								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

AVON / STATION INTERCOMMUNALE

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037701401000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte : La somme des points de surverses règlementaires a atteint un volume total annuel de 260 977 m³. Ce volume représente 4.51 % des volumes globaux collectés par le réseau d'assainissement (A1+A2+A3). Cependant, il est à signaler que 2 des 14 points de suivi, ont présenté quelques soucis de transmission des données (le DO01, et le DO11 trop-plein du poste général de Samois).</p> <p>La donnée relative aux volumes en A1 est de ce fait partielle et sous-estimée pour une part. Il n'est donc pas possible de statuer par rapport au critère de 5% des volumes annuels surversés.</p> <p>Par ailleurs, 5 des 14 points autosurveillés ont présenté un nombre de surverses de plus de 20 jours. La collecte est donc non conforme.</p> <p>Il est rappelé que l'arrêté de rejet en application, fixe à 31 le nombre maximum de déversements par an. Ce critère n'est pas du tout respecté (356 déversements comptabilisés). Par ailleurs, pour chaque déversoir, ce même arrêté impose des volumes maximums à ne pas dépasser. Ces 2 critères mériteront d'être révisés dans le cadre de la refonte de l'arrêté préfectoral qui est caduque depuis juillet 2023. Le critère de jugement le plus favorable pour la CAPF apparaît être le pourcentage de déversements en volume.</p> <p>La collecte des eaux claires parasites d'infiltration ou de sources est estimée à environ 9 300 m³/j (contre 3 600 m³/j en 2023 et 5 550 m³/j en 2022), soit 67% des débits collectés par temps sec en nappe haute (juin 2024). Ces volumes sont très importants.</p> <p>Station d'épuration : En 2024, les débits journaliers admis sur le système de traitement (A2+A3), ont dépassé sa capacité hydraulique à 25 reprises. Les points de déversement en tête de station d'épuration (A2) pour l'un, et au niveau du trop-plein du bassin d'orage (A5) pour l'autre, ont surversé un débit total de 317 090 m³/an, soit 5.74 % des débits rejetés par le système de traitement (A2+A4+A5). Ces points A2 et A5 ont surversé : 85 770 m³ pour A2 (30 jours de déversement), soit 1.55% des débits rejetés par le système de traitement, et 231 320 m³ pour A5 (36 jours de déversement, dont 20 jours communs avec A2).</p> <p>Les surverses en A2 ont été observées 15 jours dans l'année, alors que le traitement biologique n'atteignait pas le débit de référence de 24 000 m³/j. Cela n'est pas révélateur, ni significatif d'un dysfonctionnement car cela dépend de l'intensité des pluies et du moment où elles surviennent durant le moment de la journée.</p> <p>La qualité des eaux rejetées par le système de traitement (A2 et A5 inclus), a été globalement satisfaisante, même si lors des surverses aux points A2 et/ou A5, cette qualité s'est trouvée dégradée 7 fois pour le paramètre MES, 2 fois pour le paramètre DCO, en restant cependant dans la limite du nombre de non conformités autorisées par l'arrêté de rejet, et sans atteindre les valeurs réductrices.</p> <p>La production de boues évacuées conduit à un ratio de production de boue ramené à l'équivalent-habitant de 85 g de MS/EH/j. Or ce ratio, inclus les apports extérieurs (991 m³ de matières de curage, et 1 432 m³ de boues extérieures), qui représentent une production de boues estimée à près de 39 T de MS/an, soit environ 4.75 % des boues extraites. Ce pourcentage est à peine significatif.</p> <p>Toutefois, sa prise en compte permet de retenir le ratio de production de boue propre au traitement des eaux usées de l'agglomération d'Avon-Fontainebleau-Samois, à 81 g de MS/EH/j, pour 69 g de MS/EH/j attendu (traitement physico-chimique du phosphore). Au-delà des incertitudes de mesures, cette surproduction s'explique par le traitement des apports extérieurs autres que les boues exogènes.</p> <p>Travaux et études : La DRIEAT attend de la CAPF un plan d'actions pour limiter les surverses aux points A1. Le SDA est en cours de finalisation. Le programme de travaux est attendu fin 2025.</p>
Mise en service : 06/01/2012 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU	
Constructeur : DEGREMONT	
Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)	
Arrêté préfectoral eaux : 08/DAIDD/E/024 et complément	
Arrêté préfectoral boues : 08/DAIDD/E/024	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)	
Ru (ou autre) : Fossé	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 50000 E.H Débit de référence : 24000 m ³ /j	
: 3000 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 87,709 km	
Capacité hydraulique TS : 11000 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 4%	
Capacité hydraulique TP : 24000 m ³ /j (pluie) Unitaire : 96%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AP + FILTRATION MEMBRANAIRE	
File boues : CENTRIFUGEUSE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 104	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

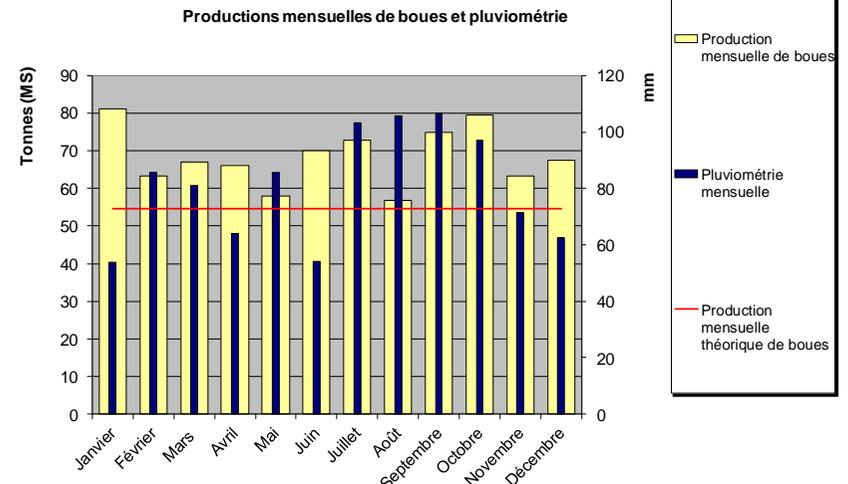
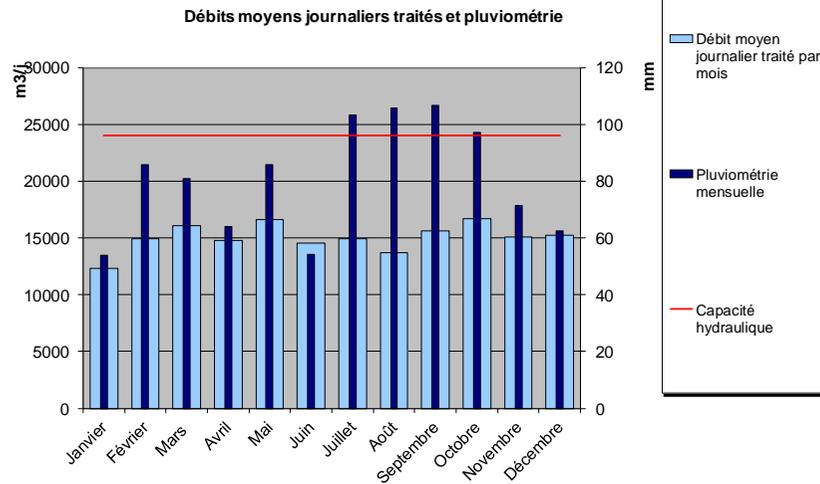
Communes raccordées : AVON, FONTAINEBLEAU, SAMOIS-SUR-SEINE

Nombre de raccordables :	30403	habitants	22802	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non		
Consommation eau assainie :	5076	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	12334	m ³ /j	moyen :	15046,3	m ³ /j	
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	26400	E.H.	maxi temps sec :	13873	m ³ /j	maxi temps de pluie :	61708	m ³ /j
pollution NK :	53%	date :	12/2024	hydraulique :	63%	Production annuelle de boues :	820,8	tMS	85	gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	8845	kwh/j	5,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	123%	Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				2087			1216	863	3713	396				42
Flux amont retenus en E.H.				23189				14383	24753	26400				24647
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,19			4,16	3,06	13	1,82			7,25	0,4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,3			94	94,5	94,9	93,9			76,5	86,7
Normes de rejet journalières en mg/l					5			10	50	10			15	1,2
Normes de rejet annuelles en mg/l										7			10	1,3
Normes de rejet journalières en rendement					98			94	89	72			60	87
Normes de rejet annuelles en rendement										90			70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BARBIZON / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037702201000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/01/1996 Technicien SATESE : Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F448 N° MISE 2024/016 Arrêté préfectoral boues : F448 MISE 2016/030	<p>Système de collecte L'analyse des débits de temps de pluie observés sur l'année 2024 fortement pluvieuse, a révélé des débits représentant jusqu'à 129% de la capacité hydraulique pourtant très confortable. Cette situation n'a pas conduit pour autant à des rejets d'eaux usées directement vers le milieu naturel possibles via les trop-pleins du bassin de stockage-restitution et du poste de relèvement. Ceci rend compte que les apports d'eaux pluviales anormaux dans le réseau d'assainissement séparatif mais sans impact sur le milieu naturel. Le bassin d'orage de la station d'épuration permet de gérer sans difficulté des pluies supérieures aux pluies courantes. Les variations des débits de temps sec, observées d'une période à l'autre sont directement liées à l'activité touristique (nombreux restaurants et hôtels) plus marquée à la belle saison, et non pas à l'intrusion d'eaux claires d'infiltration ou de sources (absence d'ECPP). L'écart entre les débits minimaux collectés à la station d'épuration et ceux attendus au regard de l'assiette de redevance (données 2024) peut être important, tout comme les années précédentes. Cet écart est certainement en lien avec la variation de l'activité touristique.</p> <p>Station d'épuration Les performances de la station d'épuration observées lors des bilans d'autosurveillance, ont toujours été satisfaisantes, malgré différents incidents de fonctionnement de la filière de traitement des boues au 1^{er} trimestre 2024 (notamment, ayant nécessité l'arrêt de la table d'égouttage : pompe gavage bouchée). Les performances globales de la station d'épuration ne peuvent pas être appréciées, cette année, par la production de boue extraites. En effet, cette donnée manque de fiabilité, tant par la SAUR, que par son mandataire Valbé, dans la valorisation agricole des boues. La donnée relative à l'évacuation des boues en épandage (plus proche de la réalité) a été retenue dans ce bilan. Elle reste néanmoins supérieure de près de 30 % à celle attendue au regard de la pollution à traiter (ratio de production de boue ramené à l'équivalent-habitant traité de 76 g de MS/EH/j pour 60 g de MS/EH/j attendu). Cet écart rend compte de la difficulté de mesurer précisément la concentration moyenne des boues évacuées du silo. La donnée de 6.93 % de siccité moyenne semble en effet élevée, alors que l'exploitant a rencontré aux mois d'avril et mai 2024, notamment, des périodes de manque d'optimisation de l'efficacité de la table d'égouttage pour pallier le retard pris dans les extractions au 1^{er} trimestre (fonctionnement de la table 24h/24 à 10 m3/h). Il en a découlé une chute inévitable de la siccité des boues déshydratées sur la table d'égouttage.</p> <p>Travaux et études Suite à l'instruction fin 2023, d'un nouveau dossier de loi sur l'eau (arrêté initial caduque depuis 2013) la station d'épuration est évaluée cette année sur la base d'un nouvel arrêté (Cf. normes de rejet au verso). Le curage des lagunes d'infiltration planifié en 2024 par la CAPF a été mis en œuvre début 2025. L'agriculteur qui valorise les boues depuis de nombreuses années a finalement décidé de continuer. C'est ainsi que les épandages mis en œuvre en août 2024 ont été assurés sur les terres de ce même agriculteur. Le projet d'un nouveau plan d'épandage avec la recherche de nouveaux agriculteurs, pour la saison 2024, n'a de ce fait pas été d'actualité. Un programme de travaux est en cours d'élaboration dans le cadre du SDA. Il sera présenté par le bureau d'étude au 2^{ème} semestre 2025.</p>
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : () Ru (ou autre) : Infiltration Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve :</p>	
<p>Caractéristiques techniques Capacité pollution : 3800 E.H Débit de référence : 760 m³/j : 228 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 10,368 km Capacité hydraulique TS : 570 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 760 m³/j (pluie) Unitaire : 0% File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	
<p>Autosurveillance Nombre de bilans 24h réalisés : 12 Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

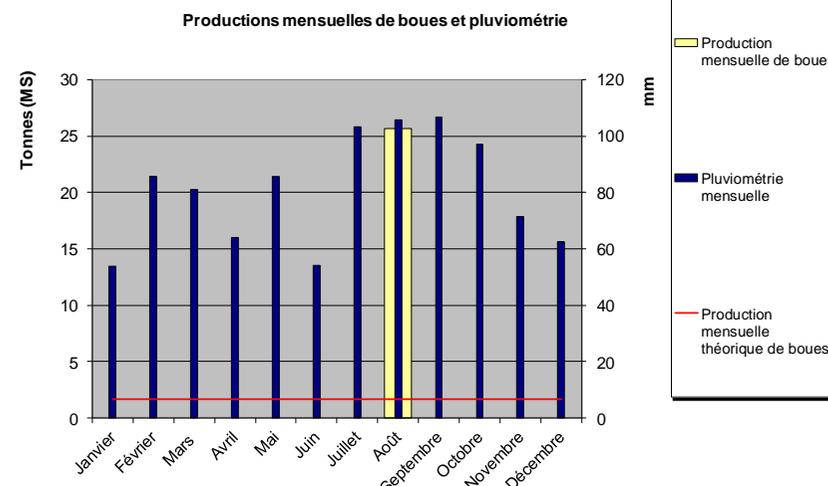
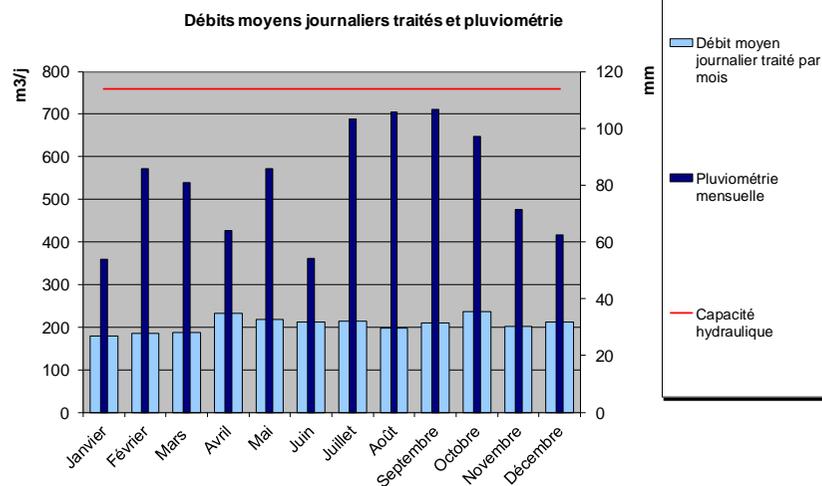
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	BARBIZON													
Nombre de raccordables :	995	habitants	745	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	218	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	163	m ³ /j	moyen :	207,4	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge DBO5 :	920 E.H.	maxi temps sec :	192	m ³ /j	maxi temps de pluie :	982	m ³ /j			
pollution DBO5 :	24%	date :	12/2024	hydraulique :	27%	Production annuelle de boues :	25,7	tMS	76	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	232,3	kwh/j	4,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	127%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				58			46	55	118	12				1,3
Flux amont retenus en E.H.				644				920	789	787				771
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,06			6,29	3,38	18,4	2,22	1,11	4,08	6,03	2,81
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,5			96,5	98,5	96	96			91,3	67,7
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													20	
Normes de rejet journalières en rendement					92			91	83	81				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BAZOUCHES-LES-BRAY / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037702501000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI Mise en service : 01/01/1982 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : BAZOUCHES LES BRAY Exploitant : BAZOUCHES LES BRAY Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues : D05/035/DDAF	<p>Système de collecte : Les débits entrants sont estimés à partir de la relève hebdomadaire du temps de fonctionnement des pompes de relèvement. Une régulation hydraulique (réglée à un maximum d'environ 9,3 m³/h, soit 223 m³/j) permet de maintenir une charge hydraulique raisonnable sur la station d'épuration, avec une vitesse ascensionnelle moyenne maximale de 0,29 m/h, compatible avec le dimensionnement du clarificateur. Cette régulation n'a pas été respectée la semaine du 15 janvier avec notamment une des pompes qui fonctionnait presque 24h/24, et un débit journalier de 493 m³/j (maxi temps de pluie).</p> <p>Le réseau est dimensionné pour limiter les volumes transférés jusqu'à la station d'épuration, favorisant les surverses vers le milieu naturel, notamment au niveau du déversoir d'orage situé Chemin des fossés Nord.</p> <p>Concernant les données de déversement en tête de station, 276 surverses ont été comptabilisées durant cette année ce qui confirme l'insuffisance de traitement par temps de pluie. La comptabilisation des temps de by-pass n'est pas fiable (augmentation du temps de by-pass alors qu'il n'y a pas eu de déversements). Un étalonnage de la sonde et la vérification de ce problème de comptabilisation devront être effectués.</p> <p>Station d'épuration : La mesure d'autosurveillance a été réalisée en juillet 2024 (période de congés scolaires à éviter sur le principe). Le niveau de rejet, peu contraignant, était respecté.</p> <p>Le système d'assainissement, en majeure partie unitaire, est sujet aux by-pass de pollution sur le réseau de collecte par temps de pluie et à des pertes de boues au niveau du clarificateur, ce qui impacte la production de boues (représentative de l'efficacité réelle du système).</p> <p>En juillet, 220 tonnes de PB (12 mois de stockage), soit 6,6 tonnes de MS, ont été épandues en agriculture avec l'appui de la MVAB du SATESE. Les boues extraites sur l'année ont été estimés à 11 TMS ce qui est largement surestimée et ne représente pas l'efficacité limitée du système d'assainissement (by-pass sur le réseau, pertes de boues) notamment par temps de pluie. Les analyses de concentration de boue sont anormalement élevées pour des prélèvements sur le clarificateur.</p> <p>La production de boues retenue (6,6 tonnes de MS à 30 g/l, valeur possiblement surestimée d'ailleurs) a représenté 52 % de celle théoriquement attendue sur la base de la population raccordable ce qui est en hausse par rapport à l'année précédente, mais indique tout de même un niveau de fonctionnement médiocre du système d'assainissement. La police de l'eau traduit ce déficit de production de boue récurrent par une nouvelle non-conformité locale au titre des données 2024.</p> <p>Travaux et études : Les premières conclusions des études préalables lancées en 2024 sont : une capacité en pollution de 950 EH (570 m³/j) en boues activées, une surface active de 3,65 ha, le besoin d'un bassin d'orage d'environ 288 m³ pour la pluie mensuelle et une valeur d'ECPP à considérer de 90 m³/j. La possibilité de reconverter le silo à boue actuel (350 m³ de volume utile, avec une revanche de 50 cm) en bassin d'orage a été actée après une étude de génie civil. Le remplacement d'un linéaire significatif de canalisation en diamètre supérieur est prévu en amont de la station d'épuration, pour acheminer la pluie mensuelle (chemins de la Roise Chaland, de la voie Luçon et des Fossés Nord) jusqu'au nouveau déversoir d'orage de tête de station. Un bassin d'orage de 160 m³ aurait été nécessaire pour supprimer les déversements au niveau du DO Grande rue/Route de Montereau, mais il n'a pas été jugé prioritaire, car il nécessitait de trop lourds investissements complémentaires de restructuration du réseau de collecte par rapport au gain environnemental attendu.</p> <p>D'après l'étude de délimitation de zone humide effectuée par THEMA Environnement, une grande partie de la parcelle envisagée pour la future STEP est en zone humide. Néanmoins, suite à la réservation d'une surface spécifique sur la parcelle n° 899 dédiée à l'implantation des ouvrages, la zone humide avérée impactée par la future STEP est inférieure à 1 000 m². Aucune compensation n'est donc à prévoir, mais un dossier d'autorisation de défrichement sera notamment à établir.</p>
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : La Seine du confluent de la Voulzie (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu)(R38) Ru (ou autre) : Fossé Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 900 E.H Débit de référence : 200 m ³ /j : 54 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 6,817 km Capacité hydraulique TS : 180 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 22% Capacité hydraulique TP : 200 m ³ /j (pluie) Unitaire : 78%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : SILO NON COUVERT Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

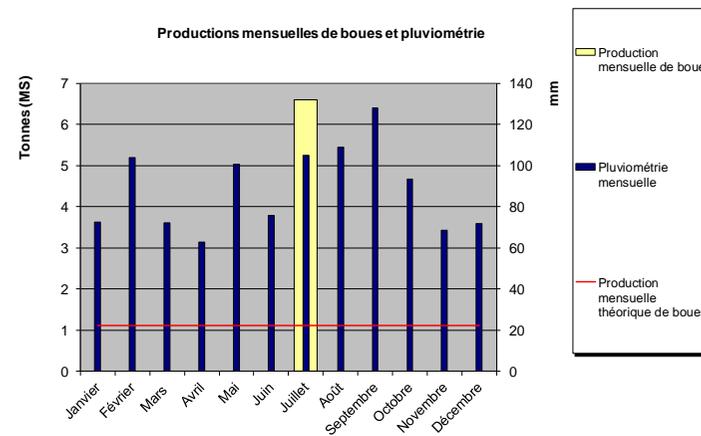
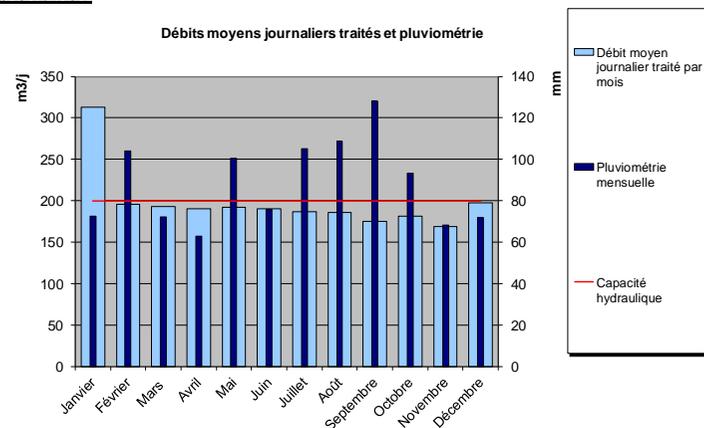
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :		BAZOCHES-LES-BRAY												
Nombre de raccordables :	765	habitants	574	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	83	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	92	m ³ /j	moyen :	197,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	614 E.H.	maxi temps sec :	192	m ³ /j	maxi temps de pluie :	493	m ³ /j			
pollution NK :	68%	date :	12/2021	hydraulique :	99%	Production annuelle de boues :	6,6	tMS	29	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	95,5	kwh/j	2,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	48%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/01/2024		260			207	250	536	94			94	11
	A2+A5+A4	16/01/2024		47			22,8	15	61	8,2	6,3	39,5	47,7	7,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/05/2024		280			189	220	506	101			101	10
	A2+A5+A4	28/05/2024		16			12,2	7	35	10	8,6	20,7	30,7	7,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/07/2024	105	190			133	130	406	43,4			45,2	7,6
	A2+A5+A4	18/07/2024	115	4			14,8	12	35,2	3,92			14,2	2,93
Flux amont retenus en kg/j				26			21	21	61	9,2				0,79
Flux amont retenus en E.H.				286				350	408	614				465
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				22,3			16,6	11,3	43,7	7,37	7,45	30,1	30,9	5,81
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91,3			90,1	93,6	90,7	90,5			61,5	39,8
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BEAUMONT-DU-GATINAIS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037702701000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1970	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: BEAUMONT DU GATINAIS		
Exploitant	: BEAUMONT DU GATINAIS		
Constructeur	: DEGREMONT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: F 430 2014/052		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Fusain de sa source au confluent du Petit Fusain (inclu)(R86)
Ru (ou autre)	: Fusin
Rivière 1	:
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1050	E.H	Débit de référence	: 158 m ³ /j
	: 63	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,8 km
Capacité hydraulique TS	: 157,5	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 157,5	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: EPAISSISSEUR STATIQUE + SILO NON COUVERT			
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Bien que le réseau de collecte soit 100% de nature séparatif, le débit entrant sur la station d'épuration est sensible à la pluviométrie avec un maximum de 500 m³/j pris en charge par la station d'épuration. 4 by-pass ont été mesurés sur la station à l'occasion de différentes pluies exceptionnelles, ce qui est peu. Il manque par contre la transmission d'une estimation du volume surversé pour répondre à la réglementation (celle-ci peut être faite à partir du temps de déversement). La capacité hydraulique (157,5 m³/j) a été dépassée à 43 reprises suite à des événements pluvieux ; Le percentile 95 est de 201 m³/j soit largement supérieur à la capacité hydraulique. Les surcharges hydrauliques ont donc été assez fréquentes durant l'année 2024 particulièrement pluvieuse.

En 2024, les volumes d'eaux claires parasites permanentes ont été assez négligeables, constat en accord avec les valeurs obtenues ces dernières années.

Station d'épuration : La qualité du traitement obtenue lors des deux visites SATESE et des deux mesures d'autosurveillance respecte le niveau de rejet minimal fixé par l'arrêté du 21 juillet 2015 en allant bien au-delà. La station d'épuration est conforme. La charge polluante de la station a été actualisée à partir de l'étude SATESE réalisée en février 2025, soit 593 EH sur base du paramètre NTK. Le coefficient de charge de la station (56 %) n'a pas de raison d'augmenter (population stable).

La production de boues indique une performance globale correcte du dispositif. En effet, comme en 2023, la quantité de boues évacuées a représenté 9 tonnes de MS (vidange complète des silos en juillet), avec une siccité de 40 g/l. Cela représente un rendement réel de 75 % par rapport à la production théoriquement attendue (12 tonnes de MS) compte tenu du nombre d'habitants raccordables. Cette production de boues montre qu'il y a eu quelques pertes de boues durant 2024. En effet, le risque de pertes existe au niveau du clarificateur non raclé notamment lors d'à-coups hydrauliques par temps de pluie. Ce risque peut être accentué par le débit excessif de la pompe de relevage n°2 : 43 m³/h (mise en place en 2019). Cette pompe est à remplacer par une pompe de l'ordre de 25 m³/h.

Les boues ont été épandues (229,5 m³) dans le cadre du plan d'épandage initial local qui reste en vigueur. Les épandages ont été réalisés sur 2 parcelles pour une surface totale de 11,97 ha.

L'étude de la filière boues effectuée par le SATESE en 2023 a permis de mettre en évidence un bon niveau de qualité de l'exploitation de la filière de traitement des boues et de la prestation de suivi agronomique

Travaux et études : Un projet de création d'une usine à hydrogène, induisant possiblement un rejet de 30 m³/j au réseau de collecte est à l'étude sur la commune. Le raccordement du rejet au réseau d'assainissement jusqu'à la station d'épuration n'est pas conseillé car cela provoquerait une surcharge hydraulique importante sur la station. Suivant la nature des rejets, un autre exutoire est possiblement à étudier notamment au niveau du réseau d'eaux pluviales, ceci en lien avec le maître d'ouvrage du réseau concerné.

Etant donné que le dernier Schéma Directeur d'Assainissement date de 2006, et au vu de l'apport important d'eaux claires sur la station, le lancement d'une étude permettant l'élaboration d'un nouveau SDA pourrait être pertinent à horizon 2027. Malgré la bonne exploitation et les conformités des dernières années, un possible renouvellement de la station d'épuration sera à étudier sur le moyen terme au vu de la vieillissement des ouvrages et du changement à venir des normes de rejet qui sont peu restrictives actuellement (arrêté du 21 juillet 2015).

Caractéristiques de fonctionnement

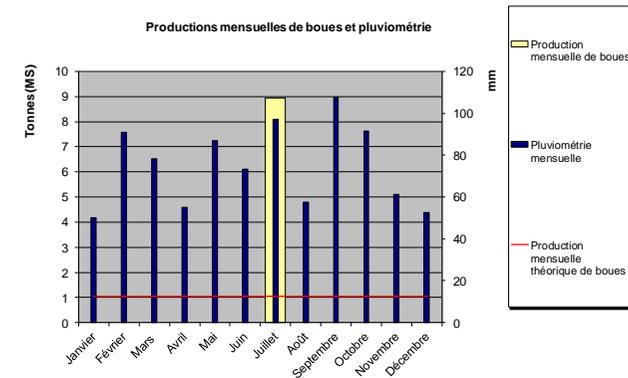
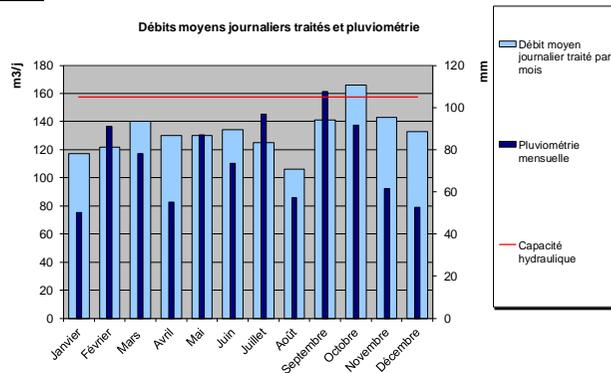
Communes raccordées : BEAUMONT-DU-GATINAIS

Nombre de raccordables :	737	habitants	553	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	107	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	121	m ³ /j	moyen :	132,2	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	587 E.H.	maxi temps sec :	115	m ³ /j	maxi temps de pluie :	500	m ³ /j
pollution NK :	56%	date :	02/2025	hydraulique :	84%	Production annuelle de boues :	9,0	tMS	42	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	78,2	kwh/j	2,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	70%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/03/2024	133	1820			839	768	2660	106		0,24	106	21
	A2+A5+A4	04/03/2024	130	11			8,88	3,17	29,2	6,06		1,55	7,61	7,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	15/05/2024		180			226	260	611	86			86	9,2
	A2+A5+A4	15/05/2024		9,3			11	5	34	14		0,98	15	8,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/07/2024	97	157			228	295	551	79,9		0,24	79,9	6,8
	A2+A5+A4	16/07/2024	100	6,67			9,58	3,35	31,6	2,74		0,9	3,64	2,5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/11/2024		190			197	230	527	87			87	8,7
	A2+A5+A4	26/11/2024		10			10,2	4	33	3	1,2	0,84	3,84	5,5
Flux amont retenus en kg/j				47			38	42	84	8,8				1,1
Flux amont retenus en E.H.				526				702	561	587				629
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,24			9,93	3,88	32	6,45	1,2	1,07	7,52	5,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,2			96,2	98,7	95,3	92,8			91,6	43,4
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BEAUTHEIL-SAINTS / BEAUTHEIL

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037702802000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN	<p>Système de collecte Les débits journaliers, normalement calculés à partir du temps de fonctionnement des pompes du poste de relevage de la rue de la Mairie, ne sont plus transmis depuis 2020 bien que le poste soit équipé de la télésurveillance. Les données de débit transmises cette année correspondent encore à des moyennes hebdomadaires, ce qui est préjudiciable à l'analyse du fonctionnement hydraulique du dispositif. Aucune explication n'est fournie par l'exploitant dans son bilan annuel de fonctionnement. Il est souhaité que l'exploitant transmette des données journalières, le rapatriement des données via la télésurveillance étant normalement opérationnel sur ce dispositif.</p> <p>La capacité hydraulique de la station a été dépassée à 121 reprises selon les données transmises, soit 33 % du temps, la majorité du temps en période pluvieuse ou de ressuyage. Malgré le manque de fiabilité des données, les débits de temps de pluie mettent en évidence une collecte anormale d'Eaux Claires Météoriques (ECM) malgré un réseau entièrement séparatif, avec vraisemblablement un phénomène de ressuyage dont l'origine reste à déterminer.</p> <p>Station d'épuration Malgré les dépassements de la capacité hydraulique, la charge surfacique moyenne de 0,3 m/j met en avant un fonctionnement hydraulique du dispositif satisfaisant. A rappeler qu'une sollicitation hydraulique des casiers de filtration sur plusieurs semaines au-delà de 0,7 m/j peut être préjudiciable au fonctionnement des filtres et à la qualité épuratoire.</p> <p>La réalisation d'un bilan d'autosurveillance est attendue tous les deux ans sur ce dispositif. Une mesure a été réalisée en 2024. La qualité du rejet respecte les prescriptions réglementaires lors de la mesure d'autosurveillance d'avril ainsi que lors des deux visites du SATESE en mars et septembre. Le système d'assainissement est conforme.</p> <p>Un flaquage des casiers du 1^{er} étage s'accompagnant d'une odeur septique a été observé lors des visites du SATESE. Ceci traduit un manque d'oxygénation des massifs pouvant être lié à un bouchage ou un colmatage des drains en fond de filtre.</p> <p>Les coefficients de charge polluante, actualisés à partir de la mesure du SATESE d'octobre 2021 sont reconduits en 2024. La station d'épuration est chargée à 60 % environ en pollution.</p> <p>La consommation énergétique déclarée du dispositif de 10,2 kWh/kg DBO5/j est encore en hausse cette année. (3,2 kWh/kg DBO5/j en 2022 et 7,7 kWh/kg DBO5/j en 2023).</p> <p>Travaux et études La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire. Le titulaire de l'étude est le groupement EGIS-SAFEGE, la réunion de lancement a eu lieu le 11 avril 2023. La campagne de mesures a eu lieu au printemps 2024. Une surface active de 0,6 ha a pu être déterminée et un volume d'ECPP de 5 m³/j a été estimé. La priorité pour ce système d'assainissement est la détermination de l'origine des ECM.</p>
Mise en service : 18/11/2003 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	
Exploitant : SAUR - CENTRE ILE DE FRANCE	
Constructeur : CREA Step	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : D01/002/DDAF	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Maclin(RUISSEAU)(R151-F6574000)	
Ru (ou autre) : Maclin	
Rivière 1 : Aubetin	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 400 E.H Débit de référence : 60 m ³ /j	
: 24 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,11 km	
Capacité hydraulique TS : 60 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 60 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

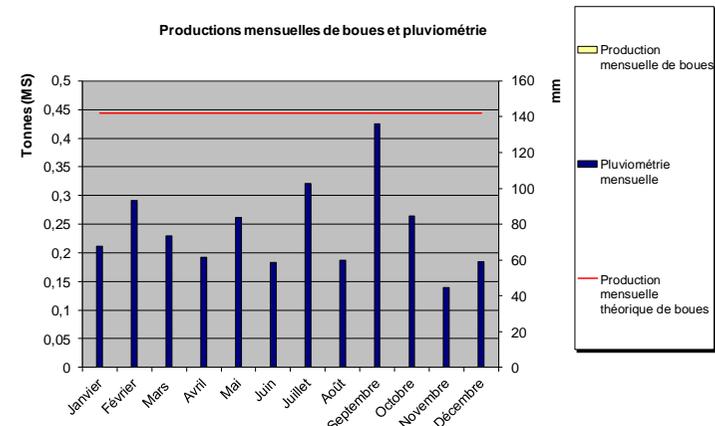
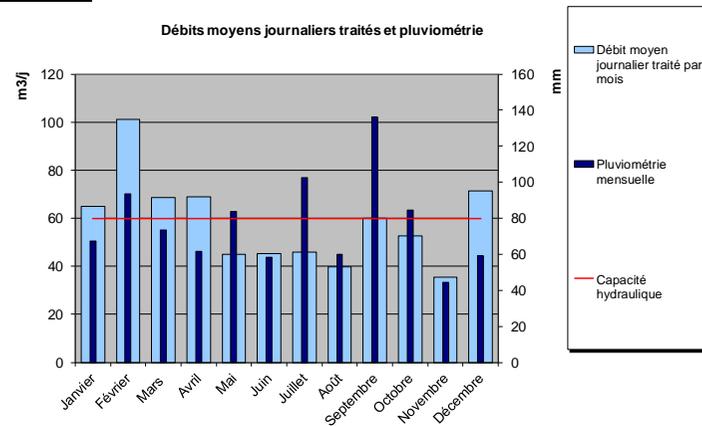
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	BEAUTHEIL-SAINTS / Beauthheil													
Nombre de raccordables :	374	habitants	280	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	29	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	42	m ³ /j	moyen :	58,2	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	247 E.H.	maxi temps sec :	58	m ³ /j	maxi temps de pluie :	234	m ³ /j			
pollution NK :	62%	date :	10/2021	hydraulique :	97%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	147,6	kwh/j	10,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/03/2024		340			263	340	633	134			134	13
	A2+A5+A4	06/03/2024		2			6,75	1,5	24	3,8	2,8	34,9	38,7	6,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/04/2024	56	196			317	394	797	124	108	0,24	124	11,7
	A2+A5+A4	24/04/2024	56	8,5			23,5	16,9	60,2	9,03	3,65	66	75	10,7
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/09/2024		300			291	260	934	115			115	11
	A2+A5+A4	11/09/2024		4,7			11,5	3	40	7,6	6,7	57,6	65,2	8,8
Flux amont retenus en kg/j				8,6			14	11	25	3,7				0,34
Flux amont retenus en E.H.				96				182	168	247				200
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,07			13,9	7,13	41,4	6,81	4,38	52,8	59,6	8,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,8			95,4	98	94,8	94,4			51,3	26,7
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BEAUTHEIL-SAINTS / LIMOSIN

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037743303000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN
 Mise en service : 15/03/2010 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE
 Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE
 Constructeur : CREA Step
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 : Aubetin
 Rivière 2 : Grand Morin
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 180 E.H Débit de référence : 27 m³/j
 : 10,8 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,322 km
 Capacité hydraulique TS : 27 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%
 Capacité hydraulique TP : 27 m³/j (pluie) Unitaire : 0%
 File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
 File boues : LITS À RHIZOPHYTES
 Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1
 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

L'analyse des débits est basée sur les temps de pompage journaliers des pompes du poste de relevage et leur débit.

L'analyse des débits met en évidence que, malgré l'âge récent du réseau d'assainissement entièrement séparatif, des Eaux Claires Météoriques (ECM) sont collectées en période pluvieuse. Il semble d'avantage s'agir de défauts d'étanchéité que de raccordements directs d'eaux pluviales (branchements non étanches en partie privative collectant des eaux de ressuyage ou infiltrations au niveau du réseau public d'eaux usées). Des pompes vide-cave peuvent être également à l'origine de ces eaux claires.

En 2024, la capacité hydraulique du dispositif de 27 m³/j a été dépassée à 66 reprises, soit 18 % du temps. Ce type de filière peut supporter des surcharges hydrauliques ponctuelles, la charge hydraulique surfacique moyenne est de 0,3 m/j. Les charges surfaciques maximales admises de façon hebdomadaire et mensuelle sur le dispositif sont en dessous des valeurs de référence maximales préconisées excepté pour les 10 et 11 octobre 2024 où les charges hydrauliques, respectivement de 4,4 et 6,6 m/j, ont été largement dépassées et témoignent d'une sollicitation excessive des filtres durant cette période. Ces 2 événements, consécutifs à un cumul de pluie de 76,1 mm du 07 au 10 octobre (dont 52,5 mm enregistrés le 09/10), mettent en avant la sensibilité du réseau à la collecte d'eau de ressuyage lors d'évènement pluvieux intenses.

La collecte d'eaux claires parasites permanentes (ECP) peut être estimée aux alentours de 9 m³/j et reste compatible avec le dimensionnement des ouvrages. Lors de la campagne de mesures du SDA intercommunal, effectuée sur une période de 9 semaines à partir de février 2024, les ECP ont été estimées à 14 m³/j.

Station d'épuration

Une mesure d'autosurveillance a été réalisée sur ce dispositif en janvier 2024. Les performances épuratoires lors de cette mesure ainsi que lors de la visite SATESE de septembre sont compatibles avec les exigences minimales de traitement de l'arrêté du 21 juillet 2015. La nitrification est toutefois peu performante lors de la mesure d'autosurveillance.

A noter que ce type de station d'épuration n'est pas conçu pour traiter l'azote global et le phosphore.

Les coefficients de charge ont été estimés à partir du nombre de raccordables. La station est chargée à environ 51 % en pollution.

Travaux et études

La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire. Le titulaire de l'étude est le groupement EGIS-SAFEGE, la réunion de lancement a eu lieu le 11 avril 2023.

La campagne de mesures a eu lieu au printemps 2024, une surface active de 0,41 ha a été identifiée. Cette valeur peut expliquer l'augmentation des débits par temps de pluie, malgré le réseau séparatif.

Caractéristiques de fonctionnement

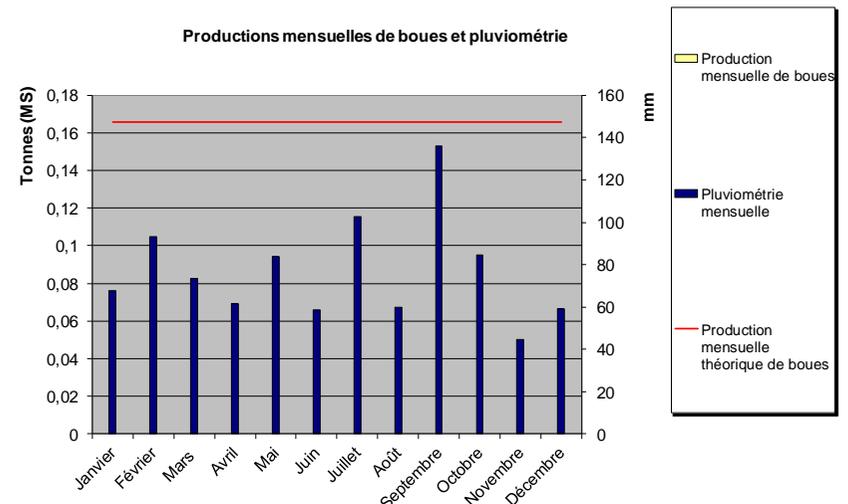
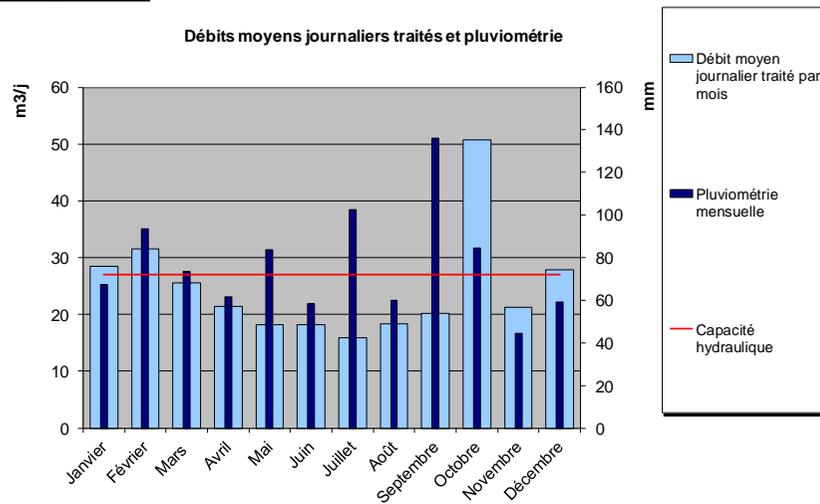
Communes raccordées : BEAUTHEIL-SAINTS - Limosin

Nombre de raccordables :	122	habitants	92	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	12	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	15	m ³ /j	moyen :	24,8	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	92 E.H.	maxi temps sec :	19	m ³ /j	maxi temps de pluie :	473	m ³ /j
pollution DBO5 :	51%	date :	12/2024	hydraulique :	92%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	9,5	kwh/j	1,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/01/2024	23	142			71,8	86,5	186	42,5	31,3	4,81	47,3	4,01
	A2+A5+A4	11/01/2024	23	11,9			24,6	17,3	63,7	25,6	21,7	6,08	31,7	4,48
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/09/2024		200			163	190	434	58			58	5,8
	A2+A5+A4	11/09/2024		4			7	3	22	3,6	2,7	28,6	32,2	3,2
Flux amont retenus en kg/j				8,3			5,2	5,5	14	1,4				0,16
Flux amont retenus en E.H.				92				92	92	92				92
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,95			15,8	10,2	42,8	14,6	12,2	17,3	31,9	3,84
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,8			80,7	89,2	80,3	66,8			38,8	22,4
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BEAUTHEIL-SAINTS / MAISON MEUNIER

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037743302000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN
 Mise en service : 25/06/2002 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE
 Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE
 Constructeur : CREA Step
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 : Aubetin
 Rivière 2 : Grand Morin
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 120 E.H	Débit de référence	: 18 m ³ /j
	: 7,2 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 0,72 km
Capacité hydraulique TS	: 18 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 18 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE

File boues : DIGESTEUR

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

L'estimation des débits est réalisée à partir du nombre de bâchées entre deux relèves hebdomadaires (1,8 m³/bâchée). Les débits de temps sec ne peuvent pas être estimés cette année.

En 2024, on relève 7 jours de dépassement de la capacité hydraulique du dispositif, soit moins de 2% du temps. Ces dépassements surviennent pour moitié en temps sec ce qui interroge sur la fiabilité de ce type de comptage, qui reste approximatif. Ce type de filière peut supporter des surcharges hydrauliques ponctuelles.

Lors de la campagne de mesures du SDA intercommunal, réalisée sur une période de 9 semaines à partir de février 2024, les ECPP ont été estimées à 12,5 m³/j.

Station d'épuration

Le niveau de rejet en vigueur était respecté pour les prélèvements ponctuels réalisés à l'occasion de la visite du SATESE de septembre. La nitrification ne peut être que partielle compte tenu qu'il n'y a qu'un seul étage de traitement.

Les boues du décanteur-digester, assimilées à des matières de vidange, sont normalement dépotées sur la station d'épuration de Coulommiers. Comme l'an passé, les quantités évacuées en 2024 n'ont pas été communiquées par le délégataire.

Le coefficient de charge polluante de cette station d'épuration a été estimé à partir du nombre d'abonnés. La station est chargée à 52 % en pollution.

Travaux et études

La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire. Le titulaire de l'étude est le groupement EGIS-SAFEGE, la réunion de lancement a eu lieu le 11 avril 2023.

Une surface active de 0,27 ha a été estimée. Cette valeur, si elle est confirmée, explique les apports d'eaux pluviales vers le réseau séparatif.

Caractéristiques de fonctionnement

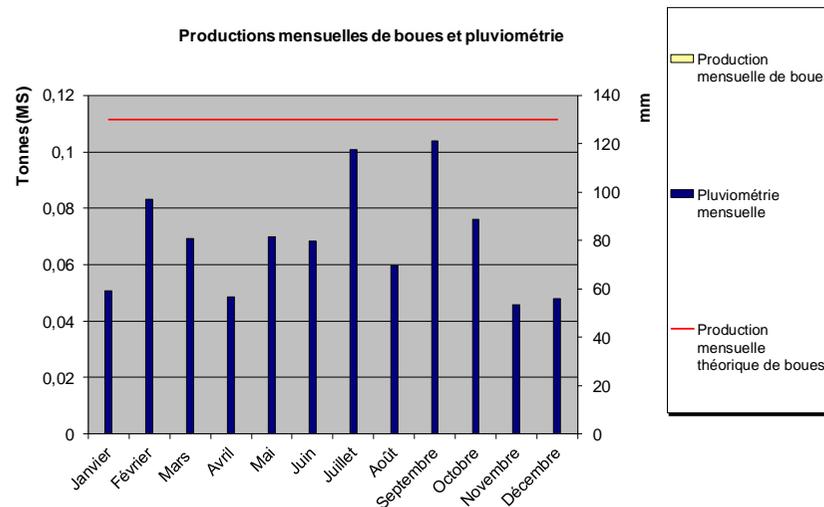
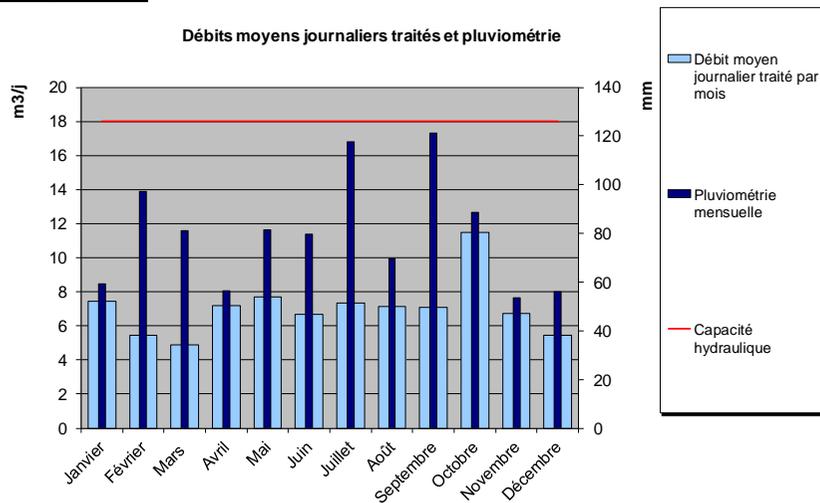
Communes raccordées : BEAUTHEIL-SAINTS – Maison-Meunier

Nombre de raccordables :	83	habitants	62	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	5	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	7	m ³ /j	
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	62 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	20	m ³ /j	
pollution DBO5 :	52%	date :	12/2024	hydraulique :	39%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/09/2024		140			232	280	599	140			140	10
	A2+A5+A4	04/09/2024		21			22,8	12	67	44	48	84,7	129	16
Flux amont retenus en kg/j				5,6			3,5	3,7	9,3	0,93				0,11
Flux amont retenus en E.H.				62				62	62	62				62
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				21			22,8	12	67	44	48	84,7	129	16
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				85			90,2	95,7	88,8	68,6			8,05	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					50			60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BEAUTHEIL-SAINTS / MEMILLION - LE TERTRE

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037743304000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER- CHABRAN
Mise en service	: 15/06/2022	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: ERSE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: CCTP		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)
Ru (ou autre)	: Crayon
Rivière 1	: Aubetin
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 140	E.H	Débit de référence	: 12,4 m ³ /j
	: 8,4	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,25 km
Capacité hydraulique TS	: 12,4	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 12,4	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet

Commentaires

Il y a au total 46 habitations raccordables sur la commune. En septembre 2024, 27 ont réalisés leurs travaux de raccordement dans le cadre de la DAE AESN. On estime à environ 68 usagers la population assainie, soit un volume quotidien de l'ordre de 7 m³/j.

Aucune donnée relative au débit entrant n'a été fournie cette année.

Selon le retour de l'exploitant, le volume entrant sur le dispositif ne représente qu'une bûchée par semaine du poste de relevage alimentant les lits à macrophytes. Dans ces conditions, le développement des roseaux en surface des massifs va être difficile.

Dans l'attente de la collecte d'une charge polluante plus conséquente, il est proposé dans un premier temps une plantation des roseaux uniquement autour des cheminées d'alimentation.

Les performances épuratoires lors de la visite SATESE de septembre sont compatibles avec les exigences minimales de traitement de l'arrêté du 21 juillet 2015. La nitrification est excellente.

La situation sur ce système de traitement est problématique, la station d'épuration et le poste de pompage en contrebas subissent toujours de nombreuses dégradations depuis la construction, ce qui empêche une bonne exploitation du site.

L'entretien des filtres est réalisé avec sérieux par l'exploitant. Le désherbage est régulier. Malgré tout, les roseaux peinent à se développer sur ce dispositif, possiblement en lien avec la sous-charge hydraulique actuelle du dispositif

Caractéristiques de fonctionnement

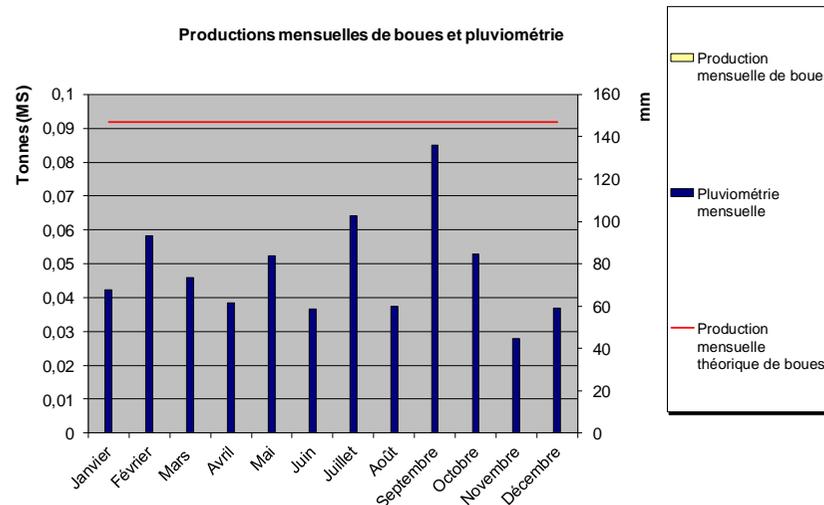
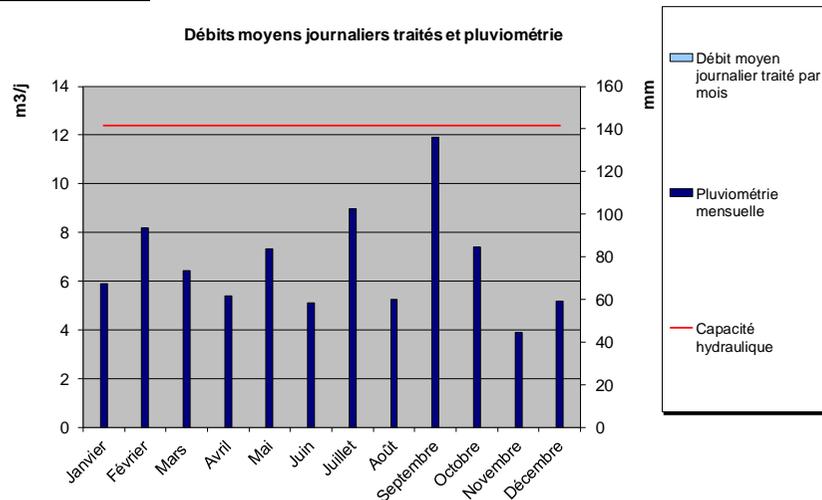
Communes raccordées : BEAUTHEIL-SAINTS – Mémillon-Le Tertre

Nombre de raccordables :	68	habitants	51	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non
Consommation eau assainie :	7	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	51 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j
pollution DBO5 :	36%	date :	12/2024	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :		Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/09/2024		600			412	480	1100	152			152	11
	A2+A5+A4	04/09/2024		9,7			8,75	4	27	1,5	0,34	85,4	86,9	0,41
Flux amont retenus en kg/j				4,6			2,9	3,1	7,6	0,76				0,09
Flux amont retenus en E.H.				51				51	51	51				51
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,7			8,75	4	27	1,5	0,34	85,4	86,9	0,41
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,4			97,9	99,2	97,5	99			42,8	96,3
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					90			70	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BEAUTHEIL-SAINTS / SAINTS

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037743301000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER-CHABRAN
Mise en service	: 04/08/2008	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: OTV (MSE)		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D07/004/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Aubetin
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 900 E.H	Débit de référence	: 334 m ³ /j
	: 54 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,41 km
Capacité hydraulique TS	: 180 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 74%
Capacité hydraulique TP	: 334 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 26%
File eau	: DISQUES BIOLOGIQUES + FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX		
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES		
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)		

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : La capacité hydraulique de la station d'épuration par temps sec est de 180 m³/j, limite fixée par l'automate. Ce débit maximum a été atteint à 67 reprises cette année, soit 18 % du temps. Le reste des effluents est stocké vers le bassin d'orage (BO) dans les limites de son volume utile ; 334 m³/j peuvent être traités au global, mais sur une journée seulement si le bassin n'a pas pu se vidanger en 24h.

La capacité hydraulique a été dépassée à 13 reprises, toujours lors d'évènements pluvieux importants. Le débit maximum de 712 m³/j met en évidence que la régulation hydraulique ne serait plus fonctionnelle (déjà observé en 2023).

Aucun by-pass d'effluent vers le milieu naturel n'a été enregistré cette année, ce qui interroge au vu des débits importants observés. D'autant plus que lors de la campagne de mesures du SDA intercommunal, réalisée sur une période de 9 semaines à partir de février 2024, 3 déversements (représentant 6,71 h et un volume de 18 m³) ont été mesurés sur le réseau.

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal en cours permettra de localiser précisément l'origine des quantités d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) collectées, grâce aux investigations conduites sur le réseau d'assainissement. La quantité d'ECP moyenne collectée à la station d'épuration peut être estimée jusqu'à environ 48 m³/j cette année, ce qui reste raisonnable ramené au linéaire de réseaux. Lors de la campagne de mesures, les ECP ont été estimées à 109 m³/j.

Station d'épuration : Le niveau de rejet, exprimé en concentrations seulement, n'est pas atteint cette année lors de la mesure d'autosurveillance et lors de la visite du SATESE de septembre pour le paramètre NK. Le système d'assainissement est non conforme au titre des données 2024. Les charges polluantes lors de ce bilan 24h sont anormalement élevées (> 1 027 EH en NTK/2 500 EH EN PT). Les coefficients de charge polluante, actualisés à partir de la mesure d'autosurveillance de 2023, sont reconduits. La station est chargée à 64 % en pollution.

La file de biodisques n°2 a été remplacée en novembre. Les performances épuratoires, notamment sur le paramètre NK, devraient s'améliorer, le système étant depuis totalement opérationnel.

Les premières opérations de curages ont démarré au printemps 2022. La première file (4 lits) a été curée en mars 2022. Le curage des casiers 1 et 3 de la file 2 a été réalisé en avril 2023.

En mai 2024, les casiers 5 et 7 (file 2) ont été curés. Les quantités évacuées n'ont pas été communiquées par l'exploitant.

Divers dysfonctionnements sont observés depuis la réalisation des opérations de curage : flaquage importants des lits de la file 1 lié à sa sur-sollicitation, mise à l'arrêt de la file 2, les roseaux n'ont pas repris suite au curage, une replantation est nécessaire.

Travaux et études : Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB. Le bureau d'études titulaire est le groupement EGIS-SAFEGE.

La campagne de mesures a eu lieu au printemps 2024, elle met en évidence une surface active de 1,25 ha. A noter que le réseau de collecte est pour ¼ unitaire. Il est important dans ces conditions que la régulation hydraulique fonctionne (à contrôler par le délégataire).

Caractéristiques de fonctionnement

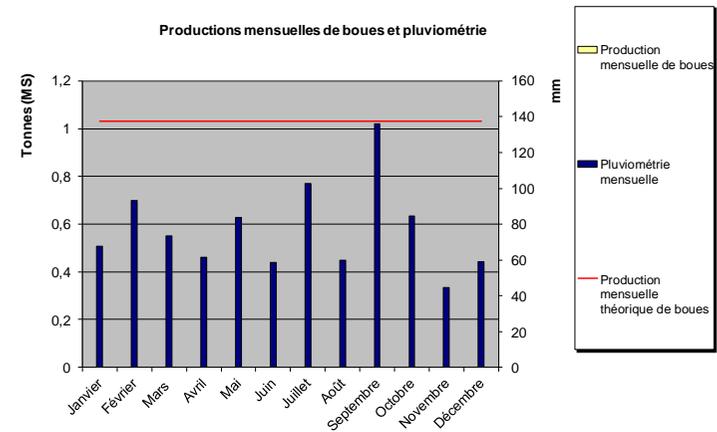
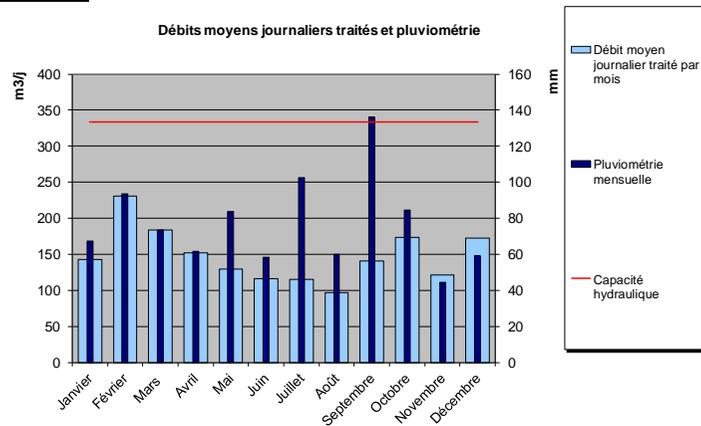
Communes raccordées : BEAUTHEIL-SAINTS/Saints

Nombre de raccordables :	643	habitants	482	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Oui	
Consommation eau assainie :	63	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	86	m ³ /j	moyen :	147,8	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	573 E.H.	maxi temps sec :	104	m ³ /j	maxi temps de pluie :	712	m ³ /j
pollution NK :	64%	date :	06/2023	hydraulique :	44%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	144,2	kwh/j	4,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/03/2024		160			110	140	270	41			41	4,3
	A2+A5+A4	06/03/2024		6,2			7,5	5	20	4	2,6	8,88	12,9	3,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/06/2024	115	355			740	936	1830	134	70,8	0,24	134	37
	A2+A5+A4	04/06/2024	107	9,8			17,3	8,72	51,7	16,8	13,2	5,04	21,8	1,83
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/09/2024		670			478	590	1212	105			105	13
	A2+A5+A4	04/09/2024		12			15,5	8	46	13	11	4,04	17	9,4
Flux amont retenus en kg/j				20			26	31	68	8,6				0,8
Flux amont retenus en E.H.				221				510	451	573				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,33			13,4	7,24	39,2	11,3	8,93	5,99	17,3	4,91
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,3			95,9	98,1	95,4	88,7			79,1	47,2
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BEAUTHEIL-SAINTS / VILLERS - LES PARICHETS

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037702803000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN</p> <p>Mise en service : 22/11/2010 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE</p> <p>Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE</p> <p>Constructeur : CREA Step</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015</p> <p>Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Maclin(RUISSEAU)(R151-F6574000)</p> <p>Ru (ou autre) : Maclin</p> <p>Rivière 1 : Aubetin</p> <p>Rivière 2 : Grand Morin</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte : Habituellement, l'analyse des débits caractéristiques est réalisée à partir des débits journaliers issus des postes de refoulement de Villers et des Parichets. Les données de débit transmises depuis 2021 correspondent à des moyennes hebdomadaires, ce qui ne permet pas d'apprécier le fonctionnement hydraulique du dispositif. Il est souhaité que l'exploitant transmette des données journalières, le rapatriement des données via la télésurveillance le permettant.</p> <p>Les données transmises présentent des variations par rapport aux années précédentes qui interrogent sur leur fiabilité (facteur 6 entre les débits moyens 2020 et 2024), l'analyse hydraulique ne peut pas être menée de façon précise.</p> <p>Une vérification des valeurs de débits issus du tarage des pompes de refoulement des PR de Villers et des Parichets est à entreprendre par l'exploitant.</p> <p>Selon les données transmises, la capacité hydraulique du dispositif de 27 m³/j est dépassée la totalité du temps. Lors de la campagne de mesures du SDA intercommunal, réalisée sur une période de 9 semaines à partir de février 2024, les ECPP ont été estimées à 15 m³/j.</p> <p>Station d'épuration : Il s'agit d'un Bi-filtre planté de roseaux (brevet : Ecophyltre) avec un seul étage de traitement. Ce filtre vertical présente la particularité d'être constitué de deux niveaux filtrants à base de Mayennite. Un réseau de drains intermédiaires a pour objectif d'améliorer l'oxygénation de l'ensemble du massif filtrant.</p> <p>Les flux de pollution ont été estimés sur la base du nombre de raccordables. La station est chargée à environ 53 % en pollution.</p> <p>La qualité des eaux traitées permettait de respecter les prescriptions minimales imposées par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 lors de la mesure d'autosurveillance de février. Elles le sont aussi lors de la visite du SATESE de septembre bien que les performances épuratoires soient loin du niveau attendu pour ce type de filière.</p> <p>Lors de la visite du SATESE, il a été constaté que visuellement l'effluent au rejet était noir et présentait une légère odeur septique. Ce type de dysfonctionnement est dû à une mauvaise oxygénation des filtres et un mauvais écoulement dans les massifs, causés par un colmatage. Cette hypothèse est étayée par le flaquetage du casier n°1, en cours d'alimentation lors de la visite.</p> <p>Une opération de curage des boues en surface est à envisager. Cette opération interviendrait 15 ans après la mise en eau de la station d'épuration.</p> <p>Travaux et études : La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire. Le titulaire de l'étude est le groupement EGIS-SAFEGE, la réunion de lancement a eu lieu le 11 avril 2023.</p> <p>La campagne de mesures a eu lieu au printemps 2024, elle met en évidence des surfaces actives, respectivement de 0,61 ha sur le secteur de Villers et de 0,06 ha sur le secteur des Parichets. Cela peut expliquer l'augmentation des débits collectés par temps de pluie.</p>
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 180 E.H Débit de référence : 27 m³/j</p> <p>: 10,8 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,067 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 27 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 27 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX</p> <p>File boues : LITS À RHIZOPHYTES</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

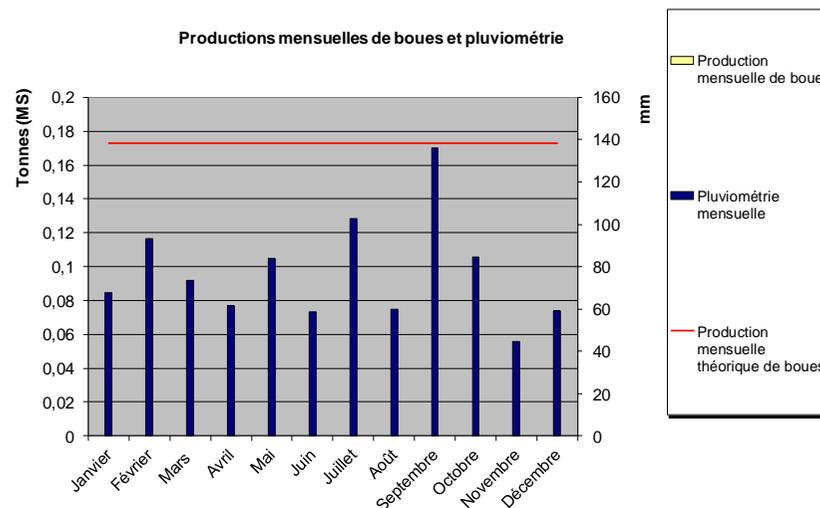
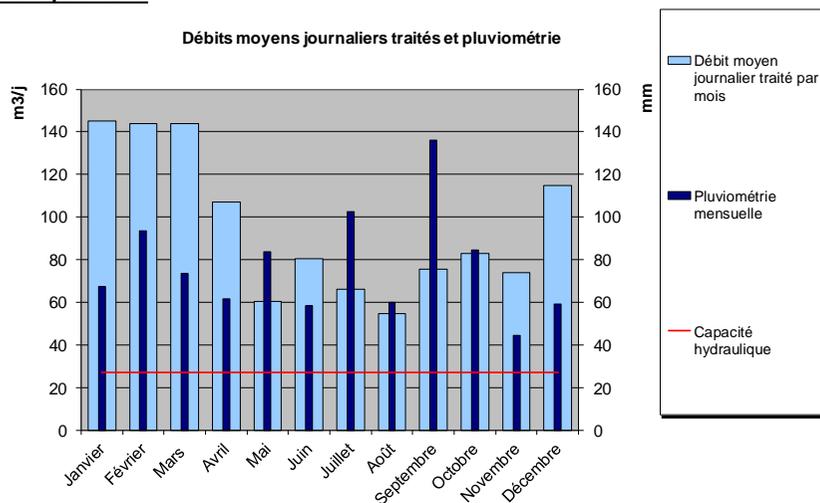
Communes raccordées : BEAUTHEIL-SAINTS – Villers-Les Parichets

Nombre de raccordables :	128	habitants	96	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	12	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	95,7	m ³ /j	
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	96 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	203	m ³ /j	
pollution DBO5 :	53%	date :	12/2024	hydraulique :	354%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	29/02/2024	186	93,3			43,5	44,2	129	31,4	20,7	9,97	41,4	2,91
	A2+A5+A4	29/02/2024	186	6,5			10,3	7,36	26,6	12,5	11,1	2,86	15,4	1,96
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/09/2024		160			252	320	620	87			87	7,9
	A2+A5+A4	11/09/2024		42			87	76	196	59	54	1,07	60,1	7,2
Flux amont retenus en kg/j				8,6			5,5	5,8	14	1,4				0,16
Flux amont retenus en E.H.				96				96	96	96				96
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				42			87	76	196	59	54	1,07	60,1	7,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				73,8			65,5	76,2	68,4	32,2			31	8,86
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BEAUVOIR / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037702901000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX Mise en service : 18/09/2013 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST Constructeur : CREA Step Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600) Ru (ou autre) : Avon Rivière 1 : Rivière 2 : Yerres Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Les débits caractéristiques suivants ont été retenus : - 21 m³/j de débit minimum de temps sec relevé du 12 au 14 septembre ; il est cohérent avec la consommation moyenne d'eau assainie de la commune (18 m³/j). - 43 m³/j pour le débit maximum de temps sec enregistré du 04 au 09 juin. Il représente 215 % du débit minimum de temps sec. - 214 m³/j est le débit maximum de temps de pluie, observé le 10 octobre après une pluie de 52 mm la veille. Il représente ±700 % de la capacité hydraulique de la station d'épuration. On comptabilise sur l'année 2024, 281 jours de dépassement de la capacité hydraulique. Ce constat d'apports d'eaux météoriques est anormal pour un réseau 100% séparatif.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Selon l'arrêté du 21 juillet 2015 révisé, aucune mesure d'autosurveillance n'est demandée pour les stations d'épuration d'une capacité inférieure ou égale à 200 E.H.</p> <p>Les coefficients de la charge polluante restent calculés d'après les résultats d'autosurveillance de 2019. La quantité de pollution réceptionnée de 147 E.H. selon le paramètre NK est adéquate avec la charge théorique (133 E.H.). La station d'épuration est chargée à 73 % en pollution. Cette analyse pourrait être affinée, mais le SATESE ne dispose pas de chiffres récents du nombre d'abonnés assainissement et du volume d'eau assainie. Néanmoins, depuis 2019 la population n'a pas progressé, car elle est passée de 192 habitants à 185 habitants.</p> <p>La qualité des eaux traitées est donc appréciée lors de la visite SATESE annuelle ; elle respectait largement les prescriptions réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015 (peu exigeantes). Les rendements épuratoires obtenus par ce dispositif sont excellents pour les paramètres dont le traitement est assuré par ce type de filière (MES, DBO5, DCO et NK). Ce dispositif n'est par contre pas conçu pour l'élimination de l'azote global (NGL) et du phosphore (Pt).</p> <p>Le niveau d'entretien des filtres (élimination des adventices) en 2023 n'était pas satisfaisant. Un nettoyage curatif des filtres a été réalisé au 1^{er} semestre 2024, mais cette action était incomplète en l'absence d'arrachage des racines. Les adventices sont donc revenues sur les filtres. L'exploitant doit s'efforcer d'assurer un entretien préventif et régulier, chaque semaine, seule solution pérenne à la non-prolifération des adventices.</p>
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 200 E.H Débit de référence : 30 m³/j : 12 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,65 km Capacité hydraulique TS : 30 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 30 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet</p>	<p>Travaux et études</p> <p>Ce réseau à faible pente nécessite une surveillance régulière afin d'éliminer les risques de bouchage engendré par d'éventuels dépôts. La mise en place d'une potence, avec treuil adapté, devra être envisagée pour la remontée du panier dégrilleur. Actuellement, les conditions de sécurité ne sont pas présentes pour cette tâche ; le panier n'est pas relevé régulièrement. L'exploitation du réseau est assurée par la CCBRC.</p>

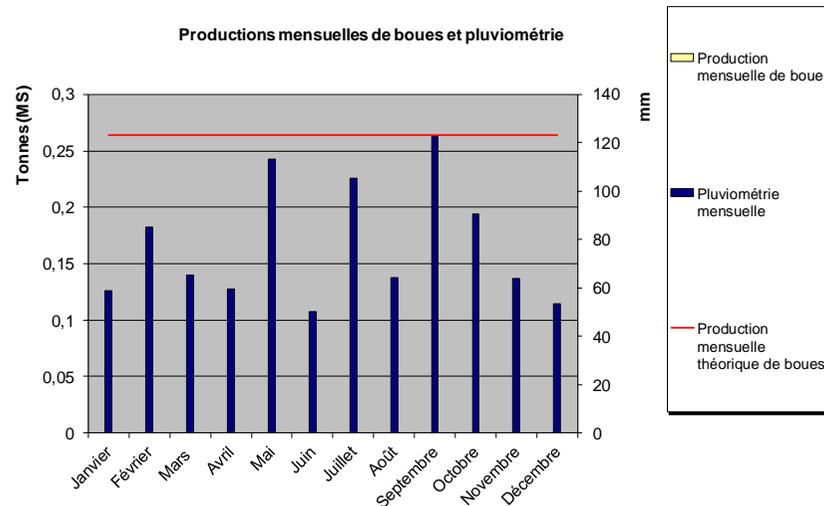
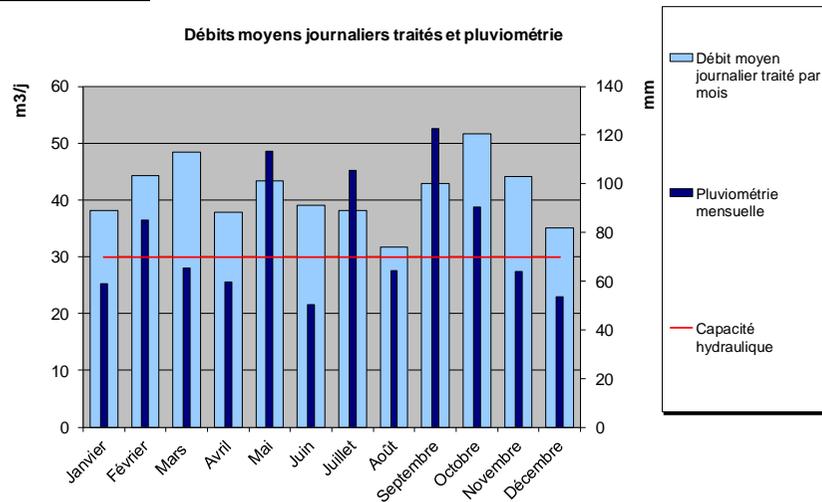
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	BEAUVOIR													
Nombre de raccordables :	177	habitants	133	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	18	m ³ /j	réf. :	2020	mini temps sec :	21	m ³ /j	moyen :	41,2	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	147 E.H.	maxi temps sec :	43	m ³ /j	maxi temps de pluie :	214	m ³ /j				
pollution NK :	73%	date :	05/2019	hydraulique :	137%	Production annuelle de boues :	tMS			gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	4,9	kwh/j	0,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%			Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/05/2024		67			83,2	110	196	52			52	3,5
	A2+A5+A4	23/05/2024		4			5,75	3	17	1,6	0,54	42	43,6	6,6
Flux amont retenus en kg/j				5,7			5,4	6	15	2,2				0,2
Flux amont retenus en E.H.				63				100	99	147				118
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			5,75	3	17	1,6	0,54	42	43,6	6,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94			93,1	97,3	91,3	96,9			16,2	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					50			60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BELLOT / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037703001000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER-CHABRAN
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: SERTED		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: MISE F95036/ DDAF		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Petit Morin du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R143)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Petit Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 550	E.H	Débit de référence	: 180 m ³ /j
	: 33	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3 km
Capacité hydraulique TS	: 120	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 120	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: LITS DE SÉCHAGE			
Destination des boues	: ABSENCE DE PRODUCTION DE BOUES (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Inconnu

Commentaires

Système de collecte

Les données de débits sont fournies au pas de temps hebdomadaires et restent donc imprécises. Le réseau d'assainissement de Bellot présente un mauvais comportement : pourtant de type séparatif à 100% de son linéaire, il collecte en effet des eaux pluviales.

Le futur système de traitement intercommunal prévu pour Bellot et Villeneuve-sur-Bellot a pris en compte un apport de 28 m³/j d'eaux météoriques en provenance de Bellot pour une pluie mensuelle (0.3 ha de surface active résiduelle considérée après travaux de mise en conformité des particuliers en domaine privé) et 54 m³/j d'ECPP propres à Bellot. Il importera de mettre en œuvre les travaux de mise en conformité des mauvais branchements pour réduire les débits d'eaux claires météoriques.

Station d'épuration

Le niveau de fonctionnement global de ce système d'assainissement n'est pas satisfaisant, malgré un bilan d'autosurveillance respectant les normes de rejet en vigueur.

La qualité des eaux rejetées est régulièrement dégradée par la perte, avec les eaux épurées, de flottants mêlés à des floccs de boues. Ce mélange est non piégé à la surface du clarificateur, du fait de l'absence de cloison siphonide. De ce fait, des épisodes de pollution du milieu nature sont fréquents, comme au mois de décembre 2023 où un rapport en manquement administratif a été rédigé par les services de police de l'eau.

Il est à noter de plus, que la conception du clarificateur non raclé, de forme cylindro-conique, et non précédé d'un dégazeur favorise la production de ce mélange par la flottation d'amas de boues.

Par ailleurs, en période pluvieuse, des surcharges hydrauliques du clarificateur ont lieu, perturbant sérieusement le fonctionnement de la station d'épuration par des pertes massives de matières en suspension (MES).

Dans le fichier SANDRE, il a été déclaré 24 T de boues produites et aucune évacuation. Le fichier d'exploitation mentionne uniquement 14 extractions de 12 m³ chacune (réalisées en avril, juin, juillet, août, septembre et novembre), pour un total de 12,6 TMS (avec une siccité de 7,5 % en moyenne, ce qui est incohérent avec le dispositif, la siccité devrait plutôt être de l'ordre de 0,8 % maximum). Ainsi, au vu du dispositif (des extractions faites directement depuis le bassin d'aération), des constatations faites sur le terrain (pas d'évacuation et extractions insuffisantes, des pertes de boues régulières, absence d'évacuation, état des lits de séchage...), ces données ne sont pas fiables. Il a donc été considéré une absence de production de boues.

La consommation électrique est deux fois plus faible que celle de 2023, ce qui est liée à des pannes récurrentes de la turbine d'aération ainsi que de très faibles extractions.

Travaux et études

Le projet prévoyant la construction d'une nouvelle station d'épuration commune à Bellot et Villeneuve-sur-Bellot (procédé boues activées en aération prolongée, capacité polluante de 1700 EH, débit de référence de 584 m³/j, traitement du phosphore, traitement des boues sur lits plantés de roseaux) a abouti (priorité du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2 (SDASS EU2)). Les entreprises ont été retenues fin octobre 2021 pour les travaux de construction de la station d'épuration (implantée sur la commune de Bellot), du bassin d'orage (200 m³ situé sur la commune de Villeneuve-sur-Bellot) et les travaux des réseaux de transfert d'eaux usées des 2 communes. Un poste de refoulement de 28 m³/h reprendra les eaux usées propres à la commune de Bellot (hameau de Fourcheret compris pour le moment non raccordé) avec un refoulement de 620 ml. Les travaux n'ont commencé qu'en mars 2023. La station a été mise en eau le 6 mai 2025.

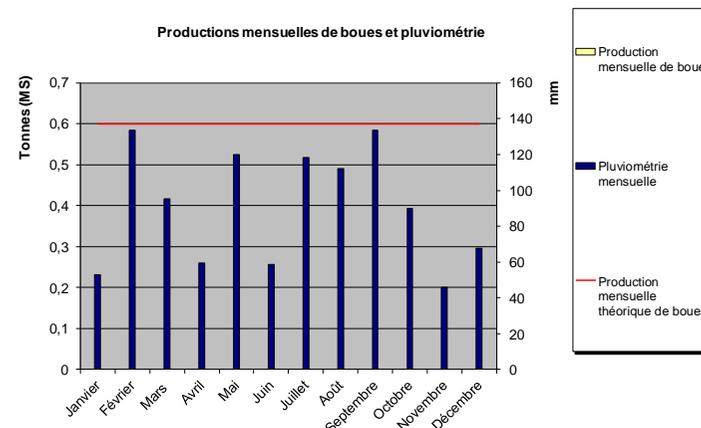
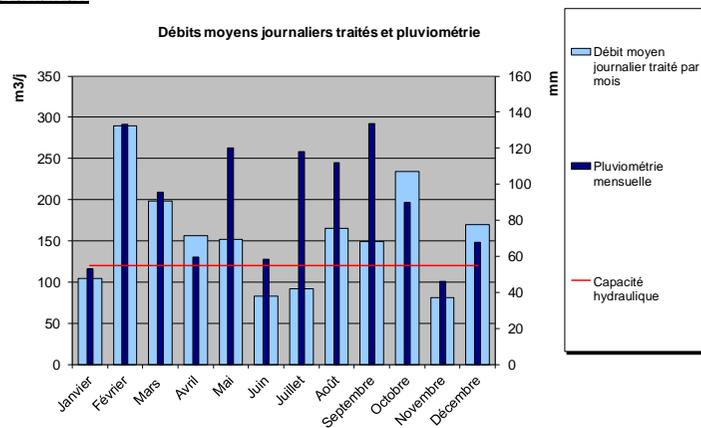
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	BELLOT													
Nombre de raccordables :	422	habitants	316	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	52	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	103	m ³ /j	moyen :	156,1	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	333	E.H.	maxi temps sec :	45	m ³ /j	maxi temps de pluie :	580	m ³ /j		
pollution NK :	61%	date :	06/2024	hydraulique :	130%	Production annuelle de boues :		0	tMS	0	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	21,7	kwh/j	1,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		0 %	Traitement P :		Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/03/2024		190			161	200	403	57			57	5,9
	A2+A5+A4	21/03/2024		20			13,2	5	43	3,8	1	1,78	5,58	0,84
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/06/2024	60	670			359	452	893	84			84	16,7
	A2+A5+A4	11/06/2024	60	8,5			10	3	34	2,7			8,22	4,83
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/11/2024		140			109	140	264	57			57	5,7
	A2+A5+A4	20/11/2024		9,2			4,75	1,5	16	1,6	0,17	12,7	14,3	2,6
Flux amont retenus en kg/j				40			22	27	54	5				1
Flux amont retenus en E.H.				447				452	357	333				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12,6			9,33	3,17	31	2,7	0,58	7,24	9,36	2,76
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93,9			94,9	98,6	93,2	95,8			85,1	70,4
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037703101000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT Mise en service : 01/01/1975 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES Maître d'ouvrage : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE) Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F472/MISE/200/109 Arrêté préfectoral boues : F 477 MISE/2013/037	<p>Système de collecte : 137 j de by-pass auraient eu lieu au niveau du bassin d'orage de Vilbert (point A2 – volume utile 100 m³), représentant un volume estimé de 12 909 m³ (soit 12 % du volume annuel collecté par la station d'épuration).</p> <p>Le volume déversé est beaucoup plus élevé (+ 398 %) que l'année passée (2 593 m³ en 2023), en lien avec une pluviométrie plus importante.</p> <p>Néanmoins, l'infiltration avérée de l'Yerres dans le réseau adjacent à la station d'épuration (regards du réseau en bordure de l'Yerres non étanches) explique en partie ces déversements. En effet, en période de crue, le poste de relèvement en entrée de station est plein et bloque la restitution du bassin d'orage qui déverse alors vers le milieu naturel.</p> <p>La capacité hydraulique du dispositif a été dépassée quasiment en permanence, 363 j en 2024 (173% de charge en moyenne). Ces dépassements, régulièrement observés les années passées, s'expliquent notamment par une restitution du bassin d'orage non optimisée et non prévue initialement dans le dimensionnement de la station d'épuration (ouvrage construit à posteriori), et par la part de réseaux unitaires et l'apport d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP), estimées à environ 188 m³/j cette année par différence entre le débit maximum de temps sec retenu de 260 m³/j et le volume théorique d'eaux usées de 72 m³/j.</p> <p>Station d'épuration : Les 2 mesures d'autosurveillance ont été réalisées dans un contexte de débit entrant supérieur à la capacité hydraulique de la station d'épuration (150 m³/j) et inférieur au débit de référence (371 m³/j).</p> <p>La qualité des eaux rejetées était toutefois conforme aux normes réglementaires.</p> <p>Cela montre la capacité des ouvrages à traiter bien plus que la capacité hydraulique prévue, avec malgré tout, inévitablement, des pertes de boues vers l'Yerres compte tenu du caractère obsolète du clarificateur conique non raclé. La quantité de boues extraites (6,9 tMS) est plus élevée que la quantité de boues évacuées (4,8 tMS) à destination du centre de compostage du SMAB à Presles-en-Brie. Néanmoins, la production de boues (boues extraites) de la station présente un déficit d'environ 48 % (31 gMS/EH/j pour 60 gMS/EH/j théoriquement attendu), ce qui relativise fortement la bonne qualité du traitement et la conformité du SA.</p> <p>Ce déficit est chronique depuis de nombreuses années. Le défaut de collecte, les fortes variations hydrauliques, les défauts d'extractions (35 extractions à l'année) ainsi que la configuration des ouvrages anciens (clarificateur statique) expliquent ce résultat.</p> <p>Travaux et études : Une étude de Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a été lancée portée en délégation de maîtrise d'ouvrage par la Communauté de communes du Val Briard.</p> <p>La campagne de mesures réalisée en avril et mai 2023 confirme la présence d'eaux claires parasites permanentes (60 m³/j mesurés) et météoriques (1.25 ha de SA sur les secteurs séparatifs et 3.65 ha sur les secteurs unitaires qui génèrent 461 m³ pour une pluie mensuelle). Le programme de travaux a été finalisé techniquement mi-mai 2025 : il prévoit des réhabilitations de collecteurs, notamment en P1 et en tranchée ouverte : avenue du Général Leclerc, routes de Chaumes, de Vaux et de Vilbert. L'autre priorité est la reconstruction de la station d'épuration (boues activées envisagée), avec un bassin d'orage (environ 390 m³ estimé). Le raccordement des apports unitaires de Vilbert par la rue des Anes est également un axe à retenir pour délester hydrauliquement le réseau de l'avenue du Général de Gaulle. Une mise à jour des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sera réalisée mais n'aboutira pas avant le 2^{ème} semestre 2026.</p>
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Yerres Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 371 m ³ /j : 60 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 7,15 km Capacité hydraulique TS : 150 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 77% Capacité hydraulique TP : 150 m ³ /j (pluie) Unitaire : 23% File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : POCHE FILTRANTE Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
Autosurveillance Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

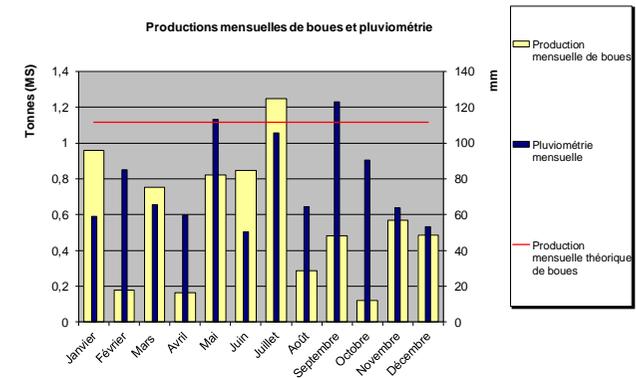
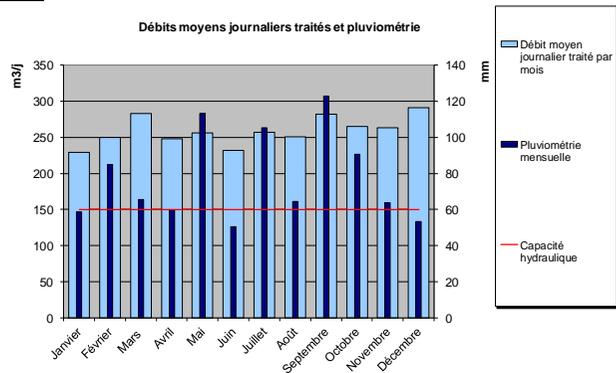
Communes raccordées : BERNAY-VILBERT

Nombre de raccordables :	817	habitants	613	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	80	m ³ /j	réf. :	2021	mini temps sec :	194	m ³ /j	moyen :	258,9	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	620 E.H.	maxi temps sec :	260	m ³ /j	maxi temps de pluie :	352	m ³ /j
pollution NK :	62%	date :	02/2024	hydraulique :	173%	Production annuelle de boues :	6,9	tMS	31	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	90	kwh/j	2.8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	52%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/02/2024	184	228			65,6	46,1	236	50,3	35	3,2	53,5	5,44
	A2+A5+A4	19/02/2024	184	2,2			4,45	3	11,8	0,75	0,54	10,3	11	2,42
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/03/2024		180			128	150	339	20			20	2,7
	A2+A5+A4	28/03/2024		21			8,5	7	20	4,2	2,3	7,98	12,2	2,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/11/2024		87			60,8	70	164	30			30	3,1
	A2+A5+A4	19/11/2024		12			7,25	4	21	2	1	3,8	5,8	2,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	21/11/2024	332	77,2			20,8	13,9	76,1	22	15,9	5,59	27,6	2,31
	A2+A5+A4	21/11/2024	357	6,22			7,35	6,44	16,5	1,57	1,03	6,66	8,23	0,97
Flux amont retenus en kg/j				42			12	8,5	43	9,3				1
Flux amont retenus en E.H.				467				142	289	620				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10,4			6,89	5,11	17,3	2,13	1,22	7,18	9,31	1,95
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91,4			85,4	85,3	88,7	90,9			67	40,1
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				92				87	84	72				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BERNAY-VILBERT / POMPIERRE

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037703102000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT Mise en service : 28/09/2022 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE Exploitant : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 472 MISE 2020/085 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Yerres Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>La station d'épuration a été mise en eau à partir du 28/09/2022 (filtres plantés de roseaux verticaux traditionnels à 2 étages).</p> <p>Il s'agit de la création d'un système d'assainissement collectif pour ce hameau (une trentaine de branchements) avec mise en place d'un réseau d'eaux usées neuf.</p> <p>Aucune donnée de débit n'a été transmise, l'analyse hydraulique de la station n'est donc pas possible.</p> <p>D'après le mémoire technique de l'offre de Merlin TP, la mesure de débit d'eaux brutes devrait s'effectuer grâce à un débitmètre électromagnétique au niveau de la canalisation de refoulement du poste amont. Celui-ci est situé sur le réseau d'assainissement, avec une arrivée des effluents en refoulement sur la station d'épuration qui sont ensuite repris par un réservoir de chasse alimentant le premier étage de filtres plantés de roseaux. Lors des visites SATESE, aucun débitmètre électromagnétique n'a été vu au niveau du poste.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Une seule visite a été réalisée en 2024 sur ce dispositif. Lors de celle-ci, la qualité de l'eau traitée respectait largement les normes en vigueur. Les performances épuratoires étaient très bonnes, notamment pour le traitement du NTK par nitrification.</p> <p>Sur ce dispositif, l'autosurveillance réglementaire n'est pas obligatoire au vu de sa capacité nominale inférieure à 200 E.H.</p> <p>Les coefficients de la charge polluante ont été estimés à partir des habitants raccordables. En fin 2024, 86 habitants étaient raccordés, seul un branchement faisait encore l'objet de réserve. La station d'épuration est chargée à 58% en pollution.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 110 E.H Débit de référence : 11 m³/j : 6,6 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 0,625 km Capacité hydraulique TS : 11 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 11 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

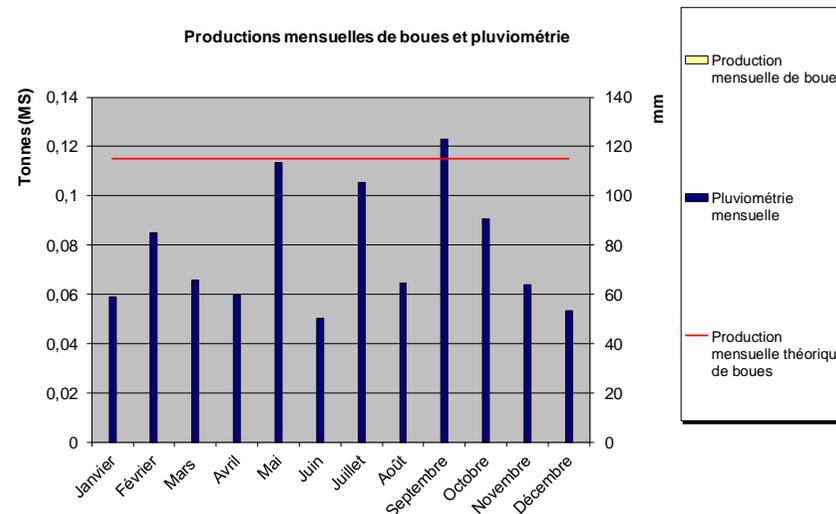
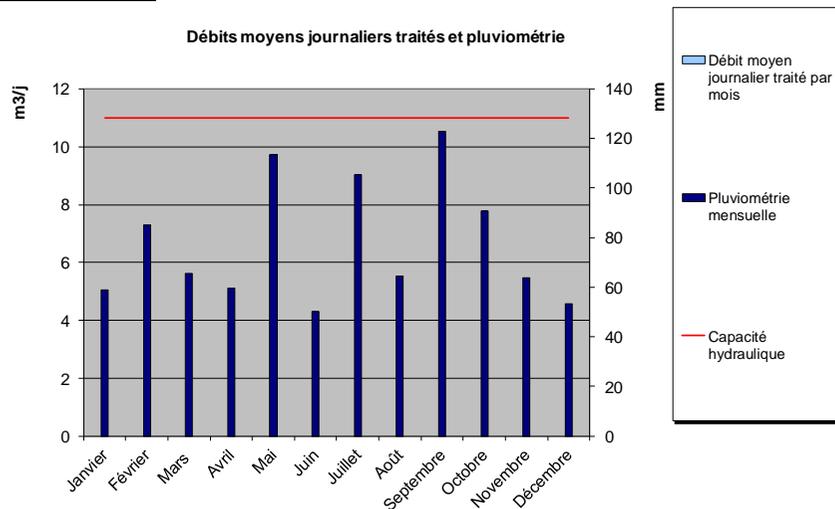
Communes raccordées : BERNAY-VILBERT - Hameau de Pompierre

Nombre de raccordables :	86	habitants	64	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non
Consommation eau assainie :	9	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	64 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j
pollution DBO5 :	58%	date :	12/2024	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :		Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/11/2024		47			95,4	120	237	61			61	5,1
	A2+A5+A4	19/11/2024		9,5			11,8	4	39	3,4	1,2	94,3	97,7	7,8
Flux amont retenus en kg/j				5,8			3,6	3,8	9,6	0,96				0,11
Flux amont retenus en E.H.				64				64	64	64				64
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,5			11,8	4	39	3,4	1,2	94,3	97,7	7,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				79,8			87,7	96,7	83,5	94,4			0,1	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l					35			35	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					75			60	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BETON-BAZOUCHES / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037703201000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX
 Mise en service : 01/01/1976 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES

Maître d'ouvrage : BETON BAZOUCHES

Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE

Constructeur :

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015

Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)

Ru (ou autre) :

Rivière 1 : Aubetin

Rivière 2 : Grand Morin

Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 800	E.H	Débit de référence	: 247 m ³ /j
	: 39	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,514 km
Capacité hydraulique TS	: 160	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 68%
Capacité hydraulique TP	: 160	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 32%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : POCHE FILTRANTE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

A noter que depuis le 02/04/2024, la prestation de service pour l'exploitation du système d'assainissement est confiée à l'entreprise SUEZ – Agence de Rozay-en-Brie suite à l'arrêt de la convention d'exploitation avec la CC2M le 31/12/2023 (phase transitoire assurée par la Commune).

Système de collecte

Ce réseau est mixte (unitaire et séparatif) et collecte en quantités importantes des eaux claires. Des travaux de déconnexion de surface active sont réalisés en plusieurs tranches dans le secteur de la RN4. Le débit admis à la station d'épuration est normalement régulé pour limiter les surcharges hydrauliques des ouvrages. On comptabilise 99 jours de déversements à partir du mois d'avril au point de surverse en tête de station pour un volume estimé à 6 852 m³ (12,2 % du volume annuel collecté).

Depuis juin 2023, la capacité de pompage du PR Aubetin a été augmentée pour alimenter le futur bassin d'orage. Dans cette configuration, les débits déversés en tête de station sont nécessairement plus importants.

Station d'épuration

Les résultats de la visite SATESE de février et ceux de la mesure d'autosurveillance de septembre sont corrects et respectent les prescriptions minimales de traitement définies dans l'arrêté du 21 juillet 2015 révisé (peu exigeantes).

La faible production de boues (déficit de 65 %) traduit une élimination insuffisante de la pollution et montre les limites de l'installation en place. Sa capacité hydraulique est dépassée (112 %).

Les boues sont si nécessaire évacuées au centre de compostage de Cerneux ; il n'y a eu aucune évacuation en 2024.

Le nouvel exploitant a mis en place 2 poches filtrantes afin d'optimiser les possibilités d'extraction des boues en excès (disponibilité théorique toute l'année).

Cependant, l'exploitant a arrêté l'extraction des boues en excès le 09/10/2024, car les 2 poches étaient remplies. Cette situation a duré jusqu'en mai 2025 ; ce qui n'est pas satisfaisant.

Le contrat prévoyait une mise en tas des boues des poches filtrantes au fur et à mesure de leur remplacement sur l'aire de stockage existante. Le transport devait être réalisé par la Commune et non par l'exploitant.

Travaux et études

Les travaux de déconnexion de surface active dans le secteur RN4/Chemin des Moissons ont été terminés en décembre 2017. La 2^{ème} tranche concernant le secteur Chemin Vert/RN4/rue du Château d'eau a été finalisée en février 2023, avec notamment la suppression du déversoir d'orage de la rue Tessier.

Une nouvelle station d'épuration de type boues activées (avec traitement physico-chimique du phosphore) et dotée de 6 lits de séchage plantés de roseaux d'une capacité de 1 030 E.H. est en cours de construction (arrêt du chantier du 17/11/2023 au 06/05/2024 en raison des conditions météorologiques défavorables au terrassement), avec un Bassin d'Orage (BO) de 210 m³.

Le dimensionnement hydraulique est de :

- débit journalier de 455 m³/j ;
- débit horaire de pointe de 24,2 m³/h.

Cette reconstruction est priorisée dans le SDASS EU2.

Les travaux de renforcement du refoulement depuis le poste de l'Aubetin (remplacement des pompes et de la conduite), afin de traiter la pluie mensuelle (alimentation du BO), ont été finalisés en juin 2023.

La mise en eau de la nouvelle station d'épuration est prévue en septembre 2025.

Caractéristiques de fonctionnement

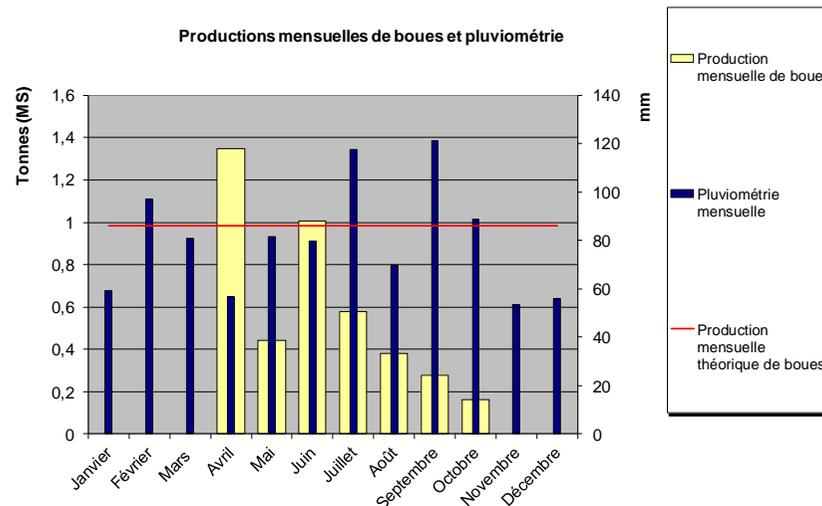
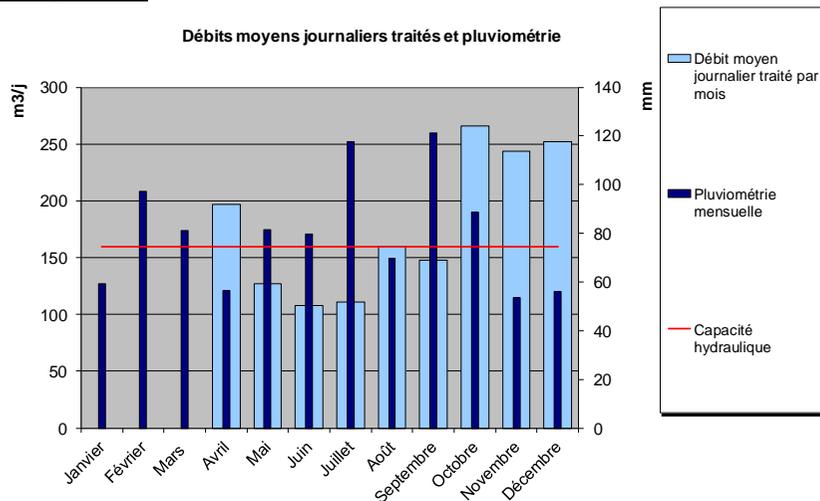
Communes raccordées : BETON-BAZOUCHES

Nombre de raccordables :	796	habitants	597	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui	
Consommation eau assainie :	76	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	111	m ³ /j	moyen :	179,2	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	547 E.H.	maxi temps sec :	132	m ³ /j	maxi temps de pluie :	412	m ³ /j
pollution NK :	68%	date :	11/2020	hydraulique :	112%	Production annuelle de boues :	4,2	tMS	21	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	87,2	kwh/j	2,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	35%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/02/2024		87			57,2	61	164	50			50	4,5
	A2+A5+A4	14/02/2024		5,4			7,25	5	19	0,82	0,1	30,5	31,3	2,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	12/09/2024	105	145			91,6	102	254	66,1			66,1	4,76
	A2+A5+A4	12/09/2024	105	2			5,65	3	16,6	1,3		8,4	9,7	
Flux amont retenus en kg/j				39			25	28	72	8,2				1
Flux amont retenus en E.H.				433				463	478	547				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,7			6,45	4	17,8	1,06	0,1	19,5	20,5	2,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,2			90,6	94,4	90,9	98,2			61,3	35,6
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BLANDY-LES-TOURS / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037703401000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte : Le réseau majoritairement séparatif est contraint à une collecte importante d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) et Météoriques (ECM). Le poste de relèvement est équipé d'un trop-plein, mais celui-ci est positionné trop haut pour servir de point de déversement en tête de la station d'épuration ; les tampons en amont débordent inévitablement. La mise en place d'une régulation du débit au sens strict n'est pas possible. La station d'épuration a fonctionné au-dessus de sa capacité hydraulique durant 312 jours (85 % du temps) en lien avec une pluviométrie plus élevée (+ 9 %). Le débit maximum enregistré de 1 251 m³/j le 23/02/2024 est observé le lendemain d'une pluie de 17,4 mm, montrant un phénomène important de ressuyage traduisant des défauts d'étanchéité des collecteurs et le raccordement de drains. Ce débit correspond à un fonctionnement simultané des deux pompes de relèvement, sachant que le débit entrant devrait être normalement limité par le fonctionnement d'une seule pompe de relèvement à la fois (débit maximum admis sur 24 h avec une seule pompe d'environ 530 m³/j). Ce constat est le même que sur les trois précédentes années ; une vérification de cette problématique reste nécessaire. Les débits sont mesurés en entrée par 2 débitmètres électromagnétiques. Ils sont fiables.</p> <p>Station d'épuration : La qualité des eaux traitées par ce dispositif est bonne pour l'ensemble des prélèvements effectués dans l'année. La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 209 % montrant une surcharge de celle-ci très fréquemment et importante. La production de boues (boues évacuées) de 8,2 t de Matière Sèches (MS), soit un ratio de 40 gMS/E.H./j (pour une valeur théorique de 60 g MS/E.H./j), est très insuffisante malgré la mise en place de l'asservissement de la recirculation au débit. La quantité de boues évacuées est plus fiable pour estimer la production de boues que la quantité de boues extraites. Bien qu'une partie des boues produites en 2024 n'ait pas été évacuée sur l'exercice 2024 (comme l'indique le délégataire dans son bilan annuel), la quantité de boues évacuées reflète la production de boues d'une année. Le déficit de production de boues s'explique par des pertes de boues induites par les surcharges hydrauliques, une fréquence d'extraction parfois insuffisante, et aussi en raison des déversements en amont de la station d'épuration lors des périodes de mise en charge du réseau. Les boues ont été retraitées à 93,9 % sur la station d'épuration de PAMAVAL (6,1 % sous la forme de flottants sur la station d'épuration de Dammarie-les-Lys).</p> <p>Travaux et études : La construction d'une station d'épuration intercommunale pour les communes de Fouju et Blandy-les-Tours de 1 450 E.H., implantée sur le site Geopetrol, de type boues activées (filière eau) et lits de séchage plantés de roseaux (filière boues) est actuellement en cours. Les principales données hydrauliques du projet sont : - Volume d'ECPP : 197 m³/j, 150 m³/j en provenance de Fouju (quantité restante après nouveaux travaux à engager) et 47 m³/j en provenance de Blandy-les-Tours. - Débit de référence de 640 m³/j, dont 218 m³/j d'eaux usées. - Construction de 2 bassins d'orage : 110 m³ pour Blandy-les-Tours et 40 m³ pour Fouju. Les travaux des réseaux de transfert se sont achevés en juillet 2025. La construction de la station d'épuration et des ouvrages de transfert a débuté le 31/03/2025 pour une période d'exécution de 65 semaines. La phase 4 du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est en cours de la finalisation. Les mesures se sont déroulées du 21/03 au 25/04/2024. Les premiers résultats sont : - Volume d'ECPP estimé : 310 m³/j (seulement 47 m³/j retenu dans le dimensionnement de la station). - Surface active totale estimée : 9 200 m² (uniquement sur les bassins d'apport séparatifs).</p>
Mise en service : 01/01/1980 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST	
Constructeur : SIGOURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 445 - Art 41, N° M: 1995/167	
Arrêté préfectoral boues : D04/050/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Ancoeur	
Rivière 2 : Almont	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 432 m ³ /j	
: 57,6 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 6,107 km	
Capacité hydraulique TS : 150 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 69%	
Capacité hydraulique TP : 150 m ³ /j (pluie) Unitaire : 31%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SILO SOUPLE	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

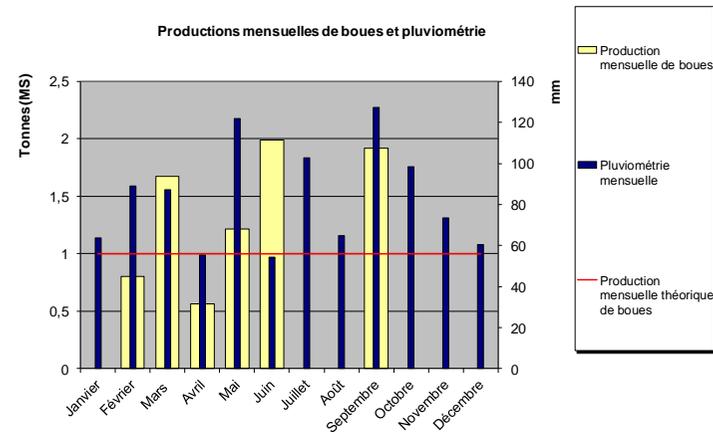
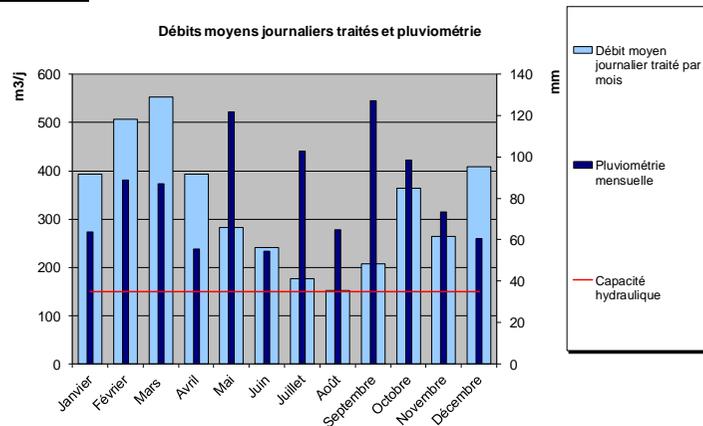
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	BLANDY-LES-TOURS													
Nombre de raccordables :	728	habitants	546	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	83	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	114	m ³ /j	moyen :	328,4	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	553 E.H.	maxi temps sec :	418	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1251	m ³ /j			
pollution NK :	55%	date :	03/2024	hydraulique :	219%	Production annuelle de boues :	8,2	tMS	40	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	81,9	kwh/j	2,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	67%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/02/2024		42			37,4	42	103	14			14	1,6
	A2+A5+A4	28/02/2024		6,2			4	3	10	1,4	0,93	10,9	12,3	0,89
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/03/2024	554	67			34,4	40	92	15			22,1	1,4
	A2+A5+A4	13/03/2024	554	4			4	3	10	0,81			10,4	0,95
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/10/2024		110			88,2	98	245	62			62	5,5
	A2+A5+A4	03/10/2024		6			4	3	10	1,7	0,72	2,59	4,29	2,7
Flux amont retenus en kg/j				37			19	22	51	8,3				0,8
Flux amont retenus en E.H.				412				370	340	553				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6,1			4	3	10	1,55	0,82	6,74	8,28	1,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				89,9			92,4	94,9	93,1	93,6			52,7	47,6
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BOISSETTES / MELUN

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037703801000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE Seine : 01/01/1979 Technicien SATESE : Dernière réhabilitation : 01/01/2008 Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CAMVS</p> <p>Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST Constructeur : NDE et SOBEA/GTM Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée) Arrêté préfectoral eaux : 2021-12/DCSE/BPE/E Arrêté préfectoral boues : N° 11 DRIE 73</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte : La régulation du débit d'alimentation de la station d'épuration permet de limiter drastiquement le nombre de dépassements de la charge hydraulique nominale (1 en 2024), mais aussi le volume d'eaux usées traitées sur la station d'épuration (volume identique à 2023 malgré une année extrêmement pluvieuse). Par conséquent, le nombre de déversements au point A2 a nettement progressé (330) avec un volume by passé au point A2 représentant 19.4 % du volume entrant sur la station d'épuration, soit 6 fois plus qu'en 2023. Cette détérioration de la situation s'explique, entre autres, par la limitation du débit (15 000 m³/j pour un débit nominal de 22 000 m³/j) afin d'éviter les départs de boues et un meilleur comptage des volumes déversés (mesures antérieures à septembre 2023 non fiables). Cette limitation n'était pas justifiée techniquement au vu de la capacité du clarificateur qui peut permettre de traiter un débit de pointe de l'ordre de 1200 m³/h au moins.</p> <p>La collecte d'eaux claires parasites permanentes (influence forte des nappes et effet de ressuyage après les pluies significatif) a augmenté par rapport aux années antérieures et atteint près de 7 000 m³/j, représentant 46 % maximum du volume collecté en temps sec.</p> <p>Station d'épuration : La qualité du rejet s'est donc encore dégradée avec notamment de très nombreux dépassements des valeurs rédhibitoires. Elle est donc non conforme. Cette dégradation est imputable à des départs de boues et aux by-pass en temps de pluie, le bassin d'orage n'étant plus fonctionnel. Pour rappel, depuis fin d'année 2013, le bassin d'orage a été mis hors service, celui-ci étant devenu inutilisable suite à l'apparition de nombreuses fissures.</p> <p>La baisse de la quantité de boues produites de 32 % par rapport à 2023, avec un déficit de production atteignant 66 % témoigne de départs réguliers de boues dans les eaux épurées et ceci malgré une forte régulation hydraulique.</p> <p>Outre la panne survenue sur le clarificateur (12/2023 à 03/2024), la filière de traitement des boues de Dammarie-les-Lys, voire le transfert des boues sous la Seine semble être le premier facteur limitant les extractions de boues sur Boissettes. Pour y remédier, l'exploitant a fait intervenir une unité mobile de traitement des boues, mais de manière très ponctuelle et insuffisante pour maintenir un taux de boue optimal dans le bassin d'aération.</p> <p>La qualité des mesures débitométriques amont et aval est redevenue satisfaisante en 2024.</p> <p>Travaux et études : La mise en demeure pour non-respect de l'arrêté préfectoral du 10/05/2021 (AP N° 2023/DRIEAT/SPE/057 du 28/07/2023) s'est traduite par l'élaboration d'un plan d'actions, dont deux majeures pour Boissettes : lancement du projet de reconstruction du bassin d'orage pour une mise en eau en 2028 (études de conception-réalisation en cours à l'été 2025) et extension de la station d'épuration à 110 000 EH (2032). Pendant la période transitoire, il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour améliorer la performance de la station d'épuration avec, si besoin, la mise en place d'une solution alternative complémentaire au traitement actuel des boues. Le process d'aération a été fiabilisé : réparation de la canalisation d'air surpressé et renouvellement de deux surpresseurs. Un plan d'action relatif à l'exploitation a été établi au premier semestre 2025.</p> <p>L'étude de faisabilité avec différents scénarii pour le futur traitement des eaux conduite par CAGPS s'est terminée au premier semestre 2025. L'orientation probable serait une non reconduction par la CAMVS de la convention avec CAGPS à l'échéance 2035. Celle-ci devrait alors mettre en œuvre sa propre solution pour le traitement des eaux usées (construction d'une nouvelle station d'épuration propre aux effluents de la CAGPS, refoulement vers la station d'épuration d'Evry Coucouronnes avec la construction d'une nouvelle file épuratoire...). La décision politique finale est attendue pour septembre 2025.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 77083 E.H Débit de référence : 22000 m³/j : 4625 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 255,523 km Capacité hydraulique TS : 22000 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 93% Capacité hydraulique TP : 22000 m³/j (pluie) Unitaire : 7%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE Destination des boues : INCINERATION (6,1%), SITE DE RETRAITEMENT (93,4%) CENTRE DE COMPOSTAGE (0,5%),</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 156</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

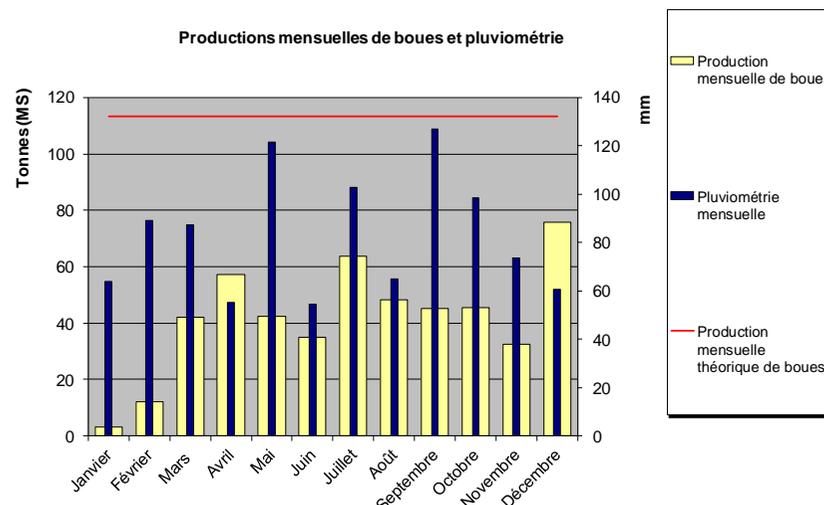
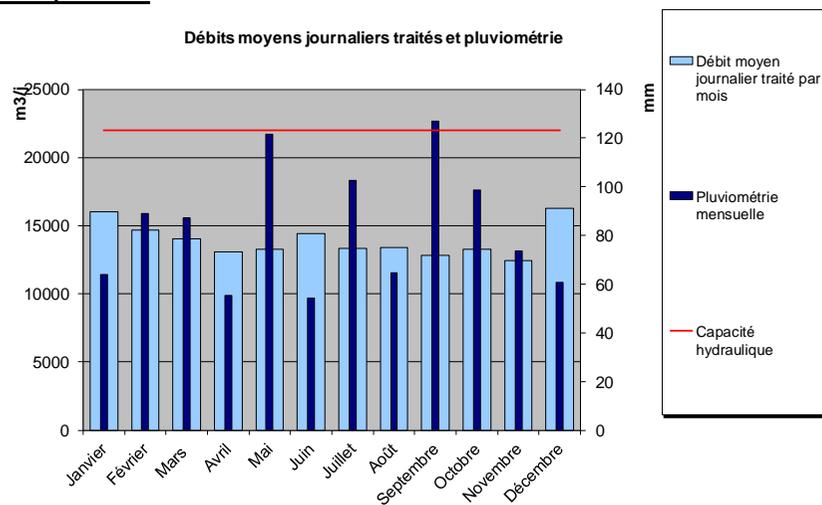
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	BOISSETTES, BOISSISE-LA-BERTRAND, CESSON, LE MEE-SUR-SEINE, NANDY, REAU, SAVIGNY-LE-TEMPLE, VERT-SAINT-DENIS													
Nombre de raccordables :	70772	habitants	53079	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	9233	m ³ /j	réf. :	2018 à 2024	mini temps sec :	13646	m ³ /j	moyen :	13925,7	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	54800	E.H.	maxi temps sec :	15322	m ³ /j	maxi temps de pluie :	22580	m ³ /j			
pollution NK :	71%	date :	12/2024	hydraulique :	63%	Production annuelle de boues :	502,8	tMS	25	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	5772,7	kwh/j	2,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	36%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/02/2024		210			138	160	368	53			53	5,6
	A2+A5+A4	29/02/2024		340			114	23	411	27	4,1	1	28	7,3
Flux amont retenus en kg/j				4288			3083	3150	7618	822				94
Flux amont retenus en E.H.				47644				52500	50787	54800				55353
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				66,7			47,9	37,3	112	14,5			16,1	2,08
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				74,6			72,3	79,9	75,5	71,2			68,6	64,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	1,5
Normes de rejet annuelles en mg/l										8			10	1
Normes de rejet journalières en rendement					90			89	81	80			70	80
Normes de rejet annuelles en rendement										85			75	85

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BOISSISE-LE-ROI / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037704001000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 20/11/2000	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CAMVS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: SOBEA/SOGEA		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: 2023/DRIEAT/SPPE/025		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 8000	E.H	Débit de référence	: 1600 m ³ /j
	: 480	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 22,571 km
Capacité hydraulique TS	: 1600	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 56%
Capacité hydraulique TP	: 1600	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 44%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE			
Destination des boues	: INCINERATION (24%), SITE DE RETRAITEMENT (4,4%) CENTRE DE COMPOSTAGE (71,6%),			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le nombre de surcharges hydrauliques a augmenté par rapport à 2023 avec 37 dépassements de la charge nominale, l'année ayant été exceptionnellement pluvieuse. La charge hydraulique moyenne passe à 71 % (+ 34 % par rapport à 2023).

Le volume d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) a aussi augmenté par rapport à l'année précédente pour atteindre 582 m³/j en nappe haute, soit 60 % du volume maximal collecté en temps sec. En nappe basse, il est mesuré 342 m³/j d'ECPP mettant en évidence la forte influence de la nappe alluviale.

Le volume déversé au point A2 a progressé de 51 % et a représenté 1.8 % du volume traité sur le dispositif soit 7560 m³. Sur les 7 ouvrages du réseau pouvant déverser vers le milieu naturel (2 PR et 5 DO), deux points SANDRE R1 sont équipés : DO3 situé rue du château (CBPO amont : 72 kg DBO₅/j) et le trop-plein du PR des Vives Eaux (CBPO amont : 85 kg DBO₅/j) avec aucun déversement relevé en 2024 (comme en 2023). La collecte est donc conforme.

Station d'épuration

La qualité des eaux rejetées est conforme. Par contre, la production de boues a régressé de 69 % avec un déficit de boues de 82 % ; cela témoigne de pertes importantes de boues dans les effluents épurés non mis en évidence par l'autosurveillance (manque de représentativité).

Cette détérioration de la situation résulte de plusieurs évènements exceptionnels : impossibilité d'évacuer les boues pendant 3 mois suite à des travaux sur le passage à niveau SNCF (pas d'itinéraire de substitution pour les poids lourds), arrêt du pont racleur sur 10 jours (dysfonctionnement lié à un acte de vandalisme) et panne de la pompe gaveuse sur plus d'une semaine. Il est aussi relevé une mauvaise décantabilité des boues tout au long de l'année, facteur favorable aux pertes de boues.

Comme en 2023, l'exploitant a orienté les évacuations de boues vers le compostage (72 % du gisement), la destination normale étant l'incinérateur de Dammarie-les-Lys. La qualité des boues est bonne et compatible avec cette destination.

Globalement, la gestion de l'aération est optimisée. Par contre, le taux de recirculation est anormalement faible. La concentration des boues dans le bassin d'aération est restée dans la norme tout au long de l'année et ceci, en contradiction, avec les difficultés de l'exploitant à extraire les boues. Les modalités de suivi des indicateurs de fonctionnement de la station sont donc à vérifier.

Le nombre d'écarts débitmétriques entre l'amont et l'aval supérieurs à 10 % est redevenu acceptable mettant en évidence une meilleure fiabilisation des mesures.

Travaux et études

L'arrêté préfectoral du 1 juin 2021 a été modifié avec la suppression de la norme sur le phosphore. Par contre, au regard de l'évolution de la réglementation ERU Européenne prévue pour 2024, la DRIEAT indique que le traitement du phosphore deviendra une obligation pour cette taille de dispositif. La DRIEAT préconise d'anticiper ce renforcement des normes en prévoyant l'installation d'un traitement physico-chimique du phosphore.

L'exploitant a proposé à la CAMVS pour 2025 un plan d'action pour rétablir la performance de la station d'épuration.

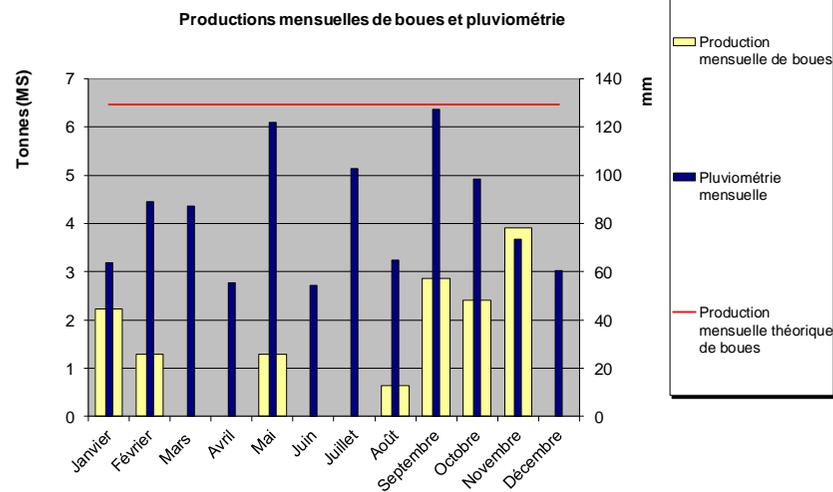
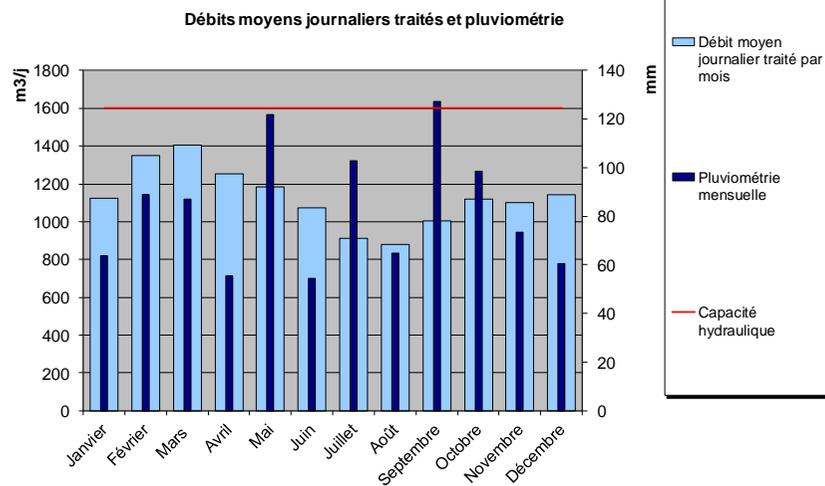
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	BOISSISE-LE-ROI													
Nombre de raccordables :	3674	habitants	2756	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	435	m ³ /j	réf. :	2021	mini temps sec :	734	m ³ /j	moyen :	1128,7	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	3593 E.H.		maxi temps sec :	973	m ³ /j	maxi temps de pluie :	3318	m ³ /j		
pollution NK :	45%	date :	12/2024	hydraulique :	71%	Production annuelle de boues :		14,6	tMS	11	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	749,6	kwh/j	3,5	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		18%	Traitement P :		Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				317			189	204	537	54				7,9
Flux amont retenus en E.H.				3522				3400	3580	3593				4647
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5			5,5	3,74	14,5	1,21			3,55	1,46
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,9			96,9	98,1	97	97,8			94,1	79,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	
Normes de rejet journalières en rendement					91			92	88	85				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BOMBON / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037704401000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX Mise en service : 01/01/1971 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 445 – Art 41,N° M : 1995/212 Arrêté préfectoral boues : F2MISE/2012/065</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Ancoeur Rivière 2 : Almont Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte Compte tenu du fonctionnement quasi permanent (sauf défaillance ou problème au niveau de la collecte) de la station d'épuration en mode régulation (collecte élevée d'eaux claires), l'analyse des débits caractéristiques n'est pas pertinente. Le débit moyen traité est estimé à 252 m³/j, soit une charge hydraulique moyenne de 140 %. A noter que la régulation auparavant réglée à 220 m³/j a été augmenté en 2024 à 260 m³/j. Les débits journaliers ont chuté du 25/04 au 11/05/2024 en raison d'un bouchage partiel de la conduite amont. Les volumes déversés en tête de station d'épuration ne sont pas comptabilisés ; ils sont importants (y compris par temps sec en période de nappe haute).</p> <p>Station d'épuration La qualité des eaux traitées a respecté le niveau de rejet lors des prélèvements réalisés dans l'année (visite SATESE et mesure d'autosurveillance). Les performances épuratoires sont à nuancer fortement au regard de la pollution réellement traitée, caractérisée par la production de boues. Celle-ci représente un ratio de seulement 3 gMS/E.H./j, soit un déficit de 95 % (valeur théorique de 60 g). Ce résultat est très insuffisant en grande partie en raison du dispositif obsolète en place et de la collecte importante d'eaux claires. Une poche filtrante a été évacuée sur l'exercice 2024 (dans les faits le 08/01/2025). La destination des boues évacuées est le centre de compostage de Cerneux.</p>
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 242 m³/j : 60 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 5,951 km Capacité hydraulique TS : 180 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 16% Capacité hydraulique TP : 180 m³/j (pluie) Unitaire : 84%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : POCHE FILTRANTE Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	<p>Travaux et études Les hypothèses retenues pour le dimensionnement de la nouvelle station d'épuration sont : capacité en pollution de 1 100 E.H., débit d'eaux usées strict de 165 m³/j, débit d'ECPP de 105 m³/j et surface active de 89 000 m² (534 m³/j calculé avec une pluie de 6 mm sur 4 h). Le débit d'ECPP et la surface active sont des données issues d'une campagne de mesures réalisée du 16/11/2020 au 23/12/2020. La filière eau retenue est une filière boues activées en aération prolongée, avec un bassin d'orage de 490 m³. La filière boues retenue est 6 lits de séchage plantés de roseaux en géomembrane. Concernant le réseau d'arrivée des effluents à la station d'épuration, la solution retenue est la reconstruction du DO actuel, le redimensionnement de la canalisation entre les antennes des rues 15 et de la Fontaine et le DO, la création d'un réseau unique d'amenée des effluents jusqu'à la station d'épuration, la création d'un trop-plein sur le bassin d'orage. Le groupement SAUR/GOSSIAUX/SN MGCE a réalisé les travaux. La mise en eau de la nouvelle station d'épuration a été effectuée le 09/12/2024. La reconstruction de la station d'épuration est inscrite au SDASS EU2. Le projet est situé dans le site classé de la Vallée d'Ancoeur (autorisation spéciale nécessaire signée du ministre en charge des sites). La future station d'épuration se situe aux abords du château de Bombon, monument historique inscrit (accord de l'Architecte des Bâtiments de France nécessaire). Ces contraintes de site ont rendu complexe cette opération. La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est prévue en 3^{ème} tranche par la CCBRC ; l'étude pourrait débuter d'ici la fin 2025.</p>
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

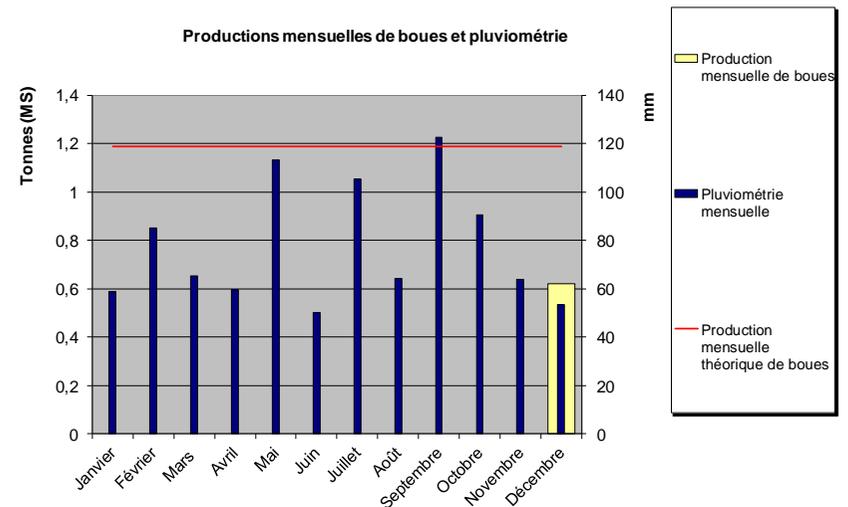
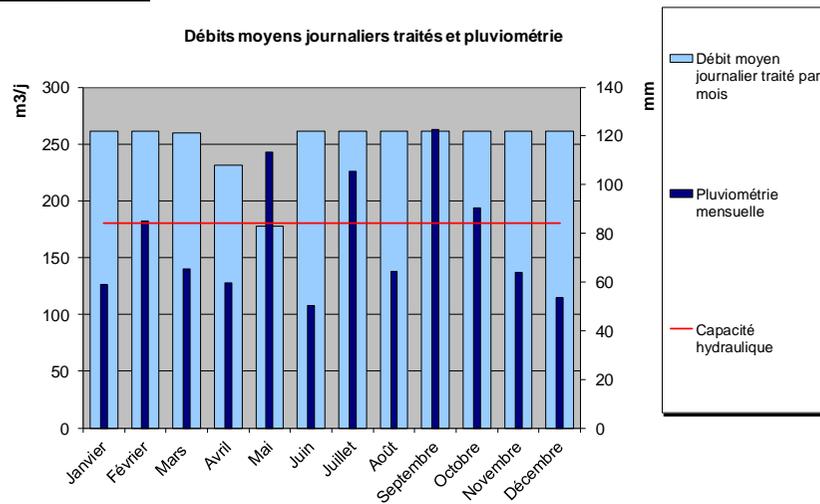
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	BOMBON													
Nombre de raccordables :	896	habitants	672	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	106	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	251,5	m ³ /j					
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	660 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j					
pollution NK :	66%	date :	06/2022	hydraulique :	140%	Production annuelle de boues :	0,6	tMS	3	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	135,4	kwh/j	4,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	5%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/04/2024		59			38,6	44	105	13			13	1,7
	A2+A5+A4	03/04/2024		20			12,5	3	44	1,1	0,1	17,9	19	1,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/10/2024	239	16			12,4	13	36	5,1			13,4	0,97
	A2+A5+A4	10/10/2024	239	20			9	3	30	1,8			13,3	1,5
Flux amont retenus en kg/j				32			23	26	62	9,9				1,1
Flux amont retenus en E.H.				352				428	416	660				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				20			10,8	3	37	1,45	0,1	17,9	16,2	1,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				33,1			47,5	85,1	37,4	78,1			0,19	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BOULEURS / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037704702000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER-CHABRAN
Mise en service	: 01/08/2009	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: MERLIN TP ENVIRONNEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F658 MISE2003/105 du 10/03/2009		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Mesnil(RUISSEAU)(R150-F6585000)
Ru (ou autre)	: Mesnil
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1500	E.H	Débit de référence	: 450 m ³ /j
	: 90	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7,15 km
Capacité hydraulique TS	: 225	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 450	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%
File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV			
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES			
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte

En 2024, le débit moyen représente 57 % de la capacité hydraulique du dispositif et une charge hydraulique de 0,44 m/j pour le 1^{er} étage, ce qui est correct.

La quantité d'ECPP peut être évaluée cette année à environ 58 m³/j soit 0,81 m³/j pour 100 ml de réseau ce qui est bas comparé aux années passées ; jusqu'à 275 m³/j en 2020, soit 3,8 m³/j pour 100 ml de réseau. L'écart est essentiellement imputable à la qualité de la mesure de débit ou encore à l'estimation du débit d'eau assainie.

La capacité hydraulique de la station a été dépassée à 21 reprises. Ces dépassements ont eu lieu suite à des pluies importantes. La charge surfacique maximale admissible de manière hebdomadaire (0,9 m/j) a été dépassée à 15 reprises, dont à 4 reprises sur plusieurs jours d'affilés. La remise en place de la régulation hydraulique et le paramétrage à 450 m³/j (72m³/h), comme évoqué lors du bilan de fonctionnement effectué par le SATESE en 2020, pourrait éviter ces surcharges du système.

109 évènements de by-pass ont été comptabilisés à partir d'août 2024 au niveau du point réglementaire A2. Les déversements comptabilisés sont des artefacts, la poire servant à l'estimation des déversements s'étant décrochée. Aucun déversement n'a été constaté visuellement par l'exploitant. Le by-pass en cours de traitement, point A5 (à l'aval du 1^{er} étage au niveau des réservoirs de bâchées), a été obturé fin 2022. Une actualisation du scénario SANDRE est nécessaire.

Station d'épuration

La qualité des eaux rejetées est correcte et respecte globalement les prescriptions réglementaires lors des deux mesures d'autosurveillance de mars et septembre et lors des deux visites du SATESE (très léger dépassement en NTK lors de la visite d'avril). A noter que le débit de référence de 450 m³/j a été dépassé lors de la mesure de mars (charge hydraulique surfacique de 0,8 m/j), ce qui montre que le fonctionnement de la station est bon même lors de forts évènements pluvieux.

Les coefficients de charge actualisés à partir de la mesure d'autosurveillance de septembre 2023 sont reconduits. La station d'épuration est chargée à 67 % en pollution.

Travaux et études

La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire. L'étude, réalisée par le groupement EGIS-SAFEGE, a débuté en avril 2023. La campagne de mesures a eu lieu à partir de février 2024, et sur une période de 9 semaines. Les ECPP ont été estimées à 71 m³/j et une surface active de 1,4 ha a été mesurée.

Par la suite, il est prévu des investigations complémentaires afin d'effectuer une sectorisation des apports d'eaux parasites (météoriques et permanentes).

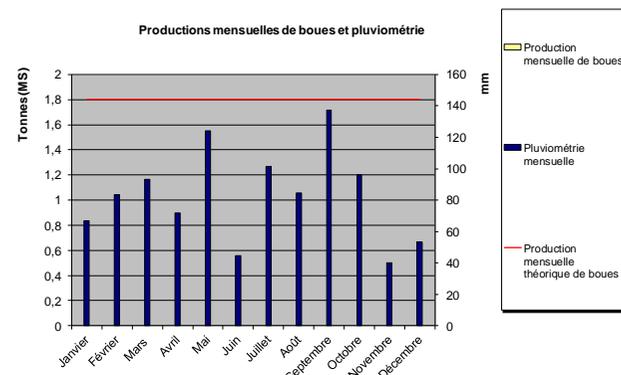
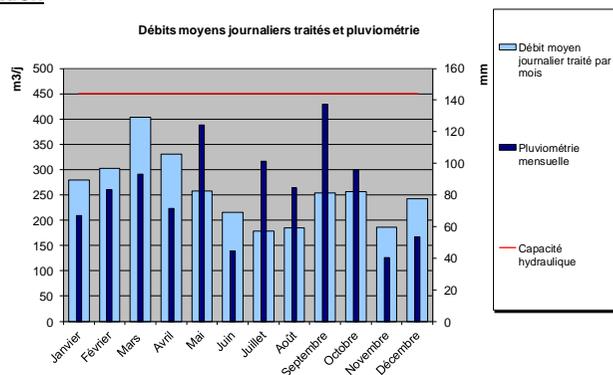
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	BOULEURS													
Nombre de raccordables :	1533	habitants	1150	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	164	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	173	m ³ /j	moyen :	257,8	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1000 E.H.	maxi temps sec :	222	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1060	m ³ /j				
pollution NK :	67%	date :	09/2023	hydraulique :	57%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/03/2024	470	141			69	78,6	188	35,6	25,4	5,34	40,9	3,83
	A2+A5+A4	05/03/2024	470	2			5,15	3	14,6	3,71	3,28	15,5	19,2	3,36
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/04/2024		160			151	180	394	60			60	4,9
	A2+A5+A4	17/04/2024		4,5			5,5	1,5	19	19	15	5,03	24	7,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/08/2024		240			215	240	594	105			105	8,4
	A2+A5+A4	07/08/2024		6,7			6,75	3	21	11	9,3	2,25	13,2	11
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/09/2024	224	372			150	173	404	95,1	62,4	1,05	95,1	10,1
	A2+A5+A4	11/09/2024	235	19,3			17,3	12,9	43,2	17	18,7	15	32	7,79
Flux amont retenus en kg/j				68			49	51	141	15				1,5
Flux amont retenus en E.H.				750				850	942	1000				882
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10,2			9,84	5,8	27,7	15,7	14,3	7,42	23,1	8,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,4			93,9	96,8	93,6	80			71,2	7,61
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				80	75	70				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BOULEURS / HAMEAU DE SARCY

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037704703000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER- CHABRAN
Mise en service	: 01/08/2011	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: MERLIN TP ENVIRONNEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Mesnil(RUISSEAU)(R150-F6585000)
Ru (ou autre)	: Mesnil
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 135	E.H	Débit de référence	: 20 m ³ /j
	: 8,1	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,1 km
Capacité hydraulique TS	: 20,2	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 20,2	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

En 2024, le débit moyen en entrée du dispositif de 24,3 m³/j représente 120 % de la capacité hydraulique du dispositif et une charge hydraulique surfacique moyenne de 0,45 m/j sur les filtres du 1er étage ce qui reste acceptable. Ce débit est supérieur à la consommation en eau assainie, en lien avec la pluviométrie importante cette année.

On dénombre 118 dépassements de la capacité hydraulique du dispositif, soit presque 5 fois plus qu'en 2022 et 2 fois plus qu'en 2023.

Le comportement du réseau est satisfaisant en période de temps sec (absence d'apports d'eaux claires parasites permanentes). Par contre, en temps de pluie, les débits augmentent témoignant de la collecte anormale d'eaux météoriques par le réseau séparatif. Le débit maximum de temps de pluie est de 311 m³/j, soit 15 fois la capacité hydraulique du dispositif. La charge hydraulique correspondante de 5,8 m/j est nettement supérieure à la charge admissible de façon mensuelle (1,8 m/j).

Une sollicitation hydraulique des casiers de filtration sur plusieurs semaines au-delà de 0,7 m/j peut être préjudiciable au fonctionnement des filtres et à la qualité épuratoire. Actuellement ces dépassements n'excèdent pas quelques jours.

Station d'épuration

Le niveau de rejet lors de la mesure 24h de l'exploitant et de la visite du SATESE de juillet respectait largement les prescriptions réglementaires, et ce même avec un débit largement supérieur au débit de référence lors du bilan 24h. La station fonctionne donc correctement même par temps de pluie (charge hydraulique surfacique de 1 m/j lors du bilan).

Les coefficients de charge actualisés à partir des résultats du bilan 24h réalisé par le SATESE en novembre 2020 sont reconduits, les charges obtenues lors du bilan 24h n'étant pas représentatives. La station d'épuration se situe à 59 % de charge en pollution.

Travaux et études

La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire. L'étude réalisé par le groupement EGIS-SAFEGE a débuté en 2023 et la campagne de mesures a eu lieu à partir de février 2024 sur une période de 9 semaines. Il a été estimé un apport de 2,5 m³/j en ECPP (valeur à relativiser au vu de la forte pluviométrie lors de la campagne de mesures et d'une hauteur de nappe particulièrement élevée) et une surface active de 0,3 ha.

Il est prévu par la suite d'effectuer une sectorisation des apports d'eaux parasites (météoriques essentiellement) puis d'engager les enquêtes domiciliaires sur les rues ciblées pour permettre une mise en conformité des riverains.

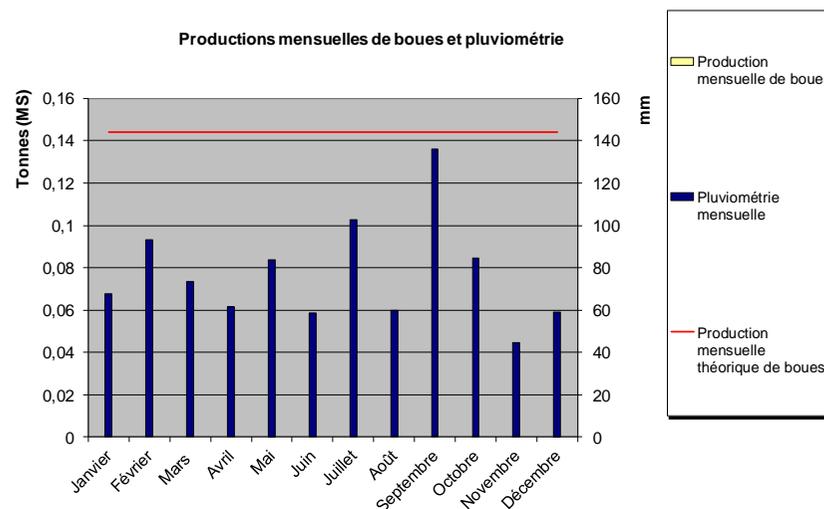
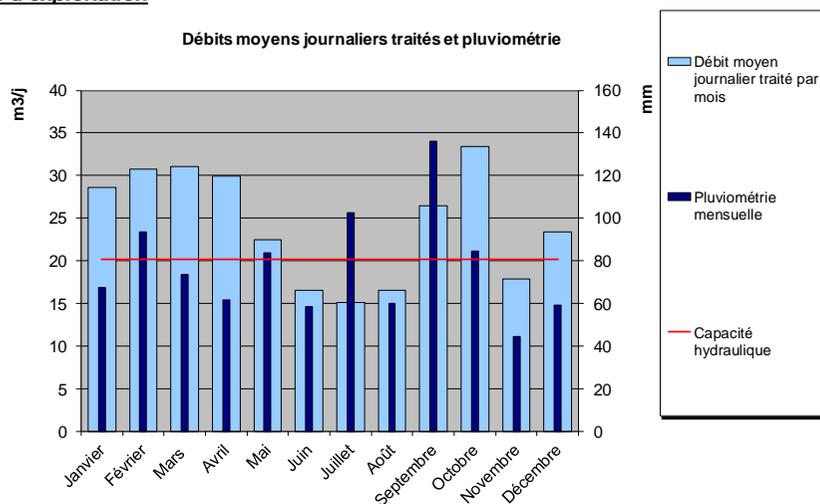
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	BOULEURS – Hameau de Sarcy													
Nombre de raccordables :	130	habitants	98	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	16	m ³ /j	réf. :	2021	mini temps sec :	14	m ³ /j	moyen :	24,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	80 E.H.	maxi temps sec :	15	m ³ /j	maxi temps de pluie :	311	m ³ /j			
pollution NK :	59%	date :	11/2020	hydraulique :	120%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	kwh/j		kWh/kg DBO5/j		Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	12/03/2024	56	139			204	206	606	54,8	37,2	1,21	55,8	6,52
	A2+A5+A4	12/03/2024	56	3			7,22	3,08	22,7	5,31	4,37	25,9	31,2	5,46
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/08/2024		230			249	300	647	127			127	10
	A2+A5+A4	07/08/2024		4			4,75	3	13	1,2	0,1	27,5	28,7	8,8
Flux amont retenus en kg/j				2,6			4,2	3,5	6,9	1,2				0,11
Flux amont retenus en E.H.				29				58	46	80				65
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			4,75	3	13	1,2	0,1	27,5	28,7	8,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,3			98,1	99	98	99,1			77,4	12
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BOURRON-MARLOTTE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037704801000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1974	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	: 15/12/1999	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: DEGREMONT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F437 N° MISE 2024/017		
Arrêté préfectoral boues	: 96/DAE/2EAU/006		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3300	E.H	Débit de référence	: 1044 m ³ /j
	: 215	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 21,174 km
Capacité hydraulique TS	: 660	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 20%
Capacité hydraulique TP	: 850	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 80%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE + SÉCHAGE SOLAIRE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Le type du réseau d'assainissement unitaire pour 80% de son linéaire conduit à la collecte d'eaux pluviales en grande quantité. En 2024, année particulièrement humide, les débits collectés par temps de pluie ont atteint jusqu'à 4.5 fois le débit moyen de temps sec de 380 m³/j environ. La DDT demande confirmation à la CAPF de la suppression du trop-plein du PR Montesquiou.

La collecte des eaux claires d'infiltration estimée par la différence des débits collectés en période de nappe haute (juin) et des débits attendus au regard de l'eau vendue, s'élève à environ 85 m³/j, soit 20% des débits collectés en nappe haute. Cette valeur reste raisonnable.

Station d'épuration : Les déversements au point A2 sont élevés, mais guère plus qu'en 2023. En 2024, ils ont représenté 16 939 m³, soit 8.7% des débits collectés par le réseau d'assainissement, sur 85 jours (8.8% en 2023 avec 15 464 m³/an). Cette quantité amène la Police de l'Eau à demander que la CAPF lance les actions proposées dans le SDA, pour limiter ces déversements.

La solution serait dans un 1^{er} temps, la mise en place de vannes hydrodynamiques sur le réseau d'assainissement de fort diamètre, après la réalisation d'une étude de modélisation pour le calage des lignes d'eau (éviter les mises en charges chez les particuliers en amont).

Cet aménagement devra permettre par ailleurs d'éviter tout déversement tant que le débit de référence n'est pas atteint (81 jours en 2024, représentant 9 752 m³/j soit 58% des volumes surversés).

La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration (point A4) a été satisfaisante lors des bilans d'autosurveillance. Elle ne l'aurait pas été en cas de certaines surverses au point A2, ou au point A5 lequel déverse fréquemment par temps de pluie (résultats du suivi des temps de déversement mis en place en 2024). Cette situation a conduit la Police de l'Eau à évaluer le système de traitement non conforme.

Actuellement, les résultats de l'autosurveillance ne sont pas suffisamment fiables pour réactualiser les coefficients de remplissage (sédimentation dans le réseau de collecte par temps sec). De ce fait, cette année à nouveau, les coefficients de remplissage ont été estimés à partir du nombre de raccordables.

La production de boue ramenée à l'équivalent-habitant (calculé sur les flux estimés au regard de la population raccordable) de 66 g de MS/EH/j, a été calculé à partir du bilan des boues envoyées sur le silo de stockage du SITBVL. Elle est en adéquation avec celle attendue.

En 2024, la production de boue de Bourron-Marlotte a représenté 55.8 % de la quantité de boues traitées sur l'unité de traitement des boues du SMTBVL. Celles de Montigny-sur-Loing et de la Genevraye, ont atteint respectivement 22.25 % et 0.55 %. Les boues en provenance des communes extérieures au SMTBVL suivantes, Episy, Dormelles et Villecerf, ont représentées au total 12.57 % des boues traitées. 8.8 % des boues restantes sont celles en provenance de communes hors département de Seine-et-Marne.

Travaux et études : Seuls des travaux de création de volumes tampons en amont de la station d'épuration permettront de recouvrer la conformité de la station d'épuration.

Le suivi des déversements au point A5 (trop-plein du poste de relèvement des eaux usées) a montré que ce dernier est régulièrement sollicité par temps de pluie. La DDT demande à ce que ce point soit équipé conformément à la réglementation.

La conformité de la débitmétrie amont (point A3) va être réétudiée par l'Agence de l'Eau suite à la correction du défaut de comptage (découverte mi-septembre de la vanne de purge du canal partiellement ouverte).

Un nouvel arrêté de déclaration des rejets est entré en vigueur le 18 juin 2024 et l'établissement d'un plan d'épandage agricole des boues est en cours d'établissement auprès de la Préfecture de l'Aube (dossier déposé en juin 2024).

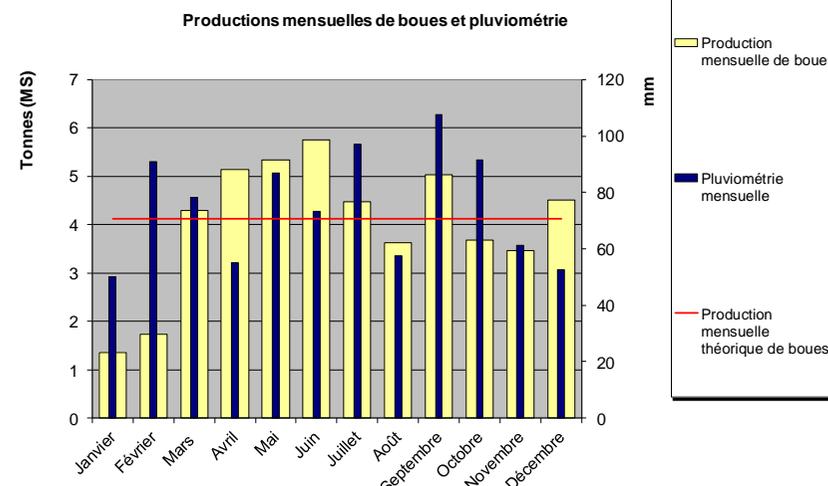
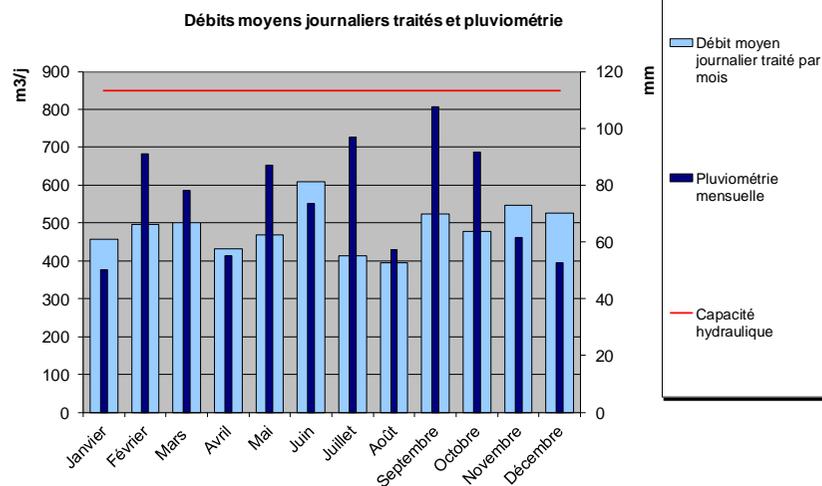
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	BOURRON-MARLOTTE													
Nombre de raccordables :	2661	habitants	1996	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	383	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	380	m ³ /j	moyen :	487,2	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	1996 E.H.	maxi temps sec :	430	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1744	m ³ /j				
pollution DBO5 :	60%	date :	12/2024	hydraulique :	57%	Production annuelle de boues :	48,4	tMS	66	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	223,3	kwh/j	1,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	96%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot	
Flux amont retenus en kg/j				180			107	120	299	30				3,4	
Flux amont retenus en E.H.				1996				1996	1996	1996					1996
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,43			5,71	3	16,9	1,17			4,8	0,92	
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,9			96,6	98,3	96,4	98,4			93,7	85,7	
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10					
Normes de rejet annuelles en mg/l													13	2	
Normes de rejet journalières en rendement					90			90	95	85					
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BOUTIGNY / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037704901000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/01/1992 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SMAAEP DE CRECY LA CHAPELLE BOUTIGNY ET LES ENVIRONS Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE) Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 6- Art 41, N° M: 1995/560 Arrêté préfectoral boues : F62013/072</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Cygnes(RUISSEAU)(R147-F6428000) Ru (ou autre) : Cygnes Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte : Les données débitmétriques recueillies sur l'année 2024 rendent compte de débits excessifs collectés par les réseaux d'assainissement, du fait de l'intrusion d'eaux claires d'infiltration et de sources, d'une part et d'eaux pluviales d'autre part. Les débits d'eaux claires d'infiltration ou de sources se sont élevés jusqu'à 306 m³/j environ, soit 71 % des débits collectés en nappe haute (juin). Par ailleurs, les débits admis sur la station d'épuration par temps de pluie ont atteint jusqu'à 4 fois le débit nominal de la station d'épuration (mois de mai), malgré la régulation mise en place en 2023. A ces débits déjà élevés, se sont ajoutés ceux surversés au point A2 en tête de la station d'épuration, désormais estimés (sonde radar), et ceux non comptabilisés au niveau des déversoirs d'orage situés sur les réseaux d'assainissement. Ces débits excessifs de temps de pluie sont le résultat de la collecte des eaux pluviales urbaines, mais aussi notamment celle des eaux des fossés de la commune de Saint-Fiacre, raccordés sur les tronçons de type unitaire. En 2024, le volume total déversé au point A2 est de l'ordre de 25 939 m³ (pour 158 jours de surverses) représentant 11.7 % des débits collectés à la station d'épuration. Ce taux est significatif. De plus, la capacité hydraulique du dispositif a été dépassée 222 jours dans l'année, soit 60% du temps.</p> <p>Station d'épuration : Dans les limites du débit de référence de 961 m³/j, la qualité des eaux traitées par ce dispositif est satisfaisante, comme en témoignent les 2 visites du SATESE et les 2 mesures d'autosurveillance réalisées sur l'année 2024. En revanche, lors de surverses au point A2 dans certaines situations de concentration des eaux usées, la qualité des eaux rejetées pourrait devenir non-conforme. De plus, la production de boues qui est un indicateur des performances globales du système d'assainissement, représente cette année, un ratio de production de boue particulièrement faible de 18 de MS/EH/j (38 g en 2023) pour 60 g de MS/EH/j attendus. Il traduit un déficit de production de boues de 70% environ, qui s'explique par des pertes de charge polluante d'une part, lors des surverses au niveau des déversoirs d'orage et du point A2, et d'autre part par les eaux traitées (rendements faibles du fait d'une charge très diluée par les eaux claires). La perte véritable de boues avec les eaux épurées n'est sans doute pas la part prépondérante dans ce déficit. Ce déficit conduit à la non-conformité du système de traitement. Afin de limiter les départs de boues avec les eaux épurées en période de pluie, un nouveau réglage de la régulation des pompes a été convenu avec l'exploitant lors de la visite du SATESE du 03/07/2025 (prise en compte de l'augmentation des débits des pompes à 50 m³/h lorsque le poste est en charge, contre 35 m³/h en fonctionnement normal). C'est ainsi qu'un arrêt de la pompe de 30 mn, sera programmé toutes les 2 heures.</p> <p>Travaux et études : La création d'un poste dit « toutes eaux » indispensable pour éviter le rejet direct dans le milieu naturel des eaux d'égoutures (eaux claires du silo, filtrat de la table d'égouttage, flottants du clarificateur), en période de surverses au point A2, est programmée pour début juillet 2025. Du fait de la non-conformité évaluée par la Police de l'Eau au titre des données 2024, le SMAAEP a décidé d'engager un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) qui pourrait être lancé en 2026. Ce SDA aura pour but de réactualiser les nombreux désordres au niveau de la collecte des eaux pluviales d'une part et de celle issues d'infiltration et de sources, identifiés lors du SDA précédant en 2010. Il en découlera un nouveau programme hiérarchisé de travaux d'amélioration du système d'assainissement dans son ensemble (collecte et traitement).</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 1700 E.H Débit de référence : 961 m³/j : 102 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 10,766 km Capacité hydraulique TS : 340 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 63% Capacité hydraulique TP : 340 m³/j (pluie) Unitaire : 37%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO NON COUVERT Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

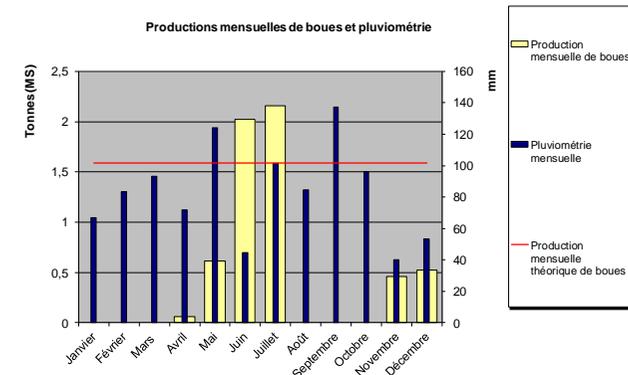
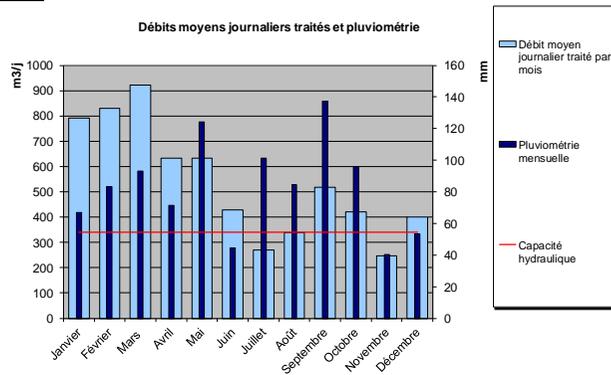
Communes raccordées : BOUTIGNY, SAINT-FIACRE

Nombre de raccordables :	1111	habitants	833	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	136	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	134	m ³ /j	moyen :	536,1	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	884 E.H.	maxi temps sec :	428	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1349	m ³ /j
pollution NK :	52%	date :	09/2024	hydraulique :	158%	Production annuelle de boues :	5,8	tMS	18	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	233,9	kwh/j	5,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	30%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/01/2024		34			26,2	33	65	7,6			7,6	0,93
	A2+A5+A4	24/01/2024		8,1			6,75	4	19	1,2	0,18	11,1	12,3	0,71
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/03/2024	959	77			20,1	11,3	77,8	13,8	7,31	6,52	20,3	1,31
	A2+A5+A4	18/03/2024	1129	8,71			6,8	3,74	19,7	2,93	1,01	11,9	14,9	0,59
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/09/2024	686	71,5			21,6	25,6	56,7	16,4	9,18	2,14	18,5	1,98
	A2+A5+A4	11/09/2024	709	16,9			17,3	12,6	43,9	3,85	2,23	12,5	16,3	1,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2024		85			73,4	88	191	47			47	3,9
	A2+A5+A4	17/09/2024		6,6			5	3	14	1,3	0,54	20,8	22,1	2,2
Flux amont retenus en kg/j				58			21	23	59	13				1,6
Flux amont retenus en E.H.				646				384	394	884				929
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10,1			8,96	5,85	24,2	2,32	0,99	14,1	16,4	1,33
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				84,1			69,8	78,1	71,3	84,9			25,6	35,2
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BUSSIÈRES / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037705701000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS
 Mise en service : 02/05/2018 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE
 Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE
 Constructeur : CREA Step
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F62/MISE/2010/082
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Ru de la Fonderie(FRHR 143- F6254000)
 Ru (ou autre) : La Jarrie
 Rivière 1 : Ru de la Fonderie
 Rivière 2 : Petit Morin
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 75 m ³ /j
	: 30	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,909 km
Capacité hydraulique TS	: 75	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 75	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Non validé

Commentaires

Système de collecte

Le réseau d'assainissement présente un dysfonctionnement de collecte avec l'intrusion d'eaux pluviales en quantité importante. En cette année 2024 particulièrement pluvieuse, le débit nominal de la station d'épuration a été dépassé 79 jours, soit près de 22% du temps, répartis sur les périodes de pluie.

Le débit le plus élevé a été jusqu'à 9 fois supérieur à la capacité nominale de la station d'épuration, le 26/09/2024, mais sans générer pour autant un passage au trop-plein des postes d'alimentation des filtres plantés (Points A2 et A5).

Ce jour-là, la charge hydraulique admise sur les filtres du 1er étage qui représente la lame d'eau envoyée sur les filtres, a été de 3.38 m/j (676 m³/200 m²/j), soit près de 2 fois supérieure à la valeur maximale admissible à la fréquence mensuelle.

La journée du 10 octobre, des inondations ont eu lieu sur l'ensemble de la commune suite aux précipitations de 53 mm en 24h. Ce jour-là, les filtres ont reçu le débit exceptionnel de 1 215 m³/j, soit une lame d'eau de 6.1 m/j. Ce débit a été accompagné d'une surverse au trop-plein du poste de 222 m³/j.

Du fait du caractère exceptionnel de cette journée d'inondation, ce débit a été écarté de l'analyse de fonctionnement du réseau d'assainissement. Il convient par contre, au regard de ces débits extrêmes pouvant être reçus par la station d'épuration, de mettre en place une limitation journalière et horaire.

Les débits maxi de temps sec sont observés en juin et atteignent 64 m³/j. Les mini de temps sec relevés en septembre sont de 53 m³/j, pour 25 m³/j attendus au regard de la consommation d'eau taxée en assainissement.

L'écart entre ces 2 derniers débits de 28 m³/j soulève l'hypothèse de volumes d'eaux rejetés dans le réseau d'assainissements conséquents, et non taxés en assainissement, et/ou d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources, collectées même en période de nappe basse.

Station d'épuration :

La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration mesurée lors de la visite du SATESE, d'une part, et des 2 mesures d'autosurveillance d'autre part, est satisfaisante.

Les très bonnes performances de la station d'épuration mesurées par l'abattement des matières polluantes, pourtant diluées par des eaux claires, confirme la bonne efficacité des filtres.

Les 2 mesures d'autosurveillance manquent de cohérence entre elles pour les paramètres traduisant la charge carbonée (DBO et DCO). Par ailleurs, les données relatives à la charge particulière (MES) sont anormalement faibles.

Les résultats propres aux charges azoté et phosphoré sont en revanche sensiblement les mêmes d'une mesure à l'autre. Elles sont donc utilisées pour la réactualisation des coefficients de remplissage.

Travaux et études :

La gestion des adventices par l'exploitant est maîtrisée ce qui permet de renforcer les performances de ce dispositif.

Le scénario SANDRE mis à jour, a été adressé en début d'année 2023 à la Police de l'Eau et l'Agence de l'eau, pour leur validation conjointe. Il reste en attente de validation.

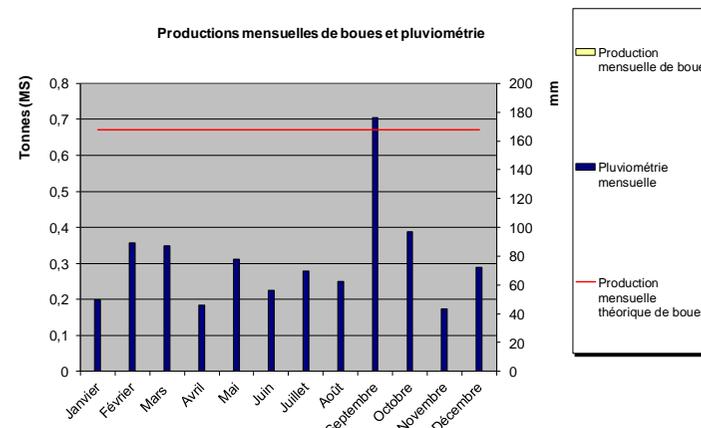
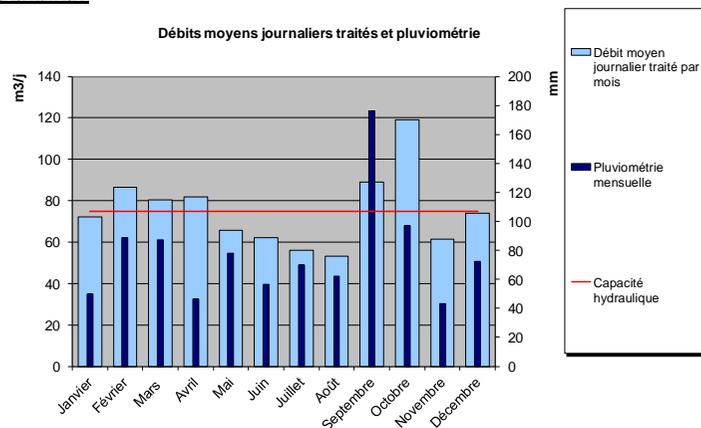
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	BUSSIÈRES													
Nombre de raccordables :	351	habitants	263	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	28	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	53	m ³ /j	moyen :	75,1	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	373 E.H.	maxi temps sec :	64	m ³ /j	maxi temps de pluie :	676	m ³ /j			
pollution NK :	75%	date :	12/2024	hydraulique :	100%	Production annuelle de boues :	tMS				gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	17,2	kwh/j	0,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%				Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/06/2024	63	165			164	190	438	85	66,9	0,24	85	7,38
	A2+A5+A4	17/06/2024	64	4			3,79	3	9,16	2,36	0,39	63,7	66,1	7,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	02/10/2024	114	103			48,6	70	103	51,2	40	3,15	54,4	4,11
	A2+A5+A4	02/10/2024	119	2			3,85	3	9,4	0,5	0,5	32,2	32	7,16
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/12/2024		360			229	240	666	103			103	12
	A2+A5+A4	12/12/2024		4			4	3	10	1,1	0,33	42,7	43,8	4,4
Flux amont retenus en kg/j				11			8	10	20	5,6				0,47
Flux amont retenus en E.H.				122				167	133	373				276
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			3,9	3	9,58	1,73	0,36	53,2	54,9	5,85
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,2			98	98,6	98,2	98,1			39,3	31,7
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				94				94	88	85				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CERNEUX / HAMEAU DU CHANOY

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires								
<p>Code Sandre : 037706602000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX Mise en service : 22/06/2010 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : CERNEUX Exploitant : CERNEUX Constructeur : CREA Step Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F656/MISE/2008/202 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Volmerot(RUISSEAU)(R151-F6563000) Ru (ou autre) : Volmerot Rivière 1 : Aubetin Rivière 2 : Grand Morin Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte Par temps de pluie, le réseau d'assainissement en théorie séparatif collecte des Eaux Claires Météoriques (ECM). Les débits élevés du 26 au 28 février (104 m³/j en moyenne sur 3 jours) n'ont pas été retenus dans l'analyse, car ils font suite à l'inondation du site. Les mauvais raccordements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées restent à localiser par temps de pluie (en priorité les toitures des grands bâtiments, les grilles et les avaloirs pouvant collecter des surfaces imperméabilisées importantes localisés dans des secteurs dépourvus d'un réseau d'eaux pluviales). En 2024, la charge hydraulique moyenne est de 64 %.</p> <p>Les débits retenus proviennent des temps de pompage en entrée du dispositif. Le tarage annuel des pompes de relèvement est réalisé par la société en charge de l'autosurveillance et l'étalonnage annuel du débitmètre de sortie effectué par la société ISMA permettent de disposer de données débitométriques fiables sur ce dispositif de petite capacité épuratoire. Les relevés des totalisateurs des équipements de la station d'épuration sont effectués 2 fois par semaine.</p> <p>L'automate de la station d'épuration dispose d'une régulation du débit admis à 5,5 m³/h qui n'est pas active dans des conditions normales de fonctionnement.</p> <p>Station d'épuration A l'occasion de la mesure d'autosurveillance réalisée par la société IRH, la qualité de l'eau traitée est très satisfaisante, avec un respect très large des normes de rejet.</p> <p>Ces très bons résultats sont réguliers depuis la mise en eau de ce dispositif.</p> <p>Toutefois, la norme de rejet en azote Kjeldahl (NK) n'est pas respectée pour la visite SATESE d'avril ; cette baisse de performance est à mettre en lien direct avec l'ennoyage en cours du 2^{ème} étage de traitement.</p> <p>Les rendements épuratoires pour les paramètres traités par la filière filtres verticaux plantés de roseaux sont excellents hors période d'ennoyage. En revanche, elle n'est pas conçue pour abattre significativement les paramètres azote global (NGL) et phosphore total (Pt).</p> <p>Le niveau de boues sur les filtres du 1^{er} étage nécessite d'envisager leur curage ; le SATESE a réalisé une expertise en mars 2025 et assistera la collectivité dans cette opération à prévoir en 2026. Les résultats de la qualité des boues sont non conformes sur les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP). Ces résultats sont vraisemblablement la conséquence de la vidange d'un fond de cuve de fuel par un usager dans le réseau d'eaux usées.</p> <p>De nouvelles analyses seront réalisées l'année prochaine et par filtre. Cela permettra au mieux d'isoler les boues d'un filtre. La destination des boues ne pourra pas être le centre de compostage de Cerneux, avec un coût supérieur pour la Commune, si les valeurs réglementaires sont dépassées.</p> <p>Il est souhaitable de sensibiliser les usagers de l'assainissement sur de telles pratiques.</p> <p>L'exploitant recherche à limiter le recours à l'ennoyage du 2^{ème} étage pour la destruction des adventices. Pour rappel, la technique de l'ennoyage doit être utilisée en dernier recours comme une solution curative, car elle diminue les performances épuratoires (de manière significative sur l'abattement du paramètre NK comme le montrent les résultats de la visite SATESE d'avril). La commune a expérimenté le paillage à base de roseaux broyés qui a été déposé sur les zones envahies par les orties. Le résultat n'est pas pleinement satisfaisant surtout en périphérie des filtres et au niveau du 2^{ème} étage.</p> <p>Le bon niveau d'exploitation de ce dispositif par l'employé communal est à souligner.</p> <p>La station d'épuration est 40 % de charge en pollution.</p> <p>La fréquence de l'autosurveillance est d'une mesure par an en application du récépissé de déclaration.</p>								
<p>Caractéristiques techniques</p> <table border="0"> <tr> <td>Capacité pollution : 250 E.H</td> <td>Débit de référence : 40 m³/j</td> </tr> <tr> <td>: 15 kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux : 2,75 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS : 37,5 m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées : 100%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP : 37,5 m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire : 0%</td> </tr> </table> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	Capacité pollution : 250 E.H	Débit de référence : 40 m ³ /j	: 15 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 2,75 km	Capacité hydraulique TS : 37,5 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées : 100%	Capacité hydraulique TP : 37,5 m ³ /j (pluie)	Unitaire : 0%	
Capacité pollution : 250 E.H	Débit de référence : 40 m ³ /j								
: 15 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 2,75 km								
Capacité hydraulique TS : 37,5 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées : 100%								
Capacité hydraulique TP : 37,5 m ³ /j (pluie)	Unitaire : 0%								
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>									

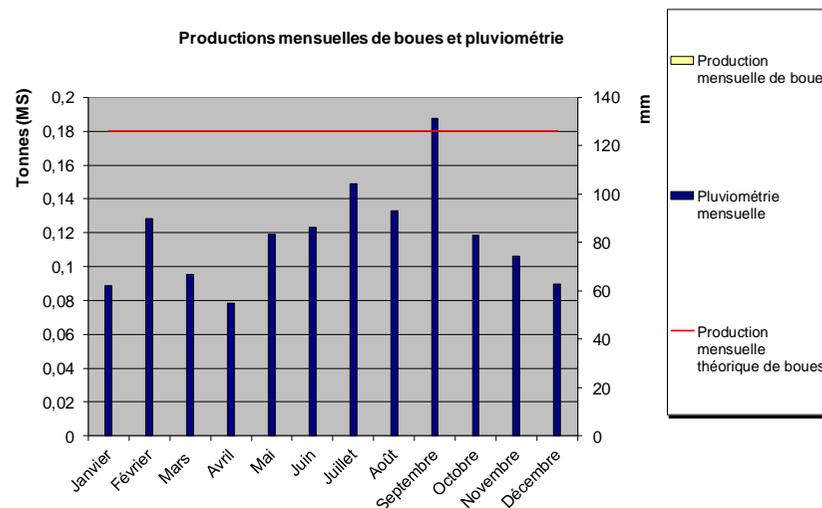
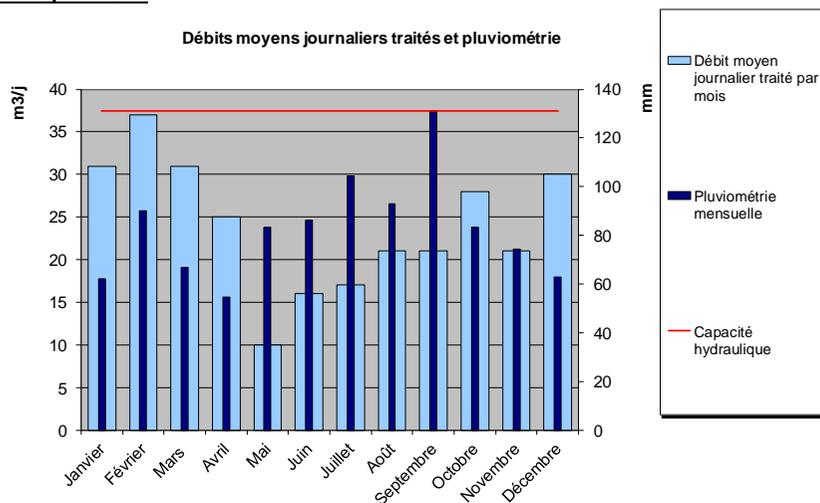
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	CERNEUX – Hameau du Chanoy													
Nombre de raccordables :	145	habitants	109	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	16	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	14	m ³ /j	moyen :	24	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	100 E.H.	maxi temps sec :	19	m ³ /j	maxi temps de pluie :	32	m ³ /j				
pollution NK :	40%	date :	10/2024	hydraulique :	64%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	5	kwh/j	0,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/04/2024		89			104	120	282	38			38	4,7
	A2+A5+A4	03/04/2024		14			25	17	66	24	18	12,1	36,1	6,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	28/10/2024	21	194			189	130	686	75,9	76	0,24	76,1	9,5
	A2+A5+A4	28/10/2024	20	4			8,52	3	28,1	1,41	0,39	48,5	49,9	4,4
Flux amont retenus en kg/j				4			3,9	2,7	14	1,5				0,2
Flux amont retenus en E.H.				44				45	95	100				118
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9			16,8	10	47	12,7	9,2	30,3	43	5,45
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91,2			85,9	91,8	86,4	67,6			21,8	28,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					90			75	70					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHAILLY-EN-BIERE / RUE DE LA FROMAGERIE

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037706901000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte Les données de débit sont issues du débitmètre électromagnétique en entrée du dispositif.</p> <p>Le réseau d'assainissement bien que séparatif, collecte des eaux météoriques lors d'événements pluvieux pouvant conduire à des dépassements de la capacité nominale du dispositif. Celle-ci a été dépassée 25 jours durant l'année, soit près de 7% du temps. Ces dépassements apparaissent essentiellement par temps de pluie, ou le lendemain de fortes pluies.</p> <p>Le suivi des surverses du poste (point A2) met en évidence l'existence de by-pass au niveau du trop-plein du poste qui restent limités aux journées de fortes pluies ou d'orages.</p> <p>Les volumes estimés des eaux usées surversées cette année au point A2, s'élèvent à 13 366 m3. Ils représentent environ 26% des débits collectés par le réseau d'assainissement. Cette valeur excessive a permis de mettre en évidence un défaut de comptage qui a lieu lors des mises en charge du regard, du fait de l'absence de limite haute correspondant au diamètre de la canalisation de la surverse du poste.</p> <p>La formule de calcul a été reprise par Veolia. Les données seront plus fiables en 2025.</p> <p>Station d'épuration Deux mesures d'autosurveillance ont été réalisées cette année, les flux polluants lors de la 1ère mesure étant surestimés. Les concentrations observées en sortie du dispositif respectent les normes de rejet en vigueur lors des mesures d'autosurveillance ainsi que lors de la visite du SATESE.</p> <p>Les flux de pollution obtenus lors de la mesure d'autosurveillance du 07/12 sont cohérents avec ceux attendus au vu de la population raccordable. Les coefficients de charge ont donc été actualisés (station à 47% de coefficient de charge).</p> <p>La production de boues extraites est en augmentation en 2024 (+28%). Le ratio de production représente cette année 55 g MS/EH/j, pour un ratio attendu de l'ordre de 60 g MS/EH/j. Cela est satisfaisant. Les boues extraites sont envoyées en retraitement sur la station d'épuration de "Chailly 2" située Rue des Saints Pères.</p> <p>La consommation énergétique de la station (5,1 kWh/kg DBO5/j) équivalente à celle de l'année passée (5,5 kWh/kg DBO5/j), reste supérieure à la consommation énergétique moyenne des stations d'épuration de même type dans le département (moyenne 2023 : 3,9). C'est le résultat d'un système d'aération énergivore (2 pompes aératrices).</p> <p>Travaux/Etudes Cette station d'épuration devait à terme être supprimée et les effluents collectés à son niveau devaient être refoulés sur la 2ème station d'épuration dite " Chailly 2 ". Or, l'urbanisation planifiée sur cette zone de collecte de Chailly 1 va être importante. Aussi, dans le cadre du SDA, le programme de travaux établi en 2023 et en attente de validation (2^{ème} semestre 2025), retient un scénario à deux stations d'épuration, apparu plus pertinent que celui d'un seul site de traitement. La reconstruction de cette station d'épuration pourrait donc rentrer à court terme parmi les priorités de la CAPF, si l'augmentation de la population raccordable prévue, se concrétise.</p> <p>Les autres orientations du SDA concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La déconnexion des eaux pluviales des bâtiments publiques ; - La construction d'un bassin d'orage d'un volume minimum de 100 m3 ; - La réhabilitation du réseau d'eaux pluviales (rue de la Fromagerie où des débordements sont fréquents).
Mise en service : 01/01/1967 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU	
Constructeur : SIGOURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : D07/005/DDAF	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Mare aux Evées(RUISSEAU)(R73A-F4475000)	
Ru (ou autre) : Mare aux Evées	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 168 m ³ /j	
: 60 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 3,274 km	
Capacité hydraulique TS : 150 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 150 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SILO NON COUVERT	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

Caractéristiques de fonctionnement

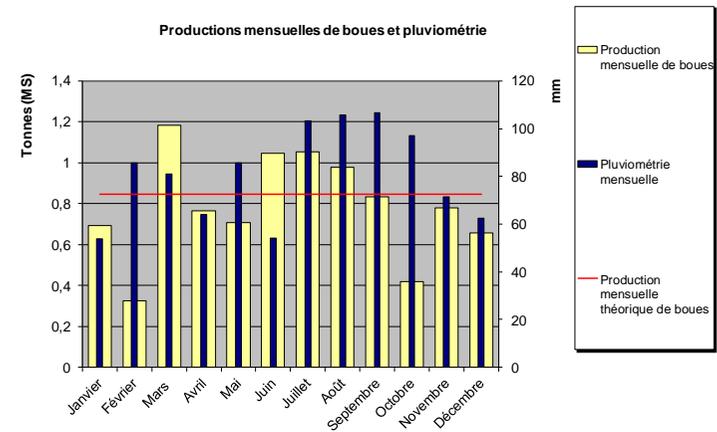
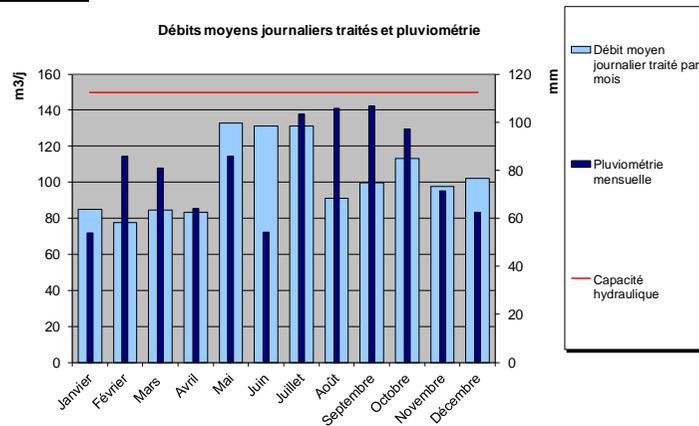
Communes raccordées : CHAILLY-EN-BIERE - Fromagerie

Nombre de raccordables :	673	habitants	505	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	70	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	73	m ³ /j	moyen :	102,4	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	470 E.H.	maxi temps sec :	125	m ³ /j	maxi temps de pluie :	598	m ³ /j
pollution DBO5 :	47%	date :	12/2024	hydraulique :	68%	Production annuelle de boues :	9,4	tMS	55	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	144,2	kwh/j	5,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	92%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	15/10/2024		536			409	490	1066	144			144	15
	A2+A5+A4	15/10/2024		10			7,25	3	23	1,6	0,17	1,48	3,08	5,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/11/2024	88	810			678	700	1990	109			110	23
	A2+A5+A4	04/11/2024	88	10			7	3	22	1,8			3,2	5,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/12/2024	94	410			271	300	755	89			90,8	12
	A2+A5+A4	17/12/2024	94	4,4			8,25	3	27	1,7			2,32	5,5
Flux amont retenus en kg/j				38			25	28	71	8,4				1,1
Flux amont retenus en E.H.				428				470	473	560				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8,13			7,5	3	24	1,7	0,17	1,48	2,87	5,67
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,6			98,1	99,3	97,7	98,4			97,5	63,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														30

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHAILLY-EN-BIERE / RUE DES SAINTS PERES

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037706902000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 15/03/2012	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: OTV (MSE)		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D07/006/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	: F447MISE2015/065		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1565	E.H	Débit de référence	: 400 m ³ /j
	: 94	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 8,657 km
Capacité hydraulique TS	: 375	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 375	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: EPAISSISSEUR STATIQUE + SILO COUVERT			
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Les apports d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources (ECPP) en provenance du hameau de Fay, détectés en début d'année 2023, ont été cernés, ils proviennent du rejet d'un particulier, maintenant surveillé dès l'augmentation anormale des débits. Excepté ce point particulier, les apports en ECPP restent limités sur ce dispositif (environ 18 m³/j, soit 11 % des débits collectés en période de nappe haute, observée en mai).

Les débits par temps de pluie, assez constants d'une année sur l'autre, mettent en évidence la présence d'eaux pluviales dans les eaux usées, bien connue sur ce système d'assainissement qui ne dispose pas d'exutoire superficiel, pour les eaux pluviales, comme pour les eaux usées traitées (bassins ou lagunes d'infiltration).

Il est à souligner cependant, qu'à l'image des années précédentes, les débits relevés sur la station d'épuration sont restés compatibles avec le dimensionnement hydraulique confortable des ouvrages. On dénombre un seul dépassement de la capacité hydraulique du dispositif cette année. Le débit de référence de 400 m³/j quant à lui, n'a pas été dépassé en 2024, malgré une année particulièrement humide.

Station d'épuration

Il convient de rappeler que le niveau de rejet figurant dans l'arrêté est incomplet puisque la conformité est établie sur les seuls rendements épuratoires et non sur les concentrations. Les rendements épuratoires fixés sont par ailleurs très ambitieux. Ils ont toutefois été respectés lors des visites du SATESE et des mesures d'autosurveillance.

Les coefficients de charges polluantes sont actualisés à partir des 2 mesures d'autosurveillance réalisées en 2024. Ils sont un peu inférieurs à ceux mesurés en 2023, mais restent en bonne adéquation avec ceux attendus au regard du nombre d'usagers. La station d'épuration est chargée à 66 % en pollution.

Le ratio de production de 48 g MS/EH/j fourni à partir des données de boues extraites, est inférieur de 20% au ratio théorique attendu de 60 g MS/EH/j. Il sous-estime très certainement la réalité. En effet, la production de boues extraites représente seulement 63% de la quantité de boues évacuées en épandage (déduction faite des apports de boues de « Chailly 1 »), qui est quant à elle, surestimée : un manque de représentativité de la mesure de siccité est relevé (moyenne sur 2 analyses à 8 jours de différence, présentant un facteur 2.4 d'écart). Cette valeur de quantité de boues évacuées conduit à un ratio de production de 76 g MS/EH/j.

La réalité se situe probablement entre 48 et 76 g MS/EH/j, ce qui permet de conclure à une bonne efficacité globale du traitement.

Travaux et études

Afin de rendre les normes de rejet adaptées au contexte (paramètre du phosphore) d'une part, et de définir les seuils à respecter en concentrations, d'autre part, la DDT a convenu que les normes de rejet soient revues, à l'occasion d'un nouveau dossier de loi sur l'eau, qui sera élaboré à l'issue des conclusions du SDA.

Le SDA a confirmé que le raccordement de la station d'épuration « Chailly 1 (rue de la Fromagerie) » vers celle-ci (dite « Chailly 2 ») n'est pas réaliste compte tenu des taux de charges actuels des 2 systèmes de traitement.

Caractéristiques de fonctionnement

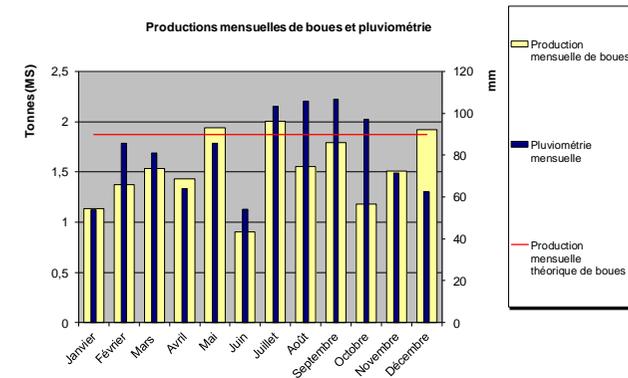
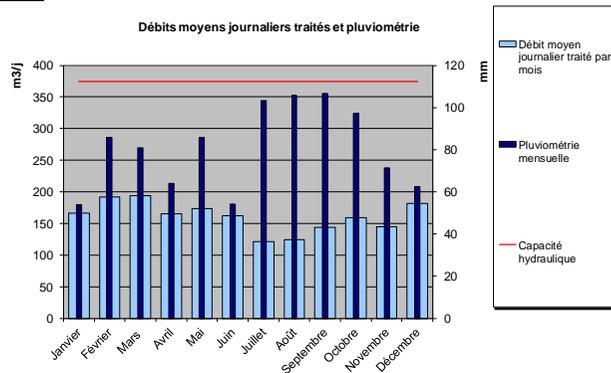
Communes raccordées : CHAILLY-EN-BIERE – St Pères

Nombre de raccordables :	1499	habitants	1124	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	155	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	136	m ³ /j	moyen :	160,6	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1040 E.H.	maxi temps sec :	158	m ³ /j	maxi temps de pluie :	376	m ³ /j
pollution NK :	66%	date :	12/2024	hydraulique :	43%	Production annuelle de boues :	18,3	tMS	48	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	197,3	kwh/j	3,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	80%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/02/2024	148	116			278	280	828	102			102	12,6
	A2+A5+A4	14/02/2024	181	2,38			6,88	3	21,5	2,6			13,8	4,55
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/06/2024		600			482	560	1290	150			150	13
	A2+A5+A4	27/06/2024		4,9			7,5	3	24	2,5	0,65	0,62	3,12	8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/09/2024	148	537			322	290	1032	109			109	11,9
	A2+A5+A4	16/09/2024	180	2,72			7,68	3	24,7	6,8			6,97	3,25
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	15/10/2024		428			355	430	913	163			163	16
	A2+A5+A4	15/10/2024		8			8	3	26	6,3	4,2	0,62	6,92	3,5
Flux amont retenus en kg/j				48			44	42	138	16				1,8
Flux amont retenus en E.H.				537				703	920	1040				1065
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,5			7,51	3	24	4,55	2,42	0,62	7,71	4,82
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,5			97,6	99	97,3	95,9			92,3	59,8
Normes de rejet journalières en mg/l														
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				97				97	94	92				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHAILLY-EN-BRIE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037707001000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER-CHABRAN
Mise en service	: 01/07/1998	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D97/037/DDE77		
Arrêté préfectoral boues	: D06/041/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1500	E.H	Débit de référence	: 795 m ³ /j
	: 90	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 13,135 km
Capacité hydraulique TS	: 300	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 78%
Capacité hydraulique TP	: 300	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 22%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: POCHE FILTRANTE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE			
Destination des boues	: STOCKAGE (75%), SITE DE RETRAITEMENT (16%) VALORISATION AGRICOLE (9%),			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Sachant que les canaux amont et aval de la station d'épuration ne sont pas conformes, l'installation d'un débitmètre électromagnétique sur le refoulement du poste de la Bretonnière est prévue depuis 2019 afin de disposer de données fiables de débit (le poste du Martroy est déjà équipé). Les données de débits sont donc à considérer avec prudence.

Aucun déversement au niveau du BO du Martroy (point S16) n'a été estimé, ce qui est étonnant au vu de la forte pluviométrie de l'année et du nombre de jours dépassant la capacité hydraulique de la station, et questionne donc, une nouvelle fois, sur la fiabilité des données. Lors de la campagne de mesures du SDA intercommunal, ayant eu lieu sur 9 semaines à partir de début février 2024, 45 jours de déversements ont été détectés au niveau du Martroy pour un total de 42 310 m³ déversés. Cela confirme donc la non fiabilité des données du point S16. L'exploitant indique qu'aucun déversement n'a été détecté au niveau du PR Bretonnière.

Dans l'année, le débit nominal du dispositif a été dépassé 188 jours, le débit de référence a été dépassé à 6 reprises. Cela témoigne des surcharges hydrauliques régulières du dispositif. Le débit maximal de temps de pluie représente 333 % du débit nominal du dispositif. Le SATESE propose une nouvelle fois la mise en place d'une régulation du débit.

En se basant sur la consommation en eau assainie, les ECPP peuvent être estimés à 155 m³/j. Lors de la campagne de mesures, les ECPP ont été estimés à 215 m³/j (lors du bilan SATESE de juin 2016, le débit d'eaux claires parasites de nappe avait été estimé à 140 m³/j - cette quantité varie selon le niveau des nappes).

La mise en place d'un dégrillage électromécanique à l'amont du bassin d'orage reste également à prévoir pour, d'une part, piéger les déchets les plus grossiers des effluents by-passés et d'autre part, pour protéger les pompes du bassin.

Station d'épuration

Au vu des incertitudes sur les débits les charges ont été actualisées sur la base du nombre de raccordables. La station est chargée à 56 % en pollution et 99 % en hydraulique.

La station respecte les normes de rejet (en moyenne annuelle pour NGL et PT) mais une non-conformité en NTK est à signaler sur le bilan de juin rend la station d'épuration non conforme. En 2024, les extractions de boues ont eu lieu par pompages hebdomadaires avec envoi vers la STEP de Coulommiers jusqu'au mois de mai, puis par pompage vers des poches filtrantes. La production de boue qui traduit l'élimination de la pollution représente 215 % de la production attendue. Cette production semble largement surestimée, surtout au vu de l'absence d'extractions sur les mois de février et d'avril et des pertes de boues constatées par l'exploitant lors des à-coups hydrauliques (fiche événement du 16 octobre). La production de boues attendue est de l'ordre de 1,7 tonnes MS par mois et des productions allant jusqu'à 8,3 tonnes MS sont renseignées. Selon l'exploitant, les extractions représentent environ 100 m³ par semaine, soit 2 tonnes par mois pour une concentration de 5 g/l (concentration maximale observée en 2024).

Travaux et études

Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACPB depuis février 2023, le titulaire de l'étude est le groupement EGIS-SAFEGE. Tenant compte de l'ancienneté du SDA, de la collecte anormale d'eaux claires parasites, de la nécessité de revoir la gestion des bassins d'orage, la filière de traitement des boues de la station d'épuration, cette collectivité fait partie des priorités.

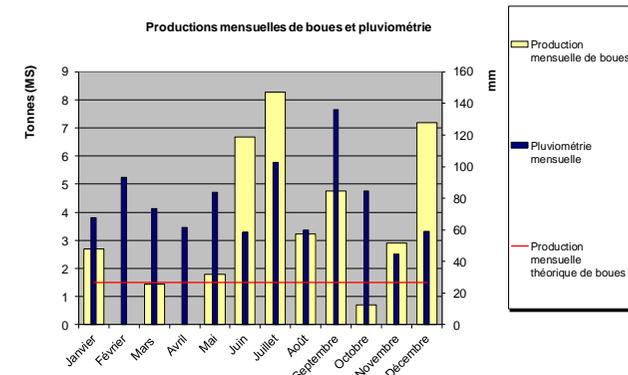
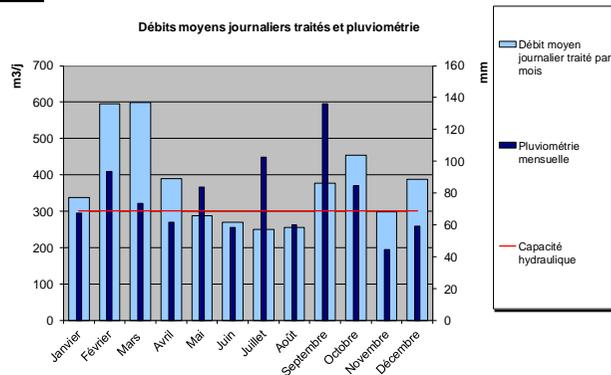
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	CHAILLY-EN-BRIE													
Nombre de raccordables :	1119	habitants	839	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	100	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	224	m ³ /j	moyen :	375	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	839 E.H.	maxi temps sec :	245	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1000	m ³ /j				
pollution DBO5 :	56%	date :	12/2024	hydraulique :	125%	Production annuelle de boues :	39,6	tMS	129	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	137,6	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	215%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/02/2024		100			62,4	69	174	34			34	4,1
	A2+A5+A4	21/02/2024		6			6,5	4	18	5,5	4,4	7,11	12,6	4,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/06/2024	298	108			105	117	289	52,4	40,5	0,74	53,1	7,25
	A2+A5+A4	05/06/2024	298	15			14	8,74	38,6	32,8	29,3	0,33	32,9	1,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/09/2024		67			43,4	49	119	26			26	2,4
	A2+A5+A4	24/09/2024		4,1			5,75	3	17	3,5	2,7	10,2	13,7	1,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	21/11/2024	344	163			86,6	94,5	244	47	42	2,36	49,4	2,72
	A2+A5+A4	21/11/2024	344	7,3			7,4	5	19,6	2,8	2,43	0,52	3,32	0,41
Flux amont retenus en kg/j				76			46	50	126	13				1,4
Flux amont retenus en E.H.				839				839	839	839				841
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8,1			8,42	5,18	23,3	11,2	9,71	4,55	15,6	2,08
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,4			88,6	93,8	88,5	75,5			60,4	47,3
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													20	4
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHALAUTRE-LA-GRANDE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037707201000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI
 Mise en service : 01/01/1975 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CHALAUTRE LA GRANDE
 Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER
 Constructeur :
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F215 1995/090 art 41
 Arrêté préfectoral boues : F2MISE/2012/065

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Ruisseau la Vieille Seine(R34-F2150600)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Resson
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 400	E.H	Débit de référence	: 132 m ³ /j
	: 24	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 6,52 km
Capacité hydraulique TS	: 60	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%
Capacité hydraulique TP	: 60	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 100%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : POCHE FILTRANTE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : La particularité du réseau du bourg de Chalautre-la-Grande est la présence de 2 collecteurs unitaires (UN1 et UN2) côte à côte situés en fond de vallée. Le collecteur gauche (UN1) reçoit notamment les eaux de ruissellement du bassin versant rural amont du ru de Nozeaux et du bassin versant rural du hameau des Chaises (en ANC). Environ 32 habitations du bourg sont raccordées sur ce collecteur, le reste du bourg étant raccordé sur le second collecteur (UN2). Cette configuration favorise les surcharges hydrauliques au niveau de la station d'épuration (régulée à environ 130 m³/j) et des by-pass très réguliers, y compris par temps sec. Il existe par ailleurs des communications entre les 2 collecteurs UN 1 et UN2.

La capacité hydraulique (60 m³/j) est dépassée 94 % du temps sur cette station. Cela indique une surcharge hydraulique chronique très importante ; la consommation d'eau assainie étant quasiment égale la capacité hydraulique de la station. Le débit de la régulation (autour de 130 m³/j) est atteint ou légèrement dépassé 41 % du temps ce qui laisse suggérer des déversements importants au niveau du réseau par temps de pluie. Le débit moyen est relativement stable sauf à partir d'octobre 2024 où une diminution nette du débit moyen est visible durant la fin de l'année. Cela peut être lié à un abaissement de la nappe en fin d'année, à un biais au niveau de la quantification des débits ou à un durcissement des conditions de régulation hydraulique.

Station d'épuration : La fréquence des mesures d'autosurveillance est bisannuelle sur ce dispositif. La charge en pollution mesurée en mars 2021 a donc été gardée pour estimer le coefficient de charge de la station (76 % en NTK). Les normes de rejet sont respectées durant les deux visites SATESE effectuées cette année, mais le fonctionnement global demeure médiocre.

En 2024, l'exploitant a extrait au total 7,9 tonnes de MS vers 2 bâches filtrantes en 44 extractions. 3,1 tonnes de MS ont été évacuées (en décembre 2024) vers le centre de compostage de Valterra sur la commune de Cerneux. L'écart de 61 % entre la quantité de boues extraites et évacuées est très important. Cet écart montre que la quantification des boues extraites semble être largement surestimée. La production de boues évaluée à partir de la quantité de boues évacuées (3,1 TMS) indique que la pollution admise n'pas a été correctement traitée, en lien avec des pertes de boues et des by-pass importants y compris par temps sec. Cela est notamment dû à des ouvrages de traitement qui sont obsolètes mais aussi à un déficit de collecte qui existe suite à une saturation hydraulique quasi-permanente sur la station d'épuration.

Travaux et études : Le lancement d'une consultation pour les travaux d'assainissement a eu lieu en fin juin 2025, pour un choix qui devrait s'effectuer dans le courant de l'été avec une sollicitation des subventions.

Le programme de travaux retenu est : la reconstruction de la station d'épuration (priorité du SDASS EU2, de type filtres plantés de roseaux, 550 EH, bassin d'orage en génie civil de 330 m³, capacité hydraulique de temps de pluie de 644 m³/j), la réhabilitation du réseau de collecte (travaux de réhabilitation ponctuels), et l'optimisation de la collecte des effluents unitaires avec : suppression des liaisons entre UN1 et UN2 ; aménagement d'une chambre de reprise en tête de station d'épuration pour permettre la collecte des effluents jusqu'à la pluie mensuelle (débit de 202 m³/h réparti entre 92 m³/h pour l'UN1 et 110 m³/h pour l'UN2, ces 2 points seront équipés pour connaître les volumes by-passés) sauf quand le ru de Nozeaux est en hautes eaux pour UN2.

Caractéristiques de fonctionnement

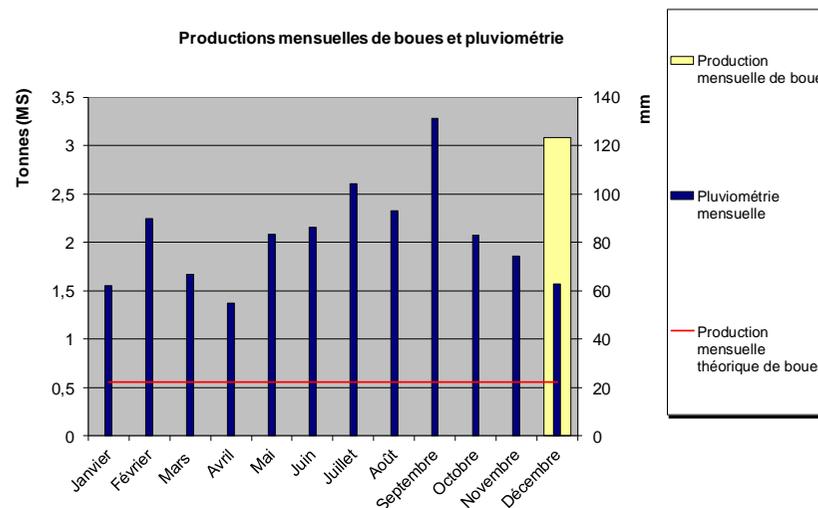
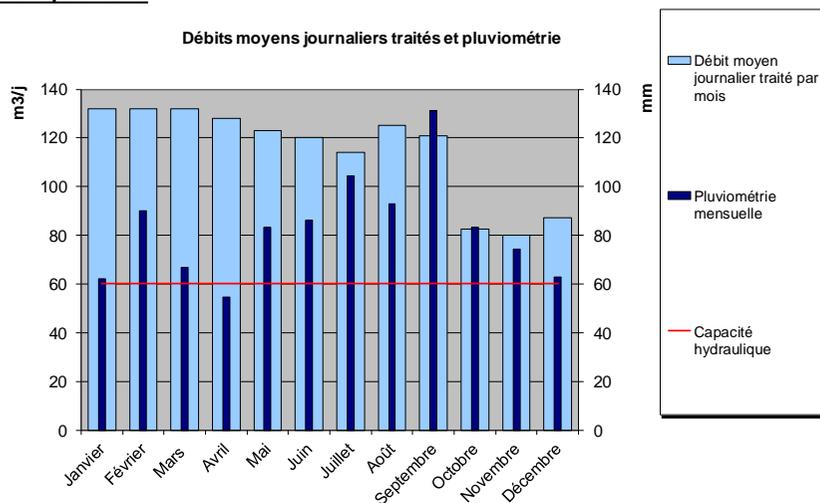
Communes raccordées : CHALAUTRE-LA-GRANDE

Nombre de raccordables :	449	habitants	337	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui	
Consommation eau assainie :	53	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	56	m ³ /j	moyen :	114,8	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	311 E.H.	maxi temps sec :	120	m ³ /j	maxi temps de pluie :	133	m ³ /j
pollution NK :	78%	date :	03/2021	hydraulique :	191%	Production annuelle de boues :	3,1	tMS	27	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	32,4	kwh/j	1,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	45%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/02/2024		140			195	230	513	98			98	8
	A2+A5+A4	06/02/2024		11			14	7	42	14	10	9,23	23,2	3,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/09/2024		150			124	140	338	61			61	5
	A2+A5+A4	24/09/2024		4,3			6,75	3	21	1,5	0,61	1,09	2,59	3
Flux amont retenus en kg/j				19			15	16	44	4,7				0,44
Flux amont retenus en E.H.				213				270	292	311				259
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,65			10,4	5	31,5	7,75	5,3	5,16	12,9	3,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,6			93,7	97,4	92,8	91,6			86	46,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHALAUTRE-LA-PETITE / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037707302000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI Mise en service : 13/10/2011 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : CHALAUTRE LA PETITE Exploitant : CHALAUTRE LA PETITE Constructeur : ERSE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F222/MISE/2008/021 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Le ruisseau des Méances de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R39) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Méances Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte : Le débit amont est évalué à partir de la relève hebdomadaire de l'index affiché par le débitmètre</p> <p>électromagnétique amont. Le débit entrant est régulé (240 m³/j) via le débitmètre électromagnétique. Néanmoins, cette régulation est à vérifier car des débits journaliers sont supérieurs à 240 m³/j, notamment le débit maximum prix en charge par la station cette année qui est de 280 m³/j</p> <p>En 2024, le débit d'eaux claires parasites permanentes est estimé à environ 39 m³/j. Le débit moyen annuel (140 m³/j) est beaucoup plus élevé que ces dernières années en lien avec un contexte particulièrement pluvieux.</p> <p>Le suivi des by-pass (débitmètre électromagnétique, situé sur le relevage de la pompe « trop-plein » du bassin d'orage) en tête de station d'épuration est opérationnel depuis octobre 2020. Le suivi sur l'année 2024 montre que seulement 19 m³ ont été by-passés. Néanmoins, le bassin d'orage n'a pas été alimenté en 2024 d'après le fichier d'exploitation ce qui interroge sur la fiabilité de la mesure.</p> <p>Station d'épuration : Le rejet (hors réalisation de bilan 24h) s'effectue dans une zone de rejet végétalisée favorisant</p> <p>l'infiltration des effluents épurés. Le canal Venturi n'est utilisé que lors des mesures d'autosurveillance (en principe). Lors des mesures SATESE, celui-ci ne donnait pas de résultats fiables, en raison de sa localisation (en aval immédiat du 3ème poste de relevage) et d'une contre-pente.</p> <p>Le bilan 24h qui a été effectué par le SATESE en octobre 2024 a été utilisé pour actualiser le coefficient de charge de la station. La charge polluante moyenne estimée lors de cette mesure d'autosurveillance est de 400 Equivalents-Habitants (EH) pour le paramètre NTK et représente 106 % de la charge brute attendue. La station d'épuration est chargée à 50 % en pollution (base NTK).</p> <p>La fréquence des mesures d'autosurveillance est annuelle sur ce dispositif. Les résultats d'épuration de cette mesure d'autosurveillance sont satisfaisants et respectent les exigences de l'arrêté préfectoral, tout comme les deux mesures ponctuelles effectuées lors de la visite et du bilan 24h SATESE. Les performances épuratoires globales sont donc satisfaisantes.</p> <p>En 2018, les roseaux du second étage avaient entièrement disparu pour une raison inconnue. Ils ont été replantés par le constructeur ERSE durant l'été 2020. Cependant, ils ne s'étaient pas bien développés à priori en raison d'un manque d'eau (malgré l'arrosage effectué par la commune avec de l'eau potable) et en raison du dysfonctionnement des vérins nécessaires à l'alimentation des filtres par bâchées. Grâce à un enoyage réalisé au premier trimestre 2022 et à un désherbage rigoureux, une nette repousse des roseaux a été visible tout au long de l'année 2023 et confirmée en 2024 malgré quelques zones encore dépourvues.</p> <p>Suite au bilan 24h SATESE, quelques préconisations ont été conseillées comme le contrôle de l'étanchéité du mécanisme de chasse du réservoir de bâchées du 1^{er} étage qui dysfonctionne ou encore un désherbage plus régulier. La remise en service de la pompe P1 du poste intermédiaire a été réalisée en 2025.</p> <p>Travaux et études : Des ITV ont été effectués en 2024 afin de vérifier l'état de certaines canalisations du système d'assainissement.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 800 E.H Débit de référence : 240 m³/j : 48 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 5,542 km Capacité hydraulique TS : 150 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 29% Capacité hydraulique TP : 240 m³/j (pluie) Unitaire : 71%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

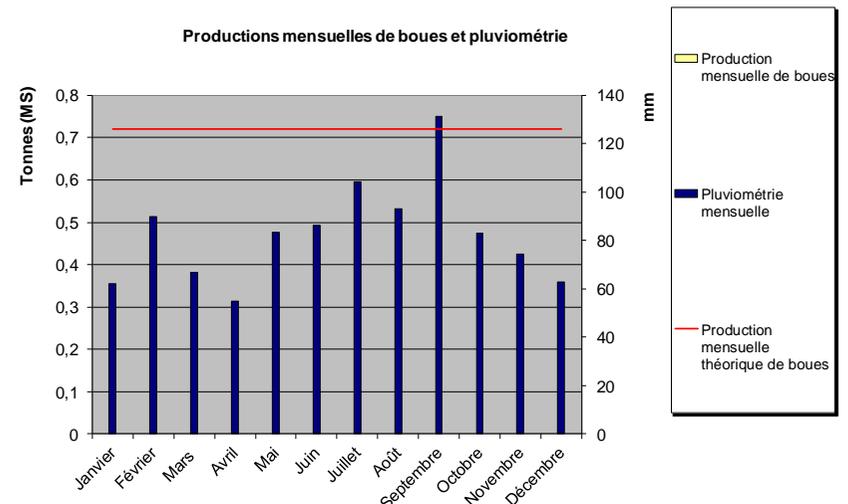
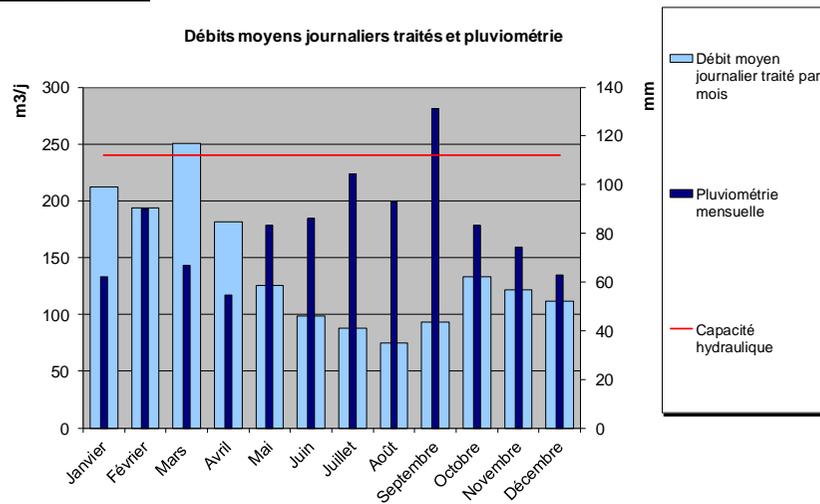
Communes raccordées : CHALAUTRE-LA-PETITE

Nombre de raccordables :	501	habitants	376	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	53	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	73	m ³ /j	moyen :	140,3	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	400 E.H.	maxi temps sec :	87	m ³ /j	maxi temps de pluie :	280	m ³ /j
pollution NK :	50%	date :	10/2024	hydraulique :	58%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	37,6	kwh/j	1,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :			Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	30/01/2024		110			97,8	140	209	63			63	5,6
	A2+A5+A4	30/01/2024		4			4,25	3	11	0,5	0,1	21,7	22,2	2,8
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	08/10/2024	128	145			160	126	324	47,1			47,1	5,23
	A2+A5+A4	08/10/2024	128	4			9	3	19	10			26,2	6,7
Flux amont retenus en kg/j				18			20	16	42	6				0,67
Flux amont retenus en E.H.				206				270	277	400				394
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			6,62	3	15	5,25	0,1	21,7	24,2	4,75
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,8			95	97,7	94,4	89			54,6	25
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					90			70	75	70				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHAMBRY / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037707701000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE Mise en service : 12/12/2007 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : CA PAYS DE MEAUX Exploitant : CA PAYS DE MEAUX Constructeur : CREA Step Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : D02/022/DDAF Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Mansigny(RUISSEAU)(R147-F6422000) Ru (ou autre) : Mansigny Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte : Aucun by-pass n'a été mesuré au niveau du déversoir d'orage de tête de station (point A2) et au niveau du point A5, situation redevenue normale (3 by-pass en 2023).</p> <p>La capacité hydraulique temps de pluie (336 m³/j) a été dépassée à 60 reprises avec un débit maximal de 1679 m³/j (le 3/03/2024 pour une pluie modérée sur deux jours de 21 mm). Or, ce débit représente une charge hydraulique de 3.5 m/j, pour un objectif temps de pluie de 1.8 m/j compte tenu de l'âge de la station et de la hauteur de boue. Par temps de pluie, selon l'exploitant, le débit est régulé à hauteur de 360 m³/j maximum Ce volume relevé indique un fonctionnement permanent des deux pompes avec un débit théorique de 1728 m³/j. Suite à une mesure réalisée en 2023, le SATESE a préconisé une régulation hydraulique avec un débit maximal à 480 m³/j en nappe basse et de 360 m³/j en période de nappes hautes. Cette régulation n'est pas appliquée pour le moment, avec des risques de noyage de la filière ou colmatage plus précoce.</p> <p>Station d'épuration : La qualité des eaux traitées par ce dispositif est très satisfaisante pour l'ensemble des mesures effectuées dans l'année, ceci y compris par temps de pluie. La faible charge actuelle en pollution du dispositif (48% en moyenne) favorise ces bons résultats. Le contrôle inopiné de la police de l'eau réalisé en octobre 2020 reste pour le moment la mesure de temps sec la plus représentative en termes de coefficient de charge polluante pour ce dispositif, mais il sous-estime très vraisemblablement la réalité. Les charges mesurées en 2024 sont sous-estimées et en inadéquation avec celles théoriquement attendues.</p> <p>Par ailleurs, lors de la visite SATESE d'octobre 2024, il a été relevé un défaut d'infiltration d'un des lits en cours d'alimentation, le niveau d'eau étant à son maximum avec un risque de débordement. Ce constat est en lien avec l'analyse précédente : surcharge hydraulique associée à des bâchées de volumes différents (facteur 5) et amplifiant la surcharge hydraulique sur un des filtres. Ce lit trop sollicité a été mis au repos.</p> <p>Le curage des lits du premier étage ne semble pas encore être nécessaire (épaisseur de boue de 20 cm aux points d'alimentation et de 10 cm sur les bords des lits). Une expertise quantitative et qualitative des boues réalisée par le SATESE sera programmée en 2026, 19 années après la mise en service de l'installation.</p> <p>Travaux et études : Dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement, la CAPM a lancé la reconstruction du bâtiment d'exploitation avec le renouvellement de l'armoire électrique en 2024. Le renouvellement du canal de comptage a été défini comme une amélioration nécessaire mais non prioritaire et pouvant attendre que d'autres améliorations soient réalisées. Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) sur l'ensemble du périmètre de la CAPM est en cours, la phase 2 (mesures) ayant été lancée au premier semestre 2025. La mesure d'efficacité réalisée en 2023 par le SATESE a mis en évidence la nécessité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Revoir les volumes de marnage et les débits de vidange pour une meilleure répartition des effluents issus des systèmes de bâchées du 1er étage. Rechercher l'origine des dysfonctionnements du système de bascule du réservoir de bâchées du 2nd étage (action de maintenance à prévoir). Vérifier le fonctionnement de la régulation hydraulique actuelle et la modifier.
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 1200 E.H Débit de référence : 384 m³/j : 72 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 5,105 km Capacité hydraulique TS : 240 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 45% Capacité hydraulique TP : 336 m³/j (pluie) Unitaire : 55%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

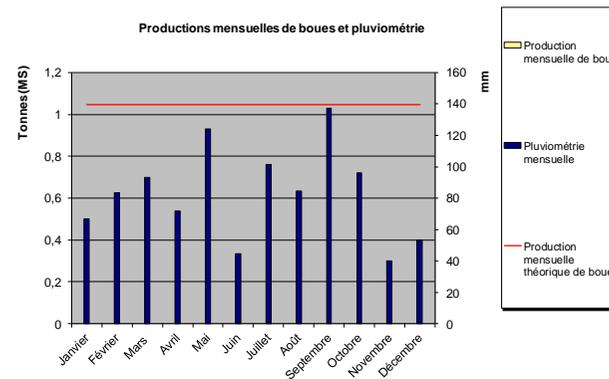
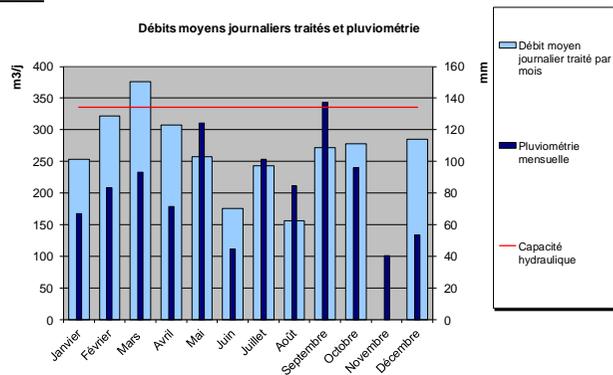
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	CHAMBRY													
Nombre de raccordables :	889	habitants	667	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	non					
Consommation eau assainie :	97	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	119	m ³ /j	moyen :	265,9	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Contrôle inopiné Police de l'eau			Charge NK :	581	E.H.	maxi temps sec :	153	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1679	m ³ /j	
pollution NK :	48%	date :	10/2020	hydraulique :	79%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	29,8	kwh/j	0,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/02/2024		85			43,4	46	125	9,3			9,3	1,6
	A2+A5+A4	20/02/2024		6,1			4	3	10	1,4	0,78	21,8	23,2	2,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/05/2024	155	100			54,6	45	183	15	9,92	1,28	16	2,3
	A2+A5+A4	14/05/2024	155	2			5,75	3	17	2,1	0,5	20	22,1	4,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/09/2024	117	100			128	130	378	62	49,1	1,16	62	5,7
	A2+A5+A4	19/09/2024	117	2			5,75	3	17	0,5	0,1	35	36	4,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/10/2024		120			132	160	338	62			62	5,2
	A2+A5+A4	29/10/2024		4			4	3	10	0,8	0,1	38,2	39	3,1
Flux amont retenus en kg/j				40			29	32	82	8,7				1
Flux amont retenus en E.H.				444				527	545	581				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,52			4,88	3	13,5	1,2	0,36	28,8	30,1	3,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,4			93,2	95,7	93,8	92,2			19,8	16,2
Normes de rejet journalières en mg/l								25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50						60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHAMPAGNE-SUR-SEINE / INTERCOMMUNALE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037744201000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte : Les débits d'eaux claires parasites d'infiltration ou de source, atteignent environ 260 m³/j (différence entre débit moyen journalier attendu au regard de la consommation en eau potable et débit de temps sec en nappe haute), soit environ 20% des débits d'eaux collectés en période de nappe haute, ce qui reste acceptable.</p> <p>Station d'épuration : Les surverses au point A2 ont atteint 18 484 m³/an 2024 sur 27 jours, ce qui représente 2.7% des débits collectés par le système de traitement. 99% de ces volumes proviennent du bassin d'orage de Champagne-sur-Seine. Ce taux confirme que, malgré l'année 2024 particulièrement pluvieuse, il n'y a pas d'enjeu sur la surverse du bassin d'orage de Thomery (stockage linéaire suffisant en amont). Le débit de référence représentant 104% du débit nominal des ouvrages, a été dépassé 26 jours en 2024. La réelle capacité hydraulique du clarificateur estimée à près de 5 000 m³/j, a pu être vérifiée lors de la mesure d'autosurveillance du 03/04/2024. En effet, au débit de 5 140 m³/j, soit 153% de la capacité nominale des ouvrages, les performances de la station d'épuration sont restées satisfaisantes pour l'ensemble des paramètres surveillés. Les mesures d'autosurveillance rendent compte d'une qualité des eaux rejetées par la station d'épuration très satisfaisante, à l'exception de celle du 07/10/2024. Le dépassement des normes de rejet pour ce bilan, réalisé par temps de pluie (13 mm), est le résultat de l'existence d'une surverse au niveau du trop-plein du bassin de stockage-restitution de Champagne-sur-Seine représentant 13.9% des débits collectés ce jour-là. Les concentrations mesurées alors (MES et DCO) sont restées toutefois en deçà des valeurs réductrices, ce qui permet d'évaluer le système de traitement conforme au titre des données 2024 (tolérance de 3 bilans/24 non conformes pour chacun de ces 2 paramètres). Le ratio de production de boues calculé à partir des boues produites de 54 g MS/EH, est inférieur d'environ 18% à celui attendu au regard de la pollution traitée 66 g MS/EH (traitement du phosphore par filière mixte). Par ailleurs, l'écart entre la quantité des boues évacuées et celle calculée à partir de l'alimentation du filtre-pressé (270 T de MS contre 140 T de MS en 2024) conduit à poser l'hypothèse d'une sous-estimation des volumes de boues extraites par le débitmètre en place, mais aussi une sous-estimation de la quantité de chaux injectée. Afin de vérifier cette double hypothèse VEOLIA va mettre en place un débitmètre sur l'injection de chaux et vérifier la fiabilité du débitmètre d'alimentation du filtre-pressé en boue. Le diagnostic permanent des 2 systèmes de collecte a été lancé début 2025. Vis-à-vis de la surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées par la station d'épuration du SIA, la collectivité n'est pas concernée pour le moment du fait de la dérogation de la DRIEAT établie en 2022 (charge polluante reçue inférieure au seuil de 10 000 EH).</p> <p>Travaux et études : L'année 2024 particulièrement pluvieuse a permis de vérifier que les actions mises en œuvre depuis 2022 pour optimiser le fonctionnement de l'alimentation de la station d'épuration et des 2 bassins de stockage-restitution, ont conduit à la maîtrise des surverses d'eaux usées en Seine, et par voie de conséquence à celle des risques de non-conformités en performance. Parmi ces actions, une dernière relative à la modélisation hydraulique de la surverse située sur Champagne, prise en charge par VEOLIA en 2024, va habiliter la mesure en ce point (évaluation actuellement par différence), et lever la non-conformité en performance établie, par la DRIEAT au titre des données 2023. Pour pallier la problématique de la surface de l'aire de stockage des boues, la collectivité a choisi la création d'un 2ème hangar, plutôt que poursuivre l'évacuation des boues excédentaires en centre de compostage, comme actuellement.</p>
Mise en service : 01/07/2006 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SIA THOMERY CHAMPAGNE-SUR-SEINE	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU	
Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)	
Arrêté préfectoral eaux : 2021/22/DCSE/BPE/E	
Arrêté préfectoral boues : F44-2012/067-CASCADE77-2017-0043	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)	
Ru (ou autre) :	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 12000 E.H Débit de référence : 3491 m ³ /j	
: 720 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 46,206 km	
Capacité hydraulique TS : 2250 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 25%	
Capacité hydraulique TP : 3344 m ³ /j (pluie) Unitaire : 75%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + FILTRE PRESSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (30,8%) VALORISATION AGRICOLE (69,2%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 24	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

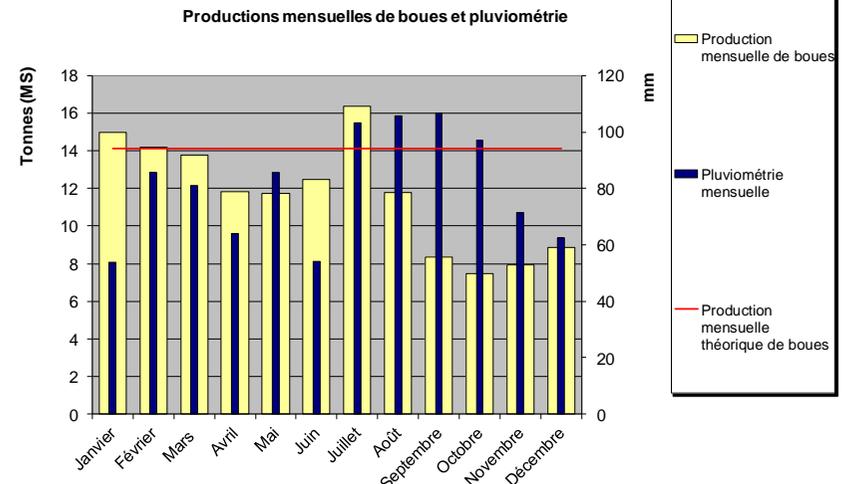
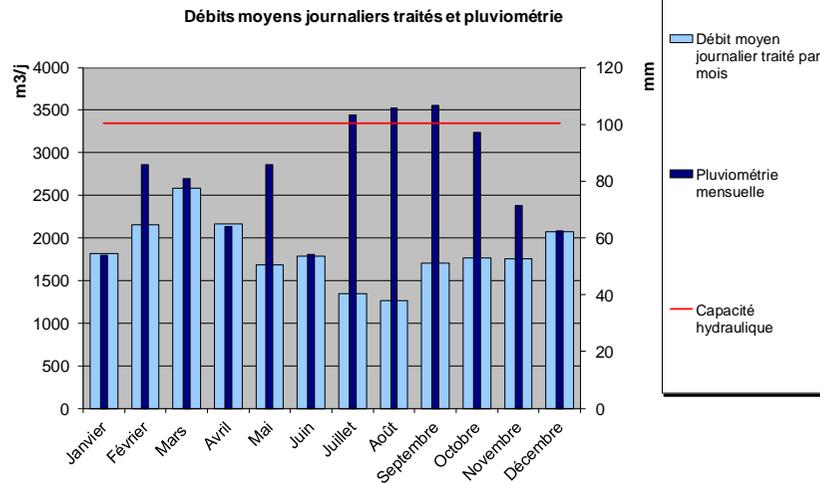
Communes raccordées : CHAMPAGNE-SUR-SEINE, THOMERY

Nombre de raccordables :	9258	habitants	6944	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	1112	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	1198	m ³ /j	moyen :	1841,1	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	7140 E.H.	maxi temps sec :	1264	m ³ /j	maxi temps de pluie :	5352	m ³ /j
pollution NK :	60%	date :	12/2024	hydraulique :	55%	Production annuelle de boues :	139,8	tMS	54	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	954,8	kwh/j	2,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	82%	Traitement P :	Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				588			364	357	1104	107				11
Flux amont retenus en E.H.				6533				5950	7360	7140				6529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				6,06			5,4	3	19	1			2,39	0,39
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,3			97,4	98,6	97,1	98,5			96,4	94,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			20	2
Normes de rejet annuelles en mg/l										7			15	1,5
Normes de rejet journalières en rendement					94			92	89	85			70	80
Normes de rejet annuelles en rendement										90			80	85

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHAMPDEUIL / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037708102000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX Mise en service : 22/11/2012 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F446 N° MISE 2011/018 Arrêté préfectoral boues :	<p>Système de collecte</p> <p>La station d'épuration dispose de deux débitmètres en entrée et en sortie ; leurs mesures sont jugées fiables (écart de 4,5 % sur les débits moyens annuels). Le débit maximum de temps de pluie est de 1 638 m³/j le 17/01/2024 pour une pluviométrie de 16,6 mm. Les dépassements de la capacité hydraulique sont au nombre de 241 dans l'année, soit 66 % du temps.</p> <p>Le volume en entrée de la station a augmenté de 95 % par rapport à 2023 en raison d'une pluviométrie plus importante.</p> <p>Il n'existe pas de point de déversement réglementaire A2 en tête de station.</p> <p>Ce dispositif est soumis à de fortes charges hydrauliques (coefficient de charge hydraulique de 163 % en 2024, 84 % en 2023) en lien avec la partie unitaire du réseau d'assainissement (73 % du linéaire), mais également en raison d'une collecte très importante d'Eaux Claires Parasites Permanentes (E CPP) et d'eaux de ressuyage. Les E CPP peuvent être estimées en 2024 à 488 m³/j par différence entre le volume maximum de temps sec retenu de 542 m³/j et le volume théorique d'eaux usées de 54 m³/j.</p> <p>Les débits journaliers restent toute l'année au-dessus du volume théorique d'eaux usées. A noter que le volume d'eau assainie déclaré en 2024 est faible par habitant avec une valeur de 74 l/j (valeur attendue de l'ordre de 100/110 l/j).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les performances épuratoires sont tout à fait satisfaisantes d'après les résultats des 2 mesures d'autosurveillance et des 2 visites SATESE.</p> <p>Les normes de rejet journalières et annuelles pour les paramètres NGL et Pt sont respectées.</p> <p>La station d'épuration est à 44 % de coefficient de charge en pollution.</p> <p>Les boues sont extraites automatiquement vers 6 lits de séchage plantés de roseaux alimentés en alternance. La production annuelle est de 12 tonnes de Matières Sèches (MS), soit un ratio de 61 gMS/E.H./j pour 69 g attendus (traitement complémentaire du phosphore par voie physico-chimique) ; ce qui est satisfaisant pour un système de collecte de nature unitaire (avec beaucoup d'E CPP et d'eaux de ressuyage) et confirme une épuration correcte sur l'année.</p> <p>La concentration en boues dans le bassin d'aération est adaptée toute l'année (varie entre 2,6 et 3,5 g/l de MS).</p> <p>Les lits à macrophytes sont à entretenir régulièrement en arrachant les adventices et les arbustes.</p> <p>La consommation électrique est importante (près de 2 fois plus élevée que la moyenne des dispositifs de même procédé épuratoire et de même tranche de capacité).</p> <p>Travaux et études</p> <p>La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est prévue en 3^{ème} tranche par la CCBRC ; l'étude devrait démarrer avant la fin 2025. Le zonage d'assainissement des eaux pluviales sera réalisé à cette occasion.</p> <p>Un programme de réhabilitation du réseau d'assainissement est nécessaire pour réduire à un niveau acceptable la quantité d'eaux claires collectée.</p> <p>Le Déversoir d'Orage (DO) situé dans la rue de l'Isle est à rehausser pour supprimer les déversements de temps sec.</p>
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Andy(RUISSEAU)(R91-F4468000) Ru (ou autre) : Pouilly Rivière 1 : Rivière 2 : Almont Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques Capacité pollution : 1200 E.H Débit de référence : 668 m ³ /j : 72 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 3,739 km Capacité hydraulique TS : 180 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 27% Capacité hydraulique TP : 295 m ³ /j (pluie) Unitaire : 73% File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

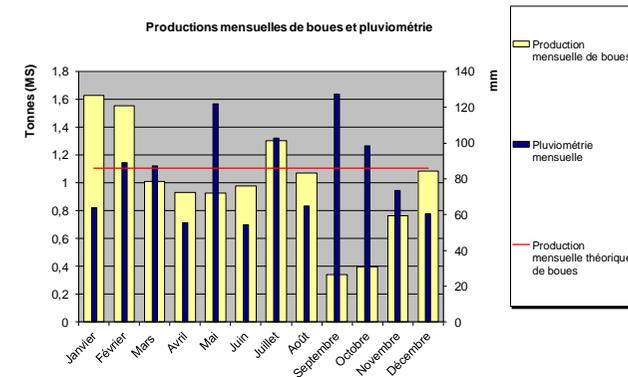
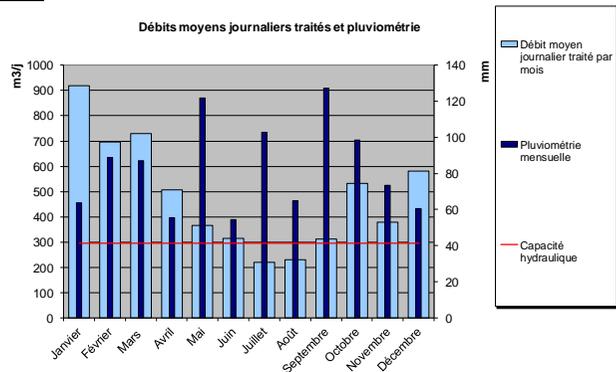
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	CHAMPDEUIL													
Nombre de raccordables :	730	habitants	548	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	60	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	172	m ³ /j	moyen :	481,9	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	533 E.H.	maxi temps sec :	542	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1638	m ³ /j				
pollution NK :	44%	date :	12/2024	hydraulique :	163%	Production annuelle de boues :	12,0	tMS	61	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	190	kwh/j	6,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	88%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/03/2024		77			50,6	51	151	36			36	3
	A2+A5+A4	28/03/2024		11			4,5	3	12	0,83	0,1	14	14,8	0,34
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	12/06/2024	214	61			60	61	178	32			37,3	2,7
	A2+A5+A4	12/06/2024	185	4			4,25	3	11	0,66			9,05	0,31
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/09/2024		65			61	69	167	45			45	4,1
	A2+A5+A4	24/09/2024		4			4,75	3	13	0,79	0,1	11,1	11,9	0,74
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	12/11/2024	193	150			113	130	304	47			48,6	4,8
	A2+A5+A4	12/11/2024	177	4			4	3	10	0,68			19,9	0,5
Flux amont retenus en kg/j				21			17	19	48	8				0,8
Flux amont retenus en E.H.				233				318	323	533				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,75			4,38	3	11,5	0,74	0,1	12,6	13,9	0,47
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,9			93,5	95,9	94	98,2			68,4	87,8
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	100	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement				90				90	90	80				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHAMPEAUX / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037708202000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte</p> <p>Le débitmètre électromagnétique de l'entrée est pris en référence.</p> <p>Le réseau d'assainissement est très majoritairement unitaire (87 % du linéaire). Le débit maximum de temps de pluie est élevé (676 m³/j le 02/01/2024) malgré une limitation théorique par période de 24 heures de 410 m³ après le bassin d'orage (anomalie régulièrement soulevée qui reste sans réponse). Le volume du bassin d'orage est de 400 m³.</p> <p>La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 55 %. La capacité hydraulique de temps de pluie est dépassée à 32 reprises dans l'année (limitation hydraulique à contrôler).</p> <p>Les deux points de déversements S16 constituant le point réglementaire A2 sont équipés et les mesures ont été fiabilisées par une étude de modélisation. On compte alors un total de 69 événements décomposés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 31 déversements au niveau du bassin d'orage pour un volume total de 3 915 m³. - 38 déversements au niveau du déversoir d'orage pour un volume total de 5 197 m³. <p>Le total du volume déversé en tête de la station représente 10 % du volume collecté sur le dispositif.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les performances épuratoires sont élevées pour tous les prélèvements réalisés dans l'année (2 mesures d'autosurveillance et 2 visites SATESE). En revanche, la filière de traitement par filtres verticaux plantés de roseaux n'est pas mise en place pour abattre significativement les paramètres azote global (NGL) et phosphore total (Pt).</p> <p>En 2020, après consultation du SATESE et du constructeur, le Maître d'ouvrage a décidé de réduire la surface de filtres (suppression d'une rangée par étage) pour diminuer les contraintes d'exploitation et le coût associé. Cela était envisageable en raison du large dimensionnement hydraulique. Cela induit une augmentation de la charge hydraulique surfacique (passage de 0,7 à 1 m/j au débit nominal) ; ce qui reste tout à fait acceptable dans la limite d'une fréquence hebdomadaire et une baisse de la capacité de traitement effective en pollution de la station d'épuration (780 E.H. contre 1 200 E.H. initialement). Le suivi de ce nouveau mode de fonctionnement mérite attention pour confirmer sa pertinence sur le long terme. La charge polluante actuelle est de 587 E.H. (charge 2023 conservée), soit 49 % de la capacité nominale. La maîtrise des adventices dans les filtres reste le point de l'exploitation le plus sensible. La commune ne doit pas utiliser le site de la station d'épuration comme lieu de stockage.</p> <p>Travaux et études</p> <p>L'envoyage des filtres étant la solution curative la plus efficace pour lutter contre les adventices ; il serait pertinent de réaliser les aménagements nécessaires (pose de rehausses amovibles en sortie des filtres, reprise des défauts d'étanchéité latérale) ; la fermeture partielle des vannes de sortie étant difficile à ajuster.</p> <p>La solution préventive (arrachage des adventices, paillage des zones envahies avec les roseaux broyés) est toujours à privilégier et à assurer avec rigueur.</p> <p>Le canal débitmétrique de sortie a été remplacé par un modèle venturi ISMA à section exponentielle de type n°3 (fin des travaux en février 2024).</p> <p>Le Schéma Directeur d'assainissement (SDA) est actuellement en cours de réalisation (phase 3).</p> <p>Les résultats de la campagne de mesures sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 66 m³/j d'ECPP, soit 48 % du volume collecté. - 3,4 ha de SA normale sur la partie unitaire du réseau.
Mise en service : 12/12/2008 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST	
Constructeur : CREA Step	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 444 MISE 2006/214	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Ancoeur	
Rivière 2 : Almont	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 1200 E.H Débit de référence : 455 m ³ /j	
: 72 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,557 km	
Capacité hydraulique TS : 210 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 13%	
Capacité hydraulique TP : 410 m ³ /j (pluie) Unitaire : 87%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

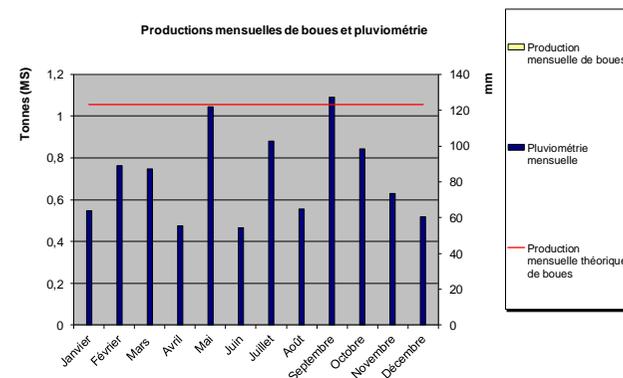
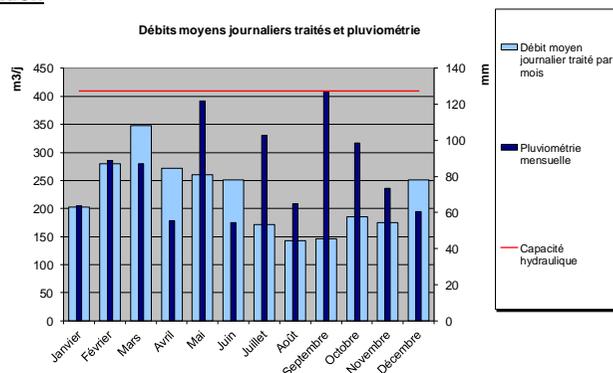
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	CHAMPEAUX													
Nombre de raccordables :	768	habitants	576	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	73	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	72	m ³ /j	moyen :	223,8	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	587 E.H.	maxi temps sec :	219	m ³ /j	maxi temps de pluie :	676	m ³ /j				
pollution NK :	49%	date :	09/2023	hydraulique :	55%	Production annuelle de boues :	tMS			gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	58,8	kwh/j	1,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/04/2024		48			59	64	167	51			51	4,2
	A2+A5+A4	10/04/2024		4			4	3	10	0,73	0,1	16,8	17,5	2,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	27/05/2024	134	110			114	140	291	53			53,6	4,6
	A2+A5+A4	27/05/2024	109	4			4	3	10	0,74			30,8	3,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/09/2024		180			230	290	569	103			103	10
	A2+A5+A4	19/09/2024		4			5,75	3	17	0,98	0,19	48,3	49,3	3,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/11/2024	88	86			129	160	324	94			94,1	6,4
	A2+A5+A4	05/11/2024	99	4			4,5	3	12	0,92			68,2	3,7
Flux amont retenus en kg/j				30			26	32	69	8,8				1,1
Flux amont retenus en E.H.				332				528	459	587				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			4,56	3	12,2	0,84	0,12	32,5	41,5	3,28
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,3			96	97,6	96	98,8			47,4	45,3
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement										70				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHANGIS-SUR-MARNE / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037708401000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte : L'année 2024 particulièrement pluvieuse a confirmé la sensibilité du réseau de collecte séparatif à 100%, vis-à-vis de l'intrusion d'eaux claires météoriques. Le débit de référence de la station d'épuration de 638 m³/j retenu dans l'arrêté a d'ailleurs été dépassé 7 jours dans l'année, situation non rencontrée jusque-là.</p> <p>Toutefois, la régulation des débits admis à la station d'épuration via le bassin de stockage-restitution, permet de lisser les débits de pointe, sans pour autant occasionner de surverse par son trop-plein (point A5), même lors du débit maximum de temps de pluie relevé le 09/10/2024 par près de 60 mm de pluie (1 445m³/j, représentant 226% de taux de remplissage des ouvrages).</p> <p>La collecte des eaux claires parasites d'infiltration est en revanche à peine plus élevée que celle relevée en 2023. Elle est estimée 60 m³/j environ, soit 22% des débits collectés en période de nappe haute (juin).</p> <p>Station d'épuration : La qualité des eaux rejetée a présenté 1 non-conformité sur le paramètre phosphore lors de la mesure d'autosurveillance du lundi 4 novembre, tant en concentration (3.4 mg/l) qu'en rendement (68.5%). La SAUR met en cause un problème d'analyse par le laboratoire CARSO, car les tests de terrain de la veille, du jour et du lendemain, donnaient des valeurs inférieures à 1 mg/l. Cette donnée n'a pas par contre, rendu non-conforme le résultat en moyenne annuel (0.9 mg/l). Le traitement est donc conforme.</p> <p>L'efficacité globale du système de traitement peut être analysée par le ratio de la production de boue ramenée à l'équivalent-habitant. La production de boue retenue est celle correspondant aux évacuations vers Sept-Sorts, car celle relative à l'alimentation de la table d'égouttage manque de fiabilité du fait du débitmètre défaillant (Remplacement prévu en 2025).</p> <p>Le ratio de production de boue est inférieur de 40 % à celui attendu au regard de la charge polluante à traiter (69 g de MS/EH/j quand le phosphore est traité par voie physico-chimique).</p> <p>Tout comme l'analyse faite en 2023, cet écart est probablement la conséquence d'erreur de mesure de la concentration des boues évacuées, et non pas celle de pertes de boues (lissage des débits admis sur les ouvrages par la présence d'un bassin de stockage-restitution, et 7 jours seulement de dépassement de la capacité hydraulique de la station d'épuration, sur l'année).</p> <p>Les données SANDRE fournies par l'exploitant rendent compte en effet de concentrations irrégulières des boues évacuées, variant entre 22 et 41 g/l, avec en moyenne 32 g/l. ces concentrations sont faibles pour des boues concentrées sur table d'égouttage et stockées dans un silo couvert. Il est attendu en effet dans ce cas, une concentration entre 50 et 60 g/l. Ces données sont similaires à celles déjà observées en 2022 et 2023.</p> <p>La charge azotée moyenne obtenue sur l'année 2024 à partir des bilans d'autosurveillance en bonne adéquation avec la population raccordable, est retenue pour actualiser les coefficients de remplissage.</p> <p>Etude et travaux : L'instruction du nouveau Dossier de Loi sur l'Eau (DLE) est en cours par la DRIEAT. Elle conduira à un nouvel arrêté de rejet (l'actuel est caduc depuis mars 2021). Il portera de veiller à la cohérence du seuil de la valeur rédhitoire par rapport au seuil journalier de la norme en NTK (seuil de 15 mg/l très strict pour une valeur rédhitoire pour un rejet en Marne).</p> <p>Une expertise technique de la chaîne d'autosurveillance a été réalisée par l'AESN le 15/06/2023. L'AESN attendait de la part de la CACPB le point sur l'avancée de la levée des écarts qui portaient notamment sur les débitmètres amont trop anciens et de réglages des préleveurs à adapter (150 échantillons minimum sur 24h).</p>
Mise en service : 01/07/2007 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES	
Arrêté préfectoral eaux : 06/DAIDD/E/020	
Arrêté préfectoral boues : D04/040/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 2850 E.H Débit de référence : 638 m ³ /j	
: 171 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 22,582 km	
Capacité hydraulique TS : 638 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 638 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

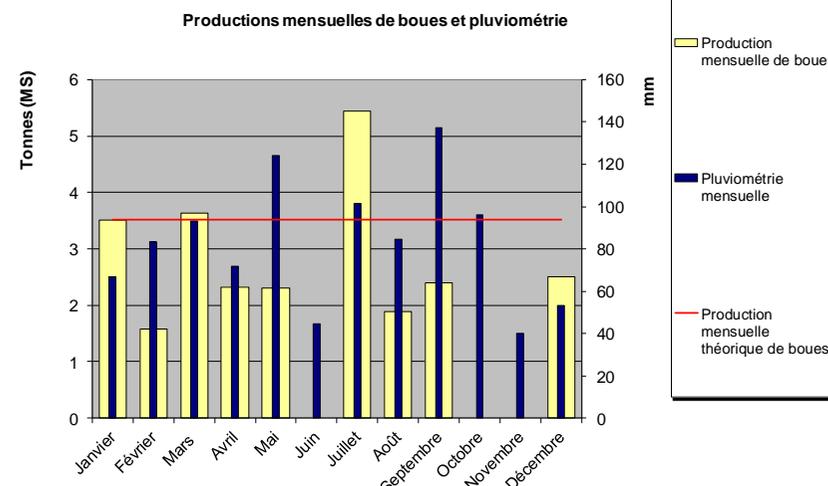
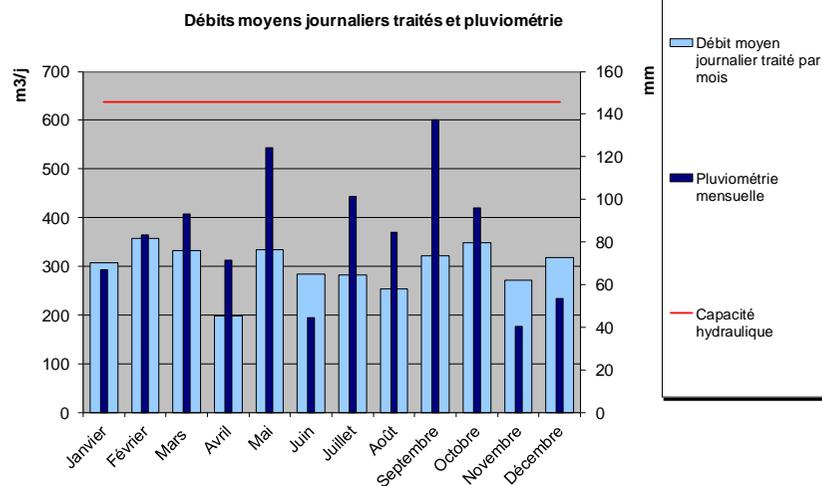
Communes raccordées : CHANGIS-SUR-MARNE, SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX

Nombre de raccordables :	2375	habitants	1781	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	247	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	246	m ³ /j	moyen :	300,7	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1700 E.H.	maxi temps sec :	285	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1445	m ³ /j
pollution NK :	60%	date :	12/2024	hydraulique :	47%	Production annuelle de boues :	25,6	tMS	41	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	338,6	kwh/j	3,4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	59%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				89			57	64	159	26				2,7
Flux amont retenus en E.H.				984				1068	1060	1700				1565
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,81			7,74	3,72	23,5	3,3	1,64	2,13	5,25	0,87
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,8			95,4	97,6	95,2	95,7			93	88,9
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	13			18	2,5
Normes de rejet annuelles en mg/l										10			15	2
Normes de rejet journalières en rendement					93			90	86	75			70	80
Normes de rejet annuelles en rendement										80			75	85

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHARNY / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037709501000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1985	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE		
Exploitant	: VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F66/MISE 2010/083		
Arrêté préfectoral boues	: F 66 MISE/2012/128		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
Ru (ou autre)	: Charny
Rivière 1	:
Rivière 2	: Courset
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1500	E.H	Débit de référence	: 519 m ³ /j
	: 97,5	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7,718 km
Capacité hydraulique TS	: 300	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 54%
Capacité hydraulique TP	: 519	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 46%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les réserves émises sur la fiabilité des mesures débitométriques amont sont confirmées et rendent l'interprétation des données impossible. En effet, le traitement des résultats montre que 67 % des débits mesurés sur l'année sont inférieurs au volume théorique assaini. L'évolution du débit moyen traité depuis 2019 sur le dispositif confirme cette conclusion (baisse de 31 %, le volume assaini ayant augmenté avec l'ouverture du collège en 2023). Ce sous comptage est lié à l'installation d'un débitmètre d'une gamme inappropriée (absence de prise en compte des petits débits). Le volume déversé en 2024 a augmenté de plus de 1000 % par rapport à 2023 (valeur anormalement basse) pour revenir à un volume proche de 2022 et ceci bien que l'année 2024 ait été particulièrement pluvieuse. Des réserves sont donc toujours émises sur la fiabilité de ce point A2.

Le système de régulation hydraulique par temps de pluie du débit d'entrée (vanne motorisée) n'est toujours pas fonctionnel et ceci depuis 2019. La vanne de restitution du BO reste partiellement ouverte pour écarter un potentiel blocage par des cailloux. Le projet de remise en fonctionnement du bassin d'orage est abandonné puisqu'il nécessite un investissement onéreux peu compatible avec le projet de reconstruction de la station d'épuration.

Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée par ce dispositif est satisfaisante pour l'ensemble des résultats. Le coefficient de charge polluante moyen en matières azotées mesuré en 2023 a été maintenu, celui mesuré en 2024 étant sous-estimé avec le manque de fiabilité de la mesure du débit amont.

Les productions de boues extraites déclarées sont contradictoires (20.8 TMS dans BASA et 18.3 dans le fichier SANDRE) et largement supérieures aux boues stockées (8 TMS pour 12 mois de production selon le calcul SATESE). Le déficit de boues est d'au moins 30 %, voire de 69 %. Bien que l'exploitant fasse le maximum pour optimiser le traitement des boues, il est confronté à des lits vieillissants, des difficultés pour la mise en œuvre de la floculation et à une filière sous dimensionnée. Les fortes concentrations en boues relevées dans le bassin d'aération associées à des surcharges hydrauliques ponctuelles (BO hors-service) favoriseraient les départs de boues vers le milieu naturel.

Le principal facteur limitant le bon fonctionnement de ce dispositif est donc l'insuffisance de la filière de traitement des boues dimensionnée pour traiter la pollution de 800 EH environ. Compte tenu du contexte, la mise en place de poches filtrantes est une solution technique préconisée par la SATESE pour compléter la filière existante qui nécessite une réhabilitation (meilleur rapport coût/efficacité). Celles-ci seraient installées sur l'aire de stockage. Elles donneraient davantage de souplesse pour réaliser des extractions régulières en s'affranchissant des conditions climatiques de séchage. Selon Véolia, la mise en œuvre de cette filière serait problématique : floculation aléatoire et risque d'écoulement de boues vers l'extérieur du périmètre de la station d'épuration lors de l'ouverture des poches.

Travaux et études : Au regard du vieillissement de ce dispositif, de la forte augmentation de la charge polluante à venir, et des dysfonctionnements observés, le projet de reconstruction de la station d'épuration a été classé comme prioritaire dans le cadre du SDA finalisé en mars 2024 et devrait démarrer au second semestre 2025 avec le choix du maître d'œuvre. Pour gérer la situation transitoire avec une progression du nombre d'élèves dans le collège ouvert en 2023 (400 EH en 2026), il est prévu à court-terme le remplacement du débitmètre électromagnétique et la réhabilitation en profondeur des lits de séchage.

Le maître d'ouvrage souhaitant lancer une étude hydraulique sur ce bassin de collecte pour mieux appréhender les débits arrivant sur la station d'épuration, il est conseillé d'expertiser ce point A2.

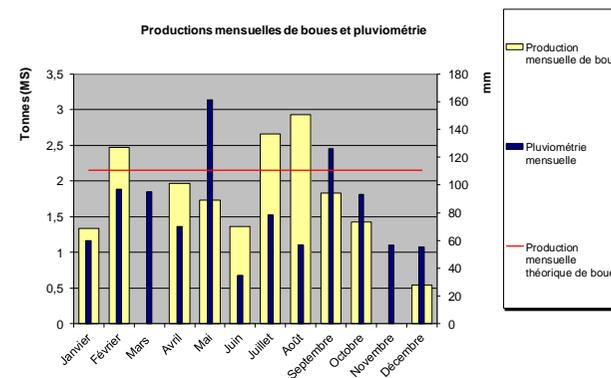
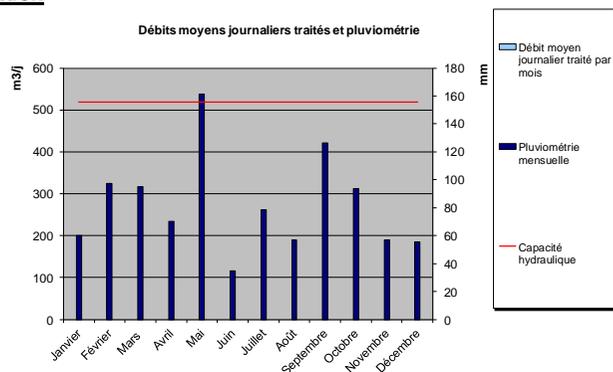
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	CHARNY													
Nombre de raccordables :	1547	habitants	1160	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	170	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j						
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	1193 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	m ³ /j					
pollution NK :	80%	date :	12/2023	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	18,3	tMS	42	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	165,5	kwh/j	2,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	70%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/03/2024		370			301	360	785	129			129	10
	A2+A5+A4	19/03/2024		12			8,75	3	29	2,4	0,6	2	4,4	2,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	22/04/2024	108	544			325	299	1026	131	107	0,11	132	12,8
	A2+A5+A4	22/04/2024	108	12			8,5	3	28	2,2	0,4	3,45	5,65	2,18
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/07/2024		320			322	340	930	112			112	10
	A2+A5+A4	16/07/2024		12			9	3	30	1,6	0,34	0,87	2,47	1,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	03/10/2024	102	364			362	420	970	116	91	0,12	116	9,37
	A2+A5+A4	03/10/2024	102	3			6,68	3	20,7	2,2	1	0,7	2,9	1,03
Flux amont retenus en kg/j				77			40	42	117	18				1,3
Flux amont retenus en E.H.				859				708	778	1193				765
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,75			8,23	3	26,9	2,1	0,58	1,75	3,86	1,78
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,5			97,5	99,1	97,1	98,3			96,9	83,2
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				70	75					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHARTRETTES / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037709601000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 17/06/2008 Technicien SATESE : Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU Constructeur : OTV Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES Arrêté préfectoral eaux : 05/DAIDD/E/017 Arrêté préfectoral boues : F443 2024 078</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Esnonne (exclu)(R73A) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte : 3 points de surverses du réseau d'assainissement (A1) sont soumis à l'autosurveillance réglementaire : DO3 Poupart d'Avyl à Bois-Le-Roi, DO2 Quai de la Ruelle à Bois-Le-Roi (qui fait d'ailleurs office de trop-plein du PR1 situé sur ce même quai) et le trop-plein du poste PR4 situé rue du Port à Chartrettes. Il est à rappeler que ce dernier collecte une grande partie de la zone de collecte.</p> <p>Au total, sur les 3 ouvrages, il a été recensé en 2024, 1068 heures de déversements, pour 53 663 m3 déversés, représentant ainsi 6.6 % des volumes totaux mesurés par l'autosurveillance (A1+A2+A3) ce qui est non conforme. Une augmentation d'au moins 25% (données incomplètes sur le DO3 Poupart d'Avyl) est enregistrée sur ces volumes surversés, par rapport à 2023, qui s'explique par l'année 2024 particulièrement pluvieuse.</p> <p>La répartition des volumes 2024 est la suivante : le trop-plein du poste PR4 représente 6.9% de ces rejets avec 3 694 m3 (5 540 m3 en 2023 et 18 570 m3 en 2022), le déversoir d'orage Poupart d'Avyl, 79.2%, avec au moins 42 509 m3 (24 816 m3 en 2023 et 13 185 m3 en 2022), et le trop-plein du poste quai ruelle, quant à lui 13.9%, avec 7 460 m3 (9 836 m3 en 2023 et 9 663 en 2022).</p> <p>Les volumes d'eaux claires parasites ont atteint environ 595 m3/j (300 m3/j en 2023 et 560 m3/j en 2022), soit près de 34% des débits collectés en juin (période de nappe haute).</p> <p>Station d'épuration : Le volume rejeté au point A2 a atteint 949 m3 sur l'année, soit moins de 0.13% des débits collectés à la station d'épuration (A2+A3). Le débit de référence de 2 552 m3/j a été dépassé 56 fois avec un taux de charge hydraulique moyen de 107%.</p> <p>La qualité des eaux rejetées est toujours très satisfaisante, même lors de débits supérieurs au débit de référence. C'est le cas de la mesure du 03 avril avec 2 922 m3/j, dont 10 m3 surversés en A2.</p> <p>Sur la base de la production de boue calculée à partir des données d'évacuation des boues en agriculture (boues extraites cohérente mais plus faible de 14%), le ratio ramené à l'équivalent-habitant (61 g de MS /EH/j) est inférieur de 12% à celui théorique. Ce ratio confirme un bon traitement global sur l'année de la pollution collectée jusqu'à la station d'épuration, sachant que cette dernière est inférieure d'environ 10% à la pollution attendue au regard de la population raccordable. Cet écart provient pour la majorité des surverses importantes des réseaux d'assainissement, en cette année exceptionnellement pluvieuse (3 points autosurveillés et 17 points non soumis à autosurveillance).</p> <p>Travaux et études : Par arrêté préfectoral de mise en demeure notifié le 27 mai 2021, la DRIEAT demande à la CAPF de prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire le nombre de déversements du système de collecte avec la diminution des surverses par temps de pluie, notamment sur le DO3 (Poupart d'Avyl).</p> <p>L'amélioration de ce point passera par la création d'un bassin de stockage-restitution, comme le prévoit le programme hiérarchisé des travaux élaboré à l'issue du SDA. Les aménagements des surverses au niveau DO3 (Poupart d'Avyl) en septembre 2021, et aussi au niveau du PR4 à Chartrettes en 2022, n'ont pas permis semble-t-il, de réduire suffisamment les volumes des surverses, pour les rendre conformes, comme le mettent en évidence les nouvelles données débitométriques de l'année 2024.</p> <p>Suite à la suppression du poste PR0 en 2023, la mise à jour du SANDRE réseau doit être envoyée à l'AESN et la DRIEAT pour validation.</p> <p>Une mise à jour du plan d'épandage a été réalisée en 2024.</p> <p>Un nouvel arrêté préfectoral de rejet est en cours d'élaboration par la DRIEAT.</p>
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 8935 E.H Débit de référence : 2552 m³/j : 536 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 59,869 km Capacité hydraulique TS : 1933 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 51% Capacité hydraulique TP : 1933 m³/j (pluie) Unitaire : 49%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE + ZRV File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

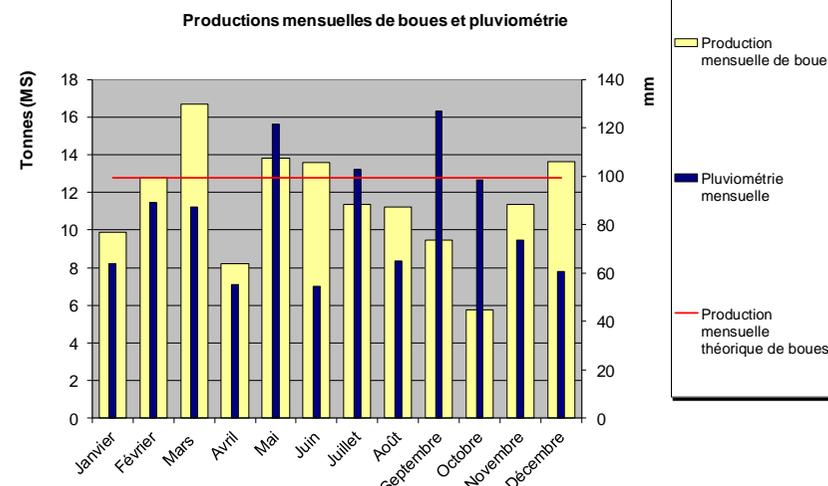
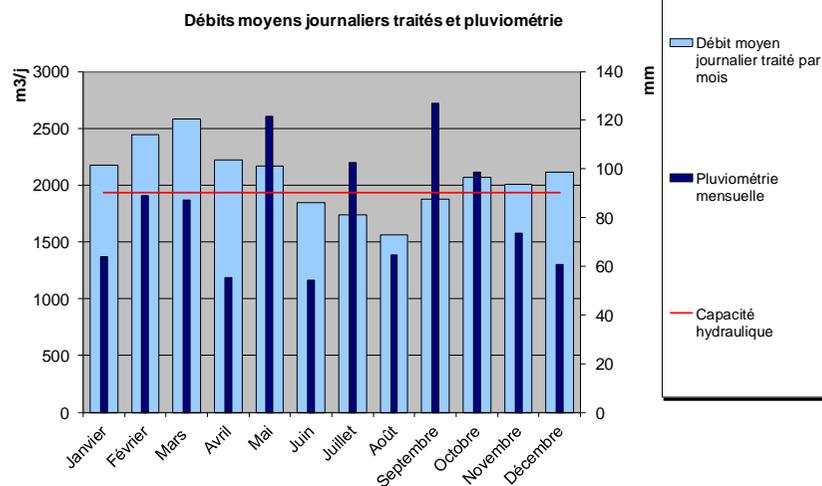
Communes raccordées : BOIS-LE-ROI, CHARTRETTES, FONTAINE-LE-PORT

Nombre de raccordables :	9115	habitants	6836	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	1307	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	1519	m ³ /j	moyen :	2066,6	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	6167 E.H.	maxi temps sec :	1771	m ³ /j	maxi temps de pluie :	4697	m ³ /j
pollution NK :	69%	date :	12/2024	hydraulique :	107%	Production annuelle de boues :	137,8	tMS	61	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	1051,2	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	88%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				380			236	217	747	92				9,9
Flux amont retenus en E.H.				4222				3617	4980	6167				5829
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,8			5,55	3	16,2	2,48			3,66	0,74
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,3			94,5	96,2	95,2	94,2			91,5	83,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	15			20	
Normes de rejet annuelles en mg/l										10			15	2
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHARTRONGES / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037709701000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN</p> <p>Mise en service : 01/01/1979 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE</p> <p>Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN</p> <p>Exploitant : CC DES DEUX MORIN</p> <p>Constructeur :</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015</p> <p>Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Vannetin(RIVIERE)(R149-F6537000)</p> <p>Ru (ou autre) : Vannetin</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Grand Morin</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>L'arrivée étant gravitaire et en absence de mesure sur l'eau traitée, les débits traités et by-passés sont méconnus.</p> <p>Les résultats de la campagne de mesure réalisée au printemps 2021, dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2020, sont en accord avec les résultats du SDA de 2010, avec un débit d'ECPP évalué à 16 m³/j (environ 53 % du volume entrant dans la station) et la mise en évidence de débordements réguliers par temps sec du déversoir en tête de station et à chaque événement pluvieux. Les flux de pollution en jeu sont cependant relativement faibles donc l'impact est à relativiser. La surface active est estimée à 12 000 m² (10 000 m² pour le bourg et 2 000 m² pour le lotissement).</p>
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 200 E.H Débit de référence : 30 m³/j</p> <p>: 14 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,84 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 30 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 0%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 30 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : LAGUNAGE AÉRÉ</p> <p>File boues : BASSIN</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	<p>Station d'épuration</p> <p>La qualité du rejet obtenue en sortie de station lors de la visite du SATESE de juillet respecte les prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 (effluent extrêmement dilué en entrée de station). Les coefficients de charge polluante sont estimés sur la base du nombre de raccordables. La station d'épuration serait à 77 % de coefficient de charge en pollution.</p>
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Travaux et études</p> <p>Les conclusions du récent SDA intercommunal prévoient la reconstruction de la station. Le projet est un filtre planté de roseaux de 265 EH avec un bassin d'orage d'un volume de 60 m³, avec un groupement des bureaux d'études ICAPE et Naldéo comme maîtres d'œuvre, dont la mission a débuté au deuxième semestre 2023. L'acquisition d'un terrain supplémentaire n'ayant pas abouti, la nouvelle station sera construite sur le même terrain que la station actuelle ce qui implique un phasage, un plan d'implantation et une organisation précise afin d'assurer la continuité de service. Le projet en est au stade PRO. Un déclassement du Vannetin pour le paramètre NTK par une filière filtres plantés de roseaux ayant été démontré, le déclassement par le paramètre NH4 doit être étudié. Si celui-ci est avéré, une filière en filtres plantés de roseaux avec aération forcée sera étudiée.</p> <p>Une étude zone humide a été réalisée et a confirmé que le terrain est en zone humide. Des prélèvements supplémentaires doivent être entrepris au mois de juillet 2025 pour définir précisément l'emprise de la zone humide.</p> <p>En parallèle, la réhabilitation structurante sur environ 900 ml des réseaux du bourg (rue des tilleuls et rue du chêne boulard) est prévue courant 2025.</p> <p>Une bathymétrie a été réalisée par le SATESE en décembre 2017. Une simulation basée sur la production théorique de boues des usagers permet d'estimer les besoins d'un prochain curage en 2032. Au regard de la nécessité de refaire le système épuratoire actuel peu performant, le curage interviendra dans le cadre du projet de création du nouveau dispositif. La vidange et la démolition des ouvrages existants seront être intégrées au marché des travaux de reconstruction de la station d'épuration. Au vu de la qualité des boues, une valorisation agricole pourrait être envisagée (à reconformer au moment du curage). Un dossier d'épandage devra être élaboré et soumis pour avis à la DDT (police de l'eau).</p>

Caractéristiques de fonctionnement

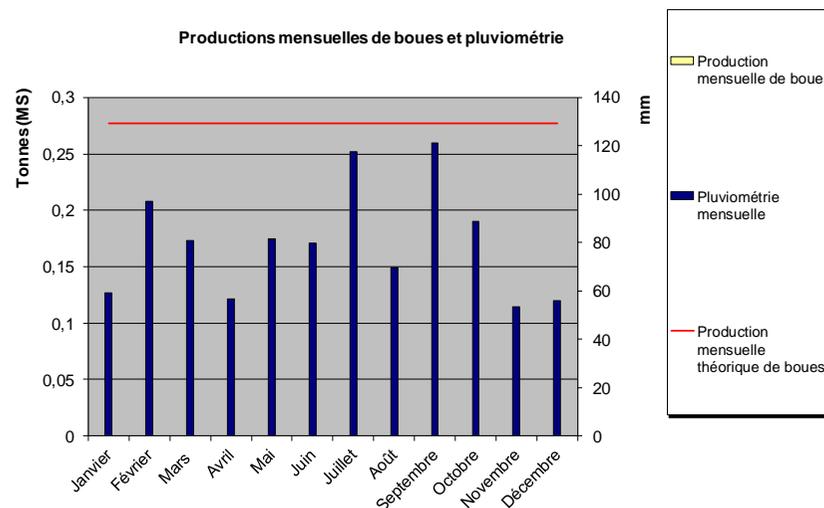
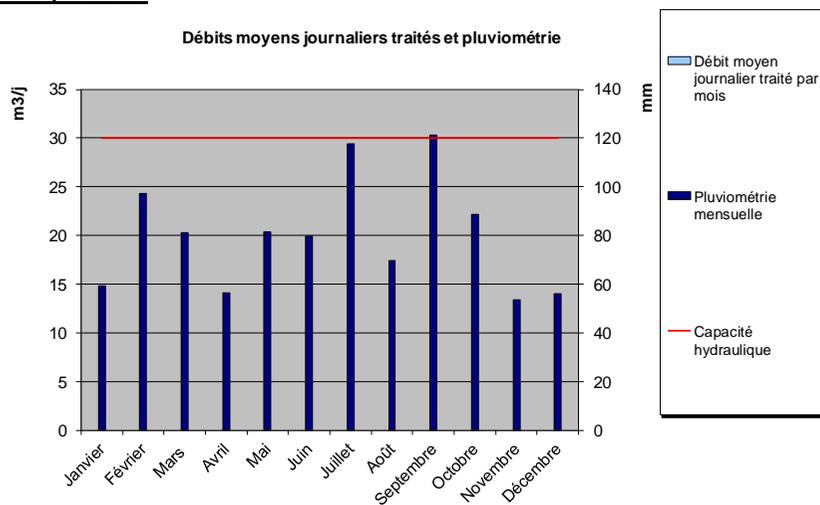
Communes raccordées : CHARTRONGES

Nombre de raccordables :	205	habitants	154	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non
Consommation eau assainie :	21	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge NK :	154 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j
pollution NK :	77%	date :	12/2024	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	77,3	kwh/j	9,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :		Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	31/07/2024		23	30	62	24,4	30	62	34			34	3
	A2+A5+A4	31/07/2024		7,4	4	16	6,75	4	19	4,3	2,5	0,72	5,02	1,8
Flux amont retenus en kg/j				14			8,3	9,2	23	2,3				0,26
Flux amont retenus en E.H.				154				154	154	154				154
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				23,9	4	16	42,1	34,5	99,5	19,6	2,5	0,72	19,9	2,56
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				67,8	86,7	74,2	72,3	86,7	69,4	87,4			85,2	40
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50	60	60								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHATEAU-LANDON / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037709901000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI Mise en service : 01/03/2014 Technicien SATESE : Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CHATEAU LANDON Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS Constructeur : SOURCES FRANCE NORD Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F436 2009/153 du 30/10/2009 Arrêté préfectoral boues : 05/050/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Le Fusin du confluent du Petit Fusain (exclu) au confluent du Loing (exclu)(R87) Ru (ou autre) : Fusin Rivière 1 : Rivière 2 : Loing Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Comme les autres années, les eaux claires parasites permanentes sont peu élevées en 2024 (35 m³/j estimé). Le percentile 95 des volumes collectés (A3+A2) sur l'année 2024 est évalué à 971 m³/j et est inférieur à la capacité hydraulique de temps de pluie. Le fonctionnement hydraulique est acceptable, constat conforté cette année malgré son caractère particulièrement pluvieux. L'écart entre le débit sortant par rapport au débit entrant est faible : 2,9 % en moyenne annuelle.</p> <p>L'apport d'eaux claires météoriques est conséquent en raison de la nature majoritairement unitaire du réseau (maxi temps de pluie de 2030 m³/j). La capacité hydraulique de la station a été dépassée 11 fois au cours de l'année.</p> <p>Il n'y a pas de by-pass (cf. point SANDRE A1) à suivre règlementairement sur le réseau de collecte. Les by-pass en tête de station d'épuration représentent 9120 m³ sur l'année (51 jours de déversement), soit 6,1 % des volumes réceptionnés à la station d'épuration. La mesure de ces by-pass (trop-plein du bassin d'orage et trop-plein du poste des eaux brutes) a été fiabilisée avec la mise en place d'un débitmètre électromagnétique en novembre 2022. Le taux de collecte est donc bon y compris par temps de pluie.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La charge polluante moyenne est évaluée sur la base de 11 bilans 24 h sur les 12 réalisés, la mesure d'autosurveillance d'avril a été écartée car le débit de référence a été dépassé. La charge est évaluée à 1740 EH (base NTK) ; elle est légèrement supérieure à celle attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables (1604 EH). Cela peut être dû aux activités pouvant rejeter des effluents non domestiques sur le réseau d'assainissement.</p> <p>Le niveau de rejet fixé par arrêté préfectoral est respecté pour tous les paramètres en 2024.</p> <p>La quantité de boues extraites est estimée à 30,5 TMS cette année, soit en forte diminution avec ce qui avait été estimé l'année dernière (57,4 TMS).</p> <p>La valorisation agricole via le plan d'épandage en vigueur a été effectuée. Au total, 25,6 TMS ont été évacuées vers épandage en juillet 2024 (donnée récupérée dans le bilan agronomique qui est légèrement différente par rapport celle du bilan SAUR (21,6 TMS)). C'est cette valeur qui a été utilisée pour estimer la production de boues en 2024. Celle-ci est inférieure de 34% à celle théorique attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables, en raison de quelques dysfonctionnements de la filière boues notamment en fin d'année ce qui a perturbé la fréquence d'extraction (panne du filtre d'eau industrielle, disjonction de la pompe de gavage...).</p> <p>Travaux et études</p> <p>L'étude concernant le nouveau Schéma Directeur d'Assainissement s'est terminée et a été approuvée suite à la délibération du 21 mai 2025. Le programme d'action de ce SDA prévoit notamment : le diagnostic des bâtiments publics communaux, un programme de réhabilitation des réseaux de collecte sur 10 à 15 ans, la mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectif et des propositions d'aménagements pour la gestion des eaux pluviales et de ruissellement.</p> <p>La mise à jour des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a également été effectuée dans le cadre du SDA. Ces zonages ont été approuvés le 16 septembre 2024.</p> <p>Une analyse de risque de défaillance est à réaliser règlementairement.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 3000 E.H Débit de référence : 990 m³/j : 180 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 15,269 km Capacité hydraulique TS : 450 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 29% Capacité hydraulique TP : 990 m³/j (pluie) Unitaire : 71%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12 Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

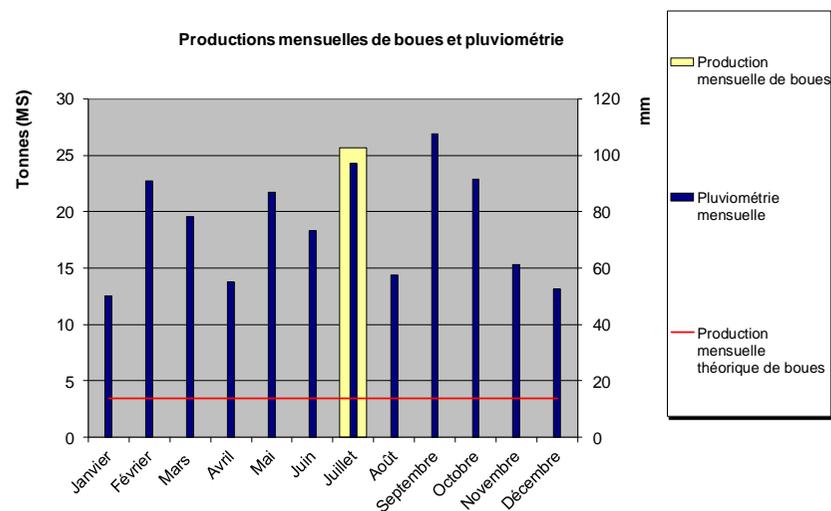
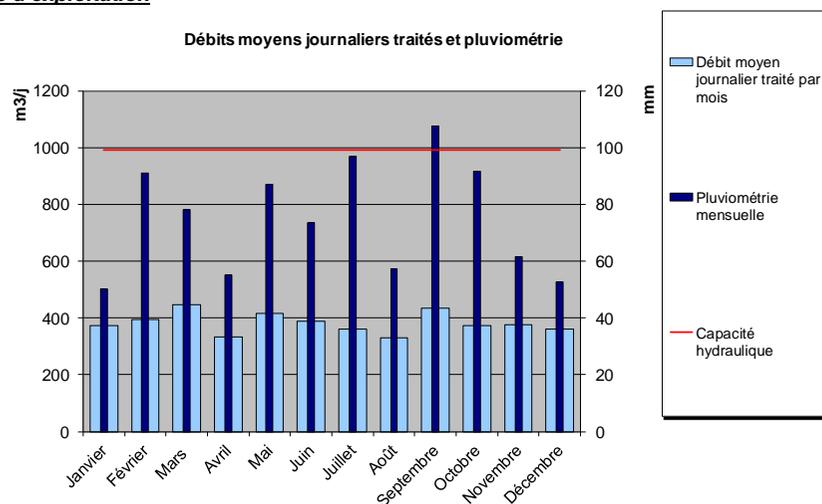
Communes raccordées : CHATEAU-LANDON

Nombre de raccordables :	2138	habitants	1604	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	245	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	229	m ³ /j	moyen :	382,2	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1740 E.H.	maxi temps sec :	256	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2030	m ³ /j
pollution NK :	58%	date :	12/2024	hydraulique :	39%	Production annuelle de boues :	25,6	tMS	40	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	438,1	kwh/j	4,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	61%	Traitement P :	Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				113			65	78	170	26				2,9
Flux amont retenus en E.H.				1253				1292	1132	1740				1706
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7,57			10,6	8,07	26,2	2,36	1,24	1,73	4,06	0,35
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,1			95,5	97,3	95,6	97,5			95,7	96,2
Normes de rejet journalières en mg/l					35/35/35			25/25/25	125/125/125	10/10/10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15/15/15	2
Normes de rejet journalières en rendement					90/90/90			70/70/70	75/75/75	80/80/80				
Normes de rejet annuelles en rendement													70/70/70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHATENAY-SUR-SEINE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037710101000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI	<p>Système de collecte : Le suivi hydraulique du dispositif montre une forte sensibilité du système de collecte à la pluviométrie malgré la nature à 86% séparative du réseau de collecte.</p> <p>Les eaux claires parasites permanentes sont évaluées à environ 167 m³/j en 2024. Le niveau de la nappe étant constamment haut pour cette année particulièrement pluvieuse. Durant le bilan 24h de mars 2024 réalisé par le SATESE, la valeur a été estimée à environ 210 m³/j, avec néanmoins une part d'eaux de ressuyage suite à des pluies survenues les semaines précédentes.</p> <p>La quantité et la fréquence de by-pass sont en forte hausse par rapport à 2023. En 2024, 65 623 m³ auraient été by-passés en tête de station d'épuration. Cela correspond à 175 jours de déversement et 32 % du volume total collecté sur la station. Le maximum by-passé représenterait 3 412 m³/j atteint le 10/10/2024, durant une période de pluie très conséquente. Une fiabilisation de la mesure au niveau du point SANDRE A2 a été effectuée en décembre 2023 (mise en place d'une nouvelle loi hydraulique de mesure afin de prendre en compte la contrainte aval liée au niveau de la Vieille Seine). Malgré cela, des incertitudes persistent au vu des valeurs de by-pass obtenues qui sont très importantes, notamment en période de hautes eaux. Ce point est à suivre régulièrement par l'exploitant pour confirmer le bon fonctionnement de la loi hydraulique.</p> <p>L'exploitant a indiqué que des apports d'eaux claires en continu avaient également lieu au niveau du DO1 « rue de la maison blaise ». Ces apports continus proviennent du ru à proximité lorsque son niveau est élevé. La condamnation de ce point de déversement est prévue afin de limiter ces apports d'eaux claires en continu.</p> <p>Station d'épuration : Une régulation hydraulique journalière à hauteur de 500 m³/j (0.95 m/j) est normalement en place sur la station. Elle a néanmoins été largement dépassée en début d'année 2024 ce qui a laissé supposer un dysfonctionnement de la régulation hydraulique qui ne semblait plus fonctionner. Cela a été confirmé grâce à l'étude SATESE effectuée en mars 2024 qui a montré que la régulation n'était plus fonctionnelle. Une remise en marche de cette régulation a été effectuée en juin 2024 avec un débit ne dépassant pas 501 m³/j jusqu'à la fin de l'année. L'exploitant doit être plus vigilant sur le maintien en fonction de cette régulation hydraulique.</p> <p>2 mesures d'autosurveillance, une visite et un bilan 24h SATESE ont été réalisés. Le niveau de rejet est respecté. La station d'épuration effectue un traitement performant sur l'ensemble des paramètres, malgré une très forte dilution des eaux usées à traiter.</p> <p>Les charges polluantes des 2 bilans d'autosurveillance sont disparates. C'est donc la mesure SATESE réalisée en mars 2024 qui a été utilisée pour actualiser le coefficient de charge polluante de la station (613 en NK). La station d'épuration est chargée à 58 % environ en pollution.</p> <p>Travaux et études : Il est nécessaire pour l'exploitant de vérifier le bon fonctionnement du clapet anti-retour au niveau du point de rejet du déversoir d'orage en entrée de station (point A2) afin d'éviter l'apport d'eaux claires de la Vieille Seine en période de hautes eaux.</p> <p>Les données de by-pass doivent faire l'objet d'une analyse critique de la part de l'exploitant pour éventuellement alerter sur la dérive ou l'incohérence de certaines données. Si nécessaire, l'association du bureau d'études 3D Eau (à l'origine de la nouvelle loi hydraulique suite à une modélisation) à cette analyse serait pertinente</p> <p>L'inclinaison du local d'exploitation est à surveiller.</p>
Mise en service : 01/06/2018 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : CHATENAY SUR SEINE	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE	
Constructeur : ERSE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F242 N°MISE2016/084	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R41)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Auxence	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1050 E.H Débit de référence : 647 m ³ /j	
: 63 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 6,104 km	
Capacité hydraulique TS : 189 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 86%	
Capacité hydraulique TP : 330 m ³ /j (pluie) Unitaire : 14%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

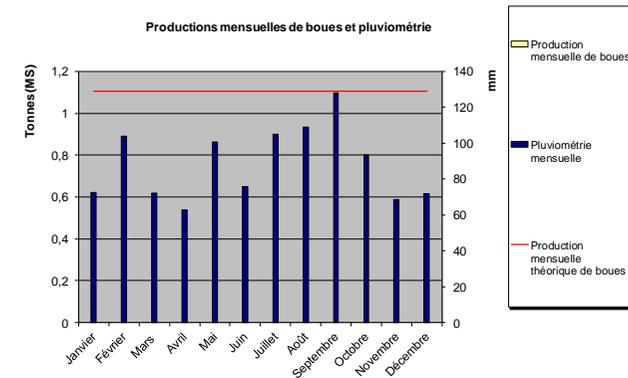
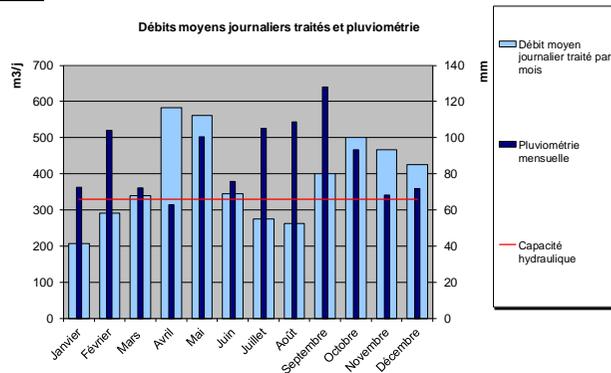
Communes raccordées : CHATENAY-SUR-SEINE

Nombre de raccordables :	903	habitants	677	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	89	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	252	m ³ /j	moyen :	388	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	613 E.H.	maxi temps sec :	247	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1089	m ³ /j
pollution NK :	58%	date :	03/2024	hydraulique :	118%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	71,2	kwh/j	2,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%		Traitement P :		Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/03/2024	910	83,3			51,2	60,6	173	20,1			20,1	2,2
	A2+A5+A4	05/03/2024	303	4			9	3	17	1,3			29,8	2,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/05/2024	634	35,6			13,7	12,7	43,2	18,7	9,57		18,7	1,92
	A2+A5+A4	14/05/2024	965	6,77			5,78	4,2	14,7	3,58	1,52	16,2	17,8	1,89
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2024	278	63			66,1	98,2	134	20,3	19,4		20,3	2,65
	A2+A5+A4	17/09/2024	287	5,6			7,6	4,95	20,5	0,5	0,5	38,6	38,6	2,43
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	15/10/2024		12			17,4	13	61	5,9			5,9	0,6
	A2+A5+A4	15/10/2024		4			4	3	10	0,5	0,21	13,3	13,8	1,1
Flux amont retenus en kg/j				38			27	28	79	9,2				1
Flux amont retenus en E.H.				421				460	526	613				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,09			6,59	3,79	15,6	1,47	0,74	22,7	25	2,08
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				84,1			78,7	84,1	82,3	91,7			8,83	11,2
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				90	85	70				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHATILLON-LA-BORDE / LA BORDE

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037710302000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX
 Mise en service : 17/03/2014 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX
 Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST
 Constructeur : CREA Step
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F446/MISE/2011/057
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Ru de Bouisy(R91-F4461000)
 Ru (ou autre) : Bretignoust
 Rivière 1 : Ancoeur
 Rivière 2 : Almont
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 220	E.H	Débit de référence	: 201 m ³ /j
	: 13,2	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,342 km
Capacité hydraulique TS	: 55	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 76%
Capacité hydraulique TP	: 55	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 24%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Comme observé les années précédentes, le réseau d'assainissement malgré sa nature majoritairement séparative, collecte une quantité importante d'eaux claires de toute nature.

La station d'épuration a fonctionné durant 230 jours au-dessus de sa capacité hydraulique (63 % de l'année). Cela montre que la station a plus été sollicitée hydrauliquement que l'année dernière (charge hydraulique moyenne de 153 % contre 118 % en 2023) en raison d'une pluviométrie plus élevée.

Le débit moyen mesuré de 84 m³/j étant largement supérieur à la capacité hydraulique, cela atteste cette problématique.

Le débit maximum de temps pluie enregistré est de 309 m³/j le 22/02/2024 pour une pluie de 25 mm en 2 jours, soit un débit représentant 562 % de la capacité hydraulique.

La quantité d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) collectée peut-être estimée à environ 50 m³/j. L'origine de ces eaux claires pourra être localisée dans le cadre de la révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) prévue à l'horizon 2025/2026 afin de permettre par la suite leur réduction.

Les débits proviennent du débitmètre électromagnétique installé sur le refoulement via la télésurveillance du poste de refoulement. Ils sont fiables. Les débits déversés au niveau du poste de refoulement ne sont pas suivis (non demandé par la réglementation).

Station d'épuration

L'exploitant adapte si nécessaire la fréquence de permutation des filtres en fonction de la sollicitation hydraulique pour éviter toute saturation d'eau. Par temps sec, la fréquence est d'une permutation par semaine et en période de fort débit, celle-ci peut augmenter à deux permutations par semaine. Cette pratique peut entraîner la baisse des performances épuratoires par défaut de réoxygénation des filtres.

Le développement des adventices est mieux maîtrisé par l'exploitant (constat 2025). Il convient de maintenir les efforts d'exploitation sur ce point. Le faucardage des roseaux est à réaliser tous les ans.

En termes de qualité, l'eau traitée respecte largement les normes de rejet en vigueur sur ce dispositif lors de l'ensemble des prélèvements effectués (2 visites SATESE). Les rendements épuratoires sont très bons pour les paramètres traités par cette filière, à l'exception de l'azote global et du phosphore.

En matière de pollution, la station d'épuration est chargée à 66% de sa capacité nominale.

La fréquence de réalisation des mesures d'autosurveillance est d'une fois tous les deux ans. Le prochain bilan d'autosurveillance sera effectué en 2025.

Caractéristiques de fonctionnement

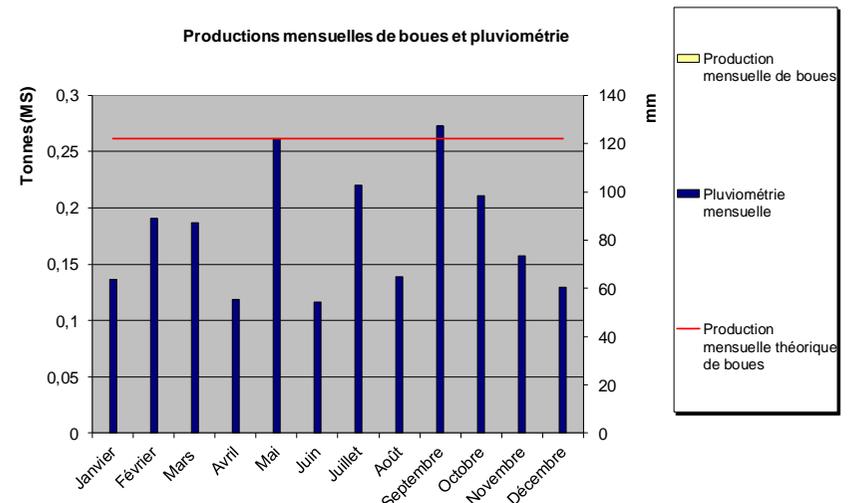
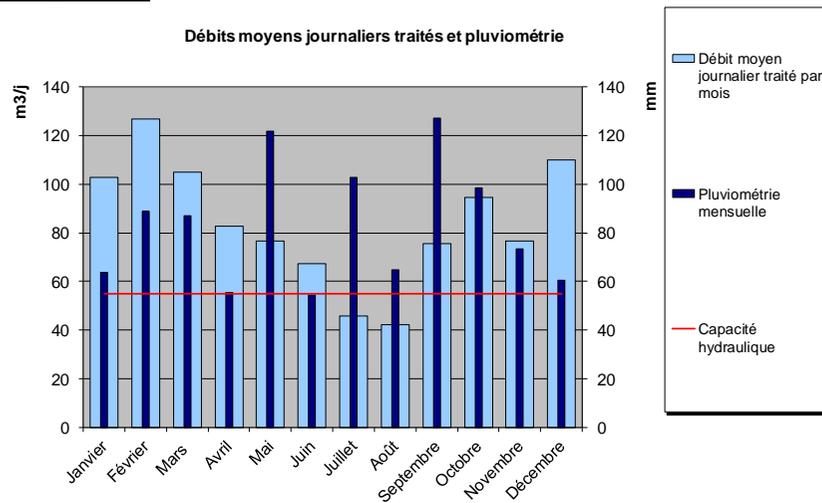
Communes raccordées : CHATILLON-LA-BORDE – Hameau de La Borde

Nombre de raccordables :	164	habitants	123	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	17	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	32	m ³ /j	moyen :	83,9	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	145 E.H.	maxi temps sec :	66	m ³ /j	maxi temps de pluie :	309	m ³ /j
pollution NK :	66%	date :	04/2023	hydraulique :	153%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	14,6	kwh/j	1,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/04/2024		72			65,8	75	179	28			28	3,2
	A2+A5+A4	10/04/2024		4			4	3	10	0,71	0,1	21	21,7	2,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/10/2024		55			41,4	47	113	17			17	2,1
	A2+A5+A4	03/10/2024		4			4	3	10	0,65	0,1	14,2	14,9	2,4
Flux amont retenus en kg/j				9,9			6,9	8,2	18	2,2				0,26
Flux amont retenus en E.H.				110				137	121	145				153
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			4	3	10	0,68	0,1	17,6	18,3	2,25
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93,6			92,1	94,8	92,8	96,8			17,4	17,2
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				70	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037710401000	Ingénieur SATESE	: Céline VALOT
Mise en service	: 01/10/1993	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 93/DDAF/HY/19		
Arrêté préfectoral boues	: D04/072/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)
Ru (ou autre)	: Berthellerie
Rivière 1	: Marsange
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 800	E.H	Débit de référence	: 235 m ³ /j
	: 48	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,368 km
Capacité hydraulique TS	: 160	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 160	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: POCHE FILTRANTE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE

Destination des boues : Centre de compostage (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Les visites domiciliaires réalisées dans le cadre du SDA confirment des inversions de branchements d'eaux pluviales vers le réseau séparatif d'eaux usées et également, mais en plus faible proportion, quelques inversions d'eaux usées vers le réseau d'eaux pluviales. 73 visites étaient prévues, ces visites se termineront en 2025. Les branchements des bâtiments publics ont également été inspectés, ce sont plutôt des désordres structurels qui ont été émis en évidence et non des inversions de connexions.

Station d'épuration

La dérive du débitmètre d'eaux brutes sur laquelle le SATESE avait alerté en 2023 a été confirmée. Le débitmètre a été renouvelé le 22 mars 2024. En cette année très pluvieuse, la station d'épuration a été sollicitée à 98% de sa charge hydraulique en moyenne. Certains débits traités supérieurs à 480 m³/j (phénomène observé à 6 reprises entre mai et la fin de l'année avec un débit maximal à 866 m³/j) interrogent sur la capacité des pompes de relevage qui serait excessive. Rappelons que la consigne maximale d'alimentation du traitement biologique devrait se situer autour de 20 m³/h. Ce point est à contrôler par l'exploitant pour éviter des pertes de boues.

Le point A2 (trop-plein du bassin d'orage et trop-plein du poste d'entrée de la station d'épuration) a été équipé le 7 août. Les volumes déversés d'août à la fin d'année sont très faibles (79 m³) malgré la forte pluviométrie. Rappelons que l'équipement mesure à la fois le trop-plein du bassin d'orage et celui du poste de relevage des eaux brutes.

Les charges entrantes mesurées lors du bilan d'autosurveillance sont globalement cohérentes. Le taux de charge en pollution est de l'ordre de 60%

La qualité de l'eau traitée respectait les normes en vigueur lors de la mesure d'autosurveillance et des visites du SATESE. L'écart entre les boues extraites et évacuées est plus réduit cette année. La production de boues extraites bien que surestimée est stable depuis 2022.

Etudes et travaux

La réhabilitation du poste de relèvement de la rue du Mesnil planifiée en 2024 a été décalée à 2025.

Un SDA a été lancé à l'échelle du territoire de la Communauté de communes du Val Briard et inclut la révision du SDA complet de la commune de Châtres. La phase 4 actant le programme de travaux définitif (hors zonage) devrait s'achever dans le courant de l'été 2025. Les premières priorités de travaux s'orientent majoritairement sur une amélioration de la gestion d'eaux pluviales de ruissellement pour supprimer des problématiques de débordement via des techniques alternatives de rétention (noues ou autres) : rue de l'école et de Liverdy.

Sont également prévus de la réhabilitation de collecteurs d'eaux usées (notamment rues de Chaumes, de l'école et Grande rue pour les plus prioritaires) et de la déconnexion de grilles ou avaloirs d'eaux pluviales sous domaine public (rues et impasse Des Villas Patrice, rue de l'école et des Boulayes).

Le SIAEPA souhaite intégrer la microstation d'épuration du hameau du petit Loribeau (8 habitations) dans le périmètre de zonage d'assainissement collectif de la commune, ceci dans le cadre de la procédure de révision du zonage qui est prévue dans l'étude de SDA portée par la CCVB. Actuellement, le SIAEPA assure l'entretien et l'exploitation des ouvrages. Au-delà du zonage, la question de la maîtrise d'ouvrage du réseau de collecte amont et de cette micro station d'épuration mérite d'être clarifiée et régularisée administrativement le cas échéant.

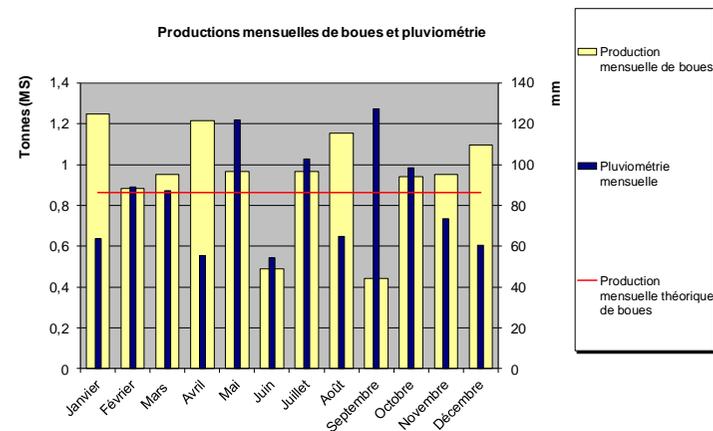
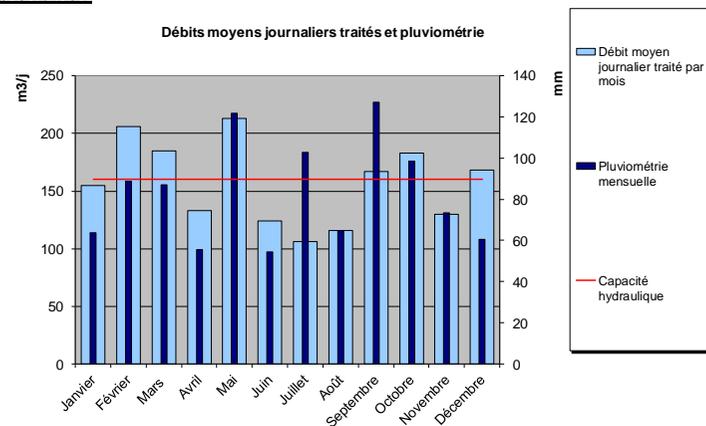
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	CHATRES (hors ZAC du Val Bréon raccordée sur le SA intercommunal de la Houssaye-en-Brie)													
Nombre de raccordables :	660	habitants	495	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	96	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	89	m ³ /j	moyen :	157,2	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	478 E.H.	maxi temps sec :	114	m ³ /j	maxi temps de pluie :	866	m ³ /j				
pollution DBO5 :	60%	date :	06/2024	hydraulique :	98%	Production annuelle de boues :	11,3	tMS	65	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	84	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	108%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/03/2024		250			179	220	456	71			71	7
	A2+A5+A4	12/03/2024		7,1			8,25	4	25	4	2,6	9,59	13,6	1,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	03/06/2024	155	124			141	185	337	42,8	30,7	0,24	42,8	4,49
	A2+A5+A4	03/06/2024	155	2,8			7,01	3,77	20,5	2,17	1,13	5,33	7,5	2,17
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/06/2024		250			179	200	495	94			94	7,8
	A2+A5+A4	06/06/2024		4			6,25	3	19	2,5	0,93	2,86	5,36	2,7
Flux amont retenus en kg/j				19			21.9	29	52	6,6				0,7
Flux amont retenus en E.H.				213				478	349	440				412
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,63			7,17	3,59	21,5	2,89	1,55	5,93	8,82	2,19
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,8			95,6	98,2	94,9	95,5			85,9	64,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives			
Code Sandre	: 037733502000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 22/11/2011	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE MEAUX		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS		
Constructeur	: HYDREA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F643 2008/035		
Arrêté préfectoral boues	: D02/025/DDAF		
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration			
Masse d'eau	: Rutel(RIVIERE)(R147-F6431000)		
Ru (ou autre)	: Bourdeau		
Rivière 1	: Rutel		
Rivière 2	:		
Fleuve	: MARNE		
Caractéristiques techniques			
Capacité pollution	: 2600	E.H	Débit de référence : 490 m ³ /j
	: 156	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 14,07 km
Capacité hydraulique TS	: 420	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées : 100%
Capacité hydraulique TP	: 490	m ³ /j (pluie)	Unitaire : 0%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE		
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT		
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (15,6%) VALORISATION AGRICOLE (84,4%)		
Autosurveillance			
Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires
<p>Système de collecte : Le calcul de la population raccordée ne prend pas en compte le centre pénitencier, le centre commercial et l'institut des métiers de l'artisanat dont les effluents sont traités sur la station d'épuration de Meaux (population estimée à 1050 habitants environ et consommation d'eau assainie de 136 796 m³/an-donnée 2023). Le comportement du réseau d'assainissement présente des anomalies car, alors qu'il est entièrement séparatif, il collecte des eaux météoriques. Le volume by-passé au point A2 est faible et ne représente que 3.4 % du volume traité et ceci d'autant plus que ce volume serait probablement surestimé. La majorité des déversements (90 %) sont survenus lors d'un événement météorologique exceptionnel (pluie cumulée sur 9-10/10/2024 de 55 mm). La capacité de pompage du poste de relevage des eaux brutes est 35% inférieure au débit théorique de dimensionnement du clarificateur. Si des by-pass sont confirmés en tête de station d'épuration, il conviendrait de remplacer les pompes avec un débit plus élevé pour limiter les déversements. Le nombre de dépassements (14) de la capacité hydraulique a été multiplié par 7, l'année ayant été particulièrement pluvieuse. La présence d'eaux claires parasites permanentes en période de nappe haute est significative (100 m³/j), mais en lien avec des phénomènes de ressuyage (sols saturés d'eau).</p> <p>Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée a été excellente. La charge polluante en matières azotées (NK) mesurée en 2023 a été reconduite, les mesures réalisées en 2024 étant très hétérogènes et en inadéquation avec la charge théorique attendue calculée sur la base du nombre de raccordables. Le taux de boues dans le bassin d'aération est resté au-dessus de la consigne haute (5 g/l) la majorité du temps et s'explique, entre autres, par divers dysfonctionnements de la filière de traitement des boues (panne de la centrale en polymère en janvier, silo plein en juillet et absence de production de boues en décembre). La production de boues extraites est toujours surévaluée, la valeur la plus fiable restant les boues évacuées. Cette quantité évacuée a baissé d'un facteur deux avec un déficit de boues de 52 % et ceci malgré une bonne performance de la filière de traitement des eaux. Des réserves sont émises sur la quantification des boues évacuées et ceci d'autant plus que la siccité moyenne des boues est très faible (20 g/l pour un objectif de 60 g/l). La fiabilisation de la quantification des boues est donc toujours un sujet à traiter. Une partie des boues (15.6 %) ont été retraitées sur la station d'épuration de VARREDES-GERMIGNY pour pallier l'insuffisance de la capacité de stockage des silos (silos pleins en avril). Ensuite, les boues déshydratées ont été compostées sur la plateforme de Jaignes.</p> <p>Etudes et travaux : La mesure d'efficacité du SATESE de janvier 2024 a mis en évidence deux dysfonctionnements majeurs sur ce dispositif : manque de fiabilité du système de mesure des volumes surversés au point A2 qui seraient surestimés d'un facteur 10 et faible performance de la filière de traitement des boues avec une siccité moyenne des boues épandues de 32 g/l (moyenne des 5 dernières années), pour un minimum de 60 g/l attendu à la sortie de la table d'égouttage. Ce phénomène impacte directement la capacité de stockage qui devient insuffisante pour une filière d'épandage, et ceci d'autant plus que la couverture de l'ancien silo n'est plus fonctionnelle. Ce constat rejoint les conclusions de l'expertise de la filière de traitement et d'élimination des boues réalisées en 2019 par le SATESE. Une proposition technique de mise aux normes du point A2 est en cours de validation par l'AESN. Les équipements suivants ont été renouvelés en 2024 : sonde voile de boues, tamis rotatif et agitateur du silo. Suite à la fin de la délégation de services publics avec Véolia, le nouvel exploitant (SAUR) aura à optimiser le fonctionnement de la table d'égouttage afin de revenir au niveau de performance prévu.</p>

Caractéristiques de fonctionnement

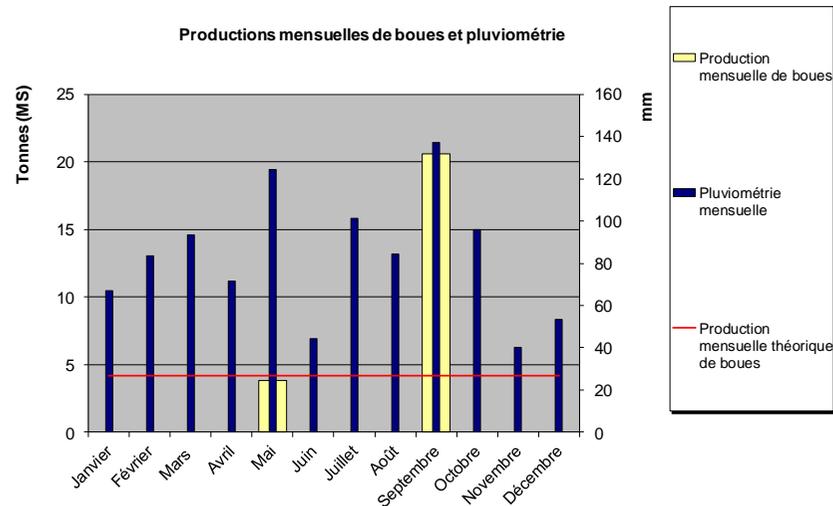
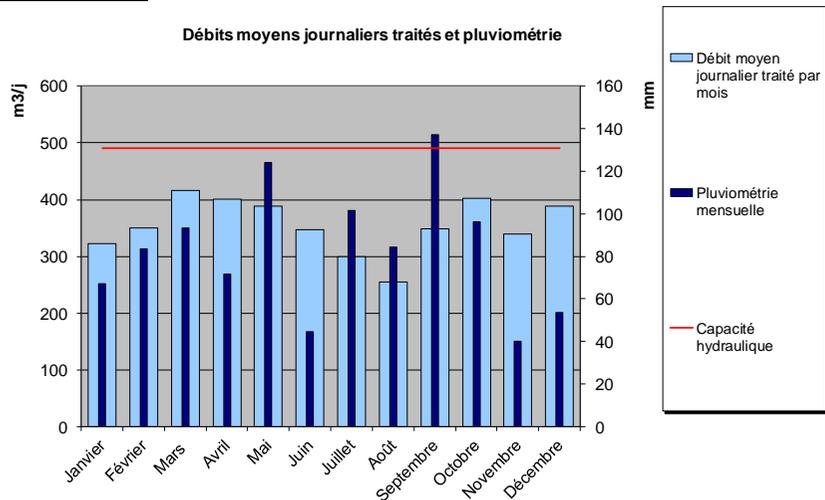
Communes raccordées : CHAUCONIN-NEUFMONTIERS

Nombre de raccordables :	2545	habitants	1909	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	289	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	320	m ³ /j	moyen :	354,8	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	2027 E.H.	maxi temps sec :	361	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1305	m ³ /j
pollution NK :	78%	date :	12/2023	hydraulique :	72%	Production annuelle de boues :	24,4	tMS	33	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	396,1	kwh/j	3,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	48%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/01/2024	334	1090			387	497	1109	91,9			91,9	10,6
	A2+A5+A4	23/01/2024	334	6			10	3	23	3,2			3,3	1
Flux amont retenus en kg/j				97			92	88	242	30				2,5
Flux amont retenus en E.H.				1076				1458	1611	2027				1471
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,27			6,48	3	19,9	2,85			3,86	0,7
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,5			97	98,7	96,8	96,5			95,3	90,3
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					94			93	90	89				
Normes de rejet annuelles en rendement														92

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHAUFFRY / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037710602000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER- CHABRAN
Mise en service	: 15/04/2010	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D.2005/040/DDE77		
Arrêté préfectoral boues	: D04/018/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1135	E.H	Débit de référence	: 204 m ³ /j
	: 68,1	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,023 km
Capacité hydraulique TS	: 170	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 170	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE MOBILE + SILO NON COUVERT

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Les débitmètres ont été étalonnés en octobre 2024, et les débits obtenus correspondent à nouveau aux débits attendus et semblent donc plus fiables que les années précédentes.

Lors du bilan 24h effectué par le SATESE en juin 2024, les ECPP ont été estimés à 94 m³/j. Le ratio débit d'ECPP (m³/j)/100 mètres linéaires de réseau est d'environ 1,9, ce qui est modéré. Lors de la campagne de mesures du SDA, effectuée sur une période de 9 semaines à partir de début février, le volume d'ECPP a été estimé à 109 m³/j.

L'impact de l'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement, pourtant de type séparatif à 100 %, est régulièrement observé lors des pluies. Ceci rend compte de l'existence de mauvais branchements. La collectivité a mis en œuvre la vérification des branchements, et demande le cas échéant leur mise en conformité dans un délai fixé. Ce type de démarche avec un suivi précis en associant le délégataire est une bonne stratégie pour obtenir progressivement des résultats. Une surface active de 7 ha a été déterminée dans le cadre du SDA.

En 2024, 12 529 m³ ont déversé en tête de station (contre 126 m³ en 2023) dont 2 665 m³ par temps sec les 27 et 28 février (suite à 52,5 mm de précipitations en 6 jours). Les déversements au point A2 représentent 18 % du débit annuel collecté (A2+ A3) ce qui est significatif, sous couvert d'une donnée fiable.

Le débit nominal du dispositif a été dépassé 137 fois en 2024, en majorité lors d'épisodes pluvieux et en période de ressuyage, et le débit maximum a atteint jusqu'à 392 % de ce débit (avec un déversement de 3 084 m³ ce jour-là, donnée à prendre avec précaution, remontée d'eau dans le poste de refoulement à cause de la crue du Grand Morin). Le débit de référence, fixé à 204 m³/j, a été dépassé 64 fois.

Station d'épuration

Les résultats des deux mesures d'autosurveillance et des visites SATESE étaient largement conformes aux prescriptions réglementaires.

La production de boue extraites déclarée qui traduit l'élimination de la pollution est anormalement élevée cette année (facteur 3 par rapport aux années antérieures), surtout au vu des périodes sans extractions (ratio de 153 g/EH/j - ratio attendu : 60 g/EH/j) et de la taille du silo. De plus, elle est en désaccord avec la quantité de boues évacuées de 6,5 T MS (production de décembre 2023 à juin 2024) qui permet d'extrapoler un ratio de production annuel de l'ordre de 30 g MS/EH/j, soit une efficacité de l'ordre de 50 %. Un tarage de la pompe d'extraction est recommandé, un débit d'extraction erroné pouvant expliquer cet écart. L'investissement dans un débitmètre permettrait de fiabiliser la quantification des boues extraites. Le suivi d'exploitation permet de vérifier que l'indice de boue est satisfaisant (bonne décantation des boues) et que le taux de boue maintenu dans le bassin d'aération est optimisé. L'utilisation de l'unité mobile de déshydratation des boues a permis une vidange du silo à mi année. Celles-ci ont été envoyées en compostage.

Travaux et études

Un SDA intercommunal est en cours sur le territoire de la CACB avec Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement EGIS-SAFEGE en titulaire de l'étude. La principale préoccupation sur ce système d'assainissement est l'apport d'eaux météoriques malgré un réseau 100 % séparatif récent. Le système d'assainissement est exploité par la SAUR depuis le 1er janvier 2025.

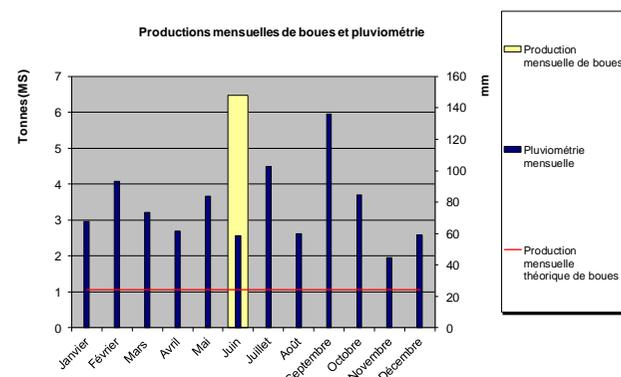
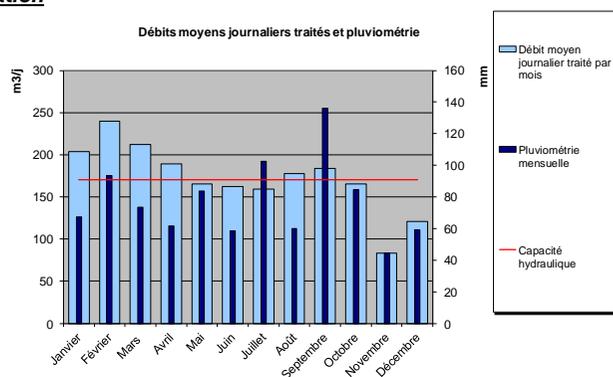
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	CHAUFFRY													
Nombre de raccordables :	829	habitants	622	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	73	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	70	m ³ /j	moyen :	171,8	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	587 E.H.	maxi temps sec :	157	m ³ /j	maxi temps de pluie :	666	m ³ /j				
pollution NK :	52%	date :	06/2024	hydraulique :	101%	Production annuelle de boues :		6,5	tMS	30	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	183,1	kwh/j	5,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		50%	Traitement P :		Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/03/2024	182	236			160	161	478	85,8			86,4	8,02
	A2+A5+A4	07/03/2024	174	4			7	3	22	2,2			5,73	6,82
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/04/2024		139			124	140	341	43			43	4,5
	A2+A5+A4	10/04/2024		2			3,5	1,5	11	1,7	0,66	1,58	3,28	3,3
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/06/2024		157			176	205	628	56			56,7	6,16
	A2+A5+A4	04/06/2024		157			8	3	18	1,4			2,8	4,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	09/09/2024	185	218			171	215	425	77,6			77,7	8,27
	A2+A5+A4	09/09/2024	190	2			4,12	3	10,5	1,2			2,72	2,52
Flux amont retenus en kg/j				53			28	32	98	8,8				0,97
Flux amont retenus en E.H.				592				535	657	587				571
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,75			5,66	2,62	15,4	1,62	0,66	1,58	3,63	4,31
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,5			96,5	98,6	96,7	97,4			94,4	34,9
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90					
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHAUMES-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037710701000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1971	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT		
Constructeur	: TH INDUSTRIE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 474 MISE2009/086		
Arrêté préfectoral boues	: D04/062/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)		
Ru (ou autre)	:		
Rivière 1	:		
Rivière 2	: Yerres		
Fleuve	: SEINE		

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2300	E.H	Débit de référence	: 1017 m ³ /j
	: 138	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 9,756 km
Capacité hydraulique TS	: 480	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 8%
Capacité hydraulique TP	: 975	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 92%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : POCHE FILTRANTE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Le déversoir d'orage « Gendarmerie » (point réglementaire A1) a déversé 3 jours (1 heure au total) durant l'année 2024 pour un volume négligeable de 9 m³ (critère de conformité de 5 % des volumes produits dans l'année).

Le volume déversé en tête de la station d'épuration (point réglementaire A2) est de 32 318 m³ en 2024 (11 204 m³ en 2023), soit 12,5 % des effluents collectés dans l'année. Le point de mesure des volumes déversés en A2 n'est pas normalisé et a fait l'objet d'une étude de modélisation par 3DEAU fin 2020. Une sonde de hauteur a été posée au niveau de l'Yerres pour prendre en compte la contrainte hydraulique induite par le niveau du cours d'eau. Toutefois, les volumes déversés du 9 au 12/10/2024 de 29 247 m³ ne sont pas réalistes ; la mesure ayant été influencée par le niveau de l'Yerres en crue. Le modèle serait à ajuster (anomalie à signaler à 3DEAU).

Le débit maximum retenu de temps de pluie est de 1 204 m³/j le 26/02/2024 pour 16,6 mm de pluviométrie.

Station d'épuration : La reconstruction de ce dispositif est inscrite au SDASS EU2.

Les résultats des mesures d'autosurveillance de 2024 sont tous conformes. La DDT a d'ailleurs jugé conforme le système d'assainissement au titre des données 2024 en signalant toutefois un déficit de production de boues important. Le SATESE a retenu les moyennes des charges polluantes des mesures d'autosurveillance réalisées en juin et en septembre. Les 2 595 raccordables correspondent à une charge polluante théorique de 1 946 E.H. ; le paramètre NK est le plus proche de cette valeur avec en moyenne sur les 2 mesures retenues 2 333 E.H.

Les coefficients de charge sont de 101 % en pollution et de 63 % en hydraulique. Ces chiffres sont plus élevés que ceux de 2023 (pluviométrie plus importante en 2024 impactant la charge hydraulique).

Les cloisons siphoniques du bassin d'aération et du clarificateur sont en très mauvais état et n'ont pas été remplacées. Le dégraisseur est toujours hors service.

D'après les boues évacuées, la production de boues de 2024 est de 15,4 tonnes de Matières Sèches (MS) hors floculant. Le ratio est de 18 gMS/E.H./j pour un ratio théorique de 60 gMS/E.H./j, soit un déficit de 70 %. La quantité de boues extraites a été divisée par 2 par rapport à 2021 à nouveau en 2024. En conséquence, la concentration en boues dans le bassin d'aération est en moyenne de 7,2 g/l sur l'année ; ce qui témoigne d'un défaut permanent d'extraction des boues en excès. La filière boues mixte (table d'égouttage et poches filtrantes) n'a pas été maintenue opérationnelle cette année encore. Le silo a été vidé partiellement en 2022 (agitateurs HS) et la table d'égouttage n'a pas été rendue fonctionnelle au cours de 2024. Les boues ont été évacuées dans le centre de compostage du SMAB à Presles-en-Brie. L'exploitant signale dans son bilan annuel qu'une poche filtrante représentant environ 3 tonnes de MS n'a pas été évacuée sur l'exercice 2024. Il annonce dans ce document une remise en service prévisionnelle de la table d'égouttage et du dégraisseur en 2025.

Travaux et études : La future station d'épuration traitera les effluents du bourg et des hameaux (Forest et Maurevert). Les bases de dimensionnement retenues sont : 4 800 E.H., débit de référence de 1 603 m³/j, dont 140 m³/j d'eaux claires parasites permanentes et 743 m³/j pour les apports de temps de pluie. Un bassin d'orage (BO) de 180 m³ sera construit sur le site de la nouvelle station d'épuration en complément du BO Camping existant de 300 m³. Les travaux des réseaux de transfert sont terminés. La construction de la station d'épuration a démarré le 02/06/2025 (65 semaines de travaux). Le marché a été attribué à SAUR (procédé boues activées avec traitement mixte du phosphore + 2 postes de transfert). La filière boues sera composée d'une centrifugeuse.

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est toujours en cours (phase 4 au stade de la finalisation). Le diagnostic permanent est en place (échéance réglementaire 31/12/2024).

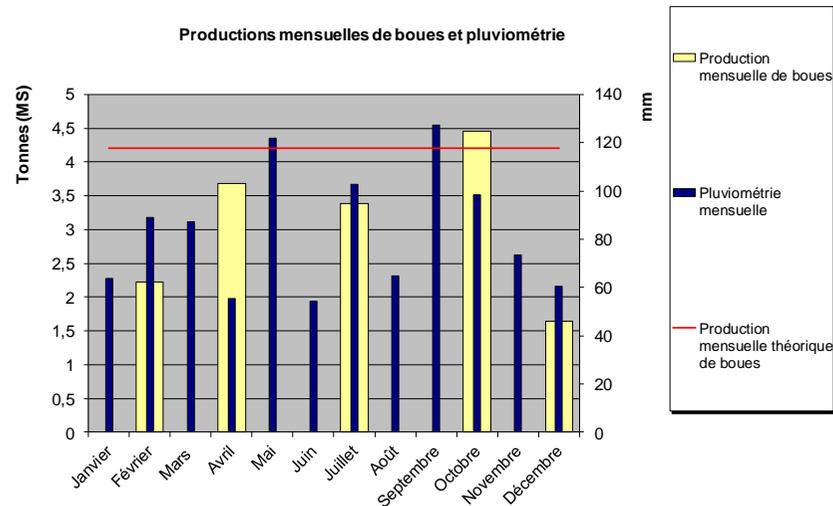
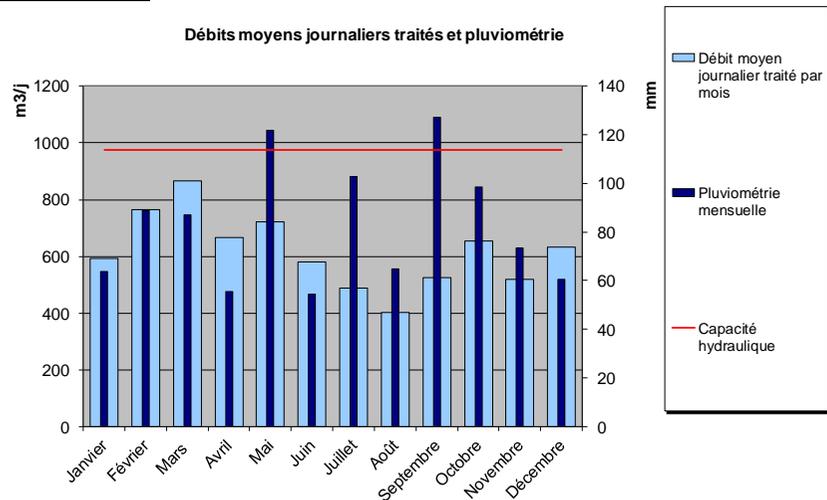
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	CHAUMES-EN-BRIE													
Nombre de raccordables :	2595	habitants	1946	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	290	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	338	m ³ /j	moyen :	618	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	2333 E.H.	maxi temps sec :	449	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1204	m ³ /j				
pollution NK :	101%	date :	12/2024	hydraulique :	63%	Production annuelle de boues :	15,4	tMS	18	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	248,4	kwh/j	1,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	30%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/02/2024		160			164	150	522	81			81	6,1
	A2+A5+A4	13/02/2024		4,8			7,75	3	25	1,9	0,4	1,25	3,15	1
Flux amont retenus en kg/j				181			82	80	249	35				4,1
Flux amont retenus en E.H.				2007				1335	1663	2333				2412
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,6			5,71	3,47	15,9	2,13	1,48	4,81	6,57	2,05
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,3			92,7	93,6	93,4	95,6			86	56,2
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHAUMES-EN-BRIE / FOREST

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037710703000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX Mise en service : 01/01/1984 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues : D05/003/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Bréon(RUISSEAU)(R101-F4750600) Ru (ou autre) : Bréon Rivière 1 : Rivière 2 : Yerres Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte La station d'épuration est alimentée par deux postes de refoulement situés sur les hameaux de Forest et Maurevert. Il n'existe pas d'équipement de mesure de débit au niveau de ces deux ouvrages et de la station d'épuration. L'exploitant a fourni des données journalières basées sur des temps de pompage. Le poste de l'impasse du Puits à Maurevert étant équipé d'un système de pompage en ligne ; l'estimation d'un débit correct semble difficile compte tenu d'un débit de pompage variable. Le SATESE n'a pas exploité les données transmises en raison de leur manque de fiabilité et de la réalisation d'une campagne de mesures dans le cadre de l'élaboration du Dossier Loi sur l'Eau (DLE) de la future station d'épuration commune pour le bourg et les hameaux de Forest et Maurevert. Les résultats des mesures réalisées du 14/11/2022 au 15/12/2022 sont : - La surface active raccordée au réseau d'assainissement des hameaux est estimée à 0,45 ha. - La surface active du bassin versant de Forest est de 0,28 ha. - Par déduction, celle correspondant au hameau de Maurevert fait 0,17 ha. - Le volume généré pour une pluie mensuelle de 9,4 mm sur 6h correspondant est de 42,3 m³. - Les Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) sont estimées à 13 m³/j.</p> <p>Station d'épuration Les prescriptions minimales de traitement de l'arrêté du 21 juillet 2015 révisé (peu exigeantes) sont respectées pour la mesure d'autosurveillance et les 2 visites SATESE. La production de boues (boues extraites) est en diminution avec 3,2 tonnes de Matières Sèches (MS), soit un ratio de 31 g MS/E.H./j (valeur théorique attendue de 60 gMS/E.H./j) ; elle était de 4,6 t MS en 2023. Néanmoins, il s'agit d'une valeur estimative car la quantification lors du remplissage des poches filtrantes demeure délicate. Le déficit de production de boues est au minimum de 48 %. En 2024, les boues évacuées représentent 1,6 t MS. Les boues évacuées ont été admises dans le centre de compostage de Cerneux.</p> <p>Travaux et études La future station d'épuration traitera les effluents du bourg et des hameaux (Forest et Maurevert). Les bases de dimensionnement retenues sont : 4 800 E.H., débit de référence de 1 603 m³/j, dont 140 m³/j d'eaux claires parasites permanentes et 743 m³/j pour les apports de temps de pluie. Un bassin d'orage (BO) de 180 m³ sera construit sur le site de la nouvelle station d'épuration en complément du BO Camping existant de 300 m³. Les travaux des réseaux de transfert sont terminés. La construction de la station d'épuration a démarré le 02/06/2025 (65 semaines de travaux). Le marché a été attribué à SAUR (procédé boues activées avec traitement mixte du phosphore + 2 postes de transfert). La filière boues sera composée d'une centrifugeuse. Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est toujours en cours (phase 4 au stade de la finalisation).</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 300 E.H Débit de référence : 382 m³/j : 18 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 3,17 km Capacité hydraulique TS : 45 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 83% Capacité hydraulique TP : 45 m³/j (pluie) Unitaire : 17%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : POCHE FILTRANTE Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

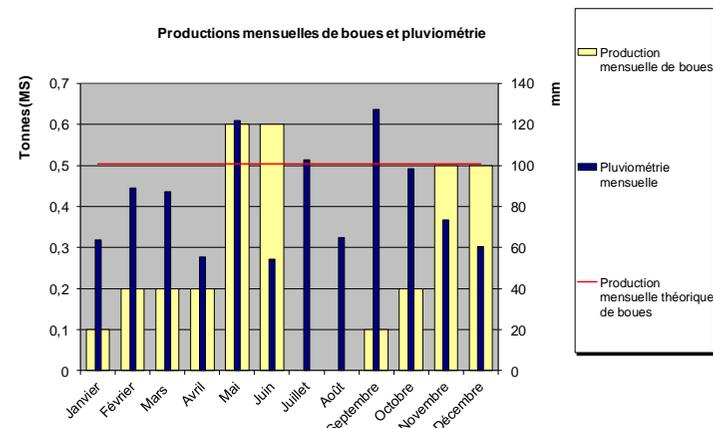
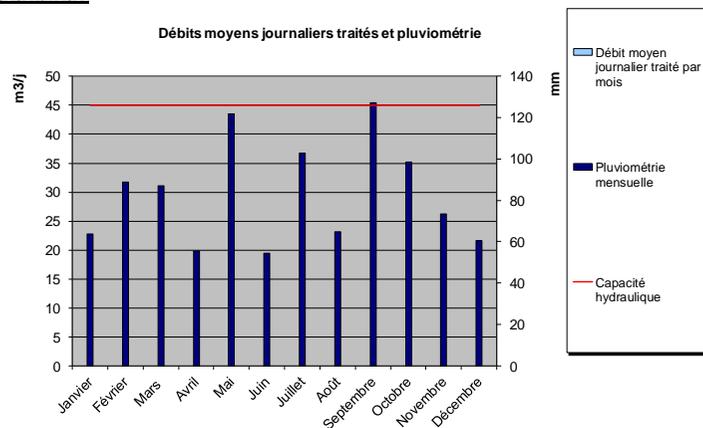
Communes raccordées : CHAUMES-EN-BRIE – Hameaux de Forest et Maurevert

Nombre de raccordables :	388	habitants	291	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	43	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j	
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	280 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j	
pollution NK :	93%	date :	05/2023	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	3,2	tMS	31	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	55,6	kwh/j	3,4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	52%	Traitement P :		Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/02/2024		64			64	62	196	62			62	5
	A2+A5+A4	13/02/2024		13			11,2	3	39	3,1	0,89	3,79	6,89	2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/06/2024	67	140			181	220	465	118	75,2		118	7,92
	A2+A5+A4	24/06/2024	67	4,1			8,36	4,51	24,4	3,67	2,22	0,7	4,37	2,43
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/09/2024		160			145	190	346	77			77	7,1
	A2+A5+A4	10/09/2024		4			7,75	3	25	2,7	1,8	11,1	13,8	1,9
Flux amont retenus en kg/j				3,7			9,9	12	26	4,2				0,4
Flux amont retenus en E.H.				41				202	170	280				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,03			9,12	3,5	29,5	3,16	1,64	5,2	8,35	2,11
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91,4			90,8	97,2	89,2	96,1			89,1	67,5
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHENOISE-CUCHARMOY / CHENOISE

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037710901000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT</p> <p>Mise en service : 23/11/2015 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES</p> <p>Maître d'ouvrage : CHENOISE-CUCHARMOY</p> <p>Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE</p> <p>Constructeur : CREA Step</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : F 473 N° MISE 2012-011</p> <p>Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)</p> <p>Ru (ou autre) : Yvron</p> <p>Rivière 1 : Yvron</p> <p>Rivière 2 : Yerres</p> <p>Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>La capacité hydraulique de temps de pluie de 1270 m³/j, représentant le débit de référence, n'a pas été dépassée au cours de l'année en raison de la régulation de débit opérée sur le poste des eaux brutes, correspondant à une charge hydraulique surfacique mensuelle adaptée de 1,8 m/j. 109 dépassements de la charge surfacique admissible de façon hebdomadaire de 0,9 m/j ont été observés, ce qui est élevé, mais semble pour le moment bien toléré par les casiers filtrants. En moyenne la charge hydraulique surfacique a été de 0,6 m/j. Cette valeur est inférieure au seuil de 0,7 m/j au-delà duquel des dysfonctionnements hydrauliques peuvent survenir.</p> <p>67 évènements de by-pass au point A2 se sont produits représentant un volume total de 11 767 m³, soit 6,7% du volume total collecté par le réseau d'assainissement.</p> <p>L'équipement du point A5, constitué par le trop-plein du poste intermédiaire, est réglementairement requis, d'autant plus que ce point de rejet est susceptible d'être sollicité lors d'apports d'eaux de ruissellement des parcelles agricoles attenantes pouvant inonder la ZRV et une partie de la station d'épuration.</p> <p>La quantité d'eaux claires parasites permanentes par temps sec (hors ressuyage) représente environ 67 m³/j cette année. Pour mémoire, une quantité journalière de 50 m³/j a été estimée durant le bilan 24h réalisée par le SATESE en avril 2022.</p> <p>Les données de fonctionnement des déversoirs d'orage, DO5 (rue des Mésanges / rue de la Gerbe) et le DO 1 (rue du Château), n'apparaissent pas dans les données annuelles. Les données de fonctionnement des deux DO et du bassin d'orage seraient à joindre aux données d'exploitation.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 1470 E.H Débit de référence : 1270 m³/j</p> <p>: 78 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 6,771 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 200 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 5%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 1270 m³/j (pluie) Unitaire : 95%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV</p> <p>File boues : LITS À RHIZOPHYTES</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	<p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux rejetées lors des deux mesures d'autosurveillance de SUEZ, ainsi que lors des visites du SATESE respectent largement le niveau de rejet en vigueur pour ce dispositif. Les coefficients de charge du dispositif, actualisés à partir de la mesure 24h du SATESE d'avril 2022, sont reconduits. La station est chargée à 63% en pollution.</p> <p>Une replantation des roseaux est nécessaire sur le casier n°6 du 2ème étage de filtres, celui-ci en étant toujours totalement dépourvu.</p> <p>Un trop-plein a été créé vers l'Yvron en novembre 2023 pour remédier à la problématique de débordement de la ZRV. Malgré cela, les débordements de la zone de rejet végétalisée continueraient à se produire. Un curage du dernier tiers de la zone de rejet végétalisée est envisagé pour faciliter l'écoulement et l'évacuation des eaux. Cette proposition n'a pas fait l'objet d'une étude hydraulique. A noter qu'aucun dysfonctionnement majeur (inondation, débordement, ...) n'est recensé en 2024. Un suivi des débits journaliers au poste intermédiaire permettrait de suivre l'évolution des infiltrations et d'étudier la pertinence et la faisabilité de la mise en place d'une régulation hydraulique intermédiaire.</p> <p>La consommation énergétique a doublé depuis 2021. Celle-ci est nettement supérieure à la consommation moyenne des dispositifs de même taille et procédé du département (0,9 kWh/kgDBO₅/j). L'augmentation des débits (+ 57% depuis 2021) pourrait être une explication quant à cette augmentation.</p>
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Travaux et études</p> <p>La mise à jour du scénario SANDRE suite à la modification du point A2 et l'instrumentation du point A5 sera nécessaire pour mettre à niveau le dispositif réglementairement.</p>

Caractéristiques de fonctionnement

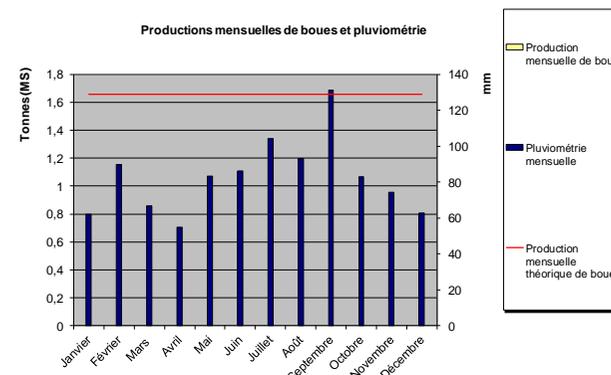
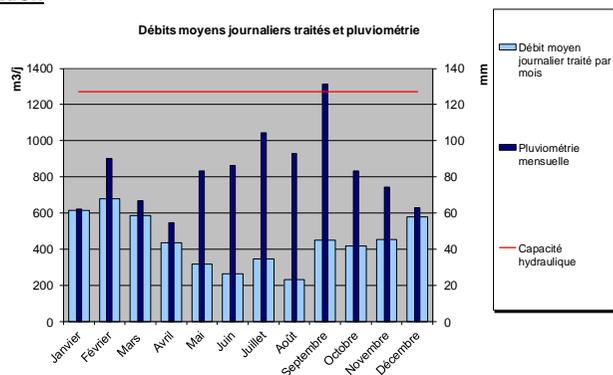
Communes raccordées : CHENOISE-CUCHARMOY

Nombre de raccordables :	1005	habitants	754	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	124	m ³ /j	réf. :	2021	mini temps sec :	163	m ³ /j	moyen :	447,8	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	920 E.H.	maxi temps sec :	178	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1205	m ³ /j
pollution NK :	63%	date :	04/2022	hydraulique :	35%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	106,5	kwh/j	2,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :			Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/01/2024		250			165	170	484	58			58	6,8
	A2+A5+A4	11/01/2024		4			4,25	3	11	1,6	0,86	46,2	47,8	3,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/03/2024	657	228			82,1	96,7	217	35,4	18,4	0,1	35,4	3,6
	A2+A5+A4	07/03/2024	657	2			5,42	3	15,7	2,12	1,13	17,8	19,9	2,59
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/09/2024		150			101	120	264	28			28	3,9
	A2+A5+A4	25/09/2024		4			5,25	3	15	0,69	0,1	24	24,6	3,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	26/12/2024	1035	54			18,3	20,7	50	18,6	14,2	0,1	18,6	2,08
	A2+A5+A4	26/12/2024	1035	2			4,78	3	13,1	0,54	0,39	16,5	17,1	1,85
Flux amont retenus en kg/j				30			60	49	103	14				1,4
Flux amont retenus en E.H.				338				810	689	920				806
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3			4,92	3	13,7	1,24	0,61	26,1	27,3	2,78
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,8			89,9	94,5	89,7	96,5			20,4	25,9
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				70	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHEVRU / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037711301000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN	<p>Système de collecte : Les données au format SANDRE sont des données hebdomadaires jusqu'au 30 juillet 2024, moins précises, puis des données journalières.</p> <p>Malgré la part très majoritaire de réseau séparatif, un impact important des eaux claires météoriques existe, avec une forte augmentation des débits pour chaque évènement pluvieux, malgré les travaux récents conséquents de mise en séparatif.</p> <p>Le débit moyen est de 264 m³/j, soit 347 % du débit attendu (76 m³/j) et 142 % du débit nominal. La capacité nominale du dispositif a été dépassée à 314 reprises, soit 86 % du temps. Le débit maximum a été de 588 m³/j le 26 septembre (316 % du débit nominal). Le débit d'ECPP peut être estimé à 190 m³/j. Lors de la campagne de mesures du SDA intercommunal, réalisé à partir de début février pour une période de 9 semaines, les ECPP ont été estimées à 146 m³/j.</p> <p>Le calcul des by-pass a été effectif à partir 21 août 2023, ils ne sont néanmoins renseignés qu'à partir du 1^{er} octobre 2024 dans le fichier SANDRE. 14 m³ de déversement vers le milieu naturel ont été détectés dont 3 jours par temps sec. Ces valeurs paraissent très faibles au regard de la pluviométrie importante de fin 2024 et des by-pass qui avaient été mis en évidence lors de la mesure SATESE de novembre 2023. Durant la campagne de mesures, 22 déversements ont été détectés mais le volume correspondant n'a pas été mesuré.</p> <p>Une régulation hydraulique a été mise en place afin de ne pas surcharger hydrauliquement les filtres. Celle-ci est basée sur un volume hebdomadaire glissant de 1 790 m³ pour déterminer le passage en mode « temps de pluie » (charge hydraulique de 0,6 m/j en moyenne) et ensuite une limitation du temps de pompage des pompes (cycle marche-arrêt) pour un volume journalier supérieur à 198 m³/j par temps de pluie (surface hydraulique de 0,45 m/j) ou de 657 m³/j par temps sec (charge hydraulique superficielle de 1,5 m/j).</p> <p>La charge hydraulique surfacique maximale hebdomadaire de 0,9 m/j a été dépassée à cinq reprises uniquement et la charge hydraulique surfacique de 1,5 m/j (limite mensuelle) n'a jamais été atteinte.</p> <p>Station d'épuration : Deux mesures d'autosurveillance ont été réalisées conformément à la réglementation mais le prestataire a perdu la glacière contenant les échantillons de la première mesure (en avril) et la SAUR s'en est rendu compte trop tard pour la reprogrammation du bilan perdu.</p> <p>La qualité des eaux traitées était largement conforme aux normes de rejet en vigueur durant le bilan d'autosurveillance analysé et les visites SATESE, montrant l'efficacité des ouvrages de traitement même pour des débits proches du débit de référence.</p> <p>Travaux et études : Des investigations nocturnes ont été réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement intercommunal en cours et ont permis la localisation des apports d'eaux claires parasites permanentes.</p> <p>Ceux-ci proviennent majoritairement des rues du Bordeau, Charles de Gaulle et de Montcel (zones anciennement en séparatif) et des rues du Charmois, des Bois, du Perthuis et du Trembloy (zones nouvellement en séparatif). Une surface active d'environ 2 ha indûment raccordé au réseau séparatif a été estimée.</p> <p>Lors de l'étude, le SATESE avait relevé des débits d'alimentation au deuxième étage et des volumes de bâchées trop faibles. Le constructeur s'est engagé sur le bon fonctionnement des filtres avec les pompes et les réglages actuels.</p>
Mise en service : 24/05/2023 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur : EDGARD DUVAL	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F656 MISE2021/113	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Chevru(RUISSEAU)(R151-F6569000)	
Ru (ou autre) : Chevru	
Rivière 1 : Aubetin	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1100 E.H Débit de référence : 386 m ³ /j	
: 66 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,888 km	
Capacité hydraulique TS : 186 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 96%	
Capacité hydraulique TP : 186 m ³ /j (pluie) Unitaire : 4%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

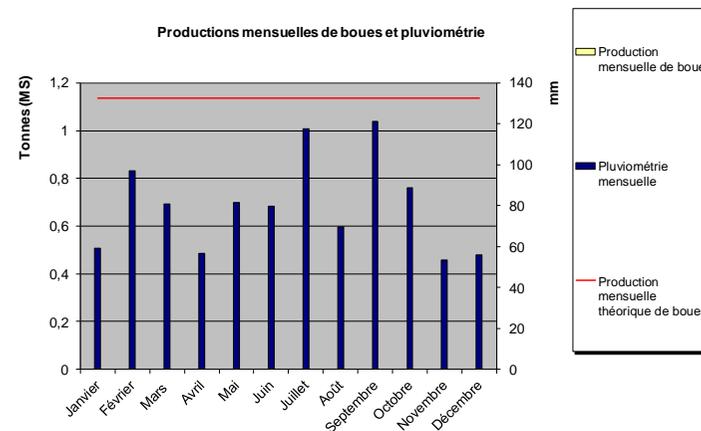
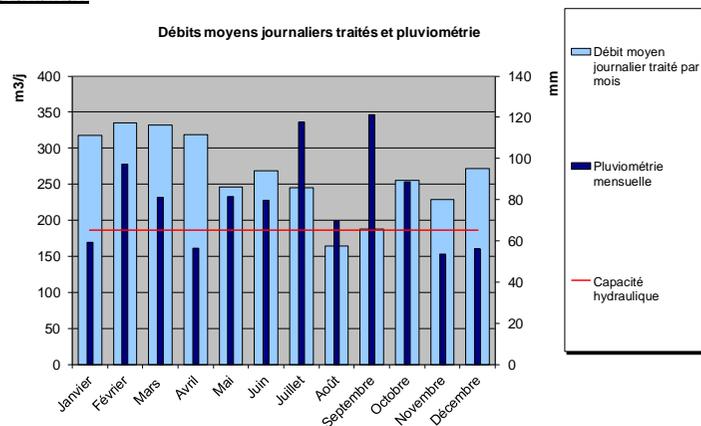
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	CHEVRU													
Nombre de raccordables :	843	habitants	632	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	non					
Consommation eau assainie :	76	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	147	m ³ /j	moyen :	264,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	632 E.H.	maxi temps sec :	258	m ³ /j	maxi temps de pluie :	588	m ³ /j				
pollution DBO5 :	57%	date :	12/2024	hydraulique :	142%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	16,9	kwh/j	0,5	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/06/2024		180			180	200	500	109			109	8,7
	A2+A5+A4	12/06/2024		4			5,75	3	17	1,1	0,13	45	46,1	4,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/09/2024	349	176			77,8	94	201	37,3	28,9	1,05	37,3	4,74
	A2+A5+A4	05/09/2024	349	2,7			9,26	7,62	21,8	1,1	0,5	32,5	33,5	3,58
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/11/2024		180			155	200	373	67			67	6,6
	A2+A5+A4	27/11/2024		2			4,25	1,5	14	1,2	0,12	28,8	30	3,4
Flux amont retenus en kg/j				57			34	38	95	9,5				1,1
Flux amont retenus en E.H.				632				632	632	632				632
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				2,9			6,42	4,04	17,6	1,13	0,25	35,5	36,6	3,89
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,4			94,1	96,5	94	98,1			41	39,6
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				93				92	88	80				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHOISY-EN-BRIE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037711601000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER-CHABRAN
Mise en service	: 01/01/1997	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: TES		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2020/DDT/SEPR/n°225		
Arrêté préfectoral boues	: D07/003/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Vannetin(RIVIERE)(R149-F6537000)
Ru (ou autre)	: Vannetin
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 401 m ³ /j
	: 60	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7,05 km
Capacité hydraulique TS	: 200	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 55%
Capacité hydraulique TP	: 400	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 45%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE			
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Véolia est en charge de la gestion de la station d'épuration depuis le 1^{er} juin 2024.

Système de collecte

Le débit minimum de temps sec est en adéquation avec la consommation en eau assainie. Les variations de débit de temps sec ne témoignent pas cette année de la collecte anormale d'eaux claires parasites permanentes. Pour autant, par le passé leur débit avait été estimé à 139 m³/j dans le cadre de l'étude SATESE de mars 2018 et 47 m³/j dans le cadre de l'étude SATESE de juin 2023 (variable selon le niveau des nappes).

Le débit maximum de temps de pluie représente un fonctionnement pendant 24h des pompes en entrée de station. Des données de débits supérieurs ont été fournies (allant jusqu'à 860 m³/j) mais ne semblent pas fiables et n'ont donc pas été retenues.

Aucune donnée de déversement n'a été transmise en 2024, et ce malgré la présence d'un détecteur de surverse depuis 2022. Le déversoir d'orage en entrée de station et le trop-plein du bassin d'orage (points S16) ont été équipés pour une estimation des débits début 2025.

Station d'épuration

Le coefficient de charge polluante a été actualisé avec les charges obtenues lors de la mesure d'autosurveillance de septembre. La mesure effectuée lors du bilan d'autosurveillance respectait largement les normes en vigueur. Lors de la visite SATESE d'avril, la norme en phosphore était ponctuellement dépassée. Depuis le réglage de l'injection de chlorure ferrique a été optimisé par Véolia et en moyenne annuelle les performances sont conformes.

Les données de production de boue produites sont de 9,1 T (32 gMS/EH/j pour 69 gMS/EH/j attendu). La majorité de cette production a eu lieu depuis le mois de juillet. On notera notamment un démarrage des extractions de boues en mars. Des poches filtrantes ont été installées par Véolia mais leur nombre est insuffisant (deux poches en place lors de la visite d'août, avec une heure d'extraction par semaine). Pour un bon fonctionnement, il serait nécessaire d'avoir quatre poches filtrantes.

Globalement le fonctionnement n'est pas satisfaisant, malgré une amélioration depuis la reprise par Véolia. Le maintien d'une masse de boue excessive au sein du bassin d'aération, est à l'origine de pertes ponctuelles et massives de boues depuis plusieurs années. La gestion des boues est à revoir (augmentation des extractions à 35 m³ par semaine).

Aucune évacuation de boues n'a eu lieu en 2024 (le devenir des boues précédant la reprise par Véolia est inconnu).

Véolia prévoit des évacuations vers une plateforme de compostage, l'envoi en épandage agricole nécessiterait la réactualisation du dossier de déclaration antérieur et l'établissement d'un nouveau périmètre.

Travaux et études

Suite au SDA intercommunal, il a été déterminé que les principales problématiques de ce secteur sont les ECPP et les ECPM. Les essais fumigènes ont permis d'estimer la surface active à environ 710 m² ce qui est incohérent, la réalité est certainement bien plus importante. Les investigations complémentaires, réalisées en 2022, ont montré des réseaux en bon état mais quelques inversions de branchements. Il a été décidé de réhabiliter environ 240 ml de réseau sur la commune. Ces travaux n'ont pas été classés prioritaires et sont prévus sur la tranche 4 du programme de travaux.

Caractéristiques de fonctionnement

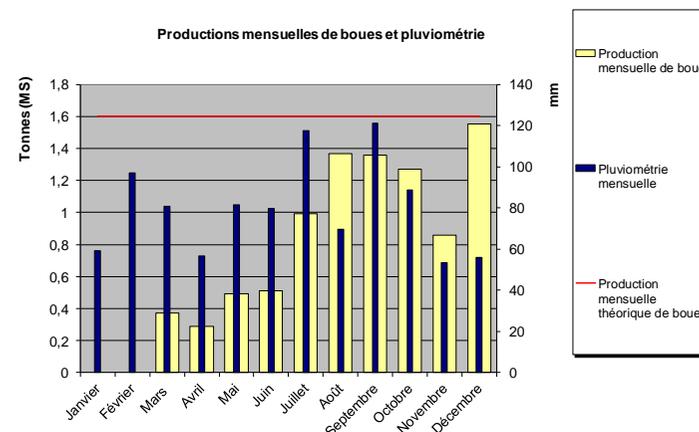
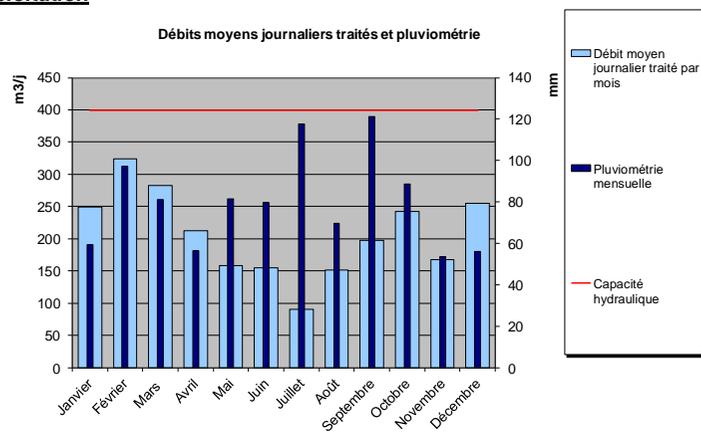
Communes raccordées : CHOISY-EN-BRIE

Nombre de raccordables :	971	habitants	728	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Oui	
Consommation eau assainie :	96	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	108	m ³ /j	moyen :	207,1	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	775 E.H.	maxi temps sec :	108	m ³ /j	maxi temps de pluie :	751	m ³ /j
pollution DBO5 :	78%	date :	09/2024	hydraulique :	52%	Production annuelle de boues :	9,1	tMS	32	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	142,6	kwh/j	3,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	46%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/04/2024		1380			988	1000	2940	132			132	5
	A2+A5+A4	23/04/2024		8,7			8,25	5	23	3,4	1,4	0,65	4,05	2,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/08/2024		420			586	750	1430	104			104	11
	A2+A5+A4	21/08/2024		2			5,25	1,5	18	1,8	0,43	2,42	4,22	2,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	09/09/2024	138	495			302	337	834	66			66,4	7,15
	A2+A5+A4	09/09/2024	138	2			5	3	14	1,5			5,27	0,51
Flux amont retenus en kg/j				68			42	47	115	9,2				0,99
Flux amont retenus en E.H.				759				775	767	610				582
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,23			6,17	3,17	18,3	2,23	0,92	1,54	4,51	1,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				99,5			98,9	99,5	98,8	97,8			95	71,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													20	2
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CHOISY-EN-BRIE / CHAMPBONNOIS

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037711602000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN Mise en service : 01/01/1998 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN Exploitant : CC DES DEUX MORIN Constructeur : EPARCO Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Vannetin(RIVIERE)(R149-F6537000) Ru (ou autre) : Drain agricole Rivière 1 : Vannetin Rivière 2 : Grand Morin Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Aucune donnée de débit n'a été fournie au SATESE pour l'année 2024. Habituellement, des estimations de débits journaliers issues de relevés hebdomadaires du nombre de bâchées étaient envoyées.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Le SATESE se base sur le nombre de raccordables pour l'estimation de la charge admise sur les ouvrages. La station d'épuration est à mi charge en pollution.</p> <p>La visite réalisée en avril 2024 ne répondait pas aux prescriptions réglementaires de niveau national (dépassement de la concentration rédhibitoire en DBO5). Ceci était dû à des manquements d'exploitation ayant entraîné un dysfonctionnement du système. En effet, aucun curage du décanteur n'a été réalisé en 2023 ni en 2024. La trop grande quantité de boue présente dans celui-ci empêche donc la décantation et des lessivages (apport d'Eaux Claires Météoriques (ECM) malgré la nature 100 % séparative du réseau) vers le filtre ont pu avoir lieu. Il est à rappeler que l'exploitant doit également surveiller régulièrement l'état d'encrassement du préfiltre pouzzolane et procéder 3 à 4 fois par an à son nettoyage (aucun nettoyage en 2023, ni en 2024).</p> <p>Il est nécessaire de prévoir un désherbage régulier, les filtres étant régulièrement envahis par des adventices.</p>
Caractéristiques techniques	Travaux et études
<p>Capacité pollution : 133 E.H Débit de référence : 27 m³/j : 8 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 0,76 km Capacité hydraulique TS : 27 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 27 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE File boues : DIGESTEUR Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	<p>Travaux et études</p> <p>Un diagnostic de la hauteur de boues sur le premier étage paraîtrait pertinent à réaliser vu la date de mise en eau du dispositif, dans l'objectif de planifier un premier curage. Si un curage est nécessaire, des analyses de boues règlementaires seront à réaliser pour justifier leur non contamination et permettre leur acceptation par une plateforme de compostage.</p> <p>La CC2M a finalisé à l'été 2024 un SDA intercommunal. La problématique principale relevée pour ce dispositif est l'apport d'ECM vers le réseau séparatif, des essais aux tests fumigènes ont montré l'existence de regards mixte EU-EP. Les contrôles des branchements ont eu lieu au 1er trimestre 2022. 27 habitations ont été identifiées comme non conformes ainsi que 7 avaloirs. Des travaux de mise en conformité ont donc été prévus dans la tranche 4 du programme de travaux du SDA, mais ils ne font pas partie des priorités.</p>
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

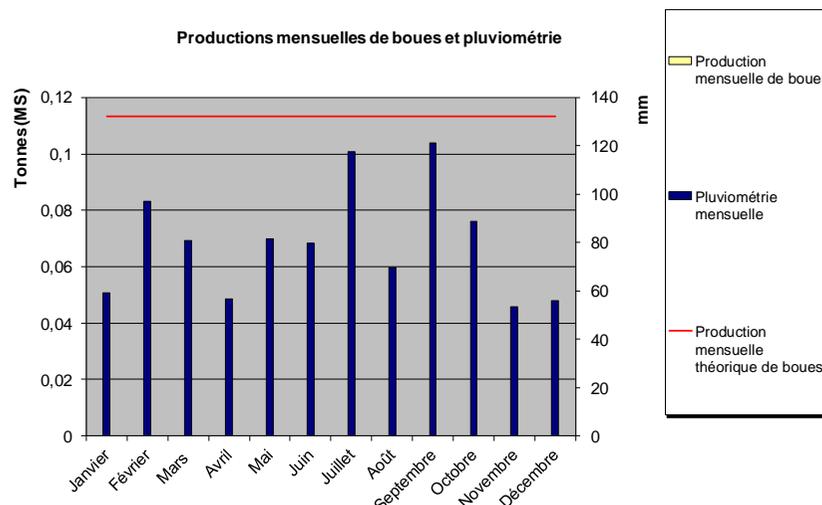
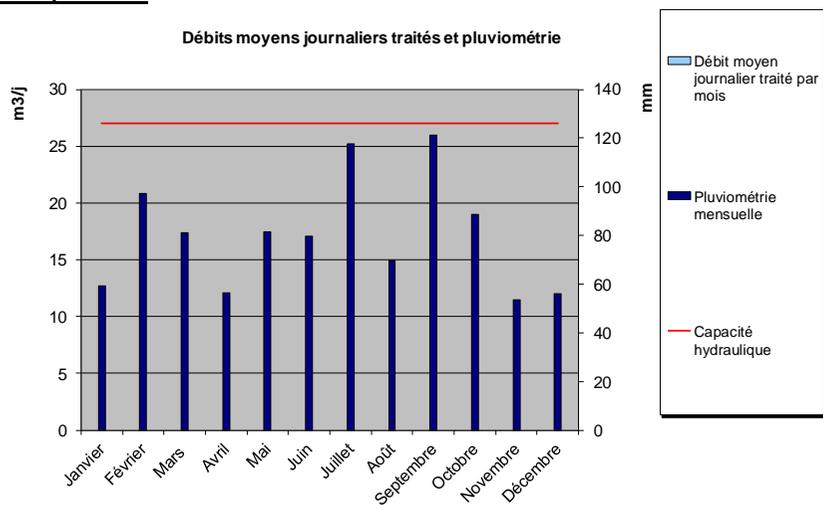
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	CHOISY-EN-BRIE - Hameau de Champbonnois													
Nombre de raccordables :	84	habitants	63	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	8	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j					
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	63 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j					
pollution DBO5 :	47%	date :	12/2024	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j					
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :		Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/04/2024		70			153	180	406	57			57	2,1
	A2+A5+A4	23/04/2024		57			89,5	84	190	57	40	1,37	58,4	9,2
Flux amont retenus en kg/j				5,7			3,4	3,8	9,4	0,94				0,11
Flux amont retenus en E.H.				63				63	63	63				63
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				57			89,5	84	190	57	40	1,37	58,4	9,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				18,6			41,6	53,3	53,2	0,1			0,1	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037711701000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte</p> <p>Le système de collecte de type séparatif présente des anomalies de fonctionnement essentiellement vis à vis des intrusions d'eaux claires météoriques. Sur l'année 2024 très pluvieuse, il a été relevé 64 jours de dépassement du débit nominal de la station d'épuration, soit 17% du temps, en moyenne sur l'année. De plus, le débit maximum de temps de pluie a atteint 815 m³/j (le 09/10/2024 par 53 mm de pluie), soit un remplissage hydraulique de la station d'épuration de 453%. Cette situation conduit à une augmentation du débit de référence retenu par la DRIEAT qui devient égal à 236 m³/j, soit 131% de la capacité hydraulique donnée par le constructeur. De ce fait, la DRIEAT a demandé qu'une étude hydraulique soit réalisée par le maître d'ouvrage, afin de définir l'origine du problème d'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement, et les actions à mettre en œuvre pour limiter l'impact sur fonctionnement du système.</p> <p>En période de temps sec et de nappe haute (juin), l'intrusion d'eaux claires d'infiltration a été d'environ 22 m³/j, soit 21% des débits de temps sec sur cette période. Cette valeur reste non préoccupante.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration mesurées lors des 2 mesures d'autosurveillance des 2 visites du SATESE, et de la mesure 24 h réalisée dans le cadre du SDA, est satisfaisante.</p> <p>La production de boue, l'indicateur du fonctionnement global du système d'assainissement, de par son ratio global sur l'année 2024, de 52 g de MS/EH (ratio attendu de 60 g de MS/EH), conduit à considérer que le fonctionnement global du système de traitement présente une chute de rendement par rapport aux années précédentes moins pluvieuses (environ 87% contre 92% en 2023).</p> <p>Par ailleurs, comme chaque année, les données de la production de boue fournies, semblent surestimer la réalité, notamment certains mois. En effet, la valeur de la concentration moyenne des boues évacuées en avril 2024, est donnée à 42.9 g/l, ce qui n'est pas cohérent compte tenu de l'absence de concentration possible autre que dans le clarificateur. En conséquence, l'hypothèse de pertes de boues avec les eaux rejetées lors des phases de concentration des boues dans les trémies du clarificateur préalablement aux extractions, semble vérifiée.</p> <p>La mise en place d'un stockage intermédiaire (bâche souple) reste une solution pertinente.</p> <p>Du fait du réglage opéré lors des débits de temps de pluie (mise à l'arrêt de la turbine), qui permet de contenir les boues dans le bassin d'aération le temps des sur-débits liés aux eaux pluviales, les pertes de boues par temps de pluie devraient être limitées. Mais ce réglage est-il toujours bien opérationnel ?</p> <p>Les flux de pollution mesurés lors des 2 mesures d'autosurveillance réalisées en 2024, présentent des écarts substantiels entre les 2 mesures. De ce fait, les coefficients de remplissage retenu en 2024 sont la moyenne des flux mesurés lors du bilan 24 h réalisé pour le SDA d'une part (cf. verso), et celui mis en œuvre par le SATESE du 20 au 21 janvier 2025. La station est à mi-charge polluante.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Une fiche IOTA dont les seuils et les rendements relatifs aux rejets seront plus exigeants que les exigences minimales de l'arrêté du 21/07/2015 actuellement appliquées, est attendue de la DRIEAT. La validation du scénario SANDRE, prenant en compte l'obturation du trop-plein du poste qui représente le point A2, devrait être assurée courant 2025, conjointement par la DRIEAT et l'AESN.</p> <p>Le programme de travaux issu du SDA en cours, devrait être présenté courant 2025. Le scénario de raccordement des eaux usées de Citry à la station d'épuration de Saacy-sur-Marne aurait un intérêt à être comparé technico-économiquement à celui de la reconstruction de la station d'épuration.</p>
Mise en service : 01/01/1977 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D04/040/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)	
Ru (ou autre) : Fossé	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 1200 E.H Débit de référence : 236 m ³ /j	
: 72 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 6,032 km	
Capacité hydraulique TS : 180 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 180 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

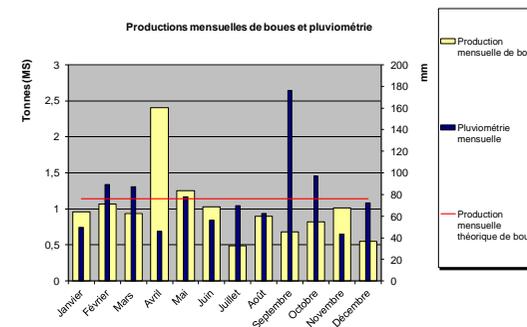
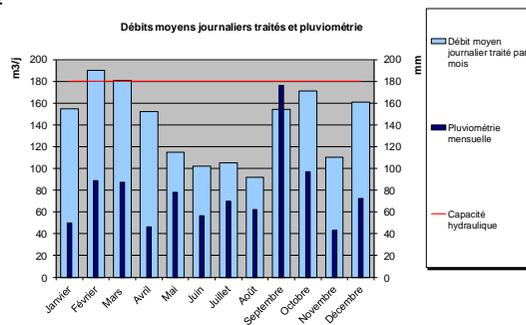
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	CITRY													
Nombre de raccordables :	883	habitants	662	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	82	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	83	m ³ /j	moyen :	140,6	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autre	Charge NK :	634 E.H.	maxi temps sec :	105	m ³ /j	maxi temps de pluie :	815	m ³ /j				
pollution NK :	53%	date :	12/2024	hydraulique :	78%	Production annuelle de boues :	12,1	tMS	52	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	99,8	kwh/j	2,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	87%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	20/03/2024	155	320			236	271	636	94,8	76,2	0,24	94,8	9,88
	A2+A5+A4	20/03/2024	155	16,4			10,4	5,97	29,6	4,51	2,32	4,59	9,1	3,86
Bilan 24 heures SDA (résultats en mg/l)	A7+A3	26/03/2024	122	380			174	229	412	81,6	60,9		81,6	8,45
	A2+A5+A4	26/03/2024	122	13			13,8	8,6	38,2	4,88	3,14			3,86
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/04/2024		410			341	400	904	84			84	9,2
	A2+A5+A4	23/04/2024		23			23	22	48	5,3	1,8	6,8	12,1	3,5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/09/2024		490			384	460	1002	102			102	13
	A2+A5+A4	12/09/2024		8,2			9,75	5	29	2,9	1,3	7,85	10,8	4,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/10/2024	106	234			273	332	701	76,5	58,4	1,05	76,5	7,13
	A2+A5+A4	24/10/2024	106	34,4			12	7,11	33,6	3,32	2,17	7,82	11,1	3,47
Flux amont retenus en kg/j				40			25	28	59	9,5				0,97
Flux amont retenus en E.H.				443				472	393	634				571
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				19			13,8	9,74	35,7	4,18	2,15	6,77	10,8	3,84
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93,9			94,8	97,1	94,6	95,2			87,7	58,8
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CLAYE-SOUILLY / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037711803000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 15/09/2010 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE
 Exploitant : VEOLIA EAU NORD- Unité d'exploitation 2
 Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : 09/DAIDD/E/040
 Arrêté préfectoral boues : F661/2007/051

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Beuvronne
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 14000 E.H Débit de référence : 2891 m³/j
 : 840 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 46,007 km
 Capacité hydraulique TS : 2100 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 82%
 Capacité hydraulique TP : 2891 m³/j (pluie) Unitaire : 18%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AP + FILTRATION MEMBRANAIRE
 File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE

Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 24

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Le volume d'eau assainie a été mis à jour sur la base de la répartition de la population par bassin de collecte (données issues des bilans techniques 2023) et de la consommation d'eau potable déclarée dans le rapport annuel du délégataire 2023. Contrairement aux années antérieures, le volume d'eaux claires parasites permanentes est significatif en nappe haute avec un volume estimé à 927 m³/j soit 47 % du débit entrant avec un impact probable du ressuyage des sols saturés en eau. Les volumes by-passés au point A2 ont fortement augmenté (facteur 15 par rapport à 2023), mais sont largement surestimés selon l'exploitant (montée en charge du ru avec les événements pluvieux exceptionnels de 2024 et, notamment, celui du 9-12/10/2024 avec une pluie cumulée de 60 mm). En excluant cet épisode, le volume déversé en A2 n'aurait représenté que 1.4 % des volumes entrants sur la station d'épuration (9 311m³). Il été relevé seulement 11 dépassements du débit nominal, la charge hydraulique en moyenne annuelle étant de 63 %. Le point A1 n'a fait l'objet d'aucun by-pass, celui-ci étant désormais transféré sur le point A2.

Il existe 10 autres points de déversement sur le réseau dont 4 postes de relèvement équipés de trop-pleins télésurveillés. Pour ces 4 points de mesure, les PR Montherlant et Beuvronne présentent un nombre de déversements anormal (100 pour le PR Beuvronne, mais surestimation probable liée à la mise en charge du ru et 123 pour le PR Montherlant) représentant une durée annuelle de by-pass de 41 jours. Le PR Joffre ne déverse plus suite à des travaux.

Station d'épuration

La station d'épuration présente de très bonnes performances en matière de traitement des effluents, la technologie membranaire étant particulièrement efficace pour les matières en suspension. La charge polluante en NTK représente 54 % de la charge nominale de la station d'épuration. Elle reste plus importante que la charge théorique attendue mise à jour sur la base du fichier le fichier clientèle (données 2023), mais dans une moindre mesure que les années antérieures.

Les productions de boues évacuées et extraites sont cohérentes (amélioration par rapport aux années antérieures), mais supérieures à celle attendue théoriquement (augmentation de 33 %/2023, phénomène restant sans explication) et confirme l'efficacité du traitement des eaux usées. Le suivi analytique des boues est conforme et met en évidence une bonne qualité des boues. Les écarts débitométriques entre l'amont et aval sont très faibles et confirment une bonne fiabilité de la métrologie sur les points A3 et A4.

Travaux et études

L'exploitant prévoit de fiabiliser le point A2 pour les périodes de fortes pluies (modélisation hydraulique 3 D en juin 2024) et les postes de relèvement Beuvronne et Montherlant.

L'unité de recyclage des eaux traitées a été mise en route après autorisation de la DDT.

Suite à une défaillance du laboratoire en charge de la campagne d'analyses RSDE, celle-ci a été reconduite en 2025 sur la base d'un planning communiqué à la DDT et à l'AESN. A l'issue de la campagne, il sera nécessaire de réaliser une mise à jour du diagnostic amont réalisé en 2023.

La CARPF a engagé la mise à jour des SDA de l'ensemble des systèmes d'assainissement en début d'année 2025.

Caractéristiques de fonctionnement

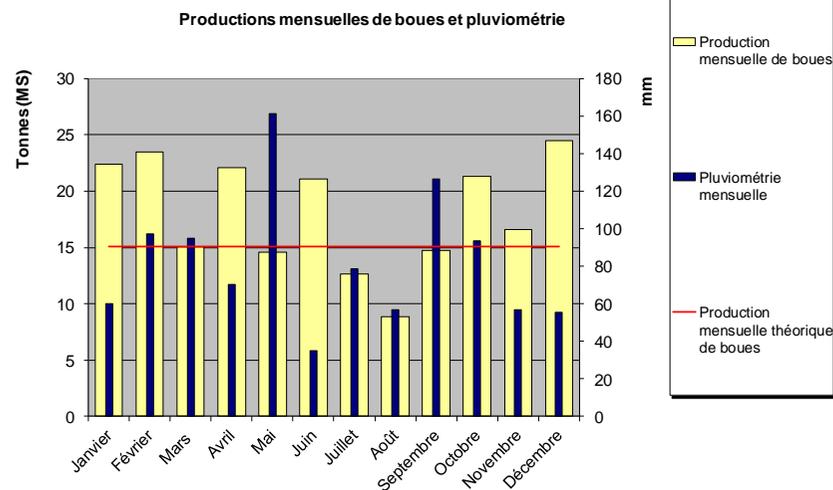
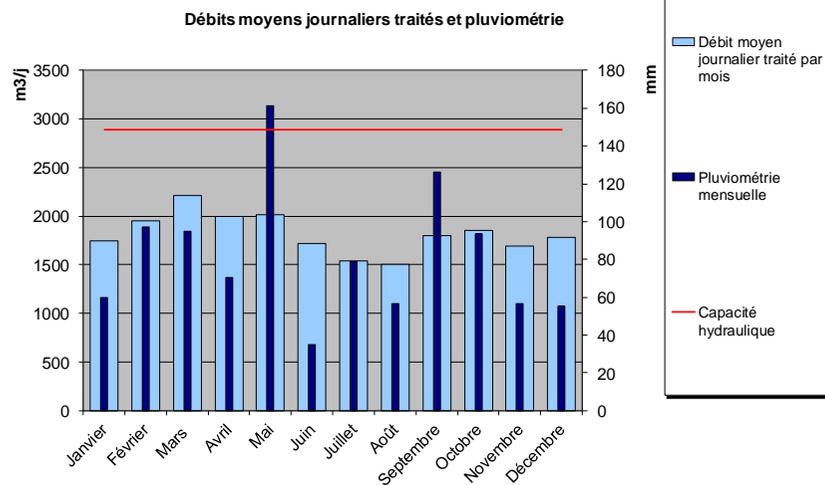
Communes raccordées : CLAYE-SOUILLY

Nombre de raccordables :	9274	habitants	6956	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	1234	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	1515	m ³ /j	moyen :	1817,7	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	7600 E.H.	maxi temps sec :	2037	m ³ /j	maxi temps de pluie :	3886	m ³ /j
pollution NK :	54%	date :	12/2024	hydraulique :	63%	Production annuelle de boues :	217,3	tMS	78	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	2547,4	kwh/j	5,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	118%	Traitement P :	Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				379			416	435	1208	114				11
Flux amont retenus en E.H.				4211				7250	8053	7600				6529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,43			7,67	4,68	21,3	1,86			2,75	0,1
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,4			96,9	98,4	96,8	97,1			95,7	98,4
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	80	5				
Normes de rejet annuelles en mg/l													13	1,2
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CLAYE-SOUILLY / SOUILLY

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037711802000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
SDA	: 25/09/2003	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA ROISSY PAYS DE FRANCE		
Exploitant	: VEOLIA EAU NORD- Unité d'exploitation 2		
Constructeur	: DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 661 N°MISE 2020/089		
Arrêté préfectoral boues	: F661/2007/051		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)		
Ru (ou autre)	:		
Rivière 1	:		
Rivière 2	: Beuvronne		
Fleuve	: MARNE		

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 5400	E.H	Débit de référence	: 922 m ³ /j
	: 319	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 10,6 km
Capacité hydraulique TS	: 922	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 922	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE		
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE		
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)		

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Le volume d'eau assainie a été mis à jour sur la base de la répartition de la population par bassin de collecte (données issues des bilans techniques 2023 avec un ajout de 1000 nouveaux habitants sur le bassin de collecte de Claye-bourg) et de la consommation d'eau potable déclarée dans le rapport annuel du délégataire (2023).

La présence d'eaux claires parasites permanentes est en nette augmentation (facteur proche de 3 par rapport à 2023) avec un volume de 559 m³/j, soit 68 % du volume entrant sur le dispositif (nappe haute), valeur en lien avec une année particulièrement pluvieuse (sol saturé en eau quasiment toute l'année). Elles proviendraient, entre autres, de la ZAC Carrefour qui renvoie environ 248 m³/j d'effluents tout au long de l'année, débit constant par rapport à 2023. L'augmentation du débit par temps de pluie et ceci bien que le réseau soit 100 % séparatif a été plus significative cette année avec 27 dépassements de la capacité hydraulique nominale de la station d'épuration. Aucun by-pass aux points A2 n'a été relevé et ceci malgré des pluies exceptionnelles, idem pour le point A1 (non significatifs).

Station d'épuration : La qualité des eaux traitées est excellente. La panne survenue sur la pompe gaveuse ayant entraîné un arrêt de la filière de traitement des boues pendant un mois n'a pas impacté la performance de la station d'épuration.

Le gisement valorisé en agriculture a encore progressé avec un déficit de boues de 17 %, valeur acceptable. Il existe une bonne corrélation entre la quantité de boues extraites et celle évacuée. Par ailleurs, les flux de pollution traités peuvent paraître incohérents par rapport à la population raccordable. Ceci s'explique par le fait que la zone de collecte des eaux usées inclut la zone d'activité de Souilly avec, notamment, le pôle d'activité de Carrefour et sa galerie marchande. Cette ZA générerait une pollution de l'ordre de 1 300 EH, valeur similaire à 2023. Les résultats du suivi de cette ZA par l'exploitant confirment les points suivants : débits mensuels constants, effluents chargés en pollution carbonée et estimation de la charge moyenne en DCO à 930 EH et de 550 EH en matières azotées. Le suivi analytique renforcé des boues montre la production d'un produit d'excellente qualité. La mesure du point A3 a été fiabilisée le 1/09/2024 suite à l'installation de trois débitmètres électromagnétiques sur les canalisations de refoulement. Cependant, il est toujours relevé de nombreux écarts significatifs entre les débits amont et aval (mesure aval à vérifier). Par ailleurs, des défauts de mesures sont survenus avec la crue de la Beuvronne (mise en charge du canal de comptage).

Travaux et études : Le SDA intercommunal a commencé en début d'année 2025. Suite à l'étude d'efficacité du SATESE de mai 2024, il a été proposé d'intégrer dans le SDA les réflexions suivantes :

- Point de mesure A2 non équipé d'une mesure de débit (trop-plein dans regard en amont du poste des eaux brutes). Au regard de l'absence de rejet à ce niveau, il peut être proposé la suppression de ce point (vanne ou ballon obturateur pour conserver la réversibilité du trop-plein).
- Point A1 (trop-plein du PR de la place Souilly) ne déversant qu'exceptionnellement, mais avec report sur un autre DO situé en amont (allée de la Reneuse) après mise en charge du réseau. Ce DO actuellement non télésurveillé pourrait devenir un deuxième point A1 au regard de la configuration du réseau avec nécessité de l'instrumenter.

Caractéristiques de fonctionnement

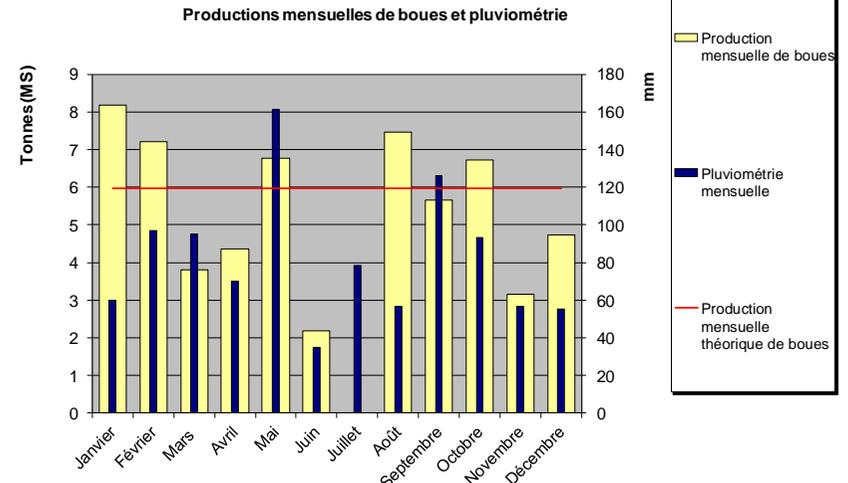
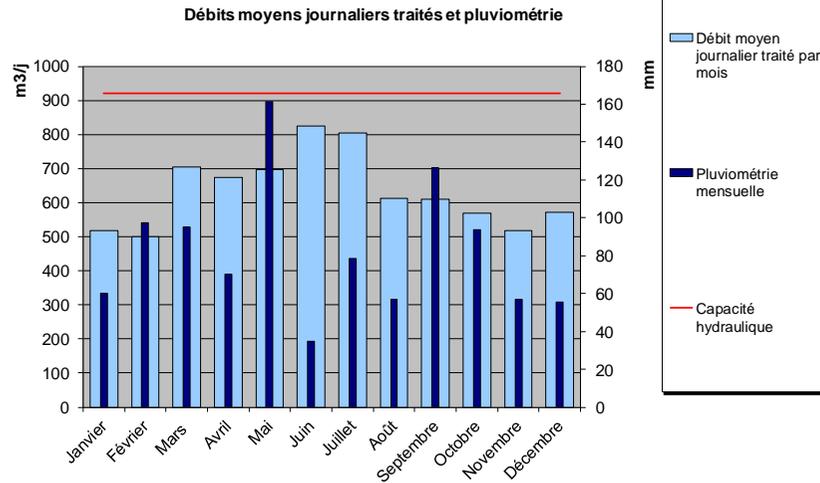
Communes raccordées : CLAYE-SOUILLY

Nombre de raccordables :	2006	habitants	1504	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	299	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	513	m ³ /j	moyen :	633,9	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	2885 E.H.	maxi temps sec :	828	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1500	m ³ /j
pollution DBO5 :	53%	date :	12/2024	hydraulique :	69%	Production annuelle de boues :	60,3	tMS	57	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	844,6	kwh/j	4,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	83%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/05/2024	575	352			412	457	808	63,2			63,2	8,6
	A2+A5+A4	14/05/2024	575	8			6,5	3	20	1,9			6,3	0,6
Flux amont retenus en kg/j				172			155	173	430	35				3,8
Flux amont retenus en E.H.				1910				2885	2867	2327				2235
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,65			5,79	3	17,2	1,33	0,4	0,26	1,64	0,37
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,8			97,7	99	97,5	97,9			97,4	95
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	90	5				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	1,2
Normes de rejet journalières en rendement					97			97	93	95				
Normes de rejet annuelles en rendement													95	94

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CLOS-FONTAINE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037711901000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT Mise en service : 15/06/2015 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : CLOS FONTAINE Exploitant : CLOS FONTAINE Constructeur : CREA Step Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F480 MISE 2012/059 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600) Ru (ou autre) : Yvron Rivière 1 : Yvron Rivière 2 : Yerres Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Selon les relèves hebdomadaires des temps de fonctionnement des pompes réalisées par la commune, les débits journaliers du poste de la Boulaye sont plus élevés que les débits estimés en entrée de station d'épuration en raison d'un dysfonctionnement de l'automatisme, restant à identifier. La pompe n°2, hors service, ne permet plus de disposer d'un secours en cas de panne de la pompe n°1.</p> <p>Concernant cet ouvrage, la télésurveillance ne fonctionne plus depuis 2020, tout comme la permutation des pompes de relèvement (devis établi par la société PRS mais resté sans suite par la commune). La remise en service de l'alarme est primordiale pour protéger le milieu naturel. En cas de dysfonctionnement des pompes, un by-pass peut se produire vers l'ancienne chambre à sable puis vers le milieu naturel - situation exceptionnelle selon l'exploitant.</p> <p>Aucune relève des pompes n'a eu lieu en entrée de station entre juin et août, le débit maximum de temps sec n'a donc pas pu être estimé. Pour rappel, le bilan 24h SATESE réalisé en septembre 2023 a permis d'estimer les eaux claires parasites permanentes (ECPP) à environ 5 m³/j dans un contexte de nappe basse, ce qui est négligeable.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les coefficients de charge polluante et hydraulique ont été actualisés avec les données issues du bilan 24h réalisé par le SATESE en septembre 2023. La mise en charge initiale du poste de relevage a pu avoir un impact en surestimant la charge amont collectée, néanmoins les niveaux de charge restent proches de la mesure réalisée en 2017, montrant le peu d'évolution de la charge polluante à traiter (augmentation de population à la marge sur la commune). Cette mesure a été utilisée par les services de police de l'eau pour l'estimation de la conformité de la station. Une mesure d'autosurveillance doit être réalisée en 2025.</p> <p>Lors des visites du SATESE les normes de rejet étaient respectées. Le niveau d'épuration est satisfaisant sur tous les paramètres.</p> <p>Les efforts de désherbage doivent être poursuivis sur les deux étages ; la technique d'ennoyage ne devant pas être utilisée systématiquement, mais seulement en dernier recours.</p> <p>Dans le 2ème étage des filtres plantés de roseaux, un entretien des orifices d'aspersion des canalisations posées au sol et un curage des canalisations sont à réaliser après le faucardage annuel, le débit de vidange étant ralenti par des dépôts.</p> <p>En 2024, la consommation énergétique a été évaluée à partir de la relève de compteur transmise par la commune.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 300 E.H Débit de référence : 45 m³/j : 18 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,91 km Capacité hydraulique TS : 45 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 45 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés :</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

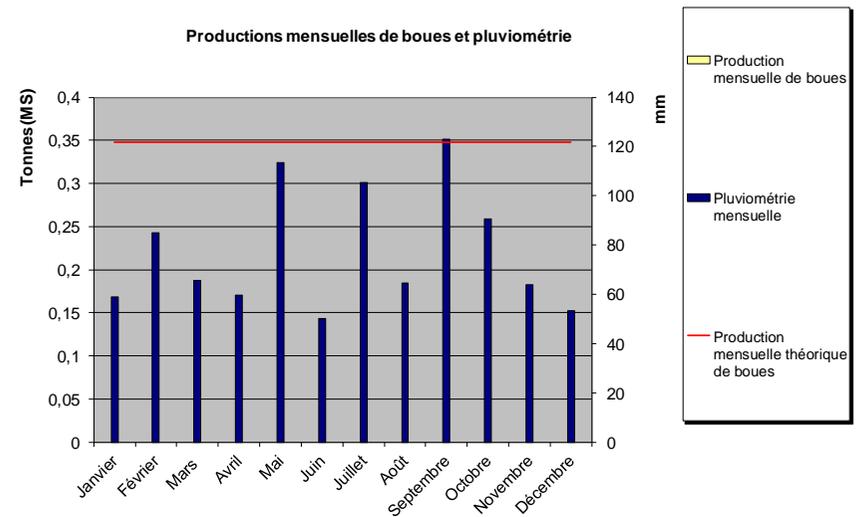
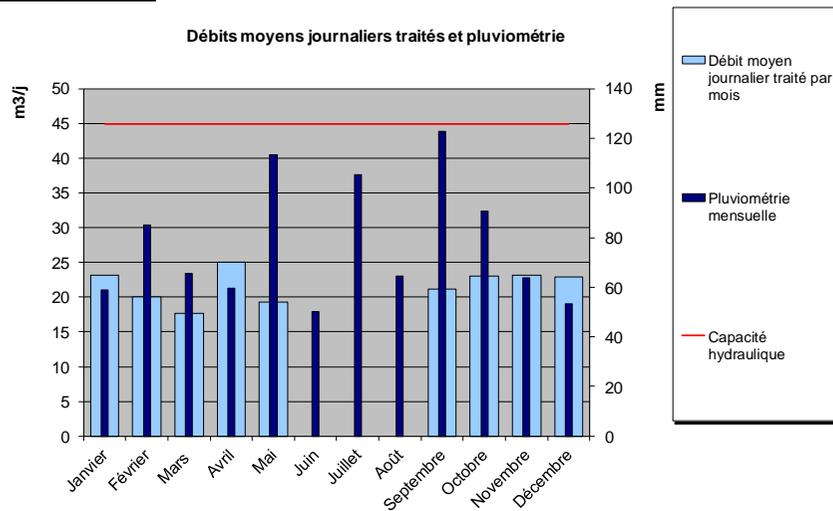
Communes raccordées : CLOS-FONTAINE

Nombre de raccordables :	185	habitants	139	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	21	m ³ /j	réf. :	2021	mini temps sec :	19	m ³ /j	moyen :	21,7	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	193 E.H.	maxi temps sec :		m ³ /j	maxi temps de pluie :	32	m ³ /j
pollution NK :	64%	date :	09/2023	hydraulique :	48%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	3	kwh/j	0,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		%	Traitement P :		Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/07/2024		330			307	350	833	107			107	9,8
	A2+A5+A4	04/07/2024		22			23,5	14	66	7,9	4,7	99,5	107	15
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/11/2024		320			265	320	684	145			145	12
	A2+A5+A4	21/11/2024		4			7	3	22	1,6	0,44	56,3	57,9	8,5
Flux amont retenus en kg/j				10			9,2	11	23	2,9				0,28
Flux amont retenus en E.H.				112				188	155	193				165
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				13			15,2	8,5	44	4,75	2,57	77,9	82,6	11,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96			94,8	97,5	94,4	95,8			30	14,6
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				70	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COCHEREL / HAMEAU DE CREPOIL

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037712001000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX Mise en service : 01/01/1990 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :	<p>Système de collecte L'arrivée sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur la station d'épuration ne sont pas connus. La consommation moyenne d'eau assainie pour 2024 est de 18 m³/j ; ce qui donne un débit d'eaux usées moyen de l'ordre de 16 m³/j (hors collecte d'eaux claires). Les mesures du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) se sont déroulées du 25/03/2021 au 30/04/2021. Leurs résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volume d'eaux usées = 16 m³/j. - Volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) = 2,7 m³/j, soit un taux inférieur à 15 %. - Les charges polluantes mesurées sont reprises au verso comme charges polluantes de référence. <p>Station d'épuration Le SATESE a réalisé une visite avec des prélèvements ponctuels en mai. La concentration rédhitoire de 150 mg/l en MES est ponctuellement dépassée en sortie. Pour les paramètres DBO5 et DCO, les rendements épuratoires sont supérieurs à la valeur minimale requise de 60 %. A noter que les conditions de prélèvement sont difficiles (prélèvement dans la 3^{ème} lagune avec peu de profondeur et une remontée des boues) ; elles ont obligatoirement un impact sur la qualité de l'échantillon prélevé. Le taux de charge de la lagunage est de 57 % en pollution d'après les mesures du SDA. La 1^{ère} lagune a été curée en août 2016. Les deux autres lagunes devaient être curées par l'exploitant en 2022 (boues visibles en surface des lagunes). Cette opération a été réalisée en septembre 2022. Les boues de la 3^{ème} lagune n'ont pas pu être pompées (trop compactes) ; la 1^{ère} lagune a été curée de nouveau en remplacement. Afin d'estimer la quantité de boues et les zones d'accumulation, une bathymétrie a été réalisée le 11/07/2024. Les taux de remplissage sont de 31 %, 43 % et 85 % : le curage est donc nécessaire (dépassement de la limite de 30 %) afin de préserver la capacité épuratoire du système d'épuration. Les concentrations observées dans les boues sont de nature à permettre leur valorisation agricole. L'arrêté du 21 juillet 2015 révisé ne prescrit plus de mesures d'autosurveillance pour les stations d'épuration de capacité inférieure ou égale à 200 E.H. Toutefois, l'exploitant a réalisé des prélèvements ponctuels en avril. La qualité de l'eau traitée ne permet pas de respecter toutes les prescriptions minimales de traitement de l'arrêté du 21 juillet 2015 révisé en raison d'un rendement épuratoire (d'après les concentrations) de 30 % sur le paramètre MES pour une valeur minimale requise de 50 %. Pour les paramètres DBO5 et DCO, les analyses réalisées sur eaux filtrées sont conformes en concentrations. L'exploitant a été contraint pas les mêmes limites de prélèvement décrites précédemment.</p> <p>Travaux et études Le programme de travaux issu du SDA propose en priorité 2 les aménagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rétablissement de l'accès au point de rejet par la création d'un ouvrant dans la clôture (portillon créé dans la clôture, constaté lors de la visite SATESE de mai 2024) et la suppression de la végétation environnante (création d'un point de rejet en cas d'absence) ; - Lagune n°3 sous dimensionnée : agrandissement de l'ouvrage puis décaissage si la profondeur est insuffisante ; - Etanchéification des lagunes si infiltration avérée ; - Installation d'un dégrillage en entrée du dispositif ; - Installation d'un canal de mesure en sortie ; - Aménagement de l'ouvrage en entrée pour la réalisation de mesures.
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : L'Ourcq du confluent de l'Auteuil (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R146) Ru (ou autre) : Sallucy Rivière 1 : Rivière 2 : Ourcq Fleuve : MARNE</p>	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 200 E.H Débit de référence : 30 m ³ /j : 12 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 4,711 km Capacité hydraulique TS : 30 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 85% Capacité hydraulique TP : 30 m ³ /j (pluie) Unitaire : 15%	
File eau : LAGUNAGE NATUREL File boues : BASSIN Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet	

Caractéristiques de fonctionnement

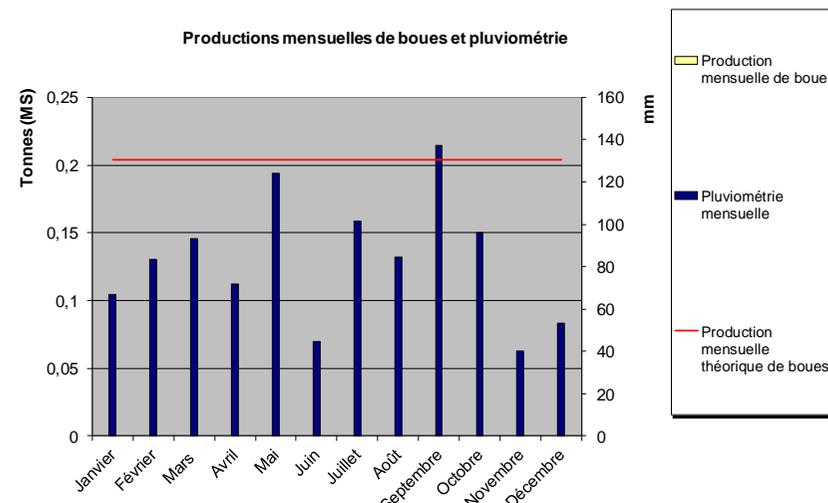
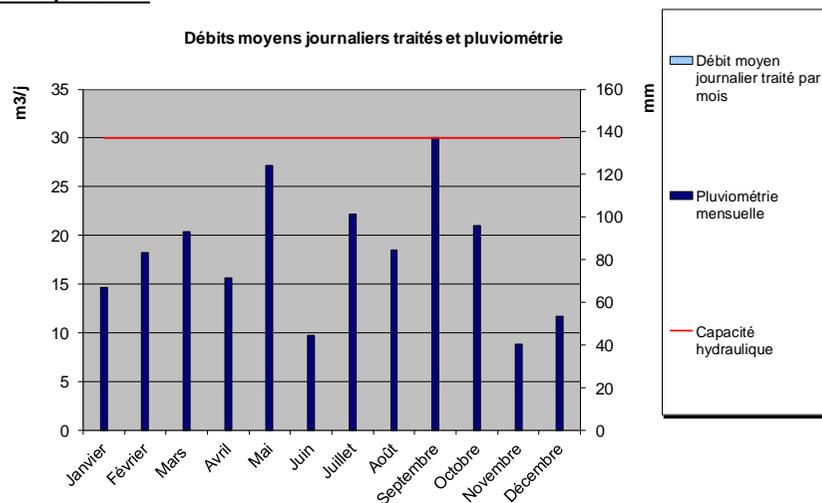
Communes raccordées : COCHEREL – Hameau de Crépoil

Nombre de raccordables :	192	habitants	144	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	18	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j	
Coefficients de charges	Origine mesure :	Etude / BE	Charge DBO5 :	113 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j	
pollution DBO5 :	57%	date :	04/2021	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j		Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/04/2024		139	58,5	300	83,4	58,5	300	83,9	65,3	0,24	83,9	6
	A2+A5+A4	16/04/2024		97	5,29	61				22,5	16,4	0,34	22,8	2,79
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/05/2024		260	360	747	293	360	747	209			209	15
	A2+A5+A4	29/05/2024		190	58	264	112	67	314	30	9,3	0,64	30,6	4,2
Flux amont retenus en kg/j				6,5			6,2	6,8	17	1,6				0,2
Flux amont retenus en E.H.				72				113	115	107				118
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				144	31,6	162	112	67	314	26,2	12,8	0,49	26,7	3,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				28,6	87,5	72,2	61,8	81,4	58	79,4			79,1	62,8
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50	60	60								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COMPANS / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037712301000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 01/01/1997 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE
 Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE
 Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F 661 N°MISE 2020/090
 Arrêté préfectoral boues : D03/022/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Biberonne(RIVIERE)(R152-F6612000)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 : Biberonne
 Rivière 2 : Beuvronne
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 3000 E.H Débit de référence : 654 m³/j
 : 180 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 14,918 km
 Capacité hydraulique TS : 600 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 81%
 Capacité hydraulique TP : 600 m³/j (pluie) Unitaire : 19%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Le bassin de collecte de Thieux regroupe, en principe, la majorité des anomalies de collecte selon la mise à jour de 2014 du SDA : apports d'eaux claires parasites permanentes (ECP) et d'eaux pluviales (réseau unitaire), surverses d'eaux usées dans le milieu naturel via les déversoirs d'orage. Le volume déversé au niveau du DO en amont du PR de Thieux (DO des 3 Villes/R1) reste faible, celui-ci ne représentant que 0.2 % du volume total collecté à la station d'épuration (5 déversements). Les données débitométriques du PR de Thieux (Chemin des 3 Villes) ont été transmises et montrent une forte variation des volumes refoulés en lien avec la pluviométrie (Q pointe supérieur à 500 m³/j).

Au point A2 (trop-plein du PR Fontaine de Compans), il a été comptabilisé 14 by-pass pour un volume déversé de 1577 m³ soit 0.8 % du volume collecté. Le volume d'eaux claires parasites permanentes a augmenté de manière significative en nappe haute pour atteindre en juin 264 m³/j, soit 47 % du volume traité sur la station d'épuration (sols saturés en eau). Le débit nominal de la station a été dépassé à 108 reprises lors des événements pluvieux significatifs, le réseau étant en partie unitaire (commune de Thieux).

Station d'épuration : Au regard des résultats d'autosurveillance, la station d'épuration a retrouvé un bon niveau de performance avec des rendements épuratoires très satisfaisants. Les problèmes rencontrés en 2023 ont été en partie résolus et n'impactent plus la capacité de l'installation à bien épurer les effluents. Par contre, le temps d'aération reste anormalement élevé bien que les diffuseurs aient été changés en septembre 2022, ce qui explique par ailleurs le non-respect de la norme en NTK lors de la visite SATESE du 25/06/2024. Une expertise de l'ensemble du process d'aération est prévue pour 2025.

La production de boues a légèrement progressé avec un déficit de boues évalué à 25 % par rapport à l'objectif théorique attendu. Le suivi réglementaire renforcé des boues montre la production d'une boue de bonne qualité avec des teneurs en micropolluants faibles. La charge polluante mesurée en 2022 est reconduite étant donné l'hétérogénéité des résultats obtenus en 2024, avec des charges polluantes mesurées supérieures ou proches du nominal pour les matières azotées et le phosphorées.

Le niveau de qualité de l'autosurveillance est resté faible. Plusieurs anomalies ont été relevées sur la débitmétrie : mesure aval non fonctionnelle depuis octobre 2022 et turbulences dans le canal, préleveurs fixes hors services, débitmétrie des boues extraites non fonctionnelles, réserve sur la fiabilité du point A2, prélèvement amont non paramétré correctement. Des améliorations sont prévues pour 2025.

Travaux et études : Le curage des boues de la lagune de stockage des eaux traitées et sa remise en état sont prévus pour 2025.

Un projet d'urbanisation portant sur 130 logements est prévu à court terme sur la commune de Compans (300 EH).

L'analyse des risques de défaillance du réseau de collecte a été finalisée en janvier 2024. Le premier rapport du diagnostic permanent portant sur l'année 2024 a été transmis en début d'année 2025.

Caractéristiques de fonctionnement

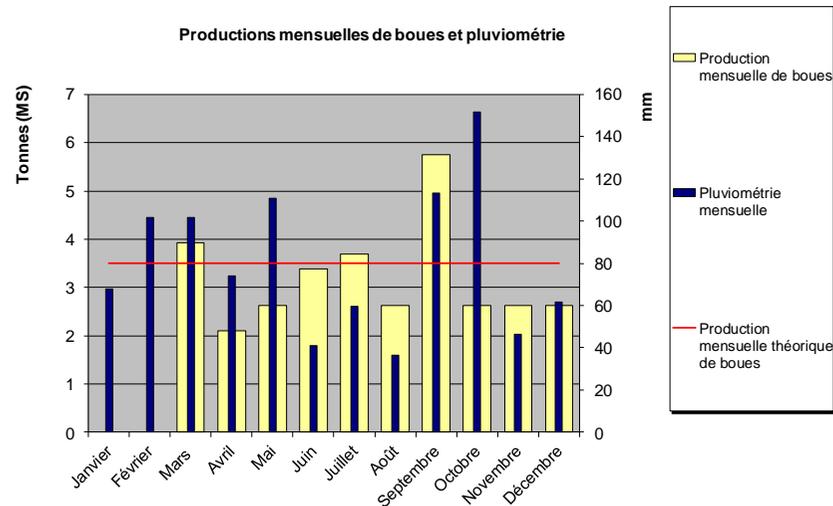
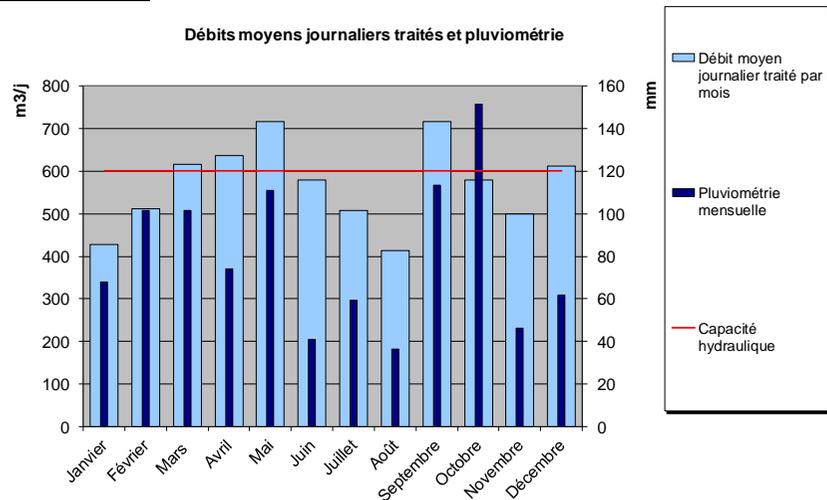
Communes raccordées : COMPANS, SAINT-MESMES, THIEUX

Nombre de raccordables :	2196	habitants	1647	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	328	m ³ /j	réf. :	2022 à 2024	mini temps sec :	378	m ³ /j	moyen :	568,2	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1693 E.H.	maxi temps sec :	557	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1853	m ³ /j
pollution NK :	56%	date :	12/2022	hydraulique :	95%	Production annuelle de boues :	32,0	tMS	52	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	500	kwh/j	5,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	75%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/06/2024		638			468	513	1313	70			70	12
	A2+A5+A4	25/06/2024		5			11,8	12	23	11	8,6	0,6	11,6	1,2
Flux amont retenus en kg/j				172			78	94	204	25				3,2
Flux amont retenus en E.H.				1911				1560	1360	1693				1882
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				8,72			6,16	3,57	17,5	6,07	4,68	1,11	4,82	0,9
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,6			97,2	98,6	96,8	91,5			93,2	90,1
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					90			92	83					
Normes de rejet annuelles en rendement													80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CONGIS-SUR-THEROUANNE / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037712603000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte : Le Poste de Refoulement (PR) terminal alimentant la station d'épuration a été construit sur le site de l'ancienne station d'épuration ; il est couplé avec un bassin d'orage (BO) de 120 m³ pour gérer la pluie mensuelle.</p> <p>Le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) retenu dans le dimensionnement hydraulique de la station d'épuration est de 240 m³/j. Malgré les travaux de réhabilitation réalisés sur le réseau d'amenée longeant la Théroouanne, la quantité d'ECPP reste importante (estimée à plus de 400 m³/j par différence entre le débit maximum de temps sec et le volume théorique d'eaux usées). Le débit maximum de temps de pluie est de 1 552 m³/j le 10/10/2024 pour 19,6 mm de pluviométrie (89,6 mm en 5 jours). Un seul déversement de 654 m³ au niveau du point réglementaire A2 a été observé en 2024, conséquence d'une rupture de l'alimentation électrique du PR terminal.</p> <p>Le coefficient de charge hydraulique de 67 % laisse apparaître une marge acceptable ; l'année 2024 ayant été particulièrement pluvieuse (1 027 mm).</p> <p>Lors de la crue de la Théroouanne, survenue début mars, le réseau de collecte de Congis-sur-Théroouanne s'est trouvé saturé d'eaux claires. Les investigations conduites par l'exploitant ont conduit à localiser les intrusions d'eau par les tampons et les boîtes de branchements dans la rue du midi inondée.</p> <p>Station d'épuration : Les résultats des 12 mesures d'autosurveillance montrent 1 seul dépassement de la norme de rejet en NK le 11/03/2024 (16,4 mg/l pour une norme à 10 mg/l). Sur ce paramètre, 1 échantillon non conforme est autorisé sur 4 échantillons prélevés dans l'année. La mesure de mars a été réalisée en période de crue de la Théroouanne (effluents collectés très dilués), avec un dépassement de la capacité hydraulique de temps de pluie de la station d'épuration les 4 jours précédents. L'optimisation des réglages du process de traitement est compliquée sur une telle période. La production de boues (boues évacuées) est de 24,2 t Matières Sèches (MS). Pour une charge polluante mesurée par le SATESE de 1 795 E.H. selon le paramètre DBO5, le ratio de production de boues est de 37 gMS/E.H./j. Cette valeur est déficitaire de 38 % au regard de l'objectif de 60 gMS/E.H./j pour une station d'épuration de type boues activées en aération prolongée (traitement biologique complémentaire du phosphore avec un bassin d'anaérobie sans impact sur la production de boues). Comme en témoignent les résultats de la visite SATESE de juillet (dépassement des concentrations rédhitoires en MES et en DCO, et dépassement de la norme de rejet en NK), la station d'épuration a perdu des boues en raison du détachement du racleur de fond du pont tournant du clarificateur (remontée des boues par fermentation).</p> <p>L'exploitant a réalisé une première vidange du clarificateur le 17/07/2024 qui a permis de constater que le racleur de fond de l'ouvrage s'était désolidarisé de ses guides. Le fabricant du pont racleur a procédé au remplacement du racleur de fond le 30/07/2024 (avec un équipement et des fixations renforcés). Pour cela, une nouvelle vidange du clarificateur, complète, a été réalisée. Lors des 2 interventions, le stockage des eaux usées dans le bassin d'orage et le réseau a permis d'éviter tout déversement au milieu naturel. Les boues déshydratées sont valorisées en compostage sur le site de Péroy-les-Gombries (60). Les boues remontées en surface du clarificateur et celles d'un pompage effectué en décembre en raison d'une indisponibilité de l'atelier de déshydratation des boues ont été retraitées sur Mary-sur Marne.</p> <p>Travaux et études : Les travaux de mise en place d'un traitement anti-H2S au niveau des postes de refoulement d'Isles-les-Meldeuses et de Congis-sur-Théroouanne/Villers-les-Rigault sont en cours (démarrage à compter du 10/06/2025 pour 2 mois). Le réseau aval, rue de Villers, sera réhabilité à cette occasion (début des travaux pendant les congés estivaux de 2025, durée globale d'exécution de 4 mois). Dans un premier temps, seul le PR Isles-les-Meldeuses sera équipé d'un traitement au NUTRIOX ; le PR Villers-les-Rigault étant raccordé sur le refoulement de l'autre PR (traitement à l'air possible).</p>
Mise en service : 03/05/2023 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE	
Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES	
Arrêté préfectoral eaux : 2019/DRIEE/SPE/007	
Arrêté préfectoral boues : D03/008/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 3000 E.H Débit de référence : 850 m ³ /j	
: 180 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 14,081 km	
Capacité hydraulique TS : 700 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 850 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (3,58%) CENTRE DE COMPOSTAGE (96,42%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

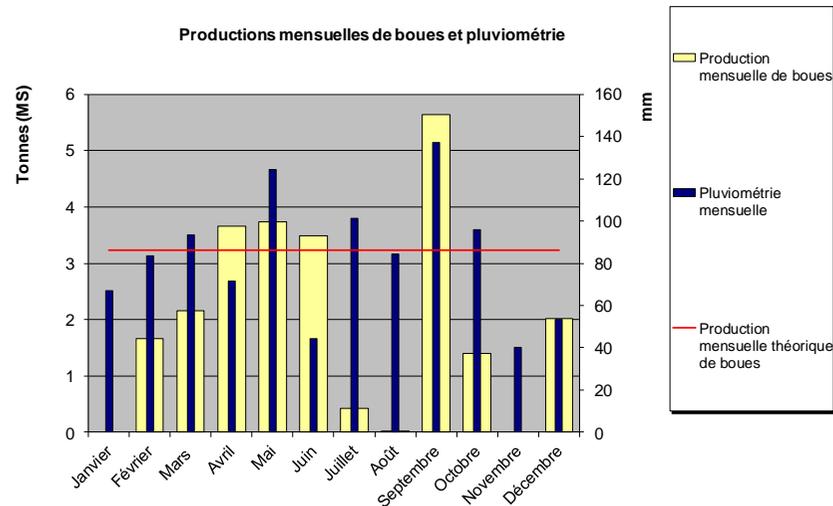
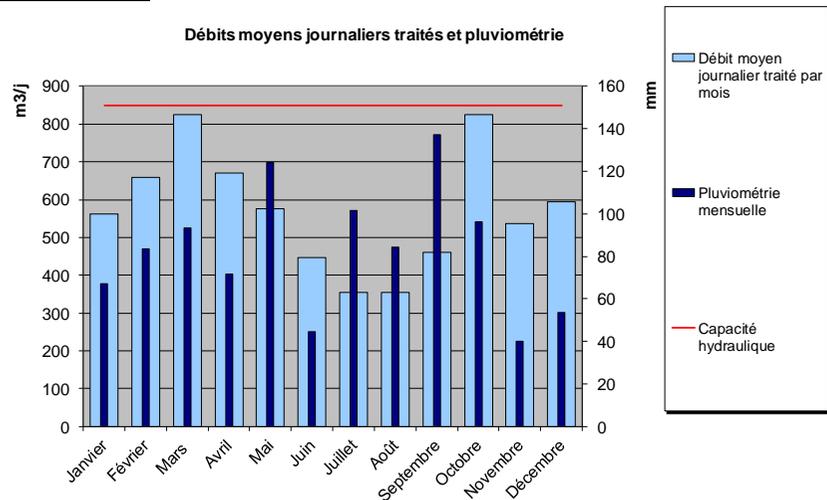
Communes raccordées : CONGIS-SUR-THEROUANNE, ISLES-LES-MELDEUSES

Nombre de raccordables :	2366	habitants	1774	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	212	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	339	m ³ /j	moyen :	571,9	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge DBO5 :	1795 E.H.	maxi temps sec :	616	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1552	m ³ /j
pollution DBO5 :	60%	date :	09/2023	hydraulique :	67%	Production annuelle de boues :	24,2	tMS	37	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	440,5	kwh/j	4,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	62%	Traitement P :	Bassin anaérobie		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/07/2024		280			249	300	645	71			71	7,7
	A2+A5+A4	10/07/2024		190			74,5	24	250	17		0,97	18	5,7
Flux amont retenus en kg/j				99			78	108	205	22				2,3
Flux amont retenus en E.H.				1104				1795	1368	1447				1353
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				10,9			8,17	4,44	23,8	10	8,36	1	11	1,31
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				86,3			90,8	94,9	91,1	75,6			75,2	73,1
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	6
Normes de rejet journalières en rendement					90			80	80	85				
Normes de rejet annuelles en rendement													75	50

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COUBERT / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037712701000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 19/06/2018 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX
 Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT
 Constructeur : SOURCES FRANCE NORD
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F 481 N° MISE 2013/019
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)
 Ru (ou autre) : Fontaine
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Yerres
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3400	E.H	Débit de référence	: 1567 m³/j
	: 204	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7,449 km
Capacité hydraulique TS	: 510	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 27%
Capacité hydraulique TP	: 1567	m³/j (pluie)	Unitaire	: 73%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE + ZRV

File boues : CENTRIFUGEUSE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : La part d'eaux claires parasites permanentes est acceptable malgré l'année exceptionnellement pluvieuse qui a favorisé la remontée des nappes. En revanche, par temps de pluie, la surface active raccordée notamment sur l'unitaire est importante et génère toujours des débits élevés.

Le nombre de raccordables intègre les "résidents" du centre de réadaptation UGECAM (centre de rééducation et de réadaptation avec 245 patients ou stagiaires, hors salariés) et de la maison de retraite la Melod'hier (87 résidents environ).

A noter la délocalisation prévue d'une partie de l'établissement UGECAM (centre de réadaptation) qui apporte une charge non négligeable en pollution et hydraulique à la station d'épuration. Le groupe de l'Assurance maladie a acté son déménagement en deux étapes. Le secteur médico-social, a été relocalisé à Lieusaint fin 2022 et le secteur sanitaire, dédié à la rééducation, déménagerait quant à lui en 2028.

Le collège Marie-Amélie Le Fur a ouvert pour la rentrée scolaire 2023. Les effectifs monteront progressivement en charge pour atteindre 600 élèves, auxquels s'ajouteront 96 élèves de SEGPA.

2 déversoirs d'orage sont présents sur le réseau : celui situé rue Etienne Tétrot et celui sur le chemin en tête de station d'épuration. Seul ce dernier est soumis à autosurveillance (point A2). Les volumes by-passés s'élèvent à 23 975 m³ (12% du volume global annuel incident soit +6.5%/2023 mais avec une année 2024 exceptionnellement pluvieuse) pour 37 jours de déversement et sont tous consécutifs à des événements pluvieux. Le taux de collecte par temps sec est donc satisfaisant, et celui par temps de pluie l'est également compte tenu du contexte pluviométrique exceptionnel de cette année (cf. bonne production de boues avec 93% de la production attendue).

Station d'épuration : La station d'épuration est bien dimensionnée hydrauliquement et chargée à 46% en pollution (chiffre stable par rapport aux années antérieures). Les résultats de l'autosurveillance sont conformes et satisfaisants y compris en cas de dépassement du débit de référence (cf.à résultats du bilan du 22 février).La représentativité du prélèvement est délicate d'un point de vue particulière (cf. poste très profond et sédimentation dans le réseau unitaire par temps sec) ce qui implique des charges en DBO₅, DCO et MES nettement sous estimées.

La production de boues extraites (25.5 TMS) parait faible au regard de la boue évacuée en compostage au fil de l'année (36 TMS). Le SATESE retient la production de boues évacuée (plus fiable) qui est en accord avec la pollution traitée.

Le volume pompé vers le bassin d'orage (volume utile de 700 m³), laisse supposer que des fonctionnements en boucle existent toujours. Cela peut générer une surconsommation d'énergie Un diagnostic précis de ce phénomène par SUEZ est nécessaire (tous les indicateurs étant disponibles via la supervision). Un arrêt de l'alimentation du bassin d'orage une fois plein est à envisager sur le principe, avec un asservissement de la vidange gravitaire en fonction de la hauteur d'eau dans le poste de relevage des eaux brutes.

Etudes et travaux : La tranche 2 du schéma directeur d'assainissement initié par la CCBRC a débuté en février 2024. Les débitmètres d'eaux brutes et boues extraites seront renouvelés en 2025 conformément aux préconisations de l'AESN (7 ans d'âge).

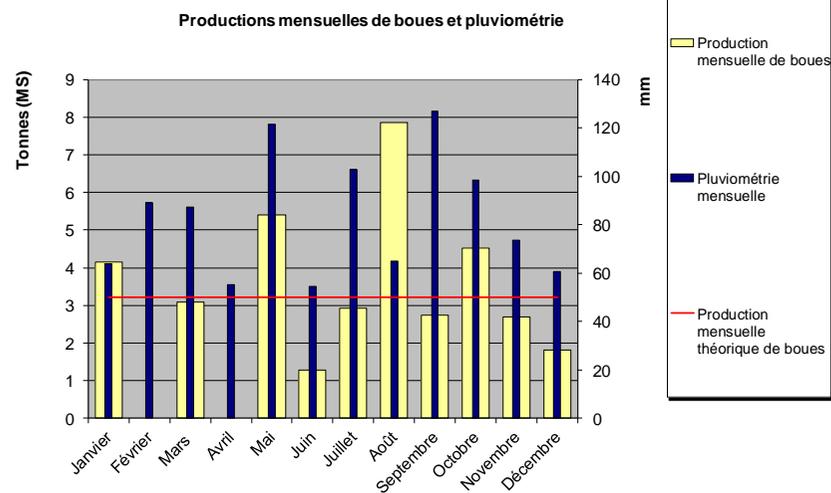
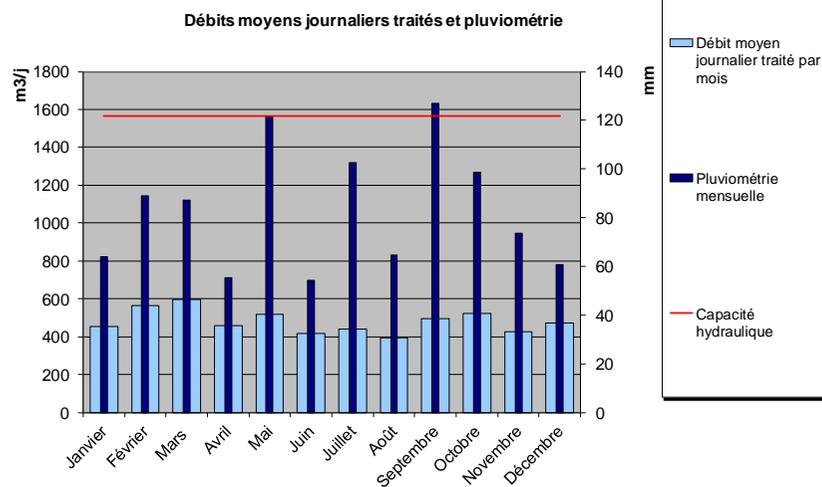
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	COUBERT													
Nombre de raccordables :	2209	habitants	1657	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	274	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	313	m ³ /j	moyen :	479,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1553 E.H.	maxi temps sec :	356	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1861	m ³ /j				
pollution NK :	46%	date :	12/2024	hydraulique :	31%	Production annuelle de boues :	36,5	tMS	64	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	408,1	kwh/j	4,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	93%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				92			59	72	153	23				2,3
Flux amont retenus en E.H.				1022				1200	1020	1553				1353
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				8,9			8,49	7,3	19,3	1,44	0,68	2,42	3,86	0,13
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				93,8			92,7	95,1	93,1	97,8			94,2	97,8
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement				90				85	90	80				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COUILLY-PONT-AUX-DAMES / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037712801000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT	<p>Système de collecte : Les variations de débit de temps sec et de temps pluie témoignent du comportement médiocre des réseaux de collecte qui provoquent des mises en charge. Lors des crues du Grand-Morin, des infiltrations importantes se produisent sur la commune de Couilly-Pont-aux-Dames. En 2024, les principaux déversements sont intervenus sur la commune de Couilly-Pont-aux-Dames au déversoir d'orage (DO) Quai Grand-Morin (point R1 : 75 j – 74 386 m3) et sur la commune de Saint-Germain-sur-Morin au DO Voyeux (point A1 : 43 j – 34 072 m3. Au niveau du PR Leclerc à Crécy (point A1) on note : 2 j – 3 708 m3. Au niveau du PR Picardie à Villiers-sur-Morin (point A1) : 4 j uniquement sur l'évènement pluvieux intense d'octobre – 7153 m3). Les données de déversement du DO de Bouleurs à Crécy-la-Chapelle ne sont disponibles que depuis le 15 mai 2024 (4 j -1156 m3). En raison de crues du Grand Morin, une nette surestimation des volumes surversés est à noter (DO Voyeux et Quai du Grand Morin). Le volume déversé corrigé par la DDT est estimé à 5.23% des volumes collectés. L'année 2025 devrait être la première année avec des données enfin complètes.</p> <p>Station d'épuration : Le site de la station d'épuration se situe en zone inondable (crues du Grand Morin) : constat une nouvelle fois vérifié en 2024 (ouvrages inaccessibles du 28 février au 1^{er} mars/coupure électrique entre le 10 et 13 octobre suite aux pluies exceptionnelles). Les équipements de la station d'épuration : ponts brosse d'aération et filière boue (centrifugeuse, grappin...) notamment sont vieillissants. La casse de l'un des ponts brosse le 16 septembre en témoigne. Une augmentation du temps d'aération du pont brosse restant a été mise en place, puis la mise en place d'un aérateur de secours mi-novembre. Le pont brosse hors service a été levé puis envoyé en réparation le 24 janvier 2025.</p> <p>De janvier à fin mai les données de débit amont ne sont pas fiables, un remplacement et reparamétrage de tous les débitmètres des différentes branches a été opéré. La non-conformité du canal de sortie persiste néanmoins. Celle-ci engendre un biais dans le calcul des rendements épuratoires. En tête de station d'épuration, les by-pass ont été estimés à 4522 m³ (part négligeable des volumes traités). Ils correspondent aux 6 ouvertures manuelles de la vanne de by-pass qui ont été nécessaires pour limiter le niveau d'eau dans le bassin d'aération lors des surcharges hydrauliques, pour éviter des disjonctions électriques.</p> <p>Les charges polluantes mesurées en 2024 sont en moyenne plus proches de la pollution domestique avec environ 11 000 à 12 000 EH, mais avec, comme les années passées des pointes non expliquées pouvant dépasser les 17 000 EH (paramètre NTK). La station d'épuration est proche de sa capacité nominale en pollution ; la marge pour les évolutions d'urbanisme à venir est peu élevée.</p> <p>La production de boues extraites est insuffisante et en baisse par rapport à 2023. cela est dû aux by-pass sur le réseau de collecte et aux dysfonctionnements persistants et significatifs de la filière boues. Un arrêt de la centrifugeuse a eu lieu à compter du 13 août (bol HS), pour un remontage le 20 décembre. La mise en place d'une centrifugeuse mobile a été effective compter du 4 septembre. Tous ces facteurs nuancent les résultats corrects obtenus dans le cadre de l'autosurveillance.</p> <p>Ce dispositif fait l'objet d'un suivi RSDE (micropolluants). Le tableau de bord de diagnostic permanent reste à établir.</p> <p>Travaux/Etudes : Pour attendre la mise en conformité de la station d'épuration, des travaux d'urgence sont prévus avec : le remplacement du dégrilleur, la mise aux normes du canal de rejet, le remplacement de la cuve de chlorure ferrique et l'ajout d'un bardage sur l'aire de stockage des boues pour limiter leur réhumidification. Des études de structure seront également menées pour définir la faisabilité de création d'une ouverture sur l'aire de stockage des boues. Une bathymétrie a été réalisée le 4 mars 2025 pour estimer la quantité de filasse présente dans le bassin d'aération : résultat -> hauteur importante de 0.4 à 1.5 m suivant les endroits.</p> <p>Une étude de faisabilité incluant différents scénarii pour le devenir de la station d'épuration intercommunale a débuté mi-mai 2025, ses conclusions sont attendues fin 2025.</p> <p>Un SDA s'est finalisé dans le courant de l'été 2024 sur le territoire de la CAVEA (cf. Saint-Germain-sur-Morin). Sur le territoire de la CACPB, un SDA est en phase 3 (mai 2025) et inclut les communes de Couilly-Pont-aux-Dames, Coutevroult, Crécy-la-Chapelle, Villiers-sur-Morin et Voulangis.</p> <p>Au niveau du système de collecte, il est prévu que les travaux de création d'un bassin d'orage sur la commune de Villiers-sur-Morin, jugés prioritaires dans le SDASS EU2, soient remplacés par des travaux de mise en séparatif du quartier de la rue de Paris (travaux non début en mai 2025).</p>
Mise en service : 01/01/1980 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SI ST GERMAIN SUR MORIN - COUILLY PONT AUX DAMES	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 2017/DDT/SEPR/N°333	
Arrêté préfectoral boues : D04/039/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Grand Morin du confluent de l'Aubetin (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R150)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 13000 E.H Débit de référence : 4239 m ³ /j	
: 780 kgDBO ₅ /j Longueurs des réseaux : 72,238 km	
Capacité hydraulique TS : 3000 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 96%	
Capacité hydraulique TP : 3000 m ³ /j (pluie) Unitaire : 4%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 24	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

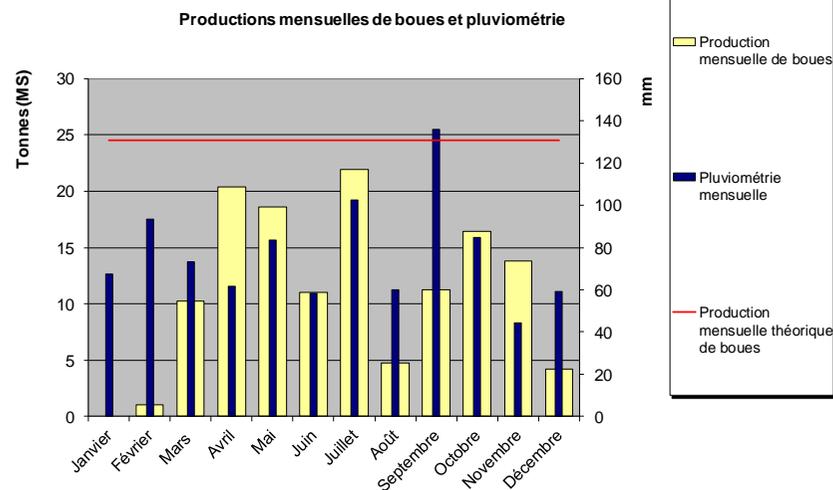
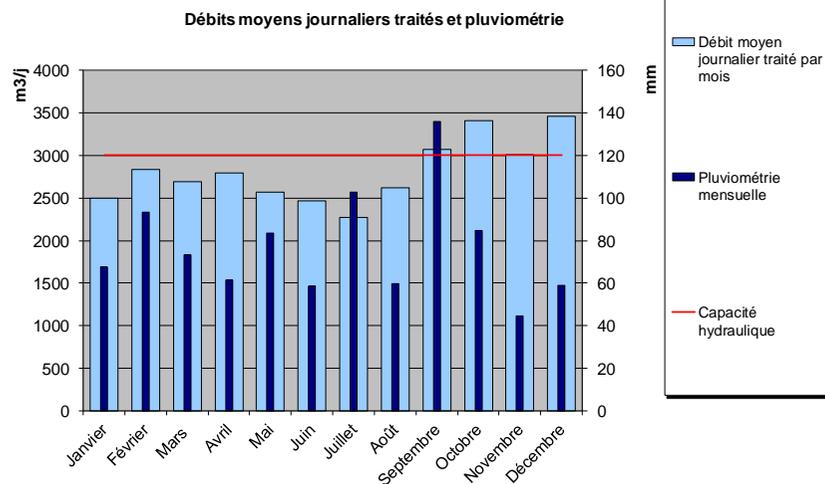
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	BOULEURS, COUILLY-PONT-AUX-DAMES, COUTEVROULT, CRECY-LA-CHAPELLE, SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN, VILLIERS-SUR-MORIN, VOULANGIS													
Nombre de raccordables :	13649	habitants	10237	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	1690	m ³ /j	réf. :	2022 à 2023	mini temps sec :	2131	m ³ /j	moyen :	2808,6	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	11853 E.H.	maxi temps sec :	2481	m ³ /j	maxi temps de pluie :	7243	m ³ /j				
pollution NK :	91%	date :	12/2024	hydraulique :	94%	Production annuelle de boues :	133,6	tMS	31	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	1195,4	kwh/j	1,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	45%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				673			471	508	1338	178				19
Flux amont retenus en E.H.				7474				8463	8917	11853				11000
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,98			6,06	3	20,4	4,64			8,45	0,87
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,8			96,2	97,9	96	92,5			85,2	86,1
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					90			80	75					
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COULOMBS-EN-VALOIS / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037712901000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX Mise en service : 01/01/1997 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : SABLA Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : MISE/1994/035/DDAF Arrêté préfectoral boues : D03/008/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Croix Ste Hélène(RUISSEAU)(R146-F6383000) Ru (ou autre) : Croix Ste Hélène Rivière 1 : Rivière 2 : Ourcq Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte Les débits sont estimés à partir du temps de fonctionnement des pompes de relevage des eaux brutes (fiabilité nécessitant entre autres des tarages réguliers) ; un débitmètre électromagnétique sera installé par la collectivité (marché « équipements » prévu en 2025). Le réseau est séparatif, mais un bassin d'orage permet de protéger le fonctionnement de la station en cas d'à-coups hydrauliques. Le débit maximum de temps de pluie retenu est de 271 m³/j le 10/10/2024 pour 78,1 mm de pluies en 2 jours. Il n'y a pas eu de déversement en tête de station en 2024. On comptabilise 17 dépassements de la capacité hydraulique de temps de pluie de 120 m³/j (charge hydraulique de 66 %). Il existe sur la commune un élevage de vaches laitières (laiterie LEMOINE) dont les eaux usées de process rejoignent le réseau public d'assainissement. Cet établissement impactait ponctuellement les charges polluantes arrivant sur la station d'épuration dans des proportions importantes. La laiterie LEMOINE dispose d'une autorisation de rejet en date du 25/03/2024. Un délai de mise en conformité de 6 mois a été notifié à l'exploitant qui a indiqué, à l'automne 2024, avoir réalisé les travaux.</p> <p>Station d'épuration L'exploitant a réalisé 2 mesures d'autosurveillance dont les débits journaliers sont au-dessus du débit de référence (demande de la Police de l'eau dans son rapport d'évaluation de la conformité 2022 en raison de l'impact de la laiterie sur les charges polluantes arrivant à la station d'épuration). Les charges polluantes mesurées sont élevées (jusqu'à 1 120 E.H. en DBO5 pour la mesure de septembre) et toutes les normes de rejet sont respectées (journalières, comme annuelle pour le paramètre NGL). Les prélèvements ponctuels réalisés par le SATESE en 2024 sont conformes également aux normes de rejet. Le SATESE a retenu l'approche de l'exploitant ; considérer la charge polluante domestique (283 E.H.) et la charge polluante estimée par le bureau d'études ALYSE de 92 E.H./j en moyenne pour les apports de la laiterie d'après le paramètre DBO5. La charge polluante de la station d'épuration est de 63 %. La séparation du lait impropre pouvait se faire par l'installation d'une vanne automatisée sur le robot de traite. La part du lait impropre a été estimée par le bureau d'études ALYSE à 66 % de la charge polluante organique rejetée. La production annuelle de boues (boues évacuées) correspond à un ratio de 65 g MS/E.H./j (pour 60 g attendus) ; ce qui semble justifier l'approche théorique retenue. Les boues liquides sont retraitées sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne.</p> <p>Travaux et études Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a produit les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charges polluantes mesurées : DBO5 = 190 E.H. et NK = 150 E.H. (valeurs faibles, confirmation de l'irrégularité des pics de pollution liés aux rejets non domestiques). - Volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) limité à 7 m³/j (21 % du vol. de temps sec). - Surface Active (SA) mesurée de 0,15 ha, avec 3 inversions de branchements localisées rue du Puits d'Amour et chemin des Canes (175 m² de SA) et grilles EP raccordées au réseau EU chemin des Canes (550 m² de SA). Un projet communal existe sur ce secteur intégrant la gestion des EP.
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 600 E.H Débit de référence : 120 m³/j : 36 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 3,957 km Capacité hydraulique TS : 120 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 120 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : SILO NON COUVERT Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

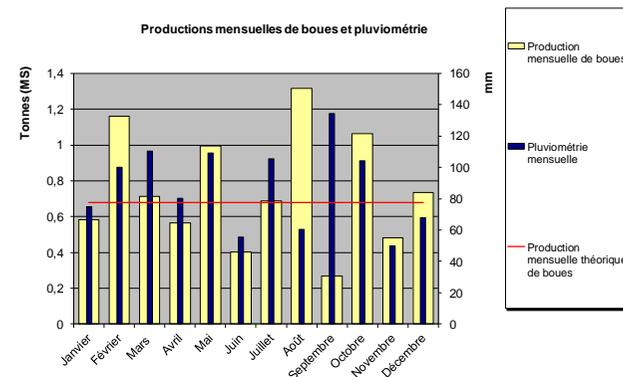
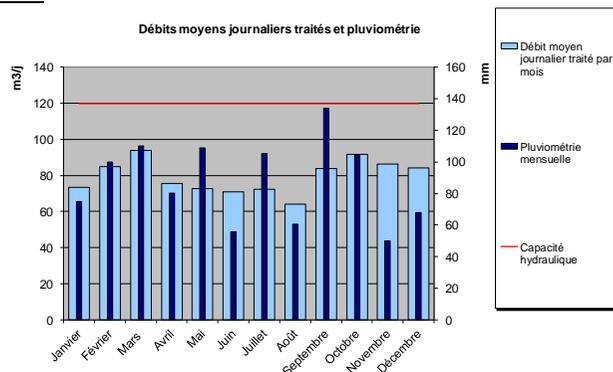
Communes raccordées : COULOMBS-EN-VALOIS

Nombre de raccordables :	380	habitants	285	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	41	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	54	m ³ /j	moyen :	79,5	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	377 E.H.	maxi temps sec :	77	m ³ /j	maxi temps de pluie :	271	m ³ /j
pollution DBO5 :	63%	date :	12/2024	hydraulique :	66%	Production annuelle de boues :	9,0	tMS	65	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	118,5	kwh/j	5,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	108%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	26/02/2024	146	310			220	247	604	87,9	56,5	2,9	90,8	11
	A2+A5+A4	26/02/2024	146	7,4			10,7	5,41	31,8	3,9	0,85	2,76	6,66	7,96
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/06/2024		320			359	450	893	74			74	10
	A2+A5+A4	13/06/2024		5,9			7,25	3	23	2,4	0,64	2,15	4,55	3,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2024	132	362			396	509	961	87,2	38,9	1,05	87,2	12,6
	A2+A5+A4	17/09/2024	132	15,2			17,4	8,25	53	5,02	2,03	7,09	12,1	5,49
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/11/2024		520			366	430	970	154			154	15
	A2+A5+A4	06/11/2024		6,1			7	3	22	2	0,38	1,38	3,38	3,4
Flux amont retenus en kg/j				34			21	23	57	5,7				6,4
Flux amont retenus en E.H.				377				377	377	377				3770
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			7,12	3	22,5	2,2	0,51	1,76	3,96	3,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,5			98	99,3	97,6	97,7			95,8	72,7
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													20	
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COULOMMES / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037713002000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER- CHABRAN
Mise en service	: 12/06/2019	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F658 - 2016/044 du 24 juin 2016		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Mesnil(RUISSEAU)(R150-F6585000)
Ru (ou autre)	: Mesnil
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	: 354 m ³ /j
	: 36	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,906 km
Capacité hydraulique TS	: 90	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 217,6	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%
File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV			
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES			
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

En 2024, le débit journalier moyen en entrée du système, de 201 m³/j (+4% par rapport à 2023 en raison d'une année très pluvieuse), a représenté 92 % de la capacité hydraulique du dispositif. Le réseau de collecte, bien qu'entièrement séparatif, capte de grandes quantités d'eaux claires parasites, notamment d'origine météorique. Cette année, on dénombre 113 jours de dépassements de la capacité hydraulique, soit 31 % du temps, concentrés principalement sur le 1^{er} semestre.

La charge hydraulique surfacique moyenne a été élevée : 0,67 m/j. Les filtres ont été sollicités au-delà des seuils hebdomadaires requis, 0,9 m/j, durant 91 jours et en continu du 21/02 au 18/04. Il y a également eu 7 dépassements au-delà des 1,8 m/j admissibles mensuellement de février à avril. Le dépassement des seuils sur des périodes prolongées est préjudiciable au fonctionnement des filtres et à la qualité épuratoire.

Le débit maximum de temps sec permet d'estimer une collecte d'eaux claires parasites permanentes de l'ordre de 117 m³/j, ce qui traduit un mauvais fonctionnement du réseau de collecte. On observe un facteur 2 entre la consommation d'eau assainie et le débit minimum de temps sec.

Selon les données transmises, 1 002 m³ de by-pass ont été comptabilisé au niveau du déversoir d'orage situé en entrée du dispositif, soit 1,3 % du volume total collecté par le réseau d'assainissement, ce qui, au regard des débits collectés et selon la configuration de l'ouvrage, paraît très sous-estimé (369 m³ de by-pass en 2023).

Station d'épuration

La qualité du rejet respecte les normes de rejet en vigueur lors des différents contrôles et visites réalisés sur le site.

Les coefficients de charge polluante, actualisés à partir du contrôle inopiné de la Police de l'Eau de novembre 2022, sont reconduits, les charges polluantes mesurées étant cohérentes avec la charge attendue selon le nombre de raccordables. La station d'épuration est à 60 % de sa charge en pollution. Les roseaux colonisent désormais la quasi-totalité des massifs, l'exploitant veille à assurer un désherbage consciencieux.

La zone de rejet végétalisée (ZRV) a été by-passée à partir du mois de décembre afin d'éviter la mise en charge du canal de comptage engendrée par un frein à l'écoulement. Un curage de la 1^{ère} partie de la ZRV est envisagé avant sa remise en service.

Travaux et études

La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire. Le titulaire de l'étude est le groupement EGIS-SAFEGE, la réunion de lancement a eu lieu le 11 avril 2023.

La campagne de mesures, réalisée durant 9 semaines à partir de début février 2024, a permis d'estimer 393 m³/j d'ECPP et une surface active de 6 ha.

Un travail de réduction des apports parasites reste nécessaire sur ce système d'assainissement, les travaux passés n'ayant pas été suffisants.

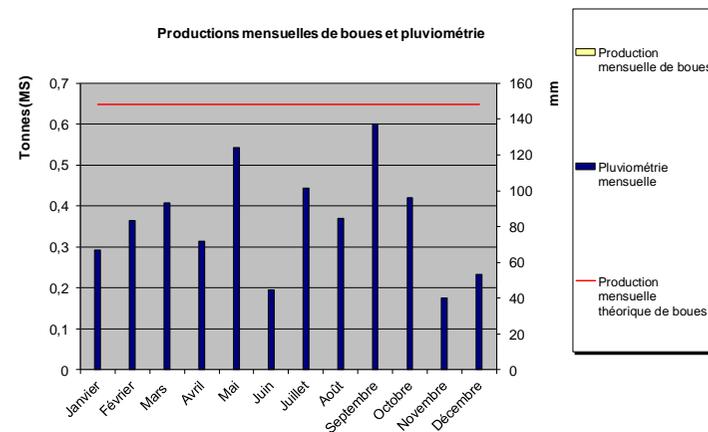
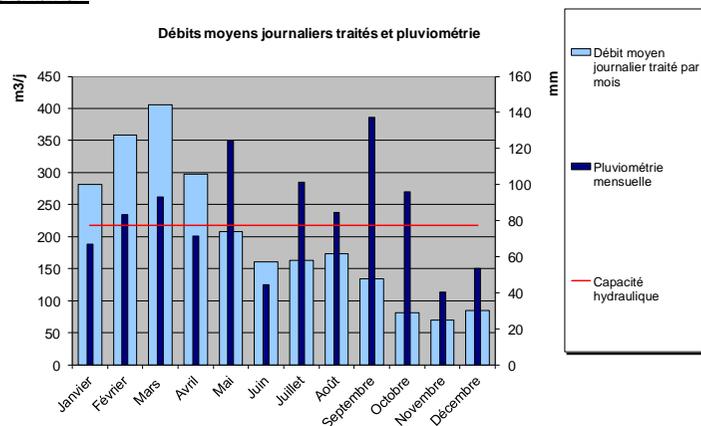
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	COULOMMES													
Nombre de raccordables :	523	habitants	392	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	63	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	159	m ³ /j	moyen :	201,4	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Contrôle inopiné Police de l'eau	Charge NK :	361 E.H.	maxi temps sec :	174	m ³ /j	maxi temps de pluie :	726	m ³ /j				
pollution NK :	60%	date :	11/2022	hydraulique :	93%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/04/2024		310			130	160	332	46			46	4,9
	A2+A5+A4	17/04/2024		2			2	1,5	5	0,25	0,1	11,5	11,8	1,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	30/05/2024	171	178			92	98,1	264	30,9	17,6	3,56	34,5	5,08
	A2+A5+A4	30/05/2024	187	11			7,35	5,85	17,7	11	11,3	0,26	11	3,84
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/08/2024		130			93	99	267	37			37	4,5
	A2+A5+A4	21/08/2024		4,8			7	4	20	2,4	1,4	28,6	31	2,6
Flux amont retenus en kg/j				28			17	17	50	5,4				0,62
Flux amont retenus en E.H.				309				290	334	361				365
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,93			5,45	3,78	14,2	4,55	4,24	13,4	17,9	2,75
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,3			94,1	96,2	94,6	84,7			51,9	40,9
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					90			85	85	70				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COURPALAY / BOURG LA JUSTICE

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037713503000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 17/03/2014 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : COURPALAY
 Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE
 Constructeur : HYDREA
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F 473/MISE/2010/010
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)
 Ru (ou autre) : Yvron
 Rivière 1 : Yvron
 Rivière 2 : Yerres
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1500 E.H	Débit de référence	: 382 m ³ /j
	: 90 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 6,488 km
Capacité hydraulique TS	: 240 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 318 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : La présence de mauvais branchements sur le réseau séparatif engendre une collecte importante d'eaux claires météoriques (63 jours de dépassement de la capacité hydraulique de temps de pluie pour 2024). Des infiltrations d'eaux claires parasites permanentes (eaux de nappes) sont présentes : le débit journalier théorique d'eau assainie attendu est de 94 m³/j et le maximum temps sec a atteint a minima 183 m³/j et jusqu'à 238 m³/j (année très pluvieuse).

13 journées de by-pass ont été observées pour 2024 (point A2, qui résulte de la somme de 2 points S16 : déversoir d'orage en amont du bassin d'orage (BO) + trop-plein du BO) pour un volume estimé à 6470 m³ (dont 3 journées à plus de 1000 m³), représentant 7% du volume annuel collecté. Aucun by-pass sur le point A5, tamis en entrée de station, n'a été comptabilisé en 2024.

Les écarts entre les débits entrée / sortie persistent. Ces mesures réglementaires devront être fiabilisées.

En période de crue, l'introduction d'eau dans le bassin d'orage par le trop-plein est constatée par l'exploitant depuis plusieurs années. Aucune solution n'a été apportée à ce jour par l'exploitant (pour rappel, le SATESE demande depuis plusieurs années d'étudier la mise en place d'un clapet anti-retour). Un devis pourrait être transmis à la commune pour résoudre cette problématique.

Station d'épuration : Depuis la mise en eau de la station, les charges entrantes mesurées lors des bilans réglementaires sont régulièrement élevées (à l'image des résultats d'autosurveillance du 7 mars : 1728 EH base NTK et 1069 EH base DBO₅). Le point de prélèvement dans le tamis rotatif est-il vraiment représentatif ?

La brasserie Rabourdin ne semble pas en cause, seules les eaux de lavage de cuves sont raccordées au réseau de collecte, le reste des effluents rejoignant un méthaniseur. Cependant une étude sur ce rejet permettrait de quantifier la pollution réellement rejetée.

Le coefficient de charge polluante est de 52 % (base NK de l'autosurveillance 2023 confirmé par la mesurée SATESE de 2014). La qualité du rejet de la station satisfait à la norme pour 2024. Le système d'assainissement est jugé conforme.

La production de boues de la station est toujours surestimée (depuis la mise en eau et malgré le renouvellement du débitmètre dédié aux boues en 2023) : l'anomalie est signalée par SUEZ dans son bilan annuel. Ce point fait partie des indicateurs réglementaires de jugement de la conformité de la station d'épuration par la DDT, il doit être fiabilisé pour être représentatif. Le SATESE avait mis en évidence ponctuellement un taux de capture des lits à macrophytes de l'ordre de seulement 50% (retour important en sels dissous, ramené à des faibles concentrations extraites du bassin d'aération), pouvant être à l'origine de cette surestimation. Des analyses ont été réalisées par l'exploitant mais sans être comparées aux volumes de filtrats retournés en tête de station. Une vérification du débitmètre d'extraction des boues est aussi à prévoir le plus rapidement possible.

Travaux et études : Une solution devra être apportée à la mesure de débit qui présente un écart important entre les volumes d'eaux brutes et ceux des eaux traitées (très marqué d'août à novembre avec des écarts moyens mensuels jusqu'à 39%).

Le schéma directeur d'assainissement en cours sur la commune et porté par la Communauté de Communes du Val Briard s'est poursuivi en 2025. Le programme de travaux prévoit notamment : de la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées (en P1 : rues de Lafayette, de l'Yvron et Champrenard), la déconnexion de grilles pluviales du réseau d'eaux usées rue Champrenard et du Bois Prevost. L'installation d'un clapet anti-retour sur le trop-plein du bassin d'orage ainsi que la suppression du trop-plein situé en amont seraient également prévues.

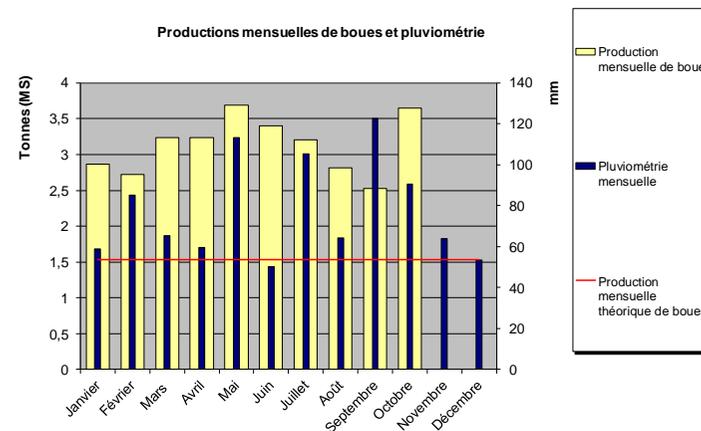
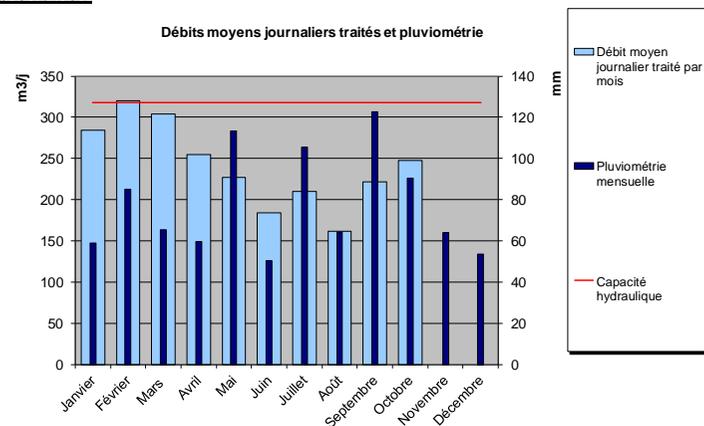
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	COURPALAY													
Nombre de raccordables :	1035	habitants	776	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :		Non				
Consommation eau assainie :	104	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	158	m ³ /j	moyen :	241,6	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	773 E.H.	maxi temps sec :	238	m ³ /j	maxi temps de pluie :		600 m ³ /j			
pollution NK :	52%	date :	03/2023	hydraulique :	76%	Production annuelle de boues :		31,4	tMS	111		gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	262,4	kwh/j	6,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		168%	Traitement P :		Mixte				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/03/2024	334	236			155	192	392	77,6	49,2		77,6	6,7
	A2+A5+A4	07/03/2024	325	6,9			10,4	6,16	29,4	6,67	4,5	0,31	6,75	0,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/06/2024		230			184	250	421	74			74	28
	A2+A5+A4	06/06/2024		4			7,25	3	23	1,6	0,24	0,66	2,26	0,27
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	20/10/2024	236	21			44,2	25,9	169	46,3	37,6		46,3	4,79
	A2+A5+A4	20/10/2024	333	2,7			9,24	5,07	26,8	2,4	1,26	0,76	3,16	0,12
Flux amont retenus en kg/j				21			25	31	60	12				1
Flux amont retenus en E.H.				230				520	403	773				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,53			8,97	4,74	26,4	3,56	2	0,58	4,06	0,23
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,4			86,7	89,4	88,3	94,1			93	97
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	80	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement				90				90	90	85				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	80

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037713502000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT Mise en service : 01/01/1984 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : COURPALAY Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE Constructeur : SABLA Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues : D04/034/DDAF	<p>Système de collecte : Les données débitmétriques mettent en évidence un dysfonctionnement du réseau 100% séparatif. L'apport Eaux Claires Météoriques (ECM) est important (coef. de charge hydraulique moyen de 88% en cette année très pluvieuse) : pointe de débit jusqu'à 567 m³/j le 10 octobre 2024 (soit 23 m³/h de moyenne, valeur non compatible avec le clarificateur), avec un risque de lessivage de la station d'épuration. La quantité d'eaux claires parasites permanentes est faible cette année (inférieure à 20 m³/j).</p> <p>Ces résultats confirment la nécessité de réaliser des travaux pour limiter la collecte des eaux pluviales et ainsi réduire les surverses d'eaux usées vers le milieu naturel. Ces surverses ne sont pas suivies, la réglementation ne l'imposant pas. La vérification, demandée en 2023, de l'absence de connexion entre le réseau d'eaux pluviales et le réseau d'eaux usées au niveau de la rue des Champs Durand reste à réaliser (inspection télévisée à prévoir).</p> <p>Pour rappel, la pose d'un clapet anti-retour au niveau du DO n'est toujours pas effectuée, elle avait été préconisée par le SATESE afin de supprimer les problèmes de crue.</p> <p>Station d'épuration : Les charges polluantes entrantes restent basées sur la mesure SATESE de mars 2020, les résultats de flux de la mesure d'autosurveillance 2023 n'étant pas représentatifs (jusqu'à plus de 600 EH). La charge attendue au regard du nombre d'habitants raccordables a été mise à jour en 2023 avec les informations de fréquentation du camping sur ce hameau.</p> <p>La qualité des eaux traitées respecte le niveau de rejet en vigueur, au moins par temps sec. Le système d'assainissement est jugé conforme.</p> <p>La production de boues est cependant surestimée : Echantillon moyen non représentatif au vu des volumes extraits et du volume du clarificateur statique. Le nombre d'extraction annuel est insuffisant, 17 ; contre 1/semaine soit 52 attendues.</p> <p>La production de boues évacuée en centre de compostage représente 1.6 TMS, sachant que fin 2024 une autre poche filtrante était prête à être évacuée. La production de boues de juin 2023 à décembre 2024 peut être approchée à environ 3.2 TMS sur 19 mois, soit environ seulement 2 TMS /an.</p> <p>Le protocole complet d'extraction devra être revu et amélioré (Temps de concentration dans le clarificateur, débit de la pompe, fréquence d'extraction, fréquence de prise d'échantillon) de sorte que les données fournies pour la production de boues soient fiables.</p> <p>Une proposition de protocole devra être soumise à la commune et au SATESE courant 2025.</p> <p>Travaux et études : l'équipement en mobil-homes du camping des 28 parcelles aménagées restées en attente de mise en service pourrait engendrer, (en fonction de leur occupation à l'année ou durant les périodes de week-end et vacances seulement) une atteinte de la capacité polluante nominale du dispositif, actuellement chargé à 69% en pollution. Suite à la révision du zonage d'assainissement en 2018, il n'y a plus d'extension du réseau d'assainissement collectif prévu sur les autres hameaux.</p> <p>Le schéma directeur d'assainissement en cours sur la commune et porté par la Communauté de Communes du Val Briard s'est poursuivi en 2025.</p> <p>Le programme de travaux au niveau de ce hameau prévoit notamment : de la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées (en P1 : la rue des Champs Durand). La reconstruction de la station d'épuration est logiquement actée à horizon 6 ans avec un filtre plantés de roseaux de l'ordre de 400 EH (dimensionnement à confirmer au moment du démarrage des études préalables).</p>
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)</p> <p>Ru (ou autre) : Yvron Rivière 1 : Yvron Rivière 2 : Yerres Fleuve : SEINE</p>	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 350 E.H Débit de référence : 92 m ³ /j : 21 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,05 km Capacité hydraulique TS : 70 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 70 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

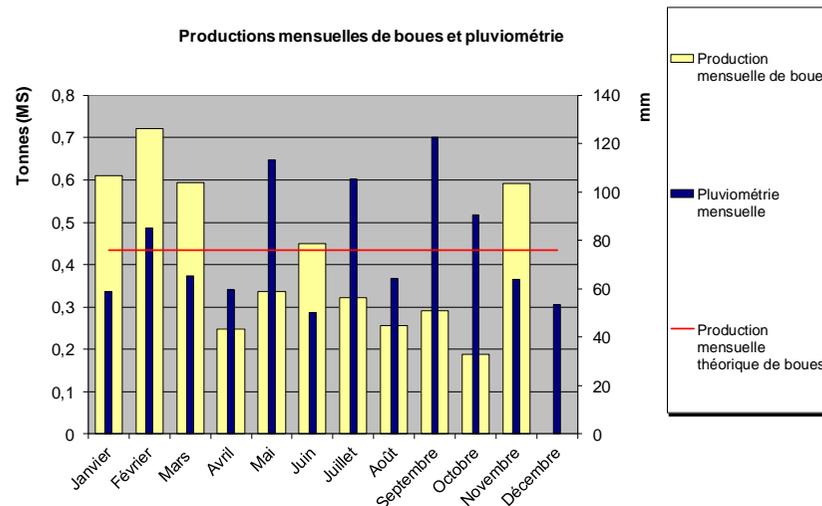
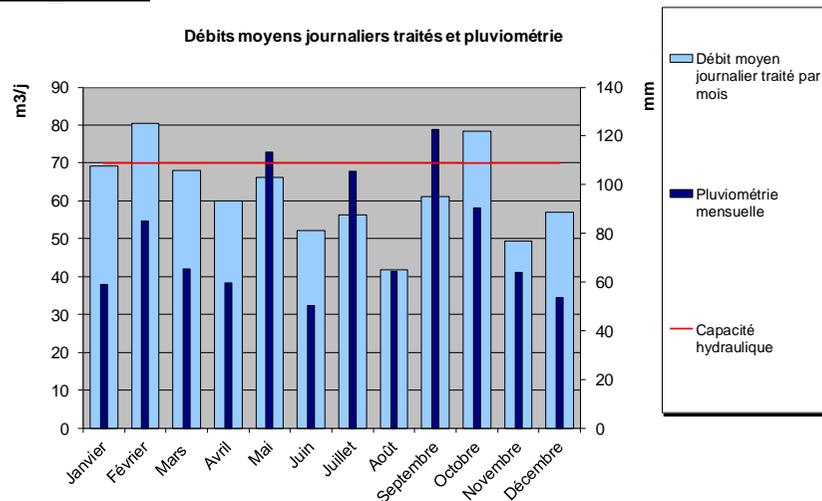
Communes raccordées : COURPALAY – Hameau du Grand Bréau

Nombre de raccordables :	307	habitants	230	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	23	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	36	m ³ /j	moyen :	61,6	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	242 E.H.	maxi temps sec :	49	m ³ /j	maxi temps de pluie :	567	m ³ /j
pollution DBO5 :	69%	date :	03/2020	hydraulique :	88%	Production annuelle de boues :	4,6	tMS	52	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	41,4	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	87%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/03/2024	72	664			412	550	960	119	73,8		119	21,4
	A2+A5+A4	07/03/2024	72	6,8			7,47	3,69	22,5	2,59	1,07	8,41	11	1,59
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/06/2024		200			198	230	531	71			71	6,6
	A2+A5+A4	06/06/2024		8,7			9,75	6	27	8	5,2	0,62	8,62	2,7
Flux amont retenus en kg/j				17			11	14	35	3,8				0,39
Flux amont retenus en E.H.				187				242	234	253				229
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,75			8,61	4,84	24,8	5,3	3,14	4,52	9,8	2,14
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,3			96,6	98,4	96,3	93,3			89,3	75,8
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COURTOMER / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037713802000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT	<p>Système de collecte : La capacité hydraulique du dispositif (218 m³/j) a été dépassée à 16 reprises en 2024 par temps de pluie ou consécutivement à des épisodes pluvieux. Le réseau, de nature unitaire à 43 %, collecte une part importante d'eaux claires météoriques lors des événements pluvieux (ressuyage compris) ainsi que des eaux claires parasites permanentes (ECP), évaluées à environ 87 m³/j en 2024. Ce volume est limité depuis l'installation d'un batardeau contre la clôture de la station d'épuration. Néanmoins, le problème d'évacuation des eaux du fossé de la route départementale jouxtant la station reste d'actualité par temps de pluie. Une attention particulière à l'entretien de ce fossé par l'exploitant (faucardage et nettoyage de la buse) est nécessaire.</p> <p>En période de crue de l'Yerres et de remplissage complet du bassin d'orage (BO), sa surverse n'est plus possible et les valeurs mesurées par la sonde à ultrasons sont alors erronées. En accord avec la DDT, le délégataire ajuste désormais ces volumes avant transmission à 300 m³/j, la donnée globale présente donc une incertitude. En conséquence, 69 jours de déversements ont été comptabilisés en 2024 pour un volume total de 15 354 m³. Cette valeur est très supérieure (+ 157 %) au volume de l'année 2023 (5 982 m³) ; elle représente 24,6 % des volumes collectés (A3+A2).</p> <p>Ce volume s'explique par une année très pluvieuse (événements pluvieux intenses et récurrents), associée à des épisodes de crue de l'Yerres, provoquant inévitablement des déversements successifs sur plusieurs jours. Durant cette période, le bassin d'orage a été fréquemment sollicité et était complètement rempli. Les volumes surversés ont alors été erronés. Le délégataire a ajusté ces volumes à un volume de 300 m³ pour 47 jours de déversements (majoration possible). Cette valeur a été retenue par le délégataire en référence à l'événement pluvieux du 02/08/2023, qui a généré un volume de déversement de 256 m³ (à signaler toutefois un volume déversé de 386 m³ le 28/07/2024).</p> <p>Station d'épuration : La qualité des eaux traitées respectait les normes de rejet fixées par l'arrêté préfectoral pour ce dispositif lors des 2 mesures effectuées dans l'année et à l'occasion des 2 visites SATESE. Pour rappel, comme l'indique la fiche descriptive IOTA, 2 mesures d'autosurveillance par an sont attendues. Les objectifs annuels de traitement de l'azote global (NGL) et du Phosphore total (Pt) sont respectés. Le système d'assainissement est donc conforme.</p> <p>Les écarts entre les débits d'eaux brutes et d'eaux traitées sont anormalement hauts la majorité du temps dans l'année. Ce point est à corriger. Le renouvellement du débitmètre d'entrée est à programmer si celui-ci est d'origine.</p> <p>La quantité de boues évacuées à destination du centre de compostage de Cerneux est d'environ 4,8 tonnes de MS, soit un ratio de 42 g MS/EH/j. Cette quantité n'est pas du même ordre de grandeur que la valeur théorique attendue de 69 g MS/EH/j pour ce type de dispositif avec traitement physico-chimique du phosphore. Ce déficit de 39 % s'explique par une extraction insuffisante des boues en excès (objectif de 15 m³/semaine) et par les by-pass au niveau du bassin d'orage.</p> <p>L'injection de chlorure ferrique est à l'arrêt durant l'année sauf en cas d'une teneur en phosphore importante. Une attention particulière doit continuer à être apportée sur ce point.</p> <p>Travaux et études : Une problématique persiste sur la remise en état de certains équipements (écran de supervision du couplage BO et poste de relèvement, bavette du racleur à flottants). Le remplacement de ces équipements était à la charge du précédent délégataire. Il est nécessaire que la commune persiste dans ses demandes auprès de l'ancien délégataire afin qu'il effectue ces remplacements.</p> <p>Dans le cadre du SDA porté par la CC du Val Briard, une mise à jour des zonages EU et EP sera réalisée.</p>
Mise en service : 29/06/2015 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : COURTOMER	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE	
Constructeur : HYDREA	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F474/MISE/2007/045	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)	
Ru (ou autre) : Fossé	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 600 E.H Débit de référence : 259 m ³ /j	
: 36 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,66 km	
Capacité hydraulique TS : 120 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 57%	
Capacité hydraulique TP : 218 m ³ /j (pluie) Unitaire : 43%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

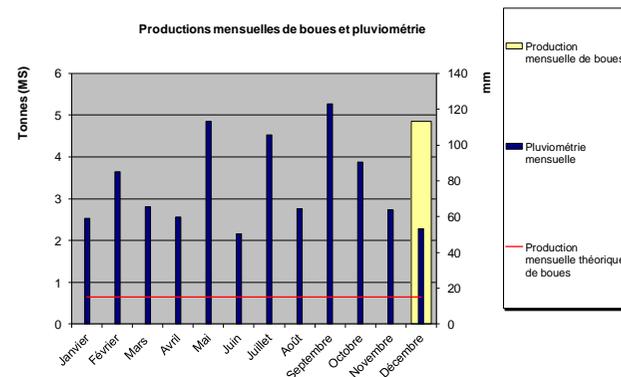
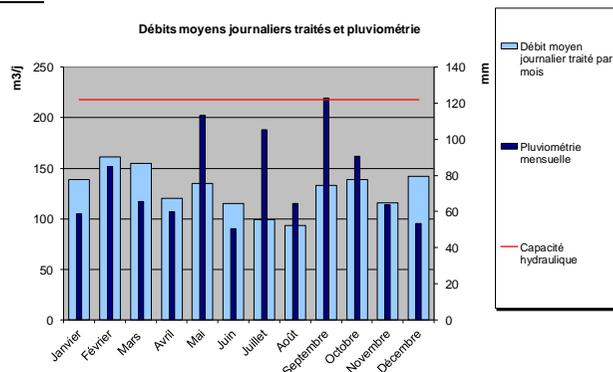
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	COURTOMER													
Nombre de raccordables :	416	habitants	312	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	44	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	72	m ³ /j	moyen :	128,9	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	313 E.H.	maxi temps sec :	126	m ³ /j	maxi temps de pluie :	241	m ³ /j				
pollution NK :	52%	date :	11/2024	hydraulique :	59%	Production annuelle de boues :	4,8	tMS	42	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	33,5	kwh/j	1,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	61%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/03/2024		270			134	140	391	66			66	6,8
	A2+A5+A4	21/03/2024		4			4,25	3	11	1	0,14	11,6	12,6	3,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	06/05/2024	155	43			53,3	65,2	136	37,1	26	0,1	37,1	3,19
	A2+A5+A4	06/05/2024	153	25,6			4,82	3	13,3	1,31	0,39	13,7	15	2,34
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/07/2024		260			168	130	582	105			105	9
	A2+A5+A4	18/07/2024		4,7			6,5	3	20	1,7	0,4	8,35	10	3,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/11/2024	67	454			79,8	85	229	71	68,2	0,1	71	5,54
	A2+A5+A4	13/11/2024	67	2,5			4,65	3	12,6	2,75	1,66	7,68	10,4	2,39
Flux amont retenus en kg/j				30			5,3	5,7	15	4,7				0,4
Flux amont retenus en E.H.				338				95	102	313				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,2			5,06	3	14,2	1,69	0,65	10,3	12	2,91
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				84,3			94,6	96,9	94,6	97,4			79,2	49,2
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	6
Normes de rejet journalières en rendement				90				90	90	85				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	60

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COUTENCON / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037714001000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI
 Mise en service : 01/01/1985 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE
 Maître d'ouvrage : COUTENCON
 Exploitant : COUTENCON
 Constructeur :
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues : D04/051/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)
 Ru (ou autre) : Miny
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Vallée Javot
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 250 E.H	Débit de référence	: 38 m ³ /j
	: 15 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,875 km
Capacité hydraulique TS	: 38 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 38 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : LAGUNAGE NATUREL

File boues : BASSIN

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Les débits sont estimés à partir de la relève hebdomadaire des temps de fonctionnement des pompes de relevage. Ils sont de ce fait très approximatifs.

Les Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) sont estimées en 2024 à environ 121 m³/j, soit une valeur beaucoup plus élevée par rapport aux autres années en lien avec un contexte particulièrement pluvieux en 2024 et une nappe haute quasi-permanente. A noter que la présence d'eaux claires est bénéfique au traitement par lagunage, qui nécessite un taux de dilution minimal de 100% du débit d'eaux usées strictes. Bien que le réseau soit strictement en séparatif, celui-ci réagit par temps de pluie, avec un débit maximal estimé 516 m³/j.

Station d'épuration

La station d'épuration est globalement en bon état, son exploitation est mise en œuvre sérieusement.

La mesure d'autosurveillance réalisée en novembre 2024, respectait le niveau de rejet fixé par l'arrêté du 21 juillet 2015 pour tous les paramètres (bien que non réalisées sur eau filtrée pour les paramètres DBO₅ et DCO, les valeurs en sortie sur eaux brutes étaient déjà conformes). Cette mesure n'a pas permis d'actualiser le coefficient de charge polluante, car peu représentative. En effet, les eaux brutes en entrée étaient très diluées et respectaient déjà les normes de rejet.

D'après l'arrêté du 21 juillet 2015, la fréquence des mesures d'autosurveillance (bilan 24h) est biennale sur ce dispositif. La prochaine mesure devra donc être réalisée en 2026.

Lors de la visite SATESE effectuée en juin, le niveau de rejet était également respecté.

2 brasseurs de surface (non solaires) ont été installés le 15/12/2021 par la société AQUAGO dans les 2 premières lagunes et ont permis notamment de pallier au sous-dimensionnement de la 1^{ère}. L'objectif de ces 2 brasseurs est de retrouver et maintenir des conditions aérobies plus favorables au traitement de la pollution tout au long de l'année. Dans ces conditions, une amélioration des rendements épuratoires, notamment sur les matières carbonées, a pu être observée ces dernières années.

Pour mémoire : la dernière opération de curage des boues accumulées au fond des lagunes a été réalisée en août 2016. Un bilan qualitatif et quantitatif des boues a été réalisé en février 2022 par le SATESE. Ce bilan a permis d'estimer qu'aucune intervention de curage n'est à envisager avant 2036.

Travaux et études

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été achevé en 2008. Un programme de travaux sur les réseaux et les ouvrages a été défini, en particulier afin de réduire les Eaux Claires Météoriques et les ECPP. Il n'est pas conseillé avec le dispositif de traitement actuel de réduire ces eaux claires.

Au regard de son âge, de ses performances épuratoires limitées, de son sous-dimensionnement (en hydraulique et en pollution notamment de la première lagune), le SATESE conseille d'envisager à moyen terme de lancer un projet de reconstruction couplé à la mise en œuvre des travaux prévus au SDA qu'il sera souhaitable de réactualiser.

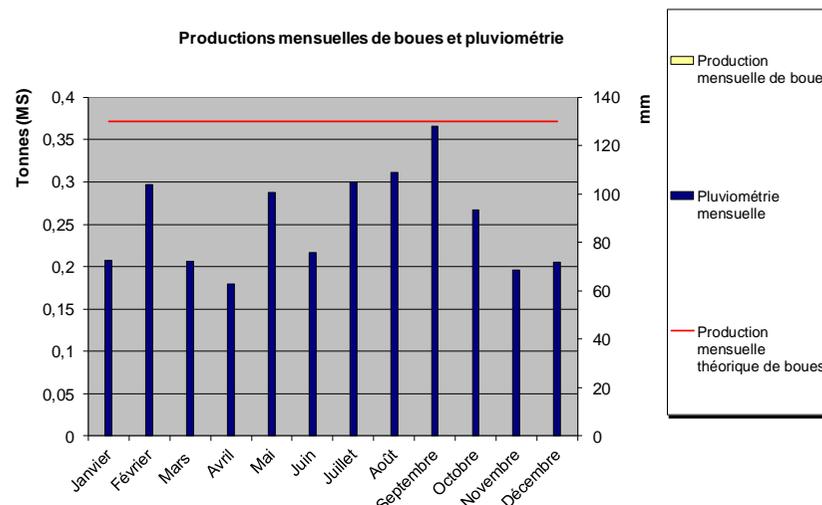
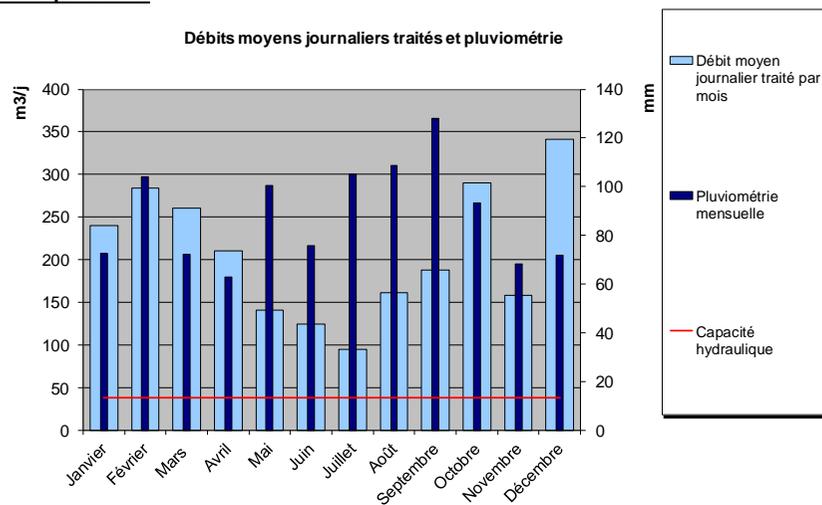
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	COUTENCON													
Nombre de raccordables :	230	habitants	172	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	28	m ³ /j	réf. :	2020	mini temps sec :	85	m ³ /j	moyen :	207,7	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	207 E.H.	maxi temps sec :	146	m ³ /j	maxi temps de pluie :	516	m ³ /j				
pollution NK :	83%	date :	09/2018	hydraulique :	547%	Production annuelle de boues :	tMS			gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	18,4	kwh/j	1,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/06/2024		110	100	235	87	100	235	36			36	3,8
	A2+A5+A4	12/06/2024		40	5	30	19,8	11	57	22	18	0,62	22,6	3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	21/11/2024	273	81,8			11,6	3	52,1	13	8,13	4,12	17,1	1,14
	A2+A5+A4	21/11/2024	264	13,4			13,5	3	48	24	22,9	0,3	24,3	2,94
Flux amont retenus en kg/j				31			12	14	31	3,1				0,29
Flux amont retenus en E.H.				344				233	207	207				171
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				40	5	30	19,8	11	57	22	18	0,62	22,6	3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				63,6	95	87,2	77,3	89	75,7	38,9			37,2	21,1
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50	60	60								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CRISENOY / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037714502000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX
 Mise en service : 19/11/2020 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX
 Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST
 Constructeur : ERSE
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F446 N° MISE 2014/027
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Andy(RUISSEAU) (R91-F4468000)
 Ru (ou autre) : Andy
 Rivière 1 : Ancoeur
 Rivière 2 : Almont
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 650 E.H	Débit de référence	: 279 m ³ /j
	: 39 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,316 km
Capacité hydraulique TS	: 120 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 34%
Capacité hydraulique TP	: 279 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 66%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Le réseau unitaire à 66 % est logiquement impacté par la pluviométrie. Les Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP ± 20 m³/j et jusqu'à plus de 40 m³/j en moyenne du 6 au 9 juin) en période de nappe haute sont difficilement quantifiables en l'absence de mesure des intrusions d'eau du ru d'Andy. Une solution devra être rapidement apportée en collaboration entre la CCBRC, Veolia et le SATESE. En effet, le ru d'Andy en crue s'infiltré partiellement par le trop-plein du bassin d'orage malgré la présence d'un clapet et potentiellement par le déversoir d'orage de la rue Vert Saint-Père. Ce problème n'est toujours pas résolu ; des débits atteignent encore 279 m³/j (limite journalière imposée par l'automate mais dépassée le 17/10 : 310 m³/j) sans pluviométrie très élevée (mois de mars par exemple). De ce fait, sur cette année exceptionnellement pluvieuse, la capacité hydraulique en temps de pluie a été atteinte ou dépassée 58 jours.

Les données transmises au format SANDRE donnent pour le trop-plein du bassin d'orage (point réglementaire A2) un total de by-pass de 261 339 m³ (62 jours de déversement). Le constat de cette valeur aberrante (82% des volumes incidents) montre l'urgence et la nécessité de maîtriser la mesure des by-pass réels.

Station d'épuration

Les coefficients de la charge polluante restent calculés d'après les résultats de la mesure 24h du SATESE de janvier 2022. La quantité de pollution réceptionnée de 373 E.H. selon le paramètre NK est en adéquation avec la charge théorique (345 E.H.). La station d'épuration est chargée à 56 % en hydraulique et à 57 % en pollution, valeurs concordantes avec le nombre d'usagers raccordables.

Le rejet lors des mesures d'autosurveillance et des visites SATESE est de bonne qualité. Les normes de rejet sont respectées et les rendements d'élimination de la pollution sont supérieurs aux performances imposées par le récépissé de déclaration de la station d'épuration lorsque les effluents amont ne sont pas fortement dilués.

Afin d'éradiquer la prolifération des adventices (orties, liseron, arbustes), il a été nécessaire cette année de procéder à l'envoyage des filtres du 31/05 au 12/09/2024, soit durant 105 jours. Malheureusement, sur cette période, Veolia n'a pas procédé au suivi de la qualité du rejet potentiellement dégradé du fait de l'envoyage. Malgré les bonnes performances épuratoires, il est nécessaire de considérer cette problématique comme une priorité ; la pérennité du dispositif en dépend.

L'entretien préventif et régulier chaque semaine, reste la seule solution efficace. Il doit être maîtrisé par Veolia.

Travaux et études

- L'étanchéité du déversoir d'orage de la rue Vert Saint-Père n'est toujours pas optimale. Il doit être contrôlé lors des crues du ru d'Andy afin de s'assurer que le ru ne pénètre plus dans le réseau d'assainissement (surcharge inutile de la station d'épuration).

- La mesure de by-pass réglementaire (point A2) doit être fiabilisée pour prendre en compte les périodes de crue du ru d'Andy.

- Une mise à niveau serait nécessaire afin d'équilibrer l'alimentation des 2 chenaux de la Zone de Rejet Végétalisée (ZRV).

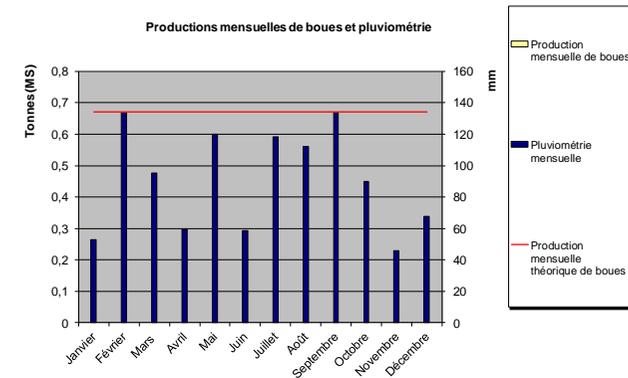
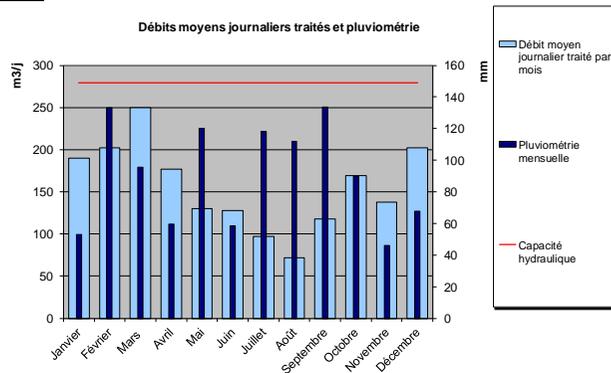
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	CRISENOY													
Nombre de raccordables :	454	habitants	341	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	47	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	47	m ³ /j	moyen :	156	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	373 E.H.	maxi temps sec :	68	m ³ /j	maxi temps de pluie :	310	m ³ /j			
pollution NK :	57%	date :	01/2022	hydraulique :	56%	Production annuelle de boues :	tMS				gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	36,7	kwh/j	1,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%				Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/03/2024		71			80,6	92	219	68			68	5,3
	A2+A5+A4	26/03/2024		4			4	3	10	0,82	0,23	23,6	24,4	2,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	22/04/2024	100	170			143	160	396	51			53,3	2,9
	A2+A5+A4	22/04/2024	94	5,4			6,5	4	18	1,2			40,4	2,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	29/05/2024	302	220			94,2	110	251	13			14,3	2,5
	A2+A5+A4	29/05/2024	334	9,6			10,8	7	29	2,4			22	4,6
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/09/2024		250			288	370	700	153			153	12
	A2+A5+A4	19/09/2024		4			6,75	3	21	1,7	0,78	58,8	60,5	1,6
Flux amont retenus en kg/j				19			20	18	54	5,6				0,78
Flux amont retenus en E.H.				208				295	357	373				459
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,47			5,75	3,33	16,3	1,24	0,5	41,2	41,7	2,27
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,6			96,1	97,9	96,1	98,5			51,1	50,2
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	13				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				85	85	80				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CROUY-SUR-OURCQ / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037714801000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1980	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	: 30/06/2015	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: EPAP		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D2003/001/DDE77		
Arrêté préfectoral boues	: D05/023/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Croix Ste Hélène(RUISSEAU)(R146-F6383000)
Ru (ou autre)	: Le Cheval Blanc
Rivière 1	:
Rivière 2	: Ourcq
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1800	E.H	Débit de référence	: 870 m ³ /j
	: 112	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 9,651 km
Capacité hydraulique TS	: 480	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 27%
Capacité hydraulique TP	: 870	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 73%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO NON COUVERT

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (17,42%)
VALORISATION AGRICOLE (82,58%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Le réseau d'assainissement de par sa nature majoritairement unitaire, collecte des volumes d'Eaux Claires Météoriques (ECM) importants. La présence d'un bassin d'orage permet d'accroître l'efficacité globale du système d'assainissement.

La capacité hydraulique de temps de pluie est peu dépassée (16 jours dans l'année).

Le débit maximum de temps de pluie retenu est de 1 530 m³/j le 22/02/2024 pour un cumul de 29,8 mm de pluies en 48 h.

Les débits sont fréquemment supérieurs au volume théorique d'eaux usées indiquant la collecte par le réseau d'un volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) significatif (volume de 166 m³/j mesuré lors du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2023). En comparant le débit maximum de temps sec retenu de 410 m³/j au volume théorique d'eaux usées moyen d'environ 131 m³/j, les ECP sont en moyenne de 279 m³/j en 2024.

Le point A2 est constitué de 3 points S16, soit S16a (déversoir d'orage en tête de station), S16b (trop-plein du bassin d'orage) et S16c (trop-plein du poste de relèvement). Actuellement, seuls les points S16 b et c sont équipés (sondes à ultra-sons et formules de COACHS). Réglementairement, le point S16a est à équiper afin de permettre une estimation du débit déversé total en tête de station. Il est préconisé la mise en place d'un équipement de mesure de type hauteur-vitesse pour disposer de données fiables utiles au diagnostic permanent du système d'assainissement.

En 2024, aucun déversement n'a été transmis sur les points S16b et S16c.

Station d'épuration

La qualité de l'eau traitée respecte les normes de rejet en vigueur sur ce dispositif pour l'ensemble des résultats disponibles (normes journalières ou annuelles selon les paramètres). Le coefficient de la charge polluante a été actualisé à partir de la mesure 24 h SATESE de janvier 2024 (paramètre NK).

La production de boues (boues évacuées) de 25,4 tonnes de Matières Sèches (MS) est satisfaisante (63 g MS/E.H./j) par rapport au ratio théorique de 69 g MS/E.H./j avec un traitement physico-chimique du phosphore.

Cette quantité de boues est largement supérieure à celle de 2023 de 16,3 t MS (augmentation de 56 %) ; ce qui est un bon résultat pour l'exploitant.

La quantité de boues extraites en 2024, estimée à 25,2 de MS, est cohérente avec la quantité de boues évacuées. L'exploitant a corrigé les données après avoir constaté un sous-comptage par le débitmètre électromagnétique d'extraction (renouvellement prévu) vers la table d'égouttage.

Lorsque l'atelier de déshydratation des boues est en panne ou que les silos de stockage sont pleins, les boues sont envoyées vers l'atelier de déshydratation intercommunal de la station d'épuration de Mary-sur-Marne.

Un silo souple de stockage des boues a été ajouté pour permettre le stockage des boues entre deux épandages. 83 % des boues évacuées ont été valorisées en agriculture.

Travaux et études

Les travaux à mettre en œuvre suite au SDA selon leur ordre de priorité sont les suivants :

- Priorité 1 : Réhabilitation du réseau rue Bellet.
- Priorité 2 : Réhabilitation du réseau rues du Cygne, des Meuniers et du Cheval Blanc.

Caractéristiques de fonctionnement

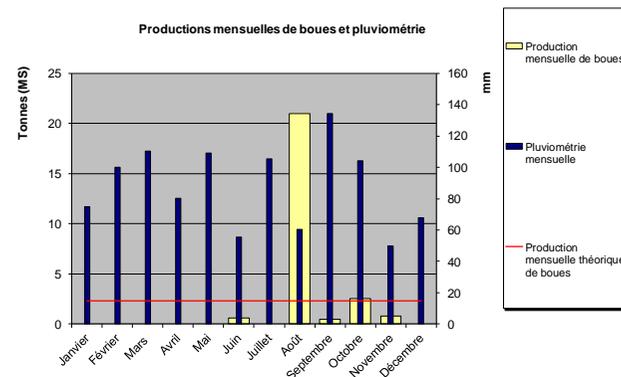
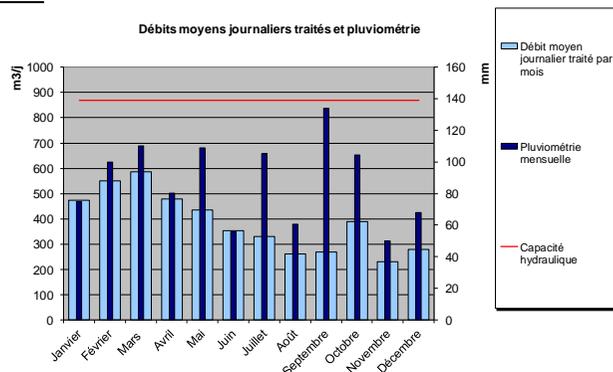
Communes raccordées : CROUY-SUR-OURCQ

Nombre de raccordables :	1579	habitants	1184	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	145	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	149	m ³ /j	moyen :	386,1	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	1107 E.H.	maxi temps sec :	410	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1530	m ³ /j
pollution NK :	61%	date :	01/2024	hydraulique :	44%	Production annuelle de boues :	25,4	tMS	63	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	211,2	kwh/j	3,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	91%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/01/2024	380	410			147	372	769	43,7			43,7	2,75
	A2+A5+A4	09/01/2024	380	5,8			8,33	3	13	0,99			15,3	0,61
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	20/03/2024	445	140			105	122	281	33,2	24,2	4,67	37,9	4,49
	A2+A5+A4	20/03/2024	404	4,1			5,05	3	14,2	1,35	0,39	9,15	10,5	1,04
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/06/2024		240			265	360	607	79			79	7,4
	A2+A5+A4	13/06/2024		11			4,5	3	12	1,2	0,26	4,61	5,81	1,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	08/10/2024	270	210			69,8	68,5	212	20,8	11,8	0,59	21,4	3,15
	A2+A5+A4	08/10/2024	265	2			4,45	3	11,8	1,63	1	2,15	3,78	0,19
Flux amont retenus en kg/j				156			56	141	292	17				1,1
Flux amont retenus en E.H.				1731				2357	1948	1107				624
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,72			5,58	3	12,8	1,29	0,55	5,3	8,84	0,76
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,6			95,5	98	96,6	96,2			78,8	83,7
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														2
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CROUY-SUR-OURCQ / FUSSY

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037714803000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX
 Mise en service : 04/06/2015 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ
 Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE
 Constructeur : CREA Step
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Croix Ste Hélène(RUISSEAU)(R146-F6383000)
 Ru (ou autre) : Croix Ste Hélène
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Ourcq
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 130	E.H	Débit de référence	: 39 m ³ /j
	: 7,8	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,437 km
Capacité hydraulique TS	: 39	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%
Capacité hydraulique TP	: 39	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 100%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Le mauvais comportement de ce réseau de collecte ne permet pas de mettre en valeur les performances épuratoires potentielles de la station d'épuration (surcharge hydraulique et dilution très importante des effluents collectés).

Ce hameau disposait à l'origine d'un réseau pseudo-pluvial (habitations raccordées après un prétraitement) équipé en aval d'un dessableur. Le réseau est de nature 100 % unitaire et collecte à la fois une part d'Eaux Claires Météoriques (ECM), mais surtout une quantité d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) importante (sources raccordées, mauvaise étanchéité des canalisations) ; ceci y compris en période de nappe basse.

Le volume d'ECP est estimé en moyenne à 126 m³/j en 2024 d'après le débit maximum de temps sec retenu de 135 m³/j et le volume théorique moyen d'eaux usées de 9 m³/j (volume de 140 m³/j d'ECP mesuré lors du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2023).

Ce dispositif est en permanence en surcharge hydraulique (332 %). La charge hydraulique journalière surfacique moyenne sur les casiers de filtration s'élève à 1,92 m/j (pour une valeur limite de 1,8 m/j une fois par mois).

Le débit maximum de temps de pluie est de 296 m³/j le 02/01/2024 pour 24,1 mm de pluies en 48 h (représente près de 8 fois la capacité hydraulique).

Station d'épuration

Chaque année, le SATESE réalise une seule visite sur cette station d'épuration avec des prélèvements ponctuels. La collecte importante d'eaux claires est démontrée par les concentrations très faibles mesurées pour l'ensemble des paramètres sur les eaux brutes.

Les performances minimales de l'arrêté du 21 juillet 2015 révisé (peu exigeantes) sont respectées. Les performances épuratoires réelles ne peuvent pas être évaluées en raison de la très forte dilution des eaux usées en entrée.

Les coefficients de la charge polluante sont issus d'une estimation des charges par paramètre à partir des 105 habitants raccordables.

Les filtres plantés du 2^{ème} étage subissent le développement d'herbes en raison de l'absence de roseaux. Après la réalisation des travaux sur la partie collecte, une replantation des roseaux sera à prévoir.

Travaux et études

Le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) eau potable et assainissement de la collectivité prévoit les actions suivantes (moyen terme = 5 - 10 ans) :

- Réhabilitation du réseau rues de la Cavée, de l'Abreuvoir et du chemin sans nom avec pose de boîtes de branchement.
- Mise en conformité des branchements privés (22 unités).
- ITV des branchements des 22 et 24 rue de la Libération (suspectés comme apports importants d'ECP).
- Réhabilitation du réseau rues des Rouasses et de la Fontaine Carrée.

Caractéristiques de fonctionnement

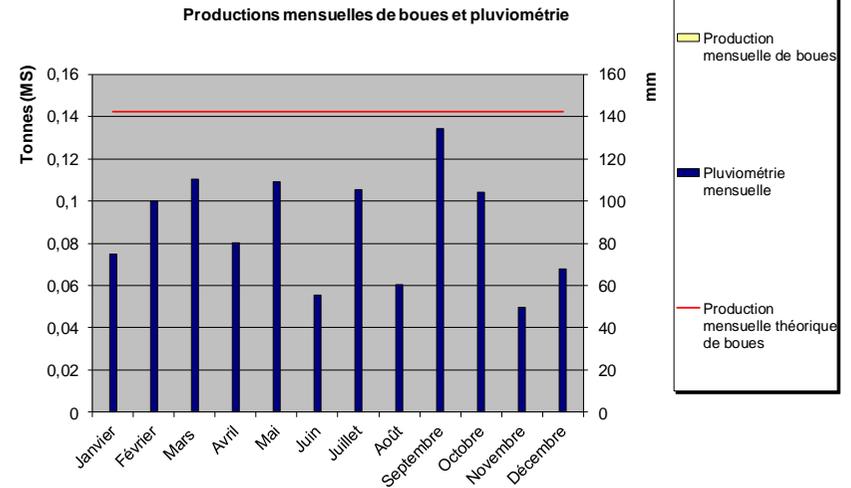
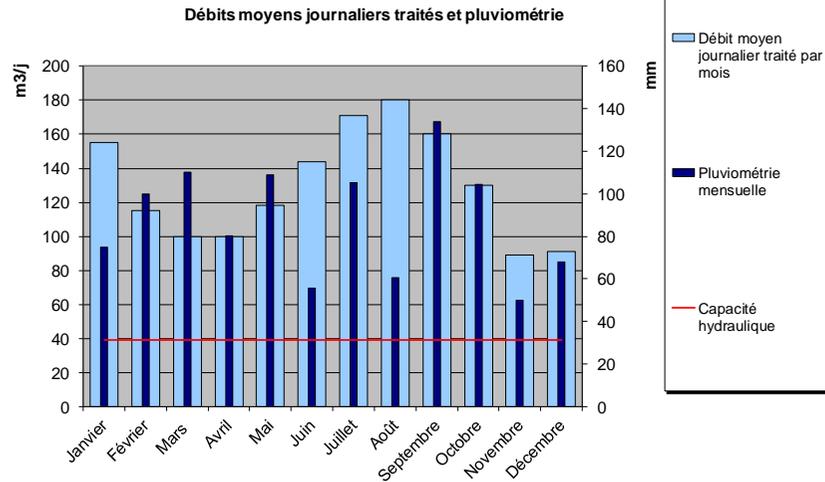
Communes raccordées : CROUY-SUR-OURCQ – Hameau de Fussy

Nombre de raccordables :	105	habitants	79	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	10	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	86	m ³ /j	moyen :	129,4	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	79 E.H.	maxi temps sec :	135	m ³ /j	maxi temps de pluie :	296	m ³ /j
pollution DBO5 :	61%	date :	12/2024	hydraulique :	332%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	33,6	kwh/j	8,5	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/01/2024		21			13,6	18	32	9,4			9,4	1
	A2+A5+A4	09/01/2024		4			4	3	10	0,5	0,1	21,5	22	0,86
Flux amont retenus en kg/j				7,1			4,5	4,7	12	1,2				0,13
Flux amont retenus en E.H.				79				79	79	79				79
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			4	3	10	0,5	0,1	21,5	22	0,86
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				81			70,6	83,3	68,8	94,7			0,1	14
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CROUY-SUR-OURCQ / LA CHAUSSEE

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037714802000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1983	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SABLA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Ourcq du confluent de l'Auteuil (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R146)		
Ru (ou autre)	: Le Grand Fossé		
Rivière 1	:		
Rivière 2	: Ourcq		
Fleuve	: MARNE		

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 50	E.H	Débit de référence	: 9 m ³ /j
	: 3	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 0,463 km
Capacité hydraulique TS	: 9	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 9	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%
File eau	: DÉCANTATION PRIMAIRE			
File boues	: DIGESTEUR			
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le poste de relèvement de ce dispositif n'est équipé que d'une seule pompe. L'absence d'une seconde pompe de relevage de secours et de la télésurveillance implique un passage régulier de la part de l'exploitant. Des débits moyens sont estimés à partir des temps de fonctionnement de la pompe entre deux relevés de son compteur.

Le débit moyen annuel est d'environ 8 m³/j et la capacité hydraulique a été dépassée durant 51 jours (débits lissés entre 2 relevés), avec un débit maximum de temps de pluie estimé à 58 m³/j (pour un cumul de 78,2 mm de pluies en 7 jours et 55 mm le 09/10/2024).

Ces résultats montrent l'existence d'apports d'Eaux Claires Météoriques (ECM) en quantité pouvant être significative (inversions de branchements probables). La fiabilité des données est faible en raison de la fréquence au mieux hebdomadaire des relevés du compteur de la pompe.

Le réseau séparatif ne présente aucune anomalie importante connue au niveau de la collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP). Une analyse plus fine est impossible.

Les mesures du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2023 évaluent le volume d'ECP à 1,8 m³/j (quantité négligeable) ; ce qui semble cohérent avec l'analyse des débits réalisée sur l'année.

Pour mémoire, un trop-plein (sous voirie) existe entre le dernier tampon présent sur le réseau et le poste de relèvement de la station.

Station d'épuration

La station est connue pour être vétuste et obsolète. Le traitement de la pollution par ce dispositif est très partiel avec une simple décantation primaire.

La qualité des eaux traitées ne respecte pas les prescriptions minimales établies par l'arrêté du 21 juillet 2015 révisé et dépasse même ponctuellement largement les valeurs réhabilitaires fixées par ce même arrêté ; ceci à l'image des résultats de la visite de janvier (dépassement des concentrations réhabilitaires en MES et en DBO₅).

Le délégataire indique une très faible production de boues de 35 kg de MS sur l'année provenant d'un curage du décanteur primaire. Ces boues sont évacuées vers le silo à boues sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne pour traitement par la centrifugeuse.

La station ayant son branchement électrique commun avec l'éclairage public, l'exploitant est dans l'impossibilité de fournir la consommation électrique.

Travaux et études

Suite à la réalisation du SDA, la reconstruction du dispositif de la Chaussée n'est pas privilégiée.

La solution envisagée est le raccordement des effluents de la Chaussée au futur système d'assainissement (STEP de 350 E.H. dont 90 E.H. pour la Chaussée) de la commune voisine de Montigny-l'Allier (département de l'Aisne - 02) sur le secteur de la CARCT.

Cependant, ce raccordement dépendra des conclusions du SDA lancé par l'autre collectivité qui ne sont pas connues. Il serait intéressant d'interroger la CARCT à ce sujet.

La CCPO n'a pas retenu cette opération dans son Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI).

Caractéristiques de fonctionnement

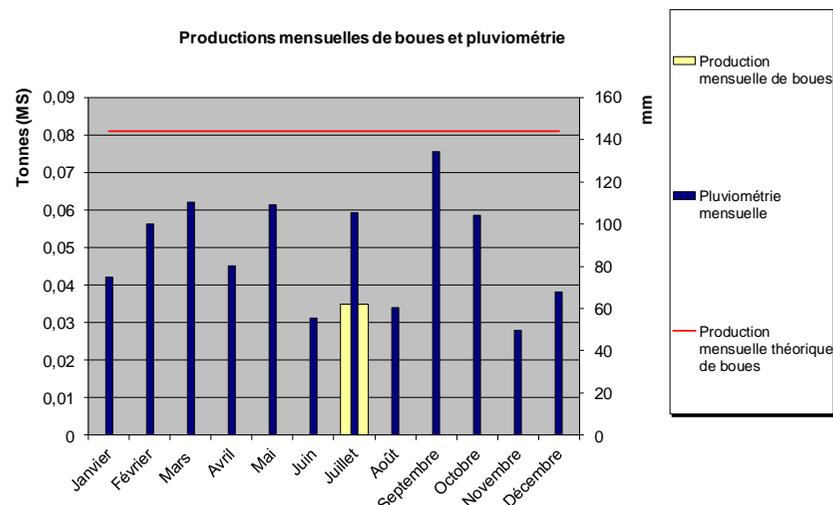
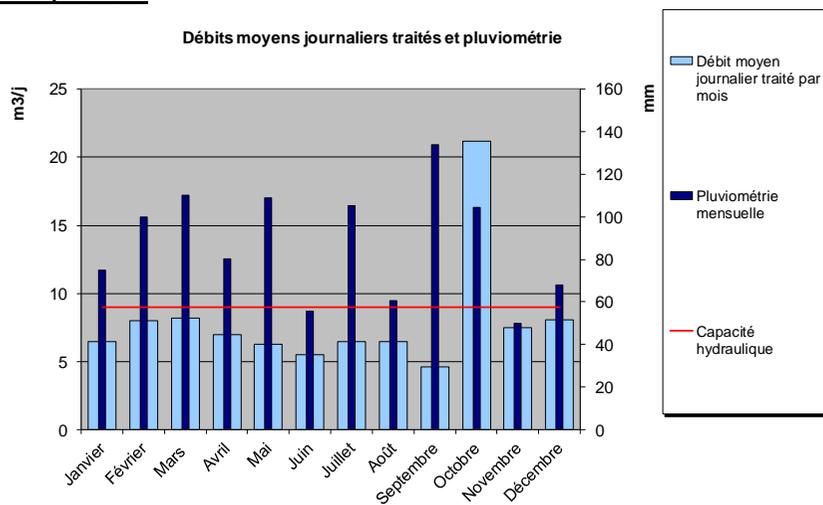
Communes raccordées : CROUY-SUR-OURCQ – Hameau de La Chaussée

Nombre de raccordables :	60	habitants	45	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	5	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	4	m ³ /j	moyen :	8	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	45 E.H.	maxi temps sec :	6	m ³ /j	maxi temps de pluie :	58	m ³ /j
pollution DBO5 :	90%	date :	12/2024	hydraulique :	89%	Production annuelle de boues :	0,035	tMS	2	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	3%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/01/2024		550			313	330	904	109			109	4,5
	A2+A5+A4	09/01/2024		120			189	180	395	70	51	0,62	70,6	3,8
Flux amont retenus en kg/j				4			2,6	2,7	6,8	0,68				0,08
Flux amont retenus en E.H.				45				45	45	45				45
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				120			189	180	395	70	51	0,62	70,6	3,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				78,2			39,7	45,5	56,3	35,8			35,2	15,6
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					50			60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT CUISY / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037715001000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte : L'analyse de l'évolution des débits au cours de l'année montre un impact des nombreux événements pluvieux bien que le réseau soit majoritairement séparatif, le nombre de dépassements de la charge hydraulique nominale ayant atteint 148 en 2024 (pour 52 en 2023 et 3 en 2022, année sèche). Contrairement aux années précédentes, la quantité d'eaux claires parasites permanentes est significative : une centaine de m3 représentant jusqu'à 29 % du volume entrant sur la station d'épuration par temps sec. Les volumes déversés au point A2 (DO STEP) ont augmenté de 385 % par rapport à 2023 (3 174 m³), ce qui représente 2.3 % des volumes admis sur la station d'épuration (20 déversements). Le PR de Montgé (ferme d'en bas) a déversé à 12 reprises (R1), le temps de déversement représentant 45 heures.</p> <p>Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée est satisfaisante et répond aux objectifs réglementaires (très peu contraignants et non en accord avec les exigences de traitement pour cette gamme de station d'épuration), mais l'autosurveillance n'est pas représentative du fonctionnement global qui est médiocre. Le rendement épuratoire sur le phosphore est élevé et s'explique par l'injection de chlorure ferrique sur certains postes de relèvement pour éviter la formation d'H2S.</p> <p>Par contre, la production de boues calculée sur la base des boues extraites est faible (15.7 TMS soit un déficit de 60 % par rapport à l'objectif théorique) et indique des départs de boues vers le milieu naturel dégradant la performance de la station d'épuration. La production évacuée est particulièrement faible (6.2 TMS), mais pourrait s'expliquer en partie par un éventuel stockage sur site. Les pertes de boues sont accentuées par la présence d'un clarificateur en demi-lune d'ancienne génération peu performant. La filière de traitement des boues existante (lits de séchage) reste insuffisante et ne permet pas des extractions régulières et donc le maintien d'un taux de boues optimal dans le bassin d'aération, tout particulièrement, en période hivernale. Sur la période du chantier, la filière de traitement des boues sera constituée de géotubes (poches filtrantes) permettant de concentrer les boues entre 10 et 15 % de siccité. En principe, une augmentation significative de la production de boues est attendue. Les écarts entre les débits amont et aval sont significatifs la plupart du temps, le débit aval étant le plus souvent surestimé (à vérifier). Le transfert des données du point A3 a été rétabli fin avril 2024.</p> <p>Travaux et études : Les travaux préparatoires de la station d'épuration (2300 EH) ont commencé en mars 2025, la mise en eau étant prévue pour août 2026 (priorité SDASS EU 1). Le nouveau dispositif sera de type boue activée en aération prolongée permettant un traitement poussé de la pollution carbonée, azotée et phosphorée. Les boues seront déshydratées mécaniquement et envoyées en centre de compostage. Un silo de stockage de boues liquides sera construit pour permettre le retraitement de boues en provenance d'autres dispositifs de la CCPMF (Annet-sur-Marne, Marchémoret (bourg)...).</p> <p>Des travaux sont aussi prévus sur les réseaux et postes de relèvement qui desservent la station d'épuration, ceux-ci étant en mauvais état (Renouvellement du PR du jeu de l'Arc situé sur Cuisy, réhabilitation du réseau entre Montgé-en-Goële et le PR de Cuisy et installation d'un nouveau traitement H2S sur le PR de la ferme d'en bas).</p>
Mise en service : 01/01/1980 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE	
Exploitant : VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1	
Constructeur : DEGREMONT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D05/016/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)	
Ru (ou autre) : Fourcière	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Beuvronne	
Fleuve : MARNE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 2300 E.H Débit de référence : 473,3 m³/j	
: 138 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 18,389 km	
Capacité hydraulique TS : 345 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 93%	
Capacité hydraulique TP : 345 m³/j (pluie) Unitaire : 7%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS DE SÉCHAGE	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (14,7%) CENTRE DE COMPOSTAGE (85,3%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

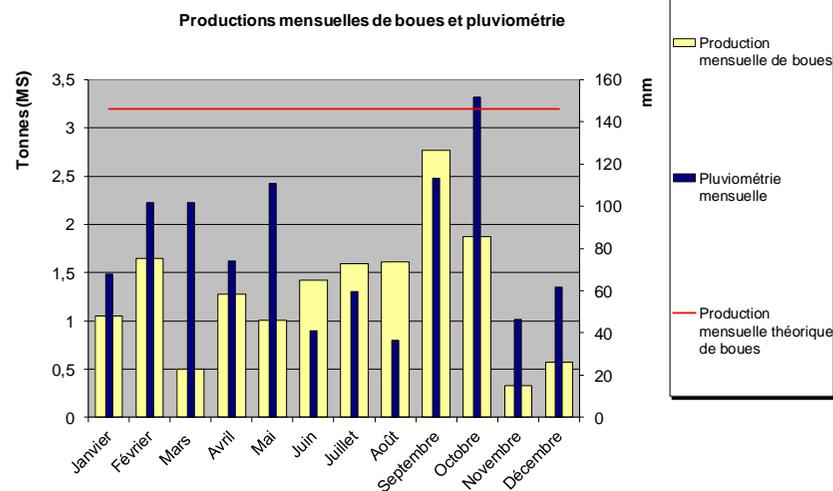
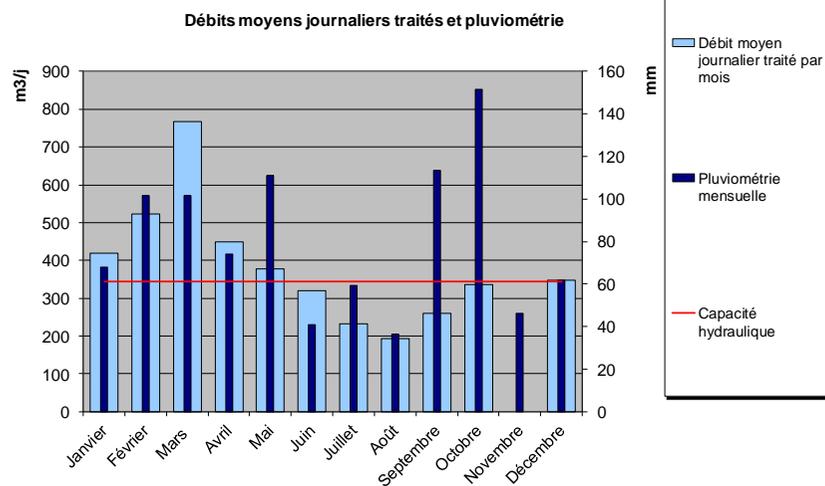
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CUISY, IVERNY, LE PLESSIS-AUX-BOIS, LE PLESSIS-L'EVEQUE, MONTGE-EN-GOELE													
Nombre de raccordables :	2259	habitants	1694	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non				
Consommation eau assainie :	269	m ³ /j	réf. :	2022 à 2024	mini temps sec :	218	m ³ /j	moyen :	384,1	m ³ /j			
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1773 E.H.	maxi temps sec :	342	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1348	m ³ /j			
pollution NK :	77%	date :	12/2024	hydraulique :	111%	Production annuelle de boues :	15,7	tMS	24	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	185,4	kwh/j	1,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	40%	Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				85			62	68	176	27				2,2
Flux amont retenus en E.H.				941				1137	1171	1773				1294
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				14,8			11	5,39	33	4,19	0,64	0,93	5,12	1,05
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				93,1			95	97,8	94,5	95,8			94,9	86,4
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DAMMARRIE-LES-LYS / MELUN

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037715202000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE Mise en service : 01/01/1995 Technicien SATESE : Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CAMVS Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST Constructeur : OTV Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée) Arrêté préfectoral eaux : 2021-12/DCSE/BPE/E Arrêté préfectoral boues : N° 11 DRIE 73</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte : Il apparaît que le réseau collecte en temps sec une quantité importante d'eaux claires parasites permanentes (ECP) en période de nappe haute (9 408 m³) et nappe basse (7 562 m³), valeur en nette hausse par rapport à 2023 (facteur 1.6) phénomène imputable, entre autres, à la présence de réseaux d'eaux usées en bord de Seine et d'une année particulièrement pluvieuse (sol saturé en eau). Le débit nominal du dispositif a été dépassé à 87 reprises. Les volumes déversés en temps de pluie aux points A1 et R1 (731 116 m³ dont 49 % issus du DO Vaux-Route de Chartrettes) ont progressé par rapport à 2023 (facteur 3) et ont dépassé le seuil limite réglementaire des 5 % du volume total généré par le système d'assainissement (7.9 %). Le système de collecte est non conforme.</p> <p>Station d'épuration : La qualité du rejet est non conforme avec, entre autres, des dépassements des valeurs réductrices pour les paramètres DBO5, NGL, NTK et Pt. Les moyennes annuelles en NGL et PT ne sont pas respectées et le nombre de bilans non conformes trop élevé. Ce constat est en lien avec de nombreux dysfonctionnements du dispositif dont la panne du décanteur lamellaire nécessitant une limitation de l'alimentation de la file biologique et ayant impliqué des déversements en A5 pénalisant la qualité des eaux rejetées au milieu naturel. Des pannes sont aussi survenues sur les automates et les cellules Biostyr (gestion des lavages et injection méthanol). Dans le cadre de la nouvelle DSP, Véolia a commencé à remplacer l'ensemble des cellules par des équipements plus performants (Biostyr Duo) avec pour objectif une augmentation de la capacité de la file de traitement biologique et un meilleur traitement des matières azotées. Le chantier devrait se finaliser en juin 2025. Les volumes annuels de by-pass en A2 et A5 ont augmenté de 244 % par rapport à 2023 (3.9 % du volume total), phénomène principalement lié à la limitation hydraulique de la STEP au premier quadrimestre 2024 (85 % des volumes surversés au point A5 l'ont été à cette période).</p> <p>Les charges polluantes traitées dans l'année sont homogènes, la station d'épuration étant en moyenne à pleine charge. Elles restent plus élevées que la charge théoriquement attendue (+12 % soit 9 000 EH), phénomène s'expliquant par la présence de plusieurs zones d'activités et aussi la réception d'apports extérieurs (apports de concentrats de Boissettes majoritaires, peu de matières de vidange et de curage). Il reste cependant au niveau de l'ensemble de l'Agglomération, une petite marge de capacité de traitement sur la station de Boissettes (20 000 EH en moyenne, voire davantage si les effluents sud de la CAGPS étaient déconnectés). La production de boues reste élevée (70 g/EH/j), mais est en adéquation avec le type de procédé d'épuration (80 g/EH/ j). Les boues de Dammarie-les-Lys ont été totalement brûlées en l'absence d'arrêt technique du four.</p> <p>Travaux et études : Le projet de construction des digesteurs (projet BIMETHA) a été abandonné, le bilan financier devenant défavorable avec la baisse des subventions. Une mise en demeure pour non-respect de l'arrêté préfectoral du 10/05/2021 et à l'encontre de la CAMVS a été établie par la DRIEAT (AP N° 2023/DRIEAT/SPE/057 du 28/07/2023). Afin d'y répondre, la CAMVS a proposé un plan d'actions à l'échelle du système d'assainissement de Melun dont l'extension de la station d'épuration de Dammarie-les-Lys de 50 000 EH (travaux : 2028-2029), l'optimisation du fonctionnement du PR04 sur Dammarie-les-Lys (2024) et la réfection complète du PR3 (travaux : 2031). Sa révision avec l'aide d'un AMO est prévue en 2025 afin de répondre au courrier DRIEAT du 25/03/2024 qui indiquait des échéances trop lointaines pour certaines actions. Pour l'instant, les projets d'extension des stations d'épuration butent toujours sur l'absence d'accord politique entre la CAMVS et la CAGPS, situation qui devrait se débloquer en septembre 2025. Pour compléter le réseau d'autosurveillance du système de collecte, il est prévu d'équiper 10 déversoirs d'orage en 2025, projet reporté à plusieurs reprises.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 79667 E.H Débit de référence : 28380 m³/j : 4780 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 262,691 km Capacité hydraulique TS : 11950 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 58% Capacité hydraulique TP : 24000 m³/j (pluie) Unitaire : 42%</p> <p>File eau : BIOFILTRATION File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE Destination des boues : INCINERATION (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 156 Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

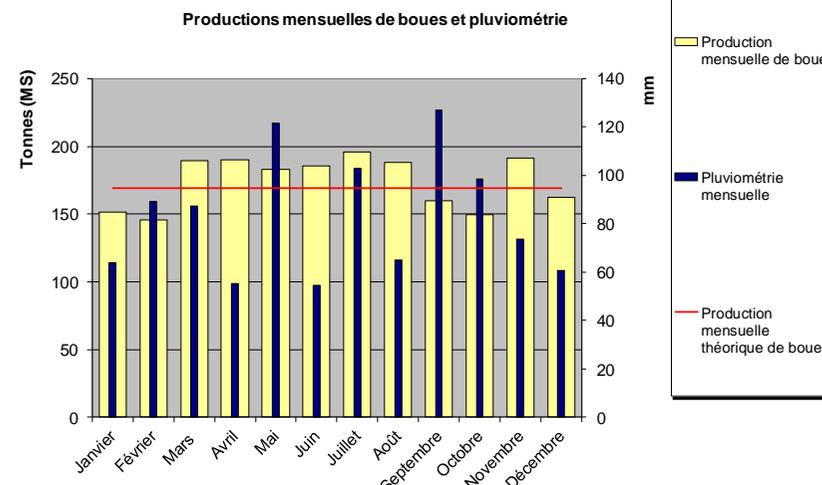
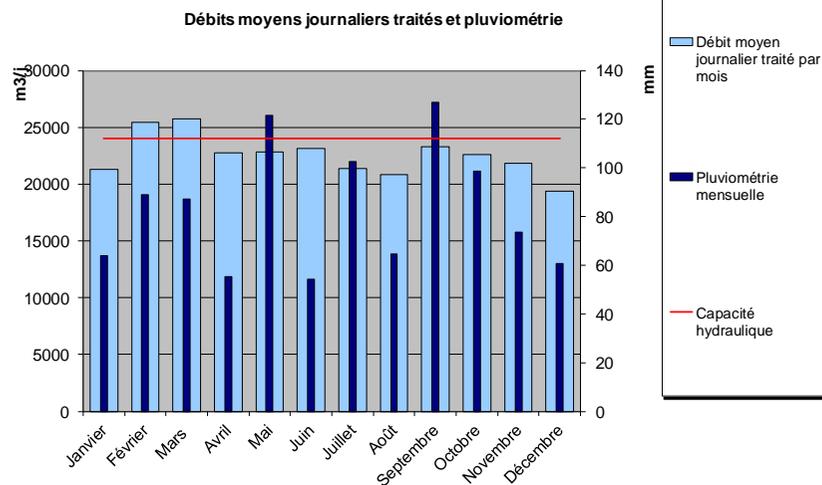
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	DAMMARIE-LES-LYS, LA ROCHETTE, LE MEE-SUR-SEINE, LIVRY-SUR-SEINE, MAINCY, MELUN, RUBELLES, VAUX-LE-PENIL, VOISENON													
Nombre de raccordables :	96854	habitants	72640	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	14281	m ³ /j	réf. :	2018 à 2024	mini temps sec :	20415	m ³ /j	moyen :	22553,8	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	81733 E.H.	maxi temps sec :	22261	m ³ /j	maxi temps de pluie :	50429	m ³ /j				
pollution NK :	103%	date :	12/2024	hydraulique :	94%	Production annuelle de boues :	2092,5	tMS	70	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	14153,5	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	101%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				5869			4616	5337	12408	1226				138
Flux amont retenus en E.H.				65211				88950	82720	81733				81176
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				14,9			17,9	12,4	47,3	7			17,1	1,24
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				93,9			90,4	94,6	91,1	87,2			68,8	78,9
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	1,5
Normes de rejet annuelles en mg/l										8			10	1
Normes de rejet journalières en rendement					90			89	80	80			65	80
Normes de rejet annuelles en rendement										85			70	85

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DAMMARTIN-EN-GOELE / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037715301000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 19/05/2017 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE
 Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE
 Constructeur : SOURCES FRANCE NORD
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : 2015/DCSE/E/007
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Launette (RIVIERE)(R226-H2218000)
 Ru (ou autre) : Launette
 Rivière 1 : Nonette
 Rivière 2 : Oise
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 7250	E.H	Débit de référence	: 2081 m ³ /j
	: 435	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 35,449 km
Capacité hydraulique TS	: 1218	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 75%
Capacité hydraulique TP	: 1606	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 25%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 24

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Ce dispositif épuratoire traite une partie des eaux usées de la commune (secteur Nord-Est compris entre l'avenue de l'Europe et Maréchal Leclerc) représentant environ 55 % du volume total selon les calculs SATESE (59 % selon SUEZ), le reste rejoignant la station d'épuration de Longperrier. Les quantités d'eaux claires parasites permanentes collectées par le réseau sont en nette augmentation rapport à 2023 puisqu'elles ne représenteraient 408 m³/j soit 38 % du volume collecté. Le volume d'ECPP reste élevé en nappe basse (268 m³/j) avec probablement des phénomènes de ressuyage.

Le débit de référence de la station d'épuration est largement supérieur au débit nominal du dispositif indiquant l'impact élevé de la pluviométrie sur les volumes collectés. Bien qu'il existe un bassin d'orage (BO), le débit nominal temps de pluie est dépassé à plusieurs reprises (65), soit deux fois plus que l'année 2023. Le volume annuel traité sur la station d'épuration a légèrement augmenté en 2024 (+ 17 %), l'année ayant été particulièrement pluvieuse. Aucun by-pass de tête de station n'a été mesuré aux au point A2 (surverse du DO) comme en 2023, résultats probablement à mettre en lien avec l'optimisation du fonctionnement du poste de relèvement avec leur réglage à un débit maximum de 95 m³/h en temps sec vers le traitement biologique (+55 m³/h pour la restitution du bassin d'orage soit un cumul de 150 m³/h lorsque les conditions hydrauliques le permettent). Par ailleurs, le débit maximum a atteint le 10/10/2024 (5669 m³/j) suite à une pluie exceptionnelle 72 mm (cumul sur 2 jours), situation anormale le débit maximum possible étant, en principe, de (3600 m³/j). Le paramétrage de la régulation du débit entrant sur la station d'épuration doit être vérifié et optimisé.

Station d'épuration

Le dispositif présente une très bonne performance épuratoire et permet d'atteindre les normes de rejet strictes de l'arrêté préfectoral. La production de boues extraites est en adéquation avec celle évacuée et augmente légèrement (+9.2 %) après une baisse progressive constatée sur 2020-2023. Elle reste légèrement inférieure à la quantité théorique attendue calculée à partir de la charge polluante mesurée sur la station d'épuration (déficit de 15 %). La qualité des boues obtenue est satisfaisante, les teneurs en micropolluants étant particulièrement faibles.

La quantité de pollution réceptionnée de l'ordre de 5 400 EH est supérieure à la charge domestique attendue (+30 %, soit 1200 EH), phénomène pouvant s'expliquer par la présence d'une ZAE (500 EH) et d'un lycée représentant une pollution de 660 EH. Cela avait été confirmé par le SATESE en février 2022 avec une charge mesurée par temps sec de 5489 EH.

Il est relevé une dégradation de la mesure débitométrique aval depuis le mois de mai 2024 avec une surestimation des volumes rejetés (+14 % en moyenne annuelle). Il est conseillé de réaliser un suivi automatique des écarts débitométriques entre l'aval et l'amont avec un système d'alerte (écarts > 10 % pendant plus de 15 jours consécutifs) pour augmenter la réactivité d'intervention.

Travaux et études

L'ARD du système de collecte ainsi que son diagnostic permanent ont été élaborés en 2024. Le schéma de gestion douce des eaux pluviales réalisé par le bureau d'études Verdi Ingénierie a été finalisé fin 2018. Les priorités du plan d'actions porteront sur la mise en séparatif d'une partie de la rue du Général de Gaulle et de la rue de la Libération avec la création d'un bassin d'orage de 150 m³ au niveau du PR de Saint-Mard.

Caractéristiques de fonctionnement

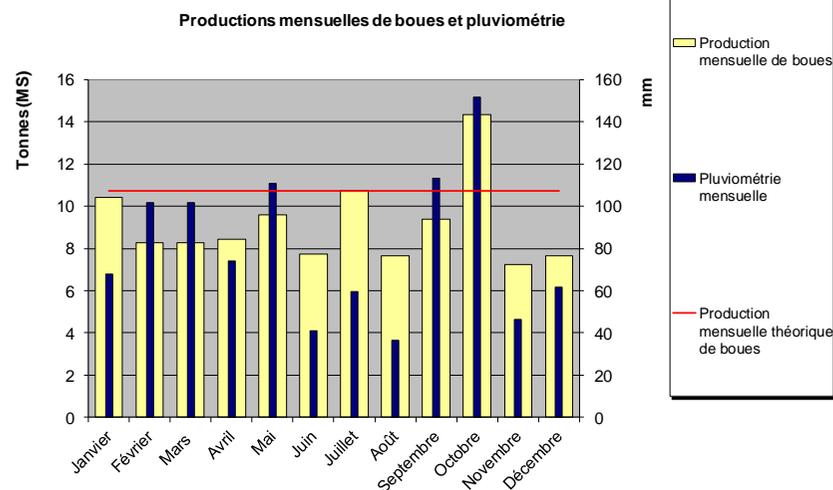
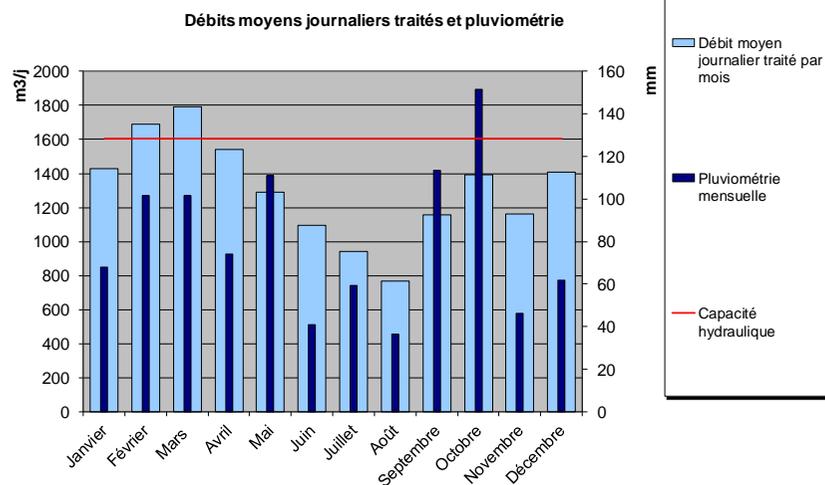
Communes raccordées : DAMMARTIN-EN-GOELE (secteur Nord Est seulement)

Nombre de raccordables :	5559	habitants	4169	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	725	m ³ /j	réf. :	2020	mini temps sec :	920	m ³ /j	moyen :	1305,5	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	5413 E.H.	maxi temps sec :	1060	m ³ /j	maxi temps de pluie :	5669	m ³ /j
pollution NK :	75%	date :	12/2024	hydraulique :	81%	Production annuelle de boues :	109,8	tMS	56	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	1209,1	kwh/j	3,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	85%	Traitement P :	Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				206			192	213	534	81				7,8
Flux amont retenus en E.H.				2289				3550	3560	5413				4588
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,81			5,2	3,34	14,1	2,33	1,31	4,56	6,87	0,28
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97			95,9	97,5	96	95,9			87,5	94,4
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	5				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	1
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037715401000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN</p> <p>Mise en service : 26/07/2022 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE</p> <p>Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE</p> <p>Constructeur : HYDREA</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : F 658 2013/095</p> <p>Arrêté préfectoral boues :</p>	<p>Cette nouvelle station d'épuration a été mise en eau le 26 juillet 2022. Elle a permis à la collectivité de traiter l'une des priorités majeures faisant l'objet d'une priorité au SDASS EU n°2 et d'un arrêté préfectoral de mise en demeure.</p> <p>Système de collecte</p> <p>L'augmentation du débit par temps de pluie montre la présence d'eaux claires météoriques malgré la nature entièrement séparative du réseau. La capacité hydraulique de temps de pluie a été dépassée à 21 reprises, toujours suite à des événements pluvieux importants. Le bassin d'orage a bien joué son rôle de stockage pendant ses événements et aucun déversement vers le milieu naturel n'a été détecté. Le débit maximum de temps sec permet d'estimer les ECPP à environ 150 m³/j. Cette quantité importante peut être liée à la forte pluviométrie de l'année 2024 et au niveau de nappe très haut. Lors de la campagne de mesures du SDA intercommunal, réalisée à partir de début février sur une période de 9 semaines, les ECPP ont été estimés à 91 m³/j. Une surface active de 2 ha a été déterminée. Pour rappel, lors du bilan 24h réalisé par le SATESE en novembre 2022, la collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) a été estimée à 15 m³/j environ (niveau de nappe très bas).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Au vu des disparités des charges polluantes obtenues lors des bilans d'autosurveillance, les coefficients de charge ont été déterminés à partir du bilan 24 h réalisé par le SATESE en 2022 ont été conservés. La pollution dissoute moyenne issue de l'autosurveillance est néanmoins cohérente et de l'ordre de 1 120 EH. La station d'épuration est à 54 % de coefficient de charge en pollution. Les rendements épuratoires obtenus lors des différentes mesures d'autosurveillance réalisées depuis la mise en eau sont excellents, les normes de rejet sont largement respectées à l'exception des MES lors de la mesure de décembre. 43 g/MS/EH/j ont été produits pour 69 g/MS/EH/j attendus, il existe donc cette année un déficit d'au moins 20%. Avec les extractions automatiques, les productions mensuelles de boues attendues peuvent être très régulières (à l'image du 1^{er} semestre). Une baisse est observable de septembre à novembre avec une production de boue qui a baissé de 20% par rapport à 2023 (pertes de boues ponctuelles à confirmer ?). Le débitmètre comptabilise les boues extraites depuis le dégazeur mais également les flottants provenant de la fosse à flottants. Le volume comptabilisé est donc la somme d'extraction de ces deux ouvrages. Une analyse menée sur l'année 2024 par la SAUR a montré que la quantité de flottants représente moins de 2 % de la quantité totale de boues. La différence de concentrations entre les flottants et les boues du dégazeur peut donc être négligée.</p>
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Le Grand Morin du confluent de l'Aubetin (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R150)</p> <p>Ru (ou autre) : Binel</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Grand Morin</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 1900 E.H Débit de référence : 585 m³/j</p> <p>: 114 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 8,912 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 385 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 585 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : LITS À RHIZOPHYTES</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Travaux et études</p> <p>La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire, le groupement EGIS-SAFEGE a été retenu comme maître d'œuvre. L'étude a démarré le 11 avril 2023. La phase 2 (campagne de mesures) a eu lieu au printemps 2024. Des investigations complémentaires sont en cours.</p>

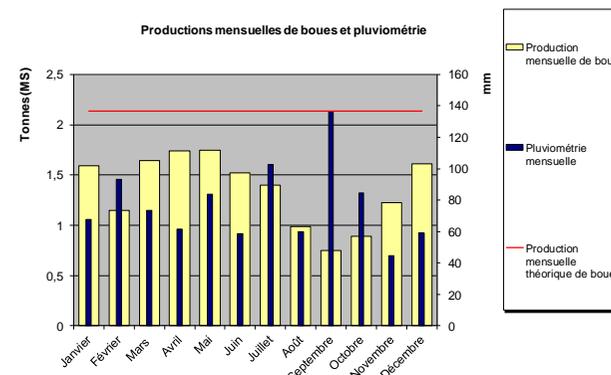
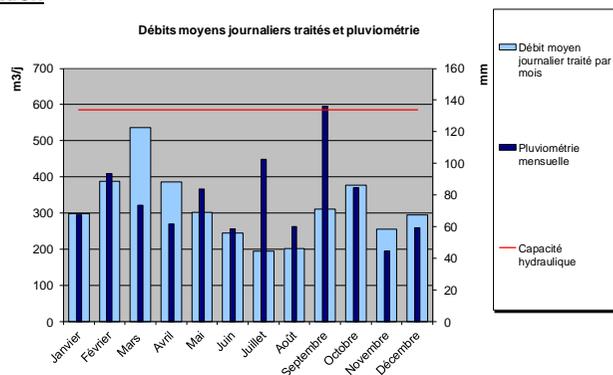
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX, GUERARD (hameaux de Monthérant et Grand Lud)													
Nombre de raccordables :	1558	habitants	1168	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	119	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	165	m ³ /j	moyen :	315,6	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge DBO5 :	1032 E.H.	maxi temps sec :	260	m ³ /j	maxi temps de pluie :	850	m ³ /j				
pollution DBO5 :	54%	date :	11/2022	hydraulique :	54%	Production annuelle de boues :	16,2	tMS	43	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	183,8	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	62%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/01/2024		150			145	180	363	100			100	5
	A2+A5+A4	10/01/2024		8,7			9,25	4	29	18	14	0,63	18,6	0,56
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/04/2024	264	788			572	610	1640	83,8	28,9	0,24	83,8	10,1
	A2+A5+A4	16/04/2024	244	2,6			5,52	3	16,1	2,27	0,43	3,33	5,6	0,28
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/11/2024		450			312	360	840	106			106	25
	A2+A5+A4	06/11/2024		2			2	1,5	5	1,3	0,33	2,65	3,95	1,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/12/2024	249	160			120	128	344	53,6	44,6	1,05	53,6	6,17
	A2+A5+A4	16/12/2024	249	41			7,73	4,56	21,8	1,21	0,43	5,58	6,8	1,41
Flux amont retenus en kg/j				61			50	62	125	13				1,4
Flux amont retenus en E.H.				676				1032	834	880				824
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				13,6			6,13	3,26	18	5,7	3,8	3,05	8,74	1,01
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92			96,4	98,3	96	94			89,6	89
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l													20	2
Normes de rejet journalières en rendement				90				80	75	70				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DHUISY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037715701000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/09/2002	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SADE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Révision DDT 2024		
Arrêté préfectoral boues	: F62 2015/081		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Des Bouillons(RUISSEAU)(R137-F6225000)
Ru (ou autre)	: Des Bouillons
Rivière 1	: De Montreuil aux lions
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 190 m ³ /j
	: 30	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,169 km
Capacité hydraulique TS	: 50	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 50	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE

File boues : BASSIN

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Ce dispositif est équipé d'un débitmètre électromagnétique au niveau du poste de relèvement intermédiaire. La télésurveillance permet de rapatrier des débits journaliers.

Le réseau d'assainissement est séparatif sur le bourg et Chambardy. Néanmoins, on connaît la sensibilité des débits à la pluviométrie (absence de réseau pluvial dans certains secteurs et réutilisation partielle de l'ancien réseau pluvial pour la collecte des eaux usées). Le dispositif de traitement est équipé d'un déversoir d'orage en tête (non surveillé, équipement prévu, une estimation des volumes surversés étant règlementairement requise). De plus, la lagune primaire dispose d'un volume tampon de stockage pour gérer le temps de pluie. Les trois postes de relèvement (PR) présents sur le réseau d'assainissement sont munis d'un trop-plein et sont télésurveillés.

La capacité hydraulique de la station d'épuration est de 50 m³/j d'après son récépissé de déclaration ; elle est dépassée 245 jours dans l'année, soit 67 % du temps.

Les mesures du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) ont évalué la quantité d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) à 5,6 m³/j. Cette valeur est négligeable. Les 18 visites réalisées suite aux essais à la fumée chez les particuliers et 4 grilles d'eaux pluviales raccordées au réseau d'eaux usées en domaine public ont permis d'identifier 2 355 m² de surface active, source des Eaux Claires Météoriques (ECM), sur un total calculé de 0,3 ha (taux de localisation de 79 %). La surface active attribuée aux grilles semble largement surestimée d'après la reconnaissance de terrain effectuée par les services techniques de la CCPO. Une campagne de mesures a été mandatée par la collectivité en entrée de la station d'épuration. POLUDIAG a réalisé les mesures du 20/02 au 25/03/2024 au niveau des points suivants : 3 arrivées + surverse + pluviomètre. Les résultats sont en attente de présentation.

La surcharge hydraulique du dispositif est avérée (charge de 195 %) ; la pompe du poste intermédiaire ayant un débit trop important. La remise en service de la régulation est nécessaire. Le volume journalier de 50 m³/j qui figure dans le récépissé de déclaration donne un ratio de seulement 100 l/E.H./j pour une donnée de dimensionnement standard de 150 l/E.H./j (75 m³/j). La valeur classique de dimensionnement de 10 cm/j d'eau en moyenne annuelle serait à retenir, en toute connaissance de l'état actuel des filtres à sable : âge de 22 ans, présence d'un géotextile et perturbation de leur structure lors des sondages effectué pour le diagnostic. Le constructeur donnait une capacité hydraulique de 95 m³/j.

Station d'épuration : Les résultats épuratoires sont conformes au nouveau niveau de rejet accepté par la Police de l'eau applicable dès 2024.

Un essai de couverture d'un casier par des galets a été effectué le 20/02/2024. La couche semble suffisamment épaisse et dense pour éviter aux adventices de ressortir. Cela constitue éventuellement une piste pour lutter contre le développement rapide des adventices en complément d'un entretien adapté des espaces verts. Il serait souhaitable de recouvrir l'ensemble des filtres ; le désherbage manuel n'étant plus réalisé (prestation non compatible avec un contrat d'exploitation classique).

Une bathymétrie a été réalisée au cours de l'été 2024 sur la lagune, montrant un taux de remplissage de 38 %. Un curage de la lagune est donc prévu en 2025.

Travaux et études : Des regards d'accès aux drains des filtres ont été créés en mai 2024. Ces travaux s'inscrivent dans une volonté d'améliorer le fonctionnement de ce dispositif. La pose d'un dégrilleur automatique permettrait de ne pas avoir de rétention des eaux usées entre 2 dégrillages manuels de l'exploitant.

Le blocage fréquent du répartiteur est également un problème (désamorçage de la pompe et mise en charge de la lagune).

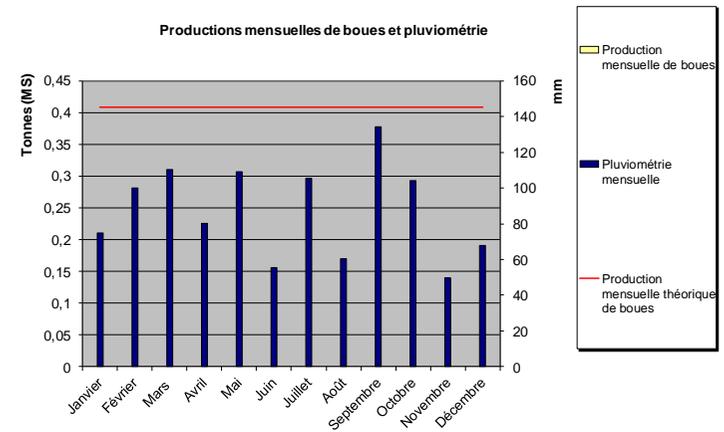
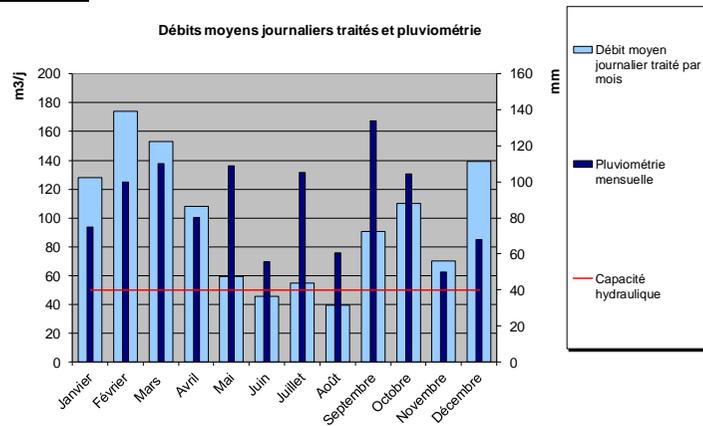
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	DHUISY													
Nombre de raccordables :	312	habitants	234	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	28	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	36	m ³ /j	moyen :	97,6	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	227	E.H.	maxi temps sec :	37	m ³ /j	maxi temps de pluie :	276	m ³ /j		
pollution NK :	45%	date :	06/2024	hydraulique :	195%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	8,2	kwh/j	0,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/05/2024		190			181	210	484	110			110	9,4
	A2+A5+A4	28/05/2024		17			11,2	5	35	37	37	13,3	50,3	6,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	26/06/2024	35	68			124	144	332	97,8	79,8	0,24	196	8,19
	A2+A5+A4	26/06/2024	35	11			9,08	4,86	26,6	34,4	35,1	22,4	56,8	5,86
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/11/2024		190			236	260	661	108			108	9
	A2+A5+A4	13/11/2024		4			5,75	3	17	18	19	17,7	35,7	3,6
Flux amont retenus en kg/j				2,4			4,3	5	12	3,4				0,3
Flux amont retenus en E.H.				27				83	77	227				176
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10,7			8,69	4,29	26,2	29,8	30,4	17,8	47,6	5,29
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,9			94,7	97,7	94,1	71,5			64,1	40,1
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				70	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DIANT / LA HAIE AU ROI

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037715801000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN
 Mise en service : 01/01/1993 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : 01/10/2006 Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES
 Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU
 Exploitant : SAINT AGNAN
 Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : ()
 Ru (ou autre) : Infiltration
 Rivière 1 :
 Rivière 2 :
 Fleuve :

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 30	E.H	Débit de référence	: 6 m ³ /j
	: 1,8	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 0,5 km
Capacité hydraulique TS	: 6	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 6	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE

File boues : DIGESTEUR

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet

Commentaires

Système de collecte

L'estimation des débits est effectuée à partir des relevés hebdomadaires du compteur de bâchées. Les débits déterminés témoignent de variations et de surcharges hydrauliques, bien que le débit moyen journalier reste acceptable. Cette situation perdure depuis des années et révèle le mauvais comportement du réseau de collecte vis-à-vis de l'apport anormal d'eaux claires parasites de nappe et d'eaux météoriques. Leur origine reste à rechercher le réseau étant de type séparatif (apports d'eaux météoriques - branchements anormaux de pompes vide-cave).

Pour faciliter la recherche, plutôt que d'engager des études onéreuses, rappelons qu'il peut être envisagé des visites des boîtes de branchement :

- par temps sec et en période de nappe haute (période nocturne de préférence) pour déceler d'éventuels apports anormaux d'eaux claires parasites de nappe (source, drain, pompe vide-cave raccordée...).

- par temps de pluie de manière à déceler les apports anormaux d'eaux météoriques vers le réseau séparatif.

Station d'épuration

Rappel : la commune de Saint-Agnan (89) assure l'exploitation du dispositif.

Les caractéristiques du rejet respectaient les prescriptions réglementaires de niveau national lors de la visite SATESE en septembre 2024.

Le coefficient de charge est basé sur une estimation à partir du nombre de raccordables ; la population évolue peu et les flux de pollution en jeu sont faibles. La consommation en eau assainie est estimée à partir des consommations en eau potable des abonnés du hameau de la Haie au Roi.

Afin de mieux cerner le fonctionnement du dispositif, il serait intéressant de faire un suivi mensuel du niveau de remplissage du décanteur-digesteur (rappel : opération de vidange du décanteur-digesteur à programmer dès que le niveau de remplissage de l'ouvrage par les boues est de 50% - laisser 10% de boue de manière à continuer d'assurer le traitement).

C'est à partir de ces éléments qu'il faut prévoir les vidanges de boue.

Une vidange a été réalisée en octobre 2024, 6 m³ ont été envoyés en retraitement sur la station d'épuration d'Appoigny. Les vidanges sont réalisées à fréquence annuelle.

Le faucardage des macrophytes et l'enlèvement des fanes sont réalisés chaque année à l'automne.

Caractéristiques de fonctionnement

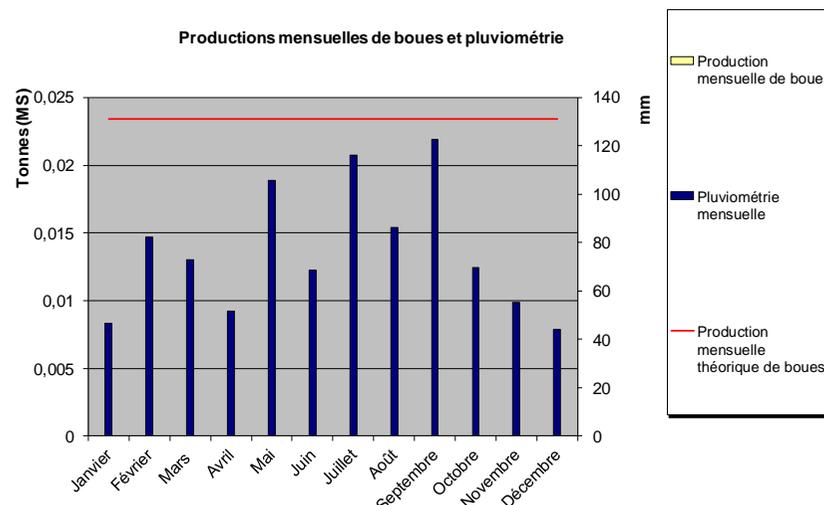
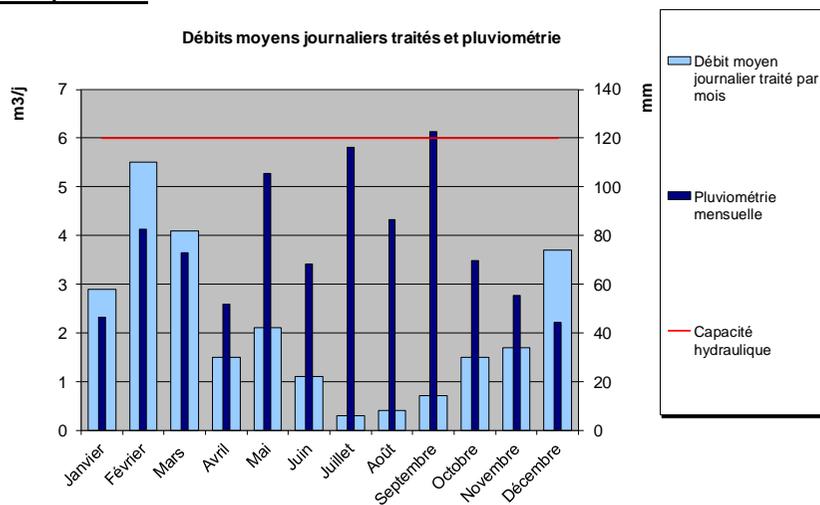
Communes raccordées : DIANT, SAINT-AGNAN-Hameau de La Haie au Roi

Nombre de raccordables :	17	habitants	13	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	3	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	0,2	m ³ /j	moyen :	2,1	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	13 E.H.	maxi temps sec :	1,3	m ³ /j	maxi temps de pluie :	9	m ³ /j
pollution DBO5 :	43%	date :	12/2024	hydraulique :	35%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		%	Traitement P :		Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/09/2024		24			32,8	31	102	49			49	4,2
	A2+A5+A4	10/09/2024		4			5,75	3	17	2,2	1,2	32,9	35,1	3,8
Flux amont retenus en kg/j				1,2			0,74	0,78	2	0,2				0,02
Flux amont retenus en E.H.				13				13	13	13				13
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			5,75	3	17	2,2	1,2	32,9	35,1	3,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				83,3			82,5	90,3	83,3	95,5			28,3	9,52
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DORMELLES / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037716101000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1991	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: DORMELLES		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: MISE 95007/ DDAF		
Arrêté préfectoral boues	: D02/008/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C)		
Rivière 1	: Orvanne		
Rivière 2	: Loing		
Fleuve	: SEINE		

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 150 m³/j
	: 60	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,787 km
Capacité hydraulique TS	: 150	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 150	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : SILO NON COUVERT

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (9,4%)
VALORISATION AGRICOLE (90,6%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : En 2024, les débits collectés à la station d'épuration en période de temps sec et de nappe basse représentent 92% des débits attendus au regard de l'assiette de redevance assainissement. Ceci rend compte du bon taux de collecte des eaux usées.

Il peut être relevé cependant, l'existence de chutes brutales des débits reçus à la station d'épuration (3 jours en 2024, les 22 et 23 juillet et le 30 octobre). Elles correspondent à des disjonctions du poste.

Dans ces épisodes, l'absence de trop-plein dans le poste de relèvement, conduit à des débordements d'eaux usées par un regard situé en amont du poste, en contrebas de la route, dans un espace planté de bouleaux. La perte d'eaux usées sur ces 3 jours a représenté près de 100 m³, volume substantiel créant une nuisance.

La collecte d'Eaux Claires Parasites d'infiltration (ECPPI) est négligeable sur ce système, malgré la période particulièrement humide rencontrée d'octobre 2023 à décembre 2024. Le réseau collecte des Eaux Claires Météoriques (ECM), ce qui a conduit en 2024, à 8 jours de dépassement de la capacité hydraulique des ouvrages. Le débit le plus élevé a été enregistré le 9/10/2024 par 40 mm de pluie. il a représenté 166% de cette capacité hydraulique de 150 m³/j. Cela montre l'existence de branchements non conformes.

Station d'épuration : Les performances de la station d'épuration mesurées lors des 2 visites annuelle du SATESE d'une part et de la mesure d'autosurveillance réglementaire d'autre part, ont été satisfaisantes.

Les coefficients de la charge polluante actualisés à partir de la mesure d'autosurveillance d'août 2023, sont reconduits en 2024, car les données obtenues lors de la mesure d'autosurveillance de 2024, manquent de fiabilité.

La production de boue produite de 6.71 tonnes de MS représente un ratio de 42 g MS/E.H/j, soit 70% seulement du ratio attendu de 60 g MS/E.H/j. Ceci traduit vraisemblablement l'existence de pertes de boues avec les eaux épurées, faute d'un volume suffisant de stockage du silo.

En effet, le 1^{er} soutirage réalisé en mai représentant 630 Kg de MS, dirigé vers le centre de retraitement des boues de Bourron-Marlotte, a bien respecté l'alternative mise en place suite à la démonstration faite par le SATESE qu'une bonne gestion des boues passait par une filière mixte de compostage sur 4 à 5 mois de l'année et d'épandage agricole local des boues pour les 7 à 8 mois de production restants. Or, une seule vidange de ce type a été réalisée alors que la concentration des boues relevées dans le bassin d'aération lors de la visite du SATESE le 23/07/2024 de 8.8 g/l conduit à considérer qu'au moins 3 vidanges de 21 m³ auraient dû être pratiquées entre mai et juillet.

Il apparaît donc la nécessité de consentir à plusieurs vidanges de boues vers le site de Bourron-Marlotte, dès le mois de mai, en attendant la période d'épandage.

Le 2^{ème} soutirage a correspondu à 6.08 TMS épandus en agriculture en septembre. La concentration de 27.5 g/l de ces boues, est la moyenne de 2 analyses l'une en février et l'autre en juin, alors qu'une analyse juste avant l'épandage permettrait une meilleure représentativité.

Travaux et études : Du fait de la variation importante des débits collectés par le réseau d'assainissement liée à l'apport d'eaux pluviales, il serait intéressant que l'exploitant étudie l'opportunité de la mise en place d'une recirculation proportionnelle au débit.

Ce réglage est d'autant plus facile à mettre en place que la station d'épuration est déjà équipée d'un débitmètre électromagnétique sur le relèvement des eaux usées.

Cet asservissement permettrait de faire une économie d'usure des pompes et d'énergie, d'une part, et de limiter d'autre part, les remous au sein du clarificateur, favorisant les pertes de boues.

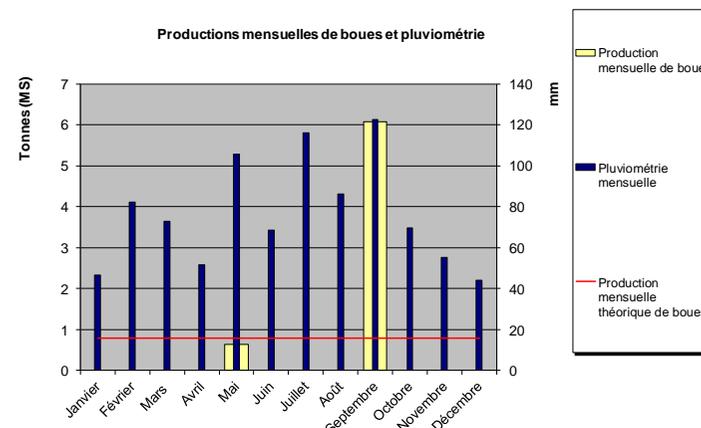
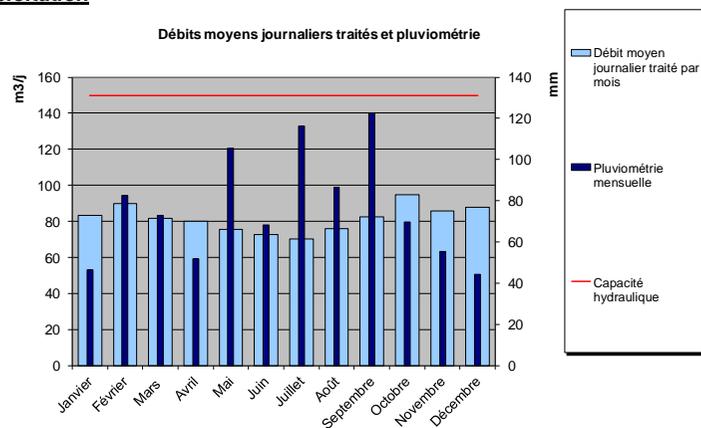
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	DORMELLES													
Nombre de raccordables :	578	habitants	434	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	85	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	70	m ³ /j	moyen :	81,6	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	442 E.H.	maxi temps sec :	73	m ³ /j	maxi temps de pluie :	249	m ³ /j				
pollution DBO5 :	44%	date :	08/2023	hydraulique :	54%	Production annuelle de boues :	6,7	tMS	42	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	98	kwh/j	3,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	70%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/04/2024		310			205	240	544	73			73	8
	A2+A5+A4	25/04/2024		9,2			9	3	30	3	1,1	3,27	6,27	6,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	06/05/2024	69	550			215	238	598	114	93,8	0,24	114	9,03
	A2+A5+A4	06/05/2024	69	12,5			7,68	3,46	23,8	3,03	1,34	0,56	3,59	3,5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/07/2024		300			293	380	706	99			99	9,7
	A2+A5+A4	23/07/2024		12			10	5	30	3,3	1,2	0,63	3,93	5,1
Flux amont retenus en kg/j				38			27	27	80	5,7				0,58
Flux amont retenus en E.H.				422				442	533	380				341
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				11,2			8,89	3,82	27,9	3,11	1,21	1,49	4,6	4,93
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,9			96,2	98,7	95,4	96,6			94,8	43,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

DOUE / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037716201000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN
 Mise en service : 01/10/2015 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE
 Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN
 Exploitant : CC DES DEUX MORIN
 Constructeur : ERSE
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F654 N° MISE 2013/065
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Ru de l'Orgeval(R149-F6540600)
 Ru (ou autre) : Fosse Rognon
 Rivière 1 : Rognon
 Rivière 2 : Grand Morin
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 720 E.H Débit de référence : 402 m³/j
 : 43,2 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 3,778 km
 Capacité hydraulique TS : 102 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 7%
 Capacité hydraulique TP : 402 m³/j (pluie) Unitaire : 93%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
 File boues : LITS À RHIZOPHYTES
 Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1
 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : La collecte d'eaux claires parasites permanentes sur le réseau unitaire de la commune est importante. Son estimation pour l'année 2024 est de ± 120 m³/jour.

Le débit journalier moyen en 2024 est de ± 280 m³/j. Ce débit représente 610 % du débit théorique d'eaux usées strictes attendu (46 m³/j) au vu du nombre de raccordables au réseau d'assainissement et 70 % de la capacité hydraulique de la station.

Le débit maximum par temps de pluie a été estimé à environ 430 m³/j, correspondant à la régulation hydraulique en entrée du dispositif. Cette valeur a été atteinte à 19 reprises, toujours lors d'événements pluvieux importants et pendant les périodes de ressuyage qui suivent

Un débitmètre a été installé mi-octobre pour disposer de données fiables en entrée de station. Le point A2 a été équipé à la même période et le point A5 a été équipé en mars 2025. Le débitmètre de sortie a également été remplacé.

Des données de by-pass au point A2 sont disponibles à partir du 21 octobre, mais les volumes obtenus interrogent (143 258 m³ au total, avec des valeurs allant de 1 069 m³/j à 5 001 m³/j à partir du 12 novembre). Une vérification de la mesure est à faire, le débit de référence restant équivalent à la capacité hydraulique de la station d'épuration dans l'attente de données fiables. Une attention particulière devra être apportée sur la transmission des données d'autosurveillance pour l'année 2025.

Station d'épuration : Le système de traitement est jugé non-conforme aux exigences réglementaires en performances pour l'année 2024. En effet, la mesure au point A2, n'étaient pas opérationnelle sur les 10 premiers mois de l'année et les données du bilan 24h ne sont pas complètes (Absence d'analyse NH₄, NO₂ et NO₃) et n'ont pas été transmises à la DDT dans les temps.

Les coefficients de la charge polluante n'ont pas été réactualisés à partir de la mesure d'autosurveillance réalisée durant l'année (mesure incomplète). Les valeurs de 2022 ont été reconduites. Elles représentent 55 % de sa charge nominale en pollution sur la base NK.

La gestion des adventices au premier semestre 2025 était satisfaisante, un effort de désherbage manuel était visiblement réalisé. Cet effort devra être maintenu.

Travaux et études : Le bureau d'études HYDRATEC, en charge de la réalisation du SDA à l'échelle communautaire, a travaillé par modélisation à une optimisation de l'utilisation des bassins d'orage. Cela a permis de réaliser les aménagements prioritaires suivants :

- Mise en place d'une temporisation et d'une gestion intersite entre le Bassin Orage du Croupet de 170 m³ (reprend la totalité des eaux usées de la commune/ combiné à un poste), et la restitution du Bassin Orage de Pont de Pierre (130 m³) situé en amont, dont le pompage doit être asservi au niveau d'eau dans le bassin d'orage Croupet.

- Changement de pompes de refoulement vers la STEP (passage à 20 m³/h/débit théorique prévu à la construction) pour favoriser la vidange du BO du Croupet : actuellement les pompes sont sous dimensionnées. La modélisation hydraulique du SDA montre qu'avec un débit maximal de 17 m³/h par temps de pluie, 40 m³ de moins sont by-passés au niveau des 2 déversoirs d'orage (Croupet et Pont de Pierre) pour une pluie 1 mois (21 m³ by-passés).

Des travaux conséquents de réhabilitation structurante du réseau de collecte sont prévus au programme de travaux du SDA en tranche 3 (dans 6 à 9 ans). 673 ml de réseaux sont à réhabiliter sur les rues suivantes : rue du Croupet, rue des Fosses, rue de Saint Germain et rue du Pont de pierre.

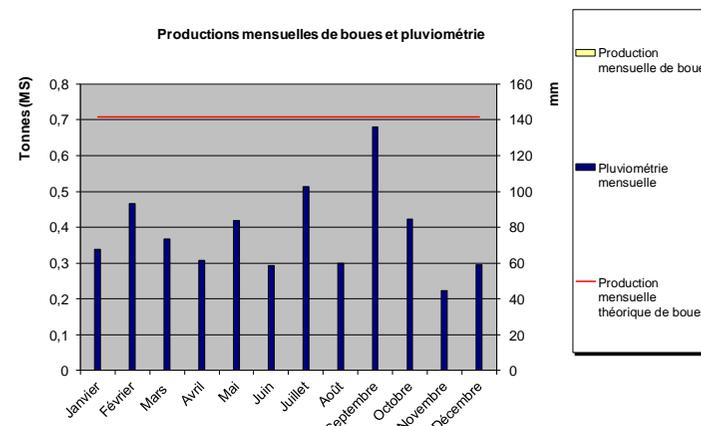
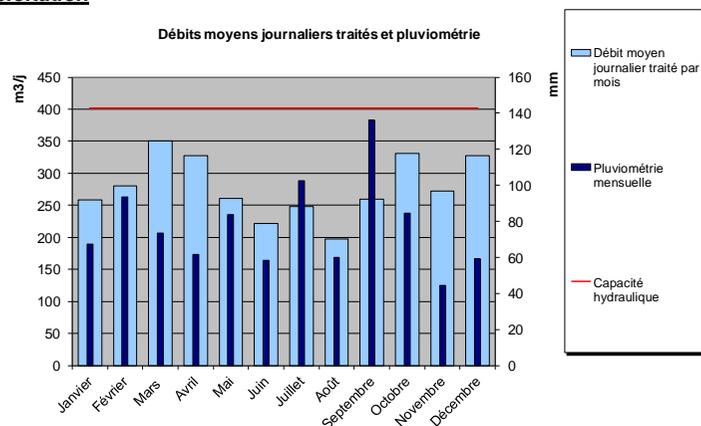
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	DOUE													
Nombre de raccordables :	563	habitants	422	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	51	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	165	m ³ /j	moyen :	277,9	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	393 E.H.	maxi temps sec :	211	m ³ /j	maxi temps de pluie :	432	m ³ /j				
pollution NK :	55%	date :	05/2020	hydraulique :	69%	Production annuelle de boues :		tMS	gMS/E.H./j					
Consommation énergétique :	25,7	kwh/j	1,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		%	Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/04/2024		44			18,8	18	58	8,8			8,8	1,1
	A2+A5+A4	10/04/2024		2			2	1,5	5	0,25	0,1	9,03	9,28	1,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/07/2024	188	43			43	29	157	19,1			24,1	3,14
	A2+A5+A4	10/07/2024	188	3,4			10	3	34	1			15,2	2,25
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/07/2024		290			118	110	372	27			27	3,3
	A2+A5+A4	11/07/2024		4			4	3	10	0,68	0,1	13,1	13,8	2,1
Flux amont retenus en kg/j				20			14	13	44	5,9				0,6
Flux amont retenus en E.H.				220				217	290	393				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,13			5,33	2,5	16,3	0,64	0,1	11,1	12,8	2,05
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,4			87,6	92,9	89	96,5			28,6	21,6
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				95				94	80	85				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

DOUY-LA-RAMEE / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037716301000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX
 Mise en service : 12/07/2005 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ
 Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE
 Constructeur :
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : D05/011/DDAF
 Arrêté préfectoral boues : D04/063/DDAF

Réseau graphique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : ()
 Ru (ou autre) : Infiltration
 Rivière 1 :
 Rivière 2 :
 Fleuve :

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 250 E.H Débit de référence : 66 m³/j
 : 15 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,923 km
 Capacité hydraulique TS : 37,5 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%
 Capacité hydraulique TP : 37,5 m³/j (pluie) Unitaire : 0%
 File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
 File boues : LITS À RHIZOPHYTES
 Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1
 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

L'installation de 2 débitmètres électromagnétiques en entrée a été finalisée le 14/03/2024. A partir de cette date, on observe seulement 22 dépassements de la capacité hydraulique de la station d'épuration.

Les eaux claires semblent être essentiellement des eaux pluviales indûment raccordées sur le réseau d'eaux usées. Les investigations conduites dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) sur le réseau d'assainissement afin d'identifier les mauvais branchements d'eaux pluviales (essais à la fumée) n'ont permis de localiser que 3 mauvais branchements privés qui représentent 123 m². La surface active calculée est de 0,2 ha, soit 2 000 m² (taux de localisation de seulement 6 %).

Les Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) mesurées sont effectivement peu importantes (3,5 m³/j).

Le linéaire de réseau d'eaux pluviales ne représente que 143 ml pour 1 923 ml de réseaux d'eaux usées, soit uniquement 7 %. Cela laissait supposer l'existence de mauvais branchements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées dans les secteurs dépourvus d'un réseau d'eaux pluviales. Le taux de charge hydraulique moyen est de 76 % ; il est plus faible que celui déterminé en 2023 de 84 %. Les débits de 2024 sont à présent fiables.

Station d'épuration

L'exploitant a réalisé une mesure d'autosurveillance en octobre pour laquelle le rendement minimum de 60 % en NK n'est pas atteint.

Il est probable que la Police de l'eau révisé à la baisse le niveau de rejet ; elle introduira à cette occasion des rendements épuratoires minimum à respecter sur l'ensemble des paramètres.

Les résultats de la visite SATESE de mai sont mauvais : dépassement des concentrations rédhibitoires en DBO₅ et DCO et rendements épuratoires minimum non respectés pour les MES et le NK.

Le traitement de l'azote réduit (NK) reste sur ce dispositif très en deçà des performances attendues pour cette filière : résultat attendu de 10 mg/l (avec des pointes ne dépassant pas 20 mg/l).

La station d'épuration est chargée à 83 % en pollution.

Travaux et études

En 2022, l'exploitant a remplacé les matériaux du 1^{er} étage (tout le sable 2-4 mm et une partie du gravier 4-10 mm). Les canalisations de distribution ont été changées en passant sur un diamètre plus élevé et le nombre de points d'injection a été réduit à 4 par casier avec grossissement des buses de sortie. Les roseaux ont été plantés le 06/10/2022. Constatant un phénomène persistant de rétention d'eau en surface du 1^{er} étage, l'exploitant a engagé sur février/mars 2023 le remplacement du sable par du gravier sur 20 cm. Compte tenu des by-pass répétés d'eaux brutes sur le 2^{ème} étage, l'exploitant a curé les boues en surface de cet étage en juillet 2023.

Le SDA a classé en priorité 1 les investigations à mener sur l'exutoire de la grille d'eaux pluviales de la Grande rue et sur l'exutoire de ce seul tronçon de réseau d'eaux pluviales.

Un nouveau dégrilleur automatique a été mis en service en mars 2024.

Le curage de la lagune d'infiltration est prévu en 2025 suite à une étude bathymétrique réalisée en février 2024.

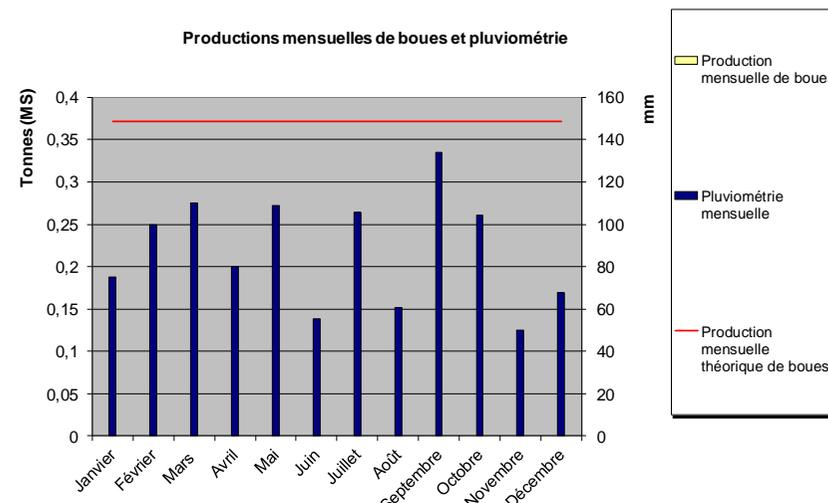
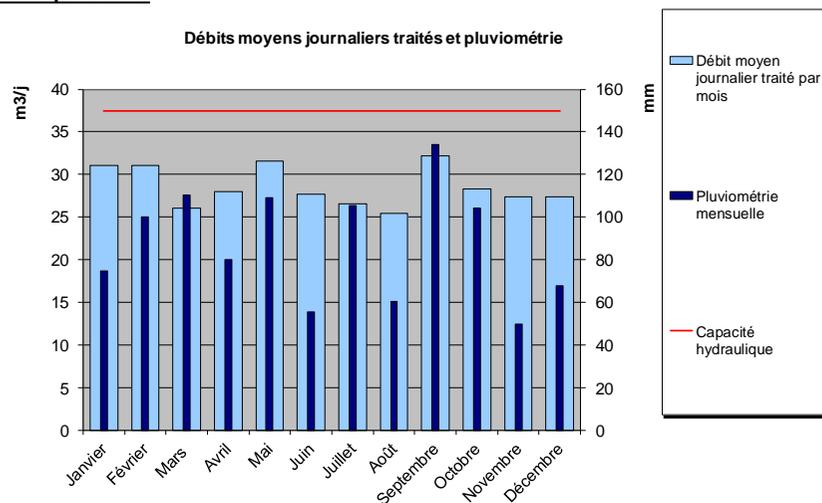
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	DOUY-LA-RAMEE													
Nombre de raccordables :	291	habitants	218	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	24	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	26	m ³ /j	moyen :	28,6	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	207 E.H.	maxi temps sec :	27	m ³ /j	maxi temps de pluie :	131	m ³ /j				
pollution NK :	83%	date :	09/2020	hydraulique :	76%	Production annuelle de boues :				tMS	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	7,2	kwh/j	0,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :				%	Traitement P : Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/05/2024		160			158	210	372	166			166	10
	A2+A5+A4	23/05/2024		99			143	120	333	86	76	1,03	87	12
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/10/2024	31	214			213	204	656	123	103	1,05	123	8,72
	A2+A5+A4	24/10/2024	31	11,6			18,2	3	66,7	53,6	53,1	28,5	82,1	8,61
Flux amont retenus en kg/j				8,1			11	10	24	3,1				0,29
Flux amont retenus en E.H.				90				173	162	207				171
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				55,3			80,7	61,5	200	69,8	64,6	14,8	84,6	10,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				66,4			50,5	70,7	50,2	52,3			40,4	0,63
Normes de rejet journalières en mg/l								25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50						60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ECHOUBOULAINS / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037716401000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX
 Mise en service : 01/01/1970 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX
 Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST
 Constructeur : TH INDUSTRIE
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F 441 - Art 41, N° M : 1995/519
 Arrêté préfectoral boues : D04/050/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Vallée Javot
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 717 m ³ /j
	: 30	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,562 km
Capacité hydraulique TS	: 75	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 33%
Capacité hydraulique TP	: 75	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 67%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : SILO SOUPLE

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Le Poste de Relèvement (PR) en tête de la station d'épuration a été créé en 1995 pour limiter le débit admis à 10 m³/h. Le débit nominal des pompes a, à l'occasion de leur renouvellement, été augmenté à 30 m³/h par l'exploitant. Malgré la régulation en place, les débits admis pouvaient donc dépasser largement la capacité hydraulique du clarificateur (pertes de boues associées).

L'exploitant a remplacé les 2 pompes de relèvement le 18/11/2022 et des ajustements ont été effectués au niveau de la régulation en janvier 2023 pour respecter la capacité hydraulique de la station d'épuration de 75 m³/j et capter au mieux les pointes de pollution. Les débits caractéristiques figurant au verso sont impactés par cette dernière régulation.

Les 2 pompes de relèvement mises en place ont un débit de l'ordre de 20 m³/h (double de la capacité hydraulique haute du clarificateur prise en référence en 1995 ; ce qui est un point défavorable).

Un enregistrement des temps de by-pass et une estimation des débits surversés en tête de la station d'épuration par le trop-plein du PR sont en place depuis août 2018. Par contre, le déversoir d'orage à l'amont du poste n'est pas équipé (ne figure pas dans le scénario SANDRE validé). La conséquence de cette régulation plus stricte est le passage au trop-plein du PR quasiment tous les jours (324 j/365), en moyenne 20 h/j de déversement (pas de mesure DTS du 20/04 au 05/05/2024). Le volume déversé a été multiplié par 10 par rapport à 2022 ; la fiabilité de l'estimation des volumes est toutefois incertaine. La charge hydraulique est descendue de 137 % en 2022 à 85 % avec une régulation plus stricte.

Le réseau d'assainissement collecte des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) et des Eaux Claires Météoriques (ECM) en quantités importantes. Le volume d'ECP a été mesuré à 65 m³/j dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA).

Tous les postes de refoulement sont télésurveillés afin de maîtriser au mieux le fonctionnement du réseau d'assainissement. A noter que 2 des 3 postes sont équipés d'une seule pompe.

Station d'épuration : Les résultats de la mesure d'autosurveillance d'avril sont conformes. Les résultats de la visite SATESE de janvier sont insuffisants (dépassement de la concentration rédhibitoire en MES et dépassement de la norme de rejet en DCO) sur la base de prélèvements ponctuels (perte de boues).

La production annuelle de boues est très insuffisante d'après les boues évacuées (2,5 tonnes de Matières Sèches (MS)), avec un ratio de seulement 20 gMS/E.H./j pour un objectif de 60 gMS/E.H./j.

Ce mauvais résultat (malgré une régulation plus stricte) relativise l'efficacité épuratoire de ce dispositif. Les surcharges hydrauliques régulières de l'installation et la conception peu performante du clarificateur expliquent les pertes de boues avec l'eau traitée. Les by-pass importants en tête de station limitent la charge polluante admise. Les boues évacuées ont été retraitées sur la station d'épuration de PAMAVAL (61,2 %) et les flottants ont été retraités sur la station d'épuration de Dammarie-les-Lys (38,8 %).

Travaux et études : La reconstruction de la station d'épuration est inscrite au SDASS EU2. Le SDA a été finalisé le 14/03/2022. Le zonage d'assainissement devra faire l'objet d'une commande supplémentaire (non prévu avec le SDA). Les travaux de priorité 1 de réhabilitation des réseaux d'assainissement sont terminés depuis juin 2025.

La nouvelle station d'épuration pourra traiter les effluents de 410 E.H. par temps sec et sera équipée d'un bassin d'orage d'un volume de 130 m³. Pour respecter le niveau de rejet attendu, les filières de traitement retenues sont de type boues activées et disques biologiques. Concernant la file boues, un stockage de boues liquides est prévu sur site. Les boues seront envoyées vers la station d'épuration de PAMAVAL pour y être déshydratées via une centrifugation.

La consultation des entreprises s'est achevée en juin 2025. Il est possible qu'une nouvelle consultation soit lancée compte tenu des offres remises (analyse non finalisée).

Caractéristiques de fonctionnement

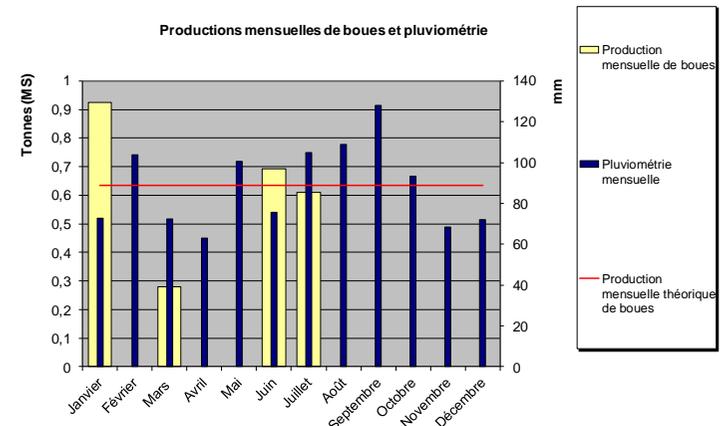
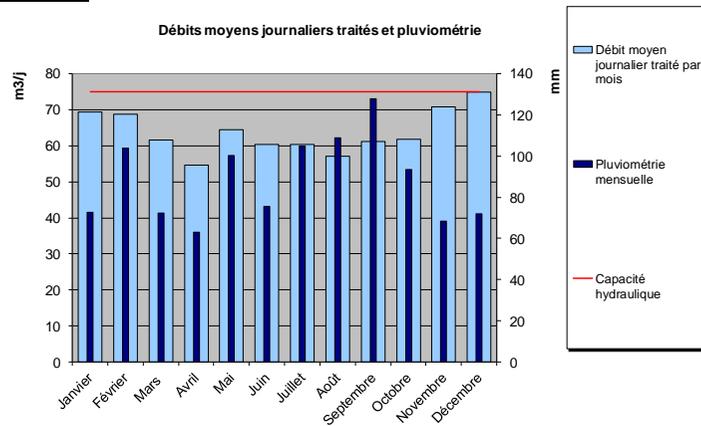
Communes raccordées : ECHOUBOULAINS

Nombre de raccordables :	469	habitants	352	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui	
Consommation eau assainie :	37	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	59	m ³ /j	moyen :	63,8	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	352 E.H.	maxi temps sec :	68	m ³ /j	maxi temps de pluie :	118	m ³ /j
pollution DBO5 :	70%	date :	12/2024	hydraulique :	85%	Production annuelle de boues :	2,5	tMS	20	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	52,2	kwh/j	2,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	33%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/01/2024		76			50,2	57	137	30			30	2,8
	A2+A5+A4	25/01/2024		150			48,8	12	171	9,3	0,18	15,4	24,7	3,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	29/04/2024	63	41			49	53	139	33			35,5	3,4
	A2+A5+A4	29/04/2024	63	10			6,75	4	19	2,7			14,4	2,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	30/05/2024		56			32,8	41	82	11			11	1,5
	A2+A5+A4	30/05/2024		7,1			4,5	3	12	0,89	0,1	6,79	7,68	2,3
Flux amont retenus en kg/j				32			20	21	53	5,3				0,6
Flux amont retenus en E.H.				352				352	352	352				352
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				55,7			20	6,33	67,3	4,3	0,12	11,1	15,6	2,83
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				54,3			58,5	88	57,2	84,2			35,8	4,9
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT EGLIGNY / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires																				
<p>Code Sandre : 037716701000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI Mise en service : 01/01/1980 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES Maître d'ouvrage : EGLIGNY Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R41) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Auxence Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte La totalité des débits mesurés sont journaliers (à partir du temps de fonctionnement des pompes et d'un tarage) suite à la mise en place d'une télésurveillance journalière en novembre 2021. En raison de la nature unitaire de la majorité du réseau de collecte (91%), les débits sont sensibles à la pluviométrie. Des déficits de collecte ont été observés (7 valeurs < 10 m3/j) entre le 10 et le 18 septembre 2024. Cela indique que des déversements se sont produits, y compris par temps sec à cause des ensablements et des obstructions au niveau des deux déversoirs d'orage sur le réseau de collecte (rue Saint Félicien et rue des Ormes). La capacité hydraulique sur ce dispositif a été dépassée 13 fois en 2024. Une vérification du bon fonctionnement de la régulation hydraulique (80 m3/j) serait nécessaire car des débits bien supérieurs sont observables (107 m3/j le 27 septembre). Les apports d'eaux claires parasites permanentes sont non significatifs.</p> <p>Station d'épuration La qualité de l'eau traitée respecte les normes en vigueur sur ce dispositif lors des deux visites effectuées (SATESE) en 2024. Aucun bilan d'autosurveillance n'a eu lieu au cours de cette année, le prochain aura lieu en 2025. Les coefficients de charge polluante n'ont donc pas été actualisés, ceux de l'année 2021 ont été reconduits (station d'épuration peu chargée en pollution : 39 %). La production de boues, représente 1,7 tonne de MS, soit 44% de celle théoriquement attendue compte du nombre de raccordables. Elle a été déterminée sur la base de la quantité de boues évacuées vers le centre de compostage situé sur la commune de Cerneux. Cette production de boues est similaire à celle obtenue ces dernières années et relève donc des performances juste moyennes. Le ratio de production de boues (29 gMS/EH/j) montre un déficit en lien notamment avec la nature majoritairement unitaire du réseau de collecte, qui induit des défauts de collecte par temps de pluie au niveau des déversoirs d'orage. Cette faible production de boues vient également des pertes de boues au niveau du clarificateur non raclé, favorisée par une faible fréquence d'extraction (aucune extraction faite en avril et juin). Ce déficit de boue chronique engendre cette année une non-conformité de la part des services de police de l'eau.</p> <p>Travaux et études La reconstruction de la station d'épuration (45 ans en 2024) est à envisager. Suite à une réunion sur le terrain en 2025, la commune et le SATESE prévoient de se revoir courant 2026 afin notamment de prévoir planifier le démarrage des études préalables à une reconstruction de la station d'épuration. Cette opération avait déjà été ciblée dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) qui préconisait une future station avec une capacité de 300 EH, de type filtre planté de roseaux et équipée d'un bassin d'orage.</p>																				
<p>Caractéristiques techniques</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Capacité pollution</td> <td style="width: 10%;">: 400</td> <td style="width: 10%;">E.H</td> <td style="width: 10%;">Débit de référence</td> <td style="width: 10%;">: 80 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 24</td> <td>kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 3,15 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 80</td> <td>m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 9%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 80</td> <td>m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 91%</td> </tr> </table> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : POCHE FILTRANTE Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	Capacité pollution	: 400	E.H	Débit de référence	: 80 m ³ /j		: 24	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,15 km	Capacité hydraulique TS	: 80	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 9%	Capacité hydraulique TP	: 80	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 91%	
Capacité pollution	: 400	E.H	Débit de référence	: 80 m ³ /j																	
	: 24	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,15 km																	
Capacité hydraulique TS	: 80	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 9%																	
Capacité hydraulique TP	: 80	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 91%																	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>																					

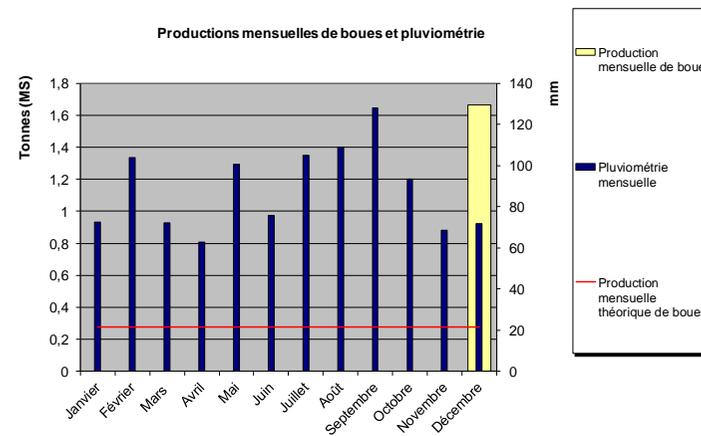
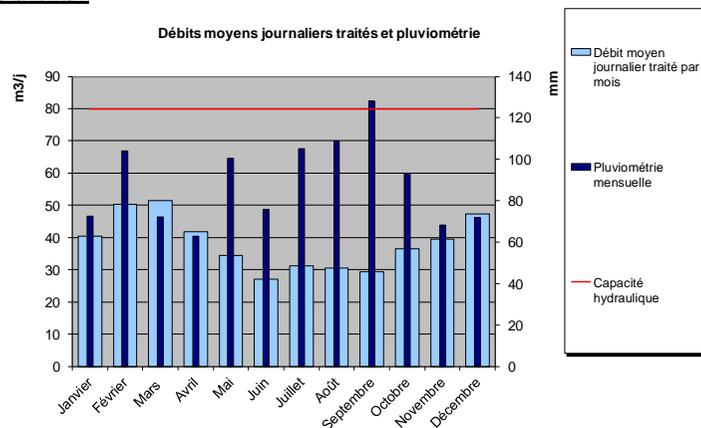
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	EGLIGNY													
Nombre de raccordables :	236	habitants	177	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	29	m ³ /j	réf. :	2020	mini temps sec :	22	m ³ /j	moyen :	38,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	155 E.H.	maxi temps sec :	34	m ³ /j	maxi temps de pluie :	107	m ³ /j			
pollution NK :	39%	date :	11/2021	hydraulique :	48%	Production annuelle de boues :	1,7	tMS	29	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	23,1	kwh/j	2,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	48%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/01/2024		200			242	300	611	96			96	11
	A2+A5+A4	16/01/2024		14			13	7	38	6,9	4,7	1,49	8,39	2,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	12/03/2024	62	115			58,8	54,1	186	80,8	54,8			7,77
	A2+A5+A4	12/03/2024	62	2			9,27	5,04	27	4,2	2,71	0,96	5,17	2,34
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/06/2024		1310			802	500	3010	96			96	18
	A2+A5+A4	18/06/2024		45			15,8	7	49	5	0,67	2,42	7,42	5,3
Flux amont retenus en kg/j				5,8			5,6	6,1	16	2,3				0,24
Flux amont retenus en E.H.				64				102	106	155				141
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				20,3			12,7	6,35	38	5,37	2,69	1,62	6,99	3,28
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,9			92,3	95,7	92,5	94,1			91,8	73,5
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT EGREVILLE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037716801000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER-CHABRAN
Mise en service	: 26/10/2022	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: EGREVILLE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2018/DDT/DEPR/N°027		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : ()

Ru (ou autre) : Infiltration

Rivière 1 :

Rivière 2 :

Fleuve :

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2250 E.H	Débit de référence	: 838 m ³ /j
	: 135 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 14,15 km
Capacité hydraulique TS	: 338 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 47%
Capacité hydraulique TP	: 750 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 53%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE		
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES		
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)		

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Le poste de refoulement Edmont Hubert collecte l'ensemble des eaux usées et les refoule vers le bassin d'orage sur la station d'épuration à un débit de pointe de 105 m³/h couvrant les débits d'une pluie mensuelle. Le débit du traitement biologique est pour sa part de 40 m³/h.

La collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) est négligeable. Il y a cependant une forte variation des débits par temps de pluie (environ la moitié du réseau étant unitaire). Le débit maximum que peut traiter la filière biologique sur 24h est de 960 m³/j. Les données débitométriques transmises au point A3 correspondent au débit refoulé depuis le PR Edmont Hubert (ne prend pas en compte l'écrêtage au niveau du BO sur la station d'épuration avec son trop plein vers la zone d'infiltration). Le débit maxi refoulé par ce poste a été de 1 893 m³/j par temps de pluie.

Il y a eu 958 m³ de déversement au point A5 (trop-plein du bassin d'orage). Cependant, ce volume pourrait être largement sous-évalué au vu des bilans volumiques non corrects en 2023, la SAUR n'a pas communiqué sur une vérification et une correction des débitmètres.

Aucune donnée n'a été fournie pour le déversoir d'orage rue Edmond Hubert, pourtant équipé d'une estimation de volume (point R1). Cela est à corriger.

Station d'épuration : La charge polluante a été estimée à partir des résultats de la mesure SATESE d'octobre 2023 qui est pleinement cohérente avec le nombre de raccordables. La station est chargée à 53 % en pollution. Les charges obtenues lors des bilans d'auto-surveillance sont trop disparates (de 267 à 2 616 EH pour le paramètre DBO₅ et de 978 à 5 352 EH pour le paramètre NTK) pour être utilisées, certaines ne sont pas cohérentes (anormalement hautes).

Le bilan du 17 juin est non conforme pour le paramètre phosphore (constat également lors de la visite SATESE d'août), néanmoins en moyenne annuelle la norme est respectée (cf. concentration correcte). Ceci est lié à un problème au niveau du tuyau d'injection du chlorure ferrique. Le traitement des autres paramètres est excellent. Le système d'assainissement est conforme.

La production de boues extraite vers les casiers à macrophytes a été corrigée, en effet la siccité communiquée pour la première quinzaine d'octobre était 10 fois supérieure à la siccité obtenue le reste de l'année ce qui est incohérent. Malgré cela, elle semble surestimée (80 g MS/EH/j contre 69 g MS/EH/j attendu). La production de janvier est largement supérieure à la production attendue avec une production moyenne déclarée de 232 kg/j, contre une moyenne de 75 kg/j le reste de l'année (92 kg/j attendue au vu du nombre de raccordables). De plus, il est nécessaire de bien prendre en compte la production mensuelle provenant de la fosse à flottants dans la production de boues.

Seuls les nouveaux lits sont en exploitation, il est nécessaire de recommencer l'exploitation des anciens lits en évaluant au préalable le besoin d'une replantation des roseaux pour éviter le colmatage lors de la remise en service.

La consommation électrique est assez élevée par rapport à la moyenne départementale pour des dispositifs similaires (à confirmer sur plusieurs années).

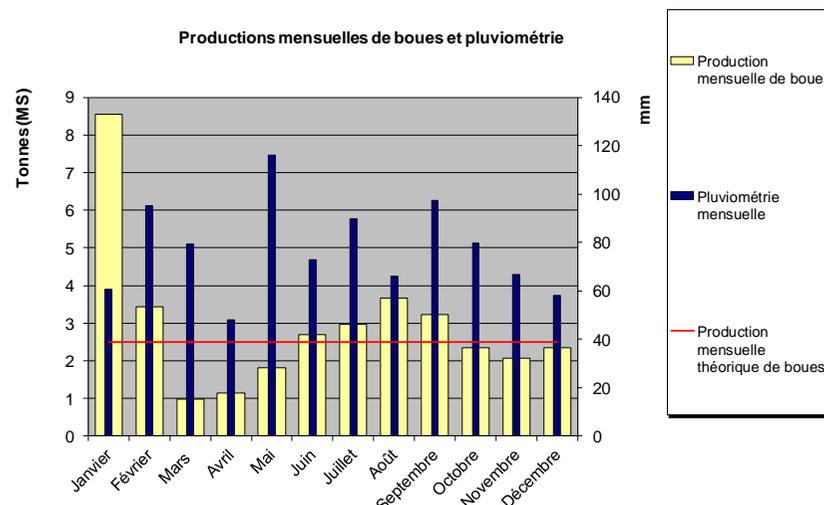
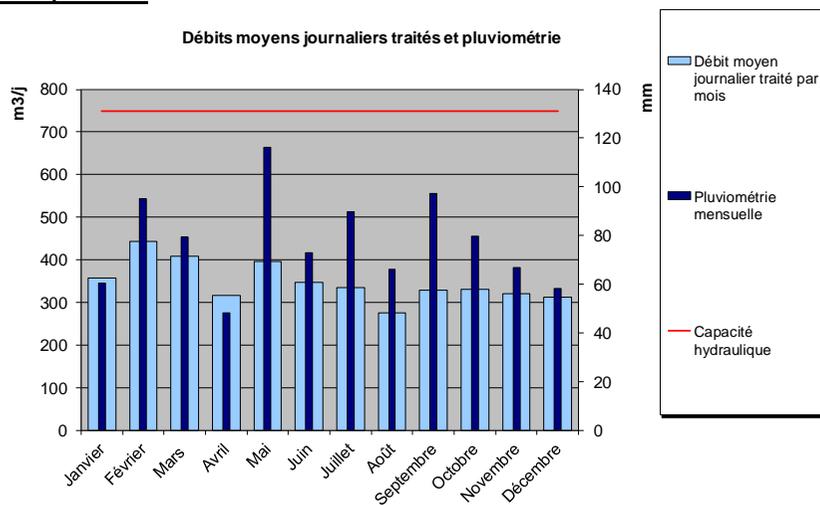
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	EGREVILLE													
Nombre de raccordables :	1777	habitants	1333	E.H.	Débits traités sur l'année		bassin d'orage :		Oui	régulation de débit :		non		
Consommation eau assainie :	238	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :		194	m ³ /j	moyen :	347,8		m ³ /j		
Coefficients de charges	Origine mesure :		SATESE		Charge DBO5 :		1202 E.H.		maxi temps sec :		200		m ³ /j	
pollution DBO5 :	53%	date :	10/2023	hydraulique :	46%		Production annuelle de boues :		35,3	tMS	80		gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	397,2	kwh/j	5,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		116%		Traitement P :		Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/08/2024		81			127	150	335	65			65	6,4
	A2+A5+A4	20/08/2024		2			3,75	1,5	12	1,2	0,36	0,88	2,08	4,7
Flux amont retenus en kg/j				86			62	72	167	16				1,8
Flux amont retenus en E.H.				961				1202	1113	1100				1047
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,3			7,1	4,67	19,1	1,97	0,98	1,4	3,37	2,3
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,4			95,4	97,3	95,3	95,7			92,6	54,9
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					90			90	85	80				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ETREPILLY / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires																			
Code Sandre : 037717301000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX Mise en service : 01/01/1992 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : SABLA Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F641-1995/018_ Art 41 Arrêté préfectoral boues : D03/008/DDAF	<p>Système de collecte</p> <p>Les débits transmis sont issus de relevés des compteurs horaires des pompes de refoulement (poste et bassin d'orage délocalisés) ; leur fiabilité dépendant fortement de la fréquence et de la qualité de l'étalonnage des pompes. A noter que cette année encore, le volume journalier de la mesure d'autosurveillance réalisée le 30/01/2024, correspond au débit moyen de la période du 29/01 au 04/02/2024 (débit à calculer sur les 24 heures de la mesure) ; ce qui ne permet pas de mesurer des charges polluantes justes. L'installation d'une télésurveillance et d'un débitmètre électromagnétique apportera une fiabilisation importante des données (prévue dans le marché « équipements » qui devrait être passé en 2025).</p> <p>Le réseau est entièrement séparatif, mais dans la réalité, l'absence de réseau pluvial dans certains secteurs pourrait être la cause de mauvais branchements. Le fonctionnement du réseau est donc, en théorie, sécurisé par la présence d'un Bassin d'Orage (BO) qu'il convient d'entretenir régulièrement. Le débit maximum de temps de pluie de 364 m³/j est mesuré du 26/02 au 04/03/2024 avec un cumul pluviométrique de 42,4 mm sur 8 jours.</p> <p>Les mesures réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) n'ont mis en évidence qu'une surface active de 0,7 ha. Le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) mesuré est de 24 m³/j ; le SATESE l'a estimé à 17 m³/j lors de sa mesure 24 h de mai 2022 (période moins favorable). La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 50 % (43 % en 2023). Le point réglementaire A2 est constitué de 2 points logiques S16 non équipés : le trop-plein en amont du Poste de Refoulement (PR) vers la station (et d'alimentation du bassin d'orage) et le trop-plein du BO. En 2024, les débits déversés en tête de la station d'épuration n'étaient pas comptabilisés (en attente du marché « équipements »). Le trop-plein du PR sera équipé d'une vanne fermée. Le trop-plein du BO sera équipé d'un comptage.</p>																			
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Théroutanne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R148)</p> <p>Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Théroutanne Fleuve : MARNE</p>																				
<p>Caractéristiques techniques</p> <table border="0"> <tr> <td>Capacité pollution</td> <td>: 1000</td> <td>E.H</td> <td>Débit de référence</td> <td>: 311 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 60</td> <td>kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 3,969 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 200</td> <td>m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 100%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 265</td> <td>m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 0%</td> </tr> </table> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : SILO NON COUVERT</p> <p>Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)</p>		Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 311 m ³ /j		: 60	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,969 km	Capacité hydraulique TS	: 200	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%	Capacité hydraulique TP	: 265	m ³ /j (pluie)	Unitaire
Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 311 m ³ /j																
	: 60	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,969 km																
Capacité hydraulique TS	: 200	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%																
Capacité hydraulique TP	: 265	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%																
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Station d'épuration</p> <p>Les résultats de l'année témoignent de bonnes performances épuratoires (1 mesure d'autosurveillance et 1 visite SATESE). La station d'épuration est chargée à 59 % en pollution.</p> <p>Les boues liquides sont retraitées sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne ; ce qui peut s'avérer limitant au niveau des extractions de boues (avec pertes de boues associées) en cas de dysfonctionnement de la centrifugeuse et d'un silo de stockage des boues plein. Rapportée à l'équivalent habitant, la production journalière de boues (boues évacuées) est optimale avec 58 gMS/E.H./j pour 60 g attendus. L'importance des by-pass en tête de la station d'épuration n'est pas connue, mais semble négligeable en 2024 à la vue de ce bon résultat. A noter qu'il sera possible d'augmenter le débit des pompes de refoulement de 20 à 30 m³/h en restant avec une vitesse ascensionnelle acceptable dans le clarificateur raclé.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La station d'épuration doit être équipée d'un traitement physico-chimique du phosphore (opération prioritaire inscrite au SDASS EU2). Cette opération a été engagée en 2024 avec l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre. Les travaux sont placés en priorité 1 du programme de travaux du SDA.</p> <p>La réhabilitation du réseau rue du Pont des Planches est également classée en priorité 1 pour réduire significativement les ECPP (en priorité 2 rue du Chef de Ville).</p> <p>La cloison siphonide du clarificateur va être remplacée. L'installation d'un drain inox spiralé dans le silo à boues permettrait d'évacuer mieux les eaux claires et de gagner en capacité de stockage.</p>																			

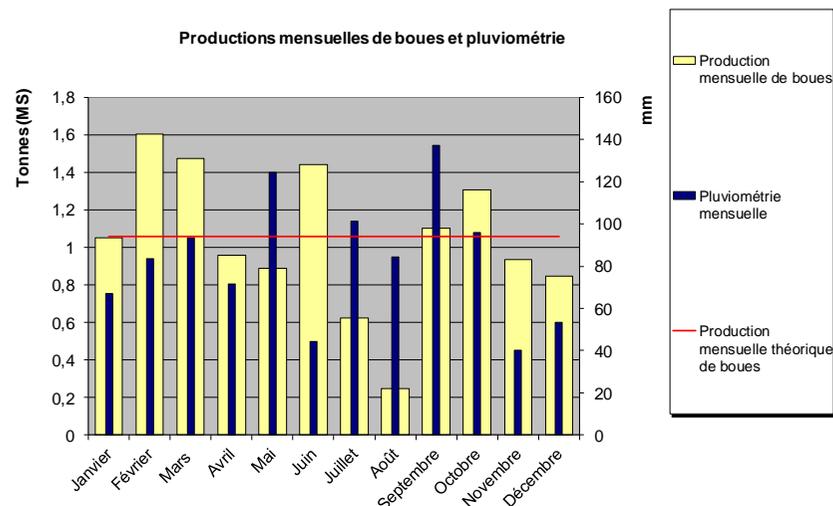
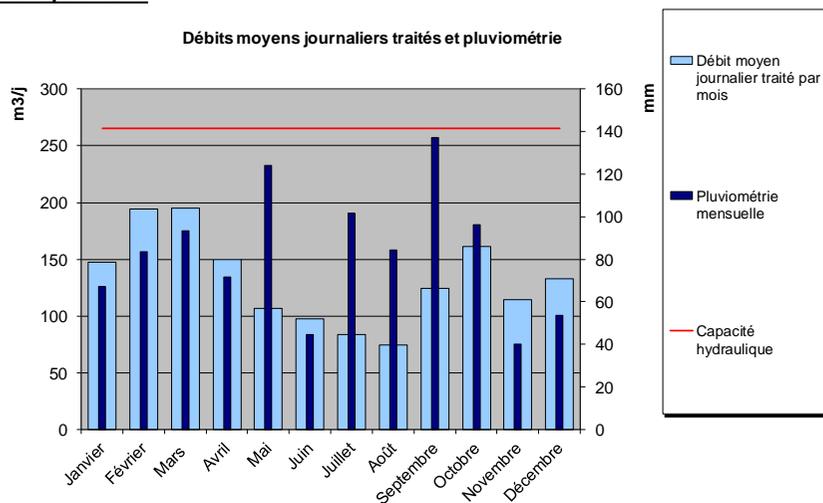
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	ETREPILLY														
Nombre de raccordables :	761	habitants	571	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :		Non					
Consommation eau assainie :	71	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	80	m ³ /j	moyen :		131,7	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :		SATESE		Charge NK :	587	E.H.	maxi temps sec :	101	m ³ /j	maxi temps de pluie :		364	m ³ /j	
pollution NK :	59%	date :	05/2022	hydraulique :	50%	Production annuelle de boues :		12,5	tMS		58	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	72,6	kwh/j	2,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		97%	Traitement P :		Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	30/01/2024	109	216			205	198	629	81,4	63,9	0,24	81,4	8,79
	A2+A5+A4	30/01/2024	109	10,7			13	6,24	39,7	5,34	1,36	3,39	8,73	6,16
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/03/2024		260			181	230	446	62			62	7
	A2+A5+A4	06/03/2024		4			4,75	3	13	1,3	0,26	4,29	5,59	0,71
Flux amont retenus en kg/j				52			39	41	113	8,8				1,1
Flux amont retenus en E.H.				579				677	755	587				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,35			8,9	4,62	26,4	3,32	0,81	3,84	7,16	3,44
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,8			95,5	97,8	95,4	95,7			90,1	59,9
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037717501000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT	<p>Système de collecte : Le suivi des surverses au niveau du poste de refoulement (PR) d'Evry-Bas qui reprend le bassin de collecte Evry-Les-Châteaux (Grégy arrivant en gravitaire) a été fiabilisé en 2020 avec la réalisation d'une modélisation hydraulique. Le volume déversé en 2024 est de 24 439 m³, soit 7,1 % des effluents collectés. 68 jours de déversements sont comptabilisés.</p> <p>L'année 2024 a été particulièrement pluvieuse ; le débit entrant a augmenté de 59 % par rapport à 2023. Pour parfaire la surveillance du bassin de collecte d'Evry-Les-Châteaux, il conviendrait d'équiper le trop-plein situé en amont du bassin d'orage de la tuilerie d'Egrenay (utilisé en stockage via une régulation hydraulique en lien avec le PR Evry-Bas) et le déversoir d'orage de la Gravelle. L'étude de SDA en cours permettra de tenter de répondre notamment à la problématique de la quantité élevée d'eaux claires parasites permanentes de ce système de collecte, dont la réduction demeure complexe.</p> <p>Station d'épuration : Le système d'assainissement a été jugé non-conforme aux exigences réglementaires au titre de 2024 par la Police de l'eau. La station d'épuration est non-conforme en raison de 2 dépassements en azote Kjeldahl (NTK) le 13/02/2024 (7,17 mg/l – 79 %) et le 26/06/2024 (5,65 mg/l – 89 %). L'exploitant avait conclu à la conformité en utilisant le débit d'entrée pour la sortie à l'occasion de la mesure du 26/06/2024 ; il obtenait ainsi un rendement supérieur à 90 %. La Police de l'eau n'a pas retenu cet argumentaire. Cela montre la nécessité de disposer d'une métrologie fiable.</p> <p>A noter le dimensionnement hydraulique des prétraitements trop limite, qui implique des passages au trop-plein vers la fosse à graisses en cas de débits de pointe élevés ; l'impact sur le fonctionnement global restant assez limité. Suite au réglage du poste de refoulement Evry-bas par SUEZ en 2022, il est important que celui-ci ne soit pas trop bridé, car cela serait clairement contre-productif par rapport à la situation antérieure.</p> <p>La station d'épuration est à 69 % de charge en pollution (en NK), mais à 146 % en hydraulique. Cette année, l'écart entre les boues extraites et les boues évacuées est important en lien avec 2 poches filtrantes non évacuées fin 2024. Le ratio de production de boues (boues extraites) est nettement plus faible qu'attendu (36 gMS/E.H./j pour 69 gMS/E.H./j attendus) et s'explique par une extraction de boues irrégulière et insuffisante, mais aussi des dépassements de la capacité hydraulique (au nombre de 67 en 2024). Les boues sont évacuées sur la plateforme de compostage du SMAB à Presles-en-Brie.</p> <p>Travaux et études : Les écarts entre le débit amont et aval demeurent importants et fréquents malgré l'ajustement de la loi hydraulique du canal de sortie par modélisation en août 2022. Les nouvelles investigations sur l'origine de cet écart pourraient s'orienter vers l'influence aval par exemple. Le débitmètre des eaux brutes devrait être renouvelé en novembre 2025.</p> <p>La problématique d'évacuation des eaux traitées via la canalisation de rejet existe toujours. Le déplacement du point de rejet dans l'Yerres est un sujet qui demeure et pourrait s'avérer pertinent en fonction de l'état de la canalisation d'évacuation des eaux traitées actuelle dont le tracé est nettement moins direct. Les années passées, cela pouvait diminuer le volume utile de la lagune de pollution (alimentée par des eaux traitées) dont la géomembrane est d'ailleurs en partie abîmée.</p> <p>L'agitateur du bassin d'aération tombé au fond du bassin fin octobre 2020 a été sorti le 1^{er} juillet 2024 dans le cadre d'un diagnostic d'encrassement du bassin d'aération. Le remplacement des diffuseurs d'aération est programmé fin octobre 2025. Cette opération aura également pour objectif de désensabler le bassin d'aération, d'en extraire les filasses et de remettre en service l'agitateur. Des travaux de réparation de la trémie à flottants du clarificateur devaient être réalisés en juin 2025 mais ils ont été repoussés (dysfonctionnement de la pompe de restitution de la lagune). Ils s'accompagneront d'un diagnostic du clifford, de la lame déversante et de la cloison siphonide nécessitant une vidange complète du clarificateur. Le renouvellement de l'automate et l'ajout d'un écran de contrôle de type supervision ont été réalisés dans le courant de l'année.</p>
Mise en service : 01/01/1999 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT	
Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 97/DAE/2E/032	
Arrêté préfectoral boues : 97/DAE/2E/032	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 3000 E.H Débit de référence : 1282 m ³ /j	
: 180 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 13,935 km	
Capacité hydraulique TS : 600 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 87%	
Capacité hydraulique TP : 600 m ³ /j (pluie) Unitaire : 13%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

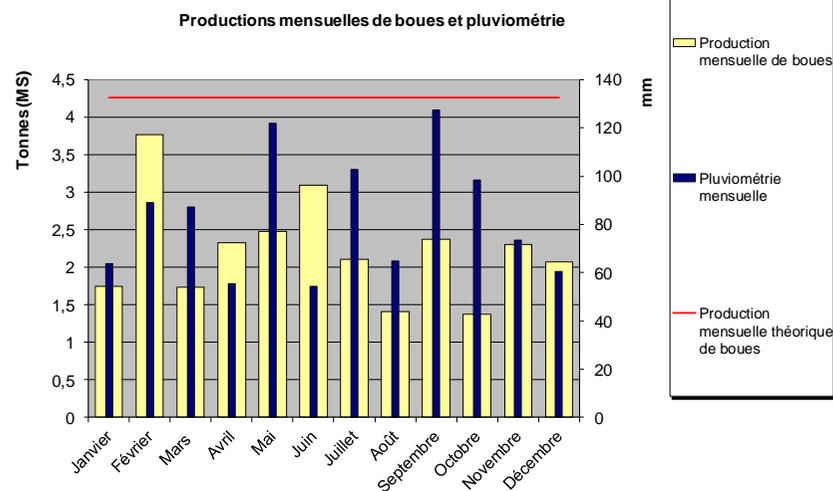
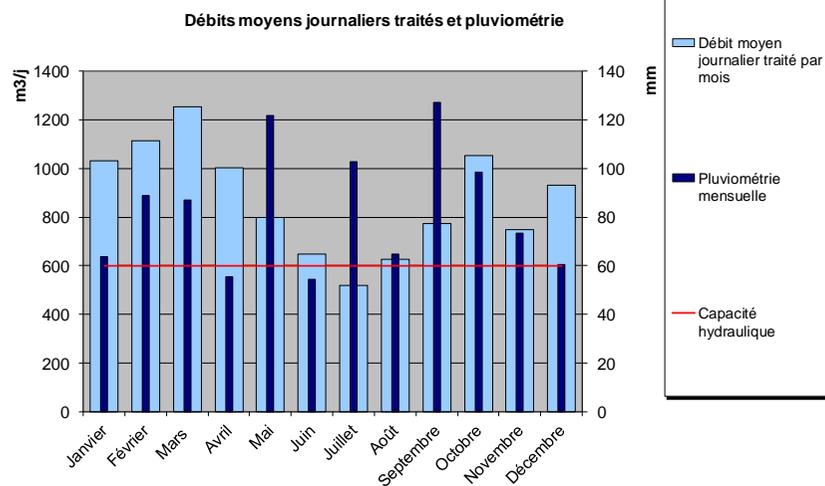
Communes raccordées : EVRY-GREGY-SUR-YERRES

Nombre de raccordables :	2728	habitants	2046	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	263	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	506	m ³ /j	moyen :	874,8	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	2060 E.H.	maxi temps sec :	673	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1670	m ³ /j
pollution NK :	69%	date :	06/2024	hydraulique :	146%	Production annuelle de boues :	26,8	tMS	36	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	310,7	kwh/j	2,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	52%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				62			78	99	191	31				3,1
Flux amont retenus en E.H.				693				1652	1274	2060				1824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,69			5,94	3,99	15,8	3,33	2,73	2,85	6,19	0,42
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,6			91,1	94,8	90,5	90,3			80,3	83,3
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	5				
Normes de rejet annuelles en mg/l														2
Normes de rejet journalières en rendement					95			95	93	90				
Normes de rejet annuelles en rendement														80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT FAVIERES / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires																			
Code Sandre : 037717702000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT Mise en service : 06/02/2014 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : FAVIERES	<p>Système de collecte : La quantité d'eaux claires parasites permanentes est maîtrisée et acceptable sur ce système de collecte, même en cette année exceptionnellement pluvieuse. La capacité hydraulique n'a pas été dépassée en 2024, tout comme les années passées. Le dispositif est bien dimensionné hydrauliquement (36% de coefficient de charge hydraulique moyen en cette année si particulière d'un point de vue météorologie).</p> <p>Le taux de collecte par temps sec et par temps de pluie est globalement satisfaisant. Le trop-plein du poste de refoulement terminal (point SANDRE A2) a déversé 28 jours, pour un volume de 1651 m³ (2.4% du volume incident), dont la moitié lors de la pluviométrie exceptionnelle du 10 octobre. Les informations relatives aux déversements au point A2 sont issues du bilan annuel, les données du point A2 étant toujours absentes des fichiers au format SANDRE (même constat l'an passé).</p> <p>Le bassin d'orage est un équipement sensible qui présentait de nombreux dysfonctionnements et opérations de maintenance par le passé et qui doit être surveillé de façon hebdomadaire par SUEZ (notamment après des épisodes pluvieux pour maintenir un taux de collecte optimal toute l'année). Il a fait l'objet d'une fiabilisation et du renouvellement de son automate par l'exploitant en 2022. Le dégrilleur électromécanique est également un équipement sujet à dysfonctionnements. Aucun dysfonctionnement n'est mentionné courant 2024.</p> <p>Station d'épuration : Les performances de ce système d'assainissement sont toujours aussi satisfaisantes. Le taux de charge en pollution peut varier suivant les effets d'autocurage du réseau unitaire par temps de pluie, mais en moyenne il se situe autour de 80%. En 2024, la variation de charge entre les 2 bilans d'autosurveillance a varié du simple au double ; les résultats d'octobre semblent plus cohérents.</p> <p>La production de boues extraites 13.8 TMS qui avait légèrement baissé en 2023 est revenue aux valeurs stables observées depuis la mise en service. Le ratio de 68 g MS/EH/j confirme le bon traitement, il est un peu surestimé notamment en raison d'une charge de pollution un peu en dessous de la valeur théorique. Rappelons que le traitement du phosphore est requis par l'arrêté préfectoral seulement de mai à octobre (inclus). Un suivi du niveau de boues dans les casiers non encore curés (casiers n°5 et 6) doit être réalisé par SUEZ, pour anticiper le curage prochain de ce binôme de casiers lorsque le niveau de boues le justifiera.</p> <p>La Zone de Rejet Végétalisée (ZRV) constitue une contrainte hydraulique aval qui peut influencer sur la qualité de la mesure du débit d'eau traitée à certaines périodes de l'année. Ainsi, il a été convenu avec SUEZ de by-passer la ZRV en période de hautes eaux soit de novembre à mars/avril. Cependant, des écarts de plus de 10% persistent entre la mesure de débit d'eaux brutes et d'eaux traitées avec des écarts dépassant les 30% en moyenne, ceci y compris en période de non alimentation de la ZRV.</p> <p>Travaux et études : Le tampon situé le long de la Marsange peut se soulever lors d'épisodes pluvieux intenses (mise en charge du réseau en amont du poste de relevage terminal qui régule le débit refoulé vers la station d'épuration). Le projet d'équipement des deux déversoirs d'orage rue du Lavoisier et rue Cotel qui était planifié par SUEZ pour l'année 2024 a été abandonné. En effet, il n'était pas justifié d'un point de vue réglementaire.</p>																			
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F479/MISE2009/005 Arrêté préfectoral boues :																				
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration																				
Masse d'eau : Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Marsange Rivière 2 : Yerres Fleuve : SEINE																				
Caractéristiques techniques																				
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Capacité pollution</td> <td style="width: 10%;">: 750</td> <td style="width: 10%;">E.H</td> <td style="width: 10%;">Débit de référence</td> <td style="width: 30%;">: 513 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 45</td> <td>kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 5,309 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 142</td> <td>m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 18%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 513</td> <td>m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 82%</td> </tr> </table>	Capacité pollution	: 750	E.H	Débit de référence	: 513 m ³ /j		: 45	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,309 km	Capacité hydraulique TS	: 142	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 18%	Capacité hydraulique TP	: 513	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 82%
Capacité pollution	: 750	E.H	Débit de référence	: 513 m ³ /j																
	: 45	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,309 km																
Capacité hydraulique TS	: 142	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 18%																
Capacité hydraulique TP	: 513	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 82%																
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE + ZRV File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)																				
Autosurveillance																				
Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé																				

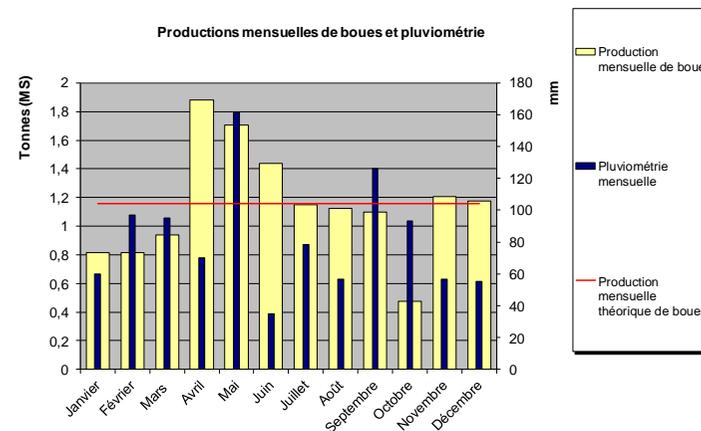
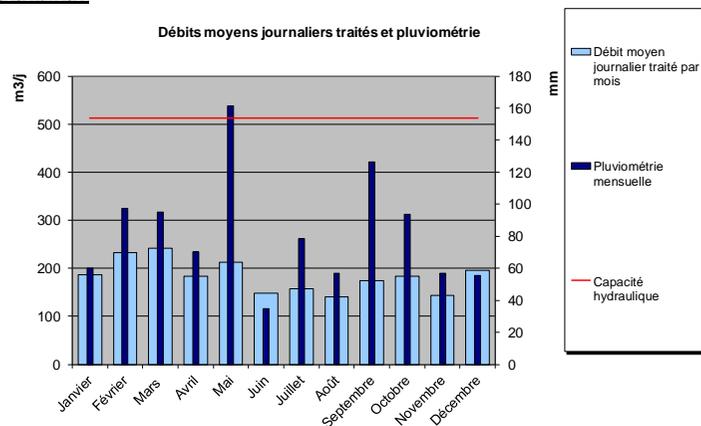
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	FAVIERES (hors hameau de la route raccordé sur la commune de Villeneuve-Saint-Denis)													
Nombre de raccordables :	910	habitants	682	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	91	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	96	m ³ /j	moyen :	183,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	560 E.H.	maxi temps sec :	122	m ³ /j	maxi temps de pluie :	457	m ³ /j			
pollution NK :	75%	date :	12/2023	hydraulique :	36%	Production annuelle de boues :	13,8	tMS	68	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	145,6	kwh/j	4,5	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	99%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/01/2024		110			94,8	130	214	45			45	4,4
	A2+A5+A4	18/01/2024		4			8,25	3	27	0,97	0,1	9,96	10,9	2,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/04/2024	373	56,5			52,5	64,8	133	42,3	34,2		42,3	3,9
	A2+A5+A4	04/04/2024	366	4			5,15	3	14,6	1,27	0,6	0,84	2,11	0,17
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	23/10/2024	135	139			113	127	312	57,3	43		57,3	6,32
	A2+A5+A4	23/10/2024	165	2			6,88	3,42	20,7	2,29	1,1	2,71	5	0,41
Flux amont retenus en kg/j				22			18	19	51	8,4				0,8
Flux amont retenus en E.H.				243				323	339	560				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,33			6,76	3,14	20,8	1,51	0,57	4,5	6,01	0,96
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,9			91,4	96,6	89,5	96,7			86,7	78,5
Normes de rejet journalières en mg/l					35/35/35			25/25/25	90/90/90	10/10/10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15/15/15	2
Normes de rejet journalières en rendement					90/90/90			70/70/70	75/75/75	70/70/70				
Normes de rejet annuelles en rendement													70/70/70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT FERICY / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>	
Code Sandre	: 037717901000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte Le réseau d'assainissement séparatif collecte par temps de pluie une quantité significative d'Eaux Claires Météoriques (ECM) et d'eaux de ressuyage (défauts d'étanchéité des collecteurs). Le débit maximum de temps de pluie retenu est de 346 m³/j le 23/02/2024 pour une pluviométrie cumulée de 26 mm sur 3 jours. Le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) peut être estimé à 44 m³/j en 2024. La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 85 % (63 % en 2023) en lien avec une pluviométrie plus importante en 2024. Quelques valeurs élevées de débits correspondant vraisemblablement à des mesures erronées en lien avec l'obstruction par des brindilles ou des feuilles dans le canal débitométrique ont été écartées pour l'analyse du débit maximum de temps de pluie, notamment sur les périodes du 27 au 28/09/2024 et du 10 au 12/10/2024. Il n'existe pas de point de déversement en tête de la station d'épuration (arrivée gravitaire en réseau séparatif). Le regard EU situé en aval du refoulement du poste de la rue de la Fontaine dans la rue de Ferland est actuellement très dégradé (attaque acide). Ce constat implique de réaliser une mesure de la concentration en H2S au refoulement pour contrôler l'efficacité du traitement à l'air, et de conduire les investigations et les travaux nécessaires à la pérennisation de l'état structurel du réseau d'assainissement.</p> <p>Station d'épuration Les prélèvements réalisés dans l'année sont tous conformes (1 mesure d'autosurveillance et 2 visites SATESE). Le traitement de l'azote est satisfaisant. La station d'épuration est chargée à 40 % en pollution d'après les résultats de la mesure 24h SATESE de 2023. La production de boues (boues évacuées) est de 8,2 tonnes de Matières Sèches (MS). Sur la base de la charge polluante retenue de 400 E.H., le ratio est de 56 gMS/E.H./j pour un objectif de 60 g MS/E.H./j. Ce résultat est satisfaisant. Il est toutefois à nuancer avec le reliquat des boues de 2023 évacué en début d'année. Il est nécessaire de maintenir un rythme des extractions de 2 fois par semaine quand cela est nécessaire et de disposer en permanence d'une capacité de stockage des boues extraites suffisante (évacuations régulières des silos souples vers la station d'épuration de retraitement). Veolia va fournir un devis à la collectivité pour évacuer le silo souple endommagé et mettre en place un nouveau lit de séchage avec une poche filtrante. Les boues ont été retraitées sur la station d'épuration de PAMAVAL pour 75,8 % et les flottants ont été retraités sur la station d'épuration de Dammarie-les-Lys pour 24,2 %.</p> <p>Travaux et études Les fissures du bassin d'aération ont été traitées par la société TECHSUB en décembre 2022 par injection de résine époxy (intervention de plongeurs). Des câbles de maintien ont été installés autour de l'ouvrage. Des plaques de maintien du mur de soutènement des bâches à boues et des témoins pour le suivi de l'évolution des fissures ont également été mis en place par la suite. Les réparations effectuées permettent de sécuriser le fonctionnement de cette installation. La construction d'une nouvelle station d'épuration est toutefois nécessaire. Cette opération n'est pas engagée à ce jour. La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est prévue en 3^{ème} tranche par la CCBRC ; l'étude pourrait démarrer avant la fin 2025.</p>	
Mise en service	: 01/01/1976	Technicien SATESE	: Laurent CROS		
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE		
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX				
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST				
Constructeur	: SERTED				
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)				
Arrêté préfectoral eaux	: F 441 - Art 41, N° M: 1995/166				
Arrêté préfectoral boues	: D04/050/DDAF				
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>					
Masse d'eau	: Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)				
Ru (ou autre)	:				
Rivière 1	:				
Rivière 2	: Vallée Javot				
Fleuve	: SEINE				
<u>Caractéristiques techniques</u>					
Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 204 m ³ /j	
	: 60	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,138 km	
Capacité hydraulique TS	: 150	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%	
Capacité hydraulique TP	: 150	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE				
File boues	: SILO SOUPLE				
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)				
<u>Autosurveillance</u>					
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1				
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé		

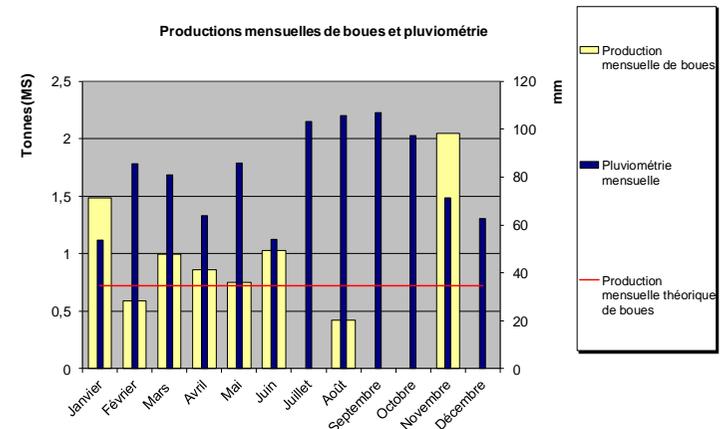
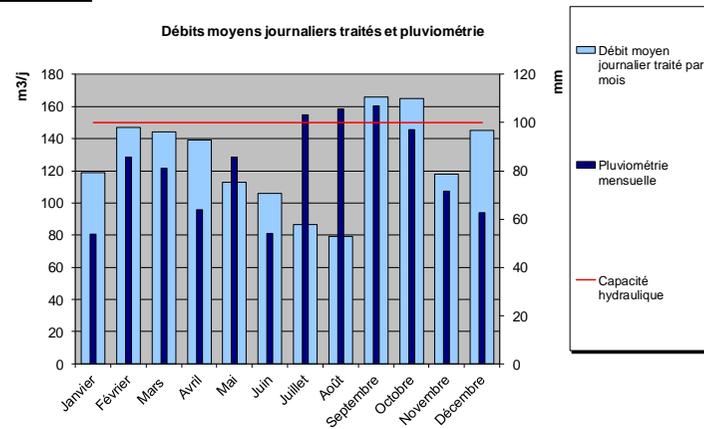
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	FERICY													
Nombre de raccordables :	594	habitants	446	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	66	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	62	m ³ /j	moyen :	127,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	400 E.H.	maxi temps sec :	103	m ³ /j	maxi temps de pluie :	346	m ³ /j			
pollution NK :	40%	date :	04/2023	hydraulique :	85%	Production annuelle de boues :	8,2	tMS	56	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	77	kwh/j	3,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	93%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/03/2024	102	110			100	120	260	60			63,4	5,3
	A2+A5+A4	18/03/2024	102	8,4			8,5	4	26	6,4			9,11	2,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	30/05/2024		190			121	150	304	60			60	6
	A2+A5+A4	30/05/2024		18			9,25	5	27	5,9	4	1,53	7,43	1,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/11/2024		380			247	230	775	119			119	9,4
	A2+A5+A4	07/11/2024		12			7,75	3	25	2,2	0,12	4,81	7,01	3
Flux amont retenus en kg/j				21			21	21	54	6				0,62
Flux amont retenus en E.H.				231				347	357	400				365
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12,8			8,5	4	26	4,83	2,06	3,17	7,85	2,37
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93,2			93,6	97,3	92,6	92,6			89,1	64,5
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT FLAGY / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037718401000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/01/1984 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : FLAGY Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Déclaration simplifiée MISE 95024 Arrêté préfectoral boues : D02/010/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Orvanne Rivière 2 : Loing Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte : La panne du débitmètre N°2 en début d'année puis ensuite un souci de mesure avec le nouveau débitmètre n'a pas permis d'obtenir des valeurs fiables de suivi des débits sur la totalité de l'année. Sur les 3 premiers mois de l'année, les débits relevés par la pompe N°2 ont été estimés à partir du temps de fonctionnement de cette dernière.</p> <p>Le remplacement des 2 débitmètres le 10 avril, aurait dû conduire à une mesure fiable des débits d'alimentation de la station d'épuration. Or, le nouveau débitmètre N°2 a présenté une défaillance. C'est ainsi que les débits collectés par le réseau d'assainissement entre avril et septembre, ne sont pas connus. Les données disponibles permettent toutefois de confirmer que les débits de temps de pluie sont élevés, traduisant l'intrusion d'eaux claires parasites météoriques du fait de branchements non conformes. De tels débits sont incompatibles avec un fonctionnement correct de la station d'épuration de conception obsolète (clarificateur conique).</p> <p>Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées n'a pas été satisfaisante lors de la 1^{ère} mesure annuelle d'autosurveillance, malgré des conditions hydrauliques de temps sec : pertes de matières en suspension, concentrations résiduelles en MES et DCO élevées dépassant les seuils réductibles, et aussi une élimination de l'azote ammoniacal très insuffisante.</p> <p>Lors de la visite du SATESE, les seuils réglementaires étaient dépassés pour les paramètres matières en suspension (MES) et azote Kjeldahl (NTK).</p> <p>Par ailleurs, la production de boues qui traduit le fonctionnement global de la station d'épuration, est, en cette année 2024 particulièrement pluvieuse, encore plus faible qu'habituellement, ce qui rend compte des très médiocres performances du système d'assainissement dans son ensemble. Celui-ci est d'ailleurs déclaré non conforme.</p> <p>Le ratio de production de boues ramené à l'équivalent-habitant de 10 g de MS/EH/j est 3 fois moins élevé qu'en 2023. Représentant 17% de la valeur attendue au regard de la population raccordable, il conduit à considérer que les performances globales du système sont du même ordre de grandeur.</p> <p>Travaux et études : Au 01/01/2025, la commune de Flagy a transféré la compétence eau et assainissement au SIDASS.</p> <p>Le 26/06/2025, par délibération, le SIDASS a pris acte du rejet de l'offre de l'entreprise de travaux la mieux disante dans le marché de la reconstruction de la station d'épuration de Flagy. Elle a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. En effet le coût des travaux s'élevait à 2 490 K€, alors que l'estimatif du Maître d'œuvre de 1 995 K€, était déjà très conséquent pour une 700 EH. Le SIDASS recherche actuellement une solution alternative sans extension dans l'Espace Naturel Sensible (zone de marécage révélé par les derniers niveaux de nappes très hauts) qui aurait nécessité des fondations spéciales et induit des coûts de travaux déraisonnables.</p> <p>Il est pressenti la reconstruction en lieu et place du site actuel de la station d'épuration, tout en maintenant la continuité de service pendant les travaux (unité de traitement transitoire ou pas), avec une filière de traitement des boues plus compacte basée sur une table d'égouttage suivi d'un silo de stockage en vue d'un épandage en agriculture. Le SIDASS présentera sa réflexion et la replanification de l'opération décalée fin septembre 2025. La priorité n°1 pour le SIDASS constitue la mise aux normes de Montigny-sur-Loing.</p> <p>Le marché de travaux relatif à la réhabilitation des réseaux conformément au SDA et lancé par la commune fin 2024, a en revanche été repris par le SIDASS qui a donné suite à l'analyse des offres. Les travaux réalisés par SADE devraient démarrer au 2^{ème} semestre 2025.</p>
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 120 m³/j : 30 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 4,532 km Capacité hydraulique TS : 75 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 75 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

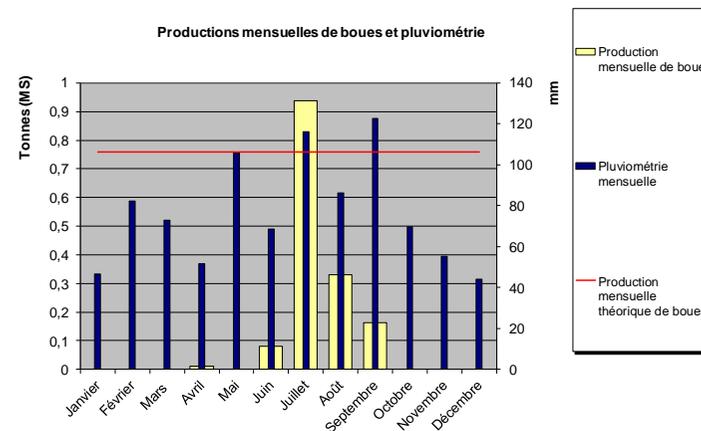
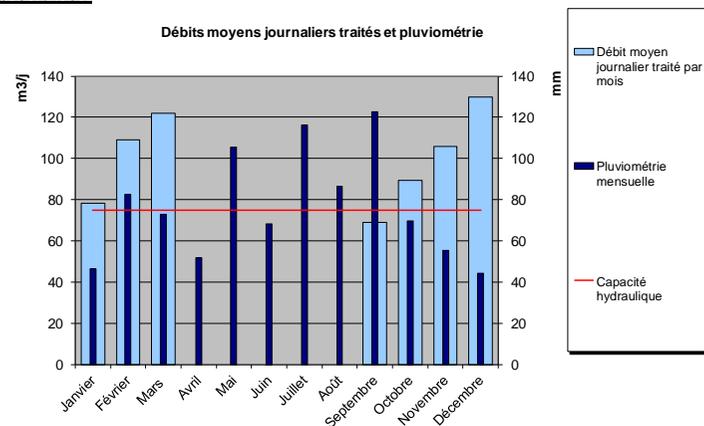
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	FLAGY													
Nombre de raccordables :	561	habitants	421	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	55	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	58	m ³ /j	moyen :	100,5	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	421 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j		maxi temps de pluie :	230	m ³ /j				
pollution DBO5 :	84%	date :	12/2023	hydraulique :	134%	Production annuelle de boues :	1,5	tMS	10	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	58,6	kwh/j	2,4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	17%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	26/05/2024	30	342			349	428	891	121	88	0,24	121	10,6
	A2+A5+A4	26/05/2024	30	96			59,7	26,4	186	98,1	80	0,3	98,2	9,51
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/09/2024		460			422	510	1088	88			88	11
	A2+A5+A4	18/09/2024		40			18,5	8	58	54	50	0,67	54,7	4,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/12/2024	128	220			26	27	76	57,9	53,1	2,57	60,5	1,22
	A2+A5+A4	10/12/2024	128	4,9			11,3	7,47	30,1	2,4	0,64	4,5	6,9	0,57
Flux amont retenus en kg/j				38			23	25	63	6,3				0,72
Flux amont retenus en E.H.				421				421	421	421				421
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				68			39,1	17,2	122	76	65	0,48	76,4	6,96
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				81,6			89,3	96,1	86,9	28,8			28,4	35,1
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT FLEURY-EN-BIERE / SAINT-MARTIN-EN-BIERE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037742501000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/01/1992 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS Constructeur : DEGREMONT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : 91/DDAF/HY/354 Arrêté préfectoral boues : D03/001/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Rebais(RUISSEAU)(R92-F4483000) Ru (ou autre) : Rebais Rivière 1 : Rivière 2 : Ecole Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement collecte des eaux claires météoriques qui peuvent conduire exceptionnellement à la saturation de la station d'épuration. Toutefois, les débits de temps de pluie même intenses restent compatibles avec la capacité hydraulique du clarificateur. Le débit maximum de temps de pluie 2024 qui s'est élevé à 216 m³/j le 09/10/2024 par 51 mm de hauteur de pluie, a représenté 103% de la capacité hydraulique des ouvrages.</p> <p>La collecte d'eaux claires parasites permanentes est restée non significative en cette année 2024, malgré la période hivernale particulièrement humide.</p> <p>Les données eau et assainissement 2024 ne révèlent plus d'écart significatif entre les débits collectés à la station d'épuration, et les débits attendus au regard des volumes d'eau vendus et taxés en assainissement. Ces dernières sont en parfaite adéquation avec les débits collectés à la station d'épuration, ce qui confirme que le taux de collecte est proche de 100%, comme l'indiquent par ailleurs les résultats obtenus sur la charge polluante collectées à la station d'épuration (Cf. données d'autosurveillance 2023 et 2024).</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 1200 E.H Débit de référence : 210 m³/j : 72 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 7,11 km Capacité hydraulique TS : 210 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 210 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : SILO NON COUVERT Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	<p>Station d'épuration</p> <p>Les performances de la station d'épuration, observées à la fois lors des 2 mesures d'autosurveillance réglementaires et des 2 visites annuelles du SATESE, respectent sans difficulté les normes de rejet en vigueur. Toutefois l'optimisation des points de consigne de la sonde Redox, en assurerait la pérennité.</p> <p>La moyenne des flux observés pendant les 2 mesures d'autosurveillance l'une déroulée par temps sec, et l'autre par temps de pluie (20 mm) est en adéquation avec la valeur attendue au regard de la population raccordable (paramètres de comparaison l'azote NTK et le phosphore Ptot).</p> <p>Elle est retenue pour la réactualisation du coefficient de charge en pollution du dispositif, qui atteint 44%. Cette valeur traduit la sous-charge encore marquée du système de traitement construit il y a plus de 30 ans et donc le surdimensionnement initial dans les hypothèses prises.</p> <p>En 2024, d'après le bilan de l'exploitant, les boues ont toutes été évacuées en épandage agricole, mais on note un écart excessif entre les quantités de boues évacuées en épandage (5.62 TMS pour 324 m³ à 17.3 g/l) avec celles extraites (12.1 TMS données du SANDRE retranscrites dans le bilan annuel SAUR, et 9.89 TMS figurant dans les commentaires de ce même bilan annuel SAUR). La SAUR n'a pas apporté d'éléments explicatifs sur ce point, même après avoir été interrogée par le SATESE.</p>
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Travaux et études</p> <p>L'apport de grave calcaire sur le chemin d'accès à la station d'épuration, a permis de rendre l'accès à cette dernière de nouveau carrossable, sans risque de s'embourber.</p> <p>La capacité de stockage du silo des boues est limitante pour répondre au besoin de traitement de la charge de pollution collectée via une valorisation agricole annuelle (9 TMS tout au plus), malgré les efforts de l'exploitant de bien concentrer les boues dans l'ouvrage.</p> <p>Il est rappelé qu'en cas de nécessité (silo saturé), le débouché vers un site de retraitement (Bourron-Marlotte par exemple), est à utiliser sans attendre, afin d'éviter de ne pas dégrader la qualité du fonctionnement de la station d'épuration.</p>

Caractéristiques de fonctionnement

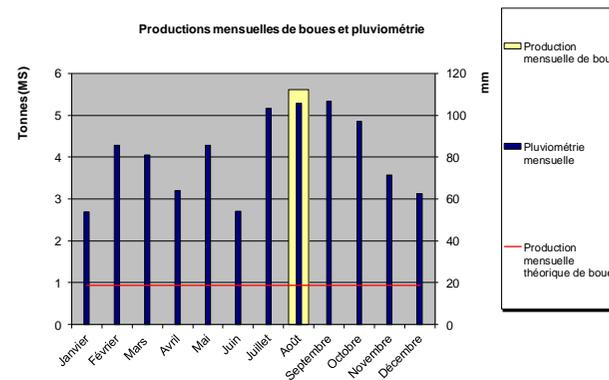
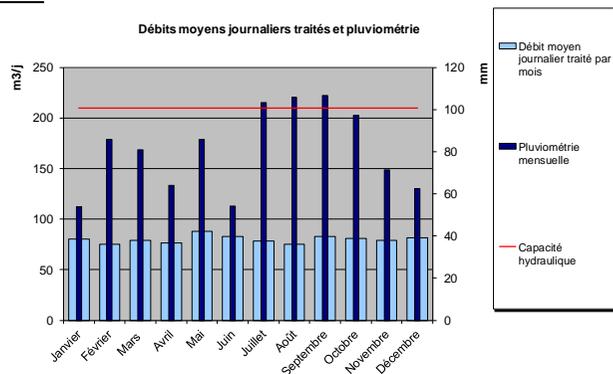
Communes raccordées : SAINT-MARTIN-EN-BIERE

Nombre de raccordables :	711	habitants	533	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	78	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	75	m ³ /j	moyen :	80	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	523 E.H.	maxi temps sec :	82	m ³ /j	maxi temps de pluie :	216	m ³ /j
pollution NK :	44%	date :	12/2024	hydraulique :	38%	Production annuelle de boues :	5,6	tMS	29	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	147	kwh/j	4,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	48%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	31/01/2024		490			413	440	1186	138			138	16
	A2+A5+A4	31/01/2024		4			8,5	3	28	3,4	2,2	0,62	4,02	5,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/04/2024	68	578			296	346	787	140	88,7	0,24	140	14,7
	A2+A5+A4	10/04/2024	62	14,2			8	3,89	24,2	5,7	1,32	0,27	5,74	7,03
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2024		460			252	300	661	105			105	11
	A2+A5+A4	17/09/2024		5,9			7	3	22	3,2	1,9	0,11	3,31	4,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	25/09/2024	106	264			327	400	837	58,2	55,5	1,05	58,2	7,58
	A2+A5+A4	25/09/2024	101	6,82			11,8	7,01	33	7,1	2,2	0,25	7,35	3,43
Flux amont retenus en kg/j				34			28	33	71	7,8				0,9
Flux amont retenus en E.H.				373				549	473	523				531
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,73			8,81	4,22	26,8	4,85	1,9	0,31	5,1	4,96
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,3			97,3	98,9	96,9	94,8				60,7
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l										10				
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

FONTAINS / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037719001000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT Mise en service : 01/01/1979 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : FONTAINS Exploitant : FONTAINS Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues : Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91) Ru (ou autre) : Vieilles Vignes Rivière 1 : Ancoeur Rivière 2 : Almont Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte Ce dispositif ne dispose pas d'équipement de mesure de débit. Aucune donnée n'a été communiquée au SATESE pour l'année 2024, les relèves hebdomadaires n'ayant pas été réalisées toute l'année. L'exploitation en régie montre certaines limites. Sur la base du NK, le taux de collecte est satisfaisant à environ 80% selon la mesure d'efficacité du SATESE de septembre 2022. La population communale évolue assez peu entre l'année de référence 2014 et 2022, on compte 30 habitants supplémentaires (potentiellement pas tous raccordables).</p> <p>Station d'épuration Les concentrations d'eaux brutes lors de la visite SATESE du mois de septembre montrent un taux de dilution très élevé, constat anormal pour un réseau séparatif. Cependant, les caractéristiques analytiques des eaux rejetées au milieu naturel respectaient les normes prévues pour ce type de station (dès l'amont d'ailleurs au vu de la dilution des effluents). Le rejet était donc ponctuellement conforme.</p> <p>La station d'épuration est cependant obsolète et de surcroît quasiment à pleine charge polluante. De ce fait, le traitement de la pollution est souvent peu performant pour le paramètre azote notamment.</p> <p>Travaux et études Le dossier de reconstruction de la station d'épuration est toujours en cours. Il a été retardé notamment pour des raisons d'acquisition de parcelles. L'acquisition foncière et la procédure d'expropriation sont arrivées à leur terme. Une réunion a été organisée en novembre 2023 pour la reprise du dossier.</p> <p>Seront notamment nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une actualisation financière pour une reprise des études de conception et préalables (dossier de déclaration notamment) avec le dépôt d'une demande de subvention, • une actualisation du dimensionnement (réseaux ayant fait l'objet de réhabilitations, mise en conformité de riverains, etc.), • la remise à niveau des bornages (notamment de la parcelle B517), • l'étude des zones humides (révision de l'implantation des ouvrages en tenant compte des conclusions et compensations éventuelles à mener), • la prise en compte de l'évolution de la réglementation, <p>Aucun dossier de demande de subvention n'a été reçu depuis par le Département. Pour mémoire, la filière de traitement prévue était un filtre planté de roseaux de 220 EH pour un débit de référence de 88 m³/j. Le bornage du terrain ainsi que les prélèvements de sol ont été réalisés en septembre 2025.</p> <p>Lors de la visite SATESE, il a été constaté que le terrain prévu pour l'implantation des ouvrages de la nouvelle station était inondé. Le SATESE a informé le maître d'œuvre de ce constat ainsi que la commune pour que des mesures spécifiques soient prises pour tenir compte des cotes de plus hautes eaux connues.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 150 E.H Débit de référence : 30 m³/j : 9 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,85 km Capacité hydraulique TS : 30 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 30 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : LAGUNAGE AÉRÉ File boues : BASSIN Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet</p>	

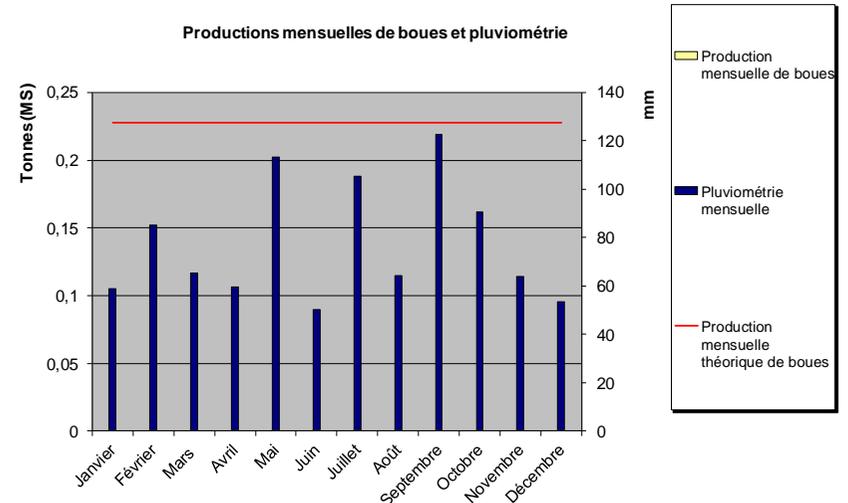
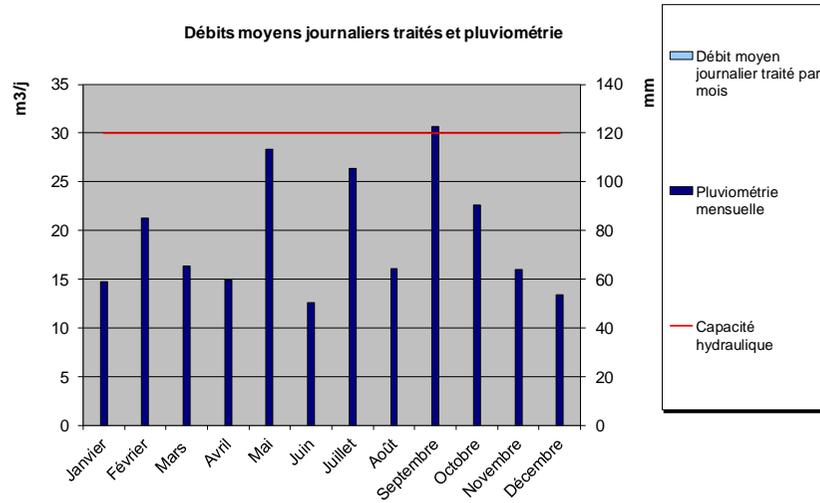
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	FONTAINS													
Nombre de raccordables :	205	habitants	154	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	22	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j					
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	127 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j				
pollution NK :	84%	date :	09/2022	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j		Ratio de production de boues :	%	Traitement P :		Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/09/2024		140	32	93	62	66	178	5	1,6	3,52	8,52	2,8
	A2+A5+A4	26/09/2024		27	8	35	13,2	8	37	4,1	1,9	2,55	6,65	1,5
Flux amont retenus en kg/j				2,9			7,3	5,4	11	1,9				0,2
Flux amont retenus en E.H.				32				90	73	127				118
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				27	8	35	13,2	8	37	4,1	1,9	2,55	6,65	1,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				80,7	75	62,4	78,6	87,9	79,2	18			21,9	46,4
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50	60	60								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT FONTENAILLES / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037719101000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte : Le suivi des débits relevés quotidiennement met en évidence l'impact marqué de la pluviométrie sur les débits en raison de la nature majoritairement unitaire (82%) du réseau de collecte.</p> <p>En 2024, les eaux claires parasites d'infiltration ou de sources, dites « ECPP » sont estimées à environ 80 m³/j en nappe haute (juin) et encore présente en nappe basse (septembre) à raison de 60 m³/j environ.</p> <p>Il est enregistré par ailleurs 67 jours de dépassement de la capacité hydraulique du dispositif (470 m³/j), occasionnés par les événements pluvieux.</p> <p>Sur l'année, les volumes collectés par le réseau en tête de station d'épuration ont atteint 175 252 m³, dont 36% ont été surversés en 84 jours en tête de station (A2). La surverse au niveau du trop-plein du bassin d'orage s'est élevée à 44 545 m³, soit 71% du volume total surversé, alors que celle au niveau du déversoir d'orage de 17 957 m³, a représenté 29% de ce volume.</p> <p>Ces volumes particulièrement élevés certains jours conduisent à s'interroger sur la fiabilité des lois hauteur/débit utilisées pour leurs estimations. L'exploitant évoque en effet « un frein hydraulique » à l'écoulement des surverses dans le cours d'eau lors d'évènements pluvieux importants (cf contrainte aval liée au niveau du ru).</p> <p>Pour assurer la fiabilité de la donnée, ce dernier propose comme en 2023, la modélisation des 2 points de surverse qui constituent le point A2. Cette action est nécessaire car en raison de l'importance des by-pass, le système d'assainissement est non conforme cette année.</p> <p>Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées observées lors des 2 mesures d'autosurveillance d'une part et lors des 2 visites du SATESE d'autre part a toujours été conforme au niveau de rejet imposé par l'arrêté préfectoral.</p> <p>La production de boue, indicateur des performances globales de la station d'épuration est plutôt régulière tout au long de l'année (extractions automatisées) et stable par rapport aux années précédentes. Toutefois, elle présente un déficit de 30% environ par rapport à celle attendue au regard du nombre de raccordables.</p> <p>Ce déficit peut s'expliquer en partie par les nombreux déversements d'eaux usées en tête de station d'épuration lors des pluies.</p> <p>Des écarts significatifs sont observables entre les débits amont et aval de la station d'épuration en janvier, février, novembre et décembre (73% des mesures présentent des écarts supérieurs à 10% sur ces 4 mois). Les écarts de mesures doivent conduire l'exploitant à procéder aux réétalonnages des équipements de mesures débitométriques.</p> <p>Travaux et études : Le programme de travaux issu du dernier SDA a été entièrement finalisé en 2018, avec la reconstruction de la station d'épuration et aussi la réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le bourg (rues de Glatigny, Leclerc, Maison Blanche, RD 408 et route de Grandpuits).</p> <p>La recalibration de 3 des 4 déversoirs d'orage a aussi permis de fiabiliser la collecte des eaux usées.</p> <p>Quant à l'assainissement du hameau du Jarrier, 10 habitations sont raccordées à la station d'épuration propre au hameau, d'ailleurs située sur la commune de Saint-Ouen-en-Brie. Seule une habitation, implantée à l'extrême Sud-Est du hameau restera en assainissement non-collectif.</p> <p>Du fait de l'apport significatif d'eaux claires d'infiltration dans le réseau d'assainissement, la mise en œuvre de passage caméra pourrait permettre d'identifier les points d'apports de ces eaux parasites, après une étude nocturne.</p>
Mise en service : 16/10/2018 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : FONTENAILLES	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS	
Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : FF44 N° MISE 2016/21	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Ancoeur	
Rivière 2 : Almont	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1100 E.H Débit de référence : 953 m ³ /j	
: 66 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 4,686 km	
Capacité hydraulique TS : 180 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 18%	
Capacité hydraulique TP : 470 m ³ /j (pluie) Unitaire : 82%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE + ZRV	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

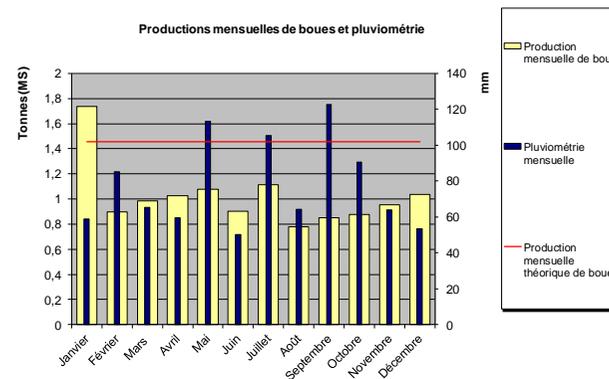
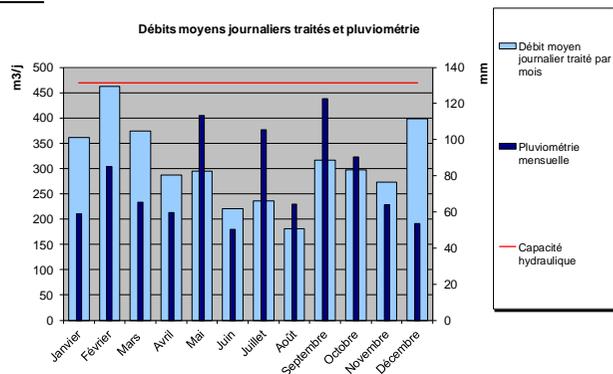
Communes raccordées : FONTENAILLES

Nombre de raccordables :	1042	habitants	782	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	106	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	151	m ³ /j	moyen :	308,7	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	704 E.H.	maxi temps sec :	178	m ³ /j	maxi temps de pluie :	738	m ³ /j
pollution NK :	64%	date :	09/2024	hydraulique :	66%	Production annuelle de boues :	12,2	tMS	48	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	164	kwh/j	4.15	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	70%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/03/2024		210			122	150	311	41			41	4,5
	A2+A5+A4	14/03/2024		4			5	3	14	4,2	3,3	0,96	5,16	1,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	25/03/2024	206	102			79,9	70,7	258	37,2			38	3,53
	A2+A5+A4	25/03/2024	237	2			5,58	3	16,3	2			3,54	1,07
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	03/09/2024	170	99			96	93	294	62			62,1	5,64
	A2+A5+A4	03/09/2024	126	3			7,2	3	22,8	2,3			4,31	1,81
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/09/2024		34			19,2	19	58	6,4			6,4	1,1
	A2+A5+A4	26/09/2024		4			4	3	10	0,97	0,46	2,33	3,3	1,6
Flux amont retenus en kg/j				17			23	16	50	11				0,96
Flux amont retenus en E.H.				187				263	333	704				565
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,25			5,44	3	15,8	2,37	1,88	1,64	4,08	1,47
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,5			90,4	93,7	91,3	91,4			80	52,6
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l													25	4
Normes de rejet journalières en rendement				90				80	75	70				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	70

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT FONTENAY-TRESIGNY / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037719201000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT</p> <p>Mise en service : 01/01/2005 Technicien SATESE :</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE</p> <p>Maître d'ouvrage : FONTENAY TRESIGNY</p> <p>Exploitant : FONTENAY TRESIGNY</p> <p>Constructeur : STEREAU</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : 2021/DDT/SEPR-10</p> <p>Arrêté préfectoral boues : F475 99/043</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Bréon(RUISSEAU)(R101-F4750600)</p> <p>Ru (ou autre) : Bréon</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Yerres</p> <p>Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte : 3 déversoirs d'orage (DO) sont soumis à autosurveillance. Ils sont suivis et entretenus par la commune. Le volume by-passé estimé au niveau du DO1 Porche est de 486 m³ pour 9j de déversement et au niveau du DO3 Caisse d'Epargne de 7 939 m³ pour 47j de déversement. Pour le DO4 Berteaux équipé depuis décembre 2023, on dénombre 8 jours de déversement pour 849 m³ by-passés. Ces volumes et fréquences de déversement restent relativement faibles (<1% du volume collecté par le système d'assainissement), le taux de collecte est satisfaisant et conforme.</p> <p>Station d'épuration : L'exploitation et le suivi sont toujours aussi sérieux. Les charges polluantes retenues pour l'année résultent de la moyenne annuelle des mesures d'autosurveillance. Comme chaque année, les charges polluantes en phosphore sont plus élevées (cf. produits de nettoyage utilisés par la laiterie Pré Forêt), générant une consommation importante des réactifs chimiques nécessaires pour le traitement de ce paramètre.</p> <p>Les résultats de l'autosurveillance sont bons et conformes, y compris lors de la mesure du 21 juillet qui avec un by-pass significatif en A2. A noter que suite au remplacement, en juillet 2021, des ponts brosse par 2 vis hélicoïdales sur l'ancienne file, celles-ci sont insuffisantes (sous dimensionnement nécessitant des temps d'aération élevés avec un impact sur les rendements de dénitrification). L'achat d'une 3^{ème} vis est toujours reporté en raison de contraintes budgétaires. Comme en 2023, l'une des deux vis hélicoïdales a été à l'arrêt (décembre 2023 à février 2024) pour cause de dysfonctionnement du câblage et des équipements électriques.</p> <p>Le débit traité a dépassé 23 fois le débit de référence. En cette année particulièrement pluvieuse, 50 j de déversements se sont produits au point A2 (trop-plein du poste de refoulement des eaux brutes et du bassin d'orage), représentant un volume de 249 912 m³, soit 24.8% du volume collecté en tête de station d'épuration. Ce chiffre nettement plus élevé que les années passées est le témoin d'une année anormale en termes de pluviométrie avec des cumuls extrêmes ayant entraîné des crues du Bréon et des comptages possiblement biaisés. La station d'épuration n'est pas conçue pour gérer ce type d'évènement (BO plein pendant ces évènements) et l'incidence des déversements au point A2 sur la production de boue semble au final relativement limité suivant les chiffres pris en référence (dilution des effluents by-passés).</p> <p>339 tMS de boues chaulées (siccité normale à 30%) ont été épandues localement en août, soit 255 tMS hors chaux. Ces chiffres sont stables par rapport aux années précédentes et cohérents avec la production de boues extraites. Avec le ratio de production de boues, ils confirment le bon fonctionnement global de ce système d'assainissement.</p> <p>Le diagnostic permanent a été initié avec un tableur d'indicateurs établi.</p> <p>Travaux et études : Il est nécessaire de poursuivre la mise en œuvre du programme de travaux du SDA de 2018. L'aire de stockage des boues est devenue un peu juste en termes de capacité de stockage, ainsi une première évacuation en compostage vers la plateforme du SMAB a eu lieu en fin d'année (production de novembre et décembre). Suite à l'étude du cabinet MERLIN sur la filière de traitement des boues, le marché orienté vers l'installation d'une centrifugeuse a été déclaré infructueux en 2024 en raison d'un dépassement de l'enveloppe budgétaire. Potentiellement, la commune se dirigera vers un renouvellement à l'identique, l'option le vis presseuse nécessiterait d'augmenter la part de boues compostées dont le coût de fonctionnement n'est pas anodin. Une nouvelle consultation est prévue courant 2025. A noter le remplacement des 2 pompes d'extraction et du variateur de fréquence en fin d'année et le remplacement d'une portion de collecteur en amont du poste de relevage des eaux brutes suite à une nouvelle casse.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 10450 E.H Débit de référence : 3669 m³/j</p> <p>: 627 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 27,005 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 1600 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 43%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 3400 m³/j (pluie) Unitaire : 57%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : FILTRE À BANDES + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE</p> <p>Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 24</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

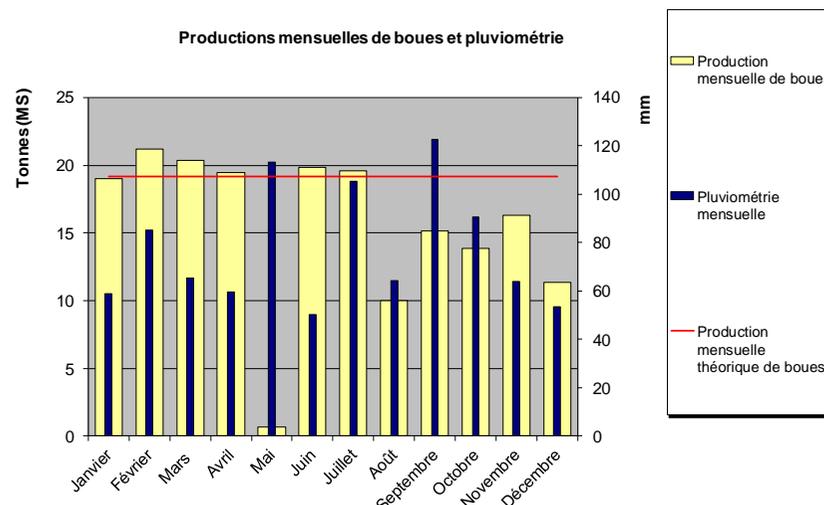
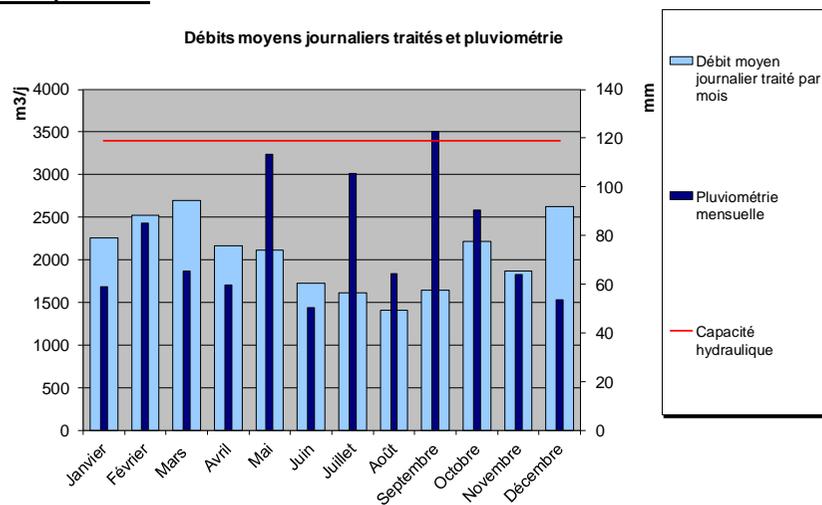
Communes raccordées : FONTENAY-TRESIGNY, MARLES-EN-BRIE (toute petite partie)

Nombre de raccordables :	6000	habitants	4500	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	748	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	850	m ³ /j	moyen :	2071,8	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	9250 E.H.	maxi temps sec :	1280	m ³ /j	maxi temps de pluie :	4535	m ³ /j
pollution DBO5 :	89%	date :	12/2024	hydraulique :	61%	Production annuelle de boues :	186,6	tMS	55	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	1455	kwh/j	2,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	80%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/07/2024		320			235	270	634	81			81	8,3
	A2+A5+A4	18/07/2024		4,1			6,25	3	19	2,5	1,2	1,4	3,9	0,24
Flux amont retenus en kg/j				493			435	555	1066	86				19
Flux amont retenus en E.H.				5478				9250	7107	5700				11412
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7,54			5,25	3,34	20,2	3,07	2,11	5,82	8,9	0,16
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,5			97,4	98,7	96,2	92,6			78,6	98,1
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	5				
Normes de rejet annuelles en mg/l													10	2
Normes de rejet journalières en rendement					93			95	93	90				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT FORGES / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037719401000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER- CHABRAN
Mise en service	: 01/01/1996	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: SABLA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F441 1995/323		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Vallée Javot
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1600 E.H	Débit de référence	: 240 m ³ /j
	: 96 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,123 km
Capacité hydraulique TS	: 240 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 47%
Capacité hydraulique TP	: 240 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 53%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 3		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'exploitation des débits est difficile puisque la station d'épuration réceptionne les rejets issus des deux aires d'autoroutes dont la fréquentation est variable.

Pour 2024, il a été estimé un débit maxi temps sec de 80 m³/j enregistré en juin. La variation des débits de temps sec (de 42 à 197 m³/j) laisse supposer la collecte anormale d'eaux claires parasites de nappe et/ou d'eaux de ressuyage de fossés rejoignant des caniveaux ou les collecteurs.

La consommation en eau assainie ne tient pas compte des apports provenant des aires d'autoroute. Lors d'un prélèvement 48 h réalisé par le SATESE en août 2024, la part variable en provenance des aires d'autoroute a été estimée à 64 m³/j le premier jour et 57 m³/j le deuxième jour (estimation à 38,5 m³/j en juillet 2023). Le débit de référence a été dépassé 29 jours dans l'année avec un débit maximal de temps de pluie de 613 m³/j obtenu le 22 février, représentant 255 % du débit hydraulique nominal. Hormis ces périodes, le dispositif dispose d'une marge en termes de capacité hydraulique (le débit moyen ne représentant que 53 % de la capacité nominale). La SAUR a confirmé que le débit de pointe horaire ne dépassait pas la consigne de 40 m³/h correspondant à la capacité du clarificateur.

Il y a eu 72 jours avec des déversements au point A2, pour un total de 1671 m³ (soit 3,5 % du débit arrivant à la station). Tous les déversements ont eu lieu par temps de pluie.

Station d'épuration : La charge polluante admise sur les ouvrages a été actualisée à partir de la mesure 48 h du SATESE au mois d'août. Cette mesure est représentative de la charge admise entre le bourg et les deux aires d'autoroutes, ce qui permet d'estimer la charge à 867 EH en NK en moyenne sur les gros week-ends de vacances, et d'en déduire une charge en pollution en provenance des aires d'autoroute de 685 EH et 182 EH estimé pour le bourg. Cela confirme un surdimensionnement initial de la station d'épuration avec des apports polluants des aires d'autoroute certainement surévalués au moment du projet. La station d'épuration est à 54% de charge en pollution au maximum sur l'année sur la base de la mesure SATESE. En termes de charge hydraulique, la part des eaux usées en provenance des aires d'autoroute a représenté 62 % des apports hydrauliques vers la station d'épuration durant la mesure SATESE.

Le bilan d'autosurveillance du 13 août les visites SATESE avaient un rejet supérieur à la norme pour le NGL. Les effluents montrent une carence en carbone, sans doute en lien avec les flux azotés importants en provenance des stations d'autoroutes (urine), pourrait expliquer la baisse de performance de la dénitrification, notamment en période estivale. L'ajout d'une source carbonée complémentaire pourrait permettre d'optimiser les rejets en nitrate. En moyenne annuelle, sur la base de l'autosurveillance, la norme est cependant respectée.

La production de boue qui traduit l'élimination de la pollution a été corrigée. En effet, la production pour le mois de juillet de 3,5 tonnes MS était incohérente et provenait d'une erreur de saisie sur la siccité lors d'une extraction (14,8 % de siccité au lieu de 1,48 %). Même avec cette correction, la quantité extraite en juillet semble surestimée. La production de boue représente 87,6 % de la quantité attendue provenant de la zone de collecte du bourg de 182 EH, ce qui prouve un traitement globalement satisfaisant. Le ratio global obtenu (11 g MS/EH/j) est non représentatif du fonctionnement global puisque la charge polluante collectée permettant d'évaluer le taux de charge en pollution est basée sur la charge maximale, avec les apports d'aires d'autoroute (base NTK). Une remise en service de la totalité des lits de séchage a été demandée à la SAUR qui y a répondu favorablement (3 lits / 11 seulement fonctionnels lors du bilan SATESE de juillet 2024, 6 lits de séchage étaient fonctionnels en janvier 2025).

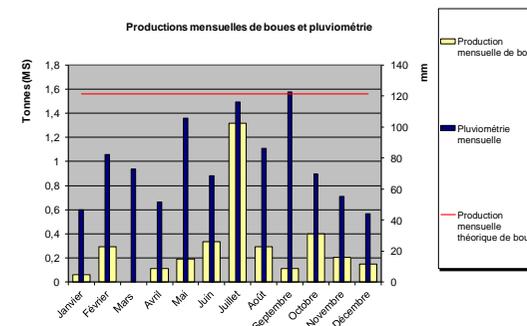
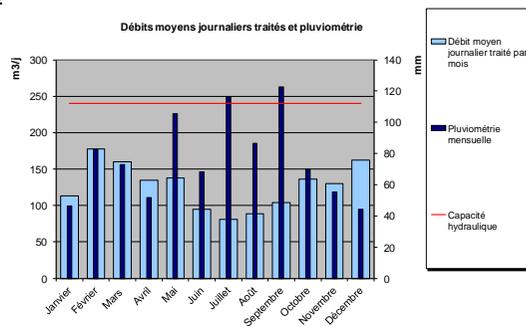
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	FORGES													
Nombre de raccordables :	242	habitants	182	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	46	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	65	m ³ /j	moyen :	126,7	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	867 E.H.	maxi temps sec :	80	m ³ /j	maxi temps de pluie :	613	m ³ /j				
pollution NK :	54%	date :	08/2024	hydraulique :	53%	Production annuelle de boues :	3,5	tMS	11	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	157,4	kwh/j	3,5	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	18%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/03/2024	161	282			134	160	349	91,5	73,8	0,24	91,5	7,37
	A2+A5+A4	07/03/2024	161	2,2			4,72	3,89	11,1	0,99	0,39	2,9	3,89	3,43
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/08/2024		230			225	260	606	148			148	9,7
	A2+A5+A4	09/08/2024		6,4			5,75	3	17	1,7	0,38	20,6	22,3	6,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/08/2024	47	30			9,83	4,63	39,9	6,46	3,43	0,92	7,44	6,08
	A2+A5+A4	13/08/2024	47	14,6			5,92	3	17,7	2,67	1,15	1,05	47,2	0,69
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	02/10/2024		500			378	480	932	83			83	9,8
	A2+A5+A4	02/10/2024		7,1			5,25	1,5	18	1,1	0,1	23,7	24,8	6,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	30/10/2024	86	146			160	136	530	151	116	1,05	151	9,71
	A2+A5+A4	30/10/2024	86	7,8			6,94	3,18	21,4	1,14	0,5	5,04	6,14	4,64
Flux amont retenus en kg/j				44			21	24	58	13				0,87
Flux amont retenus en E.H.				488				406	383	867				512
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,62			5,72	2,91	17	1,52	0,5	10,7	20,9	4,31
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				88,2			85,6	85,8	88,7	90,9			69,3	52,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													20	
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT FORGES / LES COURREAUX

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires																				
<p>Code Sandre : 037719402000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN</p> <p>Mise en service : 17/03/2020 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU</p> <p>Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS</p> <p>Constructeur : ERSE</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : Arrêté ministériel du 21/07/15</p> <p>Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Ru Flavien(R73A-F4007000)</p> <p>Ru (ou autre) : Fossé</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 :</p> <p>Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte :</p> <p>Les débits transmis par l'exploitant dans le SANDRE sont issus de la mesure de sortie. Un nouvel étalonnage du débitmètre a été réalisé en fin d'année 2023 pour fiabiliser les données. Une baisse importante du débit est constatée en juillet (débit moyen de 6 m³/j), aucune explication n'a été donnée.</p> <p>Le débit moyen représente 31 m³/j, soit 148 % du volume d'eau usée attendu de 21 m³/j et une charge hydraulique surfacique de 0,4 m/j ce qui est acceptable.</p> <p>L'écart entre le débit maxi et le débit mini de temps secs montrent la faible présence d'ECPP. Pour rappel, lors du bilan SATESE de septembre 2020 aucun ECPP n'avait été mesuré. On observe cependant une réaction du réseau par temps de pluie, accentuée en période de nappe haute en hiver (octobre à avril), malgré son caractère 100 % séparatif.</p> <p>Le débit de référence a été dépassé 145 fois dans l'année, lors d'épisodes pluvieux et pendant les périodes de ressuyage. Ceci laisserait penser à l'utilisation de pompes vide cave par les abonnés. Le débit maximum de 155 m³/j a été enregistré le 10/10/2024. Il fait suite à une pluviométrie de 61,5 mm sur 4 jours (dont 39,7 mm le 09/10). Ce volume représente 764 % du volume d'eau assainie attendue quotidiennement et une charge hydraulique surfacique de 2,1 m/j. Pour rappel, la charge hydraulique surfacique mensuelle maximale admissible sur les filtres est de 1,8 m/j.</p> <p>Aucun déversement au point A2 n'a été détecté (estimation du temps de surverse), ce qui semble anormal au regard des débits enregistrés et des observations faites par l'exploitant.</p>																				
Caractéristiques techniques																					
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Capacité pollution</td> <td style="width: 10%;">: 150</td> <td style="width: 10%;">E.H</td> <td style="width: 10%;">Débit de référence</td> <td style="width: 10%;">: 31 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 9</td> <td>kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 1,558 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 22,5</td> <td>m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 100%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 31</td> <td>m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 0%</td> </tr> </table> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX</p> <p>File boues : LITS À RHIZOPHYTES</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	Capacité pollution	: 150	E.H	Débit de référence	: 31 m ³ /j		: 9	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,558 km	Capacité hydraulique TS	: 22,5	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%	Capacité hydraulique TP	: 31	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%	<p>Station d'épuration :</p> <p>La qualité des eaux traitées respecte largement le niveau de rejet en vigueur en concentration ou en rendement.</p> <p>La station étant inférieure à 200 EH, elle ne fait pas l'objet de bilans 24h obligatoire par l'exploitant néanmoins un bilan a été réalisé en juin 2024. Cependant, les charges obtenues sont bien supérieures à celles attendues et n'ont pas donc été retenues. La charge polluante pour le paramètre NK, de 100 EH, obtenue lors de l'étude SATESE en septembre 2020 est représentative et est donc reconduite. D'un point de vue pollution, la station est chargée à 67 %.</p>
Capacité pollution	: 150	E.H	Débit de référence	: 31 m ³ /j																	
	: 9	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,558 km																	
Capacité hydraulique TS	: 22,5	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%																	
Capacité hydraulique TP	: 31	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%																	
Autosurveillance																					
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Travaux et études :</p> <p>L'exploitant a détecté un défaut de comptage du capteur de surverse. Il a été recommandé dans un premier temps de remettre le capteur dans le sens de l'écoulement. Ceci nécessitera une attention particulière et un entretien régulier pour éviter l'encrassement des contacteurs (ensablement, dépôt de lingettes, ...).</p> <p>Le bon fonctionnement du capteur peut être vérifié en temps sec par application d'un peu de papier humide sur les contacteurs.</p>																				

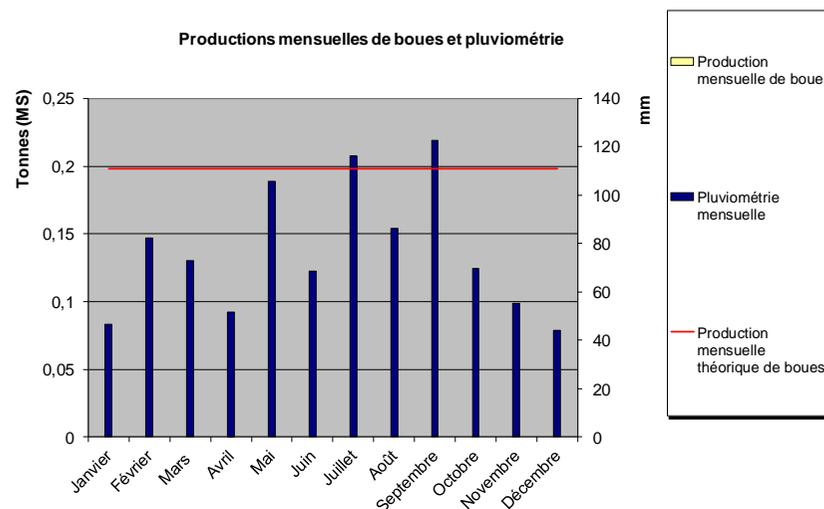
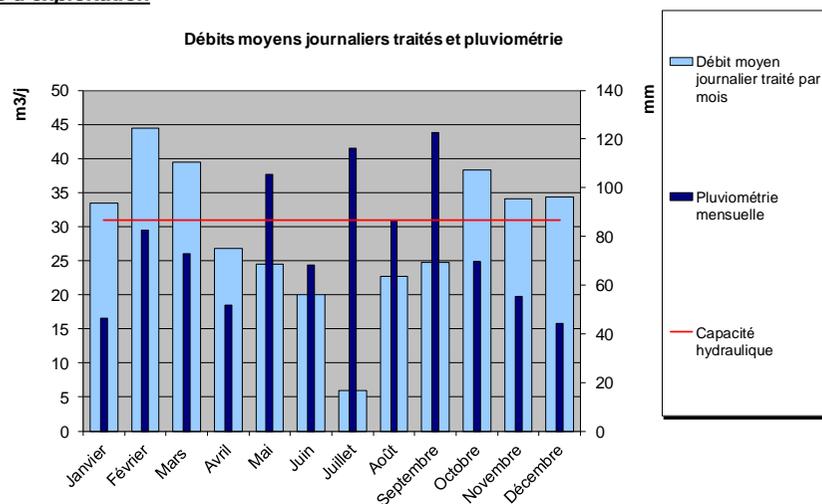
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	FORGES - Hameau Les Courreaux													
Nombre de raccordables :	123	habitants	92	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	26	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	16	m ³ /j	moyen :	31	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	100 E.H.	maxi temps sec :	24	m ³ /j	maxi temps de pluie :	155	m ³ /j			
pollution NK :	67 %	date :	09/2020	hydraulique :	94%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	7,5	kwh/j	1,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	06/06/2024	19	2470			640	836	1530	231	72,1	0,24	231	25,8
	A2+A5+A4	06/06/2024	19	8			10,4	6,79	28,1	1,95	0,39	44,1	46	5,52
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/06/2024		190			211	260	537	100			100	9,3
	A2+A5+A4	19/06/2024		15			15,2	10	41	1,9	0,15	51,3	53,2	6,1
Flux amont retenus en kg/j				5,8			6,8	6,6	16	1,5				0,17
Flux amont retenus en E.H.				64				110	110	100				100
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l					11,5		12,8	8,4	34,6	1,92	0,27	47,7	49,6	5,81
Rendements moyens annuels (avec by-pass)					95,9		95,6	97,7	95,3	98,6			63,4	56,5
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					50			60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037719501000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX Mise en service : 01/01/1978 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST Constructeur : CAEER Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : 01 DAI 2E 161 Arrêté préfectoral boues : D04/050/DDAF	<p>Système de collecte Le comportement du réseau d'assainissement séparatif n'est pas satisfaisant en raison de la quantité très importante d'eaux claires collectées. Le débit est estimé à partir de la télérelève journalière du temps de fonctionnement des pompes de relevage. Une pompe de by-pass, ainsi qu'une régulation du débit entrant, ont été mises en place en octobre 2016. Les débits maximums entrants ont ainsi baissé vers des valeurs plus acceptables bien que la station d'épuration reste en moyenne largement en surcharge hydraulique (304 % en 2024). La capacité hydraulique est dépassée toute l'année. Le volume by-passé en tête est de 140 566 m³ pour 91 744 m³ traités, soit 60,5 % de by-pass. 151 jours de by-pass sont comptabilisés (1 874 heures de déversements au total). Un phénomène de ressuyage important peut être observé ; caractérisé par des débits collectés qui restent très élevés après une période de pluies.</p> <p>Station d'épuration La mesure d'autosurveillance et les résultats des 2 visites SATESE sont conformes. La production de boues (boues extraites) est de 1,3 tonne de Matières Sèches (MS) (boues extraites à fiabiliser/pas de tarage de la pompe de secours en place depuis août 2021). Sur la base de la charge polluante retenue de 427 E.H., le ratio est de seulement 9 gMS/E.H./j pour un objectif de 60 gMS/E.H./j (déficit de 85 %). La production de boues a été divisée par plus de 3 par rapport à 2022. Ce résultat n'est pas satisfaisant ; il témoigne de la proportion importante de by-pass (60,5%), des départs de boues et de l'insuffisance des extractions des boues en excès (11 soutirages de boues). Les boues extraites ont été envoyées au centre de compostage de Sivry-Courtry.</p>
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Ancoeur Rivière 2 : Almont Fleuve : SEINE</p>	
<p>Caractéristiques techniques Capacité pollution : 550 E.H Débit de référence : 1272 m³/j : 33 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 3,159 km Capacité hydraulique TS : 82,5 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 82,5 m³/j (pluie) Unitaire : 0% File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : LITS DE SÉCHAGE Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	
<p>Autosurveillance Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Travaux et études La reconstruction de la station d'épuration fait partie des priorités ciblées par le SDASS EU2. Le projet en cours est la construction d'une station d'épuration intercommunale pour les communes de Fouju et Blandy-les-Tours de 1 450 E.H., implantée sur le site Geopetrol, de type boues activées (filrière eau) et lits de séchage plantés de roseaux (filrière boues). Les principales données hydrauliques du projet sont : - Volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) : 197 m³/j, 150 m³/j en provenance de Fouju (quantité restante après nouveaux travaux à engager) et 47 m³/j en provenance de Blandy-les-Tours. - Débit de référence de 640 m³/j, dont 218 m³/j d'eaux usées. - Construction de 2 bassins d'orage : 110 m³ pour Blandy-les-Tours et 40 m³ pour Fouju. Les travaux des réseaux de transfert se sont achevés en juillet 2025. La construction de la station d'épuration et des ouvrages de transfert a débuté le 31/03/2025 pour une période d'exécution de 65 semaines. Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a débuté le 27/02/2023 (1^{ère} tranche de SDA de la collectivité). Sa phase 4 est en cours de la finalisation. Les mesures se sont déroulées du 21/03 au 25/04/2024. Les premiers résultats sont : - Volume d'ECPP estimé : 278 m³/j (rappel objectif de réduction à 150 m³/j). - Surface active totale estimée : 6 400 m² (malgré la présence d'un réseau entièrement séparatif).</p>

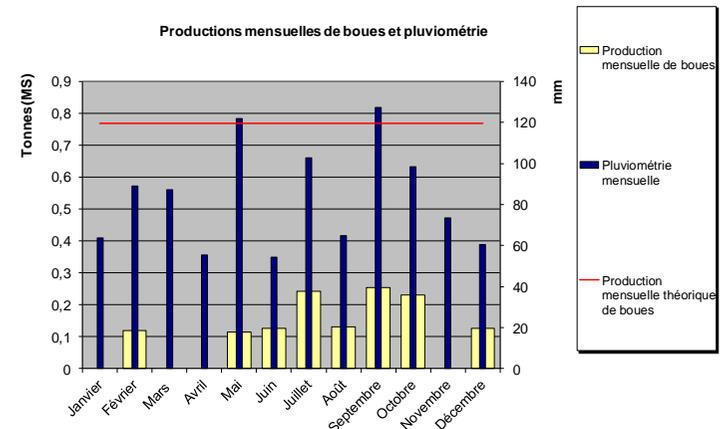
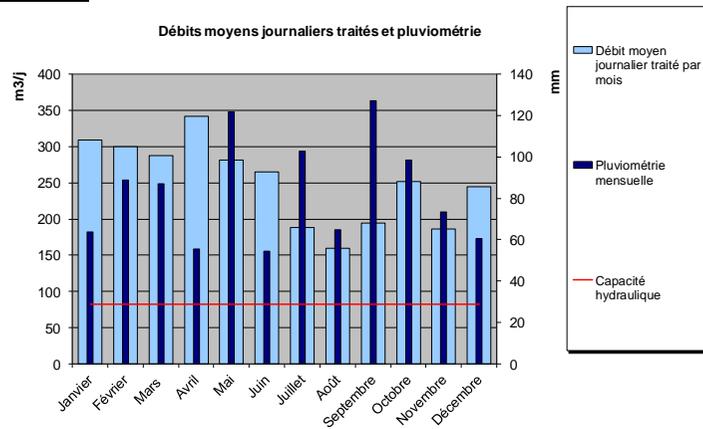
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	FOUJU													
Nombre de raccordables :	613	habitants	460	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	51	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	102	m ³ /j	moyen :	250,9	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	427 E.H.	maxi temps sec :	382	m ³ /j	maxi temps de pluie :	520	m ³ /j			
pollution NK :	78%	date :	06/2024	hydraulique :	304%	Production annuelle de boues :	1,3	tMS	9	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	79,7	kwh/j	3,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	15%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/03/2024		35			29	35	75	13			13	1,3
	A2+A5+A4	26/03/2024		6,2			4,25	3	11	6,1	5,6	8,61	14,7	1,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	26/06/2024	229	200			112	130	300	28			30,3	4
	A2+A5+A4	26/06/2024	229	4			4	3	10	2,2			6,59	1,5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/11/2024		220			196	220	538	56			56	5,6
	A2+A5+A4	07/11/2024		3,9			4	3	10	2,7	2	8,03	10,7	1,9
Flux amont retenus en kg/j				46			26	30	69	6,4				0,9
Flux amont retenus en E.H.				509				497	458	427				529
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,7			4,08	3	10,3	3,67	3,8	8,32	10,7	1,57
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,8			93,2	95,9	93,4	80,1			53	42,9
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90					
Normes de rejet annuelles en mg/l													20	
Normes de rejet journalières en rendement				90				89	86					
Normes de rejet annuelles en rendement													60	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT FRESNES-SUR-MARNE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037719601000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 01/01/1991 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE
 Exploitant : VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1
 Constructeur :
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues : D04/015/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)
 Ru (ou autre) : Fresnes
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Beuvronne
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	: 210 m ³ /j
	: 72	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,851 km
Capacité hydraulique TS	: 210	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 210	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : SILO COUVERT

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (34%)
 VALORISATION AGRICOLE (66%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Depuis juin 2023, le débit amont calculé quotidiennement sur la base de la variation de la hauteur d'eau dans le poste de relèvement n'est plus renseigné suite à un problème de remontée des données vers la supervision. Seuls les débits journaliers aval sont désormais communiqués. Il est nécessaire d'y remédier. Le volume moyen traité en 2024 est en augmentation de 26 % par rapport à 2023 avec deux dépassements de la capacité nominale, l'année ayant été particulièrement pluvieuse. Il n'a pas été relevé d'eaux claires parasites permanentes et de by-pass au point A2. Tout indique un réseau de collecte performant.

Station d'épuration

Sur le plan réglementaire, le système d'assainissement est conforme. Cependant, le déficit de production de boues est significatif (-58 % par rapport à l'objectif théorique) et témoigne de départs de boues qui dégradent ponctuellement la qualité du rejet. Toutefois, ce commentaire est à nuancer au vu de la difficulté à évaluer correctement la production de boues qui, en principe, ne devrait pas poser de problème. En effet, les données relatives aux boues évacuées, tant sur le plan qualitatif que quantitatif étant très différentes en fonction de leur origine (fichier SANDRE, synthèse du registre d'épandage et bilan annuel de fonctionnement de la station d'épuration), la production extraite a été retenue comme indicateur de fonctionnement, même si elle semble sous-estimée. Les protocoles de quantification des boues produites doivent être revus, remarque récurrente depuis plusieurs années.

Les charges mesurées lors de l'autosurveillance étant nettement supérieures à celles théoriquement attendue, la charge mesurée par le SATESE en décembre 2021 a été conservée comme référence. La station d'épuration est à mi charge polluante.

Bien que les extractions puissent être limitées par l'insuffisance de la capacité de stockage, il semble que l'exploitant essaie de tout mettre en œuvre pour maximiser les évacuations. La majorité des boues ont été épandues en agriculture (66 %), les 34 % restants ayant été retraités sur la station d'épuration de Nantouillet pour faire de la place dans le silo en attendant la période d'épandage. La difficulté à extraire les boues reste le premier facteur limitant le bon fonctionnement de ce dispositif épuratoire, avec une capacité du silo deux fois moindre que celle nécessaire, phénomène constaté lors des deux visites SATESE, les concentrations en boues dans le bassin d'aération étant anormalement élevées (7 g/l pour un objectif de 4 g/l). Toute quantité de boues ne pouvant être valorisée en agriculture faute d'une capacité de stockage suffisante devrait systématiquement être retraitée sur un autre site pour assurer une qualité épuratoire correcte.

Il est aussi noté des indices de boues élevés peu favorables à la décantation des boues et pouvant nécessiter un traitement des bactéries filamenteuses par chloration et ceci après une analyse microscopique.

En termes de métrologie, il est suspecté une dérive de la mesure aval à partir du mois de septembre 2024, avec une augmentation de plus de 50 % du débit sans que cela ne soit corrélé à des événements pluvieux. Ce point de mesure est à vérifier.

Travaux et études

Il est relevé une dégradation du génie civil du dégraisseur nécessitant une expertise de cet ouvrage.

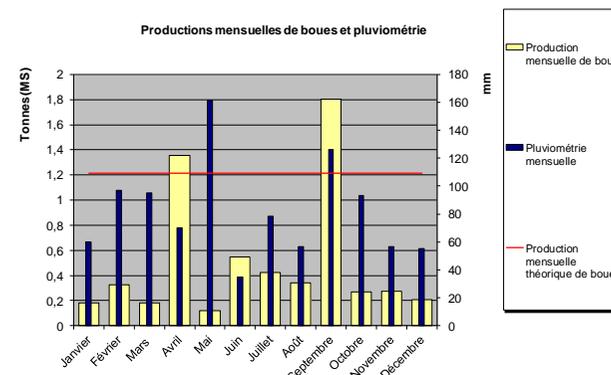
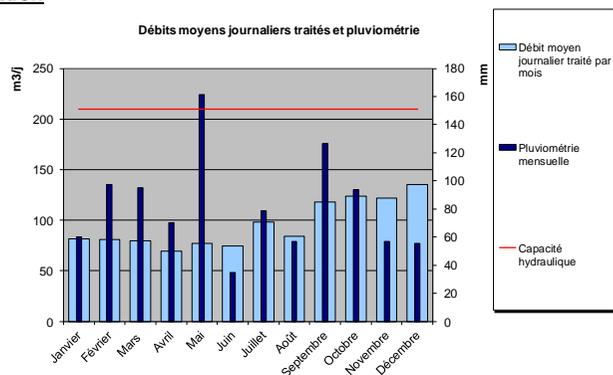
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	FRESNES-SUR-MARNE													
Nombre de raccordables :	907	habitants	680	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	94	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	74	m ³ /j	moyen :	95,4	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	673 E.H.	maxi temps sec :	92	m ³ /j	maxi temps de pluie :	344	m ³ /j				
pollution NK :	56%	date :	12/2021	hydraulique :	45%	Production annuelle de boues :	6,0	tMS	25	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	109,6	kwh/j	2,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	42%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/02/2024		380			339	420	853	124			124	12
	A2+A5+A4	27/02/2024		26			16,2	8	49	6,9	3,5	0,68	7,58	6,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/03/2024	74	1880			1126	1053	3524	228	155	0,12	228	26,9
	A2+A5+A4	13/03/2024	74	8			10,1	3	34,4	3	0,9	2,98	5,97	6,48
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/06/2024		1070			609	530	1984	134			134	17
	A2+A5+A4	26/06/2024		33			23,5	15	64	21	17	0,75	21,8	11
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/10/2024	112	254			311	410	735	178	155	0,12	178	15,6
	A2+A5+A4	24/10/2024	112	3			9,85	3	33,4	2,3	0,8	1,94	4,24	4,89
Flux amont retenus en kg/j				14			35	32	62	10				1,1
Flux amont retenus en E.H.				156				533	413	673				624
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				17,5			14,9	7,25	45,2	8,3	5,55	1,58	9,88	7,17
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,1			96,8	98,6	96,4	94			93,2	56,8
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

GASTINS / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037720101000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 01/01/1972 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : GASTINS
 Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS
 Constructeur : TH INDUSTRIE
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues : F2MISE/2012/065

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)
 Ru (ou autre) : Yvron
 Rivière 1 : Yvron
 Rivière 2 : Yerres
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 550	E.H	Débit de référence	: 170 m ³ /j
	: 33	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,405 km
Capacité hydraulique TS	: 110	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%
Capacité hydraulique TP	: 110	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 100%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : POCHE FILTRANTE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Une régulation permanente du débit admis sur le dispositif implique un taux de collecte peu satisfaisant avec des by-pass qui existent par temps sec et par temps de pluie, et qui impactent la qualité du milieu récepteur. Sans cette régulation, la station d'épuration serait hydrauliquement lessivée.

Le débit d'eaux claires parasites permanentes est significatif et représente 88 m³/j maximum en temps sec, ce qui correspond à 75 % du débit d'eaux usées strictes (forte influence de l'Yverres).

Il a été relevé deux périodes (14 jours) avec l'absence d'arrivée d'eaux usées sur la station d'épuration, phénomène ayant pour origine une obstruction du dégrilleur statique et blocage d'un régulateur de niveau du poste de relèvement. Pour augmenter la rapidité d'intervention, un système d'alarme basé sur le temps de fonctionnement des pompes a été mis en place.

Station d'épuration : Le déversoir d'orage de tête de station d'épuration n'est pas équipé et il a été demandé à la Police de l'Eau une dérogation afin d'attendre la mise en eau de la nouvelle installation qui devrait se faire courant 2027. Les normes de rejet étaient respectées lors de la mesure d'autosurveillance réalisée en 2024. Néanmoins, cela n'est pas représentatif du niveau global de fonctionnement de ce système d'assainissement qui est médiocre. Ces résultats n'intègrent pas par ailleurs les by-pass réguliers et pertes de boues massives vers l'Yvron.

Au cours de l'année, la capacité hydraulique de la station d'épuration a été dépassée 199 j (55 % du temps). La quantité de boues extraite en 2024 a fortement diminué par rapport à 2023 (- 40 %). Le déficit de boues est estimé à 63 % de l'objectif théorique et s'explique par des défauts de collecte de la pollution et des pertes de boues dans les eaux épurées (surcharge hydraulique quasi-permanente). Deux poches filtrantes ont été évacuées en 2024 représentant un tonnage de 2.3 TMS.

Travaux et études : Le projet de reconstruction de la station d'épuration est défini comme prioritaire dans le cadre du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2 (SDASS EU2). La future station d'épuration, de type boues activées, aura une capacité de 600 EH et un débit de référence de 260 m³/j (porter à connaissance déposé). Ce débit de référence et la création d'un bassin d'orage de 367 m³ devraient permettre le traitement d'une pluie mensuelle sans by-pass, moyennant un temps de vidange du bassin d'orage rallongé.

En juin 2022, l'impact du projet sur le prix de l'eau, déjà très élevé, a amené les acteurs du projet avec l'accord de la Police de l'eau à décider d'un phasage des travaux : Phase 1 - travaux de reconstruction de la station d'épuration en 2024 (choix du groupement d'entreprises : OTV/GOSSIAUX et demandes de subventions faits par la commune en juin 2023), puis phase 2 - courant 2025, travaux de mise en séparatif et mise en conformité des branchements en domaine privé, indispensables pour abaisser les apports parasites liés aux drains raccordés sur le réseau unitaire (rue de la Mare Plate, ruelle Mouvante et antenne de l'Ecole) et phase 3 - en 2026, à la lumière du fonctionnement du système d'assainissement et de l'impact des travaux précédents, les réhabilitations structurantes seront potentiellement réalisées en complément (diverses rues).

Après le sujet de réactualisation des prix du marché de travaux traité (été 2025), la période de préparation des travaux de reconstruction de la station d'épuration devrait enfin démarrer en septembre 2025, avec 2 années de retard. Cela est urgent, vu les pollutions récurrentes du ru de l'Yvron et les multiples dysfonctionnements majeurs de cette installation. La réflexion et la consultation pour les travaux de mise en séparatif des réseaux sont eux repoussés, une année après la mise en eau de la nouvelle station d'épuration, soit pas avant 2029.

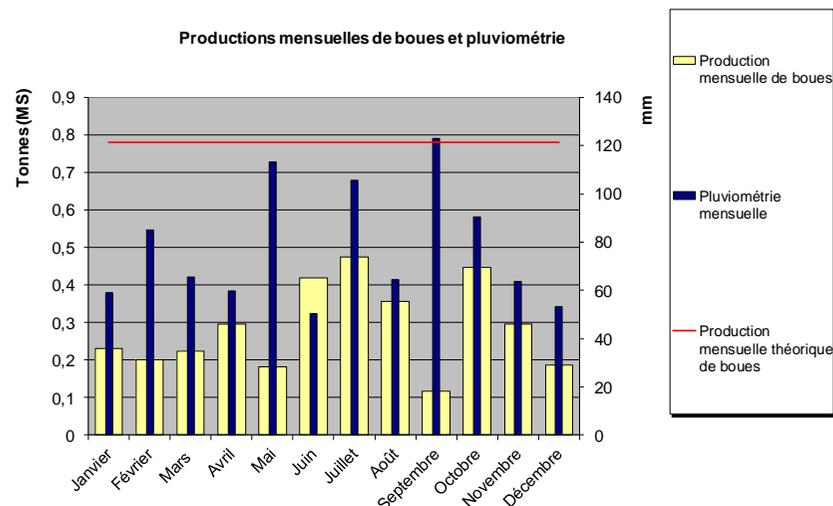
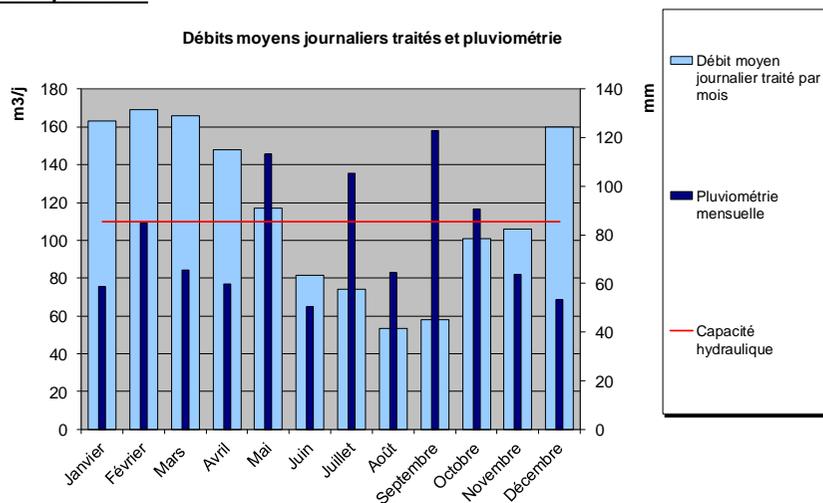
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	GASTINS													
Nombre de raccordables :	648	habitants	486	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	56	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	67	m ³ /j	moyen :	116,4	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	433 E.H.	maxi temps sec :	88	m ³ /j	maxi temps de pluie :	178	m ³ /j				
pollution NK :	79%	date :	11/2024	hydraulique :	106%	Production annuelle de boues :	3,4	tMS	22	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	92,2	kwh/j	3,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	37%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/07/2024		43			42,2	48	115	45			45	3,8
	A2+A5+A4	04/07/2024		7,9			6,25	3	19	4,6	3	0,74	5,34	2,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/11/2024	82	171			116	120	340	79,4			79,5	6,29
	A2+A5+A4	13/11/2024	82	5			7,78	3	25,1	19,1			19,2	2,41
Flux amont retenus en kg/j				14			9,5	9,8	28	6,5				0,5
Flux amont retenus en E.H.				156				163	186	433				294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6,45			7,01	3	22	11,8	3	0,74	12,3	2,26
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				89,4			89,2	95,6	88	82,9			82	53,2
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT GERMIGNY-SOUS-COULOMBS / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037720401000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX Mise en service : 01/01/1990 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : CSA Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues : D03/008/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Ru du Rhone(R145-F6378000) Ru (ou autre) : Pré des fontaines Rivière 1 : Rivière 2 : Ourcq Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte Le fonctionnement du réseau d'assainissement est réputé sain vis-à-vis de la collecte d'eaux claires, mais le site n'est pas équipé d'un débitmètre ou de pompes de relèvement permettant de mesurer les débits traversiers toute l'année (location d'un débitmètre pour les mesures d'autosurveillance). Les mesures réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) confirment cette connaissance : volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) = 2,7 m³/j et surface active indûment raccordée au réseau d'eaux usées = 200 m². Les déchets générés par la ferme d'élevage (eaux vertes) parvenant à la station d'épuration entraînent un colmatage rapide de la grille. Dans ces conditions, la mise en place d'un dégrilleur automatique est vivement souhaitable. Il est souligné que la CCPO a autorisé les rejets d'eaux vertes et blanches de la ferme sans étude d'incidence spécifique. L'étude « Diagnostic Environnemental Méthode DEXEL » a été réalisée en mars 2025. La charge polluante issue de l'élevage est estimée à 93 E.H. selon la DBO5. L'analyse des données montre que 71% de la charge polluante provient du lait, 5% des eaux vertes et 24% des eaux blanches. La séparation des laits impropres semble être une piste intéressante pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration. Un devis pour le montage d'une électrovanne de dérivation du lait, et la mise en place d'un tuyau de refoulement du lait impropre vers la fumière sera demandé préalablement à la réalisation des travaux.</p> <p>Station d'épuration La mesure d'autosurveillance réalisée par l'exploitant en novembre est non conforme en raison du dépassement de la concentration rédhibitoire sur le paramètre MES de 85 mg/l. La visite SATESE du même mois présentent également des concentrations ponctuelles au rejet en MES et DBO5 supérieures aux valeurs rédhibitoires (70 mg/l pour la DBO5). La collecte d'effluents non domestiques (ferme d'élevage) est clairement établie par les concentrations élevées mesurées en entrée (prélèvements de novembre) et les arrivées d'eaux blanches régulièrement constatées sur site. Cette situation est anormale pour un dispositif de petite taille destiné à traiter uniquement des eaux usées domestiques. Le SATESE a retenu les charges polluantes théoriques correspondant à la somme de la charge polluante domestique (142 E.H.) et de la charge polluante de la ferme (93 E.H.). Ces résultats montrent que la capacité épuratoire nominale de la station d'épuration est atteinte à cause de la collecte d'effluents non domestiques (taux de charge de 94 %). La production de boues de 75 gMS/E.H./j (boues évacuées) est calculée en intégrant la pollution non domestique collectée (ratio attendu de 60 g). Malgré cette valeur élevée, des pertes de boues sont existantes sur cette station d'épuration (clarificateur statique). Les boues liquides sont retraitées sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne (soutirage des boues directement dans le clarificateur). Les évacuations de boues sont dépendantes du bon fonctionnement de la centrifugeuse de la station d'épuration de Mary-sur-Marne et des transports de boues (pas de stockage sur site) ; ce mode de fonctionnement peut être pénalisant pour les extractions de boues en excès. Les lits de séchage et l'aire de stockage couverte des boues ne sont pas utilisés. La conception de ce dispositif est vétuste (absence de prétraitements performants, clarificateur statique).</p> <p>Travaux et études La station d'épuration serait à reconstruire. La charge polluante non domestique à prendre en compte dépendra du rejet résiduel de la ferme après travaux.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 250 E.H Débit de référence : 38 m³/j : 15 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 2,343 km Capacité hydraulique TS : 38 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 38 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

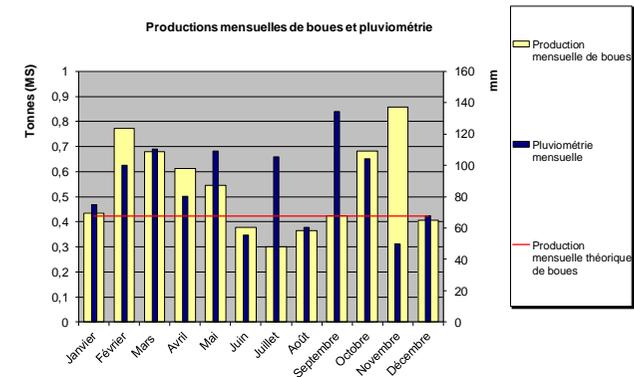
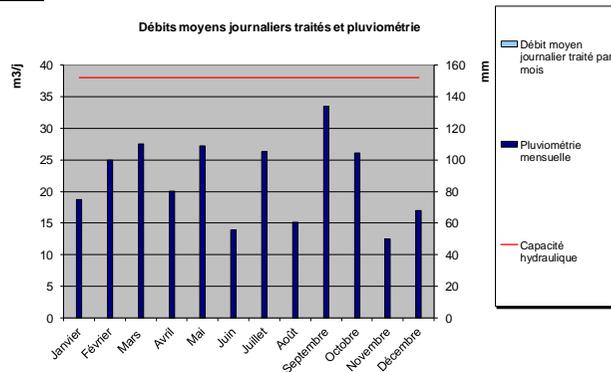
Communes raccordées : GERMIGNY-SOUS-COULOMBS

Nombre de raccordables :	190	habitants	142	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	26	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j	
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	235 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j	
pollution DBO5 :	94%	date :	12/2024	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	6,5	tMS	75	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	35,2	kwh/j	2,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	125%	Traitement P :		Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/04/2024	19	312			268	304	734	125	75,4	0,34	125	5,55
	A2+A5+A4	24/04/2024	19	20,5			13,3	6,51	40,3	3,18	1,06	1,13	4,31	1,5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/05/2024		270			226	250	631	78			78	7,2
	A2+A5+A4	28/05/2024		11			11,2	5	35	3,1	1,2	18,1	21,2	8,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/11/2024		460			533	670	1324	102			102	16
	A2+A5+A4	06/11/2024		130			170	150	380	77	59	0,64	77,6	5,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/11/2024	25	394			621	822	1460	110	77,1	1,05	110	20,2
	A2+A5+A4	13/11/2024	25	55			91,2	98,4	168	61	57,8	1,02	61	3,02
Flux amont retenus en kg/j				21			13	14	35	3,5				0,4
Flux amont retenus en E.H.				235				235	235	235				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				54,1			71,4	65	156	36,1	29,8	5,23	41	4,66
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				86,8			85,9	90,4	87,2	65,6			59,4	56,4
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

GOUAIX / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037720801000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI
 Mise en service : 01/01/1995 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : GOUAIX
 Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER
 Constructeur : HYDREA
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : MISE/1994/023/DDAF
 Arrêté préfectoral boues : D04/033/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Noue d'Hermé(R34-F2228000)

Ru (ou autre) : Gouaix
 Rivière 1 : Grande Noue
 Rivière 2 : Méances
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2000	E.H	Débit de référence	: 509 m ³ /j
	: 120	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 9,246 km
Capacité hydraulique TS	: 400	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 35%
Capacité hydraulique TP	: 400	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 65%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : POCHE FILTRANTE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

En 2024, l'écart entre le cumul des volumes mesurés en entrée (A3) et ceux en sortie (A4+A5) du dispositif est correct : 4 %.

Par temps de pluie, le réseau collecte une quantité importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM) en raison de son caractère majoritairement unitaire. Le débit de référence du système d'assainissement (509 m³/j) dépasse la capacité hydraulique de temps de pluie de la station d'épuration (400 m³/j), ce qui témoigne de surcharges hydrauliques ponctuelles du dispositif. Les à-coups hydrauliques restent toutefois bien maîtrisés sans incidence sur la qualité du traitement en raison de la présence d'un bassin d'orage (capacité de 127 m³, alimentation au-delà de 40 m³/h). En 2024, les by-pass au niveau de la station d'épuration sont évalués à 4 652 m³, dont 82 % en tête de traitement (A2) et 18 % en cours de traitement (A5) ; et représentent 6,2 % des volumes collectés (A3+A2). Les volumes déversés en 2024 sont importants par rapport aux dernières années en lien avec une pluviométrie particulièrement élevée. La mise en place d'une sonde Radar au niveau du point A2 en mars 2023 a permis de fiabiliser la mesure de by-pass en entrée de station (plus de blocage des poires).

Les eaux claires parasites permanentes sont estimées à 42 m³/j. D'après le Rapport Annuel du Délégué, la consommation en eau assainie de la commune en 2023 a été beaucoup moins importante que les autres années (baisse de 33% ; à suivre).

A noter que le réseau collecte une grande quantité de sable qui se retrouve en partie piégée dans le canal dessablage amont.

Station d'épuration

En 2024, la qualité des eaux traitées respecte le niveau de rejet fixé par arrêté préfectoral lors de la visite SATESE d'août et des bilans 24h.

La charge polluante moyenne n'a pas été actualisée cette année car la majorité des mesures d'autosurveillance effectuées ne sont pas représentatives de la charge brute attendue (896 EH). Le coefficient de charge estimé est basé sur les mesures de 2022, soit une charge polluante évaluée à 911 EH pour le paramètre NTK. La station d'épuration est chargée à 46% en pollution (base NTK).

En 2024, la quantité de boues extraites (18,5 TMS) n'est pas cohérente avec celle évacuée (9,3 TMS) car la seconde bache était en attente d'évacuation en début 2025. La production de boues sur la base des boues extraites représente 94 % de celle théoriquement attendue sur la base de population raccordable, ce qui est en hausse par rapport à 2023 et confirme un bon niveau de fonctionnement global. Les boues déshydratées issues des géotubes sont évacuées par la société POISSON et envoyées vers l'unité de compostage de Presles-en-Brie (SMAB).

Travaux et études

Aucun travaux de réhabilitation, ou autre n'a été réalisé par la commune suite au SDA de 2007. Une tête de réseau située chemin du cours aux Piats a été étanchée en 2023.

En lien avec l'arrêté du 31/07/2020 modifiant l'arrêté du 21/07/2015, l'actualisation réglementaire du SDA associée à la mise en place d'un diagnostic permanent serait pertinente à mener.

Le remplacement du dégrilleur d'entrée par un dégrilleur droit muni d'une vis de compactage a été effectué au premier trimestre 2025.

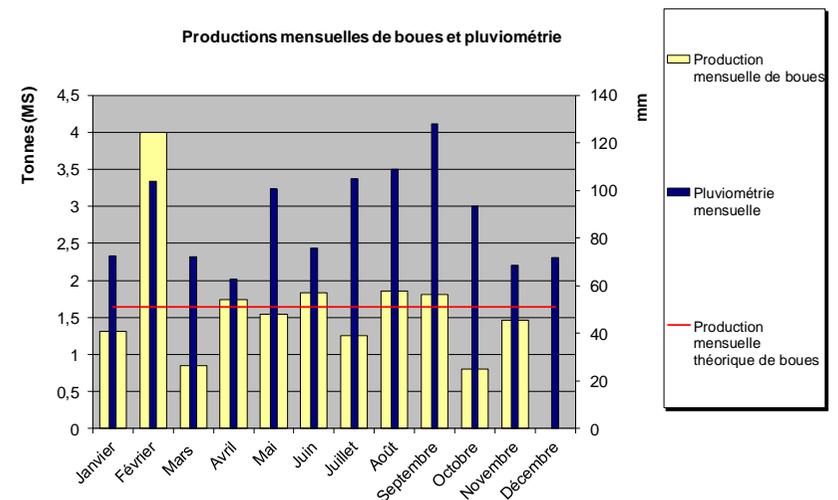
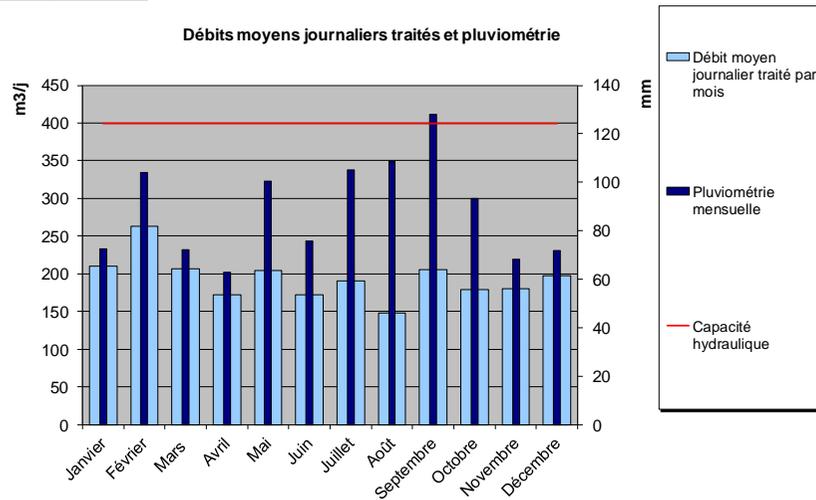
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	GOUAIX													
Nombre de raccordables :	1195	habitants	896	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	89	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	113	m ³ /j	moyen :	194,1	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	911 E.H.	maxi temps sec :	122	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1087	m ³ /j			
pollution NK :	46%	date :	12/2023	hydraulique :	49%	Production annuelle de boues :	18,5	tMS	56	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	143,5	kwh/j	2,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	93%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/08/2024		210			296	370	741	88			88	8
	A2+A5+A4	20/08/2024		4			5,5	3	16	1,3	0,19	2,23	3,53	4,7
Flux amont retenus en kg/j				51			40	45	111	14				1,2
Flux amont retenus en E.H.				562				752	741	911				682
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,22			6,58	3	20,3	3,13			12,6	3,8
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,3			96,9	98,8	96,5	96,4			85,1	50,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037721102000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 17/10/2012 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES
 Maître d'ouvrage : GRANDPUITS BAILLY CARROIS
 Exploitant : WANGNER ASSAINISSEMENT
 Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F444/MISE/2008/017
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)
 Ru (ou autre) : Iverny
 Rivière 1 : Ancoeur
 Rivière 2 : Almont
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1100	E.H	Débit de référence	: 475 m ³ /j
	: 66	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,615 km
Capacité hydraulique TS	: 190	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 89%
Capacité hydraulique TP	: 390	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 11%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : Stockage (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : La station d'épuration est sensible aux évènements pluvieux en raison notamment de la nature unitaire d'une petite partie du réseau (11%) situé au niveau de Bailly-Carrois. Les ECPP ont été estimées à 199 m³/j lors de la mesure d'efficacité du dispositif réalisée par le SATESE en janvier 2022.

Une recherche des principaux secteurs d'infiltration d'eau de nappe est nécessaire afin de diminuer la charge hydraulique de la station d'épuration. Une campagne de mesures débitmétriques sur des points stratégiques du réseau d'assainissement, couplée à une visite nocturne ainsi qu'à des inspections télévisées de certaines canalisations (portions restées en unitaire sur Bailly-Carrois notamment), serait à envisager dans le cadre d'une actualisation du SDA datant de 2004. Une actualisation du volet pluvial du zonage d'assainissement serait également à prévoir.

On notera l'installation de modules de télésurveillance sur les postes de relevage du réseau de collecte début avril. Cela permet normalement maintenant de garantir un taux de collecte satisfaisant et d'intervenir rapidement en cas d'anomalie pour éviter des by-pass vers le milieu naturel.

En 2024, 1 917 m³ ont été mesurés au by-pass en tête de station d'épuration (A2). Il n'est pas possible d'identifier le nombre de jours de déversement étant donné que le compteur est relevé à fréquence hebdomadaire ou plus. Ce volume by-passé en tête de station d'épuration ne représenterait que 1.5%. En 2024, le débit minimum de temps sec est nettement plus élevé que les années passées et que le volume d'eau assaini attendu. Ce dernier peut être fluctuant (consommation du camping notamment et consommation d'eau de la piscine pour son remplissage qui est à déduire de la consommation d'eau assainie en théorie). La consommation d'eau potable aurait augmenté entre 2022 et 2023 (+30%). Cette donnée est à suivre tout comme le débit minimal de temps sec de la station d'épuration pour déceler une éventuelle dérive à la hausse.

Station d'épuration : Le suivi de la prestation de services est régulier et sérieux, seule la période du 27 juin au 24 juillet a été moins suivie. Les débits entrants sont estimés à partir de la relève hebdomadaire de l'index du débitmètre électromagnétique. Ils sont donc lissés ce qui ne permet d'identifier réellement le débit maximal traité. Les écarts constatés entre le débit d'entrée et le débit de sortie ont été faibles.

Le coefficient de charge a été actualisé sur la base de la mesure d'autosurveillance de janvier qui est cohérente avec le nombre de raccordables et avec la mesure d'efficacité du SATESE de janvier 2022. La station d'épuration est à 54% de charge en pollution. Le niveau de rejet était respecté lors des différentes mesures réalisées avec une bonne épuration. Les résultats de charges de la mesure d'autosurveillance de décembre ne sont pas cohérents (anormalement élevés).

La quantité de boues extraites est cette année cohérente (bien que surestimée) et régulière témoignant d'une bonne épuration et d'un bon niveau de fonctionnement.

Le curage des lits à macrophytes n°2 et n°6 avait été réalisé en octobre 2023. Ils ont été replantés en octobre 2024. La hauteur de boues dans le lit n°1 a nécessité de suspendre son alimentation en fin d'année. Rappelons que l'INRAE préconise de conserver 30 cm de revanche, soit une hauteur max de boue de 170 cm pour des lits de 2 m. Une vigilance et une anticipation de l'exploitation devra permettre de déclencher le curage des 4 autres casiers de boues dans les années à venir (N°1,3, 4 et 5) en procédant par paire, pour permettre de lisser la dépense de fonctionnement associée pour la commune. Un curage est programmé par l'exploitant en 2025 et le dernier en 2026.

Travaux et études : Le contrat de prestation de services avec la société Wangner pour l'exploitation du système d'assainissement a été reconduit le 1er juin 2022 pour une durée de 3 ans.

Caractéristiques de fonctionnement

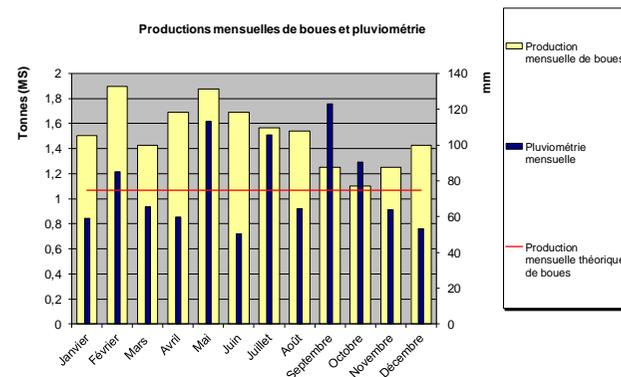
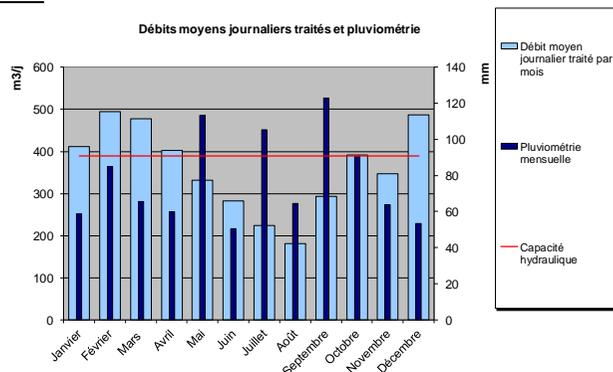
Communes raccordées : GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS

Nombre de raccordables :	863	habitants	647	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	98	m ³ /j	réf. :	2021	mini temps sec :	196	m ³ /j	moyen :	360,2	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	593 E.H.	maxi temps sec :	254	m ³ /j	maxi temps de pluie :	687	m ³ /j
pollution NK :	54%	date :	04/2024	hydraulique :	92%	Production annuelle de boues :	18,2	tMS	84	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	168	kwh/j	4,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	140%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/01/2024		220			165	160	505	44			44	4,8
	A2+A5+A4	11/01/2024		4			4,75	3	13	0,75	0,12	2,96	3,71	1,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/04/2024	296	227			96,2	88	305	30,1			30,3	3,57
	A2+A5+A4	16/04/2024	298	6			7,25	3	23	4,7			5,03	2,64
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/11/2024		120			58,4	65	162	27			27	2,6
	A2+A5+A4	21/11/2024		7,8			4,75	3	13	0,93	0,1	4,54	5,47	1,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/12/2024	359	1344			556	460	1860	84			84	18,5
	A2+A5+A4	18/12/2024	481	20,9			13	8,77	34,4	4,32			5,99	1,55
Flux amont retenus en kg/j				67			28	26	90	8,9				1,1
Flux amont retenus en E.H.				747				433	602	593				647
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,68			7,43	4,44	20,8	2,67	0,1	3,75	5,05	1,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,8			94,6	96,9	94,9	93,1			86,4	59,9
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	
Normes de rejet journalières en rendement				93				93	90	88				
Normes de rejet annuelles en rendement													75	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT GREZ-SUR-LOING / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>																			
Code Sandre : 037721601000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE Mise en service : 01/01/1982 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : 02/10/2012 Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : GREZ SUR LOING Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU Constructeur : SIGOURE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F437 MISE 2005/175 Arrêté préfectoral boues : D04/023/DDAF	<p>Système de collecte : Un seul dépassement du débit nominal temps de pluie a été relevé en 2024 et ceci suite à une pluie exceptionnelle de 41 mm le 9/10/2024. Le volume d'eaux claires parasites permanentes en période de nappe haute est plus faible que ceux des années antérieures (33 m3/j) représentant environ 20% du volume assaini. En septembre, ce volume d'ECPP est identique indiquant un niveau de la nappe élevé (sol saturé en eau). Aucun by-pass au point A2 n'a été relevé. Le nombre et la durée totale des déversements au niveau du DO du bassin d'orage situé sur le réseau a fortement augmenté par rapport à 2023, l'année ayant été particulièrement pluvieuse (27 jours de déversements pour une durée de 134 heures). Le bassin d'orage aurait permis d'éviter le déversement de 2144 m3 d'effluents directement dans le milieu naturel (volume constant) et joue donc pleinement son rôle. Deux désordres majeurs persistent sur le système de collecte : rejets polluants dans un puisard communal aux 4 routes de Recloses (rejet d'eaux usées) et débordements réguliers sur le hameau de l'Auberge (réseau unitaire).</p> <p>Station d'épuration : La qualité des eaux mesurées dans le cadre de l'autosurveillance et les visites SATESE est très satisfaisante indiquant un bon fonctionnement de la station d'épuration. L'exploitation de la station d'épuration est optimisée au regard de l'analyse des indicateurs de fonctionnement du dispositif. La quantité de boues évacuées annuellement est en baisse de 54 % par rapport à l'année 2023 et nettement plus faible que celle attendue théoriquement (déficit de 37 %) et conforte l'hypothèse émise en 2023 sur la surestimation des quantités épandues. Selon Véolia, ce déficit s'expliquerait en partie par une vidange partielle du silo, les conditions météorologiques ayant été défavorables à l'accès aux parcelles agricoles. Par ailleurs, il semble que le protocole de quantification des boues proposé par le SATESE ait été mis en œuvre par Véolia Agriculture donnant une siccité des boues épandues (1.7%) en adéquation avec la filière de traitement des boues. Par contre, l'exploitant a retenu une siccité de 2,4 % correspondant à la moyenne de toutes les analyses dont certaines non représentatives avec pour conséquence une production surestimée, donnée non retenue par le SATESE.</p> <p>Il pourrait être possible d'améliorer la siccité des boues en utilisant l'épaisseur gravitaire (gain minimum de 0.5 %). La remise en route de cet ouvrage et des équipements est à tester par l'exploitant. Véolia indique que la pompe d'alimentation du silo située au niveau du sol est probablement hors service car elle aurait été noyée par une crue du Loing.</p> <p>La qualité de la mesure aval s'est dégradée à partir d'octobre suite à la présence de végétation sous la sonde (surestimation du débit). Les 9 premiers mois de l'année ont donné des écarts débitométriques acceptables entre l'amont et l'aval.</p> <p>Travaux et études : Le SDA a été finalisé en juin 2025. Le programme de travaux a défini une première tranche portant sur la réhabilitation du réseau de collecte situé chemin des prés et l'optimisation du fonctionnement du bassin d'orage avec, entre autres, un réaménagement des déversoirs d'orage. La procédure relative à la mise en enquête publique du zonage est prévue pour le second semestre 2025.</p>																			
<u>Caractéristiques techniques</u>																				
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Capacité pollution</td> <td style="width: 10%;">: 1800</td> <td style="width: 10%;">E.H</td> <td style="width: 10%;">Débit de référence</td> <td style="width: 30%;">: 670 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 108</td> <td>kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 10,063 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 270</td> <td>m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 72%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 670</td> <td>m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 28%</td> </tr> </table> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : SILO COUVERT</p> <p>Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>		Capacité pollution	: 1800	E.H	Débit de référence	: 670 m³/j		: 108	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 10,063 km	Capacité hydraulique TS	: 270	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 72%	Capacité hydraulique TP	: 670	m³/j (pluie)	Unitaire
Capacité pollution	: 1800	E.H	Débit de référence	: 670 m³/j																
	: 108	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 10,063 km																
Capacité hydraulique TS	: 270	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 72%																
Capacité hydraulique TP	: 670	m³/j (pluie)	Unitaire	: 28%																
<u>Autosurveillance</u>																				
Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé																				

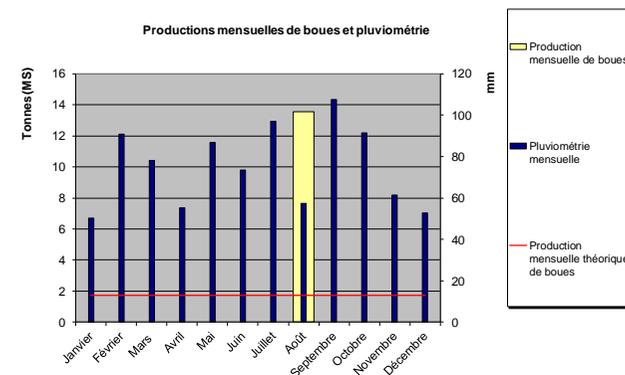
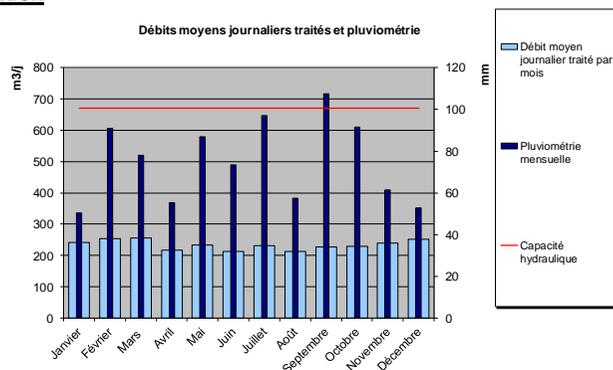
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	GREZ-SUR-LOING													
Nombre de raccordables :	1341	habitants	1006	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	154	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	172	m ³ /j	moyen :	233,5	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	967 E.H.	maxi temps sec :	173	m ³ /j	maxi temps de pluie :	733	m ³ /j				
pollution NK :	54%	date :	12/2024	hydraulique :	35%	Production annuelle de boues :	13,6	tMS	38	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	163,2	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	63%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/03/2024	214	345			203	212	592	66,3			66,4	7,11
	A2+A5+A4	13/03/2024	228	4			7,65	3	24,6	2,2			3,66	2,46
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/03/2024		190			161	190	424	96			96	8,4
	A2+A5+A4	13/03/2024		4,3			5,5	3	16	2,2	1,1	0,72	2,92	3,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/10/2024	294	228			114	109	351	50,3			50,4	4,71
	A2+A5+A4	10/10/2024	304	2			4,6	3	12,4	1			2,05	2,81
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/11/2024		130			145	170	386	53			53	5,1
	A2+A5+A4	19/11/2024		8			5,75	3	17	1,4	0,4	2,8	4,2	3,1
Flux amont retenus en kg/j				70			38	39	115	14				1,5
Flux amont retenus en E.H.				782				645	766	967				882
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,58			5,88	3	17,5	1,7	0,75	1,76	3,21	2,87
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,4			96,1	98,1	95,9	97,4			94,7	50,9
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													20	
Normes de rejet journalières en rendement				90				70	75					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT GRISY-SUISNES / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037721701000	Ingénieur SATESE	: Céline VALOT
Mise en service	: 01/04/2006	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT		
Constructeur	: AQUALTER		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 03/DAI/2E/056		
Arrêté préfectoral boues	: 03/DAI/2E/056		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Barbançonne(RUISSEAU)(R101-F4819000)
Ru (ou autre)	: Barbançonne
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2500	E.H	Débit de référence	: 1038 m ³ /j
	: 114	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 12,402 km
Capacité hydraulique TS	: 350	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 49%
Capacité hydraulique TP	: 1000	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 51%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les volumes d'eaux claires parasites permanentes ont été significatifs en cette année exceptionnellement pluvieuse y compris en conditions de nappes basses. 360 m³/j ont été traités en moyenne du 14 au 20 septembre par temps sec en période d'étiage, pour 176 m³/ d'eau assainie déclarée en moyenne (baisse de 20%/année de référence 2022 – à confirmer sur la base des données 2024). Le débit traité par temps sec a pu atteindre 489 m³/j.

La capacité hydraulique de la station d'épuration a été dépassée à 52 reprises (2 fois plus qu'en 2023), sans incidence sur la qualité du traitement, à l'exception potentiellement de la fin d'année ou les divers dysfonctionnements de la filière de traitement des boues (cf paragraphe travaux et études) ont pu être à l'origine de quelques pertes de boues. Sauf situation exceptionnelle en lien avec un dysfonctionnement de la filière de traitement des boues, les pompes de relèvement d'eaux brutes peuvent alimenter la filière biologique 24h/24, et cela, sans impact sur la qualité du traitement, étant donné le dimensionnement du clarificateur qui comporte une hauteur droite suffisante.

Le nombre jours de déversement au niveau du trop-plein bassin d'orage a été de 20 pour un volume global by-passé estimé à environ 11 738 m³. L'ensemble des déversements s'est produit par temps de pluie. Le volume déversé au point A2 est faible (4,8% du volume collecté environ), confirmant le bon taux de collecte par temps de pluie observé depuis des années. Une modélisation hydraulique 3D a d'ailleurs été réalisée en 2022 afin de fiabiliser encore davantage l'estimation des débits surversés en ce point.

Station d'épuration : Les mesures d'autosurveillance réalisées sont conformes aux normes réglementaires, y compris pour 4 d'entre elles qui ont été écartées car se situant au-delà du début de référence. Le fonctionnement est satisfaisant avec une épuration poussée de l'ensemble des paramètres comme le montrent les résultats de l'autosurveillance. La charge moyenne en pollution de 2023 a été conservée, celle de 2024 présentant des biais notamment sur le phosphore par exemple (surestimée en raison d'une mesure à la concentration anormale en avril). La station d'épuration se situe globalement à mi charge en pollution.

Comme les années passées, la quantité de boues extraites (36 TMS) est très différente de celle épanchée (24.9 TMS hors chaux/siccité moyenne de 25.4%) qui est jugée plus fiable. La quantité de boues épanchées (stable par rapport à 2023) n'est pas cohérente avec celle indiquée dans le BASA de SUEZ (36 TMS épanchée hors réactifs – donnée non transmise en format SANDRE par ailleurs). Le déficit de production de boues de 25% indique que les dysfonctionnements survenus sur la filière de traitement des boues ont probablement impliqué quelques pertes de boues en fin d'année.

Travaux et études : La filière de traitement des boues a subi certaines pannes (début août : motoréducteur de la vis de convoyage hors service) puis des dysfonctionnements réguliers à partir de septembre qui ont amené à une concentration en boues dans le bassin d'aération à 9 g MS/l en décembre. Les pompes de préparation du polymère et d'injection ont été remplacées dans l'année. L'automate de la station d'épuration a également été renouvelé en mars.

Les travaux de remplacement du canal de sortie se sont achevés en février 2024. Ils ont permis de réduire significativement les écarts entre les débits mesurés à l'amont et à l'aval de la station d'épuration et fiabiliser la mise en œuvre de l'autosurveillance (écart moyen mensuel entrée/sortie < 10% sauf pour le mois de novembre).

La tranche 2 du SDA engagé par la CCBRC, comprenant le système d'assainissement de Grisy-Suisnes a débuté en 2024 et en est aux investigations complémentaires de phase 3 fin février 2025.

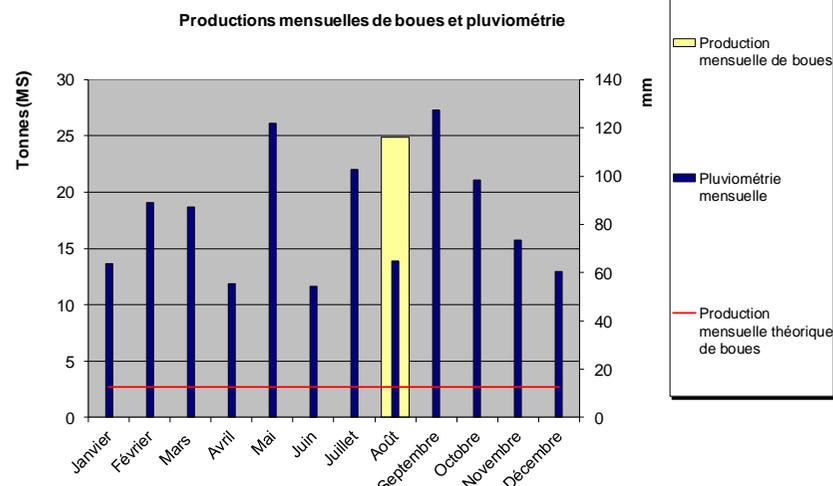
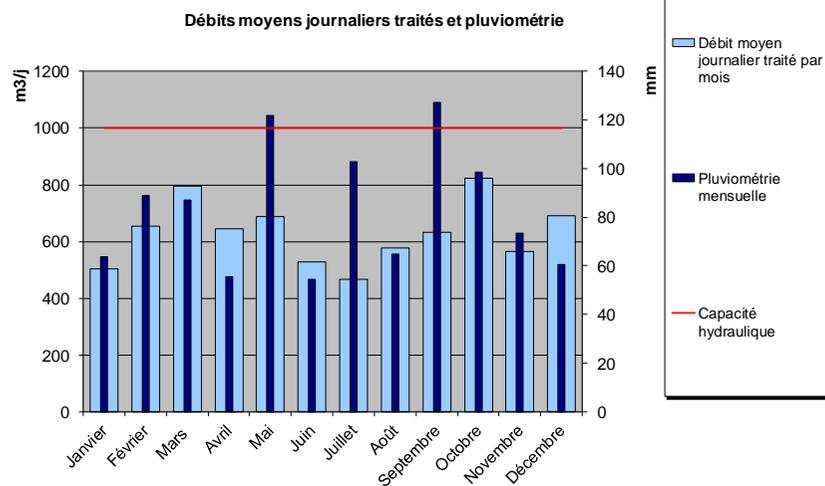
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	GRISY-SUISNES													
Nombre de raccordables :	2101	habitants	1576	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	176	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	360	m ³ /j	moyen :	630,1	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1313 E.H.	maxi temps sec :	489	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1778	m ³ /j				
pollution NK :	53%	date :	12/2023	hydraulique :	63%	Production annuelle de boues :	24,9	tMS	52	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	300,2	kwh/j	4,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	75%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				46			44	46	126	20				1,6
Flux amont retenus en E.H.				508				772	837	1313				941
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,43			4,56	3,11	12	1,65	0,57	0,89	2,53	0,35
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,5			94,3	96,4	94,5	95,9			93,7	93,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			20	75	5				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	
Normes de rejet journalières en rendement					95			95	93	90				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT GRISY-SUISNES / HAMEAU DE CORDON

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037721702000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 01/01/1981 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX
 Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT
 Constructeur : SIGOURE
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues : D04/032/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Yerres
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 300	E.H	Débit de référence	: 51 m ³ /j
	: 18	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,56 km
Capacité hydraulique TS	: 45	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 45	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : LITS DE SÉCHAGE

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Le réseau est séparatif mais présente des mauvais branchements qui entraînent des surcharges hydrauliques de la station d'épuration par temps de pluie qui ne peuvent pas être régulés du fait de l'alimentation gravitaire. Des volumes sont fournis pour le poste Bougainville à partir des temps de marche des pompes, mais ils ne sont que partiels et ne prennent pas en compte les apports d'eaux usées du hameau de Cordon. Les débits traités restent donc inconnus.

PM : Une campagne de mesures réalisées en avril 2021 avait permis d'estimer à environ 38 m³/j le débit d'eaux parasites permanentes et une surface active mal raccordée de 4 685 m², l'existence d'inversions de branchements d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées a été mise en évidence à de multiples reprises. A noter l'existence d'un traitement anti H₂S (par injection d'air) au niveau du poste de refoulement de Bougainville qui permet le refoulement des effluents du hameau de Suisnes vers le hameau de Cordon.

Station d'épuration

L'arrivée des effluents est gravitaire et le canal de sortie des eaux épurées est non conforme.

L'efficacité globale du dispositif ne donne pas satisfaction. Le procédé est obsolète, vieillissant et soumis à des surcharges hydrauliques par temps de pluie avec des pertes de boues vers l'Yerres même si les résultats ponctuels ne le montrent pas cette année (NB : pour rappel la dérogation donnée par la DDT pour l'autosurveillance correspondait à un prélèvement ponctuel/an).

Les charges polluantes utiles au présent bilan reposent, comme depuis 2021, sur le dernier contrôle inopiné de la Police de l'Eau. La population raccordable estimée dans le BASA de SUEZ (594) paraît surestimée.

La quantité de boues extraites a été très faible : 0,4 TMS et en baisse constante depuis 2019. Le traitement des eaux usées et le fonctionnement du système d'assainissement a donc été très limité en 2024, comme les années antérieures. La pluviométrie exceptionnelle a par ailleurs amplifié les problématiques d'apports hydrauliques au travers des inversions de branchements connues. Les boues ont été stockées sur les lits de séchage dans l'attente d'une évacuation vers un site agréé en 2025.

Les travaux de reconstruction de la station d'épuration de Soignolles-en-Brie (prioritaire au SDASS EU2) se sont achevés avec une mise en service fin juillet 2024. Le projet intègre le raccordement des hameaux de Suisnes et Cordon situés sur la commune de Grisy-Suisnes avec la suppression de la station d'épuration actuelle obsolète. Cela passe par la création d'un poste de refoulement en lieu et place des ouvrages épuratoires actuels, qui reprendra une partie des effluents pour un raccordement sur la nouvelle station d'épuration de Soignolles-en-Brie, l'autre partie sera dirigée directement gravitairement. La station d'épuration de Grisy/Cordon a ainsi été mise à l'arrêt le 7 avril 2025, avec un transfert effectif des effluents depuis cette date vers la nouvelle station d'épuration de Soignolles-en-Brie.

PM : Dans le dimensionnement de la nouvelle station d'épuration de Soignolles-en-Brie (1900 EH - 918 m³/j), les données de Grisy-Suisnes et Cordon actualisées par une campagne de mesures réalisée en avril 2021 ont donné une capacité réservée en pollution de 400 EH et de 45 m³/j pour une pluie mensuelle.

Caractéristiques de fonctionnement

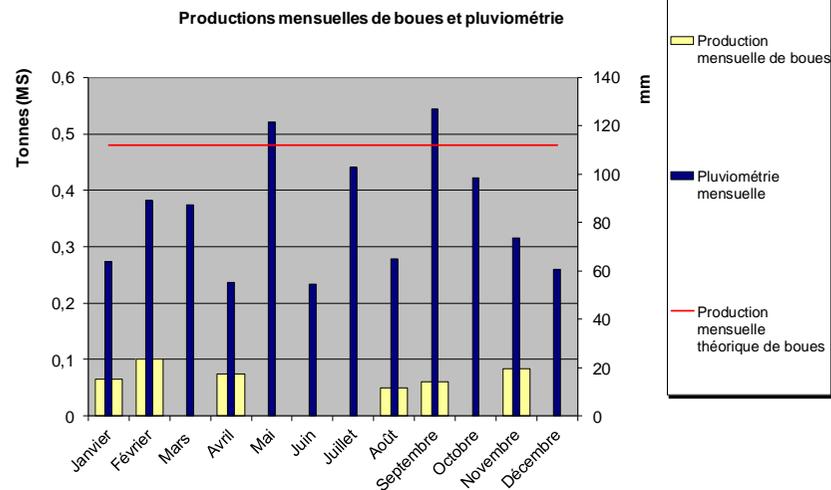
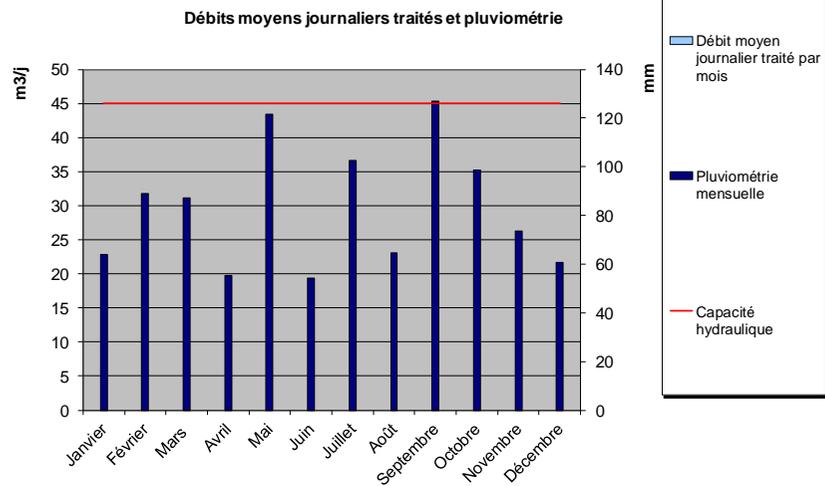
Communes raccordées : GRISY-SUISNES (hameaux de Cordon et Suisnes)

Nombre de raccordables :	335	habitants	251	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	28	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j	
Coefficients de charges	Origine mesure :	Contrôle inopiné Police de l'eau	Charge NK :	267 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j	
pollution NK :	89%	date :	04/2016	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	0,4	tMS	4	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	41,6	kwh/j	2,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	7%	Traitement P :		Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/05/2024	36	296			217	270	546	71,7	58		71,7	7,46
	A2+A5+A4	16/05/2024	36	5,1			10,8	6,8	29,6	2,14	1,42	0,97	3,12	1,77
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/07/2024		97			142	170	368	93			93	6,2
	A2+A5+A4	09/07/2024		15			13,5	7	40	36	31	0,64	36,6	2,7
Flux amont retenus en kg/j				18			14	15	38	4				0,5
Flux amont retenus en E.H.				206				250	251	267				294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10			12,2	6,9	34,8	19,1	16,2	0,81	19,9	2,24
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91,4			92,7	96,7	91,9	79,2			78,1	66,4
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT GUERARD / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037721901000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN
 Mise en service : 22/01/2024 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE
 Exploitant : SAUR
 Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F658 2013/094
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Le Grand Morin du confluent de l'Aubetin (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R150)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Grand Morin
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2600	E.H	Débit de référence	: 975 m ³ /j
	: 156	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 14,727 km
Capacité hydraulique TS	: 575	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 975	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 14

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

La nouvelle station d'épuration a été mise en eau le 22 janvier 2024 (1^{ère} année de fonctionnement).

Système de collecte :

Depuis la mise en route de la station, le débit moyen est de 548 m³/j, soit 428 % du débit attendu (128 m³/j) et 56 % du débit nominal. La capacité nominale du dispositif a été dépassée à 38 reprises, soit 10 % du temps.

Le débit maximum de 1 555 m³/j, correspondant à un fonctionnement des pompes de relevage 24h/24, a été atteint 5 fois suite à de forts évènements pluvieux. Cette capacité de traitement montre l'évolution positive de la situation, avec un débit traité maximal plus de 10 fois supérieur à celui de l'ancienne station d'épuration.

La collecte d'eaux claires parasites permanentes a été estimée à 289 m³/j par le SATESE en décembre 2024. Cette valeur est très importante, elle représente 64 % du débit entrant dans la STEP lors de la mesure et 156 % du débit d'ECPP pris en compte pour le dimensionnement hydraulique. Lors de la campagne de mesures du SDA intercommunal, les ECPP ont été estimés à 224 m³/j. Une surface active de 15 ha a été déterminée, ce qui explique l'augmentation significative anormale des débits par temps de pluie. Des investigations complémentaires sont en cours pour déterminer les bassins de collecte responsables des apports d'eaux claires anormaux vers le réseau.

L'année 2024 ayant été particulièrement pluvieuse, le niveau des nappes était très haut et de même que le niveau du Grand Morin qui recouvre régulièrement la route menant à la station, induisant des remontées d'eaux dans les réseaux d'eaux usées.

Les données de surverse au trop-plein du PR Bourg (point R1) et A2 (trop-plein du PR en tête de station) ne sont pas renseignées. Lors de la mesure SATESE réalisée en décembre 2024, les données du point A2 de la supervision étaient de 953 m³ depuis la mise en eau de la station, ce qui représente 0,5 % du débit ayant été collecté en entrée de station. Les données du trop-plein du PR Bourg sont nulles, l'exploitant indique un problème au niveau de la remontée des données.

Il est indispensable de fournir les données de by-pass disponibles (point A2) dans les données SANDRE et de faire remonter les données du PR Bourg, pour conserver la conformité du système à compter de 2025 et déterminer le taux de collecte par temps de pluie.

Station d'épuration :

Les coefficients de charges ont été mesurés par le SATESE en décembre. La station est chargée à 53 % en pollution et 55 % en hydraulique.

Les normes rejet étaient respectées lors des visites SATESE et des mesures d'autosurveillance, même lorsque le débit de référence était dépassé.

La production de boues extraites est trop faible par rapport à la production attendue (35 gMS/EH/j contre 69 gMS/EH/j), celle en boues évacuées en compostage est assez similaire (17.367 TMS), ce qui montre la fiabilité de la quantification. Cela est lié d'une part à la mise en régime de la station sur les 6 premiers mois de l'année (aucun apport de boues fait au lancement de la station) et d'autre part à l'arrêt des extractions suite à la panne de la centrifugeuse de fin octobre à début décembre. De plus, l'existence de by-pass au niveau du trop-plein du PR Bourg pourrait également être un facteur explicatif de déficit (à confirmer en 2025). L'année 2025 sera la première référence en termes de production de boues.

La mise en œuvre du diagnostic permanent est attendue règlementairement pour la fin 2025.

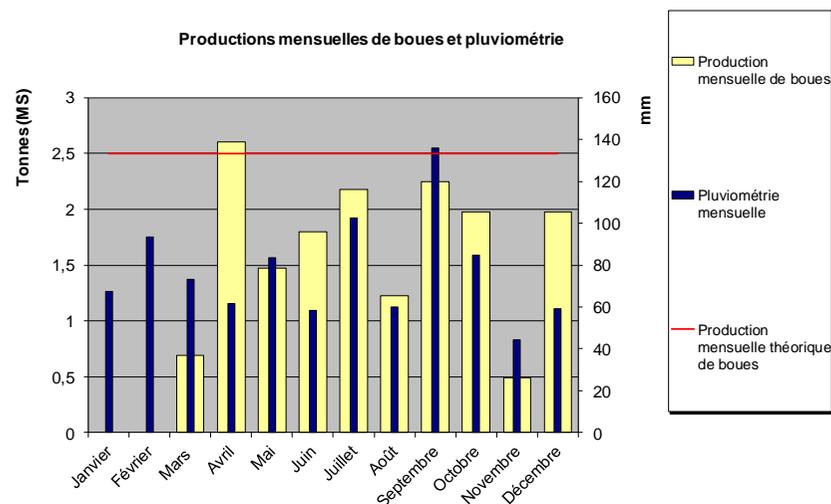
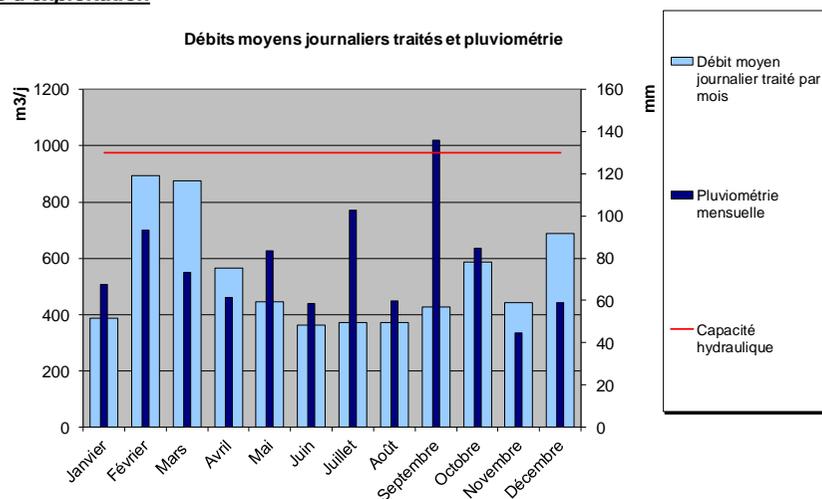
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	GUERARD (hors hameaux de Montherand et Grand-Lud raccordés sur Dammartin-sur-Tigeaux)													
Nombre de raccordables :	1598	habitants	1198	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	128	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	248	m ³ /j	moyen :	548	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	1387 E.H.	maxi temps sec :	338	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1555	m ³ /j				
pollution NK :	53%	date :	12/2024	hydraulique :	55%	Production annuelle de boues :	16,7	tMS	35	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	208,9	kwh/j	2,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	58%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/08/2024		550			269	290	766	77			77	10
	A2+A5+A4	13/08/2024		4			5,25	3	15	1,8	0,86	0,64	2,44	1,4
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/12/2024	409	285			124	196	575	46,1			46,1	5,27
	A2+A5+A4	03/12/2024	409	5,8			8,67	4	18	9,1			9,43	0,48
Flux amont retenus en kg/j				128			56	90	259	21				2,4
Flux amont retenus en E.H.				1428				1495	1729	1387				1406
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,38			7,19	3,18	22,4	3,05	2,58	0,89	3,91	1,6
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,3			94,1	97,5	93,1	95,5			94,5	77,3
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l													20	2
Normes de rejet journalières en rendement					90			80	75	70				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80

Graphiques d'exploitation



<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>																				
<p>Code Sandre : 037722001000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE Mise en service : 01/10/2001 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : GUERCHEVILLE Exploitant : GUERCHEVILLE Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F448 N° MISE 2020-00086 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : ()</p> <p>Ru (ou autre) : Infiltration Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve :</p>	<p>Système de collecte</p> <p>En principe, le réseau ne présente pas de désordre majeur. Le volume by-passé en 2024 a été estimé à 3 927 m³ représentant 13,8 % du débit collecté par le réseau d'assainissement, volume deux fois supérieur à 2023, l'année 2024 ayant été particulièrement pluvieuse. La charge hydraulique a dépassé le nominal à 73 reprises soit 20 % du temps, le réseau étant majoritairement unitaire. Les données de temps sec confirment le bon comportement du réseau vis-à-vis de la collecte des eaux claires parasites permanentes.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité du rejet lors de la visite du SATESE de juin répondait aux normes fixées par l'arrêté préfectoral. La consommation électrique du dispositif se limite au refoulement des eaux usées pour l'admission des effluents sur la station d'épuration, la dépense énergétique restant faible pour ce type de procédé rustique.</p> <p>Début 2025, le SATESE a réalisé une nouvelle expertise du taux de remplissage en boue des lagunes. La quantité de boue présente dans les lagunes 2 et 3 est faible, les boues étant retenues dans la première lagune. Par contre, le taux de remplissage de la lagune 1 atteint désormais 49 % (45 % en 2022), taux très proche du seuil au-delà duquel il est nécessaire de procéder à un curage de la lagune pour conserver une bonne performance de l'épuration et limiter le transfert des boues de la lagune N° 1 vers la lagune N° 2.</p> <p>Le volume total de boues stockées actuellement est estimé 1056 m³ dont 891 m³ dans la lagune 1.</p> <p>En principe, la solution normale en termes d'élimination des boues produites par les stations communales de type lagunage est l'épandage agricole local. Cependant, il est apparu que sur cette zone géographique, certaines sociétés, et notamment, la coopérative agricole de Puiseaux a élaboré des chartes qualité avec interdiction d'épandage de boues.</p> <p>La commune entreprend de chercher d'autres agriculteurs avec, notamment, la possibilité de récupérer des parcelles du périmètre d'épandage des boues de la station d'épuration Seine-Aval (SIAAP). Par contre, cela nécessitera un retrait des parcelles de ce périmètre. L'opération de curage est donc reportée à 2026 sur la base de la valorisation agricole ou à défaut de filières alternatives (compostage ou retraitement sur des sites agréé, solutions qui seront nettement plus coûteuses).</p> <p>Le transfert de la compétence assainissement au SMEAPN étant prévu pour janvier 2026, le syndicat devra en assurer la maîtrise d'ouvrage.</p>																				
<u>Caractéristiques techniques</u>																					
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Capacité pollution</td> <td style="width: 10%;">: 350</td> <td style="width: 10%;">E.H</td> <td style="width: 10%;">Débit de référence</td> <td style="width: 10%;">: 272 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 21</td> <td>kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 2,95 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 87</td> <td>m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 8%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 87</td> <td>m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 92%</td> </tr> </table> <p>File eau : LAGUNAGE À MACROPHYTES</p> <p>File boues : BASSIN</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	Capacité pollution	: 350	E.H	Débit de référence	: 272 m ³ /j		: 21	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,95 km	Capacité hydraulique TS	: 87	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 8%	Capacité hydraulique TP	: 87	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 92%	
Capacité pollution	: 350	E.H	Débit de référence	: 272 m ³ /j																	
	: 21	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,95 km																	
Capacité hydraulique TS	: 87	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 8%																	
Capacité hydraulique TP	: 87	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 92%																	
<u>Autosurveillance</u>																					
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Travaux et études</p> <p>Un bilan 24 h devra être réalisé en 2025 pour répondre à la réglementation en vigueur.</p>																				

Caractéristiques de fonctionnement

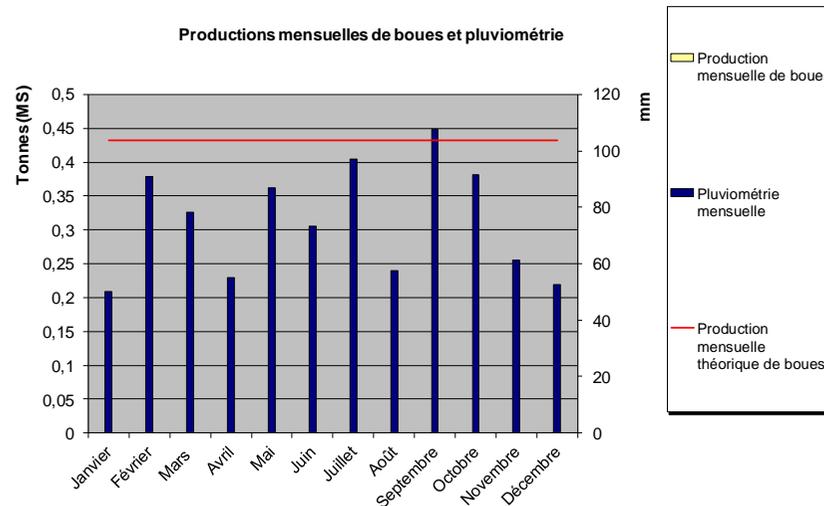
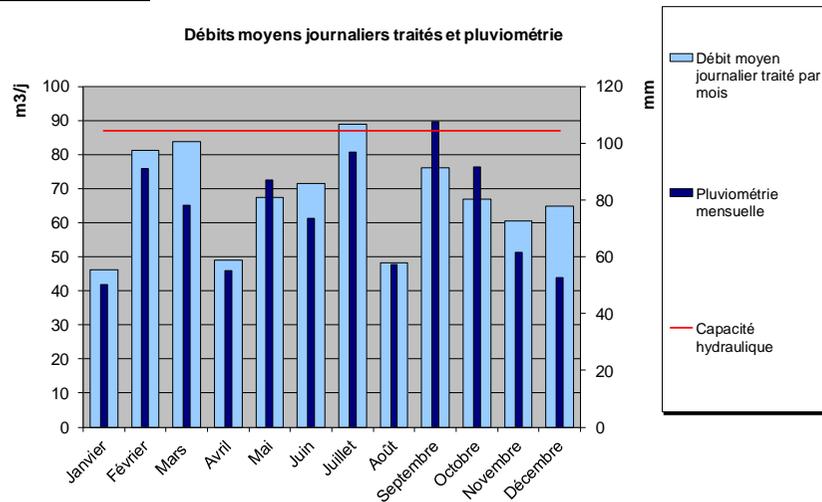
Communes raccordées : GUERCHEVILLE

Nombre de raccordables :	292	habitants	219	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	34	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	25	m ³ /j	moyen :	67	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	240 E.H.	maxi temps sec :	27,5	m ³ /j	maxi temps de pluie :	592	m ³ /j
pollution NK :	69%	date :	10/2018	hydraulique :	77%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	7,4	kwh/j	0,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/06/2024		150	21	66	21,6	21	66	5,3			5,3	0,79
	A2+A5+A4	18/06/2024		8,8	6	70	20,2	5	71	32	24	0,62	32,6	5,7
Flux amont retenus en kg/j				11			11	12	30	3,6				0,4
Flux amont retenus en E.H.				127				200	200	240				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8,8	6	70	20,2	5	71	32	24	0,62	32,6	5,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,1	71,4	0,1	6,25	76,2	0,1	0,1			0,1	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50	60	60								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT GURCY-LE-CHATEL / COMMUNE + SDIS

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037722301000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI Mise en service : 01/01/1985 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : GURCY LE CHATEL Exploitant : GURCY LE CHATEL Constructeur : OTV Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F241 N° MISE 2019/093 Arrêté préfectoral boues : D04/033/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Ru de la Bilbaudrie(R41-F2412000) Ru (ou autre) : Bilbaudrie Rivière 1 : Rivière 2 : Auxence Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte La majeure partie des eaux usées est récupérée par le poste de refoulement (non télésurveillé) situé rue Ampère, mais il existe également une arrivée gravitaire du SDIS sans comptage. Depuis octobre 2019, le débitmètre aval a été fiabilisé, permettant de mieux connaître les apports du SDIS. Entre août et octobre le débit sortant et très important comparé au débit entrant avec des valeurs qui dépassent la capacité hydraulique et atteignant 1610 m³/j en moyenne la semaine du 5 septembre. Cela provient très probablement d'une erreur de relève ou d'une dérive du débitmètre en sortie. Bien que le réseau soit strictement séparatif, le débit collecté est sensible à la pluviométrie. Le coefficient de charge hydraulique moyen reste néanmoins assez faible (y compris en considérant les apports d'eaux pluviales supplémentaires du SDIS).</p> <p>Les eaux claires parasites permanentes sont quant à elles faibles (SDIS inclus).</p> <p>D'après les données d'occupation du centre de formation du SDIS (2020), la charge polluante est estimée en moyenne de l'ordre de 70 à 100 EH selon les mois (hors période estivale), pour un volume moyen annuel d'eau assainie de l'ordre de 18 m³/j. La mise en place d'une convention de rejet est conseillée.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 195 m³/j : 60 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 4,81 km Capacité hydraulique TS : 195 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 195 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	<p>Station d'épuration En 2024, le niveau de rejet fixé par arrêté préfectoral est respecté lors des 2 visites SATESE. Concernant la mesure d'autosurveillance réalisée par Veolia Eau en novembre 2024, le niveau de rejet n'était pas respecté pour le phosphore total notamment à cause de dysfonctionnements au niveau des pompes d'injection du chlorure ferrique. Cette mesure a été réalisée hors conditions normales de fonctionnement (dépassement du débit de référence) donc non exploitable. Le système d'assainissement a été jugé non-conforme par la DDT car la mesure d'autosurveillance n'a pas été reprogrammée. La charge mesurée lors de cette mesure d'autosurveillance n'a pas permis d'actualiser le coefficient de charge de la station d'épuration (35 % en NK).</p> <p>Le poste toutes eaux possède un trop-plein (by-pass en cours de traitement), équipé d'une sonde de suivi depuis 2019. Le suivi des by-pass de la station d'épuration n'est toujours pas assuré, notamment pour ce poste.</p> <p>En 2024, la production de boues est évaluée à 6,4 tonnes de matière sèche, soit 67% de celle attendue compte tenu du nombre de raccordables (378 EH) et en tenant compte du traitement physico-chimique du phosphore, ce qui est en légère baisse par rapport à l'année dernière. Le rythme d'extraction a été régulier (hebdomadaire), un tarage des pompes d'extraction serait à réaliser pour s'assurer de la précision de l'estimation. La représentativité des échantillons de boues prélevées dans le bassin d'aération peut également influencer sur l'estimation (moyen mensuel constitué sur la base des différentes extractions).</p>
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Les boues sont extraites vers 4 lits à macrophytes. La dernière opération de curage a eu lieu de 2014 à 2017 (dans l'ordre de curage : lit n°3, 4, 2 puis 1). En 2024, aucun curage n'était nécessaire.</p>

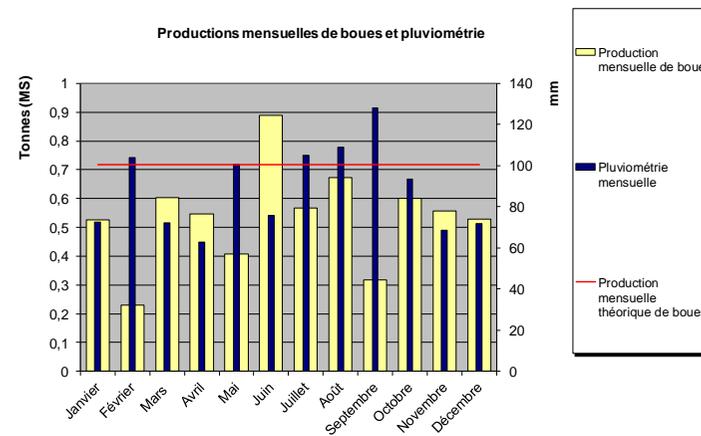
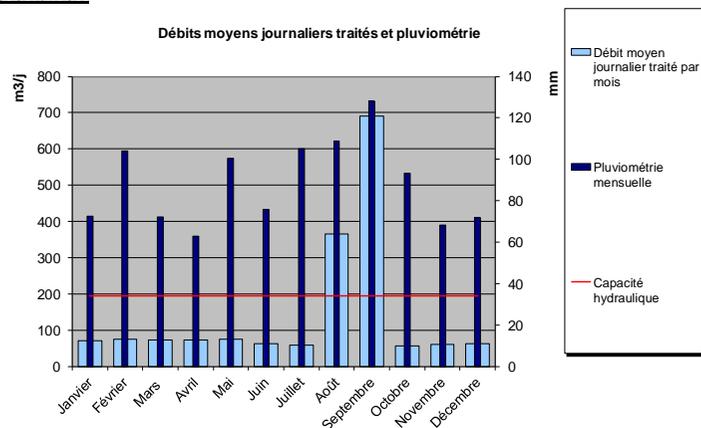
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	GURCY-LE-CHATEL													
Nombre de raccordables :	504	habitants	378	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	69	m ³ /j	réf. :	2020	mini temps sec :	47	m ³ /j	moyen :	143,6	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	347 E.H.	maxi temps sec :	61	m ³ /j	maxi temps de pluie :	569	m ³ /j			
pollution NK :	35%	date :	06/2020	hydraulique :	74%	Production annuelle de boues :	6,4	tMS	51	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	70,1	kwh/j	3,4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	74%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/03/2024		200			140	160	382	59			59	6,5
	A2+A5+A4	26/03/2024		6,1			4,75	3	13	1,6	0,7	8,72	10,3	1,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	15/10/2024		235			210	260	531	82			82	8,2
	A2+A5+A4	15/10/2024		4			6	3	18	1,5	0,61	9,16	10,7	4,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/11/2024	321	201			127	95	446	54,5			54,6	5,87
	A2+A5+A4	18/11/2024	321	3			4,95	3	13,8	2,2			16	5,31
Flux amont retenus en kg/j				21			19	15	38	5,2				0,33
Flux amont retenus en E.H.				238				255	254	347				194
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,05			5,38	3	15,5	1,55	0,66	8,94	10,5	2,85
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,6			96,9	98,5	96,6	97,7			84,8	63,5
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l													30	2
Normes de rejet journalières en rendement				93				91	88	80				
Normes de rejet annuelles en rendement													61	77

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT HERICY / STATION INTERCOMMUNALE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037722601000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte : L'apport d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources en nappe haute (juin 2024) est de l'ordre de 600 m³/j. Il représente près de 43% des débits collectés à la station d'épuration sur cette même période. C'est le résultat d'une année particulièrement humide. Avec un réseau unitaire à 43% de son linéaire, la collecte des eaux pluviales est cette année, encore plus impactante.</p> <p>4 ouvrages sont soumis à autosurveillance : 2 déversoirs d'orage à Vulaines et 2 trop-pleins de postes à Héricy. Ces points A1 ont déversé 39 098 m³/an, ce qui a représenté 5.8 % des débits totaux générés par le système de collecte. Ce pourcentage ne tient pas compte des surverses ayant lieu au niveau des 13 ouvrages non soumis à autosurveillance, et donc non mesurés.</p> <p>C'est ainsi que quel que soit le critère utilisé (la collectivité étant jugée pour le moment sur le nombre de jour de déversement au niveau de chaque ouvrage), la collecte est non conforme. La collectivité va proposer aux services de la DRIEAT le critère volume moins pénalisant. Un porter à connaissance est nécessaire.</p> <p>Le scénario SANDRE réseau est à fournir par VEOLIA en vue de la validation conjointe entre l'AESN et la DRIEAT.</p> <p>Station d'épuration : Le point A2 (DO situé juste en amont de la station) a déversé sur 23 jours des volumes plutôt faibles atteignant un total de 1318 m³/an, représentant 0.21% des volumes collectés par le système de traitement (A2+A4+A5). 45% de ces volumes comptabilisés sur 9 jours, ont été déversés en ce point, alors que le débit de référence de la station n'était pas atteint. 2 seules surverses d'un total de 797 m³ sont enregistrées à la surverse du bassin de stockage-restitution (point A5) lors de l'épisode de pluie exceptionnel du 09-10 octobre 2024.</p> <p>Le débit de référence calculé par la DRIEAT (2 624 m³/j), a été dépassé 32 jours.</p> <p>La qualité des eaux traitées par la station d'épuration observée lors des mesures d'autosurveillance, est toujours très satisfaisante, même lors de débits sensiblement égaux au débit de référence (le 03/04/2024).</p> <p>Le ratio de production de boues évacuées sur l'année est de 66 g de MS/EH/j. Il est en parfaite adéquation avec le ratio attendu au regard de la charge polluante à traiter, exprimée en charge azotée NTK, avec un traitement mixte du phosphore). Les boues évacuées ont eu 2 destinations : l'épandage agricole pour 74.5 % et le site de retraitement d'Avon pour les 24.5% restant, sur les mois de mai à septembre (casse de la vis de transfert des boues vers l'aire de stockage).</p> <p>C'est ainsi que les performances globales du système de traitement jugées sur les boues évacuées, sont considérées comme satisfaisantes à l'image des années passées.</p> <p>La capacité hydraulique confortable du clarificateur (environ 2500 m³/j), l'existence d'un bassin de stockage-restitution, et la bonne gestion des extractions des boues de capacité à décanter satisfaisante, conforte l'hypothèse d'absence de pertes de boues avec les eaux épurées.</p> <p>Travaux et études : La non-conformité récurrente du système de collecte (objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure), a conduit la CAPF à programmer les études pour la construction du bassin de stockage-restitution de 390 m³, qui récupèrera une partie des surverses du DO2 situé voie de la liberté (route d'Héricy) à Vulaines représentant 73% des volumes surversés en 2024.</p> <p>Par ailleurs, d'éventuels travaux complémentaires de mise en séparatif de quelques secteurs sur Héricy, aideront à la pérennité de cette conformité.</p>
Mise en service : 01/04/2006 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU	
Constructeur : OTV	
Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES	
Arrêté préfectoral eaux : 2017/DRIEE/142	
Arrêté préfectoral boues : F440 MISE/2014/042	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Esnonne (exclu)(R73A)	
Ru (ou autre) :	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 9500 E.H Débit de référence : 2624 m ³ /j	
: 570 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 54,081 km	
Capacité hydraulique TS : 2150 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 57%	
Capacité hydraulique TP : 2150 m ³ /j (pluie) Unitaire : 43%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (25,5%) VALORISATION AGRICOLE (74,5%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

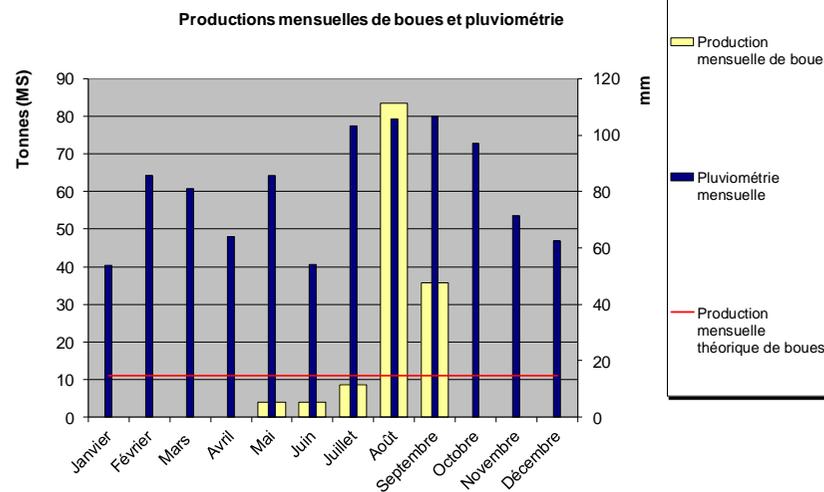
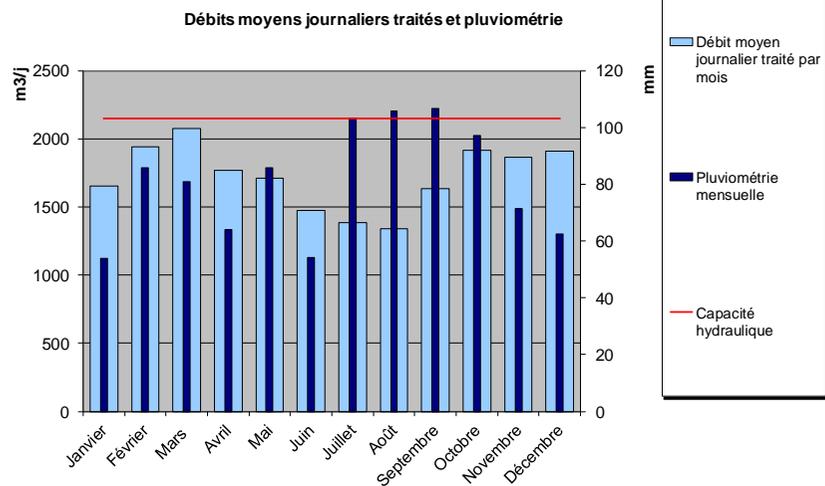
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	HERICY, SAMOREAU, VULAINES-SUR-SEINE													
Nombre de raccordables :	7210	habitants	5408	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	878	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	1140	m ³ /j	moyen :	1722,9	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	5607	E.H.	maxi temps sec :	1395	m ³ /j	maxi temps de pluie :	5397	m ³ /j		
pollution NK :	59%	date :	12/2024	hydraulique :	80%		Production annuelle de boues :		135,9	tMS	66	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	1119,7	kwh/j	3,4	kWh/kg DBO5/j			Ratio de production de boues :	100%		Traitement P :	Mixte			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				368			234	236	697	84				8,8
Flux amont retenus en E.H.				4089				3933	4647	5607				5206
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,72			6,84	3	21,4	4,92			5,84	0,59
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,5			95,8	98,1	95,6	89,9			88	88,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				2,5
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					92			90	82	80				75
Normes de rejet annuelles en rendement													75	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

JABLINES / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037723401000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1993	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIAM		
Exploitant	: MARNEO		
Constructeur	: CSA		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	: D03/006/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 800	E.H	Débit de référence	: 150 m ³ /j
	: 48	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,465 km
Capacité hydraulique TS	: 120	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 120	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: SILO NON COUVERT			
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1			
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé	

Commentaires

Système de collecte : Le réseau d'assainissement est entièrement séparatif, mais il présente une sensibilité connue à la pluviométrie et aux crues de la Marne. Les données débitométriques de l'année correspondent aux mesures du débitmètre de sortie (pas de récupération des débits d'entrée). Le débit maximum de temps de pluie retenu est de 253 m³/j le 09/10/2024 pour une pluviométrie de 51,6 mm. La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 82 %. On constate 70 dépassements de la capacité hydraulique en 2024.

Le réseau d'assainissement collecte une quantité limitée d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP), de l'ordre de 25 m³/j en 2024. Il est également impacté par les crues de la Marne (bâche du Poste de Refoulement (PR) des Pêcheurs inondée). Le PR des Pêcheurs a été arrêté 2 fois (du 29/02 au 06/03/2024 et du 11 au 13/10/2024) à la suite de la montée du niveau de la Marne.

Deux débitmètres électromagnétiques ont été installés par la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG) au niveau de ce poste (données non accessibles pour le moment à l'exploitant de la station d'épuration pour des raisons de sécurité informatique entre deux exploitants différents). Le trop-plein du PR des Pêcheurs (potentiel point A2) a été obturé définitivement en 2023.

Station d'épuration : Les performances épuratoires de cette station d'épuration sont satisfaisantes au regard des résultats de la mesure d'autosurveillance réglementaire et des 2 visites SATESE (largement au-dessus des prescriptions minimales de l'arrêté du 21 juillet 2015 peu exigeantes).

La production de boues (boues évacuées) qui traduit l'élimination de la pollution reste toutefois insuffisante, avec un ratio de seulement 29 g MS/E.H./j pour une valeur attendue de 60 g (déficit de 52 %). L'optimisation de la production de boues reste un objectif pour l'exploitant. Les boues extraites ne reflètent pas les performances réelles du dispositif puisqu'elles tournent en partie en rond. Les boues évacuées sont retraitées sur la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes sous forme liquide, pour les déshydrater, puis pour les incinérer. L'exploitant a procédé à 2 évacuations significatives des boues du silo (novembre 2024 et janvier 2025). Une gestion des eaux claires par soutirage ponctuel est préférable à un fonctionnement par surverse (retour des boues extraites). En 2025, il est prévu la mise en place de 2 drains Johnson dans le silo à boues avec la fourniture et la pose d'un poste de relèvement, ceci afin de reprendre les eaux claires du silo pour les acheminer vers le poste toutes eaux ou le bassin d'aération. La différence entre les boues extraites et évacuées devrait nettement se réduire par la suite.

On note 56 m³ de by-pass au niveau du point réglementaire A5 (by-pass en cours de traitement). Les valeurs mesurées par la sonde à ultrasons peuvent être liées à des mousses dans le canal de mesure. Pour rappel, l'exploitant réalise 11 mesures complémentaires à la mesure d'autosurveillance réglementaire ; les résultats sont tous conformes. Le SATESE a utilisé les résultats de la mesure d'autosurveillance complémentaire de mars pour actualiser les coefficients de la charge polluante. La station est chargée à 59 % en pollution.

La maîtrise d'ouvrage de la station d'épuration a été transférée au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM) en décembre 2011 en raison de l'adhésion de la commune de Jablines à la CAMG, dotée de la compétence collecte uniquement. La CAMG reste donc Maître d'ouvrage des réseaux d'assainissement de la commune. La CAMG envisage de transférer au SIAM la gestion du PR des Pêcheurs au 01/01/2026 ; ce qui facilitera la gestion globale du traitement des eaux usées. Le scénario SANDRE reste toujours à valider.

Travaux et études : Les mesures du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) ont permis d'estimer la surface active raccordée à 2 500 m². Il n'était pas prévu dans le cadre de cette étude de réaliser des essais à la fumée sur ce secteur. Toutefois, la CAMG envisage d'utiliser ce moyen d'investigation dans le cadre d'un programme pluriannuel.

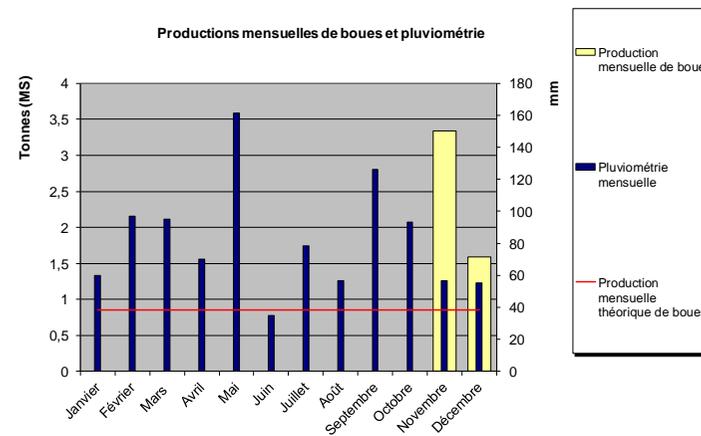
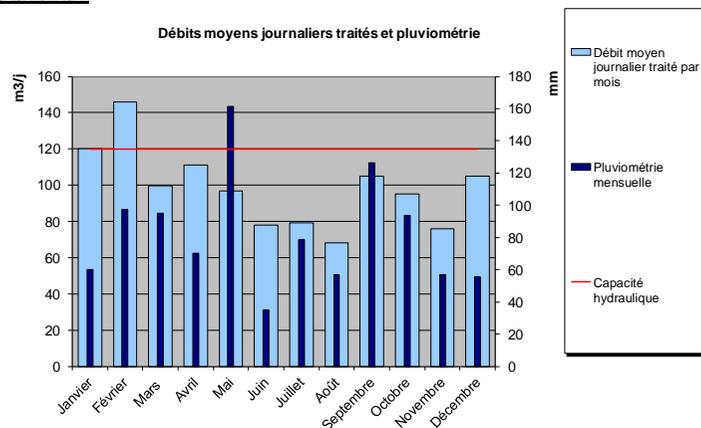
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	JABLINES													
Nombre de raccordables :	639	habitants	479	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	69	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	74	m ³ /j	moyen :	98,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	473 E.H.	maxi temps sec :	87	m ³ /j	maxi temps de pluie :	253	m ³ /j			
pollution NK :	59%	date :	03/2024	hydraulique :	82%	Production annuelle de boues :	4,9	tMS	29	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	82,8	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	48%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/03/2024		480			303	370	773	141			141	14
	A2+A5+A4	26/03/2024		8,4			8,75	3	29	3,2	1,3	1,21	4,41	0,99
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/09/2024		500			383	410	1094	144			144	13
	A2+A5+A4	26/09/2024		12			8	3	26	9,6	7,8	21,3	30,9	12
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	15/10/2024	105	222			171	196	462	56,1	36,8	0,47	56,6	6,1
	A2+A5+A4	15/10/2024	105	5,6			6,48	3,4	19,1	2,1	0,55	6,02	8,1	2,1
Flux amont retenus en kg/j				26			20	23	56	7,1				0,7
Flux amont retenus en E.H.				290				387	373	473				412
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8,67			7,74	3,13	24,7	4,97	3,22	9,51	14,5	5,03
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,8			97,1	98,9	96,6	95,8			87	55,4
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

JAULNES / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037723601000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI Mise en service : 01/01/1975 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : JAULNES Exploitant : JAULNES Constructeur : STEIN INDUSTRIE Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : La Seine du confluent du Ru de Faverolles (exclu) au confluent de la Voulzie (exclu)(R34) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte : Les débits entrants sont estimés à partir du temps de fonctionnement des pompes du poste de relevage de la station d'épuration. Ces débits sont des moyennes hebdomadaires. Par temps de pluie, le réseau d'assainissement collecte des Eaux Claires Météorologiques (ECM), dû à son caractère majoritairement unitaire (76%).</p> <p>Le suivi hebdomadaire et le débit maxi temps de pluie (environ 49 m³/j pour un cumul hebdomadaire de pluie de 52,8 mm) montrent que le débit n'a jamais dépassé la capacité hydraulique et le seuil de la régulation (154 m³/j) ou alors très ponctuellement. L'impact des eaux claires météorologiques reste modéré.</p> <p>Comme ces dernières années, le débit maxi temps-sec en 2024 de 16 m³/j est en deçà du volume d'eaux usées strictes théoriques (17 m³/j). Les apports d'eaux claires parasites permanentes (ECP) sont négligeables. L'installation du débitmètre électromagnétique en fin d'année 2024 a permis d'affiner la précision des données de débits traités pour 2025 sous couvert d'une télérélevé programmée au pas de temps journalier.</p> <p>Station d'épuration : La qualité des eaux traitées par ce dispositif est satisfaisante pour l'ensemble des mesures effectuées dans l'année, au regard des performances minimales règlementaires. La station d'épuration reste très largement sous-chargée en pollution (< 30%).</p> <p>D'après l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié, une mesure d'autosurveillance doit être réalisée tous les ans. En 2024, la mesure effectuée confirme que la charge en pollution reste stable et n'augmente pas. Ce coefficient reste donc à 96 EH (sur la base du paramètre NTK) soit une station chargée à 19% en pollution.</p> <p>La quantité de boues extraites est évaluée à environ 2,3 tonnes de MS, soit 105 % de celle théoriquement attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables. Cela semble être surestimé (les calculs pour estimer la quantité de boues extraites amènent quelques incertitudes).</p> <p>Les boues sont extraites vers 2 lits de séchage. Une fois sèches, elles sont stockées dans une benne de 8 m³. En 2024, la benne a été évacuée en mai par la société SEDE vers le site de compostage DECHAMBRE situé sur la commune de la Selle sur le Bied (45) pour une quantité de 8,84 tonnes de PB et 1,5 tonnes de MS estimé sans sable. Cette quantité est évaluée sur une période de 10 mois (juillet 2024 à mai 2025). Sur une année, la quantité de boues évacuées est donc calculée à 1,8 TMS. C'est cette dernière valeur qui a été utilisée pour estimer les boues produites en 2024, la quantité de boues extraites étant surestimée. Le ratio de production de boues est donc de 82 % par rapport à celle attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables montrant un léger déficit.</p> <p>Travaux et études : L'étude concernant le projet de mise en assainissement collectif de la Grande Rue qui avait débuté en septembre 2023 n'a pas été poursuivie par la commune au vu notamment des montants financiers conséquents, ceci y compris dans le cas d'une reconversion du réseau pluvial existant en réseau unitaire.</p> <p>En fin d'année 2024, il a été mis en place le remplacement de l'armoire électrique ainsi que l'installation des équipements d'autosurveillance (débitmètres électromagnétiques pour obtenir des données plus fiables en entrée de station, instrumentation du point SANDRE A2 pour estimer les déversements en amont de la station, mise en place d'une télésurveillance afin de sécuriser la collecte de données).</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 100 m³/j : 30 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 2,435 km Capacité hydraulique TS : 75 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 24% Capacité hydraulique TP : 100 m³/j (pluie) Unitaire : 76%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : LITS DE SÉCHAGE Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

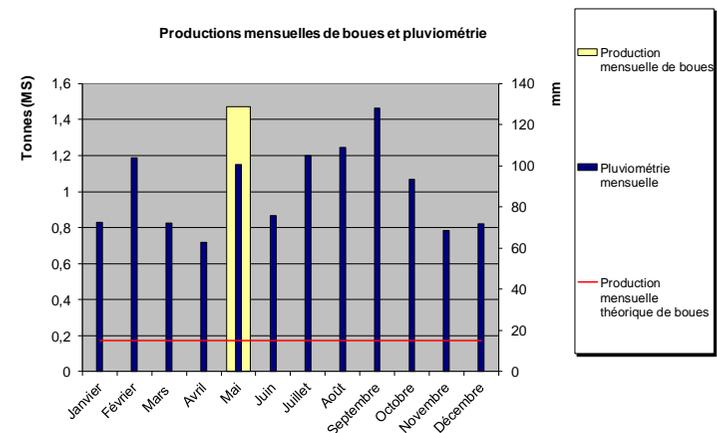
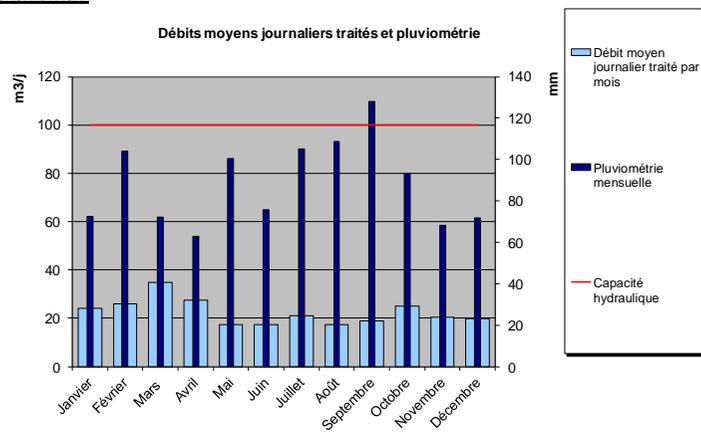
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	JAULNES													
Nombre de raccordables :	132	habitants	99	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	16	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	13	m ³ /j	moyen :	22,4	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	96 E.H.	maxi temps sec :	16	m ³ /j	maxi temps de pluie :	49	m ³ /j			
pollution NK :	19%	date :	11/2021	hydraulique :	22%	Production annuelle de boues :	1,5	tMS	42	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	18,4	kwh/j	3,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	70%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/05/2024		170			262	310	689	110			110	9,3
	A2+A5+A4	28/05/2024		20			7,5	3	24	3,2	2,1	9,28	12,5	2,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	02/07/2024	23	85			131	150	357	52,5	47,6	1,6	54,1	5,52
	A2+A5+A4	02/07/2024	23	7,2			3,75	1	13	2,52	0,15	7,46	9,97	1,55
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/12/2024		70			131	140	374	78			78	6,8
	A2+A5+A4	17/12/2024		14			6	3	18	1,5	0,17	23,5	25	2
Flux amont retenus en kg/j				1,9			3,3	4,4	7,6	1,4				0,12
Flux amont retenus en E.H.				21				73	51	96				68
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				13,7			5,75	2,33	18,3	2,41	0,81	13,4	15,8	2,08
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				86,5			96,5	98,7	96	96,8			79,2	70,9
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

JOUY-LE-CHATEL / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037723901000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 01/01/1973 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : JOUY LE CHATEL

Exploitant : AQUALTER

Constructeur : NOUVELLE SETA

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : F471 1995/081 (art 41)

Arrêté préfectoral boues : D04/002/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Visandre(RUISSEAU)(R100-F4710600)

Ru (ou autre) : Visandre

Rivière 1 : Visandre

Rivière 2 : Yerres

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	: 180 m ³ /j
	: 32	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7,349 km
Capacité hydraulique TS	: 90	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 38%
Capacité hydraulique TP	: 90	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 62%

File eau : BOUES ACTIVÉES - MOYENNE CHARGE

File boues : POCHE FILTRANTE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé

Commentaires

Système de collecte : Cette station d'épuration est soumise à une régulation de débit par variateur de fréquence, à 7 m³/h, soit environ 170 m³/j pour limiter les pertes de boues. Cela est nécessaire malgré la déconnexion du ru de Vignot du réseau unitaire réalisée par le passé. Cette valeur maximale a été atteinte à 93 reprises (majoritairement de janvier à avril) entre janvier et octobre qui correspond au mois de basculement des effluents vers la nouvelle station d'épuration.

Les données de débits transmises par le délégataire montrent des dysfonctionnements majeurs à compter du 25 avril, avec des défauts de collecte très réguliers et un débit moyen traité sur la période du 25 avril jusqu'au basculement des effluents de seulement 54 m³/j (23 jours avec un débit < 10 m³/j dont 20 valeurs nulles). Cela représente seulement la moitié du débit journalier d'eau assainie attendu. Les derniers mois avant la mise en eau du dispositif ont donc été particulièrement dégradés en termes de traitement et se sont accompagnés de by-pass notables et anormaux vers le milieu naturel. En effet les travaux de reconstruction de la station d'épuration se réalisant sur une autre parcelle, les contraintes de maintien de la continuité de service n'étaient pas limitantes.

Station d'épuration : Comme les années précédentes, le fonctionnement du dispositif a été très médiocre. Tous les moyens n'ont pas été mis en œuvre pour maintenir un niveau de traitement à la mesure de ce que pouvait réaliser la station d'épuration en place. Le dépassement des normes en MES lors de la visite SATESE et du bilan d'autosurveillance de mai montre qu'en plus des by-pass, des pertes de floccs de boues ont continué de se produire à l'image des années précédentes et de la conception obsolète du clarificateur non raclé en demi-cercle.

Dans son bilan annuel, le délégataire déclare des évacuations de boues de l'ordre de 0.380 tonnes de matières sèches vers le centre de compostage de Phytorestore. Cette quasi absence de production de boues confirme l'inefficacité du traitement en 2024, avant le basculement des effluents vers la nouvelle station d'épuration.

Travaux et études : La nouvelle station d'épuration a été mise en service (priorité du SDASS EU 2) avec au départ un défaut de collecte d'effluents. La mise en service globale peut donc être considérée autour de la semaine du 25 octobre 2024. Cette nouvelle station d'épuration, son bassin d'orage et les travaux d'ajustement des déversoirs d'orage sur le réseau de collecte devraient permettre d'améliorer la qualité du ru de la Visandre sur sa partie médiane.

Sur le système de collecte : remplacement des DO 1, 2 et 3, avec pose de clapets anti-retour, réhabilitation du DO 4, remplacement et redimensionnement de collecteurs à l'aval du réseau de collecte.

La nouvelle station d'épuration présente les caractéristiques suivantes : procédé de type boues activées de 1420 EH avec un débit de référence de 760 m³/j et un bassin d'orage de 400 m³ qui permettra d'intercepter la pluie mensuelle sans déversement. La station d'épuration traitera notamment le phosphore par voie physico-chimique. Les boues seront traitées sur une filière de types lits à macrophytes.

Les travaux de construction du collège ont débuté en juillet 2023 pour une rentrée scolaire en septembre 2024. Ils sont couplés à des travaux de création d'un gymnase (sous maîtrise d'ouvrage du SIVOS) et d'une gare routière (sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Provinois).

Caractéristiques de fonctionnement

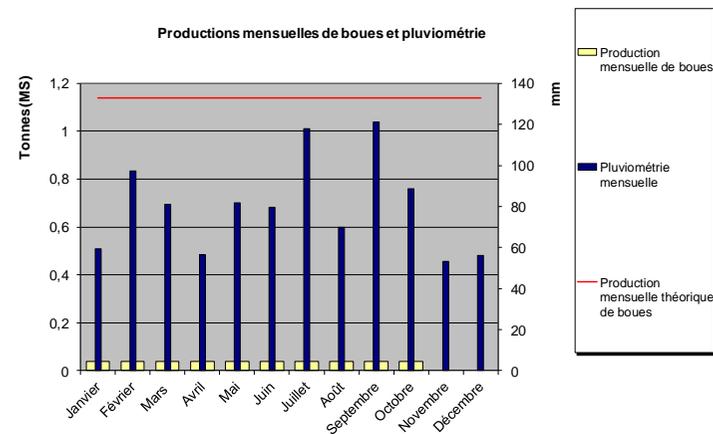
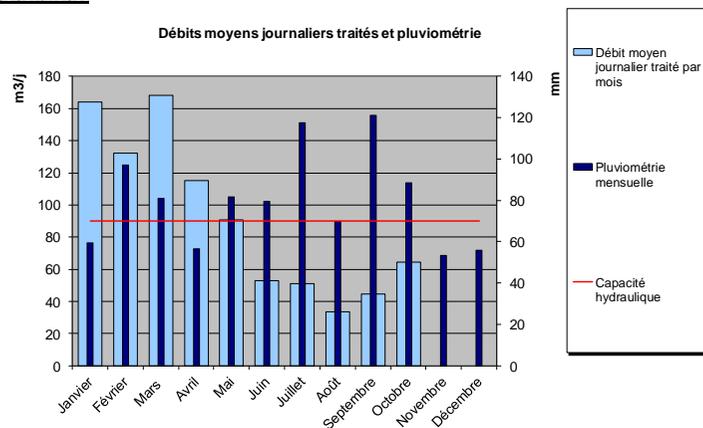
Communes raccordées : JOUY-LE-CHATEL

Nombre de raccordables :	881	habitants	661	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui	
Consommation eau assainie :	119	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	0	m ³ /j	moyen :	91,6	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	633 E.H.	maxi temps sec :	169	m ³ /j	maxi temps de pluie :	169	m ³ /j
pollution DBO5 :	106%	date :	11/2020	hydraulique :	102%	Production annuelle de boues :	0,4	tMS	2	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	52	kwh/j	1,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	3%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/04/2024		1280			630	630	1888	92			92	14
	A2+A5+A4	16/04/2024		75			53	36	140	17	10	0,67	17,7	5,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/05/2024	81	76			77,4	92	203	58,2	49,4	0,24	58,4	5,9
	A2+A5+A4	14/05/2024	81	39,8			11,3	8,28	28,8	7,52	5,44	0,61	8,13	0,76
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	09/10/2024	135	200			14,4	8,09	56	7,08	0,69	4,47	11,6	1,06
	A2+A5+A4	09/10/2024	135	9,6			7,46	4,68	20,5	0,86	0,59	0,92	1,78	0,13
Flux amont retenus en kg/j				26			35	38	98	7,5				1
Flux amont retenus en E.H.				289				633	653	500				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				41,5			23,9	16,3	63,1	8,46	5,34	0,73	9,19	2,16
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				79			75,1	75,8	80,6	85,5			83,8	78,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037724001000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN</p> <p>Mise en service : 01/01/1999 Technicien SATESE :</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES</p> <p>Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN</p> <p>Exploitant : CC DES DEUX MORIN</p> <p>Constructeur : HYDREA</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : D.2001/014/DDE77</p> <p>Arrêté préfectoral boues :</p>	<p>La station est exploitée en prestation de service par Véolia depuis le 1er juin 2024.</p> <p>Système de collecte : Les données débitmétriques indiquées correspondent à la mesure aval (mesure par la sonde à ultrasons). Des débitmètres électromagnétiques ont été installés aux deux arrivées d'eau (point A3) au mois de septembre et la remontée d'informations a commencé au mois de décembre. Un défaut de collecte permanent a lieu sur l'année. Les débits très faibles montrent soit un défaut de collecte permanent qui a eu lieu sur l'année, soit que les données de débit d'eaux traitées ne sont pas fiables (plus probable). Il n'y a aucune explication sur ce sujet dans le bilan annuel. En 2025, les données débitmétriques restent faibles et il y a un écart de plus de 10 % quasi permanent à partir du mois de mars entre l'entrée et la sortie. Une vérification faite par Véolia montre un problème de paramétrage au niveau des débitmètres électromagnétiques. Le point A2 a également été équipé à l'automne 2024. Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, il avait été mis en évidence un très faible apport d'eaux claires parasites permanentes (5 m³/j). Il a été estimé une surface active de 113 600 m² (réseau principalement de type unitaire). Suite au SDA, des travaux de mise en séparatif sont prévus dans le centre bourg. La mission de maîtrise d'œuvre a débuté en 2024.</p> <p>Station d'épuration : Le bassin d'orage est de nouveau opérationnel et équipé depuis septembre 2024. Seul un fonctionnement observé sur un temps long pourra permettre de confirmer l'impact des équipements et des réparations effectuées. Pour rappel, un arrêté préfectoral de mise en demeure a été émis le 18 mars 2024 par les services de police de l'eau demandant sa remise en service pour le 30 septembre 2024 au plus tard. Il est également demandé la proposition d'un protocole d'amélioration de la filière boues et une mise en œuvre au plus tard pour le 1^{er} juin 2024 (non fait à cette date). Le coefficient de charge polluante a été estimé car la charge déterminée dans le cadre des 12 bilans d'autosurveillance est, comme les années précédentes, faible et trop disparate. La qualité des eaux obtenue dans le cadre des bilans d'autosurveillance respectait les prescriptions réglementaires, à l'exception d'un dépassement des valeurs réductrices en MES en janvier qui correspond probablement à une inversion des valeurs entre l'entrée et la sortie. Cependant, malgré une alerte des services de police de l'eau aucune correction ni aucune explication n'a été fournie par la CC2M. La station est considérée comme non-conforme en équipement et performance. La production de boue (14,1 TMS) qui traduit l'élimination de la pollution représente un ratio de 50 gMS/EH/j (pour une valeur théorique de 60 g/EH/j). Elle comprend 5,5 tonnes de flottants provenant du clarificateur et du puit à boues évacuées vers la station de Provins. Des poches filtrantes ont été mises en place par Véolia à la place des lits de séchage mais leur nombre reste insuffisant pour permettre des extractions régulières. Aucune évacuation de poches n'a eu lieu en 2024. Un débitmètre électromagnétique a été installé sur le système d'extraction le 9 septembre 2024.</p> <p>Travaux et études : Suite au SDA intercommunal, le raccordement des effluents du système d'assainissement de Champgoulin a été validé. Les travaux vont débuter à l'été 2025. La redirection de tous les effluents de la commune vers la station du bourg représentera une charge polluante d'environ 1 500 E.H. La station est en mesure de traiter ces nouveaux apports, étant dimensionné pour 2 000 E.H. La suppression du poste de refoulement actuel et la création d'un nouveau poste de refoulement de Champgoulin vers le bourg seront nécessaires, avec un débit de 25 m³/h (débit du même ordre de grandeur que les pompes actuelles) ce qui permet d'éviter les surverses au niveau du trop-plein pour les pluies de projet 1 mois (au contraire de la situation actuelle). Le linéaire total du refoulement serait de 635 ml dont 125 ml en forage dirigé sous le Grand Morin.</p>
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Grand Morin</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 2000 E.H Débit de référence : 369 m³/j</p> <p>: 120 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 4,92 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 300 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 11%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 300 m³/j (pluie) Unitaire : 89%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : POCHEs FILTRANTES</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (61%) SITE DE RETRAITEMENT (39%)</p>	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

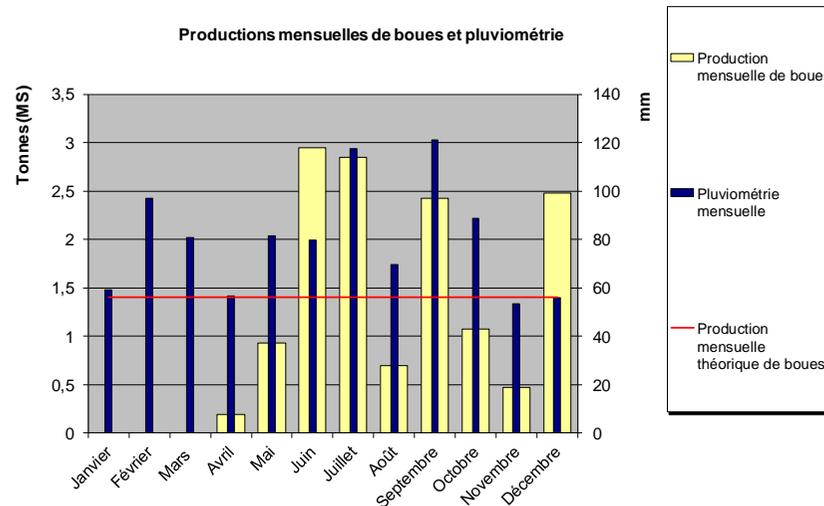
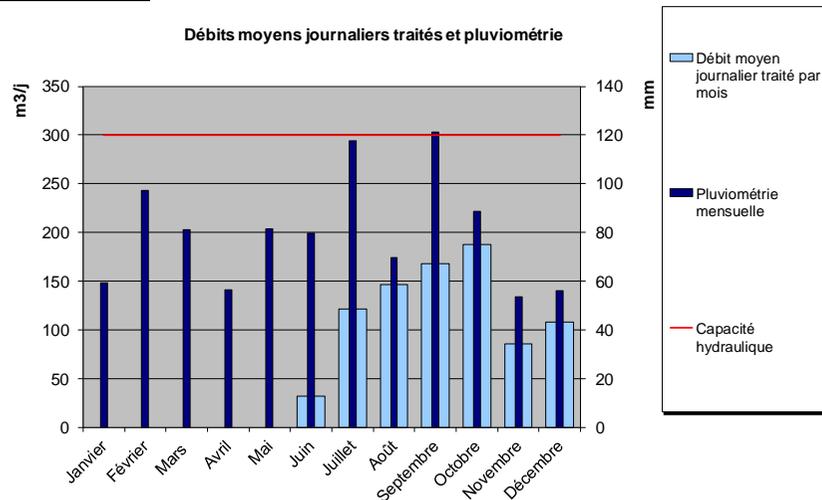
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	JOUY-SUR-MORIN													
Nombre de raccordables :	1037	habitants	778	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	102	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	121,2	m ³ /j					
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	778 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j					
pollution DBO5 :	39%	date :	12/2024	hydraulique :	40%	Production annuelle de boues :	14,1	tMS	50	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	181,4	kwh/j	4,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	83%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/05/2024		640			401	450	1106	143			143	16
	A2+A5+A4	22/05/2024		33			8,25	1,5	30	2,3	0,64	0,33	2,63	3,5
Flux amont retenus en kg/j				70			42	47	117	12				1,3
Flux amont retenus en E.H.				778				778	778	778				776
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,69			5,29	3	15,2	4,95			16,9	3,61
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				84,4			91,6	95,9	92,1	81,9			67	56,1
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													20	
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT JOUY-SUR-MORIN / CHAMPGOULIN

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037724002000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER-CHABRAN
Mise en service	: 01/01/1979	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 400 E.H	Débit de référence	: 190 m ³ /j
	: 24 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,8 km
Capacité hydraulique TS	: 60 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 16%
Capacité hydraulique TP	: 190 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 84%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : POCHE FILTRANTE

Destination des boues : ABSENCE DE PRODUCTION DE BOUES (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Les débits transmis par l'exploitant sont obtenus à partir des relevés hebdomadaires de temps de fonctionnement des pompes de relevage et du débit unitaire de celles-ci. Cela ne permet pas une analyse précise des débits entrants sur la station d'épuration. L'étude SATESE de 2016 a permis de révéler des anomalies qu'il faut résoudre : fossé raccordé en tête d'un réseau unitaire au niveau du secteur Beauchien - pluvial du réseau séparatif raccordé au réseau unitaire au niveau de l'intersection entre la rue Bel air et la rue Jean Navarre. Ces données ont été confirmées dans le cadre de l'actualisation du SDA et il a été estimé une surface active de 55 800 m² (réseau principalement de type unitaire). Il convient de déterminer l'origine des apports en eaux claires parasites de manière à supprimer les by-pass de temps sec sur les réseaux de collecte.

Station d'épuration

Le dispositif est ancien (44 ans) et de conception obsolète ; les équipements de pompage et de recirculation ne sont pas adaptés à son dimensionnement hydraulique. La station est à 83 % de coefficient de charge en pollution.

Les résultats ponctuels ne respectent pas les performances minimales de l'arrêté ministériel. Lors de la visite SATESE de mai, les concentrations rédhitoires étaient dépassées pour les MES et la DBO₅ suite à des départs de boues. Les résultats d'analyse de la mesure d'autosurveillance réalisée en septembre sont conformes mais aucune analyse n'a été faite sur le NH₄, contrairement à la réglementation.

La production de boues qui traduit l'élimination de la pollution est quasi nulle (production estimée à 0,7 tonnes-production attendue : 8 tonnes). Cette faible quantité est due à l'absence d'extraction, ce qui cause des départs de boues dans les eaux traitées. Les boues produites sont stockées dans une poche filtrante.

Un arrêté préfectoral de mise en demeure a été émis le 18 mars 2024 à l'encontre de la CC2M concernant le niveau de fonctionnement insuffisant des 2 systèmes d'assainissement de la commune de Jouy-sur-Morin : le Bourg et le hameau de Champgoulin. Une proposition d'amélioration de la filière boues et la réhausse du seuil du déversoir d'orage Champlat devaient être faits par la CC2M avant le 29 mars et le 27 avril 2024. Seule la modification du déversoir d'orage du Champlat a été faite à ce jour mais des déversements de temps sec persistent.

Travaux et études

La commune de Jouy-sur-Morin fait partie des communes prioritaires, dont l'étude de SDA intercommunal est arrivée à terme à l'été 2024. Le raccordement des effluents du système d'assainissement de Champgoulin a été étudié et les travaux vont débiter à l'été 2025 et seront réalisés par SN MGCE. La redirection de tous les effluents de la commune vers la station du bourg représentera une charge polluante d'environ 1 500 E.H. La station est en mesure de traiter ces nouveaux apports, étant dimensionné pour 2 000 E.H. La suppression du poste de refoulement actuel et la création d'un nouveau poste de refoulement de Champgoulin vers le bourg seront nécessaires, avec un débit de 25 m³/h (débit du même ordre de grandeur que les pompes actuelles) ce qui permet d'éviter les surverses au niveau du trop-plein pour les pluies de projet 1 mois (au contraire de la situation actuelle). Le linéaire total du refoulement serait de 635 ml dont 125 ml en forage dirigé sous le Grand Morin. Les ITV ont montré un réseau dégradé avec des travaux nécessaires à réaliser sur l'ensemble de la commune. Dans un premier temps, la réhabilitation de 390 ml de réseau rues des Buissonneaux, du Marais et de la Fontaine sous pierre est prévue à l'été 2025.

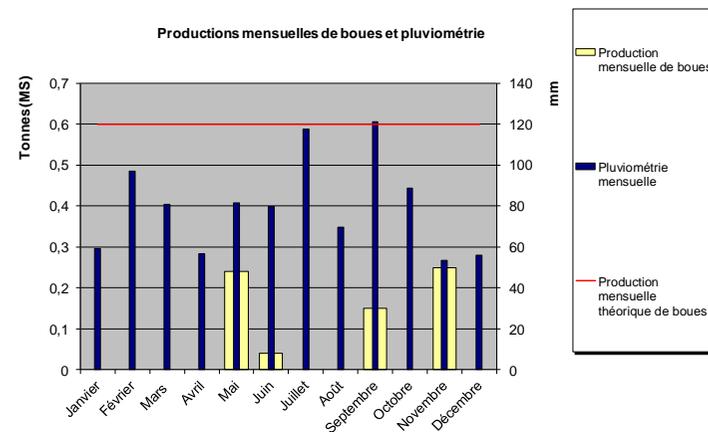
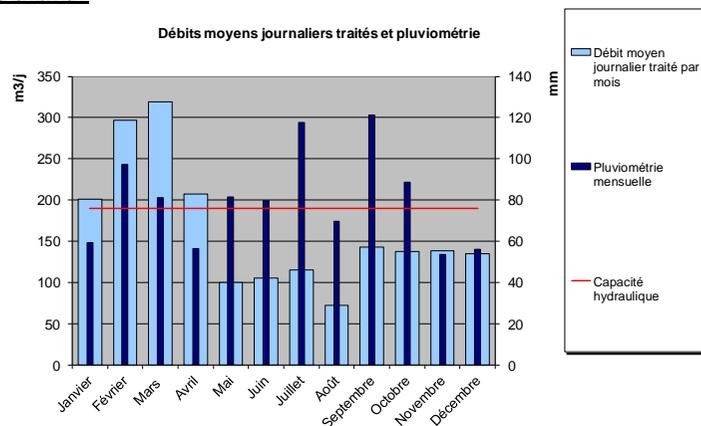
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	JOUY-SUR-MORIN-Hameau de Champgoulin													
Nombre de raccordables :	498	habitants	374	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	49	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	49	m ³ /j	moyen :	164,1	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Contrôle inopiné	Police de l'eau	Charge NK :	333 E.H.	maxi temps sec :	41	m ³ /j	maxi temps de pluie :	403	m ³ /j			
pollution NK :	83%	date :	11/2022	hydraulique :	86%	Production annuelle de boues :	0,7	tMS	6	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	25,4	kwh/j	1,5	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	10%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/05/2024		420			474	570	1228	161			161	17
	A2+A5+A4	22/05/2024		150			149	120	356	89	73	0,1	89	9,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2024	49	113			138	140	410	110			110	8,6
	A2+A5+A4	17/09/2024	49	29,2			23,2	11	71	60		0,14	60,1	2,5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/11/2024		82			86,2	120	191	55			55	4,4
	A2+A5+A4	27/11/2024		43			23	18	56	15	11	0,68	15,7	0,88
Flux amont retenus en kg/j				6,7			10	11	29	5				0,5
Flux amont retenus en E.H.				74				190	195	333				294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				74,1			65,1	49,7	161	54,7	42	0,27	54,9	4,19
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				62			75	85,4	74,8	54,3			53,9	65,6
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

JUILLY / SAINT-MARD

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037724101000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte : Contrairement à 2023, le volume d'ECPP est significatif (372 m³/j) et représente 47 % du volume collecté, l'hiver 2023/2024 ayant été particulièrement pluvieux. Les by-pass sur les points S16 (DO et trop-plein du poste de relèvement de l'Arzillière) s'élevaient à 42 649 m³. Ils sont en baisse de 29 % et représentent 12.9 % du volume admis sur le dispositif (58 déversements contre 104 en 2023). Quasiment aucun déversement n'a lieu en temps sec suite à la mise en place de la régulation hydraulique, le débit maximum acceptable sur la station ayant été recalé à 1 200 m³/j pour limiter les départs de boues. La station reste en surcharge hydraulique 43 % du temps.</p> <p>Station d'épuration : Ce système d'assainissement fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure. La performance du système épuratoire est insuffisante avec les rejets excessifs aux points S16. Les résultats d'autosurveillance sont non conformes (réductrices en DBO5 et moyenne annuelle en PT non respectée). La qualité de l'eau s'est particulièrement dégradée sur plus d'un mois (07/11 au 19/12/2024) suite à une panne du pont brosse. La mise en place rapide d'hydrojecteurs de secours n'a pas permis un retour à la normale.</p> <p>Les charges polluantes mesurées lors de l'autosurveillance étant anormalement basses (facteur supérieur à 2 par rapport à celles attendues théoriquement), les données 2023 ont été reconduites.</p> <p>La qualité des boues est en adéquation avec le système de déshydratation installé avec une siccité finale des boues de 14,5 % MS. Le suivi analytique des boues est conforme et indique des teneurs faibles en micropolluants.</p> <p>Par ailleurs, la production de boues évacuées est en nette baisse avec 23 TMS (-34 %). Le déficit est estimé à 70 % et témoigne de déficits de collecte et, surtout, de départs de boues significatifs dans les eaux épurées. La quantité extraite déclarée est probablement erronée (12 TMS).</p> <p>Il a été relevé une dégradation de la qualité de la mesure aval de mai à mi-novembre avec des écarts débitmétrique entre l'amont et l'aval supérieur à 10 %. De manière générale, au regard des incohérences constatées dans les données 2024, il est souhaitable de vérifier l'ensemble des points de mesure et protocoles opératoires.</p> <p>Travaux et études : L'analyse de risques de défaillance a été réalisée en 2024.</p> <p>Les travaux d'amélioration de la collecte ont été finalisés fin 2024 avec la mise en séparatif de la rue Frédéric Chopin/Allée Mozart et les rues Léon Gambetta, de la mairie et Georges Bizet (89 branchements). Un suivi précis de l'avancement des travaux de raccordement en domaine privé sur le bassin de collecte EU6 avec des indicateurs précis a été demandé par la DDT à la CARPF. Hors plan d'actions, on peut citer les travaux de finalisation de la mise en séparatif de la rue Montaubert (partie amont complémentaire à celle réalisée sous maîtrise d'ouvrage CCPMF antérieurement) qui sont prévus pour 2025.</p> <p>Les travaux de reconstruction de la station d'épuration (4 400 EH et 2541 m³/j avec Q pointe conservé de 644 m³/h, boues activées avec traitement du phosphore, réutilisation des eaux traitées, centrifugeuse puis compostage) avec son bassin d'orage de 1237 m³ ont commencé le 24/02/2025, la mise en eau étant prévue pour juillet 2026.</p>
Mise en service : 01/01/1984 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 2020/DDT/SEPR/N°243	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)	
Ru (ou autre) : Arzilliere	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Beuvronne	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 4000 E.H Débit de référence : 2168 m ³ /j	
: 240 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 35,905 km	
Capacité hydraulique TS : 800 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 48%	
Capacité hydraulique TP : 800 m ³ /j (pluie) Unitaire : 52%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : FILTRE À BANDES	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

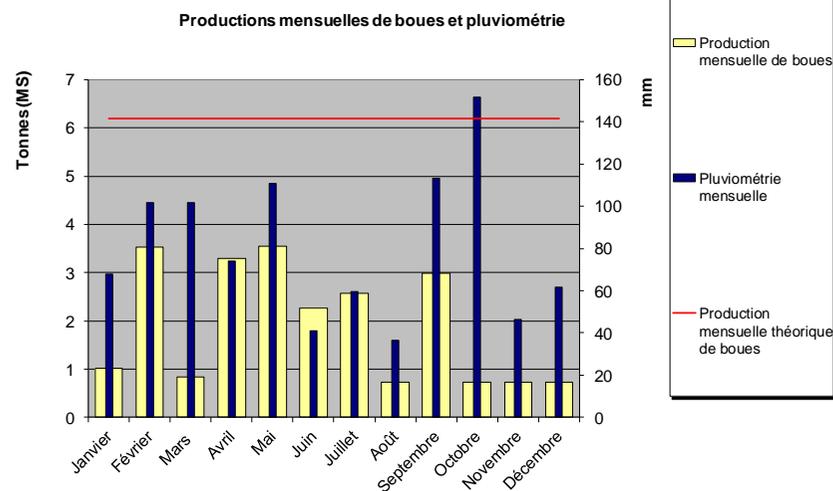
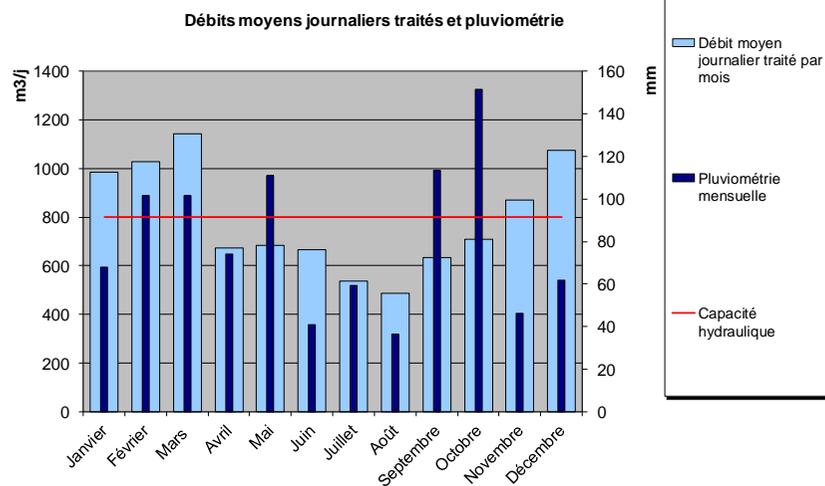
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SAINT-MARD													
Nombre de raccordables :	3793	habitants	2845	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	473	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	492	m ³ /j	moyen :	791,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	2993 E.H.	maxi temps sec :	797	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1326	m ³ /j				
pollution NK :	75%	date :	12/2023	hydraulique :	99%	Production annuelle de boues :	23,0	tMS	21	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	374	kwh/j	2,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	30%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				148			107	124	389	45				5,1
Flux amont retenus en E.H.				1639				2063	2595	2993				3000
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				11,8			15,4	14,2	33,4	10,5	1,58	7,35	16,3	2,64
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				88,4			80,5	78,8	86,2	77,5			55,5	56,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														2
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT JUTIGNY / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037724201000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI Mise en service : 21/10/2021 Technicien SATESE : Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES</p> <p>Maître d'ouvrage : JUTIGNY Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE Constructeur : EDGARD DUVAL Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F232/MISE/2018/024 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : La Voulzie de sa source a la confluence de la Seine (exclu)(R40) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Voulzie Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Le débit entrant est estimé à partir d'un débitmètre électromagnétique. L'écart entre les débits entrants et sortants est de 23 % ce qui est très significatif ; cela indique une dérive d'un des deux débitmètres (probablement celui de sortie). Un étalonnage de la mesure de débit aval serait à réaliser.</p> <p>La valeur estimée d'eaux claires parasites permanentes de 21 m3/j est acceptable.</p> <p>La régulation hydraulique mise en place sur la station est constituée d'un mode de temps sec (volume glissant sur 7 jours < 1250 m3) et d'un mode temps de pluie (volume glissant sur 7 jours > 1250 m3). Chaque mode possède une régulation journalière (571m3/j en temps sec et 150 m3/j en temps de pluie) et une régulation horaire. Cela permet de protéger au maximum les filtres plantés de roseaux des surcharges hydrauliques.</p> <p>La régulation journalière en temps de pluie (571 m3/j) a été atteinte 2 fois en 2024. Le percentile 95 pour 2024 est à hauteur de 343 m3/j, soit 1,01 m/j de charge hydraulique surfacique.</p> <p>En 2024, 9 377 m3 ont été déversés soit 15,2 % des volumes collectés (les données de déversement reçues le 26/09 et du 9 au 11/10/2024 n'ont pas été comptabilisées en lien avec la crue de la Voulzie qui a perturbé les mesures). Au regard de ce pourcentage important de déversement, une légère hausse de la régulation temps de pluie serait à tester tout en veillant à ce que les filtres soient protégés des surcharges hydrauliques (déjà proposé antérieurement et non mis en place par SUEZ).</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La fréquence de l'autosurveillance réglementaire est annuelle sur ce dispositif. Durant la mesure d'autosurveillance effectuée en juin, le niveau de rejet était respecté pour tous les paramètres. Ce constat a aussi pu être fait sur les deux visites SATESE de 2024. Le système d'assainissement peut donc être considéré comme tout à fait conforme en 2024 avec une excellente épuration.</p> <p>La mesure d'autosurveillance de juin 2024 n'étant pas représentative, le coefficient de charge de 2022, estimé grâce au bilan 24 h SATESE réalisé en mars 2022, a été gardé. La station d'épuration est chargée à 65% en pollution.</p> <p>Le développement des roseaux est satisfaisant depuis la mise en service de la station. Néanmoins, une quantité importante d'adventices avec notamment une prolifération d'orties peut facilement se retrouver sur les casiers de filtration. C'est pour cela qu'un ennoyage des lits a été effectué en avril 2025. Le procédé de mise en charge des filtres n'est cependant pas à utiliser régulièrement (en situation exceptionnelle avec information motivée de la police de l'eau) car il s'accompagne d'une dégradation temporaire de la qualité du rejet.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le programme de travaux prévu sur le système d'assainissement de Jutigny a été majoritairement mis en œuvre. De ce programme de travaux, il reste la résolution des problèmes d'inondation par ruissellement observés certaines années dans le bourg. La construction d'un bassin de stockage/restitution pourrait limiter ces problèmes d'inondation mais cela n'est pas encore envisagé par la commune en raison du coût important. Cela relève par ailleurs du volet ruissellement de la compétence GEMAPI.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 640 E.H Débit de référence : 571 m³/j : 38,4 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 4,145 km Capacité hydraulique TS : 96 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 0% Capacité hydraulique TP : 571 m³/j (pluie) Unitaire : 100%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

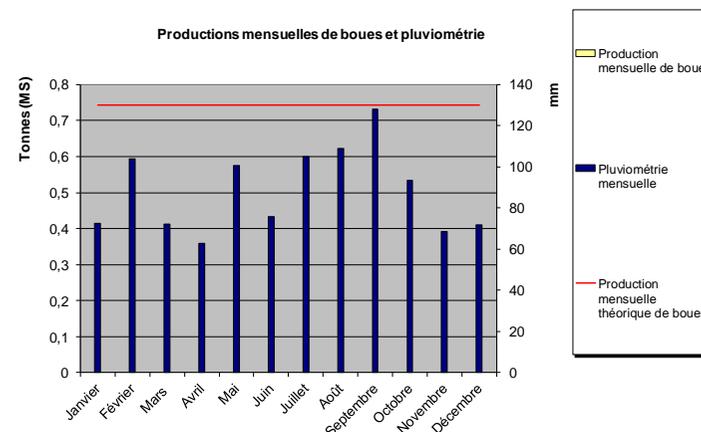
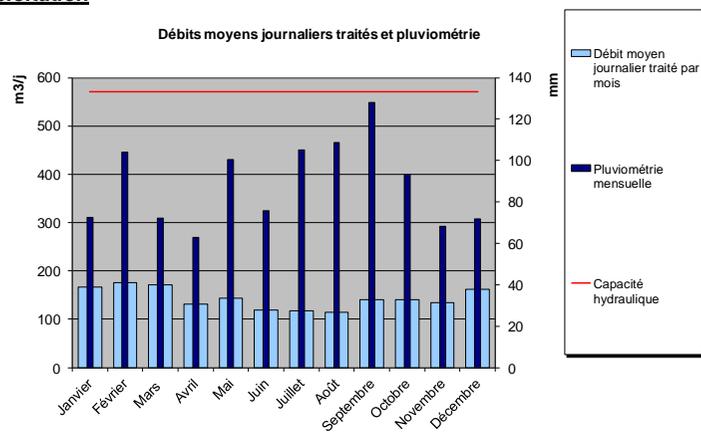
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	JUTIGNY													
Nombre de raccordables :	508	habitants	381	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	56	m ³ /j	réf. :	2021	mini temps sec :	62	m ³ /j	moyen :	142,8	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	413 E.H.	maxi temps sec :	71	m ³ /j	maxi temps de pluie :	572	m ³ /j				
pollution NK :	65%	date :	03/2022	hydraulique :	25%	Production annuelle de boues :		tMS	gMS/E.H./j					
Consommation énergétique :	16,8	kwh/j	0,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		%	Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/06/2024		160			224	260	600	135			135	9,3
	A2+A5+A4	11/06/2024		4,2			10,5	3	36	1,6	0,13	63,7	65,3	5,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/06/2024	132	116			57,8	41,6	206	15,8	11,1	0,1	15,8	1,62
	A2+A5+A4	17/06/2024	156	4,4			11,3	4,9	35,3	2,38	0,39	34,2	36,6	5,56
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/11/2024		110			130	160	330	78			78	6,3
	A2+A5+A4	28/11/2024		4			5,5	3	16	0,55	0,1	16,7	17,3	2,8
Flux amont retenus en kg/j				17			25	23	51	6,2				0,63
Flux amont retenus en E.H.				187				385	341	413				371
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,2			9,09	3,63	29,1	1,51	0,19	38,2	39,7	4,72
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,4			89,3	94,4	89,6	93,4			43,2	31,1
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					90			70	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037705401000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN	<p>Système de collecte :</p> <p>La capacité hydraulique du dispositif a été dépassée à 4 reprises lors d'évènements pluvieux importants (supérieurs à 10 mm). La variation des débits par temps de pluie, malgré la nature 100 % séparative du réseau, montre une collecte anormale d'Eaux Claires Météoriques (ECM). Le débit maximum de temps de pluie est de 222 m³/j. Des contrôles de branchements ou la réalisation de visites de réseaux en temps de pluie sont à prévoir afin de déceler les anomalies de branchements et d'inciter les particuliers à se mettre en conformité.</p> <p>Les débits minimum et maximum de temps sec correspondent au débit théorique attendu.</p> <p>Station d'épuration :</p> <p>La qualité des eaux traitées par ce dispositif est très satisfaisante pour l'ensemble des mesures effectuées dans l'année. Rappelons que les eaux traitées rejoignent dans un premier temps une lagune d'infiltration.</p> <p>La production de boue extraite, qui traduit l'élimination de la pollution, a diminué par rapport à la production de 2023 (ratio de 8 gMS/EH/j pour un ratio attendu de 60 gMS/EH/j). Elle est insuffisante et témoigne des pertes régulières de boue avec les eaux traitées et de l'impossibilité d'extractions régulières en raison de difficulté de séchage des boues dans les lits (drain cassé) en période hivernale (parfois 1 mois de séchage nécessaire).</p> <p>En 2024, deux évacuations de boues ont eu lieu d'après le bilan annuel. La première a été envoyée en épandage et correspond à 3,4 tonnes, la deuxième a été évacuée en compostage et correspond à 0,78 tonnes. Le reste est stocké dans le silo. Rappelons que le silo de stockage contenait les boues de 2022 et 2023.</p> <p>En 2022 et 2023, la station avait déjà été déclarée non-conforme par les services de police de l'eau du fait de la sous-production de boue.</p> <p>Travaux et études :</p> <p>Au vu de la conception ancienne de ce dispositif (absence d'ouvrage de prétraitement ; forme carrée du bassin d'aération non adaptée car pouvant contribuer à la formation de zones mortes ; absence de dégazeur ; conception du clarificateur qui bien que raclé ne permette pas la reprise des flottants ; silo concentrateur ne pouvant jouer son rôle car non équipé de la reprise du surnageant ; surface des lits de séchage insuffisante ; aire de stockage non conforme car non couverte), la reconstruction de la station d'épuration est prévue.</p> <p>Le maître d'œuvre est le bureau d'études BERIM. Les études de conception ont débuté au premier trimestre 2023 et sont au stade PRO, le dossier de déclaration a été rédigé en parallèle et est validé par la DDT. La réhabilitation des lagunes est également un sujet, leur intégration et apport dans le cadre d'un nouveau process épuratoire n'étant pas évident. La station sera un filtre planté de roseaux d'une capacité de 900 EH, avec un débit de référence de 215 m³/j dont 40 m³/j d'ECPP et 40 m³/j d'ECM. En attendant cette reconstruction, il serait intéressant d'améliorer la filière boue, avec l'installation de poches filtrantes par exemple.</p>
Mise en service : 01/01/1981 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : SIGOURE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Déclaration simplifiée MISE 95025	
Arrêté préfectoral boues : D02/007/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Yonne du confluent de l'Armaneon (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R70A)	
Ru (ou autre) : Fossé	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yonne	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 1200 E.H Débit de référence : 180 m ³ /j	
: 72 kgDBO ₅ /j Longueurs des réseaux : 4,878 km	
Capacité hydraulique TS : 180 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 180 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (18%) VALORISATION AGRICOLE (82%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

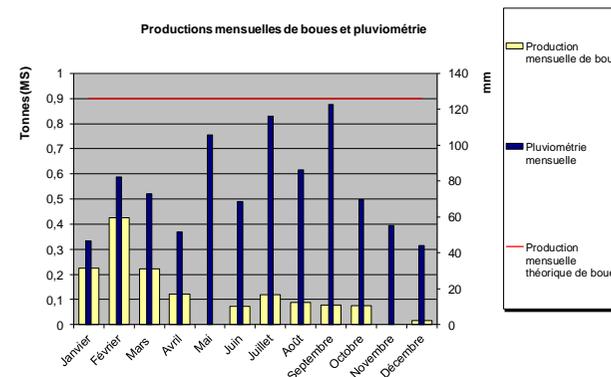
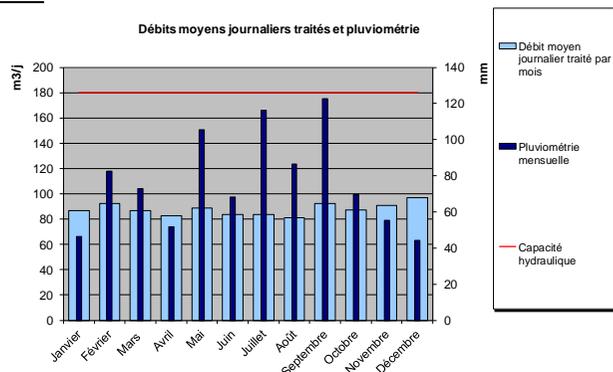
Communes raccordées : LA BROUSSE-MONTCEAUX

Nombre de raccordables :	672	habitants	504	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	88	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	78	m ³ /j	moyen :	87,7	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	500 E.H.	maxi temps sec :	80	m ³ /j	maxi temps de pluie :	222	m ³ /j
pollution NK :	42%	date :	12/2023	hydraulique :	49%	Production annuelle de boues :	1,4	tMS	8	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	87,2	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	13%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/02/2024		320			379	500	894	141			141	15
	A2+A5+A4	14/02/2024		14			8,75	5	25	1,8	0,12	7,73	9,53	2,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/05/2024	91	928			335	297	1080	166	122	0,24	166	17,1
	A2+A5+A4	14/05/2024	91	7,5			9,93	7,66	24,4	2	0,39	0,28	2,05	1,87
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/09/2024		690			496	600	1280	154			154	15
	A2+A5+A4	04/09/2024		19			7,25	3	23	2,6	1,2	0,78	3,38	3,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/09/2024	81	690			314	297	976	129	84,8	1,05	129	34,6
	A2+A5+A4	18/09/2024	81	4,2			7,22	4,38	20,1	3,1	1,19	0,78	3,88	5,98
Flux amont retenus en kg/j				20			17	19	47	7,5				0,7
Flux amont retenus en E.H.				224				317	311	500				412
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				11,2			8,29	5,01	23,1	2,38	0,72	2,39	4,71	3,59
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,9			97,7	98,6	97,8	98,4				82,1
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LA CHAPELLE-GAUTHIER / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037708601000	Ingénieur SATESE	: Céline VALOT
Mise en service	: 15/08/2022	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: LA CHAPELLE GAUTHIER		
Exploitant	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F442 N°MISE 2018/192		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Ancoeur
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1800	E.H	Débit de référence	: 757 m ³ /j
	: 108	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 8,785 km
Capacité hydraulique TS	: 418	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 38%
Capacité hydraulique TP	: 757	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 62%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Non validé

Commentaires

Système de collecte : Le comportement du réseau d'assainissement reste soumis à l'apport d'eaux parasites permanentes (ECP) et météoriques conséquents malgré les travaux de réhabilitation conséquents réalisés sur les 2 communes et les mises en séparatif réalisées spécifiquement sur la Chapelle-Gauthier.

La répartition des débits refoulés vers la station d'épuration s'effectue à hauteur de 45 m³/h depuis la commune de la Chapelle-Gauthier et 15 m³/h depuis la commune de Bréau. La station d'épuration peut traiter sans dégradation de la qualité du rejet jusqu'à 1400 m³/j, néanmoins en juillet l'exploitant a limité le débit max journalier traité à 1000 m³/j.

Les volumes de by-pass en tête de station (Point A2) sont la résultante du suivi des 2 trop pleins (S16) des postes terminaux au niveau de Bréau et de la Chapelle-Gauthier en lien avec les 2 bassins d'orage construits de 67 et 200 m³ respectivement sur les 2 communes. Les données relatives à ces déversements fournies par l'exploitant dans son bilan annuel (données absentes des fichiers au format SANDRE) estiment 24 530 m³ déversés (84% qui se produiraient sur la Chapelle-Gauthier avec 36 journées de déversements/ 29 jours pour le poste de Bréau), soit 9.7% du volume annuel incident.

Ce pourcentage est similaire à celui de l'an passé, sachant qu'ont été retirés les volumes déversés suite à l'inondation qui s'est produite en octobre (événement exceptionnel qui a impliqué l'arrêt du poste de Bréau du 10 au 12 octobre et de celui de la Chapelle Gauthier du 10 au 14 octobre ; ces 2 ouvrages ont été inondés). Dans la majeure partie des cas, lors des déversements le débit de référence était largement dépassé. La nouvelle station d'épuration a apporté un vrai plus en termes de réduction de pollution vers le ru d'Ancoeur y compris par temps de pluie.

Station d'épuration : Une panne du disque dur de mi-avril à mi-mai a impliqué une perte de données journalières que l'exploitant a compensé par la reprise des relevés hebdomadaires. Les débits minimums par temps sec ont été bien plus élevé que l'an passé, il se situe bien au-delà de la consommation d'eau assainie (210%).

Le coefficient de charge polluante est établi à partir du bilan 24h réalisé par le SATESE en septembre 2023. La station est environ à 70 % de coefficient de charge. La charge polluante moyenne issue de l'autosurveillance est 21% plus élevée. Elle peut varier dans une certaine mesure suivant les conditions d'autocurage du réseau unitaire.

Le suivi de l'exploitant est régulier et précis. La qualité du traitement était respectée lors des mesures d'autosurveillance et des visites du SATESE avec un bon traitement sur l'ensemble des paramètres. En moyenne l'écart entre le débit d'entrée et de sortie est satisfaisant.

La quantité annuelle de boues extraites qui intègre les flottants est assez régulière et similaire à celle de l'an passé, soit 77% de la quantité théoriquement attendue. Ce déficit s'explique notamment par des by-pass de pollution au niveau du système de collecte et du point A2 en cette année exceptionnellement pluvieuse.

A noter que la consommation d'énergie intègre celle liée au refoulement des eaux usées des 2 postes terminaux sur Bréau et Chapelle-Gauthier. Le refoulement représente environ 50% de la consommation totale.

Une replantation de roseaux a eu lieu en mai dans les casiers de stockage des boues.

Travaux et études : Des travaux de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire, sur certains secteurs ciblés, restent nécessaires, ainsi que la réhabilitation du poste Heurtebise. Le scénario SANDRE station est en attente de validation, la démarche ayant été initiée en 2024.

Caractéristiques de fonctionnement

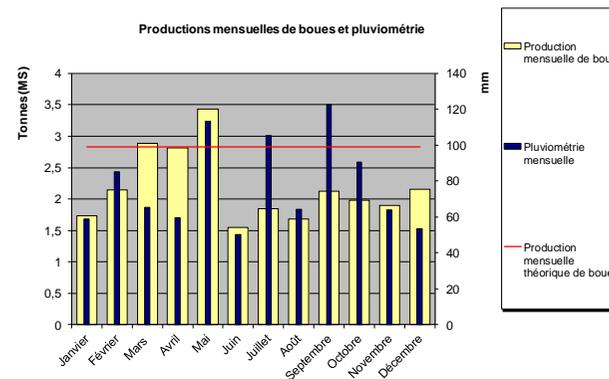
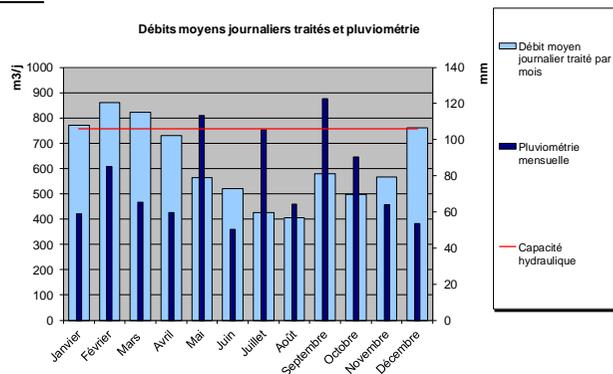
Communes raccordées : BREAU, LA CHAPELLE-GAUTHIER

Nombre de raccordables :	1641	habitants	1231	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	176	m ³ /j	réf. :	2018 à 2023	mini temps sec :	332	m ³ /j	moyen :	625,7	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	1367 E.H.	maxi temps sec :	397	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1393	m ³ /j
pollution NK :	76%	date :	09/2023	hydraulique :	83%	Production annuelle de boues :	26,2	tMS	53	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	420	kwh/j	5,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	77%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/02/2024		130			67,6	79	180	28			28	3,5
	A2+A5+A4	29/02/2024		5,7			7,5	4	22	3	2,1	2,47	5,47	1,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	15/04/2024	708	198			104	110	298	37,5			37,7	3,68
	A2+A5+A4	15/04/2024	708	4			7,75	3	25	3,3			3,78	1,74
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/10/2024		142			94	91	288	61			61	5,8
	A2+A5+A4	23/10/2024		4			6	3	18	5,5	3,8	0,67	6,17	0,17
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/12/2024	602	268			124	99	424	39			39,2	4,73
	A2+A5+A4	18/12/2024	592	11			7	3	22	3,7			3,97	0,5
Flux amont retenus en kg/j				159			73	82	200	20				2,5
Flux amont retenus en E.H.				1768				1362	1335	1367				1471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6,18			7,06	3,25	21,8	3,88	2,95	1,57	4,85	0,95
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,7			92,4	96,5	92	90,5			87,6	74,8
Normes de rejet journalières en mg/l				30				20	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement				90				80	80	70				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LA CHAPELLE-IGER / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037708701000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 01/01/1991 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE
 Maître d'ouvrage : LA CHAPELLE IGER
 Exploitant : LA CHAPELLE IGER
 Constructeur :
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F473 1995/317 (art 41)
 Arrêté préfectoral boues : F473 2011/092

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Vallière(RUISSEAU)(R100-F4737000)
 Ru (ou autre) : Vallière
 Rivière 1 : Yvron
 Rivière 2 : Yerres
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 250 E.H	Débit de référence	: 40 m ³ /j
	: 12 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,861 km
Capacité hydraulique TS	: 40 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 40 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : LAGUNAGE NATUREL
 File boues : BASSIN
 Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0
 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

L'unique PR qui reprend la totalité des réseaux séparatifs gravitaires est géré par la société SUEZ depuis plusieurs années via un contrat spécifique pour les opérations de dépannage curatif mais aussi pour 4 entretiens par an du dégrilleur et du dégraisseur statique situés dans la première lagune. Le curage du PR est réalisé sur demande de la commune.

Cet ouvrage est télésurveillé depuis juin 2017. Depuis 2022, suite au changement de la carte du module de télésurveillance, les alertes sont renvoyées vers la supervision de SUEZ afin d'éviter des déversements d'eaux usées vers le milieu naturel en cas de pannes des pompes.

Pour rappel, le débit d'eaux claires parasites estimé lors du bilan 24h réalisé par le SATESE en avril 2017 était de 5 m³/j, ce qui est négligeable. Le contrôle réalisé par la DDT en décembre 2022 a confirmé l'absence d'eaux claires parasite permanentes et une charge polluante d'une centaine d'équivalents habitants.

Station d'épuration

Les débits rejetés vers le ru de Vallière sont faibles, voire nuls une partie de l'année.

Les données de débit hebdomadaires 2024 (cf relève de compteurs) n'ont pas été transmises au SATESE par la commune, ni à la police de l'eau. Il est nécessaire qu'elles puissent l'être. L'analyse des débits durant les dernières années indique l'existence d'apport d'eaux claires météoriques vers le réseau d'assainissement malgré sa nature séparative (cf. inversions de branchements méritant d'être identifiées et mises en conformité par les particuliers). Un dispositif de type lagunage est toutefois conçu pour supporter de tels apports.

Le coefficient de charge polluante (47%) a été déterminé lors de la visite du SATESE du 14/12/2023. Il est cohérent avec le nombre de raccordables.

Depuis 2018, une mesure ponctuelle à un moment représentatif peut remplacer la mesure d'autosurveillance réglementaire (bilan 24h) compte tenu de l'impossibilité de mise en œuvre d'une mesure complète (mesure débitmétrique aval impossible au regard de l'état du canal de rejet). Pour que la visite annuelle du SATESE serve d'autosurveillance réglementaire les prélèvements ponctuels sont couplés à :

- une estimation du débit d'entrée sur la base du temps de fonctionnement des pompes de relèvement sur les dernières 24h,
- une estimation du débit de sortie sur la base d'une lecture, à l'instant t, de la hauteur d'eau au niveau du seuil du canal. En effet, sur un procédé de type lagunage, la qualité de l'eau de sortie varie peu à l'échelle d'une journée compte tenu du temps de séjour hydraulique dans les ouvrages.

La mesure ponctuelle SATESE, valant mesure d'autosurveillance a été réalisée en avril et respectait les normes réglementaires. Les flux mesurés dépassaient le nombre de raccordables en raison d'un autocurage du réseau avec des apports d'eaux pluviales. Le système d'assainissement est conforme.

PM : le 1er et dernier curage de la lagune 1 a été réalisé en 2011, avec l'appui du SATESE.

Travaux et études

Pour rappel, une 2ème phase de travaux de réhabilitation des berges des bassins par enrochement a été réalisée en 2020 suite à celle de novembre 2017. Lors de cette 2ème intervention, environ 360 ml de berges ont été consolidées, sur l'ensemble des 4 lagunes.

Le cahier de vie a été révisé et validé par la Police de l'Eau en janvier 2024.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LA CHAPELLE-IGER

Nombre de raccordables : 163 habitants 122 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 22 m³/j réf. : 2021 mini temps sec : m³/j moyen : m³/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge DBO5 : 117 E.H. maxi temps sec : m³/j maxi temps de pluie : m³/j

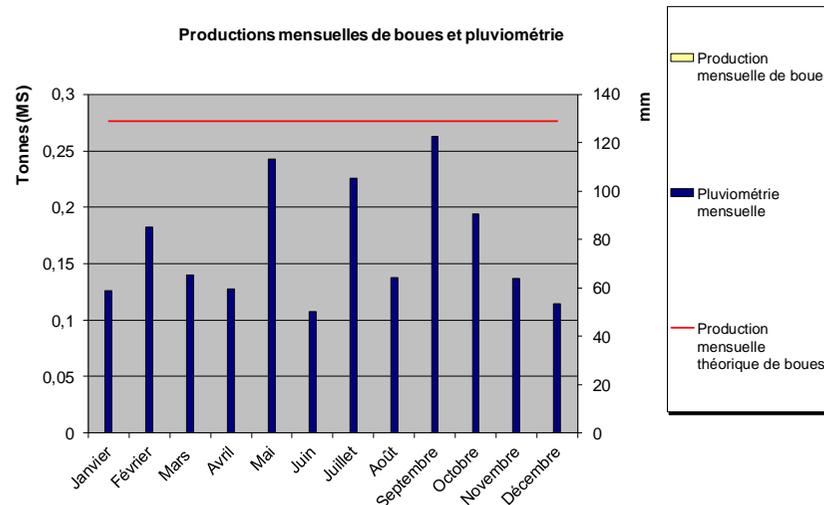
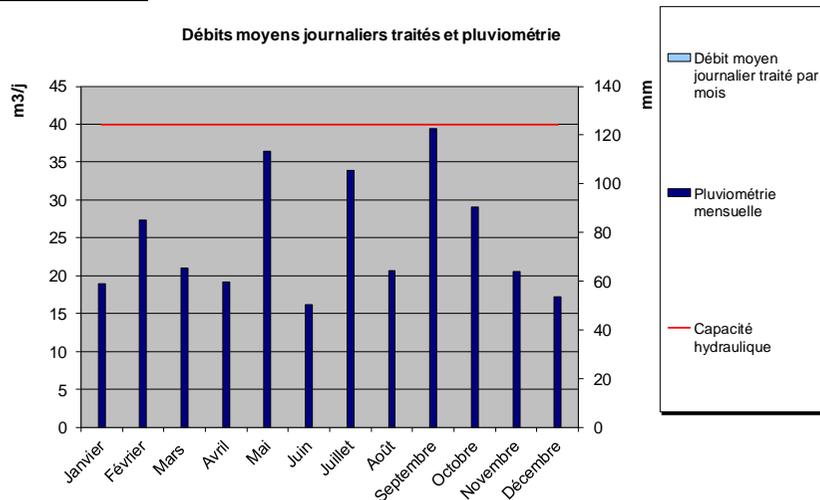
pollution DBO5 : 47% date : 12/2023 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/04/2024	40	720	86	223	352	360	1042	71	37	1,19	72,2	12
	A2+A5+A4	16/04/2024	19	26	6	43	13,8	5	45	15	12	1,21	16,2	2,2
Flux amont retenus en kg/j				5			6	7	16	2,3				0,24
Flux amont retenus en E.H.				56				117	107	153				141
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				26	6	43	13,9	5	45	15	12	1,21	16,2	2,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,3	96,7	90,7	98,1	99,3	97,9	89,9			89,2	91,2
Normes de rejet journalières en mg/l					120	40	120			40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LA CHAPELLE-LA-REINE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037708801000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte : L'apport d'eaux pluviales est prégnant sur ce système d'assainissement alors que le réseau de collecte est séparatif à 100%. Toutefois, le dimensionnement très confortable du clarificateur permet de faire faire aux débits excédentaires de temps de pluie.</p> <p>En cette année 2024, particulièrement humide, il est d'ailleurs observé seulement 2 jours de dépassement de la capacité hydraulique des ouvrages, avec un taux maximum de remplissage de 137%.</p> <p>Par temps sec, l'écart entre le débit relevé de temps sec en nappe haute (mai) et le débit attendu au regard de la consommation est de l'ordre de 56 m³/j, soit environ 18 % des débits collectés en nappe haute. Cette collecte d'eaux claires parasites d'infiltration n'est pas véritablement significative.</p> <p>Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées lors des mesures d'autosurveillance est satisfaisante, à l'exception de celle observée le 18/03/2024, qui présente une concentration résiduelle en azote Kjeldahl légèrement supérieure au seuil réglementaire (18 mg/l contre 15 mg/l). Le système d'assainissement est conforme.</p> <p>Ce manque d'optimisation du traitement de l'azote provenait d'un problème de montage de la turbine (sens de rotation inversé), mis en évidence par VEOLIA (changement d'exploitant le 01/01/2024). Le rétablissement du bon montage a permis de diminuer le temps d'aération de 18.5 h/j à 13 h/j, et les concentrations en NH₄⁺ au rejet de 6 mg/l à moins de 1 mg/l, ce qui assure désormais de la fiabilité de la nitrification. Pour une performance sans faille du traitement complet de l'Azote (nitrification-dénitrification), pourra l'être dès que l'asservissement du fonctionnement de la turbine à la mesure de la sonde Redox sera opérationnel (devis proposé par Véolia à la CAPF).</p> <p>Le suivi du trop-plein du poste d'alimentation de la station d'épuration (point A2) a révélé cette année un volume total important de 10 288 m³/an, représentant 7.7% des débits totaux collectés par le réseau d'assainissement.</p> <p>L'analyse des jours de déversement (23), montre que 899 m³ sont expliqués par de différents incidents de fonctionnement (au nombre de 5), et 5 015 m³ sont mesurés sur 48 h les 9 et 10/10/2024, lors de pluies exceptionnelles. Pour les 4 374 m³ restants mesurés sur 16 jours, ils ont eu lieu, alors que le débit nominal de la station d'épuration n'était pas atteint. Leur impact est toutefois négligeable sur le milieu naturel qui est constitué de lagunes d'infiltration. Cependant, l'opportunité de mettre en fonctionnement 2 pompes en parallèle pour absorber les pointes de débits pourrait être étudiée par VEOLIA. Le clarificateur devrait pouvoir fonctionner au débit de pointe horaire de 62 m³/h pendant 2 h d'affilée (indice de boue satisfaisant, recirculation proportionnelle au débit et concentration optimisée des boues dans le bassin d'aération).</p> <p>La production de boue observée de 60 g de MS/EH/j est en parfaite adéquation avec la population desservie par l'assainissement. C'est la quantité de boue évacuée en compostage qui a été retenue pour le calcul, car elle est apparue la plus fiable (régularité dans la siccité). La quantité des boues extraites est supérieure de 20% à celle des boues évacuées. Une pollution au nickel des boues est apparue en septembre 2024. Elle provient de la zone industrielle.</p> <p>Travaux et études : Le SDA lancé par la CAPF n'a pas conduit pour le moment à la validation du programme de travaux qui en a découlé pour ce système d'assainissement.</p> <p>Les travaux à mettre en œuvre porteront sur les tronçons de collecteurs à remplacer ou à réhabiliter afin de pallier les défauts structurels.</p> <p>Le traitement contre l'H₂S est par ailleurs conseillé pour 3 postes de refoulement, ainsi que la mise en conformité d'un bon nombre de branchements.</p>
Mise en service : 01/01/1988 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU	
Exploitant : VEOLIA EAU – AGENCE DE FONTAINEBLEAU	
Constructeur : SABLA	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F448/MISE/2008/188	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : ()	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 3350 E.H Débit de référence : 800 m ³ /j	
: 201 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 10,461 km	
Capacité hydraulique TS : 500 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 800 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES – AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

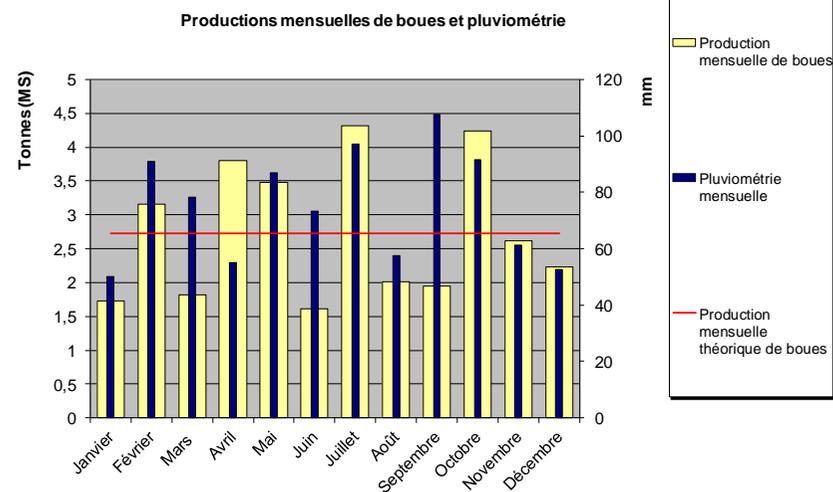
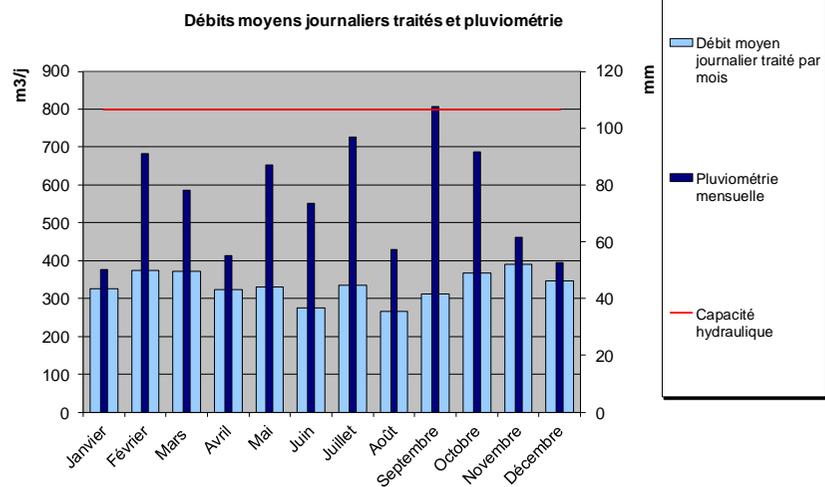
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LA CHAPELLE-LA-REINE

Nombre de raccordables :	1931	habitants	1448	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	283	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	274	m ³ /j	moyen :	334,8	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1517 E.H.	maxi temps sec :	311	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1100	m ³ /j
pollution NK :	45%	date :	12/2024	hydraulique :	42%	Production annuelle de boues :	33,0	tMS	60	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	368,9	kwh/j	4,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	100%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				88			59	59	178	23				2,3
Flux amont retenus en E.H.				981				987	1187	1517				1341
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,74			6,75	3	21	5,67			8,78	3,59
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,3			95,6	98	95,4	91,5			86,8	44,9
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l													20	
Normes de rejet journalières en rendement					90									
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation

BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LA CHAPELLE-MOUTILS / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037709301000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN
 Mise en service : 21/11/2023 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE
 Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN
 Exploitant : CC DES DEUX MORIN
 Constructeur : EDGARD DUVAL
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Grand Morin
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 150	E.H	Débit de référence	: 104 m ³ /j
	: 9	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,065 km
Capacité hydraulique TS	: 35	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%
Capacité hydraulique TP	: 104	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 100%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Il s'agit d'une nouvelle station d'épuration Filtres Plantés de Roseau (FPR) à un étage, mise en service le 21/11/2023.

Aucune donnée de fonctionnement n'a été transmise depuis le mois de mars 2024.

Système de collecte

Une mesure de débit hebdomadaire pourrait être réalisée avec le suivi du compteur de bâchée (Volume de la bâche : 2 m³, mesure SATESE du 4 mars 2025).

Les données de janvier à mars 2024 indiquent un débit minimum de 7,4 m³/jour et 87,3 m³/j de débit maximum pour un volume attendu de ± 7 m³/jour et une capacité hydraulique de 104 m³/j (réseaux 100% unitaire).

La mesure SATESE de mars 2025 réalisée par temps sec confirme un débit d'eaux usées strictes de l'ordre de 8 m³/j (cohérent par rapport au nombre de raccordables) et des apports d'eaux claires parasites permanentes très faibles.

Un déversoir d'orage permet de décharger le réseau unitaire par temps de pluie.

Fin d'année 2023, suite à de fortes pluies, un débordement de la station d'épuration a eu lieu. Ce débordement a provoqué un effondrement de terre qui s'est déversé dans le 1er filtre.

Station d'épuration

Lors de la 1ère visite SATESE de ce dispositif, le 29 février 2024, La qualité du rejet respectait ponctuellement les normes en concentrations et en rendements.

Cependant, les résultats obtenus en mars 2025, malgré leur conformité en rendement, montrent des teneurs en MES, DBO₅ et DCO importantes et préoccupantes pour une station neuve (proche des concentrations réductibles). Cela est possiblement lié à un colmatage du premier casier suite au glissement de terrain qui a eu lieu. Des particules fines (argiles par exemple) ont pu passer dans les couches filtrantes et sont emmenés avec l'eau, impactant ainsi fortement le rejet en matières particulaires. Un suivi de la qualité du rejet par la collectivité sur la base de l'alimentation des 2 autres casiers de filtration permettrait de confirmer une différence de qualité du traitement.

En ce qui concerne le taux de charge en pollution, la mesure SATESE réalisée en mars 2025 confirme un taux de collecte en accord avec le nombre de raccordables et un taux de charge (base NTK : 67 EH) de 45%.

Travaux et études

Le débordement de la station serait dû à une mauvaise calibration du déversoir d'orage en tête de la station (ou à une canalisation de décharge insuffisante ou à un problème de cote).

Des investigations ont été menées par la collectivité en lien avec le maître d'œuvre et l'entreprise Edgard Duval. Le SATESE n'a pas été destinataire du résultat et de la suite donnée à ces investigations.

De plus, l'agencement du déversoir d'orage actuel entraîne des bouchages réguliers et des déversements par temps sec. Il est nécessaire de modifier la lame mise sur la canalisation.

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : LA CHAPELLE-MOUTILS

Nombre de raccordables : 84 habitants 63 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 8 m³/j réf. : 2023 mini temps sec : m³/j moyen : m³/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NTK : 67 E.H. maxi temps sec : m³/j maxi temps de pluie : m³/j

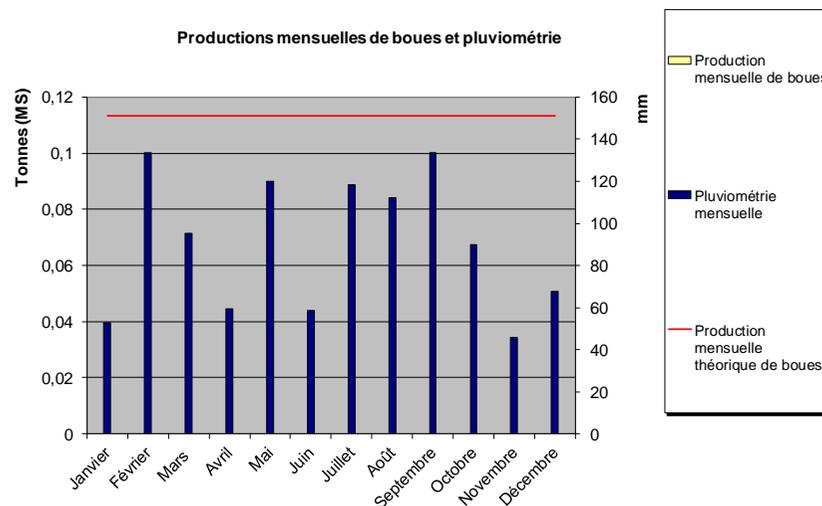
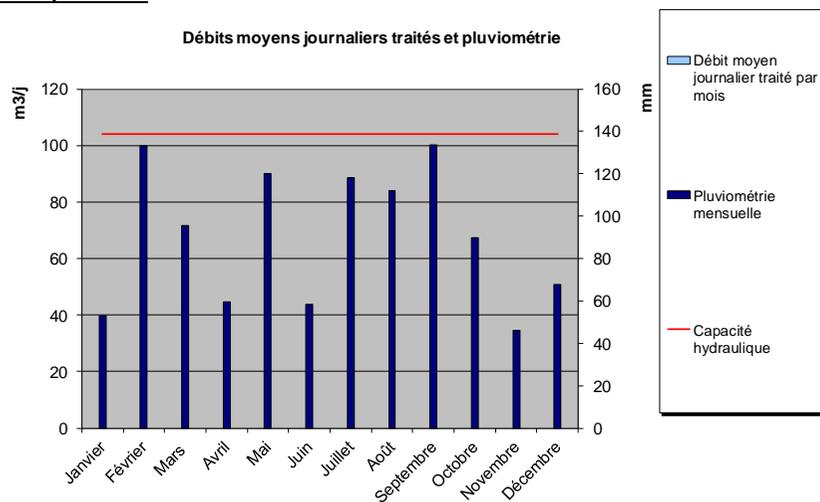
pollution NTK : 45% date : 03/2025 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m³/j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/02/2024		190			225	300	526	131			131	7,1
	A2+A5+A4	29/02/2024		23			36,8	33	81	49	45	3,66	52,7	3,6
Flux amont retenus en kg/j				1,7			3,2	2,4	5,6	1				0,08
Flux amont retenus en E.H.				19				40	37	67				47
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l					23		36,8	33	81	49	45	3,66	52,7	3,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)					87,9		83,7	89	84,6	62,6			59,8	49,3
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					50			60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LA CHAPELLE-MOUTILS / HAMEAU DE MOUTILS

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037709302000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN
 Mise en service : 26/09/2023 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE
 Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN
 Exploitant : CC DES DEUX MORIN
 Constructeur : EDGARD DUVAL
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Grand Morin
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 150	E.H	Débit de référence	: 104 m ³ /j
	: 9	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,97 km
Capacité hydraulique TS	: 35	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 12%
Capacité hydraulique TP	: 104	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 88%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Nouvelle station d'épuration Filtres Plantés de Roseau (FPR) à un étage, mise en service le 26/09/2023.

Aucune donnée de fonctionnement n'a été transmise depuis le mois de mars 2024.

Système de collecte

Une mesure de débit hebdomadaire pourrait être réalisée avec le suivi du compteur de bâchée (Volume de la bâche 1,7 m³, mesure SATESE du 8 septembre 2025).
 Les données de janvier à mars 2024 indiquent un débit minimum de 25,9 m³/jour et 87,3 m³/j de débit maximum pour un volume attendu de ± 10 m³/jour et une capacité hydraulique de 104 m³/j.

Un déversoir d'orage permet de décharger le réseau unitaire par temps de pluie.

Station d'épuration

Lors de la 1^{ère} visite SATESE de ce dispositif, le 29 février 2024, le SATESE a détecté une pollution au fioul domestique. Cette pollution avait touché les 3 filtres, ce constat indiquait que cette pollution remontait au moins à 3 semaines (rotation des filtres 1 fois par semaine).

Des investigations sur le réseau ont permis de localiser la source de cette pollution et de la contenir. Un suivi de la qualité du rejet a été mis en place ainsi que des analyses de sol des 3 filtres.

Le lit 1 est très pollué aux hydrocarbures et va devoir être repris en totalité ; le lit 2 un peu moins pollué, devrait être repris partiellement et le lit 3 pollué uniquement sur les boues, devrait être simplement curé, ce qui permettrait de laisser un lit en fonctionnement le temps des reprises. La ZRV présente elle aussi des « boues » polluées aux hydrocarbures qu'il faudrait curer.

Outre la pollution au fioul, les résultats d'analyses obtenus sur le rejet satisfaisaient à la norme prévue pour ce dispositif.

Travaux et études

Les travaux de réhabilitation devaient être réalisés fin 2024 et un nouvel échantillonnage fait afin de vérifier que les couches polluantes aient bien été évacuées. Ni le SATESE, ni les services de police de l'eau n'ont été mis au courant d'une éventuelle action.

Une mesure de charge a été réalisée par le SATESE du 08 au 09 septembre 2025. Les résultats seront disponibles début 2026.

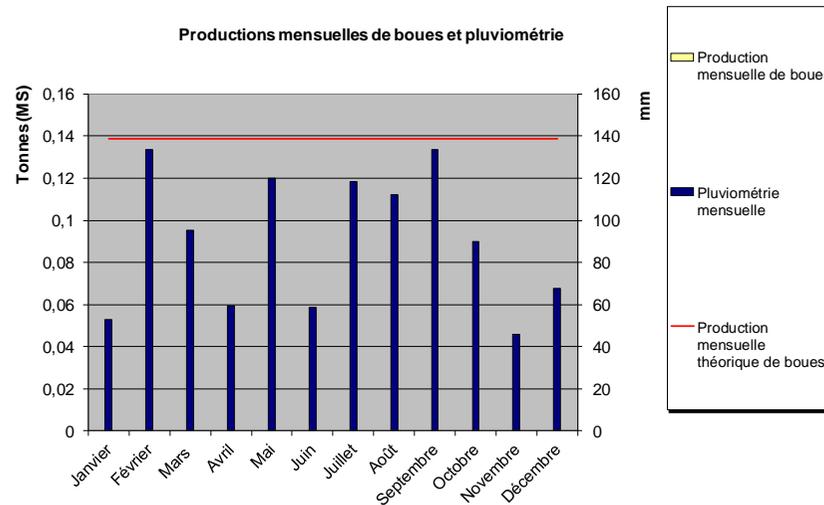
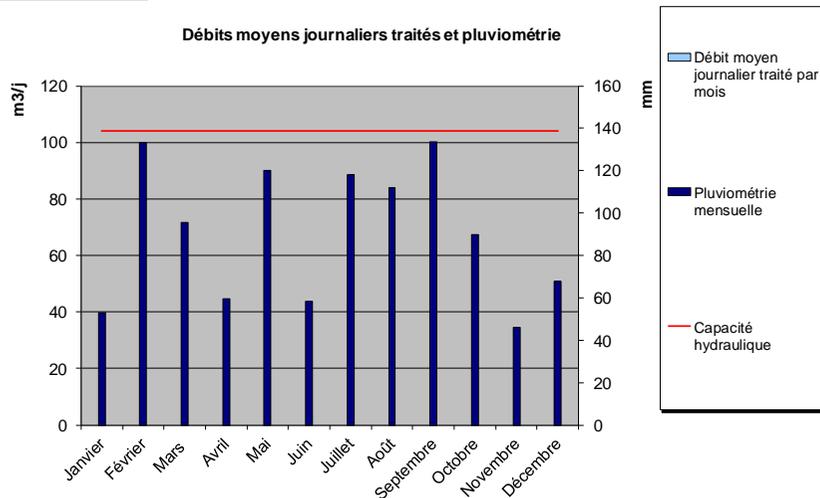
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	LA CHAPELLE-MOUTILS – Hameau de Moutils													
Nombre de raccordables :	94	habitants	71	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	11	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j					
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	71 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j					
pollution DBO5 :	47%	date :	12/2024	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j					
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :		Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/02/2024		340			346	340	1048	62			62	5,3
	A2+A5+A4	29/02/2024		15			34,5	21	96	24	21	2,81	26,8	2,5
Flux amont retenus en kg/j				6.4			3.9	4.3	10.7	1.1				0.12
Flux amont retenus en E.H.				71			71	71	71	71				71
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				15			34,5	21	96	24	21	2,81	26,8	2,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,6			90	93,8	90,8	61,3			56,8	52,8
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LA CHAPELLE-RABLAIS / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037708901000	Ingénieur SATESE	: Céline VALOT
Mise en service	: 01/07/2005	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: LA CHAPELLE RABLAIS		
Exploitant	: LA CHAPELLE RABLAIS		
Constructeur	: HYDREA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 05/DAI/2E/030		
Arrêté préfectoral boues	: 02/DAI/2E/092		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Villefermoy(RUISSEAU)(R91-F4449000)

Ru (ou autre)	: Guérin
Rivière 1	: Ancoeur
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1300	E.H	Débit de référence	: 250 m ³ /j
	: 78	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,42 km
Capacité hydraulique TS	: 250	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 35%
Capacité hydraulique TP	: 250	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 65%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Les débits d'entrée sont mesurés par un débitmètre électromagnétique, dont l'index est relevé chaque semaine. La télésurveillance mise en place en 2017, non opérationnelle et non maîtrisée, n'a pas permis le suivi journalier des équipements du réseau et de la station d'épuration. Les débits figurant au verso sont ainsi des moyennes hebdomadaires. Le débit moyen a augmenté de 34% par rapport à 2023 en raison d'une année très pluvieuse.

Le volume d'eaux claires parasites a été conséquent (eaux de nappe, de ressuyage et restitution du bassin d'orage du bourg), y compris en période de nappes basse. Estimé à 337 m³/j lors du bilan SATESE de mars 2021, il était 4 fois supérieur au débit d'eaux usées strict attendu. Il est nécessaire que la commune travaille sur la déconnexion des eaux parasites du réseau unitaire (reprise de drains agricoles, déconnexion d'avaloirs, etc.). De plus, des by-pass par temps sec ont lieu au niveau du déversoir d'orage (DO) situé en amont du poste des Montils (point A2 non télésurveillé et non équipé) alors que le dimensionnement de la station d'épuration et la présence de deux bassins d'orage (BO) devraient permettre de les limiter. Une rehausse de ce DO a été réalisée en décembre 2023, à hauteur de la génératrice supérieure de la canalisation d'alimentation du poste afin de réduire les déversements au milieu naturel. La vérification hebdomadaire des différents points de déversement au milieu naturel, primordiale, est dorénavant réalisée.

Station d'épuration : La capacité hydraulique de la station est très régulièrement dépassée. La commune n'a pas réalisé les mesures d'autosurveillance en 2024. Il s'agit d'un point de non-conformité. Les résultats épuratoires lors des 2 visites ponctuelles du SATESE étaient satisfaisants.

La production de boues transmise (estimation) présente un déficit important, en lien avec des extractions insuffisantes. De plus, l'absence d'équipement pour la mesure de la concentration en boues dans le bassin d'aération ne permet pas à l'exploitant d'adapter les extractions. Pour rappel, le déficit de production de boues, chronique sur les années antérieures est anormal pour une station d'épuration de cet âge.

Un curage progressif des casiers de boues pourra être envisagé à partir de 2026 avec l'appui du SATESE en débutant par le casier n°5. Les boues sous couvert de leur qualité pourrait être épandue localement sous couvert de trouver des agriculteurs favorables et d'établir un plan d'épandage. Autrement une élimination vers une plateforme de compostage sera à privilégier.

Travaux et études : L'instrumentation des points de déversement réglementaires A2 (déversoir d'orage des Montils) et A5 (trop-plein du bassin d'orage de la station) et l'installation d'un débitmètre électromagnétique sur l'extraction des boues ont été réalisés en 2025. Ces travaux devraient contribuer à une meilleure gestion des ouvrages grâce à la télésurveillance des équipements du système de collecte (poste Montils, poste/bassin d'orage du bourg et poste du lotissement du moulin à vent) ainsi qu'à lever les non conformités en matière d'autosurveillance.

Compte tenu des carences actuelles du mode de gestion en régie, la mise en place d'un contrat de prestation de services complet pour l'exploitation du système d'assainissement et la gestion du volet administratif a été souhaitée par la commune, avec l'appui du SATESE, pour la période 2025 à 2027. Le contrat a été confié, après mise en concurrence, à la société SUEZ avec un démarrage du contrat en mars.

Caractéristiques de fonctionnement

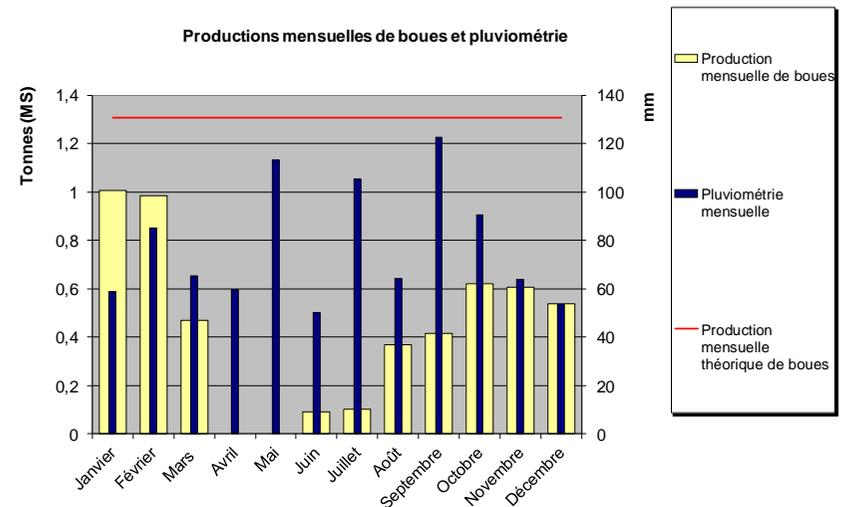
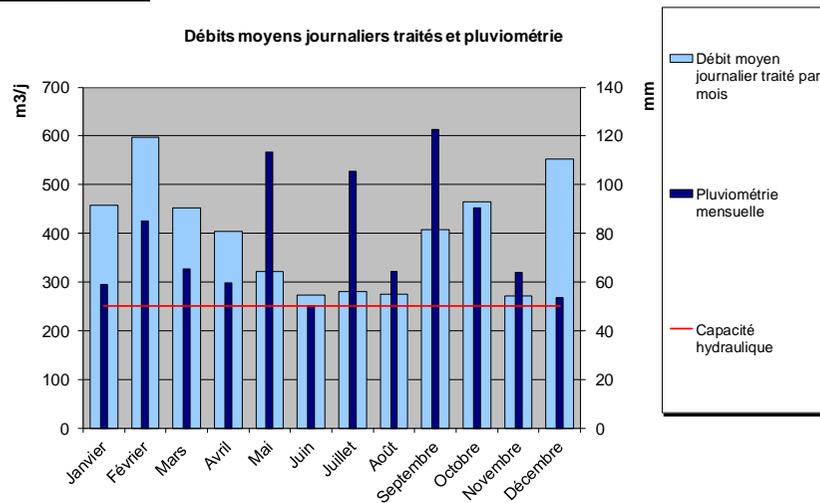
Communes raccordées : LA CHAPELLE-RABLAIS

Nombre de raccordables :	900	habitants	675	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	94	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	226	m ³ /j	moyen :	396,3	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	727 E.H.	maxi temps sec :	493	m ³ /j	maxi temps de pluie :	771	m ³ /j
pollution NK :	56%	date :	11/2020	hydraulique :	159%	Production annuelle de boues :	5,2	tMS	20	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	71	kwh/j	1,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	33%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/01/2024		26			29	35	75	18			18	1,6
	A2+A5+A4	25/01/2024		4			4,25	3	11	1,4	0,56	6,49	7,89	1,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/06/2024		140			86,4	96	240	58			58	4,7
	A2+A5+A4	12/06/2024		5,2			8,25	3	27	6,6	5,1	8,32	14,9	1,4
Flux amont retenus en kg/j				30			27	32	70	11				0,92
Flux amont retenus en E.H.				328				525	469	727				541
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,6			6,25	3	19	4	2,83	7,4	11,4	1,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,5			87,9	94,2	87	90,4			65,2	41,4
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				95				93	90	87				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LA CROIX-EN-BRIE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037714701000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 18/04/2017 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES
 Maître d'ouvrage : LA CROIX EN BRIE
 Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS
 Constructeur : CREA Step
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F 473 N° MISE 2013/018
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)
 Ru (ou autre) : Yvron
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Yerres
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 800	E.H	Débit de référence	: 652 m ³ /j
	: 48	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 6,135 km
Capacité hydraulique TS	: 88	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 2%
Capacité hydraulique TP	: 652	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 98%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Suite au dernier inventaire réalisé par la commune, 75 fosses sur 276 restent encore à déconnecter. Les travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres en 2023. A noter que 69 riverains ont fait le choix de réaliser eux-mêmes leurs travaux, dont l'avancement n'est pas connu à ce jour. L'augmentation du taux de raccordement constitue le point majeur d'amélioration du fonctionnement de ce système d'assainissement. Les données de charges en pollution issues du bilan d'autosurveillance 2024 n'ont pas permis d'actualisation (charge mesurée anormalement faible et très faible biodégradabilité de l'effluent), les charges de juin 2022 ont été reconduites. Elles permettaient d'en déduire un taux de raccordement correct. La collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes est significative sur ce système d'assainissement et représente 51 % des volumes collectés en nappe haute et 40 % en nappe basse avec des phénomènes importants de ressuyage (sur plusieurs jours).

Station d'épuration : Suite au contrôle inopiné réalisé par la DDT en mars 2021, il a été demandé une instrumentation du trop-plein du bassin d'orage (BO) ou du regard de jonction des 2 points de by-pass. Pour rappel, ce comptage correspond aux surverses du déversoir d'orage (DO) et du BO. Compte tenu du fonctionnement modéré du trop-plein du BO, ce dernier a été obturé en septembre 2022 afin de procéder à une période d'observation, en vue de l'obturer définitivement. Dans cette configuration, seul le DO en amont du PR fonctionne, permettant le comptage des effluents en A2.

De nombreuses améliorations sur le comptage des volumes déversés au niveau du DO situé en tête de station ont été apportées, la dernière étant l'intégration d'une nouvelle formule de calcul en février 2024 issue de l'étude de modélisation finalisée en décembre 2023. En 2024, avec un comptage fiabilisé, 26 937 m³ ont été déversés par le DO, soit près de 22 % du volume collecté, ce qui est significatif (augmentation de 76 %/2023). L'ensemble des déversements s'est produit alors que la capacité hydraulique de la station d'épuration, de 652 m³/j, n'était pas atteinte. La régulation hydraulique, théoriquement de 645 m³/j, n'a jamais été atteinte (maximum de temps de pluie de 444 m³/j). La vérification de la régulation et son optimisation devraient permettre une réduction des déversements au point A2.

La qualité des eaux traitées respectait très largement le niveau de rejet en vigueur lors des différentes mesures réalisées en 2024.

Le contrat de prestation de services 2024 pour l'exploitation de la station et des réseaux d'assainissement avec la société Véolia a pris fin le 31/12/2024. Aqualter a repris l'exploitation au 1^{er} janvier 2025 via un contrat de prestation de services.

Travaux et études : le scénario Sandre et le cahier de vie de la station d'épuration a été actualisés en mars 2023 pour prendre en compte, entre autres, la modification des modalités de comptage du point A2. Une mise à jour serait à réaliser suite à l'identification d'un point A5 constitué par le trop-plein du poste intermédiaire. Ce potentiel point A5 ne doit être sollicité qu'exceptionnellement. Si son équipement était requis par la Police de l'Eau, un suivi de la fréquence et du temps de déversement pourrait être proposé.

Il a aussi été relevé un affaissement des réservoirs de bâchées d'alimentation des filtres, des fissures sur les dalles béton des postes de relevage, une mauvaise répartition des eaux usées sur la surface des filtres (canalisations bouchées ?) et un désherbage des adventices dans les casiers à mieux gérer.

Caractéristiques de fonctionnement

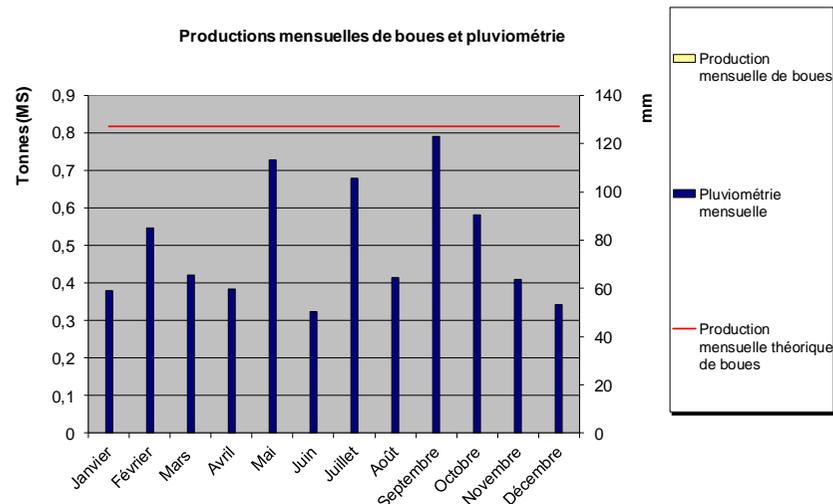
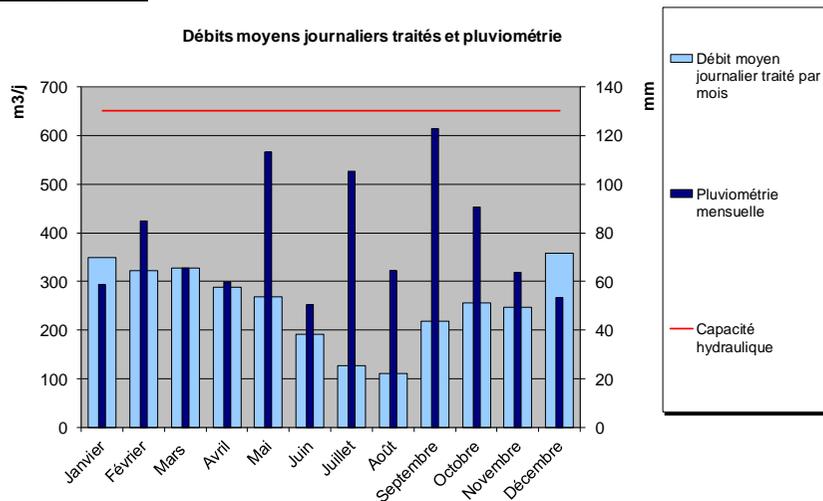
Communes raccordées : LA CROIX-EN-BRIE

Nombre de raccordables :	544	habitants	408	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	78	m ³ /j	réf. :	2021	mini temps sec :	116	m ³ /j	moyen :	255,4	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	453 E.H.	maxi temps sec :	144	m ³ /j	maxi temps de pluie :	444	m ³ /j
pollution NK :	57%	date :	06/2022	hydraulique :	39%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	48,3	kwh/j	2,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :			Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/07/2024		74			55,4	56	165	43			43	3,8
	A2+A5+A4	04/07/2024		5,3			7,5	4	22	1,1	0,16	45,6	46,7	3,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	23/09/2024	206	49			26,8	14	106	20,6			21,8	2,23
	A2+A5+A4	23/09/2024	213	2,06			4,32	3	11,3	0,8			16,5	3,17
Flux amont retenus en kg/j				12			14	10	51	6,8				0,6
Flux amont retenus en E.H.				133				173	340	453				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,68			5,91	3,5	16,6	0,95	0,16	45,6	31,6	3,48
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,2			84,9	85,4	87,8	96,7			10,8	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					90			70	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LA FERTE-GAUCHER / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037718202000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN</p> <p>Mise en service : 28/02/2009 Technicien SATESE :</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES</p> <p>Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN</p> <p>Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER</p> <p>Constructeur : OTV (MSE)</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : D07/009/DDAF</p> <p>Arrêté préfectoral boues : F65 2016/012</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Grand Morin</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte : Depuis le 1^{er} juin 2024, le système de collecte est géré en régie par la CC2M.</p> <p>Les 2 points SANDRE A1 équipés correspondent à 2 déversoirs. Les données fournies ne concernent que les mois de janvier à mai. Malgré plusieurs demandes auprès de la CC2M, aucune donnée supplémentaire n'a été fournie. Sur cette période uniquement, les volumes déversés cumulés représentent 14 % des volumes collectés par le système de collecte, qui est donc non conforme (objectif annuel de 5% max).</p> <p>Pour rappel, les conclusions du SDA indiquent que les déficits de collecte ont lieu actuellement majoritairement sur le réseau au niveau des déversoirs d'orage rue Cochet et rue du 8 mai 1945 qui sont des points SANDRE A1, mais également au niveau du DO Promenade. La réhausse des deux DO Cochet et 8 mai 1945 ainsi que la mise en place d'un clapet anti-retour au niveau du DO Promenade sont prévus afin d'améliorer la collecte.</p> <p>Station d'épuration : Globalement sur l'année, les by-pass en tête de station (point A2) sont intervenus au cours de 38 jours et ont représenté 44 817 m³, soit 8 % des volumes réceptionnés à la station (point A3+A2). La capacité hydraulique nominale de temps de pluie a été dépassée 40 jours dans l'année (contre 4 fois en 2023) et uniquement suite à des pluies importantes. Le débit maximal de temps de pluie représente 140 % de celle-ci.</p> <p>Suite à 4 dépassements de la CBPO en 2020, il a été demandé par la DDT la réalisation de 24 bilans de 2021 à 2025. Aucun dépassement n'a été observé en 2024, suite aux travaux de déconnexion de l'entreprise Delisle. La DDT accepte donc un retour à 12 bilans pour 2026.</p> <p>Un dépassement isolé de la norme de rejet en NTK a eu lieu lors du bilan du 4 novembre, suite à une panne du surpresseur. Lors des autres bilans, les normes de rejet étaient respectées en concentrations ou rendements et les moyennes annuelles sont excellentes. Le système de traitement est conforme.</p> <p>Une réunion a été organisée en 2024 avec l'exploitant, la CC2M, l'entreprise Delisle et la DDT. L'entreprise a mis en place la récupération des eaux de lavage des cuves (effectif depuis début 2024 et retraitées sur le méthaniseur de Jouy-sur-Morin) et le recyclage des eaux de lavage des camions a été fait à l'été 2024 ce qui a permis de diminuer l'impact de ses rejets dans le réseau.</p> <p>La production de boue (79 g MS/E.H.raccordable/j) qui traduit l'élimination de la pollution est élevée par rapport au ratio attendu (69 g MS/E.H./j), en lien avec la forte charge organique reçue par la station. Lors des épisodes de crues, le regard qui abrite la pompe à boues est noyé, ce qui stoppe la production de boues (notamment en août et septembre). De plus, le moteur de cette pompe est tombé en panne en septembre, ce qui a causé l'arrêt de la production sur trois semaines. L'écart entre la quantité de boue extraite (123,4 tMS) et la quantité de boues épandues (168,3 tMS hors chaux) est en augmentation par rapport aux dernières années.</p> <p>Travaux et études : Dans le cadre du SDA, les ECPP ont été estimées à 341 m³/j (98 % issues de La Ferté-Gaucher). Pour les ECM, la surface active a été estimée à 34 600 m² (73 % à La Ferté-Gaucher). Les travaux pour la remise à niveau du poste de refoulement principal et la réhausse des DO Cochet et 8 mai 1945 sur la commune de la Ferté-Gaucher ont débuté en avril 2024 et ont été finalisés en 2025, le point A2 a également été modifié. Des études de maîtrise d'œuvre pour une première tranche de travaux de mise en séparatif des collecteurs d'eaux usées ont débuté en 2024 conformément au SDA.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 9600 E.H Débit de référence : 2165 m³/j</p> <p>: 554 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 24,294 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 1110 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 75%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 2165 m³/j (pluie) Unitaire : 25%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE</p> <p>Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 24</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

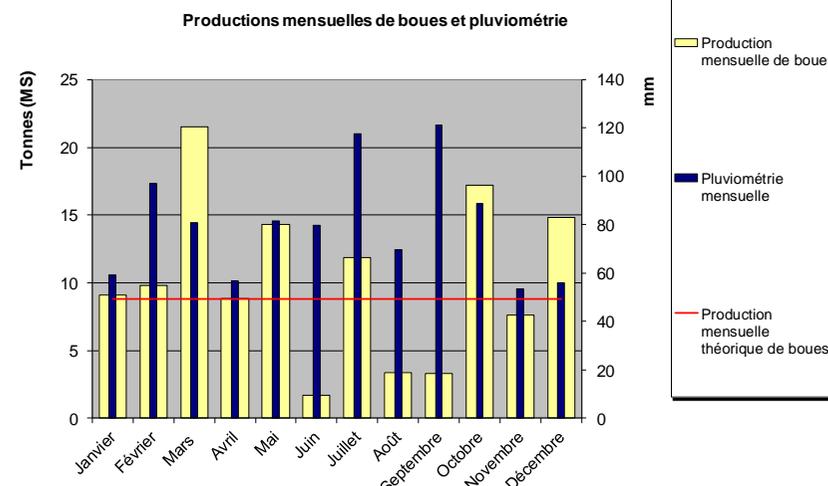
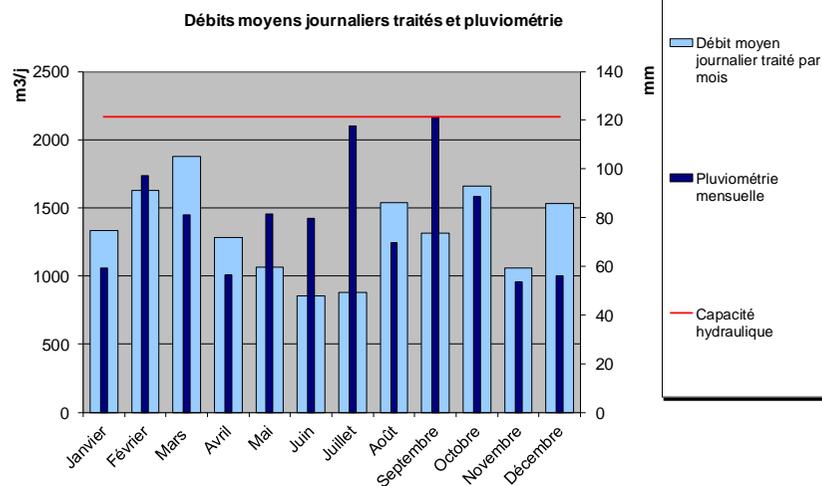
Communes raccordées : JOUY-SUR-MORIN, LA FERTE-GAUCHER, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Nombre de raccordables :	4932	habitants	3699	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	652	m ³ /j	réf. :	2022 à 2023	mini temps sec :	895	m ³ /j	moyen :	1334,7	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	3660 E.H.	maxi temps sec :	881	m ³ /j	maxi temps de pluie :	3025	m ³ /j
pollution NK :	38%	date :	12/2024	hydraulique :	62%	Production annuelle de boues :	123,4	tMS	79	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	1081,6	kwh/j	4,4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	114%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				275			237	256	671	55				5,5
Flux amont retenus en E.H.				3053				4265	4475	3660				3235
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,14			6,12	3,01	18,5	3,53			4,22	0,31
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98			95,3	96,4	95,7	90			88,4	91,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					95			95	92	90				
Normes de rejet annuelles en rendement														91

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LA GENEVRAVE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037720201000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS a : 01/07/2006 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SIDASS Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU Constructeur : LES CHANTIERS DU BARROIS SAS Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : D103/014/DDE 58 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A) Ru (ou autre) : Fossé Rivière 1 : Rivière 2 : Loing Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte : Les débits maxi de temps de pluie ont atteint en 2024, jusqu'à 283% de la capacité hydraulique de la station d'épuration. La quantité d'eaux claires parasites en provenance de la nappe phréatique, est estimée cette année à environ 35 m³/j, ce qui représente 50% des débits collectés en période de nappe haute (juin 2024). Le mauvais comportement du réseau d'assainissement de type séparatif, est lié à l'existence de non-conformités de certains branchements, mais surtout à l'apport d'eaux claires parasites par des pompes vide-caves, lors de la remontée de la nappe (décalage de 24 h entre l'augmentation des débits sur la station d'épuration et la pluie). La saturation du système de refoulement des eaux usées du bourg d'un type particulier (aéroéjecteur) en temps de pluie conduit à affirmer que tout nouveau raccordement sur le système de collecte n'est pas envisageable, sans des actions et des travaux de détournement des eaux claires parasites d'infiltration et météorique. Pour compenser l'augmentation des volumes d'eaux usées liée à l'extension de l'urbanisation, le SIDASS a pris la décision de remplacer les systèmes de refoulement en place, par des postes de refoulement classiques (maîtrise d'œuvre cabinet merlin). En revanche, toute augmentation des volumes des eaux usées aura une répercussion sur le fonctionnement du système de traitement, dans l'état actuel de ce dernier.</p> <p>Station d'épuration : Sur l'année 2024 particulièrement humide, il est observé 109 jours de dépassements de la capacité hydraulique du système, soit près de 30% du temps, et 91 jours de dépassement du débit de référence, ce qui est élevé. Cette année encore plus que les précédentes, les filtres à sable ne peuvent pas faire face aux débits collectés par le réseau d'assainissement, et sont noyés sous une lame d'eau constante. Malgré cela, la qualité des eaux rejetées reste conforme à celle imposée par le niveau de rejet pour les matières en suspension (MES) et les charges carbonées (DBO5 et DCO). En revanche, le rendement minimum attendu pour l'azote Kjeldahl (NTK) de 60%, n'est jamais été atteint, même en période de respect de la capacité hydraulique du dispositif. Un seul étage de traitement ne permettant pas de traiter le paramètre NTK (nitrification très faible), la police de l'Eau prépare un nouvel arrêté qui prendra en compte cet état de fait en 2025 en supprimant les exigences de traitement sur ce paramètre. Les coefficients de remplissage du dispositif en pollution sont estimés à partir de la population raccordable. En effet, la mesure d'autosurveillance annuelle réalisée à partir de préleveurs portables asservis au temps, ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs de la charge moyenne collectée sur la station d'épuration pendant 24 h d'affilée.</p> <p>Travaux et études : suite aux passages caméra mis en œuvre pour cerner la problématique de l'apport d'eaux claires parasites d'infiltration, la rue des Jardins a été chemisée sans demande de subventions, du fait du caractère urgent de l'opération. Les rues de la source et du bourg devraient faire l'objet d'une réhabilitation par chemisage prochainement. Une demande de subventions sera alors faite auprès de l'AESN et du CD77. En vue d'établir un diagnostic de la capacité de filtration des casiers de sable, le SIDASS a prévu de lancer une campagne de carottage afin d'estimer la hauteur de colmatage de la couche filtrante. Le remplacement de cette dernière sera réalisé si besoin. A cette occasion, la plantation de roseaux pourrait être testée sur l'un des casiers dans le but de réhabiliter plus durablement la filière de traitement des eaux usées. Le fossé récepteur des eaux traitées par la station d'épuration, a été curé fin octobre du fait d'odeurs de matières fermentées, émanant de ce milieu.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 111 m³/j : 30 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 3,266 km Capacité hydraulique TS : 100 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 100 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE File boues : DIGESTEUR Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

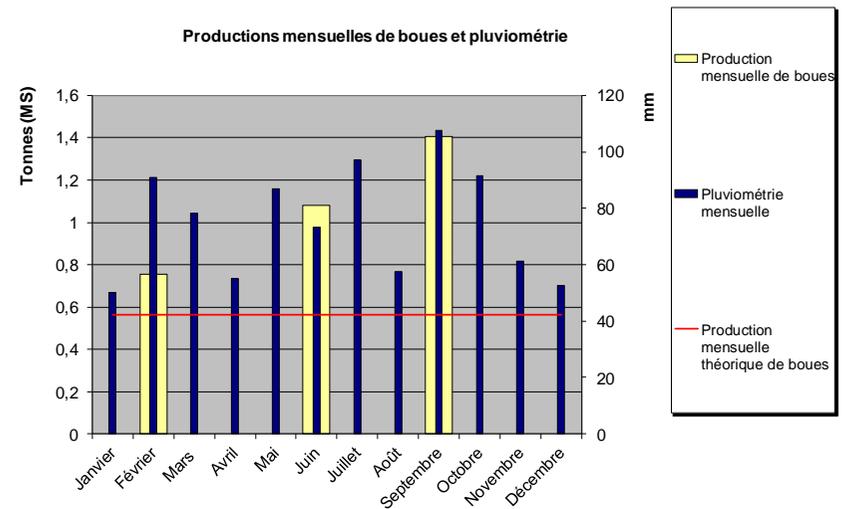
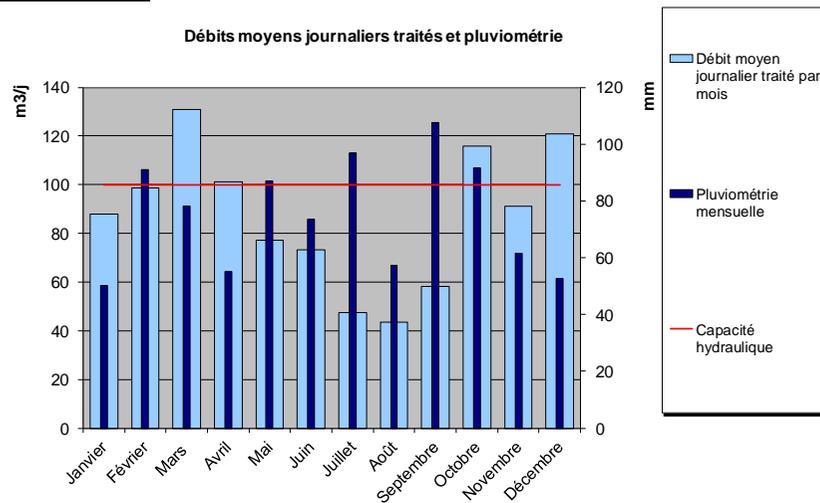
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	LA GENEVRAYE													
Nombre de raccordables :	418	habitants	314	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	40	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	38	m ³ /j	moyen :	87,2	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	314 E.H.	maxi temps sec :	70	m ³ /j	maxi temps de pluie :	283	m ³ /j				
pollution DBO5 :	63%	date :	12/2024	hydraulique :	87%	Production annuelle de boues :	3,2	tMS	28	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	1,5	kwh/j	0,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	47%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/02/2024		55			53,6	55	158	42			42	3,7
	A2+A5+A4	27/02/2024		4,3			11,8	8	31	31	30	0,62	31,6	4,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	09/09/2024	71	196			216	230	622	93,2			93,3	8,46
	A2+A5+A4	09/09/2024	71	31			18,1	6	60,5	52,9			53,1	7,34
Flux amont retenus en kg/j				28			17	19	47	4,7				0,53
Flux amont retenus en E.H.				314				314	314	314				314
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				17,6			14,9	7	45,8	42	30	0,62	42,3	5,72
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				88,2			84,9	91,4	85,3	34,7			33,9	6,62
Normes de rejet journalières en mg/l														
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				70	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LA GRANDE-PAROISSE / STATION INTERCOMMUNALE

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037721002000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN</p> <p>Mise en service : 08/07/2010 Technicien SATESE :</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU</p> <p>Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS</p> <p>Constructeur : STEREAU</p> <p>Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : 08/DAIDD/E/057</p> <p>Arrêté préfectoral boues : D05/044/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : L'Yonne du confluent de l'Armaneon (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R70A)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 :</p> <p>Fluve : SEINE</p>	<p>Système de collecte : Le débit de référence qui correspond au débit nominal de temps de pluie n'a pas été dépassé (débit maximal représente 74 % de la capacité hydraulique). Les débitmètres ont été révisés et les débits observés cette année correspondent au débit attendu.</p> <p>5 points A1 (3 déversoirs d'orage : Barbier, Port des Fossés, Route de Provins et 2 trop-plein des postes SNCF et Carrosserie) sont à suivre réglementairement sur ce système de collecte. Sur demande de la DRIEAT, les données du DO 10 Route de Provins (sur le système de collecte de Montereau Confluent) ont également été ajoutées dans le bilan annuel et les données SANDRE. Afin que le système de collecte soit complet, il faudrait également les données du PR de Courbeton ainsi que l'analyse de la conformité globale.</p> <p>En 2024, 47 849 m³ ont été déversés aux points A1 dont 31 139 m³ pour le DO du PR Barbier à Montereau (65 % des déversements). Ces déversements représentent 3,3 % du débit collecté (A1+A3+A2). Cependant, la conformité s'apprécie en tenant compte du taux de collecte global incluant le bassin de collecte Confluent. Le taux global est de 6,6 %, le système de collecte est donc non conforme en 2024.</p> <p>En tête de station d'épuration, 3 922 m³ ont déversé (0,2 % du volume reçu sur la station) au point A2, toujours par temps de pluie, et aucun déversement n'a eu lieu au point A5.</p> <p>Le diagnostic permanent a été initié sur ce système d'assainissement et a relevé comme priorités la mise en conformité réglementaire, la gestion du patrimoine et la préservation du milieu récepteur.</p> <p>Station d'épuration : La charge polluante moyenne déterminée dans le cadre des bilans d'autosurveillance est inférieure à la charge attendue au vu du nombre de raccordables, avec des variations assez élevées. Les charges polluantes de 2022 ont donc été reconduites. La moitié des bilans montrent des charges anormalement faibles, de l'ordre de 2 941 à 16 691 EH en NTK et 508 à 51 330 EH en DBO5. Ceci pourrait être le résultat de collecte de défaut de collecte, d'une autosurveillance insuffisamment représentative ou de débit d'eau brutes sous-estimés.</p> <p>La qualité des eaux rejetées obtenue lors des bilans d'autosurveillance respecte les prescriptions réglementaires, en concentration ou en rendement. La station a été jugée conforme en 2024.</p> <p>La production de boues demeure déficitaire (ratio obtenu de 47 gMS/EH/j - ratio attendu de 66 gMS/EH/j). Ceci est en partie lié aux problèmes récurrents de fonctionnement des centrifugeuses rencontrés par l'exploitant (bouchages réguliers). Le fonctionnement global du système d'assainissement ne peut donc pas être considéré comme totalement satisfaisant.</p> <p>Il faut noter un écart entre le fichier SANDRE et le bilan annuel de fonctionnement au niveau des boues évacuées. En effet, dans le premier il est indiqué 132 TMS évacuées, avec aucune évacuation jusqu'au mois de juin ce qui est incohérent avec la production de boues et le fonctionnement de la station (enlèvement de la benne chaque mois) ; tandis que le deuxième indique 265 TMS évacuées, ce qui se rapproche de la production de boues et semble plus cohérent et en accord avec la production de boues extraites (283 TMS).</p> <p>Il est nécessaire que la SAUR fasse attention à ce que les données fournies soient identiques dans les deux fichiers.</p> <p>Travaux et études : Une campagne métrologique a eu lieu sur l'ensemble des équipements de mesure du réseau et de la station afin de lever les écarts de l'AESN.</p>
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 28500 E.H Débit de référence : 10700 m³/j</p> <p>: 1710 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 109,039 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 4275 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 41%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 10700 m³/j (pluie) Unitaire : 59%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE</p> <p>Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 24</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	

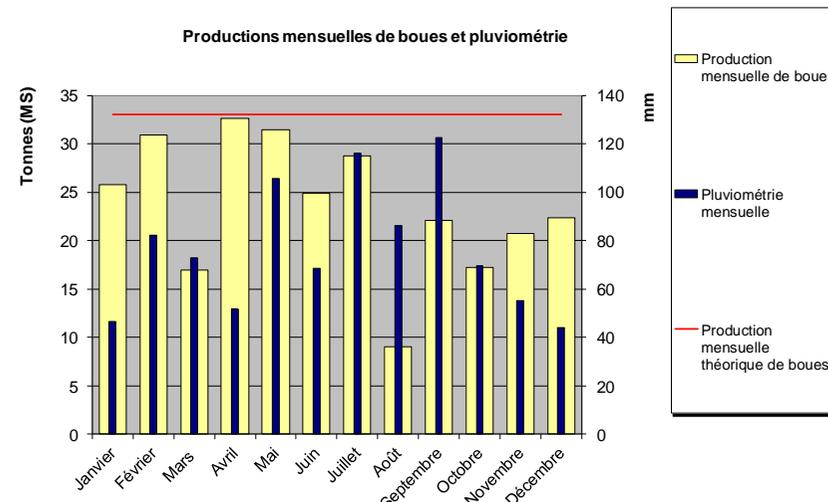
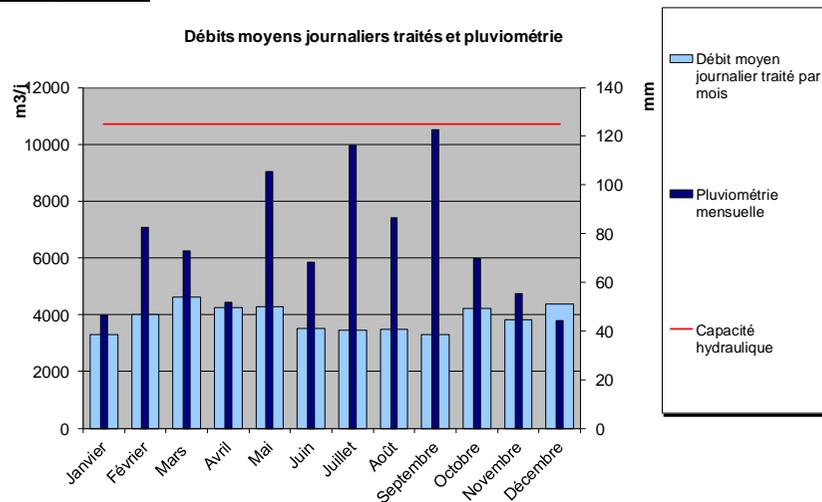
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CANNES-ECLUSE, ESMANS, LA GRANDE-PAROISSE, MONTEREAU-FAULT-YONNE, VARENNES-SUR-SEINE													
Nombre de raccordables :	23948	habitants	17961	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non				
Consommation eau assainie :	3028	m ³ /j	réf. :	2023 à 2024	mini temps sec :	2572	m ³ /j	moyen :	3887,8	m ³ /j			
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	16673 E.H.	maxi temps sec :	2911	m ³ /j	maxi temps de pluie :	7952	m ³ /j			
pollution NK :	59%	date :	12/2022	hydraulique :	36%	Production annuelle de boues :	283,1	tMS	47	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	2322,5	kwh/j	2,4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	71%	Traitement P :	Mixte					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				1322			782	821	2265	250				23
Flux amont retenus en E.H.				14689				13688	15103	16673				13588
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,29			6	3,52	17	1,75	0,63	6,23	7,94	0,96
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,5			91,7	94,9	91,8	95,6			79,5	73
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				2
Normes de rejet annuelles en mg/l													10	1,3
Normes de rejet journalières en rendement					90			85	77	73				69
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LA HOUSSAYE-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037722902000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT Mise en service : 15/09/2004 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : SIAEP DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-RBIE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE Exploitant : ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE- Constructeur : AQUALTER Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : 03/DAI/2E/002 Arrêté préfectoral boues : D03/020/DDAF	<p>Système de collecte : L'étude de révision de SDA, finalisée en 2017, a confirmé les apports d'eaux parasites vers le réseau séparatif en provenance de Marles-en-Brie et La Houssaye-en-Brie (500 et 560 m³/j d'ECPP et 22 200 m² de surface active, dont 40 % sur Marles et 38% sur la Houssaye). Une partie de ces eaux parasites, y compris par temps sec, est le résultat d'infiltrations par des boîtes de branchements privatives via des mises en charge de fossés suite à un épisode pluvieux. La modélisation hydraulique a néanmoins confirmé l'absence de by-pass d'eaux usées par temps de pluie. Des infiltrations d'eaux claires avaient été identifiées sur le réseau à proximité de la station d'épuration et sur le poste d'entrée. Des travaux de reprise d'étanchéité ont été menés en 2022. Le contexte de pluviométrie exceptionnelle en 2024 a impacté fortement les débits traités et les apports en eaux claires parasites permanentes qui sont nettement plus élevés que les années passées et que ceux estimés lors du SDA. Le débit moyen traité a doublé par rapport à 2023 et la consommation électrique a augmenté de 20%. A noter que les postes de refoulement du réseau de collecte sont entretenus dans le cadre d'un contrat de prestation de services conclu avec la SAUR.</p> <p>Station d'épuration : Les charges polluantes ont été actualisées et montre une charge de l'ordre de 4 000 EH. Les résultats d'autosurveillance répondent aux normes réglementaires, y compris lors de la visite SATESE. 4 mesures ont été écartées en raison d'un dépassement du débit de référence.</p> <p>La quantité de boues extraites est surestimée (74.483 TMS), malgré le remplacement du débitmètre d'extraction début mars. Cela est potentiellement dû à un taux de capture dégradé de la centrifugeuse (intervention SATESE de juin 2024 avec mise en évidence d'un taux de capture de 49% seulement, pour une valeur >90% attendue). La quantité de boues épandue fin juillet est stable par rapport aux années passées (213 TPB, dont 50 TMS hors chaux). Elle représente un ratio de 34 gMS/EH/j qui présente un déficit de l'ordre de 30% minimum. Ce déficit n'est pas en cohérence avec les capacités épuratoires de la station d'épuration et les pertes de boues ne sont pas évidentes au vu du suivi du taux de MS dans le bassin d'aération, sauf exception. Le bassin d'orage a versé sur 82 journées pour un volume total by-passé mesuré de 51 401 m³ (point A5), soit 7% du débit d'entrée. Ces données sont en hausse par rapport aux années passées en raison du contexte pluviométrique exceptionnel et explique en partie le déficit de boue.</p> <p>Un contrôle technique du dispositif d'autosurveillance a été mené par l'AESN en mars 2024. Aucun écart n'a été constaté, le système d'autosurveillance a été considéré comme valide. Le manuel d'autosurveillance et le scénario SANDRE de la station d'épuration sont à mettre à jour et le scénario SANDRE collecte est à réaliser.</p> <p>Travaux et études : Suite aux travaux sur les réseaux d'assainissement et les postes issus essentiellement des priorités 1 du SDA, une diminution de la saturation hydraulique des postes de relèvement (PR) et réseaux concernés (notamment PR Caron et réseau de la rue Caron).</p> <p>On notera le remplacement du préleveur d'eaux brutes en mai, des pompes doseuses de chlorure ferrique en juillet et de l'automate de la station d'épuration en août (nouvelle supervision). L'étude de la réhabilitation du PR Pièce Fallot ainsi que de l'équipement du comptage du trop-plein du PR Leclerc (avenue du Général Leclerc) à La Houssaye-en-Brie ont été repoussés à 2025. Est également projeté la réhabilitation de canalisation eaux usée (235ml) rue de la Croix Saint Pierre à Marles en Brie avec la rénovation de 32 branchements (cf. priorité du SDA de 2017). L'arrêté préfectoral de la station d'épuration est en cours de renouvellement.</p>
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Bréon(RUISSEAU)(R101-F4750600)</p> <p>Ru (ou autre) : Bréon</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Yerres</p> <p>Fleuve : SEINE</p>	
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 4800 E.H Débit de référence : 2689 m³/j : 290 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 24,94 km Capacité hydraulique TS : 1350 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 1600 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE</p> <p>Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

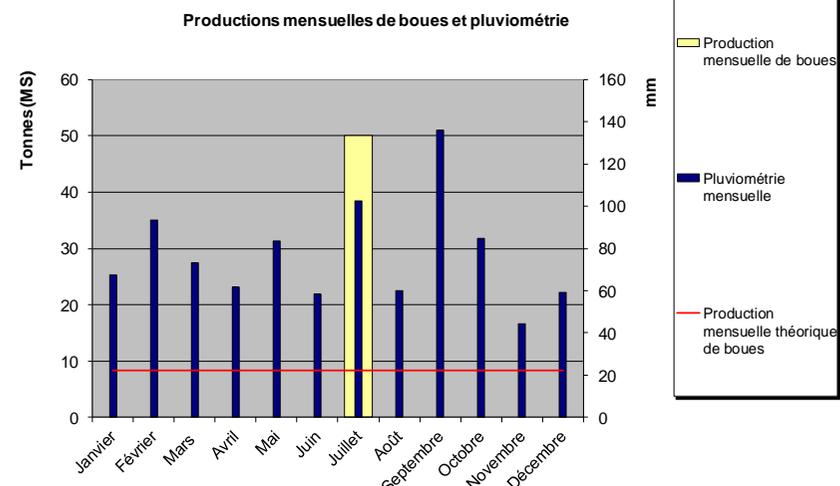
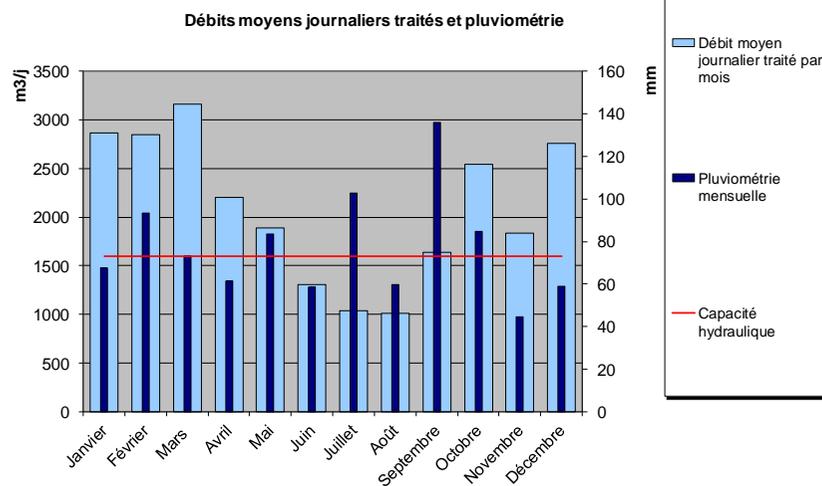
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	CREVECOEUR-EN-BRIE, LA HOUSSAYE-EN-BRIE, LES CHAPELLES-BOURBON, MARLES-EN-BRIE													
Nombre de raccordables :	4743	habitants	3557	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	426	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	942	m ³ /j	moyen :	2092	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	4013 E.H.	maxi temps sec :	1230	m ³ /j	maxi temps de pluie :	3879	m ³ /j				
pollution NK :	84%	date :	12/2024	hydraulique :	131%	Production annuelle de boues :	50,0	tMS	34	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	707,6	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	49%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				328			162	198	412	60				7
Flux amont retenus en E.H.				3650				3303	2750	4013				4118
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7,99			8,04	3,76	24,6	10,7			11,3	1,06
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				94,6			92,5	97	91,1	73,1			71,2	77,6
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					92			93	90	80				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LARCHANT / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037724401000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE Mise en service : 22/03/2018 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : LARCHANT Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 437 N° MISE 2015/073 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : () Ru (ou autre) : Infiltration Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve :</p>	<p>Système de collecte</p> <p>La consommation d'eau potable est toujours supérieure à la normale et en augmentation par rapport à 2023 (164 l/hab/j pour un ratio habituel en zone rurale de 120 l/hab/j), phénomène pouvant résulter de la présence de piscines. L'hypothèse d'une utilisation d'eau potable pour les jardins est écartée, l'année ayant été particulièrement pluvieuse.</p> <p>Le suivi des débits ne met pas en évidence de désordre majeur sur le réseau de collecte. Il existe néanmoins des intrusions anormales d'eaux claires météoriques, mais sans impact sur la qualité du traitement (débits restant largement en dessous du débit nominal de la station d'épuration). On note l'absence d'eaux claires parasites permanentes avec un débit relativement constant sur l'année. Aucun by-pass n'a été mesuré au niveau du trop-plein du poste de la station d'épuration (point A2). Cependant, Il a été relevé un dépassement du débit nominal suite à une pluie exceptionnelle de 43.3 mm (9/10/2025), avec certainement une entrée d'eaux pluviales via le trop-plein du poste de relèvement de la station d'épuration.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux traitées est satisfaisante et répond pleinement aux objectifs réglementaires. La production de boues est stable et en adéquation avec la production théorique attendue. La consommation d'énergie est stabilisée et en adéquation avec la consommation moyenne mesurée sur le Département de Seine-et-Marne pour des dispositifs de taille similaire.</p> <p>Les visites SATESE mettent en évidence un indice de boue anormalement élevé en période hivernale et indique une mauvaise capacité des boues à décanter.</p> <p>Les charges mesurées dans le cadre de l'autosurveillance (bilan du 25/04/2024) étant hétérogènes et non corrélées à la charge théorique attendue pour la pollution organique et les matières azotées, la charge mesurée 2022 a été reconduite.</p> <p>La SAUR a mené des investigations pour rechercher l'origine de la présence roseaux dans un des regards de collecte des filtrats (lit N°1). L'inspection télévisée a montré la présence d'un déboîtement d'un tuyau de drainage permettant aux rhizomes de passer à l'extérieur. Ce défaut d'étanchéité sera repris lors du curage des lits.</p> <p>Les écarts débitométriques mesurés entre l'amont et l'aval sont faibles et montrent une bonne fiabilité des mesures.</p>
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 900 E.H Débit de référence : 189 m³/j : 54 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 5,623 km Capacité hydraulique TS : 159 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 189 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Travaux et études</p> <p>Le projet d'extension du réseau séparatif afin de desservir une habitation existante et deux terrains constructibles (extrémité du chemin de Trémainville) a été mis en stand-by et sera activé en cas de besoin.</p>

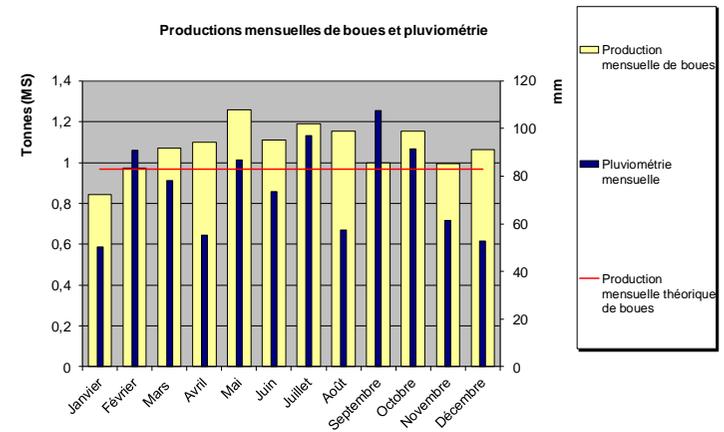
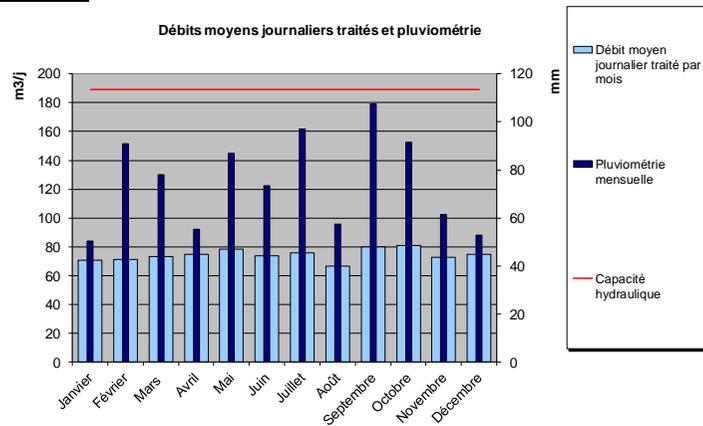
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	LARCHANT													
Nombre de raccordables :	593	habitants	445	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	97	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	69	m ³ /j	moyen :	74,2	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	467 E.H.	maxi temps sec :	72	m ³ /j	maxi temps de pluie :	253	m ³ /j			
pollution NK :	52%	date :	07/2022	hydraulique :	39%	Production annuelle de boues :	12,9	tMS	76	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	134,7	kwh/j	4,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	110%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/02/2024		340			318	350	891	124			124	13
	A2+A5+A4	21/02/2024		13			14	6	44	19	14	0,64	19,6	2,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	25/04/2024	71	290			220	249	604	125	89,2	0,24	125	13,2
	A2+A5+A4	25/04/2024	68	4,8			9,78	5,26	28,6	2,65	2,46	0,55	3,2	2,16
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2024		420			416	510	1058	139			139	13
	A2+A5+A4	17/09/2024		8,6			10,5	4	34	4,5	2,7	0,6	5,1	1,3
Flux amont retenus en kg/j				29			23	22	70	7				0,8
Flux amont retenus en E.H.				322				367	467	467				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8,8			11,4	5,09	35,5	8,72	6,39	0,6	9,31	1,85
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,5			96,3	98,5	95,8	93,1			92,7	86,1
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l													20	
Normes de rejet journalières en rendement					90			70	75					
Normes de rejet annuelles en rendement													60	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LE CHATELET-EN-BRIE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037710002000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX
 Mise en service : 18/02/2010 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX
 Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST
 Constructeur : AQUALTER
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F442/MISE/2006/173
 Arrêté préfectoral boues : F44 MISE/2011/045

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Châtelet(RUISSEAU)(R73A-F4429000)
 Ru (ou autre) : Châtelet
 Rivière 1 :
 Rivière 2 :
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 7000	E.H	Débit de référence	: 2352 m ³ /j
	: 420	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 24,482 km
Capacité hydraulique TS	: 1645	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 79%
Capacité hydraulique TP	: 2133	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 21%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE + SÉCHAGE SOLAIRE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (50,5%)
 VALORISATION AGRICOLE (49,5%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Par temps de pluie, le réseau d'assainissement est impacté par la collecte d'Eaux Claires Météoriques (ECM). Dans ces conditions, la station d'épuration peut recevoir des débits supérieurs à sa capacité hydraulique (46 jours de dépassements en 2024). Le débit de référence de 2 352 m³/j a été dépassé à 32 reprises, mais le coefficient de charge hydraulique moyen reste raisonnable (61 %). Le débit maximum de temps de pluie est de 3 743 m³/j le 22/02/2024 pour des pluies de 25,4 mm sur 2 jours.

Les by-pass en tête de la station d'épuration (point réglementaire A2) passent de 0 m³ en 2022 et 2023 à 2 665 m³ en 2024 (38 jours de déversement sur le 2^{ème} semestre) en lien avec le nouveau paramétrage de la sonde du trop-plein du bassin d'orage le 22/06/2024. Une modélisation hydraulique a été produite par la société 3DEAU le 24/05/2022 pour disposer d'une mesure validée ; l'étanchéité du déversoir ayant été refaite le 03/05/2022. La société 3DEAU a préconisé l'installation d'une sonde à l'exutoire du by-pass pour prendre en compte l'influence d'une mise en charge du ru. Une sonde radar a été installée au niveau du ru en juin 2025.

Les mesures réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) donnent les résultats suivants :

- 494 m³/j d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP), soit 45 % de volume collecté (nombreux bassins d'apport générateurs d'ECP).
- 1,4 ha de surface active sur les bassins d'apport séparatifs.

Station d'épuration : La DDT a émis un avis conforme pour le système d'assainissement au titre de 2024. La Police de l'eau souhaite la fiabilisation de la mesure de by-pass en A2 et la réduction des eaux claires pour rapprocher le débit de référence du débit nominal de la station d'épuration.

Les résultats de l'autosurveillance mettent en évidence de bonnes performances épuratoires, tant en qualité d'eau traitée qu'en rendements. Les normes annuelles de rejet pour l'azote global (NGL) et le phosphore total (Pt) sont largement respectées.

Les boues de la serre ont été déstockées le 29/03/2024 à destination du centre de compostage de Sivry-Courtry, car elle était pleine (dysfonctionnements de la pompe à chaleur du plancher chauffant).

La production de boues (boues évacuées) est correcte avec un ratio de 52 g MS/E.H./j pour un objectif de 66 g (traitement mixte du phosphore). Elle a toutefois beaucoup diminué par rapport à 2023 (- 40 %) en lien avec la panne de la centrifugeuse entre le 06/05/2024 et le 18/06/2024 (remplacement du frein Foucault). Pendant cette période, des boues liquides ont été évacuées vers PAMAVAL (destination finale vers le centre de compostage de Sivry-Courtry après déshydratation).

La siccité des boues évacuées de la serre (période de production d'avril à juillet) reste similaire à celle de 2022, mais en dessous de la valeur attendue (minimum 70 %), avec une valeur moyenne de 64,1 % (63,2 % en 2023, 86% en 2022) en raison des défaillances régulières de la pompe à chaleur du plancher chauffant de la serre. Elle était au mieux de 86,7 % en 2014.

Ce dispositif est chargé à 48 % en pollution.

Travaux et études : L'exploitant doit solutionner les écarts de débits entre l'entrée et la sortie (23,5 % sur les débits moyens de l'année). Les 4 débitmètres électromagnétiques de l'entrée vont être renouvelés en 2025. Dans l'attente de cette opération, la mesure du canal d'entrée remplace celle donnée par la somme des 4 débitmètres.

Les travaux de remplacement du regard de tranquillisation en sortie du clarificateur et des escaliers menant aux prétraitements et au dégazeur sont terminés depuis début 2024.

Le SDA (2^{ème} tranche de SDA de la CCBRC) est en cours de phase 3.

Le diagnostic permanent est en place (échéance réglementaire avant le 31/12/2024).

Caractéristiques de fonctionnement

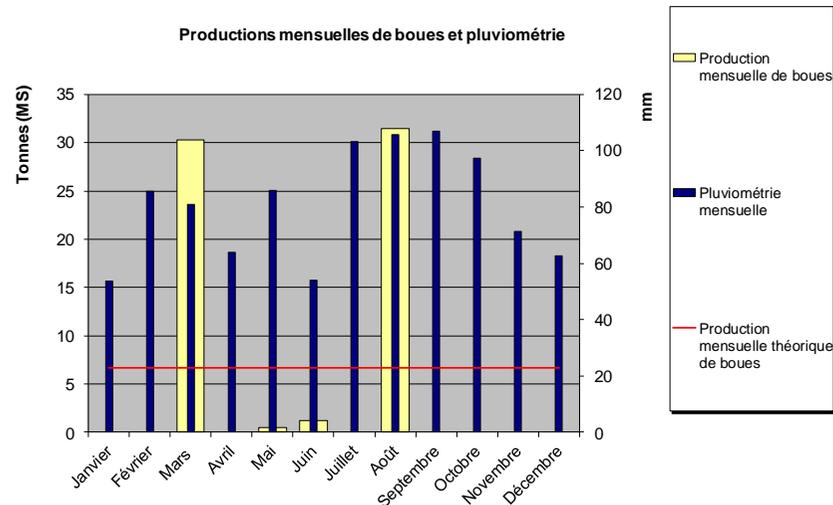
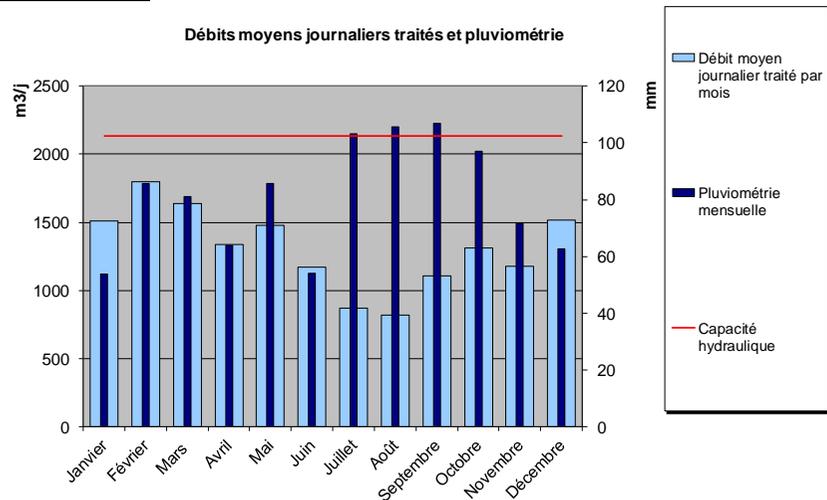
Communes raccordées : LE CHATELET-EN-BRIE

Nombre de raccordables :	4069	habitants	3052	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	448	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	656	m ³ /j	moyen :	1309,7	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	3367 E.H.	maxi temps sec :	1066	m ³ /j	maxi temps de pluie :	3743	m ³ /j
pollution NK :	48%	date :	12/2024	hydraulique :	61%	Production annuelle de boues :	63,5	tMS	52	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	1244,5	kwh/j	6,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	79%	Traitement P :	Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/06/2024	1288	200			118	130	332	36			36	4,3
	A2+A5+A4	18/06/2024	1636	13			6,5	3	20	1,7	0,37	1,18	2,88	0,66
Flux amont retenus en kg/j				243			172	194	473	50				5,1
Flux amont retenus en E.H.				2704				3233	3154	3367				3000
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4			5,08	3	14,3	0,9			4,36	0,56
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,5			95,8	97,8	95,7	97,6			88,6	84,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					90			90	84	82				
Normes de rejet annuelles en rendement													73	85

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LE MESNIL-AMELOT / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037729102000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 15/12/2010	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA ROISSY PAYS DE FRANCE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE		
Constructeur	: DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: N° DAIDD/E/ 08		
Arrêté préfectoral boues	: 02/8/2001BURY		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Réneuse(R152-F6614000)

Ru (ou autre) :

Rivière 1 : Réneuse

Rivière 2 : Beuvronne

Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 20000	E.H	Débit de référence	: 3000 m ³ /j
	: 1200	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 16,045 km
Capacité hydraulique TS	: 3000	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 95%
Capacité hydraulique TP	: 3000	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 5%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 24

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Bien que le réseau soit majoritairement en séparatif, les volumes collectés sont impactés en périodes pluvieuses mettant en évidence des inversions de branchements. Cependant, la capacité hydraulique nominale de la station n'a été dépassée qu'à une seule reprise suite à une pluie exceptionnelle (10/10/2024 avec 61 mm de pluie). Aucune surverse n'a été détectée sur les postes situés sur le réseau de collecte, le système de collecte est conforme. Par contre, il a été relevé sept déversements au point A5 représentant 3883 m³ soit 1,2 % du volume collecté dont 94% sur deux jours (9 et 10/10/2024). La station recevant une quantité significative d'effluents non domestiques, il n'est pas possible d'estimer précisément le volume d'ECPP. Mais, tout indique qu'il serait faible.

Station d'épuration

En moyenne annuelle, le traitement des eaux usées est très bon avec des rendements épuratoires élevés. Une dégradation de la qualité du rejet est survenue le 24/10/2024 (perte de MES constatée par l'exploitant) suite à la défaillance des deux roues du pont racleur du clarificateur, leur remplacement étant intervenu le 30/10/2024.

Les charges polluantes moyennes sont légèrement supérieures à celles de l'année dernière, les activités industrielles liées à l'aéroport étant revenues à un niveau proche de la normale. Il n'y a pas de nécessité de mise en eau de la seconde file «eau », le taux de charge polluante en DBO₅ étant à 78 % pour une seule file biologique.

La production de boues retenue est celle évacuée en compostage, donnée plus fiable que celle calculée sur la base des boues extraites (valeurs contradictoires et anormalement élevées) et est en légère croissance par rapport à 2023. Le ratio de production de boue (43 g/EH/j) reste plus faible que celui théoriquement attendu (66 g/EH/j), phénomène pouvant s'expliquer par la nature industrielle des effluents (IAA).

La part de la pollution domestique rejetée par la population raccordée ne représente plus que 26 % de la pollution reçue par la station, le reste provenant principalement de 4 industries agro-alimentaires (IAA) situées sur la commune du Mesnil-Amelot et des activités hôtelières. De nouvelles conventions sont à établir, les dates de caducité étant largement dépassées (2015/2016). Les résultats d'autosurveillance des industriels ne sont plus annexés au bilan technique. Le traitement de boues extérieures (Rouvres) représente 15 % de la production totale du dispositif. L'injection des boues de Rouvres dans la file de traitement du Mesnil-Amelot est difficile, leur concentration étant élevée après passage sur la table d'égouttage (facteur 10 environ avec une siccité de 7 % MS).

Le suivi qualité des boues n'est pas conforme avec une seule analyse réalisée pour les micropolluants organiques pour un objectif de deux.

Il est relevé une forte dégradation de la fiabilité de la mesure débitmétrique aval entre mai et la mi-novembre avec des écarts entre l'amont et l'aval supérieurs à 10 % sans explication fournie.

Travaux et études

Le diagnostic permanent des réseaux est opérationnel, les indicateurs de suivi de ce diagnostic étant intégrés dans le bilan annuel.

Le projet d'aménagement relatif à la nouvelle ZAC dédiée à la logistique et à l'installation de PME/PMI est en cours.

Caractéristiques de fonctionnement

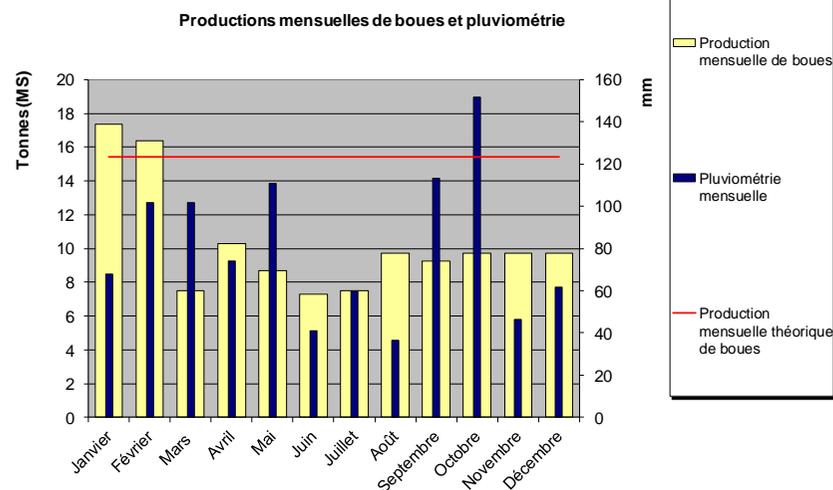
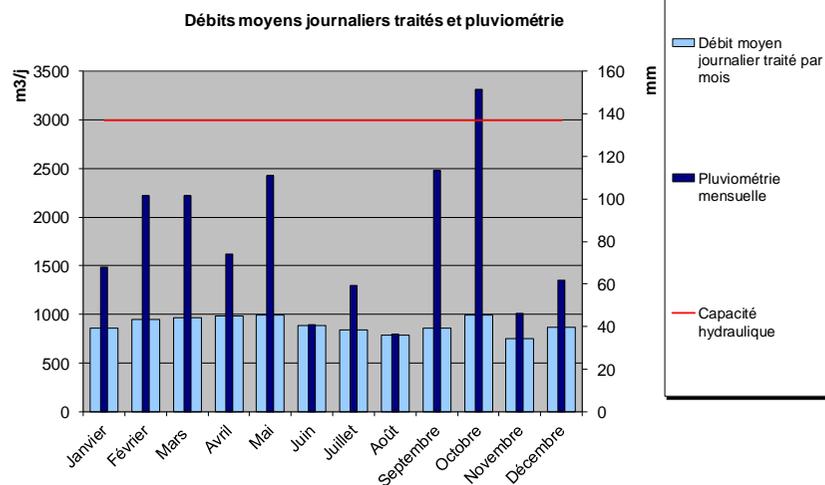
Communes raccordées : LE MESNIL-AMELOT, MAUREGARD, MOUSSY-LE-VIEUX

Nombre de raccordables :	2725	habitants	2044	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	889	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	783	m ³ /j	moyen :	894,2	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	7800 E.H.	maxi temps sec :	867	m ³ /j	maxi temps de pluie :	4541	m ³ /j
pollution DBO5 :	39%	date :	12/2024	hydraulique :	30%	Production annuelle de boues :	123,0	tMS	43	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	1488,7	kwh/j	3,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	65%	Traitement P :	Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				214			376	468	943	48				7,1
Flux amont retenus en E.H.				2378				7800	6287	3207				4176
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,9			4,57	3,26	11,7	1,53	0,58	3,98	5,49	0,42
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,3			98,8	99,3	98,7	96,6			88,1	93
Normes de rejet journalières en mg/l					30			15	50	5				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037736502000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 13/03/2015 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES
 Maître d'ouvrage : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET
 D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE
 Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)

Constructeur : ERSE
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F47/MISE/2010/108
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)

Ru (ou autre) : Fossé
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Yerres
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 318 m³/j
 : 30 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 3,148 km
 Capacité hydraulique TS : 146 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 5%
 Capacité hydraulique TP : 318 m³/j (pluie) Unitaire : 95%

File eau : LAGUNAGE NATUREL + FILTRES PLANTES DE ROSEAUX

File boues : BASSIN

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Les débits fournis par l'exploitant sont issus des données journalières du compteur de bâchées du réservoir intermédiaire permettant l'alimentation des filtres plantés de roseaux. Ils paraissent sous-estimés et correspondent à des moyennes sur plusieurs jours. Trois dysfonctionnements de vérins de vannes d'alimentation se sont produits en 2024 (janvier, juin et novembre), conduisant à des débits d'entrée très faibles sur les périodes de dysfonctionnements (bypass des filtres ou alimentation en continu). Ces défauts de fonctionnement ont été résolus.

Le débit d'alimentation des filtres est régulé en limitant le nombre des bâchées d'alimentation (4 bâchées horaires et 81 bâchées journalières) avec un débit maximum pouvant atteindre 526 m³/j. Une rehausse de 5 cm de la lame de déversement du point A5 (non instrumenté) a été réalisée par le SIAEPA afin de solliciter davantage les lits de roseaux, tout en respectant leur capacité hydraulique

Sur l'année 2024, il a été comptabilisé un volume déversé 1038 m³ en tête de station (4 déversements dont l'un représentant 99 % du total suite à une pluie exceptionnelle d'octobre 2024). La fréquence de déversement est faible au regard de l'année exceptionnellement pluvieuse. Sous réserve de la fiabilité des données, le taux de collecte est très satisfaisant.

Station d'épuration : Les coefficients de charge 2022 ont été reconduits en 2024, les charges entrantes mesurées lors des mesures d'autosurveillance étant très hétérogènes et anormalement faibles. La station d'épuration est chargée à 68% en pollution.

La demande de révision des normes initiales de rejet adressée à la Police de l'Eau a été prise en compte par la DDT et s'est traduite par une modification le 26 février 2024 avec : une concentration en MES et NTK relevée, des analyses sur eau filtrée pour la DCO et la DBO₅, et la révision des rendements et concentrations associés pour les différents paramètres. Elles ont été appliquées pour l'année 2024. Cette action était nécessaire pour prendre en compte la typologie particulière du procédé et le seuil de coupure des filtres plantés de roseaux, notamment vis-à-vis des mircoalgues qui se forment naturellement dans les lagunes.

La qualité des eaux en sortie du dispositif respectait les nouvelles normes de rejet pour les 4 contrôles (2 bilans d'autosurveillance de l'exploitant dont l'un dépassant le débit de référence et deux visites SATESE). Les effluents en entrée étaient à chaque fois très dilués. Le système d'assainissement est conforme.

Les mesures d'autosurveillance ne sont pas totalement recevables car le délégataire n'effectue pas une mesure de débit en entrée et en sortie, élément pourtant indispensable et réglementaire dans le cas d'un lagunage. Les équipements existent, il n'y a donc aucun obstacle technique à la réalisation de ces mesures. Concrètement, cela pénalise la collectivité car cela sous-estime les rendements épuratoires, plus particulièrement en période estivale (cf. évaporation). L'exploitant et le maître d'ouvrage vont étudier la faisabilité technique, et notamment, les contraintes liées à l'accès à l'électricité.

Travaux et études : Pas d'élément particulier à signaler.

Caractéristiques de fonctionnement

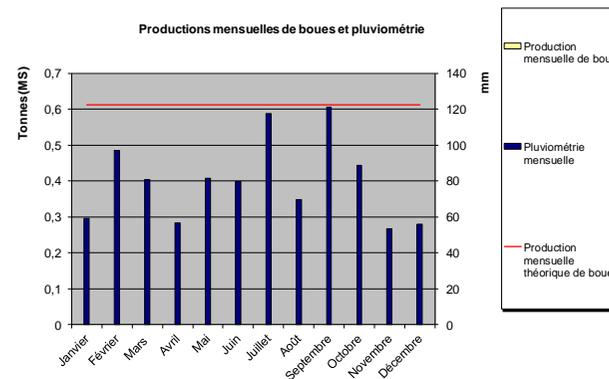
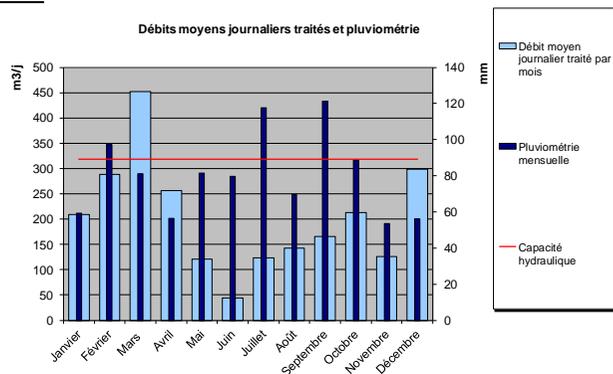
Communes raccordées : LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX

Nombre de raccordables :	506	habitants	380	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	56	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	44	m ³ /j	moyen :	203,5	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	340 E.H.	maxi temps sec :	72	m ³ /j	maxi temps de pluie :	542	m ³ /j
pollution NK :	68%	date :	04/2022	hydraulique :	64%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/01/2024		92	87	286	92	87	286	27			27	2,5
	A2+A5+A4	11/01/2024		4	3	18	8,5	6	22	5,5	4,4	4,57	10,1	0,97
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	15/05/2024	145	85,6	101	154	71,2	101	154	26,5	18,8	0,59	27,1	2,76
	A2+A5+A4	15/05/2024	145	3,4	3	24				1,8	0,99	12,6	14,4	1,82
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/07/2024		75	94	241	85,8	94	241	46			46	3,9
	A2+A5+A4	04/07/2024		21	10	55	19,2	11	55	4	0,19	6,34	10,3	2,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/12/2024	385	41	7,6	122	27,4	7,6	122	7,35	4,53	7,11	14,5	0,72
	A2+A5+A4	10/12/2024	385	11,5	3	19				8,6	8,24	4,5	13,1	0,94
Flux amont retenus en kg/j				22			16	14	54	5,1				0,6
Flux amont retenus en E.H.				241				228	357	340				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,47	5,33	32,3	13,9	8,5	38,5	3,77	1,86	7,85	11,6	1,66
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				87,9	94,3	85,1	84,2	90,7	84,7	88			62,3	46,3
Normes de rejet journalières en mg/l					120	35	120				30			
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					60	70	70				70			
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LE PLESSIS-PLACY / HAMEAU DE BEAUVAL

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037736702000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX
 Mise en service : 01/07/1991 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ
 Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE
 Constructeur :
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues : F641 2012/076

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Théroüanne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R148)
 Ru (ou autre) : Beauval
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Théroüanne
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 70	E.H	Débit de référence	: 10,5 m ³ /j
	: 4,2	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 0,999 km
Capacité hydraulique TS	: 10,5	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 10,5	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : LAGUNAGE NATUREL
 File boues : BASSIN
 Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0
 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet

Commentaires

Système de collecte :

L'arrivée sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur les lagunes ne sont pas connus. Une source connectée au réseau était signalée dans l'ancien Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 1999 ; elle a été localisée en aval du point de mesure posé à l'occasion de la nouvelle étude de SDA de 2023. Les eaux claires collectées n'ont pas d'impact compte tenu du procédé très rustique actuellement en service.

Les mesures du nouveau SDA se sont déroulées du 25/03/2021 au 30/04/2021. Leurs résultats sont les suivants :

- Volume d'eaux usées = 8,7 m³/j.
- Volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) = 1,5 m³/j (hors source), soit un taux de 17 %.

Les charges polluantes mesurées sont reprises au verso comme charges polluantes de référence.

La consommation moyenne d'eau assainie est de 7 m³/j ; ce qui donne un débit d'eaux usées moyen de l'ordre de 6 m³/j (hors collecte d'eaux claires). Le taux de charge polluante du lagunage est de 86 %.

Station d'épuration

A l'occasion du prélèvement ponctuel réalisé par le SATESE en mai, les performances minimales de traitement (peu exigeantes) de l'arrêté du 21 juillet révisé ont été respectées. Le prélèvement a été réalisé en sortie de la lagune n°1.

Pour rappel, il n'y a pas de rejet direct dans le milieu naturel (lagunes n°2 et n°3 non étanches) ; ce qui relativise l'impact de ce petit système d'assainissement. Ce dispositif de très faible capacité est de par sa conception peu performant.

Travaux et études

Le scénario de création d'une station d'épuration commune entre Trocy-en-Multien, le hameau de Beauval et le Plessis-Placy (actuellement en assainissement autonome, mais zoné en collectif) étudié dans le cadre du SDA a été retenu par la CCPO.

Les travaux envisagés dans le cadre de ce projet sont :

- La réhabilitation du réseau du hameau de Beauval et la déconnexion de la source d'eaux claires au réseau d'eaux usées existant (rue du Lavoir), avec la création d'un nouvel exutoire vers la lagune existante/ancien ru de Beauval ;
- La reconversion de la lagune actuelle de Trocy-en-Multien en zone de rejet recevant les surverses de temps de pluie du réseau unitaire de Trocy ;
- La création d'un réseau gravitaire pour l'assainissement du Plessis-Placy (80 branchements environ) et le raccordement de Trocy et du hameau de Beauval sur une nouvelle station d'épuration commune de 400 E.H. dont l'emplacement reste à définir.

Une réunion préalable multi-acteurs s'est tenue le 17/06/2024. Une problématique de ruissellement rural est à solutionner en parallèle de ce projet. Elle a d'ailleurs déjà impacté les lagunes de Trocy, mais est en revanche sans impact sur les biens et les personnes.

Elle nécessite une étude spécifique opérationnelle qui pourra s'appuyer en partie sur les orientations de l'étude globale de ruissellement portée par le SMAERTA. La compétence du ruissellement est du ressort des communes, mais ce n'est qu'au travers d'une stratégie collective technique et financière que la problématique pourra être résolue. Actuellement, ce projet est au point mort.

Caractéristiques de fonctionnement

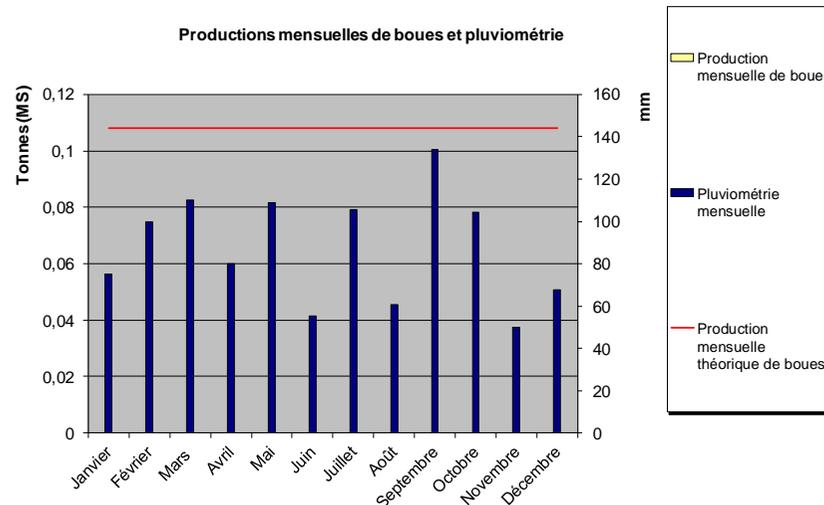
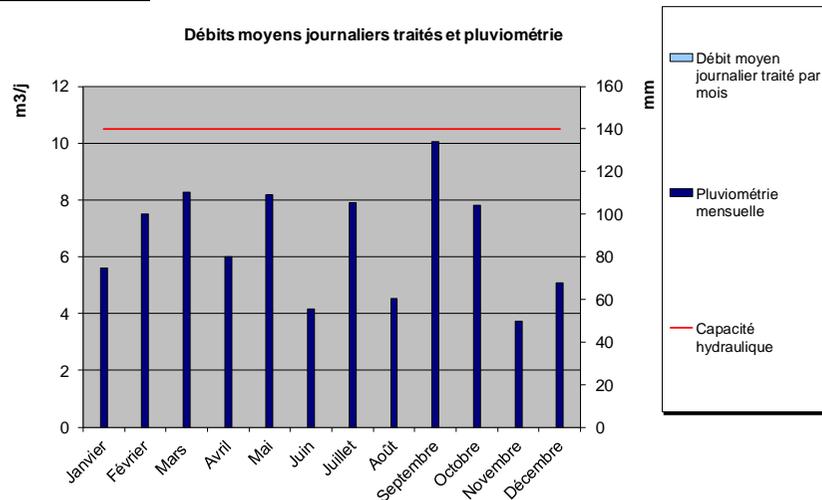
Communes raccordées : LE PLESSIS-PLACY

Nombre de raccordables :	78	habitants	58	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non
Consommation eau assainie :	7	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Etude / BE	Charge NK :	60 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j
pollution NK :	86%	date :	04/2021	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :		Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/05/2024		140	140	284	113	140	284	44			44	4,6
	A2+A5+A4	29/05/2024		13	12	43	18	15	42	15	12	0,62	15,6	2
Flux amont retenus en kg/j				3,5			2,7	2	9,3	0,9				0,1
Flux amont retenus en E.H.				39				33	62	60				59
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				13	12	43	18	15	42	15	12	0,62	15,6	2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,7	91,4	84,9	84	89,3	85,2	65,9			64,5	56,5
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50	60	60								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LES ECRENES / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037716501000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX
 Mise en service : 01/01/1988 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX
 Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST
 Constructeur : TES
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F 442 - Art 41, N° M : 1995/170
 Arrêté préfectoral boues : D04/050/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Châtelet(RUISSEAU)(R73A-F4429000)
 Ru (ou autre) : Châtelet
 Rivière 1 :
 Rivière 2 :
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	: 852 m ³ /j
	: 36	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,344 km
Capacité hydraulique TS	: 180	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 15%
Capacité hydraulique TP	: 180	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 85%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
 File boues : SILO SOUPLE
 Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1
 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Le réseau d'assainissement est sujet à une collecte importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM) liée à sa nature à 85 % unitaire. En moyenne annuelle, la station d'épuration fonctionne à 132 % de sa capacité hydraulique nominale de 180 m³/j. Les dépassements de cette capacité sont nombreux (226 jours dans l'année).

Le déversoir d'orage en tête de la station d'épuration ne permet pas de réguler suffisamment le débit admis (débit maximum de temps de pluie traité de 460 m³/j pour une capacité hydraulique de 180 m³/j, soit un ratio de 2,6 fois). La régulation de débit pourrait être plus stricte pour respecter au plus près la capacité hydraulique journalière. Le débit maximum de temps de pluie retenu a été atteint le 18/01/2024 avec 34,6 mm de pluies en 3 jours.

Depuis août 2018, les débits déversés au niveau du déversoir d'orage de tête et du trop-plein du poste de relèvement sont estimés (122 jours de déversements comptabilisés pour un volume total de 119 419 m³ ou 58% des volumes collectés). Les volumes déversés sont anormalement élevés sur les périodes du 23/02 au 05/03/2024 et du 09 au 10/10/2024 en lien avec l'inondation du site. Le SATESE avait proposé au cours de l'année 2024 à l'exploitant de prendre contact avec la Police de l'eau pour corriger ces valeurs en utilisant le débit de référence. Au regard notamment de ces déversements, la Police de l'eau a déclaré non-conforme ce dispositif de traitement au motif des surcharges hydrauliques.

L'exploitant a identifié 2 secteurs sensibles à la collecte d'eaux claires : rue Grande (raccordement de drains agricoles) et allée des Peupliers (défaut de structure et présence de racines).

Station d'épuration

La qualité de l'eau traitée par cette station d'épuration est satisfaisante par rapport à ses normes de rejet pour l'ensemble des prélèvements réalisés (2 visites SATESE et 1 mesure d'autosurveillance). Les rendements épuratoires sont corrects.

Les boues des silos souples sont à évacuer à une fréquence plus importante.

La production de boues (boues évacuées) est insuffisante avec un ratio de 48 g MS/E.H./j pour une valeur théorique de 60 g MS/E.H./j (déficit de 20 %).

Les départs de boues restent inévitables en période de forte charge hydraulique.

Les boues ont été retraitées majoritairement sur la station d'épuration de PAMAVAL (87,5 %) et sur la station d'épuration de Dammarie-les-Lys sous la forme de flottants (12,5 %).

Travaux et études

La cloison siphonide du clarificateur est à remplacer.

La réalisation de travaux de réhabilitation/restructuration du réseau d'assainissement est indispensable pour le bon fonctionnement du système d'assainissement (surcharges hydrauliques trop importantes de la station d'épuration).

La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est prévue en 3^{ème} tranche par la CCBRC ; l'étude pourrait démarrer avant la fin 2025.

L'installation d'un dégrilleur droit automatique dans le poste de relèvement est recommandée afin d'augmenter la performance du dégrillage en entrée de la station d'épuration (simple panier dégrilleur). La création d'un poste toutes eaux est souhaitable pour éviter le retour des flottants en tête du dispositif. L'exploitant est venu sur site début 2022 afin de chiffrer ces aménagements ; il n'y a pas eu de suite donnée par la CCBRC à la connaissance du SATESE.

Caractéristiques de fonctionnement

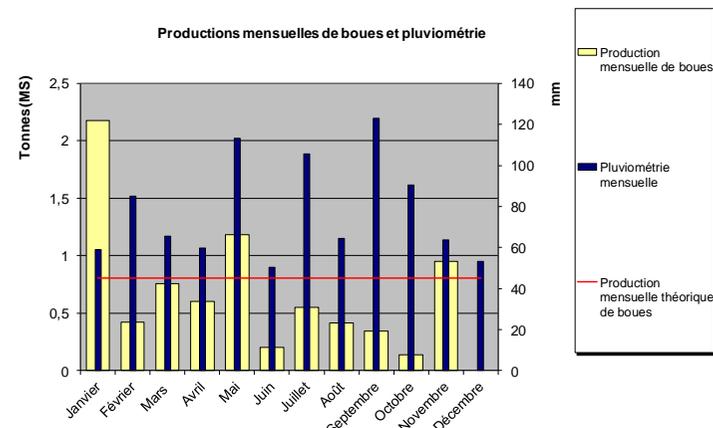
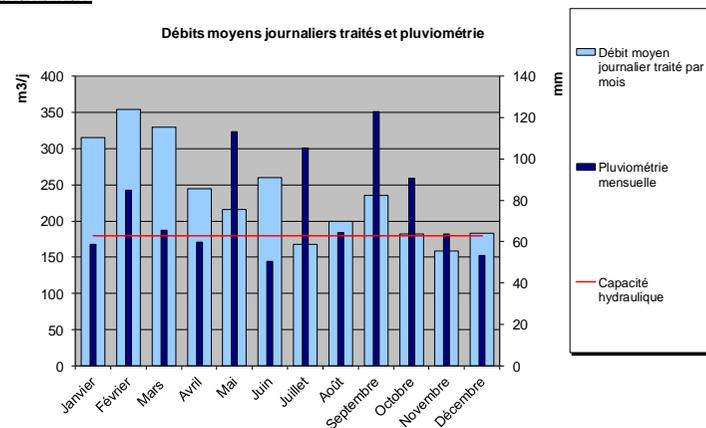
Communes raccordées : LES ECRENNES

Nombre de raccordables :	552	habitants	414	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui	
Consommation eau assainie :	56	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	131	m ³ /j	moyen :	237,2	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	447 E.H.	maxi temps sec :	184	m ³ /j	maxi temps de pluie :	460	m ³ /j
pollution NK :	74%	date :	03/2024	hydraulique :	132%	Production annuelle de boues :	7,7	tMS	48	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	65,1	kwh/j	2,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	80%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/01/2024		75			46	42	146	19			19	2,7
	A2+A5+A4	25/01/2024		5,1			5	3	14	1,5	0,53	6,54	8,04	1,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/03/2024	374	48			39,6	45	108	18			20,8	2,3
	A2+A5+A4	11/03/2024	374	6,8			6,5	3	20	2,4			8,16	1,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/06/2024		47			16,6	16	51	7,7			7,7	1,1
	A2+A5+A4	18/06/2024		9,1			5,75	3	17	2,3	1,4	2,43	4,73	1,3
Flux amont retenus en kg/j				18			15	17	40	6,7				0,9
Flux amont retenus en E.H.				200				280	269	447				529
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7			5,75	3	17	2,07	0,96	4,48	6,98	1,23
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				86,6			79,4	89,1	79,5	83			52,3	34,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LES ORMES-SUR-VOULZIE / SICTEUCEO

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037734701000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 11/07/2011	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SICTEUCEO DE CHALMAISON, EVERLY, LES ORMES SUR VOULZIE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: D07/013/DDAF		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Voulzie de sa source a la confluence de la Seine (exclu)(R40)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Voulzie
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3500	E.H	Débit de référence	: 700 m ³ /j
	: 183	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 21,669 km
Capacité hydraulique TS	: 515	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 99%
Capacité hydraulique TP	: 700	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 1%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

L'analyse des débits sur l'année 2024 indique une quantité d'eaux claires parasites permanentes plutôt faible (37 m³/j) malgré un contexte de nappe haute quasi-permanente (année très pluvieuse). Les apports d'eaux usées par temps sec se répartissent de la façon suivante : Chalmaison (36%) – Evrely (25%) et les Ormes-sur-Voulzie (39%). Bien que le réseau soit de nature séparative à 99%, le fonctionnement hydraulique de la station d'épuration est influencé par la pluviométrie. En 2024, le débit maximum de temps de pluie est important (1151 m³/j), le percentile 95 (703 m³/j) des volumes collectés (A3+A2) correspond à la capacité hydraulique nominale et montre un impact hydraulique assez conséquent cette année (coef. charge hydraulique moyen acceptable cependant : 47%). A noter que 6 points de délestage existent sur le réseau de collecte : 5 trop-pleins de poste de relevage (pour un total de 9 postes) et 1 déversoir d'orage. En 2024, il n'y a eu aucun by-pass en tête de station d'épuration. A noter cependant que l'Agence de l'Eau a statué sur un point de mesure ne répondant pas aux critères de validation requis, ce sujet est à prendre en considération pour lever l'écart.

La télésurveillance sur tous les postes du système d'assainissement devrait permettre une sectorisation globale des eaux claires d'infiltration et météoriques.

D'après l'exploitant, la commune de Chalmaison est à l'origine d'une grande partie des eaux claires météoriques. Il indique aussi que le poste de relevage d'Everly, situé rue Grande, est en surcharge hydraulique à chaque pluie, induisant des débordements sur le réseau en amont peu profond.

Station d'épuration

La comparaison hydraulique entre l'amont et l'aval de la station montre des écarts de débit inférieurs au seuil de tolérance (10%).

Le niveau de rejet fixé par arrêté préfectoral (en concentration ou en rendement) était respecté lors des 12 mesures d'autosurveillance de l'exploitant. Le système d'assainissement est conforme.

La charge polluante moyenne est évaluée sur la base de 11 bilans 24 h sur les 12 réalisés, la valeur anormale de juin ayant été écartée. La charge est évaluée à 1520 EH (base NTK) ; elle correspond à celle attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables. La station d'épuration reste faiblement chargée en pollution (<50%).

En 2024, la quantité de boues extraites est de 35 TMS, contre 25,9 TMS évacuées (les 5 TMS évacuées en janvier 2025 ont été prises en compte car elles correspondent à des boues de fin d'année 2024, les boues évacuées en janvier 2024 avaient été prises en compte pour l'année 2023). Le tonnage de boues évacuées est retenu pour l'analyse. La production de boues est stable, mais pas tout à fait optimal, avec un ratio montrant un taux d'efficacité de 68 % environ (cf. taux de capture de la centrifugeuse à prendre en compte). Les boues sont déshydratées via une centrifugeuse, stockées dans deux bennes puis sont envoyées en compostage vers plusieurs sites de compostage.

Travaux et études

Les désordres au niveau du génie civil de la station se sont aggravés (signes d'affaissement, fissures) avec notamment la détérioration de l'escalier d'accès aux prétraitements qui peut affecter la sécurité de l'exploitant. La procédure en cours de contentieux engagée par la collectivité en mars 2022 se poursuit actuellement pour déterminer les responsabilités et les actions à mener. Une analyse de risques de défaillance et un diagnostic permanent sont à élaborer en lien avec le délégataire.

Caractéristiques de fonctionnement

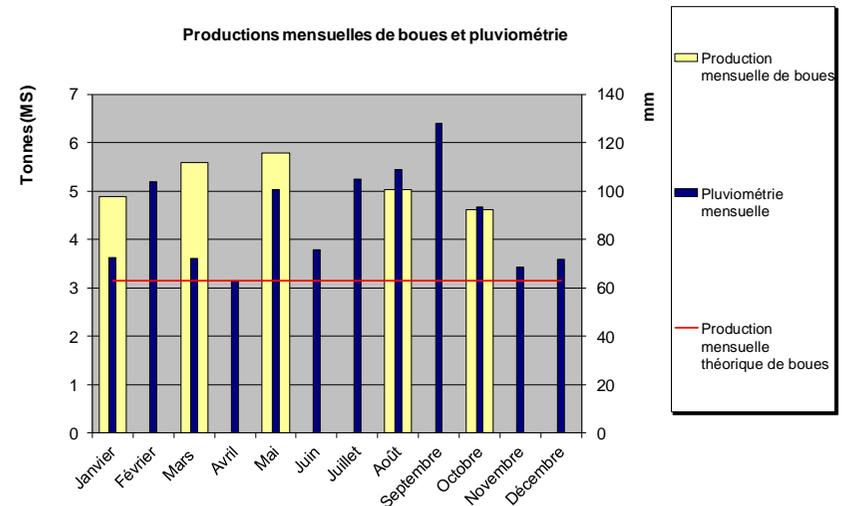
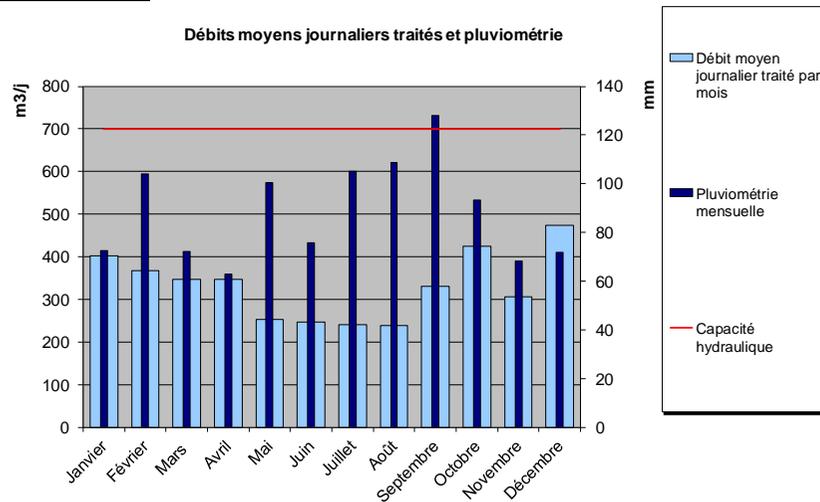
Communes raccordées : CHALMAISON, EVERLY, LES ORMES-SUR-VOULZIE

Nombre de raccordables :	2117	habitants	1588	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	224	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	234	m ³ /j	moyen :	331,2	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1520 E.H.	maxi temps sec :	239	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1151	m ³ /j
pollution NK :	43%	date :	12/2024	hydraulique :	47%	Production annuelle de boues :	25,9	tMS	47	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	337,8	kwh/j	3,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	68%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/02/2024		403			214	190	688	75			75	9,5
	A2+A5+A4	13/02/2024		5,9			10,8	4	35	2		1,35	3,35	0,97
Flux amont retenus en kg/j				79			59	66	161	23				2,6
Flux amont retenus en E.H.				881				1102	1071	1520				1529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,88			7,57	3,59	23,1	1,84	0,55	4,55	6,4	0,77
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,4			95,1	98	94,4	97,3			90	89,5
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	4
Normes de rejet journalières en rendement					92			93	91	88				
Normes de rejet annuelles en rendement													88	85

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LESCHES / ESBLY

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037724801000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT Mise en service : 11/10/2023 Technicien SATESE : Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE) Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F660 n°MISE 2020/146 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147) Ru (ou autre) : Enclos des vignes Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : MARNE</p>	<p>La nouvelle station d'épuration a été mise en service en octobre 2023. Il s'agissait pour la CAVEA de traiter une priorité du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées (SDASS EU n°2) et de résorber un contentieux européen. La levée de l'arrêté préfectoral de mise en demeure par la DDT devrait survenir en 2025, car le bassin d'orage n'a été mis en service que début octobre 2024 (fidèlement au phasage de travaux prévu).</p> <p>Système de collecte : La part d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) en cette année très pluvieuse peut être estimée à environ 500 m3/j ce qui représente quasiment l'équivalent de la consommation d'eau assainie. Aucun déversement au niveau de point réglementaire de type A1, ne peut survenir sur le réseau de collecte suite à la condamnation du trop-plein du PR Europe en avril 2022. Le scénario SANDRE collecte est à mettre à jour en conséquence. Tous les postes de relevage sont télésurveillés ce qui sécurise la collecte.</p> <p>Station d'épuration : Un facteur 6 existe entre les débits minimaux de temps sec et le débit maximal traité par temps de pluie témoignant d'anomalie de branchements d'eaux pluviales vers le réseau séparatif en plus de l'effet des ECPP.</p> <p>Très peu de by-pass ont eu lieu en tête de station d'épuration. On ne dénombre que 3 événements pour un cumul de 220 m3 en lien avec une intervention sur le poste de refoulement. Le débit moyen journalier traité a augmenté de 50% par rapport à l'année 2023. Le taux de collecte par temps sec, comme par temps de pluie est donc très satisfaisant à l'échelle du système d'assainissement.</p> <p>La station d'épuration se situe en moyenne à 59% de coefficient de charge polluante, ce qui est un bon chiffre pour une station d'épuration neuve témoignant d'un bon dimensionnement. La charge peut varier entre 4500 et 5 000 EH environ, elle est cohérente avec le nombre de raccordables. Rappelons que la part de la commune de Lesches raccordée sur la station d'épuration est à la marge (une rue). Le coefficient de charge hydraulique moyen est de 60%, valeur satisfaisante également compte tenu de l'année exceptionnellement pluvieuse.</p> <p>Les résultats d'épuration sont conformes y compris au-delà du débit de référence (cf résultat du bilan du 10 octobre avec 4158 m3/j d'eaux traitée) ce qui témoigne d'un bon dimensionnement hydraulique. Le système d'assainissement est conforme en 2024. La production de boues a été multipliée par un facteur supérieur à 3, ce qui démontre de l'amélioration du traitement des eaux usées par le nouveau dispositif, par temps sec, comme par temps de pluie. La mise en service du bassin d'orage en octobre a permis de traiter en différé les pluies courantes sur la fin d'année. Les données du point SANDRE A5 sont d'ailleurs attendues y compris en l'absence de déversement ainsi que le scénario SANDRE de la station d'épuration.</p> <p>La production de boues extraites est en totale cohérence avec la production de boues évacuée en compostage sur la plateforme de Péroy-les-Gombries (60), mais présente un déficit de l'ordre de 20% par rapport à la production théorique attendue au regard du nombre de raccordables. Cela s'explique par l'effet du bassin d'orage qui n'a pas pu jouer son rôle sur l'année entière, mais surtout par la mise en place du traitement physico-chimique du phosphore qui n'a pas été effective (premiers essais réalisés en décembre), malgré tout le niveau de rejet en PT a été bon. Vis-à-vis des 460.72 TPB évacuée, la siccité moyenne des boues apparaît un peu faible de l'ordre de 16.5% pour une valeur de l'ordre de 20% attendue.</p> <p>Travaux et études : La CAVEA a terminé son SDA intercommunal dans le courant de l'été 2024. Le programme de travaux prévoit notamment sur Esbly : la réhabilitation du réseau EU de l'avenue Foch et un dévoiement de réseau rue des tourterelles.</p>
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 7300 E.H Débit de référence : 2212 m³/j : 438 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 30,599 km Capacité hydraulique TS : 1420 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 2128 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : CENTRIFUGEUSE Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12 Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

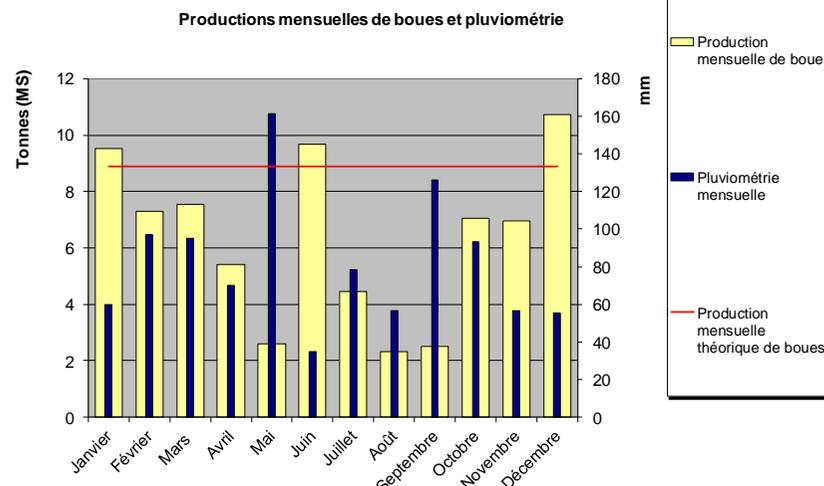
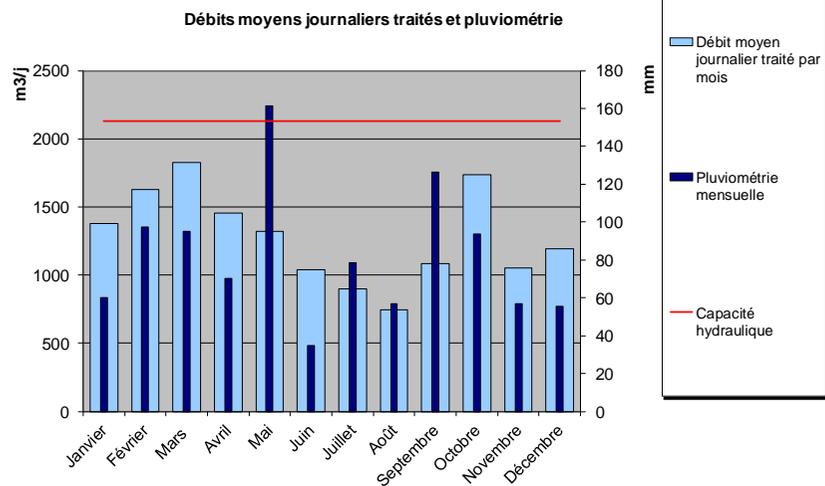
Communes raccordées : ESBLY, LESCHES

Nombre de raccordables :	5828	habitants	4371	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	599	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	784	m ³ /j	moyen :	1278,5	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	4300 E.H.	maxi temps sec :	1041	m ³ /j	maxi temps de pluie :	4731	m ³ /j
pollution NK :	59%	date :	12/2024	hydraulique :	60%	Production annuelle de boues :	76,1	tMS	48	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	437,4	kwh/j	1,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	70%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				215			138	154	382	64				8,7
Flux amont retenus en E.H.				2387				2572	2549	4300				5118
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7			7,95	4,35	23,1	2,7	1,38	2,56	5,26	1,97
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				94,9			93	96,4	92,7	95,6			91,5	72,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					94			94	91	85				
Normes de rejet annuelles en rendement													85	82

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LIZINES / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037725601000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI
 Mise en service : 16/07/2014 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE
 Maître d'ouvrage : LIZINES
 Exploitant : LIZINES
 Constructeur : CREA Step
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Dragon(RUISSEAU)(R40-F2326000)

Ru (ou autre) :
 Rivière 1 : Dragon
 Rivière 2 : Voulzie
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 165 E.H	Débit de référence	: 24,8 m ³ /j
	: 9,9 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,405 km
Capacité hydraulique TS	: 24,8 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 24,8 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet

Commentaires

Système de collecte

Le débit d'entrée est évalué à partir du temps de fonctionnement des pompes de relevage (relevé chaque semaine par l'agent communal) qui refoule les effluents en tête de station. De fait, le suivi hydraulique est imprécis.

Cette année, comme l'année précédente, le temps de fonctionnement des pompes est très conséquent. Des dysfonctionnements du pompage ont eu lieu de janvier à fin mai et la mesure SATESE a révélé que les 2 pompes fonctionnaient en simultané avec un marnage beaucoup trop faible.

Un retour à la normale des valeurs de débit est observable durant le second semestre 2024, suite notamment à la mise en place d'un module de télésurveillance fin mai et à un reparamétrage de l'asservissement des pompes. Le débit moyen de juin à décembre s'élève à 31,4 m³/j.

Un contrat a été signé avec la société CIVB, avec un passage annuel pour la maintenance des armoires électriques et des organes électromécaniques (pompes). Ce contrat est poursuivi.

Station d'épuration

Les résultats du bilan 24h effectué par le SATESE en mai 2024 ont montré de bonnes capacités épuratoires. Le niveau de rejet peu restrictif était largement respecté pour l'ensemble des paramètres polluants (MES, DBO₅ et DCO) avec une bonne nitrification.

Ce dispositif n'a aucune mesure d'autosurveillance imposée réglementairement. Le coefficient de charge polluante de la station a pu être actualisé grâce à la mesure SATESE de mai 2024. La quantité de pollution réceptionnée est de 87 EH selon le paramètre NTK ce qui est cohérent par rapport à la charge théorique via le nombre de raccordables (103 EH). La station d'épuration est chargée à 53 %.

D'après ce bilan 24h SATESE, la présence d'adventices est notable sur les lits de roseaux des deux étages et particulièrement sur le premier. Plusieurs préconisations peuvent être conseillées tels que l'enneigement des filtres (en s'assurant que ceux-ci sont bien étanches) ou la méthode du paillage (utilisation de roseaux finement broyés). Un arrachage régulier des mauvaises herbes doit être effectué sur les filtres.

Travaux et études

Une campagne de vérification de la conformité des branchements a été conseillée par le SATESE suite à l'étude de 2018 : habitations raccordables non raccordées, inversion de branchements (EU, EP, pompes vide cave), maintien de fosses septiques, ... La commune a identifié au 1er semestre 2021 8 habitations raccordables non raccordées qui doivent se mettre en conformité.

Ces travaux de raccordements sur les 8 habitations ont pu être terminés en fin 2022. L'analyse des débits confirme cependant que des apports anormaux d'eaux pluviales vers le réseau séparatif persistent.

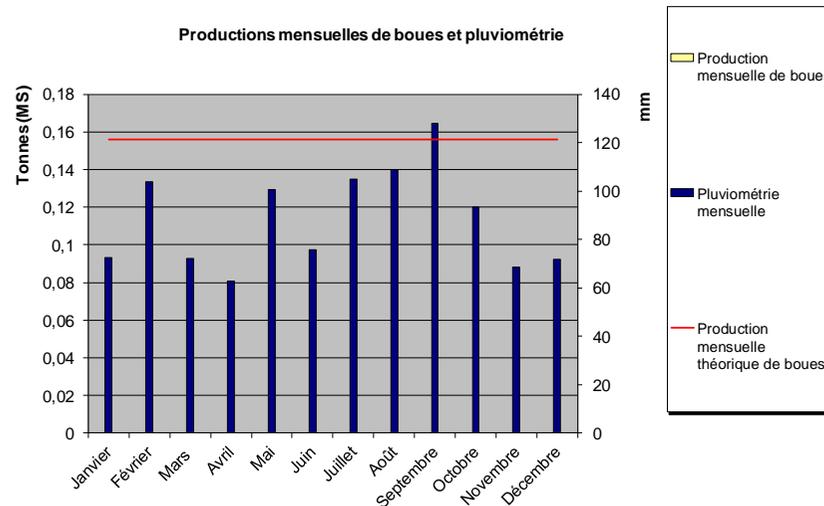
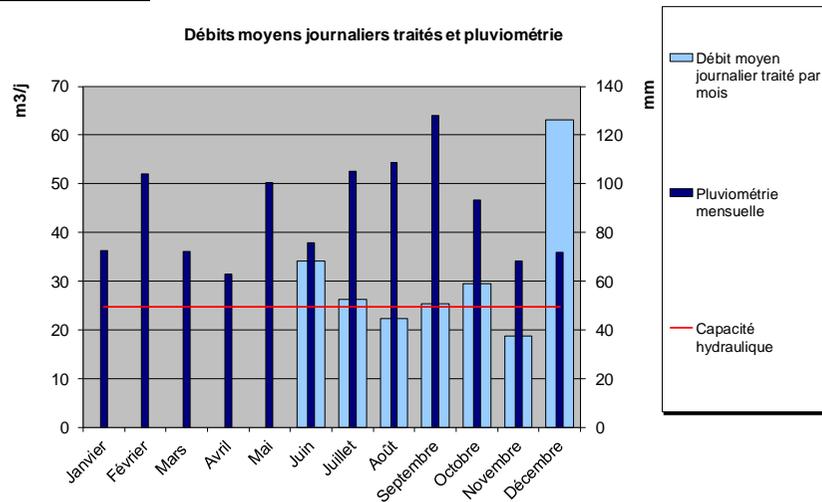
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	LIZINES													
Nombre de raccordables :	135	habitants	101	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	10	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	10	m ³ /j	moyen :	31,4	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	87 E.H.	maxi temps sec :	11	m ³ /j	maxi temps de pluie :	116	m ³ /j			
pollution NK :	53%	date :	05/2024	hydraulique :	127%	Production annuelle de boues :	tMS				gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	8	kwh/j	1,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%				Traitement P :		Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/05/2024	13	237			305	239	557	97,5			97,5	9,63
	A2+A5+A4	22/05/2024	13	8			11	3	27	1,2			88,8	8,8
Flux amont retenus en kg/j				3,1			4	3,2	7,3	1,3				0,13
Flux amont retenus en E.H.				34				53	49	87				76
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8			11	3	27	1,2			88,8	8,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,6			96,4	98,7	95,2	98,8			8,92	8,64
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LONGPERRIER / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037725901000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1991	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA ROISSY PAYS DE FRANCE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE		
Constructeur	: TES		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2022/DDT/SEPR-195		
Arrêté préfectoral boues	: D06/002/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Biberonne(RIVIERE)(R152-F6612000)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Biberonne
Rivière 2	: Beuvronne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 10000	E.H	Débit de référence	: 2236 m ³ /j
	: 600	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 14,255 km
Capacité hydraulique TS	: 2000	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 47%
Capacité hydraulique TP	: 2000	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 53%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 24

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Le réseau étant en partie unitaire, il existe des déversoirs d'orage ou trop-pleins qui peuvent déverser directement vers le milieu naturel en cas de fortes pluies (10 ouvrages dont deux points A1 et un point A2). Le point de mesure A1 associé au déversoir d'orage situé rue de Maincourt a permis de mesurer un volume déversé de 24 246 m³ (105 déversements) représentant 43 % des volumes déversés sur le réseau de collecte, le by-pass majoritaire étant situé sur le trop-plein du poste de relèvement route de St Mard (32 330 m³). A l'échelle du bassin de collecte, les volumes déversés représentent 8.4 % de l'ensemble des effluents collectés par le système d'assainissement pour une limite à ne pas dépasser de 5 %.

Le système de collecte reste conforme, l'évaluation se faisant sur la moyenne des 5 dernières années (suivi < 5 ans). La quantité d'eaux claires parasites permanentes en juin (ECP) est restée élevée (744 m³/j soit 88 % du volume assaini). En fin d'été, ces ECPP sont aussi présentes (458 m³/j) mais s'explique par un effet de ressuyage prolongé des sols, l'été ayant été caractérisé par une forte pluviométrie. Par ailleurs, il est relevé de fortes fluctuations de débits qui ne dépendent pas nécessairement d'évènements pluvieux et ceci tout particulièrement en été, phénomène restant inexpliqué mais déjà constaté en 2023 (dérive du débitmètre ?).

Station d'épuration : Le débit nominal a été dépassé à 90 reprises (2 fois plus qu'en 2023), l'année ayant été particulièrement pluvieuse. Au regard des résultats d'autosurveillance, la qualité des eaux épurées est non conforme (paramètre NTK/dont 3 dépassements de valeur rédhibitoire de 15 mg/l). Les volumes déversés au point A2 restent faibles (1.2 % du total arrivant sur le dispositif). La charge polluante en matières azotées est, à nouveau, supérieure (300 EH, contre 1000 EH en 2023) à celle calculée sur la base du nombre de raccordables, phénomène pouvant s'expliquer par la présence d'un lycée et le raccordement de la ZAC de Saint-Mard qui s'est fortement développée.

La baisse de la production de boues constatée depuis 2020 s'est aggravée, le déficit atteignant 50 % avec un ratio de 30 g/EH/j pour un objectif de 69 g/EH/j. Ce phénomène témoigne surtout de départs de boues lors des à-coups hydrauliques, mais aussi de défauts de collecte mais dans une moindre mesure. L'origine de cette diminution de la performance de la station d'épuration reste inexpliquée. Un seul incident majeur est survenu : bouchage de la canalisation entre le dégazeur et le clarificateur avec débordement et pollution de la Biberonne (05/08/2024).

Le suivi réglementaire de la qualité des boues est à nouveau conforme, la qualité des boues étant excellente.

Il a été relevé une dégradation de la fiabilité des mesures débitométriques en A4 ou A3 depuis mai 2024, les écarts débitométriques étant supérieurs à 10 %. Cette forte dérive nécessite une expertise pour en identifier les causes.

Travaux et études : Des travaux de mise en séparatif de réseaux d'assainissement situés sur la commune de Dammartin-en-Goële (avenue de Saint-Guinfort, chemin de Longperrier et route de Longperrier) et de Longperrier (chemin du Gazon, rues de la Pommeraie et de Paris) et d'extension d'un réseau séparatif pour la mise en conformité de l'école publique des Bergers sont en cours de finalisation.

Dans son courrier d'évaluation de la conformité de ce système d'assainissement, la DDT demande un plan d'actions pour réduire les déversements aux points A1 (DO Maincourt notamment pour lesquels des travaux de mise en séparatif ont été réalisés en amont ce qui auraient dû réduire les déversements).

Caractéristiques de fonctionnement

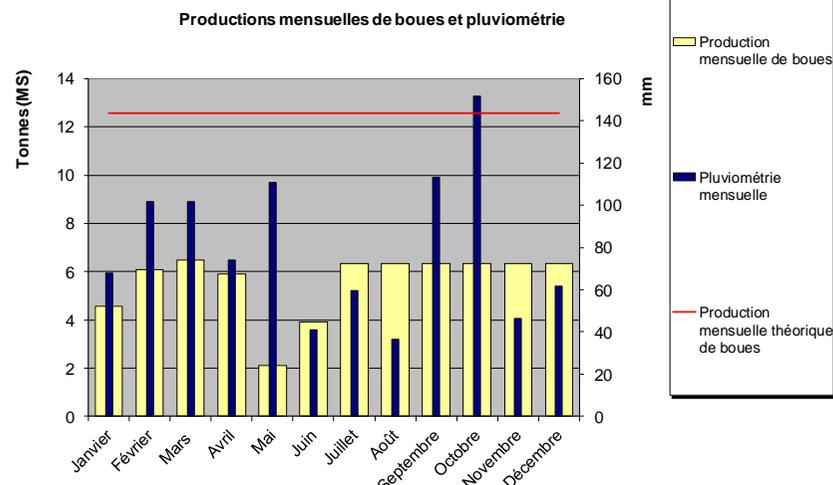
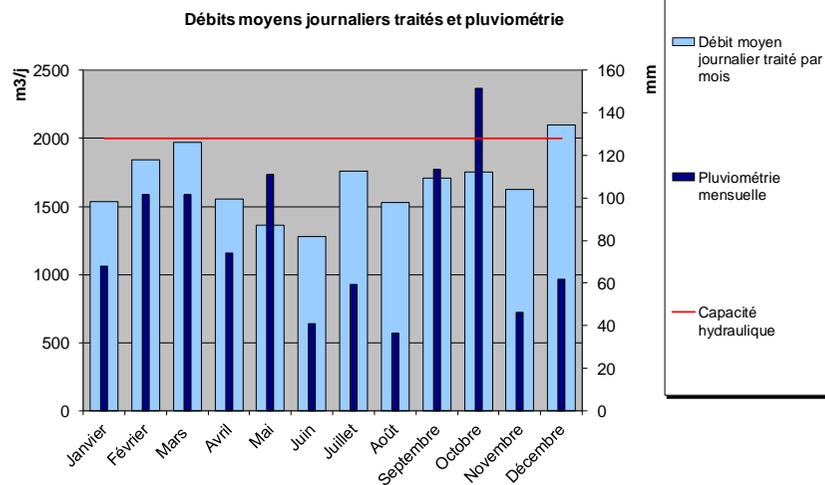
Communes raccordées : DAMMARTIN-EN-GOELE, LONGPERRIER, VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN

Nombre de raccordables :	7703	habitants	5777	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	943	m ³ /j	réf. :	2020 à 2022	mini temps sec :	1306	m ³ /j	moyen :	1668,1	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	6067 E.H.	maxi temps sec :	1592	m ³ /j	maxi temps de pluie :	3156	m ³ /j
pollution NK :	61%	date :	12/2024	hydraulique :	83%	Production annuelle de boues :	67,0	tMS	30	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	1010,1	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	43%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				246			260	285	730	91				8,4
Flux amont retenus en E.H.				2733				4750	4867	6067				4941
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,19			7,36	5,29	20,4	7,25	5,78	3,95	11,2	0,61
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				94,5			95,1	96,5	94,6	87,1			78,9	84
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					93			92	88	90				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LONGUEVILLE / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037726001000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI Mise en service : 16/10/2019 Technicien SATESE : Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : LONGUEVILLE Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F232 2014/018 Arrêté préfectoral boues :	<p>Système de collecte : L'ensemble des PR est télésurveillé. Aucun point de surverse n'est soumis à autosurveillance, mais 3 points de surverse existent sur le réseau séparatif, certains points ont déjà été condamnés dont celui de la salle des Arches qui l'a été définitivement en début 2025. La capacité hydraulique du dispositif a été dépassée 24 jours malgré la nature séparative du réseau de collecte, en lien avec cette année particulièrement pluvieuse. Le coefficient de charge hydraulique moyen est acceptable.</p> <p>En 2021, quelques travaux avaient été effectués pour réduire les apports d'eaux claires parasites notamment : déconnection d'une source par la commune de Sainte-Colombe ; condamnation du trop-plein du DIP du 8 mai par SUEZ ; réhabilitation en 2021 des deux siphons (rue des Murs et rue André Taton) qui étaient fissurés et provoquaient des entrées d'eau de la Voulzie. Une nette amélioration est observée suite à ces travaux avec une baisse significative de ces apports en 2022 et 2023. Cette amélioration est confirmée en 2024 malgré un contexte climatique très pluvieux. L'estimation de ces apports reste toutefois conséquente, environ 234 m³/j.</p> <p>Un débitmètre a été installé sur le réseau de collecte pour comptabiliser les apports de Sainte-Colombe en juillet 2021. Au total, 58599 m³ ont été collectés en provenance de Sainte-Colombe en 2024, soit 28 % du volume total arrivant à la station</p> <p>En 2024, seulement 291 m³ ont été by-passés en A2 (trop plein du PR terminal, DIP la Martine ayant fait l'objet d'une modélisation 3D).</p> <p>Station d'épuration : Le fonctionnement épuration de la station d'épuration est très satisfaisant lors des 12 mesures d'autosurveillance et de la visite SATESE mise à part un dépassement ponctuel de la norme en MES lors d'une mesure d'autosurveillance. La station est conforme.</p> <p>Les phénomènes de siphonage entre le PR des eaux prétraitées et le bassin biologique persistent selon SUEZ. La vanne qui contrôle la vidange du bassin d'orage ne fonctionne plus depuis septembre 2021 ; celle-ci sera retirée en 2024</p> <p>La quantité de boues extraites s'élève à 38 TMS. 34 TMS ont été évacuées vers le centre de compostage du SMAB situé sur la commune de la Presle-en-Brie. La production de boues retenue (boues évacuées) représente seulement 66 % de celle théoriquement attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables. Ce déficit n'est pas normal et relativise les bons résultats de l'autosurveillance. Comme l'avait indiqué SUEZ en 2022, des départs de boues peuvent avoir lieu en l'absence de régulation hydraulique en provenance du PR de La Martine, même s'ils n'ont pas été observés directement. Lorsque le bassin d'orage est plein, la station d'épuration est sollicitée à hauteur de 100 m³/h par le poste de refoulement La Martine ce qui n'est pas compatible avec le dimensionnement du clarificateur, conçu pour traiter 70 m³/h en pointe. Une gestion intersite permettant de limiter le débit du DIP La Martine à 70 m³/h, une fois le bassin d'orage plein est étudiée. La mise en place d'une sonde de turbidité en sortie de station va être mise en place par SUEZ dans le courant de l'été 2025 afin d'évaluer la quantité de MES pendant quelques mois et ainsi confirmer ou non l'observation de départs de boues. Si c'est le cas, l'installation d'une régulation hydraulique sera réalisée par SUEZ.</p> <p>L'usure prématurée de la pompe gaveuse, l'arrêt non automatique de la centrifugeuse en cas de bourrage de la trémie d'alimentation de la pompe gaveuse (surchauffe induite et risque d'incendie), ainsi que la capacité limitée de la benne de stockage sont des facteurs limitants de la filière de traitement des boues. L'installation d'un capteur proposée par l'exploitant permettant d'arrêter l'installation et de limiter les risques de bourrage est pertinente.</p>
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Voulzie de sa source a la confluence de la Seine (exclu)(R40)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Voulzie</p> <p>Fleuve : SEINE</p>	
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 4000 E.H Débit de référence : 995 m³/j : 240 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 14,76 km Capacité hydraulique TS : 600 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 852 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : CENTRIFUGEUSE</p> <p>Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	

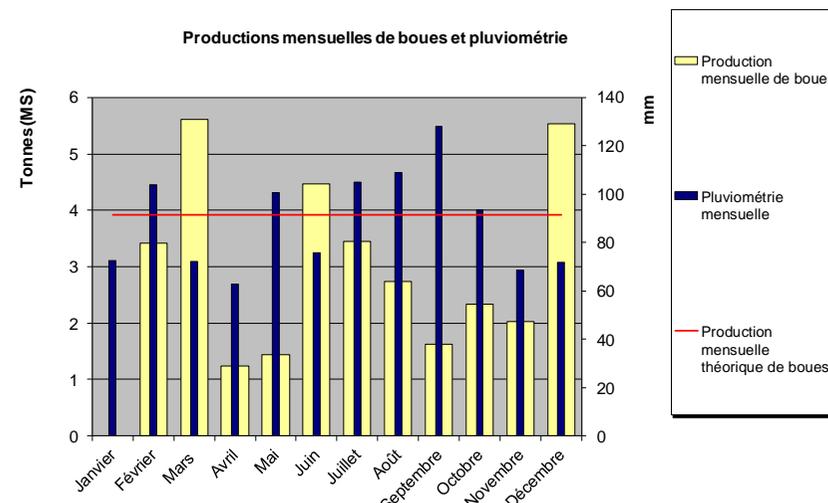
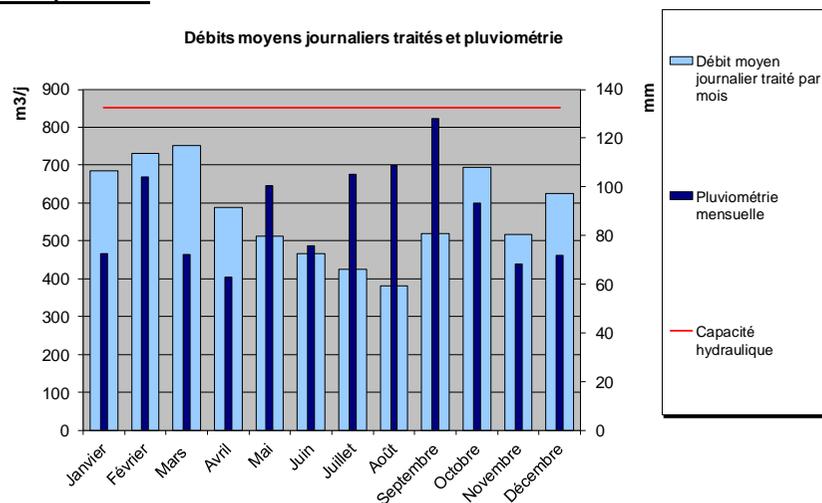
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	LONGUEVILLE, SAINTE-COLOMBE													
Nombre de raccordables :	2833	habitants	2125	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	281	m ³ /j	réf. :	2018 à 2024	mini temps sec :	376	m ³ /j	moyen :	574,7	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1980 E.H.	maxi temps sec :	487	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2070	m ³ /j				
pollution NK :	49%	date :	12/2024	hydraulique :	67%	Production annuelle de boues :	33,9	tMS	47	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	429,1	kwh/j	3,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	71%	Traitement P :	Mixte						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/06/2024		270			251	300	656	98			98	8,9
	A2+A5+A4	11/06/2024		4,7			5,75	3	17	1,3	0,11	0,92	2,22	0,85
Flux amont retenus en kg/j				145			82	96	218	30				3
Flux amont retenus en E.H.				1612				1607	1452	1980				1765
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				8,2			5,85	3,03	17,3	1,41	0,39	1,31	2,72	0,8
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				95,3			95,4	97,9	95	97,4			94,9	83,8
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	4
Normes de rejet journalières en rendement				95				94	89	90				
Normes de rejet annuelles en rendement													90	85

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>																				
<p>Code Sandre : 037726101000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN</p> <p>Mise en service : 01/01/1987 Technicien SATESE :</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : LORREZ LE BOCAGE PREAUX</p> <p>Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS</p> <p>Constructeur : STEREAU</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : 87/DDAF/HY/314</p> <p>Arrêté préfectoral boues : F 438 MISE/2014/060</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Le Lunain de sa source au confluent du Loing (exclu)(R89)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 : Lunain</p> <p>Rivière 2 : Loing</p> <p>Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>La consommation d'eau assainie aurait augmenté de 19% entre les données 2002 et 2023. Cette augmentation n'est pas confirmée au niveau des débits minimum de temps sec. Une partie de l'eau consommée ne rejoindrait-elle pas le réseau de collecte ou y aurait-il un sous comptage des équipements débitmétriques ? Le comportement du réseau de collecte reste à améliorer vis-à-vis de la réduction des apports d'eaux météoriques sachant que le réseau est de type séparatif (existence de regards mixtes cependant sur ce réseau). En effet, il existe un facteur 6,7 entre le débit maximum de temps sec et le débit maximum de temps de pluie. Celui-ci représente cependant seulement 66 % de la capacité hydraulique. Cette station d'épuration dispose cependant d'une très grande marge en termes d'hydraulique.</p> <p>1 déversement a été mesuré au niveau du trop-plein du bassin d'orage, en période de fortes pluies. Il représente un volume annuel de 94 m³.</p>																				
<p>Caractéristiques techniques</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Capacité pollution</td> <td style="width: 10%;">: 2500</td> <td style="width: 10%;">E.H</td> <td style="width: 10%;">Débit de référence</td> <td style="width: 10%;">: 625 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 150</td> <td>kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 3,7 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 625</td> <td>m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 100%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 625</td> <td>m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 0%</td> </tr> </table> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : SILO NON COUVERT</p> <p>Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (24%) VALORISATION AGRICOLE (76%)</p>	Capacité pollution	: 2500	E.H	Débit de référence	: 625 m ³ /j		: 150	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,7 km	Capacité hydraulique TS	: 625	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%	Capacité hydraulique TP	: 625	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%	<p>Station d'épuration</p> <p>Les charges polluantes obtenues via les mesures d'autosurveillance confirment la sous charge en pollution et sont cohérentes avec le nombre de raccordables. La qualité des eaux en sortie montre un traitement très performant de l'installation (cf. résultats des mesures d'autosurveillance).</p> <p>La quantité de boue produite est proche de la production de 2023 et est en baisse par rapport aux années précédentes (6,7 tonnes de matières sèches dont 70 % épandues en août à 23 g/l ; contre 8,8 tonnes en 2022 et 11,4 tonnes en 2021), avec 28 extractions réalisées sur l'année. Le ratio est de 32 gMS/EH raccordables/j contre 60 gMS/EH/j attendu. Il y a eu un ralentissement de l'alimentation du silo dès le mois de mars (atteinte de la capacité max). Une extraction vers le centre de compostage de PhytoRestore a eu lieu en avril puis jusqu'à l'épandage des boues en juillet. Rappelons que le silo de stockage des boues est de taille insuffisante (5 à 6 mois d'autonomie maximum sur la base de coefficient de charge en pollution actuel, contre 12 mois requis pour une valorisation agricole directe).</p> <p>A noter que le génie-civil de la station d'épuration et certains équipements clés nécessiteraient quelques réparations (ferraillages apparents au niveau du dégraisseur, du dessableur, du dégazeur et du clarificateur). Une intervention en octobre pour remettre en état le pont racleur a été réalisée en octobre avec vidange du clarificateur (15 m³ ont été by-passés vers le milieu naturel à cette occasion).</p>
Capacité pollution	: 2500	E.H	Débit de référence	: 625 m ³ /j																	
	: 150	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,7 km																	
Capacité hydraulique TS	: 625	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%																	
Capacité hydraulique TP	: 625	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%																	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Travaux et études</p> <p>Avec l'autorisation de la reprise de l'épandage depuis février 2023, au vu de la taille limitante du silo il serait nécessaire de maintenir l'élimination régulière des boues vers l'unité de compostage de PhytoRestore située à la Brosse-Montceaux, qui accepte des boues liquides, en anticipant au maximum le niveau de remplissage du silo pour conserver une sécurité permanente et éviter des pertes de boues. Cela n'a pas été réalisé en 2024.</p>																				

Caractéristiques de fonctionnement

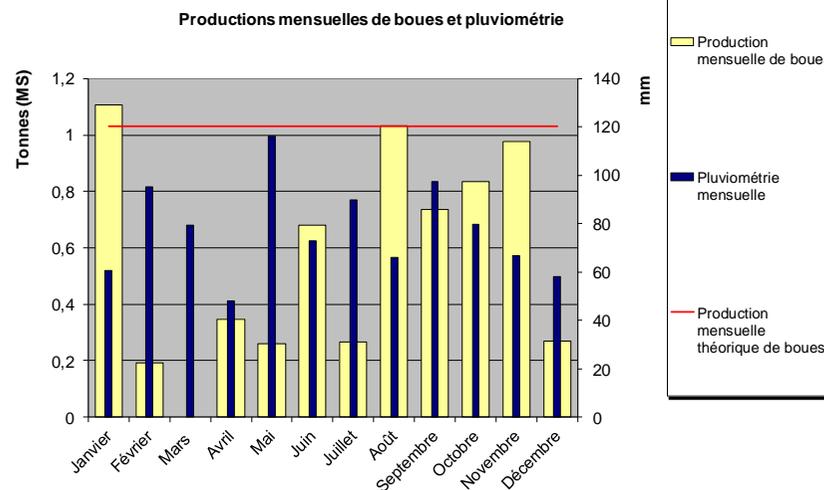
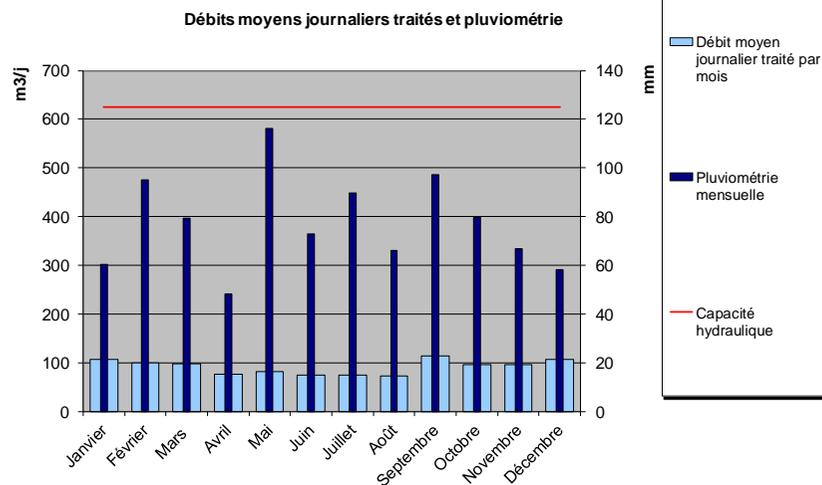
Communes raccordées : LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX

Nombre de raccordables :	697	habitants	523	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	100	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	77	m ³ /j	moyen :	91,3	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	573 E.H.	maxi temps sec :	62	m ³ /j	maxi temps de pluie :	416	m ³ /j
pollution NK :	23%	date :	12/2023	hydraulique :	15%	Production annuelle de boues :	6,7	tMS	32	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	85,8	kwh/j	2,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	53%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				44			34	36	97	8,6				0,9
Flux amont retenus en E.H.				494				605	647	573				529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,38			8,13	4,06	24,4	2,05	0,7	1,81	3,85	2,92
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,3			95,2	97,8	94,7	95,9			92,6	54
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	120	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037726201000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI Mise en service : 21/12/2022 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER Constructeur : CREA Step Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F230/MISE/2021/012 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : La Voulzie de sa source a la confluence de la Seine (exclu)(R40) Ru (ou autre) : Fossé Rivière 1 : Rivière 2 : Voulzie Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte Le débit d'entrée est évalué à partir d'un débitmètre électromagnétique qui permet d'avoir des données journalières plus précises par rapport à l'ancienne station. Un débitmètre spécifique permet de connaître les apports de l'activité Business Village (organisation de séminaires) au réseau de collecte communal. Une convention de rejet signée en 2018 autorise pour cette activité un débit moyen hebdomadaire maximal de 60 m3 et une charge polluante maximale réservée de 300 E.H. L'exploitant doit suivre ces apports et vérifier le respect de ces valeurs en alertant le cas échéant la commune. Les pointes de fréquentation du site se situent à hauteur de 470 clients/j (moyenne à 208 clients/j mais répartis sur quelques dates chaque mois/données de décembre 2022 à octobre 2023).</p> <p>Contrairement aux autres années, la quantité d'eaux claires parasites permanentes est importante en 2024 (143 m3/j). Cela est en lien avec un contexte de nappe haute quasi-permanente durant cette année particulièrement pluvieuse.</p> <p>La charge hydraulique maximale de 344 m3/j est atteinte ou dépassée à 58 reprises, majoritairement lors des périodes pluvieuses. Il existe une régulation hydraulique qui limite le débit admis à la capacité hydraulique de la station (344 m3/j) afin d'éviter le noyage des filtres pendant des événements pluvieux exceptionnels. Cette régulation a été largement dépassée le 15 et 16 mai malgré un temps sec. Cela être expliqué par le dysfonctionnement du débitmètre électromagnétique sur le premier semestre 2024 qui a été indiqué par Véolia.</p> <p>Avec cette régulation hydraulique et un réseau de collecte totalement unitaire, des déversements importants peuvent avoir lieu en entrée de station. En effet, les volumes surversés au niveau des 2 points SANDRE S16 représentent 44 % des volumes collectés sur l'année 2024 ce qui est très conséquent : 14 631 m3 déversés au niveau du DO rue des Vaux et 32 854 m3 au niveau du trop-plein du poste en entrée de station. Le suivi des 2 points est indispensable car ils ne surversent pas forcément en même temps. Le déversoir d'orage rue des Vaux peut surverser alors que le poste n'a pas by-passé sur une même journée.</p>
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 550 E.H Débit de référence : 344 m³/j : 33 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 13,782 km Capacité hydraulique TS : 97,5 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 65% Capacité hydraulique TP : 344 m³/j (pluie) Unitaire : 35%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	<p>Station d'épuration La fréquence de l'autosurveillance réglementaire est annuelle sur ce dispositif. La mesure d'autosurveillance n'a pas permis d'actualiser le coefficient de charge de la station, car non représentative. C'est le bilan 24h SATESE réalisé en octobre 2023 qui est utilisé sur la base du paramètre NK (267 EH). La station d'épuration est chargée à 48% en pollution. Cette estimation n'est pas totalement en accord avec le nombre d'habitants raccordables car elle prend aussi en compte les apports du Business Village qui était fréquenté durant la mesure (60 à 90 EH estimés et 10 m3/j). En revanche, la quantité de pollution estimée en provenance de cette activité durant la mesure n'était pas cohérente avec la fréquentation du site (300 personnes, soit un ratio faible de 33 l/pers//j). Aucune explication n'a été trouvée.</p> <p>Le niveau de rejet était respecté sur l'ensemble des paramètres durant les deux visites SATESE, et la mesure d'autosurveillance effectuées en 2024 avec de très bons résultats épuratoires. Néanmoins, un entretien plus abouti des filtres doit être effectué avec notamment un désherbage plus régulier par l'exploitant sur les deux étages. En effet, le développement très important d'adventices sur tous les filtres et sur des grandes surfaces risque de compromettre la bonne repousse des roseaux et le bon fonctionnement de la station.</p>
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

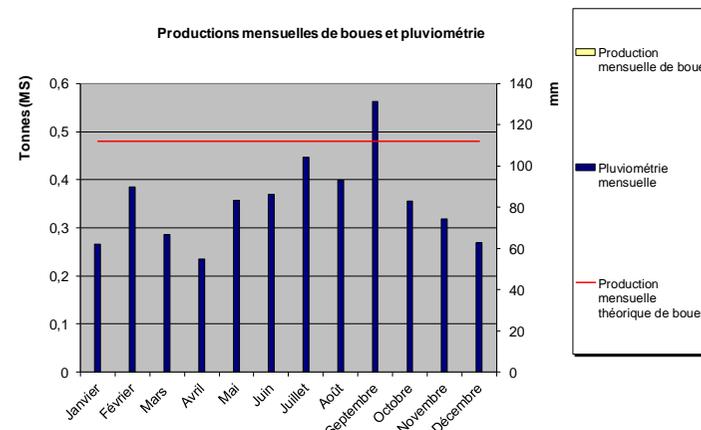
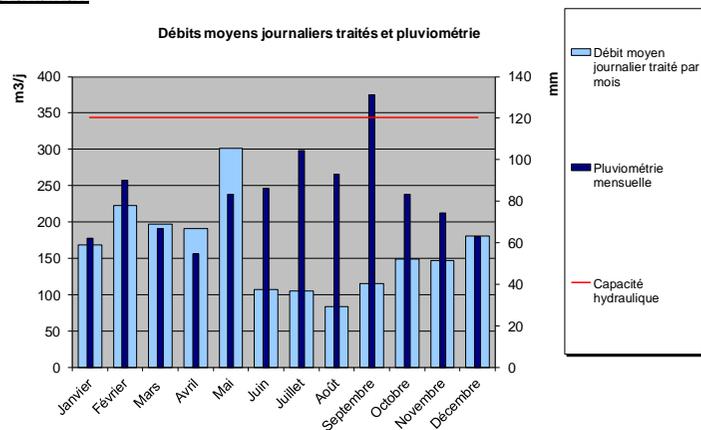
Communes raccordées : LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE

Nombre de raccordables :	207	habitants	155	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	30	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	28	m ³ /j	moyen :	164	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	267 E.H.	maxi temps sec :	170	m ³ /j	maxi temps de pluie :	372	m ³ /j
pollution NK :	48%	date :	10/2023	hydraulique :	48%	Production annuelle de boues :	tMS			gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	25,9	kwh/j	2,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :		Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/03/2024	216	15			10	7	36	8			19	1,27
	A2+A5+A4	14/03/2024	216	2			4	3	10	0,5			15	0,76
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/05/2024		51			38,8	41	112	18			18	2,4
	A2+A5+A4	16/05/2024		4			5	3	14	0,63	0,1	12,9	13,5	1,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/12/2024		51			27	29	77	24			24	2,7
	A2+A5+A4	17/12/2024		4			4	3	10	0,68	0,1	28	28,7	2
Flux amont retenus en kg/j				3,9			7	4,7	12	4				0,31
Flux amont retenus en E.H.				43				78	80	267				182
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,33			4,33	3	11,3	0,6	0,1	20,5	19,1	1,35
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,3			77,4	79,8	82,2	95,8			15,2	37,3
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				70	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE / HAMEAU DE LA QUEUE AUX BOIS

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037726202000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI Mise en service : 01/01/1971 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Traconne(RUISSEAU)(R40-F2302000) Ru (ou autre) : Traconne Rivière 1 : Rivière 2 : Voulzie Fleuve : SEINE</p>	<p>Station d'épuration</p> <p>Ce type de dispositif ne peut assurer qu'un traitement sommaire.</p> <p>Lors de la visite SATESE, réalisée au mois de mai, le niveau de rejet était respecté sur tous les paramètres (MES, DBO5 et DCO), mais les performances épuratoires sont très limitées. Sur ce type de station obsolète, il est néanmoins généralement difficile de maintenir un rejet correct puisque aucun réglage n'est possible. Globalement, le dispositif montre une sensibilité à la pluviométrie en lien avec la nature unitaire du réseau de collecte avec un maximum de temps de pluie à 76 m³/j (moyenne sur 6 jours).</p> <p>Certains débits mesurés sont parfois très faibles avec potentiellement des désamorçages de la pompe (données au verso à considérer avec prudence, faible niveau de fiabilité). Les débits sont estimés à partir des relevés du temps de fonctionnement de la pompe de relevage. La fréquence des relevés hebdomadaire n'est pas suffisante pour avoir une vision précise du fonctionnement hydraulique du dispositif. Les eaux claires parasites permanentes semblent négligeables en 2024.</p> <p>La station d'épuration est en principe curée une fois par an, à cette occasion un curage complet est réalisé (poste de relevage en entrée, rinçage de la pouzzolane, décanteur-digesteur). Aucune information sur des boues évacuées n'a été indiquée dans le fichier SANDRE en 2024.</p> <p>Le terrain ayant bougé, la canalisation de rejet est déboîtée, ce qui rend la réalisation du prélèvement sur eau traitée délicate.</p> <p>D'après l'arrêté du 21 juillet 20215, aucune mesure d'autosurveillance n'est réglementairement requise. La charge brute de 2024 en pollution est estimée à partir du nombre de raccordables.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le remplacement de cette installation, de conception obsolète et en mauvais état, est fortement nécessaire. Elle constituait cependant une priorité moindre par rapport à la reconstruction de celle du bourg dont la mise en eau a été effectuée le 30 novembre 2022. Les travaux du bourg étant achevés, la commune pourra lancer le projet de mise aux normes du système d'assainissement de ce hameau.</p> <p>Une solution de type « Filtre compact coco » pourrait alors être étudiée.</p>
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 180 E.H Débit de référence : 27 m³/j : 10 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,53 km Capacité hydraulique TS : 27 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 0% Capacité hydraulique TP : 27 m³/j (pluie) Unitaire : 100%</p> <p>File eau : FILTRE PERCOLATEUR File boues : DIGESTEUR Destination des boues : ABSENCE DE PRODUCTION DE BOUES (100%)</p>	
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

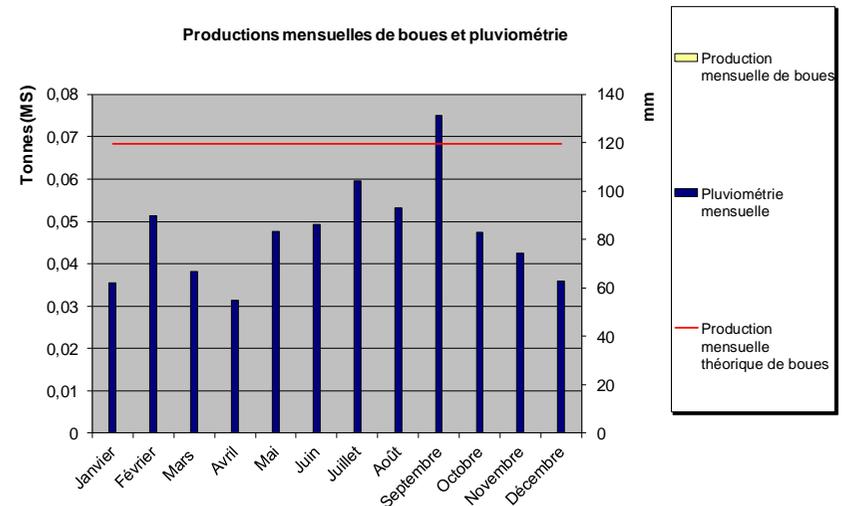
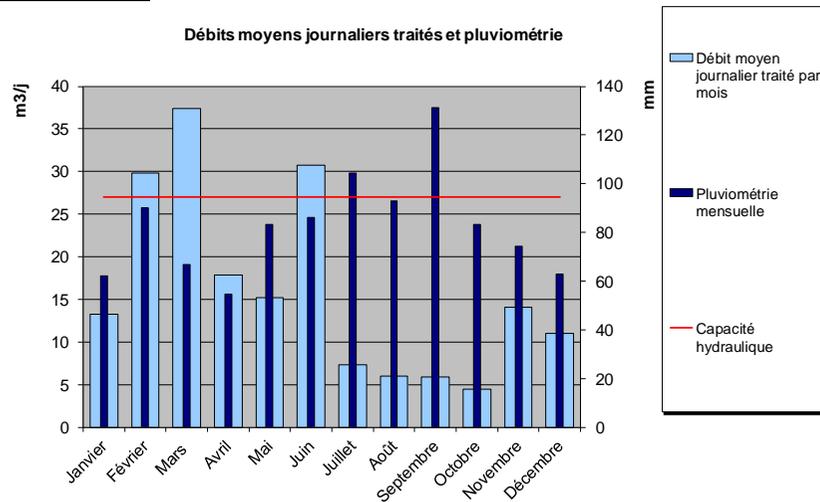
Communes raccordées : LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE – Hameau de la queue aux bois

Nombre de raccordables :	51	habitants	38	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	8	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	3	m ³ /j	moyen :	16,1	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	38 E.H.	maxi temps sec :	6	m ³ /j	maxi temps de pluie :	76	m ³ /j
pollution DBO5 :	21%	date :	12/2023	hydraulique :	60%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	2,3	kwh/j	1,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%		Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/05/2024		160			64	68	184	44			44	4,8
	A2+A5+A4	16/05/2024		40			44,2	24	129	25	19	15,5	40,5	4,6
Flux amont retenus en kg/j					3,4		2,1	2,3	5,7	0,57				0,06
Flux amont retenus en E.H.					38			38	38	38				38
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l					40		44,2	24	129	25	19	15,5	40,5	4,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)					75		30,9	64,7	29,9	43,2			7,95	4,17
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					50			60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE / HAMEAU DE VILLEGRUIS

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037726204000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI Mise en service : 01/06/2014 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F230/MISE/2011/062 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Traconne(RUISSEAU)(R40-F2302000) Ru (ou autre) : Traconne Rivière 1 : Rivière 2 : Voulzie Fleuve : SEINE</p>	<p><i>La station d'épuration du Hameau de Villegruis traite les effluents des hameaux d'Ecurie et de Villegruis (88 abonnés raccordables selon les données de Véolia 2024).</i></p> <p>Système de collecte : Le réseau d'assainissement (ancien réseau pluvial converti en réseau unitaire) collecte des eaux claires météoriques en quantité très importante occasionnant des déversements au niveau du déversoir d'orage de la station. Le comptage de ces déversements n'est pas imposé au vu de la capacité de la station bien qu'un équipement de mesure y soit installé. Le débit moyen annuel admis à la station d'épuration est estimé à $\pm 38 \text{ m}^3/\text{j}$ (année particulièrement pluvieuse). On comptabilise 160 jours de dépassement de la capacité hydraulique. Le débit maximum par temps de pluie, mesuré en octobre 2024 de $370 \text{ m}^3/\text{j}$ (pluie de 49 mm) représente plus de 16 fois la capacité hydraulique de la station. La station est régulièrement en surcharge hydraulique. Les eaux claires parasites permanentes (hors eaux claires météoriques) restent quant à elles négligeables. Par ailleurs, on comptabilise 146 jours de débit inférieur à 80% de la consommation d'eau assainie et des valeurs minimales de temps sec en nappes basse faibles : $7 \text{ m}^3/\text{j}$ pour 17 attendus. Trois hypothèses ont été émises en 2022 : -Un mauvais état du réseau : exfiltrations d'eaux usées dans le sol. Seul un passage caméra pourrait confirmer ou infirmer cette hypothèse (<i>le tronçon situé la rue de la Vallée des Prés avait été identifié comme fortement sensible au dernier SDA</i>). -Un raccordement partiel des habitations raccordables (à vérifier par enquête de conformité). -Une estimation du volume d'eau assainie erronée sur les hameaux du fait d'un gros consommateur d'eau sur la commune (activité business Village) ; une surestimation est probable mais de quel ordre ?</p> <p><i>Les 2 premières hypothèses sont cohérentes si l'on tient compte de la charge polluante mesurée par le SATESE en septembre 2021 : 60 EH pour $9 \text{ m}^3/\text{j}$.</i></p> <p>RAPPEL : La mise en place d'une régulation hydraulique (à partir du débitmètre électromagnétique) est conseillée sur ce dispositif pour protéger le dispositif des à-coups hydrauliques et éviter des débordements. La charge hydraulique journalière d'occurrence mensuelle ne doit pas en théorie dépasser $108 \text{ m}^3/\text{j}$ (notamment en présence d'un gâteau de boues de 10-20 cm) sur le lit actif (60 m^2). Un débit de $210 \text{ m}^3/\text{j}$ pourrait cependant être toléré à fréquence mensuelle pour un gâteau de boues de moins de 10 cm (ce qui est le cas pour le moment), cette valeur a été dépassée à 7 reprises en 2024.</p> <p>Station d'épuration : Les coefficients de charges de la station d'épuration obtenus lors du bilan SATESE de septembre 2021, sont reconduits en 2024. Lors de la visite SATESE le niveau de rejet du dispositif était respecté. Les performances de traitement de la station d'épuration sont généralement très satisfaisantes malgré une surcharge hydraulique régulière. Le taux de collecte en pollution devra être confirmé. La gestion des adventices est une priorité sur ce type de dispositif.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 150 E.H Débit de référence : $22,5 \text{ m}^3/\text{j}$: 9 kgDBO_5/j Longueur des réseaux : $2,65 \text{ km}$ Capacité hydraulique TS : $22,5 \text{ m}^3/\text{j (sec)}$ Séparatif eaux usées : 0% Capacité hydraulique TP : $22,5 \text{ m}^3/\text{j (pluie)}$ Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet</p>	<p>Travaux et études Il semble opportun de mettre en place une campagne de vérification de la conformité des branchements des habitations raccordables (pour confirmer le nombre d'habitants réellement raccordés sur les 2 hameaux et la déconnexion des fosses septiques) et de réaliser des inspections télévisuelles sur la totalité du linéaire du réseau unitaire (2650 ml) pour établir un diagnostic structurel précis et effectuer les travaux de réhabilitation les plus prioritaires. La mise en place d'une régulation journalière de débit à $108 \text{ m}^3/\text{j}$ est nécessaire.</p>

Caractéristiques de fonctionnement

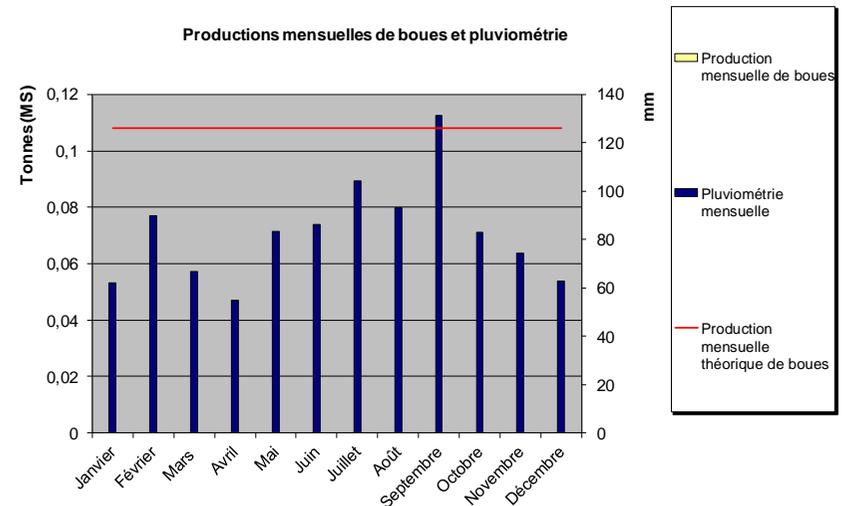
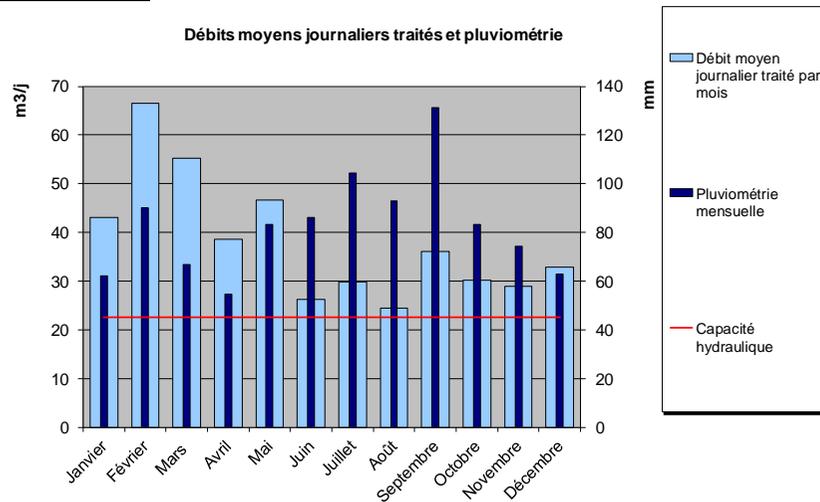
Communes raccordées : LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE/Hameaux de Villegruis et d'Ecurie

Nombre de raccordables :	146	habitants	110	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	21	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	8	m ³ /j	moyen :	38,2	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	60 E.H.	maxi temps sec :	36	m ³ /j	maxi temps de pluie :	370	m ³ /j
pollution NK :	40%	date :	09/2021	hydraulique :	170%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	6,3	kwh/j	1,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/05/2024		41			52,8	58	148	39			39	4,5
	A2+A5+A4	16/05/2024		4			6,75	3	21	1,1	0,45	23,3	24,4	2,9
Flux amont retenus en kg/j				1,6			1,8	1,9	5	0,9				0,09
Flux amont retenus en E.H.				18				32	33	60				53
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			6,75	3	21	1,1	0,45	23,3	24,4	2,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,2			87,2	94,8	85,8	97,2			37,4	35,6
Normes de rejet journalières en mg/l					35			35	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					75			60	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX / LUMIGNY

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037726402000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT Mise en service : 01/01/1977 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES</p> <p>Maître d'ouvrage : LUMIGNY NESLES ORMEAUX Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F472 1995/069 (art 41) Arrêté préfectoral boues : D05/003/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100) Ru (ou autre) : Fossé Rivière 1 : Rivière 2 : Yerres Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte : Le comportement du réseau est satisfaisant vis-à-vis de la présence d'eaux claires parasites de nappe. Néanmoins, des débits excessifs sont toujours observés par temps de pluie, et ce malgré le caractère séparatif du réseau d'assainissement. Ceci peut s'expliquer par des inversions de branchements d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées. Un travail d'enquêtes domiciliaires est à réaliser par la commune pour détecter les particuliers non conformes et définir un programme de mise en conformité. Des diagnostics ont été faits dans le cadre du SDA intercommunal porté par la CC Du Val Briard sur les bâtiments publics communaux (centre de Loisirs à Nesles et Stade/club de Tennis à Lumigny). Des mises en conformité ont été proposées par l'étude.</p> <p>En 2024, la capacité hydraulique de la station d'épuration, de 90 m³/j a été dépassée 192 j et le débit de référence, de 192 m³/j durant 11 j. Il y a eu 49 j de déversement, pour un volume total de 5 346 m³, au niveau du trop-plein du poste de relèvement en tête de station (point A2), suite à des événements pluvieux significatifs. Ces déversements représentent 13 % du volume annuel collecté, ce qui est conséquent. La fiabilité de la mesure reste à confirmer car délicate sur des trop-pleins de poste de relevage.</p> <p>Une panne du poste ayant eu lieu du 21 juillet au 24 juillet a entraîné le déversement de 170 m³ d'eaux usées vers le milieu naturel. Une alarme supplémentaire en cas d'arrêt des pompes pendant plus de 4 h a été mise en place par l'exploitant.</p> <p>Station d'épuration : Les flux collectés lors de la mesure d'autosurveillance du mois d'octobre sont disparates et ne sont pas en adéquation avec la charge attendue. Ils n'ont pas permis de mettre à jour les coefficients de charge polluante. Néanmoins le dispositif dispose d'une marge en traitement (coef. de 63% de la capacité en pollution). La qualité de l'eau traitée était excellente lors des mesures réalisées en 2024. Compte tenu que la commune a initié le projet de mise aux normes, la station est considérée conforme en 2024, malgré son caractère obsolète.</p> <p>La quantité de boues extraites, de 4,5 tMS demeure insuffisante (source de non-conformité). Difficile à quantifier avec des poches filtrantes, elle représenterait 55 % de celle théoriquement attendue pour ce dispositif (33 gMS/EH/j mesurés, pour 60 gMS/EH/j attendus), laissant supposer, en plus des by-pass, de pertes de boues vers le milieu naturel, notamment les mois sans extractions (mai et décembre).</p> <p>Sur ce dispositif, le maintien d'une régulation du débit entrant à 10 m³/h maximum environ est nécessaire pour éviter les pertes de boues en cas de surcharge hydraulique. A ce jour, les pompes sont surdimensionnées (32 et 46 m³/h) et inadaptées au dimensionnement hydraulique du clarificateur. Par temps sec, le temps de fonctionnement très limité des pompes permet d'éviter les départs de boues. Par temps de pluie, l'exploitant a mis en place une régulation début mars qui devait permettre de limiter le débit à 260 m³/j, valeur cohérente avec un débit horaire de l'ordre de 10 m³/h. Cependant cette valeur a été dépassée par la suite (297 m³/j le 27 juillet). Une vérification de SUEZ est nécessaire sur ce point pour s'assurer que la régulation soit bien effective.</p> <p>Travaux et études : Pour la période 2025-2026, la commune a remis en concurrence le contrat de prestation de services pour l'exploitation des 3 systèmes d'assainissement collectif (Lumigny, Nesles et Ormeaux). SUEZ a été reconduit.</p> <p>Concernant le projet de reconstruction de la station d'épuration, la mission de maîtrise d'œuvre a débuté fin janvier 2025. Le programme de travaux prévoit la reconstruction d'une station d'épuration de 700 EH (231 m³/j) de type filtres plantés de roseaux verticaux avec un bassin d'orage de 70 m³. Il est également prévu le remplacement de la portion terminale du collecteur d'eaux usées (environ 350 ml).</p> <p>Le lancement de la consultation pour les travaux est prévu en février 2026.</p>
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 600 E.H Débit de référence : 192 m³/j : 36 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 2,975 km Capacité hydraulique TS : 90 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 90 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : POCHE FILTRANTE Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

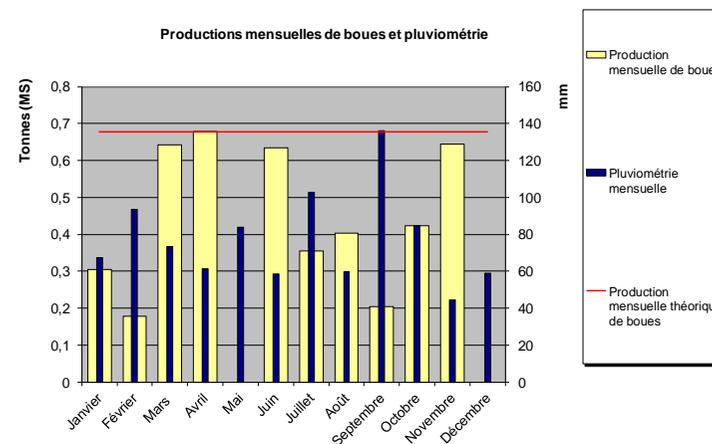
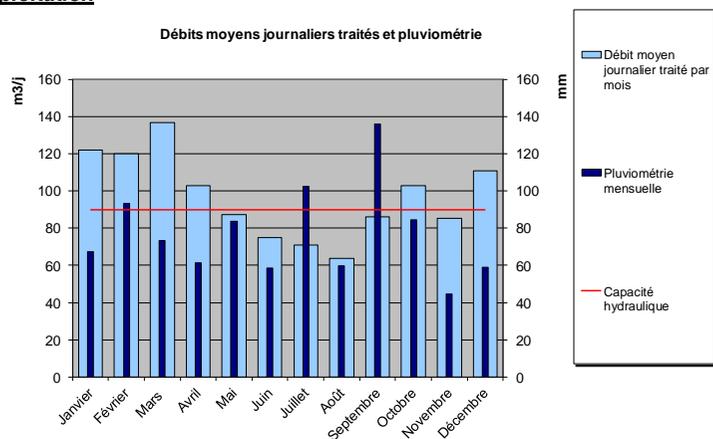
Communes raccordées : LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX-Lumigny

Nombre de raccordables :	509	habitants	382	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui	
Consommation eau assainie :	56	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	62	m ³ /j	moyen :	97	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge DBO5 :	377 E.H.	maxi temps sec :	65	m ³ /j	maxi temps de pluie :	333	m ³ /j
pollution DBO5 :	63%	date :	09/2019	hydraulique :	108%	Production annuelle de boues :	4,5	tMS	33	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	69,2	kwh/j	3,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	55%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/05/2024		330			311	360	836	124			124	13
	A2+A5+A4	16/05/2024		4			9,25	3	31	2,2	0,78	8,06	10,3	0,74
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	09/09/2024	96	222			133	147	369	88,4	84		88,4	9,24
	A2+A5+A4	09/09/2024	96	6,4			9,06	5,92	24,4	2,46	0,91	2,69	5,15	3,33
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/10/2024		221			193	220	526	111			111	8,6
	A2+A5+A4	22/10/2024		5			9,25	5	27	2,1	0,55	1,25	3,35	3,4
Flux amont retenus en kg/j				24			19	23	52	5,5				0,6
Flux amont retenus en E.H.				271				377	345	367				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,13			9,19	4,64	27,5	2,25	0,75	4	6,25	2,49
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,9			95,1	97,6	94,8	97,9			94,3	72,9
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX / NESLES

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037726401000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 10/06/2022 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES
 Maître d'ouvrage : LUMIGNY NESLES ORMEAUX
 Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE
 Constructeur : ERSE
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F472/MISE/2011/060
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Yerres
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 520 E.H Débit de référence : 155 m³/j
 : 31,2 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 5,098 km
 Capacité hydraulique TS : 110 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%
 Capacité hydraulique TP : 155 m³/j (pluie) Unitaire : 0%
 File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV
 File boues : LITS À RHIZOPHYTES
 Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1
 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

La station d'épuration a été mise en service le 10/06/2022 et inaugurée en juin 2025.

Système de collecte

Depuis le 25/11/2022, l'acquisition des données est au pas de temps journalier par la télésurveillance. La valeur estimée d'ECPP de 2018 à 2022 est de l'ordre de 42 m³/j. En 2024, les ECPP sont d'environ 59 m³/j en raison du contexte de nappes hautes et de forte pluviométrie.

Le débit maximum de 848 m³/j, obtenu en février, correspond à une charge hydraulique surfacique de 3,6 m/j ce qui est beaucoup trop important, la charge hydraulique surfacique maximum admissible à fréquence mensuelle étant de 1,8 m/j.

En raison de fortes arrivées d'eaux claires dans la station d'épuration depuis novembre 2023, en lien avec le contexte pluviométrique, une régulation hydraulique de 160 m³/j a été mise en œuvre mi-mars 2024, correspondant à la capacité hydraulique de la station d'épuration (charge hydraulique surfacique de 0,7 m/j). Au vu des débits observés depuis sa mise en place, celle-ci semble effective, à l'exception du 11 octobre (206 m³ traité et volume by passé estimé à 660 m³).

L'origine de ces apports constants est anormale, des recherches ont été menées par Suez sur le réseau de collecte notamment pour les réseaux se situant proche de l'Yerres mais elles n'ont rien donné. Il est important de poursuivre les investigations pour cerner l'origine de ces apports parasites significatifs.

Les données de déversement pour le point A2 semblent transmises à partir du 9 mars 2024 (uniquement des zéros les jours précédents, ce qui interroge au vu des forts débits observés). Il y a eu 82 jours de déversement, pour un volume total estimé de 9 406 m³. Ils sont notamment le résultat de la régulation hydraulique mise en place et de l'année exceptionnellement pluvieuse.

Ces déversements représentent 14 % du volume collecté (A3+A2) ce qui est conséquent. 25 % des volumes surversés l'ont été entre le 9 et le 11 octobre suite à des pluies exceptionnelles.

Système de traitement

Les charges obtenues lors de la mesure d'autosurveillance étaient disparates et non représentatives. Les charges de la mesure d'essais de garantie ont donc été maintenues. La station d'épuration est chargée à 73 % en pollution.

La qualité des eaux traitées respecte largement le niveau de rejet réglementaire en concentration et en rendement, même lorsque le débit de référence est dépassé. Le traitement du NTK par nitrification est excellent.

En 2024, les roseaux étaient bien développés sur les deux étages et les casiers en bon état d'entretien.

Etudes et travaux

Un nouveau marché de prestation de services a été passé avec Suez pour la période 2025-2026. Il est important pour SUEZ d'ajuster la régulation hydraulique à l'évolution des débits entrants, ceci possiblement en fonction des saisons. En effet, la régulation à 160 m³/j est stricte et sert à protéger les filtres en cas d'apports continus d'eaux parasites sur de longues périodes. A noter que lors de périodes où le débit moyen serait plus faible la station peut accepter une fois par mois jusqu'à 420 m³/j ou 210 m³/j en pointe hebdomadaire sans dégradation du traitement. Cela permettrait de réduire les volumes déversés vers l'Yerres.

Caractéristiques de fonctionnement

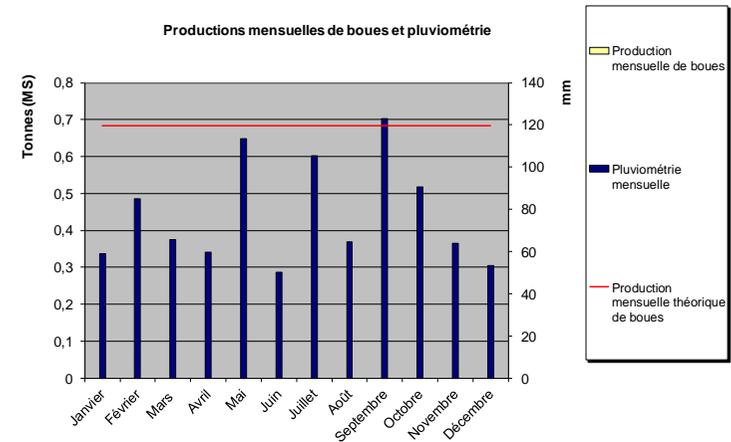
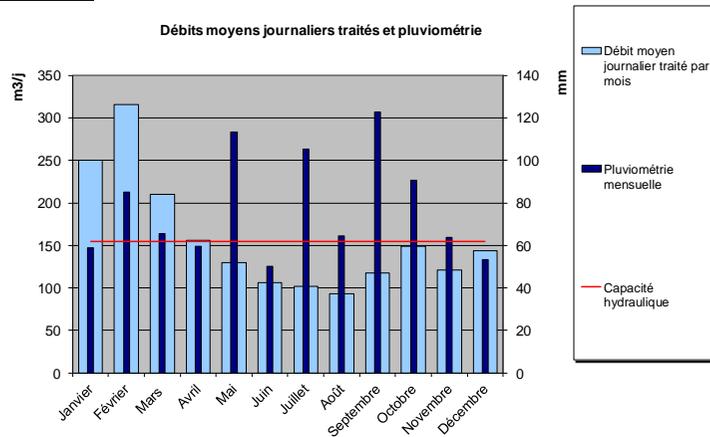
Communes raccordées : LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX-Nesles

Nombre de raccordables :	484	habitants	363	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	53	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	80	m ³ /j	moyen :	157,9	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Mesure de réception / BE	Charge NK :	380 E.H.	maxi temps sec :	107	m ³ /j	maxi temps de pluie :	848	m ³ /j
pollution NK :	73%	date :	03/2023	hydraulique :	102%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	15,2	kwh/j	0,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/05/2024		140			110	130	291	51			51	5,1
	A2+A5+A4	16/05/2024		4			5	3	14	0,66	0,12	27,3	28	4,6
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/10/2024		259			211	260	534	53			53	5,9
	A2+A5+A4	22/10/2024		4			7,5	3	24	0,72	0,19	25,8	26,5	1,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/12/2024	160	113			74,1	88,7	193	54,1	43		54,1	5,6
	A2+A5+A4	11/12/2024	174	2			4,92	3	13,7	0,5	0,39	27,5	28	2
Flux amont retenus en kg/j				37			18	13	59	5,7				0,4
Flux amont retenus en E.H.				412				224	394	380				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			6,25	3	19	0,69	0,16	26,6	27,2	3,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,8			96	98,3	95,3	98,7			47,6	39,6
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				90	85	70				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX / ORMEAUX

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037726403000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT Mise en service : 01/12/2015 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES Maître d'ouvrage : LUMIGNY NESLES ORMEAUX Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE Constructeur : CREA Step Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F472/MISE/2011/060 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100) Ru (ou autre) : Fossé Rivière 1 : Rivière 2 : Yerres Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Les capteurs du dispositif de traitement de l'H₂S (injection de nitrate de calcium) au niveau du PR de RIGNY ne détectent pas d'H₂S, engendrant une absence d'injection de réactif. De plus, l'H₂S avait été initialement détecté à l'exutoire des refoulements de Rigny et Ormeaux. Des investigations complémentaires seraient donc intéressantes pour localiser les émanations.</p> <p>Depuis juin 2021, une récupération des débits journaliers via la télésurveillance a pu être mise en place par le prestataire de services. Leur analyse montre une cohérence entre la consommation en eau assainie moyenne et les débits minimums de temps sec en période de nappe basse. Néanmoins des pics de débits sont observés lors de chaque épisode pluvieux, témoignant d'inversions de branchements d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées. La capacité hydraulique de 103 m³/j a régulièrement été dépassée (97 jours) et le coefficient de charge hydraulique moyen laisse une certaine marge (charge hydraulique surfacique moyenne de 0,5 m/j). Les à-coups hydrauliques ponctuels sont bien tolérés par ce type de filière (max de 1,4 m/j sur les filtres pour le débit maximum de temps de pluie 2024, ce qui reste acceptable de manière ponctuelle).</p> <p>Fin 2021, une corrélation entre la sonde piézométrique en place et l'atteinte du trop-plein au niveau du poste en entrée de station a été réalisée par l'exploitant. A noter que l'équipement de ce point de déversement A2 n'est pas obligatoire réglementairement vu la capacité du dispositif. En 2024, 41 jours de déversements par temps de pluie ont été observés au point A2, représentant 467 m³ soit 1,5 % du volume collecté, ce qui est satisfaisant.</p>
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 430 E.H Débit de référence : 106 m³/j : 26 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 3,825 km Capacité hydraulique TS : 65 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 103 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	<p>Station d'épuration</p> <p>Les coefficients de charge polluante déterminés lors de la mesure SATESE de 2017 ont été actualisés à partir de la mesure d'autosurveillance du 11 avril qui est cohérente sur la partie azotée : 320 EH (+32 EH sur le paramètre NTK/nombre de raccordables). La station d'épuration est chargée à 67% si l'on se base sur le nombre de raccordables.</p> <p>La qualité des eaux rejetées respectait largement les normes fixées par l'arrêté préfectoral lors des visites SATESE et de la mesure d'autosurveillance. Le traitement du NTK est excellent.</p> <p>Les anomalies observées sur le réservoir de bâchée intermédiaire persistent depuis juin 2021 malgré une rehausse de la poire de niveau. L'origine de ces anomalies proviendrait du compteur de bâchées, hors service. La rotation d'alimentation des filtres est correctement gérée sur les deux étages.</p>
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Travaux et études</p> <p>Suite à une remise en concurrence, un nouveau marché de prestations de services a été passé avec Suez pour la période 2025-2026.</p>

Caractéristiques de fonctionnement

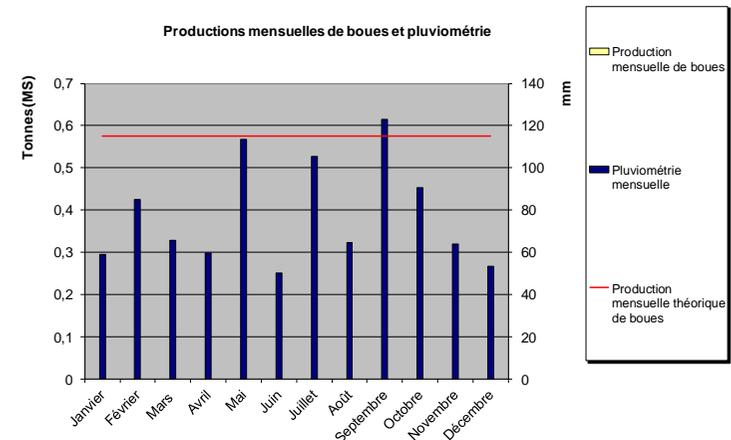
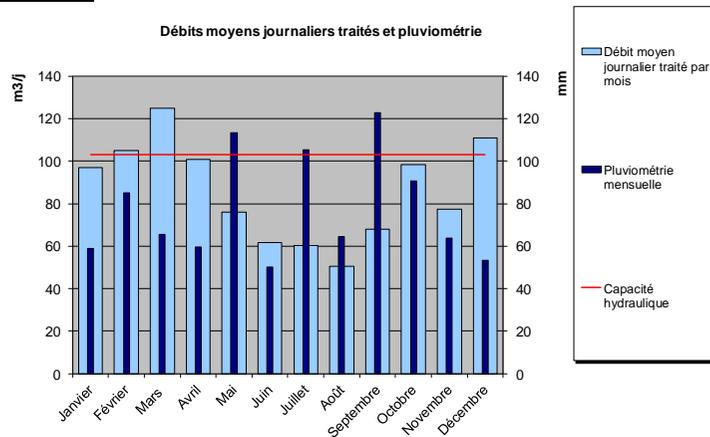
Communes raccordées : LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX

Nombre de raccordables :	384	habitants	288	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	40	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	47	m ³ /j	moyen :	86	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	320 E.H.	maxi temps sec :	67	m ³ /j	maxi temps de pluie :	242	m ³ /j
pollution NK :	74%	date :	04/2024	hydraulique :	83%	Production annuelle de boues :	tMS			gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	7,2	kwh/j	0,4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/04/2024	102	138			104	127	264	47,1	45,1	0,1	47,1	6,29
	A2+A5+A4	11/04/2024	102	2			3,9	3	9,6	0,99	0,39	20,5	21,5	4,96
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/05/2024		91			79,2	90	216	40			40	4,6
	A2+A5+A4	16/05/2024		4			6,25	3	19	0,87	0,23	25,5	26,4	5,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/10/2024		204			102	120	270	50			50	4,9
	A2+A5+A4	22/10/2024		4			6,25	3	19	0,73	0,13	25,3	26	3,6
Flux amont retenus en kg/j				14			11	13	27	4,8				0,6
Flux amont retenus en E.H.				157				217	179	320				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,33			5,47	3	15,9	0,86	0,25	23,8	24,6	4,62
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,4			94,1	97,3	93,5	98,1			45,4	15,9
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				90	85	70				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives	Commentaires																				
<p>Code Sandre : 037726602000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX</p> <p>Mise en service : 21/06/2021 Technicien SATESE :</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX</p> <p>Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST</p> <p>Constructeur : SOGEA EST BTP</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : F441 N° MISE 2019/056</p> <p>Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Vallée Javot</p> <p>Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte : Cette station d'épuration intercommunale traite les eaux usées des communes de Pamfou, Machault et Valence-en-Brie. On retrouve sur les 3 communes la même configuration : Poste de Refoulement (PR) pour le transfert des effluents associé à un Bassin d'Orage (BO). A noter que les effluents de Valence-en-Brie transitent par le réseau d'assainissement de Pamfou.</p> <p>La problématique de la remontée du ru de la Vallée Javot au niveau des trop-pleins des BO de Pamfou et Valence-en-Brie est toujours d'actualité (événements plus nombreux en 2024 compte tenu de l'augmentation de la pluviométrie). Lors de la réunion du 18/12/2024, il a été acté de ne pas mettre en place de solution technique de type clapet/rejet du BO par pompage en période de crue. Il est attendu entre autres un reprofilage du fossé et une remise en service d'un ouvrage de régulation en amont du site de Valence-en-Brie sous la maîtrise d'ouvrage du SM4VB. Les périodes de mise en charge du canal débitmétrique de by-pass sont relevées par l'exploitant lors de ses passages ; il conviendrait a minima de disposer de données exhaustives par l'installation d'une sonde de niveau dans le fossé. A noter que les données brutes de déversements sont transmises sur ces périodes.</p> <p>Concernant le BO de Machault, il conviendra de diagnostiquer l'état de la conduite de déversement jusqu'au ru ; des dégradations pouvant être la cause d'un écoulement difficile en période de hautes eaux, ayant également pour conséquence une mise en charge du canal par l'aval.</p> <p>Le point de déversement en tête de station (point réglementaire A2) est constitué de 4 points logiques S16 (3 points au niveau des PR/BO et un by-pass total sur le site de la station d'épuration). 274 jours de déversements ont été comptabilisés et représentent 376 849 m³, soit un taux très élevé de 52,1 % des volumes collectés (+ 209 % par rapport à 2023). La répartition des volumes déversés est : station (0,02 %), Pamfou (10,4 %), Machault (6,2 %) et Valence-en-Brie (83,3 %). Au vu de cette répartition, la bonne représentativité de la mesure de by-pass sur Valence-en-Brie est un réel enjeu pour disposer d'une vision juste du fonctionnement de ce système d'assainissement.</p> <p>Station d'épuration : La Police de l'eau a déclaré conforme ce système d'assainissement au titre de 2024.</p> <p>Les performances épuratoires sont bonnes et conformes, malgré une non-conformité sur le paramètre NK lors de la mesure de juillet. L'exploitant justifie cette anomalie par une extraction excessive de boues (explication contradictoire avec la très faible quantité de boues extraite en juillet).</p> <p>La production de boues (boues extraites = boues en entrée de centrifugeuse - boues extérieures) est correcte, mais non optimale, avec un ratio obtenu de 57 g MS/E.H./j pour 69 g MS/E.H./j attendus avec un traitement physico-chimique du phosphore (impact des by-pass amont probablement). La déshydratation des boues extérieures a été privilégiée sur la période de juin à août d'après l'exploitant. Il est nécessaire de trouver une gestion des boues extérieures adaptée et non impactante pour le fonctionnement propre de la station d'épuration de PAMAVAL. Les boues évacuées sont envoyées sur le centre de compostage de Sivry-Courtry. La station d'épuration est équipée d'un silo pour recevoir des boues extérieures (maille du tamis non adaptée). La gestion globale des boues liquides de la collectivité (silos souples) est assurée par la station d'épuration de PAMAVAL depuis le 01/01/2023 (antérieurement limitée au retraitement des boues des stations d'Echouboulains, Les Ecrennes et Féricy), soit environ 39,7 t MS en 2024. Le SATESE a conservé en référence les charges polluantes mesurées en 2023 (résultats 2024 faibles).</p> <p>La station d'épuration est chargée à 68 % en pollution et à 76 % en hydraulique.</p> <p>Travaux et études : Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) des 3 communes a été actualisé. Le programme de travaux de mise en séparatif et de réhabilitation des réseaux d'assainissement est engagé : sur Valence-en-Brie, travaux en cours (date prévisionnelle de fin 18/10/2025), sur Machault, travaux en attente de démarrage et sur Pamfou, travaux envisagés en 2027.</p>																				
Caractéristiques techniques																					
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Capacité pollution</td> <td style="width: 10%;">: 3100</td> <td style="width: 10%;">E.H</td> <td style="width: 10%;">Débit de référence</td> <td style="width: 10%;">: 1252 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 186</td> <td>kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 15,709 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 465</td> <td>m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 41%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 1252</td> <td>m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 59%</td> </tr> </table> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : CENTRIFUGEUSE</p> <p>Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	Capacité pollution	: 3100	E.H	Débit de référence	: 1252 m ³ /j		: 186	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 15,709 km	Capacité hydraulique TS	: 465	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 41%	Capacité hydraulique TP	: 1252	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 59%	
Capacité pollution	: 3100	E.H	Débit de référence	: 1252 m ³ /j																	
	: 186	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 15,709 km																	
Capacité hydraulique TS	: 465	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 41%																	
Capacité hydraulique TP	: 1252	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 59%																	
Autosurveillance																					
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>																					

Caractéristiques de fonctionnement

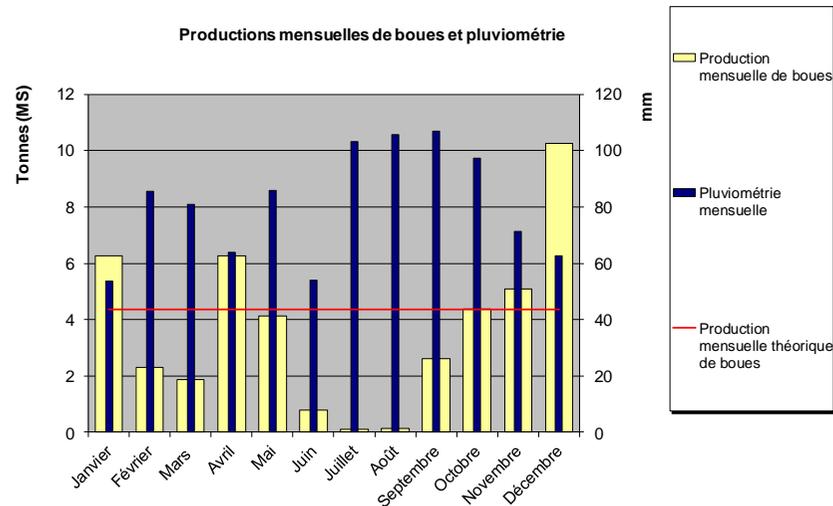
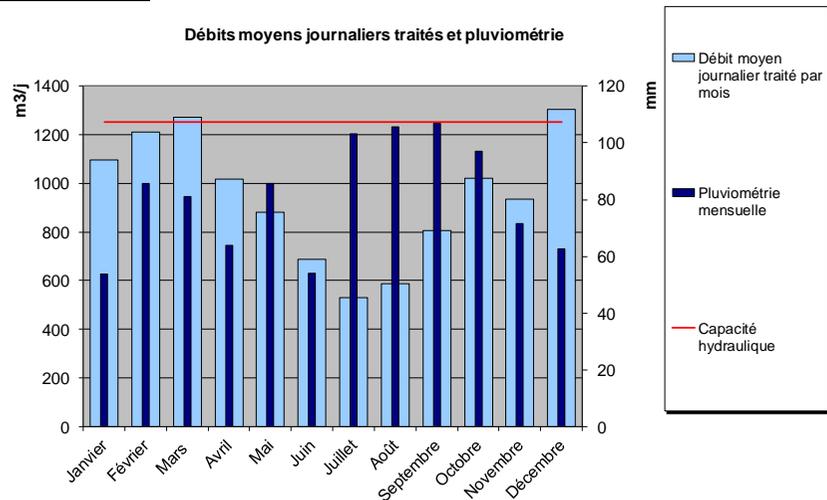
Communes raccordées : MACHAULT, PAMFOU, VALENCE-EN-BRIE

Nombre de raccordables :	2619	habitants	1964	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	271	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	423	m ³ /j	moyen :	945,9	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	2113 E.H.	maxi temps sec :	716	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1817	m ³ /j
pollution NK :	68%	date :	12/2023	hydraulique :	76%	Production annuelle de boues :	44,2	tMS	57	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	622,9	kwh/j	5,5	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	83%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	08/10/2024		100			51,8	57	145	37			37	1,8
	A2+A5+A4	08/10/2024		4			4	3	10	1,5	1	7,3	8,8	0,22
Flux amont retenus en kg/j				135			86	99	234	32				3,1
Flux amont retenus en E.H.				1504				1643	1557	2113				1824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7,35			8,12	5,52	21,4	6,99			28,5	0,93
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				88,3			85,2	89,8	86,5	82,1			30,7	71,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														2
Normes de rejet journalières en rendement					90			90	85	85				
Normes de rejet annuelles en rendement														80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MAISON-ROUGE-EN-BRIE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037727202000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 28/01/2013 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : MAISON ROUGE EN BRIE
 Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS
 Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F473MISE/2008/058
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)
 Ru (ou autre) : Yvron
 Rivière 1 : Yvron
 Rivière 2 : Yerres
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1082	E.H	Débit de référence	: 415 m ³ /j
	: 64,9	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,143 km
Capacité hydraulique TS	: 162	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 24%
Capacité hydraulique TP	: 386	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 76%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Le point d'autosurveillance A2 se compose du déversoir d'orage (DO) en tête de station et du DO du bassin d'orage. Le DO en tête de station a été instrumenté par le délégataire en octobre 2021 (sonde à ultrasons + détecteur de surverse). Une étude de modélisation du déversement du DO de tête de STEP a été réalisée en 2023. L'intégration de la nouvelle loi hydraulique est effective depuis le 1^{er} janvier 2024. Cette année, seul le DO en tête de station a déversé : 97 jours, représentant un volume estimé à 32 958 m³ (423 h de déversement en 2024) soit 29 % du volume collecté ce qui est significatif, mais à rapprocher de l'année très pluvieuse.

La quantité d'eaux claires parasites permanentes est estimée à 56 m³/j environ cette année, plus élevée que l'année dernière (38 m³/j en 2023) en raison du contexte de nappes hautes de 2024.

Station d'épuration

Le coefficient de charge hydraulique moyen est de 58 %. La capacité hydraulique de la station d'épuration a été dépassée au cours de 54j, (36j en 2023) et le débit de référence 34j.

Une solution pour palier l'écart observé les années passées entre les débits amont et aval a été mise en place par le délégataire fin octobre 2021. L'unique variateur de fréquence sur les 2 pompes de relèvement en entrée de station a été retiré (cf. bridage par vanne pour ajustement du débit). Les turbulences antérieurement observées au niveau du canal de sortie, à l'origine des erreurs de mesures, se sont alors réduites (bien que des écarts subsistent encore). Néanmoins, cette solution n'est pas optimale d'un point de vue hydraulique : vitesse ascensionnelle au niveau du clarificateur pouvant être dépassée poste en charge, provoquant éventuellement des départs de boues vers le milieu naturel. La mise en place d'un variateur sur chacune des pompes serait à privilégier.

Les résultats épuratoires sont conformes pour les deux mesures d'autosurveillance réglementaire, malgré le déversement conséquent de la pluie du 10 octobre (écrêtage à hauteur du Q réf. qui est de 415 m³/j). Le système d'assainissement est conforme.

La production totale de boues, de 4,1 T MS est largement inférieure par rapport à l'an passé et représente un ratio de 27 gMS/EH/j seulement. Cela est notamment dû à un phénomène de sous-comptage du débitmètre pour les boues extraites une grande partie de l'année. Ce faible ratio peut aussi s'expliquer par les by-pass en tête de station ou des départs ponctuels de boues ou des incertitudes sur la mesure en MS dans le bassin d'aération.

Il conviendra d'étudier ces hypothèses. De plus, au vu des résultats anormaux obtenus par le SATESE lors de son expertise boues en mars 2023, il est préconisé de refaire les tarages sur l'ensemble des lits et de vérifier les modalités de fonctionnement des pompes (permutation ou pas). Les résultats des taux de capture des lits devront également être confortés par des analyses complémentaires (73% en MST et 91% en MES), ils peuvent induire un biais significatif dans l'estimation de la production de boues basée sur les MST.

Les niveaux de remplissage en boues des casiers restent faibles et confirment une production de boues largement déficitaire sur certaines années depuis la mise en service de la station d'épuration.

Travaux et études

L'exploitant a sollicité la commune pour faire déplacer le système de récupération d'eau industrielle du clarificateur qui se situe actuellement dans le local, à proximité de l'armoire électrique.

Caractéristiques de fonctionnement

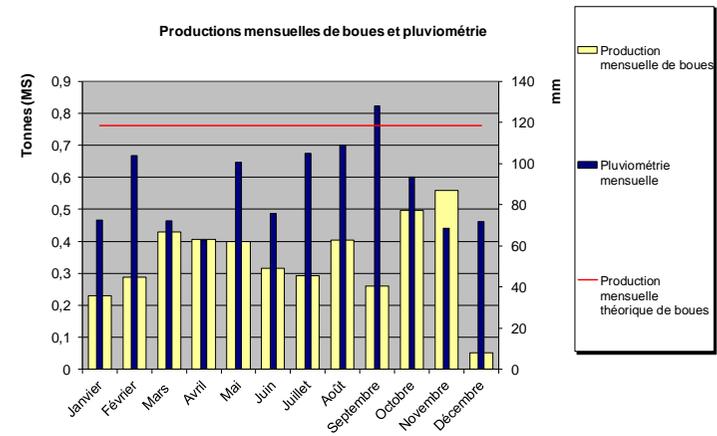
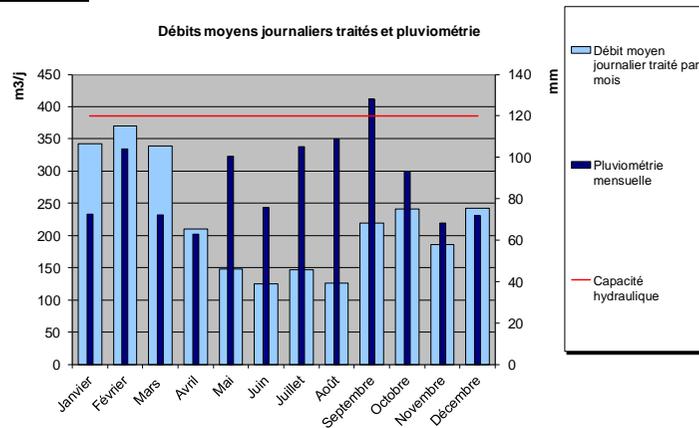
Communes raccordées : MAISON-ROUGE-EN-BRIE

Nombre de raccordables :	514	habitants	386	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	59	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	103	m ³ /j	moyen :	224,6	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	423 E.H.	maxi temps sec :	100	m ³ /j	maxi temps de pluie :	595	m ³ /j
pollution DBO5 :	39%	date :	12/2023	hydraulique :	58%	Production annuelle de boues :	4,1	tMS	27	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	143,6	kwh/j	6,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	45%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/04/2024		120			148	190	362	89			89	7,4
	A2+A5+A4	24/04/2024		4			5,25	3	15	1,3	0,18	39,1	40,4	4,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/06/2024	125	159			92,2	71	319	38,2			38,2	5,98
	A2+A5+A4	19/06/2024	120	7			8,45	4	25,8	1,5			3,91	2,92
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/10/2024	346	33			29	15	115	8,6			8,6	1,03
	A2+A5+A4	10/10/2024	2281	11,2			12,4	5,66	38,3	2,45			9,54	0,73
Flux amont retenus en kg/j				12			22	25	57	6,8				0,6
Flux amont retenus en E.H.				133				423	380	453				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,4			8,7	4,22	26,4	1,75	0,18	39,1	18	2,68
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				86,2			82,2	85,1	84,9	88,8			48,3	40,9
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90					
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	
Normes de rejet journalières en rendement					90			90	85					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MAISON-ROUGE-EN-BRIE / LANDOY

Caractéristiques administratives	Commentaires								
<p>Code Sandre : 037727204000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT Mise en service : 01/12/2017 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : MAISON ROUGE EN BRIE Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Dragon(RUISSEAU)(R40-F2326000) Ru (ou autre) : Vieux Moulins Rivière 1 : Dragon Rivière 2 : Voulzie Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>11 abonnés sont raccordés sur ce système d'assainissement, les débits traités sont très faibles.</p> <p>La mesure d'efficacité du dispositif réalisée par le SATESE en juin 2020 avait révélé l'absence de collecte d'eaux claires parasites permanentes (cf. réseau entièrement séparatif et neuf).</p> <p>Le débit moyen entrant sur ce dispositif est estimé à partir du temps de fonctionnement des pompes du poste de relevage situé en entrée du système (relèves faites par l'exploitant toutes les semaines ou toutes les 2 semaines et tarage de 20 m3/h de date non précisée). Le débit minimum mesuré est cohérent avec la consommation en eau assainie. Le débit maximum de temps de pluie ne semble pas montrer de réelle influence de la pluie sur le réseau de collecte.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>En l'absence de mesure d'autosurveillance imposée par la réglementation pour cette capacité de station d'épuration, les coefficients de charge estimés lors de la mesure SATESE de juin 2020 ont été reconduits (47% de taux de charge en pollution).</p> <p>Le procédé est conçu pour l'abattement de la matière organique et des MES.</p> <p>Lors du prélèvement ponctuel du SATESE d'avril, la qualité des eaux traitées ne respectait pas le niveau de rejet en vigueur, notamment pour le paramètre MES où la valeur rédhibitoire de 85 mg/l a été dépassée (150 mg/l le jour de la visite). Un constat similaire avait été fait en 2021 et 2022, la valeur de 2023 étant à 79 mg/l.</p> <p>Des MES résiduelles en sortie sembleraient provenir du massif filtrant lui-même (poussière de fibre de coco). Une nouvelle visite en janvier 2025 a redonné un résultat en MES tout à fait correct (18 mg/l) montrant une fluctuation de la qualité du rejet. Ce phénomène est accentué par le caractère ponctuel du prélèvement compte tenu des très faibles débits à traiter.</p> <p>Une vidange de la fosse toutes eaux (20 m³) a été réalisée en novembre 2022. Depuis le SATESE ne dispose pas de la date de la dernière vidange. Les recommandations du constructeur préconisent une vidange tous les 3 à 4 ans. La prochaine vidange sera à planifier en fonction du niveau de boues dans la fosse toutes eaux (à suivre par l'exploitant).</p> <p>Pour rappel, en juin 2020, le débit mesuré des pompes de relèvement était nettement supérieur (24 m3/h de moyenne pour 17 m3/h prévu) à celui prévu initialement par le constructeur. Il est important que l'exploitant vérifie régulièrement l'absence de départ de flottants ou boues vers le filtre de coco qui pourrait s'expliquer par un débit d'alimentation trop élevé de la fosse toutes eaux et donc une remise en suspension des matières décantées. Le cas échéant, un colmatage prématuré des filtres pourrait se produire.</p>								
<p>Caractéristiques techniques</p> <table border="0"> <tr> <td>Capacité pollution : 50 E.H</td> <td>Débit de référence : 7,5 m³/j</td> </tr> <tr> <td>: 3 kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux : 0,15 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS : 7,5 m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées : 100%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP : 7,5 m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire : 0%</td> </tr> </table> <p>File eau : MICRO STATION À CULTURE FIXÉE File boues : Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	Capacité pollution : 50 E.H	Débit de référence : 7,5 m ³ /j	: 3 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 0,15 km	Capacité hydraulique TS : 7,5 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées : 100%	Capacité hydraulique TP : 7,5 m ³ /j (pluie)	Unitaire : 0%	
Capacité pollution : 50 E.H	Débit de référence : 7,5 m ³ /j								
: 3 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 0,15 km								
Capacité hydraulique TS : 7,5 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées : 100%								
Capacité hydraulique TP : 7,5 m ³ /j (pluie)	Unitaire : 0%								
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet</p>									

Caractéristiques de fonctionnement

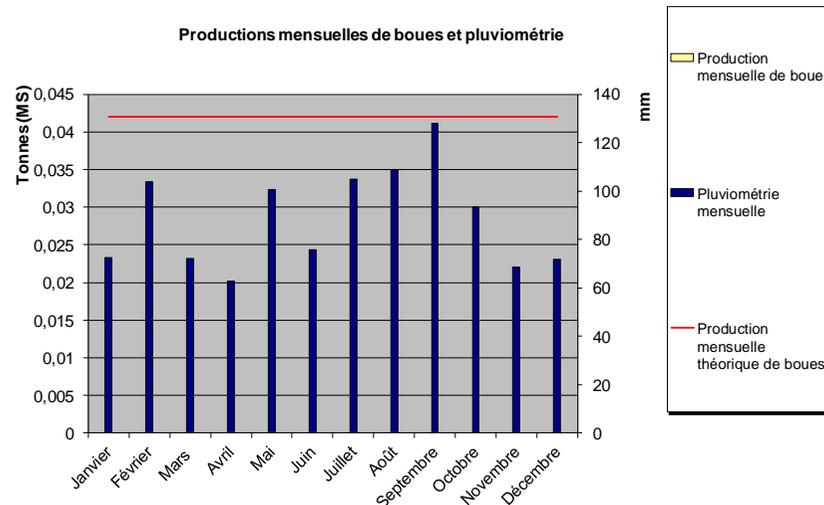
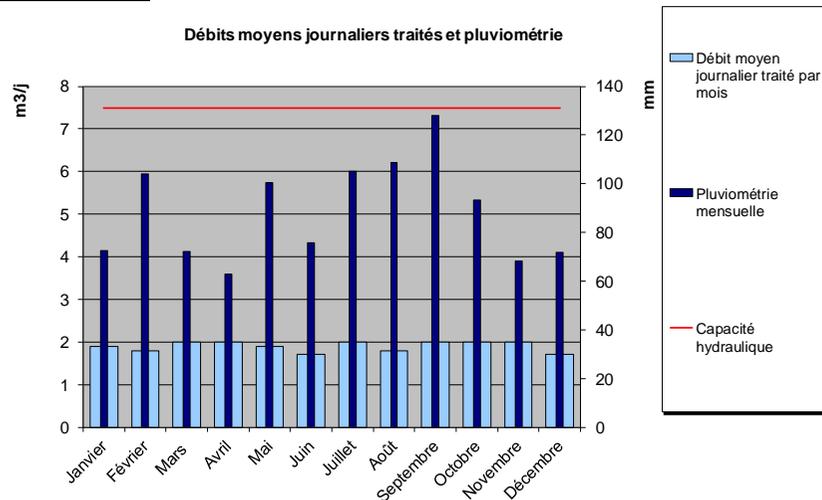
Communes raccordées : MAISON-ROUGE-EN-BRIE (hameau de Landoy)

Nombre de raccordables :	21	habitants	16	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	2.5	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	1,7	m ³ /j	moyen :	1,9	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	23 E.H.	maxi temps sec :	2	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2,5	m ³ /j
pollution NK :	47%	date :	06/2020	hydraulique :	25%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	0.7	kwh/j	0,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/04/2024		400			440	520	1158	197			197	18
	A2+A5+A4	24/04/2024		150			68	16	240	39	29	84,6	124	15
Flux amont retenus en kg/j				0,73			1,4	1,3	2,5	0,35				0,03
Flux amont retenus en E.H.				8,1				22	16	23				18
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				150			68	16	240	39	29	84,6	124	15
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				62,5			84,5	96,9	79,3	80,2			37,2	16,7
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MAISON-ROUGE-EN-BRIE / LEUDON

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037727203000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 01/07/2015 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : MAISON ROUGE EN BRIE
 Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS
 Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT
 Police de l'eau :
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Dragon(RUISSEAU)(R40-F2326000)
 Ru (ou autre) : Vieux Moulins
 Rivière 1 : Dragon
 Rivière 2 : Voulzie
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 125	E.H	Débit de référence	: 19 m ³ /j
	: 7,5	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,041 km
Capacité hydraulique TS	: 19	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 19	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet

Commentaires

Système de collecte

Veolia comptabilise 33 abonnés raccordables sur ce système d'assainissement.

Le réseau de collecte, bien que de nature séparative, capte des eaux claires parasites dont l'origine semble plutôt météorique. En effet, les débits augmentent suite aux épisodes pluvieux significatifs. Des inversions de branchements pourraient en être à l'origine.

Les filtres plantés de roseaux peuvent accepter des surcharges hydrauliques occasionnelles. Au vu des données transmises, la variation des débits est compatible avec un bon fonctionnement des casiers de filtration.

Les débits moyens mensuels figurant au verso et ayant servi à l'analyse restent approximatifs, la fréquence de relèvement variant d'une semaine à deux semaines. A noter que les débits estimés en août et septembre n'ont pas été pris en compte car largement surestimés par rapport aux autres années (possible bouchage de pompe ?). Le système d'assainissement ne semble pas impacté par une collecte d'eaux claires parasites permanentes (cf. réseau séparatif assez récent car posé en même temps que la construction de la station d'épuration).

Station d'épuration

La qualité des eaux traitées répondait largement aux exigences réglementaires lors de la visite SATESE du mois d'avril avec une excellente épuration.

La rotation des filtres est conforme aux préconisations du constructeur.

La station d'épuration est chargée hydrauliquement à 62% (le débit moyen annuel 2024 est obtenu à partir du temps de fonctionnement des pompes du poste de relèvement en entrée de station).

Le taux de charge polluante de 48% reste basé sur la seule mesure de charge polluante réalisée depuis la mise en eau du dispositif en juin 2017.

Les données de débit moyen journalier depuis 2020 sont stables (autour de 10 m³/j), le SATESE ayant mesuré 8.1 m³/j en 2017 et semblent indiquer une augmentation peu significative de la charge polluante à traiter.

Le maintien de l'effort de désherbage est primordial pour limiter la prolifération des mauvaises herbes.

Caractéristiques de fonctionnement

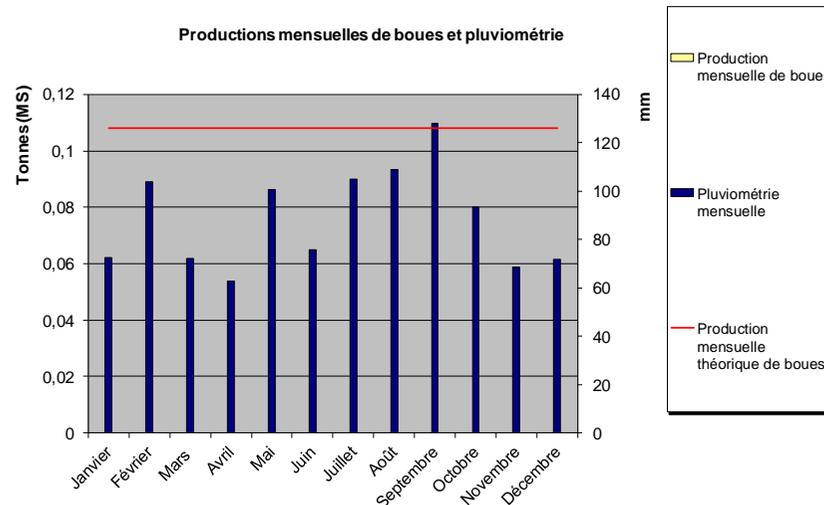
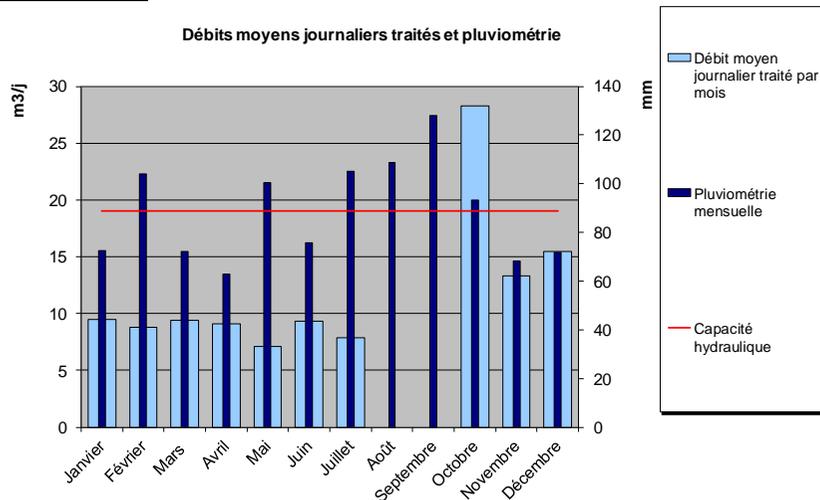
Communes raccordées : MAISON-ROUGE-EN-BRIE (hameau de Leudon)

Nombre de raccordables :	64	habitants	48	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	7	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	11,8	m ³ /j	
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	60 E.H.	maxi temps sec :	8,1	m ³ /j	maxi temps de pluie :	61	m ³ /j
pollution NK :	48%	date :	06/2017	hydraulique :	62%	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	3	kwh/j	0,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/04/2024		180			116	120	342	98			98	8,3
	A2+A5+A4	09/04/2024		4			7	3	22	1,5	0,11	47,7	49,2	9,2
Flux amont retenus en kg/j				1,6			3,3	1,8	5,7	0,9				0,08
Flux amont retenus en E.H.				18				30	38	60				47
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			7	3	22	1,5	0,11	47,7	49,2	9,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,8			94	97,5	93,6	98,5			49,8	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MAISONCELLES-EN-BRIE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037727001000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER-CHABRAN
Mise en service	: 01/01/1983	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SFA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 658 Art 41, N° M : 1995/179		
Arrêté préfectoral boues	: D04/049/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Fosse aux coqs(RUISSEAU)(R150-F6583500)
Ru (ou autre)	: Fosse aux coqs
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 800	E.H	Débit de référence	: 150 m ³ /j
	: 48	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,86 km
Capacité hydraulique TS	: 150	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 150	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%
File eau	: SBR			
File boues	: BASSIN			
Destination des boues	: COMPOSTAGE (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

En 2024, les données débitométriques ne sont pas fiables sur l'entièreté de l'année. Le débitmètre est hors service et il n'y a pas d'autres moyens d'estimer les débits sur la station (canal de sortie inaccessible avec les travaux et DIP à variations de vitesse en entrée). Au vu de la reconstruction de la station en cours en 2024, la DDT a donné son accord pour ne pas remplacer le débitmètre.

L'analyse des variations de débit les années précédentes montre des apports d'eaux pluviales et d'eaux claires parasites anormaux vers le réseau séparatif. L'exploitant soupçonne un pompage du ru par la canalisation en entrée de station. Les équipements débitométriques sur la nouvelle station d'épuration permettront de réaliser une analyse hydraulique précise.

Lors de la campagne de mesures du SDA intercommunal, réalisée sur une période de 9 semaines à partir de février 2024, les ECPP ont été estimées à 132 m³/j. Une surface active de 7,24 ha raccordée à tort a été déterminée, ce qui est conséquent. Le réseau étant entièrement séparatif, des investigations complémentaires de tests à la fumée et ITV sont prévues pour déterminer l'origine de ces eaux claires. Pour mémoire : nécessité que la maison de retraite s'équipe d'un dégrilleur automatique pour protéger les pompes de relevage du poste de la station d'épuration.

Station d'épuration

Avec les travaux en cours, aucun bilan d'autosurveillance n'a pu être effectué en 2024. Le coefficient de charge a donc été actualisé sur la base du nombre de raccordables. Compte tenu de l'obsolescence du dispositif, la station d'épuration est jugée non conforme par la police de l'eau au titre des données 2024.

De même, aucune visite SATESE n'a pu être réalisée. Compte tenu de la conception obsolète du dispositif (prétraitements très sommaires), l'exploitant doit intervenir en général tous les mois sur la turbine pour l'enlèvement des filasses.

D'après les données envoyées par la SAUR, 230 m³ de boues ont été envoyés en compostage sur la plateforme de Phytorestore à la Brosse-Montceaux. Cependant, dans le bilan annuel il est mentionné 9,8 tonnes de boues envoyées en épandage, ce qui correspond aux données de l'année dernière. Les données SANDRE ne contiennent aucune production, ni évacuation de boues.

Travaux et études

Le projet de reconstruction de la station d'épuration : la capacité hydraulique (232 m³/j) tient compte du débit d'eaux usées (146 m³/j), du débit d'eaux claires parasites de nappe (40 m³/j) et des eaux météoriques pour le temps de pluie (46 m³/j - surface active estimée à 4900 m²).

La charge polluante correspondra à 1100 EH. La filière de traitement sera de type boues activées avec un traitement du phosphore (file boue : lits à rhizophytes). Les travaux seront réalisés par l'entreprise Aqualter. La période de préparation des travaux a eu lieu pendant l'hiver 2022, les travaux ont démarré à l'été 2023. Suite à des arrivées d'eau lors des travaux de terrassement, les travaux ont été à l'arrêt entre septembre et décembre 2023. Les fortes pluies de 2024 ont également ralenti les travaux. La mise en route de la nouvelle station a eu lieu le 2 juin 2025.

Caractéristiques de fonctionnement

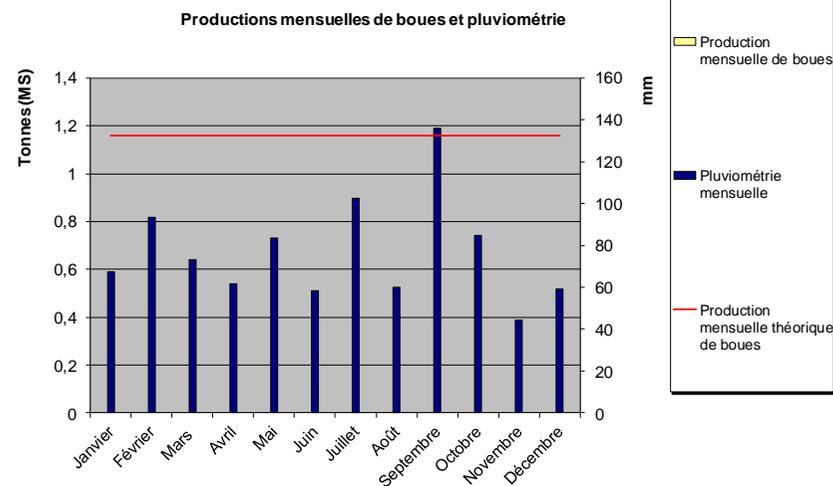
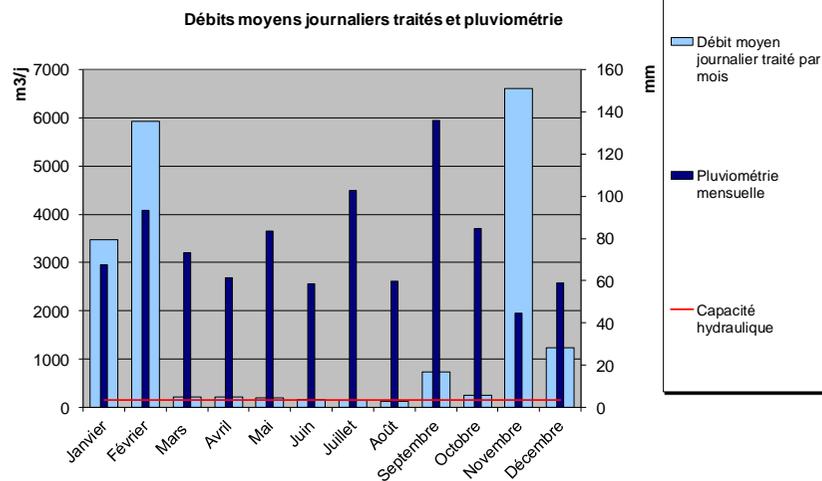
Communes raccordées : MAISONCELLES-EN-BRIE

Nombre de raccordables :	857	habitants	643	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	109	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	1606,2	m ³ /j	
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	643 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j	
pollution DBO5 :	80%	date :	12/2024	hydraulique :	1071%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :		Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				58			35	39	96	9,6				1,1
Flux amont retenus en E.H.				643				643	643	643				641
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l														
Rendements moyens annuels (avec by-pass)														
Normes de rejet journalières en mg/l														
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				92				90,6						
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MARCHEMORET / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037727301000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 01/12/2006 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE
 Exploitant : VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1
 Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F641 N°MISE 2020/077
 Arrêté préfectoral boues : D03/023/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Avenes(RUISSEAU)(R148-F6411000)
 Ru (ou autre) : Avenes
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Théroouanne
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	: 128 m ³ /j
	: 36	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,7 km
Capacité hydraulique TS	: 90	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 90	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : SILO NON COUVERT

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

La transmission des débits amont issus du calcul du temps de fonctionnement des pompes est recommandée pour comparaison avec la mesure aval.

L'installation d'un débitmètre électromagnétique sur la canalisation de refoulement du poste situé route de Saint-Mard prévue en 2023 est effective depuis janvier 2025. Les données débitométriques seront donc fiabilisées à partir de février 2025.

94 m³ de by-pass, répartis en 2 évènements, ont été comptabilisés en 2024 au point A2, valeur paraissant faible au regard de la pluviométrie exceptionnelle de 2024 (réserve sur la fiabilité de ce point). Le volume déversé représenterait moins de 1% du volume total collecté par le réseau d'assainissement.

Station d'épuration

La qualité de l'eau lors de la mesure d'autosurveillance de mai n'atteint pas le niveau de rejet requis. Un dépassement des seuils en concentration et en rendement est observé sur les paramètres MES et NK. La concentration et le rendement en NGL dépassent également les seuils annuels.

Lors des visites du SATESE en juin et novembre, des dépassements sont également observables sur le NK. Un moussage important en surface du bassin d'aération, observé lors des deux visites du SATESE, traduit un dysfonctionnement biologique. Les flottants en surface constituent un milieu favorable au développement de bactéries filamenteuses responsables de la décantation médiocre. De plus, une durée d'aération prolongée a pour conséquence une augmentation de la hauteur de mousse, avec potentiellement la survenue de débordements du bassin d'aération. Le réglage de l'aération est donc limité, ce qui concourt à l'aggravation du problème biologique et au traitement peu performant de l'azote sur ce dispositif pourtant récent.

Les charges polluantes, actualisées à partir de la mesure 24h réalisée par le SATESE en juin 2021 (station chargée à 60%) sont reconduites en 2022.

Suite à la reconversion en bio de l'agriculteur reprenant les boues de la station d'épuration pour épandage, celles-ci sont évacuées vers le site de Nantouillet pour retraitement.

La quantité de boues évacuées en 2024, valeur en principe fiable, représente 3,2 T de MS, soit un ratio de production de 24 g/EH/j, pour un ratio attendu sur ce type de filière de 60 g/EH/j. Aucune quantification n'est réalisée sur les boues extraites (à mettre en place ?).

Outre le déficit de production de boue lié potentiellement à la filière d'évacuation des boues et au dysfonctionnement biologique manifeste en 2024, les pertes sont récurrentes tout au long de l'année et proviennent notamment d'une conception particulière du clarificateur ne permettant pas un écumage satisfaisant des flottants.

L'augmentation de la consommation d'énergie depuis 2021 est liée à l'installation d'un compteur LINKY. La consommation énergétique du site est supérieure à la consommation moyenne des stations d'épuration de même taille et de même type du département (3,4 kWh/kg DBO₅/j).

Travaux et études

Une réflexion est à mener pour résoudre les dysfonctionnements avec un système de récupération automatique des flottants sur le bassin d'aération et le clarificateur. Une autre réflexion est à mener sur l'opportunité d'un traitement au chlore des bactéries filamenteuses. Une première analyse microscopique serait pertinente.

Caractéristiques de fonctionnement

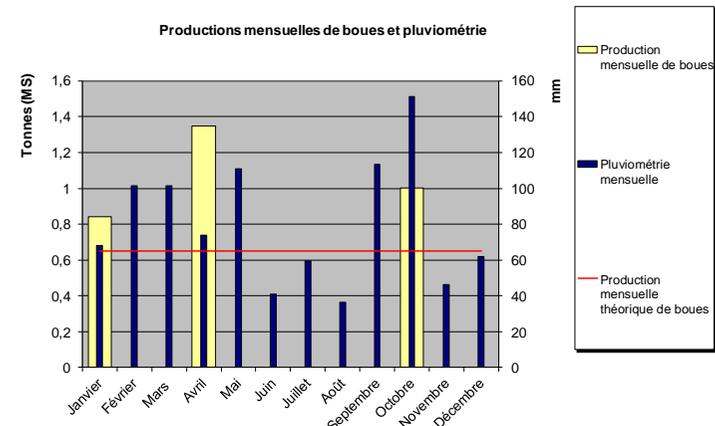
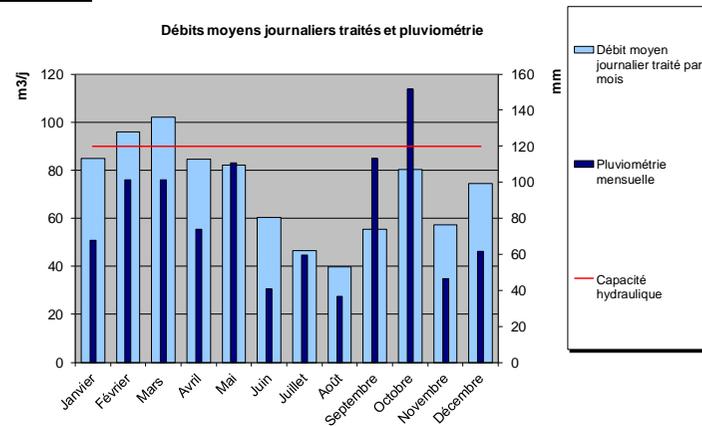
Communes raccordées : MARCHEMORET

Nombre de raccordables :	491	habitants	368	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	54	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	46	m ³ /j	moyen :	72	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	360 E.H.	maxi temps sec :	58	m ³ /j	maxi temps de pluie :	332	m ³ /j
pollution NK :	60%	date :	05/2021	hydraulique :	80%	Production annuelle de boues :	3,2	tMS	24	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	108,7	kwh/j	5,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	40%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	21/05/2024	109	306			204	190	642	133	106	0,12	133	10,2
	A2+A5+A4	21/05/2024	109	51			18,2	3	66,6	28,1	22,2	0,92	29	2,61
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/06/2024		350			327	420	794	133			133	11
	A2+A5+A4	25/06/2024		20			14,8	7	45	34	30	1	35	5,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/11/2024		270			233	270	625	101			101	9,5
	A2+A5+A4	20/11/2024		16			12,2	6	37	36	33	0,65	36,6	2,7
Flux amont retenus en kg/j				20			20	17	44	5,4				0,51
Flux amont retenus en E.H.				219				287	294	360				300
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				29			15	5,33	49,5	32,7	28,4	0,86	33,6	3,47
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,6			93,8	98,2	92,7	72,6			71,9	66,5
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l													25	
Normes de rejet journalières en rendement					95			94	85	80				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MARCHEMORET / HAMEAU DE LESSART

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037727303000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 13/05/2011	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE		
Exploitant	: VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 641 N° MISE 2020/084		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Launette (RIVIERE)(R226-H2218000)
Ru (ou autre)	: Longueau
Rivière 1	: Nonette
Rivière 2	: Oise
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 150	E.H	Débit de référence	: 26 m ³ /j
	: 9	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 0,638 km
Capacité hydraulique TS	: 22,5	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 22,5	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%
File eau	: FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX			
File boues	: LITS À RHIZOPHYTES			
Destination des boues	: STOCKAGE (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Les données débitométriques proviennent de la mesure réalisée par la sonde équipant le canal de comptage en sortie du dispositif.

Un paramétrage de la télésurveillance pour une récupération journalière des temps de fonctionnement des pompes est à mener pour disposer des valeurs de débits amont et pouvoir les comparer aux débits aval afin d'identifier des dérives.

L'analyse hydraulique ne révèle pas la présence d'eaux claires parasites permanentes et confirme les conclusions du bilan 24 h du SATESE de mai 2021.

En revanche, le réseau de collecte réagit en temps de pluie traduisant de mauvais raccordements d'eaux pluviales sur le réseau séparatif malgré que celui-ci soit récent. La capacité hydraulique du dispositif a été dépassée à 61 reprises cette année, soit 17% du temps.

Malgré les dépassements de la capacité hydraulique, la charge surfacique moyenne de 0,3 m/j met en avant un fonctionnement hydraulique correct du dispositif.

Le débit maximum de 258 m³/j, soit 2 150% du volume théorique attendu, a été enregistré le 10/10. Il représente une charge hydraulique surfacique de 4 m/j, bien supérieure à la charge hydraulique maximale admissible de 1,8 m/j. 47 m³ de by-pass ont été comptabilisés ce jour. Ce débit fait suite à un cumul de pluie de 58 mm en deux jours, dont 50 mm le 09/10. A noter, en 2023, que le débit maximum a représenté 72 m³/j.

75 m³ de by-pass répartis sur 2 jours ont été estimés au point de surverse en entrée de la station d'épuration.

Station d'épuration

La qualité de l'eau traitée lors de la mesure d'autosurveillance, ainsi qu'à l'occasion de la visite du SATESE, est satisfaisante et respecte largement les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les coefficients de charge polluante, actualisés à partir des résultats du bilan 24h du SATESE de mai 2021, sont reconduits, les charges mesurées étant cohérentes avec la charge attendue au regard du nombre d'usagers raccordables (station chargée à 71% en pollution).

La densité des roseaux à la surface des filtres des 2 étages est toujours insuffisante.

Cette faible répartition des roseaux a été constatée dès la mise en eau de la station d'épuration en 2011 et peut s'expliquer par une répartition hétérogène des effluents en surface des filtres en lien avec un débit spécifique d'alimentation trop faible et une infiltration rapide à travers le massif filtrant.

Au regard de l'âge de la station d'épuration (14 ans) et du taux de charge de l'ordre de 71 %, il serait intéressant d'estimer le taux de remplissage en boues des casiers du 1er étage en vue d'un curage prochain. Pour mémoire, un curage à fréquence 10 ans à pleine charge et 15 à 20 ans à mi-charge est préconisé sur ce type de filière.

Caractéristiques de fonctionnement

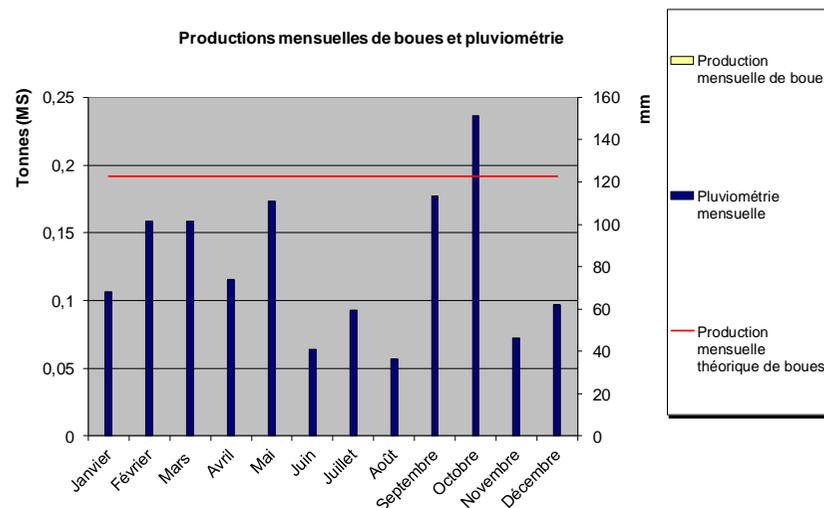
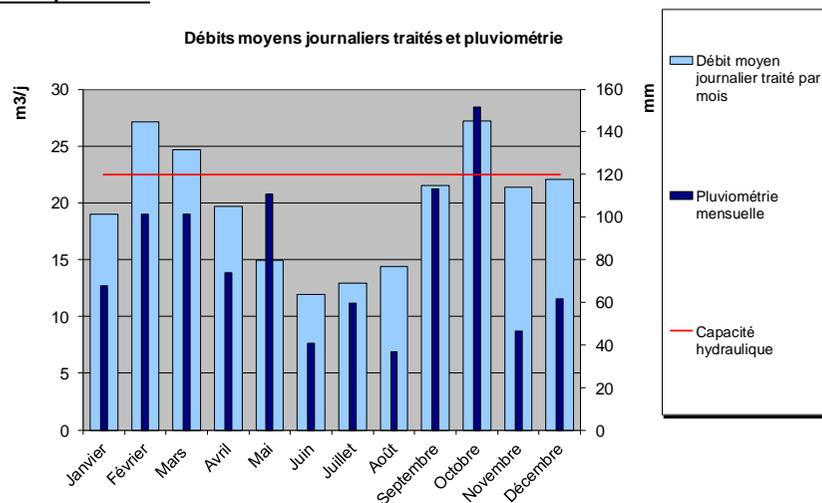
Communes raccordées : MARCHEMORET - Lessart

Nombre de raccordables :	114	habitants	86	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	12	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	12	m ³ /j	moyen :	19,7	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	107 E.H.	maxi temps sec :	12	m ³ /j	maxi temps de pluie :	258	m ³ /j
pollution NK :	71%	date :	05/2021	hydraulique :	88%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	12,3	kwh/j	1,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	21/05/2024	13	303			191	154	648	125	106	0,12	125	10,3
	A2+A5+A4	21/05/2024	13	4			5,15	3	14,6	3,4	2,3	0,35	3,75	0,15
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/11/2024		120			275	350	674	83			83	8,9
	A2+A5+A4	20/11/2024		8			8,5	3	28	16	14	35	51	12
Flux amont retenus en kg/j				3,3			7,4	6,1	13	1,6				0,17
Flux amont retenus en E.H.				37				102	88	107				100
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6			6,82	3	21,3	9,7	8,15	17,7	27,4	6,08
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96			97,1	98,6	96,8	89			67,8	49,3
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MARCILLY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037727401000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SERTED		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F641/1995-0158 Art 41		
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Théroutanne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R148)
Ru (ou autre)	: Bois Colot
Rivière 1	:
Rivière 2	: Théroutanne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 264 m ³ /j
	: 30	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,408 km
Capacité hydraulique TS	: 75	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 9%
Capacité hydraulique TP	: 75	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 91%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Les débits fournis ont été exploités malgré leur faible fiabilité (relevés à une fréquence hebdomadaire). La tendance à une surcharge hydraulique importante est reconnue ; elle se traduit selon les données transmises par une charge hydraulique moyenne de 216 % et un fonctionnement quasi-permanent (92 % du temps) au-dessus de la capacité hydraulique de la station d'épuration. Les débits montrent une collecte d'eaux claires permanente puisque le volume théorique d'eaux usées de 44 m³/j ne correspond jamais au débit moyen d'une période de l'année.

Le réseau d'assainissement est de nature très majoritairement unitaire (91% du linéaire). Le débit excédentaire de temps de pluie est donc évacué sans traitement au milieu naturel (absence de Bassin d'Orage (BO)). Le Déversoir d'Orage (DO) en tête de la station d'épuration est sensible au colmatage (faible diamètre du collecteur aval) ; mais il est, en principe, régulièrement suivi par l'exploitant (absence de télésurveillance à la station). Les équipements nécessaires à l'enregistrement des temps de by-pass et à l'estimation des débits surversés au niveau de ce DO ne sont pas installés (reconstruction de la station d'épuration en cours/dérogation donnée par la Police de l'eau). Toutefois, 3 événements ont généré un cumul de 15 jours de déversements des eaux usées vers le milieu naturel. Les volumes déversés ont été estimés en tenant compte des volumes des jours précédents. Un total de 2 510 m³ déversés a donc été calculé. Ces événements de by-pass ont été engendrés par un bouchage du DO pour le premier et par des défauts d'alimentation électrique pour les deux derniers.

Les principaux résultats de l'étude diagnostique de 2015/2016 sont les suivants :

- Volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) varie de 27,6 m³/j en période de nappe basse à 48 m³/j en période de nappe haute (essentiellement les rues des Epinettes et du Pont).
- Surface active (bassins versants unitaires) entre 2,1 et 2,4 ha (1,5 ha pour les rues de la Borne Blanche et des Epinettes).
- Pluie mensuelle = 183 m³ déversés (donnée utilisée pour le dimensionnement du BO).

Station d'épuration : La production de boues (boues évacuées) montre un déficit de 47 %, ratio de 32 gMS/E.H./j pour une valeur théorique de 60 g pour une station d'épuration efficiente. Des départs de boues se produisent en cas de surcharge hydraulique et pendant les phases d'aération trop longues (bassins combinés peu performants). Pour les différents prélèvements réalisés dans l'année (1 visite SATESE et 1 mesure d'autosurveillance), les normes de rejet sont respectées. Le traitement de l'azote n'est toutefois pas optimal en raison du procédé dépassé en place.

Les boues pompées directement dans les ouvrages, et principalement sous la forme de flottants, sont retraitées sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne.

Travaux et études : La reconstruction de ce dispositif est classée prioritaire dans le SDASS EU1.

Les caractéristiques de la future station d'épuration (travaux en cours) :

- Capacité : 630 E.H., débit de référence : 347 m³/j, débit de pointe de temps de pluie : 92 m³/h,
 - Boues activées en aération prolongée – traitement poussé azote et phosphore,
 - Création d'un bassin d'orage de 190 m³,
 - File boues : stockage boues liquides pour retraitement sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne.
- Les principaux travaux (terminés) sur les réseaux consistaient à :
- Réhabiliter le collecteur unitaire (UN) et les branchements de la rue du Moulin et de la rue des Epinettes,
 - Déposer et reposer le collecteur d'eaux usées (EU) de la rue des Epinettes sur 2 tronçons.

La suppression envisagée des ECPP est estimée à 35 m³/j sur les 47 m³/j arrivant à la station d'épuration en nappe haute. La présence d'un drainage autour de l'Eglise, potentiellement raccordé au réseau UN, interroge sur l'atteinte de cet objectif.

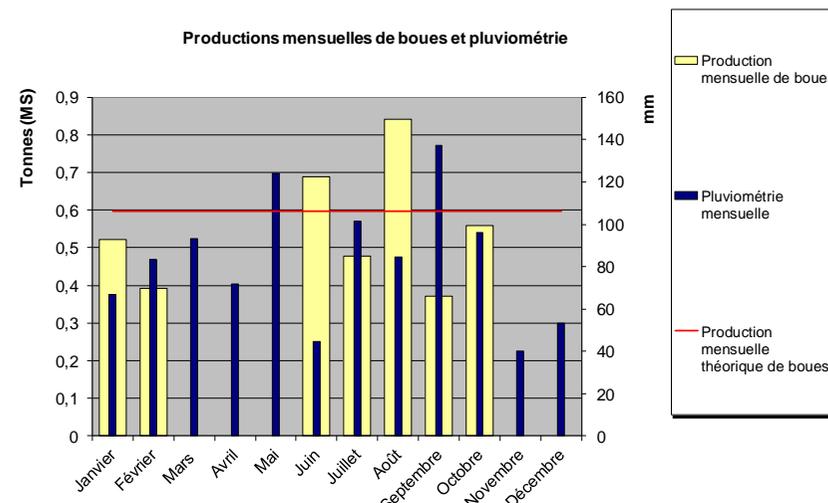
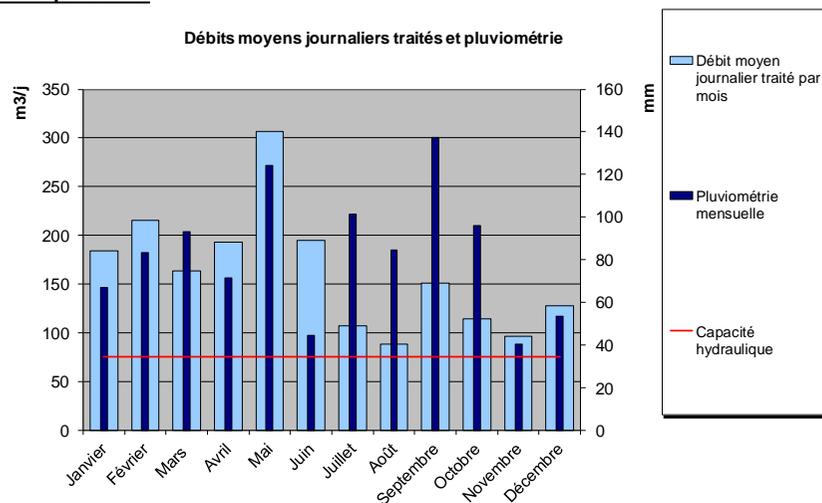
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	MARCILLY													
Nombre de raccordables :	442	habitants	332	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	49	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	64	m ³ /j	moyen :	161,7	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	332 E.H.	maxi temps sec :	115	m ³ /j	maxi temps de pluie :	236	m ³ /j				
pollution DBO5 :	66%	date :	12/2024	hydraulique :	216%	Production annuelle de boues :	3,9	tMS	32	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	56,4	kwh/j	3,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	53%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/05/2024		110			73,2	92	182	29			29	2,7
	A2+A5+A4	23/05/2024		25			12,8	10	31	15	17	10,3	25,3	5,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	20/11/2024	94	79,6			39,6	41,1	116	60	47	5,17	65,2	4,36
	A2+A5+A4	20/11/2024	94	8,9			6,3	3	19,2	2,8	2,47	10,9	13,7	0,32
Flux amont retenus en kg/j				30			19	20	50	5				0,56
Flux amont retenus en E.H.				332				332	332	332				332
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				17			9,52	6,5	25,1	8,9	9,74	10,6	19,5	2,71
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				83			83,3	90,9	83,2	71,8			45,9	46,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MAREUIL-LES-MEAUX / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037727601000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 21/10/2015	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIA DE QUINCY VOISINS - MAREUIL LES MEAUX - CONDE SAINTE LIBIAIRE		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS		
Constructeur	: AQUALTER		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015 modifié		
Arrêté préfectoral boues	: F6 N°MISE 2017/044		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 9900	E.H	Débit de référence	: 1899 m ³ /j
	: 594	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 46,58 km
Capacité hydraulique TS	: 1970	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 1970	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE + SÉCHAGE SOLAIRE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (20,9%)
VALORISATION AGRICOLE (79,1%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : L'année 2024 particulièrement humide conduit à une forte augmentation de la quantité des eaux claires parasites d'infiltration et/ou de sources (ECP). Cette quantité est estimée à près de 780 m³/j, soit 48% des débits observés en nappe haute (juin 2024). Elle était de 510 m³/j en 2022, et seulement de 230 m³/j en 2023 (année particulièrement sèche).

Les débits observés par temps de pluie ont conduit à 73 jours de dépassements de la capacité hydraulique de la station d'épuration, ce qui rend compte de l'impact de la collecte des eaux de pluie par le réseau d'assainissement pourtant de type séparatif. Le débit maximal enregistré par temps de pluie s'est élevé à 149% de la capacité hydraulique des ouvrages.

Une régulation des débits au niveau du poste d'alimentation, par les pompes équipées de variateur de fréquence, permet de maîtriser en partie les sur-débits. Par voie de conséquence, elle occasionne alors des surverses d'eaux usées par le trop-plein du poste (point A2). En 2024, celles-ci ont été très conséquentes puisqu'un volume annuel de 53 715 m³ répartis sur 79 jours, a représenté 8 % des volumes collectés par le système d'assainissement (A3+A2). Une étude est lancée par VEOLIA en concertation avec l'AESN pour fiabiliser ce point de mesure.

Une grande partie de ces surverses (44 au total) se sont déroulées alors que le débit de référence de la station d'épuration n'est pas atteint. Elles représentent sur l'année 33 064 m³ en 44 jours, soit 62% des volumes surversés, sachant que 83% de ces volumes ont été déversés en 23 jours sur la période du 7 au 29/12/2024. L'hypothèse d'un dysfonctionnement de la régulation des pompes est posée sur cette période. En dehors de l'amélioration de la collecte (élimination des eaux claires parasites d'infiltration et météoriques), seule la création d'un bassin tampon permettrait de limiter les volumes des surverses.

Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration évaluées lors des mesures d'autosurveillance, est satisfaisante dans les limites du débit de référence. Il importe cependant de souligner qu'en situation de surverses au point A2, la dégradation de la qualité globale des rejets (A4+A2) pourrait conduire à des non-conformités ponctuelles. Dans le cas de net dépassement du débit de référence (Cf. mesures du 09/10/2024 à 143% de charge hydraulique), il est observé une baisse des performances de la rétention des matières en suspension, avec des pertes légères de boues (59 mg/l de MES). Ceci rend compte que la station d'épuration, dans de bonnes conditions de gestion des boues en excès, pourrait présenter une bonne résilience à des coefficients de charge hydraulique de près de 150%.

La production de boue évacuée d'août 2023 à août 2024 (cohérente avec les boues extraites sur la même période), est cette année légèrement plus faible que les années précédentes.

Le ratio de 42 g de MS/EH/j calculé sur la base des flux azotés, permet d'estimer ce déficit de l'ordre de 36%. Celui-ci est en lien avec les by-pass au point A2, les pannes successives du séchage solaire des boues de juillet à octobre (pont retourneur) et les failles de la solution de secours par enlèvement des boues vers le compostage. Cela a conduit à des pertes de boues avec les eaux épurées faute d'extractions, renforcées par des conditions hydrauliques défavorables liées à la pluie.

Le turbidimètre mis en place 2023 pour enregistrer les épisodes de pertes de boues et en comprendre la cause, n'a pas été opérationnel non plus en 2024, faute d'une plage de mesure adaptée. VEOLIA a prévu d'étudier l'adaptation de la mesure aux concentrations en MES des eaux rejetées.

Travaux et études : Suite au SDA, les projets d'investissement engagés par le SIA en 2024, ont porté essentiellement sur la gestion des eaux pluviales de ruissellement pour réduire les inondations en zone habitée. L'établissement de l'arrêté préfectoral relatif à la nouvelle station d'épuration reste à régulariser par la DRIEAT, sur la base du dossier loi sur l'eau enregistré en 2010 (F 643-2010/055).

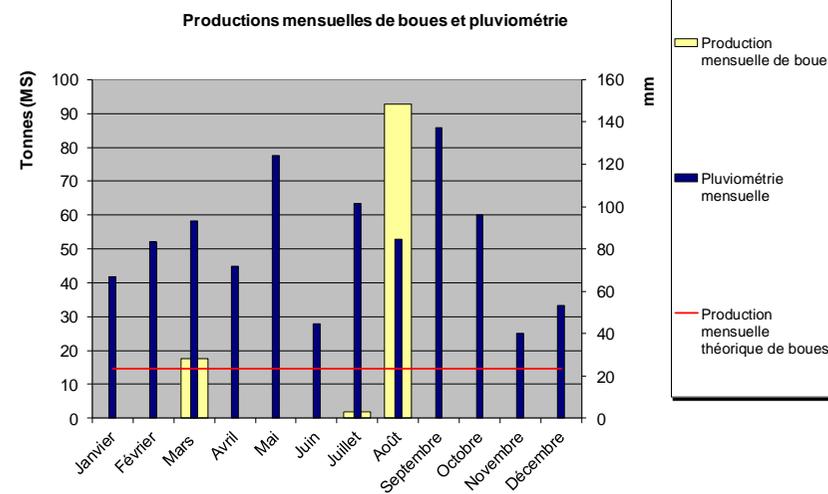
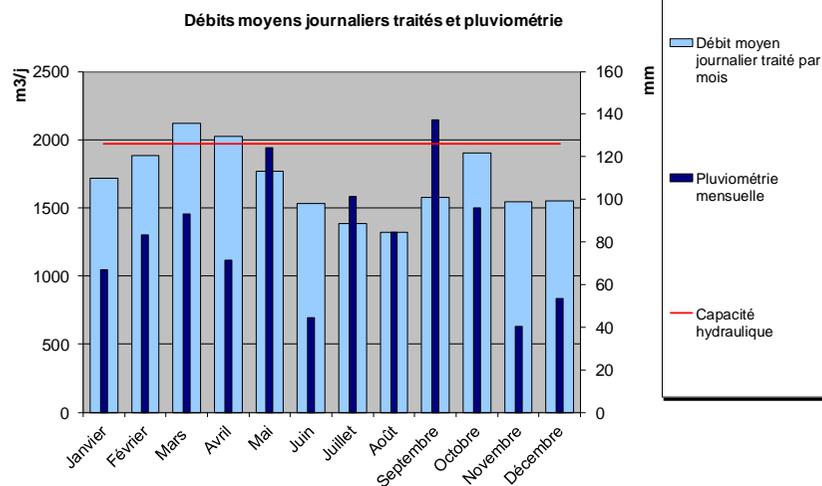
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	CONDE-SAINTE-LIBIAIRE, MAREUIL-LES-MEAUX, QUINCY-VOISINS													
Nombre de raccordables :	8018	habitants	6014	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	941	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	1272	m ³ /j	moyen :	1694,2	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	7400 E.H.	maxi temps sec :	1625	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2924	m ³ /j				
pollution NK :	75%	date :	12/2024	hydraulique :	86%	Production annuelle de boues :		112,2	tMS	42	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	1429,8	kwh/j	3,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		64%	Traitement P :	Mixte					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				589			313	305	953	111				12
Flux amont retenus en E.H.				6544				5083	6353	7400				6882
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,24			5,63	3	16,5	2,99			3,45	1,04
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,2			97	98,4	97,1	95,7			95,1	86,1
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					90			80	75					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MAROLLES-EN-BRIE / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037727801000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN
 Mise en service : 01/01/2013 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE
 Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE

Constructeur : EDGARD DUVAL
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F 653 N° MISE 2010/096
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Vannetin(RIVIERE)(R149-F6537000)

Ru (ou autre) : Etang Nodart
 Rivière 1 : Piétrée
 Rivière 2 : Grand Morin
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 400 E.H Débit de référence : 60 m³/j
 : 24 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 2,583 km
 Capacité hydraulique TS : 60 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%
 Capacité hydraulique TP : 60 m³/j (pluie) Unitaire : 0%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Les deux postes de refoulement du réseau d'assainissement sont télésurveillés. La télésurveillance de la station d'épuration permet de connaître les débits journaliers admis basés sur des temps de pompage. Le débit entrant à la station d'épuration est nettement influencé par la pluviométrie, avec un phénomène de décalage dans le temps entre l'évènement pluvieux et l'augmentation du débit admis (ressuyage, pompes vide-cave...).

Le débit maximum de temps de pluie retenu est de 468 m³/j le 11 octobre suite à une pluie de 77,8 mm en cinq jours dont 52,5 mm la veille, soit 780 % de la capacité hydraulique de la station (charge hydraulique surfacique de 2,8 m/j, ce qui est extrêmement élevé).

La capacité hydraulique de la station a été dépassée 64 jours, toujours en période pluvieuse ou de ressuyage (17 jours en 2023). L'origine de ces eaux parasites reste à déterminer (réseau d'eaux usées récent). Il conviendrait de réaliser une inspection visuelle par antenne (ouverture des tampons) du réseau d'eaux usées par temps de pluie.

Les eaux claires parasites permanentes sont modérées. Elles peuvent être estimées à environ 18 m³/j, (autour de 15 m³/j les années précédentes). Lors de la campagne de mesure du SDA, réalisée à partir de début février pour une période de 9 semaines, les ECPP ont été estimées à 39 m³/j. Cette donnée est probablement surestimée par la pluviométrie presque constante sur la période de mesure.

Le débit moyen admis est de 48 m³/j ; il correspond à un coefficient de charge hydraulique élevé de l'installation de 80 % (contre 48 % en 2023) ; ce qui est dû à la pluviométrie exceptionnelle de 2024.

Station d'épuration

Les deux visites SATESE avec prélèvements ponctuels et la mesure d'autosurveillance donnent des résultats très satisfaisants en qualité d'eau traitée, notamment au niveau de l'azote réduit (NK).

Une mesure d'autosurveillance a été réalisée en mars 2024. Les charges obtenues étaient trop disparates pour actualiser le coefficient de charge polluante de la station, les charges de l'année précédente ont été conservées.

Il a été relevé un envahissement total de deux filtres sur trois au 1er étage de filtration par du liseron. Ce phénomène qui implique un « étouffement » des roseaux pourrait compromettre le bon fonctionnement du dispositif épuratoire en limitant la capacité d'infiltration des filtres à moyen terme. Au regard de l'ampleur du phénomène, un ennoyage prolongé sur une période de 12 semaines a été préconisé et mis en place dès le 24 février 2025 (après le faucardage) avec l'accord des services de la police de l'eau.

Une expertise sur la filière d'élimination et de traitement des boues a été réalisée par le SATESE en septembre 2024. Le taux de remplissage des filtres a pu être estimé à 55 %, ce qui permet d'envisager un curage en 2031 au plus tôt. Cette valeur est en cohérence avec le coefficient de charge en pollution de la station d'épuration.

Travaux et études

La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire, le maître d'œuvre est le groupement EGIS-SAFEGE. L'étude a démarré en avril 2023. La problématique principale sur la commune sera la recherche de l'origine des apports d'eaux parasites météoriques et l'étude de leur déconnexion.

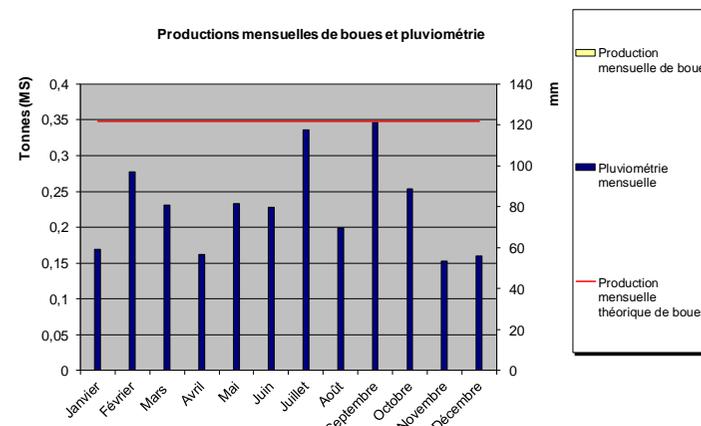
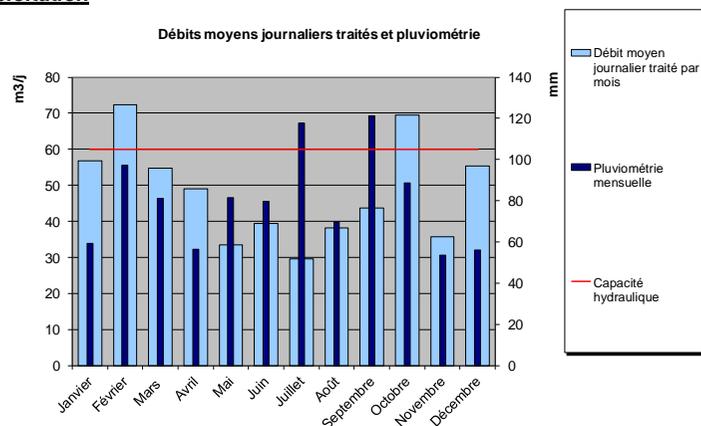
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	MAROLLES-EN-BRIE													
Nombre de raccordables :	201	habitants	151	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	24	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	33	m ³ /j	moyen :	48,1	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	193 E.H.	maxi temps sec :	36	m ³ /j	maxi temps de pluie :	468	m ³ /j				
pollution NK :	48%	date :	11/2023	hydraulique :	80%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	27/03/2024	45	65			110	146	256	52,7	44,1	1,45	54,2	4,64
	A2+A5+A4	27/03/2024	45	5,2			2,38	3	3,5	2,13	0,43	35,1	37,2	4,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/03/2024		220			176	200	482	98			98	8,5
	A2+A5+A4	27/03/2024		4			5,25	3	15	1,2	0,22	32,6	33,8	4,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/11/2024		150			135	160	357	76			76	7,1
	A2+A5+A4	27/11/2024		2			4,5	1,5	15	0,8	0,1	34,6	35,4	6,5
Flux amont retenus en kg/j				6,5			6,8	8	18	2,9				0,3
Flux amont retenus en E.H.				72				133	121	193				176
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,73			4,04	2,5	11,2	1,38	0,22	34,1	35,5	5,37
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,3			97,2	98,5	97,1	97,9			50,1	17,3
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				94				94	88	85				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037727901000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN	<p>Système de collecte</p> <p>Malgré un réseau entièrement séparatif, les variations de débits observées par temps de pluie indiquent néanmoins que le réseau collecte beaucoup d'eaux claires météoriques. Le débit maximum représente 224 % de la capacité hydraulique de la station. La station est très chargée hydrauliquement avec un coefficient de charge de 82 % en moyenne sur l'année qui a été très pluvieuse.</p> <p>Le débit maximum de temps sec permet d'estimer des ECPP à environ 102 m³/j en 2024.</p> <p>Les investigations entreprises sur les réseaux de collecte (contrôles de branchements - prélocalisation de secteurs concernés par la collecte d'eaux claires et inspections télévisées - déconnexions d'avaloirs...) se poursuivent afin d'effectuer des propositions de travaux en vue de fiabiliser le fonctionnement du système de collecte.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La station est chargée à 63 % en pollution.</p> <p>Les normes de rejet n'étaient pas respectées en concentration et en rendement pour la DCO lors du bilan du 4 mars et pour les MES lors du bilan du 7 février. Ce dernier faisait suite à une panne du pont racleur du clarificateur ayant entraîné des départs de boues vers le milieu naturel. Ces non conformités ponctuelles restent dans la tolérance du nombre de bilan non conforme accepté réglementairement. Les résultats obtenus lors des autres bilans respectaient les normes de rejet en concentration ou en rendement.</p> <p>La production de boue correspond en revanche seulement à environ 24 gMS/EH raccordables/j, contre 60 gMS/EH/j attendue ce qui est insuffisant : l'efficacité du système d'assainissement en 2024 a été seulement de 40 %. Cette faible production est liée notamment au sous-dimensionnement de la filière de traitement des boues, entraînant une augmentation de la concentration des boues dans le bassin d'aération et leur perte lors d'à-coups hydrauliques ou d'indices de décantation défavorables au niveau du clarificateur. Des pertes de boues sont régulièrement observées lors des pluies.</p> <p>Les données des boues évacuées ne correspondent pas entre les données SANDRE et le bilan annuel : 6 TMS évacuées dans le SANDRE contre 14.76 TMS dans le bilan annuel. La donnée du bilan annuel paraît plus réaliste.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La reconstruction de la station est prévue, le maître d'œuvre est SUEZ Consulting. La consultation pour le choix des entreprises travaux a eu lieu en novembre 2024, c'est le groupement WANGNER/Système WOLF/Lionel VENTURINI qui a emporté le marché.</p> <p>Une reconstruction globale de la station d'épuration est prévue : la filière eau sera une filière de traitement par boues activées (2200 EH, débit journalier de référence de 539 m³/j dont 105 m³/j d'ECM et 60 m³/j d'ECPP) avec traitement du phosphore et la filière boue sera composée d'une centrifugeuse et d'un stockage en bennes sur une aire bétonnée couverte avant valorisation en compostage.</p> <p>Le poste de relèvement terminal de la rue Neuve sera également refait avec un débit de pointe de 65 m³/h, contre 25 m³/h actuellement. Aucun bassin d'orage n'est prévu, le dimensionnement hydraulique ne présente pas de marge de sécurité, malgré l'alerte du SATESE sur ce point.</p>
Mise en service : 01/01/1989 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : SABLA	
Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D02/005/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Seine du confluent de la Voulzie (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu)(R38)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 2000 E.H Débit de référence : 400 m ³ /j	
: 120 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 9,308 km	
Capacité hydraulique TS : 400 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 400 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : SILO NON COUVERT	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

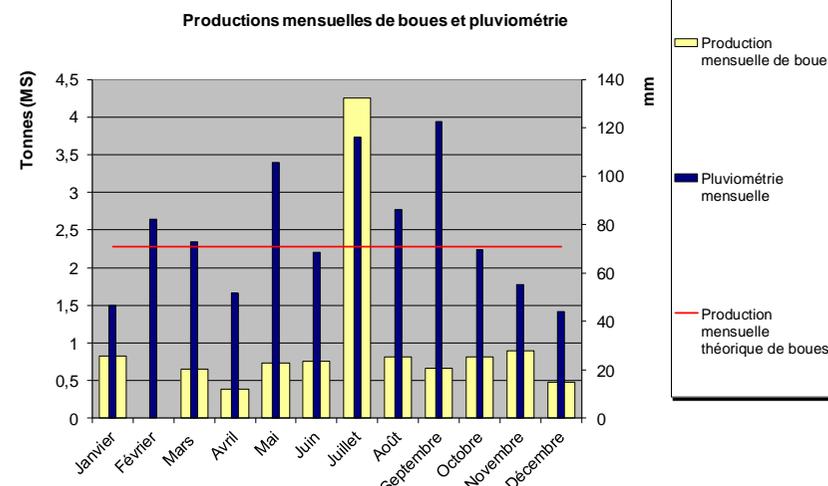
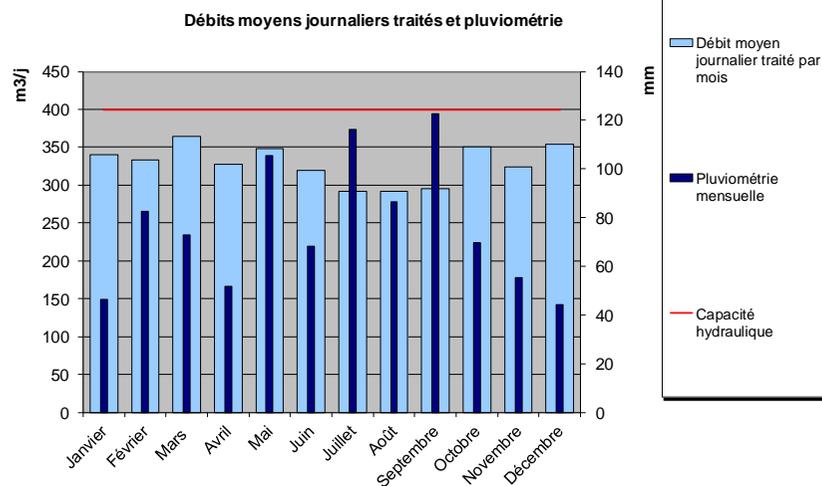
Communes raccordées : MAROLLES-SUR-SEINE

Nombre de raccordables :	1705	habitants	1279	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	244	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	263	m ³ /j	moyen :	328,3	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1267 E.H.	maxi temps sec :	322	m ³ /j	maxi temps de pluie :	897	m ³ /j
pollution NK :	63%	date :	12/2022	hydraulique :	82%	Production annuelle de boues :	11,3	tMS	24	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	173,1	kwh/j	2,4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	40%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				65			50	56	137	19				1,8
Flux amont retenus en E.H.				724				938	912	1267				1059
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				13,6			16,9	6,63	54,3	7,41	2,22	8,61	15,7	3,58
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				94,1			89,7	96,2	88,2	90,4			80,7	46,9
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					90			80	75					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MARY-SUR-MARNE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037728001000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1983	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: SFA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F638 2003/087		
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Ourcq du confluent de l'Auteuil (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R146)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Ourcq
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 8600	E.H	Débit de référence	: 1770 m ³ /j
	: 515	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 24,991 km
Capacité hydraulique TS	: 1370	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 73%
Capacité hydraulique TP	: 1520	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 27%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 80 % sur cette année particulièrement pluvieuse (64 % en 2023). On note 69 dépassements de la capacité hydraulique de temps de pluie de 1 520 m³/j.

Sur le système de collecte, 3 points de déversement > 120 kg DBO₅/j (par temps sec) ont été identifiés (points SANDRE réglementaires A1) :

- Trop-Plein (TP) du Poste de Refoulement (PR) Abreuvoir à Lizy-sur-Ourcq (171 kg DBO₅/j)
- Déversoir d'Orage (DO) de l'Abreuvoir à Lizy-sur-Ourcq en amont du PR ci-dessus (171 kg DBO₅/j)
- TP du PR Moulin à Mary-sur-Marne (230 kg DBO₅/j)

Le rejet du TP du PR Moulin dispose d'une vanne d'obturation. Cette vanne est ouverte si nécessaire lors d'opérations de maintenance par exemple, et reste close tout au long de l'année. Il n'y a donc pas eu de déversements sur ce point de rejet potentiel. Un second réseau de délestage existe sur ce PR, muni également d'une vanne, continuellement ouverte, avec pour exutoire le PR de l'Ourcq (pas de rejet direct au milieu naturel dans cet ouvrage).

En 2024, un volume total de 4 526 m³ a été déversé par le point A1 PR Abreuvoir, représentant 1 % des volumes collectés par l'ensemble du système de collecte. La collectivité ayant retenu le critère de conformité de temps de pluie < 5 % en volume ; le système de collecte est conforme.

Les by-pass en cours de traitement (point réglementaire A5) en 2024 (2 évènements) n'ont représenté que 0,1 % des volumes acceptés sur la filière de traitement (trop-plein du Bassin d'Orage (BO)).

Station d'épuration : La DDT a émis un avis conforme pour le système d'assainissement au titre de 2024.

Les résultats sont corrects d'après les 12 mesures d'autosurveillance réalisées. Les performances épuratoires sont bonnes. Le diagnostic permanent est en place (échéance réglementaire 31/12/2024).

La production annuelle de boues est satisfaisante. Elle représente sur la base de la charge polluante de l'autosurveillance de 2024 vraisemblablement surestimée, 62 gMS/E.H./j pour une valeur théorique de 69 g (traitement physico-chimique du phosphore). La production de boues retenue correspond aux boues extraites (surestimation certaine) ; au minimum il faut considérer un taux de capture de l'ordre de 90 % au niveau de la centrifugeuse. Les boues des autres stations d'épuration de la CCPO sont tout d'abord stockées dans le silo puis sont déshydratées par la centrifugeuse de Mary-sur-Marne (apport de 79,7 t MS en 2024).

Toutes les boues évacuées (143,4 t MS en 2024) sont mises en compostage au centre de Péroy-les-Gombries (60). La différence entre les boues extraites (toutes origines) et les boues évacuées s'explique en partie par le taux de capture de la centrifugeuse. Les évaluations des boues extraites de Mary-sur-Marne et des boues extérieures sont sujettes à des incertitudes ; cela justifie également de l'écart relevé.

La charge polluante moyenne de la station d'épuration est de 55 % (surestimation probable).

Travaux et études : Le doublement de la filière boues est en projet et le remplacement de la canalisation de rejet des eaux traitées sera réalisé (casse constatée le 23/06/2023 avec mise en charge du canal de rejet des eaux traitées).

Les mesures du SDA intercommunal de 2023 donnent un volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) de 360 m³/j au niveau de la station d'épuration. Leur sectorisation est 303 m³/j pour Lizy-sur-Ourcq, 3 m³/j pour Ocquerre et 55 m³/j pour Mary-sur-Marne. Les travaux de réhabilitation des réseaux classés dans les priorités 1 proposés pour réduire les ECP concernent à Lizy-sur-Ourcq les rues : Lizy, Eglise, Roquemont, Neuve, des Morts, Ocquerre et Beauval.

Caractéristiques de fonctionnement

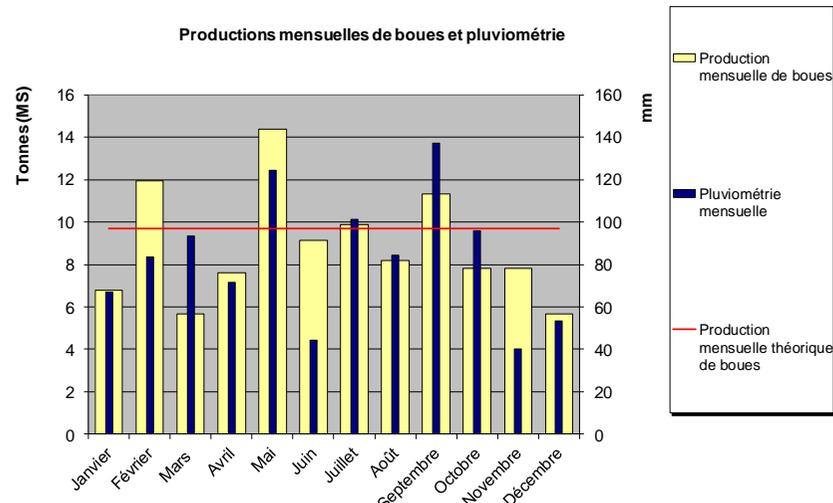
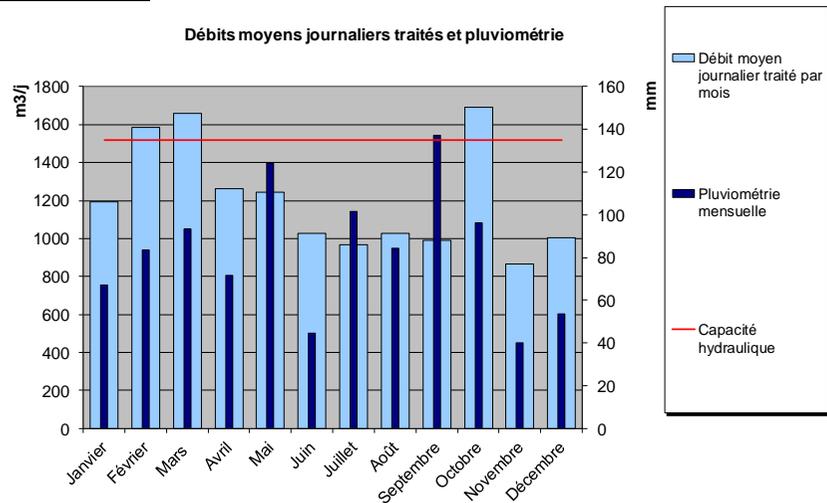
Communes raccordées : LIZY-SUR-OURCQ, MARY-SUR-MARNE, OCQUERRE

Nombre de raccordables :	4818	habitants	3614	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	613	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	648	m ³ /j	moyen :	1209,8	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	4690 E.H.	maxi temps sec :	1062	m ³ /j	maxi temps de pluie :	5073	m ³ /j
pollution DBO5 :	55%	date :	12/2024	hydraulique :	80%	Production annuelle de boues :	106,2	tMS	62	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	615,4	kwh/j	2,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	90%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/10/2024	774	330			228	280	582	41			41	4,6
	A2+A5+A4	03/10/2024	840	6,5			4,75	3	13	1,4	0,53	5,09	6,49	0,67
Flux amont retenus en kg/j				364			259	281	730	74				6
Flux amont retenus en E.H.				4043				4690	4867	4907				3529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,4			7,62	3,77	22,9	2,99	1,74	4,83	7,81	0,71
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,1			96,4	98,2	96,3	96			89	62
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					93			90	88	84				
Normes de rejet annuelles en rendement													85	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MAUPERTHUIS / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037728101000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN
 Mise en service : 15/06/2005 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE
 Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE
 Constructeur :
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : D04/073/DDAF
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 : Aubetin
 Rivière 2 : Grand Morin
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 90 m³/j
 : 30 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 2,557 km
 Capacité hydraulique TS : 75 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%
 Capacité hydraulique TP : 75 m³/j (pluie) Unitaire : 0%
 File eau : LIT BACTÉRIEN - TFC + FILTRES PLANTES DE ROSEAUX
 File boues : LITS À RHIZOPHYTES
 Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1
 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

En 2024, la capacité hydraulique du dispositif a été dépassée à 46 reprises au cours de l'année, soit environ 13 % du temps.

Le débit maximum de temps de pluie de 182 m³/j représente 585 % de la consommation d'eau assainie de 34 m³/j. Il témoigne d'une collecte anormale d'eaux pluviales par le réseau séparatif. Le coefficient de charge hydraulique moyen est de 71 %.

Cette année, 3 m³ de by-pass ont été enregistrés au point de surverse A2. Ce volume est négligeable.

Station d'épuration

Rappelons qu'il s'agit d'un procédé breveté de type Rhizopur (Degrémont). Les normes de rejet sont respectées à l'occasion des deux visites du SATESE et de la mesure d'autosurveillance réalisées cette année. La nitrification est moyenne, le procédé n'est par ailleurs pas prévu pour traiter les paramètres NGL et phosphore total.

Les coefficients de charge polluante ont été actualisés à partir du nombre de raccordables et sont donc théoriques. La teneur en phosphore amont lors de la mesure d'autosurveillance est anormalement concentrée, le flux en NTK amont est de l'ordre de 300 EH.

Travaux et études

La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire. L'étude, réalisée par le groupement EGIS-SAFEGE, a démarré en avril 2023. La campagne de mesures a eu lieu à partir de début février 2024, sur une période de 9 semaines. Il a été estimé un volume d'ECPP de 42 m³/j, et une surface active de 0,4 ha raccordée à tort au réseau séparatif.

Des analyses nocturnes ont permis de mettre en avant deux bassins de collecte (secteur de l'église et secteur de la rue Montesquieu et rue du parc) pour les apports d'eaux parasites, et de sectoriser ceux-ci. Des tests à la fumée, des visites domiciliaires et des ITV sont prévus dans les rues les plus impactantes pour déterminer l'origine des apports d'eaux météoriques indûment connectés au réseau séparatif.

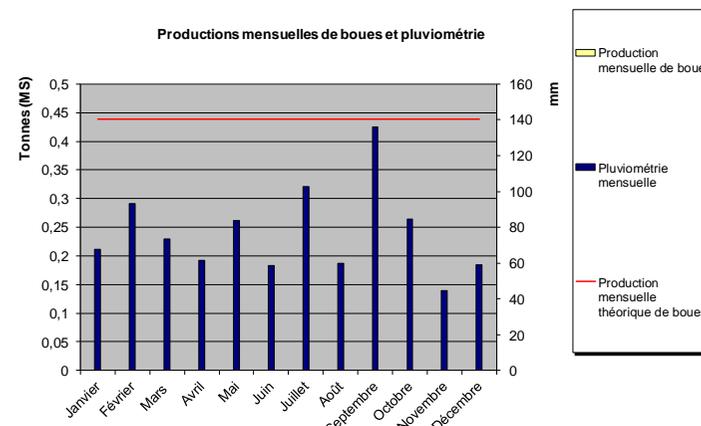
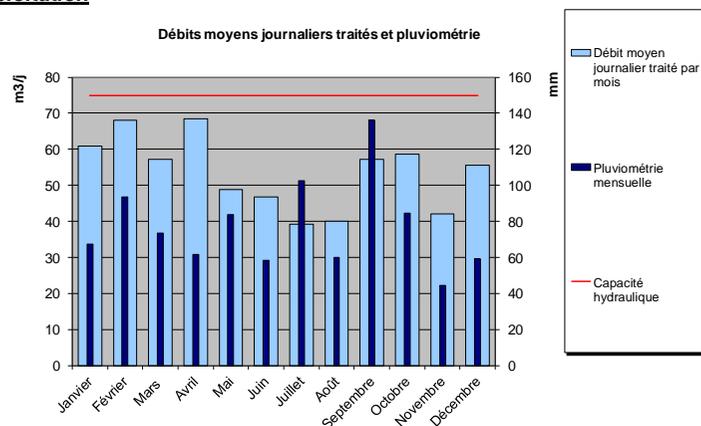
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	MAUPERTHUIS													
Nombre de raccordables :	326	habitants	244	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	34	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	41	m ³ /j	moyen :	53,5	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	244 E.H.	maxi temps sec :	51	m ³ /j	maxi temps de pluie :	182	m ³ /j				
pollution DBO5 :	49%	date :	12/2024	hydraulique :	71%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	38,4	kwh/j	2,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/04/2024		270			213	250	565	57			57	5,7
	A2+A5+A4	03/04/2024		32			29,5	19	80	24	21	4,1	28,1	6,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/11/2024	41	280			144	147	428	110	63,1	6,86	117	22,3
	A2+A5+A4	04/11/2024	41	3,9			11,9	4,02	39,5	10,7	10,7	19,3	30	5,64
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/11/2024		680			472	490	1380	117			117	16
	A2+A5+A4	05/11/2024		23			18,2	8	57	12	9,3	61,3	73,3	5,6
Flux amont retenus en kg/j				22			14	15	37	3,7				0,41
Flux amont retenus en E.H.				244				244	244	244				244
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				19,6			19,9	10,3	58,8	15,6	13,7	28,2	43,8	5,81
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,5			91,4	96	90,8	79,3			54,1	46,6
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MAY-EN-MULTIEN / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037728301000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX
 Mise en service : 01/03/2003 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ
 Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE
 Constructeur : SADE
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : D2000/011/DDE
 Arrêté préfectoral boues : D03/008/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Ourcq du confluent de l'Auteuil (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R146)
 Ru (ou autre) : Fossé
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Ourcq
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	: 530 m ³ /j
	: 72	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,788 km
Capacité hydraulique TS	: 180	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 21%
Capacité hydraulique TP	: 530	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 79%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : SILO NON COUVERT

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Le site est équipé d'un Bassin d'Orage (BO) pour le traitement des effluents de temps de pluie. Les deux Déversoirs d'Orage (DO) présents à l'amont immédiat sur le réseau de collecte et le trop-plein du BO ont été équipés fin 2021 (3 points logiques S16).

Le volume déversé en tête de la station d'épuration (point réglementaire A2) représente 5,3 % du volume collecté (110 jours de déversements et 4 076 m³ déversés). La répartition par point est la suivante : DO Cour Ourdain 23 %, DO Gué Breton 39 % et trop-plein BO 38 %. Les débits déversés sont potentiellement surestimés lors des petits évènements, car ils sont calculés à partir des temps de déversements multipliés par le débit horaire nominal de la station d'épuration qui correspond au débit de référence actuel.

Dans le cadre du SDASS EU1, la Police de l'eau a demandé la réalisation d'un diagnostic du réseau par temps de pluie. Cette étude a été réalisée dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2023. Elle avait pour objectif d'analyser le fonctionnement du BO et des 2 DO (gestion/impact du temps de pluie). Dans le SDA, le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) a été estimé à 28,7 m³/j. La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 39 % (sur la base de la capacité hydraulique de temps de pluie de 530 m³/j). On note 16 dépassements de cette capacité hydraulique sur l'année.

Station d'épuration : La qualité du traitement appréciée d'après les différents prélèvements réalisés dans l'année est bonne (2 mesures d'autosurveillance, 1 visite et 1 bilan 24h SATESE).

La production annuelle de boues (boues évacuées) de 16,9 tonnes de Matière Sèches (MS) donne un ratio de 83 gMS/E.H./j pour un ratio théorique de 60 g MS/E.H./j (collecte importante de matières minérales pouvant justifier un ratio plus élevé), sur la base de la charge polluante mesurée par le SATESE en septembre 2024 ; cette quantité est satisfaisante.

Les boues sont retraitées sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne pour être déshydratées en mélange avec les boues des autres petites stations d'épuration de la collectivité ; ce qui peut s'avérer limitant au niveau des extractions de boues (avec pertes de boues associées) en cas de dysfonctionnement de la centrifugeuse et d'un silo de stockage des boues plein.

Travaux et études : Un traitement complémentaire du phosphore pouvait être demandé par la Police de l'eau suivant l'évolution de la qualité de l'Ourcq en application du SDASS EU1. Néanmoins, la qualité de l'Ourcq s'est améliorée en lien avec la reconstruction de stations d'épuration situées à l'amont, hors département (Ferté-Milon - Aisne - 4 500 E.H. - 2012 et Mareuil-sur-Ourcq - Oise - 1 900 E.H. - 2014). La demande de ce traitement complémentaire n'est plus pour le moment d'actualité.

La modélisation réalisée dans le SDA conclut à proposer de rehausser les lames des 2 DO pour traiter les pluies courantes. Les hauteurs de lame sont respectivement à augmenter de 40 et 45 cm pour le DO1 (rue du Gué Breton) et DO2 (cour d'Ourdain). A cela s'ajoute une régulation par une automatisation de la vanne en entrée de station de façon à ne pas dépasser le débit de pointe de celle-ci. Le débit de consigne maximum de la vanne serait de 30 m³/h. Ces aménagements sont à exécuter en priorité 1 d'après le SDA. Ils permettraient, en plus de la limitation du débit d'entrée des effluents à la station d'épuration (dans le but de ne pas dépasser les débits journalier et de pointe horaire), une suppression de 131 m³ de rejet amont non traité (rejets aux DO) pour une pluie mensuelle. Toutefois, un rejet de 67 m³ d'eaux non traitées se produirait à partir du trop-plein du BO. Un volume de stockage supplémentaire s'avérerait coûteux. Les aménagements prévus permettraient donc au final de traiter environ la moitié des surverses se produisant actuellement pour une pluie courante. Les travaux de réhabilitation du réseau de la rue de Crouy sont classés en priorité 1 dans l'objectif de réduire les ECPP.

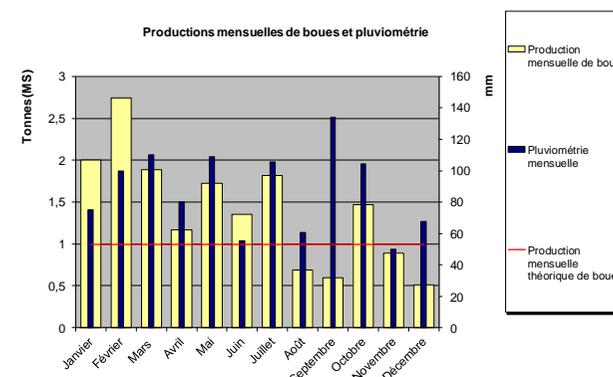
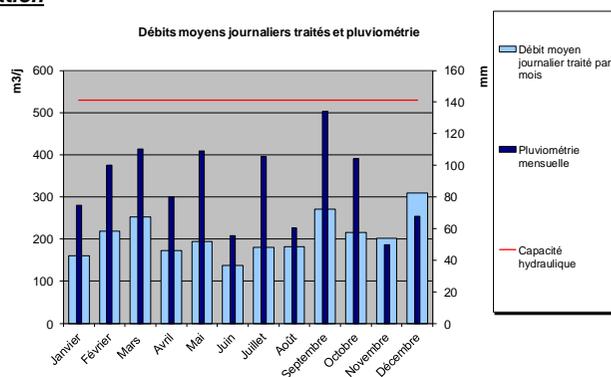
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	MAY-EN-MULTIEN													
Nombre de raccordables :	735	habitants	551	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :		Non				
Consommation eau assainie :	78	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	77	m ³ /j	moyen :	208,2	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	553 E.H.		maxi temps sec :	92	m ³ /j	maxi temps de pluie :		686 m ³ /j		
pollution NK :	46%	date :	09/2024	hydraulique :	39%		Production annuelle de boues :	16,9		tMS	83	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	145,9	kwh/j	5,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	138%		Traitement P :		Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/03/2024		190			211	280	494	133			133	9,8
	A2+A5+A4	06/03/2024		5,1			6,5	3	20	5,3	4,1	2,81	8,11	2,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	03/04/2024	395	78			29,3	23,2	100	17,5	10,9	3,85	21,4	1,81
	A2+A5+A4	03/04/2024	374	22,8			29,2	19	79	7,6	4,36	2,31	9,91	0,83
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2024	90	209			362	382	831	93,1			93,1	10,4
	A2+A5+A4	17/09/2024	90	4			9,33	3	26	1,5			4,7	2,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/12/2024	356	340			101	91,6	322	29,6	17,4	1,27	30,9	3,18
	A2+A5+A4	05/12/2024	340	8			11,9	4,35	39	3,34	2,04	1,42	4,76	0,33
Flux amont retenus en kg/j				19			32	34	74	8,3				0,93
Flux amont retenus en E.H.				208				570	497	553				547
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,98			14,2	7,33	41	4,44	3,5	2,18	6,87	1,61
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,5			82	86,7	83,1	87,9			84,6	75,9
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MEIGNEUX / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037728601000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI
 Mise en service : 17/11/2021 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE
 Maître d'ouvrage : MEIGNEUX
 Exploitant : MEIGNEUX
 Constructeur : ERSE
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F241-2019/080
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R41)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Auxence
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 280	E.H	Débit de référence	: 128 m ³ /j
	: 16,8	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,23 km
Capacité hydraulique TS	: 42	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 11%
Capacité hydraulique TP	: 128	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 89%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé

Commentaires

Système de collecte : Le réseau d'assainissement est peu pourvoyeur en eaux claires parasites permanentes (17 m³/j) et réagit par temps de pluie (car unitaire à 89 %), avec un débit maximal qui a été au moins de 220 m³/j en moyenne du 19 au 26 février.

Des données de débits journaliers sont disponibles depuis fin mars et le reparamétrage du module de télésurveillance (société HttpProject). Depuis cette date, la station d'épuration semble régulée à 128 m³/j. Cela correspond à la capacité hydraulique de la station et à une charge hydraulique surfacique de 0.9 m/j qui a été atteinte 25 fois entre avril et décembre (5 jours par mois maximum). Les filtres peuvent supporter ces à-coups hydrauliques du réseau unitaire vu que le coefficient de charge hydraulique moyen annuel de la station d'épuration est de l'ordre de 60%, le dimensionnement hydraulique est adapté. L'atteinte du seuil de débit de 128 m³/j ne s'est accompagnée de by-pass en tête de station d'épuration qu'à 4 reprises (effet tampon du bassin d'orage certainement).

La rehausse des deux déversoirs d'orage (rues de Brie et de l'Auxence) et la mise en place d'un bassin d'orage de 60 m³ dans le cadre du programme de travaux lié au projet de reconstruction de la station d'épuration, ont permis une gestion correcte des eaux usées en temps de pluie. Les données de déversement en entrée de station d'épuration (point SANDRE A2 : regard avec trop plein en amont du poste des eaux brutes) ont confirmé cela avec seulement 4 déversements (4.39 heures en cumulé) durant des journées de pluviométrie exceptionnelle (bien au-delà de la pluie mensuelle). Le taux de collecte par temps de pluie est donc satisfaisant. Les volumes surversés ne sont par contre pas transmis, pourtant une formule hydraulique pour les estimer est bien programmé dans le module de télésurveillance.

Station d'épuration : La fréquence de l'autosurveillance réglementaire est bisannuelle sur ce dispositif (un bilan 24h tous les deux ans). Un bilan 24h a été réalisé par le SATESE en mai 2023, donc aucune mesure d'autosurveillance n'était à prévoir en 2024. Le coefficient de charge polluante de la station reste de 173 EH sur la base du paramètre NK. La station d'épuration est chargée à 62% en pollution. La prochaine mesure d'autosurveillance est prévue pour 2025, la commune a souhaité faire appel à la société Analy'co pour la réalisation de cette mesure.

Le niveau de rejet était respecté avec une bonne épuration sur l'ensemble des paramètres durant les 2 visites SATESE d'avril et d'octobre 2023, l'épuration des eaux usées s'est nettement améliorée avec la nouvelle station d'épuration. Le système d'assainissement est conforme. L'exploitation globale de la station d'épuration est bonne malgré une repousse des roseaux compliquée au niveau du deuxième étage avec la présence de nombreux adventices. Un des lits du premier étage avait été mis hors service une grande partie de l'année 2023 suite à une pollution suspectée non déterminée ; les roseaux étaient en mauvais état et partiellement manquants. Au début de l'année 2024, une replantation de roseaux a été effectuée sur ce lit car les anciens roseaux ne repoussaient pas. Depuis, les nouveaux roseaux se sont développés correctement.

Travaux et études : Le scénario SANDRE de la nouvelle station d'épuration est en cours de validation par l'Agence de l'Eau. Le cahier de vie a été rédigé par la commune et transmis au SATESE.

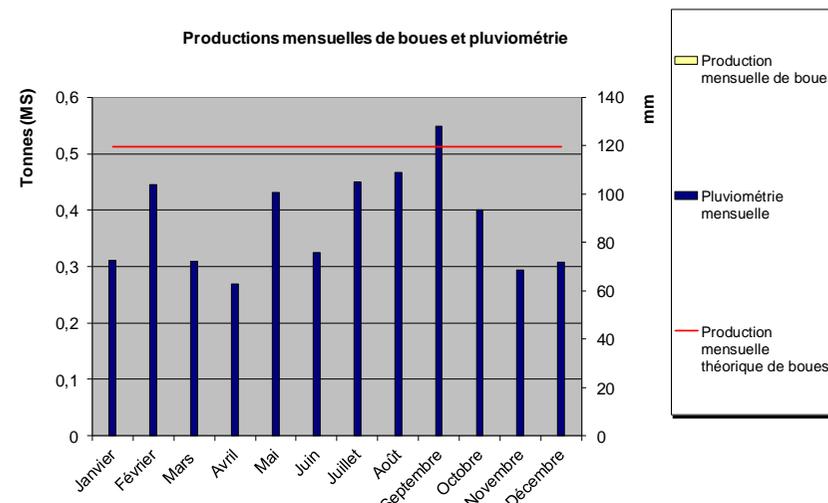
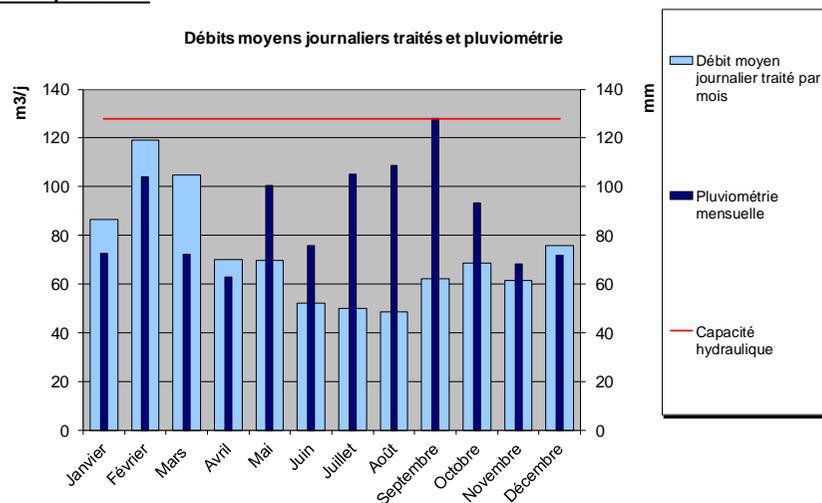
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	MEIGNEUX													
Nombre de raccordables :	224	habitants	168	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	33	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	34	m ³ /j	moyen :	72,4	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	173 E.H.	maxi temps sec :	39	m ³ /j	maxi temps de pluie :	220	m ³ /j			
pollution NK :	62%	date :	05/2023	hydraulique :	79%	Production annuelle de boues :				tMS	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	19,4	kwh/j	1,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :				%	Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/04/2024		190			222	290	531	43			43	5,4
	A2+A5+A4	16/04/2024		4			4,75	3	13	0,98	0,24	29,4	30,4	3,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/10/2024		461			525	680	1264	91			91	11
	A2+A5+A4	16/10/2024		9,1			6,75	3	21	1,3	0,27	36,7	38	3,3
Flux amont retenus en kg/j				10			18	17	29	2,6				0,27
Flux amont retenus en E.H.				112				285	192	173				159
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6,55			5,75	3	17	1,14	0,26	33	34,2	3,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98			98,3	99,3	97,9	98,1			43,8	48,9
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				80				75	60	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MEILLERAY / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037728701000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN Mise en service : 01/01/1979 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN Exploitant : CC DES DEUX MORIN Constructeur : SERTED Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Grand Morin Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte : Les données de débits, en moyenne hebdomadaire, fournies en cette année ne permettent pas une analyse fine du comportement du réseau (volume déterminé à partir du temps de fonctionnement des pompes de relevage, sachant que le débit des pompes est sensible au phénomène de mise en charge du poste et que des colmatages ont lieu). Cela implique Un lissage des débits minimum et maximum, la télésurveillance permet pourtant normalement une récupération des données journalières de temps de fonctionnement des pompes).</p> <p>L'estimation des valeurs caractéristiques des débits pour cette année 2024 sont : Pour le minimum temps sec : 45 m³/j, cohérent avec la consommation d'eau assainie de 36 m³/j. Pour le maximum de temps sec : la valeur de 78 m³/j a été retenue (mois de mai). Pour le maximum de temps de pluie : La valeur de 386 m³/j a été enregistrée le 27 février suite à une pluie de 37 mm. Ce débit représente presque 6 fois la capacité hydraulique de ce dispositif. Dans cette situation, des départs de boue vers le milieu naturel sont inévitables. La capacité hydraulique de la station a été dépassée 245 jours en 2024, la saturation hydraulique est régulière.</p> <p>Station d'épuration : La qualité du rejet répondait ponctuellement aux exigences réglementaires ministérielles minimales lors de la mesure d'autosurveillance et des visites SATESE. En effet, aucune production de boue n'a été déclarée sur ce dispositif pour l'année 2024. Cette situation atteste de pertes de boues régulières vers le milieu naturel. Cette situation s'apparente à un défaut d'exploitation. Le pilotage non maîtrisé, ainsi que le fonctionnement global du système d'assainissement n'est donc pas satisfaisant.</p> <p>Comme les années passées, le système de traitement est jugé non conforme en performances au titre de l'année 2024 par la Police de l'Eau, avec l'établissement d'un nouveau rapport en manquement administratif. En effet, même si les normes de rejet sont respectées ponctuellement le jour du bilan, l'absence de production de boue témoigne d'un dysfonctionnement majeur, et d'un impact sur le milieu. Le point A2 n'est pas équipé. Ce système, de conception obsolète, doit être reconstruit. Le bilan annuel n'a pas été fourni.</p> <p>Pour rappel : Les paramètres à surveiller lors de l'autosurveillance sont : pH, débit, T°C, DCO, DBO5, MES, NTK, NH4, NO2, NO3 et Pt.</p> <p>NB : La canalisation de rejet actuelle des effluents traités est complètement hors d'usage et les effluents s'infiltrent dans la zone boisée avant d'arriver jusqu'au Grand Morin.</p> <p>Travaux et études : Le programme de travaux du SDA intercommunal prévoit la reconstruction de la station d'épuration (filtres plantés de roseaux à 2 étages : 400 EH et 120 m3/j) et la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue Albert Bertin.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 450 E.H Débit de référence : 157 m³/j : 27 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 3,523 km Capacité hydraulique TS : 67,5 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 82% Capacité hydraulique TP : 67,5 m³/j (pluie) Unitaire : 18%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : POCHE FILTRANTE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE Destination des boues : ABSENCE DE PRODUCTION DE BOUES (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>La mission de maîtrise d'œuvre s'est poursuivie en 2024, mais avec la nécessité actée au 1^{er} semestre 2025 de revoir l'exutoire initialement envisagé pour le rejet des eaux usées traitées (rejet dans le fossé de la RD 108 non autorisé par les services départementaux car non dimensionnées en conséquence). L'exutoire prévu sera de rejoindre le réseau d'eaux pluviales existant dans le Bourg, au croisement de la rue Albert Bertin de de la rue du Montmitou pour un rejet final dans le Grand Morin. Cela nécessitera la création d'un poste de refoulement des eaux traitées (+by-pass). La parcelle d'implantation des futurs ouvrages est acquise non loin de la station d'épuration actuelle mais de l'autre côté de la RD.</p>

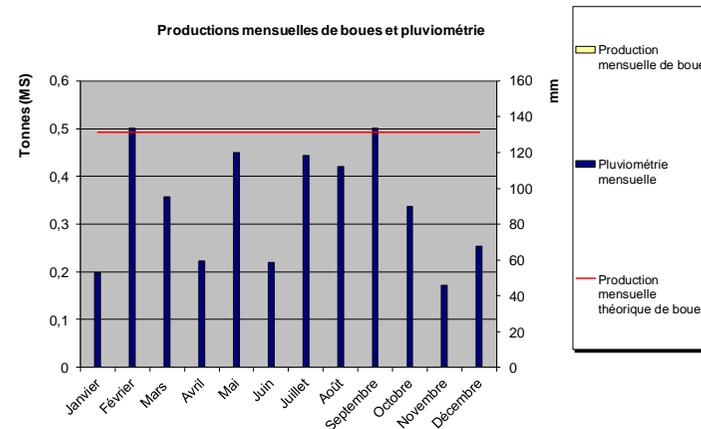
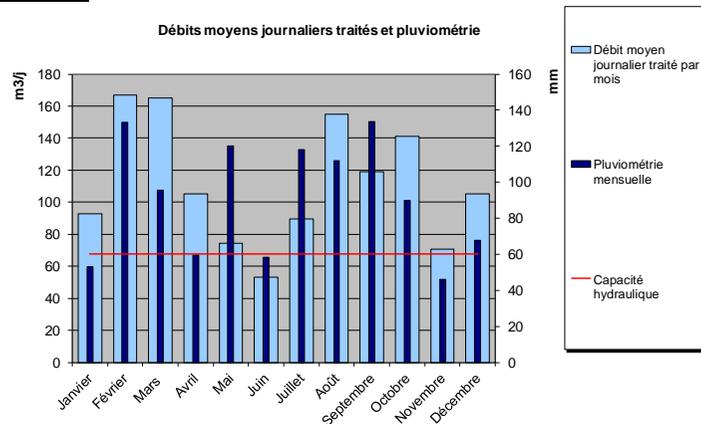
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	MEILLERAY													
Nombre de raccordables :	393	habitants	295	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	36	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	45	m ³ /j	moyen :	111,5	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	273	E.H.	maxi temps sec :	78	m ³ /j	maxi temps de pluie :	386	m ³ /j		
pollution NK :	61%	date :	01/2019	hydraulique :	165%	Production annuelle de boues :		0	tMS	0	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	33,4	kwh/j	2,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		%	Traitement P :		Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	22/02/2024	262	108			63,4	61	195	28,9			29	3,38
	A2+A5+A4	22/02/2024	262	14,6			12,2	5	39	11,9			13	1,35
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/02/2024		140			87,4	93	251	31			31	3,2
	A2+A5+A4	29/02/2024		7,2			7,25	4	21	3	1,7	29,9	32,9	0,56
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/10/2024		122			106	120	292	82			82	7,5
	A2+A5+A4	23/10/2024		4			6,75	1,5	24	2,2	0,8	1,2	3,4	1,9
Flux amont retenus en kg/j				13			13	14	36	4,1				0,43
Flux amont retenus en E.H.				140				227	237	273				253
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,6			7	2,75	22,5	2,6	1,25	15,6	18,2	1,23
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,8			92,7	97,2	91,7	93,8			47,9	78,6
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MESSY / GRESSY+MESSY

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037729202000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 27/06/2011 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE
 Exploitant : VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1
 Constructeur : OTV (MSE)
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F 661/MISE/2006/246
 Arrêté préfectoral boues : F661 MISE/2006/246

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)
 Ru (ou autre) : Gué Poiré
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Beuvronne
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2800	E.H	Débit de référence	: 592,4 m ³ /j
	: 164	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 10,06 km
Capacité hydraulique TS	: 522	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 592	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
 File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
 Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12
 Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

L'exploitation de la station d'épuration est dévolue à Véolia depuis le 1/01/2024, ainsi que le réseau de collecte de Messy. Le réseau de collecte de Gressy est en revanche exploité par SUEZ.

Système de collecte : Contrairement à 2023, il a été relevé la présence importante d'eaux claires parasites permanentes collectées par le réseau (quantité estimée à 246 m³/j soit 126 % du débit théorique assaini), l'origine principale étant le secteur de Messy selon le SATESE (86 % du total). Les dépassements de la capacité nominale ont été nombreux : 70 représentant 17 % du temps (absence en 2023) et, tout particulièrement, sur la période de février à mai 2024 indiquant probablement l'apport d'eaux claires en provenance de fossés ou rus.

Cette année, le nombre de by-pass et le volume déversé au point S16 (Trop plein en amont du PR DIP du vieux Moulin reprenant les eaux usées de Gressy) a encore progressé (72 déversements pour un volume total de 16573 m³), représentant 16 % du volume arrivant sur le dispositif (contre 1.5 % en 2023). L'exploitant indique que la mesure du débit est indicative étant donné qu'il s'agit d'un calcul sur la base d'un temps de déversement multiplié par un débit référence, méthode, en principe, non conforme (confirmation par le SATESE). Par ailleurs le débitmètre installé sur le refoulement du PR de Gressy n'est plus opérationnel.

Concernant le point S16 situé sur la station d'épuration (Trop plein du PR reprenant les eaux usées de Messy), aucun by-pass n'a été relevé.

Station d'épuration : La qualité des eaux traitées est excellente avec de très bons rendements épuratoires. La conformité du système d'assainissement est validée. Les charges polluantes retenues sont celles de l'étude d'efficacité menée par le SATESE en novembre 2024, les valeurs mesurées étant cohérentes par rapport au nombre de raccordables (coefficient de charge en pollution de 53%). Les données d'autosurveillance donnant, pour cette année, des résultats trop disparates avec un manque de représentativité, elles n'ont pas été prises en compte.

La quantité de boues extraites reste en dessous de l'objectif théorique calculé sur la base du nombre de raccordables (- 44 %), constat similaire aux années antérieures. L'origine de ce déficit reste inconnue.

Les boues déshydratées sont évacuées en compostage, une partie restant stockée sur le site en fin d'année 2024. Le suivi analytique montre la production d'un produit de très bonne qualité, le produit étant toujours chaulé pour conserver une bonne tenue en tas des boues et éviter sa fermentation (stockage des boues sur la plateforme mois avant leur reprise).

La fiabilité de la débitmétrie aval et amont est excellente avec des écarts qui restent inférieurs à 10 % toute l'année.

Travaux et études : Les anomalies relevées lors de l'étude SATESE portent essentiellement sur certains équipements servant à l'acquisition de données : absence de fiabilité du point S 16 (PR DIP Gressy), débitmètres sur le refoulement de ce poste et sur la recirculation non fonctionnels, pluviomètre HS, anomalies de reporting des données vers la supervision, préleveur du point S16 du poste de reprise des effluents de Messy situé sur la station non opérationnel et questionnement sur l'âge des débitmètres. Des améliorations sont attendues pour 2025. Le trop-plein du poste de refoulement Emile Bataille sera instrumenté (sonde piézométrique) par Véolia pour fiabiliser son fonctionnement et mieux apprécier les déversements au milieu naturel.

Le programme de travaux du SDA intercommunal porte sur la mise en conformité du branchement de la mairie (priorité 1) et la réhabilitation de réseaux de collecte pour la suppression des ECPP en priorité 2 (chemin des Gravières, Grande rue et rue de Poissy).

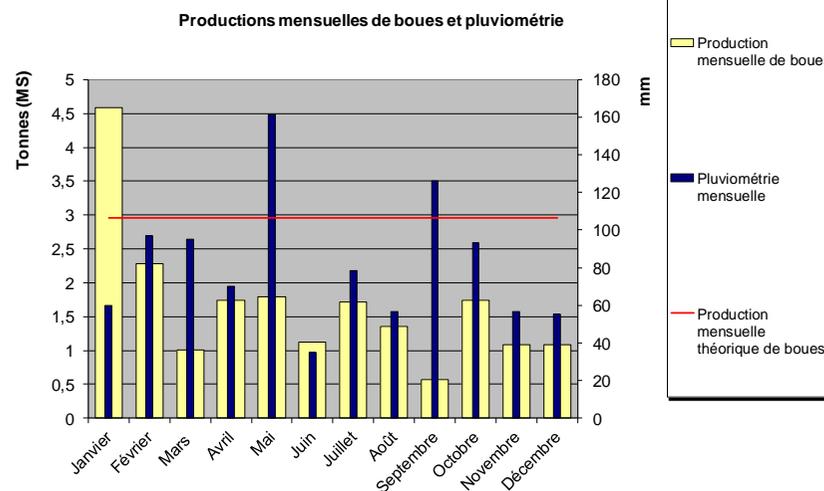
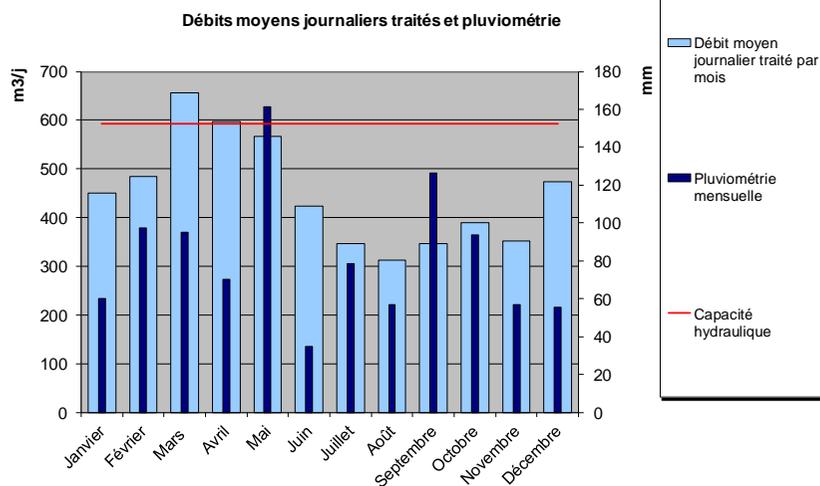
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	GRESSY, MESSY													
Nombre de raccordables :	1924	habitants	1443	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	217	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	276	m ³ /j	moyen :	450,1	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	1493 E.H.	maxi temps sec :	441	m ³ /j	maxi temps de pluie :	864	m ³ /j			
pollution NK :	53%	date :	11/2024	hydraulique :	76%	Production annuelle de boues :	20,1	tMS	37	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	352,4	kwh/j	4,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	56%	Traitement P :	Mixte						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				106			61	72	210	22				2,6
Flux amont retenus en E.H.				1178				1202	1403	1493				1529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,4			6,96	3	21,9	3,02			3,84	1,02
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,9			95,7	98	95,6	95,9			94,8	80,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	5				
Normes de rejet annuelles en mg/l													10	2
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MISY-SUR-YONNE / MISY - BARBEY

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037729301000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN</p> <p>Mise en service : 01/09/2007 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU</p> <p>Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS</p> <p>Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE</p> <p>Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : 2004/046/SNS</p> <p>Arrêté préfectoral boues : 89-2013-000227(EPB 248)</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : L'Yonne du confluent de l'Armaneon (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R70A)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Yonne</p> <p>Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte :</p> <p>Le débit amont inclut les volumes des retours y compris ceux issus des lits à macrophytes qui sont constitués des eaux de drainage chargées en azote ammoniacal et en phosphore, et des eaux météoriques (une pluie de 10 mm génère un retour de 9 m³ d'eau via les lits). Les débits de temps sec correspondent à la consommation en eau assainie. Comme les années précédentes, l'allure de la courbe des débits moyens mensuels indique que les apports en eaux claires parasites sont négligeables (donnée confirmée par ailleurs par la mesure SATESE de mars 2021).</p> <p>Bien que le débit nominal de la station d'épuration ne soit pas atteint, l'augmentation des débits par temps de pluie persiste ; elle témoigne de la collecte anormale d'eaux météoriques dont l'origine est à rechercher. Une première sectorisation peut être envisagée à partir de l'exploitation des données issues des postes de relevage situés sur le réseau de collecte ; des campagnes de contrôles de branchements sont ensuite à prévoir pour identifier les inversions de branchements, notamment sur les rues dépourvues de réseaux d'eaux pluviales le cas échéant.</p> <p>Station d'épuration :</p> <p>Conformément à la réglementation, deux mesures d'autosurveillance ont été réalisées en 2023 les 12 mars et 15 juillet et ont servi à actualiser les coefficients de charges polluantes. La norme en MES n'était pas respectée lors du bilan d'autosurveillance de mars, ce qui rend le traitement non conforme. Ceci peut s'expliquer par une concentration élevée en boue dans le bassin d'aération et de probables pertes de boues.</p> <p>La pompe d'extraction est tombée en panne en septembre 2023 et n'a pas pu être changée avant mars 2024, ce qui a maintenu des conditions de fonctionnement très dégradées tout au long de l'année 2023 et sur le premier trimestre 204, avec des départs de boues réguliers. Des extractions de boues liquides depuis le bassin d'aération et vers les lits à macrophytes ont été mises en place suite à la visite SATESE de janvier 2024 en solution transitoire, mais les quantités extraites par la SAUR étaient insuffisantes pour éviter les départs de boues.</p> <p>Lors de la visite SATESE d'octobre, la norme de rejet pour le NGL n'était pas respectée. Ce constat a été de nouveau réalisé début 2025. La SAUR a émis une fiche incident en octobre 2024 faisant état de concentrations élevées en nitrates malgré les baisses successives des temps d'aération (- 3h/j d'aération entre le 11 et le 14/10/2025). La fiche de clôture de l'incident indique des concentrations toujours élevées mais compatibles avec le niveau de rejet.</p> <p>La production de boue, qui traduit l'élimination de la pollution, est très insuffisante cette année. Le ratio de production est de 31 gMS/EH/j contre un ratio théorique attendu pour ce type de dispositif de 60 gMS/EH/j. Cette production témoigne d'un mauvais fonctionnement du dispositif (52 % de la production attendue) lié en partie à la panne de la pompe d'extraction. Cependant, même après la remise en service de cette dernière, la production de boue reste inférieure à la production attendue. Suite au curage de 2 lits à macrophytes en août 2023, le 3^{ème} lit de roseaux a été curé, avec l'évacuation au mois d'août de 8.37 tMS (boues à 33.5% de siccité sur la base de la mesure du 29 juillet) en épandage.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 1500 E.H Débit de référence : 300 m³/j</p> <p>: 90 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 7,258 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 300 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 300 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : LITS À RHIZOPHYTES</p> <p>Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

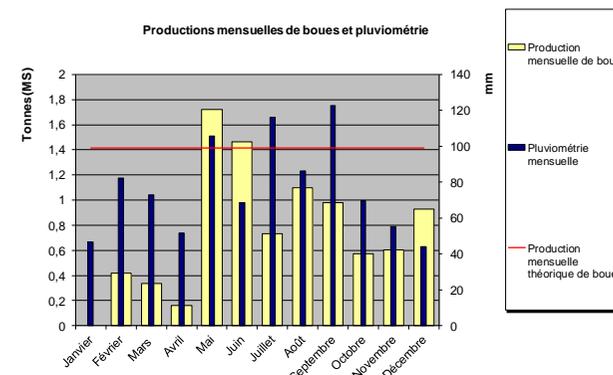
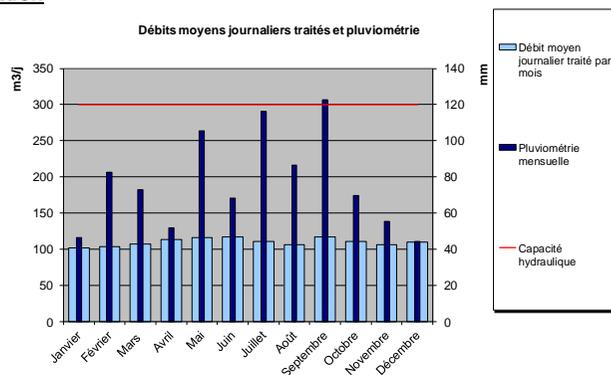
Communes raccordées : BARBEY, MISY-SUR-YONNE

Nombre de raccordables :	865	habitants	649	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	104	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	96	m ³ /j	moyen :	109,9	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	787 E.H.	maxi temps sec :	106	m ³ /j	maxi temps de pluie :	282	m ³ /j
pollution NK :	52%	date :	12/2024	hydraulique :	37%	Production annuelle de boues :	9,0	tMS	31	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	145,4	kwh/j	3,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	52%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/01/2024		450			370	440	970	163			163	15
	A2+A5+A4	24/01/2024		77			27,2	11	87	9,3	2,6	0,62	9,92	12
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	12/03/2024	101	250			512	650	1260	123	75,7	0,24	123	29,9
	A2+A5+A4	12/03/2024	98	39			12,8	7,01	37,3	7,3	2,37	0,24	7,3	9,25
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	15/07/2024	96	420			341	470	764	116	93,1	0,24	116	14,6
	A2+A5+A4	15/07/2024	96	4,2			8,42	3	27,7	1,91	0,91	4,87	6,78	9,59
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/10/2024		729			348	430	880	124			124	14
	A2+A5+A4	16/10/2024		2			6,5	1,5	23	2,7	1,1	23,6	26,4	8,5
Flux amont retenus en kg/j				33			42	55	100	12				2,2
Flux amont retenus en E.H.				364				923	669	787				1294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				30,6			13,8	5,63	43,8	5,3	1,74	7,35	12,6	9,84
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				91,6			96,5	98,9	95,5	96,2			90,3	40,9
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	7,5				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	
Normes de rejet journalières en rendement				90				80	75					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MITRY-MORY / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037729401000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 01/01/1985 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE
 Exploitant : VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1
 Constructeur :
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : 2013/DDT/SEPR/286
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Réneuse(R152-F6614000)

Ru (ou autre) : Cerceaux
 Rivière 1 : Réneuse
 Rivière 2 : Beuvronne
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 24000	E.H	Débit de référence	: 3000 m ³ /j
	: 1440	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 35,614 km
Capacité hydraulique TS	: 3000	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 78%
Capacité hydraulique TP	: 3000	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 22%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 24

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Les données relatives au volume assaini et au nombre d'usagers assainis issus des RAD n'étant toujours pas cohérentes avec les mesures réalisées sur la station d'épuration, celles de 2014 ont été conservées. Ces données importantes pour l'interprétation devront être réactualisées dans le cadre du SDA à l'échelle de la CARPF, étude lancée en début d'année 2025. Le débit amont a dépassé le débit nominal à 30 reprises, l'année ayant été particulièrement pluvieuse (12 fois en 2023). Le volume déversé en tête de station d'épuration reste faible et ne représente que 0.9 % du volume annuel traité sur la station, volume en augmentation de 173 % par rapport à 2023.

Les mesures débitométriques sur les deux points A1 montrent des volumes déversés faibles (1.3 % du total collecté pour 41 déversements), mais en augmentation (nombreux dysfonctionnements du PR Bois-Pré de la pâture par obstruction des pompes). Les intrusions d'eaux claires parasites permanentes sont difficiles à estimer dans la mesure où la variabilité des débits est, entre autres, soumises aux rejets d'activités industrielles. Des baisses ponctuelles de débit sont constatées le week-end et liées à la réduction de l'activité de l'entreprise AGRANA, les volumes mesurés en temps sec s'approchant du volume assaini théorique.

Station d'épuration : La qualité des eaux traitée est conforme pour l'ensemble des mesures retenues pour le jugement de conformité (21 bilans sur 24).

Comme chaque année, du fait de la collecte d'effluents industriels, il est observé un déséquilibre nutritionnel de la charge polluante à traiter qui présente une forte proportion de charge carbonée par rapport à la charge azotée et phosphorée, mais nettement moindre qu'en 2023. La part de pollution d'origine industrielle représenterait 53 % (5 400 EH pour la DBO₅, en régression de près de 50 % par rapport à 2023 et à confirmer pour les années futures) du total traité dont la majorité issue de l'entreprise AGRANA (IAA). Il serait utile d'intégrer dans le bilan annuel du délégataire les résultats d'autosurveillance de cette société. La production de boues mesurée avec rigueur remonte légèrement (+ 13 % par rapport à 2023), résultat en contradiction avec la forte baisse de la charge polluante carbonée. Le ratio de production de boues, ramenée à l'équivalent-habitant, est désormais correcte (64 g/EH/j pour un objectif de 66 g/EH/j). Le suivi analytique des boues montre qu'elles sont de très bonne qualité.

La qualité des mesures débitométriques (point A4) est redevenue satisfaisante.

Travaux et études : Le poste DIP de Mitry-Mory posant de lourdes contraintes d'exploitation (difficultés pour s'approvisionner en pièces de rechange) a été supprimé et l'hydraulique de la bache de pompage a été réhabilitée en fin d'année 2024.

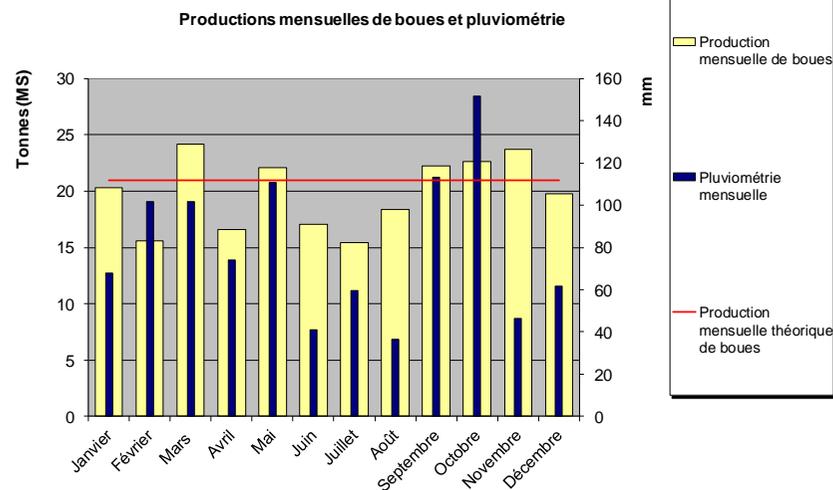
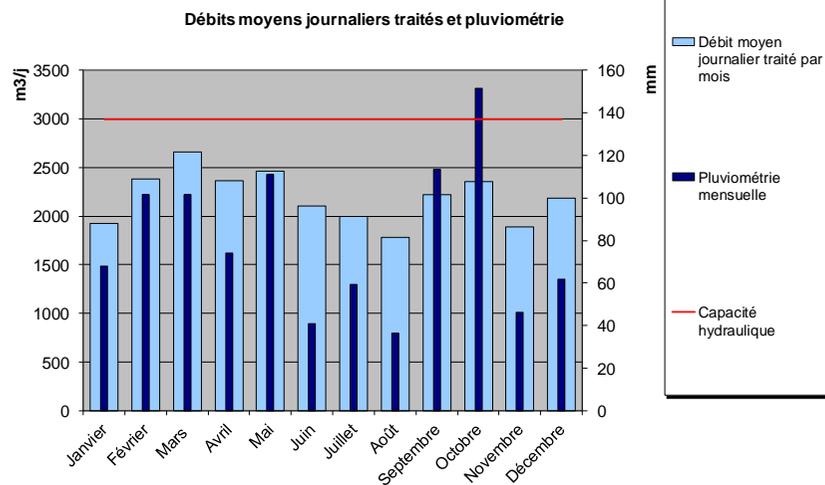
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	MITRY-MORY													
Nombre de raccordables :	6276	habitants	4707	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	1331	m ³ /j	réf. :	2014	mini temps sec :	1889	m ³ /j	moyen :	2194,7	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	10117 E.H.	maxi temps sec :	1961	m ³ /j	maxi temps de pluie :	4561	m ³ /j				
pollution DBO5 :	42%	date :	12/2024	hydraulique :	73%	Production annuelle de boues :	238,0	tMS	64	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	1463,5	kwh/j	2,4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	93%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				434			559	607	1582	109				12
Flux amont retenus en E.H.				4822				10117	10547	7267				7118
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,2			7,72	3,44	22,9	7,2	6,54	0,24	7,61	0,43
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,9			96,5	98,4	96,6	87,3			86,7	91,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90					
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					95			90	85					
Normes de rejet annuelles en rendement													80	90

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MOISENAY / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037729501000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1981	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: SIGOURE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 446 - Art 41, N° M: 1995/165		
Arrêté préfectoral boues	: D04/050/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)

Ru (ou autre) :

Rivière 1 : Ancoeur

Rivière 2 : Almont

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	: 393 m ³ /j
	: 72	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7,999 km
Capacité hydraulique TS	: 190	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 190	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : SILO SOUPLE

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

La capacité hydraulique (190 m³/j) de la station d'épuration a été dépassée à 283 reprises (77 % du temps) en raison d'une collecte par le réseau d'assainissement séparatif d'une quantité importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM). Les débits peuvent rester importants après les précipitations signifiant que la collecte d'eaux de ressuyage est significative.

Le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) n'est pas négligeable également comme le montre le débit maximum de temps sec retenu pour 2024 de 318 m³/j ; leur valeur peut être estimée à 202 m³/j en moyenne par différence avec le volume théorique d'eaux usées de 116 m³/j.

La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 145 %. Les volumes traités ont augmenté de 73 % en 2024 ; cette situation est préoccupante, même si la pluviométrie a été plus élevée (+ 9 %).

Le volume déversé en tête de la station d'épuration (point A2) est de 6 663 m³ sur 34 jours de déversements, soit 6,19 % des effluents collectés dans l'année. Ce volume est 3,8 fois supérieur à celui mesuré en 2023 (1 766 m³). Le volume déversé en A2 peut impacter la conformité du rejet les jours des mesures d'autosurveillance. Un suivi rigoureux de la fiabilité de la mesure est requis.

Station d'épuration

Les résultats de la mesure d'autosurveillance de novembre sont non-conformes en raison du by-pass au niveau du PR9 (défaut de la sonde du PR10 entraînant un arrêt du PR9). Les normes de rejet sont dépassées pour les paramètres MES, DBO5 et DCO sur l'ensemble by-pass et eaux traitées.

Pour les autres prélèvements de l'année, les eaux traitées respectent les normes de rejet.

La production annuelle de boues (boues évacuées) de 15,9 tonnes de Matières Sèches (MS), représentant un ratio de 44 g MS/E.H./j pour une valeur théorique de 60 g, est insuffisante.

Ce déficit de 27 % s'explique par des pertes de boues lors des à-coups hydrauliques, des extractions pas assez fréquentes (concentration en boues supérieure à 5 g/l sur la période de mai à octobre) et à des défauts de collecte en raison des déversements en tête de la station.

Les boues évacuées ont été dirigées vers la station d'épuration de PAMAVAL pour 78,04 % ; le reste (21,96 %) a été retraité sous la forme de flottants sur la station d'épuration de Dammarie-les-Lys.

Travaux et études

Dans le programme de travaux du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 1999 (actualisation attendue en 2025/2026), il est prévu de réhabiliter une partie du réseau d'eaux pluviales et de créer des puits d'infiltration au niveau des grilles et des avaloirs qui sont raccordés au réseau d'eaux usées. La réalisation de ces travaux permettrait de limiter l'apport d'ECM à la station d'épuration.

Au niveau du PR 13, des travaux d'aménagement pour dévier les eaux ruisselant dans le chemin, afin d'éviter les inondations et l'encrassement prématuré du PR ont été proposés à la Communauté de Communes. Un retour de la collectivité sur ces travaux reste en attente.

Une amélioration des prétraitements est souhaitable sur ce dispositif (a minima l'installation d'un dégrilleur automatique pour remplacer le panier dégrilleur actuellement en place).

Un devis pour sécuriser et suivre le fonctionnement correct du pont racleur est à l'étude (capteur de rotation).

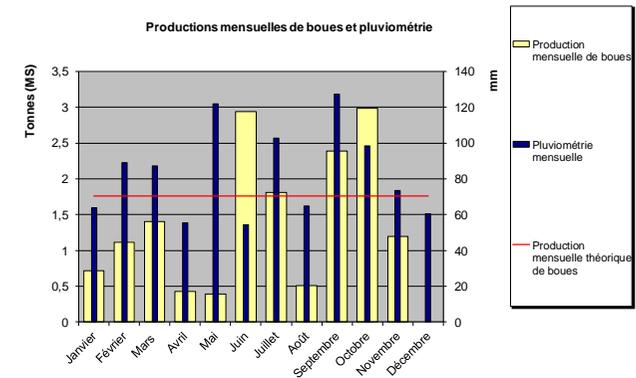
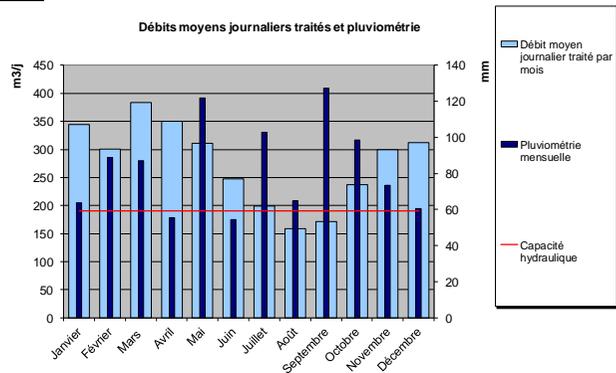
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	MOISENAY													
Nombre de raccordables :	1304	habitants	978	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	129	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	139	m ³ /j	moyen :	276,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	980 E.H.	maxi temps sec :	318	m ³ /j	maxi temps de pluie :	715	m ³ /j				
pollution NK :	82%	date :	12/2022	hydraulique :	145%	Production annuelle de boues :	15,9	tMS	44	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	103,4	kwh/j	2,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	73%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/02/2024		160			177	210	464	89			89	7,1
	A2+A5+A4	28/02/2024		8,4			7	4	20	2	0,34	4,04	6,04	1,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	23/05/2024	299	210			157	170	446	70			70,6	6,9
	A2+A5+A4	23/05/2024	299	4			4,5	3	12	2,1			12,5	2,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/10/2024		180			178	190	509	81			81	7,5
	A2+A5+A4	03/10/2024		17			7,5	3	24	12	10	0,9	12,9	2,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/11/2024	258	130			121	140	324	54			56,1	5,5
	A2+A5+A4	07/11/2024	942	49,6			56,5	50,1	126	20,9			24,7	3,79
Flux amont retenus en kg/j				40			43	54	105	15				1,5
Flux amont retenus en E.H.				450				908	698	980				882
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				19,7			18,9	15	45,4	9,25	5,17	2,47	14	2,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				86,3			86,5	89,7	87,4	85,3			78,9	59,8
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MONCOURT-FROMONVILLE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives			
Code Sandre	: 037730201000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1988	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: MONCOURT FROMONVILLE		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 04/DAI/2E/013		
Arrêté préfectoral boues	: D01/005/DDAF		
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration			
Masse d'eau	: Clairette(RUISSEAU)(R88A-F4379001)		
Ru (ou autre)	: Clairette		
Rivière 1	:		
Rivière 2	: Loing		
Fleuve	: SEINE		

Caractéristiques techniques			
Capacité pollution	: 3000	E.H	Débit de référence : 750 m³/j
	: 180	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 11,167 km
Capacité hydraulique TS	: 750	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées : 100%
Capacité hydraulique TP	: 750	m³/j (pluie)	Unitaire : 0%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE		
File boues	: SILO NON COUVERT		
Destination des boues	: VALORISATION AGRICOLE (100%)		

Autosurveillance			
Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires
<p>Système de collecte : Le réseau de collecte présente de nombreux défauts dont l'intrusion d'eaux claires parasites permanentes tant en hiver (328 m³/j soit 188 % du volume assaini, volumes en nette augmentation par rapport à 2023 qu'en été (220 m³/j soit 126 % du volume assaini). Le réseau reste donc sous l'influence de la nappe alluviale du Loing dont le niveau fluctue en fonction de la pluviométrie. De plus, malgré la nature séparative du réseau, il est relevé 63 dépassements de la capacité nominale (deux fois plus qu'en 2023) avec la collecte d'eaux claires météoriques et des suspicions de débordement du ru vers la surverse du point A2 (22/02 au 15/04/2024) et ceci bien que celui-ci ait été obturé en 2023 (système pouvant être fuyard selon Véolia).</p> <p>Station d'épuration : La qualité des eaux traitées est conforme avec de bons rendements épuratoires en moyenne annuelle. D'ailleurs, les indicateurs de fonctionnement de la station d'épuration sont satisfaisants et montrent une exploitation rigoureuse de l'installation. Seul l'indice de boues reste élevé (environ, 200 ml/g) indiquant une capacité des boues à décanter médiocre. Contrairement aux années antérieures, la production de boues (quantité évacuée ramenée à 12 mois de production pour 14 mois max de stockage selon Véolia) est importante et supérieure à celle attendue théoriquement. Toutefois, des réserves sont émises quant à la quantification des boues évacuées : siccité des boues mesurée avant la période d'épandage élevée (36 g/l) et absence d'analyse lors de l'épandage. Ce point reste à améliorer en renforçant le protocole opératoire. L'exploitant indique que la mise en place d'un drain dans le silo avec soutirage des jus par siphonage à petit débit a permis d'améliorer sensiblement le fonctionnement de la station d'épuration.</p> <p>Les écarts débitométriques entre l'amont (point jugé non conforme par l'AESN) et l'aval sont supérieurs à 10 % pour seulement 5 % du temps avec deux raisons principales : débit amont intégrant divers retours d'eau en tête de station d'épuration et remontée possible du ru dans le canal de comptage.</p> <p>Travaux et études : Le SDA s'est finalisé en novembre 2021 avec un programme de travaux donnant la priorité à la mise en conformité de la station d'épuration : mise en place d'un traitement physico-chimique du phosphore prévue dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n° 2 (SDASS EU 2), fiabilisation du point de mesure A3 (création d'un poste toutes eaux), installation d'une sonde redox et d'un agitateur dans le bassin d'aération pour optimiser le traitement de l'azote, et mise en place d'un nouveau dégrilleur sécurisé. L'opération engagée en janvier 2023 avec TEST INGENIERIE comme maître d'œuvre a pris du retard en raison, entre autres, de l'intégration dans le projet de l'installation d'une table d'égouttage pour améliorer la filière de traitement des boues. Une partie de l'investissement sera pris en charge par l'exploitant dans le cadre du nouveau contrat de DSP opérationnel depuis 2024. La solution retenue pour le traitement des boues serait la mise en place d'un module pré-équipé sur une plateforme béton localisée sur les anciens lits de séchage de boues.</p> <p>La consultation des entreprises est désormais prévue pour le second semestre 2025, les travaux étant programmés pour le premier semestre 2026. En cas de nouveau décalage de ce planning, la police de l'eau a alerté à juste titre sur le fait que cela génèrerait une non-conformité dès 2025. Le zonage d'assainissement a été approuvé le 23/01/2024.</p>

Caractéristiques de fonctionnement

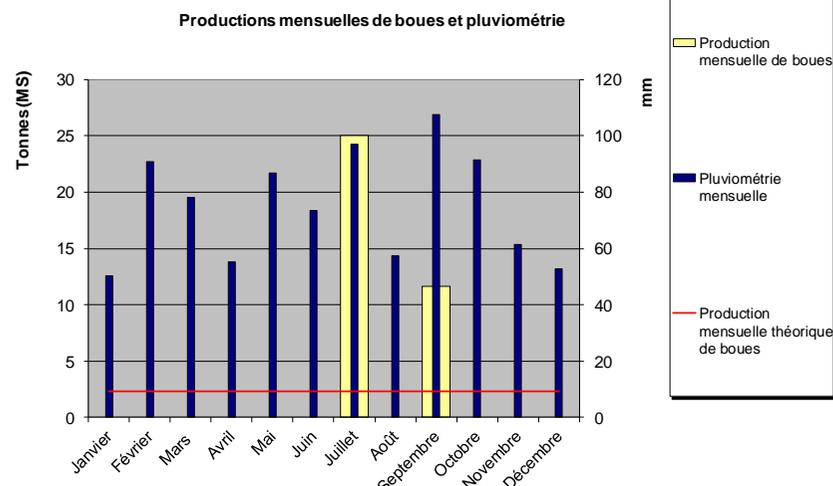
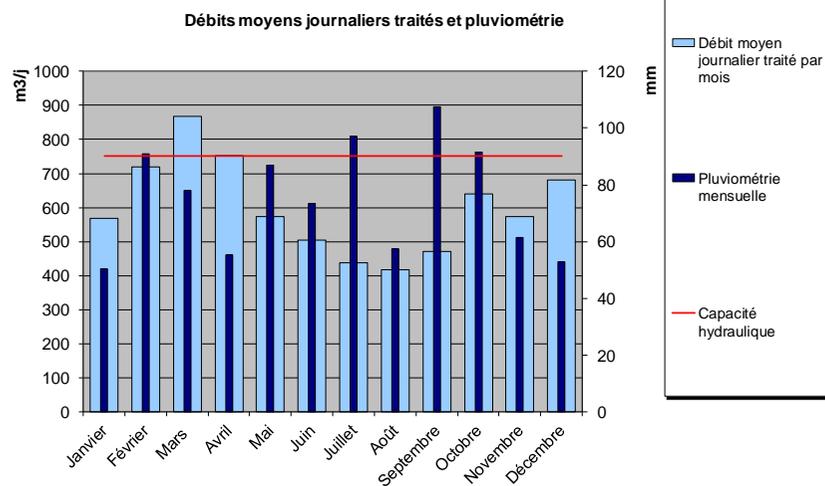
Communes raccordées : MONCOURT-FROMONVILLE

Nombre de raccordables :	1769	habitants	1327	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non		
Consommation eau assainie :	194	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	395	m ³ /j	moyen :	600	m ³ /j	
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1280	E.H.	maxi temps sec :	503	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1492	m ³ /j
pollution NK :	43%	date :	12/2024	hydraulique :	80%	Production annuelle de boues :	36,7	tMS	78	gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	201,2	kwh/j	2,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	130%	Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				78			50	41	169	19				2
Flux amont retenus en E.H.				862				687	1127	1280				1176
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,02			6,19	3	18,8	2,69			4,49	2,94
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,4			92,5	95,2	93,3	91,5			86,7	12,8
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	10			20	
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	
Normes de rejet journalières en rendement					90			70	75					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MONS-EN-MONTOIS / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037729801000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI Mise en service : 07/03/2022 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : MONS EN MONTOIS Exploitant : MONS EN MONTOIS Constructeur : ERSE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F241 2019/066 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Ru d'Albert(R41-F2414000) Ru (ou autre) : Fossé Rivière 1 : Rivière 2 : Auxence Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Le débit d'entrée est évalué à partir d'un débitmètre électromagnétique qui permet d'avoir des données journalières plus précises par rapport à l'ancienne station. La récupération des données journalières de débit d'entrée à la station a pu être effectuée par le SATESE.</p> <p>En 2024, les eaux claires parasites permanentes étaient plus élevées que ces dernières (estimées à 32 m³/j), en lien avec une nappe haute quasi-permanente pour cette année particulièrement pluvieuse.</p> <p>Bien que le réseau soit strictement séparatif, le système d'assainissement collecte une quantité significative anormale d'Eaux Claires Météoriques (ECM) en période pluvieuse, ou le lendemain d'une pluie avec un débit maximal de 482 m³/j atteint le 26/09/24 suite à une pluie de 46 mm la veille (impact de pompes vide cave car réseau EU non doublé d'un réseau EP sur certains secteurs?). Cela représente 2.4 m³/j de charge hydraulique surfacique ce qui est acceptable pour un filtre récent, mais ne le sera plus dans quelques années lorsque la hauteur de boue augmentera. Les variations de débit sont très brutales (120 m³/j le 27 septembre/idem en octobre entre le 9 et le 11 : 102 m³/j, 393 m³/j puis 134 m³/j).</p> <p>Le percentile 95 2024 (153 m³/j) est élevé en cette année très pluvieuse, mais en accord avec la capacité hydraulique de la station d'épuration (coefficient de charge hydraulique moyen de 71 %). Il peut être toléré par la filière de traitement, mais il convient de mettre en place une régulation hydraulique basée sur 360 m³/j maximum, pour gérer les à-coups hydrauliques et éviter des dysfonctionnements dans l'avenir. Par ailleurs, il convient de sensibiliser les administrés pour mettre en conformité leurs branchements et éviter les rejets d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées (cf. bulletin municipal par exemple).</p> <p>Les données de déversement en entrée de station (point SANDRE A2 : trop-plein du poste de relevage) n'ont pas pu être obtenues cette année. Cela est un motif de non-conformité potentiel, bien que la station soit jugée conforme cette année.</p>
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 125 m³/j : 30 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 4,7 km Capacité hydraulique TS : 125 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 125 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	<p>Station d'épuration</p> <p>La fréquence de l'autosurveillance réglementaire est annuelle sur ce dispositif. La mesure d'autosurveillance qui devait être effectuée par la société Analy'co en fin d'année 2024 a finalement dû être repoussée en janvier 2025. Les résultats de cette mesure n'ont pas encore été transmis au SATESE par la commune. Le bilan 24h qui avait été effectué par le SATESE en novembre 2022 a donc été gardé pour estimer le coefficient de charge polluante de la station sur la base du paramètre NK (313 EH). La station d'épuration est chargée à 63% en pollution, résultat en accord avec le nombre d'habitants raccordables, qui n'a pas évolué.</p> <p>Le niveau de rejet était respecté sur l'ensemble des paramètres durant les 2 visites SATESE effectuées en 2024 avec de très bons résultats épuratoires. L'exploitation globale de la station d'épuration est bonne, les roseaux se développent au niveau des deux étages et la gestion des adventices est effectuée correctement.</p>
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	<p>Travaux et études</p> <p>Le scénario SANDRE de la nouvelle station d'épuration est en cours de validation par l'Agence de l'Eau. Le cahier de vie associé à cette station et le dossier des ouvrages exécutés ont été transmis au SATESE au début de l'année 2023.</p>

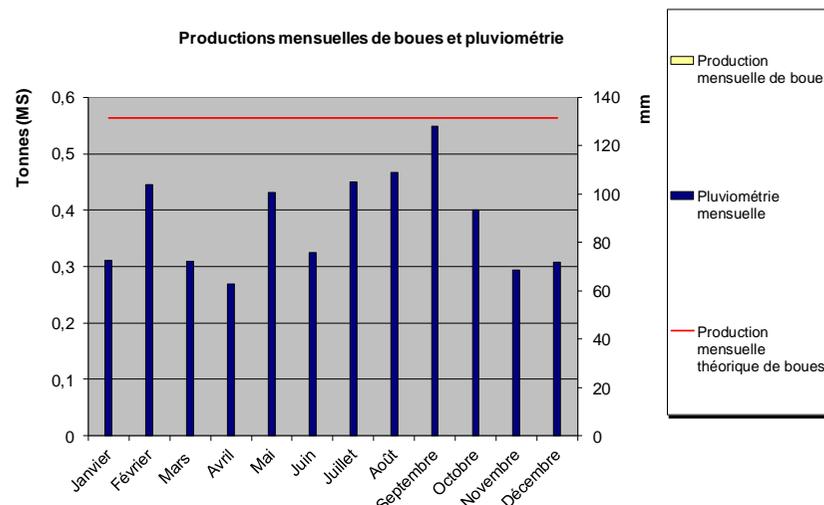
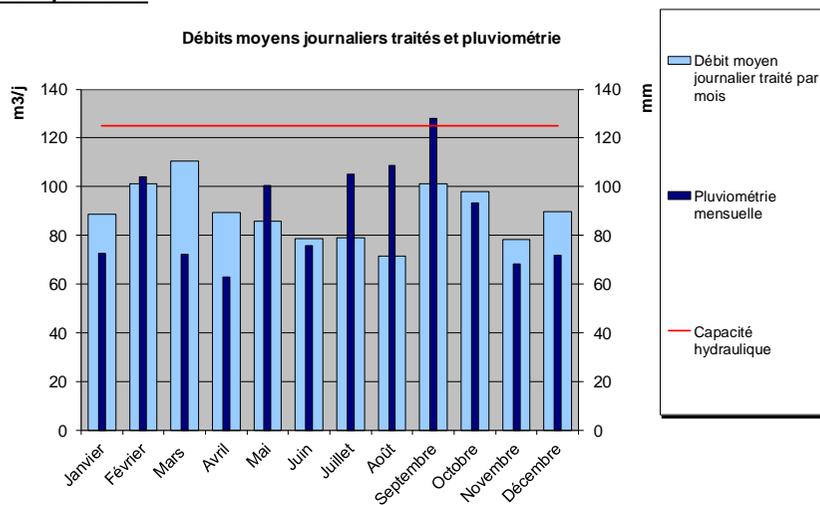
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	MONS-EN-MONTOIS													
Nombre de raccordables :	406	habitants	304	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	48	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	55	m ³ /j	moyen :	89,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	313 E.H.	maxi temps sec :	75	m ³ /j	maxi temps de pluie :	482	m ³ /j				
pollution NK :	63%	date :	11/2022	hydraulique :	71%	Production annuelle de boues :	tMS			gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	kwh/j		kWh/kg DBO5/j		Ratio de production de boues :	%		Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/04/2024		430			330	360	932	89			89	12
	A2+A5+A4	16/04/2024		9			10	6	28	2,1	0,51	53,2	55,2	5,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/10/2024		284			220	260	580	68			68	7,2
	A2+A5+A4	16/10/2024		4			4,25	3	11	0,82	0,33	30,3	31,1	4,1
Flux amont retenus en kg/j				17			15	16	37	4,7				0,47
Flux amont retenus en E.H.				191				268	245	313				276
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6,5			7,12	4,5	19,5	1,46	0,42	41,7	43,2	4,65
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,2			97,5	98,6	97,5	98,2			46,1	49,9
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				80				80	80	70				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MONTEREAU-FAULT-YONNE / CONFLUENT

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037730502000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN	<p>Système de collecte : Les données de débit sont en permanence (hors période de pluie) en dessous du débit attendu au vu du nombre de raccordables, ce phénomène peut potentiellement s'expliquer par des rejets non domestiques variables. Elles sont donc à prendre avec précaution.</p> <p>Le dispositif dispose d'une marge en termes de capacité hydraulique, le débit moyen ne représentant que 29 % de la capacité hydraulique, le débit maximum de temps de pluie représente quant à lui 117 %.</p> <p>2 points A1 (2 déversoirs d'orage PR Courbeton et DO 10 : route de Provins) sont à suivre réglementairement sur ce système de collecte (6 à l'échelle des systèmes de collecte de Confluent et Grande Paroisse). 92 839 m³ ont été déversés au niveau du DO 10 (dont 15 931 m³ par temps sec), 80 m³ au PR Courbeton suite à une casse. La SAUR indique un sous-dimensionnement de ce DO, ce qui expliquerait les importants volumes déversés. Les données du DO 10 figurent également dans le fichier SANDRE et le bilan annuel du système d'assainissement de Grande Paroisse, sur demande de la DRIEAT. Il y a cependant une différence avec 91 852 m³ indiqué dans le bilan de La Grande Paroisse. Il faudrait également ajouter les données du PR Courbeton et l'analyse de conformité globale du système de collecte dans le fichier de La Grande Paroisse.</p> <p>Cela correspond à un taux de déversement de 12,8 % des volumes incidents (A1+A2+A3). Néanmoins, la conformité s'apprécie en tenant compte du taux de collecte global incluant le bassin de collecte Grande Paroisse. Le taux global est de 6,6 %, le système de collecte est non conforme en 2024.</p> <p>Station d'épuration : Les charges polluantes obtenues par l'autosurveillance sont très variables et majoritairement inférieures à la charge attendue au vu du nombre de raccordables. Les charges polluantes de 2022 ont donc été reconduites. Les normes de rejet sont largement respectées. La station est conforme en 2024.</p> <p>La production de boue qui traduit l'élimination de la pollution représente ainsi un ratio de 65 g MS/EH/j pour une valeur théorique de 66 g/EH/j. Comme pour La Grande Paroisse, il y a un fort écart entre les boues évacuées des données SANDRE et les boues évacuées du bilan annuel (90 TMS contre 194 TMS). Il n'y a aucune évacuation jusqu'au mois de juin dans les données SANDRE ce qui ne correspond pas avec le fonctionnement réel de la station (enlèvement de la benne tous les mois). Les données SANDRE sont donc incorrectes et le SATESE a retenu les données de boues extraites qui concordent avec celles des boues évacuées figurant dans le bilan annuel.</p> <p>En 2024, les boues présentaient encore du chrome mais en quantité inférieure à la limite de conformité, la tannerie ayant fiabilisé son système de prétraitement. Le chrome avait été identifié comme substance significative lors de la 1ère campagne RSDE. La 2ème campagne RSDE de 2018 n'a pas mis en évidence le chrome mais a identifié les 7 substances significatives suivantes : DEHP, PFOS, Dichlorométhane, mercure, zinc, cyperméthrine, diflufenicanil. Un suivi précis de ce paramètre est néanmoins requis.</p> <p>Travaux et études : L'entièreté des débitmètres de la file sud ont été entièrement renouvelés. La CCPM avait lancé une étude diagnostic amont (confiée à IRH) des substances RSDE pour identifier les sources d'apports potentielles et définir un plan d'actions de réduction à la source. 4 établissements ont été identifiés comme principaux contributeurs (classe 2 et 3) dont la tannerie de Montereau, la SAM Montereau (sidérurgie), la société Barbat Barillot et la compagnie Riva Acier. La SAUR évoque également la société Vilar SARL (ICPE – traitement et revêtement des métaux).</p>
Mise en service : 19/04/2011 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT	
Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)	
Arrêté préfectoral eaux : 08/DAIDD/E/057	
Arrêté préfectoral boues : D05/008/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Seine du confluent de la Voulzie (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu)(R38)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 20000 E.H Débit de référence : 5900 m ³ /j	
: 1200 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 77,223 km	
Capacité hydraulique TS : 3000 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 49%	
Capacité hydraulique TP : 5900 m ³ /j (pluie) Unitaire : 51%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 24	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Non validé	

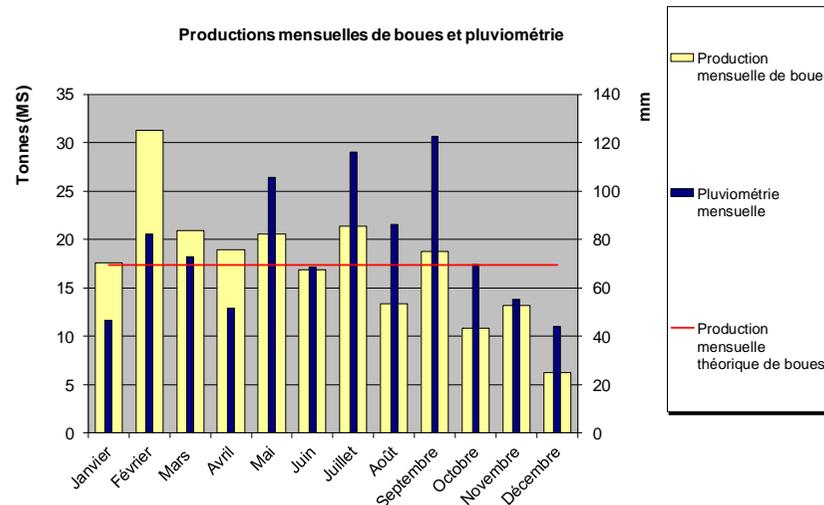
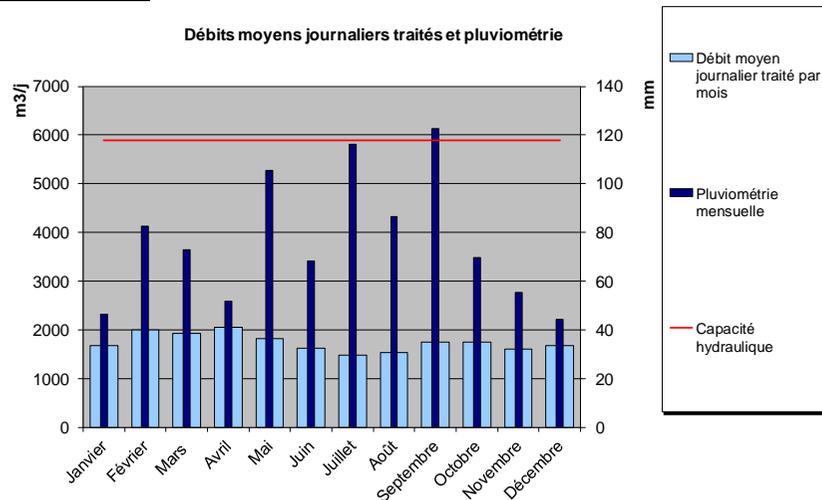
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	COURCELLES-EN-BASSEE, LAVAL-EN-BRIE, MONTEREAU-FAULT-YONNE, SAINT-GERMAIN-LAVAL													
Nombre de raccordables :	10781	habitants	8086	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	1572	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	1176	m ³ /j	moyen :	1738,1	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	8787 E.H.	maxi temps sec :	1319	m ³ /j	maxi temps de pluie :	6931	m ³ /j				
pollution NK :	44%	date :	12/2022	hydraulique :	29%	Production annuelle de boues :	210,0	tMS	65	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	1513	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	98%	Traitement P :	Mixte						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/07/2024		160			161	190	423	86			86	6,6
	A2+A5+A4	24/07/2024		4,3			5,5	1,5	19	1,4	0,12	0,31	1,71	1,3
Flux amont retenus en kg/j				376			314	331	906	132				13
Flux amont retenus en E.H.				4180				5510	6043	8787				7412
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,2			6,82	3,43	20,4	2,15	0,56	5,16	7,26	0,96
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,2			93,9	95,7	94,4	96,4			86,7	82,9
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				2
Normes de rejet annuelles en mg/l													10	1,3
Normes de rejet journalières en rendement					93			92	87	85				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MONTEREAU-SUR-LE-JARD / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037730601000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 18/05/2015 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CAMVS
 Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST
 Constructeur : OTV (MSE)
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F 446 N° MISE 2012/114
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Rubelles(RUISSEAU)(R91-F4469000)
 Ru (ou autre) : Rubelles
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Almont
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 800 E.H	Débit de référence	: 346 m ³ /j
	: 48 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,381 km
Capacité hydraulique TS	: 111 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 67%
Capacité hydraulique TP	: 346 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 33%

File eau : SBR
 File boues : EPAISSISSEUR STATIQUE + SILO COUVERT
 Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (26,4%)
 SITE DE RETRAITEMENT (73,6%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Les infiltrations d'eaux claires parasites permanentes sont nulles. Par contre, il est relevé une forte variabilité des volumes transférés vers le bassin d'orage montrant l'impact des épisodes pluvieux, le réseau étant en partie unitaire. Contrairement à 2023, aucun dépassement de la capacité nominale temps de pluie n'a été constaté malgré une année particulièrement pluvieuse. Tout indique que la régulation temps de pluie ne fonctionne pas (débit max atteint de 228 m³/j et régulation temps sec conservée en temps de pluie avec pour conséquence une accentuation des by-pass).

Les volumes by-passés au point A2 (déversoir d'orage) sont en forte augmentation (108 986 m³ pour 30 793 m³ admis dans l'installation), mais ce point est jugé peu fiable car soumis à l'influence du ru. Il a fait l'objet d'une amélioration à partir de 5/11/2024 en permettant d'écarter les données débitométriques dès lors que le ru est en charge (corrélation avec la sonde de mesure de la hauteur d'eau dans le ru). Il faudrait rechercher des solutions pour limiter ou supprimer la mise en charge du ru.

Station d'épuration : Les résultats d'autosurveillance sont conformes. Par contre, les deux visites ponctuelles du SATESE ont montré des défauts de traitement pour les matières azotées et phosphorées. Le procédé ORGANICA étant toujours insuffisamment maîtrisé malgré la mise en place d'un plan d'actions en 2022, il a été préconisé d'améliorer, entre autres, les points suivants :

- Optimisation de l'aération avec le pilotage via les sondes rédox, les concentrations en NK et NGL pouvant être ponctuellement supérieures aux valeurs limites.
- Optimisation nécessaire des cycles de fonctionnement de l'installation et de la régulation hydraulique par temps de pluie (cf. étude du SATESE de septembre 2023).

Les données relatives aux indicateurs de fonctionnement de la station sont ponctuellement anormales confirmant l'instabilité du système épuratoire.

La production de boues a baissé de 39 % par rapport à 2023 avec un déficit de boues estimé à 54 %, phénomène imputable, entre autres, aux défauts de collecte des effluents avec de nombreux by-pass au point A2. Ces indicateurs impliquent une non-conformité du système d'assainissement.

Les charges polluantes mesurées lors de l'autosurveillance étant très hétérogènes et les résultats de la mesure du SATESE (septembre 2023) ne pouvant plus être retenus (baisse de la charge suite à la déconnexion de la ZAC du tertre en avril 2024), les charges ont été estimées sur la base du nombre de raccordables. Les boues liquides sont retraitées sur la station de Dammarie-les-Lys pour être ensuite incinérées ou transférées sur le centre Phytorestore de la Brosse-Montceaux pour être au final compostées.

Etudes et travaux : La mise en eau de la première file de 1000 EH de la station d'épuration propre à la ZAC du Tertre est effective depuis le 12/04/2024. Les travaux sur la seconde file de traitement (500 EH) se sont finalisés en août avec un basculement des eaux usées vers cette file, la charge polluante arrivant sur la nouvelle station étant trop faible pour maintenir celle de 1 000 EH en eau, (environ 100 EH : retard dans le développement des activités des industriels raccordés). La CAMVS a récupéré la maîtrise d'ouvrage de ce nouveau système d'assainissement, l'exploitation étant assurée par Véolia.

L'exploitant a proposé au maître d'ouvrage un plan d'actions pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration.

Caractéristiques de fonctionnement

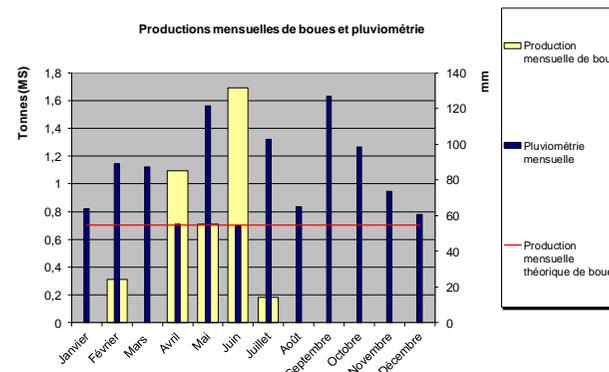
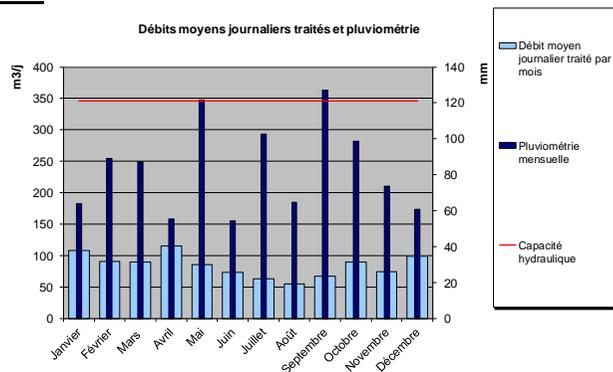
Communes raccordées : MONTEREAU-SUR-LE-JARD

Nombre de raccordables :	454	habitants	340	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	67	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	47	m ³ /j	moyen :	84,1	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	340 E.H.	maxi temps sec :	72	m ³ /j	maxi temps de pluie :	228	m ³ /j
pollution DBO5 :	42%	date :	01/2024	hydraulique :	24%	Production annuelle de boues :	4,0	tMS	32	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	171,3	kwh/j	8,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	46%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/04/2024	119	80			76,8	94	196	37			40,2	3,6
	A2+A5+A4	24/04/2024	127	9,2			8,5	3	28	4,2			6,96	0,33
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/05/2024		190			218	280	529	116			116	9,3
	A2+A5+A4	28/05/2024		30			15,8	8	47	19	14	0,7	19,7	1,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	08/10/2024	89	80			49,6	54	140	27			27,6	2,7
	A2+A5+A4	08/10/2024	82	6,1			7	3	22	1,6			2,89	0,27
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/11/2024		140			173	210	443	93			93	8,1
	A2+A5+A4	13/11/2024		18			14,5	9	40	12	10	15,8	27,8	7,6
Flux amont retenus en kg/j				31			31	20	51	5,1				0,58
Flux amont retenus en E.H.				340				340	340	340				341
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				15,8			11,4	5,75	34,2	9,2	12	8,25	14,3	2,35
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				88			89,9	96,1	88,1	88,3			81,2	68,6
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement				90				90	85	80				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MONTHYON / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037730901000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS
 Mise en service : 01/01/1999 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA PAYS DE MEAUX
 Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)
 Constructeur :
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F 643 N° MISE 2024/020
 Arrêté préfectoral boues : D03/031/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Rutel(RIVIERE)(R147-F6431000)
 Ru (ou autre) : Viry
 Rivière 1 : Rutel
 Rivière 2 :
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3000	E.H	Débit de référence	: 1170 m ³ /j
	: 180	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 8,064 km
Capacité hydraulique TS	: 600	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 30%
Capacité hydraulique TP	: 1170	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 70%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Le réseau d'assainissement collecte une quantité d'eaux claires parasites d'infiltration substantielle qui est estimée en cette année 2024 particulièrement pluvieuse, à environ 255 m³/j, soit 63% des eaux collectées en période de nappe haute (juin 2024).

L'apport d'eaux pluviales inhérent à la partie unitaire du réseau a conduit à un débit maxi de temps de pluie de 1854 m³/j le 09/10/2024, pour une pluie exceptionnelle de 63 mm, répartie sur la journée.

Grâce à l'ouvrage de stockage-restitution d'un volume de 600 m³, associé au dimensionnement adapté du clarificateur, la station d'épuration peut être alimentée à débit constant jusqu'à des débits en adéquation avec le débit maximum toléré par les ouvrages de 80 m³/h (débit de restitution du bassin d'orage).

Une fois ce bassin plein et au-delà du débit maximal admissible, les surverses d'eaux usées peuvent avoir lieu au niveau du déversoir d'orage (point A2) situé juste en amont du poste de relèvement.

En 2024, les volumes surversés ont atteint la valeur de 6 620 m³, soit 3.7% des débits collectés en A3+A2. Ce pourcentage est recevable.

L'analyse des débits surversés rend compte d'une valeur particulièrement élevée de 3 780 m³/j, le 04/04/2024 pour une pluie de 23.5 mm, avec un débit relevé sur la station d'épuration de 91% du débit nominal. N'y aurait-il pas eu ce jour-là, un manque de fiabilité de la mesure au niveau du déversoir d'orage ? La valeur de cette journée-là, représente à elle seule 57% des surverses annuelles au point A2. Un constat identique avait été observé en 2023, pour la journée du 21/09/2023 sous 21 mm de pluie.

Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées mesurée à partir des bilans d'autosurveillance a été satisfaisante pour les 12 bilans. Ceux-ci ont tous été réalisés dans de bonnes conditions de charges hydrauliques, comprises entre 19% et 56%, et sans surverses au point A2.

Le coefficient de remplissage en pollution actualisé à partir des résultats des 12 mesures d'autosurveillance 2024, est de 49% (sur la base NTK), alors que celui attendu au regard de la population raccordable n'est que de 40%. Ceci tend à prouver qu'à la pollution générée par l'activité domestique, une pollution non domestique est rejetée dans le réseau d'assainissement. Compte tenu de la sous-charge actuelle de la station d'épuration conçue pour 3 000 EH, cela ne pose pas de problème.

La production annuelle de boues, exprimée par la quantité des boues extraites ramenée à l'Equivalent-Habitant/jour, est particulièrement faible. Ce ratio s'élève à 28 g MS/E.H. /j pour une valeur théorique de 69 g. Le déficit en production de boue atteint donc près de 59%. L'absence d'extraction de boue sur 6 mois parmi lesquels les 3 derniers mois de l'année (Cf. verso) conduit à considérer que les pertes de boues sur ces périodes ont été fréquentes et importantes.

Le bilan annuel de l'exploitant ne donne aucune explication à cela, alors qu'une justification s'impose. Le système d'assainissement est jugé conforme cette année, mais à l'avenir un déficit significatif chronique de boue pourrait aboutir à une non-conformité locale.

Travaux et études : Pour permettre le retour à la valorisation agricole des boues (désistement en 2023 du seul agriculteur intéressé), un nouveau périmètre d'épandage a été mis en place fin 2024.

Les boues stockées dans le silo sur 2 années (2024 et 2025), pourront être épandues. Il est à noter que sans le déficit en boue, l'autonomie du silo ne permettrait pas le stockage de 2 années de production. Sa capacité permettrait tout juste de stocker la production annuelle de boue attendue. Ceci nécessite d'avoir recours sur l'année à une filière d'élimination complémentaire par compostage.

Le nouvel arrêté de rejet est applicable depuis le 24/02/2024. Le SDA lancé à l'échelle de la CAPM conduira à la proposition de travaux d'amélioration de collecte, tels qu'attendus par la Police de l'Eau.

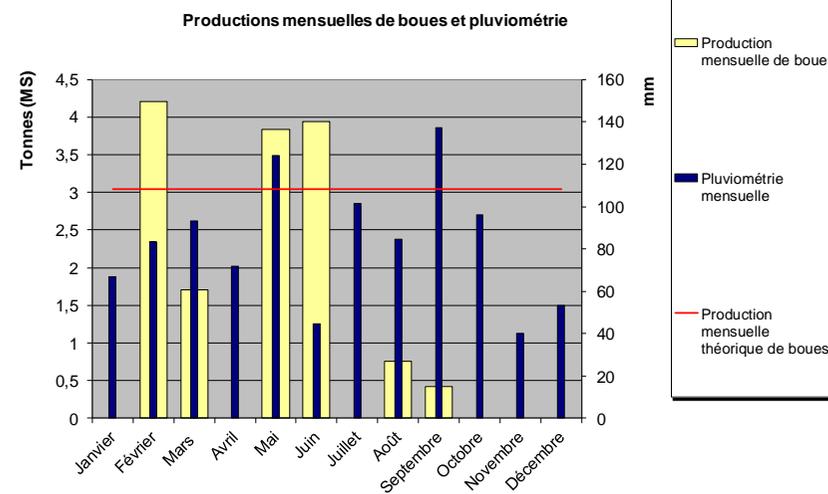
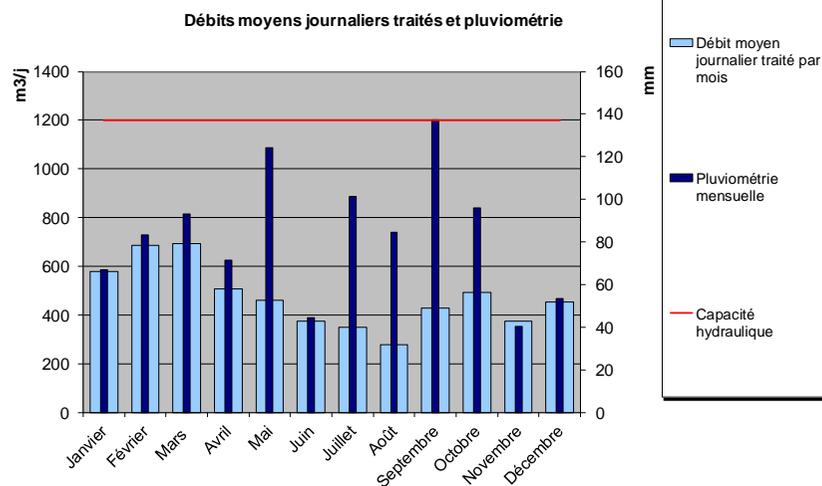
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	MONTHYON													
Nombre de raccordables :	1584	habitants	1188	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	163	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	242	m ³ /j	moyen :	473	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1473 E.H.	maxi temps sec :	407	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1854	m ³ /j				
pollution NK :	49%	date :	12/2024	hydraulique :	39%	Production annuelle de boues :	14,9	tMS	28	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	602,8	kwh/j	7,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	41%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				72			47	52	133	22				2,4
Flux amont retenus en E.H.				800				867	887	1473				1418
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				9,44			7,86	4,82	21,8	3,79	2,35	8,36	12,1	0,81
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				94,6			92,1	94,9	92,3	91,5			72,4	82,4
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					93			92	88	85				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MONTIGNY-LENCOUP / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037731101000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI	<p>Système de collecte : Les données de débits journaliers sont obtenues à partir du débitmètre électromagnétique présent en entrée de station.</p> <p>La station d'épuration est connue pour être très régulièrement en surcharge hydraulique (coef hydraulique de 131 % en 2024) avec des apports importants d'eaux claires parasites permanentes (notamment de la rue de Gurcy) et des eaux claires météoriques en lien avec la nature unitaire de 49% du réseau de collecte. Les eaux claires parasites permanentes (ECP) peuvent être estimées à 115 m3/j en 2024. L'apport important d'ECP a été constant cette année en lien avec contexte particulièrement pluvieux et donc une nappe haute quasi-permanente tout au long de l'année (cf débit mini temps sec très élevé par rapport aux dernières années).</p> <p>En 2024, sur 259 362 m³ collectés (A3+A2), près de 63% auraient été by-passés en A2 et seulement 37% pris en charge par la station d'épuration (sous réserve de la fiabilité de l'estimation). Cela confirme que la station d'épuration n'est pas prévue pour traiter les pluies, y compris courantes (absence de bassin d'orage), et que des déversements très importants ont lieu en entrée de station notamment lors des années particulièrement pluvieuses comme 2024.</p> <p>Station d'épuration : Le niveau de rejet n'est pas respecté pour les 2 mesures d'autosurveillance (notamment pour les paramètres MES : dépassement de la concentration rédhitoire en mars et DCO), en lien avec des by-pass importants durant les mesures.</p> <p>Les mesures d'autosurveillance n'étant pas représentatives de la charge en pollution de la station, le coefficient de charge de 2021 a donc été gardé : 827 EH (base NTK), soit 65% de la capacité nominale en pollution.</p> <p>15,9 tonnes de MS de boues ont été extraites ; et 6,6 TMS (pris en référence) ont été évacuées. L'écart entre les boues extraites et évacuées est très élevé ce qui peut laisser penser à une surestimation des boues extraites. Les boues évacuées ont été envoyées en compostage. Le ratio de production de boue témoigne d'un déficit de l'ordre d'au moins 63 % et donc d'une efficacité globale annuelle très insuffisante.</p> <p>Travaux et études : Une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) est en cours pour la mise aux normes du système d'assainissement avec pour objectifs, notamment : la reconstruction de la station d'épuration avec un bassin d'orage (48 ans, priorité départementale, ciblée par le SDASS EU2), la suppression des surverses unitaires en deçà de la pluie mensuelle, la réduction des ECP de la rue de Gurcy et la déconnection des eaux de ruissellement vers le site de la Glaisière.</p> <p>L'étude de ruissellement a été finalisée en début d'année 2024, la commune doit la compléter par une étude hydraulique douce (agro-écologique) afin d'essayer de trouver une solution intégrant des solutions fondées sur la nature, en complément d'aménagements hydrauliques structurants.</p> <p>Concernant la future station d'épuration, la capacité devrait être de 1400 EH avec un procédé boues activées avec traitement du phosphore et des lits à macrophytes pour la filière de traitement des boues. Le volume du bassin d'orage sera de 538 m3 pour pouvoir capter la pluie mensuelle de 6 mm en 4 heures avec une vidange autorisée par la DDT en 1,5 jours. Le débit de référence sera de 700 m3/j (370 m3/j EU et ECP + volume vidangeable du bassin d'orage en 24 h). Le projet a été mis en attente par la commune en septembre afin de suivre le devenir de la compétence assainissement sur le secteur. Les discussions sur ce projet devraient reprendre en 2025.</p> <p>A noter que le programme de travaux prévoit notamment le grossissement d'une canalisation en aval du déversoir d'orage terminal Turgot, mais avec un passage en domaine privé (100 premiers mètres environ) qui va complexifier la mise en œuvre du projet.</p>
Mise en service : 01/01/1974 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : MONTIGNY LENCOUP	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 242 – Art, 41, N° M : 1995/092	
Arrêté préfectoral boues : F2MISE/2012/065	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Sucy(RUISSEAU)(R41-F2421000)	
Ru (ou autre) : Sucy	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Auxence	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1280 E.H Débit de référence : 872 m ³ /j	
: 77 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 8,94 km	
Capacité hydraulique TS : 200 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 51%	
Capacité hydraulique TP : 200 m ³ /j (pluie) Unitaire : 49%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

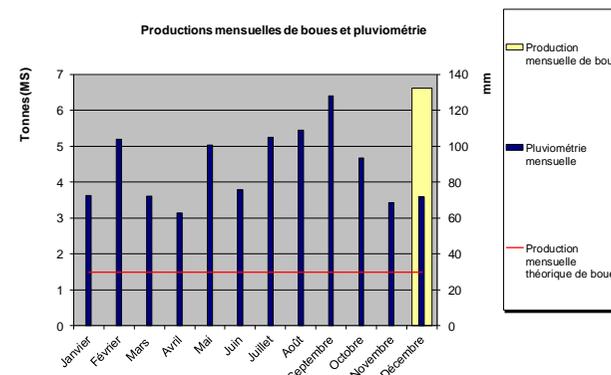
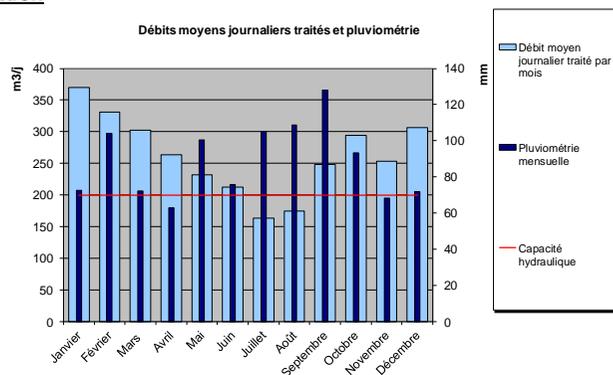
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	MONTIGNY-LENCOUP													
Nombre de raccordables :	1112	habitants	834	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	106	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	213	m ³ /j	moyen :	262,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	827 E.H.	maxi temps sec :	220	m ³ /j	maxi temps de pluie :	818	m ³ /j				
pollution NK :	65%	date :	12/2021	hydraulique :	131%	Production annuelle de boues :	6,6	tMS	22	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	94,1	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	37%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/02/2024		80			63	50	215	34			34	3,1
	A2+A5+A4	13/02/2024		4			5,25	3	15	0,98	0,33	6,85	7,83	1,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/03/2024	248	177			69	66	213	27,8			29,8	2,76
	A2+A5+A4	11/03/2024	1863	128			63	48,2	156	20,6			24,5	2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/06/2024		320			89,2	83	280	9,6			9,6	2,2
	A2+A5+A4	18/06/2024		15			6	3	18	1,7	1,2	8,59	10,3	3,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	15/10/2024	296	59			53,8	42	185	25,6			25,7	2,62
	A2+A5+A4	15/10/2024	1570	39,8			46,2	28,9	127	17,6			21,2	2,5
Flux amont retenus en kg/j				39			33	36	93	12				1,2
Flux amont retenus en E.H.				429				599	618	827				735
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				46,7			30,1	20,8	78,9	10,2	0,76	7,72	16	2,42
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				62,6			58,4	62,2	61,2	59,1			28	20,2
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MONTIGNY-SUR-LOING / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037731201000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1978	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIDASS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F437 MISE 2005/172		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)		
Ru (ou autre)	:		
Rivière 1	:		
Rivière 2	: Loing		
Fleuve	: SEINE		

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2500	E.H	Débit de référence	: 849 m ³ /j
	: 150	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 18,166 km
Capacité hydraulique TS	: 500	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 15%
Capacité hydraulique TP	: 500	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 85%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : La collecte d'eaux claires parasites d'infiltration n'est pas significative malgré l'année 2024 particulièrement pluvieuse.

Seul le point A1 du poste du Vieux moulin (PR4) a pu faire l'objet d'un suivi débitmétrique. Il a déversé sur 89 jours pour un volume total annuel de 15 384 m³. Ceci représente environ 10% des volumes totaux collectés par le réseau d'assainissement et qui ont pu être mesurés (A2+A4+A1). Supérieur à 5%, il rend à lui seul le système de collecte non-conforme, à l'instar des années précédentes.

Le point A1 du poste Lepercq (PR3) n'est pas équipé mais il déverse pour les pluies significatives, et celui du déversoir d'orage DO1 rue du Loing ne fournit plus de données fiables.

Station d'épuration : Les volumes surversés en tête de la station d'épuration (point A2) ont représenté 6.5% des volumes totaux collectés à la station d'épuration (A4+A2), déversés sur 54 jours. Ils sont près de 2 fois supérieurs à ceux de l'année 2023. Il est à souligner que 5.5% des volumes surversés au point A2, ont été déversés par temps sec répartis sur 9 jours. Ce pourcentage est en lien avec l'absence de bassin d'orage sur la station d'épuration.

Lors des surverses au point A2, la qualité des eaux rejetées par la station d'épuration est dégradée, pouvant conduire possiblement à des non-conformités, et ceci d'autant plus que le volume de la surverse est élevé. Ce cas n'a pas été mis en évidence lors des 12 bilans annuels d'autosurveillance, tous déroulés sans surverses au point A2. Il en a découlé la conformité des rejets pour la totalité des mesures d'autosurveillance.

Cependant, le ratio de production de boue ramené à l'équivalent-habitant, indicateur des performances globales du système d'assainissement rend compte cette année d'un déficit en boue encore plus marquée qu'en 2023. Il s'élève à environ 55 %, contre 40 % en 2023. Cela est le résultat de pertes de boues régulières et des by-pass accentués en cette année très pluvieuse. C'est cette situation de pertes de boues qui conduit à la non-conformité du système de traitement, tant en performances qu'en équipement.

Le système breveté SPEED O CLAR (société Densiline) avait pour objectif de doper la capacité hydraulique du clarificateur à 75 m³/h, afin d'améliorer le traitement de la station d'épuration et supprimer les pertes de boues massives par temps de pluie avant sa reconstruction. Aux investissements initiaux réalisés en 2024 (système SPEED O CLAR, sonde REDOX, pompe de recirculation à variateur de fréquence, remplacement de l'armoire électrique), les aménagements complémentaires suivants ont été nécessaires créer des conditions de fonctionnement optimisées de l'équipement. Ils se sont terminés au 1^{er} trimestre 2025 : dégrilleur fin, débitmètre électromagnétique sur eau brute.

Travaux et études : L'arrêté préfectoral de mise en demeure élaboré le 23 mai 2024, prévoit d'engager un plan d'actions selon un échéancier précis, visant dans les meilleurs délais la mise aux normes globale du système d'assainissement (collecte et épuration). Les échéances principales initiales fixées au SIDASS ont été adaptées début 2025 pour tenir compte d'un délai supplémentaire afin d'élargir l'étude de faisabilité à 2 scénarios de plus.

Ces échéances sont désormais les suivantes : 30/09/2025 choix du scénario définitif, 20/03/2026 désignation d'un maître d'œuvre et 15/09/2027 démarrage des travaux.

L'année 2025 permettra de faire le point sur le fonctionnement du système de traitement avec l'équipement SPEED O CLAR. La production de boues, les données du turbidimètre sur eau traitée et l'analyse de bilans 24 h par temps de pluie feront partie des données à analyser. Le diagnostic sera mené par le SATESE avec la collaboration de VEOLIA, au dernier trimestre 2025.

Caractéristiques de fonctionnement

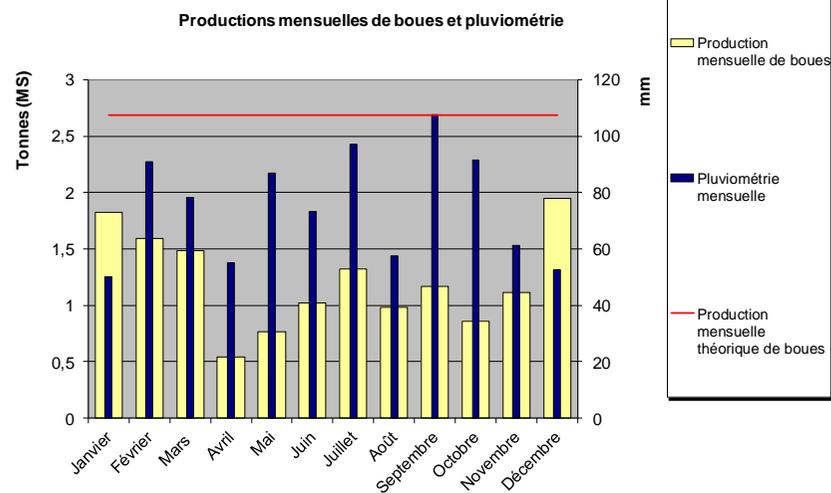
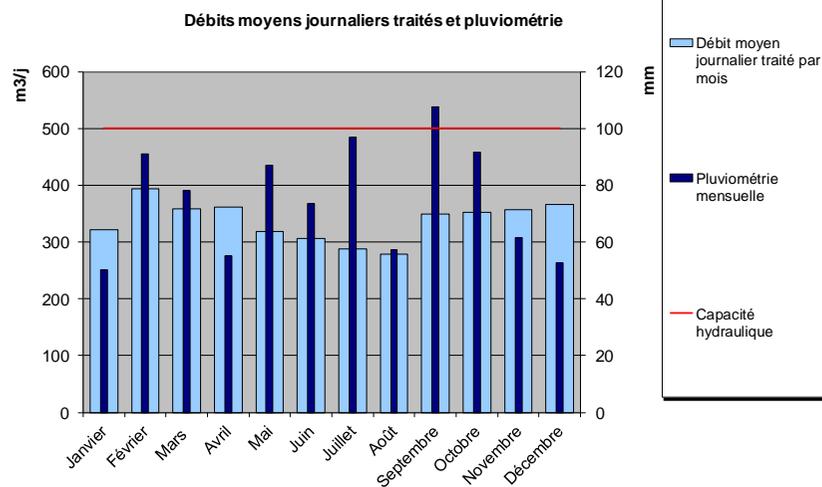
Communes raccordées : MONTIGNY-SUR-LOING

Nombre de raccordables :	2322	habitants	1742	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui	
Consommation eau assainie :	263	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	238	m ³ /j	moyen :	337,7	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1492 E.H.	maxi temps sec :	248	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1305	m ³ /j
pollution NK :	60%	date :	12/2023	hydraulique :	68%	Production annuelle de boues :	14,6	tMS	27	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	185,4	kwh/j	2,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	45%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				115			80	89	222	22				2,4
Flux amont retenus en E.H.				1278				1483	1480	1492				1418
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,53			8,31	3,1	27	3,44			7,68	2,56
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,9			96,7	98,8	96,2	96,3			90,4	65,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														45

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MONTMACHOUX / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037731301000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN
 Mise en service : 10/10/2023 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU
 Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS
 Constructeur : CREA Step
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F359 N° MISE 2021/062
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : ()
 Ru (ou autre) : Infiltration
 Rivière 1 :
 Rivière 2 :
 Fleuve :

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 280 E.H Débit de référence : 54 m³/j
 : 16,8 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 3,188 km
 Capacité hydraulique TS : 54 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%
 Capacité hydraulique TP : 54 m³/j (pluie) Unitaire : 0%
 File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
 File boues : LITS À RHIZOPHYTES
 Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1
 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé

Commentaires

La station d'épuration a été mise en eau le 10 octobre 2023.

Système de collecte

Malgré un réseau entièrement séparatif, de fortes variations de débits ont lieu suite aux précipitations montrant l'apport anormal d'eaux claires parasites météoriques. Le débit maximum a été obtenu en octobre et est de 66 m³/j, suite à une pluie de 39,7 mm le jour même. Il conviendrait de localiser ces apports pour mettre en conformité les usagers concernés, sous couvert de pouvoir disposer d'un exutoire (à défaut déconnexion avec infiltration à la parcelle des pluies courantes à recommander). Ceci représente une charge hydraulique surfacique de 0,6 m/j ce qui est acceptable par les filtres. C'est également le seul jour avec un dépassement de la capacité hydraulique de la station. Il y a eu 4 jours de by-pass en A2, pour un volume de 4 m³.

Les débits minimum et maximum de temps sec indiquent l'absence d'eaux claires parasites permanentes. Lors de la mesure SATESE de septembre, la quantité d'eaux claires parasites permanentes estimées était très faible voire négligeable (5 m³/j, représentant 28 % du volume assaini). Cette valeur est en accord avec les conclusions du Maître d'œuvre qui indiquait une collecte d'ECPP du réseau de l'ordre de 6 à 12 m³/j dans l'étude de faisabilité pour la reconstruction de la station d'épuration, aucuns travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement n'ayant été réalisés.

Quelques défauts de collectes ont eu lieu, probablement suite à des bouchages de pompes. Ils sont à surveiller par l'exploitant (16 j en 2024, sans by-pass en A2).

Station d'épuration

Les charges reçues par la station ont été mesurées lors du bilan SATESE de septembre 2024. La quantité de pollution réceptionnée est en adéquation avec celle théoriquement attendue (147 E.H. en NK pour 166 E.H. attendus). Le taux de collecte en pollution de 88 % traduit une bonne collecte de la pollution par temps sec. La station d'épuration est chargée à 53 % en pollution, coefficient de charge normal pour un dispositif d'épuration neuf.

La qualité des eaux traitées respecte largement le niveau de rejet en vigueur. Les performances épuratoires sont excellentes. L'amélioration par rapport à l'ancienne station d'épuration est très significative.

En septembre, les filtres du premier étage présentaient une prolifération d'adventices importante. Ceci est anormal pour une station neuve et peut être une nuisance pour la croissance des roseaux et la bonne infiltration des effluents dans le filtre. La mise en place d'un arrachage manuel méthodique et rigoureux, surtout les 3 premières années, est à prévoir.

L'étude SATESE a permis de révéler l'existence de deux valeurs de débits de pompes différentes pour les postes amont et intermédiaire : 60 m³/h et 56 m³/h. Il serait nécessaire que le constructeur, en soutien à l'exploitant, détermine et confirme quelle est la capacité des pompes de relèvement sur les deux postes prévue dans le cadre des engagements du marché de travaux. Quoi qu'il en soit, pour des casiers de filtration de 112 m², une valeur de débit d'alimentation de 56 m³/h est suffisante en théorie pour permettre une répartition homogène des effluents à traiter.

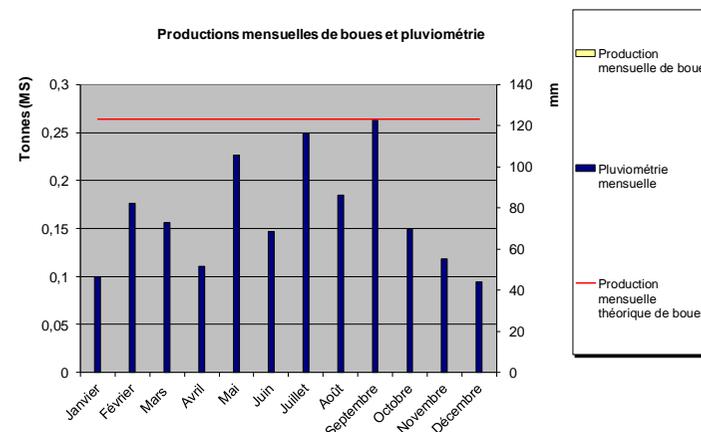
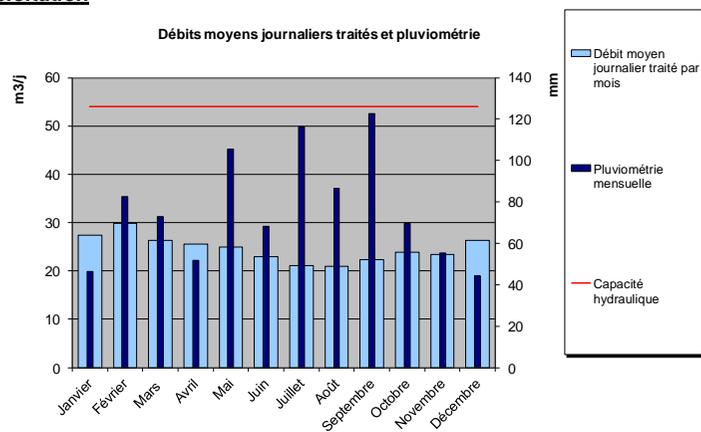
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	MONTMACHOUX													
Nombre de raccordables :	203	habitants	152	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	20	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	17	m ³ /j	moyen :	24,6	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	147 E.H.	maxi temps sec :	20	m ³ /j	maxi temps de pluie :	66	m ³ /j				
pollution NK :	52%	date :	09/2024	hydraulique :	46%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	21,5	kwh/j	2,5	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/06/2024		290			222	220	669	124			124	11
	A2+A5+A4	06/06/2024		9			8,5	1,5	31	1,7	0,11	67,4	69	7,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/06/2024	21	214			123	122	372	89,9	71,1	0,26	89,9	9,1
	A2+A5+A4	11/06/2024	19	3,4			10,1	3,37	33,6	2	0,39	70,1	72,1	7,34
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/09/2024	17	284			381	310	698	128			129	13
	A2+A5+A4	04/09/2024	17	6,2			9	3	28	1,6			81,1	9,6
Flux amont retenus en kg/j				4,8			6,5	5,3	12	2,2				0,22
Flux amont retenus en E.H.				53				88	79	147				129
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6,2			9,2	2,62	30,9	1,77	0,25	68,7	74,1	8,21
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,8			95,4	98,6	94,3	98,4			35,8	27,3
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					90			70	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MONTRY / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037731501000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS
 Mise en service : 01/07/2002 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION
 Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)
 Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F658 MISE 2024/073
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Le Grand Morin du confluent de l'Aubetin (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R150)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Grand Morin
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 6100	E.H	Débit de référence	: 1339 m³/j
	: 366	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 15,875 km
Capacité hydraulique TS	: 1000	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 85%
Capacité hydraulique TP	: 1270	m³/j (pluie)	Unitaire	: 15%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : L'année 2024 particulièrement pluvieuse a mis en évidence une collecte d'eaux claires d'infiltration et/ou de sources (ECPP) significative, tant en période de nappe basse (septembre) que de nappe haute (juin). En nappe haute ces débits d'ECPP s'élèvent à 470 m³/j environ, ce qui représente près de 58% des débits collectés en cette période.

En période de nappe basse, ces débits restent significatifs (près de 140 m³/j).

Par temps de pluie, les débits admis sur la filière de traitement, peuvent dépasser la capacité nominale de la station d'épuration (73 jours en 2024 soit 20% du temps), et représenter jusqu'à 147% de cette capacité. Une partie des apports d'eaux pluviales s'explique par les sections de type unitaire du réseau d'assainissement (15% du linéaire). Toutefois, l'hypothèse de raccordements non-conformes sur le réseau de type séparatif, est posée.

Le débitmètre du point A2 a été renouvelé, avec modification de la canalisation pour avoir une mise en charge de l'équipement, deuxième quinzaine de janvier 2024. En périodes pluvieuses, des déversements peuvent avoir lieu en tête de station (point A2). Les volumes mesurés en 2024 sont de 14 596 m³, représentant 4.1% des débits collectés en amont de la station d'épuration, répartis sur 61 jours. 17% de cette quantité (soit 2 484 m³ sur 26 jours), sont déversés alors que le débit nominal de la station d'épuration n'est pas atteint.

Station d'épuration : La qualité de l'épuration est tout à fait satisfaisante, le système d'assainissement est conforme. Les coefficients de charge polluante ont été actualisés avec les résultats d'autosurveillance et son en accord avec le nombre de raccordables.

Comme chaque année, ils présentent des variations importantes de charges polluantes tant en matières azotées (NTK) qu'en matières carbonées (DBO₅ et DCO). Est-ce le résultat d'apports non domestiques ou d'un défaut de représentativité de l'autosurveillance ? Toutefois, cela ne semble pas avoir d'impact sur la qualité du traitement qui reste très satisfaisante, même lors le dépassement de la capacité hydraulique des ouvrages de traitement (Cf. autosurveillance des 05/03/2024 et 10/10/2024, par taux de remplissage hydrauliques respectifs de 130% et 142%).

La production de boues a été évaluée globalement sur l'année à partir des boues extraites (73.07 tMS) après déduction des boues liquides provenant de l'unité de traitement d'eau potable de Montry (15.76 tMS, précisées dans le bilan annuel SAUR, mais non enregistrées comme apport extérieur dans le fichier SANDRE). Le ratio de production de boues de 55 g MS/EH/j représentant près de 92 % du ratio attendu au regard de la charge en pollution (60 g MS/EH/j en l'absence de traitement physico-chimique du phosphore), est satisfaisant.

Il est à préciser qu'en raison de l'apport des boues liquides de l'unité de traitement d'eau potable, présentant des concentrations en chlorure ferrique suffisantes pour l'abatement du phosphore, l'unité de traitement physico-chimique du phosphore n'est pas utilisée.

Travaux et études : La mise aux normes du canal de comptage des eaux rejetées va être engagée d'ici la fin de l'année 2025, sur la base d'un canal venturi HQI-430R avec un débit maximal de 322 m³/h. La phase 4 du SDA porté par la CAVEA s'est finalisée techniquement dans le courant de l'été 2024 avec un programme de travaux qui prévoit notamment en priorité 1 : des travaux de réhabilitation des collecteurs eaux usées, des mises en séparatif (rues Pascal, Moutier, d'Alsace et rues en amont du DO de la Mairie) et également des travaux sur le réseau d'eaux pluviales pour supprimer les débordements par temps de pluie.

L'arrêté préfectoral du système d'assainissement a été renouvelé le 29 mai 2024.

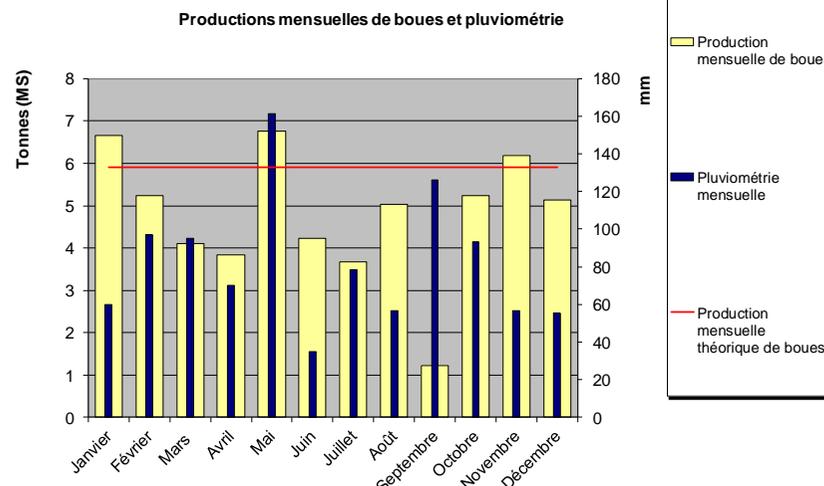
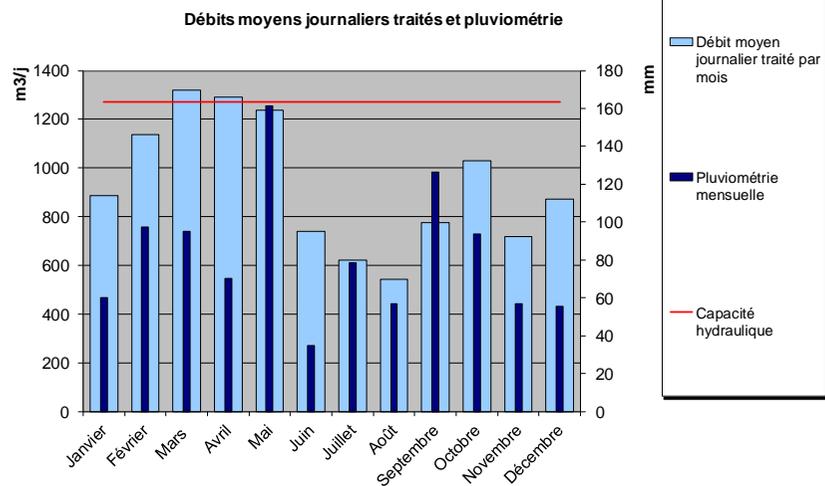
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	MONTRY													
Nombre de raccordables :	2723	habitants	2792	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	386	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	486	m ³ /j	moyen :	930,8	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	2853	E.H.	maxi temps sec :	819	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1866	m ³ /j		
pollution NK :	47%	date :	12/2024	hydraulique :	73%		Production annuelle de boues :	57,3	tMS	55	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	498	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j			Ratio de production de boues :	80%	Traitement P :	Physico-chimique				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				129			109	123	300	43				4,7
Flux amont retenus en E.H.				1433				2050	2000	2853				2788
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,65			5,77	4,03	15	2,17	0,84	2,34	4,51	0,22
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,4			95,5	96,7	95,6	96,7			93,1	97,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					94			93	90	85				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MORET-LOING-ET-ORVANNE / EPISY

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037717001000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/01/1993 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SIDASS Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : 97/DAE/2E/015 Arrêté préfectoral boues : D06/037/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Loing Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte Par cette année très pluvieuse, la sensibilité du réseau d'assainissement à la collecte d'eaux pluviales est très marquée : le débit maximum de temps de pluie a atteint 223% du débit de référence, déjà élevé (145 m3/j pour une capacité nominale de 90 m3/j). La collecte d'eaux claires d'infiltration observée en nappe haute (juin 2024), est estimée à près de 40 m3/j, soit 42 % des débits collectés en cette période. Elle est proche de celle relevée en 2022.</p> <p>Station d'épuration Le percentile 95 calculé par VEOLIA Eau sur les données débitométriques 2024 s'est élevé à 174 m3/j, et le percentile sur les 5 dernières années est de 166 m3/j (données DDT dans le rapport d'évaluation de la conformité 2024). En 2024, on recense 297 dépassements de la capacité nominale de 90 m3/j, et 87 dépassements du percentile 95 de 145 m3/j, accompagnés de 15 évènements de surverse au trop-plein du poste de relèvement (point A2), représentant 856 m3 déversés, soit 1.9 % des volumes collectés. Le nombre de dépassements de la capacité nominale par temps sec s'élève quant à lui, à 166. Ce nombre conséquent rend compte des répercussions de la situation particulièrement humide de l'année 2024 (effet de ressuyage des sols après la pluie). Cette année, 3 des 4 mesures d'autosurveillance ont eu lieu en période de dépassement de la capacité hydraulique de la station d'épuration, comme d'ailleurs la visite du SATESE. L'incidence des surcharges hydrauliques des ouvrages ainsi mesurée sur la qualité des eaux rejetées, a rendu compte de la bonne résilience du système de traitement aux surcharges hydrauliques. En effet, aucune non-conformité n'a été relevée, malgré la situation de la lagune de décantation saturée en boues jusqu'en octobre 2024 (stockage dans la lagune de décantation des boues produites sur 2 années suite au désistement brutal de l'agriculteur). Le système d'assainissement est conforme.</p> <p>Il est rappelé que les analyses de la DBO5 et DCO sur le prélèvement aval (point A4), sont bien réalisées sur eau filtrée, conformément à l'arrêté de rejet.</p> <p>Les coefficients de charges en pollution ont été réactualisés à partir 3 des 4 bilans d'autosurveillance demandés dans l'arrêté de rejet (Flux en NK en adéquation totale avec la population raccordable). Le bilan du 18/03/2024 a été écarté du calcul du fait d'une charge polluante anormalement élevée pour une journée de temps sec (rejet sauvage de matières de vidanges ?)</p> <p>Travaux et études Malgré l'existence d'une mesure amont fiable (débitmètre électromagnétique), du fait du procédé par lagunage, il est nécessaire de disposer d'une mesure aval conforme. VEOLIA étudiera l'opportunité de la mise en place d'une échancrure rectangulaire courant 2025. Suite au mouvement des ouvrages de prétraitement, une étude géotechnique a été lancée en complément de celle de génie-civil réalisée par STRUCTUREO, afin de suivre les mouvements du terrain. L'opportunité du remplacement des prétraitements actuels par un tamis rotatif est en cours d'étude actuellement, par le SIDASS. Cette solution n'est pas encore validée. Lors de la réunion annuelle 2024, la DDT a demandé à ce que la modification de la destination des boues lui soit adressée officiellement par un porter à connaissance. Les boues rejoignent désormais le site de retraitement des boues de Bourron-Marlotte, pour y être déshydratées et séchées (destination finale en 2024: le compostage).</p>
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 600 E.H Débit de référence : 145 m³/j : 36 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 4,385 km Capacité hydraulique TS : 90 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 90 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : LAGUNAGE AÉRÉ File boues : BASSIN Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)</p>	
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 4 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

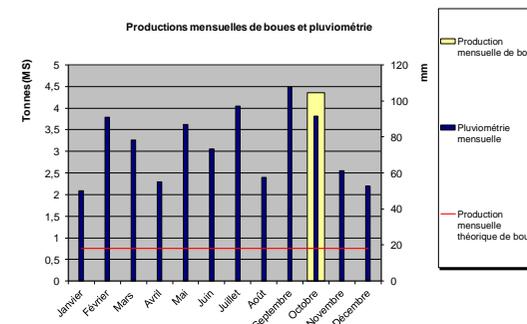
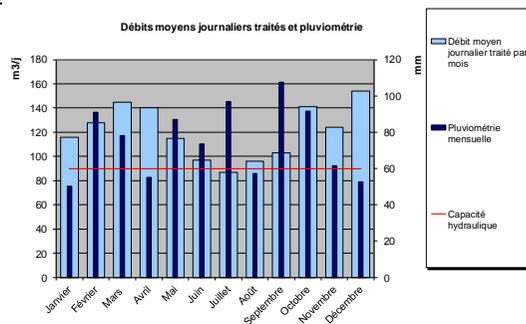
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	MORET-LOING-ET-ORVANNE/Episy													
Nombre de raccordables :	554	habitants	416	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	59	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	82	m ³ /j	moyen :	120,4	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	422 E.H.	maxi temps sec :	96	m ³ /j	maxi temps de pluie :	323	m ³ /j				
pollution NK :	70%	date :	12/2024	hydraulique :	134%	Production annuelle de boues :	4,4	tMS	28	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	184,8	kwh/j	8.4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	47%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/03/2024	134	263			163	152	513	74,8			75,3	7,12
	A2+A5+A4	18/03/2024	100	12	3	14,7				5,3			20,6	6,62
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	21/05/2024	103	225			159	161	471	61,6			61,7	6,78
	A2+A5+A4	21/05/2024	103	55	3	21,3				14,8			21,1	8,7
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/05/2024		280	200	517	183	200	517	66			66	7
	A2+A5+A4	22/05/2024		73	25	103				19	12	5,43	24,4	9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	03/07/2024	87	328			193	165	636	77,6			77,7	8,34
	A2+A5+A4	03/07/2024	75	51	3	38,6				22,7			23,4	9,86
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/11/2024	98	209			144	130	459	60,2			60,4	5,96
	A2+A5+A4	14/11/2024	150	13	3	10,9				5,1			22,4	4,74
Flux amont retenus en kg/j				24			16	15	50	6,3				0,67
Flux amont retenus en E.H.				268				243	331	422				394
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				47,8	8,5	44,4				15,4	12	5,43	22,4	8,54
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				83,2	87,5	80,1				79,2			70,6	7,65
Normes de rejet journalières en mg/l					120	40	120			40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MORET-LOING-ET-ORVANNE / MONTARLOT

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires																				
<p>Code Sandre : 037729901000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 21/04/2014 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SIDASS Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU Constructeur : ATELIER REEB Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 439 N° MISE 2010/187 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C) Ru (ou autre) : Les Grands Aulnes Rivière 1 : Orvanne Rivière 2 : Loing Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte La fiabilité des données débitmétriques permet de rendre compte précisément de la situation satisfaisante de la collecte par le réseau d'assainissement de Montarlot : absence de collecte d'eaux claires d'infiltration et 4 jours seulement de dépassement de la capacité hydraulique, malgré une pluviométrie importante tout au long de l'année. Le débit maximum de 43 m3/j a été enregistré le 09/10/2024 par un jour de pluie de 41 mm, ce qui a représenté un taux de remplissage de 115 %, compatible avec le procédé de filtres plantés de roseaux qui tolère des surcharges hydrauliques ponctuelles. Les débits minimums de temps sec mesurés par le débitmètre électromagnétique sont en adéquation avec la quantité d'eau consommée par les usagers de l'assainissement. Il est à noter toutefois que cette consommation de 56 m3/branchement/an est faible par rapport aux 84 m3/branchement/an sur Episy et 97 m3/branchement/an observés en moyenne sur le territoire de Moret-Loing-Orvanne.</p> <p>Station d'épuration La qualité des eaux rejetées lors du bilan d'autosurveillance d'une part et lors des 2 visites du SATESE a présenté des non-conformités systématiques sur le paramètre azoté (NK). De plus, lors de la visite du SATESE du 22/05/2024, il est observé de plus, le dépassement des concentrations rédhitoires des paramètres DBO et DCO, cause de non-conformité supplémentaire, malgré des rendements respectant les seuils minimums imposés. Il est rappelé que la station d'épuration ne fonctionne qu'avec le 1er étage, le 2nd étant by-passé depuis 2021, du fait de son colmatage. Ceci explique pourquoi le niveau de rejet en NTK ne peut pas être respecté. L'apport d'une couche de matériau supplémentaire a été réalisée en 2024 sur les casiers N° 2 et 3 du 1er étage, à l'image de ce qui avait été décidé pour le casier N°1 au printemps 2022. Les données 2024, confirment que cet apport, bien qu'ayant apporté une amélioration globale du traitement, peut ne pas être suffisant pour respecter le niveau de rejet requis vis-à-vis des charges carbonées et particulaire (Cf. résultats d'analyses de la visite du SATESE du 22/05/2024). Les coefficients de remplissage du dispositif sont réactualisés à partir de la mesure d'autosurveillance réalisée le 12/09/2024. La station d'épuration est chargée entre 60 et 70% en pollution.</p>																				
Caractéristiques techniques																					
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Capacité pollution</td> <td style="width: 10%;">: 250</td> <td style="width: 10%;">E.H</td> <td style="width: 10%;">Débit de référence</td> <td style="width: 10%;">: 37,5 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 15</td> <td>kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 4,385 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 37,5</td> <td>m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 100%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 37,5</td> <td>m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 0%</td> </tr> </table> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	Capacité pollution	: 250	E.H	Débit de référence	: 37,5 m³/j		: 15	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,385 km	Capacité hydraulique TS	: 37,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%	Capacité hydraulique TP	: 37,5	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%	<p>Travaux et études Compte tenu des résultats insuffisants observés cette année encore, dans les conditions connues du seul 1er étage en fonctionnement, et fort des résultats déjà observés en 2023 sur le casier N°1, la réhabilitation du 2ème étage (couche filtrante totalement colmatée) paraît inévitable afin d'améliorer les performances de ce dispositif. Le SIDASS envisagerait de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre à cet effet dans le courant du dernier trimestre 2025.</p>
Capacité pollution	: 250	E.H	Débit de référence	: 37,5 m³/j																	
	: 15	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,385 km																	
Capacité hydraulique TS	: 37,5	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%																	
Capacité hydraulique TP	: 37,5	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%																	
Autosurveillance																					
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>																					

Caractéristiques de fonctionnement

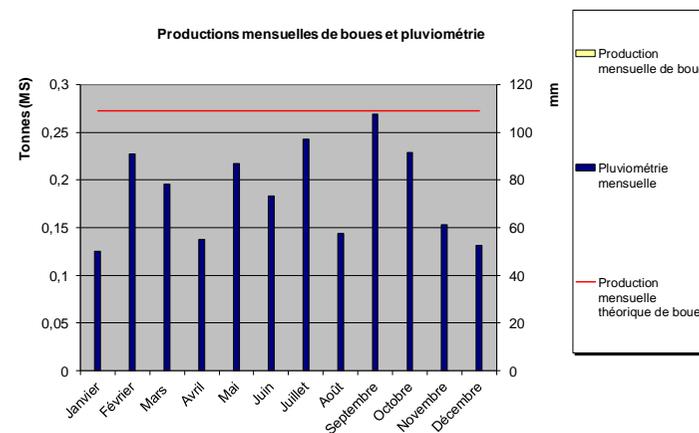
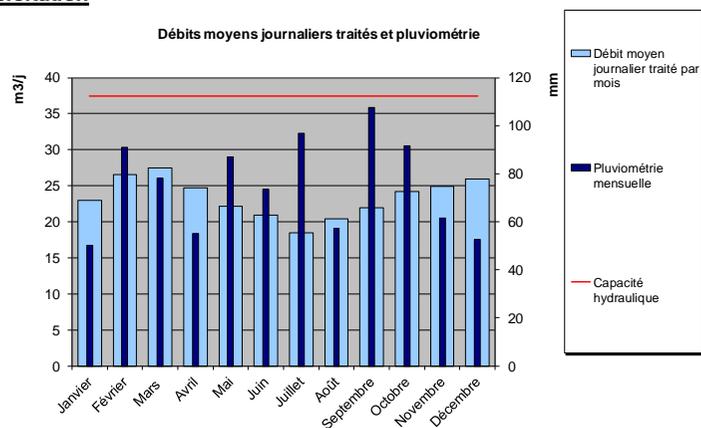
Communes raccordées : MORET-LOING-ET-ORVANNE - Montarlot

Nombre de raccordables :	240	habitants	180	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	19	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	21	m ³ /j	moyen :	23,4	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	151 E.H.	maxi temps sec :	21	m ³ /j	maxi temps de pluie :	43	m ³ /j
pollution NK :	61%	date :	09/2024	hydraulique :	62%	Production annuelle de boues :	tMS			gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/05/2024		540			408	450	1142	147			147	15
	A2+A5+A4	22/05/2024		74			118	100	272	83	70	1,05	84	13
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	12/09/2024	20	700			347	355	1025	114			114	12,5
	A2+A5+A4	12/09/2024	20	28			39,2	26	105	53,2			56,3	10,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2024		510			431	470	1214	144			144	15
	A2+A5+A4	17/09/2024		32			37	26	96	47	40	22,9	69,9	11
Flux amont retenus en kg/j				14			6	7,1	20	2,3				0,25
Flux amont retenus en E.H.				156				118	137	151				147
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				44,7			64,8	50,7	158	61,1	55	12	70,1	11,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92			83,7	88,3	86	54,7			48,3	19,2
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	20				
Normes de rejet journalières en rendement					90			70	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MORET-LOING-ET-ORVANNE / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037749101000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte : Les points de surverses faisant l'objet d'une autosurveillance réglementaire (point A1), s'élèvent au nombre de 8. De nombreux autres déversoirs d'orage (trop-pleins des postes inclus) existent mais ils ne sont pas soumis à l'autosurveillance.</p> <p>En 2024, le volume total de surverses mesuré au niveau des 8 points autosurveillés a atteint 60 626 m³ (89 907 en m³ 2023, 85 832 m³ en 2022). Mais ce volume est sous-estimé cette année (défaillance de la mesure au DO3 du centre culturel, et manque de données de mars à octobre sur le PR04 de l'Orvanne à Ecuelles). Malgré sa sous-estimation, ce volume représente 5.97% des débits totaux générés par le système de collecte (points A1+A2+A3). Le système de collecte reste donc non conforme.</p> <p>Parmi ces surverses, 54.7% proviennent du DO rue Pierre Morin, 15.75 % du DO de la Pêcherie, 14 % sont observés au niveau du trop-plein du poste quai de Seine à St-Mammès, 8.48 % au niveau du trop-plein du poste de la Ravanne à Ecuelles et 6.32% au niveau du trop-plein du Champs de Mars. Le DO rue Pierre Morin représente à lui seul 3.23 % des volumes totaux de surverses générés par le système de collecte. Le bassin de stockage-restitution du Lutin, n'a pas, quant à lui, été le siège de surverses, malgré l'année particulièrement pluvieuse.</p> <p>L'apport d'eaux claires parasites d'infiltration est estimé à environ 250 m³/j, soit environ 13.5% des volumes collectés en nappe haute (juin 2024), cela reste acceptable.</p> <p>Station d'épuration : Le débit de référence a été dépassé 24 j soit 6.5% du temps. Il est à peine supérieur à la capacité nominale de la station d'épuration (107 % de cette dernière). Le point A2 ne dispose toujours pas d'une mesure fiable (point de mesure non accessible, donc non contrôlé). Compte tenu de la conception des réseaux à l'abord de la station d'épuration, il peut être considéré toutefois que l'écêtement des débits de temps de pluie s'effectue essentiellement au déversoir d'orage Pierre Morin, et au trop-plein du poste PR01 Quai de Seine à St-Mammès, sans de véritable sollicitation du point A2 pour le moment.</p> <p>La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration lors des 24 bilans d'autosurveillance est satisfaisante, même lors de débits un peu supérieurs au débit de référence. Le traitement est conforme. La production de boue extraite est en adéquation avec la charge polluante mesurée par l'autosurveillance (74 g de MS/EH/J pour 69 de MS/EH/J attendus). Cette dernière, moins élevée d'environ 16% par rapport à 2023, et représentant d'ailleurs seulement 87% de la pollution attendue au regard de la population raccordable, rend compte d'un déficit en pollution qui s'explique par les surverses plus nombreuses en 2024 du fait d'une pluviométrie importante.</p> <p>La quantité de boues produites présente un écart de 30% environ par rapport à la quantité épandue en août (365 TMS hors chaux données VEOLIA). Cependant cette dernière se trouve majorée par une quantité de boues produites en 2023 qui n'a pas été déstockée en 2023.</p> <p>Travaux et études : Le lancement du projet de reconstruction de la station d'épuration pourra être envisagé une fois seulement que les travaux qui comprennent le réaménagement du déversoir Pierre Morin et le grossissement de la canalisation de débit conservé aval, seront exécutés (après analyse des nouvelles données de surverses aux points A1 et A2 sur au moins 2 ans). Le choix de l'entreprise des travaux par le SIDASS a été fait au printemps 2025. Les travaux pourront démarrer dans l'automne 2025, avec un délai d'exécution prévu de 5 mois environ.</p> <p>En fin d'année 2024, le diagnostic permanent était en phase de validation par l'AESN et la DDT. La DDT attendait par ailleurs les fichiers des données de la campagne RSDE (le rapport ne suffit pas) pour définir les substances significatives et lancer le diagnostic amont. Le SIDASS devait adresser au SIA la version 2 de l'ARD réseaux pour sa diffusion officielle à l'AESN et la DDT.</p>
Mise en service : 01/01/1981 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SIA MORET-LOING ET ORVANNE ET ST MAMMES	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU	
Constructeur : OTV	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 06 DAIDD/E/051	
Arrêté préfectoral boues : F4-2015/077	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Loing	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 18000 E.H Débit de référence : 4821 m ³ /j	
: 1080 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 82,257 km	
Capacité hydraulique TS : 4500 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 26%	
Capacité hydraulique TP : 4500 m ³ /j (pluie) Unitaire : 74%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + FILTRE PRESSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 24	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

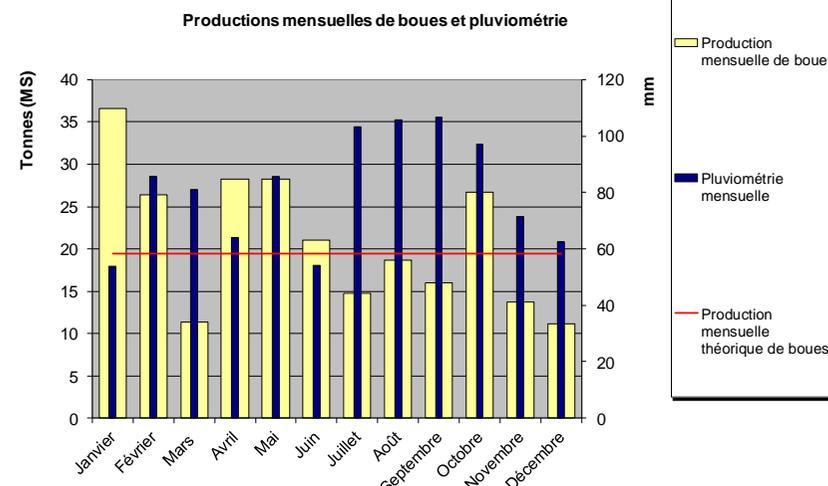
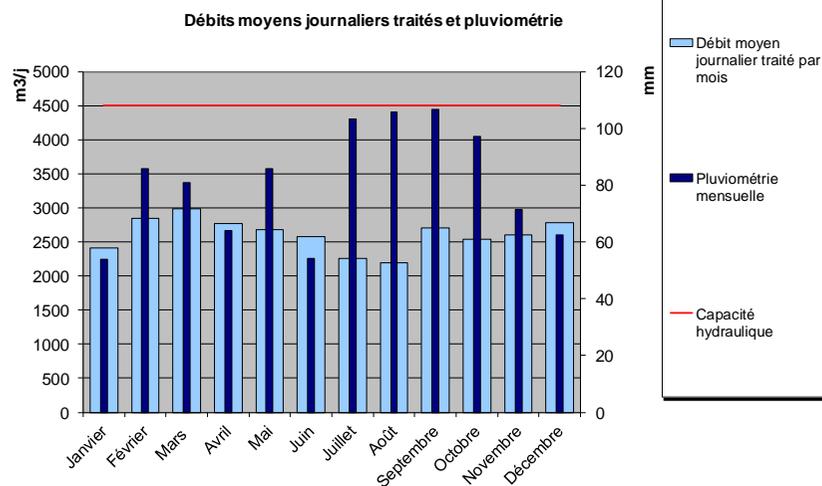
Communes raccordées : MORET-LOING-ET-ORVANNE, SAINT-MAMMES

Nombre de raccordables :	14428	habitants	10821	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	1795	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	1823	m ³ /j	moyen :	2612,5	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	9400 E.H.	maxi temps sec :	1866	m ³ /j	maxi temps de pluie :	7714	m ³ /j
pollution NK :	52%	date :	12/2024	hydraulique :	58%	Production annuelle de boues :	252,9	tMS	74	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	2732,2	kwh/j	4,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	107%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				619			529	454	1359	141				15
Flux amont retenus en E.H.				6878				7567	9060	9400				8853
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,84			6,51	3	18,7	2,33			6,24	0,54
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,8			96,5	98,3	96,5	95,4			88,2	91,1
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					90			90	85	83				
Normes de rejet annuelles en rendement													75	88

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MORMANT / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037731702000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT	<p>Système de collecte : La collecte d'eaux claires parasites permanentes est très élevée (de l'ordre de 1 000 m³/j en 2024), y compris en période de nappe basse avec un débit minimum de temps sec nettement supérieur (x 2,5) au volume théorique d'eaux usées. Ce constat s'entend sous réserve d'une mesure de débit dont la fiabilité n'est pas totale. Le volume d'effluents en entrée a augmenté de 29 % par rapport à 2023 en raison d'une pluviométrie plus élevée (+ 9 %).</p> <p>Sur l'année, 117 jours (73 122 m³) de déversements ont eu lieu au niveau du DO Stade (point A1) et 67 jours (51 293 m³) au niveau du DO Jean de la Fontaine (point A1).</p> <p>Le système de collecte a été jugé conforme par la Police de l'eau malgré le dépassement de la limite réglementaire de 5 % sur l'année (taux de 14,3 %) du fait de la prise en compte de jours de catastrophe naturelle (crue de l'Yerres en février/mars). 3 déversements ont été enregistrés par temps sec sur la même période de février/mars.</p> <p>A noter que le volume déversé au droit de ces 2 ouvrages sur les 5 dernières années est de 2,35 % ; valeur inférieure aux taux maximum de 5 %.</p> <p>Station d'épuration : 26 dépassements de la capacité hydraulique de la station de 3 600 m³/j, se sont produits en 2024. L'exploitant n'indique aucun déversement en cours de traitement (point réglementaire A5) sur les 3 dernières années correspondant au trop-plein du bassin d'orage.</p> <p>La station d'épuration a été jugée non-conforme en performance au titre de 2024 en raison de 3 dépassements de la norme de rejet en azote Kjeldahl : le 04/02/2024 (22,8 mg/l – 42 %), le 11/03/2024 (15,2 mg/l – 36 %) et le 25/04/2024 (16,4 mg/l – 66 %) en lien avec un défaut de régulation de l'aération par le système PureControl. Ce système déployé fin 2023 vise à optimiser la consommation électrique du système d'aération. Les seuils de sécurité O2 et redox ont été ajustés par l'exploitant.</p> <p>Le ratio de production de boues (boues évacuées), de 54 gMS/E.H./j, calculé sur la base de la charge entrante en NK (référence 2023), est inférieur à celui attendu pour ce type de dispositif (69 gMS/E.H./j). Les déversements au niveau du réseau de collecte pénalisent le taux de collecte de la pollution.</p> <p>L'écart constaté entre la quantité de boues extraites (121,6 tMS) et évacuées (76,8 tMS) demeure important malgré le changement du débitmètre électromagnétique dédié aux boues extraites en mars 2023. La méthode de prélèvement et la représentativité de l'échantillon ont été vérifiées et semblent correctes. Des investigations complémentaires vont être menées notamment sur le point de prélèvement.</p> <p>Travaux et études : Le réseau unitaire le long du stade de foot collecte une partie du réseau d'eaux pluviales de la zone industrielle et certains fossés de la RD619 (dont la mise en charge rejoint le poste de refoulement "Platanes"). Un projet de mise en séparatif avait été partiellement étudié par un bureau d'études en 2016 et nécessiterait d'être repris (techniques alternatives probablement envisageables).</p> <p>La pose de 4 débitmètres électromagnétiques en entrée pour la mise en conformité de la mesure d'entrée (canal d'entrée déclaré non conforme par l'AESN) est toujours en attente de la commande par le maître d'ouvrage.</p> <p>Le zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales révisé a été approuvé en 2021 après enquête publique. Un assainissement collectif est acté pour les hameaux de Lady (90 branchements) et Rouvray (20 branchements) avec 2 stations d'épuration distinctes de 220 EH et 50 EH. La commune envisage de lancer les études préalables relatives au hameau de Lady (demande de subventions faite début septembre 2024).</p> <p>Lors de l'opération de renouvellement de 2 rampes d'aération, une quantité importante de filasses a été mise en évidence par les plongeurs. Une bathymétrie permettrait d'en estimer la quantité, de déterminer une méthodologie d'élimination et de finaliser le renouvellement des 4 autres rampes.</p>
Mise en service : 20/10/2007 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : MORMANT	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 05 DAIDD/E/010	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)	
Ru (ou autre) : Avon	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 6000 E.H Débit de référence : 3600 m ³ /j	
: 360 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 18,436 km	
Capacité hydraulique TS : 1500 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 37%	
Capacité hydraulique TP : 3600 m ³ /j (pluie) Unitaire : 63%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

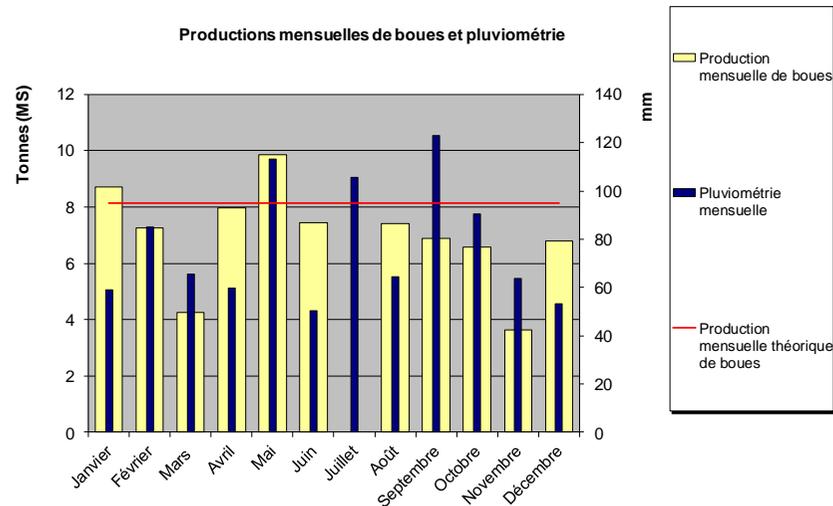
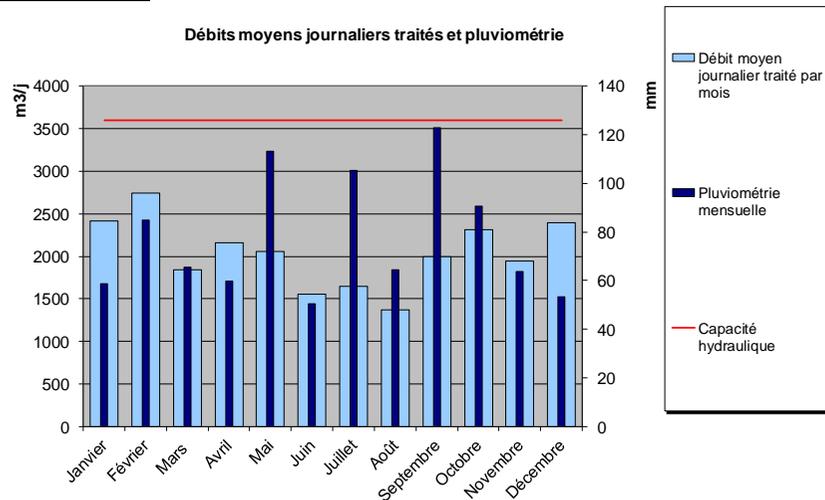
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	MORMANT													
Nombre de raccordables :	4956	habitants	3717	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	493	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	1107	m ³ /j	moyen :	2036	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	3927	E.H.	maxi temps sec :	1463	m ³ /j	maxi temps de pluie :	7652	m ³ /j			
pollution NK :	65%	date :	12/2023	hydraulique :	57%	Production annuelle de boues :	76,8	tMS	54	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	1208,5	kwh/j	5,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	78%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/01/2024		89			76	89	202	35			35	3,4
	A2+A5+A4	25/01/2024		4			4	3	10	6,5		0,68	7,18	0,97
Flux amont retenus en kg/j				235			154	164	440	59				5,6
Flux amont retenus en E.H.				2611				2733	2933	3927				3294
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,43			5,91	3,1	17,5	10,1			10,8	1,01
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,8			95	97,3	95	74,6			73,6	74,8
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					96			93	95					
Normes de rejet annuelles en rendement										80			80	90

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MORTCERF / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037731801000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 10/05/2016 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES
 Maître d'ouvrage : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE
 Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)
 Constructeur : SOURCES FRANCE NORD
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F 658 2007/023 du 8 novembre 2010
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Le Grand Morin du confluent de l'Aubetin (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R150)
 Ru (ou autre) : Binél
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Grand Morin
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 1700 E.H Débit de référence : 755 m³/j
 : 102 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 7,214 km
 Capacité hydraulique TS : 280 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%
 Capacité hydraulique TP : 355 m³/j (pluie) Unitaire : 0%
 File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
 File boues : CENTRIFUGEUSE
 Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2
 Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Le comportement du réseau 100% séparatif n'est pas satisfaisant, il collecte beaucoup d'eaux claires météoriques (ECM) et d'eaux claires parasites permanentes (ECP) : 166 jours de dépassement de la capacité hydraulique ont été enregistrés avec un maximum à 1201 m³ le 27 février et un by-pass ce même jour de 1015 m³.

Le maximum de temps sec représente au moins 211% du volume de consommation d'eau assainie. Au total sur l'année, 12 077 m³ ont été déversés au milieu naturel avant traitement soit 7.4% des volumes incidents en tête de dispositif ce qui reste acceptable au vu du contexte pluviométrique très défavorable de l'année 2024. On comptabilise 64 jours de by-pass. Ils ont eu lieu principalement par temps de pluie ou suite à un épisode pluvieux. Le comptage de by-pass avant traitement (point A2) a été fiabilisé en mars 2023 (changement de la formule de calcul).

Station d'épuration : Lors des mesures d'autosurveillance SAUR et des visites SATESE, les normes de rejet ont été respectées. Le système d'assainissement est conforme

La production de boues est cohérente avec celle attendue au vu des volumes by-passés et les quantités de boues évacuées. Elle n'est qu'en très légère baisse malgré l'année très pluvieuse.

La boue produite est évacuée en filière de compostage sur le site de compostage du SMAB à Presles en Brie (site de Compostage de la Saussaie).

Les résultats de la mesure d'autosurveillance de novembre (1118 EH en NTK et 1117 EH en PT) confirme la charge polluante mesurée par le SATESE en 2022 et un coefficient de charge en pollution de l'ordre de 65%.

Pour rappel : Une mesure d'autosurveillance doit impérativement être réalisée entre juin et octobre pour le paramètre phosphore.

Travaux et études : Rappel des bilans précédents : Il est à noter que le débit des pompes de relèvement est de 34 m³/h par temps sec, pour un débit théorique par temps de pluie de 58 m³/h au vu de la capacité hydraulique du clarificateur. Existe-t-il une consigne par temps de pluie de niveau haut permettant de passer à 58 m³/h ou de mettre en fonctionnement simultané les 2 pompes pour atteindre cette valeur ? Ce point est à vérifier par la SAUR.

A défaut, il serait pertinent d'envisager d'augmenter le débit de pompage à 58 m³/h minimum par pompe (via les variateurs de fréquence) sous couvert d'une capacité hydraulique suffisante du tamis (en théorie cela ne devrait pas de souci, sauf s'il existe un défaut de conception à la base). Cela permettrait de réduire les by-pass par temps de pluie, mais devrait s'accompagner d'une vérification du débit de recirculation avec une mise en adéquation des capacités de pompage pour garantir 100% de taux de recyclage journalier (pompe à 24 m³/h seulement actuellement/test pouvant être fait à 2 pompes).

Rue Max Neraud, l'opération de remplacement de 325 ml du réseau d'eaux usées, comprenant également la reprise de 30 branchements ainsi que des réhabilitations ponctuelles du réseau d'eaux pluviales est terminée.

Un schéma directeur d'assainissement a été initié sur la Communauté de communes du Val Briard en février 2023. Une étude complète a été réalisée sur la commune de Mortcerf. Le programme de travaux qui a été défini à l'été 2025 prévoit essentiellement de la réhabilitation de collecteurs d'eaux usées pour réduire les apports d'eaux claires parasites permanentes avec en P1 : 173 ml de remplacement de collecteurs rue du vieux château, 52 ml rue de Paris, 240 ml rue des Vallées et 94 ml rue du 27 août entre Boullards et Néraud. Une mise à jour des zonages d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales est également prévue, avec une finalisation dans le courant du 2^{ème} semestre 2026.

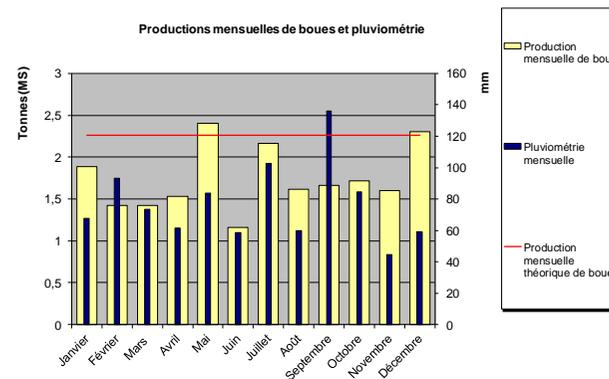
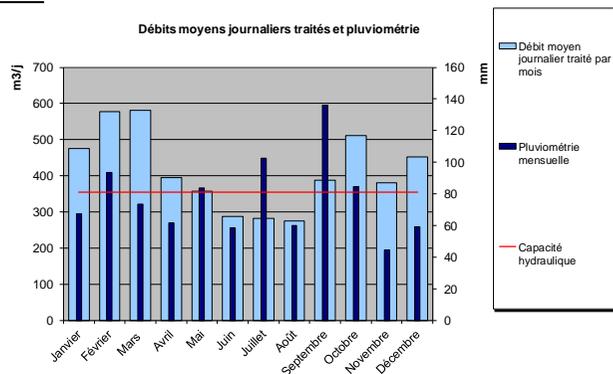
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	MORTCERF													
Nombre de raccordables :	1369	habitants	1027	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	149	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	228	m ³ /j	moyen :	413,4	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	1093	E.H.	maxi temps sec :	283	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1201	m ³ /j		
pollution NK :	64%	date :	04/2022	hydraulique :	116%	Production annuelle de boues :		20,9	tMS	52	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	291	kwh/j	4.53	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		75%	Traitement P :		Physico-chimique				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/03/2024	740	330			146	161	407	30,6	17,3	4,03	34,6	3,89
	A2+A5+A4	05/03/2024	807	5,2			5,34	3,29	14,8	3,54	2,18	1,69	5,23	0,84
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/03/2024		110			99,6	110	278	51			51	7
	A2+A5+A4	28/03/2024		6,6			5	3	14	1,4	0,29	0,92	2,32	0,33
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/11/2024	258	318			127	145	347	65	51,5	1,05	65	7,2
	A2+A5+A4	14/11/2024	255	2			6,25	3	19	0,9	0,59	1,33	2,23	1,12
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/11/2024		230			221	240	627	54			54	6,9
	A2+A5+A4	28/11/2024		4			5	3	14	1,3	0,32	1,01	2,31	0,6
Flux amont retenus en kg/j				56			60	64	157	16				1,8
Flux amont retenus en E.H.				619				1072	1047	1093				1035
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,2			5,42	3	15,7	1,2	0,4	1,09	2,29	0,68
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,2			96	98	95,8	97,8			95,9	90,4
Normes de rejet journalières en mg/l				30/30/30				25/25/25	90/90/90	10/10/10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15/15/15	2
Normes de rejet journalières en rendement				94/94/94				93/93/93	90/90/90	89/89/89				
Normes de rejet annuelles en rendement														89

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MOUROUX / COULOMMIERS

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037732004000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN	<p>Système de collecte : Les débits minimum et maximum de temps sec sont supérieurs la consommation en eau assainie, ce qui témoigne de la collecte persistante et anormale d'eaux claires parasites permanentes.</p> <p>Les équipements d'autosurveillance réglementaires mis en service en 2018 permettent de disposer des volumes déversés via le trop-plein du poste terminal de Boissy-le-Châtel (point A1), au niveau du DIP du Liéton et du DO de la Capucinerie sur la commune de Mouroux (points A1). 40 042 m³ ont été déversés au niveau du PR de Boissy-le-Châtel (rue du Morin), aucun déversement n'a eu lieu sur les autres points A1. Les déversements représentent donc bien moins que 5 % des volumes collectés sur le réseau de collecte. Il est cependant surprenant qu'il n'y ait eu aucun déversement au niveau du DO Capucinerie, le réseau unitaire en amont étant en surcharge. Le système de collecte est conforme. Le scénario SANDRE collecte est en cours de mise à jour (attente de validation).</p> <p>Station d'épuration : Le fonctionnement du dispositif donne satisfaction avec une bonne épuration. Le débit de référence a été dépassé 12 fois dans l'année, toujours en période pluvieuse. Les by-pass en tête de station ont été de 317 263 m³ (toujours par temps de pluie ou période de ressuyage) sur 140 jours dans l'année, représentant environ 14,6 % des volumes réceptionnés à la station d'épuration (points SANDRE A3+A2). Ils sont en forte hausse par rapport à l'année 2023 (94 760 m³, 4,9 % des volumes réceptionnés), en lien avec les pluies intenses de l'année.</p> <p>La qualité des rejets obtenue dans le cadre des bilans d'autosurveillance respecte les prescriptions réglementaires. La station d'épuration est conforme. 6 bilans d'autosurveillance se sont déroulés avec un dépassement du débit de référence. Un unique bilan sur 53 (22 juillet) est non conforme pour les paramètres particuliers (DBO5, DCO et MES) suite à des déversements en A2.</p> <p>Les apports extérieurs sont en légère augmentation avec 3 093 m³ de matières de vidange et de curage (2 687 m³ en 2023). La charge polluante a été actualisée grâce aux mesures d'autosurveillance, elle est en cohérence avec le nombre de raccordables vis-à-vis de l'azote NK (125 %) qui est l'élément le plus représentatif.</p> <p>La production de boue qui traduit l'élimination de la pollution est satisfaisante (ratio de 75 gMS/E.H./j - ratio attendu de 66 gMS/EH/j). Le ratio obtenu est un peu supérieur et peut s'expliquer en partie par l'apport de matières de vidange, la non prise en compte du taux de capture (5-10%), et la présence de rejets non-domestiques. L'écart sur l'année calendaire entre les boues produites et les boues évacuées est en augmentation avec 13 % (contre 2 % en 2023). Il y a un léger écart entre les boues évacuées dans le bilan annuel (671,6 tonnes de MS) et les données du registre d'épandage (682,5 tonnes de MS). Ces données confirment une bonne épuration.</p> <p>Travaux et études : La CACPB a lancé une étude de SDA à l'échelle de l'agglomération. L'étude a démarré le 11 avril 2023. La campagne de mesures a eu lieu au printemps 2024. Les enjeux principaux concernent la collecte anormale d'eaux claires parasites permanentes très importante. Le diagnostic des réseaux d'assainissement de la commune de Boissy-le-Châtel s'est achevé en mars 2021. Le programme de travaux retenu prévoit notamment une mise en séparatif du secteur Est avec un objectif de réduction des ECM de 530 m³ (8.8 ha de surface active) et 265 m³ pour les ECPP. La mise en place de trop-plein de délestage sur les réseaux d'eaux usées vers le réseau pluvial est due aux contraintes hydrauliques du PR Boissy en aval du réseau pour une pluie décennale ou plus (cf. mise en charge du réseau amont lors de ces pluies exceptionnelles).</p> <p>La collectivité a lancé en 2024 une étude d'opportunité de REUT pour cette station d'épuration. Celle-ci a montré l'absence d'opportunité intéressante d'un point de vue technico-économique.</p>
Mise en service : 01/10/2010 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur : STEREAU	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 09 DAIDD/E/008	
Arrêté préfectoral boues : F6 MISE 2021/112	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Ru du Liéton(R149-F6558000)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 40000 E.H Débit de référence : 8068 m ³ /j	
: 2400 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 105,042 km	
Capacité hydraulique TS : 6230 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 81%	
Capacité hydraulique TP : 7430 m ³ /j (pluie) Unitaire : 19%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 53	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

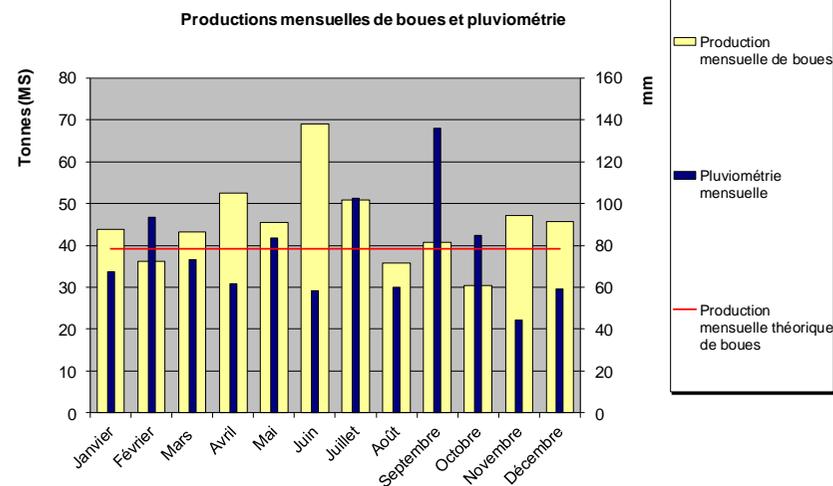
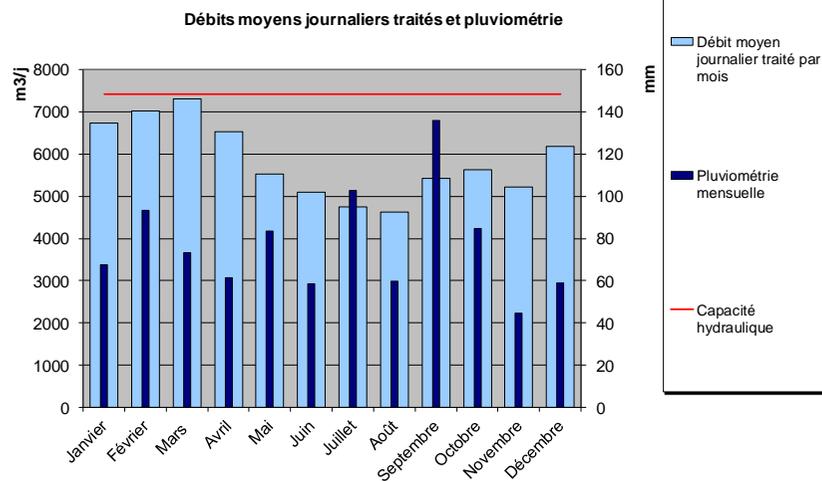
Communes raccordées : BOISSY-LE-CHATEL, COULOMMIERS, MOUROUX

Nombre de raccordables :	21005	habitants	15754	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	2629	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	4336	m ³ /j	moyen :	5839,7	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	19760 E.H.	maxi temps sec :	5136	m ³ /j	maxi temps de pluie :	10596	m ³ /j
pollution NK :	49%	date :	12/2024	hydraulique :	79%	Production annuelle de boues :	541,0	tMS	75	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	3073,8	kwh/j	2,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	114%	Traitement P :	Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				1405			813	941	2184	296				32
Flux amont retenus en E.H.				15613				15683	14561	19760				19000
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,73			7,82	4,99	21,3	2,75	1,65	1,44	4,31	0,4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,3			93,1	96,2	92,9	94			90,5	91,7
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	80	7				
Normes de rejet annuelles en mg/l													13	1,5
Normes de rejet journalières en rendement					94			94	91	72				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	92

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MOUSSEAUX-LES-BRAY / BRAY-SUR-SEINE

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037732101000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI
 Mise en service : 01/07/2000 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : BRAY SUR SEINE
 Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE
 Constructeur : SAUR - CENTRE ILE DE FRANCE
 Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES
 Arrêté préfectoral eaux : 2018/DRIEE/SPE/035
 Arrêté préfectoral boues : 98/DAE/2E/020

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Seine du confluent du Ru de Faverolles (exclu) au confluent de la Voulzie (exclu)(R34)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 :
 Rivière 2 :
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 5000 E.H	Débit de référence	: 1574 m ³ /j
	: 300 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 23,861 km
Capacité hydraulique TS	: 1000 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 35%
Capacité hydraulique TP	: 1500 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 65%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
 File boues : FILTRE À BANDES + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
 Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12
 Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : La station d'épuration collecte une part des eaux claires parasites (pseudo) permanentes (270 m³/j), et d'autre part des eaux pluviales du fait du caractère majoritairement unitaire du réseau de collecte (surface active de 51,21 ha). Le débit maxi temps de pluie pris en charge par la station d'épuration est de 2386 m³/j (proche de 100 m³/h : débit de pointe du traitement biologique sur 24h). Le débit de référence a été dépassé 29 jours au cours de l'année.

Sur la station d'épuration, des débordements ont lieu à différents points : tampons en amont immédiat du poste de relevage, au niveau du tamis, du clarificateur, tampon en aval du trop-plein du bassin d'orage et tampons sur la conduite de rejet. Sur le réseau de collecte, des débordements ont lieu au niveau du Quai de l'Île, en cas de saturation hydraulique ou de dysfonctionnement du poste DIP de Bray-sur Seine.

Station d'épuration : La charge polluante moyenne est évaluée sur la base de 8 bilans 24h sur les 12 réalisés, les valeurs anormales ayant été écartées (janvier, février, septembre et octobre). La charge est évaluée à 2587 EH (base NTK). Elle est supérieure à celle basée sur le nombre de raccordables en raison d'activités non domestiques raccordées sur le réseau. Les rendements d'épuration et la qualité des eaux traitées respectent le niveau de rejet lors de la visite du SATESE et des douze bilans d'autosurveillance.

La quantité de boues extraites est évaluée à 80 TMS. 63 TMS ont été épandues dans le courant de l'été 2024. Néanmoins, la quantité de boues évacuées correspond à une période de 19 mois (pas d'évacuation en 2023). Sur une année, la quantité de boues évacuées est donc calculée à 40 TMS. C'est cette dernière valeur qui a été utilisée pour estimer les boues produites en 2024, la quantité de boues extraites étant largement surestimée. Celle-ci est inférieure de 30% à celle théoriquement attendue compte tenu du nombre d'habitants raccordables, en raison notamment du faible taux de collecte de la station par temps de pluie et des nombreux dysfonctionnements de la filière boues qui possède des équipements vieillissants. Cela nécessite une attention particulière du délégataire (analyse de risques de défaillance spécifique à cet équipement serait pertinente) et la constitution d'un stock de pièces de rechange

Travaux et études : Le programme de travaux qui a commencé à être mis en œuvre en 2025 est le suivant : augmentation de la capacité maximale de pompage du DIP de Bray (300 à 450 m³/h), création d'un trop-plein de délestage en amont du DIP, rehausse de 7 DO sur la commune de Bray, remplacement de la canalisation de refoulement en provenance de Bray, prolongation de la conduite de refoulement de transfert jusqu'au prétraitement de la STEP (suppression du PR des eaux brutes dont le GC est HS) avec remplacement du tamis et rehausse du chenal de prétraitement, traitement physico-chimique de l'H2S, vidange du bassin d'orage par pompage, création d'un poste toutes eaux, suppression du canal venturi en aval, mise en place de 8 débitmètres [extraction (S4), sortie (A4), vidange bassin d'orage (2), arrivée transfert (A3), trop-plein DIP de Bray (S16), DO PR Mousseaux (S16) et trop-plein bassin d'orage (A5)], acquisition d'un pluviomètre permanent et création d'un poste de pompage des effluents traités (130 m³/h) avec pose d'une canalisation de refoulement vers la Seine avec nouveau rejet plus proche (50 ml).

Par ailleurs, il a été retenu la pose d'une canalisation de refoulement indépendante pour le PR de Mousseaux-les-Bray jusqu'au tamis en entrée de la STEP avec un débitmètre de comptage spécifique.

Les travaux ont démarré en début d'année 2025, notamment le remplacement de la canalisation de refoulement en provenance du DIP de Bray jusqu'aux prétraitements de la STEP, qui a été finalisé en juin 2025. La station d'épuration pourra accepter jusqu'à 450 m³/h lorsque son bassin d'orage sera vide et jusqu'à 100 m³/h quand celui-ci sera plein. La régulation se fera via une télégestion intersites (STEP, DIP de Bray et PR de Mousseaux), avec priorité pour Bray-sur-Seine.

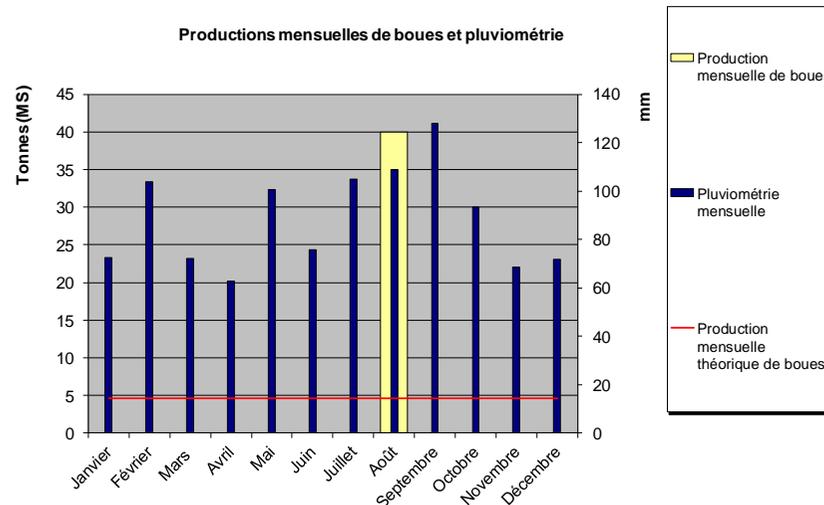
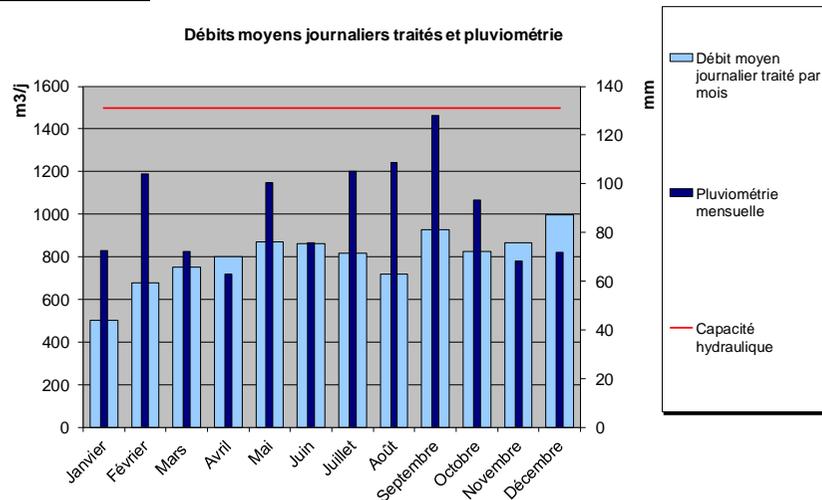
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	BRAY-SUR-SEINE, MOUSSEAUX-LES-BRAY													
Nombre de raccordables :	2866	habitants	2150	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	414	m ³ /j	réf. :	2019 à 2024	mini temps sec :	580	m ³ /j	moyen :	800,6	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	2587 E.H.	maxi temps sec :	643	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2386	m ³ /j				
pollution NK :	52%	date :	12/2024	hydraulique :	53%	Production annuelle de boues :	40,0	tMS	42	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	498,9	kwh/j	3,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	70%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/06/2024		96			99,6	120	258	51			51	5,1
	A2+A5+A4	25/06/2024		4			5,5	3	16	1	0,12	2,15	3,15	1,6
Flux amont retenus en kg/j				144			98	116	261	39				5,4
Flux amont retenus en E.H.				1597				1927	1742	2587				3176
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,61			6,7	3,73	19,3	1,36	0,63	2,9	4,26	0,65
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98			94,5	97,4	93,9	97,8			93	90,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	
Normes de rejet journalières en rendement					91			92	88	85				
Normes de rejet annuelles en rendement													75	60

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT MOUSSY-LE-NEUF / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037732201000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte : Contrairement à 2023, la collecte d'eaux claires parasites permanentes (ECP) est significative (hiver pluvieux) avec un volume estimé de 188 m³/j, représentant 30 % du volume collecté. La charge hydraulique de la station d'épuration est dépassée 44 % du temps lors des épisodes pluvieux, le débit référence étant largement supérieur au débit nominal (facteur proche de deux). Afin de limiter les à-coups hydrauliques sur la station, le débit d'alimentation est régulé à 50 m³/h soit 1200 m³/j sauf pour le mois d'avril où les débits ont largement dépassé les 1200 m³/j (origine ?). Aucun by-pass n'a été relevé au point A2 (DO en amont de la station d'épuration), situation jugée comme normale puisque le débit est, en principe, limité au niveau du poste de relèvement Aubépine (reçoit la quasi-totalité des effluents à l'exception d'un bassin de collecte gravitaire séparatif qui comporte des inversions de branchements). Les déversements sont donc importants au point A1 (74 déversements en temps de pluie pour 61 024 m³) représentant 17 % du volume total collecté sur le bassin. Des incertitudes existent sur ces données, l'expertise SATESE de janvier 2023 ayant mis en évidence un manque de fiabilité des points de mesure A1 et A2.</p> <p>Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée est peu satisfaisante avec des non conformités ponctuelles sur de nombreux paramètres et un dépassement de la valeur rédhibitoire en NTK. Le déficit de boues évacuées (valeur fiable) représente 68 % de la production théorique attendue, constat similaire à 2023. Ces résultats témoignent de départs de boues significatifs et de défauts de collecte. La dégradation du traitement a été particulièrement importante d'avril à juillet suite à de nouvelles pannes successives des ponts brosses (brosse 1 du 04/04 au 09/07 et brosse 2 du 24/04 au 01/08), la mise en place de systèmes d'aération de secours plus performants (Aquaturno de SFA Environnement) n'ayant pas donné les résultats escomptés.</p> <p>De plus, lors de la visite SATESE, il a été constaté une filière de traitement des boues toujours non opérationnelle, sonde du point A2 hors service, dégrilleur non fonctionnel et abords des ouvrages non entretenus.</p> <p>Les charges polluantes mesurées par l'exploitant sont particulièrement hétérogènes et très élevées pour les matières azotées (6000 EH). La mesure SATESE de janvier 2023 reconduite en 2024 montre une charge complémentaire de l'ordre de 700 EH qui s'expliquerait par la présence de ZAE avec rejets ponctuels d'effluents non domestiques plus concentrés en pollution que la normale. L'ouverture d'un collège provisoire de 400 élèves à la rentrée 2023 a rajouté une charge polluante d'environ 200 EH pour 2024. La construction du collège définitif de 800 élèves pour septembre 2025 va aussi induire une augmentation significative de la charge polluante, tout en restant en dessous du nominal.</p> <p>Pour 2024, la qualité des boues est redevenue normale et aucune trace de la pollution en micropolluant organique PCB (12/07/2023) n'a été détectée.</p> <p>Travaux et études : Un arrêté préfectoral de mise en demeure pour la mise en conformité a été établi par la DDT (arrêté N° 2024/DDT/SEPR-23 du 29/01/2024) et vise à la mise en place d'un plan d'actions pour améliorer le fonctionnement de la station actuelle, dont la remise à niveau du traitement des boues pour fin mars 2024, et la planification de la reconstruction de la station d'épuration avec un objectif de mise en eau pour juin 2027. Les études préalables orientent la collectivité vers la création d'un nouveau dispositif de 6 200 EH à 7 900 EH (Dimensionnement précis en attente) et la création d'un bassin d'orage complémentaire de 300 m³ en relation directe avec le BO Aubépine (refoulement à 130 m³/h projeté depuis ce site vers la future station). La recherche du terrain par l'AMO (SCE) pour implanter la nouvelle station d'épuration est difficile, la commune souhaitant une localisation éloignée de l'emplacement actuel. En principe, la localisation de la nouvelle station d'épuration devrait être statuée en lien avec la commune de Moussy-le-Neuf pour la fin du premier semestre 2025.</p>
Mise en service : 01/01/1982 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE	
Constructeur :	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F 661 N° MISE 2020/088	
Arrêté préfectoral boues : D03/023/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Biberonne(RIVIERE)(R152-F6612000)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Biberonne	
Rivière 2 : Beuvronne	
Fleuve : MARNE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 4000 E.H Débit de référence : 1408 m ³ /j	
: 240 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 15,397 km	
Capacité hydraulique TS : 800 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 54%	
Capacité hydraulique TP : 800 m ³ /j (pluie) Unitaire : 46%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : FILTRE À BANDES	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 13	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

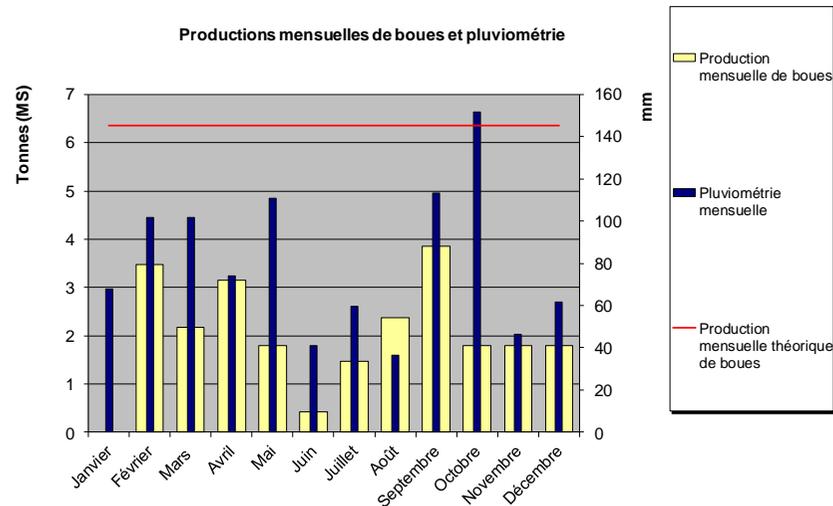
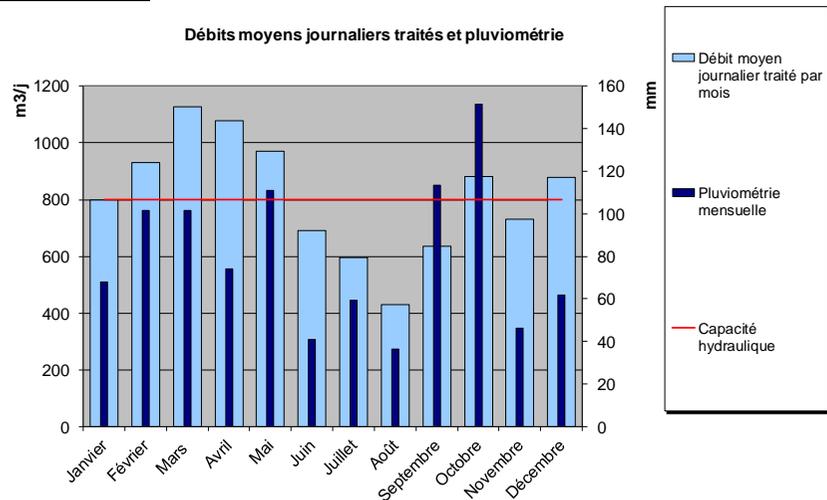
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	MOUSSY-LE-NEUF													
Nombre de raccordables :	3161	habitants	2371	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	493	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	513	m ³ /j	moyen :	812,5	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	3067	E.H.	maxi temps sec :	632	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1925	m ³ /j		
pollution NK :	77%	date :	01/2023	hydraulique :	102%	Production annuelle de boues :		24,1	tMS	22	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	465,8	kwh/j	2,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		32%	Traitement P :		Physico-chimique				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/04/2024		290			234	280	610	68			68	8,6
	A2+A5+A4	25/04/2024		34			48,2	50	93	46	34	2	48	4,7
Flux amont retenus en kg/j				143			165	106	308	46				4,5
Flux amont retenus en E.H.				1589				1767	2053	3067				2647
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				13,8			17,5	14,3	41,5	17,6	15,6	3,58	21,2	1,23
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				74,5			86,2	89,3	88,7	72,8			66,7	75,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					90			90	85					
Normes de rejet annuelles en rendement													80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NANGIS / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037732702000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 01/07/2007 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : NANGIS
 Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS
 Constructeur : AQUALTER
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : 06 DAIDD/E/09
 Arrêté préfectoral boues : D04/029/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Ru des tanneries(R91-F4443000)
 Ru (ou autre) : Les Tanneries
 Rivière 1 : Ancoeur
 Rivière 2 : Almont
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 15000 E.H	Débit de référence	: 9303 m ³ /j
	: 900 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 29,993 km
Capacité hydraulique TS	: 2800 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 62%
Capacité hydraulique TP	: 4400 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 38%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
 File boues : FILTRE PRESSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE
 Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 24
 Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : le réseau d'assainissement collecte davantage d'eaux claires parasites permanentes que les années précédentes (y compris en période de nappes basses) en raison d'une année exceptionnellement pluvieuse. Les débits traités ont augmenté de 23% environ en moyenne. 11.88 h de déversement en 14 j ont été relevés au niveau du DO Charcot (point R1) : baisse constante depuis 2022. 177 h de déversement en 76 j ont été enregistrés au niveau du DO Lycée (point R1) : en augmentation nette par rapport à 2023 du fait de la pluviométrie. Ces 2 points R1 sont situés sur des portions de réseaux en théorie séparatives.

Station d'épuration : 74j de by-pass ont eu lieu en tête de station (A2), représentant 261 672 m³ soit 15.8% des volumes collectés, ce qui est significatif mais proche de l'année 2023, malgré un contexte pluviométrique plus favorable.

Les coefficients de charge ont été actualisés à partir des résultats des mesures d'autosurveillance. En moyenne la station d'épuration est à mi charge en pollution, mais, les variations sont importantes (jusqu'à 16 359 EH mesurés en DBO₅ et 10 548 EH en NTK). Les résultats d'autosurveillance sont non conformes cette année (cf paramètre NTK, avec 3 non conformités).

La quantité de boues extraites (95 tMS) concorde avec la quantité évacuée (90 TMS hors chaux présente dans les données SANDRE/écart de 6%). En revanche, la donnée de la synthèse du registre d'épandage (donnée SEDE) : 139.75 TMS hors chaux, n'est pas en adéquation avec ces données.

La filière boue a présenté de nombreuses pannes matérielles tout au long de l'année qui ont impacté négativement la production de boues en plus des by-pass de tête de station d'épuration. Normalement, un objectif de 8 pressées par semaine doit pouvoir être tenu.

Le fonctionnement du système d'assainissement n'est donc pas totalement satisfaisant (non-conformité en équipement et performances de la police de l'eau notamment pour by-pass excessif et non avancée des actions prioritaires du SDA).

La dernière campagne RSDE reste à réaliser, la police de l'eau a demandé un planning de celle-ci pour fin juillet 2025.

Travaux et études : Le programme de travaux du SDA (scenario 1A) va être approuvé par la commune fin mai 2025, il prévoit notamment :

- La réhabilitation structurante de collecteurs / travaux de réhabilitation du PR de la Mare au Curé.
- La mise en conformité des branchements de bâtiments publics et d'habitations pour corriger des inversions de branchements d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées.
- La construction d'un 2ème bassin d'orage sur la station d'épuration, dont le volume devrait passer de 1 450 m³ à 1800 m³ (pour avoir une marge de sécurité par rapport à l'autre scenario de travaux non retenu qui prévoyait 2150 m³). Cela amènerait à une capacité hydraulique de 6 950 m³/j pour réduire les volumes déversés en tête de station d'épuration. Est également nécessaire l'augmentation du débit de pointe du traitement biologique de 300 à 335 m³/h.
- Une analyse de risques de défaillance spécifique à réaliser par Véolia sur le filtre à bandes, avec notamment le remplacement des plateaux et la constitution d'un stock de pièces stratégiques de rechange (prévu sur 2025).

Suite au projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure qui sera émis par les services de police de l'eau à l'encontre de la commune courant 2025, il a été acté un planning de mise en œuvre des travaux concernant le bassin d'orage complémentaire et l'augmentation du débit de pointe du traitement biologique. Le démarrage d'une mission d'AMO est prévu en début d'été 2025, celle-ci devant déboucher sur le choix d'un maître d'œuvre avant fin 2025.

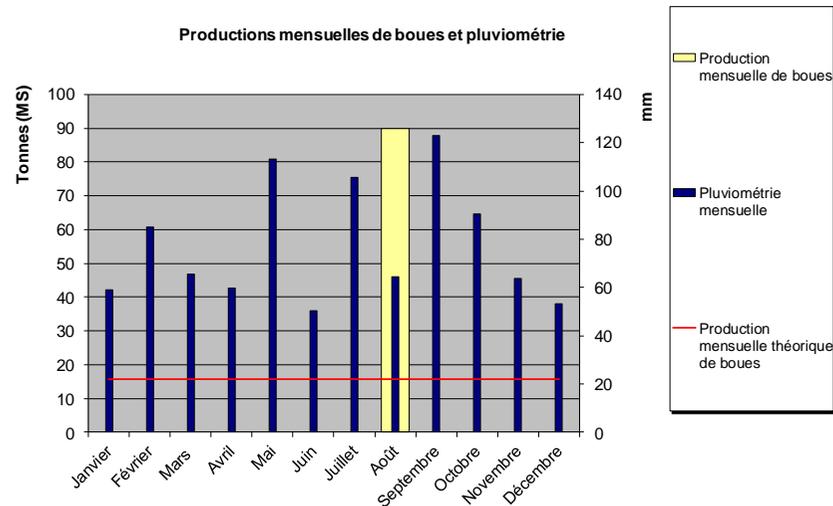
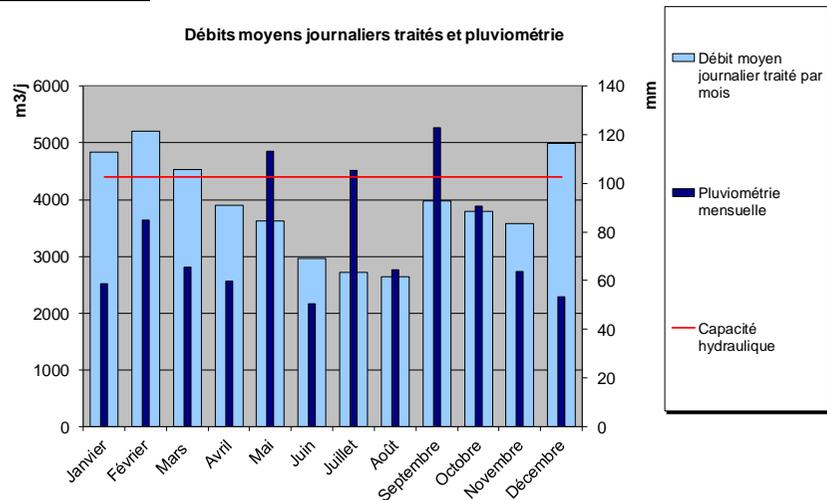
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	NANGIS													
Nombre de raccordables :	8672	habitants	6504	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	1200	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	2345	m ³ /j	moyen :	3896,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	7960 E.H.	maxi temps sec :	2565	m ³ /j	maxi temps de pluie :	14487	m ³ /j				
pollution NK :	53%	date :	12/2024	hydraulique :	89%	Production annuelle de boues :	89,8	tMS	31	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	2004,5	kwh/j	4,4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	47%	Traitement P :	Mixte						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/02/2024		87			80,2	96	209	21			21	2,4
	A2+A5+A4	29/02/2024		4,1			4	3	10	3,1	2,6	1,3	4,4	0,12
Flux amont retenus en kg/j				596			498	503	1481	119				13
Flux amont retenus en E.H.				6618				8385	9875	7960				7529
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				11,4			11,7	7,62	34,1	6,45			11,2	0,48
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				92,2			92,5	94,4	91,8	81			70,6	86,4
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					90			90	90	80				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NANTOUILLET / JUILLY BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037733201000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 29/09/2015 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE
 Exploitant : VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1
 Constructeur : SOURCES FRANCE NORD
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F661-2013/055
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)
 Ru (ou autre) : Rossignol
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Beuvronne
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3100	E.H	Débit de référence	: 746 m ³ /j
	: 186	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 15,989 km
Capacité hydraulique TS	: 495	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 545	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : La forte pluviométrie de l'année 2024 a particulièrement impacté ce dispositif dont le système de collecte est 100 % séparatif :

- Forte augmentation des volumes traités entre le 28/5 et 7/6 liée à l'arrivée très importante d'eaux claires en provenance de Juilly, la charge hydraulique ayant été dépassée d'un facteur 3 pendant plusieurs jours consécutifs (entrée d'eau du ru ?) ;
- Charge hydraulique dépassée en moyenne annuelle avec 148 jours en surcharge hydraulique soit 41 % du temps ;
- Déversements en A2 significatifs représentant 26 % du volume collecté (+384 %/2023), tout en sachant que des réserves sont émises sur la fiabilité du point de mesure ;
- Augmentation significative du volume d'ECPP / 333 m³/j représentant jusqu'à 57 % du volume entrant sur le dispositif par temps sec, avec probablement un phénomène de ressuyage significatif.

Station d'épuration : Sur 12 mesures réalisées, deux ont été exclues du jugement de conformité, le débit de référence ayant été dépassé. La performance de la station d'épuration est excellente avec des rendements épuratoires élevés et des normes de rejet respectées pour l'ensemble des paramètres.

La production de boues retenue est celle évacuée, dont ont été soustraites les boues de petites stations d'épuration qui sont injectées au niveau du puits à boues (Annet-sur-Marne, Cuisy, Fresnes-sur Marne et Marchémoret) et qui représentent 47 % des boues retraitées sur cette station d'épuration, quantité en augmentation à cause des difficultés rencontrées pour l'épandage des boues (problème d'accessibilité aux parcelles). La quantité de boues produites s'est nettement réduite (- 40 %), le déficit de boues atteignant 55 %, phénomène en lien avec les défauts de collecte et, probablement, des pertes de boues (surcharge hydraulique). Aucune explication n'est fournie par le délégataire pour justifier cette baisse. En principe, le fichier SANDRE devrait intégrer les apports de boues extérieurs.

Le SATESE se base sur la mesure de charge qu'il a réalisé en juin 2020 et qui concorde totalement avec le nombre de raccordables. Celles mesurées par l'exploitant sont très hétérogènes avec des charges dépassant largement la charge théorique attendue. Le suivi réglementaire des boues serait non conforme avec le déficit d'une analyse des polluants métalliques et ceci contrairement à 2023 où le suivi était renforcé.

Les écarts débitométriques entre l'amont et l'aval faibles montrent une bonne fiabilité des mesures débitométriques sur les points A3 et A4.

Travaux et études : L'étude de modélisation hydraulique du point A2 a été réalisée en 2024 avec une intégration de la formule de calcul dans la supervision en janvier 2025. Il est aussi préconisé de tester la fiabilité de cette mesure en simulant un by-pass (arrêt du poste, voire apport d'un volume connu d'eau...) sous couvert d'un accord préalable de la police de l'eau.

La DDT a alerté sur la nécessité de réaliser un diagnostic approfondi du système de collecte de Juilly (compétence CARPF, le SDA étant en cours avec une campagne de mesures prévue pour 2025).

Caractéristiques de fonctionnement

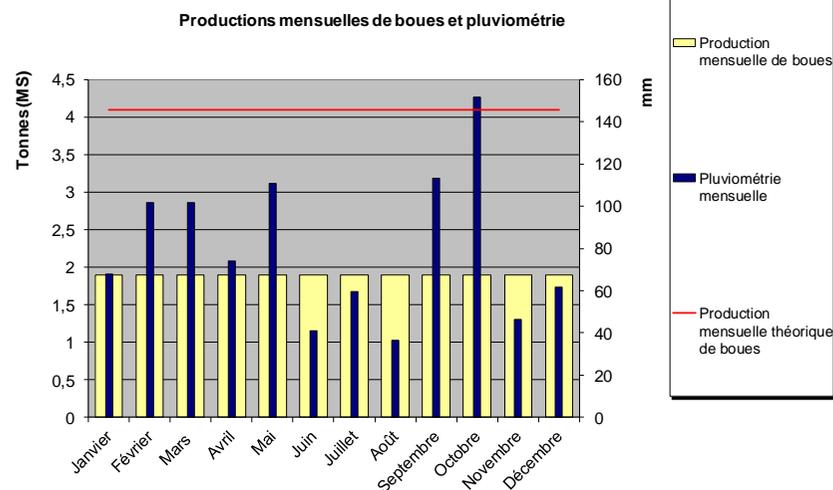
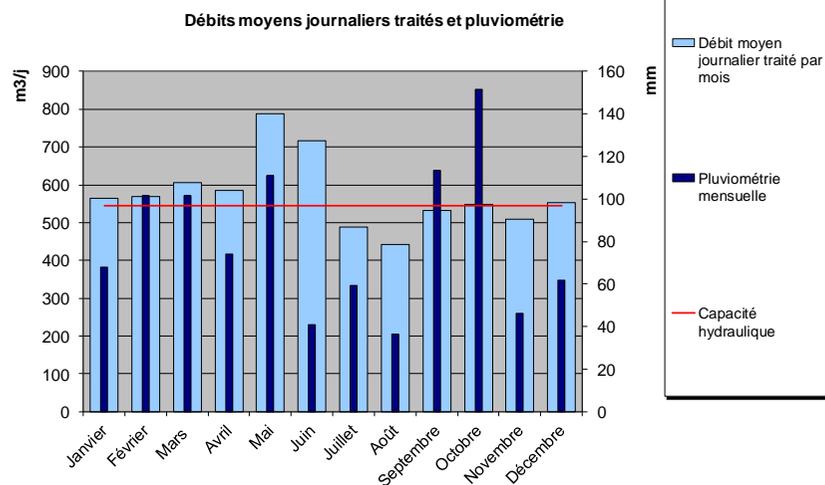
Communes raccordées : JUILLY, NANTOUILLET, VINANTES

Nombre de raccordables :	2650	habitants	1988	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	280	m ³ /j	réf. :	2022 à 2024	mini temps sec :	456	m ³ /j	moyen :	574,9	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge DBO5 :	2070 E.H.	maxi temps sec :	585	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1356	m ³ /j
pollution DBO5 :	67%	date :	06/2020	hydraulique :	105%	Production annuelle de boues :	22,8	tMS	30	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	470,7	kwh/j	3,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	45%	Traitement P :	Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				189			98	124	283	28				2,9
Flux amont retenus en E.H.				2100				2070	1884	1847				1729
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				9,92			10,5	6,13	29,7	2,05			3,22	1,03
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,3			93,1	96,1	93,2	97			95,3	81,9
Normes de rejet journalières en mg/l					35			20	90					
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					90			95	91					
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NEUFMOUTIERS-EN-BRIE / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037733601000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 02/11/1999	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F477/MISE/1998/031		
Arrêté préfectoral boues	: D98/028/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)
Rivière 1	: Marsange
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1800	E.H	Débit de référence	: 624 m ³ /j
	: 110	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,869 km
Capacité hydraulique TS	: 270	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 460	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: POCHE FILTRANTE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE			
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 2		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : L'apport d'eaux claires parasites d'infiltration et/ou de sources, dites « ECPP » a été très important en cette année 2024 particulièrement pluvieuse. Il a atteint près de 150 m³/j en période de nappe haute (juin 2024), ce qui a représenté environ 60% des débits collectés en cette période. Les mesures du SDA ont estimé la valeur à 223 m³/j.

En période de nappe basse (septembre), les ECPP étaient encore substantielles, avec un volume d'environ 85 m³/j.

Par temps de pluie, les apports d'eaux claires météoriques sont importants avec des débits à traiter pouvant dépasser 1 000 m³/j. Le débit maxi de temps de pluie atteignant 1042 m³/j le 8 décembre, a représenté un taux de remplissage de 226 %.

Cette situation est la conséquence de mauvais branchements (1.2 ha de SA identifiés lors du SDA en cours porté par la CCVB, dont la moitié au niveau du bassin de collecte Obélisque/résultat à nuancer cependant car il ne prend pas en compte les travaux de comblement de l'ancien réseau entre la STEP et le carrefour rue de l'obélisque / rue de Gaulle). Seule la poursuite des enquêtes de conformité et l'incitation des usagers non conformes à se mettre en conformité, permettra d'améliorer ce constat.

Station d'épuration : En 2024, le débit de référence de 624 m³/j a été dépassé durant 46 jours (18 jours en 2023).

Les coefficients de remplissage ont été actualisés à partir de la moyenne des résultats obtenus lors des 2 mesures d'autosurveillance réalisées en 2024, valeur plutôt en adéquation avec la charge théorique attendue au regard de la population raccordable. La station d'épuration est chargée à 41% en pollution.

La qualité des eaux traitées rejetées par la station d'épuration, observée lors des 2 mesures d'autosurveillance d'une part, et de la visite du SATESE d'autre part (Cf. tableau au verso), est très satisfaisante. Elle respecte largement le niveau de rejet requis avec de bons abattements de l'azote et du phosphore. Le système d'assainissement est conforme.

La production de boues extraites est correcte (56 g de MS/EH/j contre 69 g de MS/EH/j attendu), elle est stable par rapport à l'an passé et a augmenté depuis la mise en place du traitement physico-chimique du phosphore lors du 1^{er} trimestre 2022. .

Les quantités de boues évacuées en compostage en 2024 sont plus élevées de 20% que celles produites. Cet écart s'explique par un déstockage de la production de boues de 17 mois et non de 12 mois.

Travaux et études : Le remplacement de la canalisation d'eaux usées avenue du Gal de Gaulle s'est achevé le 17 septembre 2024 (création d'un réseau gravitaire EU sur 500ml, renouvellement de 24 branchements, création d'un PR, création d'un réseau de refoulement sur 600ml, comblement du réseau EU existant).

Le schéma directeur d'assainissement (SDA) de la commune porté par la Communauté de Communes du Val Briard débouchera sur un programme hiérarchisé de travaux pour la commune au dernier trimestre 2025. Les mesures et ITV réalisées dans le cadre de ce SDA ont mis en évidence que le secteur le plus concerné par l'apport d'ECPP et d'eaux pluviales est la partie ancienne du bourg. La mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sera également finalisée au second semestre 2026.

Caractéristiques de fonctionnement

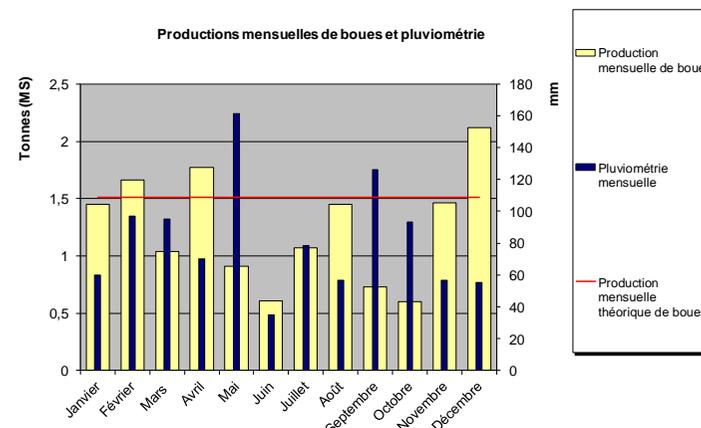
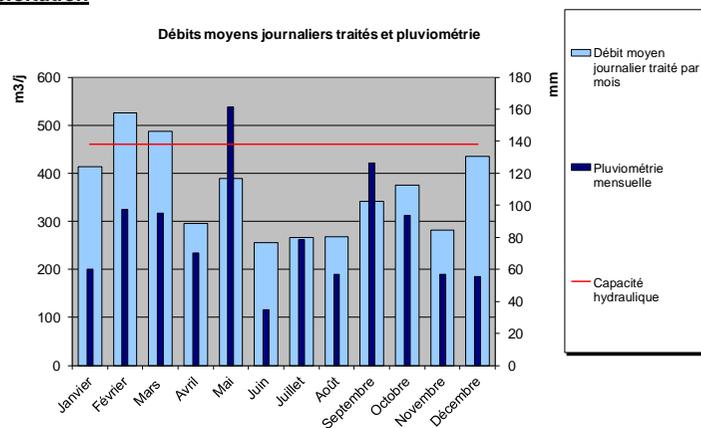
Communes raccordées : NEUFMOUTIERS-EN-BRIE

Nombre de raccordables :	1018	habitants	764	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	101	m ³ /j	réf. :	2021	mini temps sec :	177	m ³ /j	moyen :	361,4	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	731 E.H.	maxi temps sec :	244	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1042	m ³ /j
pollution NK :	41%	date :	12/2024	hydraulique :	79%	Production annuelle de boues :	14,9	tMS	56	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	170	kwh/j	4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	81%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/03/2024		190			89,6	120	208	26			26	2,9
	A2+A5+A4	07/03/2024		4			9	6	24	1,7	0,48	2,04	3,74	0,56
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	23/05/2024	183	242			186	218	495	68,9	53,6	0,24	68,9	6,41
	A2+A5+A4	23/05/2024	158	2			5,7	3	16,8	1,86	0,41	0,84	2,7	0,41
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	02/12/2024	221	92			93,4	105	257	42	32,8	0,24	42	4,57
	A2+A5+A4	02/12/2024	236	5,6			5,2	3	14,8	2,8	1,97	0,45	3,25	0,11
Flux amont retenus en kg/j				32			27	32	74	11				1,1
Flux amont retenus en E.H.				356				527	491	731				641
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,87			6,63	4	18,5	2,12	0,95	1,11	3,23	0,36
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,9			93,8	96,9	93,1	94,7			91,3	90,9
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					92			93	87					
Normes de rejet annuelles en rendement													78	80

Graphiques d'exploitation



<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037733801000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN</p> <p>Mise en service : 01/01/1974 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU</p> <p>Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS</p> <p>Constructeur :</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : MISE 2006/103</p> <p>Arrêté préfectoral boues : D04/053/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : ()</p> <p>Ru (ou autre) : Infiltration</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 :</p> <p>Fleuve :</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Les données de débit proviennent d'un débitmètre électromagnétique en entrée de station. Les variations de débit temps sec persistent encore cette année, témoignant de la collecte importante des eaux claires parasites provoquant des surcharges hydrauliques même avec l'existence d'un bassin d'orage en entrée de station. La capacité hydraulique (75 m³/j) a été dépassée environ 94 % de l'année (346 jours), malgré la mise en place d'une régulation par temps de pluie au dernier trimestre 2020 (si le bassin d'orage est plein, le temps de fonctionnement des pompes est limité à 33,75 min/ h, 13,5h/j, ce qui équivaut à un débit de 217 m³/j).</p> <p>Dans l'hypothèse où le bassin d'orage est plein en début de journée, les débits enregistrés ne doivent pas excéder cette valeur. Néanmoins, au cours de l'année, des débits supérieurs à cette valeur, ont été enregistrés sur 48 jours. Cela signifie que soit le bassin d'orage n'étant pas plein, la régulation n'a pas eu lieu, soit que la régulation a eu lieu et qu'une restitution manuelle a été réalisée. Ainsi, le débit maximal de temps de pluie de 269 m³/j représente 359 % de la capacité hydraulique. Le débit maximum de période de temps sec de 142 m³/j permet d'estimer les eaux claires parasites permanentes à environ 96 m³/j.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Le coefficient de charge polluante n'a pas été actualisé à partir de la mesure d'autosurveillance réalisée en août car les flux polluants déterminés étaient trop dilués et que cette période n'est pas représentative de la charge à traiter (cf. impact des congés). La station d'épuration est presque à pleine charge en pollution. La qualité de l'eau traitée est fluctuante et globalement satisfaisante. Cependant, des départs de boues ont lieu régulièrement, suite aux à-coups hydrauliques vers la zone d'infiltration.</p> <p>La production de boue est logiquement presque inexistante cette année, les performances épuratoires sont très faibles. Cela est lié d'une part à la filière boues par lits de séchage qui sont très limitants (séchage impossible de février à mai au vu de la météo) et d'autre part à la panne de l'écumateur du clarificateur depuis le mois d'octobre 2023 et qui a été remis en service le 30 août 2024. La station est donc non-conforme pour cause de manque de productions de boues et surcharge hydraulique.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La Communauté de communes a engagé en 2018 avec l'aide du bureau d'études SUEZ, une étude de faisabilité de mise aux normes de ce système d'assainissement intégrant les problématiques de la collecte et du traitement. Cette démarche est en cohérence avec les priorités définies dans le cadre du SDASS EU 2 (Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2).</p> <p>Suite à cette étude, la reconstruction de la station a été actée ainsi que des travaux de réhabilitation structurante du réseau d'eaux usées au niveau de la Grande rue et la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales par infiltration au niveau de la route d'Esmans et de l'allée des griottes pour déconnecter des eaux de drainage et pluviales du réseau unitaire. Le maître d'œuvre (BERIM) a finalisé la mission de conception, débutée au premier trimestre 2023. La consultation des entreprises travaux a eu lieu et le choix des constructeurs ont été faits au 1^{er} semestre 2025. Les travaux devraient débuter à l'automne 2025.</p> <p>La future station sera un filtre planté de roseaux de 700 EH, avec un bassin d'orage d'environ 320 m³. Le débit de référence sera de 577 m³/j et le débit de pointe de temps de pluie a été estimé à 160 m³/h pour une pluie mensuelle. La création d'une noue d'infiltration de 505 m³ route d'Esmans et d'un bassin d'infiltration enterré de 445 m³ allée des griottes permettront la déconnexion de 4,4 ha.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 242 m³/j</p> <p>: 30 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 4,408 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 75 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 36%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 75 m³/j (pluie) Unitaire : 64%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : LITS DE SÉCHAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

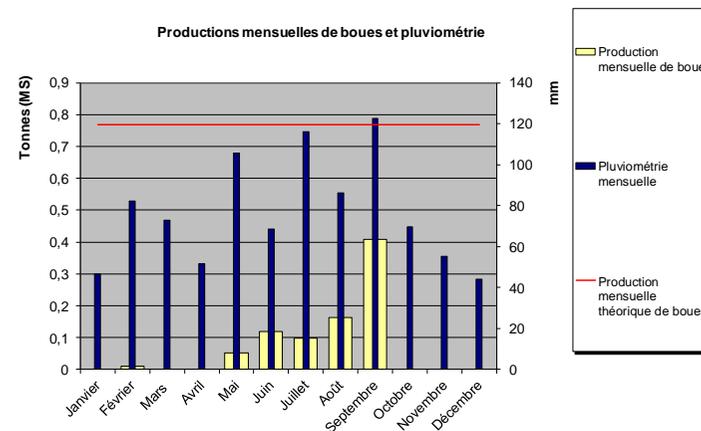
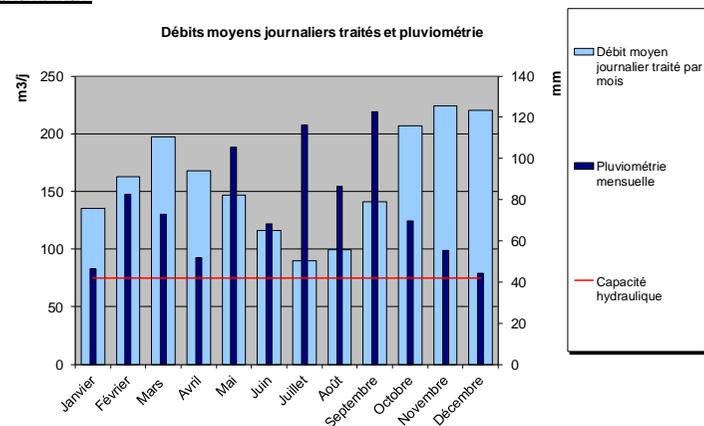
Communes raccordées : NOISY-RUDIGNON

Nombre de raccordables :	570	habitants	428	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Oui	
Consommation eau assainie :	56	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	114	m ³ /j	moyen :	158,9	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	427 E.H.	maxi temps sec :	142	m ³ /j	maxi temps de pluie :	269	m ³ /j
pollution DBO5 :	85%	date :	12/2024	hydraulique :	212%	Production annuelle de boues :	0,8	tMS	5	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	14,5	kwh/j	0,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	8%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	14/02/2024		170			148	180	379	60			60	5,7
	A2+A5+A4	14/02/2024		15			15,8	15	33	3,4	1,1	2,71	6,11	0,51
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/08/2024	63	446			146	165	402	82,5			82,5	8,5
	A2+A5+A4	07/08/2024	63	7,8			11,4	8,26	29	3,93			18,2	2,66
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/09/2024		210			196	200	582	47			47	6,2
	A2+A5+A4	04/09/2024		35			13,5	8	38	2,5	1,3	5,39	7,89	0,35
Flux amont retenus en kg/j				38			23	26	64	6,4				0,73
Flux amont retenus en E.H.				427				427	427	427				427
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				19,3			13,5	10,4	33,3	3,28	1,2	4,05	10,7	1,17
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,9			91,6	94,2	92,5	94,8			83,7	84,7
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT OISSERY / STATION INTERCOMMUNALE

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037734401000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE</p> <p>Mise en service : 30/08/2021 Technicien SATESE :</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE</p> <p>Exploitant : SOURCES FRANCE NORD</p> <p>Constructeur : SOURCES FRANCE NORD</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : F 661 N° MISE 2019/009</p> <p>Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Théroanne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R148)</p> <p>Ru (ou autre) : Beauval</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Théroanne</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte : La collecte est conforme. Les volumes by-passés en tête de traitement (2 S16 : Trop-pleins du poste de refoulement Moulin à vent et du bassin d'orage de Pencheret) en lien avec les événements pluvieux ont significativement augmenté (+ 211 %/2023), l'année ayant été particulièrement pluvieuse. Ils ne représentent que 0.4 % des volumes collectés. Par contre, lors de l'étude d'efficacité de mai 2023 réalisée par le SATESE, il a été relevé plusieurs anomalies sur ces points d'autosurveillance réglementaires : non communication des modalités de calcul des débits, données contradictoires entre celles transmises par VEOLIA et celles mesurées sur le terrain par le SATESE pour les volumes déversés au niveau du trop-plein du BO Pencheret, avec une lame déversante mal positionnée et la présence d'un dépôt de sédiments sous la sonde de mesure de la hauteur d'eau.</p> <p>L'expertise métrologique de l'AESN de mai 2022 a considéré ces deux points comme non conformes avec nécessité de réaliser une étude hydraulique pour le point S16 Pencheret, conclusion partagée avec celle du SATESE. Le point S16 du Moulin à vent a déjà fait l'objet d'une étude. Il sera donc nécessaire de fiabiliser ces points de mesure dont les données permettent de juger de la conformité de ce système d'assainissement.</p> <p>Sur les 10 points R1 (<120 kg DBO5/j), seul le trop plein du poste de relèvement Tillet est équipé et a déversé 896 m3/an soit 0.15 % du volume collecté. Les données sont à transmettre au format SANDRE. Les volumes déversés en cours de traitement (A5): 2252 m3 pour 10 événements, ont augmenté de 161 % et proviennent du by-pass des prétraitements vers le poste toutes eaux qui peut déverser via son trop-plein vers le point A5 en cas de saturation. Ce phénomène s'explique par l'insuffisance de la capacité du tamis (maille ronde de 1 mm) qui sature du fait de la présence de beaucoup de refus.</p> <p>Le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECCP) en nappe haute est en nette augmentation par rapport à 2023 (668 m3/j soit 74 % du volume assaini). En septembre, le volume d'ECCP atteint 249 m3/j suite à des phénomènes de ressuyage.</p> <p>Station d'épuration : Le débit nominal de la station a été dépassé à 38 reprises lors des événements pluvieux significatifs, augmentation d'un facteur 6 par rapport à 2023 et ceci bien que le réseau soit majoritairement séparatif (95 %). La qualité de l'épuration est conforme et satisfaisante. Les quelques dysfonctionnements relevés sur la station d'épuration sont liés à des coupures électriques (chute d'arbre sur la ligne électrique, par exemple) ou des baisses de tension.</p> <p>La production de boues est inférieure d'au moins 24 % à l'objectif théorique attendu (cohérence entre tonnages de boues extraites après prise en compte d'un taux de capture de 90 % et évacuées), mais peut s'expliquer par une faible consommation de Chlorure Ferrique, une production importante de déchets de tamisage et un procédé sensé produire moins de boues selon le constructeur.</p> <p>Les écarts débitométriques entre l'amont et l'aval restent faibles indiquant une bonne fiabilité des mesures aux points A4 et A3, ceux supérieurs à 10 % s'expliquant par la présence d'un bassin tampon de 450 m3. La production de refus de tamisage est toujours aussi importante (91 tonnes de produit brut/an).</p> <p>La meilleure performance énergétique de ce procédé semble se confirmer (consommation proche de celles des années antérieures), la baisse de consommation d'énergie étant estimée à 30 % par rapport à une boue activée classique (à consolider sur 5 années).</p> <p>Travaux et études : Le process fait toujours l'objet d'une optimisation. Le pluviomètre qui dysfonctionne va faire l'objet d'une expertise, les différents contrôles réalisés par l'exploitant n'ayant pas permis de trouver l'origine du problème.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 9000 E.H Débit de référence : 2200 m³/j</p> <p>: 540 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 38,819 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 1423 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 95%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 2200 m³/j (pluie) Unitaire : 5%</p> <p>File eau : SBR</p> <p>File boues : CENTRIFUGEUSE</p> <p>Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

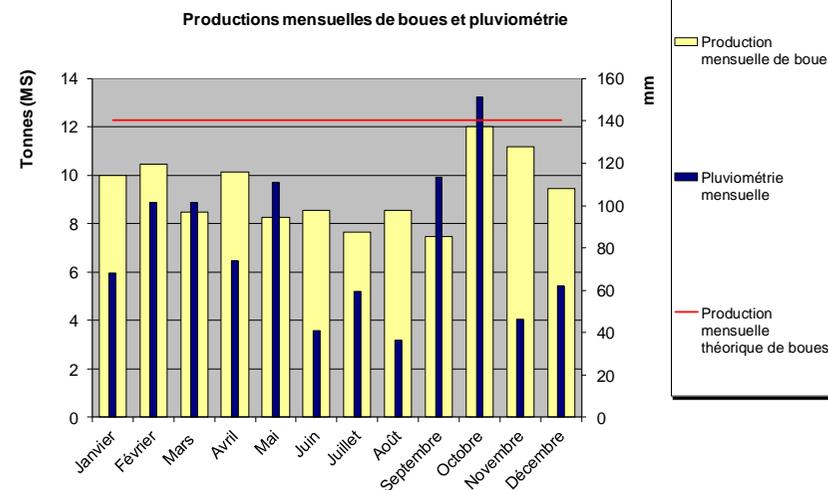
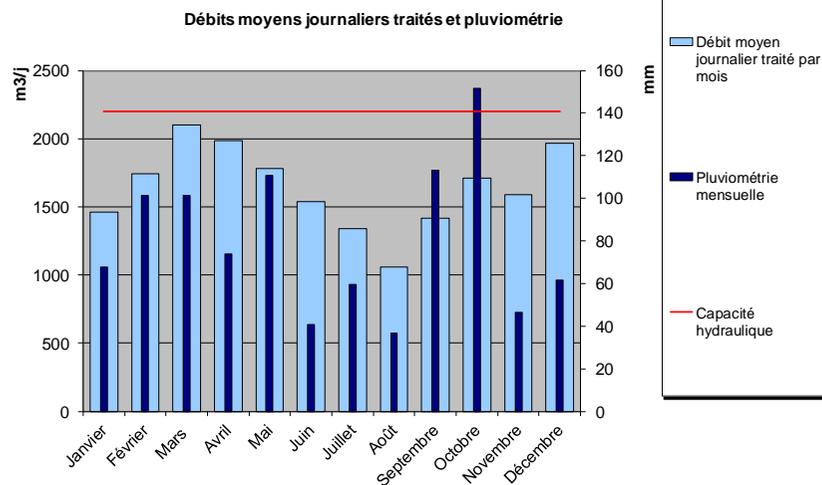
Communes raccordées : OISSERY, SAINT-PATHUS

Nombre de raccordables :	8932	habitants	6699	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	1008	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	1156	m ³ /j	moyen :	1641,6	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	6200 E.H.	maxi temps sec :	1575	m ³ /j	maxi temps de pluie :	3155	m ³ /j
pollution NK :	69%	date :	12/2024	hydraulique :	75%	Production annuelle de boues :	112,2	tMS	50	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	1124,8	kwh/j	3,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	76%	Traitement P :	Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				457			289	286	874	93				12
Flux amont retenus en E.H.				5078				4767	5827	6200				7294
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,7			10	4,75	30,6	1,93			9,1	0,74
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,6			94,7	97,4	94,7	96,9			85	90,5
Normes de rejet journalières en mg/l					10			20	75	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	1
Normes de rejet journalières en rendement					96			93	91	84				
Normes de rejet annuelles en rendement													84	90

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

OTHIS / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037734901000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 01/03/2003 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE
 Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE
 Constructeur : DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : 2022/15/DCSE/BPE/E
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Launette (RIVIERE)(R226-H2218000)
 Ru (ou autre) : Launette
 Rivière 1 : Nonette
 Rivière 2 : Oise
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 12000 E.H Débit de référence : 2400 m³/j
 : 720 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 24,382 km
 Capacité hydraulique TS : 2400 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%
 Capacité hydraulique TP : 2400 m³/j (pluie) Unitaire : 0%
 File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
 File boues : CENTRIFUGEUSE
 Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 24

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

La collecte d'eaux claires parasites permanentes est peu significative. Par contre, l'intrusion d'eaux claires météoriques est importante pour un réseau séparatif (surface active estimée à 9600 m²), mais qui en principe n'impacte pas le fonctionnement de la station, celle-ci étant bien dimensionnée et équipée d'un bassin tampon au niveau du poste de refoulement (un seul léger dépassement de la charge hydraulique nominale au cours de l'année).

La charge hydraulique moyenne représente 37 % du nominal, valeur faible et similaire aux années antérieures. Les premières investigations ont permis de localiser une partie des inversions de branchements (20 % de la surface active). Suite à des inspections télévisées réalisées par l'exploitant, le quartier Orcheux a été identifié comme prioritaire pour une campagne de contrôle des branchements. Au regard des informations relevées dans le bilan technique, aucun by-pass n'aurait été relevé sur les trop-pleins des postes de relèvement (PR) dont le PR Caron (A1). Le point A2 n'est pas instrumenté. Seul le manque d'entretien des fossés peut induire des inondations des PR principaux en cas d'une forte pluviométrie.

Station d'épuration

La qualité des effluents rejetés est excellente tout au long de l'année. La charge polluante traitée est en adéquation avec la charge théorique attendue. La production de boues extraites reste cohérente avec celle évacuée (écart de 10 %) et est en augmentation par rapport à 2023, le déficit étant peu significatif (17 %).

La destination des boues est conforme (plateforme de compostage d'Ermenonville dans l'Oise). Les résultats du suivi analytique des boues montrent la production d'une boue de bonne qualité : bonne siccité et faibles teneurs en éléments traces métalliques et micropolluants organiques.

Le nombre d'écarts débitométriques entre l'amont et l'aval supérieurs à 10 % a augmenté et ceci tout particulièrement en mai et au 3^{ème} quadrimestre, mettant en évidence une importante dérive de la mesure. Une vérification de la débitmétrie est à réaliser.

La nouvelle campagne de mesures RSDE a été finalisée en 2023 avec la détection de 13 substances à des concentrations significatives. Le diagnostic amont va être lancé en 2025 pour en rechercher l'origine.

Travaux et études

La dernière expertise de SUEZ du point A2 (2023/2024) a conclu à la nécessité de mener la mise en conformité en plusieurs étapes :

- Suppression du frein hydraulique en raccordant une des canalisations directement sur le poste de refoulement (premier semestre 2025);
- Mesure de l'impact des travaux en mesurant les éventuels by-pass au point A2;
- Création d'un canal de mesure si détection de déversements.

Selon l'exploitant, une étude est à mener sur la présence d'H₂S au refoulement du poste Auguste Caron (prévu dans le cadre du SDA qui est en cours). Il souhaiterait aussi que l'accès en cas de bouchage des collecteurs soit facilité pour la rue des Acacias, des 3 Arpents et la rue du petit Chablis.

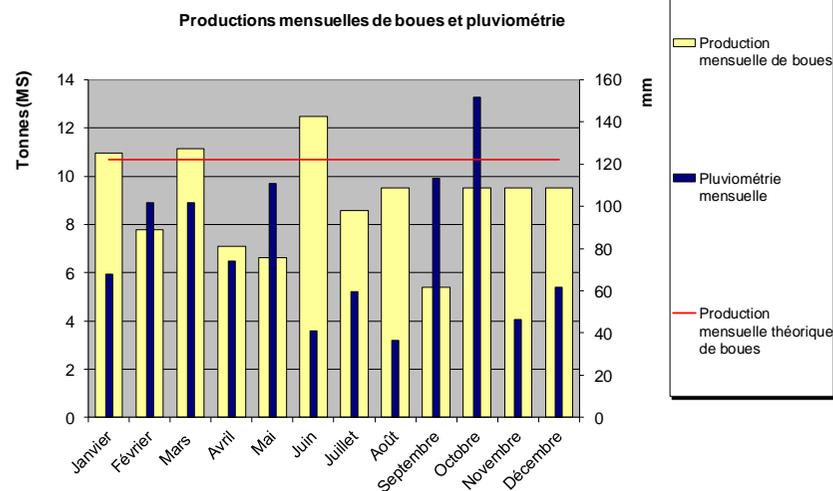
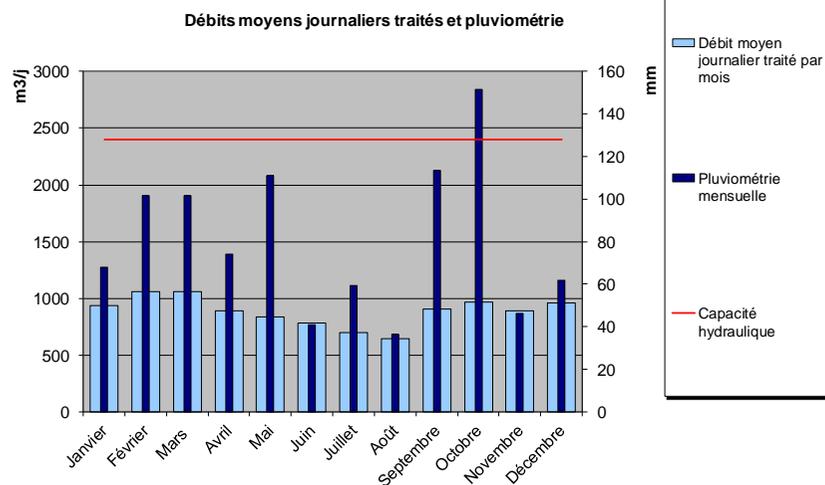
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	OTHIS													
Nombre de raccordables :	6670	habitants	5002	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :		Non				
Consommation eau assainie :	790	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	750	m ³ /j	moyen :	886	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	5400	E.H.	maxi temps sec :	764	m ³ /j	maxi temps de pluie :		2487	m ³ /j	
pollution NK :	45%	date :	12/2024	hydraulique :	37%		Production annuelle de boues :		108,0	tMS	55	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	1266,3	kwh/j	4,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		83%	Traitement P :		Mixte				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				274			238	274	640	81				8,8
Flux amont retenus en E.H.				3044				4567	4267	5400				5176
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,51			5,68	3,05	16,4	2,63	1,39	1,14	3,77	0,12
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,4			97,6	98,8	97,1	96,7			95,2	98,3
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	5				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					94			95	93	90				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT OZOUER-LE-VOULGIS / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037735203000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX
 Mise en service : 02/09/2013 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX
 Exploitant : AQUALTER
 Constructeur : OTV (MSE)
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F478/MISE/2010/181
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Yerres
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1800 E.H	Débit de référence	: 745 m ³ /j
	: 108 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7 km
Capacité hydraulique TS	: 340 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 10%
Capacité hydraulique TP	: 640 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 90%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
 File boues : CENTRIFUGEUSE
 Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 4
 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Les déversements en tête de station correspondent au point réglementaire A2 constitué du Déversoir d'Orage (DO) amont et du trop-plein du Bassin d'Orage (BO) (2 points logiques S16). Le trop-plein du BO n'était pas équipé (non-conformité réglementaire) ; il a été condamné par l'exploitant le 30/07/2024. Les déversements au DO représentent 20 395 m³ sur 106 jours (11,5 % des volumes collectés, mais sans la période du 26/09 au 12/12/2024 pendant laquelle la sonde du DO était hors service). Ce taux partiel de déversement reste significatif ; il pourrait être réduit par l'optimisation de l'alimentation du BO par temps de pluie.

L'exploitant a mis en place un tampon verrouillable au niveau du regard amont devant la station d'épuration pour résoudre les débordements (efficacité à confirmer). L'exploitant a solutionné l'écart des débits amont/aval le 20/06/2024 en remettant en place le casse-flux en entrée du canal de sortie. La charge hydraulique moyenne est de 67 %. On constate 60 dépassements de la capacité hydraulique de temps de pluie sur l'année.

Le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) a été estimé dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), actuellement en cours, à 245 m³/j (66 % du volume journalier). La campagne de mesures a été réalisée sur 5 semaines du 21/03 au 25/04/2024.

Station d'épuration

En 2024, l'exploitant a réalisé les 4 mesures d'autosurveillance réglementaires. Les résultats sont conformes malgré un dépassement au rejet de la norme en azote réduit (NK) pour la mesure de janvier (concentration de 30,9 mg/l pour une norme de 10 mg/l). Les objectifs annuels de traitement sont tenus en concentrations moyennes pour l'azote global (NGL) et le Phosphore total (Pt).

Pour l'évaluation de la charge polluante traitée, le SATESE a retenu l'approche théorique basée sur le nombre de raccordables ; ce qui donne un taux de charge polluante de 67 %.

La production de boues (boues évacuées) est certes en augmentation avec 15 tonnes de Matières Sèches (MS) pour 13,3 t MS en 2023, mais elle reste largement insuffisante avec un ratio de seulement 34 gMS/E.H./j pour un objectif de 69 g MS/E.H./j (traitement physico-chimique du phosphore). Le déficit de production de boues est de 51 % ; ce qui n'est pas en rapport avec les performances potentielles de la station d'épuration comme l'a montré l'expertise de la filière boues réalisée par le SATESE en avril 2024. Une amélioration de l'exploitation au niveau de la production de boues est fortement attendue en 2025. Les boues évacuées ont été intégralement admises au centre de compostage de Sivry-Courtry.

Travaux et études

Cette station fait l'objet d'un recours contentieux depuis 2016 (procédure peu active) dû notamment à des problèmes au niveau de l'étanchéité du génie civil et à la dégradation du béton, mais surtout en raison d'un défaut de conception hydraulique à l'amont.

Le SDA de la commune est intégré à la 1^{ère} tranche de SDA de la collectivité actuellement en cours de finalisation de la phase 4.

La modélisation réalisée dans le cadre du SDA montre que le DO en tête de station doit être rehaussé de 80 cm pour admettre intégralement la pluie mensuelle. Il conviendra de bien valider que le débit de pointe instantané est compatible avec la capacité hydraulique du dégrilleur et la capacité de pompage du poste de relèvement (alimentations des ouvrages de traitement et du bassin d'orage cumulées).

La station d'épuration du hameau des Etards va être reconstruite (capacité nominale 390 E.H.), avec une mise en séparatif des réseaux d'assainissement.

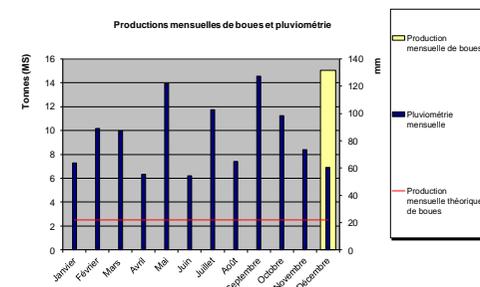
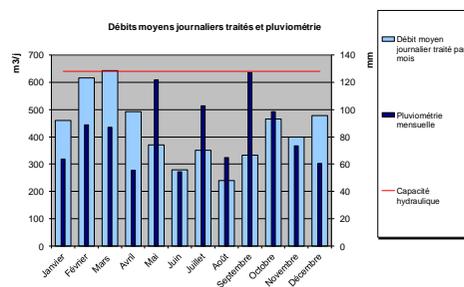
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	OZOUER-LE-VOULGIS													
Nombre de raccordables :	1614	habitants	1210	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	166	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	210	m ³ /j	moyen :	427,5	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	1210 E.H.	maxi temps sec :	419	m ³ /j	maxi temps de pluie :	902	m ³ /j				
pollution DBO5 :	67%	date :	12/2024	hydraulique :	67%	Production annuelle de boues :	15,0	tMS	34	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	372	kwh/j	6,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	49%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	15/01/2024	454	32,8			21,7	17	74,6	12,2	8,91	7,52	19,7	1,31
	A2+A5+A4	15/01/2024	454	13,8			17	11,8	44,3	30,9	28,3	0,26	31,2	0,73
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/01/2024		230			160	220	359	72			72	7
	A2+A5+A4	16/01/2024		16			19,5	14	50	31	27	0,62	31,6	1,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/05/2024	730	94			85,4	103	221	19,2	13,6	1,2	20,4	3,96
	A2+A5+A4	14/05/2024	985	15,2			3,84	3,54	8,28	1,31	0,39	3,65	4,96	2,38
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/08/2024	195	168			186	216	498	72,3	58,1	0,24	72,5	6,69
	A2+A5+A4	19/08/2024	368	2			6,68	4,02	18,7	1,55	0,39	0,6	2,16	1,85
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/09/2024		190			193	260	443	91			91	7,8
	A2+A5+A4	25/09/2024		16			9	3	30	1,8	0,31	0,62	2,42	0,92
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	06/11/2024	303	398			146	122	488	67,3	57,6	0,24	67,5	9,26
	A2+A5+A4	06/11/2024	361	6,8			7,4	5,85	17,9	2,33	0,76	4,88	7,21	0,58
Flux amont retenus en kg/j				109			69	73	182	18				2,1
Flux amont retenus en E.H.				1210				1210	1210	1210				1210
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				10,9			11,9	7,73	32,2	13,5	11,4	1,4	14,9	1,08
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				87,7			78,4	82,8	81,7	69,4			67	70,9
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					90			70	75	70				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT OZOUER-LE-VOULGIS / LES ETARDS

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037735202000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte : L'arrivée sur ce dispositif s'effectuant gravitairement ; les débits admis ne sont pas connus.</p> <p>Un apport excessif d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) a pu être observé en période de nappe basse et en absence de pluie (ces eaux claires avaient été estimées à environ 80 m³/j lors de l'étude SATESE de juin 2013, soit un débit presque 4 fois supérieur au débit nominal de la station de 22 m³/j). Le volume d'ECPP a été évalué dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), actuellement en cours, à 57 m³/j (77 % du volume journalier). La campagne de mesures a été réalisée sur 5 semaines du 21/03 au 25/04/2024.</p> <p>Les by-pass, fréquents par temps sec, sont principalement liés à la configuration du déversoir d'orage entraînant des bouchages, ainsi qu'à une hauteur de déversement quasi nulle.</p> <p>Au niveau de la surverse du déversoir d'orage, des sables et graviers sont présents, indiquant un apport important de matières minérales vers la station d'épuration lors des évènements pluvieux. Ces apports peuvent impliquer une diminution notable du volume utile du bassin biologique et accentuer encore davantage le déficit épuratoire actuel.</p> <p>Les ouvrages ont été curés en janvier 2024, après la visite du SATESE réalisée le 16/01/2024.</p> <p>Station d'épuration : Lors de la visite SATESE réalisée en janvier (absence de boues dans le bassin d'aération), les prescriptions minimales de traitement de l'arrêté du 21 juillet 2015 (peu exigeantes) n'étaient ponctuellement pas respectées (non-respect du rendement minimum en MES et une non-conformité à la fois en concentration et en rendement pour la DBO5).</p> <p>L'exploitant n'a pas déclaré d'évacuation de boues en 2024 (défaut d'exploitation).</p> <p>Le procédé est complètement obsolète et l'absence de production de boues cette année encore confirme l'inefficacité de ce dispositif. Par ailleurs, les capacités polluante et hydraulique sont largement dépassées. L'installation d'une vanne murale sur la canalisation de débit conservé du déversoir d'orage (pour ne prendre que le débit de temps sec) couplée à un réensemencement en boues du bassin d'aération après curage est proposée de longue date par le SATESE.</p> <p>L'exploitant indique dans son courrier du 16/02/2024 adressé à la CCBRC avoir réalisé ou prévoir les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion pour la mise en place d'une pompe immergée pour extraire les boues avec remise en état d'un des lits de séchage pour stocker les boues sur le premier trimestre 2024 ; - Réparation de la fuite en sortie du clarificateur ; - Arrêt de la fuite d'eau potable et demande d'un devis à SUEZ pour réhabiliter le branchement ; - Réalisation de la mise à blanc de la station (plusieurs tonnes de lingettes et de sable évacuées) ; - Remblais autour des ouvrages. <p>Travaux et études : La reconstruction de cette station d'épuration a été priorisée dans le cadre du SDASS EU2.</p> <p>La nouvelle station sera dimensionnée pour une capacité de 390 E.H. (source DLE 2025) et collectera les effluents du hameau des Etards dont le réseau unitaire est à réhabiliter, sur certains tronçons, pour le transformer en réseau pluvial strict, avec conjointement une mise en séparatif passant par la pose d'un réseau EU strict (1 500 ml de réseau en fonte) et des travaux en domaine privé.</p> <p>La mise en conformité des habitations du hameau sera à réaliser de manière synchronisée.</p> <p>La filière de traitement retenue à ce stade pour la station est de type « filtres plantés de roseaux ».</p> <p>Les travaux de construction de la station d'épuration seront réalisés avant ceux sur les réseaux d'assainissement.</p>
Mise en service	: 01/01/1969	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX			
Exploitant	: AQUALTER			
Constructeur	: DEGREMONT			
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)			
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015			
Arrêté préfectoral boues	: 08 DAIDD/E/004			
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>				
Masse d'eau	: L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)			
Ru (ou autre)	:			
Rivière 1	:			
Rivière 2	: Yerres			
Fleuve	: SEINE			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Capacité pollution	: 150	E.H	Débit de référence : 22 m ³ /j	
	: 9	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 1,17 km	
Capacité hydraulique TS	: 22	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées : 0%	
Capacité hydraulique TP	: 22	m ³ /j (pluie)	Unitaire : 100%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR			
Destination des boues	: ABSENCE DE PRODUCTION DE BOUES (100%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 0			
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet	

Caractéristiques de fonctionnement

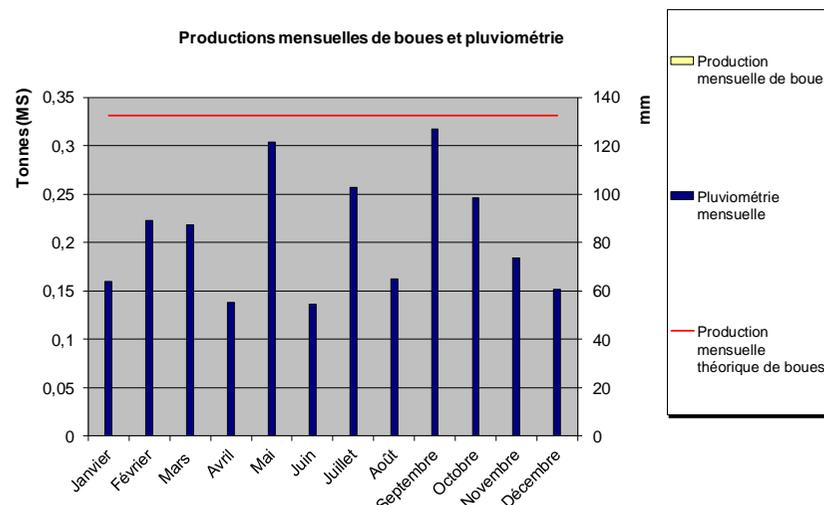
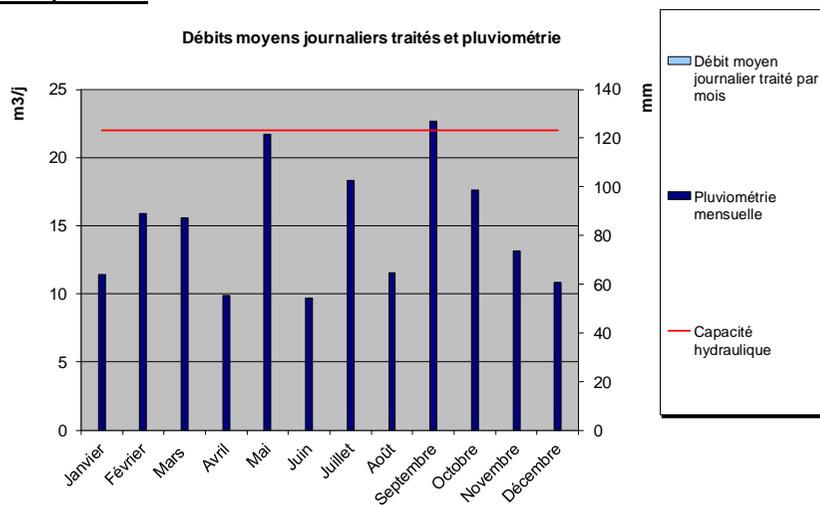
Communes raccordées : OZOUER-LE-VOULGIS – Hameau des Etards

Nombre de raccordables :	245	habitants	184	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	28	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j	
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	184 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j	
pollution DBO5 :	123%	date :	12/2024	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	0	tMS	0	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j		Ratio de production de boues :	0 %	Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/01/2024		55			36,6	45	93	11			11	1,3
	A2+A5+A4	16/01/2024		35			41,8	43	81	22	15	4,52	26,5	2,3
Flux amont retenus en kg/j				17			10	11	28	2,8				0,31
Flux amont retenus en E.H.				184				184	184	184				184
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				35			41,8	43	81	22	15	4,52	26,5	2,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				36,4			0,1	4,44	12,9	0,1			0,1	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT PECY / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037735702000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 18/03/2015 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : PECY
 Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS
 Constructeur : ERSE
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F471 MISE 2013/045
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Visandre(RUISSEAU)(R100-F4710600)
 Ru (ou autre) : Réveillon
 Rivière 1 : Visandre
 Rivière 2 : Yerres
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	: 757 m ³ /j
	: 36	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,208 km
Capacité hydraulique TS	: 160	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 4%
Capacité hydraulique TP	: 480	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 96%

File eau : LAGUNAGE NATUREL

File boues : BASSIN

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Le système collecte une importante quantité d'eaux claires parasites et d'eaux claires météoriques, en raison notamment des 96% de réseaux unitaires. Les volumes collectés sont en nette augmentation cette année qui a été exceptionnellement pluvieuse. Le débit moyen traité en 2024 représente 727 % de la consommation d'eau assainie. Le taux de charge hydraulique moyen du lagunage est de l'ordre de 77% cette année (47 % en 2023).

Un apport en eaux claires parasites permanentes strictes de l'ordre de 135 m³/j peut être estimé à partir des volumes de temps sec cette année. Cette valeur n'est pas représentative des apports d'eaux parasites globaux qui peuvent exister par temps sec et qui ont été estimés à 281 m³/j en janvier 2024 (intégrant cependant une part d'eaux de ressuyage).

79 dépassements du débit nominal de la station ont eu lieu en 2024, soit 3 fois plus qu'en 2023. Ces dépassements restent ponctuellement supportables pour un procédé de ce type.

A noter que le choix du procédé d'épuration par lagunage trouve tout son intérêt avec des apports d'eaux parasites d'une telle ampleur (facteur 19 entre le débit minimum mesuré en temps sec de 181 m³/j et le débit maximum annuel journalier relevé de 3 466 m³/j (correspond à un pompage 24h/24 d'une pompe de temps de pluie).

Le déversoir d'orage en tête de station (point A2) a été instrumenté mi-mai 2022. Une modélisation de l'ouvrage a été réalisée en mai 2023. Les points de la courbe de hauteur associée à l'ouvrage ont été intégrés dans le SOFREL mi-janvier 2024.

Selon les données 2024, 84 jours de déversements se sont produits principalement sur le 1^{er} trimestre, et 48 526 m³ ont été comptabilisés au point A2, représentant 26% du volume total collecté par le réseau d'assainissement. 81% des by-pass se sont produit sans que la capacité hydraulique nominale du dispositif ne soit atteinte, ceci en raison du réglage strict de la vanne guillotine. A partir de mi-février le réglage a été revu par l'exploitant et la vanne ouverte totalement (le SATESE avait proposé 75% de taux d'ouverture). Ceci se traduit par une baisse des volumes déversés en A2 (hors période de bouchage du DO du 24/02 au 04/03).

Station d'épuration

Les coefficients de charge du dispositif ont été actualisés à partir de la mesure du SATESE de janvier 2024.

La station d'épuration est à 61% de sa charge en pollution, ce qui est confortable.

La qualité du rejet lors des différentes mesures réalisées sur l'année respecte les normes en vigueur. Il est important de vérifier que :

- les 2 pompes de temps de pluie ne fonctionnent pas simultanément ;
- le démarrage d'une pompe temps de pluie (environ 140 m³/h) conditionne l'arrêt du groupe de pompage de temps sec (environ 14 m³/h pour chaque pompe).

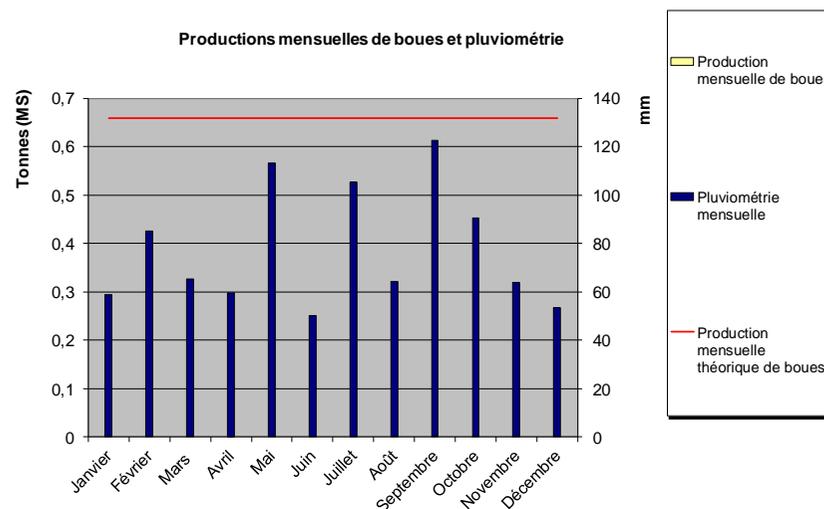
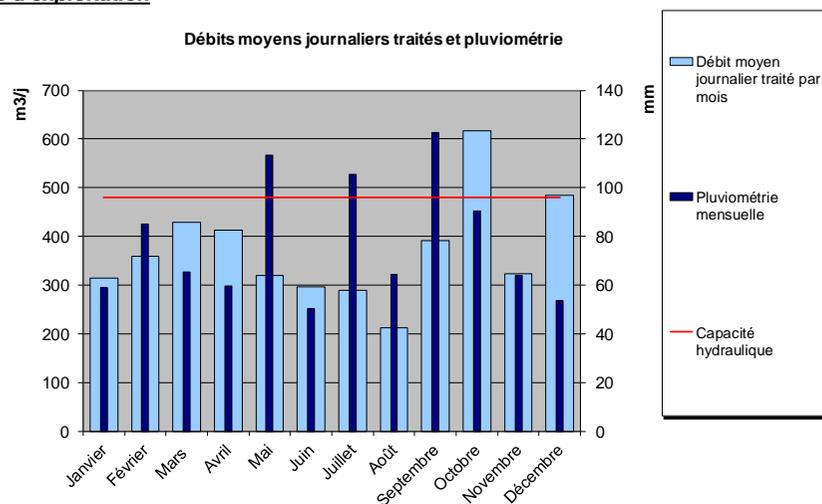
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	PECY													
Nombre de raccordables :	532	habitants	399	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	51	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	181	m ³ /j	moyen :	370,7	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	367 E.H.	maxi temps sec :	246	m ³ /j	maxi temps de pluie :	3466	m ³ /j				
pollution NK :	61%	date :	01/2024	hydraulique :	77%	Production annuelle de boues :		tMS	gMS/E.H./j					
Consommation énergétique :	23,2	kwh/j	1,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		%	Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	30/01/2024	339	40,7			53,8	46,9	116	16,3			16,3	1,92
	A2+A5+A4	30/01/2024	339	51			27,3	21	51	11			13	1,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	06/06/2024	275	15			21,2	13	79,8	18,4			20,6	1,7
	A2+A5+A4	06/06/2024	275	14			10,2	3	34,9	11,6			12,3	1,86
Flux amont retenus en kg/j				14			18	16	39	5,5				0,64
Flux amont retenus en E.H.				154				265	262	367				376
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				34,4			19,7	12,9	43,8	11,3			12,7	1,72
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				3,33			50,4	66	56	34,6			30,2	8,37
Normes de rejet journalières en mg/l				150				35	125	35				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				65				70	70	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT PECY / MELENFROY

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037735703000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT</p> <p>Mise en service : 18/03/2015 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : PECY</p> <p>Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS</p> <p>Constructeur : ERSE</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : F471 MISE 2013/046</p> <p>Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Vallière(RUISSEAU)(R100-F4737000)</p> <p>Ru (ou autre) : Vallière</p> <p>Rivière 1 : Yvron</p> <p>Rivière 2 : Yerres</p> <p>Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>En 2024, le débit moyen mesuré en entrée du système représente 30 m³/j, soit une charge hydraulique superficielle appliquée sur les filtres du 1er étage de 0,2 m/j. L'étude SATESE de janvier 2025 permet de mettre en évidence une collecte d'eaux claires parasites permanentes en période de nappes hautes de l'ordre de 16 m³/j.</p> <p>Les débits mesurés sont globalement constants (réseau séparatif neuf créé en 2015 dans le cadre de la création de la mise en place de l'assainissement collectif sur ce hameau). Des pointes de débit sont observables lors d'épisodes pluvieux intenses, malgré la nature séparative et récente du réseau d'assainissement.</p> <p>Certains événements peuvent s'expliquer par des infiltrations ponctuelles du ruisseau de Vallière via le trop-plein du poste de pompage (qui comporte pourtant un clapet anti-retour). Ces événements représentent 4 des 6 jours de dépassement de la capacité hydraulique du dispositif cette année. Le dispositif peut accepter ces à-coups hydrauliques de façon ponctuelle sans dégradation du traitement. Les données de débits font état de 4 événements de surverses. Il s'agit en réalité des retours du ruisseau de Vallière.</p> <p>Par ailleurs, un fonctionnement de pompes vide cave (réseau d'eaux usées non doublé d'un réseau pluvial sur l'intégralité du hameau) pourrait expliquer des apports d'eaux pluviales vers le réseau de collecte.</p>
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 400 E.H Débit de référence : 60 m³/j</p> <p>: 24 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 2,38 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 60 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 60 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX</p> <p>File boues : LITS À RHIZOPHYTES</p> <p>Destination des boues : Stockage (100%)</p>	<p>Station d'épuration</p> <p>Réglementairement aucune mesure d'autosurveillance n'était attendue cette année (fréquence biennale). Le niveau de rejet lors du bilan 24h du SATESE réalisé en janvier 2025 indique que le traitement demeure très performant. Les coefficients de charge polluante sont réactualisés à partir du bilan SATESE de janvier 2025. La station d'épuration est à 45% de sa charge en pollution.</p> <p>La gestion des adventices fait l'objet d'un entretien sérieux de la part de l'exploitant sur ce dispositif.</p> <p>Le canal de comptage est inutilisable une partie de l'année en période hivernale en raison de la mise en charge provoquée par la montée du niveau du ruisseau de Vallière. Cela rend la réalisation de mesure d'autosurveillance impossible sur ces périodes.</p> <p>Dans le cas où le fond des filtres du second étage serait mis en charge, le niveau de performance pourrait être impacté (nitrification notamment). Le curage du fossé serait à réaliser mais suivant le niveau du ru, cette action pourrait ne pas s'avérer suffisante. Pour les besoins ponctuels de l'autosurveillance (seulement biennale néanmoins), un pompage temporaire des eaux traitées pourrait être envisagé bien que le linéaire (environ 150 ml) ne soit pas négligeable.</p>
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Travaux et études</p> <p>Le débit spécifique d'alimentation des filtres du 1er étage est inférieur de 44% au minimum requis, cela ne garantit pas une bonne répartition des effluents sur le 1er étage de traitement.</p> <p>L'installation d'une vanne d'obturation sur le trop-plein du poste de relevage des eaux brutes permettrait d'éviter l'infiltration du ru en cas de niveau très haut (clapet anti-retour actuel non suffisant).</p>

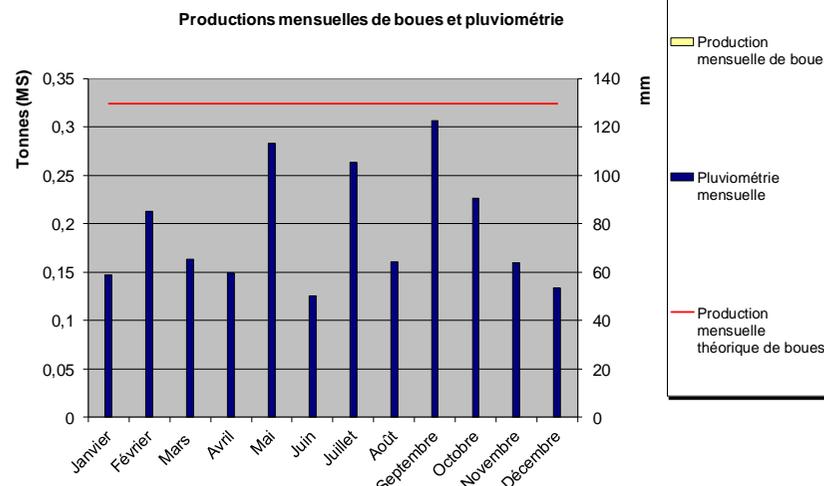
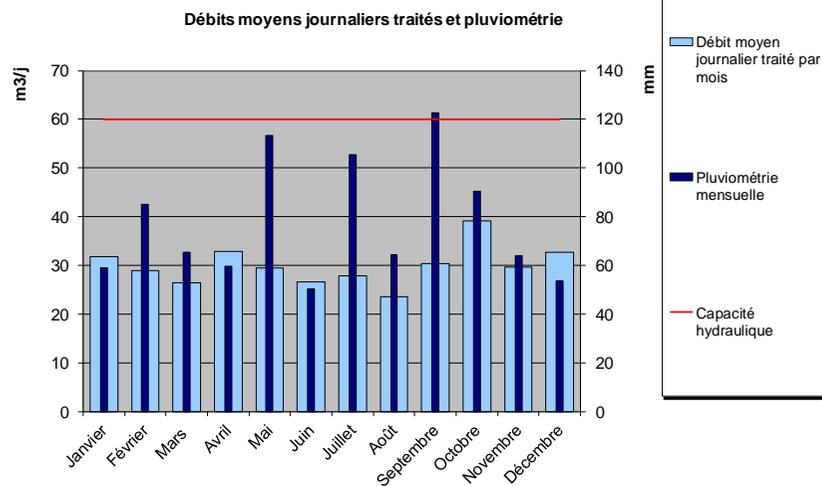
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	PECY – Hameau de Mélenfroy													
Nombre de raccordables :	256	habitants	192	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	24	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	25	m ³ /j	moyen :	29,9	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	180 E.H.	maxi temps sec :	28	m ³ /j	maxi temps de pluie :	83	m ³ /j			
pollution NK :	45%	date :	01/2025	hydraulique :	50%	Production annuelle de boues :			tMS	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	7,8	kwh/j			kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :			%	Traitement P :	Non			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				8			9,2	9,9	21	2,7				0,25
Flux amont retenus en E.H.				89				165	141	180				147
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l														
Rendements moyens annuels (avec by-pass)														
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					90			75	75	70				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT PENCHARD / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037735801000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 01/01/1997 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE
 Maître d'ouvrage : CA PAYS DE MEAUX
 Exploitant : CA PAYS DE MEAUX
 Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : 2020/DDT/SEPR/N°244
 Arrêté préfectoral boues : D06/011/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Rutel(RIVIERE)(R147-F6431000)
 Ru (ou autre) : Bourdeau
 Rivière 1 : Rutel
 Rivière 2 :
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1600	E.H	Débit de référence	: 606 m ³ /j
	: 104	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,681 km
Capacité hydraulique TS	: 320	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 31%
Capacité hydraulique TP	: 320	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 69%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : SILO COUVERT

Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Il est relevé une fiabilisation de la mesure débitmétrique aval avec données redevenues cohérentes.

La capacité hydraulique (320 m³/j) a été dépassée durant 145 jours avec des surcharges hydrauliques significatives (Par exemple, 1176 m³/j le 10/10/2024 suite à une pluie cumulée sur deux jours de 59 mm), l'année 2024 ayant été particulièrement pluvieuse. Le système de régulation hydraulique est inadapté.

En juin (nappe haute), le volume d'eaux claires parasites permanentes est estimé à 82 m³/j représentant 34 % du volume maximal d'effluents traités sur le dispositif en temps sec.

En 2024, 21 déversements ont été comptabilisés pour un volume total estimé à 4052 m³ soit 3.3 % du volume global arrivant sur la station d'épuration (augmentation de 36 % par rapport à 2023).

Station d'épuration : La qualité des eaux traitées par ce dispositif est satisfaisante pour l'ensemble des mesures effectuées dans l'année. Seule la norme en NTK a été dépassée ponctuellement lors de la visite du SATESE 29/10/2024. Ce résultat s'explique par une concentration en boues dans le bassin d'aération très faible (0.7 g/l de biomasse pour une valeur cible de 3 g/l) ne permettant plus un traitement satisfaisant des matières azotées. D'après l'exploitant, cette baisse excessive du taux de boues résultait d'extractions de boues non maîtrisées suite aux modifications apportées dans les modalités d'extraction (mise en place d'une horloge électronique plus précise).

Les coefficients de charge polluante n'ont pas été réactualisés à partir des mesures d'autosurveillance réalisées durant l'année en raison de résultats trop disparates. Les valeurs de 2020 ont donc été reconduites. De plus, les volumes aval et amont retenus lors du bilan d'autosurveillance du 14/05-13 h au 15/05 13 h sont anormaux (écarts anormaux entre les données du laboratoire LDAR et celles des fichiers SANDRE). Pour le bilan de septembre, certains paramètres présentent des concentrations anormalement élevées. Le niveau de qualité des bilans d'autosurveillance est à améliorer.

La production de boues est en progression avec une quantité épandue de 12.6 t de MS (+75 % par rapport à 2022), mais reste inférieure à celle attendue au regard de la population raccordable (24.5 t de MS). Le déficit de 51 % s'explique par des défauts de collecte possibles au cours de l'année (by-pass sur le réseau et/ou en tête de station) et des pertes de boues lors des surcharges hydrauliques importantes par temps de pluie et ceci malgré la présence d'un bassin d'orage. Ces dépassements de normes en MES ne sont cependant pas visibles au vu des résultats disponibles entre 2013 et 2024. La capacité de stockage du silo actuel au vu du coefficient de charge en pollution est de l'ordre de 6 à 7 mois maximum.

Les boues sont à nouveau épandues en agriculture sur un périmètre d'épandage réactualisé. La concentration des boues (24 g/l) est en adéquation avec la filière de traitement des boues (épaississeur suivi d'un silo couvert).

Travaux et études : Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) sur l'ensemble du périmètre de la CAPM lancé au second semestre 2023 est en phase 2 avec des campagnes de mesures lancées sur les réseaux au printemps 2025. La modélisation du DO et le réglage de la hauteur de la lame déversante seront intégrés comme actions à cibler dans le SDA.

En 2024, le fonctionnement de l'épaississeur a été automatisé (transfert des boues vers le silo piloté par horloge).

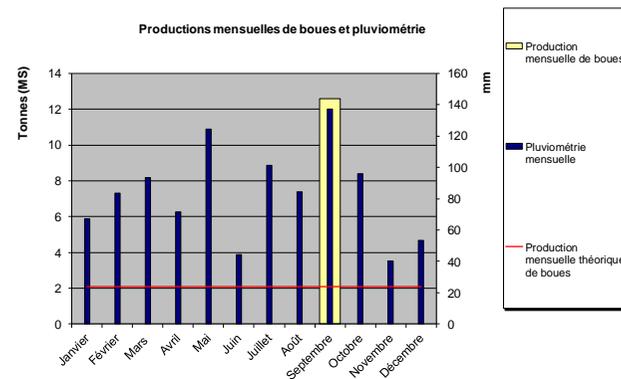
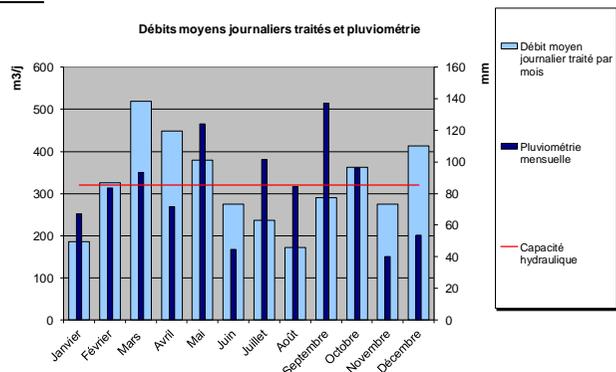
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	PENCHARD													
Nombre de raccordables :	1334	habitants	1000	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	173	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	141	m ³ /j	moyen :	323,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1005 E.H.	maxi temps sec :	238	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1176	m ³ /j				
pollution NK :	63%	date :	09/2020	hydraulique :	101%	Production annuelle de boues :	12,6	tMS	34	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	198,1	kwh/j	3,4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	49%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/02/2024		140			105	110	305	64			64	5,7
	A2+A5+A4	20/02/2024		5,2			4,5	3	12	4,6	3,5	1,33	5,93	0,59
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/05/2024	632	500			208	180	680	69			69	15
	A2+A5+A4	14/05/2024	262	3,9			6	3	18	2,5			3,18	0,97
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/09/2024	118	1200			330	220	1209	103			104	36
	A2+A5+A4	19/09/2024	118	2,1			7	3	22	2,4			11	0,83
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/10/2024		330			203	210	594	72			72	7
	A2+A5+A4	29/10/2024		7,3			9,25	6	25	14	12	4,1	18,1	1,4
Flux amont retenus en kg/j				65			49	59	126	15				1,5
Flux amont retenus en E.H.				725				988	837	1005				900
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,87			6,92	4	19,7	7	7,75	2,72	11,7	0,94
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98			96,3	97,7	96,7	90,3			85	89,1
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													20	2
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT PERTHES-EN-GATINAIS / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037735902000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte L'apport d'eaux claires d'infiltration (ou de sources) est élevé en 2024 avec environ 400 m³/j (contre environ 265 m³/j en 2022), s'expliquant par une année, particulièrement pluvieuse. Même en septembre, période considérée comme en nappe basse, cet apport a été de l'ordre de 190 m³/j (différence entre le volume attendu au regard de la consommation d'eau et le volume journalier mesuré à la station d'épuration sur 7 jours consécutifs de temps sec en septembre). Les apports d'eaux pluviales restent du même ordre de grandeur que ceux des années passées, rendant compte de nombreux branchements non conformes. Ces apports peuvent conduire à des débits représentant jusqu'à 133% de la capacité de temps de pluie de la station d'épuration. Le débit de référence équivalent à cette dernière de 1 400 m³/j, a été dépassé 18 jours en 2024, répertoriés lors des pluies hivernales ou automnales de longue durée.</p> <p>Station d'épuration En cette année particulièrement humide, il est relevé un seul jour de surverse du point A2 situé sur le trop-plein du bassin tampon du poste général de Cély-en-Bière, dit PR3, qui s'est limité à 130 m³/j, le lendemain de la journée du 09/10/2024 la plus pluvieuse de l'année (45 mm de pluie). La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration, conçue selon le procédé de filtration membranaire, est toujours très satisfaisante. Cependant, à l'instar des années précédentes, il est rappelé que l'équilibre les paramètres azote (NTK et/ou NGL), en concentration et en rendement, est fragile (conception du système de filtration placé dans le réacteur biologique même, et non dans un compartiment séparé). En 2024, les résultats d'autosurveillance sur le NTK, en données journalières, et ceux sur le NGL, évalués en moyenne annuelle, ont toujours respecté les exigences de l'arrêté. Pour le paramètre NGL, le respect est observé à la condition de prendre en compte la mesure d'autosurveillance du 26/09/2024 qui, bien que présentant un débit supérieur au débit de référence (104%), est conforme pour tous les paramètres mesurés. La charge polluante mesurée par les bilans d'autosurveillance représente 111% de la charge polluante attendue au regard de la population raccordable. Ce résultat peut s'expliquer en partie par l'activité humaine renforcée de Perthes-en-Gâtinais qui possède un collège de près de 600 élèves. La donnée de VEOLIA sur la production de boue calculée à partir des boues extraites vers la filière de déshydratation de 69 g de MS/EH, est en parfaite adéquation avec la production de boues attendue au regard de la pollution à traiter (traitement physico-chimique du phosphore). Les données SEDE sur la production des boues évacuées en agriculture présente un écart d'environ 10 % avec la production de boue extraite du système de traitement. Cet écart n'est pas significatif.</p> <p>Travaux et études L'arrêté des rejets du système d'assainissement applicable depuis début 2024, a maintenu les exigences de rejet initiales vis-à-vis de l'azote NTK et a renforcé celles vis-à-vis du Phosphore. Seule l'exigence vis-à-vis de l'azote global (NGL) est assouplie du fait que le niveau de rejet de 10 mg/l porte sur la moyenne annuelle et non plus sur la moyenne journalière. Pour compenser la surface de l'aire de stockage des boues déshydratées devenue trop juste malgré l'optimisation du stockage sur la hauteur, VEOLIA a évoqué lors de la réunion annuelle 2024, la possibilité d'un stockage en bout de champs en attendant la période des épandages. L'attention est attirée sur le fait que depuis l'arrêté modificatif du 15/09/2020, le stockage en bout de champs est très contraint. L'extension du périmètre d'épandage réalisée en 2024, doit faire l'objet d'un dossier de déclaration.</p>
Mise en service : 30/10/1999 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU	
Constructeur : OTV	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F448 N° MISE 2024/018	
Arrêté préfectoral boues : F448 2024/067	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Ecole de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R92)	
Ru (ou autre) : Rebais	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Ecole	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 4500 E.H Débit de référence : 1405 m ³ /j	
: 270 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 19,306 km	
Capacité hydraulique TS : 900 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 1400 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AP + FILTRATION MEMBRANAIRE	
File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + FILTRE À BANDES + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

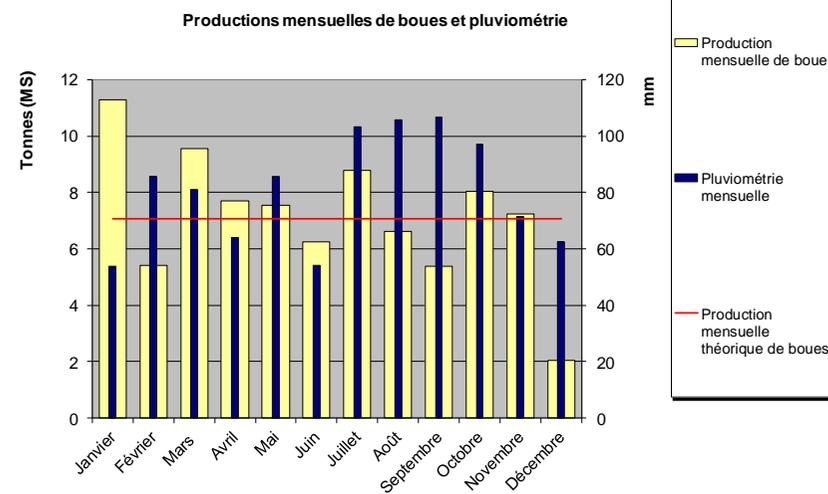
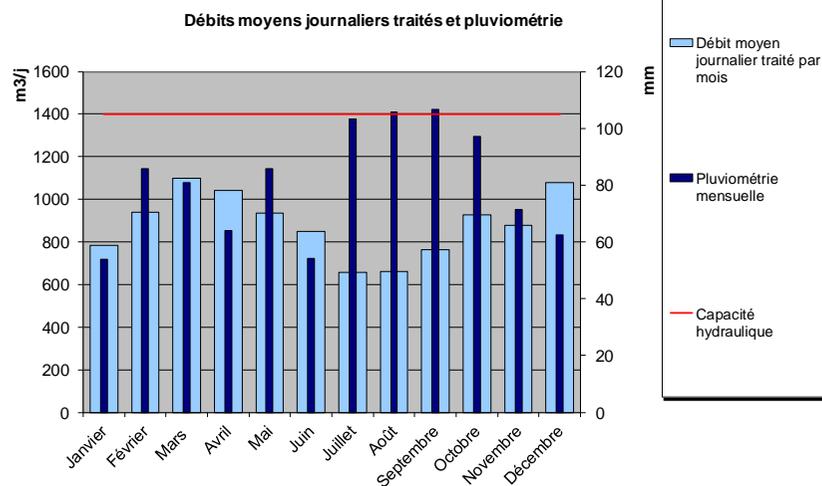
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CELY-EN-BIERE, FLEURY-EN-BIERE, PERTHES-EN-GATINAIS, SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE													
Nombre de raccordables :	4105	habitants	3079	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non				
Consommation eau assainie :	502	m ³ /j	réf. :	2023 à 2024	mini temps sec :	654	m ³ /j	moyen :	884,8	m ³ /j			
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	3420 E.H.	maxi temps sec :	872	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1857	m ³ /j			
pollution NK :	76%	date :	12/2024	hydraulique :	63%	Production annuelle de boues :	85,9	tMS	69	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	627,9	kwh/j	3,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	100%	Traitement P :	Physico-chimique					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				244			147	163	408	51				6,5
Flux amont retenus en E.H.				2711				2717	2720	3420				3806
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,69			4,58	3	12,3	1,5			8,3	0,42
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,5			97	98,2	97,1	96,9			81,8	93,4
Normes de rejet journalières en mg/l					5			5	40	2,5				
Normes de rejet annuelles en mg/l													10	1
Normes de rejet journalières en rendement					98			98	94	95				
Normes de rejet annuelles en rendement													85	90

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT PEZARCHES / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037736001000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN
 Mise en service : 01/01/1992 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : 01/07/2009 Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE

Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE

Constructeur : CREA Step

Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Arrêté préfectoral eaux : F 470/MISE/2006/257

Arrêté préfectoral
boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)

Ru (ou autre) :

Rivière 1 :

Rivière 2 : Yerres

Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 152 m ³ /j
	: 30	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,69 km
Capacité hydraulique TS	: 89	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 89	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : LAGUNAGE NATUREL + FILTRES PLANTES DE ROSEAUX

File boues : BASSIN

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Le réseau reçoit les éluats de l'unité de dénitrification du Syndicat d'Eau potable de la région de Touquin (régénération des résines échangeuses d'ions). Ce volume a représenté 7 445 m³ en 2024 (min mensuel de 474 m³ en janvier et max mensuel de 715 m³ en mars). Une convention établie initialement entre la commune et le SIAEP autorise un débit maximal de rejet d'éluats de 87 m³/j. La mise à jour de cette convention a été faite lors du Conseil communautaire de mars 2021.

L'encrassement rapide de l'unique poste de relevage terminal situé rue de l'Eglise contraint l'exploitant à augmenter la fréquence des opérations de curage de 4 à 6 par an depuis 2018. Un panier dégrilleur a été installé en septembre 2021 afin d'éviter les bouchages fréquents de pompes. Depuis la mise en place du panier, peu de bouchage ont été observés.

Le trop-plein existant au niveau de cet ouvrage est condamné par une vanne et doit rester fermé.

Le débit entrant sur la station d'épuration de Pézarches est estimé à partir des temps de fonctionnement des pompes de relevage du poste Eglise couplés au débit nominal de celles-ci. La capacité nominale du dispositif a été dépassée à 176 reprises lors de l'année 2024.

Le débit maximum enregistré de 449 m³/j représente 5 fois de la capacité hydraulique du dispositif. Il y a donc un apport d'eaux claires météoriques malgré la nature entièrement séparative du réseau de collecte. L'impact sur le dispositif est modéré, en effet le lagunage est conçu pour encaisser les à-coups hydrauliques.

Le débit minimum de temps sec est inférieur à la consommation d'eau assainie en prenant en compte le volume d'eau en provenance de l'usine de dénitrification du SIAEP de Touquin.

Station d'épuration

Les coefficients de charge polluante restent basés sur la mesure d'autosurveillance de septembre 2022, les charges obtenues lors des mesures 2024 étant plus éloignées du nombre d'EH théorique (288 à 300 EH). La station d'épuration est chargée à 49 % en pollution et demeure donc largement dimensionnée.

Les normes de rejet étaient respectées en concentrations et en rendement lors des mesures d'autosurveillance. Cependant, les analyses sur les paramètres DCO et DBO₅ sont à réaliser sur des échantillons filtrés et non sur eau brute (déjà mentionné en 2023).

Attention : Le système d'assainissement est conforme pour l'année 2024 au vu de la Police de l'eau. Cependant, des événements de déversement ont été transmis pour les 28 et 29 février sur le point A2. Ce trop-plein, existant au niveau du poste principal, est normalement condamné par une vanne et doit rester fermé. Si la vanne devait être à nouveau ouverte, l'équipement de mesure pour la surveillance des surverses deviendrait obligatoire.

Travaux et études

La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire. Le titulaire est le groupement EGIS-SAFEGE, les études ont démarré en avril 2023 et la phase 4 devrait s'achever d'ici fin 2025. Lors de la campagne de mesures, effectuée à partir de début février 2024 sur une période de 9 semaines, les ECPP ont été estimés à 29 m³/j. Ce volume est similaire à celui estimé par le SATESE les années précédentes au vu des débits maximum de temps sec et de la consommation en eau assainie (33 m³/j en 2023).

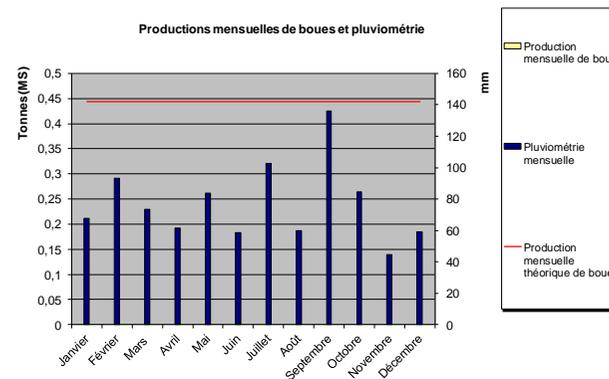
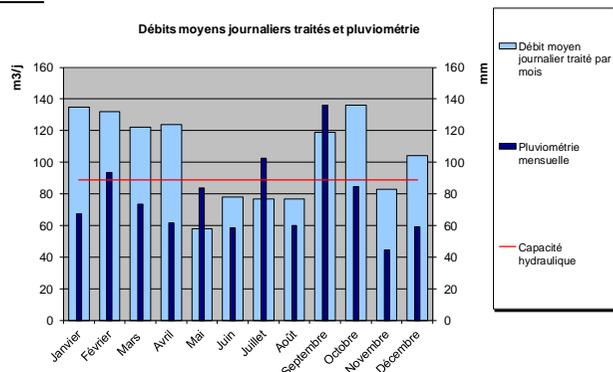
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	PEZARCHES													
Nombre de raccordables :	336	habitants	252	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	32	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	31	m ³ /j	moyen :	103,7	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	247 E.H.	maxi temps sec :	86	m ³ /j	maxi temps de pluie :	449	m ³ /j				
pollution NK :	49%	date :	09/2022	hydraulique :	117%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	3,8	kwh/j	0,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/01/2024		230	160	463	157	160	463	58			58	5,8
	A2+A5+A4	11/01/2024		39	3	66	22,5	12	66	15	9,3	10,9	25,9	2,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/04/2024	98	71			111	148	261	48,3	43,1	0,24	48,3	5,32
	A2+A5+A4	24/04/2024	98	2			5,25	3	15	3,92	0,39	27,5	31,4	4,72
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	08/10/2024	83	178			189	241	461	51,4	40,8	3,23	54,6	5,95
	A2+A5+A4	08/10/2024	83	39			15	3,55	53	3,1	0,63	11,8	14,9	2,61
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	30/10/2024		230			123	120	373	44			44	5,3
	A2+A5+A4	30/10/2024		8,4	1,5	35	12	3	42	3,1	1	8,66	11,8	3
Flux amont retenus en kg/j				5,9			8,5	12	18	3,7				0,3
Flux amont retenus en E.H.				66				205	120	247				176
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				22,1	2,25	50,5	13,7	5,39	44	6,28	2,83	14,7	21	3,26
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				88,7	98,1	85,7	90,8	96,6	89,3	88,2			59,1	41,1
Normes de rejet journalières en mg/l					120	35	120				30			
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					60	70	70				70			
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037736101000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 22/10/2020 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	<p>Système de collecte : Les débits mini de temps sec se trouvent en septembre et atteignent 32 m³/j en moyenne sur 7 jours (valeur cohérente avec le volume d'eau attendus au regard de la consommation d'eau par les usagers de l'assainissement). Les débits maxi de temps sec sont observés en juin et s'élèvent à 67 m³/j en moyenne sur 7 jours. La collecte d'ECPP peut donc être estimée à une trentaine de m³/j en 2024.</p> <p>Le débit maximum relevé sur la station d'épuration est observé le 26 septembre par 27.4 mm de pluie (et 11.80 mm la veille), avec 643 m³/j. 559 et 554 m³/ ont également été traités les 09 et 10/10/2024. De tels débits révèlent que la régulation des débits au débit de référence fixé à 160 m³/j n'est plus opérationnelle (31 jours de dépassement du débit de référence).</p> <p>Ces pointes de débits sont anormales si elles ont réellement été admises par le dispositif, cela donne un débit moyen de l'ordre 27 m³/h, alors que la station d'épuration et ses biodisques sont dimensionnés sur 8 m³/h. Cela représente donc un facteur > 3 qui ne peut pas être sans impact négatif sur le fonctionnement des biodisques et la rétention particulière au niveau du décanteur lamellaire (ouvrage déjà relativement "fragile" vis à vis du respect de la norme en MES). La SAUR a été alertée sur ce sujet par le SATESE et la DDT mais n'a fourni aucune explication, ni retour sur ce constat.</p> <p>Station d'épuration : La station d'épuration est chargée à 71% en pollution au vu des dernières données d'autosurveillance. Cette charge en pollution est supérieure à celle mesurée par le SATESE en 2021 (213 EH) et à celle résultant du nombre de raccordables (256 EH). Les surverses en tête de station d'épuration (point A2) représenteraient 1060 m³ en 2024. Cette valeur n'est pas en accord avec celles fournies sous format SANDRE (25 m³ seulement).</p> <p>La qualité des eaux rejetées, lors des visites SATESE respectait les normes de rejet. Le système d'assainissement est conforme. Cependant, le paramètre MES reste à surveiller au vu de la faible production de boue. En effet, il risque de ne pas être respecté, notamment lors de débits élevés qui sont non seulement à l'origine de possibles lessivages des disques biologiques, mais aussi la cause d'une mauvaise décantation dans les clarificateurs lamellaires du fait de vitesses ascensionnelles importantes.</p> <p>Lors de sollicitations hydrauliques fortes avec potentiellement des by-pass d'eaux usées en tête de station d'épuration, l'arrêté de rejet prévoit un respect du niveau de rejet jusqu'à hauteur de 160 m³/j (prise en compte du débit entrant + débit by-passé au point A2). Pour y parvenir, outre le fait qu'il est nécessaire d'avoir une marge de sécurité sur la teneur en MES en sortie de filière de traitement, la mise en place d'un tambour rotatif d'ailleurs prévu en tranche optionnelle du marché de travaux, semble inévitable pour limiter l'impact des surverses par le trop-plein du poste de relèvement (point A2) sur la qualité globale des rejets.</p> <p>La production annuelle de boues estimée à 23 g MS/EH/J représente 38% de la production attendue.</p> <p>Etudes et Travaux : Le système est sensible aux à-coups hydrauliques, et le déficit de production de boue est le témoin de départ de boues vers le milieu récepteur. Un diagnostic des eaux claires parasites météoriques est à réaliser sur le système de collecte, et des déconnexions sont à prévoir. EN complément des mesures de débit par bassin de collecte, des essais à la fumée sur l'ensemble du système collecte sont prévus pour identifier les sources d'apports. Le SDA intercommunal en cours (phase 4 devrait s'achever fin 2025) permettra de sectoriser les bassins de collecte non conformes et de définir des campagnes d'enquêtes domiciliaires.</p> <p>La fiabilisation du comptage des surverses au point A2 est impérative. Par ailleurs, la capacité du canal débitométrique des eaux traitées s'avère insuffisante par temps de pluie.</p>
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : SAS AEIC (Société Assainissement Epuration Individuels et Collectifs) Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F654-2018/139 Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Ru de l'Orgeval(R149-F6540600) Ru (ou autre) : Fosse Rognon Rivière 1 : Rognon Rivière 2 : Grand Morin Fleuve : MARNE	
Caractéristiques techniques Capacité pollution : 450 E.H Débit de référence : 160 m ³ /j : 27 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,896 km Capacité hydraulique TS : 67,5 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 160 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : DISQUES BIOLOGIQUES File boues : DIGESTEUR Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
Autosurveillance Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

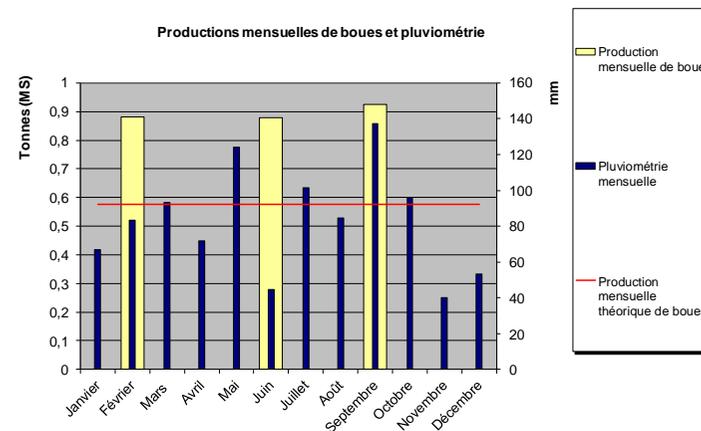
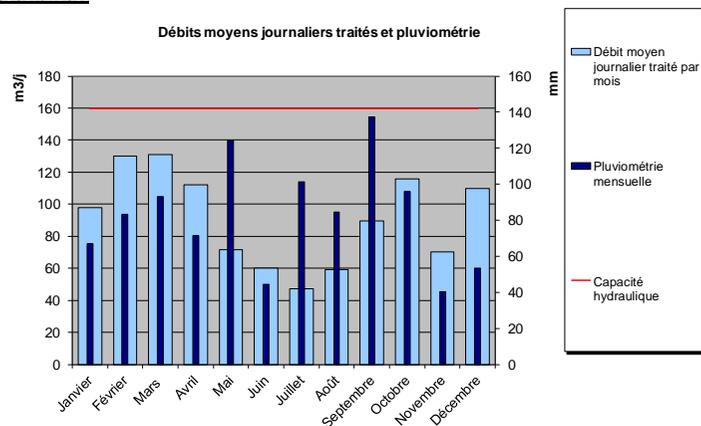
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	PIERRE-LEVEE													
Nombre de raccordables :	341	habitants	256	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	36	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	32	m ³ /j	moyen :	91,2	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	320 E.H.	maxi temps sec :	67	m ³ /j	maxi temps de pluie :	643	m ³ /j			
pollution NK :	71%	date :	09/2024	hydraulique :	57%	Production annuelle de boues :	2,7	tMS	23	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	51,9	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	38%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	09/04/2024	169	45,2			64,6	72,4	178	28,4	23,8	1,96	30,4	3,24
	A2+A5+A4	09/04/2024	169	8			10,3	5,66	30	1,86	0,39	15,5	17,4	1,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/04/2024		84			66	72	186	45			45	3,2
	A2+A5+A4	23/04/2024		8,9			10,2	7	27	1,7	0,29	22	23,7	2,8
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/07/2024		180			270	310	731	104			104	7,7
	A2+A5+A4	11/07/2024		15			15,2	7	47	3,4	0,35	16,2	19,6	6,3
Flux amont retenus en kg/j				7,6			11	12	30	4,8				0,54
Flux amont retenus en E.H.				84				203	201	320				318
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				12			12,8	7	37	2,55	0,32	19,1	21,7	4,55
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,5			89,4	94	89,5	96,5			64,2	15,3
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT POIGNY / PROVINS

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037736801000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI Mise en service : 17/03/2003 Technicien SATESE : Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : PROVINS Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER Constructeur : OTV Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : 2021/DDT/SEPR-330 Arrêté préfectoral boues : D05/037/DDAF	<p>Système de collecte : Le système d'assainissement couvre les communes de Poigny, Provins, Rouilly et Saint-Brice. Le réseau de collecte est majoritairement en séparatif, excepté le centre historique de Provins en unitaire. Les points réglementaires A1 sont les déversoirs d'orage (DO) Canal et Tribunal. Les déversements représentent respectivement 4 852 m³ et 655 172 m³ ; la majorité des déversements s'observent au niveau du DO Tribunal où l'on dénombre 304 jours de by-pass à l'année. En 2024, on note 35 035 m³ by-passés tête de station d'épuration (A2), pour 122 déversements. Le taux de collecte global à l'échelle du système d'assainissement représente seulement 75%, contre 95% attendu réglementairement. Le système de collecte est donc non conforme. Le DO Victor Garnier sera également à équiper.</p> <p>Station d'épuration : Il n'y a pas eu de by-pass en cours de traitement (A5) durant l'année 2024. Les performances épuratoires sont assez satisfaisantes en 2024 malgré quelques dépassements du niveau de rejet journalier pour le paramètre NK, la station est néanmoins conforme. Les apports extérieurs sont assez faibles (2115 m³/an) mais en hausse par rapport aux dernières années. La station se situe à 47 % en charge en pollution (base NK) et 88 % en hydraulique.</p> <p>Comme lors des dernières années, la concentration en boues dans le bassin d'aération reste élevée (en moyenne de 5,3 g/l de MS), Cela est notamment dû à un poste de relevage commun pour l'extraction, la recirculation des boues et le relevage des effluents prétraités vers le bassin d'aération ainsi qu'à des dysfonctionnements sur la filière boues notamment concernant la centrifugeuse n°1 nécessitant un renouvellement intégral selon Véolia. Une étude lancée en 2023 a permis d'enrichir le diagnostic sur cette centrifugeuse qui est actuellement à l'arrêt (pas de secours sur la filière boue).</p> <p>La production de boues, basée sur la quantité de boues épandues en agriculture en 2024 est de 279 TMS (hors chaux). Cela est légèrement supérieur à la production de boues théorique estimée à partir de la charge polluante collectée et confirme un bon niveau d'épuration global, malgré les by-pass conséquents sur le système de collecte. Cette valeur est néanmoins à considérer avec prudence. En effet, la période d'épandage a été plus tardive cette année (mois d'août), les boues épandues correspondent à plus d'une année de production de 13 mois. La quantité de boues extraites est de 184 TMS soit un écart important avec les boues évacuées (34 %). Cela peut provenir d'une sous-estimation des boues extraites ou d'un manque de représentativité des boues évacuées. On notera la panne de la pompe gaveuse en fin d'année depuis le 24/12 qui a été remise en service le 28/01/25.</p> <p>Travaux et études : A l'issue du SDA, finalisé en juin 2020, la commune de Provins a souhaité mettre en œuvre avec l'appui du SATESE une partie des actions (hors mise en séparatif du secteur Fontaine Riente) permettant la mise en conformité du système de collecte : le grossissement de certains collecteurs, le dopage hydraulique du PR Canal (430 m³/h), associé à un bassin d'orage à construire de 700 m³, et du PR Tribunal (360 m³/h) ainsi que la rehausse de déversoirs d'orage ou leur reconstruction (cf. DO canal). En juillet 2023, une présentation de la phase PRO du projet avait été effectuée. La consultation de travaux n'a pas été réalisée pour des raisons financières (coût des travaux de l'ordre de 5 millions d'euros HT). Une discussion aura lieu en septembre 2025 entre tous les acteurs du dossier pour avancer sur le sujet, notamment suite à la non-conformité émise par la Police de l'Eau sur le système de collecte pour l'année 2024.</p> <p>Suite aux travaux, une modélisation hydraulique sera à effectuer sur 3 déversoirs d'orage du réseau (DO Canal, Tribunal et Victor Garnier) afin d'obtenir une autosurveillance plus précise sur ces points.</p>
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Voulzie de sa source a la confluence de la Seine (exclu)(R40)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Voulzie</p> <p>Fleuve : SEINE</p>	
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 23330 E.H Débit de référence : 6000 m³/j : 1400 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 59,379 km Capacité hydraulique TS : 4100 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 70% Capacité hydraulique TP : 6000 m³/j (pluie) Unitaire : 30%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE</p> <p>Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 24</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

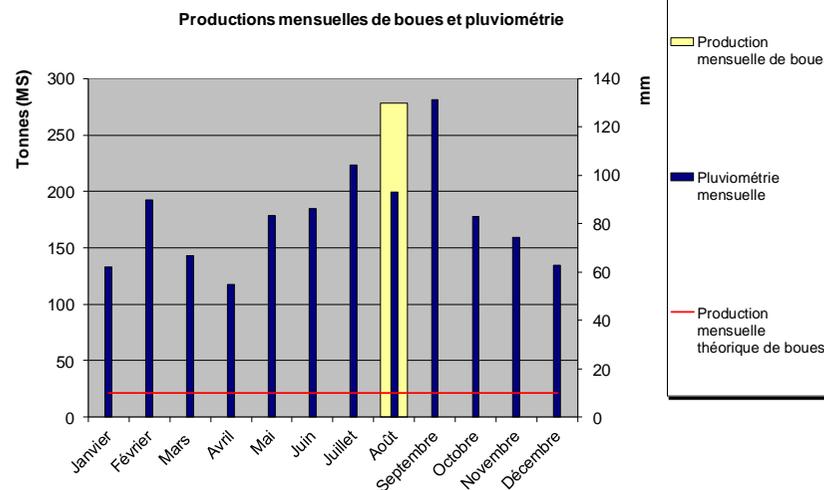
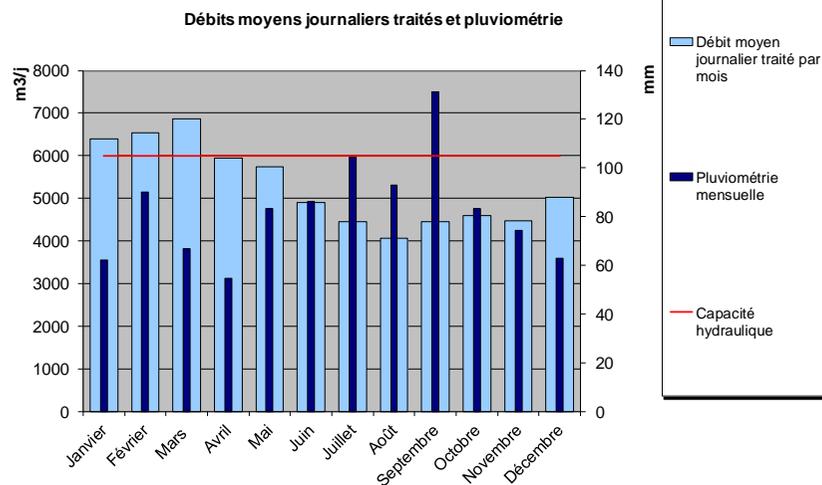
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	POIGNY, PROVINS, ROUILLY, SAINT-BRICE													
Nombre de raccordables :	11982	habitants	8986	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	2188	m ³ /j	réf. :	2016 à 2024	mini temps sec :	4270	m ³ /j	moyen :	5285	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	10873 E.H.	maxi temps sec :	4470	m ³ /j	maxi temps de pluie :	7712	m ³ /j				
pollution NK :	47%	date :	12/2024	hydraulique :	88%	Production annuelle de boues :	278,6	tMS	70	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	1737,8	kwh/j	2,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	106%	Traitement P :	Mixte						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				1119			660	674	1954	163				19
Flux amont retenus en E.H.				12430				11225	13029	10873				11000
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				16,1			6,63	3,22	34,4	3,32			4,7	0,48
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				93,4			93,9	97,2	92,2	88,8			84,5	87
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	5				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					95			94	91	90				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT POLIGNY / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037737001000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte : L'intrusion d'eaux pluviales, par le biais des branchements non conformes (apport d'eaux pluviales dans le collecteur d'eaux usées) est sensible sur ce système de collecte.</p> <p>Le débit le plus élevé collecté à la station d'épuration en 2024, a représenté 165% de la capacité hydraulique du dispositif (182 m³/j pour 110 m³/j). Cependant, malgré l'année particulièrement humide, la capacité hydraulique est rarement dépassée (7 dépassements en 2024) et la charge hydraulique moyenne n'est que de 54 %. De plus, il n'a pas été observé de surverses en tête de station d'épuration (point A2). Le taux de collecte est donc bon par temps sec comme par temps de pluie.</p> <p>La collecte d'eaux claires d'infiltration ou de sources en période de nappe haute (juin), reste modérée malgré une année caractérisée par un hiver pluvieux succédant de surcroît à un automne 2023 humide. Elle représenterait environ 13 m³/j, soit 23% des débits de temps sec collectés en nappe haute.</p> <p>Station d'épuration : Les performances de la station d'épuration sont très satisfaisantes, comme en témoignent le suivi de cette station d'épuration, lors de la mesure d'autosurveillance d'avril effectuée sur un échantillon moyen 24h d'une part, et lors des 2 visites ponctuelles annuelles du SATESE. Il est à noter que les conditions hydrauliques lors de ces suivis étaient parfaitement favorables à un bon déroulement de la décantation (taux de remplissage hydraulique entre 45% et 58%)</p> <p>La mesure d'autosurveillance effectuée en 2024 a présenté des valeurs très disparates entre les paramètres analysés, en lien avec une mauvaise représentativité de l'échantillon (proportionnel au temps d'une part et prélèvement dans la bâchée d'un volume important du bassin tampon d'autre part). De ce fait, le coefficient de remplissage de l'année 2023 a été conservé.</p> <p>Le ratio de production de boues obtenu sur 2024 est de 49 g MS/E.H. /j. Cette valeur est en deçà d'environ 18%, de celle attendue (327 Equivalents-habitants). L'hypothèse de l'existence de pertes de boues avec les eaux rejetées n'étant pas retenue, il est considéré que cet écart (déjà relevé en 2023) est sans doute le résultat d'une incertitude de l'estimation de la production de boues extraites, au niveau de la concentration des boues considérée. En effet cette dernière n'est mesurée qu'une fois par semaine alors que les extractions des boues du bassin d'aération sont automatisées à la journée. De plus, la concentration appliquée aux flottants extraits qui sont mélangés aux boues extraites, n'est vraisemblablement pas différenciée, alors que ces derniers sont beaucoup plus concentrés que les boues d'aération.</p> <p>Le scénario SANDRE a été validé en mai 2024, suite à une réunion sur le site de la station d'épuration. L'Analyse des risques de défaillance (ARD) a bien été réalisée. Elle devait être adressée à la Police de l'Eau suite à la réunion annuelle du 30/09/2024.</p> <p>Travaux et études : Une étude de Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a démarré fin novembre, suite au choix d'un groupement de bureaux d'études ARTELIA-ALTEREO. Cette étude est réalisée à l'échelle des 5 communes de l'ex-SIAEP de Nemours, disposant d'un assainissement collectif, dont Poligny. Les enjeux resteront limités pour ce système d'assainissement.</p> <p>L'étude diagnostique, et les enquêtes domiciliaires des réseaux d'assainissement permettront de définir les secteurs d'apport des eaux pluviales et vérifier le bon taux de raccordement.</p> <p>Suite à la découverte de cuivre dans les boues extraites (70% du seuil toléré relevé lors de la campagne 2022 de mesures qualitatives des boues), un recensement des activités pouvant générer du cuivre a été réalisé par la SAUR en lien avec la commune. Une nouvelle campagne d'analyses est prévue en 2025.</p>
Mise en service : 22/06/2021 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SMEAPN	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F437-2019/008	
Arrêté préfectoral boues : A définir en temps voulu	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : ()	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 600 E.H Débit de référence : 110 m ³ /j	
: 36 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 4,418 km	
Capacité hydraulique TS : 84 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 110 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

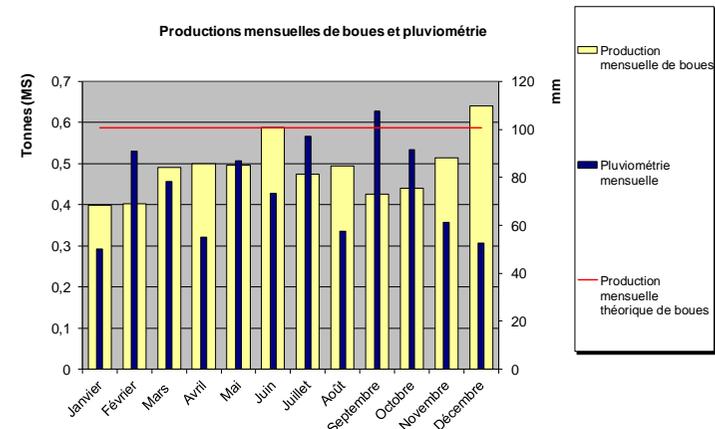
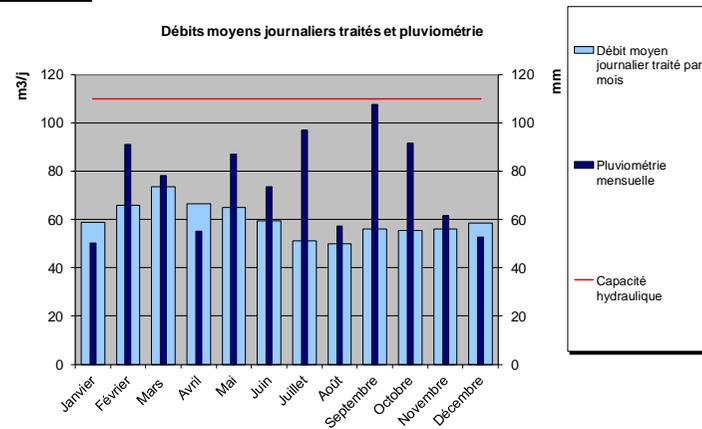
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	POLIGNY													
Nombre de raccordables :	443	habitants	332	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :		Non				
Consommation eau assainie :	44	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	44	m ³ /j	moyen :		59,6	m ³ /j			
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge NK :	327 E.H.	maxi temps sec :	57	m ³ /j	maxi temps de pluie :		182	m ³ /j			
pollution NK :	54%	date :	12/2024	hydraulique :	54%	Production annuelle de boues :		5,9	tMS	49	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	80,4	kwh/j	4,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		82%	Traitement P :		Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/04/2024	64	86			106	101	327	87,6	61,6	3,25	90,8	7,77
	A2+A5+A4	17/04/2024	60	4,8			7,73	7,26	16,4	2,89	0,99	0,55	3,44	3,84
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/05/2024		270			219	230	633	88			88	8,9
	A2+A5+A4	28/05/2024		4			6	3	18	1,9	0,65	0,63	2,53	4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/10/2024		190			209	240	564	102			102	9,7
	A2+A5+A4	24/10/2024		4			6,5	3	20	2	0,93	1,76	3,76	5,7
Flux amont retenus en kg/j				7,6			9,6	12	23	4,9				0,42
Flux amont retenus en E.H.				85				206	156	327				247
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,27			6,74	4,42	18,1	2,26	0,86	0,98	3,24	4,51
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,1			95,8	96,9	96,3	97,6			96,6	50
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													20	
Normes de rejet journalières en rendement				90				80	75	70				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037737102000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER-CHABRAN
Mise en service	: 01/06/2004	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: OTV		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 03/DAI/2E/088		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Grand Morin du confluent de l'Aubetin (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R150)		
Ru (ou autre)	:		
Rivière 1	:		
Rivière 2	: Grand Morin		
Fleuve	: MARNE		

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 8500	E.H	Débit de référence	: 3027 m ³ /j
	: 514	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 44,001 km
Capacité hydraulique TS	: 2022	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 81%
Capacité hydraulique TP	: 2422	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 19%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: FILTRE À BANDES			
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 12		
Scénario SANDRE réseaux	: Non validé	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Le réseau de collecte se répartit sur quatre communes et compte vingt postes de refoulement (PR) ; tous les postes sont télésurveillés.

Le débit de référence a été dépassé 53 jours dans l'année. 125 épisodes de by-pass se sont produits en tête de la station d'épuration, le volume total by-passé correspondant de 4 703 m³ est faible (0,6 % du volume collecté A3+ A2). L'antenne unitaire de Faremoutiers génère des volumes d'eaux pluviales importants (Eaux Claires Météoriques (ECM)). Le réseau collecte d'autre part une quantité élevée d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) tout au long de l'année. En 2024, les ECPP sont plus importantes que d'habitude (y compris en période de nappes basses) et peuvent être estimées à environ 664 m³/j (contre 478 m³/j en 2022 et 258 m³/j en 2023). Lors de la campagne de mesures du SDA intercommunal, réalisée à partir de février 2024 sur une période de 9 semaines, les ECPP ont été estimés à 897 m³/j, cependant ce résultat est surestimé suite à une crue du Grand Morin ayant causé une mise en charge d'une partie du réseau.

Le bassin d'orage de Faremoutiers est équipé d'un trop-plein (point A1 qui a été équipé suite à une non-conformité de la Police de l'eau en 2019, aucun déversement n'a été signalé sur ce point. Les deux PR collectant une charge polluante supérieure à 120 kg/j de DBO₅, le PR Bilbauderie et le PR Lavanderie sur la commune de Pommeuse, ne sont pas équipés d'un trop-plein. Le déversoir d'orage (DO) situé en amont du PR Montcet sur la commune de Saint-Augustin est sujet à des débordements fréquents lors des arrivées importantes d'eau.

Station d'épuration

Au regard des résultats des 12 mesures d'autosurveillance, les performances épuratoires sont excellentes y compris pour le phosphore (en moyenne annuelle et concentration). Au vu des disparités de charges obtenues, les coefficients de charge polluante n'ont pas été actualisés. La station est chargée à 63 % en pollution et à 86 % en hydraulique par rapport à sa capacité nominale.

La quantité de boues évacuées a été retenue pour la production de boues suite à des données semblant surestimées pour la production de boues du mois d'août (jusqu'à 14 tonnes de production par mois pour une production de 10,7 tonnes attendue), le taux de capture du filtre à bandes (5 à 10 %) n'étant pas pris en compte. La production de boues, qui est stable, est bonne avec un ratio de 58 g MS/E.H./j proche du ratio théorique attendu pour un traitement du phosphore par procédé mixte (66 g MS/EH/j).

Travaux et études

Les différentes opérations de mise en séparatif des réseaux d'assainissement doivent être suivies des travaux en domaine privé pour diminuer significativement la collecte des eaux claires (ECM et ECPP) qui est le point faible de ce système d'assainissement (suppression des prises de temps sec sur les anciens unitaires).

Le SDA intercommunal a démarré en avril 2023. La campagne de mesure réalisée au printemps 2024 a permis d'estimer une surface active de 52 ha active, les investigations complémentaires permettront d'évaluer l'apport des parties séparatives. Cette valeur est à prendre avec précaution, et est probablement surestimée, à cause des mises en charges du réseau.

L'arrêté préfectoral est arrivé à échéance, le dépôt d'un dossier de déclaration auprès des services de la DDT est nécessaire.

Caractéristiques de fonctionnement

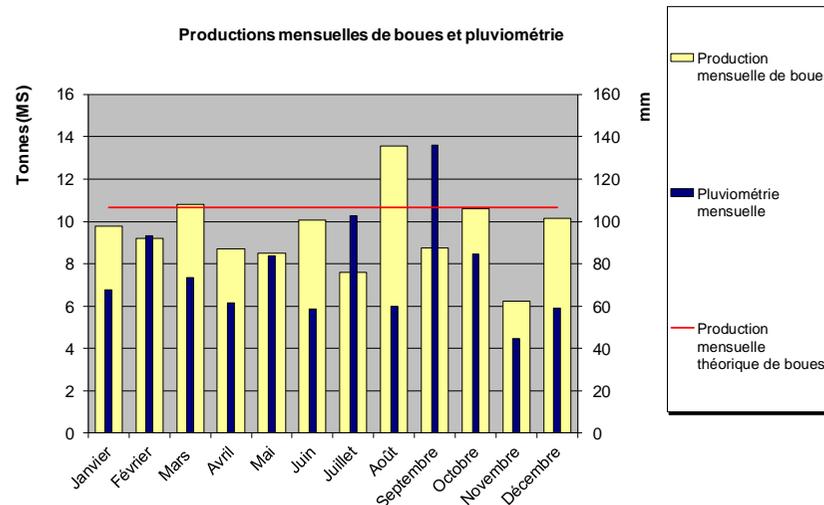
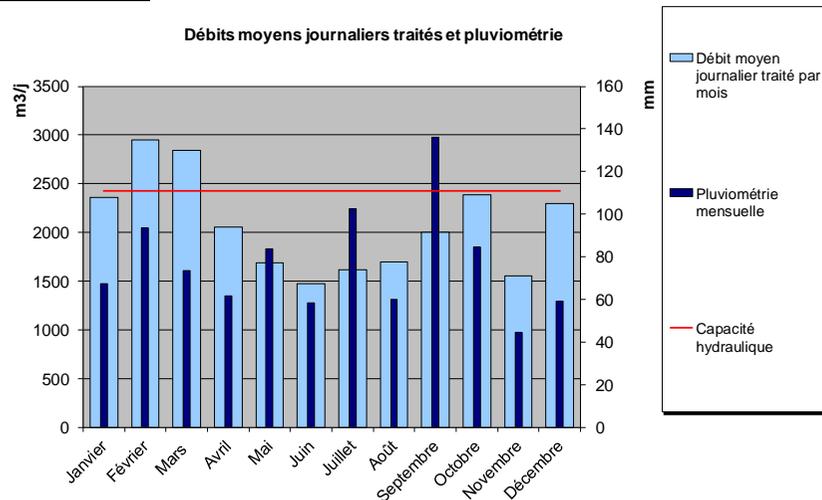
Communes raccordées : FAREMOUTIERS, LA CELLE-SUR-MORIN, POMMEUSE, SAINT-AUGUSTIN

Nombre de raccordables :	5943	habitants	4457	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	697	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	1264	m ³ /j	moyen :	2076,2	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	5380 E.H.	maxi temps sec :	1291	m ³ /j	maxi temps de pluie :	6049	m ³ /j
pollution NK :	63%	date :	12/2023	hydraulique :	86%	Production annuelle de boues :	113,9	tMS	58	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	862	kwh/j	2,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	88%	Traitement P :	Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/06/2024		260			186	210	509	84			84	7,4
	A2+A5+A4	19/06/2024		4			4	1,5	13	2,1	0,93	0,32	2,42	0,58
Flux amont retenus en kg/j				344			264	274	773	81				9,6
Flux amont retenus en E.H.				3819				4573	5155	5380				5647
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,16			5,9	3,64	16,3	3,08	2,4	0,85	3,94	0,55
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,6			94,3	96,2	94,4	96			95	94,1
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90					
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					90			70	75					
Normes de rejet annuelles en rendement													75	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT PRECY-SUR-MARNE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037737601000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE
Mise en service	: 01/01/1995	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE		
Exploitant	: VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 700	E.H	Débit de référence	: 174 m³/j
	: 42	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,809 km
Capacité hydraulique TS	: 130	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 130	m³/j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE

File boues : DIGESTEUR

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé

Commentaires

Système de collecte : Le réseau ne collecte pas d'eaux claires parasites permanentes. En revanche, la station d'épuration reçoit des eaux pluviales avec 15 dépassements (2 en 2023) du débit nominal de la station d'épuration l'année ayant été particulièrement pluvieuse.

Le volume déversé au point A2 a encore diminué par rapport à 2023 (-60 %) et ne représenterait plus que 1 % du volume total d'eaux usées collectées sur la commune. Le nombre de jours concernés par un défaut de collecte des effluents est de l'ordre de 15 jours liés essentiellement à des dysfonctionnements de la centrale sous vide, des pompes de transfert ou des postes d'injection des particuliers. La baisse significative du nombre de déversements résulte de la poursuite des efforts entrepris pour une meilleure exploitation du réseau avec une intervention rapide en cas de baisse de débit constaté sur le dispositif (3 interventions par semaine en moyenne). Une sonde a été installée au point A2 pour mieux apprécier les volumes déversés. Le clapet sur canalisation de déversement non fonctionnel a été remplacé par une vanne d'isolement en juin 2024.

La crue de la Marne (28/02 au 10/03) a perturbé le système de collecte avec arrêt du poste sur 2 jours.

Station d'épuration : Au regard de l'arrêté du 21/07/2015, peu contraignant pour cette gamme de capacité, les performances épuratoires de ce système épuratoire ont été suffisantes. Par rapport à la dernière étude d'efficacité du SATESE (11/2021), la situation s'est enfin améliorée avec la réhabilitation du répartiteur en avril 2024 et la réhabilitation en septembre de 2 lits sur 16 avec une nette amélioration de leur capacité d'infiltration et ceci conformément au plan d'action établi dans l'attente de la reconstruction.

La charge polluante mesurée par Véolia en juillet 2024 n'a pas pu être retenue au regard de la faible charge mesurée (vacances estivales). Celle mesurée par le SATESE en novembre 2021 en adéquation avec le nombre de raccordables a donc été conservée. En 2023, la production de boues est similaire aux années antérieures. Cette production restant faible comparée à celle attendue (35g MS/EH/j pour des décanteurs-digesteurs). Une expertise du digesteur est préconisée. Les boues ont été retraitées sur ECOPUR à BONNEUIL-EN-FRANCE.

La mise en demeure par arrêté préfectoral n°2023/DRIEAT/SPPE/059 du 27 juillet 2023 reste d'actualité tant que la totalité des actions ne sont pas finalisées.

Travaux et études : Le changement du sable sur 15 cm sur les 14 lits restants doit se poursuivre en 2025 (devis Véolia transmis à la CCPMF).

La qualité des eaux traitées restant aléatoire et l'assainissement du bourg de Charmentray (assainissement non collectif) étant devenu une préoccupation forte de la CCPMF suite à des plaintes d'administrés qui paient une redevance assainissement sans le service qui va avec, la CCPMF a lancé une étude épuratoire pour les deux communes fin 2022. Le scénario retenu consiste à créer une station d'épuration commune aux communes de Précý-sur-Marne et Charmentray de 1050 EH (type filtres plantés de roseaux) avec un bassin d'orage. Le réseau sous vide de Précý-sur-Marne serait intégralement remplacé par un réseau gravitaire, avec 2 postes de refoulement alors que le réseau unitaire de Charmentray serait reconverti en réseau unitaire avec la création de 2 postes de refoulement complémentaires et un tracé différent permettant de s'affranchir du passage actuel dans le périmètre immédiat de l'un des captages d'eau potable. Le choix d'un maître d'œuvre est prévu pour le second semestre 2025, l'AMO étant assurée par Verdi Ingénierie.

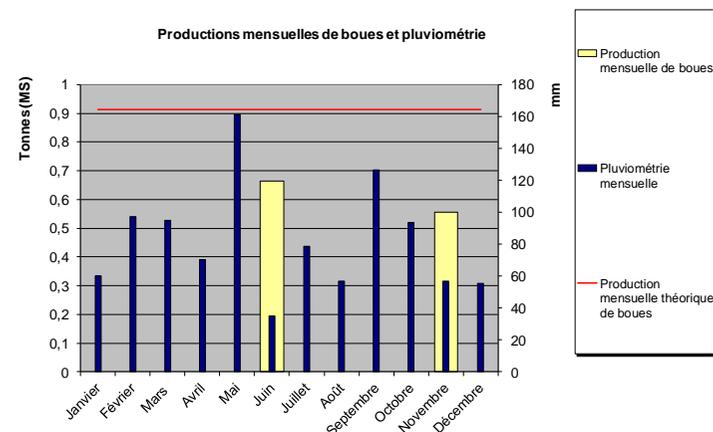
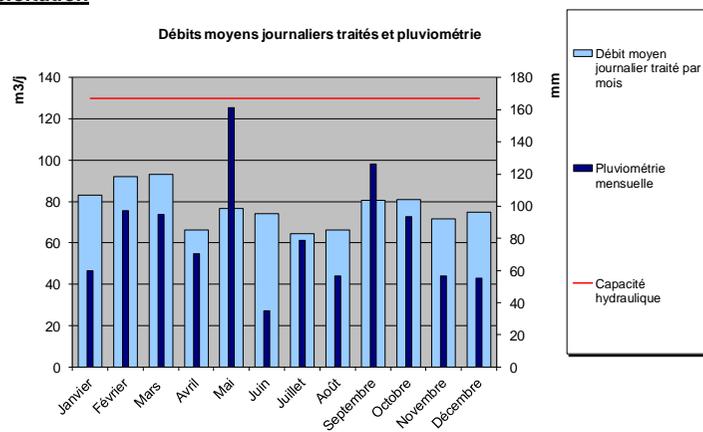
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	PRECY-SUR-MARNE													
Nombre de raccordables :	704	habitants	528	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	79	m ³ /j	réf. :	2021	mini temps sec :	71	m ³ /j	moyen :	77	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	507 E.H.	maxi temps sec :	73	m ³ /j	maxi temps de pluie :	261	m ³ /j				
pollution NK :	72%	date :	11/2021	hydraulique :	59%	Production annuelle de boues :	1,2	tMS	7	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	5,2	kwh/j	0,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	12%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	27/02/2024		420			241	290	625	117			117	11
	A2+A5+A4	27/02/2024		5,8			7	3	22	7,1	6	48,1	55,2	11
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/06/2024		170			147	160	414	89	67	4,21	93,2	8,2
	A2+A5+A4	26/06/2024		31			29,2	19	79	43	40	45	88	8,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	22/07/2024	46	87			176	176	528	109			109	13,1
	A2+A5+A4	22/07/2024	46	7			8,6	3	28,4	1,6			115	7,3
Flux amont retenus en kg/j				28			26	22	54	7,6				0,75
Flux amont retenus en E.H.				311				367	360	507				441
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				14,6			15	8,33	43,1	17,2	23	46,5	86,1	9,07
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,8			90,8	95,1	90,7	81,4			19,5	14,8
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT PRESLES-EN-BRIE / SICTEU

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037737701000 Ingénieur SATESE : Maxime GABET	<p>Système de collecte : La part d'eaux claires parasites permanentes est plus élevée cette année (environ 1 000 m3/j a minima) en raison de la pluviométrie exceptionnelle. Des eaux météoriques sont apportées en quantité significative, malgré seulement 7% de réseau unitaire. Les données de ces 2 types d'apports d'eaux claires ont été respectivement actualisées dans le cadre des SDA de 2018, 2021 pour les communes de Gretz-Armainvilliers, Tournan-en-Brie et Presles-en-Brie.</p> <p>Le seul point de by-pass soumis à autosurveillance est situé sur la commune de Tournan-en-Brie, au niveau de la rue du moulin en amont d'un passage du réseau en siphon sous la Marsange (290 kg DBO5/j estimé). Il s'agit d'un point sensible qui a vocation à disparaître à court terme. Hors conditions inhabituelles, on note 10 jours de déversement par temps de pluie (154 m3), ce qui est conforme (moyenne de 8 déversements sur 2020-2024).</p> <p>Une vigilance reste de mise avec l'apport d'effluents non domestiques en provenance notamment des ZI des communes de Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie (7 industriels sous convention de déversement). Les analyses de boues régulières transmises ne mettent pas de dépassement des seuils réglementaires, mais des teneurs anormalement élevées en cadmium, chrome et nickel ont encore été ponctuellement enregistrées, prouvant que des apports anormaux persistent (constat depuis de longues années).</p> <p>Station d'épuration : Elle demeure sous chargée en pollution fonctionne sur une seule file (33%/capacité technique initiale des ouvrages de 50 000 EH/surdimensionnés à l'origine pour prendre en compte notamment les apports polluants de la CFGV) et. Les apports actuels en azote (lixiviats de la compostière inclus) sont au maximum des possibilités d'épuration de la file de traitement utilisée. La capacité hydraulique a été dépassée 35 fois cette année (chiffre en hausse en raison de la pluviométrie importante : percentile 95 2020-2024 à 7621 m3/j).</p> <p>La qualité de l'épuration est satisfaisante et conforme. La production de boues, toujours stable et fiable (écart faible entre boues extraites et évacuées déduction faite des centrats : environ 5%) confirme le très bon niveau d'épuration.</p> <p>Les apports extérieurs se répartissent de la façon suivante: 630 m3 en provenance de la compostière du SMAB (41 533 EH/an en NTK, flux en baisse de 45% représentant environ 8% du flux max journalier fixé à 20 kg/j par convention) et 26 040 m3 d'effluents industriels soit +226% par rapport à 2023 (376 280 EH/an en DCO).</p> <p>Travaux et études : Au niveau de la station d'épuration, on notera le remplacement : de la totalité du linéaire de la canalisation d'air surpressé (finalisation début 2025 dont dévoiement de la canalisation d'injection de chlorure ferrique à l'origine de la dégradation), des diffuseurs d'aération de la file en service à la mi-juin (remise en fonction début juillet), des débitmètres d'extraction vers les centrifugeuses (avec vis récentes renforcées) et des agitateurs de la zone de contact et d'anoxie. L'installation d'une sonde à oxygène pour optimiser encore la régularité et la performance du traitement sur les matières azotées a été reportée à 2025.</p> <p>Le lancement du 3ème cycle RSDE a débuté en janvier 2024. Le diagnostic amont sera réalisé fin 2025 suite à la présentation des résultats obtenus en intégrant une synthèse des campagnes précédentes pour définir une méthodologie adaptée aux enjeux. Le diagnostic permanent été établi (phase d'initialisation).</p> <p>Pour la commune de Tournan-en-Brie, la suppression du siphon au niveau de la rue du Moulin est la prochaine priorité du programme de travaux (remplacement par un poste), le restant porte essentiellement sur un programme de réhabilitation des collecteurs (débuté en 2023) et l'éventuel raccordement à moyen terme des hameaux de Villé et Mocquesouris (100 EH) sur la station d'épuration du SICTEU, dont la station d'épuration ne donne plus satisfaction.</p> <p>La commune de Gretz-Armainvilliers souhaite débiter la mise en œuvre de son programme hiérarchisé de travaux de réseaux en 2025.</p> <p>Le SDA de la commune de Presles-en-Brie est actualisé dans le cadre d'un SDA intercommunal porté par la CC du Val Briard (phase 2 terminée en novembre 2024 ; avec peu d'ECPP mise en évidence sur les bassins de collecte non raccordés directement au réseau du SICTEU et un fonctionnement du BO Vignes de Beaunes interceptant bien les pluies mensuelles). La commune de Liverdy-en-Brie a débuté en octobre la 1ère tranche de travaux d'extension du réseau d'eaux usées au niveau des rues de la Bernoiserie, de la Briquetterie et de l'Impasse de la Tuilerie.</p>
Mise en service : 01/04/1998 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SICTEU	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT	
Constructeur : DEGREMONT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 2021-06/DCSE/BPE/E	
Arrêté préfectoral boues : D07/015/DDAF	
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>	
Masse d'eau : Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Marsange	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 40000 E.H Débit de référence : 7500 m³/j	
: 2400 kgDBO5/j Longueur des réseaux : 82,057 km	
Capacité hydraulique TS : 6000 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 93%	
Capacité hydraulique TP : 7500 m³/j (pluie) Unitaire : 7%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSES	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 53	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

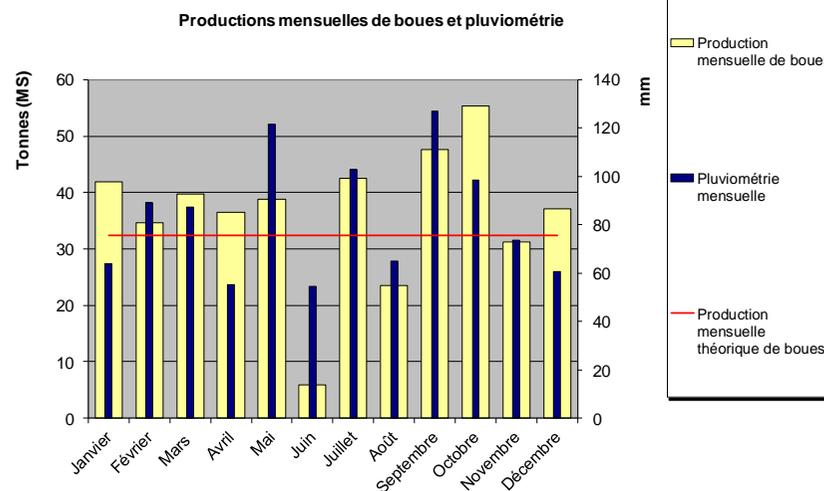
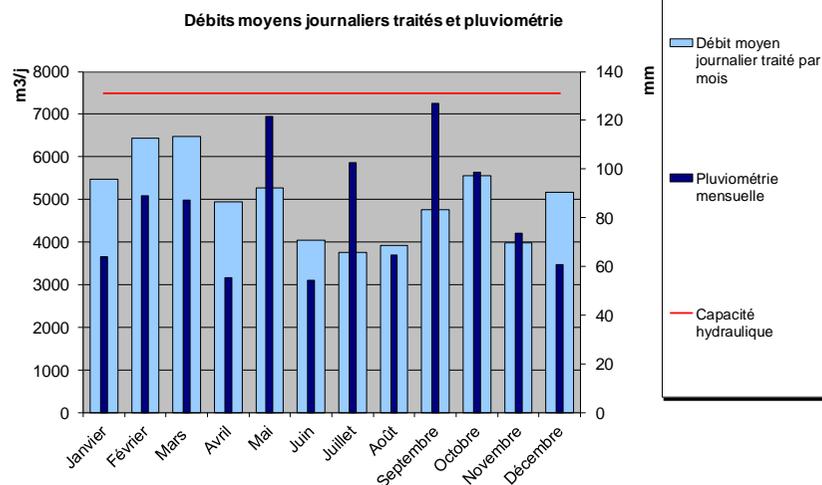
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : GRETZ-ARMAINVILLIERS, LIVERDY-EN-BRIE, PRESLES-EN-BRIE, TOURNAN-EN-BRIE														
Nombre de raccordables :	19735	habitants	14801	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :		Non				
Consommation eau assainie :	2513	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	3050	m ³ /j	moyen :		4982,2 m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	16333 E.H.		maxi temps sec :	3949		m ³ /j	maxi temps de pluie :		13146 m ³ /j	
pollution NK :	41%	date :	12/2024	hydraulique :	66%		Production annuelle de boues :		434,7		tMS	73		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	2788,2	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		111%		Traitement P :		Mixte			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				1003			698	806	1878	245				27
Flux amont retenus en E.H.				11144				13433	12520	16333				15824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7,45			9,39	4,51	28,6	5,02	3,08	2,65	7,67	0,19
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,4			93,1	97,2	92,9	92,5			88,5	96,1
Normes de rejet journalières en mg/l					30/30/30			25/10/25	90/60/90	5/4/5				
Normes de rejet annuelles en mg/l													10/8/10	2/1/2
Normes de rejet journalières en rendement					90/90/90			90/90/90	85/85/85	85/85/85				
Normes de rejet annuelles en rendement													85/85/85	80/80/80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT QUIERS / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037738101000	Ingénieur SATESE	: Céline VALOT
Mise en service	: 22/05/2023	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: QUIERS		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE		
Constructeur	: SCIRPE Centre Est		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 480 MISE 2019/117		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)
Ru (ou autre)	: Avon
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	: 206 m ³ /j
	: 36	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,106 km
Capacité hydraulique TS	: 170	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 206	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : LIT BACTÉRIEN - TFC + FILTRES PLANTES DE ROSEAUX + ZRV

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé

Commentaires

Système de collecte : Le nombre de raccordables indiqué au verso et la consommation d'eau assainie inclut la totalité du hameau des loges (60 branchements environ), y compris la partie complémentaire récemment raccordée (32 branchements) suite à l'extension du réseau d'eaux usées sur ce hameau. Les travaux de réhabilitation structurante de priorité 1 et 2 qui ont été réalisés sur le système de collecte devraient conduire à réduire les eaux claires parasites permanentes (ECP) qui étaient estimées entre 80 et 120 m³/j environ avant travaux. En 2024, le volume d'ECP est compris entre 53 m³/j (nappe basse) et 74 m³/j (nappe haute), valeurs élevées mais amplifiées par une année particulièrement pluvieuse avec des phénomènes de ressuyage. La collecte d'eaux claires météoriques perdure malgré la nature séparative du réseau. Des investigations seraient à poursuivre, telle que des enquêtes de conformité de riverains pour identifier de potentielles inversions de branchement. En effet, la capacité hydraulique de la station d'épuration a été dépassée 91 jours soit 25 % du temps. Les données qui seront collectées dans les années à venir permettront de confirmer l'amélioration du fonctionnement du système de collecte.

Station d'épuration : Les charges polluantes ont été estimées à partir du nombre de raccordable maximal compte tenu des résultats disparates des mesures d'autosurveillance 2024. Le SATESE réalisera une mesure 24h en 2026 qui permettra de confirmer une valeur proche de 400 EH (confirmera le bon raccordement de la totalité du hameau des Loges).

Les mesures d'autosurveillance et la visite SATESE indiquent un excellent niveau de traitement sur l'équipement, dont le procédé est le 1er mis en œuvre sur le département. Les résultats très encourageants sont à conforter dans la durée. Le traitement performant du phosphore pour des petites capacités, sans avoir recours à aux boues activées semble donc être possible avec ce type de procédé « hybride », associant lit bactérien en tête puis 2 étages de filtres plantés verticaux pseudo saturés. Le rendement épuratoire faible sur le NGL s'explique par des volumes d'alimentation de la station d'épuration élevés, voir dépassant le nominal. La concentration en moyenne annuelle est néanmoins largement respectée.

Les volumes by-passés en A2 (6 251 m³ sur 55 jours) et A5 (7 196 m³ sur 45 jours) représentent 18 % des volumes admis sur le dispositif. Les réglages sont toujours en cours d'optimisation. Des by-pass en cours de traitement (point A5) sont anormaux, ce dysfonctionnement est à solutionner rapidement. A noter que la station d'épuration a été impactée par des inondations du 10 au 12 octobre avec des valeurs de déversements erronées sur cette période. Il a été relevé un débit de pointe de 3787 m³/j le 10/10/2024 suite à une pluie de 48 mm, valeur qui signifierait que la régulation hydraulique par temps de pluie ne fonctionne pas (pourtant bien prévue). En effet, le SATESE avait relevé un débit de 146 m³/h vers le premier étage lors de sa visite de novembre 2023, un fonctionnement sur 24h pourrait amener à des débits supérieurs à 3 000 m³/j, ce point est important à vérifier par SUEZ car sur le principe la régulation devrait être calée à hauteur du débit de référence dans un premier temps. Autrement un noyage de la filière est à redouter.

Travaux et études : Les travaux sur le système de collecte sont achevés en domaine public. Ils ont consisté à remplacer 670 ml de réseau d'eaux usées, reprendre 24 branchements, créer 700 ml de réseaux d'eaux usées dont 32 nouveaux branchements pour compléter la mise en collectif du hameau des Loges. Le cahier de vie de la nouvelle station et du réseau de collecte sera soumis à la DDT et l'AESN en 2025.

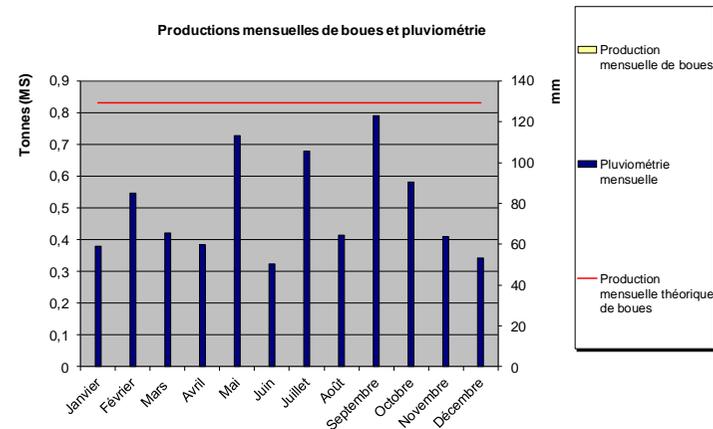
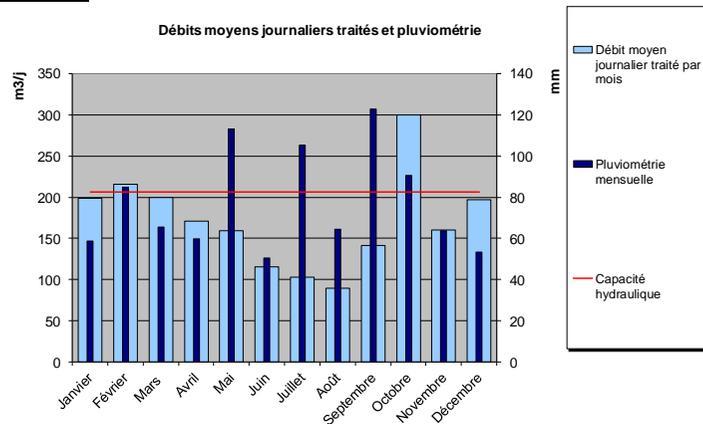
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	QUIERS													
Nombre de raccordables :	535	habitants	401	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	49	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	97	m ³ /j	moyen :	170,9	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	401 E.H.	maxi temps sec :	118	m ³ /j	maxi temps de pluie :	3787	m ³ /j				
pollution DBO5 :	67%	date :	12/2023	hydraulique :	83%	Production annuelle de boues :	tMS			gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	30,7	kwh/j	1,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%			Traitement P :	Physico-chimique				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/01/2024	265	54			59,8	69,9	159	26,5	14,5		26,5	3,06
	A2+A5+A4	18/01/2024	229	2			4,88	3	13,5	2,83	0,73	16,6	19,4	0,24
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/03/2024		310			145	170	386	29			29	3,1
	A2+A5+A4	21/03/2024		4			4	3	10	0,73	0,15	19,7	20,4	0,52
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	30/09/2024	157	38,7			69,1	89,8	166	54,5	38,3		54,5	5,51
	A2+A5+A4	30/09/2024	149	2			4	3	10	0,56	0,39	15	15,6	0,47
Flux amont retenus en kg/j				36				24	60	6				0,68
Flux amont retenus en E.H.				401				401	401	401				400
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3			4	3	10	0,64	0,27	17,3	18	0,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,9			95,9	97,5	95,8	98,3			51,3	87,6
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l													30	2
Normes de rejet journalières en rendement				90				80	80	70				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	70

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT QUINCY-VOISINS / HAMEAU DE MOULIGNON

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037738203000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS
 Mise en service : 01/05/2003 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : SIA DE QUINCY VOISINS - MAREUIL LES MEAUX - CONDE SAINTE LIBIAIRE
 Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)
 Constructeur : VERNEUIL TP
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Mesnil(RUISSEAU)(R150-F6585000)

Ru (ou autre) : Mesnil
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Grand Morin
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 150 E.H	Débit de référence	: 22,5 m ³ /j
	: 9 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 0,074 km
Capacité hydraulique TS	: 22,5 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 22,5 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE

File boues : DIGESTEUR

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet

Commentaires

Système de collecte

Le suivi des débits collectés par le réseau d'assainissement est assuré par le seul enregistrement hebdomadaire du comptage des bâchées (arrivée des effluents gravitaire, sans poste de relèvement). L'estimation qui en découle, porte donc sur les volumes moyens hebdomadaires traités.

Cette estimation moyenne sur la semaine semble, cette année, représentative de la réalité (absence de dysfonctionnements du compteur des bâchées, ou des bâchées elles-mêmes lors de fuite éventuelle au niveau des clapets de fermeture des bâches).

L'analyse de ces données conduit à approcher le comportement du réseau d'assainissement : il est enregistré par temps sec environ 20 m³/j en septembre (nappe basse), et 31 m³/j en juin (nappe haute). En période de pluie, la moyenne hebdomadaire donne un débit maximum de 87 m³/j.

Ces éléments rendent compte de la collecte d'eaux pluviales, mais aussi d'eaux claires d'infiltration et/ou de sources, qui pourraient s'élever à environ 20 m³/j en nappe haute (écart entre les débits attendus au regard de la consommation d'eau par les usagers de l'assainissement et les débits mesurés en juin 2024). Cette collecte s'élèverait encore à 10 m³/j en septembre (nappe basse).

Station d'épuration

Les mesures d'autosurveillance sur les dispositifs de capacité inférieure ou égale à 200 EH n'étant plus exigées par la réglementation, les données relatives au fonctionnement de ce dispositif sont seulement issues du suivi assuré par le SATESE à raison d'une visite annuelle du site.

Lors de cette visite, réalisée le 09/10/2024 par temps de pluie d'intensité exceptionnelle (54 mm), le niveau de traitement biologique du filtre à sable était satisfaisant. Les rendements observés sur les matières carbonées (DBO₅ et DCO) comme azotées (NTK) en témoignaient (Cf. résultats au verso).

De plus, les résultats analytiques obtenus à la sortie du décanteur-digesteur ont montré que malgré l'absence de curage du décanteur dans l'année, l'abattement en matières en suspension (MES = 63 %) et en matières carbonées (DBO₅ = 50 % et DCO = 47%) était bon, sachant que les valeurs attendues sont MES > 50% et DBO₅ > 30%.

Travaux et études

Les trappes d'accès au décanteur sont lourdes et endommagées, ce qui rend difficile l'exploitation de l'ouvrage et notamment sa vidange (besoin de deux personnes et manque de sécurité). Le renouvellement de ces trappes s'impose.

Depuis plusieurs années l'exploitant signale que le décanteur-digesteur se trouve dans un état de dégradation avancé : les parois métalliques sont fortement endommagées et son fond présenterait des fuites. L'opportunité de son remplacement est à étudier.

Comme la production d'H₂S à l'origine de la corrosion avancée, semble avoir lieu au sein même du décanteur-digesteur, il importerait d'étudier la mise en place d'une ventilation naturelle lors du remplacement de l'ouvrage.

La reconstruction de cette station d'épuration est inscrite au programme hiérarchisé des travaux issu du SDA qui a été validé en fin d'année 2023, le scénario de raccordement au réseau du bourg ayant été écarté.

Lors de la présentation de ce programme, l'AESN avait alerté le SIA sur l'éligibilité de ces travaux vis-à-vis de ses aides, et attendra du SIA qu'il démontre l'impact des rejets actuels sur la masse d'eau du ru du Mesnil.

Caractéristiques de fonctionnement

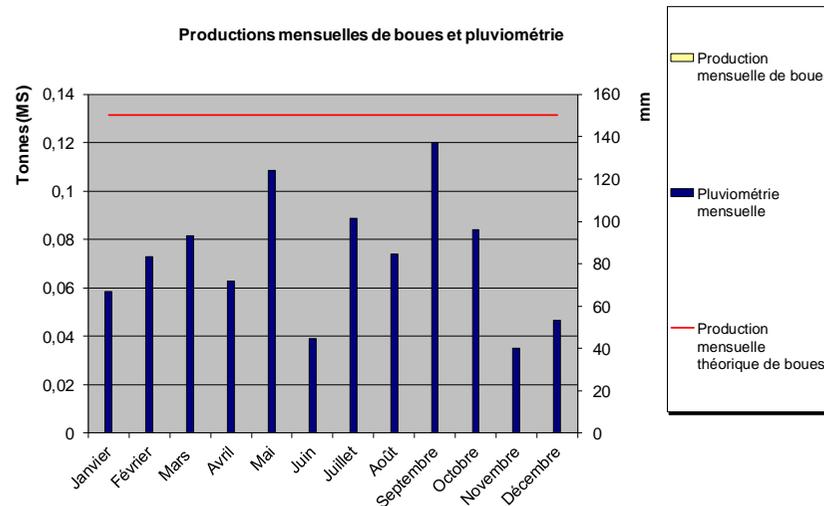
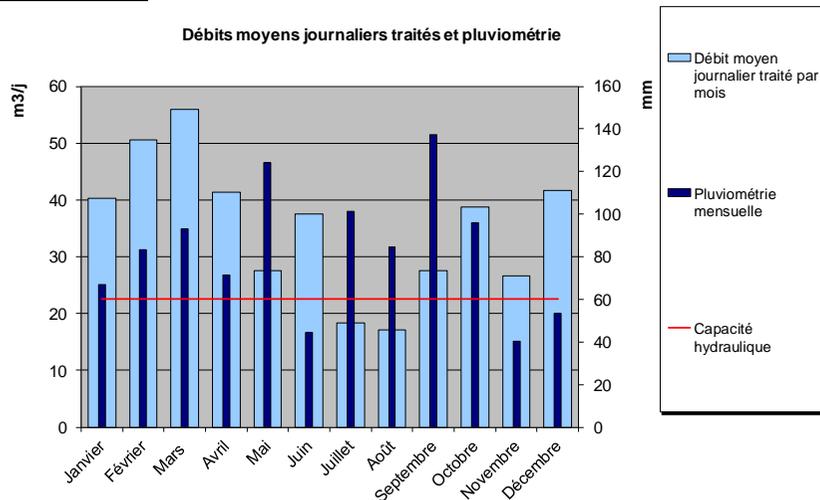
Communes raccordées : QUINCY-VOISINS/hameau de Moulignon

Nombre de raccordables :	97	habitants	73	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	10	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	20	m ³ /j	moyen :	35,3	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	73 E.H.	maxi temps sec :	31	m ³ /j	maxi temps de pluie :	87	m ³ /j
pollution DBO5 :	49%	date :	12/2023	hydraulique :	157%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	0,0	kwh/j	0,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/10/2024		190			114	120	329	28			28	3,7
	A2+A5+A4	09/10/2024		4,7			5,25	3	15	2,4	1,6	27,3	29,7	3,4
Flux amont retenus en kg/j				6,6			3,9	4,4	11	1,1				0,12
Flux amont retenus en E.H.				73				73	73	73				73
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,7			5,25	3	15	2,4	1,6	27,3	29,7	3,4
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,5			95,4	97,5	95,4	91,4			0,1	8,11
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					50			60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT RAMPILLON / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037738302000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 22/10/2014	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: RAMPILLON		
Exploitant	: AQUALTER		
Constructeur	: AQUALTER		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F473 2008/235		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Yvron(RUISSEAU)(R100-F4730600)

Ru (ou autre)	: Yvron
Rivière 1	: Yvron
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 653 m ³ /j
	: 53	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,608 km
Capacité hydraulique TS	: 200	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 35%
Capacité hydraulique TP	: 375	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 65%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 3

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : En cette année particulièrement pluvieuse, le débit d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources dites « ECPP » est évaluée à environ 115 m³/j en nappe haute (juin), et persiste en nappe basse (septembre) à hauteur de 70 m³/j. La capacité hydraulique nominale de la station a été dépassée 88 jours sur l'année. Le débit de référence, de 653 m³/j, représentant 174% de la capacité hydraulique du dispositif, rend compte de l'importance de la collecte d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources comme d'eaux pluviales météoriques. Ces dernières s'expliquent par le type unitaire du réseau d'assainissement, pour 65% de son linéaire.

Il est recensé par ailleurs 48 jours de by-pass en tête de station d'épuration (point A2), représentant près de 21% des volumes collectés. Ce pourcentage élevé révèle une anomalie dans l'estimation, puisque 81% de débits seraient déversés en 8 jours, soit en 17% du temps, seulement. L'exploitant ayant remarqué des incohérences dans la programmation des données hauteur/débit, a reprogrammé la courbe conformément aux données du constructeur, puis à recalé le « zéro ». L'anomalie devrait donc être solutionnée pour 2025.

Il est rappelé que selon l'importance des apports d'eaux claires en entrée de station d'épuration, la restitution automatique du bassin d'orage peut être empêchée ce qui oblige à une action manuelle de l'exploitant.

Des by-pass se produisent au niveau du déversoir d'orage non instrumenté situé à une centaine de mètres en amont de la station. Une rehausse de la lame déversante est toujours envisagée sur ce déversoir d'orage après étude topographique incluant également la cote de surverse du point A2 actuel, dont la lame déversante pourrait également être rehaussée. Un équipement temporaire de suivi des temps et fréquence de déversement pourrait être installé permettant in fine à la DDT de statuer sur l'équipement complémentaire pérenne ou pas de ce déversoir d'orage (avec estimation du volume surversé) et la modification du scénario SANDRE qui en découlerait. Ce sujet, non traité en 2024, sera un motif de non-conformité en 2025 s'il n'est pas résolu.

Station d'épuration : Les coefficients de charge 2021 mesurés lors du bilan 24h réalisée par le SATESE sont à nouveau reconduits. Les 3 mesures d'autosurveillance présentant des résultats peu homogènes, elles ne permettent pas de réactualiser les chiffres. Les normes de rejet sont respectées. Le système d'assainissement est conforme.

La mise en place du traitement du phosphore, action prévue au SDASS EU2, est désormais effective (travaux en juin 2024). Un niveau de rejet relatif au phosphore sera pris en compte par la Police de l'Eau dans l'évaluation de la conformité du système de traitement au titre des données 2025. Le niveau est classique : 2 mg/l ou 80% de rendement en moyenne sur l'année.

Le ratio de production de boues sur l'année 2024 (88 gMS/EH/j) rend compte d'une surestimation de la production de boue d'au moins 128% (prise en compte du traitement du phosphore). Du fait de l'absence de débitmètre sur les boues extraites (débitmètre électromagnétique toujours en attente de renouvellement, avec reprise de l'étanchéité du regard), le comptage, estimé par le temps de fonctionnement de la pompe d'extraction, présente vraisemblablement des imprécisions.

Des écarts importants subsistent entre les débits d'entrée et de sortie malgré le renouvellement du débitmètre d'entrée puis de sortie (sonde et transmetteur) : 96% des mesures présentent des écarts supérieurs à 10 %, allant jusqu'à 206 %. L'exploitant n'a pas trouvé d'explication. Des propositions d'actions faites par le SATESE fin 2023, il reste à vérifier la loi hydraulique de mesure du débit de sortie.

Travaux et études : Une recherche des principaux secteurs d'infiltration d'eau de nappe dans les réseaux serait nécessaire de même que des investigations sur les apports d'eaux météoriques par temps de pluie sur la partie séparative. Une campagne de mesures débitmétriques sur des points stratégiques du réseau d'assainissement, couplée à une visite nocturne ainsi qu'à des inspections télévisées, serait à envisager. Cela pourrait s'envisager dans le cadre de l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) qui est ancien.

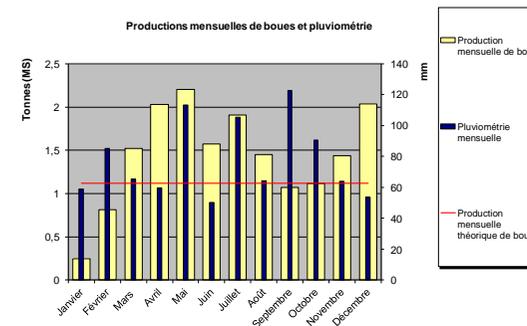
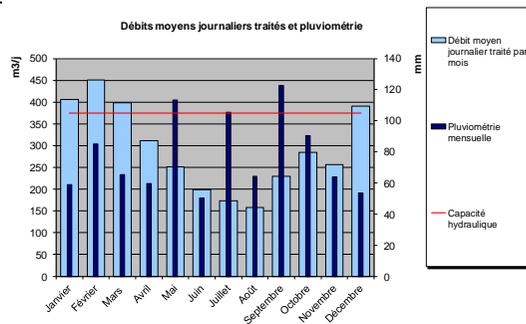
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	RAMPILLON													
Nombre de raccordables :	679	habitants	509	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	70	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	134	m ³ /j	moyen :	292,4	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	540 E.H.	maxi temps sec :	180	m ³ /j	maxi temps de pluie :	705	m ³ /j			
pollution NK :	54%	date :	01/2021	hydraulique :	78%	Production annuelle de boues :	17,4	tMS	88	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	208	kwh/j	6,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	128%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/04/2024	296	169			98,4	94,9	302	42,3	24,7	3,57	45,9	5,75
	A2+A5+A4	14/04/2024	383	4,1			6,08	3	18,3	1,17	0,51	0,6	1,77	1,93
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/04/2024		100			77	87	211	50			50	4,6
	A2+A5+A4	25/04/2024		4			5,5	3	16	0,82	0,1	6,34	7,16	2,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	06/06/2024	175	90			89,9	85,3	279	50,6	43,9	0,24	50,8	5,09
	A2+A5+A4	06/06/2024	273	3			4,65	3	12,6	1	0,39	3,54	4,54	3,59
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	12/09/2024	152	63			55	40,5	194	51,7	40,9	0,37	52,1	4,12
	A2+A5+A4	12/09/2024	196	2,8			4,72	3	12,9	0,5	0,39	3,88	4,38	1,18
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/12/2024		96			69,6	89	170	32			32	3,4
	A2+A5+A4	17/12/2024		4,1			4	3	10	0,95	0,17	5,7	6,65	0,98
Flux amont retenus en kg/j				23			17	19	43	8,1				0,77
Flux amont retenus en E.H.				260				323	288	540				453
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,6			4,99	3	14	0,89	0,3	4,01	4,9	1,98
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,5			92	94,8	92,6	97,5			87	48,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	
Normes de rejet journalières en rendement					93			92	88	87				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT REBAIS / Boulivillers-Boyère-Jardins

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037738502000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN Mise en service : 23/03/2023 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN Exploitant : CC DES DEUX MORIN Constructeur : ATELIER REEB Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté ministériel du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :	<p>Système de collecte</p> <p>Mise en service le 23 mars 2023, cette nouvelle station d'épuration en filtres plantés de roseaux (FPR) verticaux sur 2 étages est située sur la commune de REBAIS. Elle traite les effluents des hameaux de Boulivillers, La Boyère et Les Jardins. Ces hameaux étaient initialement en assainissement autonome et possédaient un réseau pluvial structurant recevant les trop-pleins de fosses septiques et raccordés (pour Boulivillers et Boyère seulement) sur la station d'épuration du bourg par une prise de temps sec par le poste Scierie (mis hors service fin 2022). Le réseau pluvial a été converti en réseau unitaire pour le hameau de Boulivillers seulement (avec l'incitation à la mise en place en parallèle d'une gestion à la parcelle des eaux pluviales chez les particuliers), tandis que sur les 2 autres hameaux un réseau d'eaux usées neuf a été créé.</p> <p>Aucune donnée de débits n'a été fournie par la collectivité. Lors de l'étude SATESE réalisée du 27 au 28 novembre 2023, le débit était de 40,5 m³/j pour une capacité hydraulique nominale de 22,5 m³/j, soit 180 %. Une importante quantité d'Eaux Claires Parasites Météoriques et potentiellement permanentes était captée pendant la mesure malgré les travaux conséquents de réhabilitation et de création du réseau. Des investigations sont donc à entreprendre. Une campagne d'inspections télévisées s'avère nécessaire pour déterminer les origines des apports d'eaux pluviales anormaux vers les réseaux séparatifs et déterminer par ailleurs la localisation des apports d'eaux claires parasites permanentes ainsi que les travaux à effectuer.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Le taux de collecte fin 2023 n'était que de 80 %. En 2024, tous les abonnés se sont raccordés d'après la CC2M.</p> <p>La qualité des eaux traitées était largement conforme aux normes de rejet en vigueur durant la visite SATESE de juin, montrant l'efficacité des ouvrages de traitement.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Une limitation hydraulique à 70 m³/j, soit 0,9m/j de lame d'eau sur les filtres, est à mettre en place afin de limiter l'impact des apports d'eaux claires sur les filtres et assurer leur bon fonctionnement. Cette limitation doit s'accompagner d'un suivi des débits journaliers pour vérifier à quelle occurrence elle se déclenche et la durée des by-pass qu'elle implique au niveau du trop-plein du poste. En cas de surcharge hydraulique sur des périodes continues, il sera nécessaire d'abaisser la limitation à 55 m³/j correspondant au seuil des 0.7 m/j préconisé par l'INRAE.</p> <p>Les volumes de bâchées sont à augmenter afin d'atteindre les volumes prévus au marché. Les pompes de refoulement présentent un débit inférieur au marché (32 m³/h en moyenne mesuré en novembre 2023 contre 44 m³/h prévu). Le constructeur garantie un bon fonctionnement des filtres si les volumes de bâchées sont augmentés.</p> <p>Il est nécessaire de faire attention au développement des adventices sur les lits.</p>
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Raboireau(RUISSEAU)(R149-F6538000)</p> <p>Ru (ou autre) : Raboireau</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Grand Morin</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 150 E.H Débit de référence : 22,5 m ³ /j : 9 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,29 km Capacité hydraulique TS : 22,5 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 83% Capacité hydraulique TP : 22,5 m ³ /j (pluie) Unitaire : 17%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet	

Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : REBAIS/ hameaux de Boulivillers, La Boyère et les Jardins

Nombre de raccordables : 121 habitants 91 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non

Consommation eau assainie : 14 m³/j réf. : 2023 mini temps sec : m³/j moyen : m³/j

Coefficients de charges Origine mesure : SATESE Charge NK : 73 E.H. maxi temps sec : m³/j maxi temps de pluie : m³/j

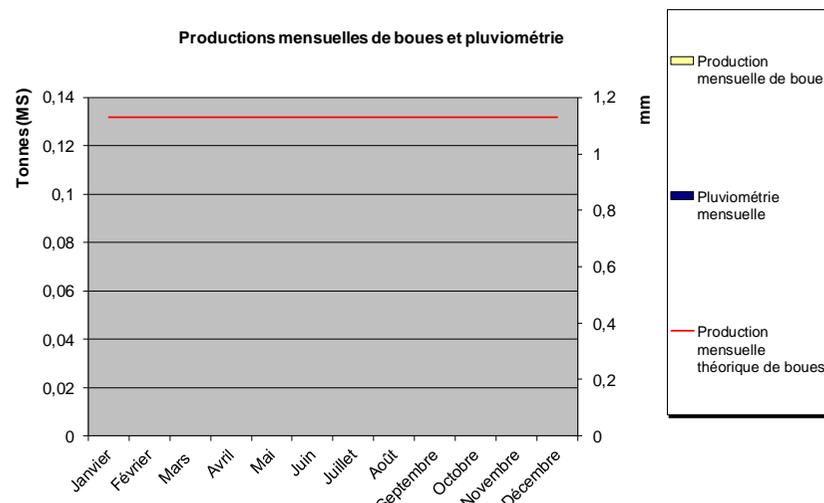
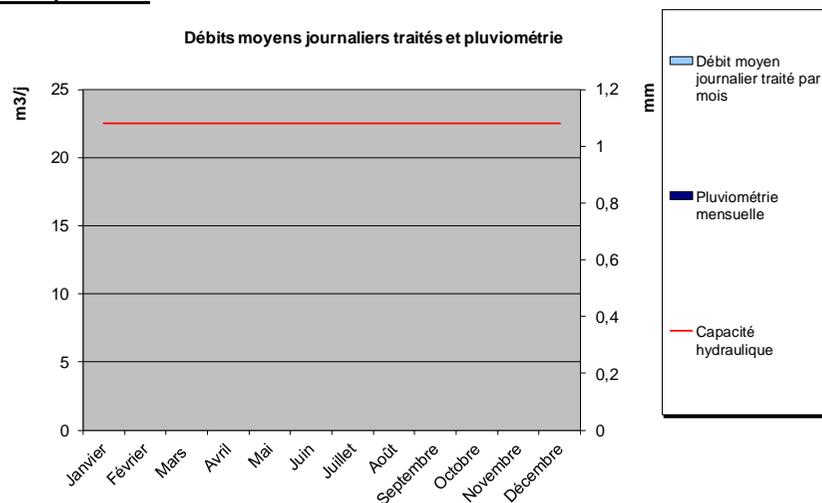
pollution NK : 49% date : 11/2023 hydraulique : % Production annuelle de boues : tMS gMS/E.H./j

Consommation énergétique : kwh/j kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : % Traitement P : Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/06/2024		150			145	170	387	107			107	8,2
	A2+A5+A4	20/06/2024		4			5,5	3	16	0,71	0,1	49,7	50,4	4,9
Flux amont retenus en kg/j				4,6			2,3	2,8	7,7	1,1				0,11
Flux amont retenus en E.H.				51				47	51	73				65
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			5,5	3	16	0,71	0,1	49,7	50,4	4,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,3			96,2	98,2	95,9	99,3			52,9	40,2
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT REBAIS / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037738501000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER- CHABRAN
Mise en service	: 30/06/1994	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 2013/DDT/SEPR/n°044		
Arrêté préfectoral boues	: D04/028/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Raboireau(RUISSEAU)(R149-F6538000)
Ru (ou autre)	: Raboireau
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3000	E.H	Débit de référence	: 2329 m ³ /j
	: 180	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 14,848 km
Capacité hydraulique TS	: 600	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 21%
Capacité hydraulique TP	: 900	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 79%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO NON COUVERT

Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Non validé

Commentaires

Système de collecte : La CC2M a repris en régie la gestion du réseau de collecte le 19 janvier 2024. Sur la première quinzaine de janvier janvier, les déversements représentent 927 m³.

Les écarts entre les mesures de débit amont et aval (déduction du volume déversé compris) sont trop importants. Il y a 284 jours (77,6 % de l'année) avec plus de 10 % d'écarts. Il est nécessaire de contrôler les équipements de débitmétrie pour s'assurer de leur fiabilité.

Le réseau d'assainissement collecte beaucoup d'eaux claires, des eaux pluviales du fait de sa nature majoritairement unitaire, mais aussi des eaux d'infiltration (ECPP) en raison du mauvais état de certains collecteurs. Les hameaux de La Boyère et Boulivillers ont été déconnectés début 2023, mais malgré cela les apports d'ECPP restent importants, ils peuvent être estimés à 512 m³/j en 2024 (290 m³/j estimés lors de la mesure SATESE de février 2023). On comptabilise 133 jours avec des débits entrants supérieurs à la capacité hydraulique de la station (900 m³/j) et 21 jours supérieurs au débit de référence (2 329 m³/j qui représente 2,6 fois la capacité hydraulique). Malgré ces à-coups hydrauliques, la présence des 2 bassins d'orage en série au sein de la station permet de disposer d'un volume de stockage de 300 m³, valeur semblant bien faible au regard du débit de référence.

Le déversoir d'orage de tête de station d'épuration (point A2) a été équipé en mars 2025.

Le point A5 est constitué de deux points logiques S3 (modif. scenario SANDRE en 2023) : un dans un regard après écrêtement (80 m³/h) et un au niveau du trop-plein du bassin d'orage final (BO). Seul ce dernier est équipé d'une mesure de débit (37 806 m³ soit 9,8 % du volume arrivant à la station), le point S3 du regard a été équipé en mars 2025 (temps de déversement seulement pour le moment : 101 évènements dont 51 en continue sur 24 h, notamment du 1^{er} au 22 mars/ 2 013,5 h de déversements ce qui équivaut à 84 jours). En 2024, l'évaluation du taux de collecte par temps de pluie n'a été à nouveau que partielle.

Station d'épuration : Les performances épuratoires permettent de respecter le niveau de traitement réglementaire. La station d'épuration est cependant non conforme notamment pour défaut d'équipement du point A2.

Les analyses milieu effectués par l'exploitant ont d'ailleurs montré un impact milieu pour les paramètres MES et Ptot en période d'étiage.

Les coefficients de charges polluantes ont été actualisés à partir des données d'autosurveillance.

Un débitmètre électromagnétique en mars 2025 pour fiabiliser la quantification des boues extraites.

La quantité de boues évacuées est de 15,1 tMS (cohérente avec la synthèse du registre d'épandage) et représente une valeur de 27 g MS/E.H./j pour une valeur théorique de 69 g (traitement physico-chimique du phosphore). Ce résultat est en forte baisse par rapport à l'année précédente (- 44 %). La station ne peut donc être considéré comme efficiente.

Travaux et études : - La poursuite de la mise en séparatif du secteur du centre-ville (très mauvais état des réseaux) : prévue en 2025-2026, avec une dérivation d'eaux pluviales sur le réseau de la Promenade des remparts permettant de réduire significativement les apports d'eaux pluviales vers la station d'épuration. Le SDA a montré la nécessité de continuer la réhabilitation des réseaux dans la ville.

- La filière boues liquide est actuellement limitante (autonomie de 9 mois seulement aux taux de charge actuel), le maintien en fonctionnement de la table d'égouttage et la couverture du silo permettrait de gagner en souplesse.

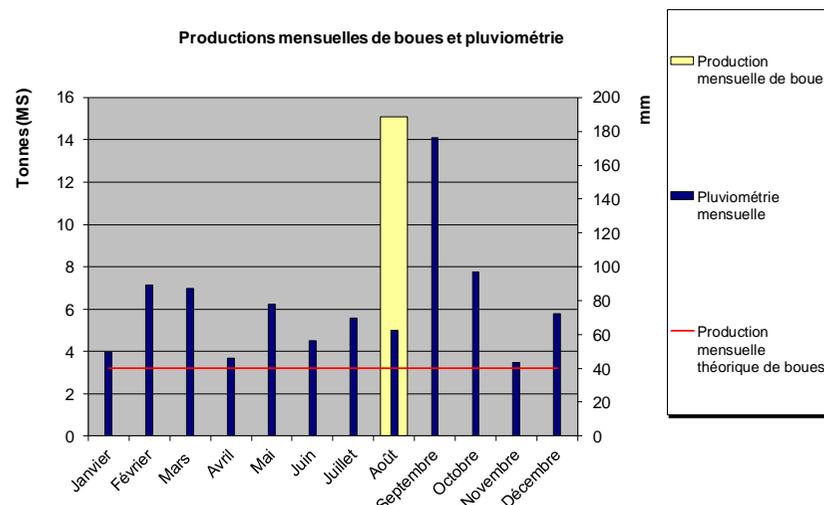
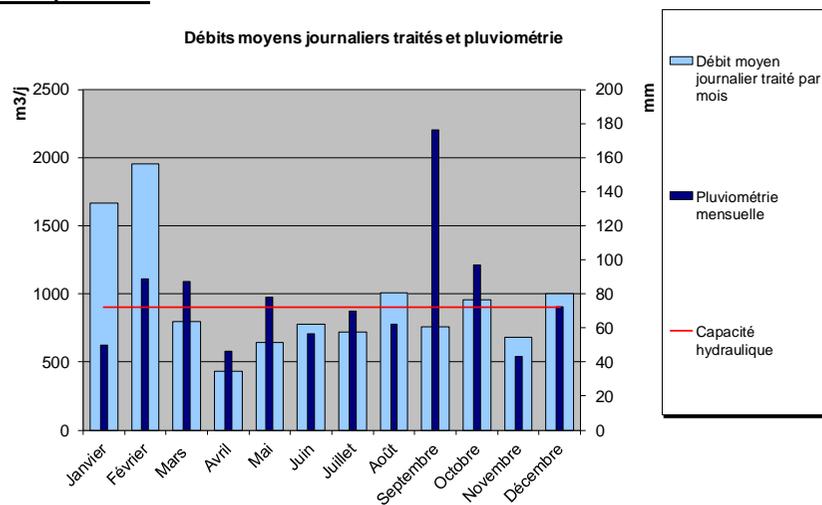
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	REBAIS													
Nombre de raccordables :	2099	habitants	1574	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	254	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	668	m ³ /j	moyen :	948,5	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1547 E.H.	maxi temps sec :	741	m ³ /j	maxi temps de pluie :	3155	m ³ /j				
pollution NK :	52%	date :	12/2024	hydraulique :	105%	Production annuelle de boues :	15,1	tMS	27	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	364,3	kwh/j	4,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	39%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	10/04/2024		107			112	140	281	17			17	2,1
	A2+A5+A4	10/04/2024		2			2	1,5	5	0,73	0,1	6,1	6,83	2,6
Flux amont retenus en kg/j				92			70	66	219	23				2,3
Flux amont retenus en E.H.				1023				1105	1461	1547				1353
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,14			5,65	3,01	16,6	0,98			5,09	0,82
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				94,6			91,6	92,1	92,9	97,4			85,4	71,8
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													20	2
Normes de rejet journalières en rendement					90			90	88	85				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT RECLOSES / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037738601000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 15/07/2004 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F437 N° MISE 2023/135 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : () Ru (ou autre) : Infiltration Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve :</p>	<p>Système de collecte La collecte des eaux pluviales est observée chaque année sur ce système d'assainissement pourtant de type séparatif, mais dans une quantité compatible avec la capacité hydraulique de la station d'épuration, dans la grande majeure partie du temps. En effet, cette collecte conduit cette année à seulement 3 dépassements de la capacité hydraulique nominale de la station d'épuration. Le débit le plus élevé, enregistré le 9 octobre par 40 mm de pluie (journée exceptionnellement pluvieuse), a atteint 148 % de cette capacité. La collecte d'eaux claires parasites d'infiltration ou de source n'est pas significative, comme le montre la différence entre les débits moyens hebdomadaires de temps sec en nappe haute (69 m3/j début juin), et ceux en nappe base (65 m3/j début septembre). L'écart de 6 m3/j soit environ 8 %, observé entre les débits collectés à la station d'épuration en période de temps sec et de nappe basse (65 m3/j), et les débits moyen journaliers attendus au regard de la consommation d'eau vendue en 2023 aux usagers de l'assainissement (71 m3/j), est cohérent et conduit à considérer que le taux de collecte atteint près de 92 %.</p> <p>Station d'épuration Un nouveau niveau de rejet de la station d'épuration validé par la Police de l'eau, limitant les exigences vis-à-vis du traitement de l'azote Kjeldahl (NTK), est en application depuis le début de l'année 2024. C'est ainsi que la qualité des eaux rejetées observée lors des 2 visites du SATESE d'une part, et lors de la mesure d'autosurveillance d'autre part, peut être jugée cette année, conforme à la réglementation notamment vis-à-vis du paramètre azote Kjeldahl fixé désormais à la concentration de 75 mg de N/l (cf 1 seul étage de traitement). Les flux mesurés lors de la mesure d'autosurveillance, exprimés en azote (NK) et en phosphore (P total), représentent respectivement 123% et 125% du flux attendu au regard de la population raccordable. A l'inverse, les données relatives aux charges particulaire (MES), carbonée (DBO5 et DCO), conduisent à l'inverse à des flux bien inférieurs à ceux attendus de 58% pour la DBO5, et de 33% pour la DCO, en lien avec la faible concentration des matières en suspension (MES) de l'échantillon. Ceci met en évidence un manque de représentativité de l'échantillon vis-à-vis de la pollution non dissoute (homogénéisation de l'échantillon non assurée lors de la constitution du prélèvement ou de l'analyse ?). Les flux mesurés par le SATESE de 2019 (Cf. mesure du 30/09/2019), qui représentaient près de 107% du flux attendu au regard de la population raccordable (en DCO et en NTK), sont donc reconduits cette année à nouveau, la population raccordable ayant peu évolué depuis 2019.</p> <p>Travaux et études Pour pallier les insuffisances chroniques d'infiltration des eaux traitées par les 2 puits mis en service fin 2019 (observées lors des pluies notamment), VEOLIA a mis en place dès 2022, un automatisme afin de jongler avec les exutoires existants : les 2 nouveaux puits d'infiltration, l'ancien qui a été réhabilité après son curage, et la lagune d'infiltration. Le jeu d'alternance avec ces 4 exutoires ne permet pas toutefois d'infiltrer la totalité des eaux traitées, à certaines périodes. Dans ce cas, il y a débordement dans le champ agricole, limitrophe au site de la station d'épuration. Une indemnité de l'agriculteur a été établie par la CAPF qui envisage désormais le rachat de la parcelle agricole inondée. Le programme d'assainissement élaboré dans le cadre du SDA sera présenté à la collectivité au début du 2nd semestre 2025.</p>
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 800 E.H Débit de référence : 120 m³/j : 48 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 4,028 km Capacité hydraulique TS : 120 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 120 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE File boues : DIGESTEUR Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

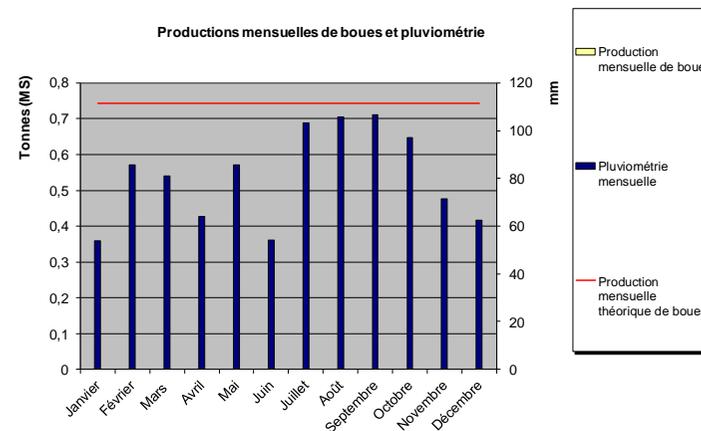
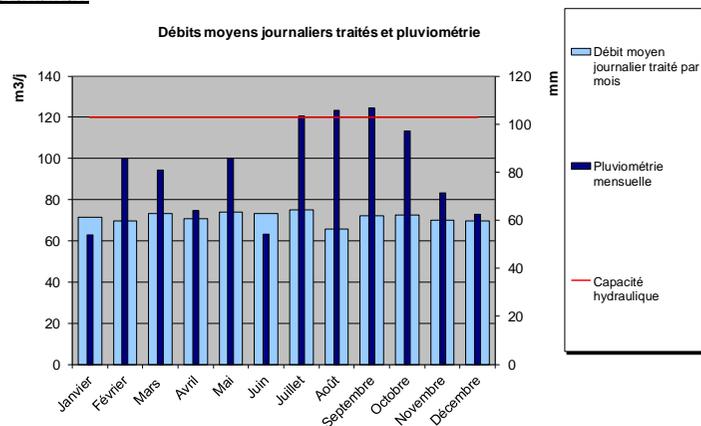
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	RECLOSES													
Nombre de raccordables :	514	habitants	386	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	78	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	65	m ³ /j	moyen :	71,4	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	413 E.H.	maxi temps sec :	69	m ³ /j	maxi temps de pluie :	178	m ³ /j			
pollution NK :	52%	date :	09/2019	hydraulique :	60%	Production annuelle de boues :	tMS				gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	13,9	kwh/j	0,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%		Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/02/2024		420			468	660	1018	113			113	14
	A2+A5+A4	21/02/2024		10			20,8	13	57	35	31	43,2	78,2	9,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/05/2024		480			341	390	924	93			93	12
	A2+A5+A4	28/05/2024		15			20,5	9	64	44	41	39,4	83,4	
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/06/2024	74	117			156	132	514	96,5			96,6	11,1
	A2+A5+A4	24/06/2024	74	14			19,1	3	70,4	26,7			114	13,2
Flux amont retenus en kg/j				17			21	22	62	6,2				0,91
Flux amont retenus en E.H.				189				367	413	413				535
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				13			20,1	8,33	63,8	35,2	36	41,3	91,8	11,6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,2			92,4	97,8	91,3	64,7			13,7	14,6
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	75				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				95	80	40				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT REUIL-EN-BRIE / TILLET

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037738801000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS
 Mise en service : 13/12/2007 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE
 Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE
 Constructeur :
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)
 Ru (ou autre) : Fossé
 Rivière 1 :
 Rivière 2 :
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 180	E.H	Débit de référence	: 27 m ³ /j
	: 10,8	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,017 km
Capacité hydraulique TS	: 27	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 27	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE

File boues : DIGESTEUR

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Cette année encore, les données débitométriques extraites du fichier SANDRE n'ont pas été fournies au format journalier sur les 6 premiers mois, mais seulement en moyennes hebdomadaires, malgré la présence d'un débitmètre électromagnétique en entrée.

Cette situation ne permet pas d'évaluer avec précision le débit maximum de temps sec à retenir sur cette période de l'année, débit qui permet d'estimer la quantité d'eaux claires d'infiltration et/ou de source (ECPD).

La moyenne annuelle des débits (18,7 m³/j) ne dépasse pas la capacité hydraulique de la station d'épuration, ce qui laisse une certaine marge en dehors des pointes hydrauliques exceptionnelles.

Cependant, il est important de souligner que le procédé « Filtres à sable » est sensible aux surcharges hydrauliques en raison du décanteur-digesteur positionné en amont (risque de perte des boues).

La pluviométrie des 9 et 10/10/2024 est exceptionnelle (78,1 mm en 48 h). Le débit maximum de temps de pluie atteint 109 m³/j le 10/10/2024. Un phénomène de ressuyage est observé puisque que le débit est très élevé le lendemain de la pluie (111 m³/j).

Station d'épuration

Les bonnes performances du traitement des eaux observées lors de la visite SATESE d'une part et de la mesure d'autosurveillance d'autre part, rendent compte du fonctionnement satisfaisant de la station d'épuration.

Le seul étage de filtration présent explique que la nitrification n'est que partielle (rendement moyen en NK de 51,2 %).

L'entretien de la station est suivi, un griffage régulier de la surface des filtres est réalisé, afin d'éviter le colmatage en surface. La rotation pour l'alimentation des lits est régulière.

Suivant les données SANDRE fournies pour l'année 2024, 2 vidanges du décanteur-digesteur ont été réalisées en mars et juin.

Pour rappel, une fréquence de 2 vidanges annuelles minimum est nécessaire, pour maintenir un bon niveau de performances. Elles sont à répartir sur les 2 semestres de l'année.

Il est à signaler que l'accès n'est pas possible à l'hydrocureur l'hiver et lorsque le chemin est gorgé d'eau (cas au printemps 2024, avec des pluies très fréquentes).

Un élagage est par ailleurs nécessaire afin de dégager l'accès pour les camions.

Travaux et études

Etant donné que le chemin d'accès à la station d'épuration n'est pas praticable par le camion hydrocureur en hiver et lors de pluies abondantes, il conviendrait de le stabiliser afin de pouvoir vidanger régulièrement le décanteur primaire et ainsi optimiser son rendement pour protéger les filtres à sable des départs de boues.

Ces travaux devront être planifiés entre le propriétaire du chemin, celui des arbres en bordure, la CACPB et la SAUR.

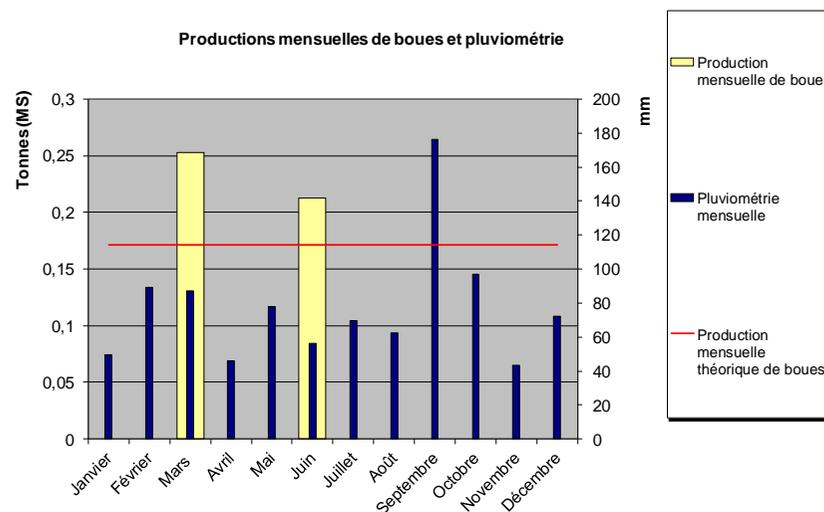
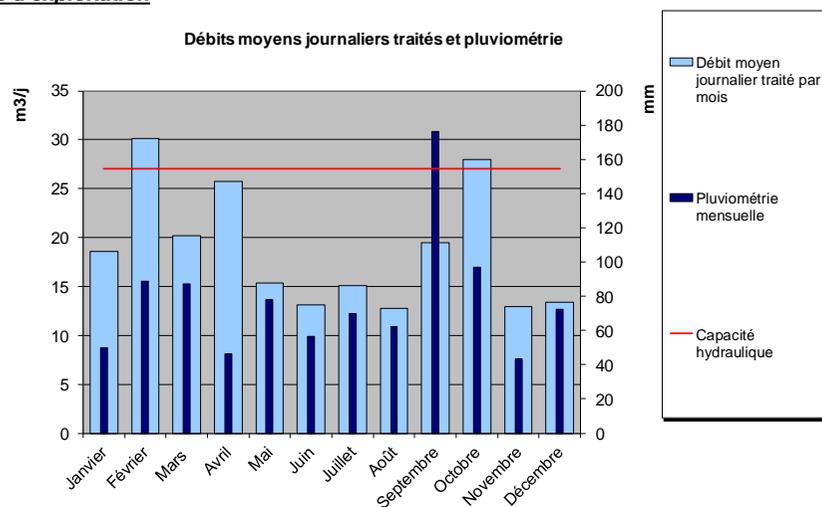
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	REUIL-EN-BRIE – Hameau de Tillet													
Nombre de raccordables :	127	habitants	95	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	12	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	10	m ³ /j	moyen :	18,7	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	95 E.H.	maxi temps sec :	inc	m ³ /j	maxi temps de pluie :	111	m ³ /j				
pollution DBO5 :	53%	date :	12/2024	hydraulique :	69%	Production annuelle de boues :	0,5	tMS	13	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	kwh/j		kWh/kg DBO5/j		Ratio de production de boues :	22%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/06/2024	11	68			89,6	101	246	67,3	58,5	0,24	67,3	7,59
	A2+A5+A4	10/06/2024	11	5,6			13,6	8,73	37,1	27,2	25,7	33,2	60,4	7,11
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/09/2024		180			174	200	472	70	56	0,62	70,6	7,4
	A2+A5+A4	12/09/2024		8,4			17	9	50	40	37	19,1	59,1	4,9
Flux amont retenus en kg/j				8,6			5,4	5,7	14	1,4				0,16
Flux amont retenus en E.H.				95				95	95	95				95
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7			15,3	8,86	43,6	33,6	31,4	26,1	59,7	6
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				93,5			87,5	93,4	87,2	51,2			13,3	20,1
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ROUVRES / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037739203000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 26/04/2013 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE
 Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - OISE - NORD ILE DE FRANCE
 Constructeur : SOURCES FRANCE NORD
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : H221/2011/104
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Launette (RIVIERE)(R226-H2218000)
 Ru (ou autre) : Longueau
 Rivière 1 : Nonette
 Rivière 2 : Oise
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1100	E.H	Débit de référence	: 271 m ³ /j
	: 66	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,353 km
Capacité hydraulique TS	: 175	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 91%
Capacité hydraulique TP	: 175	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 9%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO COUVERT

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte :

Malgré le fait que le réseau d'assainissement soit en séparatif sur 91% de son linéaire, on constate de fortes variations de débits engendrées par des eaux claires parasites météoriques. La capacité nominale du dispositif (175 m³/j) a été dépassée 242 fois au cours de l'année 2024, soit 66 % du temps (année particulièrement pluvieuse avec possibilité de mise en charge du ru avec un retour vers la station d'épuration). Le trop-plein du poste de refoulement ayant été équipé d'un clapet-retour en 2022, il est probable que l'eau du ru pénètre dans le réseau à d'autres endroits (en rechercher l'origine dans le cadre du SDA).

Il a été relevé la présence d'eaux claires parasites permanentes en nappe haute (78 m³/j soit jusqu'à 46 % du volume entrant sur la station d'épuration par temps sec, phénomène pouvant être surestimé avec le ressuyage des sols gorgés d'eau avec les pluies successives). Le volume by-passé en temps de pluie (point A2 situé sur le trop-plein du poste de relèvement) reste faible (1207 m³/ 15 déversements) et ne représente que 1.5 % du volume traité sur la station d'épuration, volume en augmentation d'un facteur 3 par rapport à 2023.

La baisse du volume collecté entre le 1/06/2024 et le 5/06/2024 montre un défaut de collecte avec by-pass d'eaux usées dans le milieu naturel (bouchage probable du réseau non décrit par l'exploitant).

Station d'épuration :

A l'exception de la visite SATESE du 25/06/2024 (traitement insuffisant des matières azotées et phosphorées), la qualité du rejet est excellente. Les faibles rendements épuratoires mesurés le 10/10/2024 s'expliquent par la forte dilution des effluents bruts (pluie exceptionnelle de 61 mm avec un volume traité de 563 m³/j soit une charge hydraulique de 322 %). La charge polluante retenue en 2022 a été reconduite, les résultats issus de l'autosurveillance 2024 présentant des résultats très hétérogènes.

La quantité de boues évacuées est désormais bien corrélée à la charge polluante théorique attendue, celle extraite étant plus faible. Les boues sont retraitées sur la station d'épuration du Mesnil-Amelot, pour être ensuite déshydratées et compostées. Leur intégration dans la file boues de ce dispositif pose toujours problème et une réflexion est en cours pour y remédier (pas d'avancement par rapport à 2021). La qualité des boues de Rouvres est conforme (très faibles teneurs en éléments traces métalliques).

Il est relevé une dégradation de la mesure aval à partir de novembre 2024, le nombre d'écarts débitométriques entre l'amont et l'aval supérieurs à 10 % étant en forte augmentation.

Travaux et études :

Le chemin d'accès à la station d'épuration a été remis en état en fin d'été 2024 (comblement des nids de poule), mais la praticabilité reste médiocre en temps de pluie.

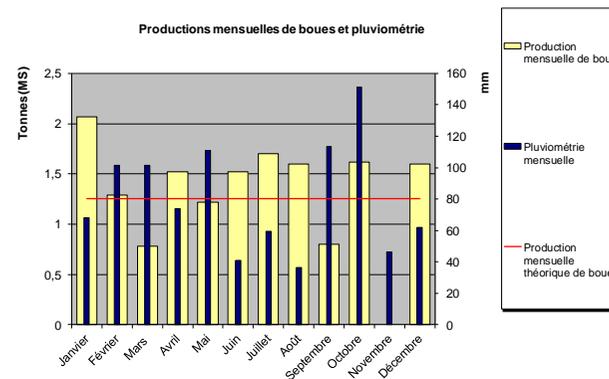
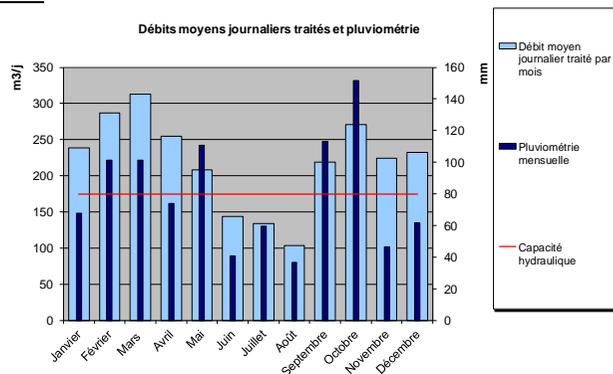
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	ROUVRES													
Nombre de raccordables :	1018	habitants	764	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	98	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	136	m ³ /j	moyen :	219,1	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	605 E.H.	maxi temps sec :	168	m ³ /j	maxi temps de pluie :	563	m ³ /j				
pollution DBO5 :	55%	date :	12/2022	hydraulique :	125%	Production annuelle de boues :	15,7	tMS	71	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	153,2	kwh/j	4,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	103%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/03/2024	308	304			221	250	606	51	35	0,24	51	4,6
	A2+A5+A4	18/03/2024	319	3			4,5	3	12	1,9	0,93	1,21	3,11	1,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/06/2024		350			270	280	792	107			107	9,4
	A2+A5+A4	25/06/2024		5			11,8	10	27	21	19	0,6	21,6	6
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2024		140			177	220	444	109			109	7,9
	A2+A5+A4	17/09/2024		5,9			7	3	22	8,5	7,2	0,63	9,13	0,38
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/10/2024	563	88			6,84	4,6	25	4,8	3	2,79	7,59	2,9
	A2+A5+A4	10/10/2024	732	8			4,25	3	11	1,4	0,4	4,29	5,69	0,46
Flux amont retenus en kg/j				29			34	36	99	9				1
Flux amont retenus en E.H.				318				605	660	600				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,45			9,38	6,5	24,5	14,8	13,1	0,62	15,4	3,19
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,2			95,8	97,5	95,8	86,3			85,7	65,7
Normes de rejet journalières en mg/l				35/35/35				25/25/25	90/90/90	10/10/10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15/15/15	2
Normes de rejet journalières en rendement				90/90/90				85/85/85	90/90/90	70/70/70				
Normes de rejet annuelles en rendement													70/70/70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ROZAY-EN-BRIE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037739301000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1974	Technicien SATESE	:
Dernière réhabilitation	: 01/01/1987	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: ROZAY EN BRIE		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F472/MISE/2006/230		
Arrêté préfectoral boues	: D04/036/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru des fontaines blanches(R100-F4723000)
Ru (ou autre)	: Fontaine
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 3000	E.H	Débit de référence	: 1101 m ³ /j
	: 180	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 13,543 km
Capacité hydraulique TS	: 600	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 91%
Capacité hydraulique TP	: 790	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 9%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

L'origine des écarts entre les débits mesurés en amont (Point A3) et ceux mesurés en aval (Point A4), a été enfin cernée en 2024. Des retours d'eaux claires via la fosse des flottants du clarificateur avaient lieu dans le poste de relèvement des eaux brutes. Des travaux ont été réalisés pour rétablir la bonne collecte de ces eaux claires vers le poste toutes eaux en fin d'année.

C'est ainsi que l'analyse des débits collectés par le réseau est faite cette année, à partir des données débitométriques aval (débits amont non représentatifs de la collecte des eaux usées).

Système de collecte : une partie unitaire (9% de son linéaire) est à l'origine de surverses d'eaux usées par temps de pluie au niveau des 2 déversoirs d'orage (DO) non réglementaires situés en amont de la station d'épuration (trop-plein du poste Gambetta R143 et DO Général Leclerc R402).

En 2024, les surverses au niveau des 2 déversoirs d'orage ont représenté 18.5 % des débits totaux collectés par le réseau d'assainissement (DO Gambetta 38 361 m³ et le DO Leclerc 7 657 m³). Ce pourcentage est significatif. L'importance des volumes surversés au niveau de ces 2 points peut être expliquée par la situation d'entrées régulières d'eau de l'Yerres dans le réseau (Cf. bilan annuel de SUEZ) et la pluviométrie importante de 2024. La modélisation hydraulique du SDA donne un volume surversé global pour la pluie mensuelle de 87 m³, dont 20 m³ au niveau du siphon (TP Gambetta).

La collecte d'eaux claires parasites, tant d'infiltration que météoriques est significative. En période de nappe haute (juin 2024), les eaux claires d'infiltration et/ou de sources ont atteint environ 310 m³/j, soit plus de 50% des débits collectés en cette période. La donnée du SDA de la CCVB évoque une valeur de 660 m³/j qui paraît élevée.

Station d'épuration : En 2024, il est comptabilisé 98 jours de dépassement de la capacité hydraulique de la station et 30 jours de dépassement du débit de référence. Le trop-plein du bassin de stockage-restitution (point A5) a déversé 722 m³ par temps de pluie sur 27 jours (phénomène rare qui montre la pluviométrie exceptionnelle de 2024). Le bassin d'orage demeurera sous-alimenté tant que les travaux de grossissement de la canalisation terminale passant en domaine privé ne seront pas réalisés.

Les coefficients de remplissage en pollution de 2023 ont été reconduits en 2024 (données 2024 présentant des variations non explicables).

La qualité des eaux rejetées respecte largement le niveau requis. Le système d'assainissement est conforme.

La production de boues évacuées, prise en référence car jugée plus fiable (boues produites inférieures de 33% aux boues évacuées), avec un ratio de 68 g MS/EH/j proche du ratio théorique attendu de 69 g MS/EH/j, confirme le bon fonctionnement global de la station d'épuration (absence de pertes de boues).

Travaux et études : Dans le programme de travaux du SDA porté par la CCVB, le remplacement de la canalisation en amont de la STEP a notamment été priorisé (300 ml avec un grossissement en DN 300 mm mais avec un passage en domaine privé). Le programme de SDA sera finalisé d'ici fin 2025.

Le raccordement des eaux usées de la ZAC des Sources de l'Yerres entre Rozay-en-Brie et Lumigny-Nesles-Ormeaux devrait conduire à la création d'un poste de relevage sur la ZAC puis d'un réseau de transfert jusqu'au réseau de collecte communal de Rozay-en-Brie pour traitement sur la station d'épuration du bourg (Cf. étude de faisabilité d'ARTELIA de 2018).

Les travaux devraient débuter en 2026. Compte tenu du comportement du réseau d'assainissement communal vis-à-vis de la collecte des eaux claires parasites d'infiltration et météoriques, une attention particulière devra être portée sur l'augmentation de la charge hydraulique. Une modification du zonage EU et l'actualisation du zonage EP est bien prévue au SDA en cours.

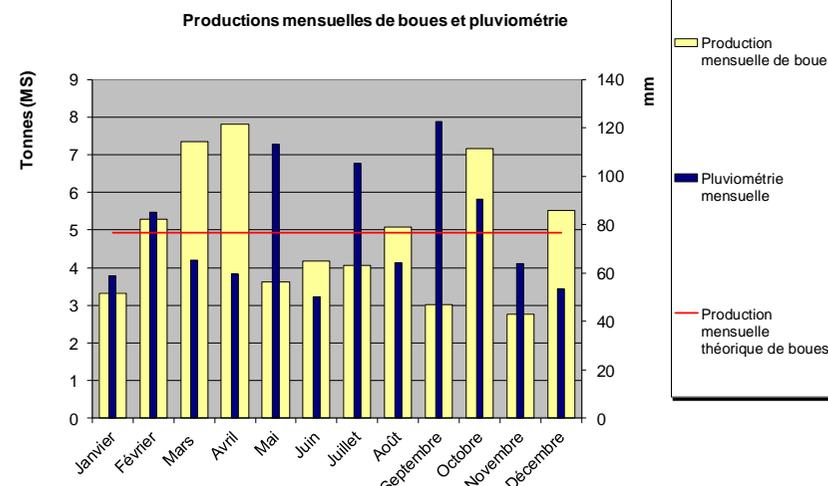
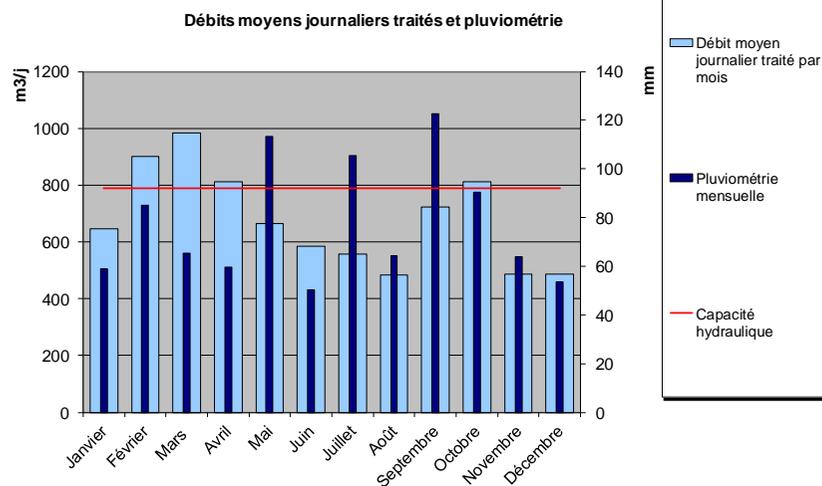
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	ROZAY-EN-BRIE													
Nombre de raccordables :	2748	habitants	2061	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	326	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	365	m ³ /j	moyen :	678,8	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	2387	E.H.	maxi temps sec :	606	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1795	m ³ /j			
pollution NK :	80%	date :	12/2023	hydraulique :	86%	Production annuelle de boues :	59,2	tMS	68	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	571,2	kwh/j	4,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	99%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				164			109	123	297	36				3,4
Flux amont retenus en E.H.				1822				2050	1980	2387				2000
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,87			4,94	3,06	13,6	2,05	1,32	7,15	9,21	0,22
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,4			95,8	97,5	95,9	96,7			86,7	96,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					93			92	88	87				
Normes de rejet annuelles en rendement													85	90

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAACY-SUR-MARNE / STATION INTERCOMMUNALE

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037739701000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte : L'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement pourtant de type séparatif en 2024, année particulièrement pluvieuse, est encore plus conséquent que les années passées (non-conformité de certains branchements). La capacité hydraulique nominale de la station d'épuration pourtant très confortable 1 200 m³/j) a été dépassé à 2 reprises. Les débits enregistrés lors des 2 journées exceptionnelles de pluie (le 26/09/2024 avec 54 mm sur 48 h et le 09/10/2024 avec 58 mm sur 24h) ont représenté respectivement un coefficient de remplissage de 117% et 129%.</p> <p>L'intrusion d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources dans les réseaux d'assainissement, ne s'est pas révélée plus significative en cette année pluvieuse de 2024 que celle des années précédentes. La quantité de ces eaux claires parasites a en effet cessé d'être préoccupante depuis 2021.</p> <p>Station d'épuration : Les performances de la station d'épuration appréciées à partir des 12 mesures d'autosurveillance sont toujours très satisfaisantes. Les concentrations observées pour tous les paramètres, vont largement au-delà des objectifs fixés par l'arrêté du 21/07/2015, seule base sur laquelle le système de traitement est évalué actuellement (aucun acte administratif vis-à-vis de la déclaration des rejets). La DRIEAT va proposer un arrêté préfectoral à visée locale pour les rejets, avec un niveau de rejet pour les paramètres azotés (NTK et NGL) et phosphoré (P total) : NTK en moyenne journalière, NGL et P total en moyenne annuelle. La charge polluante mesurée par l'autosurveillance 2024 (paramètre de référence NTK) est en bonne adéquation avec celle attendue au regard de la population raccordable. Elle représente 105% de cette dernière.</p> <p>La production de boue estimée à partir des données de boues évacuées vers le site de retraitement de sept-Sorts présente un déficit un peu moins marqué que celui relevé chaque année. Ce déficit est d'environ 23%. Il est calculé à partir du ratio de boue de 53 g de MS/EH/j pour 69 g de MS/EH/j attendu (traitement physico-chimique du phosphore).</p> <p>L'hypothèse de pertes de boues avec les eaux traitées a toujours été exclue, compte tenu du dimensionnement très confortable du clarificateur. Par ailleurs, le bilan annuel du délégataire ne signale aucun incident sur l'année pouvant expliquer le déficit de boues produites. Cette année, les données de concentrations des boues fournies par l'exploitant permettant le calcul de la production de boue, présentent des valeurs cohérentes et régulières pour des boues issues du silo de février à décembre, avec une concentration moyenne de 40 g/l, alors que les boues soutirées d'un silo non couvert après table d'égouttage, atteignent environ 45 g/l attendus. Il en est donc conclu que le déficit en production de boue proviendrait en partie (pour environ 40%) d'une sous-estimation de la concentration pour les boues évacuées vers la station d'épuration intercommunale de Sept-Sorts.</p> <p>Travaux et études : Le scénario SANDRE de la station d'épuration a été validé suite à sa mise à jour (trop-plein du poste de refoulement d'alimentation de la station d'épuration classé point A2, condamné par une vanne fermée). Celui des réseaux pourra être étudié pour validation par l'AESN et la DRIEAT, suite à son envoi au 1er semestre 2025.</p> <p>Des travaux de remplacement de tronçons de réseaux dégradés par l'H2S, ont été engagés sur la commune de Luzancy. D'autres sont prévus en 2025, sur la commune de Méry-sur-Marne.</p>
Mise en service : 01/01/1989 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE	
Constructeur : STEREAU	
Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D04/040/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 6500 E.H Débit de référence : 1200 m ³ /j	
: 390 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 26,495 km	
Capacité hydraulique TS : 1200 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 1200 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO NON COUVERT	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 12	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Non validé	

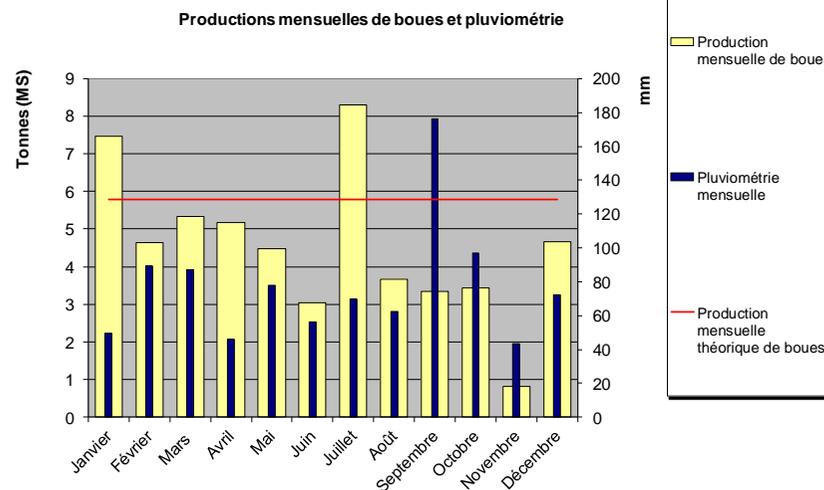
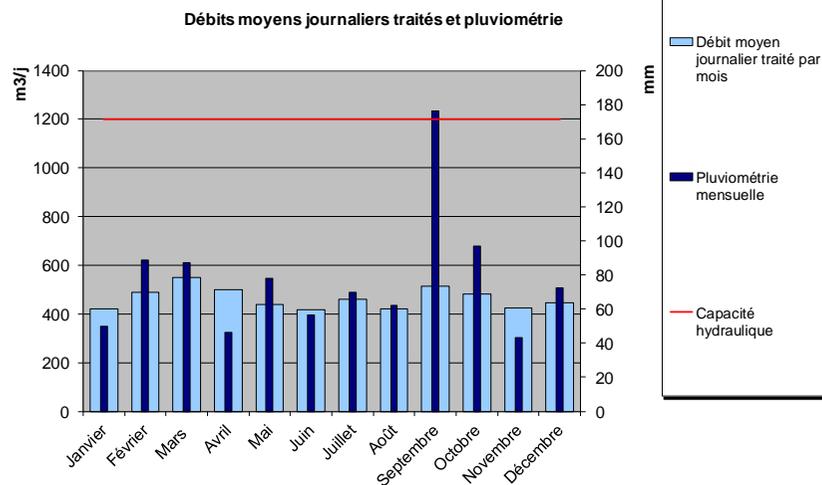
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CROUTTES-SUR-MARNE, LUZANCY, MERY-SUR-MARNE, NANTEUIL-SUR-MARNE, SAACY-SUR-MARNE													
Nombre de raccordables :	3530	habitants	2648	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non				
Consommation eau assainie :	375	m ³ /j	réf. :	2023 à 2024	mini temps sec :	399	m ³ /j	moyen :	463,4	m ³ /j			
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	2800 E.H.	maxi temps sec :	428	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1542	m ³ /j			
pollution NK :	43%	date :	12/2024	hydraulique :	39%	Production annuelle de boues :	54,4	tMS	53	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	277,2	kwh/j	1.7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	77%	Traitement P :	Physico-chimique					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				167			117	137	309	42				4,8
Flux amont retenus en E.H.				1856				2283	2060	2800				2800
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,91			8,32	4,11	25,1	2,27	0,92	2,28	4,55	0,52
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,6			96,4	98,3	96	97,3			94,4	94,4
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					90			80	75					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SABLONNIERES / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037739801000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN
 Mise en service : 01/09/2014 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE
 Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN
 Exploitant : CC DES DEUX MORIN
 Constructeur : CSA
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F 625 N° MISE 2012/20
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Le Petit Morin du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R143)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Petit Morin
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 590	E.H	Débit de référence	: 108 m ³ /j
	: 35,4	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,385 km
Capacité hydraulique TS	: 90	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 90	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Les eaux usées de la commune sont collectées par le refoulement de deux postes situés sur le réseau d'assainissement, nommés respectivement : poste du stade, qui collecte les eaux usées du bourg, poste de la gare, qui réceptionne les eaux usées des hameaux de la Chénée et du Vautron.

Les débits fournis par la CC2M sont incohérents avec les volumes de consommation d'eau assainie. La fiabilisation des données de débit n'est donc toujours pas effective en 2024. Cette situation ne permet pas une analyse correcte des débits caractéristiques de la station alors qu'elle dispose d'un débitmètre électromagnétique sur les deux entrées.

Le débitmètre stade sera changé en 2025, le SATESE a alerté la CC2M sur ce sujet suite au bilan 24h réalisé en octobre 2024 qui a confirmé la non fiabilité des données de débits amont (constat déjà réalisé dès 2016).

Cette année la CC2M a communiqué des données de surverse. Le paramétrage de la télésurveillance permettant l'estimation de ces débits, au niveau du trop-plein du poste de refoulement "stade" qualifié en point A2 dans le scénario SANDRE, devrait être opérationnel.

Un doute sur la cohérence des données de surverse apparaît au vu des données fournies : aucune surverse mesurée sur la journée affichant la pluviométrie et le débit maximum annuel (1er août 2024 : 1263 m³/j pour 85,2 mm de pluie, surverse 0 m³/j). La vérification de ce point de mesure devra donc être réalisée pour 2025.

Station d'épuration : Lors des visites SATESE et de la mesure d'autosurveillance, la qualité des eaux traitées respectait le niveau de rejet requis. Le système d'assainissement est conforme. Cette filière n'est pas conçue pour l'élimination de l'azote global (NGL) et du phosphore (Pt).

Les coefficients de charges polluante obtenus lors de la mesure d'autosurveillance 2024 ne sont pas représentatifs (565 EH en NK, pollution dissoute/ cf débit amont non fiable très certainement surestimé). Lors de son bilan 24h d'octobre, le SATESE a mesuré une charge polluante de 220 EH seulement en NTK, valeur comparable à celle mesurée en 2016. Il a été préconisé à la CC2M de vérifier le nombre réel de raccordés et la déconnection effective des fosses septiques car cela ne correspond pas à la charge attendue au vu du nombre de raccordables. Pour autant, les débits mesurés par le SATESE par le suivi du remplissage des bâches et en aval concordent avec le débit d'eau assainie. Quels que soient les résultats la station d'épuration est largement dimensionnée.

Pour rappel : Les paramètres à surveiller lors de l'autosurveillance sont : pH, débit, T°C, DCO, DBO₅, MES, NTK, NH₄, NO₂, NO₃ et Pt.

Travaux et études : Le programme de travaux du SDA intercommunal n'a pas cerné d'enjeu majeur en termes de travaux sur ce système d'assainissement, constat en cohérence avec la création récente de ce système d'assainissement collectif. Néanmoins, suite aux inondations importantes par ruissellement qu'a connu la commune en août 2024, des travaux d'urgence de remise en état des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ont eu lieu entre les rues des Bordards et de la Vallée et entre la rue de la Vallée et la route de la Noue (incluse).

Les débits spécifiques d'alimentation des filtres sont trop faibles pour les 2 étages. Un curage des canalisations d'alimentation des casiers de filtration est à réaliser afin de vérifier si la baisse de débit est liée à leur encrassement ou si des travaux de réhabilitation sont à entreprendre au niveau des réservoirs de bâchées. Enfin, un effort supplémentaire est à fournir pour le désherbage des filtres, en particulier au deuxième étage qui est en partie envahi par les adventices.

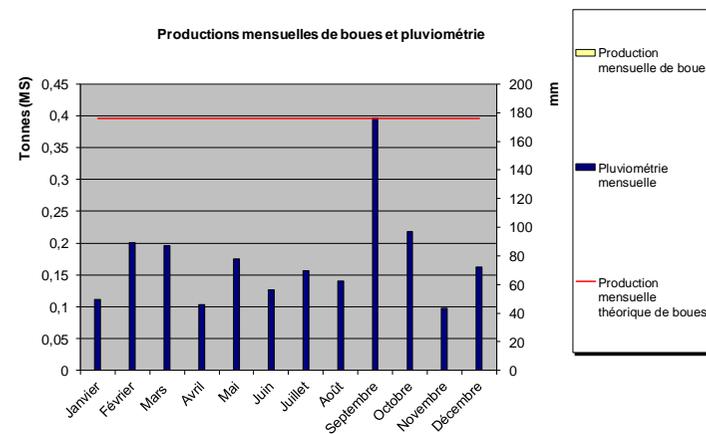
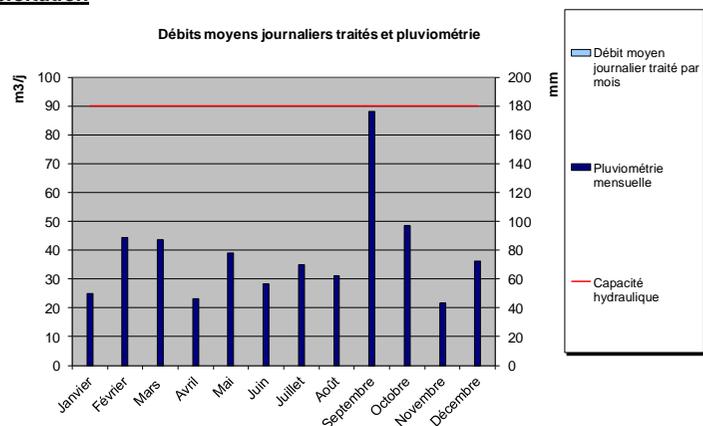
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SABLONNIERES													
Nombre de raccordables :	388	habitants	291	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	39	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j					
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	220 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j					
pollution NK :	37%	date :	10/2024	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j					
Consommation énergétique :	0	kwh/j	0,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/07/2024		240			299	370	757	132			132	14
	A2+A5+A4	17/07/2024		4,7			6	1,5	21	0,95	0,1	96,2	97,2	11
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2024	77	268			268	280	780	110			110	13
	A2+A5+A4	17/09/2024	77	2,5			8,75	3	29	1,1			80,1	8,2
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	01/10/2024	36	240			302	260	595	91			91,6	8,7
	A2+A5+A4	01/10/2024	36	4			8,33	3	18	1,1			54,9	9,3
Flux amont retenus en kg/j				8,7			11	9,4	22	3,3				0,3
Flux amont retenus en E.H.				97				157	144	220				176
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,73			7,69	2,5	22,7	1,05	0,1	96,2	77,4	9,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,5			97,3	99,1	96,8	99			31,2	19,5
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				70	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-AUGUSTIN / HAMEAU DES BORDES

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037740002000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN Mise en service : 01/01/1989 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : SABLA Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 657 Art 41, N° M : 1995/306 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Aubetin Rivière 2 : Grand Morin Fleuve : MARNE</p>	<p>NB : Pour 2025, une actualisation détaillée par commune (Faremoutiers et Saint-Augustin) du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif pour le hameau des Bordes sera nécessaire.</p> <p>Système de collecte : Aucun déversement en A2 n'a été enregistré pour 2024 selon les données fournies au format SANDRE. Le trop-plein du poste de relèvement fonctionne essentiellement quand les pompes sont mises à l'arrêt par l'exploitant en période de débordement de l'Aubetin pour éviter le lessivage de la station d'épuration.</p> <p>La station d'épuration est en surcharge hydraulique régulière avec 309 jours de dépassement de la capacité hydraulique (90 m³/j), dont 157 jours supérieurs au double de cette capacité. Le coefficient de charge hydraulique moyen est supérieur à 200 % pour cette année.</p> <p>Le réseau collecte toujours beaucoup d'eaux claires parasites permanentes, lors de période de nappe haute, et des eaux météoriques malgré sa nature entièrement séparative.</p> <p>Le débit maximum atteint le 10 octobre suite à une pluie de 52 mm la veille est de 756 m³/j.</p> <p>Le débit maximum de temps sec en période de nappe haute est de l'ordre de 135 m³/j.</p> <p>Station d'épuration : Les résultats de la mesure d'autosurveillance réalisée par le délégataire ainsi que ceux des visites SATESE étaient conformes et respectent les normes de l'arrêté préfectoral sauf pour le paramètre MES le 03/04/2024. Le système d'assainissement est déclaré non conforme en performances en raison de la surcharge hydraulique importante de la station d'épuration. La SAUR doit revoir les normes de rejet prises en compte qui ne correspondent pas à celles applicables pour ce système d'assainissement.</p> <p>Les données de production de boue, qui traduisent l'élimination de la pollution, transmises par l'exploitant au format SANDRE était en adéquation avec la production théorique.</p> <p>Cependant, au vu des nombreux dépassements de la capacité hydraulique et du volume du clarificateur (43 m³), il est difficilement concevable que la production de boue annoncée soit réelle.</p> <p>Un effort de représentativité sur les mesures l'autosurveillance est attendu. En effet, la représentativité des mesures (nombre d'EH en rapport avec la BDO5 ou le NK) n'est pas satisfaisante. En absence de by-pass, même en présence d'une forte dilution (ECPP ou ECM) la charge polluante est collectée sur la station.</p> <p>Travaux et études : Le SATESE a préconisé à l'exploitant d'améliorer sa prise d'échantillon lors des extractions afin de fiabiliser son calcul de production de boue annuelle, d'installer des poches filtrantes pour s'affranchir des lits de séchage (surface trop limitante pour permettre un séchage notamment en période hivernale) et de mettre en place une régulation hydraulique à hauteur de 11 m³/h (débit actuel des pompes excessif d'un facteur supérieur à 3 par rapport aux capacités du clarificateur) pour éviter les pertes de boues.</p> <p>L'étude de SDA intercommunal a démarré le 11 avril 2023 (cf Egis Eau). La campagne de mesures a eu lieu au printemps 2024 et la phase 4 devrait se terminer fin 2025.</p> <p>Compte tenu de la collecte importante d'eaux claires parasites, de l'âge de la station et de la nécessité de revoir la filière de traitement des boues, cette collectivité doit faire partie des priorités avec : soit une reconstruction en lieu et place, soit l'étude d'un raccordement sur le système d'assainissement de Pommeuse. Des travaux sur les réseaux de collecte seront par ailleurs indispensables à réaliser en parallèle pour réduire les apports d'eaux parasites (permanentes et météoriques).</p>
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 296 m³/j : 30 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,955 km Capacité hydraulique TS : 90 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 90 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : LITS DE SÉCHAGE Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)</p>	
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

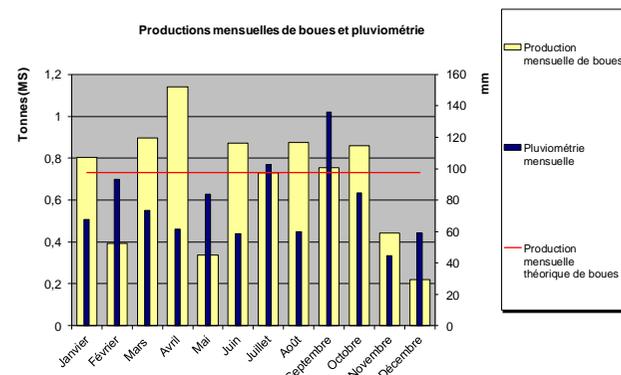
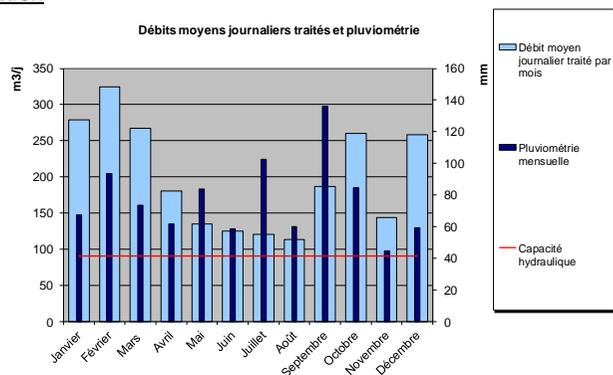
Communes raccordées : FAREMOUTIERS, SAINT-AUGUSTIN

Nombre de raccordables :	504	habitants	378	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	52	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	82	m ³ /j	moyen :	199,4	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	407 E.H.	maxi temps sec :	135	m ³ /j	maxi temps de pluie :	756	m ³ /j
pollution NK :	81%	date :	11/2024	hydraulique :	222%	Production annuelle de boues :	8,3	tMS	56	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	57,7	kwh/j	2,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	93%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	21/02/2024	210	133			30,8	26	102	15,6	7,69	3,68	19,3	1,67
	A2+A5+A4	21/02/2024	210	20			11,7	8,41	29,9	3,31	0,95	2,86	6,17	0,97
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/03/2024	197	198			201	211	584	56	37,9	0,24	56	6,47
	A2+A5+A4	18/03/2024	197	2			6,58	3	20,3	2,08	0,49	6,6	8,68	0,66
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/04/2024		100			67	74	187	29			29	3,1
	A2+A5+A4	03/04/2024		37			28,2	19	75	8,3	4,2	0,21	8,51	0,84
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	26/11/2024	266	92,4			45,9	79	175	22,9			24,2	2,58
	A2+A5+A4	26/11/2024	266	4			7	3	20	3,7			5,64	1,1
Flux amont retenus en kg/j				24			13	21	46	6,1				0,69
Flux amont retenus en E.H.				272				350	310	407				406
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				15,8			13,4	8,35	36,3	4,35	1,88	3,22	7,25	0,89
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				85,7			75,3	84,2	78,9	82,6			75	65,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-CYR-SUR-MORIN / STATION INTERCOMMUNALE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037740502000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN	<p>Actuellement, seule la commune de Saint-Cyr-Sur-Morin est raccordée pour un total estimé de 446 E.H (595 habitants raccordables). Les travaux de raccordement en domaine privé des usagers au nouveau réseau d'assainissement de la commune de Saint-Ouen-sur-Morin (initialement en assainissement non collectif) sont en cours pour un total de 247 E.H (330 habitants raccordables) avec un réseau d'eaux usées neuf.</p> <p>Système de collecte : Les données réglementaire de débit (ou de by-pass) fournies au verso concerne seulement pour le moment la commune de Saint-Cyr-Sur-Morin. Les données de by-pass au trop plein du PR terminal n'ont pas été transmises. Le débit moyen donne une charge hydraulique moyenne de 0.24 m/j sur les filtres, valeur faible mais qui masque des variations importantes d'un jour à l'autre (cf. 72% de réseau unitaire). Le percentile 95 des débits amené à augmenter est de l'ordre de 280 m³/j. Les débits caractéristiques estimés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débit minimum temps sec : 52 m³/j (en adéquation avec la consommation eau assainie de Saint-Cyr-sur-Morin : 59 m³/j) - Débit maximum temps sec : 69 m³/j (Estimation des ECPP ± 17 m³/j) - Débit maximum temps de pluie : 740 m³/j (ce débit représente 1.6 fois la capacité hydraulique de temps de pluie)/correspond à un fonctionnement 24h/24 des pompes de temps sec du PR terminal Pâtis (30 m³/h) et à une charge hydraulique de 1.5 m/j sur les casiers ce qui demeure ponctuellement gérable par les filtres. <p>2 déversoirs d'orage existent sur la commune de Saint-Cyr-sur-Morin (DO de l'église et DO du pont, avenue Daniel Simon). Les 2 points SANDRE S16 de suivi des surverses (point A2) sont : celui du trop-plein du poste terminal de St Cyr-sur-Morin : PR du pâtis (récupère le trop plein du bassin d'orage attendant de 165 m³/une fois plein l'alimentation de celui-ci doit normalement s'arrêter) et à court terme le trop-plein du poste terminal reprenant les effluents de Saint-Ouen-sur-Morin.</p> <p>Station d'épuration : Deux mesures d'autosurveillance, un bilan 24h et une visite SATESE ont été réalisés en 2024, les normes de rejet étaient respectées. La mesure d'efficacité de 24 heures a été réalisée par le SATESE en juin 2024 et met en évidence un certain nombre de dysfonctionnements. Sur le réseau : Le fonctionnement du PR Pâtis n'est pas satisfaisant (absence de régulation, fiabilité des mesures de débits d'eaux brutes, d'eaux traitées et de by-pass à confirmer, remontée de données incomplète, bouchage régulier des pompes de temps sec). Sur la station : La répartition de l'effluent brut n'est pas équitable sur les deux files du 1er étage. Il n'existe pas de point de mesure fiable du débit sur la station pour réaliser une comparaison avec les débits d'eaux brutes en poste fixe. Le regard du débitmètre électromagnétique de sortie n'est pas étanche, l'équipement se retrouve constamment immergé. Le niveau d'eau de la zone de rejet végétalisée met en charge la canalisation de rejet en aval du débitmètre.</p> <p>Le système d'assainissement est jugé non conforme en performances au titre de l'année 2024 par la Police de l'Eau. En effet, le point A2 n'est pas équipé, ou les données relatives à l'autosurveillance de ce point ne sont pas transmises. Sur le plan documentaire, le bilan annuel n'a pas été transmis.</p> <p>Travaux et études : En 2025, le fonctionnement du poste principal de Saint-Cyr-Sur-Morin a été revu. Un panier dégrilleur a été installé pour limiter les bouchages des pompes. Il reste à changer la vanne du bassin d'orage (HS). Le report des by-pass ne semble toujours pas opérationnel. Le raccordement des abonnés de la commune de Saint-Ouen-sur-Morin est en cours, il devrait être finalisé pour fin 2025, de même que le raccordement des habitants rues Hazard et Verte à Saint-Cyr-sur-Morin (extension de réseaux récentes sur des rues en assainissement non collectif mais zonées en collectif).</p>
Mise en service : 21/02/2023 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN	
Exploitant : CC DES DEUX MORIN	
Constructeur : EDGARD DUVAL	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F625-2019/050	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Petit Morin du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R143)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Petit Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1250 E.H Débit de référence : 466 m ³ /j	
: 75 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 13,301 km	
Capacité hydraulique TS : 216 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 28%	
Capacité hydraulique TP : 466 m ³ /j (pluie) Unitaire : 72%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

Caractéristiques de fonctionnement

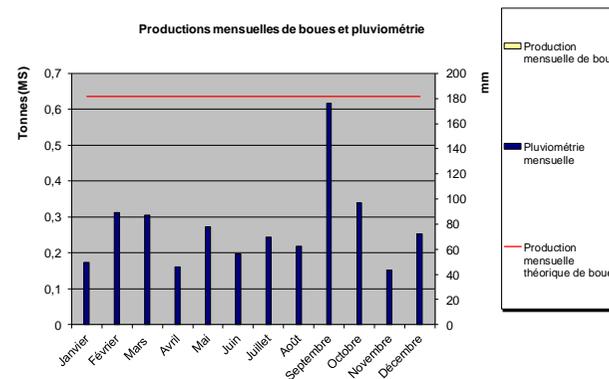
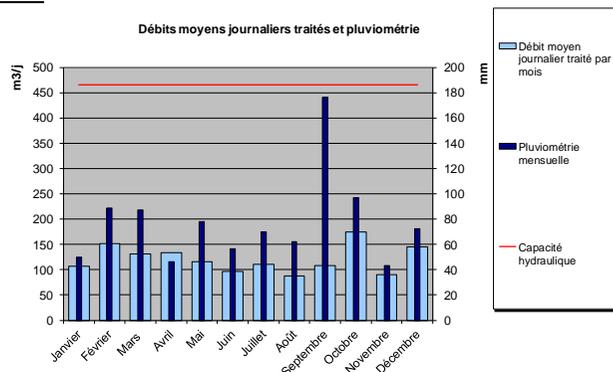
Communes raccordées : SAINT-CYR-SUR-MORIN, SAINT-OUEN-SUR-MORIN

Nombre de raccordables :	925	habitants	694	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	98 (*65 St-Cyr seule)	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	52	m ³ /j	moyen :	121,2	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	353 E.H.	maxi temps sec :	69	m ³ /j	maxi temps de pluie :	740	m ³ /j
pollution NK :	28%	date :	06/2024	hydraulique :	26%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	6,2	kwh/j	0,4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/06/2024	52	271			413	323	700	87,3			87,6	10,8
	A2+A5+A4	11/06/2024	52	17			28,3	13	59	6,9			73,4	7,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/07/2024	90	420			207	203	628	91,2			91,2	10,3
	A2+A5+A4	11/07/2024	79	5,7			18,5	4	66	8,9			43,2	6,89
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	27/11/2024	85	660			260	240	820	62			62	8,2
	A2+A5+A4	27/11/2024	106	4,5			9,25	3	31	2,1			34	4,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/12/2024		12			4,2	4	13	2,1			2,1	2
	A2+A5+A4	12/12/2024		7			11,2	5	35	3,7	2,3	44,3	48	4,6
Flux amont retenus en kg/j				14			22	17	36	5,3				0,56
Flux amont retenus en E.H.				157				282	243	353				329
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8,55			16,8	6,25	47,8	5,4	2,3	44,3	49,6	5,72
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				83,3			70,2	73,2	69,4	69,8			26,6	27,7
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				70	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-DENIS-LES-REBAIS / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037740602000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN
 Mise en service : 25/01/2021 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE
 Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN
 Exploitant : CC DES DEUX MORIN
 Constructeur : CREA Step
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F 653 N° MISE 2013/120
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Raboireau(RUISSEAU)(R149-F6538000)
 Ru (ou autre) : Raboireau
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Grand Morin
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 640	E.H	Débit de référence	: 140 m ³ /j
	: 38,4	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,8 km
Capacité hydraulique TS	: 110	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 140	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé

Commentaires

Cette station d'épuration a été mise en eau le 25 janvier 2021. Elle reprend les effluents en provenance du bourg et des hameaux de Vinot et Mazagran équipés antérieurement de stations d'épuration obsolètes.

Système de collecte

Les raccordements sur le nouveau réseau séparatif ont été finis au cours de l'année 2023. En juin 2023, 194 habitations étaient raccordées (soit environ 582 raccordables ce qui représente 89 % des raccordables attendus), dont toutes les personnes ayant adhéré à l'opération sous maîtrise d'ouvrage publique. En fin d'année 2023, toutes les habitations étaient raccordées selon la CC2M.

Cependant, de nouveau pour 2024, les données de débit de temps sec sont ponctuellement largement inférieures au débit attendu (19 m³/j en moyenne fin avril/début mai). Est-ce le résultat de défauts de collecte ponctuels ?

Pour 2025, il est impératif de transmettre des données débitométriques journalières sur l'amont et l'aval, ainsi que des volumes d'eau assainie et le nombre de raccordés à l'assainissement réels pour l'année 2024 et 2025. Actuellement, ce sont des moyennes hebdomadaires qui sont transmises.

L'installation d'un débitmètre US au niveau du canal venturi en sortie de station a été réalisé, des données débitométriques journalières seront donc disponibles pour 2025.

Station d'épuration

Lors des 2 visites SATESE et de la mesure d'autosurveillance de novembre, la qualité du rejet était conforme à la norme de rejet. Le système d'assainissement a été considéré conforme par les services de police de l'eau.

La mesure d'autosurveillance réalisée en novembre 2024 met en avant une charge en pollution (base NTK de 468 EH). Cette valeur est cohérente par rapport à l'estimation du nombre de raccordables bien que les autres paramètres soient très faibles. Le coefficient de charge en pollution est de l'ordre de 73%.

Le bilan annuel n'a pas été établi par la collectivité. Ce point est à corriger pour 2025.

Etudes et travaux

Un SDA intercommunal est en cours sur le périmètre de la CC2M. Ses conclusions confirment à nouveau logiquement la nécessaire reconstruction des dispositifs des hameaux de Chantareine et Les Marchés (priorité restant à déterminer), avec une mise en séparatif des réseaux d'eaux usées. Les travaux ont été inscrits dans la tranche 2, d'ici 3 à 6 ans.

Caractéristiques de fonctionnement

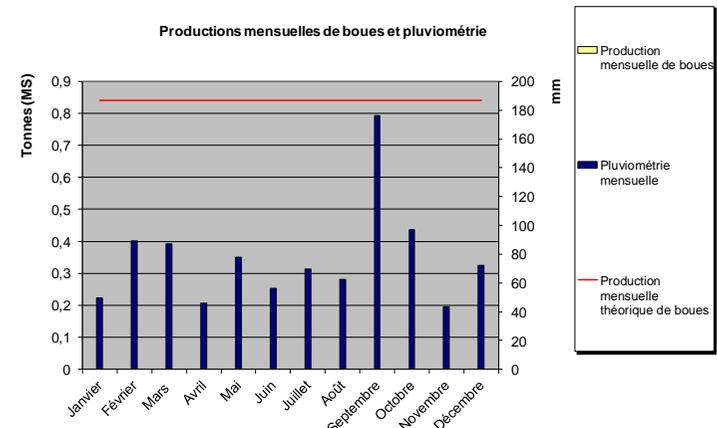
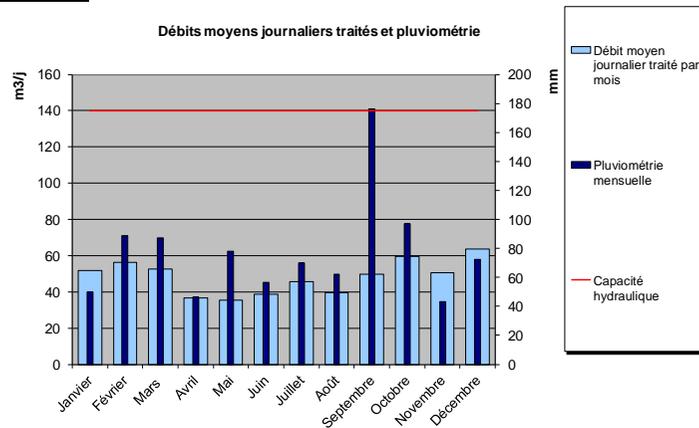
Communes raccordées : SAINT-DENIS-LES-REBAIS

Nombre de raccordables :	660	habitants	495	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	57	m ³ /j	réf. :	2021	mini temps sec :	39	m ³ /j	moyen :	48,3	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	467 E.H.	maxi temps sec :	47	m ³ /j	maxi temps de pluie :	107	m ³ /j
pollution NK :	73%	date :	11/2024	hydraulique :	34%	Production annuelle de boues :	tMS			gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/06/2024		220			178	210	472	118			118	10
	A2+A5+A4	20/06/2024		19			20,8	12	59	4,4	2,4	70,6	75	9,7
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/10/2024		192			140	150	398	112			112	8,4
	A2+A5+A4	23/10/2024		6			11,2	4	37	1,4	0,1	59,2	60,6	7,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/11/2024	84	172			124	120	380	84			84	8
	A2+A5+A4	19/11/2024	84	17,5			22	9	70	6			87,3	8,6
Flux amont retenus en kg/j				14			10	10	32	7				0,7
Flux amont retenus en E.H.				160				167	211	467				412
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				14,2			18	8,33	55,3	3,93	1,22	64,9	74,3	8,47
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,7			87,5	94,7	86,6	96			27,5	6,16
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					90			90	85	80				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037740605000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN</p> <p>Mise en service : 01/01/1975 Technicien SATESE : Laurent CROS</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE</p> <p>Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN</p> <p>Exploitant : CC DES DEUX MORIN</p> <p>Constructeur :</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015</p> <p>Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Ru de l'Orgeval(R149-F6540600)</p> <p>Ru (ou autre) : Raboireau</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Grand Morin</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Cette installation dispose d'un poste de relèvement dont le fonctionnement n'est pas suivi, les débits admis ne sont donc pas connus, tout comme la consommation électrique.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Ce dispositif ne permet pas d'assurer un traitement performant des eaux usées collectées en raison de sa conception technique obsolète.</p> <p>A l'occasion de la visite SATESE, le fossé était en charge. Les eaux du fossé rentraient dans l'installation via le by-pass (la hauteur d'eau dans le fossé étant supérieure au niveau du by-pass) et diluait fortement les effluents. L'absence de traitement ne permettait pas d'obtenir une qualité suffisante pour respecter les normes de rejet en vigueur sur cette installation sur le paramètre MES. Les autres paramètres étaient atteints par défaut puisque l'effluent était dilué par les eaux du fossé.</p> <p>Le fossé devait être curé par les services du Département en charge de la D19 afin de faciliter l'écoulement du rejet. Il est nécessaire que la CC2M contacte les services de la direction des routes du Département afin que le curage soit fait dans les temps et avant mise en charge.</p> <p>Aucune donnée de curage de boues du décanteur n'a été transmise.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) finalisé en 2002 prévoyait déjà la réalisation d'une nouvelle station d'épuration pour cet écart. Le SDA intercommunal finalisé à l'été 2024 confirme à nouveau logiquement la nécessaire reconstruction du dispositif, la mise en séparatif du réseau de collecte amont (très dégradé confirmé par les ITV réalisées dans le cadre du SDA) en parallèle sera fait en parallèle. Les travaux sont prévus en priorité 2 (dans 3 à 6 ans).</p> <p>Il a été acté que ce système d'assainissement relève bien du collectif, de par la structure des réseaux publics de collecte en place et des ouvrages de traitement présents qui ne peuvent pas être assimilés à un simple dessableur. Un courrier de la DDT émis le 20 avril 2021 a permis d'officialiser à nouveau les choses et permettrait à la CC2M de justifier la remise en place d'une redevance assainissement collectif auprès des usagers raccordés (ceux bénéficiant d'une filière d'ANC aux normes (nouvelles constructions récentes) pouvant bénéficier d'une dérogation allant jusqu'aux 10 ans).</p> <p>La redevance d'assainissement collectif n'a pas été mise en place pour le moment. Cette action est à prévoir pour permettre de dégager les recettes nécessaires à un entretien minimal et à plus long terme permettre de réaliser les investissements nécessaires à la mise aux normes de ce dispositif qui seront décidés au SDA.</p>
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 100 E.H Débit de référence : 15 m³/j</p> <p>: 6 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 0,443 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 15 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 0%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 15 m³/j (pluie) Unitaire : 100%</p> <p>File eau : FILTRE PERCOLATEUR</p> <p>File boues : DIGESTEUR</p> <p>Destination des boues : ABSENCE DE PRODUCTION DE BOUES (100%)</p>	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

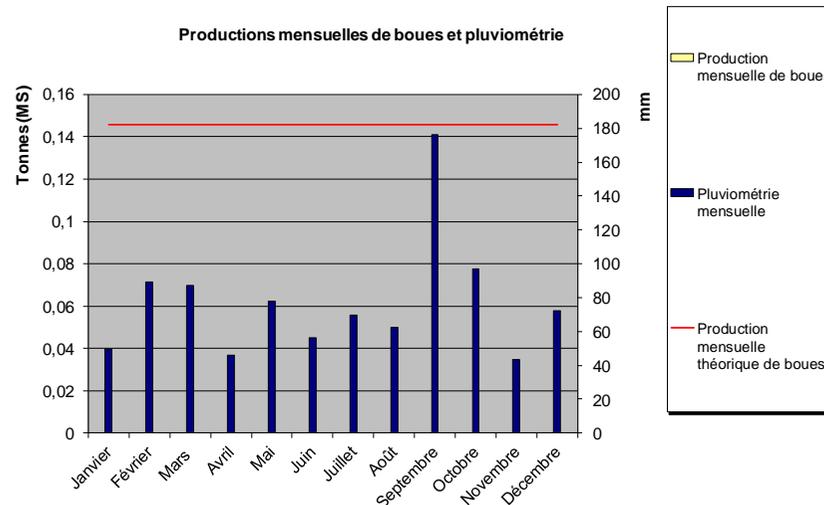
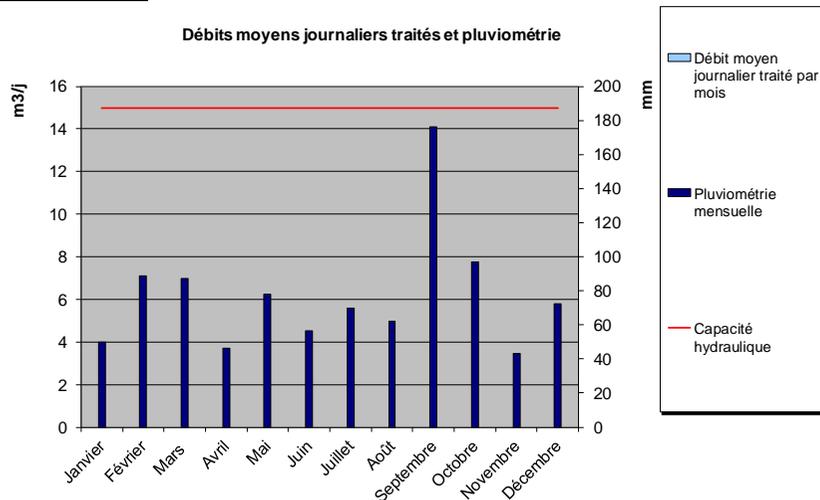
Communes raccordées : SAINT-DENIS-LES-REBAIS - Hameau de Chantareine

Nombre de raccordables :	108	habitants	81	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non
Consommation eau assainie :	13	m ³ /j	réf. :	2021	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	81 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j
pollution DBO5 :	81%	date :	12/2024	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :		Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/06/2024		55			66,6	73	187	33			33	3,5
	A2+A5+A4	20/06/2024		41			28,8	22	71	23	19	8,47	31,5	2,8
Flux amont retenus en kg/j				7,3			4,4	4,9	12	1,2				0,14
Flux amont retenus en E.H.				81				81	81	81				82
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				41			28,8	22	71	23	19	8,47	31,5	2,8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				25,5			56,8	69,9	62	30,3			4,64	20
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					50			60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-DENIS-LES-REBAIS / LES MARCHES

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037740604000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER-CHABRAN
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Ru de l'Orgeval (R149-F6540600)
Ru (ou autre)	: Raboireau
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 100	E.H	Débit de référence	: 15 m ³ /j
	: 6	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 0,773 km
Capacité hydraulique TS	: 15	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 0%
Capacité hydraulique TP	: 15	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 100%
File eau	: FILTRE PERCOLATEUR			
File boues	: DIGESTEUR			
Destination des boues	: ABSENCE DE PRODUCTION DE BOUES (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Sans objet

Commentaires

Système de collecte

Cette installation dispose d'un poste de relèvement dont le fonctionnement n'est pas suivi, les débits admis ne sont donc pas connus, tout comme la consommation électrique. La collecte d'eaux claires est importante (très forte dilution des eaux usées prélevées en entrée à l'occasion de la visite SATESE de juin).

Station d'épuration

Ce dispositif ne permet pas d'assurer un traitement performant des eaux usées collectées en raison de sa conception technique obsolète.

La qualité du rejet n'était pas suffisante pour respecter les normes de rejet en vigueur sur cette installation sur le paramètre MES lors de la visite SATESE. Les autres paramètres étaient atteints par défaut puisque l'effluent était dilué par des eaux météoriques et de ressuage.

Du fait de la forte dilution, il est très difficile d'obtenir des rendements supérieurs à 50 % ; les eaux usées entrant, ayant déjà les caractéristiques d'une eau traitée ce qui relativise l'impact sur le milieu naturel selon les périodes de l'année.

Aucun curage du digesteur n'a été réalisé en 2024.

Travaux et études

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) finalisé en 2002 prévoyait déjà la réalisation d'une nouvelle station d'épuration pour cet écart. Le SDA intercommunal a été finalisé à l'été 2024 et confirme à nouveau logiquement la nécessaire reconstruction du dispositif, la mise en séparatif du réseau de collecte amont (très dégradé confirmé par les ITV réalisées dans le cadre du SDA) sera réalisée en parallèle. Les travaux sont prévus dans la tranche 2 (dans 3 à 6 ans).

Il a été acté que ce système d'assainissement relève bien du collectif, de par la structure des réseaux publics de collecte en place et des ouvrages de traitement présents qui ne peuvent pas être assimilés à un simple dessableur. Un courrier de la DDT émis le 20 avril 2021 a permis d'officialiser à nouveau les choses et permettrait à la CC2M de justifier la remise en place d'une redevance assainissement collectif auprès des usagers raccordés (ceux bénéficiant d'une filière d'ANC aux normes (nouvelles constructions récentes) pouvant bénéficier d'une dérogation allant jusqu'aux 10 ans).

La redevance d'assainissement collectif n'a pas été mise en place pour le moment. Cette action est à prévoir pour permettre de dégager les recettes nécessaires à un entretien minimal et à plus long terme permettre de réaliser les investissements nécessaires à la mise aux normes de ce dispositif.

Caractéristiques de fonctionnement

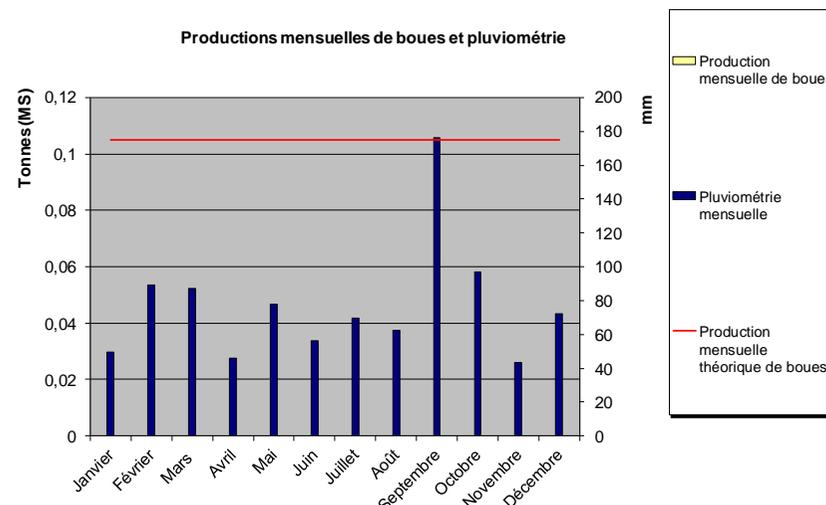
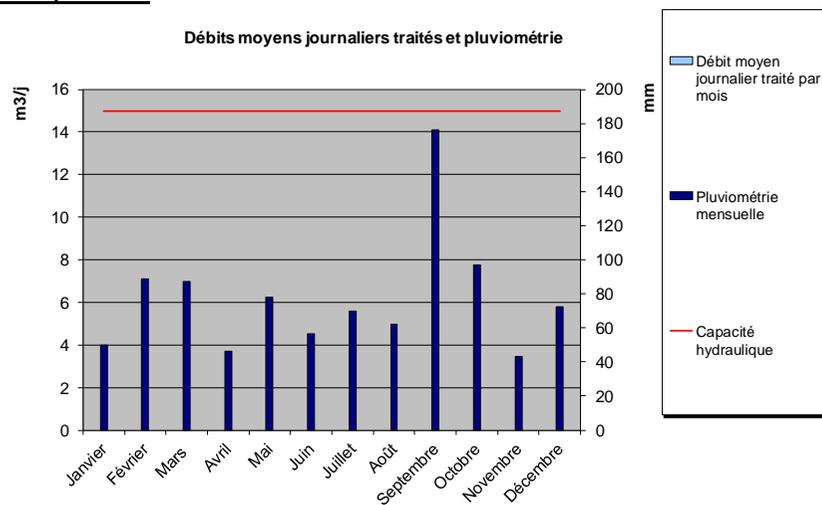
Communes raccordées : SAINT-DENIS-LES-REBAIS- Hameau des Marchés

Nombre de raccordables :	80	habitants	60	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non
Consommation eau assainie :	10	m ³ /j	réf. :	2019	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	58 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j
pollution DBO5 :	58%	date :	12/2023	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :		Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/06/2024		8			7,4	5	27	9,5			9,5	1,6
	A2+A5+A4	20/06/2024		11			6	4	16	3,8	3,5	12,7	16,5	1,2
Flux amont retenus en kg/j				5,2			3,1	3,5	8,7	0,87				0,09
Flux amont retenus en E.H.				58				58	58	58				53
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				11			6	4	16	3,8	3,5	12,7	16,5	1,2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				0			18,9	20	40,7	60			0	25
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY / STATION INTERCOMMUNALE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037740702000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte : La situation est similaire à celle des années antérieures avec peu de dépassements de la charge hydraulique (16) et un coefficient de charge hydraulique moyen de 65%. Par contre, les volumes d'eaux claires parasites permanentes ont notablement progressé le niveau des nappes étant élevé : 1200 m³/j, soit 37 % du volume assaini. Les volumes by-passés aux points A2 et A5 représentent moins de 0.9 % du débit traité sur la station d'épuration (contre 0.15 % en 2023). Le volume total by-passé sur le réseau est en nette augmentation (4,8 % du volume global généré par le système de collecte contre moins de 0.4 % en 2023). Ces rejets d'eaux usées dans le milieu naturel sont principalement liés aux dysfonctionnements du PR Patton : blocage DIP par ensablement, bridage du débit avec déversements temps sec, arrêt lié à la casse d'un tronçon du réseau rue du château. Le système de collecte a été jugé non conforme par la police de l'eau pour absence d'alerte pendant 10 jours du dysfonctionnement de cet ouvrage.</p> <p>Station d'épuration : Les performances de la station d'épuration se sont nettement dégradées en 2024 après 18 années de conformité de l'installation, avec des dépassements des valeurs rédhitoires en MES et DCO et un ratio de production de boues très faible de 5 g/EH/j pour un ratio théorique attendu de 66 g/EH/j. Ce déficit de boues indique la quasi-absence d'extraction de boues au cours de l'année. Cette situation résulte de nombreux facteurs dont 2 majeurs : manque de personnel pour une bonne gestion des boues, multiples pannes sur l'atelier de déshydratation (gaveuse, centrifugeuse et centrale à polymère).</p> <p>En conséquence, la concentration en boues dans les bassins d'aération est restée très élevée toute l'année avec une très faible capacité des boues à décanter, facteurs très favorables aux pertes de boues dans les eaux épurées. Il est relevé aussi une difficulté à traiter les matières azotées, et tout particulièrement, en septembre-octobre (2 turbines hors service). D'autres dysfonctionnements sont survenus : bouchage sur la restitution du bassin d'orage et dysfonctionnement des prétraitements avec accumulation de filasses dans les ouvrages. La charge polluante en moyenne annuelle (NTK et PT) est nettement supérieure à la charge théorique attendue (+33 % environ/volet non domestique ?) et en nette augmentation par rapport à 2023 (valeur à confirmer sur 2025).</p> <p>Contrairement à l'objectif d'incinérer toutes les boues sur le four de Dammarie-les-Lys, 96 % ont été compostées sur la plateforme de compostage de Sivry-Courtry. Les boues sont de très bonne qualité avec des teneurs en micropolluants basses. Les écarts débitométriques mesurés entre l'amont et l'aval sont restés supérieurs à 10 % sur une période s'étalant de mi-juin à mi-octobre.</p> <p>Travaux et études : Un plan d'actions a été défini pour un retour à une situation normale. Par ailleurs, il est nécessaire de mener une réflexion sur la représentativité de la charge mesurée à l'entrée de la station d'épuration qui semble surestimée.</p> <p>Le projet de reconstruction de la station d'épuration arrivé au stade de la définition du programme détaillé technique sera relancé au second semestre 2025 pour la réalisation des études préalables. La consultation des entreprises se fera sous forme d'un marché public global de performance (conception/réalisation). Malgré l'absence d'urgence à réaliser cet investissement et de financement du CD77 et de l'AESN confirmé à moyen terme, cet investissement permettrait, entre autres, de sécuriser la filière de traitement des boues qui repose sur une seule centrifugeuse et un système d'alimentation des bennes peu pratique.</p>
Mise en service : 01/03/2006 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CAMVS	
Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST	
Constructeur : DEGREMONT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 2023/DDT/SEPR-027	
Arrêté préfectoral boues : D04/019/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Ecole de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R92)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Ecole	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 20000 E.H Débit de référence : 5307 m ³ /j	
: 1200 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 68,75 km	
Capacité hydraulique TS : 3318 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 92%	
Capacité hydraulique TP : 5307 m ³ /j (pluie) Unitaire : 8%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE	
Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (3,9%) CENTRE DE COMPOSTAGE (96,1%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 24	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

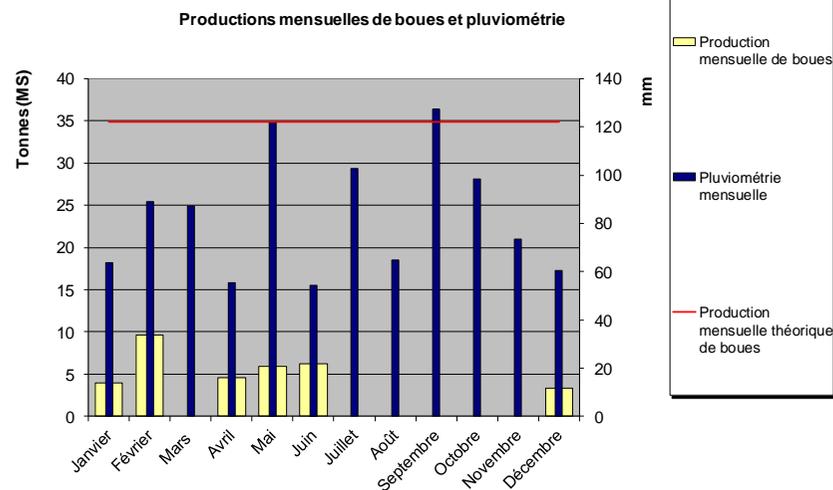
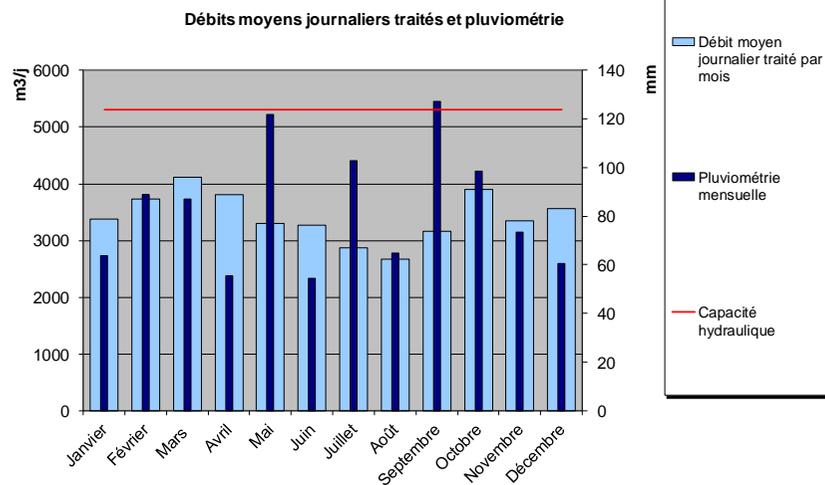
Communes raccordées : AUVERNAUX, PRINGY, SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

Nombre de raccordables :	17635	habitants	13226	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	2307	m ³ /j	réf. :	2020 à 2023	mini temps sec :	2324	m ³ /j	moyen :	3425,8	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	17600 E.H.	maxi temps sec :	3275	m ³ /j	maxi temps de pluie :	11044	m ³ /j
pollution NK :	88%	date :	12/2024	hydraulique :	65%	Production annuelle de boues :	33,7	tMS	5	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	2956,7	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	8%	Traitement P :	Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				1227			990	1304	2343	264				28
Flux amont retenus en E.H.				13633				21733	15620	17600				16471
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				75,9			11,1	6,13	91,9	9,11			9,75	0,7
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				89,9			94,7	97,3	90,5	87,6			86,8	89
Normes de rejet journalières en mg/l					30			20	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					92			93	87	80				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-GERMAIN-LAXIS / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>
Code Sandre	: 037741001000	Ingénieur SATESE	: Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte : Sur le plan hydraulique, la situation a été particulièrement dégradée pour cette année particulièrement pluvieuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> Surcharge hydraulique quasi-permanente de la station d'épuration avec un taux de charge hydraulique moyen de 237 % et 318 dépassements du débit nominal (87 % du temps), situation chronique depuis plusieurs années; Forte intrusion d'eaux claires parasites permanentes (ECP) en nappe haute qui représentent 10 fois le volume théoriquement assaini, phénomène qui s'est amplifié par rapport aux années antérieures ; Intrusion d'ECP en temps sec/nappe basse toujours significative (173 m³/j, soit 240 % du volume théoriquement assaini). <p>Les eaux claires proviennent principalement du ru qui s'infiltré dans le réseau au niveau de certains regards dont celui situé à l'angle de la rue du Lavoir et de la rue de l'église, constat expliquant que les infiltrations perdurent longtemps après l'arrêt des pluies. Il est nécessaire de remédier aux désordres pour revenir à la situation antérieure (avant 2016). Le volume déversé au point A2 est très important (88 506 m³/an) et représente 34 % du débit total arrivant sur la station d'épuration (231 jours de déversements). La mise en place d'une régulation du débit s'impose sur ce dispositif pour préserver la file biologique et ceci à l'instar de ce qui a été fait les 6 premières semaines de l'année 2024.</p> <p>Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée était satisfaisante (exception faite du dépassement en NTK lors de la visite SATESE de mai). La quantification des boues s'est dégradée avec une quantité de boues évacuées surestimée (facteur > 4), le calcul de la siccité des boues épandues se faisant sur la base d'une moyenne de 4 valeurs dont trois paraissant anormales au regard de la filière de traitement en place. Il est indispensable de définir un protocole rigoureux pour le suivi qualitatif des boues épandues.</p> <p>Le déficit de boues est par contre très élevé (87 %) et témoigne des pertes de boues liées à une surcharge hydraulique quasi-permanente et des by-pass. Cela induit une non-conformité du système d'assainissement. La majorité des boues sont recyclées en agriculture, l'autre partie des boues (5.6 %) étant évacuée sous forme de flottants (écrémage du clarificateur). La station connaît une surconsommation électrique due au fonctionnement prolongé des pompes de relèvement (présence importante d'ECP) associé à une augmentation des temps de recirculation.</p> <p>De plus, le dispositif a subi plusieurs dysfonctionnements résolus rapidement (casse de la canalisation de refoulement, panne sur le dégrilleur et plusieurs bouchages entre clarificateur et dégazeur).</p> <p>Travaux et études : Le curage du bassin d'aération et du clarificateur est programmé pour 2025 afin d'éliminer le dépôt de sédiments et déchets qui s'est constitué au fil des ans. Ceci permettra la remise en fonctionnement de l'agitateur et l'installation d'une sonde rédox afin d'optimiser l'aération et améliorer la qualité du rejet pour les matières azotées.</p> <p>Des travaux de réhabilitation du réseau programmés initialement pour 2024 ont été reportés en 2025 au regard des conditions climatiques (canalisation en charge permanente sur de longues périodes), ceux-ci ayant été priorités dans le cadre du SDA de la CAMVS finalisé en 2022. La CAMVS envisage aussi une action groupée de mise en conformité des branchements des particuliers sur les secteurs les plus problématiques.</p> <p>L'exploitant demande un éclaircissement des abords de la station d'épuration pour limiter les problèmes liés aux chutes de branches et de feuilles dans les bassins. Cela induit notamment des bouchages entre le dégazeur et le clarificateur.</p>
Mise en service	: 10/10/2000	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage	: CAMVS			
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST			
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT			
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)			
Arrêté préfectoral eaux	: 00/DAI/2E/116			
Arrêté préfectoral boues	: F446 MISE 2015/078			
<u>Caractéristiques techniques</u>				
Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence : 794 m ³ /j	
	: 60	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 4,609 km	
Capacité hydraulique TS	: 200	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées : 99%	
Capacité hydraulique TP	: 200	m ³ /j (pluie)	Unitaire : 1%	
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: SILO COUVERT			
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (5,6%) VALORISATION AGRICOLE (94,4%)			
<u>Autosurveillance</u>				
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1			
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé	

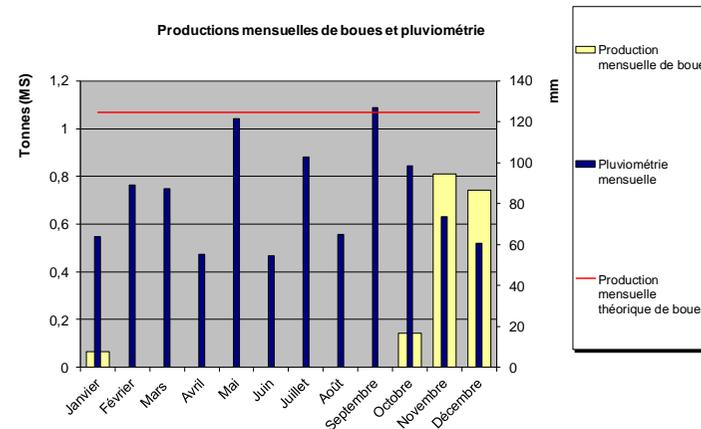
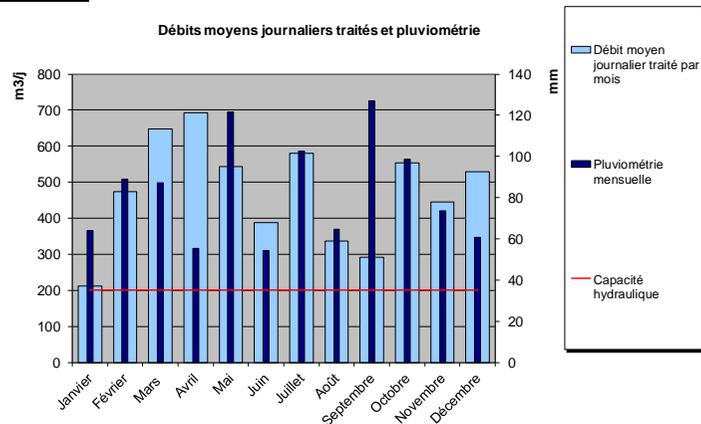
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SAINT-GERMAIN-LAXIS													
Nombre de raccordables :	705	habitants	529	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	81	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	246	m ³ /j	moyen :	474,2	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	593 E.H.	maxi temps sec :	771	m ³ /j	maxi temps de pluie :	981	m ³ /j			
pollution NK :	59%	date :	05/2022	hydraulique :	237%	Production annuelle de boues :	1,8	tMS	8	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	161,6	kwh/j	5,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	13%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/05/2024		35			32,6	40	83	27			27	2,6
	A2+A5+A4	28/05/2024		7,9			9,25	5	27	16	13	0,7	16,7	0,42
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/09/2024	213	48			37,2	41	104	41			45,4	3,2
	A2+A5+A4	04/09/2024	213	4			4	3	10	1,3			8,31	1,7
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/11/2024		45			65,8	73	183	34			34	3,1
	A2+A5+A4	13/11/2024		7			6,75	5	17	3	2	3,1	6,1	1,7
Flux amont retenus en kg/j				40			24	31	74	8,9				0,91
Flux amont retenus en E.H.				444				523	496	593				535
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6,3			6,67	4,33	18	6,77	7,5	1,9	10,4	1,27
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				84,5			83,5	91,1	82,9	76,2			67,3	58,6
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l													20	
Normes de rejet journalières en rendement				92				92	88	80				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-HILLIERS / PIVOT

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037741401000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI
 Mise en service : 01/01/1980 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : SAINT HILLIERS
 Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER
 Constructeur :
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Ru du Durteint(R40-F2310600)

Ru (ou autre) : Durteint
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Voulzie
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 50	E.H	Débit de référence	: 10 m ³ /j
	: 3	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,055 km
Capacité hydraulique TS	: 10	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 10	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + LAGUNE

File boues : DIGESTEUR

Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet

Commentaires

Station d'épuration

La station d'épuration est alimentée gravitairement ce qui ne permet pas d'assurer un suivi régulier des débits traités. Le traitement consiste en une simple décantation (via 2 décanteurs primaires), suivie d'une lagune de décantation dont le rejet s'effectue dans un fossé.

La qualité des eaux en sortie du système lors de la visite du SATESE ne respecte pas les normes de rejet en vigueur. La concentration rédhitoire sur le paramètre MES est dépassée. Ces dépassements sont récurrents depuis plusieurs années maintenant. La station d'épuration est en surcharge polluante au vu du nombre de raccordables (236 EH attendus pour une capacité épuratoire du dispositif de 50 EH). Les boues issues du curage des décanteurs des deux dispositifs de la commune ont été épandues en septembre 2024. La quantité totale de boues produites par les deux dispositifs de la commune représente 4,36 T de MS. -> mettre une prod de bous au prorata des EH estimés comme étant raccordés puis régénérer le document

L'arrêté du 21 juillet 2015 n'impose plus de bilan d'autosurveillance pour les dispositifs d'une capacité épuratoire inférieure ou égale à 200 E.H. Concernant l'autosurveillance en théorie biennale à mettre en place compte tenu de la charge polluante reçue, l'impossibilité de réaliser des mesures de débits et prélèvements représentatifs (cf résultats inexploitable et incohérents du bilan 24h réalisé lors de l'étude de reconstruction des stations d'épuration) permet à la collectivité de se limiter aux prélèvements annuels ponctuels réalisés par le SATESE, par dérogation (processus validé par la DDT).

Travaux et études

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise aux normes des 2 systèmes d'assainissement de la commune a débuté en octobre 2023.

Le futur dispositif d'assainissement de Pivot aura une capacité de 350 EH et sera de type filtres plantés de roseaux verticaux à 2 étages. La capacité hydraulique sera de 122 m³/j (38 m³/j EU + 13 m³/j ECPP + 71 m³/j ECM). La surface active calculée sur le secteur Pivot/Bourg représente 7 500 m² (5 500 m² sur le secteur du bourg et 2 000 m² sur le secteur de Pivot). Le projet de reconstruction s'accompagne d'une réhabilitation d'environ 230 ml de collecteur d'eaux usées en amont direct du dispositif actuel, visant à réduire le volume journalier d'ECPP collectées et la déconnexion de la grille EP du réseau EU en face du n°3 rue du Grand Boissy.

Les investigations conduites par la DDT sur les sites pressentis pour la reconstruction des deux dispositifs d'assainissement de la commune ont conclu à l'absence de zone humide.

L'étude de faisabilité ainsi que le dossier loi sur l'eau provisoire commun ont été présentés au COPIL en octobre 2024.

Une rencontre avec l'exploitant des parcelles agricoles envisagées a eu lieu en mars 2025, les négociations se poursuivent au 1er semestre. Si aucun accord n'est trouvé, une procédure de DUP devra être lancée courant juin 2025.

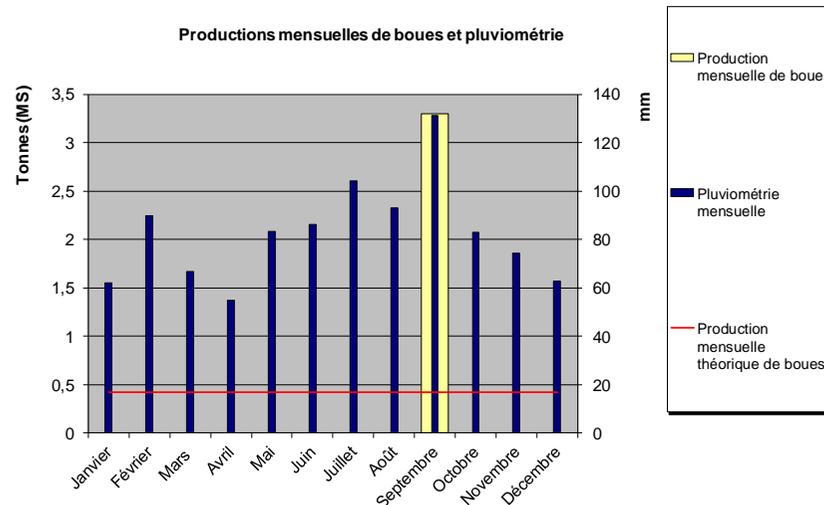
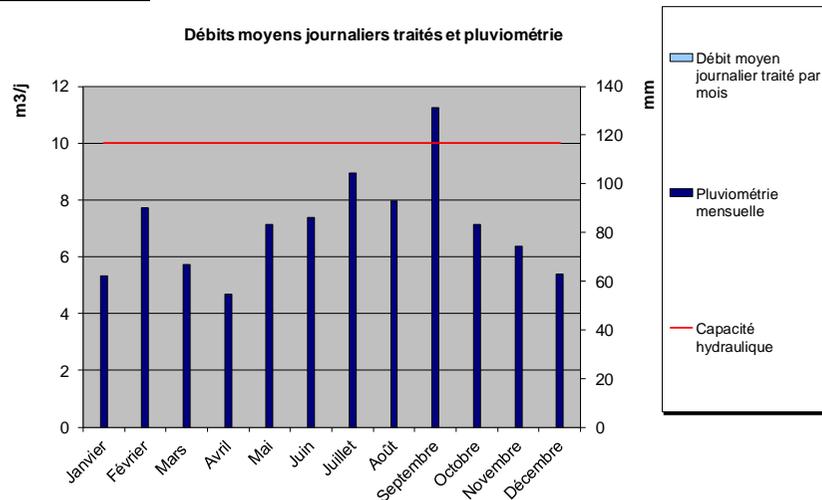
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SAINT-HILLIERS - Pivot													
Nombre de raccordables :	315	habitants	236	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	29	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :			m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	236 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :			m ³ /j				
pollution DBO5 :	472%	date :	12/2024	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	3,3	tMS	38	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	63%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	01/10/2024		400	450	912	362	450	912	207			207	14
	A2+A5+A4	01/10/2024		120	25	87	67,3	37	195	40	26	0,62	40,6	4,1
Flux amont retenus en kg/j				21			13	14	35	3,5				0,4
Flux amont retenus en E.H.				236				236	236	236				236
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				120	25	87	67,3	37	195	40	26	0,62	40,6	4,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				70	94,4	90,5	81,4	91,8	78,6	80,7			80,4	70,7
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					50			60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-HILLIERS / VILLARS

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037741402000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI Mise en service : 01/01/1980 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SAINT HILLIERS Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Ru du Durteint(R40-F2310600) Ru (ou autre) : Durteint Rivière 1 : Rivière 2 : Voulzie Fleuve : SEINE</p>	<p>Station d'épuration</p> <p>La station d'épuration est alimentée gravitairement ce qui ne permet pas d'assurer un suivi régulier des débits traités. Le traitement consiste en une simple décantation primaire suivie d'un rejet dans un fossé (qui rejoint ensuite le ru de Villars), dans lequel les boues s'accumulent.</p> <p>Les exigences de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 ne sont pas atteintes lors de la visite du SATESE d'octobre avec un dépassement des valeurs de concentrations réhivitoires pour les paramètres MES, DBO5 et DCO. Seul un prétraitement est assuré par décantation. Ces dépassements sont récurrents sur ce dispositif. La station d'épuration est en surcharge polluante au vu du nombre de raccordables ce qui accentue le caractère médiocre de l'épuration réalisée. Cette surcharge en pollution, associée à un dispositif de conception obsolète (simple décantation primaire) est clairement à l'origine de ces mauvais rendements.</p> <p>Les boues issues du curage des décanteurs des deux dispositifs de la commune ont été épandues en septembre 2024. La quantité totale de boues produites par les deux dispositifs de la commune représente 4,36 T de MS.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 50 E.H Débit de référence : 10 m³/j : 3 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,019 km Capacité hydraulique TS : 10 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 10 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE File boues : DIGESTEUR Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	<p>Travaux et études</p> <p>La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise aux normes du système d'assainissement a débuté en octobre 2023.</p> <p>Le futur dispositif d'assainissement de Villars aura une capacité de 125 EH. La capacité hydraulique sera de 52 m³/j (14 m³/j EU + 10 m³/j ECPP + 28 m³/j ECM). La surface active calculée sur le secteur de Villars représente 2 900 m². Le projet de reconstruction s'accompagne d'une réhabilitation d'environ 240 ml de collecteur d'eau usée en amont direct du dispositif actuel, visant à réduire le volume journalier d'ECPP collectées (collecteur en bordure du ru).</p> <p>La DDT et l'Agence de l'Eau ont validé le principe de réalisation d'un seul étage de filtre, le niveau de rejet étant peu contraignant pour ce petit dispositif.</p> <p>Les investigations conduites par la DDT sur les sites pressentis pour la reconstruction des deux dispositifs d'assainissement ont conclu à l'absence de zones humides.</p> <p>L'étude de faisabilité ainsi que le dossier loi sur l'eau provisoire commun ont été présentés au COPIL en octobre 2024.</p> <p>Une rencontre avec l'exploitant des parcelles agricoles envisagées a eu lieu en mars 2025, les négociations se poursuivent. Si aucun accord n'est trouvé, une procédure de DUP devra être lancée courant juin 2025.</p>
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

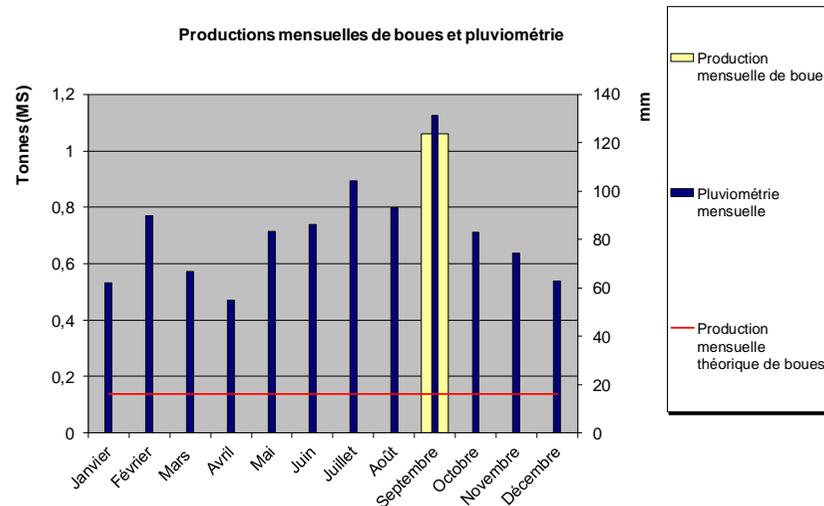
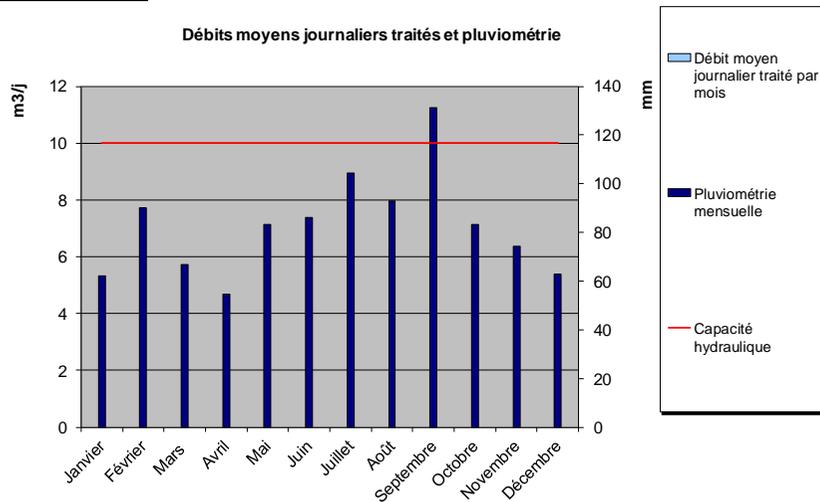
Communes raccordées : SAINT-HILLIERS - Villars

Nombre de raccordables :	101	habitants	76	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	8	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j	
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	76 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j	
pollution DBO5 :	152%	date :	12/2024	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	1,1	tMS	38	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	63%	Traitement P :		Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	01/10/2024		340		967	405	530	967	128			128	10
	A2+A5+A4	01/10/2024		280	220	445	346	340	703	115	89	0,62	116	12
Flux amont retenus en kg/j				6,8			4,3	4,6	11	1,1				0,13
Flux amont retenus en E.H.				76				76	76	76				76
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				280	220	445	346	340	703	115	89	0,62	116	12
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				17,6		54	14,7	35,8	27,3	10,2			9,67	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					50			60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMENTS / ARPENTIGNY

Caractéristiques administratives	Commentaires																				
<p>Code Sandre : 037741503000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 13/12/2007 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137) Ru (ou autre) : Fossé Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte Le débit moyen observé sur l'année est de 4,1 m³/j (charge hydraulique de 55 %). Il est en adéquation avec le volume moyen théorique d'eaux usées de 4,5 m³/j, attendu au regard de la consommation des usagers de l'assainissement. Toutefois, la collecte d'eaux claires d'origine pluviale avérée vient contredire ce constat. La collecte d'eaux claires météoriques (ECM) apparaît importante pour la capacité de ce dispositif. On relève une pointe à 56 m³/j le 10/10/2024 pour une pluie de 78,1 mm en 48h (phénomène exceptionnel). On peut toutefois observer un impact de la pluviométrie sur le volume d'effluents collectés pour la majorité des événements pluvieux supérieurs à 10 mm de hauteur de pluie. A l'inverse les débits moyens de temps sec en nappe basse (septembre) de 2 m³/j sont bien en deçà du débit attendu au regard de la consommation des usagers de l'assainissement. Comme le calcul des débits qui transitent par le dispositif d'épuration est établi à partir des temps de fonctionnement des pompes, il peut manquer de fiabilité, si le tarage des pompes sous-estime leur débit réel. Afin de lever le doute, il conviendrait que la SAUR réalise un nouveau tarage.</p> <p>Station d'épuration L'autosurveillance n'est plus obligatoire sur les dispositifs de taille inférieure ou égale à 200 équivalents habitants (EH). L'exploitant a cependant réalisé une mesure 24 h en mars. Les résultats de cette mesure et les prélèvements ponctuels du SATESE effectués en avril, respectent largement le niveau de rejet réglementaire, en allant d'ailleurs au-delà, avec une bonne nitrification des effluents, grâce à la conception du procédé par filtre planté de roseaux à 2 étages verticaux qui permet ce niveau de rejet, réglementairement non requis. Ce procédé peut tolérer par ailleurs les à-coups hydrauliques ponctuels, qui sont occasionnés par la collecte d'eaux pluviales par le réseau. Le fonctionnement de ce dispositif peut donc être considéré comme fiable. Les données de la mesure 24h de l'exploitant sont trop disparates d'un paramètre à l'autre pour permettre de réactualiser les coefficients de charge polluante du dispositif. Le SATESE a de ce fait reconduit les coefficients calculés à partir des données eau et assainissement de l'année 2023 fournies par la SAUR. Afin de rendre possible la réactualisation de ces coefficients chaque année, il conviendrait que la SAUR fournisse dans son bilan annuel, le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif et l'assiette de redevance correspondante.</p> <p>Travaux Le niveau de boue accumulé en surface des casiers du 1^{er} étage en service depuis 17 ans, a atteint son maximum. 2 filtres ont été curés en mars 2025. Dans le cadre du SDA intercommunal, la campagne de mesures a débuté le 01/02/2024 et s'est terminée le 27/05/2024. Les premiers résultats sont : - ECPP (eaux claires parasites permanentes) : 1,8 m³/j (15 %) - Surface active = 0,2 ha.</p>																				
<p>Caractéristiques techniques</p> <table border="0"> <tr> <td>Capacité pollution</td> <td>: 50</td> <td>E.H</td> <td>Débit de référence</td> <td>: 7,5 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 3</td> <td>kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 0,36 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 7,5</td> <td>m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 100%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 7,5</td> <td>m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 0%</td> </tr> </table> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>		Capacité pollution	: 50	E.H	Débit de référence	: 7,5 m ³ /j		: 3	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 0,36 km	Capacité hydraulique TS	: 7,5	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%	Capacité hydraulique TP	: 7,5	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%
Capacité pollution		: 50	E.H	Débit de référence	: 7,5 m ³ /j																
	: 3	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 0,36 km																	
Capacité hydraulique TS	: 7,5	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%																	
Capacité hydraulique TP	: 7,5	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%																	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>																					

Caractéristiques de fonctionnement

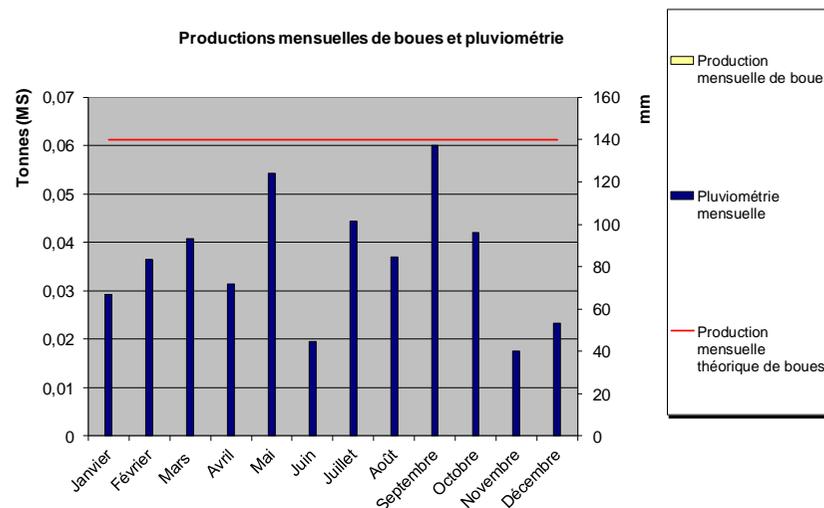
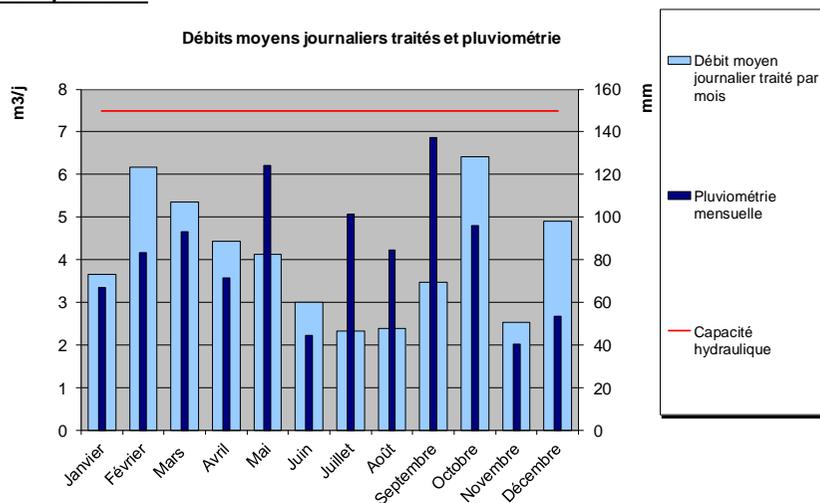
Communes raccordées : SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX – Hameau d'Arpentigny

Nombre de raccordables :	45	habitants	34	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	5	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	2	m ³ /j	moyen :	4,1	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	estimation	Charge DBO5 :	34 E.H.	maxi temps sec :	3	m ³ /j	maxi temps de pluie :	56	m ³ /j
pollution DBO5 :	68%	date :	12/2023	hydraulique :	55%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	2,4	kwh/j	1,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/03/2024	8	56			88,6	106	231	76,9	34,8	7,55	84,4	6,99
	A2+A5+A4	05/03/2024	8	2			6,62	3	20,5	1,17	0,39	23	24,2	5,36
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/04/2024		192			108	110	319	99			99	9,1
	A2+A5+A4	11/04/2024		4			6,5	3	20	1,8	0,57	36,2	38	9,3
Flux amont retenus en kg/j				3,1			1,8	2	5,1	0,51				0,06
Flux amont retenus en E.H.				34				34	34	34				34
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			6,5	3	20	1,8	0,57	36,2	38	9,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,9			94	97,3	93,7	98,2			61,6	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMENTS / MONTRETOUT

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037741502000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/01/1983 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues : D04/40/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137) Ru (ou autre) : Courtablon Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte Une panne du débitmètre début avril a conduit à l'absence de mesures débitométriques jusqu'à début août. Malgré cela, le suivi des débits sur les mois restants a permis d'analyser le fonctionnement du réseau d'assainissement. En l'année 2024 particulièrement humide, il peut être relevé l'intrusion d'eaux claires d'infiltration ou de sources à raison de 15 m³/j environ (calcul estimé à partir de la consommation d'eau des usagers), et l'apport d'eaux pluviales en quantité importante lors des pluies de forte intensité. En effet, le débit maxi de temps de pluie a atteint 270 m³/j le 10 octobre 2024 (pluviométrie cumulée de 78 mm en 48h). Cette valeur dépasse très largement la capacité nominale de la station d'épuration, fixée à 60 m³/j. Le taux de charge hydraulique ce jour-là de 450 %, est exceptionnel. En effet, sur les 20 jours de dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration, 10 jours ont connu un taux de remplissage inférieur à 130%.</p> <p>Station d'épuration La qualité des eaux rejetées mesurée lors des 2 visites du SATESE d'une part et lors de la mesure d'autosurveillance de fréquence biennale d'autre part est satisfaisante. Cependant, la concentration résiduelle en nitrates témoigne d'une dénitrification pas toujours complète (temps d'aération à diminuer à partir des résultats des tests ammoniacque et nitrates de terrain). Par ailleurs, la production de boue approchée par les extractions réalisées du silo vers la station d'épuration de Sept-Sorts, est déficitaire par rapport à la production attendue au regard de la population raccordée. Sous réserve d'une estimation fiable des concentrations des boues extraites du silo lors de leur évacuation vers Sept-Sorts, ce déficit est cette année très marqué et s'élève à 75 % environ. Cela implique une non-conformité locale de la part de la police de l'eau. Il met en évidence que des pertes de boues importantes ont dû avoir lieu lors des surcharges hydrauliques fréquentes de la station d'épuration pendant les pluies. Il est rappelé qu'à ces surcharges hydrauliques des ouvrages, viennent s'ajouter la mauvaise conception du clarificateur équipé d'une seule pompe de recirculation, et un indice de boue élevé qui limite la capacité des boues à décanter. Afin d'optimiser la gestion de ce dispositif et limiter au mieux les pertes de boues avec les eaux épurées, il est primordial que les extractions des boues suivent un protocole adapté de concentration des boues dans le clarificateur, afin d'éviter l'arrêt de la pompe de recirculation au-delà d'une durée de 4 heures. Le SATESE a fourni à l'exploitant un mode opératoire qui devrait lui permettre de respecter cet objectif. Le coefficient de remplissage en pollution qui pourrait être réactualisé par les mesures d'autosurveillance n'a pas pu l'être en 2024, car les résultats obtenus sur les prélèvements amont ont révélé une disproportion marquée entre les paramètres carbonés et azotés. Cette disproportion existait aussi avec le paramètre phosphoré mais dans une moindre mesure. Cette disproportion rend compte du manque de fiabilité de la mesure en ce point amont, avec à la fois un échantillonnage non représentatif de la charge collectée, mais aussi des erreurs vraisemblables d'analyses de laboratoire.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 250 E.H Débit de référence : 130 m³/j : 15 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,155 km Capacité hydraulique TS : 60 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 60 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : SILO NON COUVERT Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

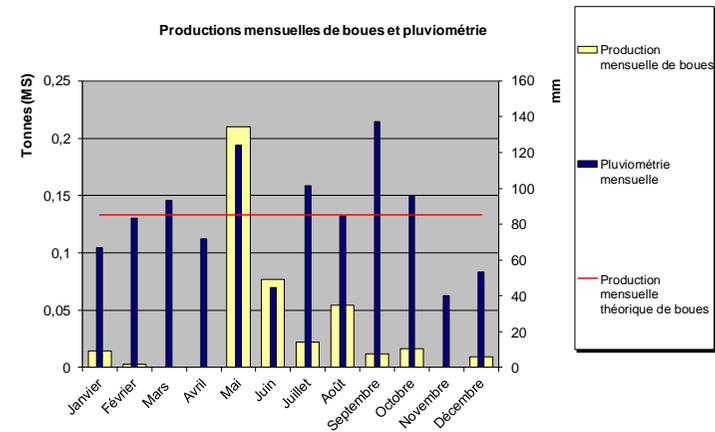
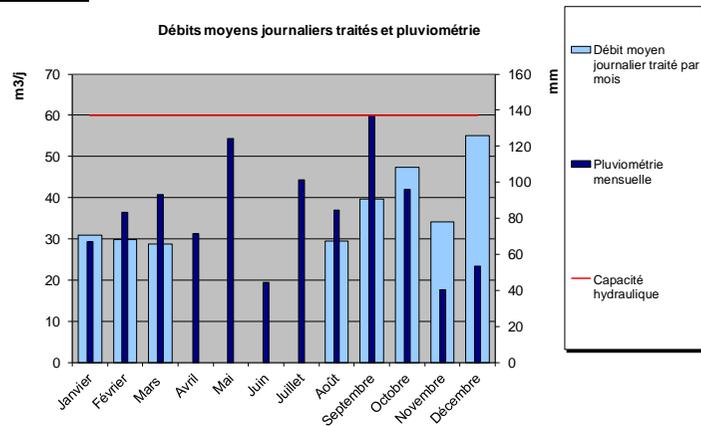
Communes raccordées : SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX/Montretout

Nombre de raccordables :	100	habitants	75	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	12	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	26	m ³ /j	moyen :	36,9	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	74 E.H.	maxi temps sec :	36	m ³ /j	maxi temps de pluie :	270	m ³ /j
pollution DBO5 :	30%	date :	12/2024	hydraulique :	62%	Production annuelle de boues :	0,4	tMS	15	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	43,8	kwh/j	10,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	25%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/04/2024		77			78,4	93	206	47			47	4,1
	A2+A5+A4	11/04/2024		4			6,5	8	10	1,2	0,35	3,1	4,3	1,8
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/10/2024	36	164			55	71	133	101	66,6	1,05	101	5,76
	A2+A5+A4	17/10/2024	36	2,4			3,62	3	8,5	1,06	0,5	14,4	15,4	1,64
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/10/2024		224			313	400	767	47			47	4,7
	A2+A5+A4	24/10/2024		15			7	3	22	1,3	0,18	17,2	18,5	2,4
Flux amont retenus en kg/j				6,7			4	4,4	11	1,1				0,13
Flux amont retenus en E.H.				74				74	74	74				74
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,13			5,71	4,67	13,5	1,19	0,34	11,6	12,7	1,95
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,5			94,3	95,5	95,3	97,9			78,7	58,9
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-LEGER / GRAND CHAMPCORMOLIN

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037741702000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER- CHABRAN
Mise en service	: 26/10/2020	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: REGIE
Maître d'ouvrage	: CC DES DEUX MORIN		
Exploitant	: CC DES DEUX MORIN		
Constructeur	: ERSE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: PAC F653-2016/192		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Couru(RUISSEAU)(FRHR149-F6535000)

Ru (ou autre) : Couru

Rivière 1 :

Rivière 2 : Grand Morin

Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 60	E.H	Débit de référence	: 9 m ³ /j
	: 3,6	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 0,51 km
Capacité hydraulique TS	: 9	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 9	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Sans objet

Commentaires

Système de collecte :

La station a été terminée en octobre 2020 pour une mise en service au premier semestre 2021. Il s'agit de la création d'un système d'assainissement collectif avec un réseau séparatif neuf (510 ml). En juin 2024, la population assainie en collectif sur le hameau de Grand Champcormolin étant raccordée représenterait environ 37 habitants pour 18 branchements. Il resterait 3 habitations non raccordées, les deux ans réglementaires pour la mise en conformité ayant été atteints, la CC a doublé leur facture d'assainissement. Une habitation bénéficie d'une dérogation jusqu'en 2027 puisque le système d'assainissement autonome est conforme. Au total, ce sont 43 raccordables qui seraient attendus à terme.

Aucune donnée de débit n'a été envoyée en 2024 malgré la mise en place du rapatriement des données permettant d'obtenir des données au pas de temps journalier, plus propice à une analyse fine des débits.

L'étude SATESE réalisé en mars 2022 déterminait des ECPP négligeables en période de nappe haute, ce qui est un constat rassurant pour un réseau d'eaux usées neuf. En revanche, le débit moyen maxi de temps de pluie laisserait supposer des apports d'eaux météoriques vers le réseau séparatif, élément non confirmé en 2024 faute de données transmises.

Station d'épuration :

Les normes de rejet étaient respectées lors de la visite SATESE de mai. Les performances respectent l'arrêté de niveau ministériel, le dispositif est composé de deux étages verticaux superposés et variablement saturés (procédé breveté ERSE) permettant une bonne nitrification (rendement voisin de 90 %).

La quantité de pollution en NK réceptionnée lors de la mesure du SATESE 2022 sert de référence en l'absence de nouvelle mesure pour déterminer le coefficient de charge en pollution (44 %).

Travaux et études :

Pour rappel, dans les premières années de vie de la station d'épuration (généralement les 2 à 3 premières années), pour favoriser un développement complet et normal des roseaux (qui permettra plus tard l'étouffement des adventices), un désherbage rigoureux et intégral est indispensable. Si ce travail n'est pas réalisé dès le début, la situation devient d'année en année plus complexe.

Caractéristiques de fonctionnement

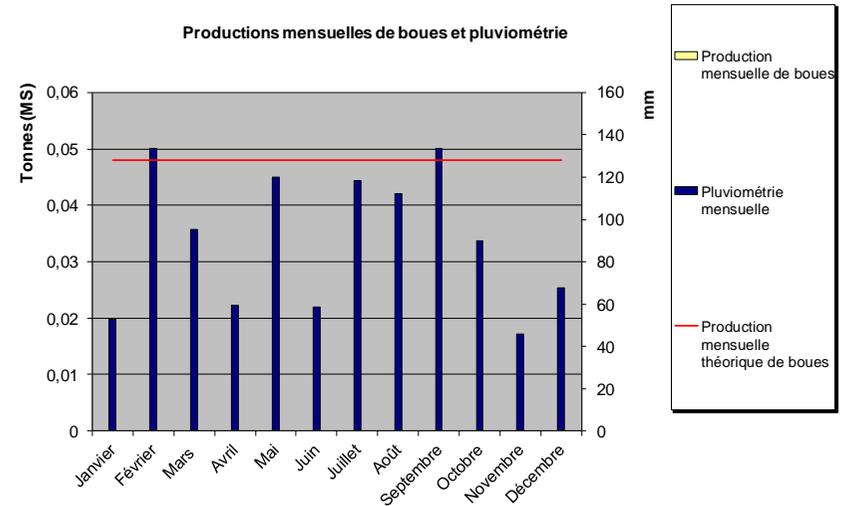
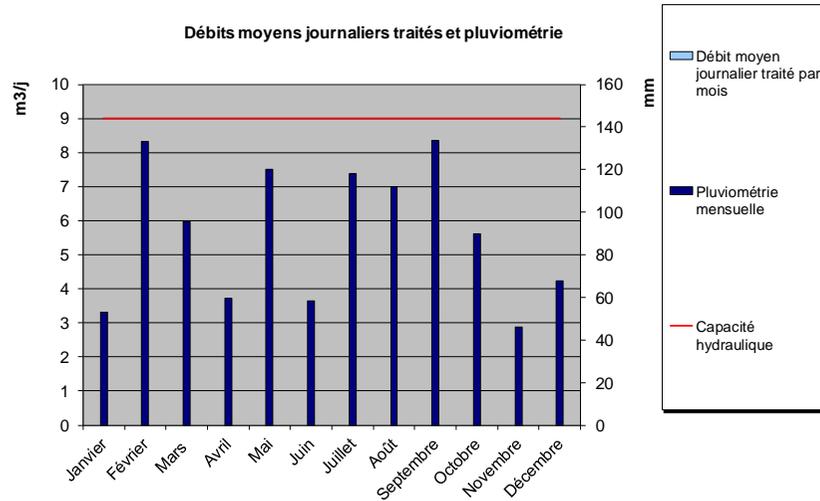
Communes raccordées : SAINT-LEGER - Hameau de Grand Champcormolin

Nombre de raccordables :	43	habitants	32	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non
Consommation eau assainie :	2	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	27 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j
pollution NK :	44%	date :	03/2022	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j		Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	02/05/2024		190			181	210	485	73			73	6,6
	A2+A5+A4	02/05/2024		9,2			11	4	36	0,68	2,3	63,7	64,4	8
Flux amont retenus en kg/j				0,8			1,5	1,2	2,7	0,4				0,03
Flux amont retenus en E.H.				8,9				20	18	27				18
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,2			11	4	36	0,68	2,3	63,7	64,4	8
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,2			93,9	98,1	92,6	99,1			11,8	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-LEGER / GRAND MARCHE

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037741701000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN
 Mise en service : 26/10/2020 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE
 Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN
 Exploitant : CC DES DEUX MORIN
 Constructeur : ERSE
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : PAC F653-2016/192
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Raboireau(RUISSEAU)(R149-F6538000)
 Ru (ou autre) : Raboireau
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Grand Morin
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 180 E.H Débit de référence : 75 m³/j
 : 10,8 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : km
 Capacité hydraulique TS : 31 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 44%
 Capacité hydraulique TP : 75 m³/j (pluie) Unitaire : 56%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Sans objet

Commentaires

Système de collecte

La création de ce système d'assainissement collectif remonte à 2020 avec, en partie, une reconversion du précédent réseau pluvial en réseau unitaire.

Aucune donnée de débit n'a été transmise en 2024 malgré la mise en place du rapatriement des données permettant d'obtenir des données au pas de temps journalier, plus propice à une analyse fine des débits.

L'étude SATESE réalisée en septembre 2021 déterminait des ECPP négligeables en période de nappe basse, ce qui était confirmé par l'étude des débits 2022 avec un débit minimum de temps sec correspondant à la consommation en eau assainie. Ce constat reste à confirmer sur des années présentant des conditions de nappes plus défavorables et sous couvert de disposer de données de débit plus précises.

Le réseau collecte beaucoup d'eaux claires parasites météoriques du fait de sa nature en partie unitaire. La saturation hydraulique (172 %) observée lors de la mesure SATESE de septembre 2021 pour une pluie courante laisse à penser que ce phénomène perdure. Une régulation hydraulique a été mise en place fin 2021 par ERSE afin de limiter le débit à 75 m³/j, puis diminuer en mars 2022 à 64,8 m³/j (2,7 m³/h). Lors de la visite SATESE, la régulation hydraulique avait été encore diminuée avec une consigne à 2,6 m³/h (62,4 m³/j). Néanmoins, celle-ci ne serait pas opérationnelle.

Station d'épuration

Lors de la visite SATESE de mai 2024, le niveau de rejet était conforme aux normes de rejet en vigueur. Le dispositif est composé de deux étages verticaux superposés et variablement saturés (procédé breveté ERSE) permettant seulement une nitrification très partielle. Lors de la visite, aucune nitrification des effluents n'était effective, les eaux brutes étaient néanmoins très diluées.

Travaux et études

Les roseaux se développent correctement dans les lits.

Pour rappel, dans les premières années de vie de la station d'épuration (généralement les 2 à 3 premières années), pour favoriser un développement complet et normal des roseaux (qui permettra plus tard l'étouffement des adventices), un désherbage rigoureux et intégral est indispensable. Si ce travail n'est pas réalisé dès le début, la situation devient d'année en année plus complexe.

Les problèmes d'étanchéité des lits sont toujours d'actualité, des roseaux se développent hors de ceux-ci et par temps de pluie, de l'eau s'écoule hors des filtres et dans le sol. Des investigations précises sont donc à mener par la collectivité au plus vite car ce défaut pourrait conduire à des problèmes sérieux. L'évolution de la situation est stationnaire entre 2023 et 2024.

Caractéristiques de fonctionnement

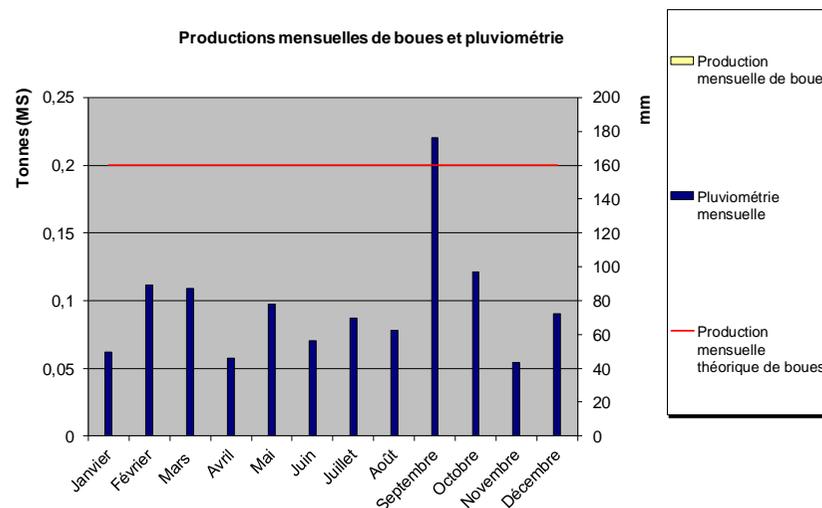
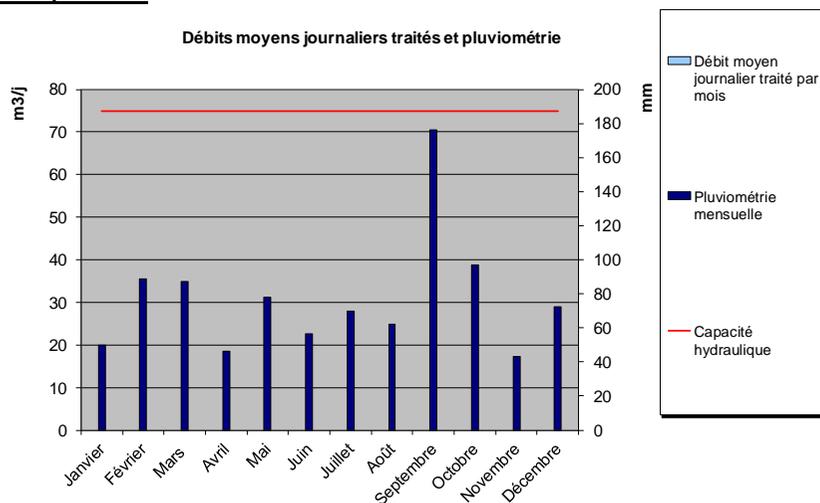
Communes raccordées : SAINT-LEGER - Hameau de Grand Marché

Nombre de raccordables :	148	habitants	111	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui
Consommation eau assainie :	9	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	111 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j
pollution DBO5 :	62%	date :	12/2024	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :		Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	02/05/2024		130			89	100	245	30			30	4,1
	A2+A5+A4	02/05/2024		25			18,2	11	51	29	26	0,62	29,6	6,3
Flux amont retenus en kg/j				10			6	6,7	17	1,7				0,19
Flux amont retenus en E.H.				111				111	111	111				111
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				25			18,2	11	51	29	26	0,62	29,6	6,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				80,8			79,5	89	79,2	3,33			1,27	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037741801000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI	<p>Système de collecte</p> <p>Depuis avril 2019, afin de fiabiliser la mesure de débit sur la station d'épuration, un débitmètre électromagnétique a été posé sur la canalisation de relevage des eaux brutes, et afin de répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015, le déversoir en tête de station d'épuration (A2) a été équipé d'une estimation des volumes surversés (sonde type ultrason). Ces équipements ont permis de mettre en place une régulation du débit entrant (environ 130 m³/j). Le réseau collecte des eaux claires météoriques du fait de sa nature unitaire à 75%. Les eaux claires parasites permanentes sont estimées à environ 45 m³/j. Pour l'année 2024, sur 54 321 m³ collectés, 70% ont pris en charge par la station d'épuration et 30% auraient été by-passés. Les volumes déversés sont importants en lien avec le contexte pluvieux de 2024. Il y a eu au total 208 jours de déversements en 2024.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux épurées et les rendements d'épuration respectaient les normes de rejet (peu contraignantes) lors de la mesure d'autosurveillance (bilan 24h) et des 2 visites SATESE. La mesure d'autosurveillance réalisée en janvier 2024 n'a pas permis d'actualiser le coefficient de charge en pollution, car non représentative. Celui-ci reste de 71% sur la base du paramètre DBO₅.</p> <p>Les boues sont extraites vers 2 poches filtrantes. La production annuelle de boues basée sur la quantité de boues évacuées (3 tonnes de MS d'avril 2023 à juillet 2024) représente 29% de celle théoriquement attendue par rapport au nombre de raccordables. Ce déficit important est lié à des by-pass de pollution au niveau des 4 déversoirs d'orage du système d'assainissement, ainsi qu'à des pertes de boues au niveau du clarificateur non raclé. Une diminution de 27% de la production de boues est visible par rapport à 2023, montrant une insuffisance au niveau de la fréquence d'extraction (23 extractions au total alors qu'une cinquantaine d'extractions sont attendues à l'année). Les boues ont été évacuées vers le site de compostage de Cerneux. Contrairement aux dernières années, une différence notable est observée entre la quantité de boues évacuées (3 TMS) et la quantité de boues extraites (4,6 TMS). La quantité de boues extraites semble être surestimée.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le bureau d'études ARTELIA a été choisi en juillet 2022 sur une mission de maîtrise d'oeuvre pour la mise aux normes du système d'assainissement communal ; l'assistant à maîtrise d'ouvrage étant le bureau d'études Cycl'O Terre. La présentation du projet a été effectuée en septembre 2024. La mise en consultation pour le choix d'une entreprise de travaux est prévue d'ici fin 2025.</p> <p>La station d'épuration sera de type filtre planté de roseaux de 700 EH, avec une capacité hydraulique de temps de pluie de 486 m³/j, un débit de pointe de temps de pluie de 306 m³/h et un bassin d'orage 269 m³, permettant de traiter les effluents jusqu'à la pluie mensuelle.</p> <p>Des travaux sur le réseau d'assainissement sont prévus : augmentation de la capacité du réseau de la rue Trainel (entre le DO2 et la future STEP), traitement du H₂S au niveau du DIP, déconnection de 2 grilles/avaloirs du réseau d'eaux usées de la rue Serge Vau, déconnection du trop-plein de la fontaine de la rue Moriot (pose de 90 ml d'un réseau d'eaux pluviales), réhabilitation/rehausse des déversoirs d'orage du réseau de collecte. Compte tenu des coûts en jeu, en mars 2024, la commune a souhaité différer l'extension du réseau d'eaux usées prévue rue du Chemin vieux conformément au zonage ainsi que la réhabilitation des collecteurs du réseau unitaire rues de Trainel, Moriot et Sainte-Marie.</p> <p>Une mise à jour du zonage d'assainissement par Cycl'O Terre sera réalisée, afin notamment de classer en non collectif les habitations de la rue des Vieux Moulins et du chemin de la Clavoise.</p>
Mise en service : 01/01/1979 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : SAINT LOUP DE NAUD	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE	
Constructeur : SERTED	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D04/078/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Dragon(RUISSEAU)(R40-F2326000)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Dragon	
Rivière 2 : Voulzie	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 700 E.H Débit de référence : 257 m ³ /j	
: 42 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,156 km	
Capacité hydraulique TS : 105 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 25%	
Capacité hydraulique TP : 105 m ³ /j (pluie) Unitaire : 75%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : POCHE FILTRANTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

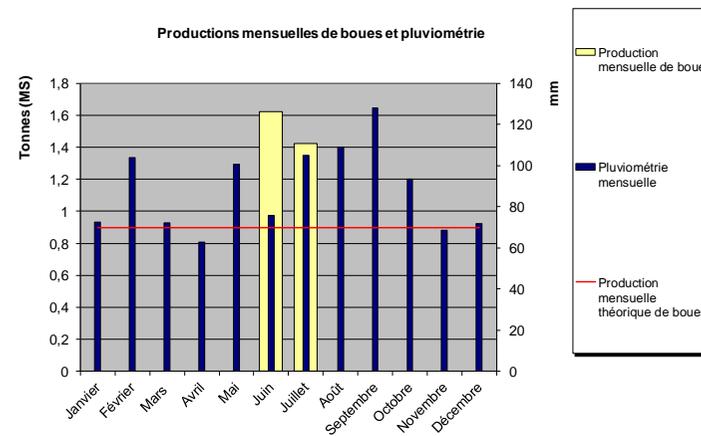
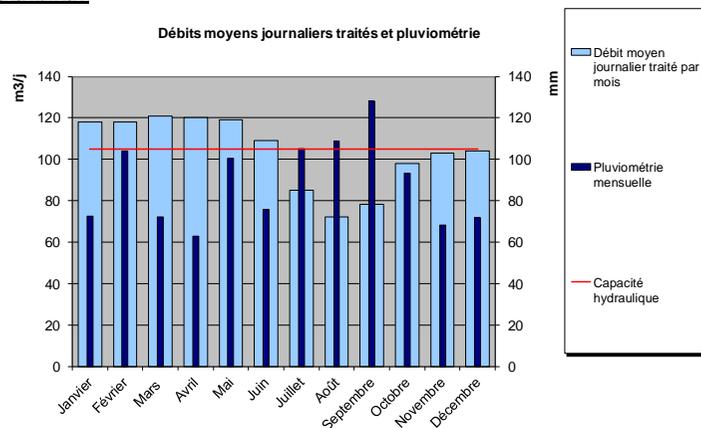
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SAINT-LOUP-DE-NAUD													
Nombre de raccordables :	638	habitants	478	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	69	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	69	m ³ /j	moyen :	103,8	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge DBO5 :	500 E.H.	maxi temps sec :	107	m ³ /j	maxi temps de pluie :	153	m ³ /j			
pollution DBO5 :	71%	date :	04/2023	hydraulique :	99%	Production annuelle de boues :	3,0	tMS	17	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	42,8	kwh/j	1,5	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	28%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/01/2024	109	130			133	123	420	54,3	43,2		54,3	5,21
	A2+A5+A4	10/01/2024	109	6,2			9,34	4,93	27,5	5,45	3,85	12,7	18,1	2,85
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/04/2024		260			163	150	513	49			49	5,9
	A2+A5+A4	09/04/2024		6			6,75	3	21	12	9,3	0,97	13	1,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/10/2024		128			99,4	98	301	35			35	3,6
	A2+A5+A4	22/10/2024		9			8,75	3	29	2,1	1,1	14,3	16,4	2,7
Flux amont retenus en kg/j				31			26	30	71	7,9				0,8
Flux amont retenus en E.H.				341				500	475	527				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,07			8,28	3,64	25,8	6,52	4,75	9,32	15,8	2,25
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,3			93,3	97	93,2	86,5			64,4	50
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS / HAMEAU DE COUPIGNY

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037742301000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN</p> <p>Mise en service : 01/01/2004 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE</p> <p>Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN</p> <p>Exploitant : CC DES DEUX MORIN</p> <p>Constructeur : CREA Step</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015</p> <p>Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Ru de Chambrun(R149-F6534000)</p> <p>Ru (ou autre) : Chaudron</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Grand Morin</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Les débits sont normalement estimés à partir du temps de fonctionnement et du débit théorique des pompes de relevage du poste intermédiaire. Aucune donnée de débit n'a été transmise pour 2024 malgré de nombreuses demandes auprès de la collectivité.</p> <p>Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement (SDA) engagé par la CC des deux Morin, il a été confirmé une très faible collecte d'eaux claires parasites permanentes (ECP). </p> <p>Dans le cadre du SDA, il a été estimé une surface active faible de 245 m² raccordée à tort au réseau d'eaux usées séparatif. Celle-ci ne semble pas en accord avec les débits maximaux de temps de pluie enregistrés les années précédentes.</p> <p>Au vu de l'impact de la pluviométrie sur les volumes collectés, il est à rappeler la nécessité d'engager une campagne de contrôles des branchements ou de réaliser des visites du réseau en temps de pluie pour détecter les anomalies de branchements afin d'inciter les administrés à se mettre en conformité.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La charge polluante admise sur les ouvrages est une estimation à partir du nombre de raccordables. La station est à peine à mi- charge.</p> <p>Lors de la visite SATESE, les prescriptions réglementaires étaient largement respectées avec une élimination quasi-totale de la pollution azotée (NK) au sein du dispositif. Les rendements faibles sur les paramètres NGL et Pt s'expliquent par le fait que ce dispositif n'est pas conçu pour traiter ces éléments.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le SDA intercommunal n'a pas de travaux prévus au niveau du hameau de Coupigny.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 130 E.H Débit de référence : 19,5 m³/j</p> <p>: 7,8 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 0,334 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 19,5 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 19,5 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX</p> <p>File boues : LITS À RHIZOPHYTES</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

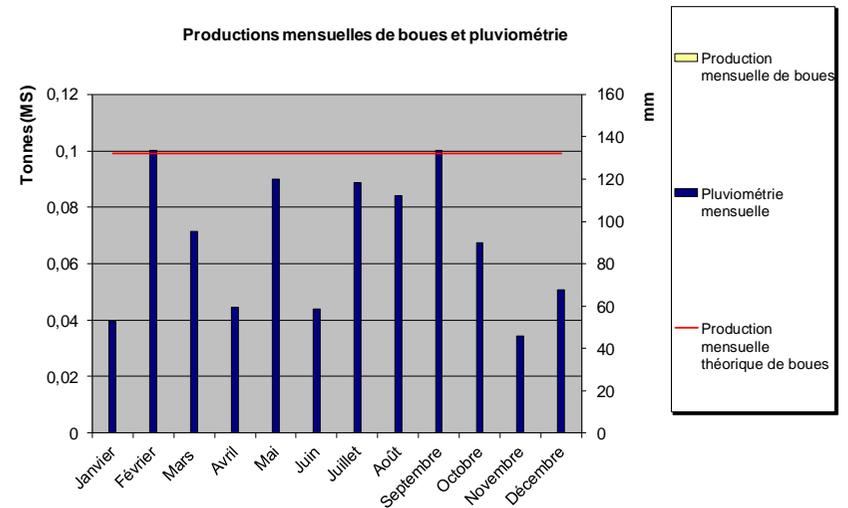
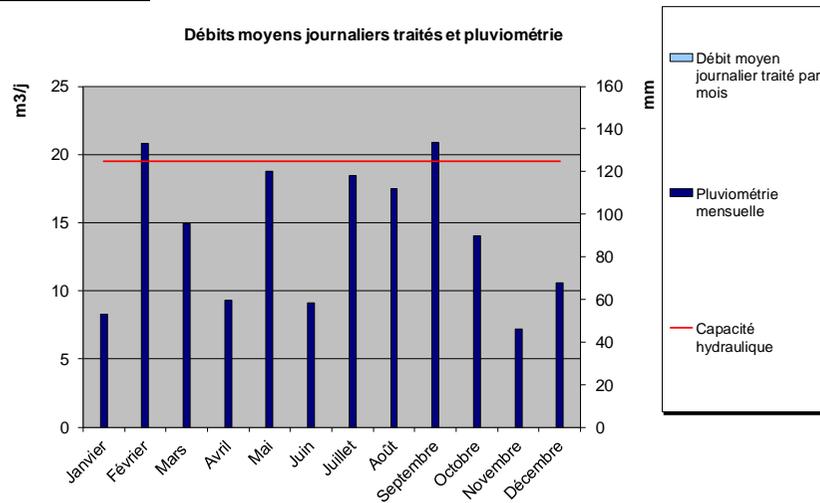
Communes raccordées : SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS/hameau de Coupigny

Nombre de raccordables :	73	habitants	55	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non
Consommation eau assainie :	7	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	55 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j
pollution DBO5 :	42%	date :	12/2024	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :		Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	31/07/2024		200			303	390	733	88			88	9,2
	A2+A5+A4	31/07/2024		4			6	3	18	1,3	0,1	26,7	28	6,1
Flux amont retenus en kg/j				5			3	3,3	8,2	0,82				0,09
Flux amont retenus en E.H.				55				55	55	55				53
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			6	3	18	1,3	0,1	26,7	28	6,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98			98	99,2	97,5	98,5			68,2	33,7
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					50			60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037742601000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1990	Technicien SATESE	: Laurent CROS
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST		
Constructeur	: CSA		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 445 – N° M:1989/035		
Arrêté préfectoral boues	: D04/050/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Ru de la Pree(R91-F4455000)

Ru (ou autre)	: Prée
Rivière 1	: Ancoeur
Rivière 2	: Almont
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 161 m ³ /j
	: 30	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,956 km
Capacité hydraulique TS	: 75	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 75	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : LITS DE SÉCHAGE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Les débits entrants sont obtenus à partir de la télérelève journalière des débitmètres électromagnétiques positionnés sur les canalisations de relevage des eaux brutes (données fiables). L'analyse des débits montre une sensibilité importante du réseau de collecte aux Eaux Claires Météoriques (ECM), malgré que le réseau soit de nature strictement séparative (maximum de 360 m³/j le 03/03/2024 pour 16,8 mm de pluies sur 3 jours). De ce fait, la réalisation d'une campagne de contrôles des branchements chez les particuliers serait nécessaire après une pré-localisation par des essais à la fumée. Au regard du temps de ressuyage long des événements pluvieux, le raccordement de drains, et/ou éventuellement de pompes vide-cave, est suspecté.

Le réseau d'assainissement collecte également des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) en quantité non négligeable (évaluées à environ 150 m³/j en 2024).

La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 239 % (contre seulement 43 % en pollution) ; ce qui est très préoccupant. On note 365 dépassements de la capacité hydraulique de temps de pluie en 2024 (surcharge hydraulique permanente). La régulation du débit admis est à contrôler et à adapter.

Les déversements en tête de station sont stables en volume (estimation) par rapport à 2023 avec un total de 16 398 m³, soit 20 % des volumes collectés à l'année. A contrario, le nombre de jours de déversements a doublé avec 20 jours en 2024. On peut supposer que la mesure de la hauteur déversée a été recalée en début d'année. Suite à la mesure 24h SATESE de mars 2024, la vérification de la sonde piézométrique a été demandée ; celle-ci intervenant également dans la gestion de la régulation du relèvement. La régulation n'a pas été active durant cette mesure qui représente 160 m³/j, soit plus de 2 fois la capacité hydraulique.

Station d'épuration

A l'occasion des différents prélèvements de l'année (1 mesure d'autosurveillance, 1 bilan 24h et 1 visite SATESE), le niveau de rejet était toujours respecté et de bonne qualité.

La production de boues (boues extraites) est en forte diminution de 26 % avec 3,2 tonnes de Matières Sèches (MS), contre 4,3 t MS en 2023. Le ratio est de 42 gMS/E.H./j pour un objectif de 60 gMS/E.H./j. Ce résultat est insuffisant, d'autant que les boues extraites sont surestimées.

Les boues sur les lits de séchage doivent être évacuées dès qu'elles sont pelletables. Cette gestion permet de libérer les lits de séchage rapidement pour répondre au besoin d'extraction suivant (absence d'extraction en avril). La mise en place de poches filtrantes pourrait apporter plus de souplesse. Toutefois, la charge polluante théorique estimée à 242 E.H. est largement compatible avec la superficie actuelle des lits de séchage de 120 m² (permet de traiter les boues de 360 E.H.).

Les boues ont été intégralement envoyées au centre de compostage de Sivry-Courtry (boues avec une proportion de sable importante). Il n'y a pas eu d'évacuation de flottants en 2024.

Travaux et études

La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est prévue en 3^{ème} tranche par la CCBRC ; l'étude pourrait débuter avant la fin 2025.

Cette étude aura pour objectif de localiser les sources d'eaux claires (météoriques, de ressuyage et permanentes) et de proposer des travaux pour les réduire au maximum.

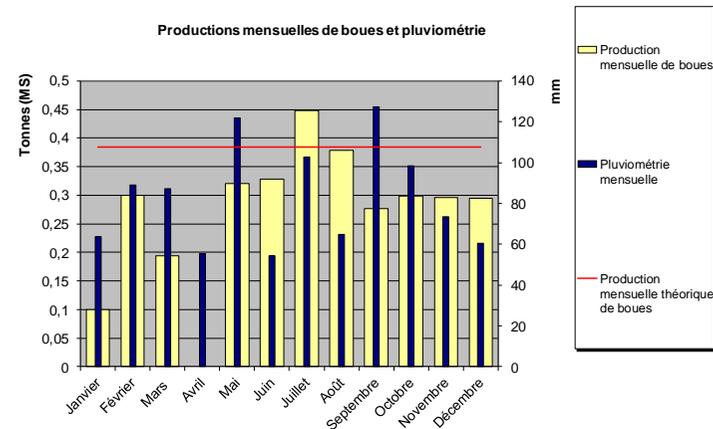
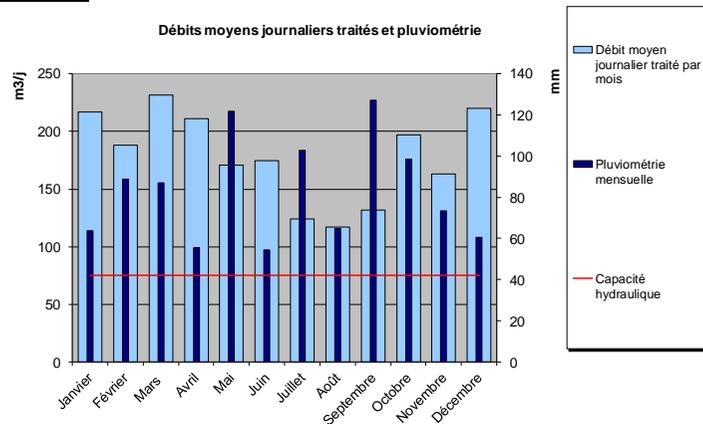
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SAINT-MERY													
Nombre de raccordables :	322	habitants	424	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	32	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	97	m ³ /j	moyen :	178,9	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	213	E.H.	maxi temps sec :	179	m ³ /j	maxi temps de pluie :	360	m ³ /j		
pollution NK :	43%	date :	03/2024	hydraulique :	239%	Production annuelle de boues :	3,2	tMS	42	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	51,4	kwh/j	4,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	70%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/03/2024	160	91			56	67	141	20			26,7	2,4
	A2+A5+A4	12/03/2024	160	4			5,33	3	10	1,3			9,2	1,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	25/04/2024	107	93			72,6	79	205	31			34,9	3,2
	A2+A5+A4	25/04/2024	107	4			4,75	3	13	1,7			5,84	2,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/12/2024		180			107	120	295	45			45	4,7
	A2+A5+A4	05/12/2024		4,9			4	3	10	1,7	0,86	12,2	14	2,1
Flux amont retenus en kg/j				15			9	11	23	3,2				0,38
Flux amont retenus en E.H.				162				178	151	213				224
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,3			4,69	3	11	1,57	0,86	12,2	9,66	2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,2			93,4	96,4	94,4	94,7			72,6	38,9
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-OUEN-EN-BRIE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037742801000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT Mise en service : 01/01/1982 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SAINT OUEN EN BRIE Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 444 – Art 41, N° M : 1995/157 Arrêté préfectoral boues : D05/002/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Villefermoy(RUISSEAU)(R91-F4449000) Ru (ou autre) : Villefermoy Rivière 1 : Ancoeur Rivière 2 : Almont Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte : La seule singularité de ce réseau consiste en un passage en siphon du ru d'Ancoeur par l'antenne principale, constitué de deux branches. Ce point mérite une attention particulière en termes d'exploitation (sujet à encrassement). Les débits transmis par le délégataire sont estimés à partir de la télérelève journalière du temps de fonctionnement des pompes du poste de relevage des eaux brutes, sur la base du dernier tarage effectué lors de l'étude réalisée par le SATESE en 2021. En cas de crue importante du ru de Villfermoy, cela peut nécessiter de mettre à l'arrêt le poste de relevage de la station d'épuration (arrêt du 10 au 11 octobre suite aux pluies intenses).</p> <p>La station est en surcharge hydraulique toute l'année. Elle est en moyenne à 493% de sa capacité hydraulique. Cela implique des temps de séjour régulièrement trop faibles pour assurer une épuration correcte par les 2 lagunes existantes. Le réseau d'assainissement, bien qu'il soit de type séparatif, collecte une quantité importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM) par temps de pluie et en période de ressuyage, en raison de la présence de mauvais raccordements et d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP). Les inspections télévisées réalisées fin 2019 et en 2021 ont permis de mettre en évidence des secteurs particulièrement sensibles à l'infiltration des ECPP.</p> <p>Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée ne respectait pas les normes en vigueur sur ce dispositif lors de la visite SATESE en raison d'un léger dépassement de la concentration en MES. La station est jugée non conforme par la police de l'eau (reconduite de la non-conformité 2023 vu que la fréquence des bilans 24h est biennale). La station est surchargée également en pollution (132%, sur la base de l'étude SATESE 2021), ce qui induit des surcharges des lagunes et des performances épuratoires dégradées. Cependant les marges d'optimisation sur ce type de procédé sont très limitées et celui-ci est devenu obsolète. Une augmentation intensive de l'aération du dispositif n'assurerait pas forcément les objectifs de rejet et engendrerait des surcoûts énergétiques inutiles.</p> <p>Une expertise de la filière boue par la MVAB (mission de valorisation agricole des boues) du SATESE en mars 2022 a mis en évidence un taux de remplissage de 33 % de la lagune de décantation (anormalement faible depuis le dernier curage confirmant la faible performance épuratoire actuelle du dispositif) nécessitant potentiellement un curage en 2025 au vu de la vitesse de remplissage estimée. Le SATESE pourrait apporter un appui (si cette prestation n'est pas incluse au contrat d'exploitation du délégataire) à la commune pour la mise en œuvre du curage et définir les filières d'élimination envisageables.</p> <p>Travaux et études : La réunion de démarrage de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le projet de reconstruction de la station d'épuration et de mise aux normes du système d'assainissement du bourg a eu lieu en mai 2023. La campagne de mesures s'est déroulée du 1er juin au 7 juillet 2023, avec pour objectif majeur la quantification des apports d'eaux météoriques anormaux vers le réseau séparatif et l'actualisation de la surface active (7 200 m² ont été mesurés).</p> <p>Le dimensionnement hydraulique provisoire de la nouvelle station d'épuration est de 241 m³/j (dont 65 m³/j d'ECP et 68 m³/j d'ECM) pour une capacité en pollution de 900 EH (procédé à définir, le dossier de déclaration incombera au maître d'œuvre). Des enquêtes domiciliaires se sont déroulées de décembre 2023 à avril 2024 pour une mise en conformité de branchements (apports d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées/15 habitations sont visées).</p> <p>Le programme de travaux a été acté en novembre 2024. Outre la construction d'une nouvelle station d'épuration, il prévoit des travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées (rues de la Mairie, du Point d'Ancoeur et de la Tour pour un linéaire total conséquent supérieur à 900 ml). Le choix du maître d'œuvre a été fait fin août 2025 sur ce dossier.</p>
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 400 E.H Débit de référence : 457 m³/j : 24 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 3,75 km Capacité hydraulique TS : 60 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 60 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : LAGUNAGE AÉRÉ File boues : BASSIN Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

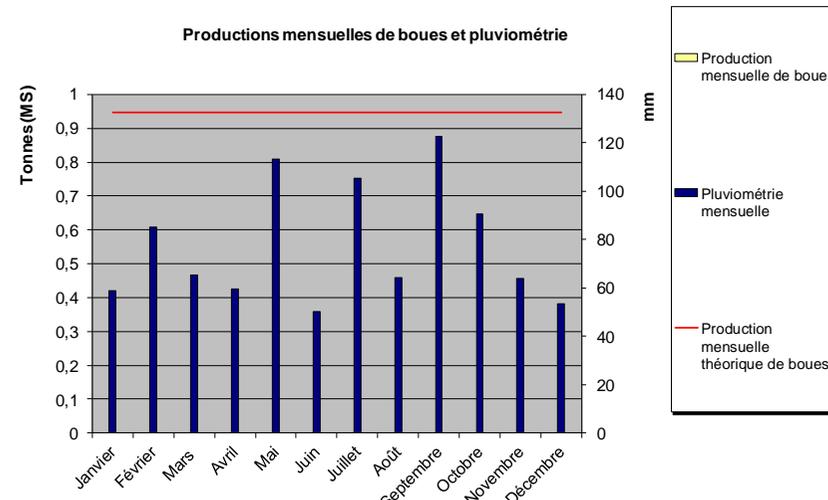
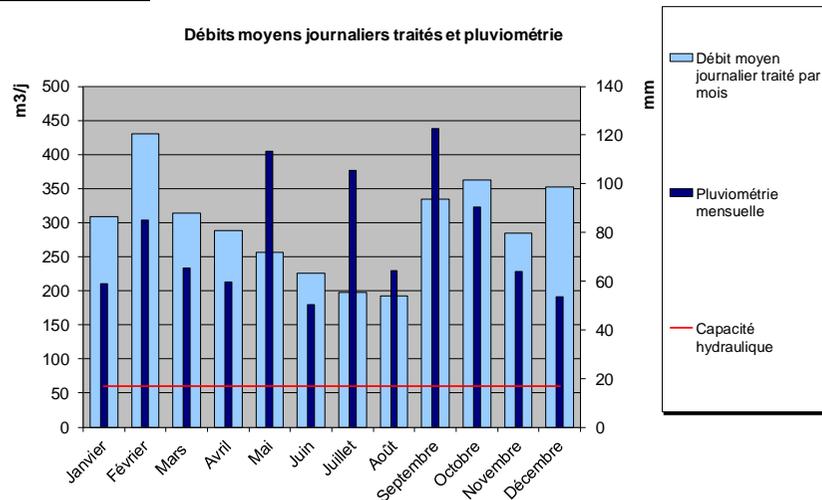
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SAINT-OUEN-EN-BRIE													
Nombre de raccordables :	728	habitants	546	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	74	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	185	m ³ /j	moyen :	295,8	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	527 E.H.	maxi temps sec :	235	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1193	m ³ /j				
pollution NK :	132%	date :	06/2021	hydraulique :	493%	Production annuelle de boues :				tMS	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	107,1	kwh/j	4,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :				%	Traitement P :		Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	08/02/2024		450	66	138	171	170	517	44	30	2,7	46,7	4,6
	A2+A5+A4	08/02/2024		34	23	75	34,8	29	81	39	35	0,68	39,7	4,3
Flux amont retenus en kg/j				30			29	31	66	7,9				0,84
Flux amont retenus en E.H.				337				513	443	527				494
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				34	23	75	34,8	29	81	39	35	0,68	39,7	4,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,4	65,2	45,7	79,7	82,9	84,3	11,4			15	6,52
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-OUEN-EN-BRIE / LE JARRIER

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037742802000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT Mise en service : 01/01/1995 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SAINT OUEN EN BRIE Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS Constructeur : CREA Step Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Ancoeur Rivière 2 : Almont Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte : Compte tenu d'une arrivée gravitaire en entrée du dispositif et d'un canal en sortie non instrumenté, aucun suivi débitmétrique n'est réalisé sur ce dispositif. La mesure SATESE de mars 2021 avait néanmoins permis de mettre en évidence une part d'eaux claires parasites permanentes faible (12 m³/j).</p> <p>Station d'épuration : Lors de la visite SATESE, la qualité des eaux traitées respectait le niveau de rejet en vigueur sur les paramètres DCO et DBO5. Néanmoins, le rendement en MES n'est pas conforme aux normes réglementaires (rendement minimum de 50 %), en lien notamment avec le caractère dilué des eaux brutes en entrée de station lors de la visite. La station d'épuration est sous-chargée en pollution (36%) ce qui favorise une bonne épuration et les ouvrages en place offrent un temps de séjour confortable, y compris en période de ressuyage.</p> <p>La prolifération de lentilles d'eau est fréquente sur ce dispositif, surtout en période estivale, engendrant des conditions d'anaérobiose défavorables au traitement de la pollution. Des solutions ont déjà été proposées par le SATESE : installation d'un filet dans le but de concentrer les lentilles et intervention d'une entreprise pour les pomper. Une vigilance est à apporter sur ce point.</p> <p>L'expertise de la filière boue par la MVAB (mission de valorisation agricole des boues) du SATESE réalisée en mars 2022 a conclu à un taux de boues faible dans les ouvrages, ne nécessitant pas de curage à court et moyen terme. Un pompage annuel du cône de sédimentation de la lagune 1 est toutefois préconisé, soit une dizaine de m³ par an.</p> <p>Travaux et études : Les bâches des 3 lagunes se dégradent au niveau des berges en raison de la présence de ragondins et de la pousse de végétaux. Une campagne de dératisation est à prévoir afin d'éviter la dégradation des berges. Suite à la campagne de dératisation, une campagne de réparation en surface des géomembranes endommagées peut être conseillée pour éviter une érosion des berges par infiltration d'eau lors d'une montée en charge des lagunes et une altération de leur étanchéité.</p>
<p><u>Caractéristiques techniques</u></p> <p>Capacité pollution : 150 E.H Débit de référence : 30 m³/j : 9 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 0,711 km Capacité hydraulique TS : 30 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 0% Capacité hydraulique TP : 30 m³/j (pluie) Unitaire : 100%</p> <p>File eau : LAGUNAGE NATUREL File boues : BASSIN Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<p><u>Autosurveillance</u></p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet</p>	

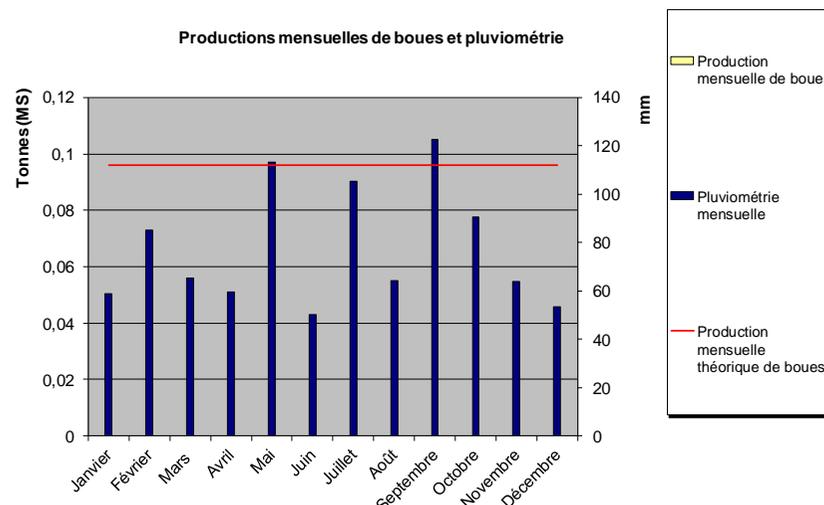
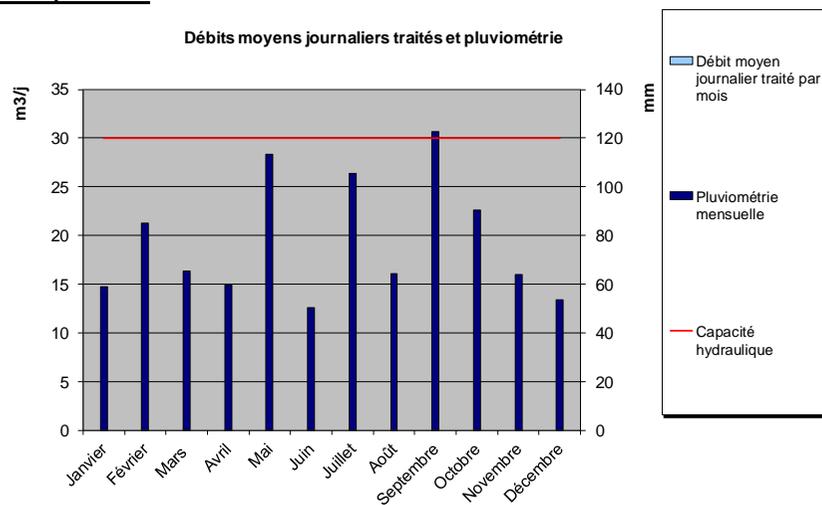
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	FONTENAILLES (très partiellement), SAINT-OUEN-EN-BRIE (hameau du Jarrier)													
Nombre de raccordables :	78	habitants	58	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	9	m ³ /j	réf. :	2020 à 2024	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j					
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	53 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j					
pollution NK :	36%	date :	03/2021	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j					
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	08/02/2024		60	41	84	64,8	83	158	20	9,3	6,5	26,5	2,6
	A2+A5+A4	08/02/2024		36	10	47	26,2	18	69	20	14	0,62	20,6	1,9
Flux amont retenus en kg/j				2,7			2,5	1,9	4,8	0,8				0,06
Flux amont retenus en E.H.				30				32	32	53				35
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				36	10	47	26,2	18	69	20	14	0,62	20,6	1,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				40	75,6	44	59,5	78,3	56,3	0,1			22,2	26,9
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50	60	60								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS / NEMOURS

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037743104000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte : L'écart important entre la consommation moyenne d'eau assainie et le débit minimum de temps sec collecté en nappe basse (septembre), observé depuis 2021, a encore augmenté en 2024. Cet écart est de 1 580 m³/j en 2024, soit 40% des débits de temps sec en nappe basse. Il est plus important chaque année : 30% en 2023, 24% en 2022, 21 % en 2021, et 10% en 2020. Les causes peuvent être multiples : intrusion d'eaux claires parasites accrue d'année en année (eaux de nappe ou de sources, fuites d'eau potable), existence de volumes d'eau distribuée non facturés, rejets d'eaux de forage dans le réseau d'assainissement après utilisation par un ou plusieurs industriels pour leurs process. Ce point avait été discuté lors de la réunion annuelle en septembre 2024. L'AESN devait fournir à la collectivité la liste des forages déclarés sur le territoire.</p> <p>La variation des débits de temps sec entre juin (nappe haute en 2024) et septembre (nappe basse en 2024) est de 304 m³/j environ (385 m³/j en 2022) soit 7.3% des débits de temps sec en nappe haute. Les débits de temps de pluie n'ont dépassé qu'à 4 reprises la charge hydraulique nominale du dispositif, en cette année particulièrement pluvieuse.</p> <p>Malgré la pluviométrie importante, les surverses autosurveillées sur les réseaux de collecte ont atteint des volumes négligeables (1 166 m³/an), qui ont représenté 0.07% des volumes totaux collectés par les réseaux d'assainissement. Le système de collecte est conforme.</p> <p>Station d'épuration : Les déversements au point A2 en tête de la station d'épuration sont très faibles, avec leurs 229 m³/an en 47 évènements. Par ailleurs, aucun déversement n'a été enregistré au point A5 (trop-plein du bassin de stockage-restitution).</p> <p>La charge polluante a été actualisée à partir des résultats des 52 bilans d'autosurveillance. Elle est supérieure de 17% à la pollution attendue au regard du nombre d'habitants raccordables, mais cela s'explique par l'activité d'origine industrielle, économique et commerciale de l'agglomération.</p> <p>Les performances de la station d'épuration ont toujours été très satisfaisantes lors des 52 bilans d'autosurveillance, même lors de la journée la plus chargée sur le plan hydraulique (le 26/09/2024) avec un coefficient de remplissage de 126% (restitution du bassin de stockage). Le système d'assainissement est conforme.</p> <p>La production de boues évacuées en compostage (proche en tonnage des boues extraites) donne un ratio de 61 g/EH/j satisfaisant car il correspond à 102% de l'objectif théorique (60 g de MS/EH/j). Rappelons qu'il n'y a pas d'ajout de réactif de chlorure ferrique dans le process, pour les besoins de traitement du phosphore (apport d'effluents industriels et/ou injection de réactifs similaires sur le réseau de collecte pour lutter contre la formation d'H₂S, compensent vraisemblablement les besoins). Seul un résultat du laboratoire CARSO lors de l'autosurveillance du 19/11/2024 n'a pas été conforme en phosphore (4.32 mg/l et 28.3%), alors que les résultats de l'exploitant (par spectrophotomètre), n'ont pas montré de dépassement. Le paramètre du phosphore étant évalué en moyenne sur l'année, ce dépassement n'a pas eu de conséquence sur l'évaluation de la conformité par la Police de l'Eau.</p> <p>Travaux et études : Le Schéma Directeur d'assainissement a été lancé en fin d'année 2024, à l'échelle de la zone de collecte de l'agglomération.</p> <p>Le diagnostic permanent a été complété en 2024, par l'ajout d'un nouvel indicateur relatif au suivi de la collecte des eaux claires d'infiltration.</p> <p>Le diagnostic amont relatif au RSDE confié au cabinet SEPIA, a été finalisé fin 2024.</p> <p>La création du SMEAPN, syndicat interdépartemental est effective depuis le 01/01/2025. Son périmètre concerne l'ensemble de la CC du Pays de Nemours et au-delà (commune d'Augerville-La-Rivière dans le Loiret, notamment).</p>
Mise en service : 01/01/1998 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SMEAPN	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : STEREAU	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : 2021-17/DCSE/BPE/E	
Arrêté préfectoral boues : 02DAI2E023	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Loing du confluent de la Clery (exclu) au confluent de la Seine (exclu)(R88A)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Loing	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 35000 E.H Débit de référence : 7000 m ³ /j	
: 2100 kgDBO ₅ /j Longueurs des réseaux : 93,075 km	
Capacité hydraulique TS : 1600 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 7000 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 52	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

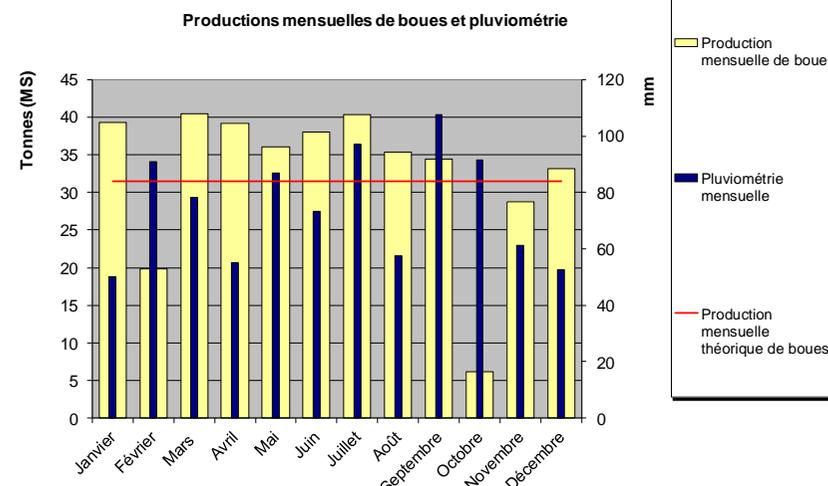
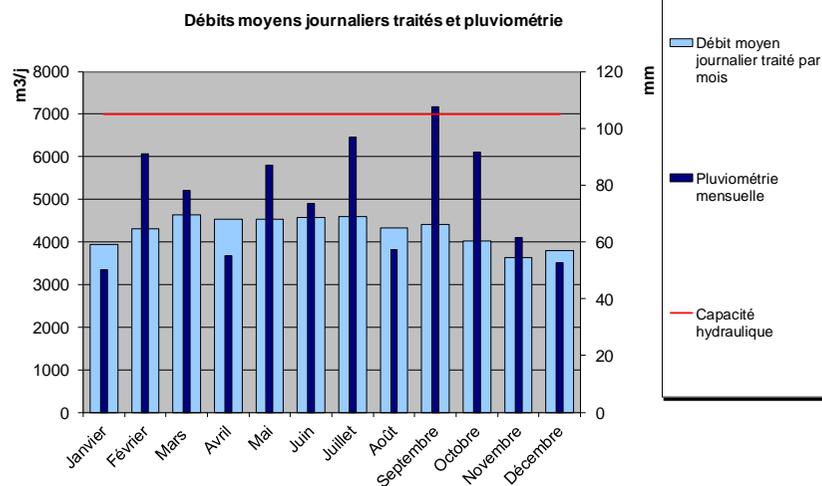
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : BAGNEAUX-SUR-LOING, DARVAULT, NEMOURS, SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS													
Nombre de raccordables :	19876	habitants	14907	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non				
Consommation eau assainie :	2545	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	3872	m ³ /j	moyen :	4276,6	m ³ /j			
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	17467 E.H.	maxi temps sec :	4176	m ³ /j	maxi temps de pluie :	9254	m ³ /j			
pollution NK :	50%	date :	12/2024	hydraulique :	61%	Production annuelle de boues :		391,2	tMS	61	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	1881	kwh/j	1,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		102%	Traitement P :	Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				1283			778	908	2074	262				29
Flux amont retenus en E.H.				14256				15133	13827	17467				16882
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,8			7,3	4,38	20,4	2,38			3,68	0,81
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,3			95,5	97,3	95,3	96,2			94,2	86,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10			15	
Normes de rejet annuelles en mg/l										7			13	2
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement										85			70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037743501000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 20/02/2024 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F448 N° MISE 2020/060 Arrêté préfectoral boues :	<p>Cette nouvelle station d'épuration (priorité du SDASS EU n°2) a été mise en eau le 20/02/2024. L'exploitation du dispositif a été assurée par le constructeur Wangner jusqu'au 20 juillet 2024, pour être reprise par VEOLIA ensuite.</p> <p>C'est ainsi que les données de suivi de cette nouvelle station d'épuration sont disponibles depuis juillet seulement avec, cependant, les données du point A2 manquantes (sonde paramétrée fin décembre 2024).</p> <p>Système de collecte : L'année 2024, particulièrement pluvieuse a conduit à des débits de temps sec élevés notamment en décembre, pouvant dépasser la capacité hydraulique de temps de pluie. Fin novembre, les débits moyens de temps sec, étaient de 233 m³/j, ce qui a conduit à estimer à environ 95 m³/j les débits d'eaux claires parasites d'infiltration ou de sources, soit 41% des débits collectés à cette période.</p> <p>L'apport d'eaux pluviales a atteint en 2024 des records pour conduire jusqu'à 240% de la capacité hydraulique des nouveaux ouvrages, pourtant dimensionnés avec la prise en compte des eaux claires parasites météoriques. Ceci renforce le constat fait depuis de nombreuses années d'une situation préoccupante de la collecte sur la commune de Saint-Sauveur-sur-Ecole (intrusion d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées, malgré l'existence d'un linéaire de réseau d'eau pluviales conséquent).</p> <p>La station d'épuration : La capacité hydraulique de la nouvelle station d'épuration a été dépassée 17 jours, entre le 20 juillet et le 31 décembre 2024, soit 10% du temps.</p> <p>La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration a pu être mesurée à 5 reprises par des bilans 24h, entre août et décembre (Cf. tableau au verso).</p> <p>Le niveau de rejet est largement respecté lors de l'ensemble des mesures réalisées, même au taux de remplissage hydraulique de 135%, observé le jour de la mesure d'autosurveillance du 19/11/2024, par 36 mm de pluie.</p> <p>La production de boues n'a été suivie qu'à partir du 20 juillet 2024 (reprise de l'exploitation du dispositif par VEOLIA). Elle représente 9,6 Tonnes de MS (Cf. graphique ci-dessous).</p> <p>La forte production de boue observée sur juillet et août s'explique par l'abaissement de la concentration en boue dans le bassin d'aération, qui était excessive (8.9 g MS/l). De ce fait, la production de boues réelle du 20 juillet à fin décembre 2024 est de l'ordre de 8.2 Tonnes de MS, seulement.</p> <p>Le ratio de production est par conséquent de l'ordre de 58 g MS/EH/j (pour 60 g MS/EH/j attendus) calculé sur la charge en pollution de 816 EH, valeur moyenne obtenue sur 4 des 5 bilans 24 h, réalisés entre août et décembre (mesure d'autosurveillance du 19/11/2024 écartée, par manque de représentativité de la réalité de la collecte).</p> <p>La bonne valeur du ratio de production de boue rend compte des performances très satisfaisantes de la station d'épuration malgré le fonctionnement préoccupant de la collecte (absence de pertes de boues avec les eaux épurées).</p> <p>Etude et travaux : Les travaux de gestion des eaux pluviales de la ZAC des 3 Saules restent à lancer dès l'acquisition du terrain auprès de l'agriculteur propriétaire.</p> <p>Lors de son bilan 24h du 14-15 octobre 2024, le SATESE a mis en avant de forts débits d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) sur le hameau de Brinville, dans les rues des Fontaines et de la Vallée. L'opportunité de nouveaux passages caméra pourrait être étudiée.</p> <p>Les conclusions de ce bilan SATESE ont conduit par ailleurs à proposer d'augmenter le débit de pointe d'alimentation du traitement biologique de 35 à 48 m³/h, qui est sans risque vis-à-vis de la qualité du traitement. Ce réglage permettra de limiter les surverses au niveau du trop-plein du bassin d'orage.</p>
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : L'Ecole de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R92) Ru (ou autre) : Rivière 1 : Rivière 2 : Ecole Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 1200 E.H Débit de référence : 350 m ³ /j : 72 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 9,513 km Capacité hydraulique TS : 208 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 350 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

Caractéristiques de fonctionnement

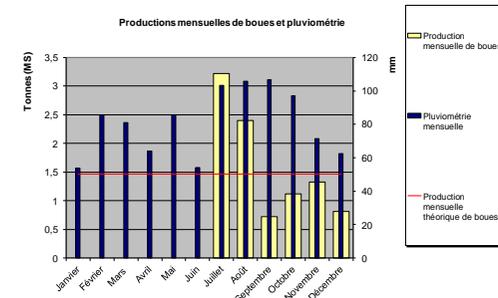
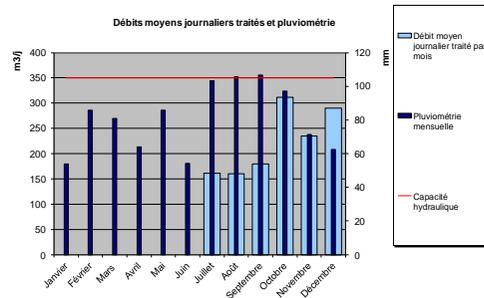
Communes raccordées : SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE

Nombre de raccordables :	1115	habitants	836	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	155	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	140	m ³ /j	moyen :	223	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autre	Charge NK :	816 E.H.	maxi temps sec :	233	m ³ /j	maxi temps de pluie :	843	m ³ /j
pollution NK :	68%	date :	12/2024	hydraulique :	64%	Production annuelle de boues :	9,6	tMS	58	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	157	kwh/j	3,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	62%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/08/2024		200			170	210	428	88			88	8,2
	A2+A5+A4	20/08/2024		4			6,75	3	21	1,5	0,52	1,7	3,2	5,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	26/09/2024	393	120			82	91	228	27	19	2,45	29,4	3,1
	A2+A5+A4	26/09/2024	393	4			5,5	3	16	1,3	0,51	1,96	3,26	3,1
Mesure 24 heures de réception (résultats en mg/l)	A7+A3	01/10/2024	156	235			150	110	532	90,6	72,1	1,01	91,6	7,5
	A2+A5+A4	01/10/2024	156	2			5,5	3	16	1,7	0,99	2,34	4	3,39
Mesure 24 heures de réception (résultats en mg/l)	A7+A3	02/10/2024	162	204			140	130	440	73,8	62,2	1,01	74,8	7,2
	A2+A5+A4	02/10/2024	162	2			5	3	14	1,6	0,7	2,79	4,4	3,63
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	15/10/2024	376	123			60	84,1	189	32,6	24	4,54	37,4	3,26
	A2+A5+A4	15/10/2024	376	8			5,33	3	14	1,5	0,47	8,7	10,2	2,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/11/2024	473	840			313	300	966	60	39	0,62	60,6	8,2
	A2+A5+A4	19/11/2024	473	4			6,25	3	19	1,9	0,78	6,47	8,37	3,7
Flux amont retenus en kg/j				41			26	26	79	12				1,2
Flux amont retenus en E.H.				453				440	525	816				696
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			5,65	3	16,2	1,58	0,67	3,88	5,45	3,9
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,4			95	97,5	95,4	97,4			89,7	36,5
Normes de rejet journalières en mg/l				30				20	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	
Normes de rejet journalières en rendement				90				90	90	80				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-SIMEON / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037743603000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN</p> <p>Mise en service : 01/12/2011 Technicien SATESE :</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES</p> <p>Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN</p> <p>Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS</p> <p>Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : F 653/MISE/2006/034</p> <p>Arrêté préfectoral boues : D04/018/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Grand Morin</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Les débits de temps sec sont supérieurs à la consommation en eau assainie et témoignent de la collecte anormale d'eaux claires parasites permanentes dont l'origine reste à rechercher. Le débit maximal de temps de pluie de la station est supérieur de 275 % à la capacité nominale de la station d'épuration qui a été dépassée à 108 reprises. Le débit de référence a été dépassé 55 fois. Des investigations sont à entreprendre en vue de réduire ces apports d'eaux météoriques.</p> <p>Le surdimensionnement du clarificateur (manque de cohérence par rapport au débit d'alimentation de la file biologique) permet de supporter les débits par temps de pluie, sans dégradation du rejet.</p> <p>Aucun déversement n'a été détecté au niveau du bassin d'orage. 14 déversements ont été détectés au niveau du PR de tête de station (point S16) pour un total de 123 h, tous par temps de pluie. Les points S16 n'étant pas équipés pour une mesure des volumes surversés, la station est donc non-conforme. Un marché global a été passé en 2023 avec ICAPE et Naldéo en maître d'œuvre et l'entreprise Edgard Duval pour la réalisation de ces travaux. La station a été équipée en mars 2025.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les résultats d'autosurveillance respectent largement la réglementation, même par débit supérieur au débit de référence.</p> <p>Les charges polluantes ont été actualisées à partir des mesures d'autosurveillance, la charge en NTK a été retenue. La station est chargée à 37 % en pollution. La station a reçu 101 m³ de matières de vidange, suite à un accord passé avec un industriel.</p> <p>Les boues n'ont pas pu être traitées par une unité mobile de déshydratation cette année. Il n'y a donc pas de boues évacuées. Un passage de l'unité mobile était prévu pour janvier 2025.</p> <p>Les boues ont été stockées dans le silo, mais avec un volume s'avérant limitant pour une année complète (absence de table d'égouttage), ce qui a conduit à l'arrêt des extractions en mars, août et novembre, cela aurait dû être anticipé.</p> <p>La production de boues est inférieure à celle attendue à la vue du nombre d'habitants raccordables ; ceci peut être lié à la difficulté à réaliser un échantillon représentatif pour analyser la concentration des boues extraites. L'installation d'un débitmètre sur la canalisation d'extraction vers le silo, fait en mars 2025, permettra de fiabiliser la donnée.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Suite au SDA intercommunal réalisé sur le territoire de la CC2M, il a été conclu que des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées étaient à prévoir d'ici 9 à 12 ans au niveau de la commune de Saint-Siméon sur l'avenue du Grand Morin, la route départementale 66 et la rue Réveillon.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 2165 E.H Débit de référence : 569 m³/j</p> <p>: 130 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 14,832 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 365 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 93%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 365 m³/j (pluie) Unitaire : 7%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : SILO NON COUVERT</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	

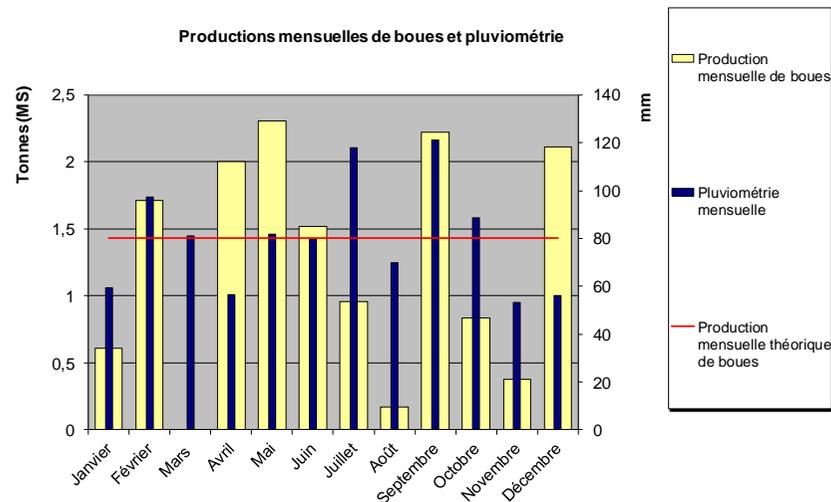
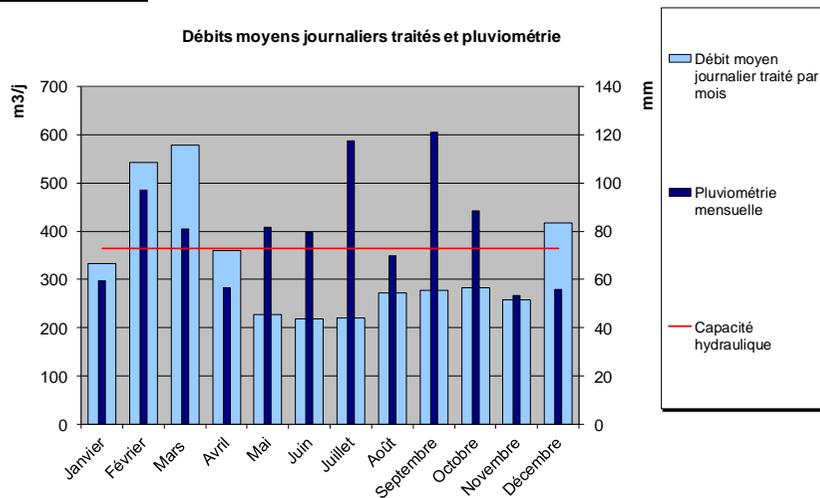
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SAINT-REMY-DE-LA-VANNE, SAINT-SIMEON													
Nombre de raccordables :	1111	habitants	833	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	115	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	174	m ³ /j	moyen :	332,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	793 E.H.	maxi temps sec :	171	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1016	m ³ /j				
pollution NK :	37%	date :	12/2024	hydraulique :	91%	Production annuelle de boues :	14,8	tMS	51	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	226,4	kwh/j	5,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	85%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				45			28	24	91	12				1
Flux amont retenus en E.H.				502				393	609	793				588
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,83			5,84	3	17,4	0,86			5,98	2,6
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,5			92,6	94,2	93,8	98			86	23,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90					
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-SIMEON / HAMEAU DE CHARCOT

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037743604000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN
 Mise en service : 08/11/2012 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE
 Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN
 Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS
 Constructeur : MERLIN TP ENVIRONNEMENT
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Le Grand Morin de sa source au confluent de l'Aubetin (exclu)(R149)
 Ru (ou autre) : Charcot
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Grand Morin
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 160 E.H Débit de référence : 76 m³/j
 : 9,6 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,1 km
 Capacité hydraulique TS : 24 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 0%
 Capacité hydraulique TP : 76 m³/j (pluie) Unitaire : 100%
 File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
 File boues : LITS À RHIZOPHYTES
 Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0
 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet

Commentaires

Système de collecte

Seules les données du 1er semestre 2024 ont été communiquées par le délégataire. L'analyse débitométrique est donc partielle.

Les apports d'eaux claires parasites permanentes, évalués à 7 m³/j sur le 1er semestre 2024, sont faibles sur ce système de collecte

La régulation de débit permettant la reprise des eaux du bassin d'orage destinée à traiter une pluie d'occurrence bimensuelle est réglée à 3,2 m³/h, soit 76,8 m³/j. Aucun écart supérieur à 10 % par rapport à la capacité nominale de temps de pluie du dispositif n'est recensé sur la chronique de données disponible confirmant que, la régulation était bien opérationnelle au 1^{er} semestre.

Station d'épuration

Le niveau de rejet était largement respecté lors de la visite du SATESE et les rendements épuratoires excellents.

Les coefficients de charge polluants ont été actualisés sur la base du nombre de raccordables. La station d'épuration est à 38 % de sa charge en pollution. Durant la mesure SATESE réalisée en septembre 2022, l'absence de by-pass, le niveau de remplissage partiel du bassin d'orage et sa restitution confirment que son dimensionnement est adapté pour des pluies courantes.

En mai 2025, la CC2M indique que la vanne d'alimentation du casier n°2 du second étage est cassée en position fermée depuis la restitution du dispositif par Veolia (délégataire jusqu'à décembre 2024). La durée réelle depuis laquelle l'équipement est hors service est indéterminée. Le casier n°1 est alimenté de façon continue.

Face aux difficultés rencontrées par l'exploitant précédent depuis plusieurs années à développer des roseaux sur les casiers du second étage, et au vu des bonnes performances du 1er étage de filtres (confirmé lors de la mesure 24 h de septembre 2022 du SATESE), il a été convenu lors de la réunion annuelle de 2022 de laisser les casiers du second étage dépourvus de roseaux.

Un entretien des filtres est néanmoins nécessaire. Le casier n°1 du second étage est totalement envahi de mauvaises herbes.

Travaux et études

Un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal est en cours de réalisation sur le périmètre de la CC2M, avec le bureau d'études Setec-Hydratec comme titulaire. La commune de Saint-Siméon fait partie des communes de l'année 3, dont la campagne de mesures a eu lieu au printemps 2022.

Aucune action majeure de travaux n'est prévue à court terme sur ce système d'assainissement, le réseau unitaire nécessitera cependant des travaux de réhabilitation.

Caractéristiques de fonctionnement

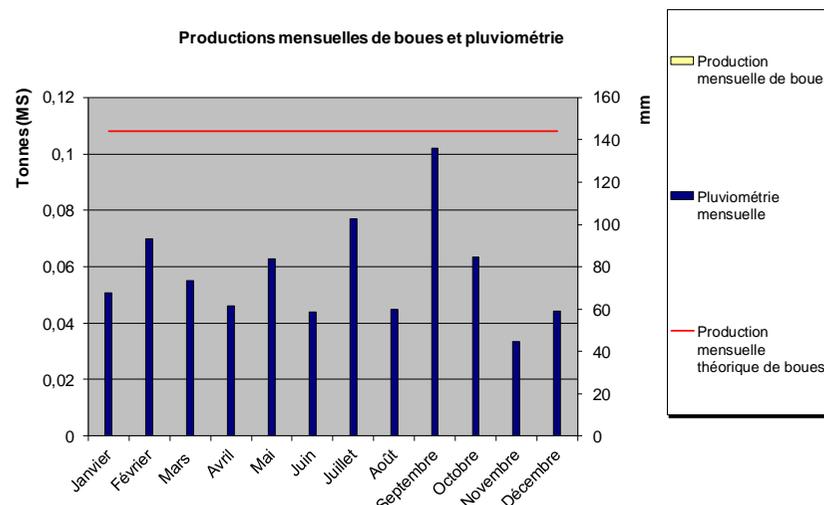
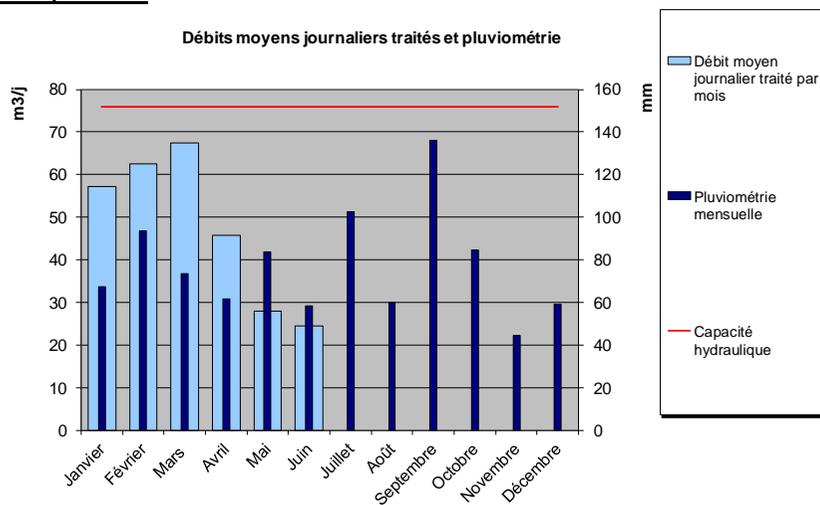
Communes raccordées : SAINT-SIMEON - Charcot

Nombre de raccordables :	80	habitants	60	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	8	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	47,6	m ³ /j	
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	60 E.H.	maxi temps sec :	14	m ³ /j	maxi temps de pluie :	80	m ³ /j
pollution DBO5 :	38%	date :	12/2024	hydraulique :	63%	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	5	kwh/j	1,4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/06/2024		260			329	280	1086	63			63	7,3
	A2+A5+A4	12/06/2024		4			5,25	3	15	0,84	0,1	42,5	43,3	5,1
Flux amont retenus en kg/j				5,4			3,4	3,6	9	0,9				0,1
Flux amont retenus en E.H.				60				60	60	60				60
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			5,25	3	15	0,84	0,1	42,5	43,3	5,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,5			98,4	98,9	98,6	98,7			31,3	30,1
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-SOUPPLETS / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037743702000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS</p> <p>Mise en service : 18/12/2007 Technicien SATESE :</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : CA PAYS DE MEAUX</p> <p>Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)</p> <p>Constructeur : STEREAU</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : F641 N° MISE 2024/021</p> <p>Arrêté préfectoral boues : D04/030/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Avernoes(RUISSEAU)(R148-F6411000)</p> <p>Ru (ou autre) : Avernoes</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Théroouanne</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte : L'intrusion d'eaux claires d'infiltration ou de sources (ECPP) qui avait nettement diminué en 2021 et 2022 pour être très peu significative en 2023, atteint de nouveau en 2024, année particulièrement pluvieuse, des volumes importants. La différence entre les débits maximum de temps sec enregistrés en juin 2024 et les débits d'eaux usées attendus à la station d'épuration au regard de la population raccordable, atteint environ 295 m³/j, ce qui représente 40% des débits de temps sec collectés en juin 2024. En septembre 2024, les ECPP atteignent encore environ 130 m³/j.</p> <p>L'apport d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement est très important malgré seulement 10% de linéaire en unitaire. C'est ainsi que la capacité hydraulique de temps de pluie de 885 m³/j a été dépassée 136 jours dans l'année, soit 37% du temps. Quant au débit de référence, il a été pour sa part, dépassé 74 jours soit 20% du temps.</p> <p>Malgré de tels débits de temps de pluie, le nombre de surverses en tête de station d'épuration n'a été que de 9, représentant un volume de 1 471 m³, soit moins de 0.45% des débits collectés par le réseau d'assainissement jusqu'à la station d'épuration (A2+A3).</p> <p>Le 09/10/2024, journée la plus pluvieuse de l'année (63 mm de pluie), le système de traitement a reçu 2841 m³/j, dont 2 359 m³/j admis sur la file eau, représentant ainsi un coefficient de remplissage de 266%.</p> <p>Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées lors des mesures d'autosurveillance est restée toujours satisfaisante pour l'ensemble des paramètres, même lors de la mesure du 13/03/2024, dans des conditions hydrauliques proches du débit de référence, avec un coefficient de remplissage de 92% du débit de référence et 120% de la capacité hydraulique.</p> <p>Ceci témoigne de la bonne résilience hydraulique de la station d'épuration.</p> <p>La production de boues estimée à partir des données des boues évacuées en épandage agricole, vient en témoigner par ailleurs : en effet, le ratio de la production de boue est de 60 g de MS/EH/j pour 66 g de MS/EH/j attendu (traitement mixte du phosphore). Ceci permet d'estimer que le rendement global annuel du système de traitement à environ 91% est satisfaisant.</p> <p>L'écart entre la production de boues obtenue à partir des données de boues extraites vers la centrifugeuse et celle issue des données d'épandage est très faible. Il est établi à partir de la comparaison sur les mois de stockage avant épandage, compris entre fin juin 2023 et fin juillet 2024.</p> <p>En revanche, les quantités de boues produites estimées à partir des quantités de boues envoyées sur la centrifugeuse à partir du mois d'août 2024 jusqu'en fin d'année sont excessives. Elles représentent 277 kg de MS/jour, soit 90 g de MS/EH/j. Cela traduit une surestimation d'environ 25% des boues produites. Deux hypothèses sont posées : mauvaises performances de la centrifugeuse, ou défaut de comptage du débitmètre d'alimentation de la centrifugeuse. L'hypothèse d'une surestimation de la concentration des boues d'alimentation de la centrifugeuse n'est pas retenue, car globalement cohérente (11.7 g/l en moyenne).</p> <p>Travaux et études : Le lancement des campagnes de mesures réalisées dans le cadre du SDA étendu au territoire de la CAPM, a été reporté à 2025. La tranche d'étude relative au système d'assainissement de Saint-Soupplets, ne sera pas engagée immédiatement. Mais dès à présent, il apparaît qu'une réflexion sera à engager pour la réduction de l'ensemble des eaux claires parasites.</p> <p>La CAPM a pu revenir à la valorisation agricole des boues produites, suite à la recherche d'un nouvel agriculteur.</p> <p>L'arrêté de rejet du système d'assainissement de la zone de collecte a été renouvelé en février 2024. Il impose un niveau de rejet sur le paramètre NTK, qui n'existait pas dans l'ancien arrêté.</p>
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 4500 E.H Débit de référence : 1162 m³/j</p> <p>: 270 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 23,437 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 750 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 90%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 885 m³/j (pluie) Unitaire : 10%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : CENTRIFUGEUSE + SÉCHAGE SOLAIRE</p> <p>Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

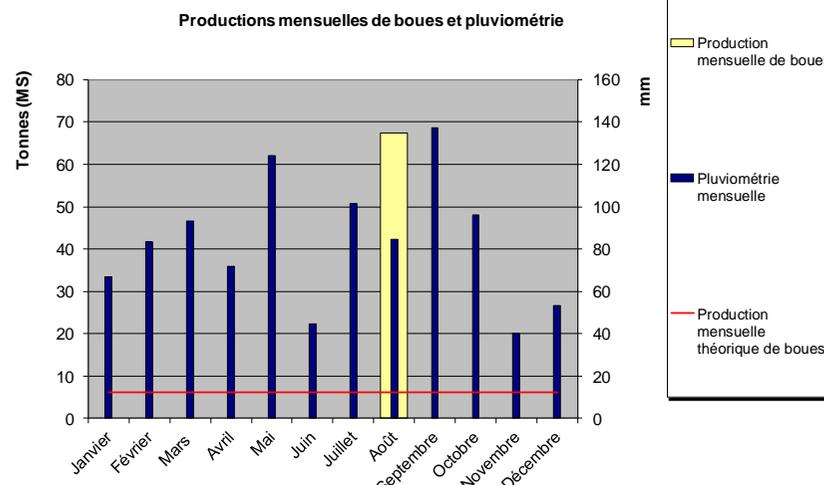
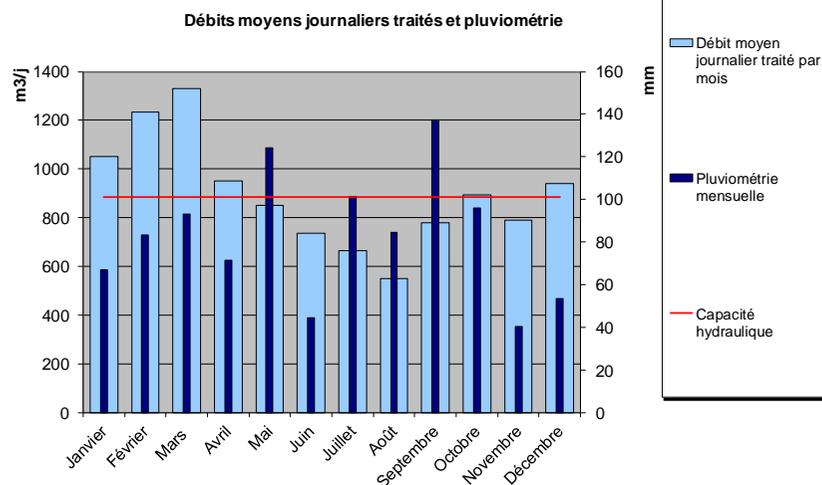
Communes raccordées : FORFRY, GESVRES-LE-CHAPITRE, SAINT-SOUPPLETS

Nombre de raccordables :	3896	habitants	2922	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	489	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	539	m ³ /j	moyen :	897,5	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	3073 E.H.	maxi temps sec :	734	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2359	m ³ /j
pollution NK :	68%	date :	12/2024	hydraulique :	101%	Production annuelle de boues :	67,3	tMS	60	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	654,3	kwh/j	3,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	91%	Traitement P :	Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				182			129	158	328	46				4,8
Flux amont retenus en E.H.				2022				2633	2187	3073				2806
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,22			5,72	3,39	16,1	1,58	0,58	3,2	4,77	0,13
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,5			96,6	98,3	96,3	97,2			91,5	97,8
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					95			93	90	85				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES / SIAM

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037743801000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Le contrat de concession signé avec MARNEO (groupe SAUR) pour la période 2021-2032 intègre la construction d'un méthaniseur qui s'est achevée en 2025.</p> <p>Système de collecte : Le réseau de collecte compte 4 systèmes (29 communes + raccordement de Villeneuve-Saint-Denis depuis janvier 2025) : SIA de Marne-la-Vallée, CA Paris Vallée de la Marne (partiellement), CA Marne et Gondoire (sauf Jablines) et CA Val d'Europe Agglomération (partiellement). L'ensemble du réseau d'assainissement est de type mixte (très majoritairement séparatif). Il comporte 12 points de déversements soumis à autosurveillance. La CAVEA étudie la possibilité de rouvrir le trop-plein du PR SR1 à Coupvray et de créer un trop-plein en amont du PR Point S à Bailly-Romainvilliers. Le diagnostic permanent du système de collecte est en place. Le diagnostic périodique s'est terminé en juin 2025. Le volume annuel d'eaux usées entrant (A3) est en augmentation de 26 % par rapport à 2023. En 2024, le by-pass en A2 a été de 314 262 m³/an, soit 1,62 % des effluents collectés en tête de station (augmentation de 399 % par rapport à 2023, principalement en lien avec les fortes pluies + 22 %). En moyenne sur l'année, le débit admis est de 52 269 m³/j, soit 75 % de la capacité hydraulique de 70 000 m³/j. Le débit de référence (percentile 95 sur 5 ans) a une valeur minimale de 70 000 m³/j (valeur retenue pour 2024). Les volumes by-passés en cours de traitement (A5) sont dus à 37 % aux fortes pluies, à 50 % aux réparations effectuées en début d'année sur le décanteur n°2 de la Tranche 4 et le reste aux diverses interventions sur l'ensemble de la station (1 958 541 m³/an ou 10,24 % du volume en A3). Les déversements de temps de pluie via les ouvrages autosurveillés du réseau de collecte représentent 0,85 % (0,32 % en 2023) des eaux usées produites par l'agglomération (49,1 % des déversements proviennent du réseau de collecte de la CAPVM, 40,5 % de la CAMG et 10,4 % du SIAM). Ils répondent au critère d'évaluation réglementaire retenu de moins de 5 % en volume.</p> <p>Station d'épuration : Au vu des résultats de l'année (232 mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation), les performances épuratoires sont conformes à l'arrêté d'autorisation. Les concentrations moyennes au rejet et les rendements épuratoires moyens figurant au verso correspondent aux mesures dans des conditions normales d'exploitation (jours retenus par l'exploitant). Les apports extérieurs sont faibles ; ils représentent 964 m³/an (lixiviats de la plateforme de stockage des boues avant épandage). La production de boues (boues extraites) est correcte (5 878 tonnes de Matières Sèches (MS) / - 10,2 % par rapport à 2023), avec un ratio de 70 gMS/E.H./j pour un ratio théorique attendu de 80 g. La part des boues valorisées en agriculture est majoritaire en 2024 et représente 60,4 % de la quantité évacuée (hors chaud). L'objectif de ne plus mettre de boues en compostage n'a pas été respecté. La charge polluante annuelle entrante, exprimée en DBO₅, a augmenté de 1 % par rapport à 2023 (+ 3 % en NK). L'usine a fonctionné en moyenne à 66 % de sa capacité nominale en charge polluante. Le rapport final de la 2^{ème} campagne de recherche des micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées a été diffusé le 29/01/2024 (liste de 14 polluants significatifs dont 2 nouveaux, le Dichlorvos et le Pentachlorophénol). Un diagnostic amont complémentaire a été réalisé (restitution le 07/05/2025). Il n'y a pas de traitement des paramètres microbiologiques en place pour le moment, mais l'arrêté prescrit des analyses bactériologiques sur les eaux traitées à raison d'une par semaine du 1^{er} mai au 30 septembre (22 analyses réalisées). Les résultats moyens sont : Escherichia coli 165 273 NPP/100 ml et Entérocoques 11 977 NPP/100 ml.</p> <p>Travaux et études : En 2024, le fonctionnement de l'usine a été perturbé par plusieurs périodes de travaux : remplacement du matériau dans 2 cellules biologiques de la Tranche 3, réparation du décanteur n°2 de la Tranche 4, constat de la demi-bâche de la Tranche 3.</p> <p>Perspectives 2025 : remplacement des matériaux manquants sur le process Biocarbone de la Tranche 3 de 2 autres cellules, réhabilitation du génie civil de la Tranche 3 comprenant les zones de prétraitement et de décantation, renouvellement des dégrilleurs de la Tranche 3, poursuite de réinjection du matériau Biostyrène présent dans la bâche des eaux sales de la Tranche 4 vers les cellules Biostyr T4, via l'hydrojecteur.</p> <p>La CAMG poursuit ses mises en séparatif selon son PPI 2023-2032 suite à son SDAGEP. La CAPVM réalise actuellement son SDA sur l'ensemble de son territoire (finalisation attendue pour la fin 2025). Le SDA de la CAVEA arrive à son terme (validation du PPI attendue pour le 1^{er} trimestre 2025).</p>
Mise en service : 01/12/2001 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : SIAM	
Exploitant : MARNEO	
Constructeur : OTV	
Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)	
Arrêté préfectoral eaux : 2019/DRIEE/SPE/038	
Arrêté préfectoral boues : 2021/DDT/SEPR-11	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 350000 E.H Débit de référence : 70000 m ³ /j	
: 21000 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 688,062 km	
Capacité hydraulique TS : 70000 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 94%	
Capacité hydraulique TP : 70000 m ³ /j (pluie) Unitaire : 6%	
File eau : BIOFILTRATION	
File boues : CENTRIFUGEUSE + AIRE DE STOCKAGE NON COUVERTE	
Destination des boues : INCINERATION (37,82%), CENTRE DE COMPOSTAGE (1,78%), VALORISATION AGRICOLE (60,4%),	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 366	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

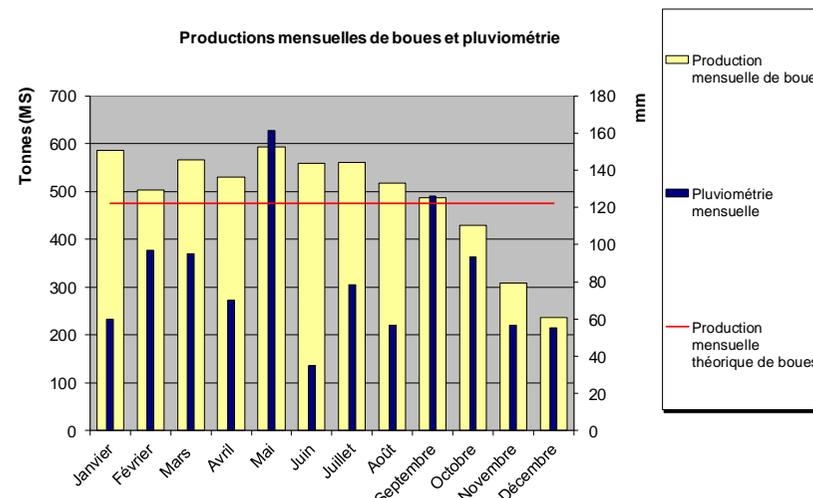
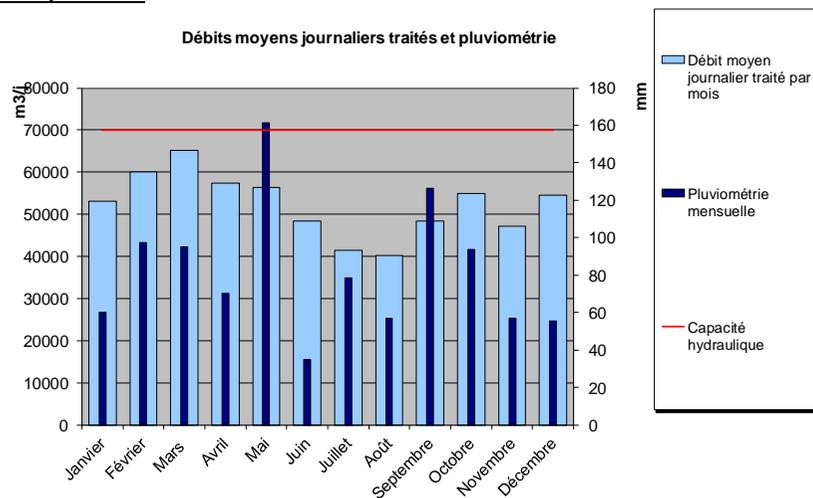
Communes raccordées : BAILLY-ROMAINVILLIERS, BUSSY-SAINT-GEORGES, BUSSY-SAINT-MARTIN, CARNETIN, CHALIFERT, CHAMPS-SUR-MARNE, CHANTELOUP, CHESSY, COLLEGIEN, CONCHES-SUR-GONDOIRE, COUPVRAY, CROISSY-BEAUBOURG, DAMPMART, EMERAINVILLE, FAVIERES, FERRIERES-EN-BRIE, GOUVERNES, GUERMANTES, JOSSIGNY, LAGNY-SUR-MARNE, LESCHES, LOGNES, MAGNY-LE-HONGRE, MONTEVRAIN, NOISIEL, POMPONNE, SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES, SERRIS, THORIGNY-SUR-MARNE, TORCY

Nombre de raccordables : 210503 habitants 157877 E.H. Débits traités sur l'année bassin d'orage : Non régulation de débit : Non
 Consommation eau assainie : 32772 m³/j réf. : 2023 à 2024 mini temps sec : 40902 m³/j moyen : 52269 m³/j
 Coefficients de charges Origine mesure : Autosurveillance Charge DBO5 : 229305 E.H. maxi temps sec : 55013 m³/j maxi temps de pluie : 91713 m³/j
 pollution DBO5 : 66% date : 12/2024 hydraulique : 75% Production annuelle de boues : 5878,1 tMS 70 gMS/E.H./j
 Consommation énergétique : 43271 kwh/j 3,3 kWh/kg DBO5/j Ratio de production de boues : 101% Traitement P : Physico-chimique

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m³/j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				16338			11525	13758	30109	3079				351
Flux amont retenus en E.H.				181538				229305	200729	205280				206353
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,2			18,8	4,4	26,7	4,10	2,20	8,90	13,0	0,98
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,8			92,2	98,5	95,6	93,8			80,9	87,4
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	10	5		20	1,5
Normes de rejet annuelles en mg/l										8	4		10	1
Normes de rejet journalières en rendement					93			95	91	80			70	80
Normes de rejet annuelles en rendement										85			75	85

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SALINS / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037743901000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN
 Mise en service : 01/01/1992 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU
 Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS
 Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : 2021/DDT/SEPR-253
 Arrêté préfectoral boues : D03/010/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'étang(RUISSEAU)(R38-F2432000)
 Ru (ou autre) : L'étang
 Rivière 1 :
 Rivière 2 :
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 150 m³/j
 : 60 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 7,36 km
 Capacité hydraulique TS : 150 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%
 Capacité hydraulique TP : 150 m³/j (pluie) Unitaire : 0%
 File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
 File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO NON COUVERT
 Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1
 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Depuis septembre 2021, le débitmètre amont présente des dysfonctionnements. Les données transmises par le débitmètre n'étant pas fiables (défaut de collecte permanent avec, par temps sec, en moyenne 64 % du volume d'eau assainie attendu), aucun débit caractéristique n'a pu être déterminé. Néanmoins, malgré le caractère séparatif du réseau de collecte, les variations de débit en temps de pluie témoignent de la collecte anormale d'eaux météoriques. Il est à rappeler qu'une surface de 3 000 m² avait été estimée dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement. Des contrôles de branchements suivis de remises en conformité sont à entreprendre.

Le point A2 de la STEP (trop-plein du poste de relevage en entrée de la station d'épuration) a été équipé et paramétré fin 2020 pour enregistrer les déversements vers le milieu naturel. Aucun déversement n'a été détecté.

Station d'épuration

Le coefficient de charge polluante obtenu à partir des flux mesurés lors du bilan d'autosurveillance d'avril 2021 a été reconduit, les charges obtenues en 2024 étant bien inférieures à celles attendues (en lien avec les débits non fiables). La station n'a pas encore atteint sa pleine charge. Elle est chargée à 77 % en pollution.

Les normes rejet étaient respectées lors du bilan d'autosurveillance et des visites SATESE, à l'exception du NTK lors de la visite SATESE de janvier.

Suite aux travaux découlant du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°1 (SDASS EU1), les normes de rejet ont fait l'objet d'une révision par l'émission d'un arrêté préfectoral de la DDT qui a été signé le 20 septembre 2021, pour intégrer les exigences sur le traitement du phosphore total. En moyenne annuelle, la norme de rejet en phosphore est largement respectée.

La production de boues extraites communiquée est de 26,43 TMS. Elle est largement surestimée. La SAUR indique un problème au niveau du débitmètre d'extraction. Une correction avec une valeur de 19,3 TMS produites a été proposée par la SAUR, cependant cette valeur est largement supérieure à la capacité de stockage du silo (cela représente 643 m³ à une concentration moyenne de 30 g/l, concentration mesurée lors de l'audit de la filière boue par le SATESE en 2021, pour un silo de 500 m³). Les boues évacuées ont donc été utilisées pour calculer la production de boues (13.92 TMS épandues en août à 31.5 g/l, sachant que cette siccité résulte de 2 analyses réalisées en février et avril, ce qui n'est pas représentatif de la concentration avant épandage).

Au vu des incohérences sur la filière boues, la station a été jugée non conforme en 2024.

Travaux et études

Des contrôles de branchements devaient être réalisés chez les particuliers, afin de diminuer l'apport d'eaux claires parasites météoriques. Ils n'auraient toujours pas été effectués à ce jour.

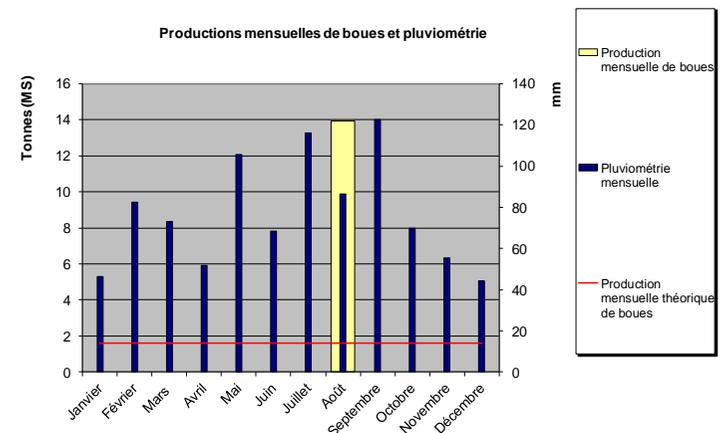
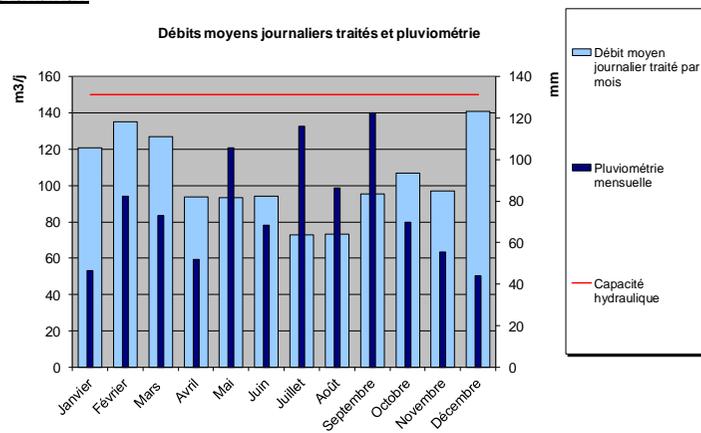
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SALINS													
Nombre de raccordables :	1017	habitants	763	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	144	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	104,2	m ³ /j					
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	773 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :							
pollution NK :	77%	date :	04/2021	hydraulique :	69%	Production annuelle de boues :	13,9	tMS	49	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	138,5	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	71%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/01/2024		480			372	510	838	92			92	13
	A2+A5+A4	24/01/2024		15			15,8	9	45	14	10	2,25	16,2	0,42
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/04/2024	81	456			207	269	498	113	76,1	0,24	113	10,7
	A2+A5+A4	11/04/2024	81	7,4			10,6	5,94	30,7	2,61	2,03	2,64	5,25	0,14
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	02/10/2024		370			289	360	727	113			113	9,4
	A2+A5+A4	02/10/2024		5,7			4,75	1,5	16	3,5	2	4,02	7,52	0,26
Flux amont retenus en kg/j				29			28	35	72	12				1
Flux amont retenus en E.H.				320				583	479	773				588
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,37			10,4	5,48	30,6	6,7	4,68	2,97	9,67	0,28
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,9			96,3	98,5	95,4	93,1			90,3	97,5
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														2
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAMMERON / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037744001000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/01/1976 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : SFA Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : MISE 95030/DDAF Arrêté préfectoral boues : D04/040/DDAF</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Signets(RUISSEAU)(R137-F6263000) Ru (ou autre) : Signets Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte Malgré l'année particulière humide, la collecte d'eaux claires parasites de nappes ou de sources, par le réseau d'assainissement, est restée non significative. L'intrusion d'eaux claires météoriques est en revanche très marquée lors des journées de pluie exceptionnelle (cas de la journée du 9/10/2024). Le taux de remplissage peut atteindre alors 230% de la capacité nominale de l'installation. Toutefois, cette dernière est restée rarement dépassée en 2024 (8 jours contre 4 jours en 2023). En mars et avril notamment, il est apparu des baisses brutales des débits d'eaux usées collectées à la station d'épuration (24 jours au total), de près de 30%, dont 16 jours en temps sec, alors qu'il n'y a pas eu de débits enregistrés comme étant surversés au trop-plein du poste de relèvement. Ce constat est apparu en 2023. Du fait d'absence de surverses possibles sur le réseau d'assainissement (poste route de Metz télésurveillé, et pas de mise en charge, vérifiée par le SATESE), cette situation pose la question de la fiabilité de la mesure au point A2 (Trop-plein du poste de la station d'épuration), lequel n'a déversé que 33 m3 au total sur l'année 2024, malgré l'apport d'eaux pluviales en quantité importante.</p> <p>Station d'épuration Malgré une conception devenue obsolète, la qualité des eaux rejetées par la station d'épuration, observée lors des passages du SATESE et lors des mesures d'autosurveillance est toujours globalement satisfaisante (rejet en nitrates régulièrement plutôt élevé). Toutefois, du fait de la production massive de flottants sur le clarificateur statique, qui s'accroît lors des étapes de concentration des boues en vue des extractions, il peut exister des pertes de floccs biologiques voire des pertes massives de boues. Ces dernières sont révélées par la production de boue 2024 (donnée fournie par l'exploitant) qui présente un déficit par rapport à celle attendue au regard de la charge de pollution à traiter de 753 EH (Cf. bilan 24h du SATESE de janvier 2024, valeur en adéquation avec le nombre de raccordables). Ce déficit représente près de 30% de la production attendue. Il provient des dysfonctionnements supposés lors des phases de concentration des boues dans le clarificateur avant les vidanges.</p> <p>Travaux et études La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal en cours d'élaboration, étudiera la pertinence des travaux de raccordement des réseaux d'assainissement de Sammeron sur la station intercommunale de Sept-Sorts, conformément au scénario envisagé dans le SDA précédant validé en 2007, solution qui sera comparée à celle d'une reconstruction en lieu et place. Du fait de la difficulté de concentrer les boues dans le clarificateur en vue des extractions, sans prendre le risque de pertes massives de boues avec les eaux épurées, l'opportunité de la mise en place d'un stockage intermédiaire (bâche souple) a été étudiée par le maître d'ouvrage. Un devis a été présenté par la SAUR, mais n'a pas été suivi d'effet pour l'instant. La solution de l'installation du concentrateur à boue « Densiclone » présentée elle aussi, bien qu'intéressante sur le plan technique, apparaît trop onéreuse (50 K€ HT), d'autant plus que ce système de traitement construit il y a bientôt 50 ans, fait partie des priorités du Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT).</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 1200 E.H Débit de référence : 180 m³/j : 72 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 5,688 km Capacité hydraulique TS : 180 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 180 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

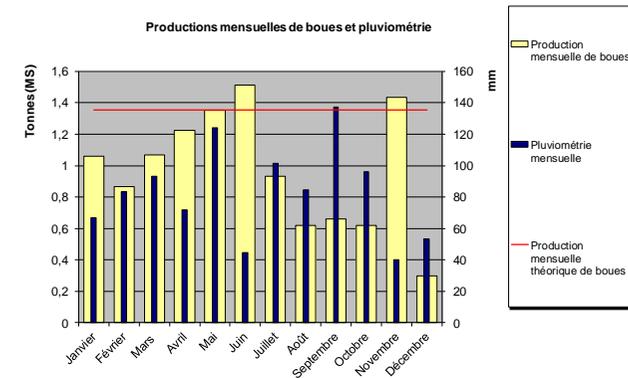
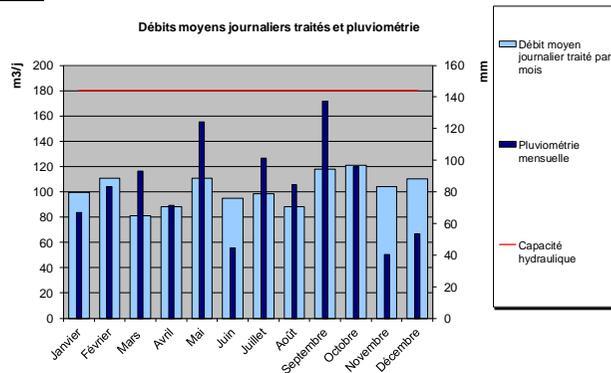
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SAMMERON													
Nombre de raccordables :	1057	habitants	793	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	131	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	98	m ³ /j	moyen :	102,1	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	753 E.H.	maxi temps sec :	105	m ³ /j	maxi temps de pluie :	413	m ³ /j			
pollution NK :	63%	date :	01/2024	hydraulique :	57%	Production annuelle de boues :	11,7	tMS	42	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	116,2	kwh/j	2,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	70%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/01/2024	97	340			429	463	929	116		0,7	117	11,8
	A2+A5+A4	16/01/2024	97	9,4			20,7	6	55	4,8		17	21,8	5,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	29/02/2024	67	190			219	271	552	138	98,8	0,59	139	11
	A2+A5+A4	29/02/2024	67	9			5,12	4,04	12,4	1,28	0,45	15,7	17	2,14
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/10/2024		798			514	550	1468	131			131	18
	A2+A5+A4	24/10/2024		8			10,8	4	35	4	1,8	5,16	9,16	5,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	10/12/2024	96	772			181	140	627	124	84	1,05	124	19,2
	A2+A5+A4	10/12/2024	96	11,5			11,2	3,49	38	5,34	2,82	13,2	18,5	2,29
Flux amont retenus en kg/j				33			42	45	90	11				1,1
Flux amont retenus en E.H.				367				747	600	753				671
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,48			11,9	4,38	35,1	3,86	1,69	12,8	16,6	3,83
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,5			96,1	98,5	95,8	96,9			86,8	72,9
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SANCY-LES-MEAUX / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037744301000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER- CHABRAN
Mise en service	: 28/09/2004	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: CREA Step		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 00/DAI/2E/118		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Fosse aux coqs(RUISSEAU)(R150-F6583500)
Ru (ou autre)	: Vaudessart
Rivière 1	:
Rivière 2	: Grand Morin
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 123 m ³ /j
	: 30	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,495 km
Capacité hydraulique TS	: 75	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 75	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

L'arrivée des effluents étant gravitaire, l'analyse des débits est réalisée à partir des temps de fonctionnement des pompes de relevage du poste intermédiaire relevés de façon hebdomadaire et du débit nominal de celles-ci. L'installation d'un SOFREL en juillet 2021 devait normalement permettre le rapatriement des temps de marche journaliers des pompes du poste de relevage intermédiaire. Cependant, les débits transmis par le délégataire correspondent toujours à des moyennes hebdomadaires ce qui est préjudiciable à l'analyse du comportement de la collecte.

Bien que le réseau soit séparatif, on peut observer des variations de débits importantes par temps de pluie. Le débit maximum par temps de pluie est de 132 m³/j (107 % du débit de référence et 176 % de la capacité hydraulique de la station), pour une pluie de 47 mm sur la période du 22 au 29 février 2024. Cela représente une charge hydraulique surfacique de 0,6 m/j au maximum, valeur à mettre en comparaison au 0,3 m/j correspondant au débit moyen journalier traité. Ces valeurs indiquent un fonctionnement hydraulique correct.

Station d'épuration

La qualité des eaux rejetées respectait largement les prescriptions réglementaires de l'arrêté préfectoral en vigueur lors des visites du SATESE ainsi que lors de la mesure d'autosurveillance de juin.

Les charges en pollution issues du bilan d'autosurveillance de 2023 sont cohérentes avec la population raccordable. La station d'épuration est chargée à 45% en pollution.

Travaux et études

La CACPB a désigné Verdi Ingénierie comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargé d'organiser la révision de l'intégralité des SDA des communes de son territoire. Le titulaire de l'étude est le groupement EGIS-SAFEGE. La campagne de mesures a été faite à partir du 1er février 2024 et pour une durée de 9 semaines. Un débit d'ECPP de 22 m³/j a été déterminé (les débits estimés par le SATESE les dernières années variaient entre 10 et 20 m³/j), ainsi qu'une surface active de 1,7 ha. Les investigations complémentaires (ITV, tests à la fumée...) sont programmées pour le premier semestre 2025.

Sur cette commune, les enjeux concernent donc l'apport d'ECPP et d'ECPM qui impactent le réseau malgré sa nature séparative.

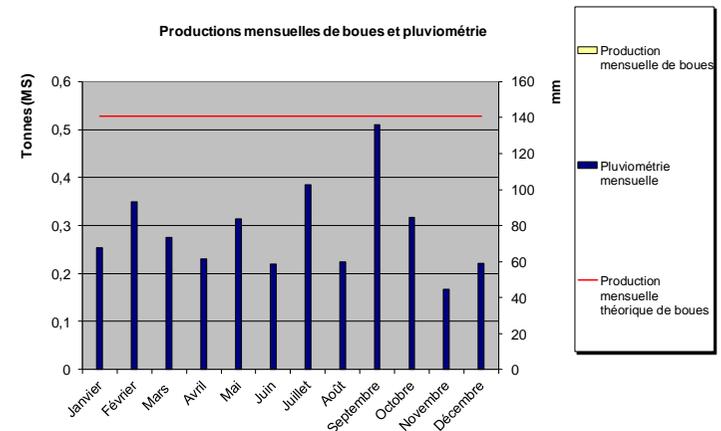
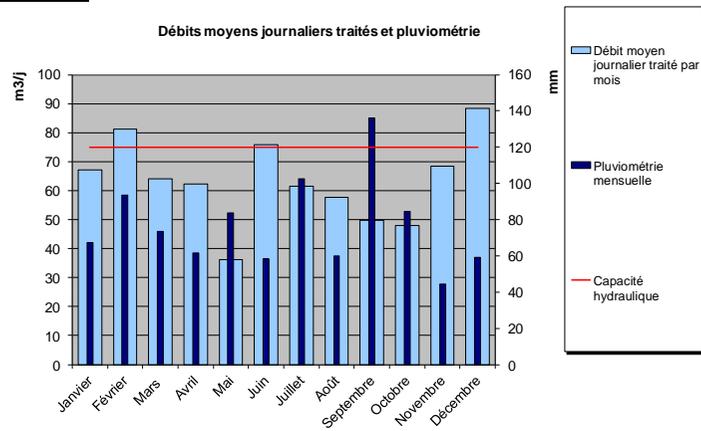
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SANCY-LES-MEAUX													
Nombre de raccordables :	359	habitants	269	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	38	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	54	m ³ /j	moyen :	63,4	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	293 E.H.	maxi temps sec :		m ³ /j	maxi temps de pluie :	132	m ³ /j				
pollution NK :	59%	date :	06/2023	hydraulique :	85%	Production annuelle de boues :		0,0	tMS	0	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		0%	Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/02/2024		200			226	260	608	66			66	7,8
	A2+A5+A4	07/02/2024		4			4,75	3	13	0,99	0,33	45,5	46,5	5,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/06/2024	70	147			139	178	339	78,2	58,5	0,24	78,2	6,82
	A2+A5+A4	17/06/2024	70	2,2			4,55	3	12,2	1,35	0,39	49,4	50,8	18,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/06/2024		270			259	340	615	123			123	9,3
	A2+A5+A4	19/06/2024		2			4,25	1,5	14	0,19	0,96	42	42,2	7,7
Flux amont retenus en kg/j				18			12	14	30	4,4				0,4
Flux amont retenus en E.H.				204				240	202	293				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				2,73			4,52	2,5	13,1	0,84	0,56	45,6	46,5	10,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,6			97,7	98,9	97,3	98,9			43,5	16
Normes de rejet journalières en mg/l								25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					50					60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SAVINS / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037744601000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI Mise en service : 20/02/2019 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SAVINS Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER Constructeur : EDGARD DUVAL Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F232/MISE/2015/018 Arrêté préfectoral boues :	<p>Système de collecte : En novembre 2018, des tronçons du collecteur d'eaux usées (rues de Carrouge, de l'Echelle et de Longueville) ont été réhabilités et le poste de refoulement de la rue du Four a été équipé d'un traitement du H2S (surpresseur d'air).</p> <p>Les données hydrauliques montrent que le réseau EU est peu pourvoyeur en eaux claires parasites permanentes, estimées à 10 m³/j. Quatre déversements en tête de station d'épuration ont eu lieu en 2024 dont deux en temps sec en lien avec des coupures de l'alimentation électrique. Ces déversements représentent au total 0,8 % des volumes collectés, le taux de collecte est bon. En 2024, seuls 5 dépassements de la capacité hydraulique ont été observés, malgré le contexte particulièrement pluvieux de cette année. Certaines valeurs de débits journalières sont très faibles (entre 15 et 40 m³/j avec aucun by-pass) jusqu'au 24 janvier en raison d'un dysfonctionnement au niveau d'une pompe du poste qui a entraîné une perturbation de la mesure.</p> <p>Station d'épuration : Ce dispositif est équipé d'une filière de traitement des eaux usées (700 EH, type filtre planté de roseaux, priorité du SDASS EU1), complétée d'une filière de traitement des eaux pluviales et des surverses unitaires (1500 m³ de volume de stockage et dimensionnée sur une pluie 2 ans/mise en eau en février 2020 et également de type filtre planté de roseaux) et d'une zone d'infiltration commune. Cette filière annexe avait été demandée par l'hydrogéologue agréé compte tenu de l'infiltration des eaux usées traitées dans un périmètre de protection éloigné de captage.</p> <p>Le niveau de rejet était respecté lors des 2 visites SATESE et la mesure d'autosurveillance réalisée par l'exploitant malgré le dépassement du débit de référence. L'épuration est très satisfaisante. La mesure d'autosurveillance de 2024 n'a pas permis d'actualiser le coefficient de charge en pollution du dispositif (61%) car le débit de référence a été dépassé.</p> <p>Travaux et études : Depuis la fin de l'année 2021, la filière de traitement des eaux pluviales dysfonctionne, phénomène qui s'est amplifié en 2022. Cela est due à un colmatage de surface du massif filtrant (sur les premiers centimètres) qui avait pour conséquence une alimentation systématique vers la zone d'infiltration, y compris pour les pluies courantes. Suite à une réunion en mars 2023, cette filière n'a plus été alimentée en attendant la mise en place d'un plan d'actions pour permettre sa remise en marche (unique sur le département). Ce plan d'actions a consisté en un isolement de la filière pour permettre la vidange totale des eaux stockées (terminée le 19 mai 2023) et ainsi l'évacuation des matières colmatantes sur les premiers centimètres de sable filtrant. Suite à cela, la remise en eau a été effectuée en février 2025. La replantation de roseaux n'a pas été réalisée par l'exploitant ; elle semble nécessaire pour un retour à un fonctionnement normal de la filière.</p> <p>En novembre 2024, la DDT a été contactée par un agriculteur qui possède un terrain agricole à proximité de la station d'épuration car son terrain est inondé par des débordements provenant de la zone d'infiltration de la station (1400 m³ de volume utile et dimensionnée pour la gestion d'une pluie décennale). Des solutions sur le court terme avaient été préconisées et mises en œuvre par l'exploitant afin d'atténuer ce phénomène (bouchage d'une cavité sur la zone d'infiltration, remise en marche de la filière pluviale...). Par ailleurs, la remise en service en février 2025 de la filière de traitement des eaux pluviales et surverse unitaires, avec un débit de fuite de 5l/s, devrait permettre de limiter ces phénomènes (rôle de tampon hydraulique). Néanmoins, des solutions sur le plus long terme devront être mises en œuvre afin d'éviter ces phénomènes de débordements (déconnexion amont d'eaux parasites via une prise de temps sec raccordée directement sur le fossé récepteur et/ou rallongement du linéaire de fossé le long de la RD 49a2...).</p>
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : () Ru (ou autre) : Infiltration Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve :	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 700 E.H Débit de référence : 221 m ³ /j : 42 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 6,57 km Capacité hydraulique TS : 134 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 97% Capacité hydraulique TP : 221 m ³ /j (pluie) Unitaire : 3%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

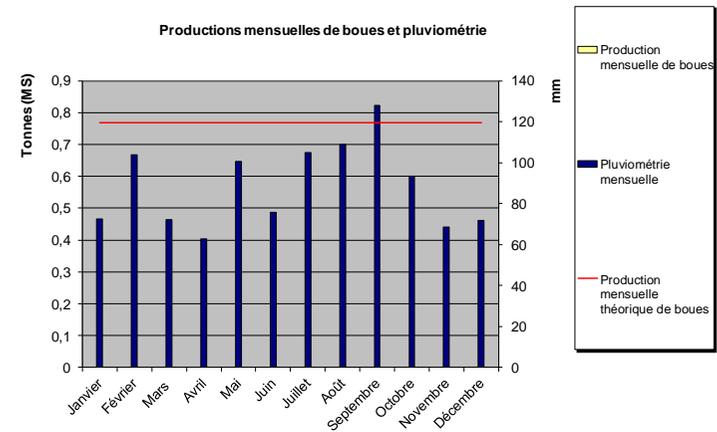
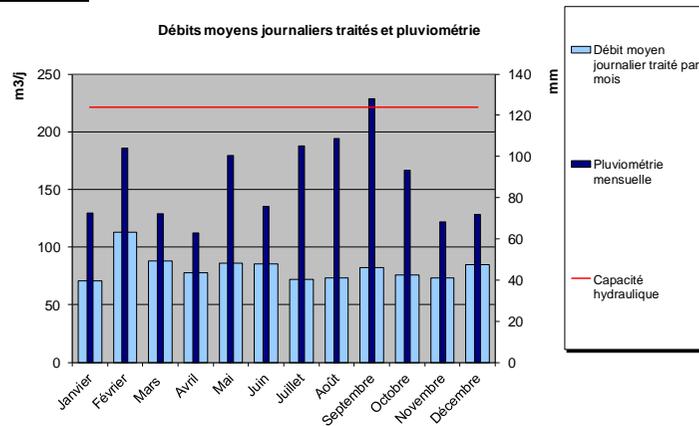
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SAVINS													
Nombre de raccordables :	581	habitants	436	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	59	m ³ /j	réf. :	202	mini temps sec :	61	m ³ /j	moyen :	81,8	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	427	E.H.	maxi temps sec :	63	m ³ /j	maxi temps de pluie :	635	m ³ /j		
pollution NK :	61%	date :	04/2023	hydraulique :	37%	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j					
Consommation énergétique :	8,4	kwh/j	0,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%		Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/05/2024		220			275	340	696	131			131	11
	A2+A5+A4	28/05/2024		6,2			7,5	3	24	1,3	0,25	52,2	53,5	7,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/06/2024	301	252			179	198	497	64,3			64,4	6,7
	A2+A5+A4	17/06/2024	301	10			13	6	40	3			53,4	6,51
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	08/10/2024		210			276	340	699	117			117	8,9
	A2+A5+A4	08/10/2024		6			5,75	3	17	1	0,37	43,9	44,9	6,8
Flux amont retenus en kg/j				8,7			12	14	33	6,4				0,5
Flux amont retenus en E.H.				97				238	221	427				294
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6,1			6,62	3	20,5	1,15	0,31	48	49,2	7,05
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,2			97,6	99,1	97,1	99,1			60,4	28,6
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				75	75	70				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SEINE-PORT / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037744701000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 01/01/1978 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CAMVS
 Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST
 Constructeur :
 Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES
 Arrêté préfectoral eaux : 2019-DRIEE-SPE--021
 Arrêté préfectoral boues : F4 2011/019

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 :
 Rivière 2 :
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2000	E.H	Débit de référence	: 400 m ³ /j
	: 120	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 13,514 km
Capacité hydraulique TS	: 400	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 400	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte :

La quantité d'eau by-passée au point A2 a nettement progressé par rapport à 2023 pour atteindre 1709 m³ (57 déversements), dont 700 m³ en temps sec suite à un défaut d'alimentation électrique de la station sur 3.5 jours. A partir du 21/11, les faibles volumes déversés ont été quotidiens et résultent d'une vis de dégrillage usée (impact de l'arrivée importante de sable en amont de la station). Son remplacement est prévu pour janvier 2025.

Bien que le réseau soit séparatif, la capacité nominale a été dépassée à 79 reprises, phénomène induit par de nombreuses inversions de branchements représentant 1.1 ha de surface active selon le dernier SDA. Le volume d'eaux claires parasites permanentes a été estimé à 112 m³/j représentant jusqu'à 34 % du volume traité par temps sec.

Station d'épuration :

Les résultats des 11 bilans d'autosurveillance retenus pour le jugement de conformité montrent une qualité d'eau traitée très satisfaisante et conforme aux objectifs réglementaires. La station d'épuration est chargée à 67% en pollution (identique à 2023). La dégradation de la qualité du traitement des matières azotées dans un bilan est liée à une coupure électrique induite par une panne du compteur Linky.

Le ratio de production de boue est désormais en adéquation avec celui attendu théoriquement et calculé sur la base du nombre de raccordables. Les boues sont extraites très régulièrement avec un maintien d'une concentration optimale de boues dans le bassin d'aération.

Contrairement à 2023, les indicateurs de fonctionnement de la boue activée sont satisfaisants.

Le nombre d'écarts débitométriques supérieurs à 10 % entre l'amont et l'aval reste élevé (37 % du temps) avec une dégradation concentrée entre le 12/05 et le 20/08. Le suivi des écarts doit être automatisé avec un système d'alerte afin de s'assurer d'une meilleure réactivité en termes de correction de dérives des sondes de mesure.

Travaux et études :

Lors de la visite de la STEP en octobre 2020, la DRIEAT a constaté que l'eau épurée ne s'évacuait que sur une partie de la lame déversante du clarificateur (50 %), celle-ci n'étant plus horizontale. La mise à niveau de la lame de déversante du clarificateur n'a pas été réalisée, l'opération étant trop complexe.

Aucun curage des lits n'est prévu dans l'immédiat, leur taux de remplissage étant faible.

L'exploitant va proposer à la CAMVS un plan d'actions pour limiter les dysfonctionnements rencontrés sur la station d'épuration.

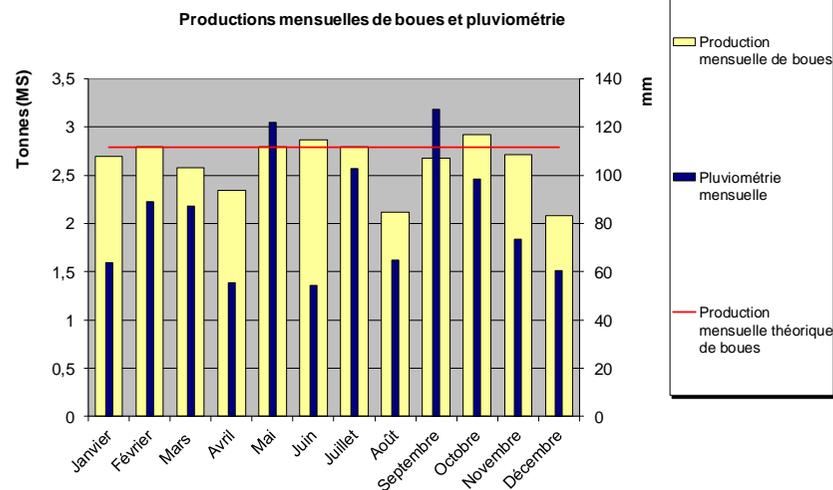
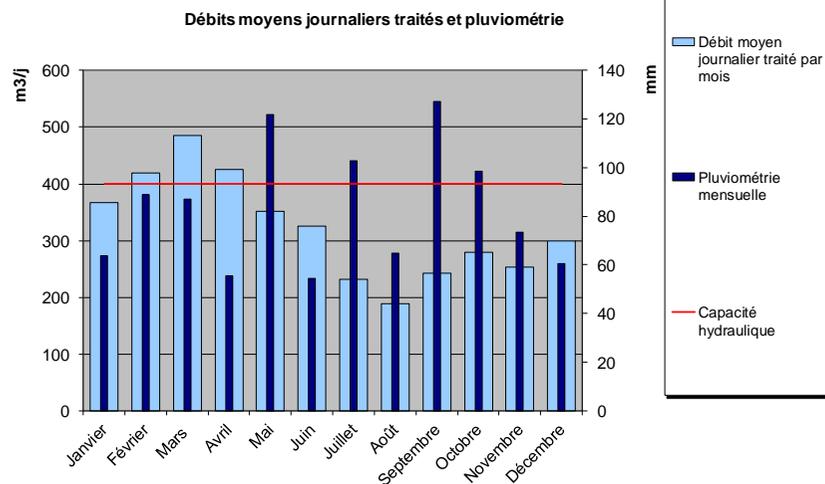
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SEINE-PORT													
Nombre de raccordables :	1611	habitants	1208	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	242	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	200	m ³ /j	moyen :	322,6	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	1347	E.H.	maxi temps sec :	330	m ³ /j	maxi temps de pluie :	759	m ³ /j		
pollution NK :	67%	date :	12/2024	hydraulique :	81%		Production annuelle de boues :		31,4	tMS	64	gMS/E.H./j		
Consommation énergétique :	165	kwh/j	2,1	kWh/kg DBO5/j			Ratio de production de boues :		93%	Traitement P :	Physico-chimique			

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				66			63	57	145	20				2,1
Flux amont retenus en E.H.				733				950	967	1347				1235
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				6,56			8,94	4,36	27	7,92			8,67	1,07
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,5			94,7	97,7	94,1	89,6			88,6	85,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				2,5
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					90			90	85	75				55
Normes de rejet annuelles en rendement													70	60

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SEPT-SORTS / STATION INTERCOMMUNALE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037744801000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS</p> <p>Mise en service : 01/01/2017 Technicien SATESE :</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE</p> <p>Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE</p> <p>Constructeur : AQUALTER</p> <p>Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : 2021-11/DCSE/BDE/E</p> <p>Arrêté préfectoral boues : F 6 2019/061</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 :</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Outre l'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement de type séparatif pour 96% de son linéaire, la collecte d'eaux claires parasites d'infiltration et/ou de sources, estimée par la différence entre les débits de temps sec en nappe haute (juin) et ceux attendus au regard de la consommation d'eau assainie (1670 m³/j référence 2023) s'est élevée à environ 755 m³/j (450 m³/j en 2023 et 800 m³/j en 2022). Ce volume journalier représente environ 31% des débits collectés par temps sec en période de nappe haute (22% en 2023 et 33% en 2022).</p> <p>L'apport d'eaux claires météoriques (ECM), est en lien direct avec la pluviométrie. En 2024, année très humide, il est recensé 18 jours de dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration, pouvant atteindre près de 180% de cette capacité, ce qui est conséquent.</p> <p>Pour réduire l'apport des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement, une campagne de vérification de la conformité de 168 branchements a été réalisée en 2024, dont 124 sur La Ferté-sous-Jouarre et 23 sur Jouarre, dans le but de détourner les eaux pluviales du réseau d'eaux usées</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les performances du système de traitement sont toujours respectées lors des mesures d'autosurveillance, même en période de pluie (Cf. mesure du 21/02/2024 par 14 mm de pluie, à 84 % de remplissage).</p> <p>Par ailleurs, l'absence de surverses sur le réseau de collecte (points A1), et seulement 5427 m³/an au trop-plein du bassin de stockage-restitution (point A5), permettent de considérer qu'en cette année 2024 pourtant particulièrement humide, la qualité globale des eaux rejetées par le système d'assainissement a été satisfaisante, tout au long de l'année. Il est rappelé que ce système de traitement ne présente pas de point A2.</p> <p>Le ratio de production de boues de 77 g de MS/EH/j, calculé à partir de la production de boue extraites vers la filière de traitement, rend compte d'un bon niveau de fonctionnement du système d'assainissement et d'une production de boue plus élevée de 17% environ que celle attendue au regard de la charge de pollution domestique collectée à la station d'épuration. La charge polluante collectée est mesurée par les mesures bimensuelles d'autosurveillance. Elle représente 109% de celle attendue au regard de la population raccordable. Elle peut toutefois être sous-estimée car la charge polluante à traiter inclut une part de pollution non-domestique (activités artisanales et industrielles, notamment agro-alimentaires), pas toujours représentée par l'autosurveillance.</p> <p>Les boues provenant des autres stations d'épuration du territoire de l'ex-Pays-Fertois ont représenté 108.8 Tonnes de MS, soit 20% de la quantité de boues évacuées.</p> <p>Travaux et études</p> <p>La CACPB a choisi un bureau d'études (Berim/Valor) pour lancer le diagnostic amont RSDE. Le rapport final était attendu pour fin 2024</p> <p>La CACPB est à jour dans la diffusion des documents réglementaires (ARD, Scénarii SANDRE, et manuel d'autosurveillance). La validation de certains (scénario SANDRE réseaux notamment) est encore en cours.</p> <p>La collectivité a lancé en 2024 une étude d'opportunité de REUT pour cette station d'épuration. Les études ont montré que ce site peut être retenu financièrement pour une REUT à des fins urbaines et aussi industrielles (Société WIAME). Il reste à affiner les coûts et définir la gouvernance.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 24000 E.H Débit de référence : 5500 m³/j</p> <p>: 1437 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 93,349 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 3300 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 96%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 5500 m³/j (pluie) Unitaire : 4%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE + ZRV</p> <p>File boues : FILTRE PRESSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE</p> <p>Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 24</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

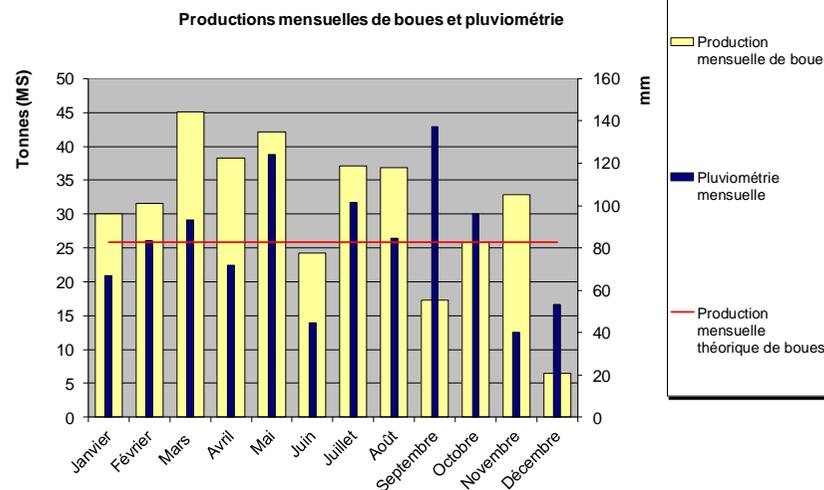
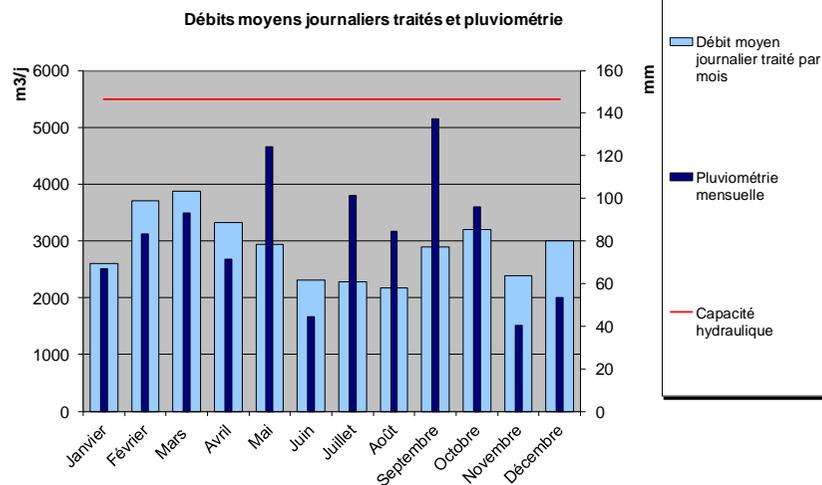
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées : CHAMIGNY, JOUARRE, LA FERTE-SOUS-JOUARRE, REUIL-EN-BRIE, SAINTE-AULDE, SEPT-SORTS													
Nombre de raccordables :	15965	habitants	11974	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non				
Consommation eau assainie :	1852	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	2164	m ³ /j	moyen :	2891,7	m ³ /j			
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	13067 E.H.	maxi temps sec :	2425	m ³ /j	maxi temps de pluie :	9784	m ³ /j			
pollution NK :	54%	date :	12/2024	hydraulique :	53%	Production annuelle de boues :	367,8	tMS	77	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	3132,8	kwh/j	4,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	117%	Traitement P :	Mixte					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				951			550	615	1519	196				23
Flux amont retenus en E.H.				10567				10250	10127	13067				13588
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				4,8			7,49	4,21	21,5	2,22	0,77	2,43	4,65	0,39
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,1			95	97,5	94,8	96,3			92,4	94,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					92			90	85	85				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SIGNY-SIGNETS / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037745102000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 27/01/2014 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 626 N° MISE 2012/048 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Signets(RUISSEAU)(R137-F6263000) Ru (ou autre) : Signets Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte Cette année à nouveau, malgré l'existence de 2 débitmètres, sur les 6 premiers mois, l'exploitant n'a transmis que des débits moyens hebdomadaires en entrée comme en sortie. Les données moyennes journalières disponibles ne permettent donc pas d'établir une analyse suffisamment précise pour retenir le débit maximum de temps sec en nappe haute permettant d'évaluer la quantité d'eaux claires parasites permanentes (ECPP). De même, certains débits moyens entre 2 relevés de l'exploitant semblent élevés au regard de la pluviométrie de ces périodes. Ils sont donc écartés de l'analyse des débits de temps de pluie. En conséquence, c'est le débit du 10/10/2024 pour 58,5 mm de pluie qui a été retenu comme le débit maximum de temps pluie. Il s'élève à 165 m³/j. Par ailleurs, l'apport substantiel d'eaux claires météoriques sur les jours de pluie significatifs, confirme l'existence de mauvais branchements sur le réseau pourtant de type séparatif.</p> <p>Station d'épuration Les performances de la station d'épuration étaient satisfaisantes lors du bilan d'autosurveillance d'une part de la visite SATESE d'autre part. Le système d'assainissement est par conséquent conforme vis-à-vis de la réglementation. Les flux polluants obtenus lors de la mesure d'autosurveillance du 17 janvier 2024 ne sont pas représentatifs du nombre de raccordables (facteurs 1,36 sur le DBO5 et 0,74 sur le NK). Faute de données cohérentes, les coefficients de charge en pollution établis lors de l'étude du SATESE effectuée en 2020, sont donc reconduits une nouvelle fois. Aucun by-pass n'est signalé dans le bilan annuel de la SAUR pour 2024. Ce type de procédé peut supporter les à-coups hydrauliques de temps de pluie, sans impact marqué sur la qualité des eaux rejetées, d'autant que le système de traitement n'est actuellement qu'à mi- charge en pollution en moyenne annuelle, et à 78% en charge hydraulique moyenne sur l'année 2024 particulièrement humide. La gestion des adventices avec la forte présence de liseron sur le 2^{ème} étage doit être rigoureuse si l'exploitant ne veut pas être rapidement dépassé.</p> <p>Travaux et études Dans le cadre du SDA intercommunal, la campagne de mesures a débuté le 01/02/2024 et s'est terminée le 27/05/2024. Les premiers résultats sont : - ECPP : 74,9 m³/j (65 %) - Surface active > 0,4 ha (incertitude sur le point de mesure poste de la station d'épuration). 2 filtres du 1^{er} étage ont été curés en mars 2025.</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 120 m³/j : 30 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 2,598 km Capacité hydraulique TS : 75 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 120 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

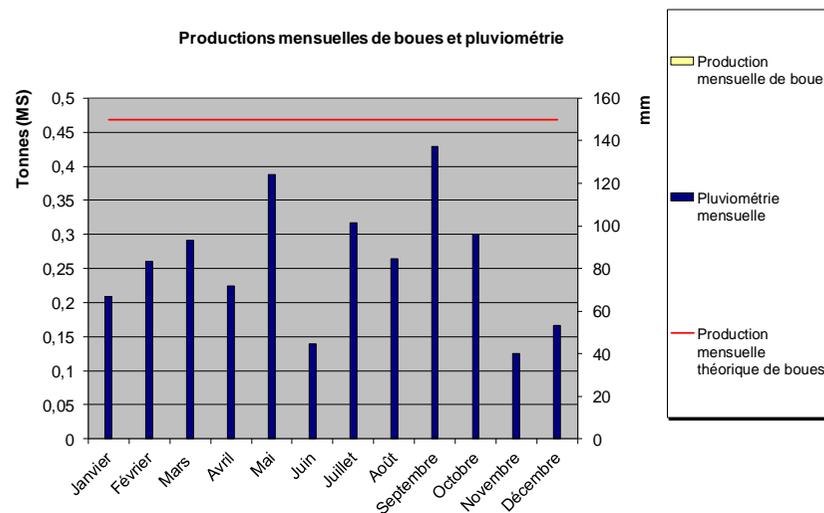
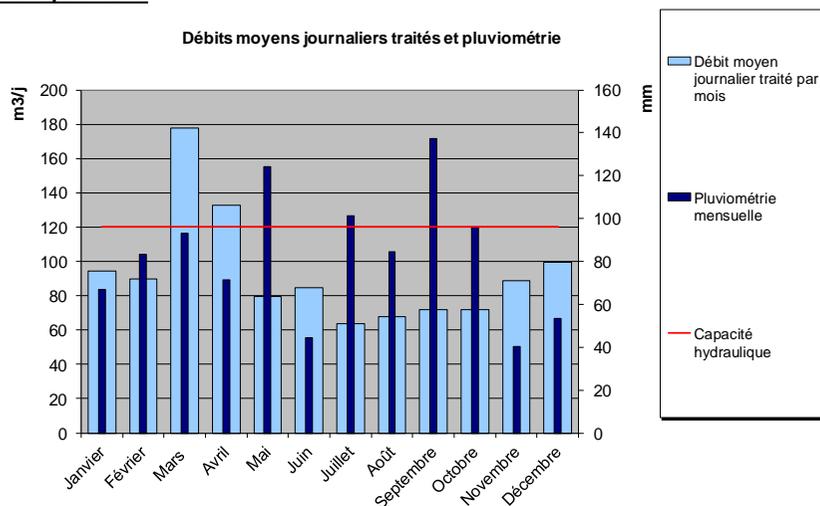
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SIGNY-SIGNETS													
Nombre de raccordables :	385	habitants	289	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	26	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	56	m ³ /j	moyen :	93,6	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	260 E.H.	maxi temps sec :	inc	m ³ /j	maxi temps de pluie :	165	m ³ /j			
pollution NK :	52%	date :	06/2020	hydraulique :	78%	Production annuelle de boues :	tMS			gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	21,2	kwh/j	1,4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%		Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/01/2024		240			219	250	593	124			124	9,5
	A2+A5+A4	16/01/2024		4			4,75	3	13	1	0,1	44,3	45,3	5,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/01/2024	100	56			201	236	531	32,3	17,2	4,35	36,6	5,25
	A2+A5+A4	17/01/2024	95	10			19,6	19,2	40,1	7,93	5,7	22	29,9	3,79
Flux amont retenus en kg/j				11			13	11	26	3,9				0,4
Flux amont retenus en E.H.				120				183	173	260				235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7			12,2	11,1	26,6	4,46	2,85	33,1	37,6	4,74
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,7			94,3	95,5	95,3	87,9			43	35,7
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				70	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SIGY / DONNEMARIE-DONTILLY

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037745202000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI
 Mise en service : 03/08/2010 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : DONNEMARIE DONTILLY
 Exploitant : AQUALTER
 Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : 06/DAIDD/E/008
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R41)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Auxence
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2833	E.H	Débit de référence	: 901 m ³ /j
	: 170	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 13,506 km
Capacité hydraulique TS	: 330	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 56%
Capacité hydraulique TP	: 408	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 44%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Suite à l'opération de curage des ouvrages de dessablages et des déversoirs d'orage (7 DO) effectuée en septembre 2023, les déficits de collecte qui étaient recensés ces dernières années à cause de déversements continus, n'ont pas été observés en 2024. Des vérifications et des curages réguliers du réseau par l'exploitant sont nécessaires afin d'éviter que ces déficits de collecte majeurs ne se reproduisent à l'avenir.

Par temps de pluie, le réseau collecte une quantité importante d'eaux claires météoriques, au vu de sa nature partiellement unitaire. La capacité hydraulique a été dépassée 109 fois, en lien notamment avec une année 2024 particulièrement pluvieuse (maxi temps de pluie de 2403 m³/j). La station d'épuration est équipée d'un bassin d'orage (BO) de 412 m³, alimenté au-delà de 30 m³/h.

Sur 161 210 m³ collectés, 98,6 % ont été pris en charge par la station, 0,9 % by-passés en tête du dispositif (A2), 0,5 % au niveau du trop-plein du BO (A5). Les déversements sont négligeables par rapport aux autres années, malgré une pluviométrie plus importante. A noter que la canalisation d'arrivée des effluents empiète sur la lame de déversement vers le bassin d'orage et peut provoquer des apports dans le bassin, même par temps sec.

Station d'épuration

Les résultats des 12 mesures d'autosurveillance sur l'année 2024 montrent des performances épuratoires conformes pour l'ensemble des paramètres. Le niveau de rejet est respecté. Cela reflète une amélioration du fonctionnement général de la station par rapport à 2023. La mesure d'autosurveillance d'octobre n'a pas été comptabilisée car le débit de référence a été dépassé.

La charge polluante moyenne est évaluée sur la base de 9 bilans 24h sur les 12 réalisés, les valeurs anormales ayant été écartées (juin, septembre et octobre). La charge est évaluée à 1747 EH (base NTK) ce qui correspond à ce qui est attendu compte tenu du nombre d'habitants raccordables (1741). Néanmoins, la charge semble être légèrement sous-estimée car elle ne prend pas en compte la collecte d'effluents assimilés domestiques (collège...).

La quantité de boues extraites représente 41,3 TMS. Le ratio de production de boues est de 65 gMS/EH/j, soit un taux d'efficacité global estimé à 94 %. Cela est satisfaisant et en nette amélioration par rapport à 2023, où le taux d'efficacité était seulement de 22 %. Cette meilleure production de boues peut être expliquée par le manque du déficit de collecte d'eaux usées qui était très important durant les deux dernières années. Le niveau d'exploitation global s'est amélioré par rapport à l'année dernière où il était insuffisant, avec notamment une fréquence d'extractions plus importante, comme préconisée lors de la dernière expertise SATESE de 2021.

Durant l'année 2025, il est possiblement prévu le curage des 7 lits à rhizophytes de la filière boues. Ce curage semble être important au vu de l'état actuel des filtres.

Travaux et études

Le scénario SANDRE STEP est validé ; celui du réseau est à élaborer, puis sera à transmettre pour validation aux acteurs de l'eau (DDT et AESN).

Caractéristiques de fonctionnement

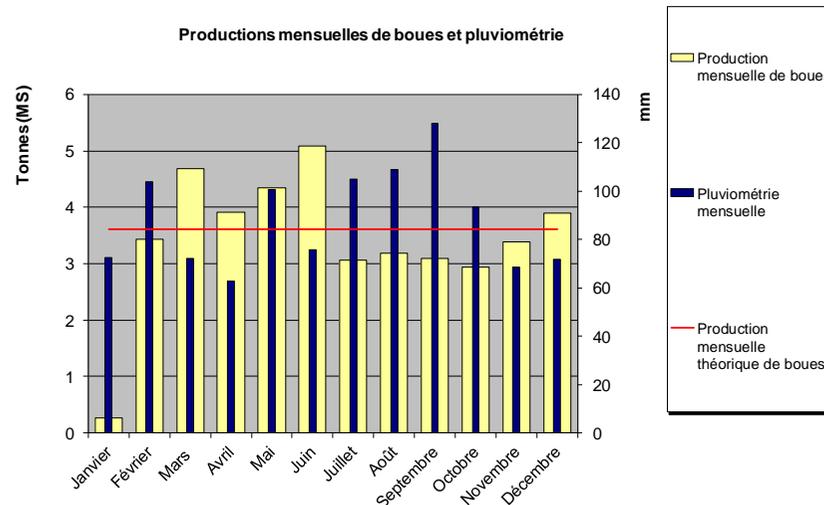
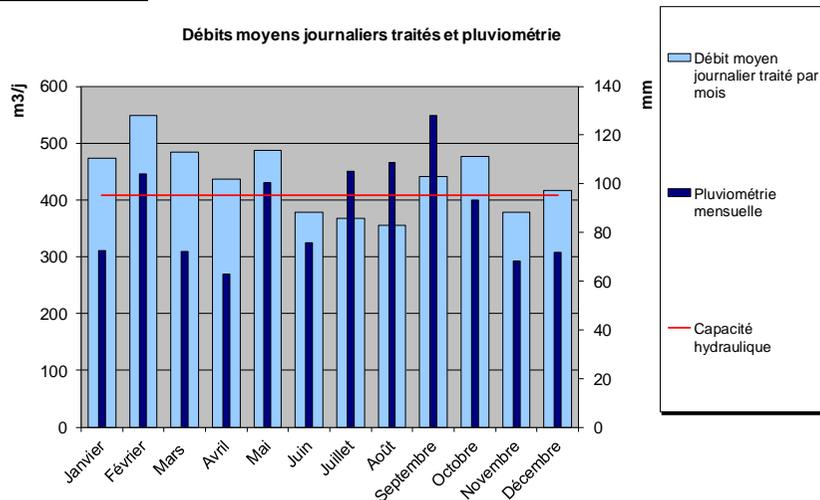
Communes raccordées : DONNEMARIE-DONTILLY

Nombre de raccordables :	2321	habitants	1741	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	286	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	291	m ³ /j	moyen :	436,9	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1747 E.H.	maxi temps sec :	334	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2403	m ³ /j
pollution NK :	62%	date :	12/2024	hydraulique :	107%	Production annuelle de boues :	41,3	tMS	65	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	384,2	kwh/j	3,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	94%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/01/2024		480			405	440	1144	123			123	7
	A2+A5+A4	09/01/2024		4,2			5,25	3	15	3	1,3	4,79	7,79	1,8
Flux amont retenus en kg/j					114		63	68	179	26				3,6
Flux amont retenus en E.H.					1268			1142	1192	1747				2118
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l					3,77		7,48	3,7	22,5	2,67	1,48	9,91	12,6	1,64
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)					97,6		93,3	94,3	93,4	94,9			75,6	72,7
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	5				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					93			95	90	90				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	90

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SIVRY-COURTRY / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037745302000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX
 Mise en service : 15/09/2015 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX
 Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST
 Constructeur : SOURCES FRANCE NORD
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F442/MISE/2010/076
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Ru de la Noue(R73A-F4433000)
 Ru (ou autre) : Mardelle
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Noue
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1100 E.H	Débit de référence	: 611 m ³ /j
	: 66 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 6,478 km
Capacité hydraulique TS	: 179 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 10%
Capacité hydraulique TP	: 611 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 90%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
 File boues : LITS À RHIZOPHYTES
 Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2
 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Les débitmètres électromagnétiques relevant de l'autosurveillance ont tous été renouvelés en 2023. Il a été constaté au cours de l'année 2024 que les EPROM avaient été retirées. En conséquence, les débits et les volumes de boues extraits en 2024 sont largement impactés par ce défaut de mesure. Les débits caractéristiques de l'année sont à considérer avec réserve.

Système de collecte : Un Bassin d'Orage (BO) de 300 m³ permet d'intercepter en théorie au minimum une pluie mensuelle. En effet, le réseau d'assainissement est majoritairement unitaire à 90 %. Le débit maximum de temps de pluie retenu est de 736 m³/j le 10/10/2024 pour une pluviométrie de 49 mm en 2 jours (2 seuls dépassements de la capacité hydraulique de l'année).

La collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (E CPP) semble modérée (pas de quantification possible compte tenu du manque de fiabilité des données).

Le Déversoir d'Orage (DO) en tête de l'ancienne station d'épuration a été rehaussé et est équipé depuis le 09/12/2022 (point logique S16 intégré au point réglementaire A2) ; le trop-plein du BO étant l'autre point logique S16. On comptabilise 101 déversements au droit du DO (aucun au niveau du trop-plein du BO), pas toujours consécutifs à des événements pluvieux, pour un total de 2 023 m³ ou 4,72 % des volumes collectés (39 840 m³ en 2023). Cette forte diminution (- 95 %) du volume de by-pass interroge, car le temps de déversement a augmenté de 191 à 739 h/an et la pluviométrie a été plus élevée (+ 9 %) avec un réseau de collecte majoritairement unitaire. Il est nécessaire de fiabiliser la mesure au niveau de ce DO (contrôles plus fréquents à mettre en place).

Il convient également de conduire une étude hydraulique pour vérifier l'interception des pluies d'occurrence mensuelle ; ce dispositif étant hydrauliquement peu sollicité globalement. Un pourcentage élevé de by-pass en tête de station non justifié pourrait conduire la Police de l'eau à augmenter la fréquence des mesures d'autosurveillance.

Station d'épuration : Les bonnes performances épuratoires se traduisent par une qualité d'eau traitée respectant largement les normes de rejet et par des rendements épuratoires élevés.

La production de boues (boues extraites vers les lits plantés de roseaux) n'est pas bonne avec un ratio de seulement 24 g MS/E.H./j pour 60 g attendus. La production de boues a diminué fortement (- 57 %) de 13,6 t de Matières Sèches (MS) en 2023 à 5,8 t de MS en 2024 en lien avec la dérive du débitmètre d'extraction. Une correction des volumes aurait été souhaitable en fonction des durées d'extraction et du débit de la pompe. L'extraction des boues est automatique ; le suivi de l'exploitant ne montre pas de concentrations en boues excessives dans le bassin d'aération (moyenne annuelle satisfaisante de 3 g/l).

Pour rappel, SEDE a mesuré en avril 2022 le niveau des boues dans les 6 lits plantés de roseaux. Les lits n°1, 2 et 4 étaient les plus remplis avec une marge de 0,9 m par rapport à l'arase du voile et une marge de 0,4 m par rapport au seuil de déclenchement du curage (2/3 de la hauteur de stockage). La nécessité de curer les premiers lits sera réétudiée en 2025. La station d'épuration est chargée à 59 % en pollution.

Travaux et études : La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est prévue en 3^{ème} tranche par la CCBRC ; l'étude pourrait démarrer avant la fin 2025.

La CCBRC n'a pas intégré la réhabilitation de l'assainissement du hameau de Courtry dans son Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) 2020-2029 en assainissement ; celle-ci étant considérée à juste titre comme non prioritaire. Toutefois, le décanteur existant collectant les trop-pleins des fosses septiques est source de pollution du ru.

Caractéristiques de fonctionnement

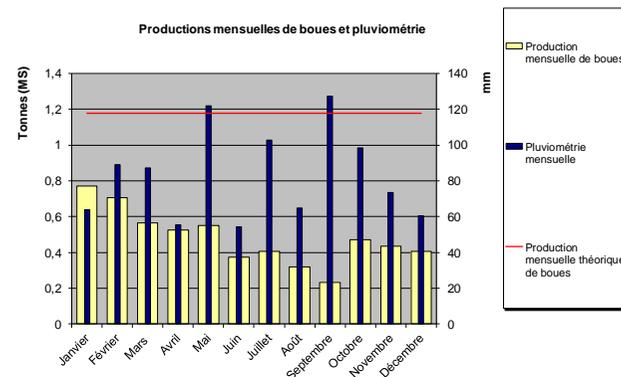
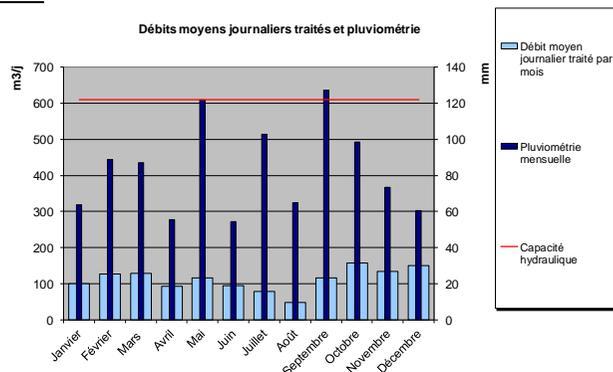
Communes raccordées : SIVRY-COURTRY

Nombre de raccordables :	888	habitants	666	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	135	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	67	m ³ /j	moyen :	111,7	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	653 E.H.	maxi temps sec :	88	m ³ /j	maxi temps de pluie :	736	m ³ /j
pollution NK :	59%	date :	11/2023	hydraulique :	18%	Production annuelle de boues :	5,8	tMS	24	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	138	kwh/j	3,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	40%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	27/02/2024	246	85			82,8	96	222	45			47,9	3,8
	A2+A5+A4	27/02/2024	355	4			4,75	3	13	1,2			3,11	2,9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/04/2024		74			53,4	60	147	22			22	2,7
	A2+A5+A4	03/04/2024		4			5,75	3	17	1,7	0,47	3,77	5,47	3,3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	11/09/2024	92	230			168	200	441	63			63,6	6,4
	A2+A5+A4	11/09/2024	164	4			6	3	18	1,1			2,76	13
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/11/2024		200			224	260	599	115			115	11
	A2+A5+A4	13/11/2024		4			5,75	3	17	1,5	0,61	1,92	3,42	2,1
Flux amont retenus en kg/j				26			26	34	65	9,8				0,8
Flux amont retenus en E.H.				287				558	431	653				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			5,56	3	16,2	1,38	0,54	2,84	3,69	5,32
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,7			93	96,7	92,5	96			88,8	20,2
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	
Normes de rejet journalières en rendement				90				70	75	70				
Normes de rejet annuelles en rendement													70	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SOGNOLLES-EN-MONTOIS / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037745401000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI	<p>Système de collecte : L'analyse hydraulique porte sur les données de suivi hebdomadaire de l'index de la mesure du point aval (sonde US). Le SATESE ne peut plus récupérer les données journalières sur la plateforme FluxAqua en raison d'un arrêt de l'abonnement de la commune. Un suivi hebdomadaire des by-pass (temps, nombre) doit être remis en place au niveau des 3 points suivants : amont dégrilleur (point SANDRE A2), trop-plein du poste des eaux brutes via la canalisation de recirculation des eaux traitées (point SANDRE S3) et trop-plein du poste de relevage intermédiaire en amont du 2ème étage de filtres (point SANDRE S3). Ces données doivent également être transmises au SATESE ; ce n'a pas été le cas pour 2024.</p> <p>Bien que le réseau soit entièrement de nature séparative, il collecte des eaux claires météoriques. En revanche, il collecte une quantité négligeable d'eaux claires parasites permanentes (ECP), y compris sur cette année où les nappes ont été particulièrement hautes. La capacité hydraulique (82.5 m³/j) a été dépassée seulement 1 semaine, soit 2 % du temps. En 2024, le débit journalier maximal (86 m³/j) est atteint en décembre, soit 0.62 m³/j sur le lit actif (138 m²). En conclusion, bien que l'impact hydraulique de la pluviométrie ne soit pas négligeable (réseau 100% séparatif), il reste tout de même modéré, avec une incidence limitée sur le dispositif.</p> <p>Durant la semaine du 11 mars, un déficit de collecte important est notable. Cela peut être dû à un dysfonctionnement de la station ou à une relève des données erronées.</p> <p>Station d'épuration : Ce dispositif a comme particularité d'avoir une recirculation des eaux traitées, les débits traversiers (débits au niveau du poste 1 et du poste 2) représentent 150% des débits entrant / sortant.</p> <p>Le 1er étage est un Combiphyltre, qui permet, en théorie, de combiner les réactions de nitrification et de dénitrification, grâce au maintien de zones aérobies et anoxiques. Néanmoins, sur ce type de dispositif, les retours d'expérience montrent que le temps de séjour est insuffisant pour dénitrifier efficacement.</p> <p>Le niveau de rejet est très largement respecté lors des 2 visites SATESE et de la mesure d'autosurveillance effectuées au cours de l'année. L'épuration demeure excellente pour cette station d'épuration. Concernant la mesure d'autosurveillance, les résultats de débits et de flux n'ont pas été transmis au SATESE et à la police de l'eau. Les coefficients de charge polluante de 2019 ont donc été conservés, soit 276 E.H basé sur le paramètre NK. Cela devrait correspondre à la charge actuelle sachant que la population communale n'a pas vraiment évolué par rapport à 2019. La station d'épuration n'est qu'à mi charge en pollution.</p> <p>3 points nécessitent une attention particulière par la commune : la lutte contre le développement des adventices sur les 2 étages (notamment le second sur lequel de grandes zones se développent) ; assurer une bonne infiltration des eaux traitées au niveau de la zone de rejet végétalisée (réhabilitation de la zone en cours) ; assurer à nouveau le suivi (réglementaire) des by-pass (suivi hebdomadaire ou abonnement).</p> <p>Le maintien d'une recirculation à hauteur d'un maximum de 50 % paraît pertinent pour permettre un apport en eau complémentaire aux roseaux des deux étages de filtration notamment en période estivale (juin à fin septembre). La plus-value en termes de traitement de la recirculation des eaux traitées restant très minime, elle pourrait être arrêtée le reste de l'année, ce qui permettrait par ailleurs de réduire la consommation d'énergie.</p>
Mise en service : 26/10/2011 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : SOGNOLLES EN MONTOIS	
Exploitant : SOGNOLLES EN MONTOIS	
Constructeur : CREA Step	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F241/MISE/2008/014	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : ()	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 550 E.H Débit de référence : 82,5 m ³ /j	
: 33 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 3,552 km	
Capacité hydraulique TS : 82,5 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 82,5 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

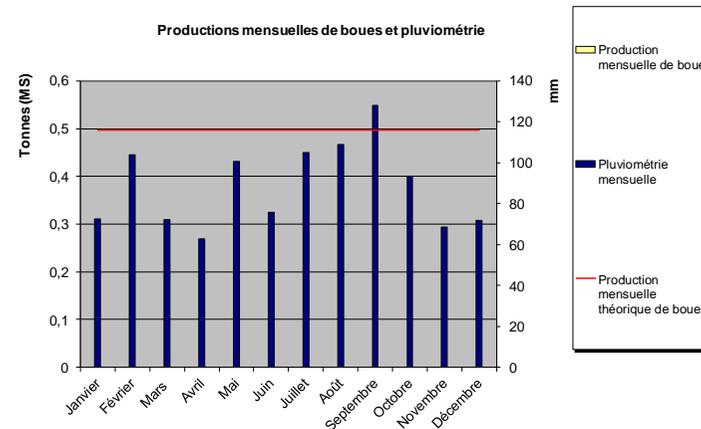
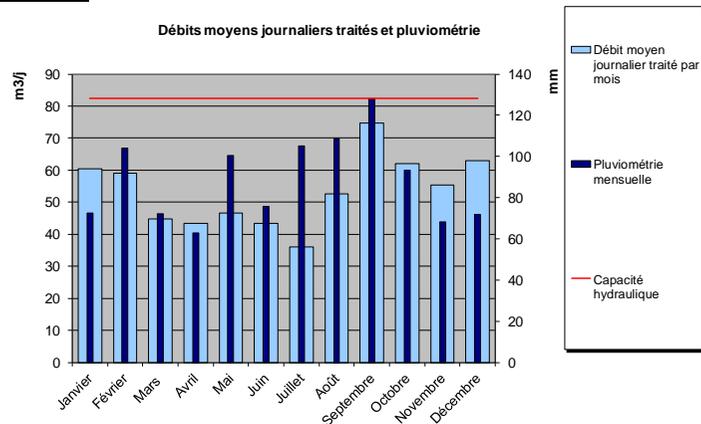
Communes raccordées : SOGNOLLES-EN-MONTOIS

Nombre de raccordables :	351	habitants	263	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	37	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	38	m ³ /j	moyen :	53,4	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	276 E.H.	maxi temps sec :	40	m ³ /j	maxi temps de pluie :	86	m ³ /j
pollution NK :	50%	date :	09/2019	hydraulique :	65%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	16,4	kwh/j	1,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%		Traitement P :		Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/03/2024		380			335	300	1076	139			139	17
	A2+A5+A4	05/03/2024		4			10,5	3	36	1,6	0,51	32,8	34,4	8,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	22/10/2024		223			270	310	732	91			91	9,1
	A2+A5+A4	22/10/2024		4			8,25	3	27	1,3	0,16	27,1	28,4	9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/12/2024		360			275	310	753	75,1	66,5	0,28	75,1	10,2
	A2+A5+A4	18/12/2024		12			6	3	18	0,8	0,39	40,6	41,4	8,37
Flux amont retenus en kg/j				22			14	15	43	4,1				0,45
Flux amont retenus en E.H.				241				245	286	276				265
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6,67			8,25	3	27	1,23	0,35	33,5	34,7	8,52
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,9			97,2	99	96,9	98,8			63	23,5
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				70	75					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SOIGNOLLES-EN-BRIE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037745502000	Ingénieur SATESE	: Céline VALOT
Mise en service	: 01/01/1975	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT		
Constructeur	: SERTED		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F481 1994/142 art41		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 200 m ³ /j
	: 60	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 6,535 km
Capacité hydraulique TS	: 200	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 59%
Capacité hydraulique TP	: 200	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 41%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : POCHE FILTRANTE

Destination des boues : INCONNUE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Des by-pass ont eu lieu notamment au niveau du poste de refoulement du pont de l'Yerres amplifié par des périodes de mise à l'arrêt du poste (janvier et février/début mars) compte tenu des crues de l'Yerres dont les eaux rejoignent le poste par son trop-plein (trop-plein suivi en fréquence et temps de déversement) qui ne comporte pas de clapet anti-retour. Le trop-plein du poste devrait être supprimé et seul le déversoir d'orage situé quelques dizaines de mètres en amont du PR serait conservé et suivi avec une estimation des volumes surversés à terme.

En cas d'arrêt de fonctionnement du poste de l'Yerres c'est également le refoulement du bassin d'orage du hameau de Barneau qui est mis à l'arrêt. Par ailleurs, les débits moyens traités sur la station d'épuration ont été anormalement bas et ne sont pas cohérents (débit moyen traité avec un facteur 2 à 3 fois plus faible que les débits habituellement enregistrés et en dessous de la consommation d'eau assainie ; cela malgré le contexte pluviométrique exceptionnel).

Station d'épuration : La station d'épuration est saturée hydrauliquement et en pollution (99 %). Le génie civil des ouvrages est vétuste, de même que les équipements (fissures ouvertes au niveau du clarificateur notamment).

La production de boues a été très faible, contrariée par le chantier de reconstruction mais également impacté par les by-pass d'eaux usées et des pertes de boues. Le taux d'efficacité du système d'assainissement avant le basculement vers la nouvelle station d'épuration n'a été que de 10% (environ 4 fois moins qu'en 2023). Les résultats de la visite SATESE d'avril avec un dépassement des concentrations réhibitoires en MES, DBO5 et DCO témoignent de l'insuffisance du traitement des eaux usées sur l'année 2024 avant la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

Travaux et études : La mise aux normes du système d'assainissement (priorité du SDASS EU 2) est achevée. La mise en eau de la station d'épuration (boues activées de 1900 EH – 918 m³/j / centrifugation pour les boues) a eu lieu le 30 juillet 2024, sous la responsabilité du constructeur (traiteur d'eau : société SOGEA environnement), ainsi que la mise en service du bassin d'orage (270 m³/alimenté par pompage) situé sur le site de l'ancienne station. Le débit admis sur les ouvrages de traitement de 50 m³/h se répartira entre 35 m³/h pour la commune de Soignolles-en-Brie et 15 m³/h en provenance de Grisy-Suisnes (hameau de Cordon et Suisnes) avec une partie des effluents qui arriveront directement gravitairement. Le point A2 de la future station d'épuration sera composé de 2 points logiques S16 (trop-plein du PR au niveau du site du bassin d'orage et trop plein du PR sur le site de la STEP)

Le déversoir d'orage rue de Corbeil a été reprofilé et équipé en autosurveillance (point SANDRE de type R1) en décembre 2023 et la canalisation de débit conservé renforcée pour permettre d'acheminer un débit de pointe de 230 m³/h.

La maîtrise d'œuvre relative aux travaux de dopage hydraulique du PR stratégique du Pont de l'Yerres, à sa réhabilitation (résine intérieure et reprise ponctuelle du génie civil/renouvellement colonnes de refoulement et remplacement des pompes avec un débit passant de 17 à 70 m³/h, des trappes d'accès, nouvelle chambre à vannes, renouvellement de la dalle de couverture et de l'armoire électrique, installation d'une protection potentielle anti coup de bélier...) et au remplacement de la canalisation de refoulement (passage à un diamètre plus élevé : 160 mm) a débuté en 2024.

Les travaux correspondants sont prévus à compter de juin 2025 pour le remplacement de la canalisation de refoulement et de début septembre pour la remise à niveau du poste de refoulement. Ces travaux parachèveront la mise aux normes du système d'assainissement. La suppression de la régulation hydraulique au niveau du refoulement des eaux usées de Barneau sera à réaliser à terme, une fois ces travaux terminés.

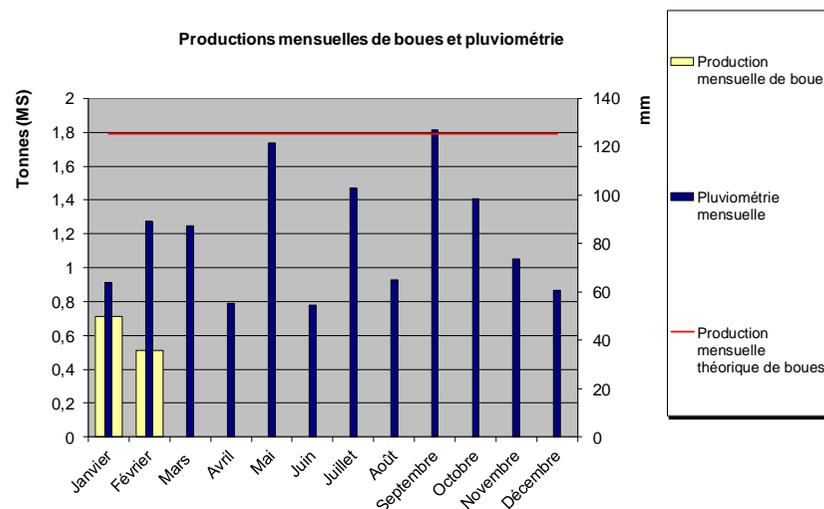
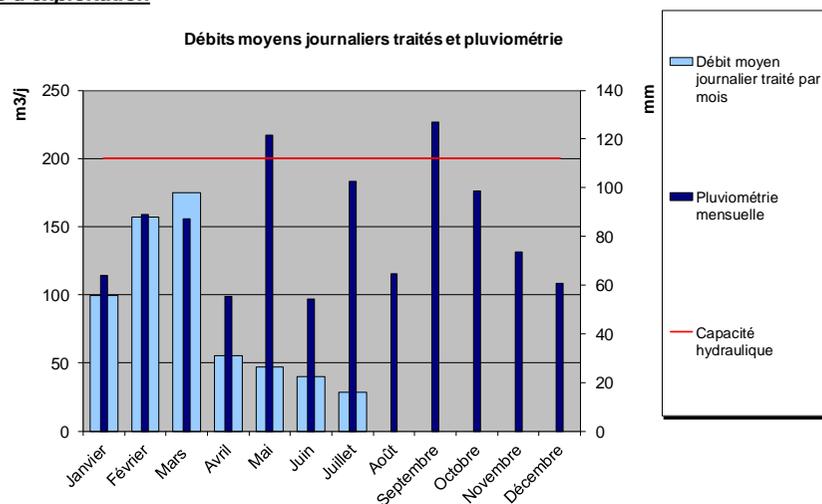
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SOIGNOLLES-EN-BRIE													
Nombre de raccordables :	1322	habitants	992	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	131	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	29	m ³ /j	moyen :	86	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	992 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	757	m ³ /j					
pollution DBO5 :	99%	date :	12/2024	hydraulique :	>100%	Production annuelle de boues :	1,2	tMS	6	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	152	kwh/j	4,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	10%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/04/2024	55	116			127	128	378	107	62,1		107	8,77
	A2+A5+A4	16/04/2024	55	4,6			4,92	3	13,7	2,65	0,39	3,29	5,95	0,59
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	25/04/2024		190			194	230	508	124			124	10
	A2+A5+A4	25/04/2024		300			252	210	586	59	21	0,62	59,6	9,5
Flux amont retenus en kg/j				89			54	59	149	15				1,7
Flux amont retenus en E.H.				992				992	992	992				992
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				152			128	106	300	30,8	10,7	1,95	32,8	5,05
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				48			48,1	53,2	48,2	75			73,2	49,1
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SOISY-BOUY / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037745602000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI Mise en service : 12/04/2011 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SOISY BOUY Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRAY-SUR-SEINE Constructeur : EDGARD DUVAL Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 222/MISE/2007/048 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Le ruisseau des Méances de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R39) Ru (ou autre) : Veillien Rivière 1 : Rivière 2 : Méances Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte : Les débits sont estimés à partir de la télérelève journalière du temps de fonctionnement des pompes de relevage. La mesure de débit (entrée) est peu fiable (surestimation), notamment à cause de retours de bâchées importants dus à l'absence de clapets anti-retours. La mise en place d'une véritable mesure des débits en entrée (avec déduction des retours) permettrait de fiabiliser le suivi hydraulique du dispositif, ainsi que le fonctionnement de la régulation hydraulique.</p> <p>Les eaux claires parasites (pseudo) permanentes sont estimées en 2024 à environ 273 m³/j.</p> <p>Le débit maximal de temps de pluie a été observé au mois de juin (1023 m³/j). Le percentile 95 des volumes traités représente 710 m³/j, soit 149% de la capacité hydraulique et 1,75 m/j sur le filtre actif. A noter des débits journaliers nuls le 25 mars et le 29 juillet qui montrent certains dysfonctionnements sur la station ou dans la retranscription des données. En 2025, le débit de référence va encore augmenter et sera de 834 m³/j, soit 176% de la capacité hydraulique nominale.</p> <p>Les 2 points SANDRE S16 représentant le point A2 ont été équipés en 2022 : une sonde piézométrique au niveau du poste de relevage des eaux brutes et une sonde radar au niveau du regard situé entre le dessableur et le poste des eaux brutes. En 2024, 22 193 m³ ont été déversés soit 14,4 % des volumes collectés (113 déversements). Cette valeur est beaucoup plus élevée par rapport à 2023 en lien avec le contexte particulièrement pluvieux de l'année 2024.</p> <p>Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées était très satisfaisante lors des 2 visites ponctuelles du SATESE. Cependant, la station est non conforme en raison d'une non-conformité en MES lors du bilan d'autosurveillance du 26 septembre en raison du by-pass en tête de station. La mesure d'autosurveillance de mai a été utilisée pour actualiser le coefficient de charge polluante de la station. La station d'épuration est chargée à 55 % en pollution.</p> <p>Des débordements peuvent avoir lieu au niveau du prétraitement par temps de pluie, en lien avec un dépassement du débit de pointe maximal (216 m³/h) de la station d'épuration. Cela provoque un ravinement du terrain autour des ouvrages de prétraitement et une alimentation du 1er lit par écoulement superficiel avec apports de limons, ainsi que l'inondation du local technique. Ce dysfonctionnement est observé depuis la mise en service de la station d'épuration.</p> <p>Lors d'évènements pluvieux importants, les lits du premier étage se retrouvent longtemps en charge ce qui entraîne des déversements d'eaux usées vers le milieu naturel à partir des trop-pleins non équipés présents sur ces lits. Cela peut provenir d'une difficulté d'infiltration associée à une régulation hydraulique qui n'est pas forcément respectée. L'étude de la filière boues réalisée en avril 2023 par le SATESE a conclu qu'une opération de curage des boues au niveau du premier étage des filtres pourrait être reportée à l'été 2029, sauf si les difficultés d'infiltration des eaux usées constatées ces dernières années se reproduisaient.</p> <p>Travaux et études : Deux bassins (l'un de type stockage/restitution vers le réseau unitaire situé à l'Est et l'autre de type stockage/infiltration, situé au Sud) ont été réalisés en avril et octobre 2019. Les dysfonctionnements hydrauliques seraient moins importants et moins fréquents depuis la mise en place de ces bassins. Il est cependant nécessaire de suivre l'occurrence de ces 2 phénomènes pour vérifier l'opportunité et la faisabilité d'installer une vanne de régulation amont sur le réseau de collecte au niveau de la rue de Veillen (regard en amont de la station d'épuration) pour limiter le débit de pointe à 216 m³/h maximum. Des actions pour limiter les apports d'eaux claires parasites sont nécessaires sur ce système d'assainissement (déconnexion d'eaux pluviales du réseau unitaire et réhabilitations).</p>
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 1000 E.H Débit de référence : 677 m³/j : 60 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 7,44 km Capacité hydraulique TS : 175 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 14% Capacité hydraulique TP : 475 m³/j (pluie) Unitaire : 86%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

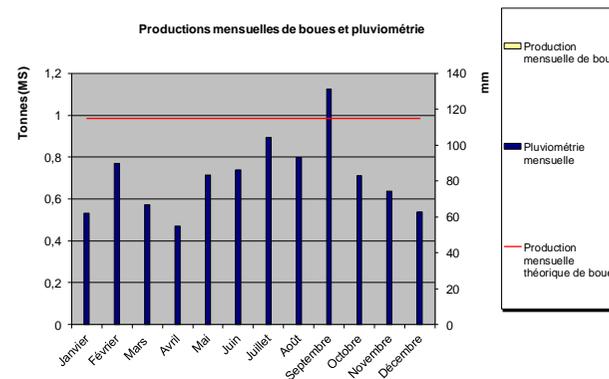
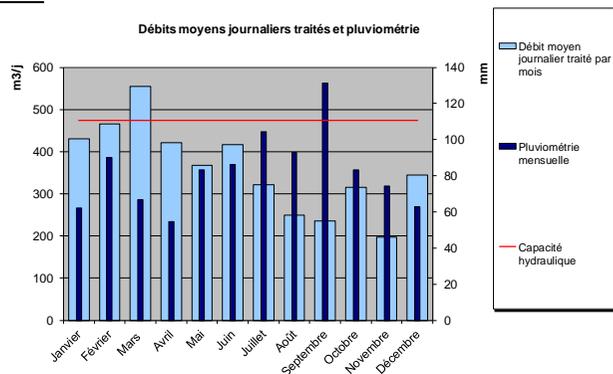
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SOISY-BOUY													
Nombre de raccordables :	780	habitants	585	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	71	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	186	m ³ /j	moyen :	360,2	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	547 E.H.	maxi temps sec :	337	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1023	m ³ /j				
pollution NK :	55%	date :	05/2024	hydraulique :	76%	Production annuelle de boues :				tMS	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	30,4	kwh/j	1,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :				%	Traitement P :		Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	30/01/2024		220			90,2	98	255	18			18	2,5
	A2+A5+A4	30/01/2024		7			7,75	4	23	3	2,3	18,8	21,8	1,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	21/05/2024	259	83,5			49,4	50,6	146	30,9	22,2		30,9	2,32
	A2+A5+A4	21/05/2024	267	6,29			9,43	6	25,7	5,16	4,08	14,7	19,5	2,48
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/09/2024		61			82,2	100	211	30			30	2,4
	A2+A5+A4	24/09/2024		4			5	3	14	0,85	0,41	17	17,8	2,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	26/09/2024	430	122			29	39,6	66	6,79	1,9		6,79	4,04
	A2+A5+A4	26/09/2024	1038	52,3			19,6	17,2	43,9	3,68	0,94	6,76	7,97	2,43
Flux amont retenus en kg/j				22			13	14	39	8,2				0,6
Flux amont retenus en E.H.				248				225	259	547				353
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				17,4			10,4	7,55	26,7	3,17	1,93	14,3	16,8	2,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				85			76,2	84,4	75,1	77,4			19,4	18
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				75	70					
Normes de rejet annuelles en rendement														30

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SOLERS / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037745702000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 25/01/2012 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX
 Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT
 Constructeur : AQUALTER
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F 481/MISE/2010/115
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Yerres
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1800	E.H	Débit de référence	: 868 m ³ /j
	: 108	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 6,263 km
Capacité hydraulique TS	: 445	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 92%
Capacité hydraulique TP	: 868	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 8%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

La quantité d'ECPP estimée est très élevée, l'année 2024 ayant été particulièrement pluvieuse : 261 m³/j d'ECPP en nappe haute représentant 71 % du volume collecté et 151 m³/j en nappe basse. Globalement, le volume traité sur la station d'épuration a augmenté de 53 % entre 2023 et 2024. Le schéma directeur d'assainissement (3ème tranche) qui devrait débiter en 2025 devrait permettre d'identifier les secteurs responsables de ces apports.

L'évaluation des volumes by-passés au niveau du bassin d'orage de la rue de Monts (point SANDRE A2) confirme un bon taux de collecte du système d'assainissement y compris par temps de pluie. 1467 m³ ont été estimés comme étant by-passés au point A2 en tête de station (11 jours de déversement), ce qui est très faible (<1% des volumes collectés). Par contre, ce volume a augmenté d'un facteur 3 par rapport à 2023 (cf. année très pluvieuse).

Une vigilance sur le poste de refoulement de Barneau est nécessaire en cas de dysfonctionnement du groupe de pompage, car il existe peu de marge entre le niveau de déclenchement des pompes et le passage au trop-plein. La télésurveillance doit permettre une réactivité optimale du délégataire pour éviter tout déversement d'eaux usées vers l'ENS départemental du chemin des Roses. Cet ouvrage est d'ailleurs connu pour recevoir des apports d'eaux claires météoriques par temps de pluie, qui viennent augmenter le débit de pointe à intercepter. Environ 25% des effluents à traiter transitent par cet ouvrage qui dispose d'un traitement anti-H₂S.

Station d'épuration

La station d'épuration est bien dimensionnée hydrauliquement (23 dépassements de la capacité hydraulique) et encaisse facilement les à-coups hydrauliques. Elle assure une épuration poussée de la pollution (matières azotées y compris dénitrification et phosphore), ce qui est confirmé par les très bons résultats et la production de boues qui est régulière. La production de boues, stable et basée sur les concentrations du bassin d'aération est surestimée de l'ordre de 10%, voire de 25 % selon SUEZ (phénomène lié à la non prise en compte du taux de capture des lits à macrophytes et à la dilution des boues par les retours d'eau clarifiée et les chasses du dégazeur). La filière de traitement des boues via les lits à macrophytes (géomembrane) donne entière satisfaction, la station étant à mi-charge polluante, la marge avant un curage est encore importante. Compte tenu du caractère hétérogène des résultats de l'autosurveillance 2024 (non en accord avec la pollution domestique), les charges issues de l'autosurveillance 2019 ont été maintenues, une fois encore cette année. La fiabilité du protocole de mise en œuvre de l'autosurveillance mériterait d'être analysée. Ce système d'assainissement présente un excellent niveau de fonctionnement global.

Les écarts significatifs (>10%) entre les débits amont et aval sont, à nouveau, revenus entre le 22/05 et le 16/10/2024. Il est nécessaire d'être plus réactif pour corriger la dérive de la mesure aval.

Travaux et études

La sonde redox, permettant d'adapter l'aération aux pointes de pollution de la journée, optimiser l'apport d'oxygène, la sommation énergétique et le traitement est, à nouveau en panne depuis le 30/01/2024. Elle sera remise en service dans le courant premier semestre 2025.

Des enquêtes de conformité seraient pertinentes sur le secteur des Plantes (milieu des Plantes pour le réseau qui existait initialement avant le projet global de mise en collectif) et la rue de Barneau pour détecter des inversions de branchements et confirmer la déconnexion nécessaire de grilles avaloirs rue de Barneau identifiées lors du SDA. Cela permettrait d'éviter les apports hydrauliques au niveau du PR de Barneau. Le débitmètre de recirculation serait à remplacer compte tenu de son ancienneté.

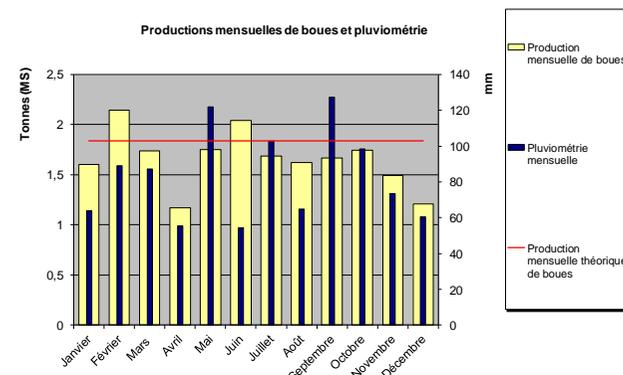
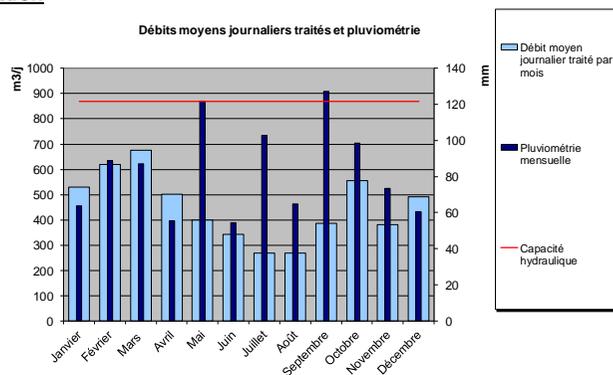
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SOLERS													
Nombre de raccordables :	1160	habitants	870	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	109	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	249	m ³ /j	moyen :	451,6	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	887 E.H.	maxi temps sec :	359	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1033	m ³ /j				
pollution NK :	49%	date :	02/2019	hydraulique :	52%	Production annuelle de boues :	19,9	tMS	61	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	226,8	kwh/j	4,4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	88%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	23/01/2024	474	47,6			53,7	53,8	161	24,3	19,6		24,3	2,8
	A2+A5+A4	23/01/2024	463	2			3,35	3	7,4	1,25	0,76	6,3	7,55	0,49
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/03/2024		190			108	130	280	38			38	3,9
	A2+A5+A4	28/03/2024		4			4	3	10	2	0,93	3,98	5,98	1,2
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/06/2024		240			130	150	352	40			40	4,6
	A2+A5+A4	06/06/2024		4			4	3	10	1,9	0,74	2,37	4,27	2,2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	08/10/2024	806	55,6			65,6	96	136	34,8	30,7		34,8	4,07
	A2+A5+A4	08/10/2024	908	2			4,26	3,28	10,5	1,01	0,39	6,53	7,54	0,84
Flux amont retenus en kg/j				76			37	41	102	13				1,3
Flux amont retenus en E.H.				850				680	682	887				765
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				3,33			3,78	3	9,13	1,72	0,81	4,22	5,93	1,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,4			95,7	96,7	96,4	95			81,1	68,2
Normes de rejet journalières en mg/l				30				20	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



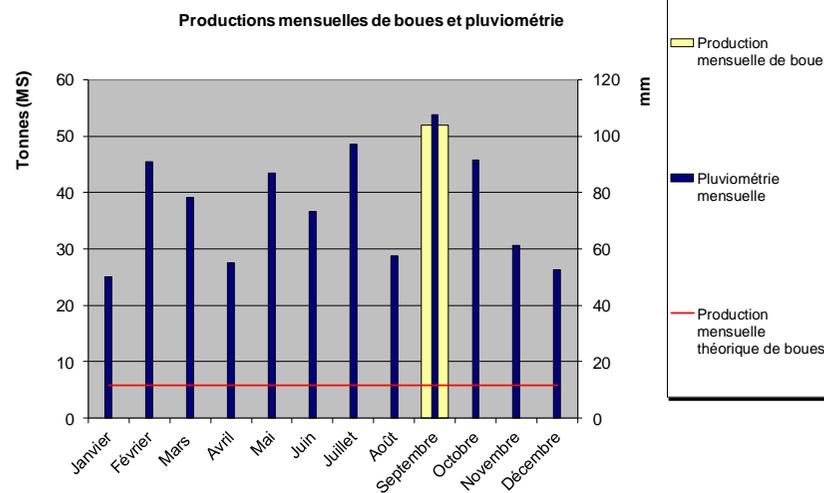
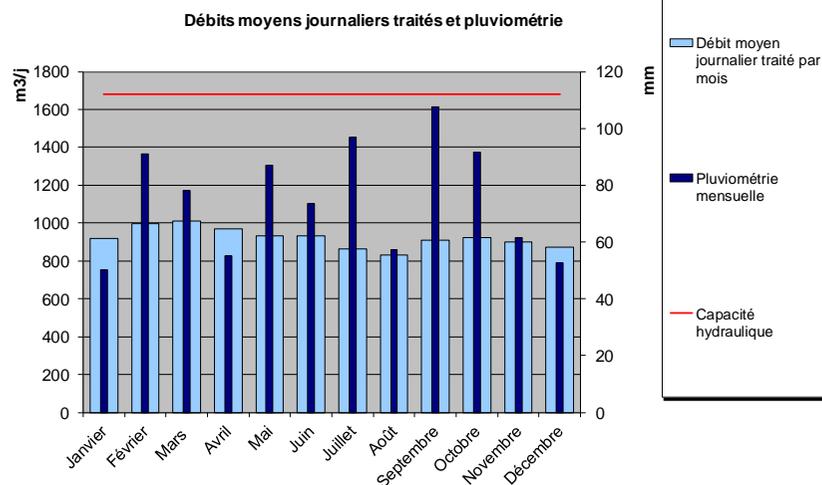
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SOUPPES-SUR-LOING													
Nombre de raccordables :	4136	habitants	3102	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	517	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	838	m ³ /j	moyen :	922,5	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	2975 E.H.	maxi temps sec :	853	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1582	m ³ /j				
pollution DBO5 :	42%	date :	12/2024	hydraulique :	55%	Production annuelle de boues :	51,9	tMS	48	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	776,9	kwh/j	4,5	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	73%	Traitement P :	Mixte						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				304			164	178	464	71				6,4
Flux amont retenus en E.H.				3382				2975	3094	4720				3765
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,91			6,22	4,03	16,8	3,23	2,5	2,87	6,1	0,4
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,7			96,1	97,6	96,1	95,8			93,2	94,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	90	5				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					90			70	75					
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SOURDUN / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037745901000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1983	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SOURDUN		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F233 1995/084 art41		
Arrêté préfectoral boues	: F2MISE/2012/065		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le ruisseau des Méances de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R39)
Ru (ou autre)	: Fossé
Rivière 1	:
Rivière 2	: Méances
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1800	E.H	Débit de référence	: 1283 m ³ /j
	: 108	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 10,199 km
Capacité hydraulique TS	: 360	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 15%
Capacité hydraulique TP	: 360	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 85%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : POCHE FILTRANTE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Les débits mesurés en entrée de station d'épuration sont estimés à partir de la télérelève journalière du temps de fonctionnement des pompes de relevage. En 2024, les volumes d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) sont estimés à environ 143 m³/j, ce qui est en nette hausse par rapport à 2023, en lien avec le contexte particulièrement pluvieux de cette année 2024. Une régulation (via un doseur cyclique) permet de protéger hydrauliquement le dispositif autour de 360 m³/j (capacité hydraulique).

Sur la totalité de l'année, 62 % des volumes collectés sur la station ont été déversés à l'entrée ce qui montre l'incapacité de la station d'épuration à gérer les périodes pluvieuses (déversements constants en novembre et décembre). Des déversements par temps sec sont aussi observables d'où la nécessité de rehausser les déversoirs d'orage du réseau. La fiabilité de ces données serait cependant à vérifier (déversements importants pour des petites pluies).

Station d'épuration : Les performances globales du dispositif respectent les normes de rejet fixées par arrêté préfectoral, lors des deux visites SATESE et des deux mesures d'autosurveillance, mais cela n'est pas représentatif du niveau de fonctionnement général qui donne un système d'assainissement avec un bilan insuffisant en termes d'épuration des eaux usées.

14,7 TMS de boues ont été extraites vers 3 bâches filtrantes et 8,5 TMS évacuées en compostage sur la plateforme de Valterra à Cerneux. Cette différence peut être expliquée par l'évacuation des boues extraites en 2024 sur l'année suivante en lien notamment avec la rotation des 3 bâches. La production de boues est donc basée sur la quantité de boues extraites qui représente 62 % de la production théorique. Le déficit est lié principalement à des by-pass de pollution sur le réseau de collecte unitaire et à une fréquence d'extraction insuffisante en volume.

Travaux et études : La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le projet de mise aux normes du système d'assainissement collectif a débuté en octobre 2021. Le programme de travaux prévoit notamment la reconstruction de la station d'épuration (Boues activées de 1800 EH avec traitement du phosphore et un bassin d'orage de 700 m³/filière boues comprenant des lits à macrophytes).

La commune a délibéré sur le scénario de travaux pour la partie réseau : rehausse des déversoirs d'orage du réseau de collecte pour ne pas déverser par temps sec et une rehausse seulement du déversoir d'orage terminal de tête de station pour capter la pluie mensuelle à l'aval du déversoir d'orage terminal. Cela nécessitera un remplacement du collecteur terminal (grossissement). Ce scénario permettra de supprimer 70% des déversements pour une pluie mensuelle, il a été validé par la DDT. Est également validé par la commune la réalisation de travaux de réhabilitation structurante sur : rue des Dames, rue du Pavé du Roi, rue Creuse, rue des Tournelles et rue du Petit Parcellet.

Suite à l'étude de délimitation de Zone Humide effectuée par THEMA Environnement en mai 2025, une réflexion est engagée pour déplacer la future STEP sur une parcelle plus au nord que celle initialement prévue afin d'éviter la problématique Zone Humide et les mesures compensatoires qu'impliquait le positionnement sur la partie sud (environ 9000 m² à compenser sur un autre site propriété de la commune : ancien terrain de foot, mais avec des coûts afférents non négligeables et une complexité accrue de la procédure). D'autres sondages seront réalisés durant l'été 2025 sur la parcelle concernée afin de confirmer son caractère non-humide. Si ce n'est pas le cas, une étude de compensation de ZH devra être menée avant l'établissement du DCE de maîtrise d'œuvre. Une consultation de maîtrise d'œuvre est envisagée d'ici fin 2025/début 2026 est l'objectif envisagé.

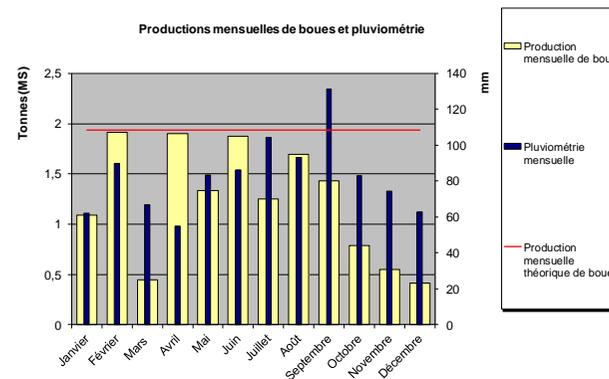
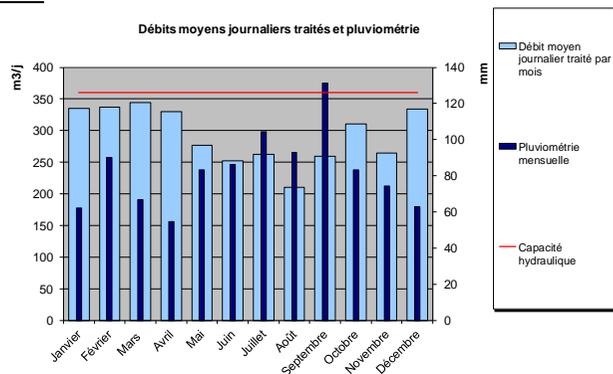
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	SOURDUN													
Nombre de raccordables :	1463	habitants	1097	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	123	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	203	m ³ /j	moyen :	293	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1077 E.H.	maxi temps sec :	254	m ³ /j	maxi temps de pluie :	355	m ³ /j				
pollution NK :	60%	date :	03/2021	hydraulique :	81%	Production annuelle de boues :	14,7	tMS	37	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	217,3	kwh/j	3,5	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	62%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/02/2024		8,6			28,2	34	73	12			12	1
	A2+A5+A4	06/02/2024		21			4,75	3	13	1,2	0,15	8,23	9,43	2,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	03/06/2024	248	158			121	115	374	50,9			51	4,86
	A2+A5+A4	03/06/2024	262	10,3			11,8	8,96	29,4	6,69			8,26	1,7
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/08/2024		210			223	270	576	60			60	6,1
	A2+A5+A4	20/08/2024		5,5			5	3	14	1,5	0,38	3,39	4,89	2,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	07/11/2024	201	83			141	139	428	59,1			59,2	7,67
	A2+A5+A4	07/11/2024	201	2			4,02	3	10,1	2,4			3,56	3,02
Flux amont retenus en kg/j				153			61	64	178	16				1,7
Flux amont retenus en E.H.				1699				1062	1189	1077				1000
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,7			6,4	4,49	16,6	2,95	0,26	5,81	6,54	2,53
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				72,1			92,1	95	92,4	92,6			72,8	44,5
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT TANCROU / JAIGNES+TANCROU

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>				<u>Commentaires</u>			
Code Sandre	: 037746001000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX	<p>Système de collecte L'exploitant fournit les débits journaliers d'entrée et de sortie (2 débitmètres en place). La correspondance entre les mesures des 2 débitmètres est satisfaisante toute l'année (à l'exception des jours de vidange des décanteurs-digesteurs). La capacité hydraulique de la station d'épuration de 75 m³/j n'a été dépassée qu'une seule fois le 09/10/2024 avec 107 m³/j pour 58,5 mm de pluie (pluviométrie exceptionnelle). On peut observer un impact limité de la pluviométrie ; quelques mauvais raccordements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées peuvent exister. Le réseau d'assainissement semble étanche vis-à-vis de la collecte des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP), de l'ordre de 6 m³/j au maximum en 2024. Le réseau d'assainissement des eaux usées a totalement été créé. Cela doit se traduire par un réseau étanche. L'étanchéité est par contre moins certaine sur la partie privative des branchements. Le panier dégrilleur du poste de refoulement de Jaignes est à entretenir régulièrement pour éviter toute mise en charge du réseau, avec un risque de passage au trop-plein amont des eaux usées. Ce trop-plein est équipé d'une sonde de surverse ; l'exploitant ne déclare aucun déversement sur le réseau de collecte pour 2024.</p> <p>Station d'épuration La qualité de l'eau traitée est satisfaisante à l'occasion des différents prélèvements effectués dans l'année. On observe au taux de charge actuel un très bon abattement de l'azote réduit (NK) avec un rendement épuratoire de 97 % en moyenne sur l'ensemble des prélèvements réalisés. Le SATESE a conservé les résultats de la mesure d'autosurveillance de novembre 2023 pour caractériser la charge polluante actuelle. Le taux de charge polluante est de 51 % ; il est en parfaite adéquation avec le taux de charge hydraulique de 54 %. L'exploitant traite les boues des décanteurs-digesteurs et leurs flottants sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne. La fréquence de vidange des boues est devenue trimestrielle dans l'objectif d'augmenter la production de boues. Le ratio de production de boues est passé de 20 gMS/E.H./j à 46 gMS/E.H./j ; le résultat est satisfaisant. Le retraitement des boues primaires et des boues des biodisques s'effectue en mélange avec des boues secondaires en provenance d'autres stations d'épuration de type boues activées en plus grand volume ; ce qui facilite le bon fonctionnement de la centrifugeuse. Les débits déversés au niveau des points réglementaires A2 (by-pass en tête de station) et A5 (by-pass en cours de traitement) font partie des données de l'autosurveillance. Le trop-plein en amont du poste de relèvement (point A2) est fermé par une vanne manuelle. Le point A5 n'a pas déversé en 2024.</p> <p>Travaux et études Le Maître d'ouvrage a sollicité le constructeur suite aux mouvements des remblais. Il a été constaté des écartements entre les éléments des murs de soutènement des décanteurs-digesteurs, pouvant entraîner la rupture des conduites de vidange des 3 décanteurs-digesteurs. Il est également observé une déviation des conduites en provenance du poste à boues dans le regard d'arrivée, lui-même présentant un déjointement de ses éléments préfabriqués. L'exploitant est également confronté à un bouchage de la vidange du décanteur-digesteur n°2 (présence d'un dépôt solidifié en fond d'ouvrage qui a été évacué partiellement après éclatement). L'intervention de pompage peut toutefois être réalisée par le dessus de l'ouvrage.</p>			
Mise en service	: 26/02/2021	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT				
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE				
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ						
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE						
Constructeur	: OTV						
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)						
Arrêté préfectoral eaux	: F 626 N° MISE 2011/151						
Arrêté préfectoral boues	:						
<u>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</u>							
Masse d'eau	: La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)(R137)						
Ru (ou autre)	: Entre-deux-Villes						
Rivière 1	:						
Rivière 2	:						
Fleuve	: MARNE						
<u>Caractéristiques techniques</u>							
Capacité pollution	: 500	E.H	Débit de référence	: 75 m ³ /j			
	: 30	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,85 km			
Capacité hydraulique TS	: 75	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%			
Capacité hydraulique TP	: 75	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%			
File eau	: DISQUES BIOLOGIQUES + ZRV						
File boues	: DIGESTEUR						
Destination des boues	: SITE DE RETRAITEMENT (100%)						
<u>Autosurveillance</u>							
Nombre de bilans 24h réalisés	: 1						
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé				

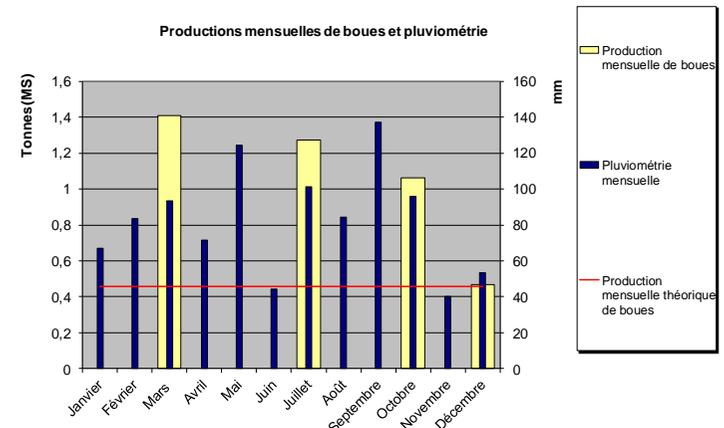
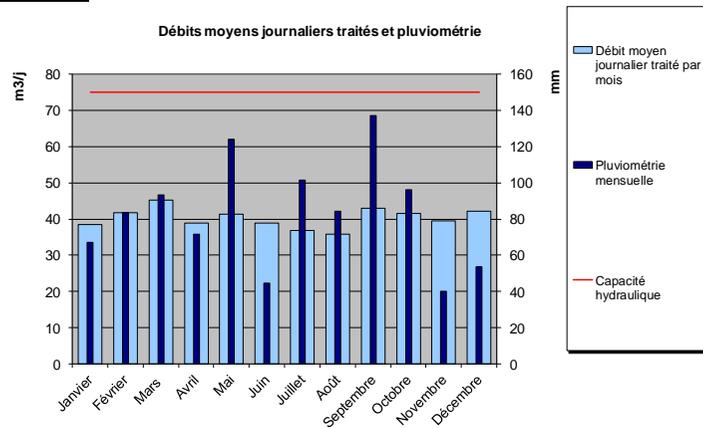
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	JAIGNES, TANCROU													
Nombre de raccordables :	334	habitants	250	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	38	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	37	m ³ /j	moyen :	40,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	253 E.H.	maxi temps sec :	40	m ³ /j	maxi temps de pluie :	107	m ³ /j			
pollution NK :	51%	date :	11/2023	hydraulique :	54%	Production annuelle de boues :	4,2	tMS	46	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	27,9	kwh/j	1,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	77%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/07/2024		320			272	330	700	128			128	12
	A2+A5+A4	03/07/2024		26			18,8	9	57	3,6	0,13	34,3	37,9	9
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/11/2024		390			298	330	829	166			166	14
	A2+A5+A4	13/11/2024		9,5			13,5	6	42	2,9	0,52	30,2	33,2	6,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/12/2024	39	134			151	186	385	80,6	72,6	1,04	80,6	7,55
	A2+A5+A4	17/12/2024	38	5			13,9	4,39	46,9	3,6	2,13	41,4	45	8,09
Flux amont retenus en kg/j				9,1			8,1	8,7	23	3,8				0,3
Flux amont retenus en E.H.				101				145	153	253				176
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				13,5			15,4	6,46	48,6	3,37	0,93	35,3	38,7	7,83
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,3			93,2	97,7	91,6	97			65,4	26,4
Normes de rejet journalières en mg/l				50				35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT THOURY-FEROTTES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037746501000	Ingénieur SATESE	: Anne CANER- CHABRAN
Mise en service	: 01/02/1990	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC DU PAYS DE MONTEREAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Déclaration simplifiée MISE 95009		
Arrêté préfectoral boues	: D02/018/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	: Orvanne
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 700	E.H	Débit de référence	: 106 m ³ /j
	: 42	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,942 km
Capacité hydraulique TS	: 105	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 105	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: SILO NON COUVERT			
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (39,7%) VALORISATION AGRICOLE (60,3%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

Bien que le réseau de collecte soit de nature séparative, le débit collecté est sensible à la pluviométrie, en raison de la présence de mauvais raccordements, comme en témoigne le débit maximal de temps de pluie (288 m³/j).

Globalement sur l'année 2024, l'impact hydraulique de ces eaux claires a été important avec 124 jours de dépassement de la capacité hydraulique (contre 20 en 2023), du fait de la très forte pluviométrie observée. La quantité d'ECPP arrivant à la station peut être estimée à 23 m³/j, tout comme lors de l'étude SATESE réalisée en janvier 2022.

Cette collecte significative d'eaux claires météoriques nécessiterait de localiser précisément l'origine des désordres en révisant le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de la commune.

Station d'épuration

Lors des visites SATESE et la mesure d'autosurveillance, les normes de rejet étaient largement respectées et ce, malgré le dépassement de la capacité nominale lors de la mesure d'autosurveillance. La production de boues est évaluée à 22,3 tonnes de MS, soit 139 gMS/EH/j, contre 6 tonnes en 2023.

Elle est largement surestimée, notamment en sachant que le silo est largement sous-dimensionné (manque un volume de silo de 270 m³ environ). Celui-ci implique donc des arrêts des extractions lorsque le silo est plein, augmentant ainsi la concentration dans le bassin d'aération et les risques de pertes de boues. La SAUR indique un souci d'estimation de la siccité pour expliquer cette surestimation. La quantité de boues évacuées a donc été retenue. Elle reste néanmoins supérieure aux quantités obtenues les années précédentes, mais pourrait être le résultat des actions menées par la SAUR vis-à-vis des postes amont (cf paragraphe études et travaux) : à confirmer sur 2025.

4,29 tonnes de boues ont été envoyées en compostage début mai, pour pouvoir vider le silo et reprendre les extractions. Le reste a été envoyé en épandage. La siccité des boues épandues en août de 47.5 g/l paraît élevée (silo non couvert) mais elle a été reproductible sur 2 mesures réalisées en février et en juin. Des analyses de siccité juste avant épandage seraient souhaitable.

Potentiellement, la réhabilitation des 2 anciens lits de séchage existants avec abatement de la cloison centrale pourrait permettre l'installation d'une poche filtrante qui permettrait d'avoir une sécurité en cas de silo plein et d'absence momentanée de débouché pour l'élimination des boues. L'automatisation des extractions ainsi que l'installation d'un débitmètre électromagnétique sur la canalisation d'extraction ont été réalisées en décembre 2023.

Travaux et études

D'un point de vue hydraulique, les débits des deux pompes de recirculation sont trop élevés au vu des débits moyens traités. Ils peuvent impliquer des à-coups hydrauliques au niveau du clarificateur lors des arrêts des pompes, avec pour conséquence des possibles pertes de boues et une dégradation du rejet pour les paramètres particuliers.

Les débits instantanés en provenance des 2 postes de refoulement (Bichereau et Marais) étaient nettement supérieurs à la capacité hydraulique du clarificateur qui est de l'ordre de 15 m³/h. Une régulation hydraulique a été mise en place par la SAUR afin d'empêcher le fonctionnement simultané de ces deux postes. Un changement des pompes de ces postes afin qu'elles correspondent à la capacité du clarificateur a été réalisée en décembre 2023 pour limiter les risques de pertes de boues.

Caractéristiques de fonctionnement

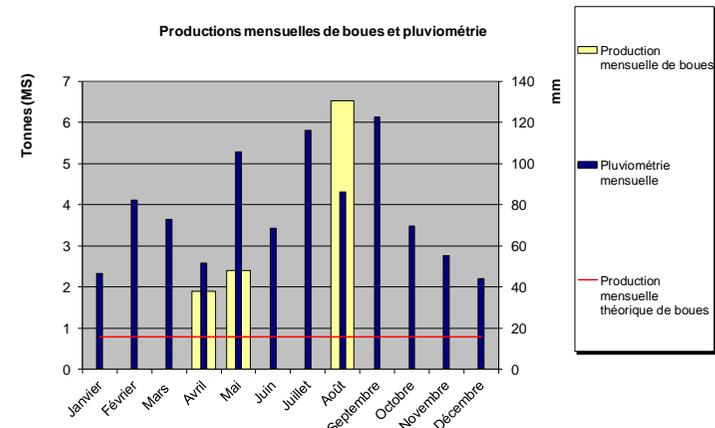
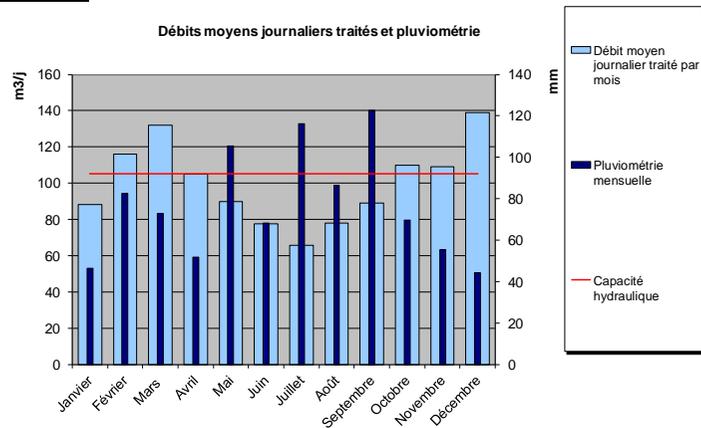
Communes raccordées : THOURY-FEROTTES

Nombre de raccordables :	633	habitants	475	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	66	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	70	m ³ /j	moyen :	99,9	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	440 E.H.	maxi temps sec :	73	m ³ /j	maxi temps de pluie :	288	m ³ /j
pollution NK :	63%	date :	01/2022	hydraulique :	95%	Production annuelle de boues :	10,8	tMS	67	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	78	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	112%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	08/04/2024	143	37			40	54,1	91,8	19,9	13,6	6,14	26	2,14
	A2+A5+A4	08/04/2024	143	4,6			6,77	4,59	17,9	5,06	3,47	1,39	6,45	0,97
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/06/2024		260			199	220	556	108			108	9,5
	A2+A5+A4	06/06/2024		22			12,2	4	41	2,4	0,14	25,8	28,2	15
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/12/2024		220			120	120	362	71			71	7,2
	A2+A5+A4	12/12/2024		4			5	3	14	1,5	0,44	9,85	11,4	3,9
Flux amont retenus en kg/j				21			16	17	44	6,6				0,71
Flux amont retenus en E.H.				234				282	295	440				418
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				13			8,62	3,5	27,5	1,95	0,29	17,8	19,8	9,45
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,9			94,8	97,8	94,4	97,8			79	22,9
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT TOUQUIN / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037746903000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN</p> <p>Mise en service : 30/09/2008 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE</p> <p>Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE</p> <p>Constructeur : HYDREA</p> <p>Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : N° D06/017/DDAF</p> <p>Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)(R100)</p> <p>Ru (ou autre) : Fossé</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Yerres</p> <p>Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte</p> <p>Les écarts supérieurs à 10% entre les données amont et aval sont négligeables (seulement 7 jours en 2024). Ceci indique que les équipements sont fonctionnels et témoignent de la fiabilité des mesures. La capacité nominale de temps de pluie du dispositif de 505 m³/j a été dépassée à 22 reprises en 2024, soit environ 3 % du temps. On dénombre 10 évènements de by-pass cette année représentant 1 341 m³, soit moins de 2 % du volume collecté par le système de collecte. Le taux de collecte global est satisfaisant.</p> <p>La collecte d'ECPP peut être estimée à environ 31 m³/j. Lors de la campagne de mesure du SDA, réalisée à partir de début février 2024 sur une période de 9 semaines, les ECPP ont été estimées 41,8 m³/j. Une surface active globale de 3,6 ha a été déterminée. Celle-ci pourrait comprendre une part de réseau unitaire. Des inspections plus précises sont en cours pour l'affiner.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les niveaux de rejet, appréciés en concentrations ou en rendements, sont respectés tout au long de l'année. Le système d'assainissement est conforme.</p> <p>Les coefficients de charge ont été actualisé à partir des mesures d'autosurveillance réalisées en 2024. La charge en pollution n'évolue pas et reste de l'ordre d'un peu plus de 50%. Il est prévu l'ajout d'une sonde à oxygène sur ce dispositif pour le pilotage de l'aération. Néanmoins, l'ajout de cet équipement nécessite un remplacement de l'automate, le nombre d'entrées disponibles étant insuffisant. Cela est donc discutable, les normes en azote étant largement atteignables par ce type de procédé sous couvert d'une horloge bien calée sur les pointes de pollution et/ou d'une sonde redox fonctionnelle.</p> <p>Comme les deux années passées, la production de boues est encore insuffisante malgré une bonne gestion des extractions de boues, l'absence de pertes de boues et une concentration maîtrisée dans le bassin d'aération.</p> <p>L'expertise de la filière boues du SATESE réalisée en février 2024 a montré une sous-estimation significative (facteur 2) du débitmètre électromagnétique d'extraction (remplacé en octobre 2018). Un renouvellement de l'appareil est nécessaire. Cette action est indispensable pour quantifier à nouveau correctement la production de boues de cette station d'épuration et ne pas pénaliser la collectivité. La localisation de l'équipement (dans le bassin d'aération) pourrait être à l'origine d'un dysfonctionnement prématuré. L'opportunité de déplacer l'équipement est à étudier. Rien n'est mentionné à ce sujet dans le bilan annuel du délégataire (aucun commentaire), on peut le regretter.</p> <p>L'expertise a également montré un taux de remplissage moyen de 77% des casiers de boues. Le plan de curage proposé par le SATESE suite à l'expertise de la filière boues consistait à curer le lit 1 en 2025, le lit 3 en 2026, le lit 2 en 2027 et le lit 4 en 2028. Le curage du casier n°1 a été réalisé en mars 2025.</p>
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 1100 E.H Débit de référence : 505 m³/j</p> <p>: 66 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 10,945 km</p> <p>Capacité hydraulique TS : 206 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 53%</p> <p>Capacité hydraulique TP : 505 m³/j (pluie) Unitaire : 47%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : LITS À RHIZOPHYTES</p> <p>Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Travaux et études</p> <p>La révision de l'intégralité des SDA des communes du territoire de la CACPB permettra d'effectuer une sectorisation des apports en ECPP sur la commune de Touquin. Cette commune n'est pas celle qui présente les enjeux les plus importants avec un niveau de fonctionnement global qui est en théorie très satisfaisant.</p>

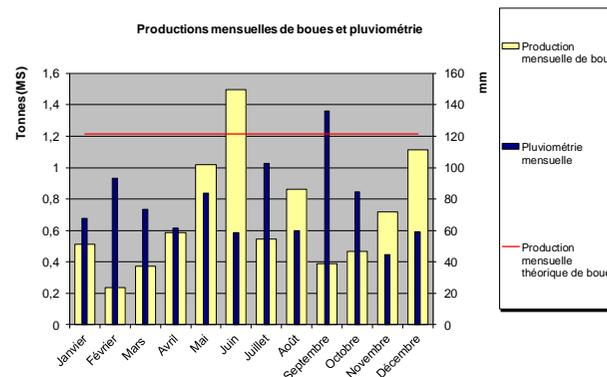
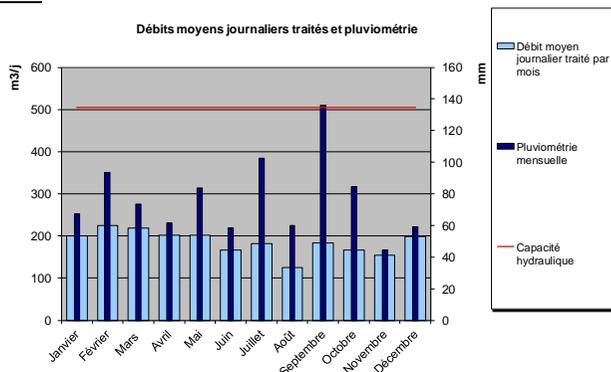
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	TOUQUIN													
Nombre de raccordables :	804	habitants	603	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	81	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	98	m ³ /j	moyen :	185,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	587 E.H.	maxi temps sec :	104	m ³ /j	maxi temps de pluie :	864	m ³ /j				
pollution NK :	53%	date :	12/2024	hydraulique :	37%	Production annuelle de boues :	8,3	tMS	39	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	189,8	kwh/j	5,5	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	57%	Traitement P :	Physico-chimique						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	30/01/2024		180			229	210	724	104			104	8,1
	A2+A5+A4	30/01/2024		4			7,5	3	24	2,4	1,2	1,02	3,42	0,53
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	24/06/2024	114	113			129	153	337	67,7	52,1	0,24	67,7	4,96
	A2+A5+A4	24/06/2024	108	4			4,38	3,77	10	1,23	0,4	0,5	1,73	1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	30/10/2024		220			228	280	579	108			108	9,5
	A2+A5+A4	30/10/2024		4,7			4,25	1,5	14	1,9	0,93	0,34	2,24	0,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	03/12/2024	107	264			177	121	644	92	69,8	0,24	92	9,16
	A2+A5+A4	03/12/2024	100	4,5			7,58	3,52	23,3	4,3	3,8	0,35	4,65	0,56
Flux amont retenus en kg/j				21			14	15	54	8,8				0,8
Flux amont retenus en E.H.				229				253	358	587				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,3			5,93	2,95	17,8	2,46	1,58	0,55	3,01	0,65
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,7			96,9	98,2	97	97,5			96,9	90,8
Normes de rejet journalières en mg/l				25				25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement				94				95	91	80				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	90

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT TOURNAN-EN-BRIE / HAMEAUX VILLE ET MOCQUESOURIS

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037747006000 Ingénieur SATESE : Maxime GABET	<p>Système de collecte</p> <p>Le nombre d'habitants raccordables est estimé à 125 habitants pour 53 logements (environ 60% sur le hameau de Villé).</p> <p>Les données des mesures réalisées par le bureau d'études POLUDIAG (mai et juin 2018) ont abouti à un débit moyen journalier d'eaux usées de l'ordre de 12 m³/j. Elles ont confirmé une quantité d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) faible mais une surface active mal raccordée au réseau d'eaux usées estimée à 3800 m² entraînant des apports d'eaux pluviales non négligeables pouvant impliquer des dépassements de la capacité hydraulique nominale. Cela est encore le cas en cette année exceptionnellement pluvieuse, avec un débit maximum traité par temps de pluie représentant plus de 6 fois la capacité hydraulique nominale.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Les données débitométriques d'exploitation disponibles (temps de fonctionnement des pompes avec tarages dont la date n'est pas précisée) restent estimatives. Elles sont non fiables sur les mois de novembre et décembre, en raison d'un dysfonctionnement de la mesure de niveau d'eau dans le poste de relevage des eaux brutes ayant induit des surestimations dans les données transmises. Globalement, la station d'épuration a été très sollicitée hydrauliquement cette année, avec pour témoin une consommation d'énergie qui a plus que doublé par rapport à l'année 2023 (phénomènes de bouchage de pompe également ?).</p> <p>La station d'épuration est à mi charge polluante, la mesure d'autosurveillance réalisée en juin a donné des résultats de flux amont incohérents au vu du nombre de raccordables (facteur d'environ +3/raccordables). Les résultats épuratoires sont corrects mais les filtres sont en partie colmatés (constat relativement logique au bout de 24 ans de fonctionnement).</p> <p>La charge hydraulique est difficilement absorbée notamment en période hivernale. Un passage d'eaux usées non traitées se produit toujours vers le fossé bordant le champ agricole voisin (constaté en janvier 2024), ceci malgré un curage de l'ensemble des casiers en novembre 2023 (16 TMS évacuées en compostage). Pour limiter l'impact sur les parcelles agricoles voisines, l'exploitant avait creusé une rigole en bordure permettant de rediriger les effluents vers leur exutoire de référence.</p> <p>Aucune vidange des décanteurs-digesteurs n'a eu lieu en 2024, cela n'est pas favorable au bon fonctionnement de la filière de traitement étant donné son âge (accentue les problématiques de colmatage des massifs filtrants).</p> <p>Travaux et études</p> <p>Dans le cadre du SDA achevé mi-avril 2021 (hors régularisation des zonages), une étude technico-économique comparative entre la reconstruction de la station d'épuration à moyen terme et le raccordement au réseau d'eaux usées communal (pour un traitement in fine sur la station d'épuration du SICTEU) a révélé que la solution de raccordement est globalement 2 fois plus coûteuse. Cependant, la pérennité dans le temps des 2 investissements n'est pas comparable, celle du raccordement étant beaucoup plus pérenne. Le curage des boues n'ayant pas totalement résolu les débordements des casiers, des investissements devront être réalisés à court terme en privilégiant la solution la plus pérenne. Ils ne sont pas programmés pour le moment par la commune.</p>
Mise en service : 01/01/2000 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : TOURNAN EN BRIE	
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE BRIE COMTE ROBERT	
Constructeur : CREA Step	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)	
Ru (ou autre) : Des Boissières	
Rivière 1 : Marsange	
Rivière 2 : Yerres	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 190 E.H Débit de référence : 28,5 m ³ /j	
: 11,4 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 31,476 km	
Capacité hydraulique TS : 28,5 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 28,5 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE	
File boues : DIGESTEUR	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet	

Caractéristiques de fonctionnement

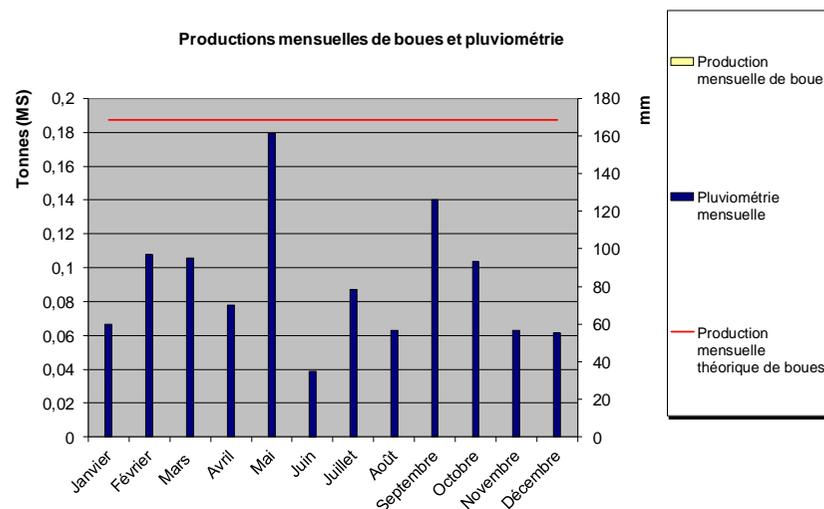
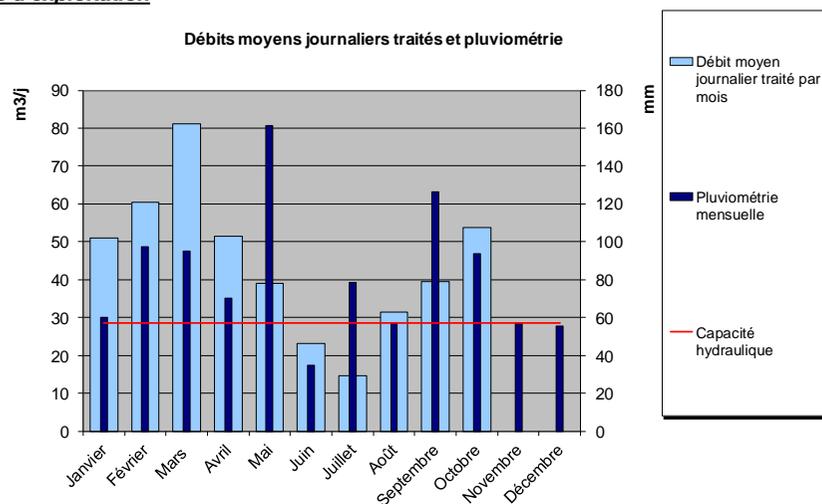
Communes raccordées : Tournan-en-Brie hameaux de Villé et Mocquesouris

Nombre de raccordables :	125	habitants	94	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	15	m ³ /j	réf. :	2025	mini temps sec :	12	m ³ /j	moyen :	m ³ /j	
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	104 E.H.	maxi temps sec :	14	m ³ /j	maxi temps de pluie :	188	m ³ /j
pollution NK :	55%	date :	06/2018	hydraulique :	156%	Production annuelle de boues :		tMS	gMS/E.H./j	
Consommation énergétique :	10	kwh/j	1,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/01/2024		44			53,6	68	132	42			42	3,3
	A2+A5+A4	18/01/2024		5,6			13	8	36	12	12	8,98	21	3
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	03/06/2024	49	184			155	197	382	83,2	60,1		83,2	6,22
	A2+A5+A4	03/06/2024	49	12,9			15,7	9,83	43,2	21,5	18,7	10,8	32,3	5,83
Flux amont retenus en kg/j				9,9			4,1	6,1	8,5	1,6				0,16
Flux amont retenus en E.H.				110				102	57	104				94
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,6			13	8	36	12	12	8,98	21	3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				87,3			75,7	88,2	72,7	71,4			50	9,09
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037747101000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/01/2014 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA PAYS DE FONTAINEBLEAU Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS Constructeur : CREA Step Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 448-2010/062 Arrêté préfectoral boues :	<p>Système de collecte : L'analyse des données débitométriques rendues fiables depuis fin septembre 2022 par l'installation d'un débitmètre électromagnétique sur l'alimentation des filtres plantés de roseaux, conduisent à retenir un débit de temps sec en nappe basse de 31 m³/j. Ce débit est en très bonne adéquation avec les débits attendus à la station d'épuration de 32 m³/j (Cf. 90% de la consommation d'eau assainie en 2024).</p> <p>L'apport d'eaux claires d'infiltration ou de source est négligeable.</p> <p>En revanche, le débit maxi de temps de pluie de 94 m³/j observé le 09/10/2024 par 52 mm de pluie, rend compte de l'intrusion d'eaux claires météoriques dans le réseau d'assainissement, pourtant de type séparatif. Ce débit par pluie exceptionnelle représente 139% de la capacité nominale du dispositif. Toutefois, il est rappelé que le procédé en place de Filtres Plantés de Roseaux (FPR) peut tolérer ponctuellement des à-coups hydrauliques. En moyenne la station d'épuration n'a été chargée qu'à 50% en hydraulique. Par conséquent, la situation reste non préoccupante, d'autant plus que sur l'année 2024, particulièrement humide, une seule autre journée pluvieuse a conduit au dépassement de la capacité hydraulique de la station : journée du 24/05/2024 à 105% de remplissage hydraulique.</p> <p>Station d'épuration : La qualité des eaux rejetées mesurée à l'occasion de la mesure d'autosurveillance d'une part, et de la visite du SATESE, d'autre part est satisfaisante pour les 3 paramètres imposés dans l'arrêté de rejet, qui apprécient les charges résiduelles particulière (MES), et carbonées (DBO5 et DCO). L'élimination de l'azote NTK, non imposée dans l'arrêté préfectoral de rejet, présente quant à elle de bons rendements globaux, supérieurs aux objectifs du constructeur de 15 mg/l ou rendement de 80%.</p> <p>La mesure d'autosurveillance de l'année 2024, présente des charges polluantes peu cohérentes d'un paramètre à l'autre. Les coefficients de remplissage en pollution, mesurés lors d'un bilan 24h réalisé en 2021 par le SATESE, sont donc reconduits à nouveau en 2024. Il est remarqué fréquemment sur ce site que, sur le paramètre phosphore, la concentration à l'amont est plus faible que celle à l'aval. Ce constat a déjà été fait en 2023 et l'est à nouveau en 2024, tant lors de la mesure d'autosurveillance sur 24 h que lors de la visite du SATESE sur un prélèvement ponctuel. Cela peut être lié à un phénomène de relargage des filtres observé sur d'autres filières similaires.</p> <p>Travaux et études : Le problème relatif à la présence de graisses en quantité anormalement élevée, est beaucoup moins prégnant depuis la pose d'une barre de renfort cadencée au niveau des plaques du poste de refoulement, empêchant toute personne extérieure à la SAUR, de les ouvrir. De ce fait, les besoins de nettoyage de la bache de mise en charge du 1er étage, sont nettement moins fréquents.</p> <p>Cependant, les interventions restent toutes aussi difficiles physiquement : nécessité de dérouler 50 m de tuyau de pompage pour accéder à un raccord pompier sur un dénivelé en pente raide, puisque l'accès à la bache par un véhicule est impossible par la voirie intérieure trop pentue. L'opportunité de la création d'un accès aux ouvrages à partir du chemin communal qui longe la clôture de la station d'épuration, resterait de ce fait à étudier.</p> <p>L'exploitant a fait part de l'existence de trous de gros rongeurs à la surface des filtres, trous qui ont failli créer un accident du travail. Ces trous devaient être comblés dès le retour à des conditions météorologiques favorables, juste après le faucardage des roseaux qui était prévu très ras pour permettre un repérage exhaustif des trous à combler.</p>
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : () Ru (ou autre) : Infiltration Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve :	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 450 E.H Débit de référence : 67,5 m ³ /j : 27 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 2,346 km Capacité hydraulique TS : 67,5 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 67,5 m ³ /j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

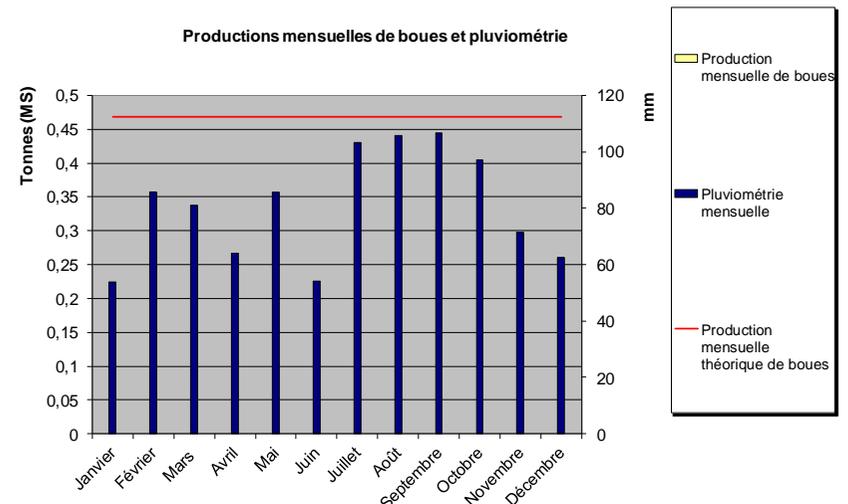
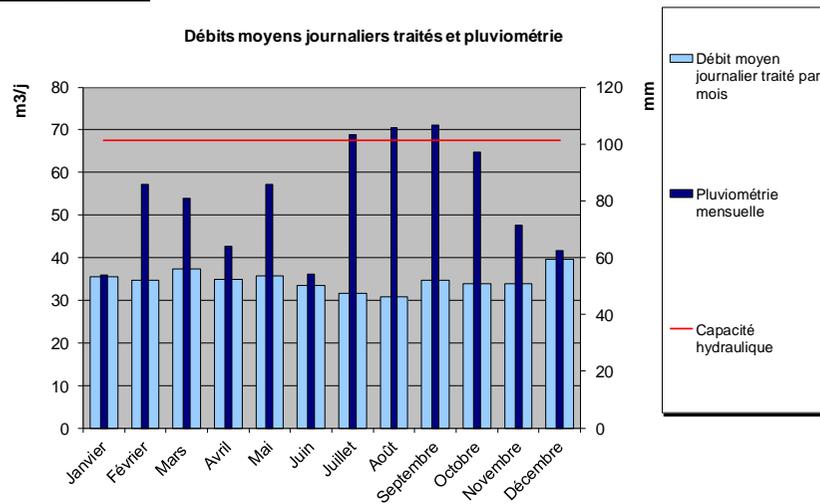
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	TOUSSON													
Nombre de raccordables :	315	habitants	236	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	36	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	31	m ³ /j	moyen :	34,6	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	260 E.H.	maxi temps sec :	36	m ³ /j	maxi temps de pluie :	94	m ³ /j				
pollution NK :	58%	date :	04/2021	hydraulique :	51%	Production annuelle de boues :				tMS	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	15,5	kwh/j	1,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :				%	Traitement P :		Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	15/05/2024		460			315	340	895	98			98	12
	A2+A5+A4	15/05/2024		9,5			16,2	3	59	4,2	1,9	80,9	85,1	15
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	08/10/2024	32	118			163	224	369	91,5	75,4	1,05	91,5	7,54
	A2+A5+A4	08/10/2024	32	6,86			15,3	6,51	48	9,52	9,1	62,5	72	11,2
Flux amont retenus en kg/j				13			13	13	39	3,9				0,39
Flux amont retenus en E.H.				140				217	259	260				229
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8,18			15,8	4,76	53,5	6,86	5,5	71,7	78,6	13,1
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,1			92,8	98,1	90,2	92,7			17,2	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				80				80	80					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT TRILBARDOU / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037747401000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 01/01/1983 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA PAYS DE MEAUX
 Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS
 Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT
 Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues : D03/007/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
 Ru (ou autre) :
 Rivière 1 :
 Rivière 2 :
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 200 m ³ /j
	: 60	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,99 km
Capacité hydraulique TS	: 200	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 200	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : SBR

File boues : BASSIN

Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé

Commentaires

Système de collecte : La capacité hydraulique a été dépassée 17 fois, mais exclusivement en période de crue (25/02 au 11/03/2024 et 11/10 au 14/10/2024 avec arrêt du PR Marne), la station d'épuration étant alimentée par de l'eau de la Marne. Les données de débit d'eaux brutes sont normalement fiables car issue d'un débitmètre électromagnétique récent.

La quantité d'Eaux Claires Parasites Permanentes est faible.

Au point A5, contrairement à 2023, il a été relevé un volume déversé de 877 m³ représentant 2.2 % du volume entrant sur la station d'épuration (85 heures de déversements pour 17 événements), l'année ayant été particulièrement pluvieuse. Au vu de la configuration du point A5, des réserves sont émises sur sa fiabilité de la mesure (sonde Doppler prenant beaucoup d'espace dans la canalisation de by-pass).

Station d'épuration : La mesure du 21/08/2024 est non conforme avec un dépassement de la valeur réhibitoire pour les MES. Ce résultat peut s'expliquer par un départ de flottants ou de boues dans les eaux épurées, phénomène pouvant se produire au regard de la conception du dispositif.

Les coefficients de la charge polluante ont été actualisés à partir des 12 mesures d'autosurveillance de 2024 (demande DRIEAT ponctuelle pour 2024 pour investiguer sur les données de charge polluante incohérentes mesurée par Véolia les années précédentes). La charge polluante mesurée étant redevenue normale, seul un bilan 24 h sera réalisé en 2025.

La production de boues de 14,1 tonnes de Matières Sèches (MS) est très satisfaisante (65 g MS/E.H./j) par rapport au ratio théorique de 60 g MS/E.H./j. Toutefois, de fortes réserves sont émises sur la fiabilité de cette quantification (concentration moyenne des boues épandues de 5 % de siccité, valeur anormalement élevée). La reprise du protocole opératoire avec le sous-traitant chargé de l'épandage est nécessaire. En effet, la moyenne des 10 dernières années indique un déficit de production de boues moyen de 46%.

Travaux et études : L'instrumentation du point A2 situé en amont du PR Marne a été reportée en 2025 suite à la reprise du contrat d'affermage par la SAUR le 1/01/2025, celle-ci étant désormais chargée de la mise en œuvre de l'opération.

Les bouchages répétés de la conduite de refoulement entre le poste de Trilbardou et la station d'épuration nécessitent la création d'un accès à la conduite après la traversée de la Marne permettant de la déboucher dans sa partie terminale. Les communes de Vignely et de Trilbardou disposent de Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) datant de plus de dix ans. La commune de Vignely ne dispose pas de zonages d'assainissement (ni en eaux usées, ni en eaux pluviales).

La CAPM a prévu d'intégrer la réflexion de reconstruction de la station d'épuration dans le cadre du SDA sur l'ensemble de son périmètre, qui a été lancé au second semestre 2023, mais les mesures sur les réseaux ont été reportées par la CAPM à l'année 2025 en raison d'un non-respect du planning initial par le groupement de bureau d'études. La reconstruction de ce dispositif obsolète devra être envisagée à moyen terme au vu du renforcement des normes réglementaires à venir.

NB : l'exploitation de ce système d'assainissement a été repris par la SAUR au 1er janvier 2025 (hors réseau de Vignely exploité par la CAPM en régie).

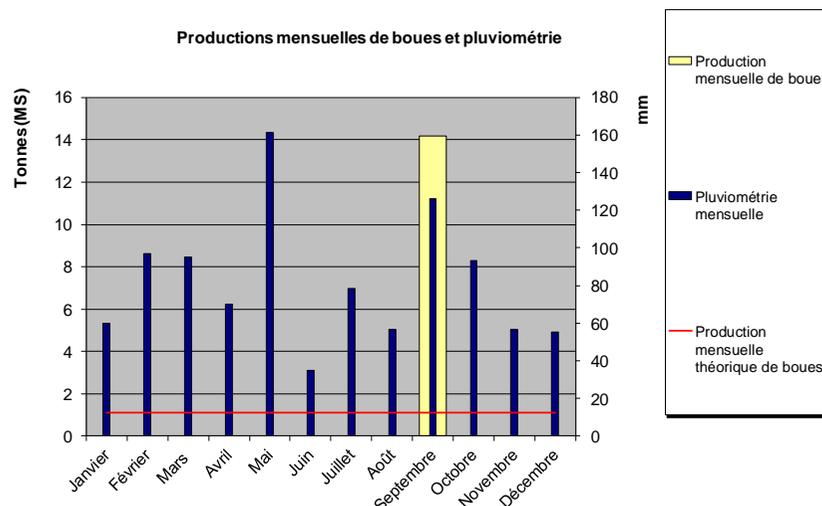
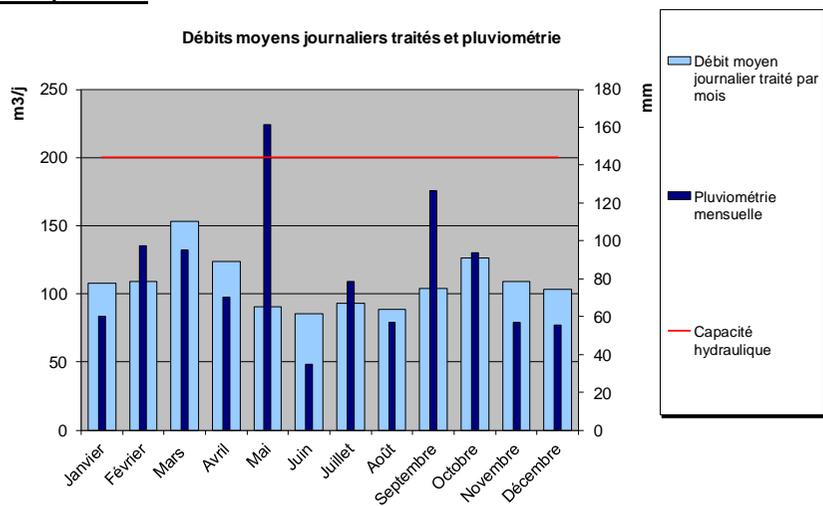
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	TRILBARDOU, VIGNELY													
Nombre de raccordables :	865	habitants	649	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	94	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	83	m ³ /j	moyen :	107,7	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	600 E.H.	maxi temps sec :	90	m ³ /j	maxi temps de pluie :	324	m ³ /j				
pollution NK :	60%	date :	12/2024	hydraulique :	54%	Production annuelle de boues :	14,2	tMS	65	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	75,8	kwh/j	2,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	108%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/12/2024		500			318	330	932	98			98	12
	A2+A5+A4	05/12/2024		65			46,8	32	123	16	5,9	8,9	24,9	9,4
Flux amont retenus en kg/j				30			24	25	69	9				0,9
Flux amont retenus en E.H.				337				412	459	600				529
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				36,5			17,9	9,95	51,5	17,6	5,9	8,9	22,9	6,04
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				88,1			92,7	96	92,9	83			77,4	42,4
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT TRILPORT / MONTCEAUX-LES-MEAUX

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
<p>Code Sandre : 037747502000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 01/01/1973 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : SMAAEP DE CRECY LA CHAPELLE BOUTIGNY ET LES Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE) Constructeur : Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 6 Art 41, N° M : 1995/560 Arrêté préfectoral boues : F622013/071</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147) Ru (ou autre) : Enclos des vignes Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte Les mesures débitométriques réalisées sur l'année 2024 ne sont pas fiables jusqu'au 23 septembre : le transmetteur du débitmètre qui avait subi une réparation en 2023 a cessé de fonctionner le 25 août pour être remplacé le 22 septembre. Les données jusqu'à cette date présentent vraisemblablement des dysfonctionnements (débits mesurés anormalement bas). En conséquence, l'analyse globale des débits 2024 reçus sur la station d'épuration ne peut être menée à bien. Les données obtenues à partir du 23/09/2024, ont permis toutefois d'extraire le débit de temps sec mini de 64 m3/j, et le débit maxi de temps de pluie de 369 m3/j le 09/10/2024 par une pluie exceptionnelle de près de 60 mm, accompagné d'un volume surversé au point A2 de 180 m3/j. Par ailleurs, les données relatives au point de surverse en tête de la station d'épuration (point A2), font état d'un volume total de 2876 m3 sur l'année 2024, soit 2.5 fois plus élevé qu'en 2023, en 114 jours contre 77 en 2023. Sur les 100 derniers jours de l'année 2024 (débitmètre en fonctionnement), le volume de surverse, sous couvert de sa fiabilité, a été de 1019 m3, ce qui a représenté 8% des débits annuels collectés. Ce taux est élevé. Ceci témoigne de la forte sensibilité du réseau d'assainissement à l'intrusion d'eaux pluviales, bien que 100% séparatif. L'origine en est l'existence de branchements non conformes et de regards mixtes.</p> <p>Système de traitement Lors de la visite du SATESE réalisée le jour de pluie exceptionnelle du 09/10/2024, le niveau de rejet n'est pas atteint pour le paramètre matières en suspension (MES), la concentration rédhibitoire est largement dépassée. Celui observé lors des 2 bilans d'autosurveillance mis en œuvre par l'exploitant sur 24h, était en revanche conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres. Cependant, l'efficacité globale de la station d'épuration, possible par la production de boue est très insuffisante. Le ratio de production de boue de 18 g de MS/EH/j permet de l'estimer à 30% seulement de celle attendue au regard de la population raccordable. Elle traduit la perte d'eaux usées au droit du point A2 et surtout la perte de boues avec les eaux épurées, inévitables sur ce dispositif de conception obsolète. Cette situation a conduit la police de l'Eau à évaluer le système de traitement non-conforme au titre des données 2024. Il est à noter que le silo souple situé sur la station d'épuration n'est plus utilisé depuis 2024, car perforé en plusieurs points. Les boues sont directement envoyées chez l'agriculteur qui dispose d'un silo souple. La production de boue figurant dans le bilan agronomique (9.82 TMS à 42 g/l) est disproportionnée par rapport à celle évacuée, fournie dans les données SANDRE et dans le bilan annuel de la SAUR (3.76 TMS à 15 g/l). Faute de mesures d'autosurveillance suffisamment fiables, les coefficients de charge polluante sont basés sur une estimation à partir du nombre de raccordables (données eau et assainissement 2023).</p>
<u>Caractéristiques techniques</u>	
<p>Capacité pollution : 500 E.H Débit de référence : 108 m³/j : 30 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 3,945 km Capacité hydraulique TS : 75 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 75 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE File boues : SILO SOUPLE Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>	
<u>Autosurveillance</u>	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé</p>	<p>Travaux et études La mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration a démarré dans l'été 2024. Elle sera conçue selon le procédé de filtres plantés de roseaux pour une capacité de 650 EH. Le choix du constructeur est prévu au 2^{ème} trimestre 2025. C'est ainsi qu'en l'absence de nouveaux contretemps sur la durée des études, puis des travaux, la mise en eau de la nouvelle station d'épuration de priorité SDASS EU n°2, pourrait être envisagée dans le courant du 2ème semestre 2026.</p>

Caractéristiques de fonctionnement

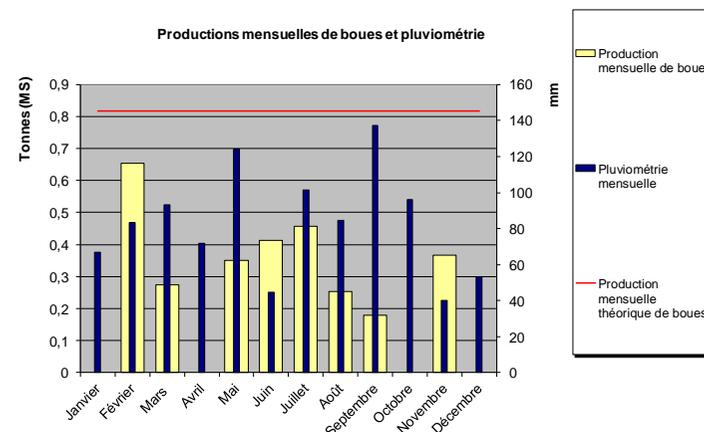
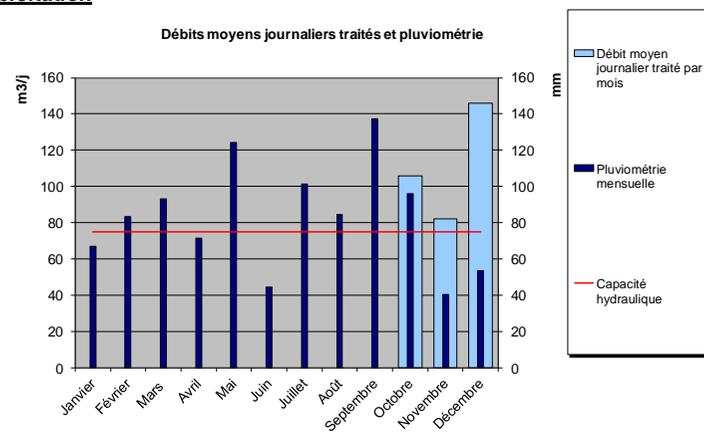
Communes raccordées : MONTCEAUX-LES-MEAUX

Nombre de raccordables :	606	habitants	454	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	81	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	64	m ³ /j	moyen :	111,3	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	454 E.H.	maxi temps sec :		m ³ /j	maxi temps de pluie :	369	m ³ /j
pollution DBO5 :	91%	date :	12/2023	hydraulique :	148%	Production annuelle de boues :	2,9	tMS	18	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	55,6	kwh/j	2,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	30%		Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	06/02/2024	36	160			177	240	407	78,6	62,1	0,24	78,6	7,62
	A2+A5+A4	06/02/2024	36	10,4			9,25	3	31	2,91	0,76	2,54	5,45	3,3
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/10/2024		390			198	190	610	37			37	7,1
	A2+A5+A4	09/10/2024		110			28,8	14	87	11	5,2	2,02	13	1,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/10/2024	106	298			109	112	320	119	80,1	1,05	119	12,5
	A2+A5+A4	17/10/2024	106	7,5			7,5	3	24	2,75	1,73	10,6	13,3	3,52
Flux amont retenus en kg/j				41			25	27	68	6,8				0,77
Flux amont retenus en E.H.				454				454	454	454				454
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				42,6			15,2	6,67	47,3	5,55	2,56	5,05	10,6	2,91
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				87,6			91,1	96,2	90,2	88,1			82,2	67,3
Normes de rejet journalières en mg/l					30			40	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT TROCY-EN-MULTIEN / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037747601000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1970	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: Arrêté du 21 juillet 2015		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: La Théroanne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R148)
Ru (ou autre)	: Beauval
Rivière 1	:
Rivière 2	: Théroanne
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 250	E.H	Débit de référence	: 50 m ³ /j
	: 15	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 1,814 km
Capacité hydraulique TS	: 50	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 4%
Capacité hydraulique TP	: 50	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 96%

File eau : LAGUNAGE NATUREL

File boues : BASSIN

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé

Commentaires

Système de collecte : L'arrivée des eaux usées sur le dispositif s'effectuant gravitairement, les débits admis sur la station d'épuration ne sont pas connus. La consommation moyenne d'eau assainie est de 30 m³/j ; ce qui donne un débit d'eaux usées moyen de l'ordre de 27 m³/j (hors collecte d'eaux claires). Le ruissellement au niveau du bassin versant agricole peut générer des volumes d'eau et de boues très importants. Le nombre de raccordables correspond à un taux de charge en pollution de 66 %.

Station d'épuration : Suite aux orages de juin 2021, les lagunes de Trocy-en-Multien ont été comblées par des coulées de boues et la conduite de rejet a été endommagée en plusieurs points. L'évacuation des boues excédentaires, le reprofilage des lagunes et les réparations de la canalisation aval se sont déroulés en août 2022. Pour rappel, ces lagunes ont été implantées sur le tracé de l'ancien ru de Beauval (déclassé en 2021) et il n'existe pas d'accès pour les véhicules au dispositif.

La Police de l'eau a donné son accord pour la réalisation de prélèvements ponctuels selon une fréquence annuelle en remplacement de la mesure 24 heures à effectuer tous les 2 ans. Le Laboratoire de l'exploitant n'a pas pu délivrer un résultat sur les Matières en Suspension (MES) au rejet pour ses prélèvements de juin. De nouveaux prélèvements ponctuels ont donc été réalisés en septembre. Ils respectent les prescriptions minimales de traitement (peu exigeantes) de l'arrêté du 21 juillet 2015 révisé. A l'occasion de la visite SATESE de mai, le prélèvement ponctuel de sortie a été réalisé dans la 2^{ème} lagune au droit du point de rejet. L'effluent d'entrée était particulièrement dilué en raison de la pluie en cours. Dans ces conditions, le rendement minimum en MES n'est pas atteint.

Les performances épuratoires de ce dispositif sont reconnues médiocres (non-conformité en équipement et en performance délivrée par la Police de l'eau au titre de 2024).

Travaux et études : Ce dispositif a été déclaré prioritaire dans le SDASS EU1. La première action demandée par la Police de l'eau à la collectivité était le curage des lagunes ; cette opération, prévue au contrat d'affermage, a donc été effectuée en septembre 2012. Elle est à reconduire selon l'étude bathymétrique réalisée en août 2024. Les taux de remplissage sont de 53 % pour le 1^{er} bassin et 26 % pour le 2^{ème} bassin. Le seuil de 30 % est atteint ou proche selon la lagune.

Le scénario de création d'une station d'épuration commune entre Trocy-en-Multien, le hameau de Beauval et le Plessis-Placy (actuellement en assainissement autonome, mais zoné en collectif) étudié dans le cadre du SDA a été retenu par la CCPO.

Les travaux envisagés dans le cadre de ce projet sont :

- La réhabilitation du réseau du hameau de Beauval et la déconnexion de la source d'eaux claires au réseau d'eaux usées existant (rue du Lavoir), avec la création d'un nouvel exutoire vers la lagune existante/ancien ru de Beauval ;
- La reconversion de la lagune actuelle de Trocy-en-Multien en zone de rejet recevant les surverses de temps de pluie du réseau unitaire de Trocy ;
- La création d'un réseau gravitaire pour l'assainissement du Plessis-Placy (80 branchements environ) et le raccordement de Trocy et du hameau de Beauval sur une nouvelle station d'épuration commune de 400 E.H. dont l'emplacement reste à définir.

Une réunion préalable multi-acteurs s'est tenue le 17/06/2024. Une problématique de ruissellement rural est à solutionner en parallèle de ce projet. Elle a d'ailleurs déjà impacté les lagunes de Trocy, mais est en revanche sans impact sur les biens et les personnes.

Elle nécessite une étude spécifique opérationnelle qui pourra s'appuyer en partie sur les orientations de l'étude globale de ruissellement portée par le SMAERTA. La compétence du ruissellement est du ressort des communes, mais ce n'est qu'au travers d'une stratégie collective technique et financière que la problématique pourra être résolue. Actuellement, ce projet est au point mort.

Caractéristiques de fonctionnement

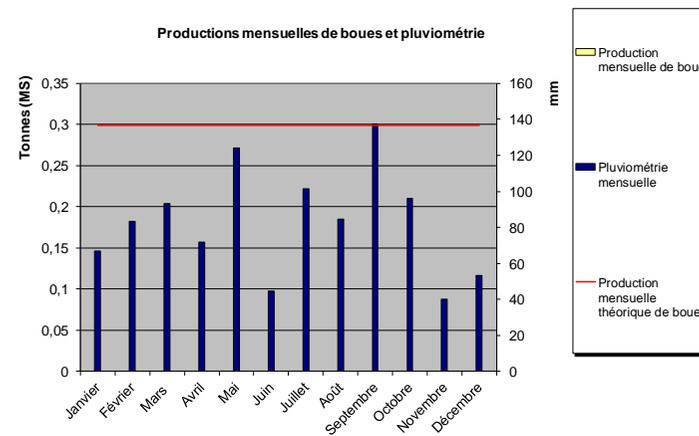
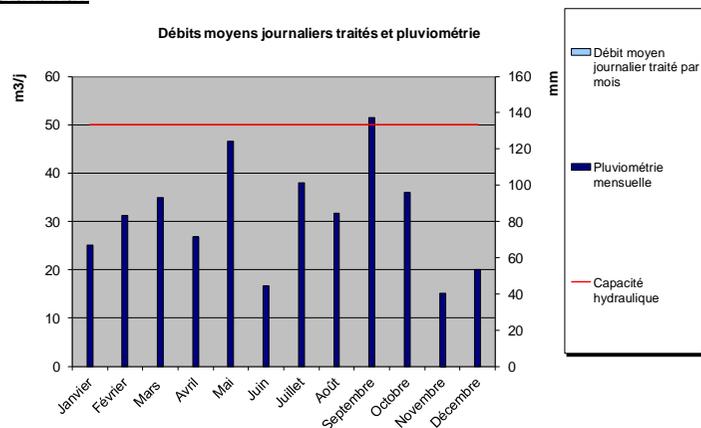
Communes raccordées : TROCY-EN-MULTIEN

Nombre de raccordables :	222	habitants	166	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non
Consommation eau assainie :	30	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :		m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	166 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j
pollution DBO5 :	66%	date :	12/2024	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :	tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%	Traitement P :		Non

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	29/05/2024		73	48	147	48,6	48	147	24			24	2,8
	A2+A5+A4	29/05/2024		83	9	36	17,2	9	51	12	11	0,69	12,7	2,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	20/06/2024		108	409	1070	378	409	1070	51,6	38,1	0,24	51,6	8,16
	A2+A5+A4	20/06/2024			8,83	28				33,3	25,3	0,24	33,6	2,19
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	20/09/2024		180	30,8	123	36,9	30,8	123	56,6	49,7	1,05	56,6	6,25
	A2+A5+A4	20/09/2024		32,5	4,8	7,5				15,5	18,4	1,03	15,6	1,38
Flux amont retenus en kg/j				15			9,5	10	25	2,5				0,28
Flux amont retenus en E.H.				166				166	166	166				166
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				57,8	7,54	23,8	17,2	9	51	20,3	18,2	0,66	20,6	2,09
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				41	87,8	88,9	64,5	81,2	65,3	52,7			51,5	51,6
Normes de rejet journalières en mg/l					35	200								
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50	60	60								
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT URY / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037747701000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/11/2000	Technicien SATESE	: Mathieu KOTTELAT
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CA PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE NEMOURS		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: 99/DAI/2E/098		
Arrêté préfectoral boues	: 99/DAI/2E/098		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	:

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	: 240 m ³ /j
	: 72	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 9,133 km
Capacité hydraulique TS	: 240	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 240	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : SILO NON COUVERT

Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Malgré l'année 2024 particulièrement pluvieuse, l'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement reste compatible avec la capacité hydraulique de la station d'épuration.

Des à-coups hydrauliques ponctuels peuvent être observés d'un jour à l'autre par temps sec. Ils sont le résultat de dysfonctionnements du réseau « sous-vide » qui se met en charge. Les à-coups hydrauliques s'accompagnent alors d'à-coups de pollution.

Les écarts de débit pouvant être observés certains jours notamment en week-end ou en période estivale, en absence de pluie, s'expliquent aussi par l'activité variable du NOVOTEL.

Station d'épuration

Le niveau de rejet de la station d'épuration a été globalement satisfaisant sur l'année 2024, comme en témoignent les données d'autosurveillance, et les résultats observés lors des 2 visites du SATESE. Cependant, le traitement complet de l'azote global (NGL) est parfois juste correct (visite SATESE du 28/02 et autosurveillance du 05/03), car l'absence de sonde REDOX ne permet pas de maîtriser les variations possibles des charges polluantes liées à l'activité du NOVOTEL notamment.

La mise en place d'une sonde REDOX est fortement conseillée, bien que la norme en NGL s'apprécie en moyenne annuelle. Elle nécessite par contre le remplacement de l'armoire électrique. La CAPF dispose d'un devis établi par la SAUR.

La station d'épuration est chargée à 67% en pollution. La valeur de 805 EH est obtenue à partir des 2 bilans d'autosurveillance réalisés dans l'année 2024, en retenant le paramètre azote Kjeldahl (NTK). En revanche, la charge de pollution à traiter sur la base des paramètres carbonés (DBO5 et DCO) est largement sous-estimée d'environ 51% pour la DBO5 et 56% pour la DCO. Cet écart est le résultat d'un manque de fiabilité prégnant des résultats analytiques fournis par le laboratoire CARSO (prestataire de la SAUR), sur ces 2 paramètres (vérifié sur d'autres sites).

L'approche du fonctionnement par le biais du ratio de production de boue n'est pas véritablement possible, du fait d'incertitudes dans le calcul de la production de boues, et aussi d'incohérences.

En effet, le volume évacué en agriculture en août de 320 m3 (donnée de Valbé) présente un écart significatif avec celui indiqué dans les données SANDRE de SAUR (400 m3).

Par ailleurs, la siccité moyenne pour un silo couvert de 35 g/l n'est pas cohérente (surestimée), car elle se base sur 2 analyses réalisées en février et avril, alors qu'il serait nécessaire de réaliser l'analyse des matières sèches sur les boues épandues, après un brassage rigoureux des boues stockées dans le silo, ce qui n'est pas le cas (écarts de résultats de siccité entre février et avril d'un facteur 1.8).

En cette année 2024, la capacité du silo de stockage des boues aurait été suffisante pour stocker toute la production de boues, sans nécessité d'évacuer des boues vers la station d'épuration de Bourron-Marlotte. Ceci interpelle car sur la base d'une siccité plus réaliste, autour de 20 g/l, cela ne peut être le cas, sans l'existence de pertes de boues avec les eaux rejetées.

Travaux et études

Le programme d'assainissement propre au système d'assainissement de la commune d'Ury est attendu dans le cadre du SDA intercommunal lancé par la CAPF. Il devrait être présenté début juillet 2025. Il portera essentiellement sur les limites de la capacité de collecte au niveau du NOVOTEL notamment. Cet établissement rejette en effet un volume d'eaux usées important à certaines périodes de l'année. De plus, ce secteur présente des anomalies de collecte d'eaux pluviales en quantité substantielle.

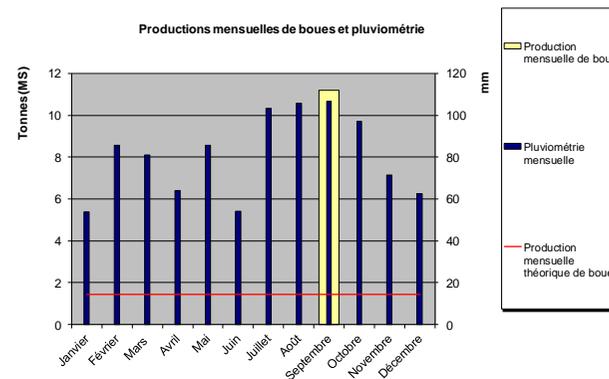
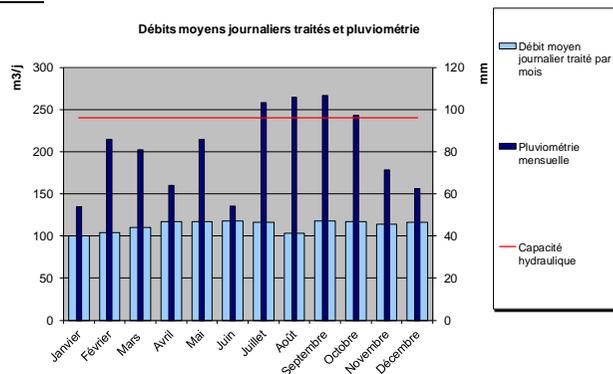
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	URY													
Nombre de raccordables :	751	habitants	563	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	138	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	101	m ³ /j	moyen :	112,5	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	805 E.H.	maxi temps sec :	128	m ³ /j	maxi temps de pluie :	195	m ³ /j				
pollution NK :	67%	date :	12/2024	hydraulique :	47%	Production annuelle de boues :	11,2	tMS	38	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	164,2	kwh/j	3,5	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	63%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/02/2024		320			297	360	765	141			141	13
	A2+A5+A4	28/02/2024		17			13,5	6	42	2,7	0,47	23,9	26,6	7,1
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/03/2024	84	556			334	404	863	149	110	0,24	149	15,6
	A2+A5+A4	05/03/2024	80	21,6			17,2	3	63	11	1,5	0,91	13,4	8,78
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/05/2024		550			378	430	1030	104			104	13
	A2+A5+A4	28/05/2024		9,4			10	3	34	3,8	1,9	0,64	4,44	7,7
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/10/2024	115	438			107	117	300	101	97,2	1,05	101	12,5
	A2+A5+A4	17/10/2024	110	4,4			9,64	4,98	28,6	3,11	2,5	0,36	3,48	6,41
Flux amont retenus en kg/j				48			20	24	54	12				1,4
Flux amont retenus en E.H.				539				395	357	805				808
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				13,1			12,6	4,24	41,9	5,15	1,59	6,44	12	7,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,1			94,8	98,2	93,8	96,1			91,3	45,9
Normes de rejet journalières en mg/l								25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

USSY-SUR-MARNE / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037747801000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS
 Mise en service : 01/01/1976 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE
 Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE
 Constructeur :
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : MISE 95 31/DDAF
 Arrêté préfectoral boues : D04/040/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Ru des Effaneaux(R137-F6264000)
 Ru (ou autre) : Courtablond
 Rivière 1 :
 Rivière 2 :
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	: 180 m ³ /j
	: 72	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,869 km
Capacité hydraulique TS	: 180	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 180	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Les fuites d'eau potable réparées en janvier 2023 notamment, ont permis de revenir à une consommation en eau potable cohérente avec le nombre d'abonnés (absence d'écart significatif entre les débits de temps sec collectés à la station d'épuration et l'assiette de redevance assainissement).

Il n'existe pas d'anomalie de collecte d'eaux claires parasites permanentes (ECP). L'écart en temps sec en nappe haute et nappe basse est quasi inexistant.

La collecte d'eaux pluviales a conduit cette année au débit élevé de 267 m³/j lors de la journée du 09 octobre par 58.5 mm de pluie, qui représente 148% de la capacité hydraulique de la station d'épuration considérée égale à 180 m³/j (donnée constructeur). Ce débit de temps de pluie peut être majoré en cas de crues de la Marne jusqu'à près de 500 m³/j correspondant à un fonctionnement permanent de la pompe de relèvement. Cette anomalie est relevée chaque année. Elle est la conséquence de l'apport d'eau de la Marne par le trop-plein du poste en bord de Marne, non équipé d'un clapet (cas pendant 6 jours du 28/02 au 4/03 et le 10/10). Selon la durée des crues, l'exploitant met le poste à l'arrêt.

Il importe de rappeler alors que, dans ces périodes, une partie des eaux usées du bourg est rejetée directement en Marne par le trop-plein du poste. Cette situation relevée par la Police de l'Eau (DDT), a conduit la CACPB à envisager la mise en place d'un clapet sur la canalisation du trop-plein du poste (en attente d'un devis de la SAUR ?).

Station d'épuration

La qualité des eaux rejetées par la station d'épuration, observée à 4 reprises sur l'année 2024 (les 2 mesures d'autosurveillance réglementaires et les 2 visites du SATESE) a été satisfaisante, tant sur le plan de la rétention des matières en suspension que de l'élimination de l'azote (NTK).

En revanche, la production de boue observée en 2024, est inférieure d'environ 30% à celle attendue au regard de la charge polluante à traiter (mesure du SATESE le 07/02/2023). Cet écart met en évidence l'existence de pertes de flottants et/ou de particules de boues très probable lors des phases trop longues de concentration des boues dans le clarificateur programmées préalablement à leurs extractions par camion de vidange.

Il est à rappeler que, même en veillant à une gestion des boues en excès la meilleure possible par l'évacuation hebdomadaire des boues vers le site de Sept-Sorts en limitant le temps de décantation dans le clarificateur à 3 à 4 h maximum, l'absence de possibilité de stockage des boues sur place, ne permet pas véritablement l'optimisation de cette gestion des boues par vidange.

Les flux de pollution mesurés lors des 2 bilans d'autosurveillance réalisés dans des conditions de collecte très différentes (sec le 13/02 et pluie de 34 mm, le 05/09), présentent des valeurs très différentes d'une mesure à l'autre. Cet écart, particulièrement visible sur les paramètres MES, DBO₅ et DCO, peut s'expliquer en partie par l'autocurage des réseaux.

C'est ainsi que le coefficient de charge en pollution de 54%, mesuré lors du bilan SATESE du 06 au 07 février 2023, est reconduit en 2024. Il représente 94% de la valeur attendue au regard du nombre de raccordables.

Travaux et études

Le projet de reconstruction de la station d'épuration qui est obsolète est suspendu en attendant les conclusions du nouveau Schéma Directeur d'Assainissement qui a démarré au 1er trimestre 2023.

L'opportunité d'installer un silo souple pourrait être étudiée pour améliorer l'efficacité globale du système en attendant la reconstruction de la station d'épuration, prévue seulement à terme.

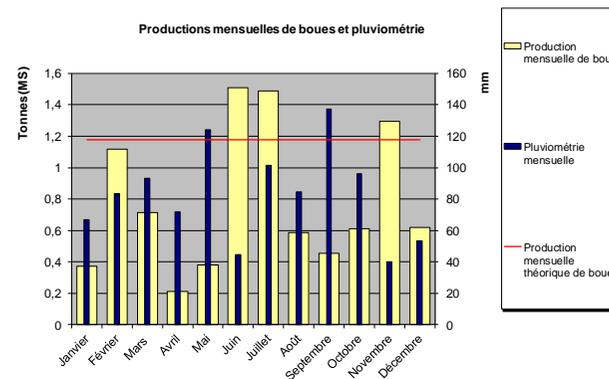
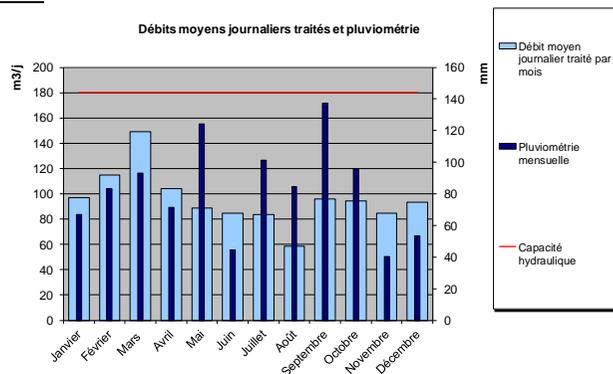
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	USSY-SUR-MARNE													
Nombre de raccordables :	924	habitants	693	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	96	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	80	m ³ /j	moyen :	95,7	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge NK :	653 E.H.	maxi temps sec :	82	m ³ /j	maxi temps de pluie :	492	m ³ /j			
pollution NK :	54%	date :	02/2023	hydraulique :	53%	Production annuelle de boues :	9,4	tMS	39	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	106,5	kwh/j	2,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	65%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/02/2024	66	198			304	392	734	147	121	0,24	147	13,3
	A2+A5+A4	13/02/2024	66	4,6			7,81	4,62	22	3,86	0,39	13,4	17,3	3,16
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/09/2024	187	58,8			266	333	666	57	47,5	1,05	57	6,35
	A2+A5+A4	05/09/2024	187	10,2			9,02	6,48	23,1	3,26	1,95	5,22	8,48	5,47
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/10/2024		298			313	360	845	131			131	12
	A2+A5+A4	24/10/2024		13			15,8	8	47	5,3	2,6	1,63	6,93	4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/12/2024		401			308	360	822	133			133	13
	A2+A5+A4	19/12/2024		11			14,5	7	44	5,2	2,1	24,2	29,4	6,3
Flux amont retenus en kg/j				38			32	39	83	9,8				0,97
Flux amont retenus en E.H.				422				650	553	653				571
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				9,53			12,7	6,54	37,7	4,79	1,7	13,1	17,8	4,49
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,9			95,9	98,2	95,4	96,5			87	64,8
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT USSY-SUR-MARNE / MOLIEN

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037747805000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS
 Mise en service : 13/12/2007 Technicien SATESE : Laurent CROS
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE
 Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE
 Constructeur :
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Ru des Effaneaux(R137-F6264000)
 Ru (ou autre) : Fossé
 Rivière 1 :
 Rivière 2 :
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 50	E.H	Débit de référence	: 7,5 m ³ /j
	: 3	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 0,475 km
Capacité hydraulique TS	: 7,5	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 7,5	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau : DÉCANTATION PRIMAIRE + FILTRE À SABLE

File boues : DIGESTEUR

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Le comportement du système de collecte des eaux usées à 100% séparatif n'est pas satisfaisant, du fait de la collecte d'eaux pluviales par le réseau d'assainissement : il est observé une augmentation des débits par temps de pluie, pouvant atteindre 65 m³/j (le 10/10/2024 pour une pluie de 78,1 mm en 48h).

Ce débit est 8,7 fois supérieur au débit nominal de la station d'épuration, et 21 fois supérieur au débit moyen d'eaux usées généré par l'activité domestique de Molien.

Ces apports d'eaux pluviales sont donc significatifs. Le SATESE conseille depuis plusieurs années au maître d'ouvrage d'engager une action pour pallier cette situation. Le SDA intercommunal, actuellement en cours de réalisation, devrait apporter un diagnostic et des solutions à cette problématique.

Le débit nominal de la station a été dépassé 195 jours en 2024. La moyenne annuelle de charge hydraulique se situe en effet à 116% de la capacité hydraulique ; ce qui est préoccupant pour un dispositif équipé d'une décantation primaire (sensible aux à-coups hydrauliques).

Le débit maximum de temps sec relevé en avril est de 11 m³/j. Représentant 363% de la consommation d'eau assainie, il traduit l'apport d'eaux claires d'infiltration de l'ordre au moins de 8 m³/j dans ce réseau d'assainissement de faible longueur (475 mètres linéaires).

Station d'épuration

L'autosurveillance n'est plus obligatoire sur les dispositifs de taille inférieure ou égale à 200 équivalents habitants (EH). L'exploitant a cependant réalisé une mesure en février. Les résultats de cette mesure sont conformes. Le rendement de l'étape de nitrification de 64 %, est en adéquation avec le procédé en place (traitement mono étage).

Les charges polluantes déterminées par cette mesure vont du simple au double entre la DBO₅ (27 EH) et le NK (58 EH). Le SATESE a retenu l'estimation de la charge polluante par rapport au nombre de raccordables.

Les analyses réalisées sur l'effluent de rejet lors de la visite SATESE respectaient les normes prévues pour ce dispositif avec des rendements épuratoires satisfaisants.

La station d'épuration est chargée à 50% en pollution (base raccordables).

Le programme d'entretien régulier mis en place par la SAUR depuis l'année 2018 (nettoyage du poste de relèvement, vidange des prétraitements, pompage du filtre à pouzzolane et curage des drains) a conduit cette année à 2 vidanges du décanteur-digesteur en juillet et en décembre (cf. données SANDRE 2024). Les vidanges du digesteur devraient être réalisées 3 fois par an pour optimiser le fonctionnement.

Travaux et études

Dans le cadre du SDA intercommunal, la campagne de mesures a débuté le 01/02/2024 et s'est terminée le 27/05/2024.

Les premiers résultats sont :

- ECPP (eaux claires parasites permanentes) : 17 m³/j (68 %)
- Surface active = 0,9 ha

Caractéristiques de fonctionnement

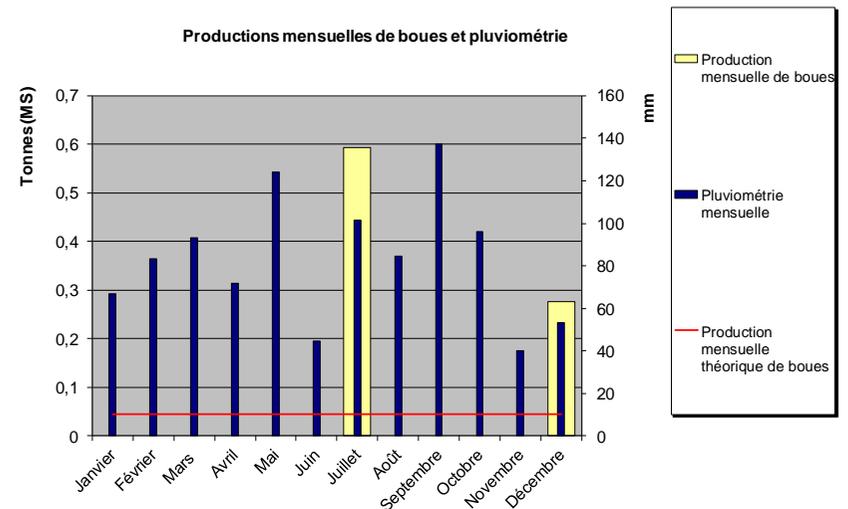
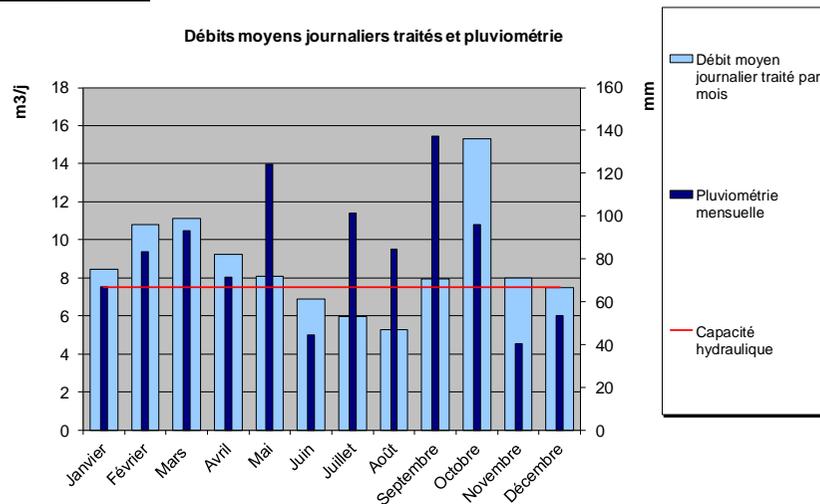
Communes raccordées : USSY-SUR-MARNE – Hameau de Molién

Nombre de raccordables :	33	habitants	25	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	3	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	5	m ³ /j	moyen :	8,7	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	25 E.H.	maxi temps sec :	11	m ³ /j	maxi temps de pluie :	65	m ³ /j
pollution DBO5 :	50%	date :	12/2024	hydraulique :	116%	Production annuelle de boues :	0,9	tMS	95	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	3,2	kwh/j	2,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	158%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/02/2024	8	395			178	200	488	108	88,2	1,23	109	9,56
	A2+A5+A4	05/02/2024	8	5,4			25,6	23,7	54,9	38,8	36,8	26,6	65,4	7,36
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/12/2024		610			163	170	474	77			77	7,3
	A2+A5+A4	19/12/2024		8,3			11,8	7	33	6,1	4,2	61,7	67,8	6,5
Flux amont retenus en kg/j				2,2			1,4	1,5	3,8	0,38				0,04
Flux amont retenus en E.H.				25				25	25	25				25
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8,3			11,8	7	33	6,1	4,2	61,7	67,8	6,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,6			92,8	95,9	93	92,1			12	11
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VARREDES / STATION INTERCOMMUNALE

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037748301000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS	<p>Système de collecte : Le système de collecte présente des dysfonctionnements (apports d'eaux claires d'infiltration ou de sources et d'eaux pluviales). La grande majorité des débits d'eaux claires d'infiltration proviennent de la commune de Varredes (bassin de collecte centre), tout comme l'apport des eaux pluviales (partie unitaire et collecte de tronçons d'eaux pluviales strictes). Le réseau séparatif de Germigny-L'Evêque avec des non-conformités de branchements, contribue également, dans une moindre mesure, à l'apport d'eaux pluviales.</p> <p>En cette année 2024 particulièrement pluvieuse les débits d'eaux claires d'infiltration sont estimés à 340 m³/j en nappe haute (juin) soit près de 45% des débits collectés en temps sec à cette période, et encore 125 m³/j en nappe basse (septembre).</p> <p>Seul le réseau de Varredes dispose d'un DO autosurveillé, classé d'ailleurs comme point A2, car situé juste en amont de la station d'épuration (2 autres DO existent Moreau Duchesne et chemin des Buttes). Les surverses en ce point ne sont pas fiables du fait d'un point de mesure non conforme (Cf. expertise AESN du 08/06/2021). De plus, lors des crues de la Marne, la mise en charge de ce point rend la mesure totalement erronée. Par ailleurs, les volumes excessifs fournis par VEOLIA, certains par temps sec, en dehors des crues de la Marne, rendent compte d'une dérive totale de la sonde de mesure.</p> <p>Station d'épuration : Le débit de référence de 1 500 m³/j n'a été dépassé que 9 jours. La qualité des eaux rejetées observée lors des mesures d'autosurveillance (hors celles réalisées lors des crues de la Marne qui sont qualifiées en situation exceptionnelle : janvier notamment) a présenté des non-conformités à 2 reprises. L'une est observée lors de la mesure du 17/10/2024, présentant notamment un dépassement des seuils rédhibitoires pour les paramètres MES et DBO5 (volume surversé en A2 de 1003 m³/j, pour un volume en A3 de 844 m³/j, par 5 mm de pluie). Un doute étant émis sur la qualité de la mesure des volumes surversés, la dégradation de la qualité des eaux traitées n'a peut-être pas été aussi marquée, ce jour-là.</p> <p>Il est noté le fonctionnement dégradé de l'aération pendant plus de 9 mois (panne du pont brosse du 13/12/2023 au 17/09/2024). Ces dysfonctionnements ont obligatoirement eu des répercussions sur les performances de la station d'épuration. Le système de traitement est non conforme du fait des surverses trop importantes par temps de pluie.</p> <p>Les flux de pollution amont fournis par une partie des mesures l'autosurveillance, considérées comme fiables (absence de surverses en A2) représentent environ 106% des flux attendus au regard de la population raccordable. La station d'épuration est chargée à 60% environ.</p> <p>Le ratio de production de boue extraite s'élève à 41 g de MS/EH/j. Il représente 68% de la valeur attendue au regard de la charge polluante à traiter fournie par l'autosurveillance et exprimée en NTK. Ce déficit s'explique par les by-pass en tête de station et la panne du pont racleur du clarificateur survenue le 09/10/2023 et réparée seulement le 26/09/2024, et ceci malgré les compensations mises en œuvre par VEOLIA (opérations d'écémage de la surface du clarificateur).</p> <p>En avril 2024, la station d'épuration a reçu des boues liquides de la station d'épuration de Chauconin-Neufmontiers, pour leur déshydratation mais sans mélange. Elles ont représenté 3.8 Tonnes de MS.</p> <p>Travaux et études : Pour lever la non-conformité et la mise en demeure, les études de maîtrise d'œuvre du projet de bassin d'orage (900 m³/pluie mensuelle) à construire sur la station d'épuration (au niveau de l'arrivée des effluents de Varredes) devraient conduire à la finalisation du DCE à la fin du 1^{er} semestre 2025. La notification du marché de travaux est prévue avant la fin de l'année 2025. Dans le cadre de ces travaux, l'aménagement du point A2 sera entièrement repris, ce qui permettra de comptabiliser les volumes réellement surversés en ce point.</p>
Mise en service : 01/01/1982 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : CA PAYS DE MEAUX	
Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DES PAYS DE MEAUX ET COULOMMIERS	
Constructeur :	
Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues : D06/018/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 4300 E.H Débit de référence : 1500 m ³ /j	
: 258 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 22,078 km	
Capacité hydraulique TS : 645 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 76%	
Capacité hydraulique TP : 1500 m ³ /j (pluie) Unitaire : 24%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : CENTRIFUGEUSE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 18	
Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Non validé	

Caractéristiques de fonctionnement

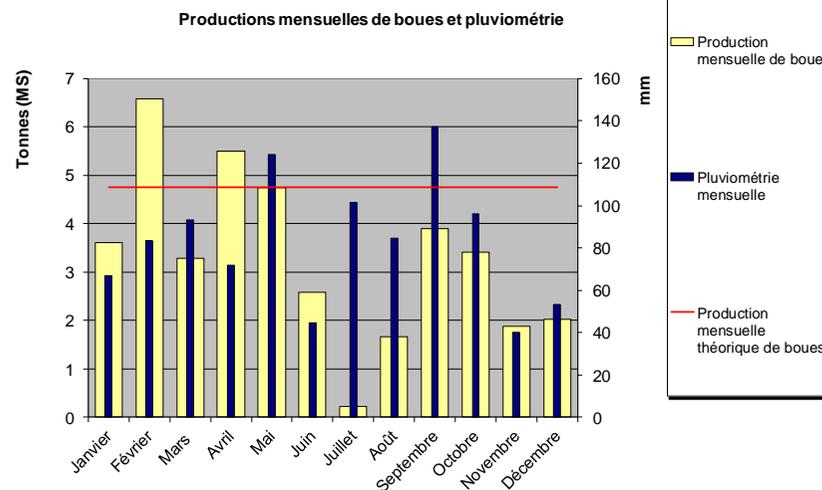
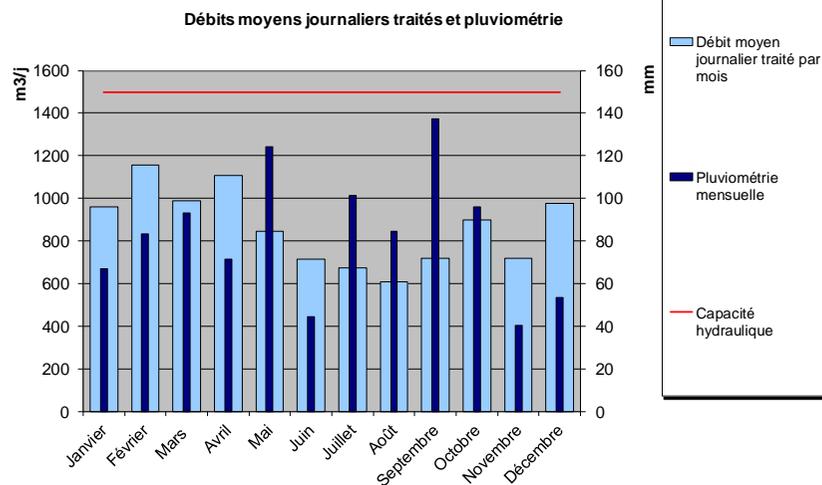
Communes raccordées : GERMIGNY-L'EVEQUE, VARREDES

Nombre de raccordables :	3330	habitants	2498	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	466	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	544	m ³ /j	moyen :	863,8	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	2640 E.H.	maxi temps sec :	760	m ³ /j	maxi temps de pluie :	1847	m ³ /j
pollution NK :	61%	date :	12/2024	hydraulique :	58%	Production annuelle de boues :	39,4	tMS	41	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	407,4	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	68%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				152			122	130	349	40				4
Flux amont retenus en E.H.				1689				2167	2327	2640				2382
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				31			24,6	17,7	63,1	14,4			18,9	2,66
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				82,1			81,3	84,9	82,8	70,7			61,1	47,4
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					90			80	75					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VAUCOURTOIS / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
<p>Code Sandre : 037748401000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS Mise en service : 29/08/2019 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES Maître d'ouvrage : CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : EDGARD DUVAL Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F 658 N° MISE 2012/098 Arrêté préfectoral boues :</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration Masse d'eau : Mesnil(RUISSEAU)(R150-F6585000) Ru (ou autre) : Mesnil Rivière 1 : Rivière 2 : Grand Morin Fleuve : MARNE</p>	<p>Système de collecte Les eaux claires d'infiltration et/ou de sources, représentent environ 55 m³/j, soit 66% des débits collectés par le réseau en période de nappe haute (juin en 2024). Malgré une régulation du débit entrant fixée à 65 m³/j, valeur de la capacité hydraulique de la station d'épuration, il est observé en 2024, une nette augmentation des débits traversiers (près de 69 m³/j en moyenne sur l'année et un débit maximum de 91 m³/j, soit 140% du débit nominal fixé à 65 m³/j). Ce phénomène probablement en lien avec les rehausses successives du trop-plein du poste, est bienvenu car il permet de limiter les surverses au point A2. En effet, jusque-là, le trop-plein du poste, du fait de son altimétrie trop faible, pouvait être sollicité entre 2 bâchées, sans lien avec l'apport excessif d'eaux claires. Réduire au maximum acceptable les surverses au point A2 est essentiel, car cela limite la possibilité de non-conformités lors des mesures biennales d'autosurveillance. C'est ainsi qu'en 2024, 227 jours, soit 62% du temps, le débit nominal de la station d'épuration a pu être dépassé. Ceci a permis de limiter considérablement les surverses au point A2 en cette année particulièrement humide. Ces dernières sont restées toutefois notables. Leur volume s'est élevé à 3 043 m³ sur l'année, ce qui représente encore 10.8% des eaux collectées à la station d'épuration. En revanche, seuls 19 m³ de surverses ont eu lieu en 3 jours, lorsque le débit nominal n'était pas atteint. Ceci est une nette amélioration par rapport à 2023, qui comptait 66 jours sur 89 de déversements au point A2, alors que le débit nominal de 65 m³/j n'était pas atteint.</p> <p>Station d'épuration Les performances des filtres plantés de roseaux observées lors des visites du SATESE, sont très satisfaisantes. Par contre, la part encore substantielle des volumes surversés au point A2, même avec le niveau de trop-plein rehaussé, ne permet pas d'assurer la conformité du système de traitement. Cette situation est observable lors de la mesure d'autosurveillance du 17/10/2024. Un dépassement léger de la norme sur les matières en suspension, est relevé à cause d'un volume surversé de 8 m³/j, représentant 9% des débits rejetés. Aussi, compte tenu de la capacité actuelle des filtres à absorber des débits supérieurs au débit nominal, l'opportunité d'augmenter encore légèrement les seuils des réglages des débits maximum pourrait être étudiée. Un débit de 107 m³/j serait à tester. Il est le débit de référence retenu par la Police de l'Eau dans son évaluation au titre des données 2024. Il conduira à une charge hydraulique de 0,86 m³/m²/j, valeur compatible avec le bon fonctionnement des filtres.</p> <p>Travaux et études Il est important de garder en mémoire que la couche de boue qui s'était formée plus rapidement que prévu avec l'apport illicite de matières de vidange, avait limité la capacité d'infiltration-percolation des filtres. Aussi, dans la mesure où l'augmentation des débits d'alimentation des filtres devait conduire à la mise en charge des filtres, la solution finale serait de procéder à un curage de la surface des casiers du 1er étage (évacuation du gâteau colmatant). Les parties non colonisées sur l'étage N°1, encore visibles au printemps 2024, ont complètement disparu.</p>
Caractéristiques techniques	
<p>Capacité pollution : 250 E.H Débit de référence : 94 m³/j : 15 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 1,685 km Capacité hydraulique TS : 37,5 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 65 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX + ZRV File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>	
Autosurveillance	
<p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	

Caractéristiques de fonctionnement

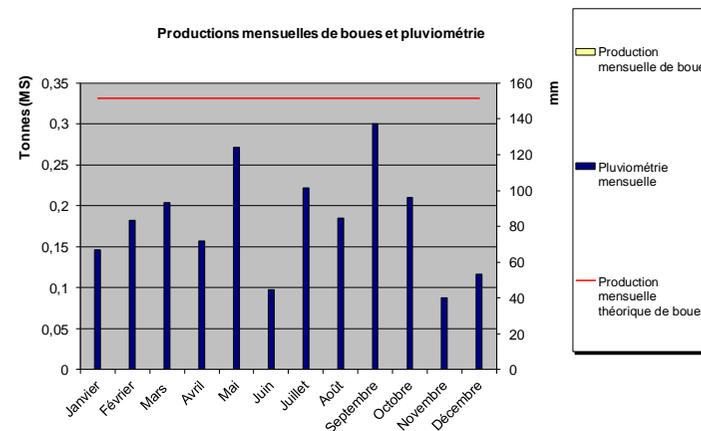
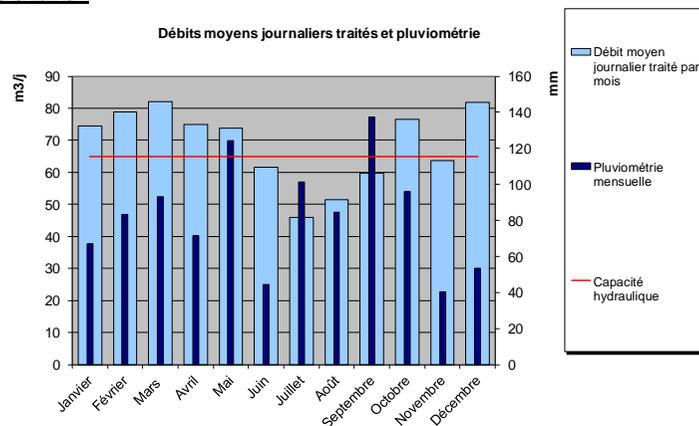
Communes raccordées : VAUCOURTOIS

Nombre de raccordables :	261	habitants	196	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	29	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	46	m ³ /j	moyen :	68,8	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Mesure de réception / BE	Charge NK :	184 E.H.	maxi temps sec :	83	m ³ /j	maxi temps de pluie :	91	m ³ /j
pollution NK :	74%	date :	11/2020	hydraulique :	106%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	9	kwh/j	0,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/04/2024		110			112	120	318	53			53	4,4
	A2+A5+A4	23/04/2024		5,5			9,25	4	29	1,2	0,17	30,3	31,5	3,5
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/10/2024	80	334			101	100	305	50	49	1,05	50	12
	A2+A5+A4	17/10/2024	85	35,1			15,5	12,1	37,8	5,27	5,06	20,2	25,3	3,67
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/12/2024		63			57	66	153	46			46	3,9
	A2+A5+A4	04/12/2024		4			5,25	3	15	1,2	0,45	0,62	1,82	3,4
Flux amont retenus en kg/j				11			7,4	7,1	23	2,8				0,26
Flux amont retenus en E.H.				120				118	152	184				153
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				14,9			10	6,38	27,3	2,56	1,89	17	19,5	3,52
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				92,8			89,3	93,5	89,7	95			62,6	34,6
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	125	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					94			93	85	82				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VAUDOY-EN-BRIE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037748601000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 01/01/1982 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES
 Maître d'ouvrage : VAUDOY EN BRIE
 Exploitant : SUEZ EAU FRANCE - AGENCE DE ROZAY EN BRIE
 Constructeur : SIGOURE
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Visandre(RUISSEAU)(R100-F4710600)
 Ru (ou autre) : Visandre
 Rivière 1 : Visandre
 Rivière 2 : Yerres
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 600 E.H Débit de référence : 238 m³/j
 : 36 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 5,75 km
 Capacité hydraulique TS : 90 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 83%
 Capacité hydraulique TP : 90 m³/j (pluie) Unitaire : 17%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
 File boues : POCHE FILTRANTE
 Destination des boues : Centre de compostage (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1
 Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Les données débitmétriques journalières proviennent du débitmètre électromagnétique installé en tête de station (données fiables). En 2024, le débit nominal de la station d'épuration de 90 m³/j a été dépassé à 323 reprises soit 88% du temps. En moyenne la station d'épuration a fonctionné à 227 % de sa charge maximale en hydraulique. Le contexte pluviométrique exceptionnel de 2024 a amplifié le constat d'un sous dimensionnement hydraulique avec une consommation d'énergie qui a augmenté de 25% (cf doublement du débit moyen traité).

Station d'épuration

Les coefficients de charge polluante sont déterminés à partir du nombre estimé de raccordables en raison des charges élevées en NK et disparates lors du bilan réglementaire 2024.

La qualité du traitement au cours de la mesure d'autosurveillance réalisée en février et lors de la visite du SATESE respectait les normes de rejet en vigueur et les rendements épuratoires obtenus étaient satisfaisants au regard des exigences réglementaires.

Cependant la quantité de boues extraites ou évacuées, représentant la pollution éliminée, a été très insuffisante et en très nette baisse par rapport aux années antérieures. Les dépôts de boues sont liés aux surcharges hydrauliques, à l'obsolescence des ouvrages, aux by-pass au niveau du déversoir d'orage situé rue du Maroy, ainsi qu'à la période du chantier de reconstruction qui n'a pas favorisé l'exploitation pour cette dernière année d'exploitation complète.

Les extractions de boues dans les poches filtrantes ont pris fin en septembre pour mise en séchage avant leur évacuation vers le site de compostage de Cerneux.

Travaux et études

Le futur dispositif de 900 EH et d'une capacité hydraulique de 292 m³/j (avec bassin d'orage de 120 m³) fonctionnera selon le principe boues activées en aération prolongée avec une file boues type « lits plantés de roseaux ». Le déversoir d'orage en tête de station d'épuration situé rue du Maroy sera équipé d'une estimation des débits surversés, tout comme le trop plein du poste de relevage des eaux brutes en entrée qui sera le point réglementaire A2. Le débit conservé pour une pluie mensuelle sera de 150 m³/h (20 m³/h vers la file eau et 130 m³/h vers le bassin d'orage qui sera alimenté par pompage).

La mise en service de la nouvelle station d'épuration a eu lieu le 29 avril 2025. Elle fera l'objet d'une exploitation via un contrat de prestation de services que la commune a conclu avec SUEZ pour une durée de 4 ans.

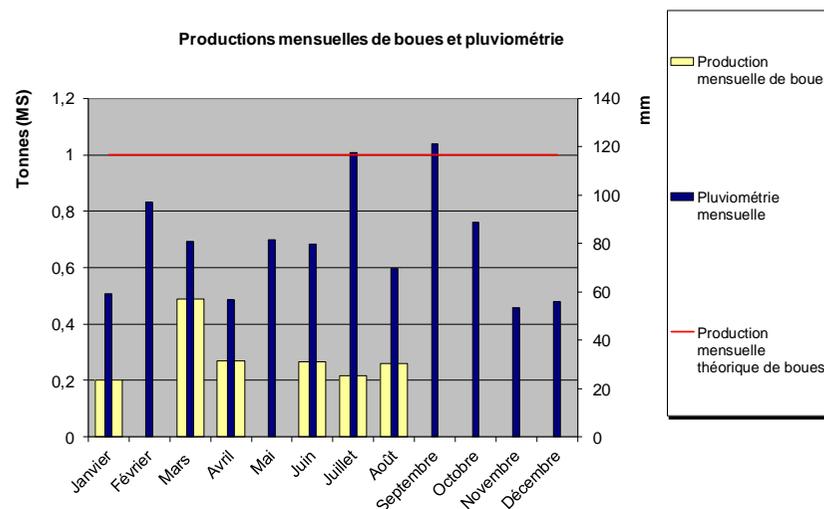
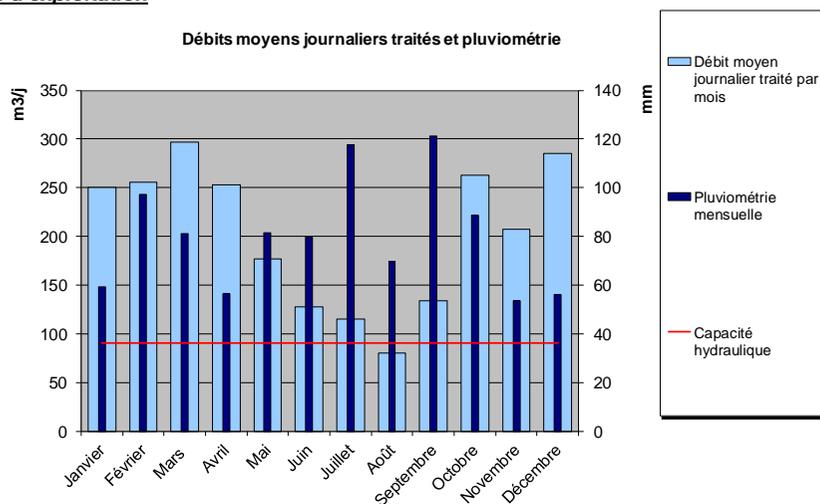
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	VAUDOY-EN-BRIE													
Nombre de raccordables :	737	habitants	553	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	71	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	89	m ³ /j	moyen :	203,8	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	556 E.H.	maxi temps sec :	130	m ³ /j	maxi temps de pluie :	367	m ³ /j				
pollution DBO5 :	93%	date :	12/2024	hydraulique :	226%	Production annuelle de boues :	1,7	tMS	8	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	60,7	kwh/j	1,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	13%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/02/2024		140			112	130	298	50			50	4,7
	A2+A5+A4	06/02/2024		4			5,5	3	16	2,9	1,6	3,35	6,25	1,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	13/02/2024	233	166			115	129	315	65,1	43,6		65,1	5,64
	A2+A5+A4	13/02/2024	233	13,4			5,15	3	14,6	2,21	0,73	6,78	9,01	1,34
Flux amont retenus en kg/j				50			32	33	83	8,3				0,95
Flux amont retenus en E.H.				556				556	556	556				556
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8,7			5,32	3	15,3	2,56	1,16	5,06	7,63	1,62
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				94,5			95,3	97,7	95	95,4			86,8	67,9
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037749001000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX Mise en service : 01/01/1975 Technicien SATESE : Pierrick Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CC PAYS DE L'OURCQ Exploitant : SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE Constructeur : SERTED Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F638-1995/017_ Art 41 Arrêté préfectoral boues : D03/008/DDAF	<p>Système de collecte : La partie gravitaire du réseau de collecte est raccordée au poste de relevage depuis le 18/12/2020. Les débits journaliers sont estimés à partir du temps de fonctionnement des pompes de relèvement dans l'attente à terme de l'installation d'un débitmètre électromagnétique. Cette année encore le débit minimum de temps sec est significativement supérieur au volume théorique d'eaux usées (attente de la répartition des abonnés entre le bourg et Châton). Bien que le réseau soit séparatif, celui-ci collecte des Eaux Claires Météoriques (ECM) comme le montre l'augmentation des débits en fonction de la pluviométrie. La capacité hydraulique (90 m³/j) a été dépassée à 310 reprises par temps de pluie, mais également par temps sec, signifiant que la station est en surcharge hydraulique très régulièrement (85 % du temps) d'après les données débitométriques disponibles. Le coefficient de charge hydraulique est de 127 % (constat contradictoire avec les conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) qui donnent 51% en temps sec et 71% en temps de pluie). La différence entre les débits minimum et maximum de temps sec (31 m³/j) est supérieure à la quantité d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) évaluée à seulement 10,4 m³/j dans le cadre des mesures du SDA.</p> <p>En 2024, 16 déversements au point réglementaire A2 ont été identifiés. Pour le premier épisode, il est la conséquence d'un défaut d'alimentation électrique par le gestionnaire de réseau Enedis. L'épisode de déversement le plus important résulte d'un blocage de la poire d'autorisation de pompage dans le poste de relevage, survenu le 15/03/2024. En effet, le câble de la poire d'alerte de Trop-Plein étant défectueux, aucune alarme n'a été générée. Le câble a été remplacé, nécessitant également le remplacement du fourreau entre le local d'exploitation et le poste de relevage. Les autres déversements ont été observés lors d'épisodes pluvieux. La totalité des déversements sur l'année 2024 représentent 757 m³, soit 1,78 % des volumes collectés.</p>
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Châton(RUISSEAU)(R146-F6386000)</p> <p>Ru (ou autre) : Châton</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 : Ourcq</p> <p>Fleuve : MARNE</p>	
<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Capacité pollution : 600 E.H Débit de référence : 149 m³/j : 36 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 5,611 km Capacité hydraulique TS : 90 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100% Capacité hydraulique TP : 90 m³/j (pluie) Unitaire : 0%</p> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : SOUTIRAGE DES BOUES DU CLARIFICATEUR</p> <p>Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)</p>	
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 1</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>	<p>Station d'épuration : Les résultats de la mesure d'autosurveillance de février sont non-conformes, avec un dépassement des normes de rejet en DBO5 et MES, et un dépassement de la concentration rédhibitoire en DCO. Lors de la visite SATESE de mars, les eaux usées prélevées en entrée sont très concentrées en raison d'un prélèvement ponctuel au débouché du relèvement après l'arrêt prolongé du poste de relèvement (décantation/concentration de la pollution particulière). La qualité de l'eau traitée ne respectait pas les normes de rejet sur les paramètres MES et DCO ; les valeurs rédhibitoires étaient dépassées. La charge polluante a été estimée par paramètre à partir des habitants raccordables, sachant que les charges polluantes mesurées lors de la mesure d'autosurveillance sont très élevées (741 E.H. en DBO5 et 827 E.H. en NK). Il est nécessaire d'aménager un bac de prélèvement en entrée. Les boues liquides sont pompées depuis le clarificateur et évacuées directement vers la station d'épuration de Mary-sur-Marne pour être déshydratées. La production de boues annuelle de 5,3 tonnes de Matières Sèches (MS) représente un ratio de 52 g MS/E.H./j (objectif de 60 g MS/E.H./j), soit une hausse très importante par rapport à 2023 (+ 86 %). A noter l'absence d'évacuation de boues en septembre. La fréquence des évacuations de boues est dépendante du bon fonctionnement de la centrifugeuse de Mary-sur-Marne et du transport des boues.</p> <p>Travaux et études : En raison de l'état de vétusté de la station d'épuration, la CCPO a programmé son remplacement dans son Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) eau potable et assainissement à une échéance de court terme (0-5 ans). La CCPO a fait équiper le clarificateur d'une cloison siphonide pour retenir les flottants le 21/03/2025 ; une rétention pour effectuer le prélèvement de sortie a également été créée (coude à 90°).</p>

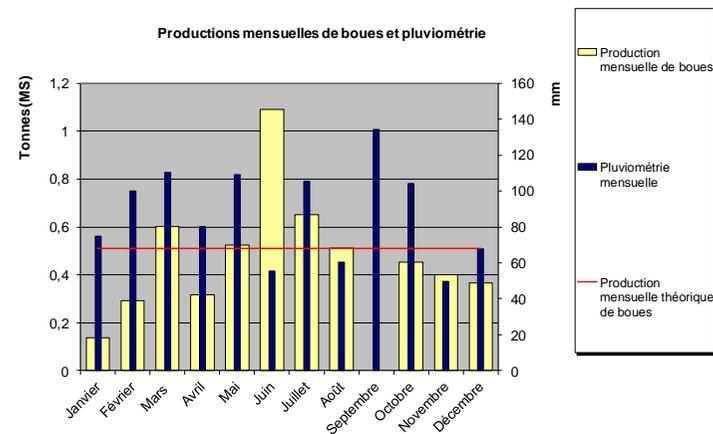
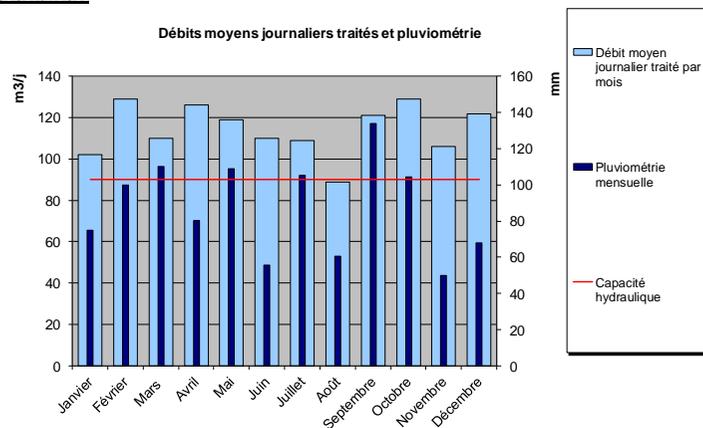
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	VENDREST													
Nombre de raccordables :	379	habitants	284	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	37	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	88	m ³ /j	moyen :	114,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	284 E.H.	maxi temps sec :	119	m ³ /j	maxi temps de pluie :	485	m ³ /j				
pollution DBO5 :	47%	date :	12/2024	hydraulique :	127%	Production annuelle de boues :	5,3	tMS	52	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	47,6	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	87%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/02/2024	86	942			430	520	1110	145	91,1	2,33	147	13,7
	A2+A5+A4	05/02/2024	86	31			67,8	31,2	209	34,3	1,14	18,7	53	7,6
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/03/2024		1700			1100	1000	3500	137			137	22
	A2+A5+A4	19/03/2024		150			61,3	21	203	9,9	0,16	14,8	24,8	7,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/06/2024		320			288	320	802	93			93	21
	A2+A5+A4	11/06/2024		6,2			7,25	3	23	2,2	0,3	5,5	7,7	3,1
Flux amont retenus en kg/j				26			16	17	43	4,3				0,48
Flux amont retenus en E.H.				284				284	284	284				284
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				62,4			45,4	18,4	145	15,5	0,53	13	28,5	6,03
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,3			92	97	90,8	88,9			79,2	65,4
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VENDREST / HAMEAU DE CHATON

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037749002000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 01/01/1995	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC PAYS DE L'OURCQ		
Exploitant	: SAUR - CENTRE DE LA FERTE SOUS JOUARRE		
Constructeur	: STEREAU		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: A régulariser		
Arrêté préfectoral boues	: D03/008/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Châton(RUISSEAU)(R146-F6386000)
Ru (ou autre)	: Châton
Rivière 1	:
Rivière 2	: Ourcq
Fleuve	: MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 438 m ³ /j
	: 60	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7,218 km
Capacité hydraulique TS	: 150	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 91%
Capacité hydraulique TP	: 438	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 9%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : SILO NON COUVERT

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Le réseau du bourg de Cocherel a un fort impact sur le fonctionnement de la station d'épuration du fait de son caractère en partie unitaire (quantité importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM)). La collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) représente en 2024 un volume moyen d'au moins 85 m³/j d'après la différence entre le débit maximum de temps sec retenu et le volume théorique d'eaux usées. Les ECP ont été estimées à seulement 18 m³/j dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2023. La station d'épuration a fonctionné au-dessus de sa capacité hydraulique nominale de temps sec à 188 reprises (51 % du temps), mais sans jamais dépasser sa capacité hydraulique de temps de pluie (stockage dans le Bassin d'Orage (BO) et régulation à environ 210 m³/j sur les ouvrages de traitement).

Le volume déversé en tête de la station d'épuration (trop-plein du BO) est estimé à 10 650 m³ (15,24 % du volume annuel collecté). En augmentation de 232 % par rapport à 2023, la Police de l'eau a prononcé une non-conformité en performance au titre de 2024 en raison de ces déversements.

A terme, l'installation sera équipée de 3 débitmètres électromagnétiques qui seront positionnés au relèvement et à la restitution du bassin d'orage. Cela permettra de disposer de données fiables pour analyser le comportement du réseau de collecte.

Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée est bonne pour l'ensemble des prélèvements réalisés dans l'année (1 mesure d'autosurveillance et 2 visites SATESE).

La charge polluante a été estimée par paramètre à partir des habitants raccordables, sachant que les charges mesurées lors de la mesure d'autosurveillance ne sont pas représentatives (87 E.H. en DBO5 et 858 E.H. en NK).

La production annuelle de boues (boues évacuées) de 8,0 tonnes de Matière Sèches (MS) est en baisse de 7 % par rapport à celle de 2023 (8,7 t MS). Le déficit de production (22 %) s'explique par les surcharges hydrauliques régulières des ouvrages de traitement qui s'accompagnent fatalement de pertes de boues malgré la régulation du débit admis et les déversements au niveau des déversoirs d'orage (DO). Les boues extraites ont été retraitées sur la station d'épuration de Mary-sur-Marne. Des investigations ont été menées pour expliquer les pertes de boues massives du dispositif, sans pouvoir en déterminer la cause pour le moment. Une consigne de concentration en boues plus élevée entre 6 et 7 g/l au lieu de 4 a été mise en place en lien avec le retour d'expérience de l'exploitant sur ce dispositif. Une sonde de détection du voile de boues dans le clarificateur et une sonde de turbidité dans le canal de sortie sont opérationnelles depuis mars 2025. Ces équipements permettront d'agir dès la détection d'une altération de la qualité du traitement caractérisée par une perte de boues.

Travaux et études : Le niveau de rejet de la station d'épuration reste à régulariser par les services de la DDT (Police de l'eau) sur la base d'une demande de la collectivité.

Dans le cadre du SDASS EU1, la Police de l'eau avait demandé une étude sur le fonctionnement et l'état du réseau de Cocherel. Cette étude a été intégrée au SDA. Les travaux/actions à mettre en œuvre suite au SDA selon leur ordre de priorité sont les suivants :

- Priorité 1 : Remplacement des bâches de mise en charge par des postes de refoulement avec condamnation et abandon des collecteurs EU à travers champs. Le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) eau potable et assainissement prévoit ces actions à moyen terme (= 5-10 ans). Déconnexion rue du Gué Mathieu (Cocherel) de 16 grilles publiques avec raccordement sur le réseau EP. Rehausse ou suppression à terme des DO.
- Priorité 2 : Diagnostics des branchements privés sur Cocherel avec création de la partie publique des branchements.

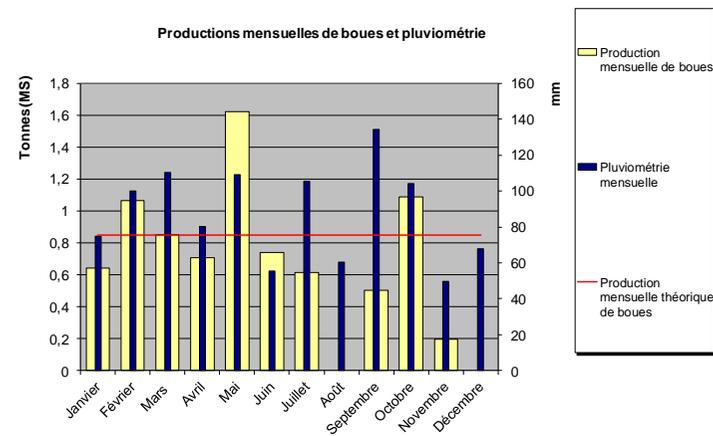
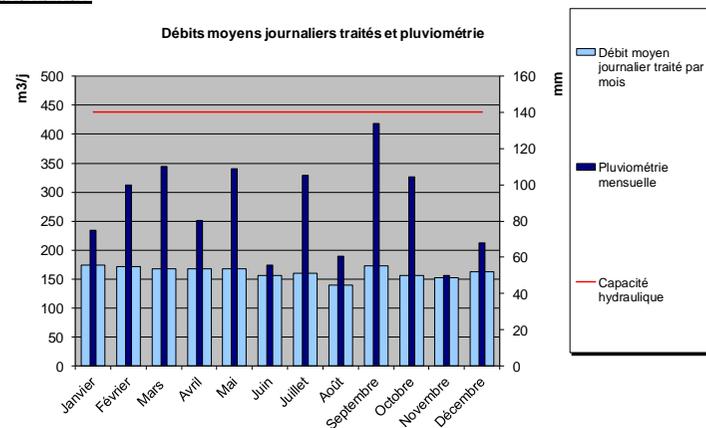
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	COCHEREL, VENDREST – Hameau de Châton													
Nombre de raccordables :	631	habitants	473	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Oui					
Consommation eau assainie :	61	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	138	m ³ /j	moyen :	162	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	473 E.H.	maxi temps sec :	140	m ³ /j	maxi temps de pluie :	213	m ³ /j				
pollution DBO5 :	47%	date :	12/2024	hydraulique :	37%	Production annuelle de boues :	8,0	tMS	47	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	96,2	kwh/j	3,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	78%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/03/2024		150			165	200	423	54			54	19
	A2+A5+A4	19/03/2024		5,2			5,5	3	16	1,1	0,1	4,6	5,7	1,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	22/05/2024	203	125			38,5	25,7	141	63,4	49,6	1,38	64,8	6,43
	A2+A5+A4	22/05/2024	203	6,25			9,06	5,67	24,9	1,31	0,39	4,66	5,97	2,29
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	11/06/2024		170			99,6	110	278	42			42	5,8
	A2+A5+A4	11/06/2024		4			6,75	3	21	1,5	0,33	5,6	7,1	3,6
Flux amont retenus en kg/j				43			27	28	71	7,1				0,8
Flux amont retenus en E.H.				473				473	473	473				473
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,15			7,1	3,89	20,6	1,3	0,25	4,95	6,26	2,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,4			88,8	91,2	90,3	97,4			87,8	64,6
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VERDELOT / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>																			
Code Sandre : 037749201000 Ingénieur SATESE : Anne CANER- Mise en service : 15/07/2016 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN Exploitant : CC DES DEUX MORIN Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : F6242014/084 Arrêté préfectoral boues :	<p>Système de collecte</p> <p>Aucune donnée débitométrique d'entrée, de sortie ou de surverse n'a été fournie cette année pour la station d'épuration de Verdelot. De ce fait, aucune estimation des débits caractéristiques du dispositif n'est possible pour l'année 2024. Aucune mise à jour des données de consommation annuelle d'eau assainie n'a été fournie depuis 2022. La mise à jour du nombre d'abonnés assainissement date aussi de 2022.</p> <p>Ces données devront être mises à jour pour l'année 2025, afin de réaliser un bilan annuel représentatif.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Lors des visites SATESE, la qualité du rejet respectait des normes de rejet.</p> <p>Les difficultés d'infiltration des eaux usées sur le 1er étage ont été résolues en 2025 (curage de la surface du 1er étage). Pour 2025, et si les débits 2023 sont confirmés, une régulation hydraulique serait à mettre en place à hauteur du débit de référence. Le fonctionnement des remplissages et vidanges des bâches des deux étages a été revu en 2025, et semble donner satisfaction. Le désherbage des adventices est primordial sur ces systèmes d'épuration pour pérenniser leur bon fonctionnement.</p> <p>Votre système de traitement est jugé non-conforme en performances au titre de l'année 2024 par la Police de l'Eau. En effet, aucune donnée d'autosurveillance n'a été transmise. Le bilan annuel ne l'a pas été non plus.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le SDA intercommunal a défini un programme de travaux. Les investigations ont montré que les réseaux sont très dégradés, notamment dans le centre bourg. Des travaux de réhabilitation devront être engagés. De plus, un des 2 collecteurs terminaux (rue du Petit Morin à Saint Nicolas) dont l'état structurel est dégradé est sous dimensionné hydrauliquement (débordement dès la pluie 5 ans avec effet de contrainte aval), il serait pertinent de grossir cette canalisation lors du programme de réhabilitation.</p>																			
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Le Petit Morin du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R143) Ru (ou autre) : La Jarrie Rivière 1 : Rivière 2 : Fleuve :</p>																				
<p>Caractéristiques techniques</p> <table border="0"> <tr> <td>Capacité pollution</td> <td>: 350</td> <td>E.H</td> <td>Débit de référence</td> <td>: 347 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 21</td> <td>kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 3,6 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 72,5</td> <td>m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 31%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 187</td> <td>m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 69%</td> </tr> </table> <p>File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX File boues : LITS À RHIZOPHYTES Destination des boues : STOCKAGE (100%)</p>		Capacité pollution	: 350	E.H	Débit de référence	: 347 m ³ /j		: 21	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,6 km	Capacité hydraulique TS	: 72,5	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 31%	Capacité hydraulique TP	: 187	m ³ /j (pluie)	Unitaire
Capacité pollution	: 350	E.H	Débit de référence	: 347 m ³ /j																
	: 21	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 3,6 km																
Capacité hydraulique TS	: 72,5	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 31%																
Capacité hydraulique TP	: 187	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 69%																
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 0</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé</p>																				

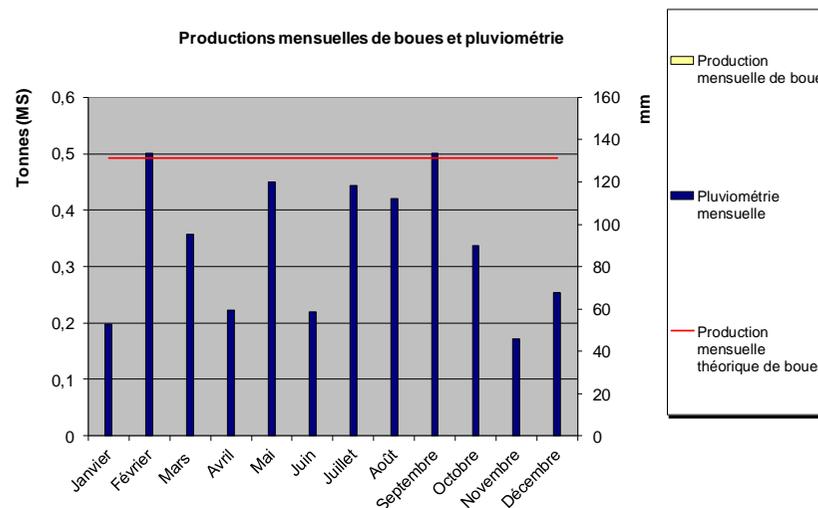
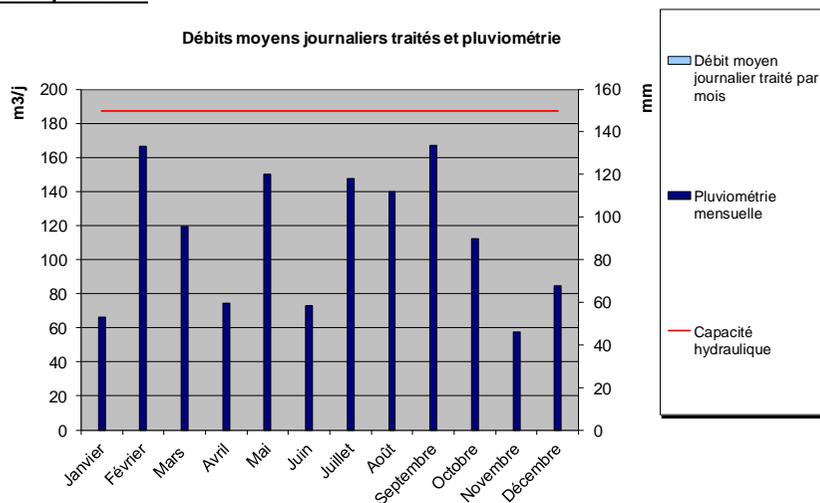
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	VERDELLOT														
Nombre de raccordables :	286	habitants	214	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :		Non					
Consommation eau assainie :	37	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	m ³ /j							
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE		Charge DBO5 :	274 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :		m ³ /j					
pollution DBO5 :	78%	date :	05/2022	hydraulique :	%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j					
Consommation énergétique :	kwh/j		kWh/kg DBO5/j		Ratio de production de boues :		%		Traitement P :		Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/07/2024		290			304	420	681	47			47	5
	A2+A5+A4	17/07/2024		6			8,5	4	26	12	10	5,29	17,3	4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	01/10/2024		210			99,2	120	256	37			37	3,6
	A2+A5+A4	01/10/2024		4			5,75	3	17	12	11	5,04	17	2,5
Flux amont retenus en kg/j				15			14	16	35	3				0,34
Flux amont retenus en E.H.				166				274	231	197				200
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5			7,12	3,5	21,5	12	10,5	5,16	17,2	3,25
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98			95,7	98,3	94,8	71			58,6	25,3
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				90				70	75	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VERNEUIL-L'ETANG / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037749301000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 14/03/2017 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : VERNEUIL L'ETANG
 Exploitant : AQUALTER
 Constructeur : AQUALTER
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F480 MISE 2011/055
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)
 Ru (ou autre) : Avon
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Yerres
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 4000	E.H	Débit de référence	: 1132 m ³ /j
	: 240	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 15,748 km
Capacité hydraulique TS	: 800	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 87%
Capacité hydraulique TP	: 940	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 13%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : La capacité hydraulique de temps de pluie a été dépassée 144 j sur l'année 2024, année particulièrement pluvieuse, représentant 39 % du temps. 7 j avec by-pass en tête de station ont été comptabilisés, correspondant à 863 m³ (valeur similaire à 2023), soit 0,2% des volumes collectés, ce qui est faible. Contrairement à 2023, il n'a pas été relevé de baisse anormale de débit, les résultats des mesures faisant l'objet d'un suivi continu.

Rappelons que le débit maximal de temps de pluie de la station d'épuration est de 100 m³/h (débit au-delà duquel un déversement vers le réseau d'eau pluvial s'effectue au niveau du PR Paix via une pompe de by-pass : point S16 /un by-pass est également possible au niveau du poste ZI (2^{ème} poste qui alimente la station, mais avec une priorité donnée au poste paix): point S16).

Le renouvellement des pompes hors service permettrait la sécurisation du fonctionnement des postes Platanes et Chaussy.

Station d'épuration : Cette année encore, les débits traités sont régulièrement au-dessus du volume d'eaux usées théorique attendu sur la station d'épuration. Les volumes d'ECPP sont estimées à 481 m³/j en nappe haute soit 57 % du volume admis sur la station d'épuration et de 369 m³/j en nappe basse, avec potentiellement des phénomènes de ressuyage. Une recherche des apports d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) resterait à engager sur la commune dans le cadre d'un diagnostic global du système d'assainissement (SDA remontant à 2002 devant faire l'objet d'une actualisation réglementaire). Le coefficient de charge hydraulique moyen dépasse légèrement la charge nominale (101%).

Les mesures d'autosurveillance étaient conformes aux normes réglementaires. La charge polluante en NK retenue est plus élevée que celle théorique calculée sur la base du nombre de raccordables, mais rejoins les résultats de l'étude SATESE de février 2024 qui a montré que les charges traitées pouvaient être impactées ponctuellement par des apports de graines (cf. activités économiques de production de graines, minoterie, meunerie).

Les quantités de boues extraites et évacuées sont bien corrélées avec une production particulièrement faible (baisse de 30 %/2023), l'amélioration des performances en 2023 n'a donc pas été confirmée en 2024. Le déficit de production significatif s'explique par une série de pannes survenues sur l'atelier de traitement des boues (casse de la canalisation d'alimentation en boues et divers dysfonctionnements de la centrifugeuse). Quasiment aucune boue n'a été extraite pendant 6 mois (juin à novembre). Pour revenir à une meilleure situation, l'exploitant a fait intervenir une unité mobile au mois de décembre ayant permis une baisse de la concentration en boues dans le bassin à 7.2 g/l. La qualité des boues évacuées reste en dessous de l'objectif attendu : 17,5 % MS pour une valeur guide à 20 % MS.

Le niveau de fonctionnement est donc perfectible pour ce système d'assainissement, dont la mise aux normes assez récente devrait permettre d'obtenir de meilleurs résultats (cf. suppression des défauts de collecte par temps sec par exemple). Malgré le déficit de production de boue le système d'assainissement est considéré conforme cette année par la DDT.

Une mise à jour approfondie du manuel d'autosurveillance est à prévoir et une analyse des risques de défaillance pour la partie collecte. L'établissement du diagnostic permanent est à réaliser d'ici fin 2024.

Travaux et études : Des investigations sur le réseau permettraient d'identifier l'origine des eaux claires parasites permanentes et des eaux claires météoriques (sur les réseaux séparatifs). Certaines activités économiques (telles que production de graines, meunerie, minoterie notamment) seraient à visiter afin de mieux appréhender leur impact sur les charges entrantes, de rédiger les arrêtés d'autorisation de déversement et de mettre en place, si nécessaire, des conventions de déversement.

Caractéristiques de fonctionnement

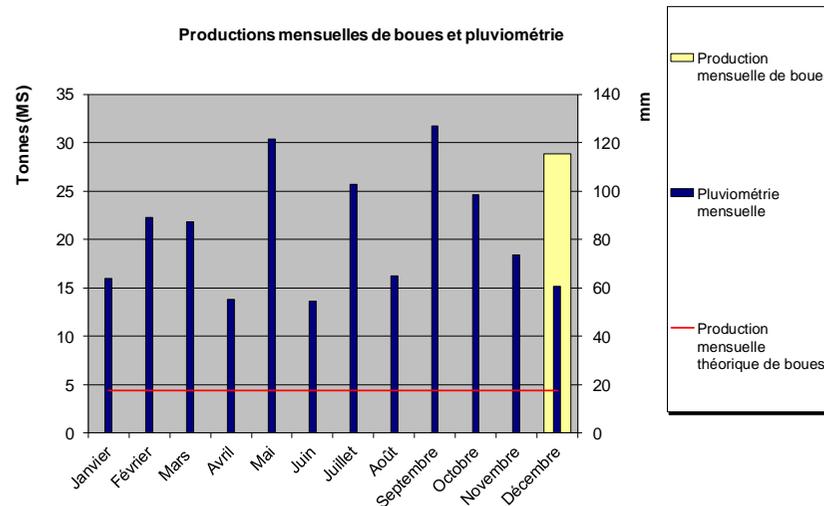
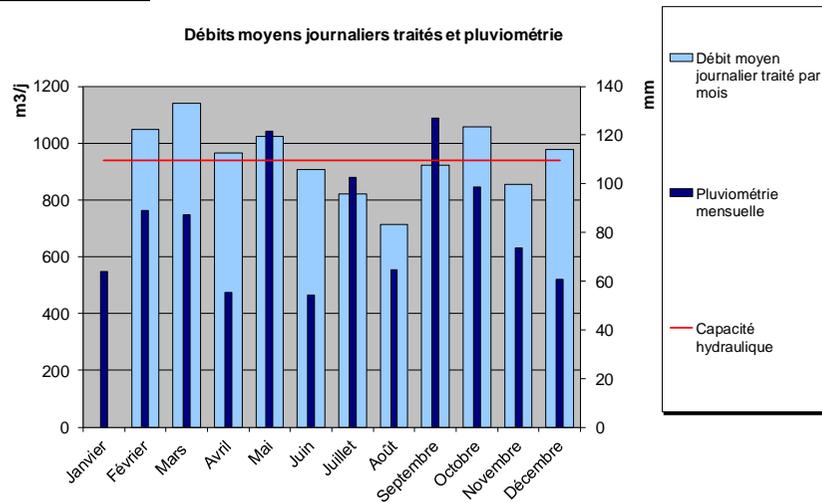
Communes raccordées : VERNEUIL-L'ETANG

Nombre de raccordables :	3184	habitants	2388	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	408	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	736	m ³ /j	moyen :	948,7	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	2140 E.H.	maxi temps sec :	848	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2279	m ³ /j
pollution DBO5 :	54%	date :	12/2024	hydraulique :	101%	Production annuelle de boues :	28,9	tMS	37	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	612	kwh/j	4,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	54%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/02/2024	743	401			276	306	749	61,7			61,7	9,38
	A2+A5+A4	06/02/2024	1447	1,95			3,08	1,46	6,32	0,68			1,14	0,24
Flux amont retenus en kg/j				132			122	128	354	47				4,4
Flux amont retenus en E.H.				1467				2140	2360	3147				2588
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,69			4,96	3,94	12	1,27	0,63	1,61	2,88	0,85
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,7			96,1	96,7	96,5	97,3			94,6	82,8
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	80	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					90			80	75	75				
Normes de rejet annuelles en rendement													75	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives	Commentaires																			
<p>Code Sandre : 037749401000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS</p> <p>Mise en service : 01/01/1992 Technicien SATESE :</p> <p>Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE</p> <p>Maître d'ouvrage : SIDASS</p> <p>Exploitant : VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU</p> <p>Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT</p> <p>Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau - VINCENNES</p> <p>Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015</p> <p>Arrêté préfectoral boues : F441 2009/093</p> <p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)(R73A)</p> <p>Ru (ou autre) :</p> <p>Rivière 1 :</p> <p>Rivière 2 :</p> <p>Fleuve : SEINE</p>	<p>Système de collecte : Sur la base du débit aval, le percentile 95 sur les 5 dernières années calculé par VEOLIA est de 640 m³/j. Toutefois, du fait de la dérive de la sonde de mesure de près de 20% (capteur US vérifié en juin 2024 lors de l'étude SATESE), ce percentile sous-estime vraisemblablement la réalité. Les valeurs au verso sont issues du débitmètre aval et sont donc à prendre avec prudence. La police de l'eau considère un débit de référence à hauteur de 1082 m³/j pour 2024, sur la base du débit amont basé sur des temps de fonctionnement de pompes (manque de fiabilité). L'investissement de la collectivité dans un débitmètre amont serait pertinent.</p> <p>Le suivi réglementaire du point de surverse du système de collecte (trop-plein du poste situé rue de la gare) a permis de mesurer un volume annuel déversé de 1473 m³, en 60 épisodes sur 112 h au total. Ces données hydrauliques représenteraient au maximum 1 % des volumes générés par la collecte.</p> <p>Malgré une année particulièrement humide, ces volumes sont du même ordre de grandeur que ceux de l'année 2023, ce qui témoigne du peu de sollicitations de ce point de surverse.</p> <p>Les débits surversés en tête de la station d'épuration (point A2) représentent quant à eux, 790 m³/an, soit 0.55 % des débits collectés à la station d'épuration. Cette quantité a été rejetée sur 47 jours en près de 19 h.</p> <p>Station d'épuration : La régulation du temps de fonctionnement des pompes d'alimentation de la station d'épuration, opérée par la télégestion par temps de pluie, a permis de limiter à 29 jours, le dépassement du débit nominal de la station d'épuration, jusqu'à 171 % de ce dernier.</p> <p>La régulation hydraulique comporte une marge d'augmentation au vu de la capacité du clarificateur de l'ordre de l'ordre de 30% (passage de 52 m³/h à 68 m³/h envisageable, sous couvert de la capacité des prétraitements) qui pourrait permettre de limiter les surverses par temps de pluie au niveau notamment du point A2.</p> <p>La qualité des eaux traitées observée lors des mesures d'autosurveillance a toujours été satisfaisante, même lors du dépassement de la capacité nominale des ouvrages.</p> <p>Les données d'autosurveillance rendent compte d'une charge mesurée en azote (NTK) en adéquation avec la charge polluante attendue au regard de la population.</p> <p>Le ratio de production de boues, qui traduit les performances globales annuelle du système de traitement est de 77 g de MS/EH/j. représente 128% de celui attendu de 60 g de MS/EH/j, il est élevé. Ceci peut s'expliquer par la surestimation de la siccité des boues épandues fournie par SEDE, de 3.4%. En effet, le type de filière de boue de Vernou-La-Celle (épaississeur statique + silo non couvert) conduit plutôt à une siccité de 2 %. Rappelons que la capacité de stockage du silo est normalement trop juste pour assurer une autonomie d'une année entre 2 épandages agricoles, avec un recours à d'autres filières d'élimination (type compostage).</p> <p>Travaux et études : L'acquisition des parcelles (indivision) nécessaires à l'implantation de la future station d'épuration, sont en cours. Le SIDASS pourrait avoir recours à l'expropriation.</p> <p>Des démarches sont en effet attendues par la DRIEAT pour réduire les surverses par temps de pluie. Pour le moment, le projet de reconstruction de la station d'épuration et de construction d'un bassin d'orage a été décalé à 2027 en accord avec les acteurs de l'eau, compte tenu des autres priorités à traiter par le SIDASS.</p> <p>L'arrêté préfectoral de rejet finalisé par la DRIEAT devrait être soumis au SIDASS en 2025, pour lecture contradictoire. Il va renforcer notablement les exigences ce qui est logique vu la capacité de la station d'épuration.</p>																			
<p>Caractéristiques techniques</p> <table border="0"> <tr> <td>Capacité pollution</td> <td>: 2000</td> <td>E.H</td> <td>Débit de référence</td> <td>: 1082 m³/j</td> </tr> <tr> <td></td> <td>: 120</td> <td>kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux</td> <td>: 20,98 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS</td> <td>: 300</td> <td>m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées</td> <td>: 48%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP</td> <td>: 600</td> <td>m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire</td> <td>: 52%</td> </tr> </table> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : EPAISSISSEUR STATIQUE + SILO NON COUVERT</p> <p>Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>		Capacité pollution	: 2000	E.H	Débit de référence	: 1082 m ³ /j		: 120	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 20,98 km	Capacité hydraulique TS	: 300	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 48%	Capacité hydraulique TP	: 600	m ³ /j (pluie)	Unitaire
Capacité pollution	: 2000	E.H	Débit de référence	: 1082 m ³ /j																
	: 120	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 20,98 km																
Capacité hydraulique TS	: 300	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 48%																
Capacité hydraulique TP	: 600	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 52%																
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 12</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé</p>																				

Caractéristiques de fonctionnement

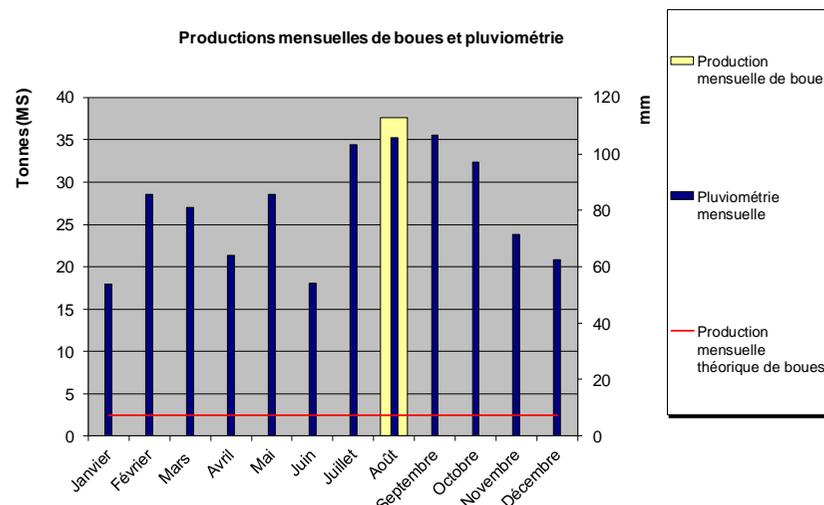
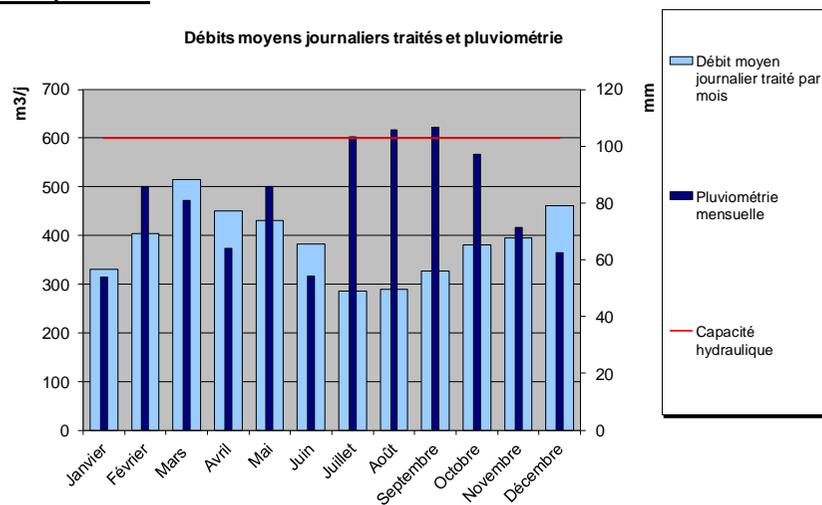
Communes raccordées : VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE

Nombre de raccordables :	1740	habitants	1305	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui	
Consommation eau assainie :	287	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	256	m ³ /j	moyen :	387,3	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1333 E.H.	maxi temps sec :	358	m ³ /j	maxi temps de pluie :	896	m ³ /j
pollution NK :	67%	date :	12/2024	hydraulique :	65%	Production annuelle de boues :	37,6	tMS	77	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	233,2	kwh/j	3,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	128%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	18/06/2024	555	310			132	179	452	48,6			48,6	5,58
	A2+A5+A4	18/06/2024	555	20			16	6	37	24			24,7	3,7
Flux amont retenus en kg/j				76			55	53	167	20				2,1
Flux amont retenus en E.H.				844				883	1113	1333				1212
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,2			7,37	3,06	23,3	10,6			15,5	2,92
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,2			93,9	97,1	93,9	79,1			68,3	44,1
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				50				60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VILLE-SAINT-JACQUES / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037751601000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 19/07/2022	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIDASS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: SOGEA EST BTP		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F400 N°MISE2019/091		
Arrêté préfectoral boues	: En cours		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: ()
Ru (ou autre)	: Infiltration
Rivière 1	:
Rivière 2	:
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1000	E.H	Débit de référence	: 263 m ³ /j
	: 60	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 6,353 km
Capacité hydraulique TS	: 214	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 100%
Capacité hydraulique TP	: 263	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 0%

File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
File boues	: TABLE D'ÉGOUTTAGE + CHAULAGE + SILO COUVERT

Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 1		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte

La quantité d'Eaux Claires Parasites d'infiltration et/ou de sources, est substantielle et plus élevée encore qu'en 2023. Elle est estimée à 70 m³/j, soit 48% des débits observés en période de nappe haute (juin). Cette valeur est un peu plus élevée que celle retenue lors des hypothèses de dimensionnement hydraulique de la station d'épuration (64 m³/j), mais correspond à une année particulièrement humide. Par ailleurs, les intrusions d'eaux pluviales dans le réseau pourtant de type séparatif conduisent à des débits élevés pouvant atteindre jusqu'à 192% de remplissage hydraulique de la station d'épuration, sans sollicitation pour autant de surverses au niveau du point A2 (Trop-plein du bassin tampon). A l'inverse des surverses au point A2 peuvent s'observer alors que le débit de référence n'est pas atteint (7 jours en 2024 sur 28 jours de surverses).

Les surverses en ce point autosurveillé ont atteint un volume total annuel de 742 m³, soit 1.2% des volumes totaux collectés par le réseau d'assainissement, ce qui est faible. Pourtant, la part des surverses alors que le débit nominal de la station n'est pas atteint, représente un volume total annuel de 608 m³, soit 82% des volumes surversés au point A2. Ce volume ne devrait tendre vers 0 m³.

Le dimensionnement hydraulique très confortable du clarificateur permet le dépassement de la capacité nominale hydraulique. D'ailleurs, une marge existe à hauteur de 36 m³/h (capacité du tamis) pour le relevage des eaux brutes. L'opportunité de disposer de cette marge a été analysée, mais cette dernière ne peut être utilisée car le dimensionnement des pompes en place ne le permet pas (débit maximum en niveau haut = 30 m³/h).

Les travaux de mise en conformité des branchements chez les particuliers programmés n'ont toujours pas été lancés (mise en conformité de 28 branchements de particuliers et de 7 bâtiments publics-Maître d'œuvre : Test-Ingénierie). Ils permettront de réduire la quantité d'eaux claires météoriques et dans une moindre mesure, celles d'infiltration.

Station d'épuration

A l'exception du paramètre phosphore lors de la visite SATESE de décembre, les résultats analytiques obtenues lors des passages du SATESE d'une part, et lors de la mesure d'autosurveillance annuelle d'autre part, ont mis en évidence une très bonne qualité des eaux rejetées même pour un taux de remplissage de 118 % par rapport à la capacité hydraulique de temps de pluie (Cf. mesure d'autosurveillance du 04/04 par 5 mm de pluie).

La production de boue sur l'année 2024 représente 87% de celle attendue au regard de la charge polluante mesurée lors des mesures de réception de la nouvelle station d'épuration (540 EH sensiblement égale à celle de 545 EH, calculée à partir du nombre de raccordables).

Ce taux est satisfaisant, car les 13% manquants sont certainement dus en partie aux incertitudes de la mesure de la concentration des boues extraites.

Travaux et études

Les aménagements principaux proposés par le SATESE suite à son diagnostic de fonctionnement de la station d'épuration mené dans le cadre du bilan 24h réalisé du 06 au 07 novembre 2023, ont été réalisés par VEOLIA avec notamment la réduction du volume de marnage du poste tout en adaptant à celui du poste en amont situé sur le réseau.

L'augmentation de la capacité de pompage des eaux usées du poste de relèvement à 36 m³/h afin de réduire les surverses d'eaux usées au point A2, notamment lorsque le débit nominal de temps de pluie de la station d'épuration n'est pas atteint, est dépendante d'un remplacement des pompes de débit plus élevé (36 m³/h au lieu de 30 m³/h).

Caractéristiques de fonctionnement

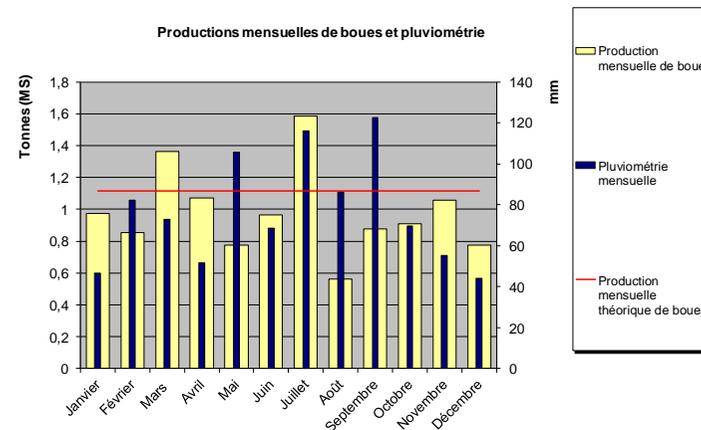
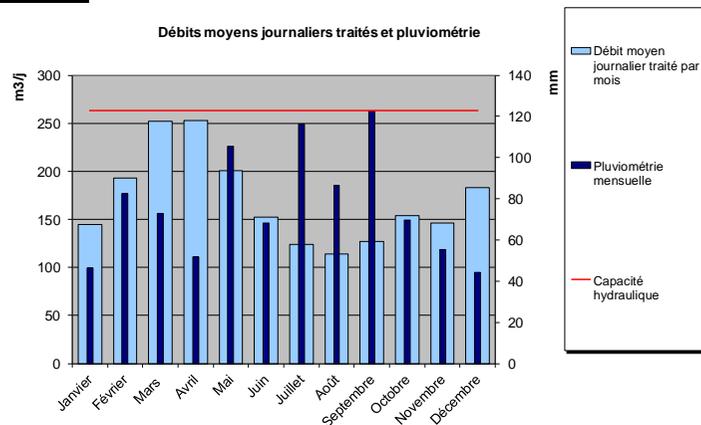
Communes raccordées : VILLE-SAINT-JACQUES

Nombre de raccordables :	272	habitants	545	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	90	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	97	m ³ /j	moyen :	170,3	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Mesure de réception / BE	Charge NK :	540 E.H.	maxi temps sec :	153	m ³ /j	maxi temps de pluie :	504	m ³ /j
pollution NK :	54%	date :	12/2023	hydraulique :	65%	Production annuelle de boues :	11,8	tMS	60	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	289,7	kwh/j	9,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	87%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	04/04/2024	310	105			53,8	40	189	25,6			31,2	2,66
	A2+A5+A4	04/04/2024	303	2,1			4	3	10	1,4			2,42	1,65
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	09/07/2024		340			300	360	780	105			105	12
	A2+A5+A4	09/07/2024		4,4			6,25	3	19	1,6	0,17	0,65	2,25	2,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	12/12/2024		240			194	190	591	52			52	6,3
	A2+A5+A4	12/12/2024		4			5,5	3	16	4,4	3,2	0,69	5,09	2,6
Flux amont retenus en kg/j				23			26	25	61	8,1				0,75
Flux amont retenus en E.H.				256				412	406	540				442
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,2			5,88	3	17,5	3	1,68	0,67	3,67	2,5
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,5			97,5	98,8	97,4	95			94	69,4
Normes de rejet journalières en mg/l					15			25	125					
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					80			80	75					
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VILLECERF / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037750101000	Ingénieur SATESE	: Michèle PATRAS
Mise en service	: 01/01/1991	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: SIDASS		
Exploitant	: VEOLIA EAU - AGENCE DE FONTAINEBLEAU		
Constructeur	: WANGNER ASSAINISSEMENT		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F439 N°MISE2010/186		
Arrêté préfectoral boues	: D06/035/DDAF		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C)
Ru (ou autre)	: Des Bouillons
Rivière 1	: Orvanne
Rivière 2	: Loing
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 1200	E.H	Débit de référence	: 283 m ³ /j
	: 72	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 5,91 km
Capacité hydraulique TS	: 180	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 26%
Capacité hydraulique TP	: 240	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 74%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : SILO NON COUVERT

Destination des boues : SITE DE RETRAITEMENT (33,5%)
VALORISATION AGRICOLE (66,5%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Le réseau d'assainissement unitaire à 74% de son linéaire, conduit à d'importantes variations des débits collectés par le réseau d'assainissement. Lors des pluies, des surverses ont lieu sur le réseau d'assainissement, via les déversoirs d'orage (points R1) d'une part, et le trop-plein du bassin d'orage (point A2), d'autre part.

Suite au curage des tronçons de réseau à l'intersection des réseaux pluviaux et unitaires, les baisses anormales des débits par temps sec et par temps de pluie observées les années précédentes ont disparu, tout comme d'ailleurs, le déficit de collecte des eaux usées observé chaque année (écart entre les m3 consommés par les usagers de l'assainissement et les m3 d'eaux usées strictes reçus à la station d'épuration).

Malgré l'année très pluvieuse et le niveau des nappes, la quantité d'eaux claires parasites d'infiltration n'est pas plus significative en 2024 qu'en 2023, malgré l'année 2024 particulièrement humide.

Station d'épuration

La qualité des eaux rejetées observée lors des 2 mesures d'autosurveillance et lors de la visite du SATESE, réalisée pour l'une d'entre elles par temps de pluie substantielle (15 mm) est satisfaisante.

Il est à signaler que cette qualité peut être dégradée en cas de surverses du bassin de stockage-restitution (point A2).

Toutefois, l'amélioration de la gestion d'alimentation du bassin tampon avec l'augmentation des débits relevés sur la filière de traitement (augmentation du volume de marnage), a permis de réduire notablement les volumes surversés (alimentation possible de la station d'épuration jusqu'à 495 m3/j mesuré le 09/10/2024 par 40 mm de pluie).

En effet, en 2024, les volumes surversés ont atteint 1 729 m3, soit 2.6% des débits collectés jusqu'à la station d'épuration en 86 heures étalées sur 22 jours (contre 2 215 m3 en 2023, représentant 5.6% des débits collectés jusqu'à la station d'épuration en 106 heures étalées sur 35 jours).

La production de boue est calculée de début octobre 2023 à fin septembre 2024, à partir des 6 évacuations partielles du silo vers le site de Bourron-Marlotte jusqu'en juin 2024 (156 m3 nécessaires du fait du volume insuffisant du silo pour répondre à un stockage de 11 mois qu'exigent les pratiques agricole), et de la vidange totale du silo en septembre pour un épandage en agriculture.

Cette production de boue représente 87% de celle attendue au regard de la charge de pollution mesurée par le bilan d'autosurveillance d'octobre 2024.

Le déficit de 13% observé, peut être attribué notamment aux surverses d'eaux usées au niveau des déversoirs d'orage situés sur le réseau d'assainissement d'une part et aussi pour une moindre mesure au niveau de la surverse du bassin tampon, d'autre part (3.8% des eaux usées collectées à la station d'épuration ont été surversées au point A2 entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024).

Travaux et études

Des actions relatives à limiter la collecte des eaux pluviales à la station d'épuration continuent d'être menées avec, la poursuite de la déconnexion des eaux pluviales suivie par la commune, quand l'opportunité se présente (déraccordement du chemin de la Perche en concertation avec la Direction des routes du Département).

Par ailleurs, le projet de désimperméabilisation de surfaces communales, et l'adhésion à l'opération portée par la Communauté de Communes de Moret-Seine-et-Loing de déconnexion des eaux pluviales des bâtiments publics permettront le détournement d'eaux pluviales du réseau d'assainissement.

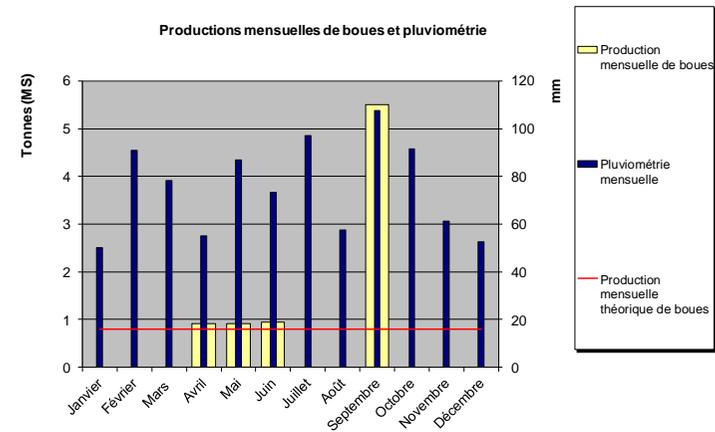
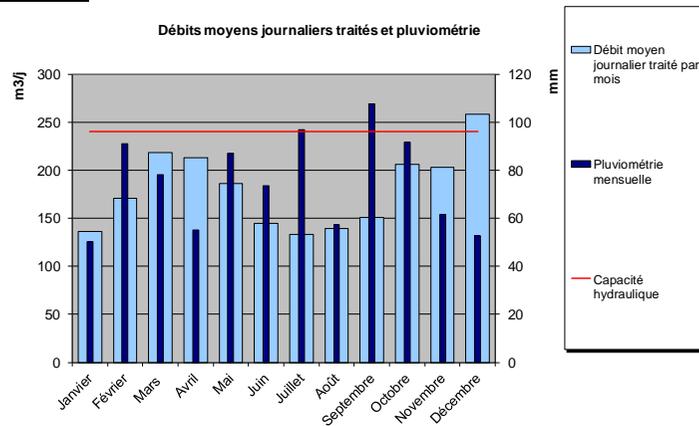
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	VILLECERF													
Nombre de raccordables :	663	habitants	497	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	93	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	99	m ³ /j	moyen :	179,9	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	440	E.H.	maxi temps sec :	114	m ³ /j	maxi temps de pluie :	495	m ³ /j		
pollution NK :	37%	date :	10/2024	hydraulique :	75%	Production annuelle de boues :	8,3	tMS	52	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	99,2	kwh/j	4,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	87%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	14/05/2024	283	270			38,6	39	115	14,8			16	1,83
	A2+A5+A4	14/05/2024	283	2,35			4,2	3	10,8	0,9			2,67	1,5
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	23/07/2024		180			149	180	383	76			76	6,7
	A2+A5+A4	23/07/2024		4			6,75	4	19	1,2	0,34	0,9	2,1	2,9
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	16/10/2024	240	52			55,2	42	192	27,6			29,4	3,14
	A2+A5+A4	16/10/2024	240	2			4,15	3	10,6	1			11,6	2,13
Flux amont retenus en kg/j				12			14	10	46	6,6				0,75
Flux amont retenus en E.H.				139				168	307	440				441
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				2,78			5,03	3,33	13,5	1,03	0,34	0,9	5,46	2,18
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				97,7			92,4	94,3	93,4	96,2			80,3	35,6
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l													40	
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VILLEMAREUIL / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037750501000 Ingénieur SATESE : Michèle PATRAS
 Mise en service : 29/08/2019 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : SMAAEP DE CRECY LA CHAPELLE BOUTIGNY ET LES ENVIRONS
 Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)
 Constructeur : EDGARD DUVAL
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F 642 N° MISE 2012/097
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Cygnes(RUISSEAU)(R147-F6428000)
 Ru (ou autre) : Cygnes
 Rivière 1 :
 Rivière 2 :
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 320	E.H	Débit de référence	: 240 m ³ /j
	: 19,6	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,678 km
Capacité hydraulique TS	: 74,2	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 43%
Capacité hydraulique TP	: 240	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 57%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Du fait de l'année 2024 particulièrement humide, les débits d'eaux claires d'infiltration et/ou de sources ont nettement augmenté : ils sont estimés à environ 75 m³/j (contre 46 m³/j en 2023), ce qui représente 71% des débits collectés en nappe haute (juin).

Il est rappelé que le réseau, de par son type unitaire à 57%, collecte une part d'eaux pluviales. Toutefois, la quantité des eaux parasites d'origine pluviale a été particulièrement élevée en 2024.

En effet, le débit de référence, qui est équivalent à la capacité hydraulique nominale (240 m³/j) a été dépassé 13 jours dans l'année, dont à 3 reprises de façon très significative (jusqu'à 757 m³/j).

Du fait de la régulation des débits d'alimentation du 1^{er} étage, permettant de ne pas dépasser le débit de référence, des pointes de débits sont anormales et interrogent sur la fiabilité de cette régulation qui est à contrôler. Celle-ci est pourtant indispensable pour éviter de noyer les filtres.

A l'inverse, 89% des cas de surverses au point A2, sont observées, alors que le débit de référence n'est pas atteint. Ces surverses ont essentiellement lieu au niveau du trop-plein du poste de relèvement des eaux usées qui alimente le 1^{er} étage des filtres plantés de roseaux (point SANDRE S16 N°2). Elles représentent en ce point 94% des volumes enregistrés. Les 6% restants ont lieu au niveau du déversoir d'orage situé en amont du site de la station d'épuration ((point SANDRE S16 N°1).

Il est relevé un volume total déversé au point A2 de 43 253 m³ avec 2 759 m³ au déversoir d'orage et 40 494 m³ au trop-plein du poste. Ce volume total représente 48 % des volumes collectés par le réseau, ce qui est excessif. Cependant, de tels volumes au niveau du trop-plein du poste (94% des surverses) ne peuvent qu'interpeler et mettre en doute la fiabilité de la mesure de débit, relative au trop-plein du poste, déjà relevée en novembre et décembre 2023.

Il reste une incertitude non encore levée, dans la formule de calcul utilisée pour l'estimation des débits surversés au niveau du trop-plein du poste de relèvement. Cette formule a été rentrée dans l'automate par le constructeur, mais le délégataire SAUR n'y a pas accès, faute de la mise à disposition du code d'accès. Ce dernier étudie actuellement les options pour accéder à la formule de calcul. Une des options serait de reprendre complètement l'automatisme du système hydraulique de la station d'épuration. Toutefois, en préalable, une tentative de rapprochement avec le constructeur est à entreprendre.

Courant 2024, l'ouverture complète de la vanne guillotine au niveau du déversoir d'orage a été effectuée afin de limiter au maximum les surverses en ce point. Il conviendrait d'étudier l'opportunité de la refermer partiellement afin de mieux équilibrer les surverses entre les 2 points S16.

Station d'épuration

Les performances de la station d'épuration sont satisfaisantes.

Les coefficients de la charge polluante retenus cette année sont ceux mesurés en 2020 par le SATESE, faute de mesures d'autosurveillance le permettant. La fréquence biennale de ces dernières conduira à une nouvelle mesure en 2025.

Le coefficient de remplissage est de 75% de la charge nominale en pollution, soit 240 Equivalents-Habitants, en parfaite adéquation avec la charge attendue au regard de la population raccordable.

Travaux et études

Du fait de la problématique de la collecte d'eaux claires d'infiltration et aussi d'eaux pluviales en quantité importante, le SMAAEP envisage de lancer un Schéma Directeur d'Assainissement intégrant un volet relatif aux eaux de ruissèlement et un diagnostic précis du réseau de collecte.

Caractéristiques de fonctionnement

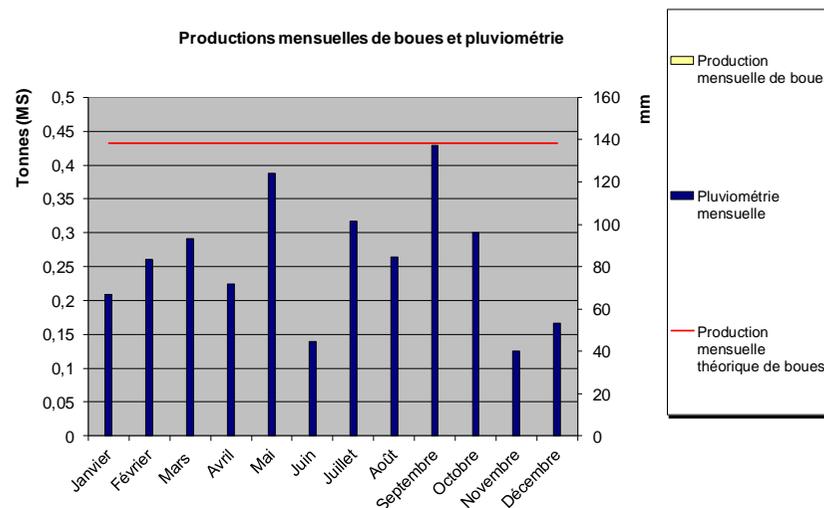
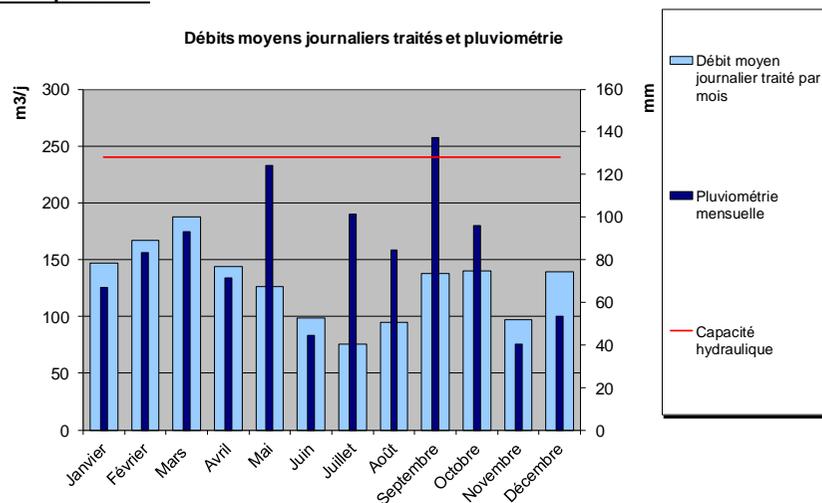
Communes raccordées : VILLEMAREUIL

Nombre de raccordables :	320	habitants	240	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Oui	
Consommation eau assainie :	32	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	62	m ³ /j	moyen :	129,6	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	240 E.H.	maxi temps sec :	106	m ³ /j	maxi temps de pluie :	757	m ³ /j
pollution NK :	75%	date :	12/2020	hydraulique :	54%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	18,6	kwh/j	1,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	24/01/2024		72			65,8	78	173	16			16	1,8
	A2+A5+A4	24/01/2024		4			4	3	10	0,76	0,12	19,3	20,1	1,7
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2024		200			219	270	553	27			27	8,4
	A2+A5+A4	17/09/2024		9			5,25	3	15	1,5	0,1	32,1	33,6	3,8
Flux amont retenus en kg/j				7,5			7	7,1	19	3,6				0,32
Flux amont retenus en E.H.				83				118	124	240				186
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6,5			4,62	3	12,5	1,13	0,1	25,7	26,8	2,75
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95			95,8	97,5	95,8	94,8			0,1	30,2
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	15				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement				92				90	86	77				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VILLENEUVE-LE-COMTE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037750802000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT
 Mise en service : 19/02/2008 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION
 Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)
 Constructeur : AQUALTER
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F47/7MISE/2024/043
 Arrêté préfectoral boues : D04/032/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)
 Ru (ou autre) : Fossé
 Rivière 1 : Marsange
 Rivière 2 : Yerres
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 2700	E.H	Débit de référence	: 1659 m ³ /j
	: 162	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 8,217 km
Capacité hydraulique TS	: 510	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 11%
Capacité hydraulique TP	: 816	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 89%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
 File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE
 Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12
 Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : La part d'eaux claires parasites permanentes (ECP) est conséquente sur le réseau d'assainissement (estimée à environ 511 m³/j en 2024). Le débit minimum de temps sec est également beaucoup plus élevé que la consommation en eau assainie, confirmant l'apport d'ECP y compris en période de nappe basse.

En 2024, 80 jours de déversements ont été comptabilisés en tête de dispositif, soit un volume total de 85 565 m³ by-passés ; ce qui représente 19,9% des volumes collectés, ce qui est significatif. Il est à noter que les volumes mesurés au niveau du point réglementaire A2 sont en très forte progression depuis le renouvellement complet de l'équipement (sonde + transmetteur). Le volume déversé était de 1 290 m³ en 2023 ; il a été multiplié par 66 en 2024. La mesure a été jugée non fiable par l'AESN lors du contrôle métrologique effectué en juin 2024 en raison du caractère non-normé du déversoir. La mesure doit être fiabilisée en priorité ; la conformité du système d'assainissement pouvant être impactée par des déversements jugés excessifs.

Station d'épuration : En 2024, la charge hydraulique moyenne est de 115 %. Depuis leur mise en eau, les ouvrages de traitement permettent d'absorber des volumes d'effluents importants, au-delà de leur capacité hydraulique de temps de pluie, sans dégradation de la qualité du rejet.

Les charges polluantes ont été actualisées à partir des mesures d'autosurveillance réalisées en 2024 (à l'exclusion de la mesure de décembre qui était hors conditions normales de fonctionnement). La Police de l'eau a déclaré conforme le système d'assainissement au titre des données 2024.

La production de boues 2024 a été évaluée sur la base de la quantité évacuée sans la chaux. Le ratio de 76 gMS/E.H./j pour 69 gMS/E.H./j théoriquement attendus pour ce type de dispositif avec traitement du phosphore est satisfaisant.

Le remplacement de la lame déversante déformée du canal du comptage des eaux traitées a permis de résorber les écarts constatés entre les mesures à l'amont et à l'aval (absence d'écart supérieur à 10 % en 2024).

Travaux et études : Sur la commune, étaient programmés :

- Déplacement du PR rue de la Croix de Tigeaux en domaine public : les travaux sont terminés.
- Travaux de réhabilitation du réseau unitaire du bourg, identifiés de priorité 1.

Suite à différentes ITV réalisées entre 2014 et 2020, des travaux de réhabilitation du réseau unitaire vont avoir lieu sur le 2^{ème} semestre 2025 et 1^{er} semestre 2026 au niveau des rues suivantes : Pont de Couilly, Gaucher de Châtillon et de la Croix de Tigeaux. Ces travaux prévoient : des réhabilitations ou remplacement de regards, 1 030 ml de chemisage continu, 168 ml de remplacement et la reprise de 119 branchements. Ils ont pour objectif de réduire les apports d'ECP et reprendre les collecteurs qui sont dégradés structurellement.

- Mise en conformité de l'assainissement du Clos du Fossé Rouge (travaux de mise en séparatif et de déconnexion de fosses septiques) pour le compte du syndicat de copropriétaires : coûts de travaux estimés conséquents pour les copropriétaires. Le dossier est abandonné.

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal sur l'ensemble du territoire de la CAVEA est arrivé à son terme (programme de travaux de phase 4 dans le courant de l'été 2024 et validation du PPI attendue pour le 1^{er} trimestre 2025).

L'arrêté préfectoral pour l'exploitation de la station d'épuration a été renouvelé en avril 2024 (pas de modification des normes de rejet). L'arrêté préfectoral d'épandage, arrivant à échéance en juillet 2024, a dû être renouvelé.

Caractéristiques de fonctionnement

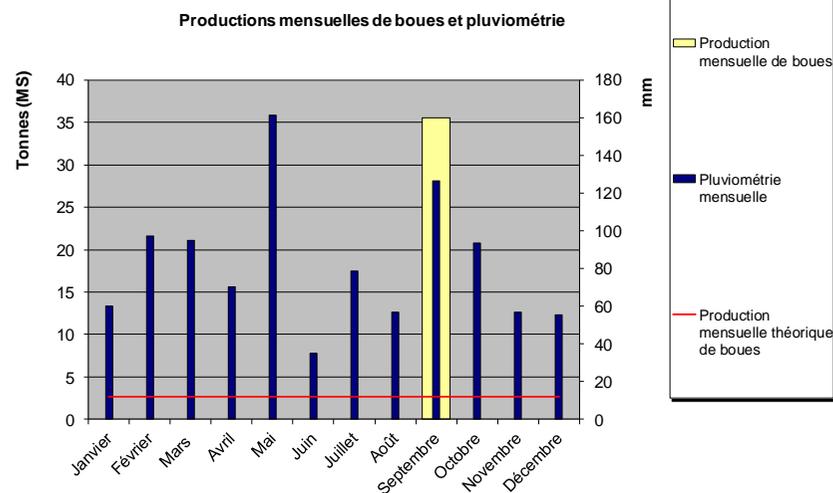
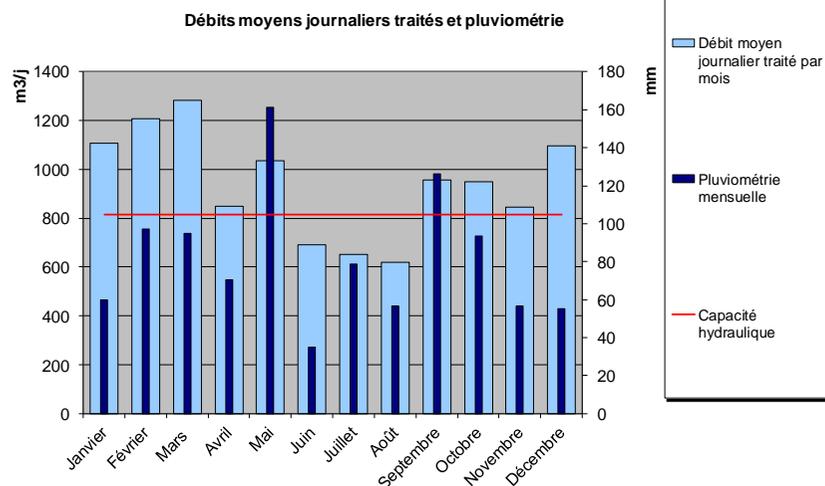
Communes raccordées : VILLENEUVE-LE-COMTE

Nombre de raccordables :	1820	habitants	1365	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	175	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	420	m ³ /j	moyen :	941,2	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1287 E.H.	maxi temps sec :	669	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2400	m ³ /j
pollution NK :	48%	date :	12/2024	hydraulique :	115%	Production annuelle de boues :	35,5	tMS	76	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	447,3	kwh/j	6,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	110%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				63			51	57	142	19				2
Flux amont retenus en E.H.				699				953	946	1287				1176
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2,5			4,19	3,09	10,6	1,58	0,58	3,47	5,04	0,42
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96			92,5	93,2	93,1	93			78,3	81,4
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	5				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					96			95	94	94				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	91

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VILLENEUVE-LES-BORDES / BOURG

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037750901000	Ingénieur SATESE	: Mathis SALVI
Mise en service	: 01/01/1981	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: PRESTATION DE SERVICES
Maître d'ouvrage	: VILLENEUVE LES BORDES		
Exploitant	: VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS		
Constructeur	:		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F 441 Art 41, N° M: 1995/155		
Arrêté préfectoral boues	: F2MISE/2012/065		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: Le Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu)(R90)
Ru (ou autre)	: Miny
Rivière 1	:
Rivière 2	: Vallée Javot
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 450	E.H	Débit de référence	: 90 m³/j
	: 27	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,225 km
Capacité hydraulique TS	: 90	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 91%
Capacité hydraulique TP	: 90	m³/j (pluie)	Unitaire	: 9%
File eau	: BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE			
File boues	: POCHE FILTRANTE			
Destination des boues	: CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)			

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés	: 0		
Scénario SANDRE réseaux	: Sans objet	Scénario SANDRE STEP	: Validé

Commentaires

Système de collecte : Les débits d'entrée sont estimés à partir de la relève hebdomadaire des temps de fonctionnement des pompes de relevage. En 2024, les eaux claires parasites permanentes (ECP) sont estimées à environ 31 m³/j ce qui est plus élevé que ces dernières années (hiver pluvieux/nappes hautes). Malgré le faible pourcentage d'unitaire, le réseau d'assainissement collecte une quantité significative d'eaux claires Météoriques (ECM) en période pluvieuse avec un débit maximal de 295 m³/j (en moyenne hebdomadaire) en novembre. Ce débit montre le dysfonctionnement de la régulation hydraulique de temps de fonctionnement des pompes par temps de pluie (en principe réglée sur environ 168 m³/j, soit 7 m³/h), ceci malgré les demandes répétées du SATESE auprès de Véolia Eau. L'action reste donc à réaliser.

Station d'épuration : En 2024, aucune mesure d'auto-surveillance n'a été effectuée alors qu'une mesure était attendue réglementairement. La station a été jugée non conforme par la DDT, notamment pour cette raison et en raison d'un déficit de production de boues majeur et chronique. Le prochain bilan 24 h sera à réaliser en 2025. Le niveau de rejet était respecté sur les deux visites SATESE de 2024.

La production de boues, qui témoigne des performances réelles du dispositif, est estimée à 1,7 TMS, soit 25 % de celle attendue compte tenu du nombre de raccordables. Celle-ci n'est pas suffisante, le niveau de fonctionnement ne peut donc être jugé comme satisfaisant en 2024. Cette faible production de boues est notamment due à des difficultés rencontrées par la commune concernant l'utilisation du polymère servant à la floculation des boues au moment de l'extraction, pour permettre une meilleure déshydratation au sein des poches filtrantes. De plus, aucune extraction n'a été effectuée jusqu'en février 2024 en raison d'une panne anormalement longue au niveau de la pompe de recirculation/extraction (mi-septembre 2023 à mi-janvier 2024) qui a impliqué de pertes de boues conséquentes.

Une poche filtrante a été évacuée en novembre 2024 (1.1 TMS). Les boues sont envoyées en compostage à Cerneux.

Travaux et études : L'absence de télésurveillance des postes de relèvement et de la station d'épuration pouvait induire des pollutions du milieu naturel en cas de pannes. Cela a été le cas en juillet 2024 où des déversements ont eu lieu suite à un dysfonctionnement du poste de relèvement des eaux brutes (constat de pollution du ru établi par l'OFB). Depuis, une télésurveillance a été mise en place en 2025 afin d'alerter l'exploitant en cas de problèmes et un contrat de prestation de service complet a été conclu depuis le 20 septembre 2024 pour 1 an avec Véolia eau pour l'exploitation du SA du Bourg.

Un marché est en cours afin de mettre en place une prestation de services pour l'exploitation des deux systèmes d'assainissement de la commune (Bourg et Valjouan). Le marché sera conclu pour 1 an, mais sera renouvelable chaque année pour une durée totale de 3 ans. Le démarrage des prestations de ce nouveau contrat est prévu dans le courant du dernier trimestre 2025.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (réalisée par le bureau d'études SCE) a démarré le 17 octobre 2024. Elle doit déboucher sur un programme de travaux réseaux et station et l'aide de la commune pour le choix d'un maître d'œuvre. Courant 2025, SCE a effectué la campagne de mesures, les inspections nocturnes et la campagne d'ITVs. Les résultats de ces missions sont analysés et permettront de statuer des valeurs de dimensionnement hydrauliques pour la future station d'épuration d'ici septembre 2025. Une étude zone humide a également été effectuée par SCE en juin 2025 ; la conclusion est que la totalité de la parcelle envisagée pour la future station est en zone humide. Les modalités de compensation seront à discuter avec la commune et la DDT, avec un dimensionnement hydraulique adapté aux enjeux pour limiter les emprises foncières nécessaires.

Caractéristiques de fonctionnement

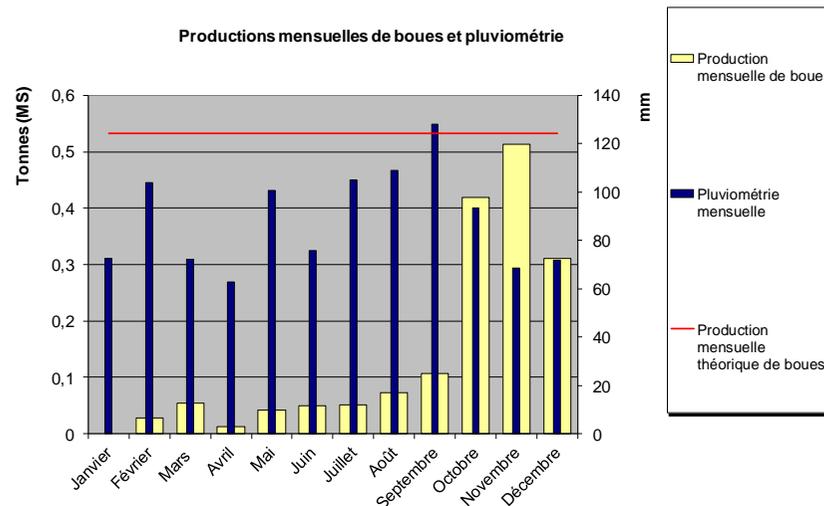
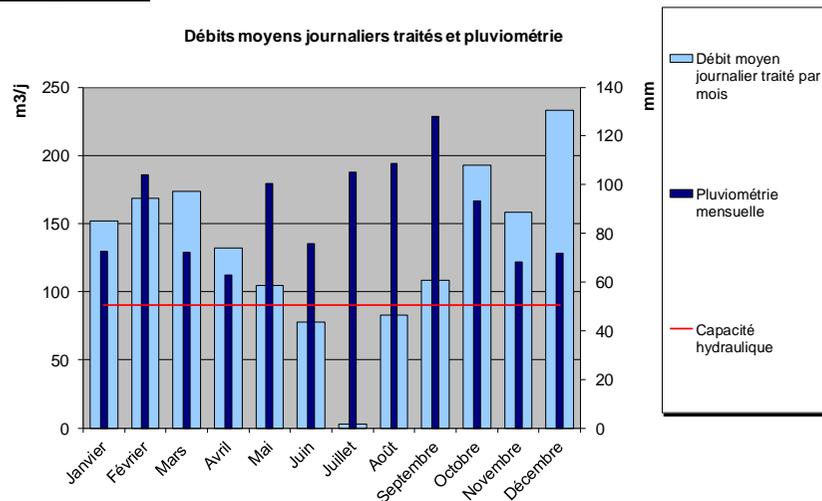
Communes raccordées : VILLENEUVE-LES-BORDES

Nombre de raccordables :	395	habitants	296	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui	
Consommation eau assainie :	42	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	58	m ³ /j	moyen :	132,3	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	296 E.H.	maxi temps sec :	69	m ³ /j	maxi temps de pluie :	295	m ³ /j
pollution DBO5 :	66%	date :	12/2022	hydraulique :	147%	Production annuelle de boues :	1,7	tMS	15	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	47,7	kwh/j	2,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	25%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/05/2024		300			209	230	585	79			79	9,4
	A2+A5+A4	28/05/2024		5,4			5,75	3	17	2,3	0,93	10,8	13,1	4,4
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/11/2024		590			420	480	1142	99			99	11
	A2+A5+A4	05/11/2024		8			6,5	3	20	1,9	0,5	10,5	12,4	3,7
Flux amont retenus en kg/j				27			16	18	44	4,4				0,5
Flux amont retenus en E.H.				296				296	296	296				296
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				6,7			6,12	3	18,5	2,1	0,72	10,7	12,8	4,05
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				98,4			97,9	99	97,7	97,6			85,4	59,8
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037750903000 Ingénieur SATESE : Mathis SALVI	<p>La station d'épuration et le poste des Fontaines sont gérés par la commune en régie, appuyée par une prestation de services avec Veolia Eau.</p> <p>Système de collecte</p> <p>Les débits sont évalués à partir de la relève hebdomadaire de l'index du débitmètre électromagnétique situé en entrée. Bien que le réseau soit 100% séparatif, les débits sont sensibles aux évènements pluvieux (présence de mauvais raccordements). La capacité hydraulique a été constamment dépassée en début d'année en lien avec une pluviométrie importante.</p> <p>En 2024, les eaux claires parasites permanentes sont estimées à environ 30 m³/j.</p> <p>Le suivi des by-pass en tête de station d'épuration montrerait des by-pass conséquents par temps de pluie. Une vérification de la méthode de relève de l'exploitant, et éventuellement de la sonde en elle-même ou de son afficheur, est nécessaire. Cette mesure de by-pass ne semble pas avoir fonctionné durant la deuxième partie de l'année (valeur de 0 malgré le temps de pluie).</p> <p>Le poste de relevage situé rue des Fontaines n'a pas été relevé régulièrement cette année, il est important de continuer la relève du poste. Ce poste est fortement influencé par temps de pluie. Le tarage des pompes permettrait de fiabiliser la connaissance des apports d'eaux claires (d'infiltration et météorique) du sentier des Fontaines et de la rue de la Margottière, afin de lancer éventuellement une vérification de la conformité des habitations raccordées et des inspections télévisées.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La télésurveillance du poste en entrée de station d'épuration n'est pas fonctionnelle. Les alarmes ne sont pas reçues par la commune. Le module de télésurveillance (SOFREL) a un problème d'affichage. Ce dysfonctionnement devra être réglé avec l'ajout d'une carte SIM pour la télésurveillance. La télésurveillance sur le poste intermédiaire de la station est en revanche fonctionnelle.</p> <p>La régulation hydraulique basée sur le débit mesuré par le débitmètre électromagnétique (Q max horaire de 7,3 m³/h, soit 175 m³/j), soit 1,8 m/j sur le filtre en service n'est plus fonctionnelle depuis plusieurs années. Le débit moyen maximal de temps de pluie confirme ce constat. Cette régulation hydraulique est à remettre en service pour éviter des apports d'eaux pluviales par temps de pluie trop élevés.</p> <p>Le coefficient de charge en pollution (75%) reste basé sur le bilan 24h SATESE de janvier 2020 qui est valide vu les faibles évolutions de population. Les performances épuratoires relevées lors de la visite de novembre étaient tout à fait satisfaisantes, avec la confirmation d'une forte dilution des eaux usées.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Un marché est en cours afin de mettre en place une prestation de services pour l'exploitation des deux systèmes d'assainissement de la commune (Bourg et Valjouan). Le marché sera conclu pour 1 an, mais sera renouvelable chaque année pour une durée totale de 3 ans. Le démarrage des prestations de ce nouveau contrat est prévu dans le courant du dernier trimestre 2025.</p> <p>Un clapet anti-retour a été mis en place sur le trop-plein du poste de relevage des eaux brutes pour éviter des entrées d'eaux claires lors des crues du ru de Bretignoust.</p> <p>Le casier n°3 du 1er étage présente des zones conséquentes sans roseaux, il est nécessaire, après le faucardage, de retirer les adventives et de surveiller la reprise des roseaux au printemps 2025 voire d'en replanter si nécessaire. La gestion des adventives doit faire partie de l'entretien courant de la station d'épuration pour éviter « un étouffement » des roseaux.</p>
Mise en service : 16/06/2014 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : VILLENEUVE LES BORDES	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE NANGIS	
Constructeur : ERSE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Arrêté du 21 juillet 2015	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Almont de sa source au confluent de la Seine (exclu)(R91)	
Ru (ou autre) : Bretignoust	
Rivière 1 : Ancoeur	
Rivière 2 : Almont	
Fleuve : SEINE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 195 E.H Débit de référence : 75 m³/j	
: 11,7 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 1,41 km	
Capacité hydraulique TS : 41,8 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%	
Capacité hydraulique TP : 75 m³/j (pluie) Unitaire : 0%	
File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 0	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Sans objet	

Caractéristiques de fonctionnement

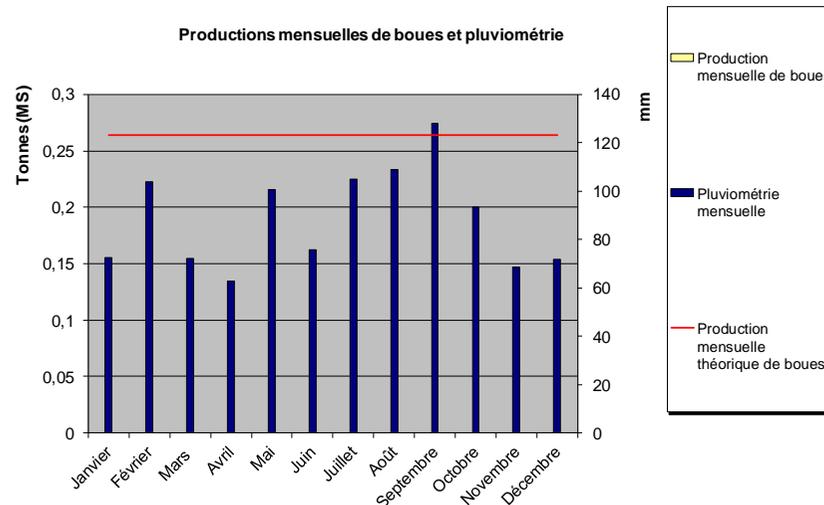
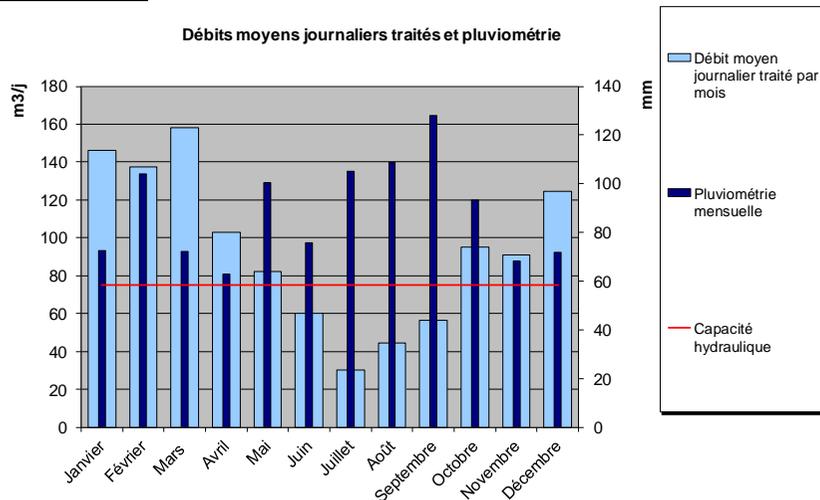
Communes raccordées : VILLENEUVE-LES-BORDES/Valjouan

Nombre de raccordables :	160	habitants	120	E.H.	Débites traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	17	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	35	m ³ /j	moyen :	94,1	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	147 E.H.	maxi temps sec :	45	m ³ /j	maxi temps de pluie :	205	m ³ /j
pollution NK :	75%	date :	01/2020	hydraulique :	125%	Production annuelle de boues :		tMS		gMS/E.H./j
Consommation énergétique :		kwh/j		kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%		Traitement P :	Non	

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/11/2024		73			82	91	228	39			39	3,7
	A2+A5+A4	05/11/2024		8			9,75	6	27	6,3	5	32,9	39,2	3,7
Flux amont retenus en kg/j				16			6,9	7,2	24	2,2				0,28
Flux amont retenus en E.H.				172				120	161	147				165
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				8			9,75	6	27	6,3	5	32,9	39,2	3,7
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				89			88,1	93,4	88,2	83,8			0,1	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l								35	200					
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					50			60	60					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VILLENEUVE-SAINT-DENIS / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>							
Code Sandre : 037751001000 Ingénieur SATESE : Céline VALOT Mise en service : 01/01/1994 Technicien SATESE : Laurent CROS Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE Maître d'ouvrage : CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE) Constructeur : WANGNER ASSAINISSEMENT Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires) Arrêté préfectoral eaux : Arrêté préfectoral boues : F477MISE2015/031	<p>Système de collecte</p> <p>Le réseau d'assainissement collecte une quantité importante d'eaux claires, à la fois permanentes liées à la mauvaise étanchéité des collecteurs, mais aussi météoriques malgré un réseau séparatif, liées à des mauvais branchements d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées.</p> <p>En 2024, l'exploitant a déclaré 2 jours de déversements les 10 et 11/12/2024 en raison d'un défaut d'alimentation électrique de l'installation. Les volumes déversés ont été estimés à 300 m³/j sur ces 2 jours.</p> <p>Compte tenu de la très forte sollicitation hydraulique (charge hydraulique de 176 %) avec une fréquence élevée (328 jours ou 90 % du temps), il est surprenant de ne pas observer des déversements plus nombreux en tête de la station d'épuration.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La charge polluante a été actualisée à partir des résultats de la mesure d'autosurveillance de juin.</p> <p>Les résultats de l'autosurveillance sont conformes au niveau de la qualité des eaux traitées. Toutefois, la Police de l'eau a déclaré non-conforme en équipement et en performance ce système de traitement au titre de 2024 en raison de sa surcharge hydraulique et du déficit important de production de boues.</p> <p>Le ratio de production de boues est estimé à 33 gMS/E.H./j à partir de la quantité annuelle de boues extraites. Ce ratio est très inférieur au ratio théoriquement attendu pour ce type de dispositif (60 gMS/E.H./j), comme les années passées. Le déficit est de 45 %.</p> <p>La sollicitation hydraulique importante de l'installation explique en partie ce faible ratio avec des départs de boues lors des à-coups. Les extractions de boues en excès ne sont également pas réalisées à une fréquence suffisante.</p> <p>Les prélèvements ponctuels réalisés par le SATESE en mars montrent un dépassement des normes de rejet en MES et DCO. Cette visite a été effectuée pendant une période de surcharge hydraulique (plus de 7 jours consécutifs). Les pertes de boues sont confirmées par ces résultats.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Afin de supporter l'augmentation de population, la Communauté Val d'Europe Agglomération (CAVEA), maître d'ouvrage du dispositif, a acté, après la réalisation d'une étude comparative, le raccordement des effluents sur la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes via le poste de refoulement (PR) public « Villages Nature ».</p> <p>L'opération consistait en la création d'un bassin d'orage de 350 m³ et d'un poste de refoulement sur le site de la station actuelle, ainsi qu'une canalisation de refoulement de 2 970 ml jusqu'au PR « Villages Nature ».</p> <p>Le raccordement s'est opéré en janvier 2025.</p> <p>Pour rappel, cette station d'épuration faisait l'objet d'une priorité définie au SDASS EU2 concernant la mise en place d'un traitement physico-chimique du phosphore pour l'amélioration de la qualité de la Marsange. Le raccordement au réseau de transport du SIAM permet de répondre à cet enjeu.</p>							
<p>Réseau hydrographique récepteur ou infiltration</p> <p>Masse d'eau : Marsange(RIVIERE)(R101-F4770600)</p> <p>Ru (ou autre) : Fossé Rivière 1 : Marsange Rivière 2 : Yerres Fleuve : SEINE</p>								
<p>Caractéristiques techniques</p> <table border="0"> <tr> <td>Capacité pollution : 1200 E.H</td> <td>Débit de référence : 703 m³/j</td> </tr> <tr> <td>: 72 kgDBO₅/j</td> <td>Longueur des réseaux : 5,15 km</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TS : 240 m³/j (sec)</td> <td>Séparatif eaux usées : 100%</td> </tr> <tr> <td>Capacité hydraulique TP : 240 m³/j (pluie)</td> <td>Unitaire : 0%</td> </tr> </table> <p>File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE</p> <p>File boues : POCHE FILTRANTE</p> <p>Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)</p>		Capacité pollution : 1200 E.H	Débit de référence : 703 m³/j	: 72 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 5,15 km	Capacité hydraulique TS : 240 m³/j (sec)	Séparatif eaux usées : 100%	Capacité hydraulique TP : 240 m³/j (pluie)
Capacité pollution : 1200 E.H	Débit de référence : 703 m³/j							
: 72 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux : 5,15 km							
Capacité hydraulique TS : 240 m³/j (sec)	Séparatif eaux usées : 100%							
Capacité hydraulique TP : 240 m³/j (pluie)	Unitaire : 0%							
<p>Autosurveillance</p> <p>Nombre de bilans 24h réalisés : 2</p> <p>Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé</p>								

Caractéristiques de fonctionnement

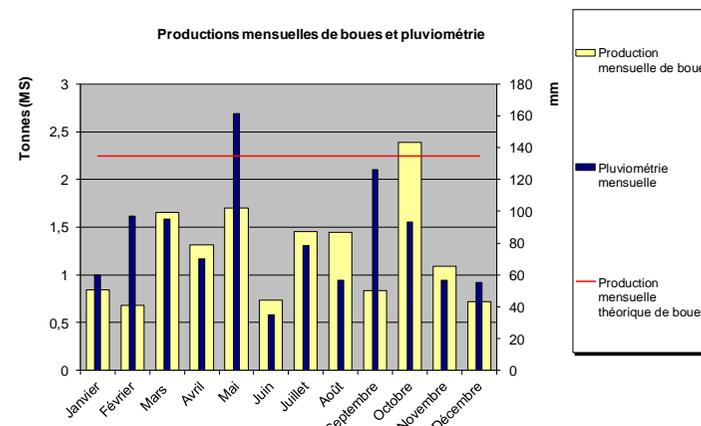
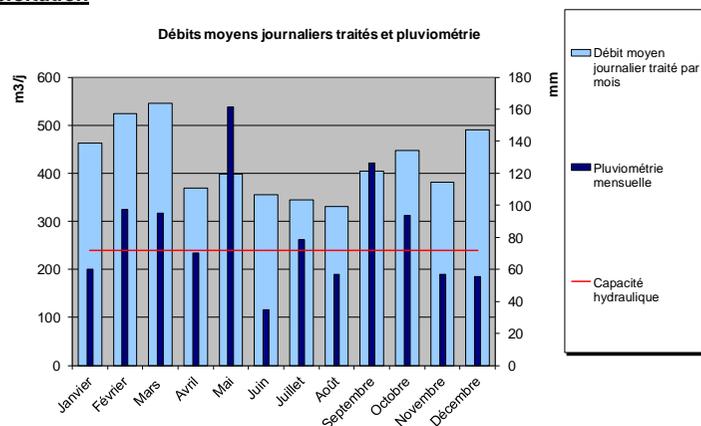
Communes raccordées : FAVIERES (hameau de la route), VILLENEUVE-SAINT-DENIS

Nombre de raccordables :	1643	habitants	1232	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	200	m ³ /j	réf. :	2023 à 2024	mini temps sec :	235	m ³ /j	moyen :	421,2	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1247 E.H.	maxi temps sec :	345	m ³ /j	maxi temps de pluie :	906	m ³ /j
pollution NK :	104%	date :	06/2024	hydraulique :	176%	Production annuelle de boues :	14,9	tMS	33	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	207,1	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	55%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	07/03/2024		200			186	220	489	68			68	6,7
	A2+A5+A4	07/03/2024		82			32	16	96	5,2	0,33	33,7	38,9	5,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	25/06/2024	385	218			155	214	345	48,6	37,2	0,24	48,6	5,33
	A2+A5+A4	25/06/2024	302	4			7,74	3,49	24	3,67	1,95	1,92	5,59	0,71
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	05/12/2024	669	78			39,8	47	105	34,2	25	0,84	35	2,9
	A2+A5+A4	05/12/2024	712	4,2			2,92	3	5,7	9,8	8,04	2,22	12	0,31
Flux amont retenus en kg/j				84			60	82	133	19				2,1
Flux amont retenus en E.H.				932				1373	885	1247				1235
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				43			19,9	9,74	60	4,44	1,14	17,8	22,3	3,06
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				78,8			89,4	95,7	87,5	93,2			66,9	54,5
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VILLENEUVE-SUR-BELLOT / BOURG

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037751201000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN	<p>Système de collecte</p> <p>Malgré plusieurs demandes du SATESE, aucune donnée de débit n'a été fournie au format SANDRE. Les débits ont été estimés à partir des relèves hebdomadaires des temps de fonctionnement des pompes affectés des débits de ces dernières. Ces données ne peuvent être considérées comme fiables et peuvent être faussée du fait de leurs bouchages partiels possibles et fréquents. Le débit moyen annuel est de 108 m³/j. Le débit moyen maximum observé est de 160 m³/j. Cela rend compte que cette année, la régulation hydraulique des pompes a bien été fonctionnelle et permet, en théorie, de limiter les débits traversiers à des valeurs compatibles avec le dimensionnement hydraulique du clarificateur.</p> <p>Le fonctionnement du réseau d'assainissement est connu pour présenter des anomalies de collecte vis-à-vis de l'intrusion d'eaux claires parasites en provenance de la nappe phréatique, mais aussi d'eaux de fossés raccordés sur le collecteur unitaire. Les débits caractéristiques n'ont pas pu être déterminés du fait du manque de fiabilité des données.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>Une mesure d'autosurveillance a été réalisée en novembre 2024. Cette mesure était non conforme, avec un dépassement de la valeur réhibitoire pour les MES et la DCO. De plus, aucune analyse n'a été effectuée pour le paramètre NH4.</p> <p>La qualité des eaux rejetées observée lors des visites SATESE était non conforme avec des dépassements des concentrations réhibitoires lors des deux visites, reflétant les départs de boues quasi constants de ce système d'assainissement.</p> <p>La production de boue qui traduit la quantité de pollution éliminée est quasi inexistante depuis plusieurs années, malgré la mise à disposition d'une bache de stockage des boues lors de l'été 2019 et la réparation du pont racler du clarificateur à l'été 2021 (après une panne de plus d'un an). Le fonctionnement global de ce système d'assainissement est donc très insuffisant.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Le projet prévoyant la construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale pour Bellot et Villeneuve-sur-Bellot (procédé boues activées en aération prolongée, capacité polluante de 1700 EH, débit de référence de 584 m³/j, traitement du phosphore, traitement des boues sur lits plantés de roseaux) a abouti (priorité du Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2 (SDASS EU2)).</p> <p>Les entreprises ont été retenues fin octobre 2021 pour les travaux de construction de la station d'épuration (implantée sur la commune de Bellot), du bassin d'orage (200 m³ situé sur la commune de Villeneuve-sur-Bellot) et les travaux des réseaux de transfert d'eaux usées des 2 communes. Les travaux ont démarré en mars 2023. Un poste de refoulement de 25 m³/h par temps sec et 75 m³/h par temps de pluie, avec dégrilleur automatique, est prévu sur le site de l'actuelle station afin d'acheminer les eaux de la commune vers la nouvelle station. La longueur du refoulement sera de 1142 ml. Un déversoir d'orage est également prévu en amont du poste.</p> <p>La nouvelle station d'épuration a été mise en service le 6 mai 2025.</p>
Mise en service : 01/01/1970 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : CC DES DEUX MORIN	
Exploitant : CC DES DEUX MORIN	
Constructeur : TH INDUSTRIE	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : Déclaration simplifiée	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : Le Petit Morin du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu)(R143)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 : Petit Morin	
Fleuve : MARNE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 450 E.H Débit de référence : 119 m ³ /j	
: 27 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 3,65 km	
Capacité hydraulique TS : 90 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 0%	
Capacité hydraulique TP : 90 m ³ /j (pluie) Unitaire : 100%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS DE SÉCHAGE	
Destination des boues : INCONNUE (100%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé	

Caractéristiques de fonctionnement

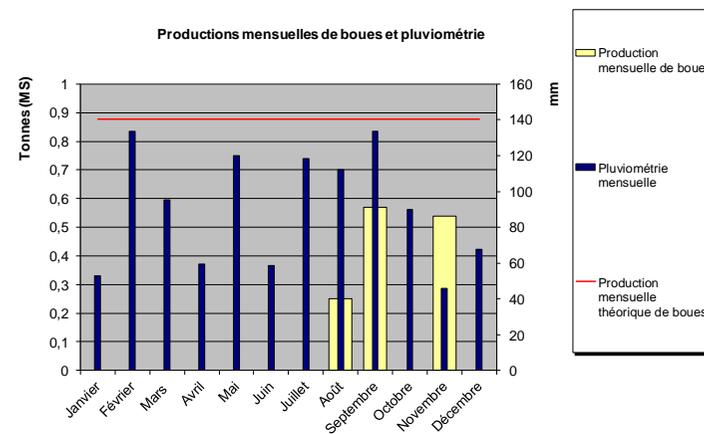
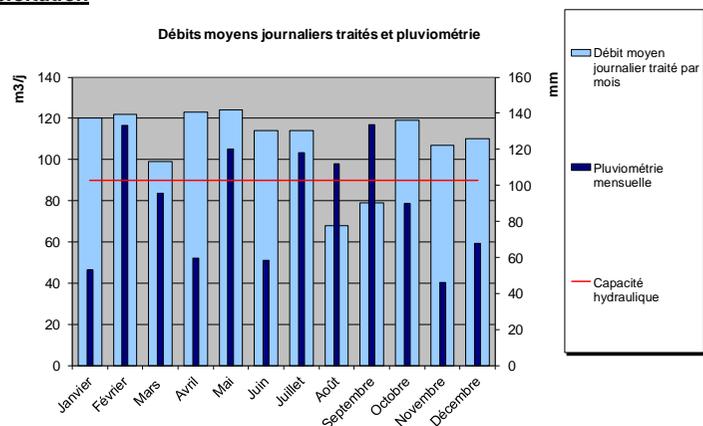
Communes raccordées : VILLENEUVE-SUR-BELLOT

Nombre de raccordables :	650	habitants	488	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui	
Consommation eau assainie :	60	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	m ³ /j	moyen :	108,2	m ³ /j	
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	488 E.H.	maxi temps sec :	m ³ /j	maxi temps de pluie :	160	m ³ /j	
pollution DBO5 :	108%	date :	12/2024	hydraulique :	120%	Production annuelle de boues :	1,4	tMS	8	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	22,5	kwh/j	7,0	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	13%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	21/03/2024		150			134	140	390	49			49	5
	A2+A5+A4	21/03/2024		870			280	170	781	36	3,6	11,5	47,5	6,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	19/11/2024	111	222			82	85	240	32			32	5,3
	A2+A5+A4	19/11/2024	111	644			104	57	300	26		0,32	28,7	13
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	20/11/2024		190			27,2	18	100	8,2			8,2	1,1
	A2+A5+A4	20/11/2024		490			120	32	417	29	0,1	5,2	34,2	6,3
Flux amont retenus en kg/j				44			26	29	73	7,3				0,83
Flux amont retenus en E.H.				488				488	488	488				488
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				668			168	86,3	499	30,3	1,82	5,68	36,8	8,63
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				0,1			0,1	11	0,1	15,1			4,44	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l					30			30	90	40				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VILLENROY / MEAUX

Caractéristiques administratives	Commentaires
Code Sandre : 037751301000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte : Les volumes by-passés sur les réseaux ont nettement progressé, l'année ayant été particulièrement pluvieuse avec un épisode de crue de la Marne. Ils représentent 1.6 % des volumes incidents (0.1 % en 2023). Les déversements sont localisés sur la commune de Trilport (82 %, mais avec un volume surestimé) et Nanteuil-Les-Meaux (PR Vieux-Noix et Blot en temps de pluie), problématique en cours de résolution avec la réalisation d'études complémentaires pour la restructuration du réseau sur ce secteur. Ces by-pass répétitifs sur un réseau séparatif devraient induire à nouveau une non-conformité collecte.</p> <p>La charge hydraulique nominale de la station d'épuration a été dépassée à 110 reprises (30 % du temps), phénomène lié, entre autres, à une forte intrusion d'eaux claires de novembre 2023 à mai 2024 (10 000 m³/j), le problème étant désormais résolu. Les volumes by-passés au point A5 ont augmenté de 268 % et représentent 7.5 % du total traité par le dispositif, phénomène en lien avec la forte pluviométrie, la régulation du débit à 1500 m³/h sur la seule file disponible et les entrées d'eaux claires. Le point A2 n'a pas surversé. Les eaux claires parasites permanentes début juin représentaient 62 % du volume assaini (6 700 m³/j, valeur en augmentation de plus de 50 % par rapport à 2023).</p> <p>Station d'épuration : Seules 72% des mesures d'autosurveillance se sont déroulées dans les conditions inférieures au débit de référence. La qualité des eaux rejetées est conforme et confirme la bonne performance de la station d'épuration et ceci bien que la station n'ait fonctionné que sur une seule file biologique pendant 7 mois, la file N°2 ayant été mise à l'arrêt à partir de mai pour sa réhabilitation.</p> <p>Les données relatives à la production de boues ont été recalculées par le SATESE sur la base des boues évacuées auxquelles a été soustraite la chaux apportée pour leur conditionnement. Le léger déficit (17 %) s'explique essentiellement par les déversements en A5. Pour pallier le sous dimensionnement et les difficultés d'exploitation de la filière de traitement des boues existante, l'exploitant a fait intervenir une centrifugeuse mobile sur plusieurs mois (22 % du tonnage produit), le maintien d'un taux de boues constant restant cependant difficile (remontée du taux de boue dans le bassin d'aération en fin d'année).</p> <p>La filière de traitement des boues, du fait d'une maintenance complexe, de pannes fréquentes et de son dimensionnement, reste le facteur limitant le bon fonctionnement de la station d'épuration. Le projet de remplacer la filière actuelle par des centrifugeuses a été reporté pour tenir compte des résultats de l'étude de faisabilité d'un traitement complémentaire des boues par digestion (en cours de réalisation). Les charges polluantes mesurées pour la DCO et la DBO5 sont supérieures à la charge théorique attendue, charge supplémentaire potentiellement issue des activités industrielles (7 entreprises conventionnées), celle-ci pouvant être estimée à environ 13 000 EH.</p> <p>La mise en compostage d'une partie des boues reste nécessaire faute d'un périmètre d'épandage suffisant. Les nombreux d'écarts significatifs entre les débits amont et aval persistent (80 % du temps), le système de mesure amont manquant de fiabilité. Pour y remédier, le système de mesure sur le T 240 devrait être changé par un équipement plus performant.</p> <p>Travaux et études : Les travaux de déplacement du barrage VNF avec création d'une usine hydroélectrique prenant du retard, le dévoiement des réseaux et la construction d'une nouvelle station anti-crue sont reportés à 2026.</p> <p>Dans le cadre du SDA, les campagnes de mesures sur le réseau de collecte ont été lancées au printemps 2025. Le projet de réutilisation des eaux traitées (REUT) pour les services techniques de la ville de Meaux a été reporté en 2025, l'instruction réglementaire n'ayant pas été finalisée.</p> <p>En 2025, la file biologique N°1 va refaire l'objet de travaux pour corriger les malfaçons.</p>
Mise en service : 01/01/1998 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : REGIE	
Maître d'ouvrage : CA PAYS DE MEAUX	
Exploitant : CA PAYS DE MEAUX	
Constructeur :	
Police de l'eau : DRIEAT IDF - Service Police de l'eau (cellule spécialisée)	
Arrêté préfectoral eaux : 2019/DRIEE/SPE/041	
Arrêté préfectoral boues : 2019/DDT/SEPR/122	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve : MARNE	
Caractéristiques techniques	
Capacité pollution : 115300 E.H Débit de référence : 34358 m ³ /j	
: 6920 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 208,005 km	
Capacité hydraulique TS : 29500 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 74%	
Capacité hydraulique TP : 29500 m ³ /j (pluie) Unitaire : 26%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + FILTRE PRESSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (30%) VALORISATION AGRICOLE (70%)	
Autosurveillance	
Nombre de bilans 24h réalisés : 156	
Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé	

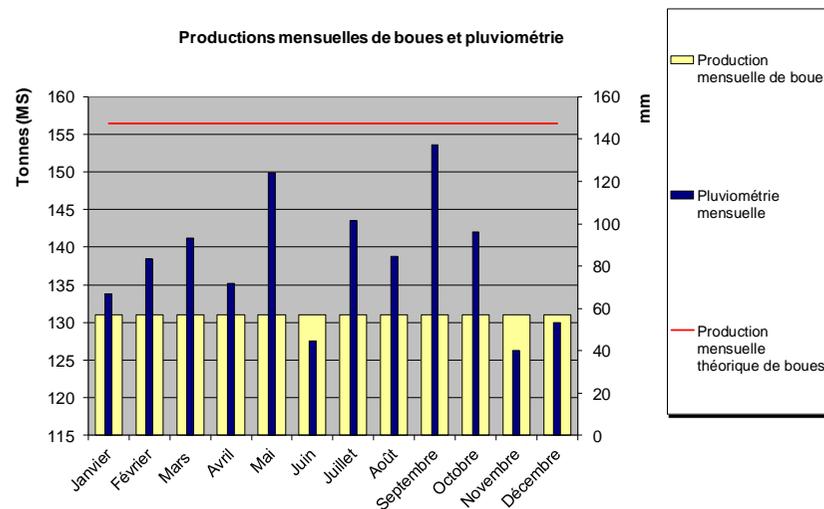
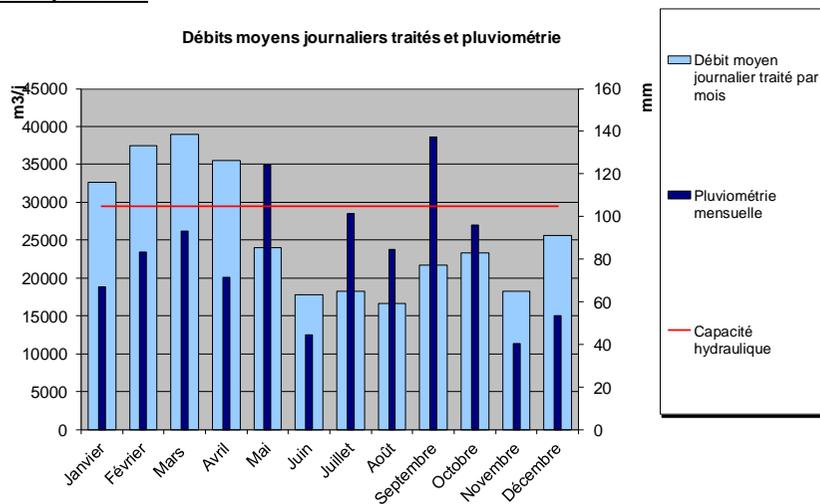
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	CHAUCONIN-NEUFMONTIERS, CREGY-LES-MEAUX, FUBLAINES, ISLES-LES-VILLENVOY, MAREUIL-LES-MEAUX, MEAUX, NANTEUIL-LES-MEAUX, POINCY, TRILPORT, VILLENVOY													
Nombre de raccordables :	87711	habitants	65783	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	12074	m ³ /j	réf. :	2022 à 2024	mini temps sec :	15031	m ³ /j	moyen :	25843,8	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge DBO5 :	79000 E.H.	maxi temps sec :	17593	m ³ /j	maxi temps de pluie :	80742	m ³ /j				
pollution DBO5 :	69%	date :	12/2024	hydraulique :	88%	Production annuelle de boues :	1572,0	tMS	55	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	13372,5	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	83%	Traitement P :	Mixte						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				5372			4165	4740	11345	1160				146
Flux amont retenus en E.H.				59689				79000	75633	77333				85882
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				7,85			9,83	4,81	30,8	5,57			6,96	0,37
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				96,2			93,9	97,4	93	87,9			85,4	93
Normes de rejet journalières en mg/l					20			15	50	10	8		20	2
Normes de rejet annuelles en mg/l													10	1
Normes de rejet journalières en rendement					90			80	90	80	80			80
Normes de rejet annuelles en rendement													70	80

Graphiques d'exploitation



Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037751401000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 25/04/2002 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : 01/06/2023 Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CA ROISSY PAYS DE FRANCE
 Exploitant : VEOLIA EAU NORD- Unité d'exploitation 2

Constructeur : STEREAU
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : 2019-26 DCSE/BPE/E
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Beuvronne de sa source au confluent de la Marne (exclu)(R152)
 Ru (ou autre) : Grues
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Beuvronne
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 60000	E.H	Débit de référence	: 22397 m ³ /j
	: 3600	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 134,451 km
Capacité hydraulique TS	: 15000	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 73%
Capacité hydraulique TP	: 15000	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 27%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 105

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : L'arrêté de mise en demeure pour la mise en conformité de ce système d'assainissement n°2017/DDT/SERP/N°281 a été abrogé par un nouvel arrêté N° 2023/DDT/SEPR-122 établi le 24/04/2023. Il prévoit un nouvel échancier pour la mise en conformité du système d'assainissement par temps sec avec la date butoir du 31/12/2026. Pour ce qui concerne la mise en conformité du système de collecte par temps de pluie, les travaux d'amélioration devront être finalisés au plus tard le 31/12/2032. Ils viseront l'absence de déversement d'eaux usées au milieu naturel pour une pluie mensuelle.

Le réseau collecte beaucoup d'eaux claires parasites permanentes qui représentent en nappe haute 97 % du débit d'eaux usées attendu et en nappe basse environ 45 %. Avec la mise en fonctionnement de la seconde file de traitement, le nombre de dépassements de la capacité nominale a baissé de 69 %, le un débit de référence restant supérieur au nominal (+49 %). Les volumes by-passés sur le système de collecte restent faibles : 0.4 % du volume admis sur le dispositif pour 7 déversoirs d'orage équipés (6 R1 et 1 A1). Le déversoir d'orage M4 Reclus Barbusse représente 62 % du total des déversements, phénomène s'expliquant par des bouchages réguliers (suivi Véolia renforcé).

Station d'épuration : Les quantités by-passées au point A5 ont baissé de 80 % avec le doublement de la capacité de la station d'épuration et ne représentent plus que 1.3 % du volume admis sur la station d'épuration. Les volumes by-passés aux points A2 (sous réserve de leur fiabilité) sont plus significatifs et représentent 5,1 % des volumes collectés (58 jours de déversement), l'année 2024 ayant été particulièrement pluvieuse. Cela reste le point d'amélioration.

La qualité des eaux traitées a atteint les objectifs réglementaires et permis le retour à la conformité du système d'assainissement. La mise en demeure pour la station d'épuration va être levée.

Sur le plan de la pollution à traiter, la charge polluante collectée est en rapport avec la charge polluante théorique attendue. La production de boues a progressé pour atteindre un niveau proche de l'optimal, ce qui confirme le très bon traitement. Le suivi qualitatif des boues est renforcé et met en évidence une très bonne qualité des boues.

Travaux et études : Des travaux sont prévus d'ici fin 2025 pour améliorer encore la performance du système d'assainissement :

- Remise en fonctionnement de l'Actiflo (décanteur lamellaire) pour traiter le flux du poste de relèvement entrepreneur (100% pluvial à terme une fois les mises en séparatif effectives – reste environ 800 EH de pollution raccordée par temps sec) qui sera déconnecté de la station d'épuration permettant une réduction des apports d'eaux claires.
- Optimisation du fonctionnement du PR Flandre (dont récupération d'une prise de temps sec de la bache pluviale) et de la bache Lefèvre (augmentation du débit de vidange prévu) pour réduire les déversements au point A2 et éviter des dépassements de valeurs rédhibitoires en cas de by-pass conséquent, notamment en cas de pluie intense sur des fins de bilans d'autosurveillance. Une fiabilisation des mesures en A2 est prévue avec une modélisation hydraulique (notamment le point S16 déversant vers le ru des Grues, celui déversant vers le canal de L'Ourcq étant obturé la majeure partie du temps).

Les travaux de mise en séparatif continuent par tranches successives (environ 44 % des tranches terminées), la mise en conformité des branchements en domaine privé (1768 habitations concernées sur Villeparisis et Mitry) étant délicate (388 habitations conformes en septembre 2025). Pour accroître le taux de raccordement des particuliers, la CARPF a renforcé son plan d'actions en 2022. Les travaux de remise en état du ru des Grues devraient démarrer en 2025 via le syndicat de rivière.

Caractéristiques de fonctionnement

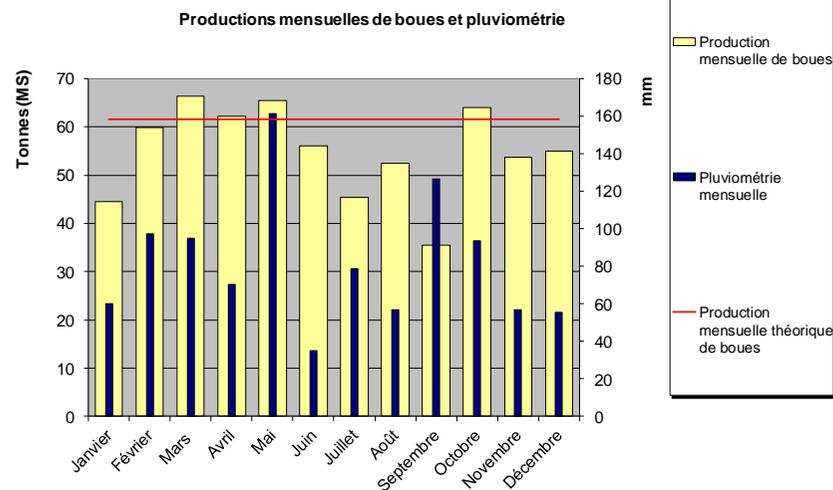
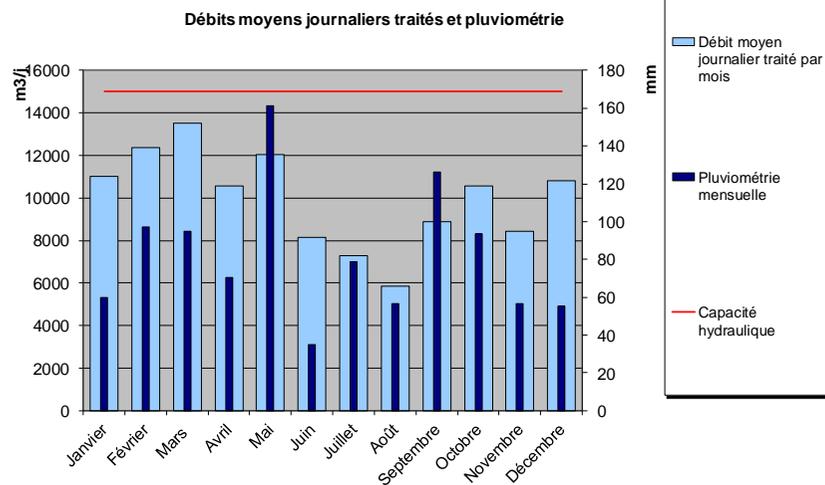
Communes raccordées : CLAYE-SOUILLY, MITRY-MORY, VILLEPARISIS

Nombre de raccordables :	41371	habitants	31028	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	4455	m ³ /j	réf. :	2017 à 2023	mini temps sec :	5814	m ³ /j	moyen :	9958,4	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	31067 E.H.	maxi temps sec :	7887	m ³ /j	maxi temps de pluie :	31393	m ³ /j
pollution NK :	52%	date :	12/2024	hydraulique :	66%	Production annuelle de boues :	660,1	tMS	58	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	4269,8	kwh/j	2,4	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	88%	Traitement P :	Mixte		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				2302			1589	1608	4730	466				45
Flux amont retenus en E.H.				25578				26800	31533	31067				26471
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				5,04			8,11	4,25	23	2,36			3,27	0,58
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				97,8			94,9	97,2	94,9	95,2			93,3	87,3
Normes de rejet journalières en mg/l					20			13	50	5				
Normes de rejet annuelles en mg/l										4			10	1
Normes de rejet journalières en rendement					90			95	90	90				
Normes de rejet annuelles en rendement													90	85

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VILLEROY / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037751502000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 15/01/2014 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE
 Exploitant : VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1
 Constructeur : ERSE
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F660 2010/063
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : ()
 Ru (ou autre) : Infiltration
 Rivière 1 :
 Rivière 2 :
 Fleuve :

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 850	E.H	Débit de référence	: 479 m ³ /j
	: 51	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 2,88 km
Capacité hydraulique TS	: 148	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 3%
Capacité hydraulique TP	: 418	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 97%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
 File boues : LITS À RHIZOPHYTES
 Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 1
 Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : La donnée relative au volume assaini datant de 2018 n'a pas été mise à jour, celle relevée dans le RAD 2023 étant incohérente avec une valeur deux fois plus importante que la consommation d'eau potable.

Au regard des résultats obtenus, la quantité d'eaux claires parasites permanentes est négligeable, ceci à l'image des années passées. L'année très pluvieuse de 2024 s'est traduite par une augmentation significative des volumes collectés par rapport à 2023 (+ 29 %) et par une augmentation des volumes by-passés (+ 16 %), ceux-ci représentant 13.5 % du volume total annuel (A2 + A3). L'impact de la pluviométrie est important, le réseau étant à 97 % unitaire avec des dépassements du débit nominal à 12 reprises au cours de l'année et ceci dans des limites acceptables (débit maximal de 514 m³/j pour un débit nominal temps de pluie de 418 m³/j). La régulation de l'alimentation du dispositif est satisfaisante.

Station d'épuration : De manière générale, les concentrations mesurées en sortie du dispositif respectent les normes de rejet en vigueur avec une excellente épuration. Une alternance des casiers 2 fois par semaine (3 à 4 jours d'alimentation) pourrait permettre d'optimiser la nitrification en augmentant l'oxygénation des filtres lors des phases de repos.

Certains dysfonctionnements majeurs relevés lors de l'étude d'efficacité du SATESE réalisée en septembre 2020 persistent :

- Débits d'alimentation des bâchées faibles induisant une mauvaise répartition des effluents sur les lits (pas de solution, l'origine étant liée à la conception initiale selon Véolia);
- Présence de mauvaises herbes sur les filtres, et tout particulièrement, sur le second étage. En l'absence de possibilité d'ennoiement de ces lits, l'arrachage des adventices devrait être plus régulier afin que les espèces indésirables ne rentrent pas en concurrence avec les roseaux.
- Réserve sur la fiabilité de l'estimation du débit sur le trop-plein du bassin d'orage (point S16). L'exploitant mène une réflexion pour fiabiliser ce point de mesure (installation d'une sonde hauteur/vitesse dans la canalisation de trop-plein, par exemple).

La hauteur moyenne de boues sur les filtres du premier étage reste faible, sauf au droit de certaines bouches d'alimentation, celles-ci devant être dégagées pour éviter leur bouchage.

En 2024, l'année ayant été particulièrement pluvieuse, il n'a pas été nécessaire de mettre en œuvre le recyclage des eaux traitées pour limiter le stress hydrique des roseaux. Pour rappel, la charge hydraulique superficielle mesurée lors du bilan 24h du SATESE de septembre 2020 est en dessous de la valeur guide puisque les volumes reçus par le dispositif sont faibles en temps sec et peut être défavorable au bon développement des roseaux en périodes de sécheresse.

La charge polluante mesurée en 2024 étant non représentative de la charge théorique attendue (charge particulièrement élevée pour les matières azotées), les données 2021 ont été conservées.

Travaux et études

Le DO situé à la sortie du bourg considéré comme un point S16 a été équipé au premier semestre 2024 et est devenu pleinement opérationnel en début d'année 2025. Dans le fichier SANDRE, il sera nécessaire de différencier les deux points S16.

Au regard du taux de remplissage en sédiments du bassin d'orage (70 m³), son curage est à réaliser (prévu pour le premier semestre 2025 avec remise en fonctionnement de l'hydroéjecteur).

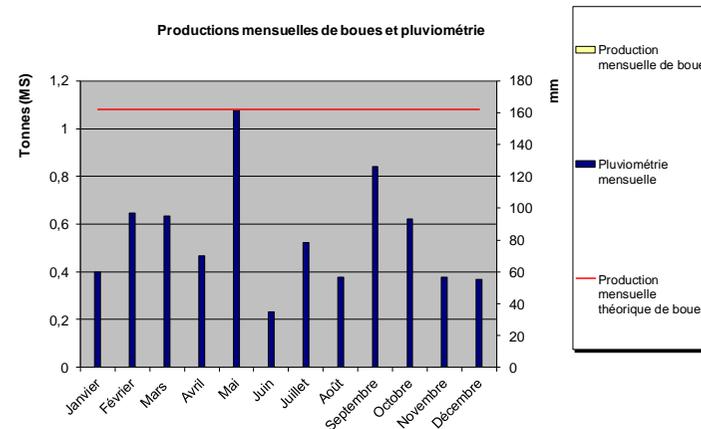
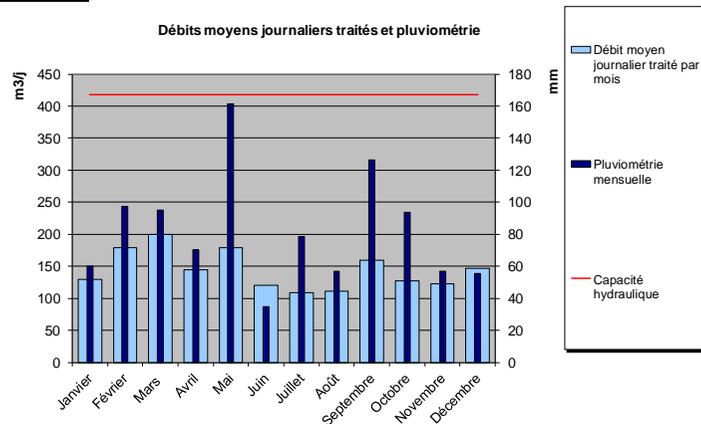
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	VILLEROY													
Nombre de raccordables :	661	habitants	496	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	81	m ³ /j	réf. :	2018	mini temps sec :	93	m ³ /j	moyen :	144,2	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	600 E.H.	maxi temps sec :	89	m ³ /j	maxi temps de pluie :	514	m ³ /j			
pollution NK :	71%	date :	04/2021	hydraulique :	34%	Production annuelle de boues :	tMS			gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	21,1	kwh/j	0,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	%		Traitement P :	Non					

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/03/2024		180			168	200	440	55			55	4,6
	A2+A5+A4	19/03/2024		4,1			6,5	3	20	2,6	1,8	26,8	29,4	3,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	23/05/2024	169	204			207	207	620	80,1	47,8	0,12	80,2	6,26
	A2+A5+A4	23/05/2024	169	7			10,6	3	36,3	24,8	21,2	0,17	25	2,14
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	16/07/2024		110			122	140	330	101			101	5,2
	A2+A5+A4	16/07/2024		4			8,5	3	28	1,5	0,33	18,8	20,3	3,2
Flux amont retenus en kg/j				26			19	23	49	9				0,8
Flux amont retenus en E.H.				289				382	325	600				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				5,03			8,52	3	28,1	9,63	7,78	15,3	24,9	2,98
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,9			94,7	98,3	93,7	87,6			65,1	42
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	90					
Normes de rejet annuelles en mg/l										20				
Normes de rejet journalières en rendement				90				70	75					
Normes de rejet annuelles en rendement										60				

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VILLEVAUDE / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037751701000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 14/02/2024 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE
 Exploitant : VEOLIA EAU NORD - Unité exploitation 1
 Constructeur : SOURCES FRANCE NORD
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F662 N° MISE 2021/090
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : La Marne du confluent de l'Ourcq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)(R147)
 Ru (ou autre) : Morte mère
 Rivière 1 :
 Rivière 2 :
 Fleuve : MARNE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 4000	E.H	Débit de référence	: 1440 m³/j
	: 240	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 7,827 km
Capacité hydraulique TS	: 750	m³/j (sec)	Séparatif eaux usées	: 68%
Capacité hydraulique TP	: 1408	m³/j (pluie)	Unitaire	: 32%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : CENTRIFUGEUSE

Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 10

Scénario SANDRE réseaux : Validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : La station d'épuration est alimentée depuis le poste de refoulement terminal de Lagny à hauteur de 310 m³/h par temps de pluie. Le traitement biologique est alimenté sur la base d'un débit de pointe de 120 m³/h, le surplus des débits par temps de pluie alimente le bassin d'orage de 600 m³. A noter que les débits figurant au verso correspondent aux débits prétraités en amont de l'alimentation du bassin d'orage. Le volume by-passé au point A2 (mesure fiable selon expertise SATESE) est très faible (231 m3) et est lié à l'arrêt du poste de relèvement principal sur moins d'une journée. Par contre, le volume by-passé au point A5 (trop-plein du BO) est plus important : 6 555 m3 représentant 2.9 % du volume entrant (11 déversements lors des événements pluvieux les plus significatifs).

Le nombre de dépassements (33) de la capacité hydraulique est élevé, l'année ayant été particulièrement pluvieuse.

La présence d'eaux claires parasites permanentes en période de nappe haute est importante (112 m3/j soit jusqu'à 30 % du débit entrant sur la station par temps sec), mais probablement en lien avec des phénomènes de ressuyage (sols saturés d'eau).

Station d'épuration : La qualité de l'eau traitée a été excellente tout au long de l'année. La charge polluante retenue est celle issue de la mesure SATESE de novembre 2024, celle-ci étant représentative de la population raccordée. Les charges déterminées dans le cadre de l'autosurveillance sont très hétérogènes et en inadéquation avec la charge théorique attendue calculée sur la base du nombre de raccordables.

La production de boues évacuées est plus faible que celle attendue, mais s'explique par une évacuation effective des boues à partir de mai (remplissage de la première benne et montée du taux de boues dans le bassin depuis la mise en eau). Une extrapolation sur douze mois donnerait une production journalière de 89 kg/j soit un ratio de production proche de l'optimal (62 g/EH/j pour un objectif de 69 g/EH/j). Le suivi des boues montre la production de boues de très bonne qualité tant sur le plan de la siccité que des teneurs en micropolluants.

La centrale photovoltaïque n'ayant pas été mise en fonctionnement pour des raisons administratives, la consommation d'énergie est en phase avec celle attendue pour des stations d'épuration de type boue activée en aération prolongée de taille similaire. L'autoconsommation permettra d'économiser de l'énergie à hauteur de 14% (à confirmer en 2025).

L'étude d'efficacité SATESE a mis en évidence quelques anomalies qui n'impactent pas la performance de la station d'épuration : mauvais paramétrage de la recirculation, durée de fonctionnement de certains équipements non optimisée, réserve sur la qualité de la mesure du point A5 pour les petits débits, préleveur A5 non fonctionnel et rapport DCO/DBO₅ anormalement élevé. L'exploitant a prévu d'apporter les corrections nécessaires afin de finaliser la prise en main de cette nouvelle station.

Etudes et travaux : Pour 2024/2025, la collectivité prévoit l'extension d'un réseau d'assainissement permettant le raccordement de 36 habitations ou entreprises qui sont actuellement en assainissement non collectif (Rue du Parc aux Bœufs avec la rue des Plantes).

Le PR Saint-Marcel subissant la corrosion (équipements, entre autres) avec l'absence de barre antichute nécessite une réhabilitation.

Le curage des deux dernières lagunes sera à réaliser dans les 5 années (DDT), le planning de mise en œuvre dépendant fortement des capacités financières de la CCPMF.

Caractéristiques de fonctionnement

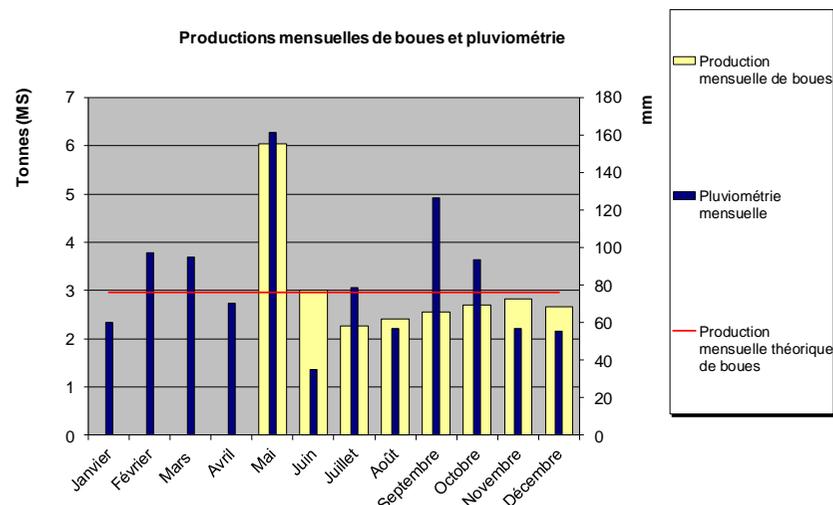
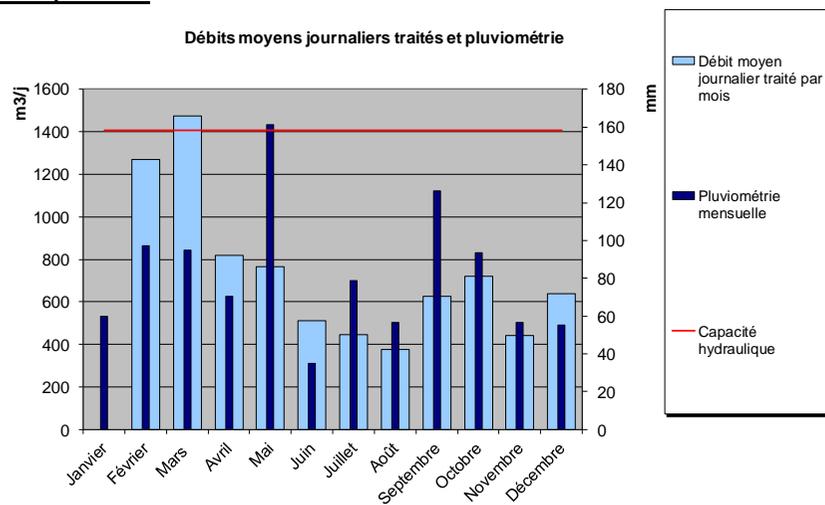
Communes raccordées : VILLEVAUDE

Nombre de raccordables :	1781	habitants	1336	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	295	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	279	m ³ /j	moyen :	735	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	1433 E.H.	maxi temps sec :	377	m ³ /j	maxi temps de pluie :	4392	m ³ /j
pollution NK :	36%	date :	11/2024	hydraulique :	52%	Production annuelle de boues :	24,5	tMS	53	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	380,6	kwh/j	4,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	77%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	13/11/2024	287	324			253	264	654	74,9			74,9	8,5
	A2+A5+A4	13/11/2024	287	4			8	3	18	1,5			2,6	0,4
Flux amont retenus en kg/j				93			72	76	188	22				2,4
Flux amont retenus en E.H.				1033				1263	1251	1433				1435
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				2			5,86	3	17,4	0,95	0,4	0,92	1,85	0,97
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				99			94,8	96,4	95,5	98,5			97	84,1
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement				90				90	90	80				
Normes de rejet annuelles en rendement													80	80

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

VILLIERS-EN-BIERE / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037751803000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE
 Mise en service : 24/01/2011 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CAMVS
 Exploitant : VEOLIA EAU - DIRECTION DU CENTRE SUD EST
 Constructeur : SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F447 MISE/2009/037
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Mare aux Evées(RUISSEAU)(R73A-F4475000)
 Ru (ou autre) : Mare aux Evées
 Rivière 1 :
 Rivière 2 :
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 350 E.H Débit de référence : 76 m³/j
 : 21 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 2,495 km
 Capacité hydraulique TS : 52,5 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 100%
 Capacité hydraulique TP : 52,5 m³/j (pluie) Unitaire : 0%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Il n'a pas été réalisé de mise à jour du volume assaini, les données communiquées dans le RAD 2023 donnant une valeur aberrante : assiette de redevance négative (-3367 m³/an pour 11 000 m³ attendus).

Le réseau séparatif est sensible aux épisodes pluvieux significatifs. La capacité hydraulique de la station a été dépassée plus d'1/3 du temps avec un débit maximum de 277 m³/j (inondations suite à une pluie de 46 mm), soit plus de cinq fois le débit nominal. Ce phénomène s'explique par l'intrusion d'eaux claires en provenance des vide-caves des habitants du bourg et des trop-pleins des puits d'infiltration des eaux pluviales, saturés en eau. Du 23/02 au 13/04/2024, la station a été surchargée hydrauliquement de manière continue, période de remontée de nappe selon Véolia. Il n'a pas été mis en évidence de fluctuation anormale de débits en temps sec, situation pouvant s'expliquer par l'absence de période prolongée non pluvieuse.

Les écarts débitométriques entre l'amont et l'aval sont restés significatifs la majorité du temps montrant probablement des dérives de la sonde aval et ceci comme en 2023. Ce point reste à améliorer.

Station d'épuration

Les résultats des visites SATESE et du bilan d'autosurveillance montrent une bonne performance de la station d'épuration. Le niveau de qualité est, en principe, fiabilisé dans le temps grâce à la régulation de l'aération par la sonde Redox d'une part et celle du recyclage des boues asservie aux débits traversiers, d'autre part. De plus, par l'automatisation des extractions des boues réajustée par l'exploitant en fonction de l'évolution du taux de boue, la concentration des boues dans le bassin d'aération est toujours optimisée. Ceci permet de maîtriser l'étape de rétention des matières en suspension dans le clarificateur en périodes de surcharges hydrauliques des ouvrages, observées par temps de pluie.

La production de boues incluant les flottants pompés sur le clarificateur est normale et est en adéquation avec la charge polluante. Les roseaux se sont bien développés sur les lits N° 3 et 4 suite à leur curage en 2023.

La consommation d'énergie est redevenue similaire aux années antérieures à 2021, celle-ci restant élevée mais en adéquation avec le niveau d'équipements de cette petite station d'épuration.

Travaux et études

La remise en fonctionnement du premier lit de la filière de traitement des boues s'est déroulée en mars 2024 après plantation des roseaux.

La réhabilitation du poste de relèvement est prévue dans le cadre du programme hiérarchisé des travaux à moyen terme (corrosion liée à la présence d'H₂S).

Caractéristiques de fonctionnement

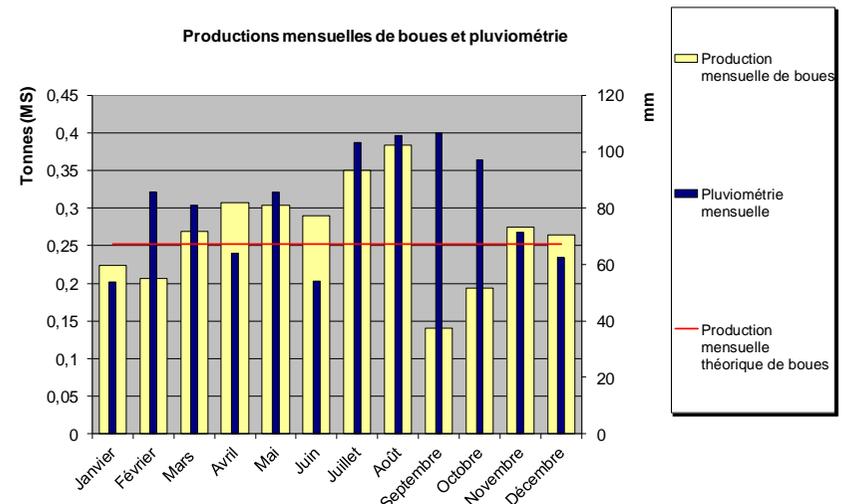
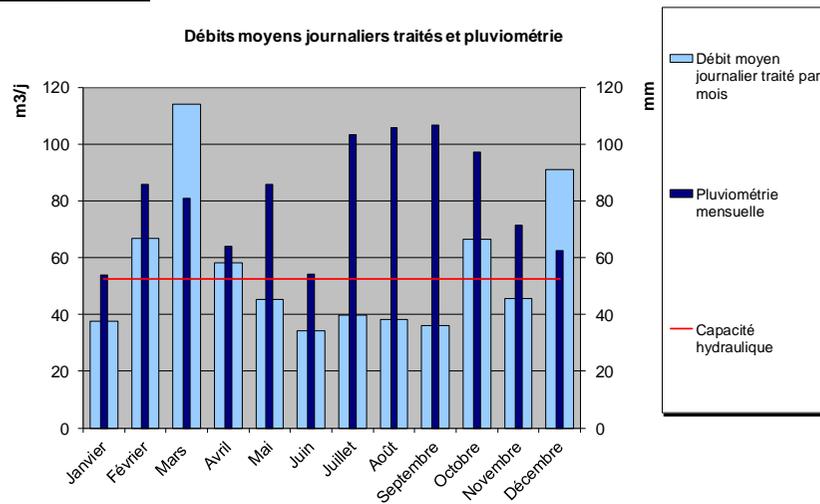
Communes raccordées : VILLIERS-EN-BIERE

Nombre de raccordables :	206	habitants	154	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	30	m ³ /j	réf. :	2022	mini temps sec :	23	m ³ /j	moyen :	56,1	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	140 E.H.	maxi temps sec :	33	m ³ /j	maxi temps de pluie :	277	m ³ /j
pollution NK :	40%	date :	03/2023	hydraulique :	107%	Production annuelle de boues :	3,2	tMS	63	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	88,5	kwh/j	10,8	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	105%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	05/06/2024		320			172	200	460	54			54	6,1
	A2+A5+A4	05/06/2024		4,8			5,25	3	15	1,3	0,23	0,62	1,92	2,1
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	19/11/2024		68			67,4	79	179	48			48	5,6
	A2+A5+A4	19/11/2024		4			6,5	3	20	1,9	0,8	1	2,9	4,5
Flux amont retenus en kg/j				8,5			6,7	7,7	17	2,1				0,2
Flux amont retenus en E.H.				94				128	113	140				118
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4,4			5,88	3	17,5	1,6	0,52	0,81	2,41	3,3
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				96,3			93,7	97,4	92,8	96,8			95,2	42,6
Normes de rejet journalières en mg/l				35				25	125	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	
Normes de rejet journalières en rendement				90				90	85					
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VILLIERS-SAINT-GEORGES / BOURG

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037751902000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX	<p>Système de collecte : La station d'épuration intègre un Bassin d'Orage (BO) de 400 m³ qui est dimensionné pour traiter les effluents d'une pluie de 5,3 mm en 4 heures (pluie inférieure à la pluie mensuelle). Le BO doit être maintenu fonctionnel en permanence (pour rappel, long dysfonctionnement anormal sur 2021/2022 et récemment, ouvrage plein constaté lors de l'intervention du SATESE du 02/04/2024). Malgré le remplacement de la canalisation existante sur le chemin d'accès à la station, la collecte d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECCP) reste importante.</p> <p>On constate 86 jours de dépassements de la capacité hydraulique de temps de pluie. 193 déversements en tête de la station d'épuration (point réglementaire A2) pour un volume total annuel de 68 424 m³ sont comptabilisés en 2024 (soit 27,7 % des débits arrivant à la station d'épuration et + 175 % / 2023), contre 93 déversements et 24 842 m³ en 2023 (19 %). La mesure du débit déversé (débitmètre électromagnétique en charge) n'est toutefois pas fiable jusqu'au 27/05/2025 (modifications apportées sur la conduite d'exutoire afin de la maintenir en charge).</p> <p>Ce volume trop élevé, déversé en tête de la station d'épuration, a conduit à une non-conformité en performance établie par la DDT au titre de 2024.</p> <p>Station d'épuration : Les résultats des 4 mesures d'autosurveillance montrent que le niveau de rejet est respecté. Les objectifs annuels sur l'azote global (NGL) et le phosphore total (Pt) sont atteints.</p> <p>En raison du by-pass important en tête de la station d'épuration lors du bilan 24h SATESE d'avril, la qualité des eaux traitées était non-conforme pour cette mesure comportant un épisode pluvieux. Les paramètres MES et DBO5 (avec by-pass) ne respectaient pas leur niveau de rejet, que ce soit en concentrations ou en rendements.</p> <p>Les boues excédentaires sont extraites directement depuis le bassin d'aération dans les lits plantés de roseaux. Par équivalent-habitant traité (référence NK théorique basée sur le nombre de raccordables), la production de boues est correcte avec un ratio de 57 gMS/E.H./j (déficit de 17 %) pour une valeur théorique de 69 g (traitement physico-chimique du phosphore). Les by-pass de pollution peuvent expliquer une production de boues non optimale.</p> <p>Le curage des boues a été réalisé sur la totalité des 6 lits de séchage plantés de roseaux en 2021 et en 2023 (par 3 lits à la fois). Il s'agissait d'un engagement contractuel, car le niveau de remplissage des lits ne rendait pas cette opération prioritaire (faible hauteur de boues retirée).</p> <p>Travaux et études : Les travaux (achevés en mai 2024) sur les réseaux d'assainissement suite au Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de 2005 et à la reconstruction de la station d'épuration en 2012 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Route de Provins : Pour supprimer la réduction de diamètre importante après le Déversoir d'Orage (DO) n°4 (55 ml en Ø200 mm), un nouveau tronçon en Ø400 mm a été posé en lieu et place de la conduite existante en amiante ciment. - Chemin d'accès à la station d'épuration : Remplacement du réseau Ø400 mm (côté hors fossé). - Le dessableur a été réaménagé, notamment avec une lame déversante transversale (DO n°1), une sonde de hauteur et une vanne murale de régulation du débit conservé. Une loi de déversement permettra de mesurer les débits déversés et les données seront rapatriées à la station d'épuration. - Le DO n°2 a été rénové et équipé d'un clapet anti-retour. Le DO n°3 a été condamné. - La régulation au niveau de la vanne du dessableur doit permettre de limiter le débit si le trop-plein en Ø400 mm en tête de la station d'épuration n'est pas suffisant. <p>La révision du SDA de 2005 est nécessaire réglementairement (obligation de disposer d'une étude de moins de 10 ans) et techniquement compte tenu de la quantité importante d'ECCP restante.</p>
Mise en service : 04/09/2012 Technicien SATESE : Laurent CROS	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : VILLIERS SAINT GEORGES	
Exploitant : VEOLIA EAU - UNITE OPERATIONNELLE DE PROVINS - LA FERTE-GAUCHER	
Constructeur : OTV (MSE)	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F656/MISE/2008/110	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Aubetin de sa source au confluent du Grand Morin (exclu)(R151)	
Ru (ou autre) : Eponge	
Rivière 1 : Aubetin	
Rivière 2 : Grand Morin	
Fleuve : MARNE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 1600 E.H Débit de référence : 949 m ³ /j	
: 96 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 8,829 km	
Capacité hydraulique TS : 276 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 5%	
Capacité hydraulique TP : 726 m ³ /j (pluie) Unitaire : 95%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS À RHIZOPHYTES	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 4	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

Caractéristiques de fonctionnement

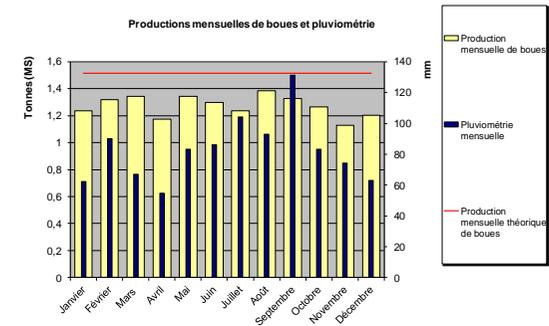
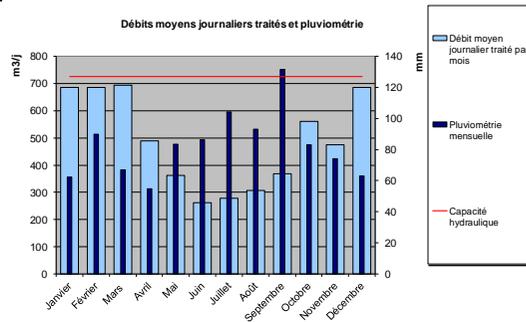
Communes raccordées : VILLIERS-SAINT-GEORGES

Nombre de raccordables :	975	habitants	731	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non	
Consommation eau assainie :	86	m ³ /j	réf. :	2024	mini temps sec :	207	m ³ /j	moyen :	488,2	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	731 E.H.	maxi temps sec :	326	m ³ /j	maxi temps de pluie :	953	m ³ /j
pollution DBO5 :	46%	date :	12/2024	hydraulique :	67%	Production annuelle de boues :	15,3	tMS	57	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	187,5	kwh/j	7,1	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	83%	Traitement P :	Physico-chimique		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/03/2024	490	13			32,6	27	109	16,1			18,7	1,64
	A2+A5+A4	18/03/2024	546	2			4	3	10	0,5			12,1	0,37
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	03/04/2024	605	33			21,1	18	69,4	12,8			13,9	1,13
	A2+A5+A4	03/04/2024	946	14,2			12,9	8,9	33,8	5,4			12,1	0,95
Bilan 24 heures SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	03/04/2024	596	88			46,3	69	136	16			16	2
	A2+A5+A4	03/04/2024	950	48			14,9	39,1	59,1	4,12			11,4	1,26
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2024	217	45			73,6	81	206	36,1			36,2	3,74
	A2+A5+A4	17/09/2024	223	2			4	3	10	0,5			18,7	0,11
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/10/2024	605	12			7,16	4	27,8	6,9			11,7	0,76
	A2+A5+A4	17/10/2024	1074	5,95			5,96	3,4	17	3,03			11,4	0,4
Flux amont retenus en kg/j				66			42	44	110	11				1,2
Flux amont retenus en E.H.				731				731	731	731				731
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				18,6			9,87	14,4	31,5	3,45			12,4	0,76
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				67,6			62,4	60,2	66,4	75,8			22,3	53,7
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	2
Normes de rejet journalières en rendement					94			93	91	89				
Normes de rejet annuelles en rendement														92

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT VILLIERS-SOUS-GREZ / BOURG

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037752001000 Ingénieur SATESE : Franck DELAPORTE	<p>Système de collecte : En raison d'une estimation approximative des débits mesurés (en fonction du temps de fonctionnement des pompes) et aussi d'une consommation d'eau potable anormalement élevée (159 l/j/hab en 2023 contre 110 à 120 l/j/hab pour une commune rurale) et dont une partie ne se retrouve pas dans le réseau d'assainissement (piscines, jardins ...), il est difficile d'interpréter les données débitométriques.</p> <p>Aucun apport d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) n'a été relevé en nappe haute. La capacité hydraulique de 170 m³/j a été dépassée 97 fois par temps de pluie (valeur similaire à celle de 2023), ce qui confirme bien l'apport d'Eaux Claires Météoriques dû à la partie unitaire (52 % du réseau), mais aussi aux mauvais branchements sur sa partie séparative. Dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de 2005, il avait été prévu un programme de travaux concernant tout particulièrement la réduction des intrusions d'eaux météoriques au niveau du réseau d'assainissement. Seuls les avaloirs ont été mis en conformité. Il serait nécessaire d'engager une démarche pour corriger les mauvais branchements chez les particuliers sur la partie séparative. Le projet de modifier la gestion des eaux pluviales des bâtiments publics en privilégiant leur recyclage et l'infiltration de l'excédent a été abandonné, celui-ci étant trop coûteux.</p> <p>Station d'épuration : Les résultats du bilan d'autosurveillance et des visites SATESE montrent un respect des normes de rejet. Pour autant, la station d'épuration est non conforme pour défaut d'équipement du déversoir d'orage de tête de station d'épuration. La production de boues extraites est faible avec un déficit de 33 % par rapport à l'objectif théorique et ceci d'autant plus que cette quantité extraite est surestimée (facteur > 2) puisqu'aucune boue n'a été évacuée. Celles-ci sont stockées dans une benne dont la capacité maximale est estimée à 3 TMS. Cela témoigne de pertes de boues régulières et ceci, tout particulièrement, lors des épisodes pluvieux (régulation hydraulique de la station non fonctionnelle depuis de nombreuses années). Les lits de séchage de la filière boue sont sous dimensionnés, peu performants et non utilisés de manière optimale (manque de moyens de l'exploitant).</p> <p>Toutes les boues perdues se retrouvent dans la lagune d'infiltration qui aujourd'hui est saturée. Le suivi analytique des boues est renforcé et montre l'absence de pollution.</p> <p>En 2024, toutes les boues produites ont été traitées sur la station d'épuration de Villiers-sous-Grez, le retraitement sur la STEP de Nemours via un dépotage sur le réseau n'étant plus d'actualité.</p> <p>Deux des 4 lits sont pleinement fonctionnels après réhabilitation. Il reste à réhabiliter deux lits, leur réfection n'étant pas planifiée (en fonction du temps disponible). Une nouvelle sauterelle a été mise en place en remplacement de l'ancienne qui n'était plus fonctionnelle. Il s'avère que la longueur de cette nouvelle sauterelle est plus courte et pénalise la répartition des boues dans la benne.</p> <p>Les charges mesurées lors du bilan d'autosurveillance étant très hétérogènes et peu cohérentes, la charge retenue est théorique et calculée sur la base du nombre de raccordables.</p> <p>Travaux et études : Le constructeur du nouveau dispositif épuratoire a été retenu fin 2024 (groupement CREA STEP et WOLF) avec une mise en eau prévue pour décembre 2025.</p> <p>Il a été retenu la construction d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux et dimensionné pour traiter 850 EH auquel sera associé un bassin d'orage de 330 m³. Pour mémoire, cette opération a été définie comme prioritaire dans le cadre du SDASS EU 2 du fait de ses dysfonctionnements chroniques et de ses ouvrages vieillissants (plus de 40 ans).</p> <p>Les sédiments de la lagune d'infiltration qui reçoit aussi les eaux pluviales feront l'objet d'un curage, puis d'une élimination dans un centre agréé, celles-ci présentant toujours des teneurs en HAP supérieures (analyses de juillet 2024) à la norme pour un des échantillons.</p>
Mise en service : 01/01/1970 Technicien SATESE : Mathieu KOTTELAT	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE	
Maître d'ouvrage : VILLIERS SOUS GREZ	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : DEGREMONT	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F437 1995/011 (art 41)	
Arrêté préfectoral boues : D03/013/DDAF	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : ()	
Ru (ou autre) : Infiltration	
Rivière 1 :	
Rivière 2 :	
Fleuve :	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 850 E.H Débit de référence : 366 m³/j	
: 51 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 5,118 km	
Capacité hydraulique TS : 170 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 48%	
Capacité hydraulique TP : 170 m³/j (pluie) Unitaire : 52%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : LITS DE SÉCHAGE	
Destination des boues : STOCKAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 1	
Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé	

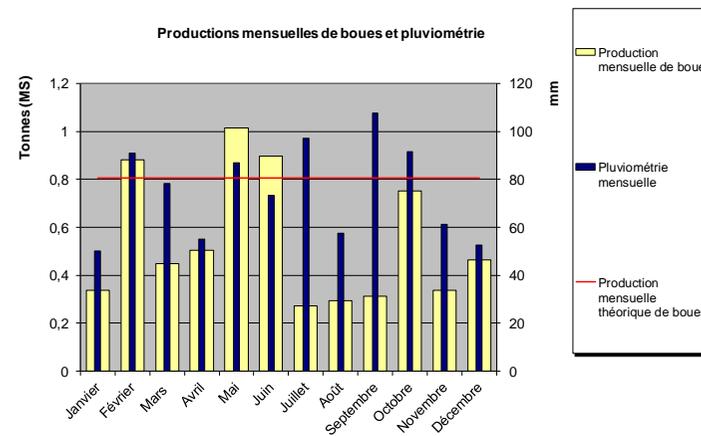
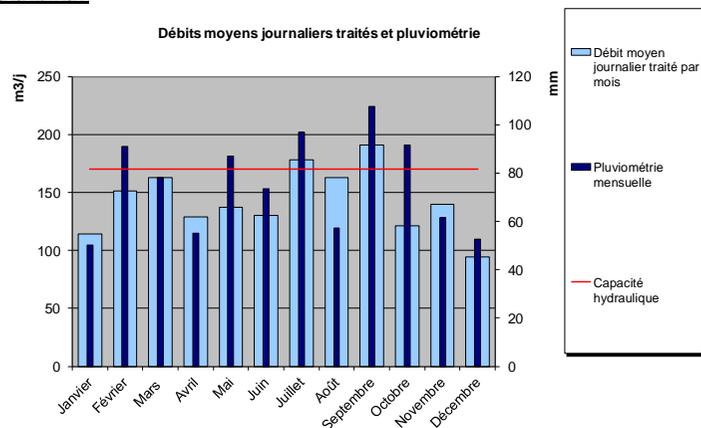
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :		VILLIERS-SOUS-GREZ												
Nombre de raccordables :	598	habitants	448	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	95	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	77	m ³ /j	moyen :	142,6	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Estimation	Charge DBO5 :	448 E.H.	maxi temps sec :	85	m ³ /j	maxi temps de pluie :	552	m ³ /j				
pollution DBO5 :	53%	date :	12/2024	hydraulique :	84%	Production annuelle de boues :	6,5	tMS	40	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	119,5	kwh/j	4,6	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	67%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	28/02/2024		320			270	310	732	104			104	11
	A2+A5+A4	28/02/2024		12			8	4	24	2	0,36	2,36	4,36	1,6
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2024	161	82			129	141	365	70,9	45,6	1,05	70,9	6,88
	A2+A5+A4	17/09/2024	161	2			9,13	6,61	23,3	1,65	0,5	4,45	6,1	2,92
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	17/09/2024		130			146	170	390	53			53	5,1
	A2+A5+A4	17/09/2024		8			5,75	3	17	1,4	0,35	2,9	4,3	3,1
Flux amont retenus en kg/j				40			24	27	67	6,7				0,76
Flux amont retenus en E.H.				448				448	448	447				447
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,33			7,63	4,54	21,4	1,68	0,4	3,24	4,92	2,54
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				95,9			95,3	97,4	95,3	97,7			93	60,7
Normes de rejet journalières en mg/l				30				30	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement														
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



<u>Caractéristiques administratives</u>	<u>Commentaires</u>
Code Sandre : 037753101000 Ingénieur SATESE : Anne CANER-CHABRAN	<p>Système de collecte</p> <p>En période nappe basse, le débit de temps sec correspond à la consommation en eau assainie. En période de nappe haute, les ECPP peuvent être estimées à environ 136 m³/j. La collecte d'eaux claires parasites météorique et/ou d'eaux de ressuyage des fossés rejoignant les caniveaux ou les collecteurs reste également importante. Le débit nominal a été dépassé 77 jours dans l'année et le débit de référence 63 fois malgré sa valeur élevée (109 % du débit nominal). Le débit maximum de temps de pluie (3 303 m³/j soit 138 m³/h, suite à une pluviométrie de 64,5 mm sur 5 jours dont 39,7 mm la veille) représente 440 % du débit nominal.</p> <p>Il y a eu 372 m³ de by-pass sur l'année, dont 76 m³ alors que la capacité hydraulique de la station n'était pas atteinte, ce qui est anormal.</p> <p>Cette situation de surcharge hydraulique ponctuelle est connue, et a été particulièrement importante en 2024 (coefficient hydraulique moyen de 78 % contre 41 % en 2023). Une régulation de débit en tête de station serait à envisager afin de limiter la charge hydraulique : l'alimentation du bassin d'orage pourrait être stoppée lorsque le bassin est plein.</p> <p>Station d'épuration</p> <p>La qualité des eaux épurées est conforme pour l'ensemble des paramètres.</p> <p>L'examen des mesures d'autosurveillance réglementaires montre qu'il existe des gradients de charge importants entre les mesures et pour les différents paramètres. Au vu des disparités et des valeurs obtenues, les coefficients de charge de l'année 2023 ont été reconduits.</p> <p>La production de boues qui traduit l'élimination de la pollution n'est pas fiable que ce soit en boues extraites ou en boues évacuées. Les siccités transmises sont trop élevées pour des extractions depuis le bassin d'aération (moyenne de 12,4 g/l, avec une correction apportée par la SAUR sans justification validée par la DDT la moyenne tombe à 7,5 g/l) et trop faibles pour les boues évacuées après une table d'égouttage (siccité de 40 g/l et de 25 g/l à deux mois d'écart). Cela témoigne d'un manque de fiabilité du protocole de quantification des boues, ceci malgré la mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur la canalisation d'extraction en février 2022.</p> <p>De plus, la production de boues n'est pas du tout régulière, avec des mois plus de deux fois supérieurs à la production attendue et des mois avec une production presque nulle. Ceci démontre une gestion de la filière boues perfectible. Cet indicateur est en contradiction avec les bons résultats obtenus lors de l'autosurveillance et les performances satisfaisantes de ce dispositif, par ailleurs très sous chargé en pollution.</p> <p>L'écart entre les boues produites et les boues évacuées est très important (82 %). La SAUR indique que le silo n'a pas été entièrement vidé, ce qui risque de compliquer l'exploitation sur 2025.</p> <p>Le système d'assainissement est donc évalué non-conforme pour l'année 2024 tant que le délégataire n'apportera pas de justifications sur la production de boues incohérente.</p> <p>Travaux et études</p> <p>Un audit sur la filière de traitement des boues a été réalisé par la SATESE en mars 2020. La mise en place d'une couverture du silo est souhaitable afin de supprimer la dilution des boues par l'eau de pluie. La difficulté à réaliser un échantillon des boues extraites représentatif nécessiterait l'installation d'un préleveur automatique de prise d'échantillon.</p>
Mise en service : 01/01/1995 Technicien SATESE :	
Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES	
Maître d'ouvrage : CC DU PAYS DE MONTEREAU	
Exploitant : SAUR - CENTRE DE NEMOURS	
Constructeur : OTV	
Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)	
Arrêté préfectoral eaux : F439 N° MISE 2019/058 10/07/2019	
Arrêté préfectoral boues :	
Réseau hydrographique récepteur ou infiltration	
Masse d'eau : L'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)(R88C)	
Ru (ou autre) :	
Rivière 1 : Orvanne	
Rivière 2 : Loing	
Fleuve : SEINE	
<u>Caractéristiques techniques</u>	
Capacité pollution : 3000 E.H Débit de référence : 815 m ³ /j	
: 210 kgDBO ₅ /j Longueur des réseaux : 12,411 km	
Capacité hydraulique TS : 750 m ³ /j (sec) Séparatif eaux usées : 8%	
Capacité hydraulique TP : 750 m ³ /j (pluie) Unitaire : 92%	
File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE	
File boues : TABLE D'ÉGOUTTAGE + SILO NON COUVERT	
Destination des boues : CENTRE DE COMPOSTAGE (100%)	
<u>Autosurveillance</u>	
Nombre de bilans 24h réalisés : 13	
Scénario SANDRE réseaux : Inconnu Scénario SANDRE STEP : Validé	

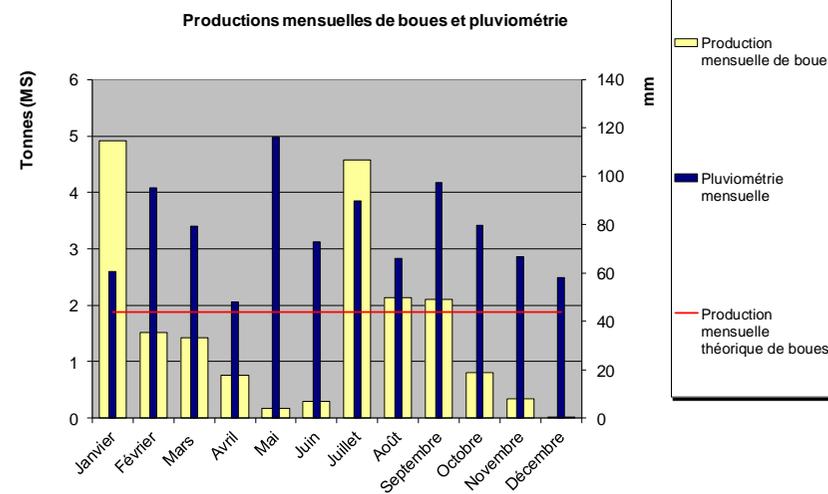
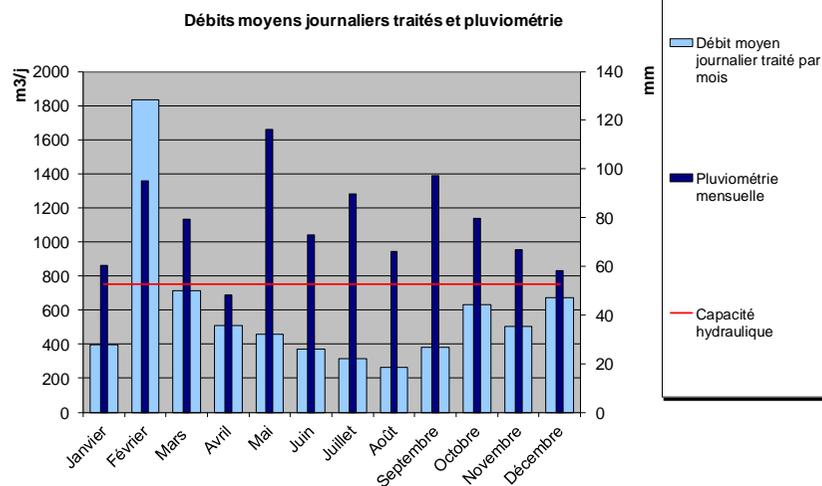
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	VOULX													
Nombre de raccordables :	1450	habitants	1088	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	177	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	202	m ³ /j	moyen :	587,3	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	1047 E.H.	maxi temps sec :	295	m ³ /j	maxi temps de pluie :	3303	m ³ /j				
pollution NK :	35%	date :	12/2023	hydraulique :	78%	Production annuelle de boues :	19,1	tMS	50	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	248,9	kwh/j	4,2	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	83%	Traitement P :	Non						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				57			53	60	147	16				1,4
Flux amont retenus en E.H.				637				992	982	1047				824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				6,84			5,28	3,54	14	2,09	1,03	7,15	9,24	1,62
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				85,8			92,6	94,6	93,1	93,2			75	45,8
Normes de rejet journalières en mg/l					35			25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	
Normes de rejet journalières en rendement					90			80	80	75				
Normes de rejet annuelles en rendement													75	

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

YEBLES / BOURG

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre	: 037753404000	Ingénieur SATESE	: Laurent HURAUX
Mise en service	: 20/03/2013	Technicien SATESE	: Pierrick OUKHENNICHE
Dernière réhabilitation	:	Mode d'exploitation	: AFFERMAGE
Maître d'ouvrage	: CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX		
Exploitant	: SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)		
Constructeur	: SAUR - SECTEUR GATINAIS BOURGOGNE		
Police de l'eau	: DDT (Direction Départementale des Territoires)		
Arrêté préfectoral eaux	: F480/MISE/2006/049		
Arrêté préfectoral boues	:		

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau	: L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)(R101)
Ru (ou autre)	:
Rivière 1	:
Rivière 2	: Yerres
Fleuve	: SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 600	E.H	Débit de référence	: 356 m ³ /j
	: 36	kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 4,104 km
Capacité hydraulique TS	: 90	m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 23%
Capacité hydraulique TP	: 180	m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 77%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 2

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte

Le réseau d'assainissement collecte de par sa nature majoritairement unitaire, une quantité importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM), ayant entraîné en 2024 un nombre important de dépassements de la capacité hydraulique de temps pluie à 226 reprises (62 % du temps).

Le débit en entrée (point réglementaire A3) a augmenté de 64 % par rapport à 2023 en lien avec une pluviométrie plus élevée.

Le volume déversé en tête de la station d'épuration (point réglementaire A2 = 2 points S16 « déversoir d'orage Fontaines » et « trop-plein du bassin d'orage ») a très fortement augmenté en 2024 avec 24 555 m³ (605 m³ en 2023), soit 23,3 % des effluents collectés dans l'année (proportion élevée).

Le délégataire actuel souligne que le débit estimé en A2 n'est pas fiable (diamètre du collecteur de décharge du trop-plein du bassin d'orage hors plage de la formule de COACHS utilisée). Afin de fiabiliser cette mesure, la SAUR propose l'installation d'un débitmètre électromagnétique en charge sur cette canalisation (investissement à valider par le Maître d'ouvrage).

Station d'épuration

La qualité des eaux traitées par ce dispositif est satisfaisante pour l'ensemble des mesures effectuées dans l'année (2 mesures d'autosurveillance et 2 visites SATESE). La concentration moyenne annuelle en NGL est conforme.

La charge polluante a été actualisée à partir des résultats des 2 mesures d'autosurveillance de l'année.

Compte tenu de l'évolution de la population envisagée dans le PLU, il convient de fiabiliser le coefficient de la charge polluante (actuellement de 89 %) de la station d'épuration ; la forte sollicitation hydraulique du dispositif étant déjà un fait reconnu et limitant (charge hydraulique de 123 %).

La production de boues (boues extraites corrigées) de 7,8 tonnes de Matières Sèches (MS), soit un ratio de 40 gMS/E.H./j (pour un ratio de théorique de 60 gMS/E.H./j), est moyenne. La quantité de boues correspondant à l'évacuation des flottants sur les lits de séchage plantés de roseaux est intégrée depuis juin 2023 à la production totale ; ce qui tend à la fiabiliser. Le débitmètre électromagnétique d'extraction sera renouvelé en 2025. Les valeurs 2024 ont été corrigées.

Le déficit de production de boues de 33 % pourrait provenir des surcharges hydrauliques régulières des ouvrages de traitement qui s'accompagneraient de pertes de boues (non observées réellement, car seulement 4 dépassements de la norme en MES entre 2013 et 2024 pour les différents prélèvements) et des déversements par temps de pluie (déversoir d'orage amont et trop-plein du bassin d'orage) qui entraînent une collecte incomplète de la pollution générée.

Un curage de 2 lits de séchage plantés de roseaux (lits n°2 et 3) a été effectué en septembre 2024 (lit n°1 prévu à l'été 2025) et représente une quantité évacuée de 17,5 t MS en épandage agricole sur la commune de Champeaux. La siccité moyenne des boues épandues est de 13,2 % pour un objectif de 15 % minimum.

Travaux et études

Un dessableur a été installé en amont de la station d'épuration en novembre 2023. Le problème d'arrivée importante de sable qui conduisait jusqu'en juin 2021 à des bouchages réguliers de la conduite de relèvement et à une forte accumulation de sable dans le tamis n'est plus présent.

La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) devrait débuter avant la fin 2025.

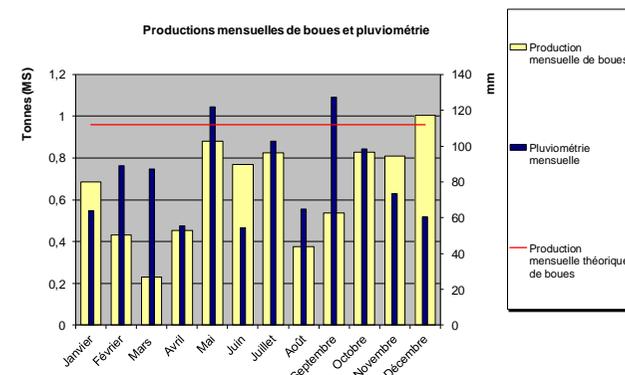
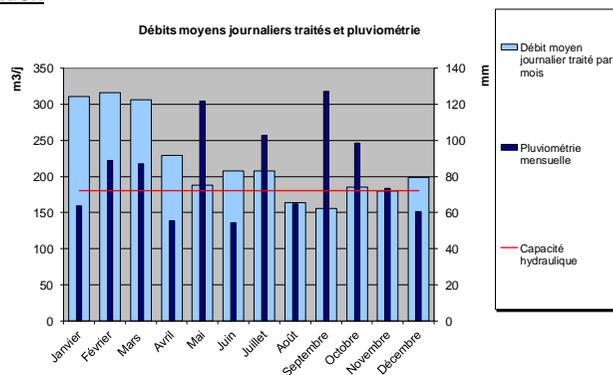
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	YEBLES													
Nombre de raccordables :	750	habitants	562	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :		Non				
Consommation eau assainie :	81	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	94	m ³ /j	moyen :	220,8	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance		Charge NK :	533 E.H.	maxi temps sec :	277	m ³ /j	maxi temps de pluie :		387			
pollution NK :	89%	date :	12/2024	hydraulique :	123%	Production annuelle de boues :		7,8	tMS	40	gMS/E.H./j			
Consommation énergétique :	150,1	kwh/j	5,3	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :		67%	Traitement P :		Non				

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	06/03/2024		32			13,6	14	40	9,7			9,7	0,95
	A2+A5+A4	06/03/2024		5,1			4	3	10	0,53	0,1	14,5	15	1,4
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/04/2024	170	60,3			83,6	120	178	40,4	32,5	0,77	40,9	3,69
	A2+A5+A4	18/04/2024	175	4,7			3,9	3	9,59	1,73	0,39	4,47	6,2	1,99
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/06/2024		130			166	200	432	94			94	7,5
	A2+A5+A4	04/06/2024		10			7,25	3	23	2,6	0,93	0,71	3,31	2
Mesure d'autosurveillance (résultats en mg/l)	A7+A3	18/11/2024	260	147			52,4	58	146	31	22,4	1,5	32,5	3,4
	A2+A5+A4	18/11/2024	280	9,01			15,9	10,8	42	8,19	6,45	0,79	8,97	3,22
Flux amont retenus en kg/j				25			15	19	37	8				0,8
Flux amont retenus en E.H.				279				313	248	533				471
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				7,2			7,77	4,96	21,2	3,26	1,95	5,11	8,37	2,15
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				90,5			83,5	89,2	84,4	90,5			63,6	31,5
Normes de rejet journalières en mg/l				30				25	90	10				
Normes de rejet annuelles en mg/l													15	
Normes de rejet journalières en rendement				94				93	90	88				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

YEBLES / GUIGNES

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037753403000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX
 Mise en service : 28/11/2012 Technicien SATESE :
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : AFFERMAGE
 Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX
 Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)
 Constructeur : OTV (MSE)
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : F480/MISE/2006/050
 Arrêté préfectoral boues : D04/050/DDAF

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)
 Ru (ou autre) : Avon
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Yerres
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution	: 4500 E.H	Débit de référence	: 1482 m ³ /j
	: 270 kgDBO ₅ /j	Longueur des réseaux	: 16,16 km
Capacité hydraulique TS	: 716 m ³ /j (sec)	Séparatif eaux usées	: 81%
Capacité hydraulique TP	: 876 m ³ /j (pluie)	Unitaire	: 19%

File eau : BOUES ACTIVÉES - AÉRATION PROLONGÉE
 File boues : CENTRIFUGEUSE + CHAULAGE + AIRE DE STOCKAGE COUVERTE

Destination des boues : VALORISATION AGRICOLE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 12

Scénario SANDRE réseaux : Non validé Scénario SANDRE STEP : Validé

Commentaires

Système de collecte : Les déversements en tête de station (point réglementaire A2) représentent 43 996 m³ (17 439 m³ en 2023) sur 71 jours (10,7 % des volumes collectés en tête de station).

Le Déversoir d'Orage (DO) de la rue de Paris (point réglementaire A1) est équipé d'une mesure du débit déversé. Sur l'année (sans le dernier trimestre en raison d'une défaillance de la télétransmission de l'équipement), 38 déversements ont été comptabilisés en A1 pour un volume total de 7 794 m³ (1 469 m³ en 2023), soit 1,9 % des volumes totaux collectés (respect du critère de conformité de 5 % en volume).

A noter que le réseau de collecte compte 6 autres DO non équipés (charge polluante de temps sec < 120 kg/j de DBO₅) qu'il convient de contrôler visuellement une fois par mois (ou en cas de diminution significative des volumes collectés). Le réseau d'assainissement comptabilise au total 7 points de déversements (trop-pleins de postes compris).

Le débit maximum de temps de pluie de 2 211 m³/j a été mesuré le 08/12/2024 pour 29,9 mm de pluies en 4 jours. Le débit de référence représente 1,7 fois la capacité hydraulique. Le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) peut être estimé à 617 m³/j d'après le débit maximum de temps sec retenu de 994 m³/j et le volume théorique d'eaux usées de 377 m³/j basé sur la consommation moyenne d'eau assainie.

La charge hydraulique moyenne de la station d'épuration est de 115 % ; ce qui devient très préoccupant. Le volume annuel en entrée de station a augmenté de 33 % par rapport à 2023 en lien avec une pluviométrie plus importante. On comptabilise 206 dépassements de la capacité hydraulique de temps de pluie dans l'année, soit 56 % du temps. Le réseau d'assainissement est majoritairement séparatif à 81 %. Il convient de réaliser des travaux pour réduire significativement la collecte d'eaux claires.

Station d'épuration : Le système d'assainissement a été déclaré conforme par la Police de l'eau au titre de 2024. Les résultats de l'autosurveillance (12 mesures complètes) montrent une seule non-conformité sur le paramètre NK pour la mesure de janvier (très faible dépassement de la norme de rejet, 6,4 mg/l pour une norme de 6 mg/l). A noter qu'il n'y a eu qu'un by-pass en tête de station sur la mesure d'autosurveillance de décembre qui dépasse le débit de référence (résultats exclus des calculs au verso de ce document) pendant les 12 mesures d'autosurveillance.

Les performances épuratoires sont bonnes (qualité de l'eau traitée et rendements). Les objectifs annuels en azote global (NGL) et en phosphore total (Pt) sont atteints.

Le SATESE a retenu la charge polluante moyenne calculée d'après le paramètre NK sur les 11 mesures d'autosurveillance réalisées dans des conditions normales de fonctionnement. En effet, le paramètre NK (représentatif de la pollution dissoute) donne en moyenne annuelle 3 187 E.H. ; valeur très proche de la charge polluante théorique de 3 280 E.H. correspondant aux 4 374 habitants raccordables. Le taux de charge polluante de la station d'épuration est évalué à 71 %.

La production de boues (boues évacuées en épandage agricole) est de 63,1 tonnes de Matières Sèches (MS), sans la chaux (contre 60 t MS en 2023), soit un ratio de 54 gMS/E.H./j (pour un ratio théorique de 66 gMS/E.H./j avec un traitement mixte du phosphore). Ce résultat est encore à optimiser et témoigne d'un déficit de l'ordre de 18 %, en lien avec les by-pass par temps de pluie. Les boues épandues correspondent à la période de production d'août 2023 à septembre 2024 (14 mois de production favorisant la valeur annuelle).

Travaux et études : Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est en cours. Les résultats de la campagne de mesures sont : 417 m³/j d'ECP (49 % du volume collecté) et 1,6 ha de surface active sur les bassins d'apport d'eaux usées. Le diagnostic permanent est en place (échéance réglementaire le 31/12/2024).

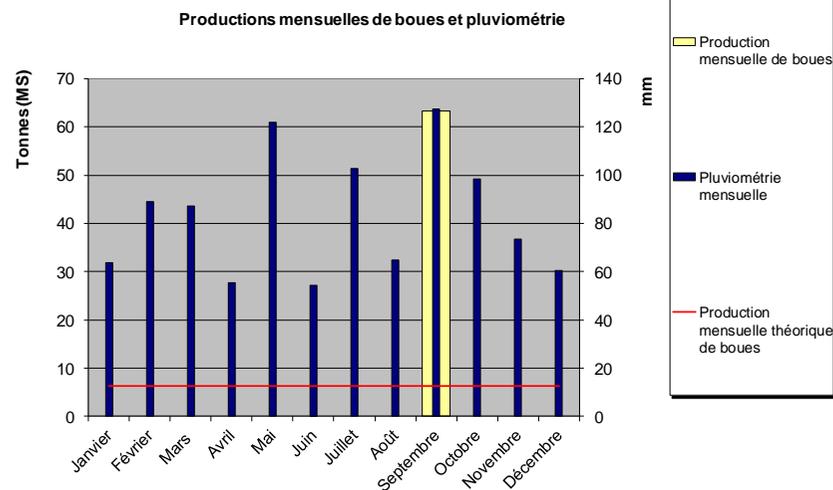
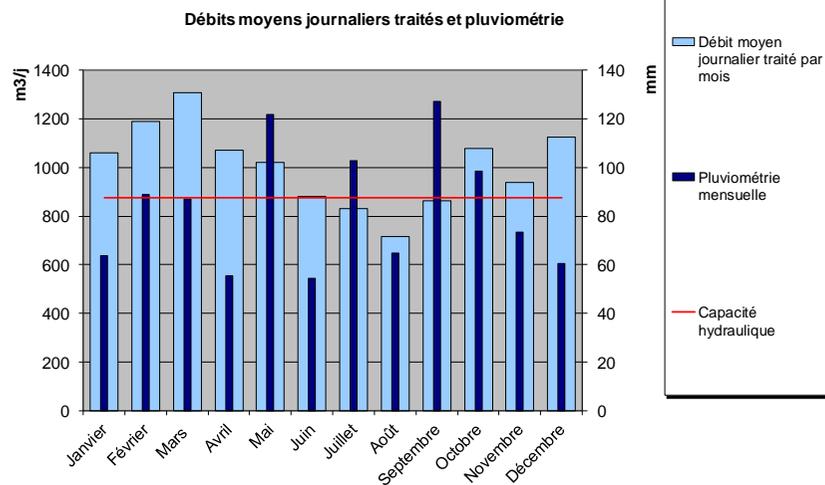
Caractéristiques de fonctionnement

Communes raccordées :	GUIGNES, YEBLES													
Nombre de raccordables :	4374	habitants	3280	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Oui	régulation de débit :	Non					
Consommation eau assainie :	419	m ³ /j	réf. :	2023 à 2024	mini temps sec :	600	m ³ /j	moyen :	1006,6	m ³ /j				
Coefficients de charges	Origine mesure :	Autosurveillance	Charge NK :	3187 E.H.	maxi temps sec :	994	m ³ /j	maxi temps de pluie :	2211	m ³ /j				
pollution NK :	71%	date :	12/2024	hydraulique :	115%	Production annuelle de boues :	63,3	tMS	54	gMS/E.H./j				
Consommation énergétique :	539	kwh/j	2,9	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	82%	Traitement P :	Mixte						

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Flux amont retenus en kg/j				223			154	165	440	48				4,8
Flux amont retenus en E.H.				2474				2753	2935	3187				2824
Rejet moyen annuel de l'autosurveillance (avec by-pass) en mg/l				3,17			6,37	3,51	18,5	2,5	1,64	1,19	3,67	0,64
Rendements moyens annuels de l'autosurveillance (avec by-pass)				98,2			95,4	97,8	95	94,9			92,8	86,8
Normes de rejet journalières en mg/l					35			20	90	6				
Normes de rejet annuelles en mg/l													10	2
Normes de rejet journalières en rendement					94			95	91	94				
Normes de rejet annuelles en rendement														92

Graphiques d'exploitation



BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT YEBLES / NOGENT SUR AVON

**DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE - S.A.T.E.S.E.**

Caractéristiques administratives

Code Sandre : 037753405000 Ingénieur SATESE : Laurent HURAUX
 Mise en service : 14/09/2021 Technicien SATESE : Pierrick OUKHENNICHE
 Dernière réhabilitation : Mode d'exploitation : PRESTATION DE SERVICES
 Maître d'ouvrage : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX
 Exploitant : SAUR - SECTEUR ILE DE FRANCE EST (IDFE)
 Constructeur : CREA Step
 Police de l'eau : DDT (Direction Départementale des Territoires)
 Arrêté préfectoral eaux : PAC F480/MISE/2014/044
 Arrêté préfectoral boues :

Réseau hydrographique récepteur ou infiltration

Masse d'eau : Avon(RUISSEAU)(R101-F4800600)
 Ru (ou autre) : Avon
 Rivière 1 :
 Rivière 2 : Yerres
 Fleuve : SEINE

Caractéristiques techniques

Capacité pollution : 160 E.H Débit de référence : 68 m³/j
 : 9,6 kgDBO₅/j Longueur des réseaux : 0,93 km
 Capacité hydraulique TS : 27 m³/j (sec) Séparatif eaux usées : 9%
 Capacité hydraulique TP : 68 m³/j (pluie) Unitaire : 91%

File eau : FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

File boues : LITS À RHIZOPHYTES

Destination des boues : STOCKAGE (100%)

Autosurveillance

Nombre de bilans 24h réalisés : 0

Scénario SANDRE réseaux : Sans objet Scénario SANDRE STEP : Non validé

Commentaires

Système de collecte

Le Poste de Refoulement (PR) amont est situé sur le réseau d'assainissement ; il est équipé d'un trop-plein (TP). Un Déversoir d'Orage (DO) est également existant en amont du PR. Les volumes déversés au niveau du TP du PR sont estimés (DO non équipé).

La mesure de débit amont s'effectue grâce à un débitmètre électromagnétique positionné avant l'arrivée dans le réservoir de bâchées du 1^{er} étage.

Une régulation du débit admis est en place. En cas de fonctionnement d'une pompe en permanence durant 1h (pas de fonctionnement en simultanée des 2 pompes), la gestion du pompage est assurée par une horloge mécanique. En mode régulation, la durée de fonctionnement des pompes est de 12,25 h/j et un débit de 74 m³/j environ serait autorisé (débit des pompes de 6 m³/h). Cette limite a été dépassée 80 fois ; il convient de contrôler la régulation (débit maximum de temps de pluie de 122 m³/j le 09/10/2024 pour 52,4 mm de pluie). La charge hydraulique moyenne est de 97 %.

La capacité hydraulique de temps de pluie de ce dispositif a été dépassée à 139 reprises en 2024. Le réseau, de nature unitaire à 91%, collecte une partie importante d'Eaux Claires Météoriques (ECM) lors des évènements pluvieux (ressuyage compris).

La station est également soumise à l'apport important d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP). Leur volume est estimé en 2024 à 56 m³/j par différence entre le débit maximum de temps sec retenu de 70 m³/j et le volume théorique d'eaux usées de 14 m³/j.

Pour rappel, la station d'épuration a été dimensionnée pour un débit de référence de 68 m³/j : 24 m³/j EU + 3,6 m³/j ECPP + 40 m³/j ECM (EU : Eaux Usées).

Le volume déversé au niveau du TP du PR est estimé à 9 248 m³, soit 27,64 % des effluents collectés. Cette valeur est élevée pour un système d'assainissement collectif mis en service en 2021. Les déversements sont fréquents (245 jours ou 67 % du temps), parfois sur de longues périodes (déversements quotidiens du 01/01 au 20/04/2024).

Station d'épuration

La qualité des eaux traitées par ce dispositif est satisfaisante lors de la visite SATESE de juin (forte dilution des eaux usées admises cependant).

Sur ce dispositif, l'autosurveillance réglementaire n'est pas obligatoire au vu de sa capacité nominale inférieure à 200 E.H.

La charge polluante de la mesure SATESE d'octobre 2022 a été conservée (coef. de 71 % en NK).

Un entretien rigoureux des adventices est constaté sur les filtres. Il est à maintenir dans le temps.

Travaux et études

Il est nécessaire de réduire la quantité d'ECP collectée à un niveau permettant de ne pas by-passer par temps sec et pour une pluie inférieure à la mensuelle (présence d'un déversoir d'orage en amont du poste de refoulement pour gérer les pluies de plus fortes intensités).

Des travaux de réhabilitation des collecteurs semblent nécessaires, en plus de ceux déjà réalisés : remplacement collecteur EU RD 319 (90 ml), chemisages rue de Paris (65 ml) et ruelle des Jardins (51 ml). A noter l'extension du réseau d'eaux usées (80 ml) en séparatif au niveau de la ruelle du Moulin.

La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) doit débuter avant la fin 2025.

Caractéristiques de fonctionnement

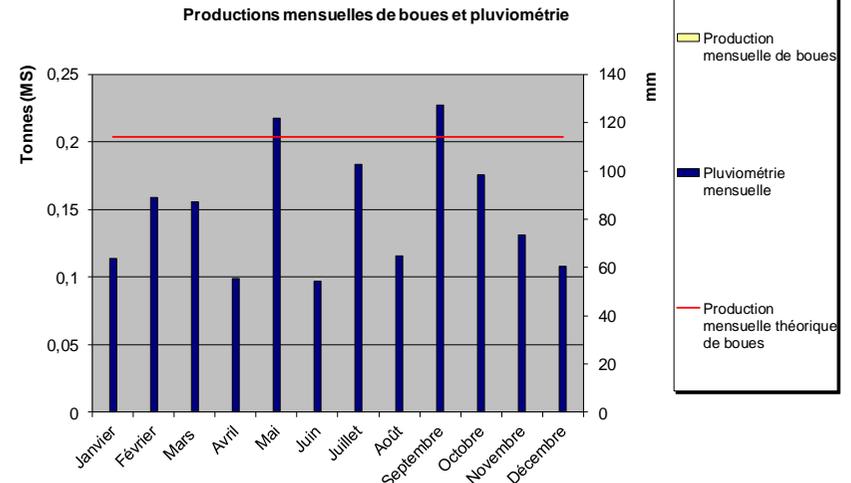
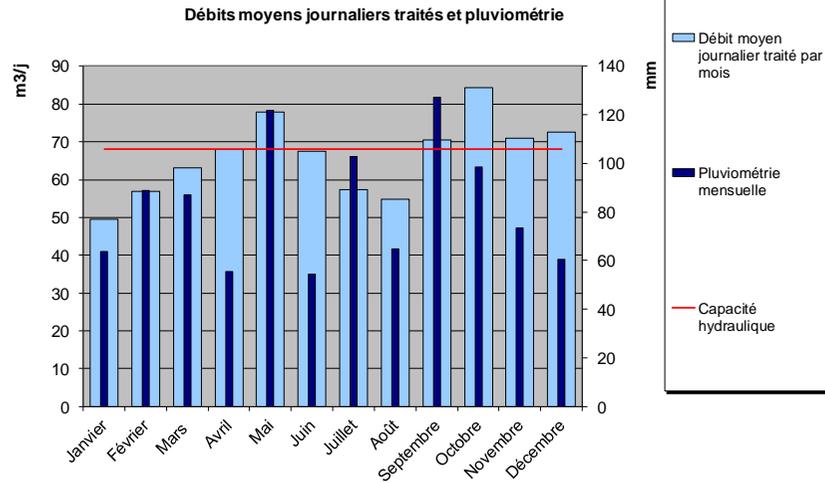
Communes raccordées : YEBLES – Hameau de Nogent-sur-Avon

Nombre de raccordables :	146	habitants	110	E.H.	Débits traités sur l'année	bassin d'orage :	Non	régulation de débit :	Oui	
Consommation eau assainie :	16	m ³ /j	réf. :	2023	mini temps sec :	58	m ³ /j	moyen :	66,1	m ³ /j
Coefficients de charges	Origine mesure :	SATESE	Charge NK :	113 E.H.	maxi temps sec :	70	m ³ /j	maxi temps de pluie :	122	m ³ /j
pollution NK :	71%	date :	10/2022	hydraulique :	97%	Production annuelle de boues :	0,0	tMS	0	gMS/E.H./j
Consommation énergétique :	4,6	kwh/j	0,7	kWh/kg DBO5/j	Ratio de production de boues :	0%	Traitement P :	Non		

Synthèse annuelle des données collectées par le SATESE

Type de mesure	Point de mesure	Date	Débit en m ³ /j	MES	DBO ₅ ef	DCO ef	MO	DBO ₅ eb	DCO eb	NK (N)	NH ₄ ⁺ (N)	NO ₃ ⁻ + NO ₂ ⁻ (N)	NGL (N)	Ptot
Visite SATESE (résultats en mg/l)	A7+A3	04/06/2024		39			29,4	33	81	19			19	1,7
	A2+A5+A4	04/06/2024		4			4	3	10	1	0,13	22,9	23,9	2
Flux amont retenus en kg/j				4,1			5	4,4	9,7	1,7				0,21
Flux amont retenus en E.H.				46				73	65	113				124
Rejet moyen annuel (avec by-pass) en mg/l				4			4	3	10	1	0,13	22,9	23,9	2
Rendements moyens annuels (avec by-pass)				89,7			86,4	90,9	87,7	94,7			0,1	0,1
Normes de rejet journalières en mg/l					30			25	125	20				
Normes de rejet annuelles en mg/l														
Normes de rejet journalières en rendement					70			75	90	60				
Normes de rejet annuelles en rendement														

Graphiques d'exploitation



A	
AMILLIS.....	9
ANNET-SUR-MARNE.....	11
ARBONNE-LA-FORET.....	13
ARGENTIERES.....	15
ARMENTIERES-EN-BRIE.....	17
AUBEPIERRE-OZOUEUR-LE-REPOS.....	19
AULNOY.....	21, 23
AUVERNAUX.....	453
AVON.....	25
B	
BAGNEAUX-SUR-LOING.....	479
BAILLY-ROMAINVILLIERS.....	489
BARBEY.....	343
BARBIZON.....	27
BAZOUCHES-LES-BRAY.....	29
BEAUMONT-DU-GATINAIS.....	31
BEAUTHEIL-SAINTS.....	33, 35, 37, 39, 41, 43
BEAUVOIR.....	45
BELLOT.....	47
BERNAY-VILBERT.....	49, 51
BETON-BAZOUCHES.....	53
BLANDY-LES-TOURS.....	55
BOIS-LE-ROI.....	97
BOISSETTES.....	57
BOISSISE-LA-BERTRAND.....	57
BOISSISE-LE-ROI.....	59
BOISSY-LE-CHATEL.....	377
BOMBON.....	61
BOULEURS.....	63, 65, 141
BOURRON-MARLOTTE.....	67
BOUTIGNY.....	69
BRAY-SUR-SEINE.....	379
BREAU.....	251
BUSSIERES.....	71
BUSSY-SAINT-GEORGES.....	489
BUSSY-SAINT-MARTIN.....	489
C	
CANNES-ECLUSE.....	269
CARNETIN.....	489
CELY-EN-BIERE.....	405
CERNEUX.....	73
CESSON.....	57
CHAILLY-EN-BIERE.....	75, 77
CHAILLY-EN-BRIE.....	79
CHALAUTRE-LA-GRANDE.....	81
CHALAUTRE-LA-PETITE.....	83
CHALIFERT.....	489
CHALMAISON.....	285
CHAMBRY.....	85
CHAMIGNY.....	501
CHAMPAGNE-SUR-SEINE.....	87
CHAMPDEUIL.....	89
CHAMPEAUX.....	91
CHAMPS-SUR-MARNE.....	489
CHANGIS-SUR-MARNE.....	93
CHANTELOUP.....	489
CHARNY.....	95
CHARTRETTES.....	97
CHARTRONGES.....	99
CHATEAU-LONDON.....	101
CHATENAY-SUR-SEINE.....	103
CHATILLON-LA-BORDE.....	105
CHATRES.....	107
CHAUCONIN-NEUFMONTIERS.....	109, 575
CHAUFFRY.....	111
CHAUMES-EN-BRIE.....	113, 115
CHENOISE-CUCHARMOY.....	117

CHESSY.....	489
CHEVRU.....	119
CHOISY-EN-BRIE.....	121, 123
CITRY.....	125
CLAYE-SOUILLY.....	127, 129, 577
CLOS-FONTAINE.....	131
COCHEREL.....	133, 551
COLLEGIEN.....	489
COMPANS.....	135
CONCHES-SUR-GONDOIRE.....	489
CONDE-SAINTE-LIBIAIRE.....	325
CONGIS-SUR-THEROUANNE.....	137
COUBERT.....	139
COUILLY-PONT-AUX-DAMES.....	141
COULOMBS-EN-VALOIS.....	143
COULOMMES.....	145
COULOMMIERS.....	377
COUPVRAY.....	489
COURCELLES-EN-BASSEE.....	353
COURPALAY.....	147, 149
COURTOMER.....	151
COUTENCON.....	153
COUTEVROULT.....	141
CRECY-LA-CHAPELLE.....	141
CREGY-LES-MEAUX.....	575
CREVECOEUR-EN-BRIE.....	271
CRISENOY.....	155
CROISSY-BEAUBOURG.....	489
CROUTTES-SUR-MARNE.....	439
CROUY-SUR-OURCQ.....	157, 159, 161
CUISY.....	163
D	
DAMMARIE-LES-LYS.....	165
DAMMARTIN-EN-GOELE.....	167, 291
DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX.....	169
DAMPMART.....	489
DARVAULT.....	479
DHUISY.....	171
DIANT.....	173
DONNEMARIE-DONTILLY.....	505
DORMELLES.....	175
DOUE.....	177
DOUY-LA-RAMEE.....	179
E	
ECHOUBOULAINS.....	181
EGLIGNY.....	183
EGREVILLE.....	185
EMERAINVILLE.....	489
ESBLY.....	287
ESMANS.....	269
ETREPILLY.....	187
EVERLY.....	285
EVRY-GREGY-SUR-YERRES.....	189
F	
FAREMOUTIERS.....	415, 443
FAVIERES.....	191, 489, 571
FERICY.....	193
FERRIERES-EN-BRIE.....	489
FLAGY.....	195
FLEURY-EN-BIERE.....	405
FONTAINEBLEAU.....	25
FONTAINE-LE-PORT.....	97
FONTAINS.....	199
FONTENAILLES.....	201, 477
FONTENAY-TRESIGNY.....	203
FORFRY.....	487
FORGES.....	205, 207
FOUJU.....	209
	597

FRESNES-SUR-MARNE	211	LONGPERRIER	291
FUBLAINES	575	LONGUEVILLE	293
G		LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX	295
GASTINS	213	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	297, 299, 301
GERMIGNY-L'EVEQUE	543	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	303, 305, 307
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	215	LUZANCY	439
GESVRES-LE-CHAPITRE	487	M	
GOUAIX	217	MACHAULT	309
GOVERNES	489	MAGNY-LE-HONGRE	489
GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	219	MAINCY	165
GRESSY	341	MAISONCELLES-EN-BRIE	317
GRETZ-ARMAINVILLIERS	419	MAISON-ROUGE-EN-BRIE	311, 313, 315
GREZ-SUR-LOING	221	MARCHEMORET	319, 321
GRISY-SUISNES	223, 225	MARCILLY	323
GUERARD	169, 227	MAREUIL-LES-MEAUX	325, 575
GUERCHEVILLE	229	MARLES-EN-BRIE	203, 271
GUERMANTES	489	MAROLLES-EN-BRIE	327
GUIGNES	593	MAROLLES-SUR-SEINE	329
GURCY-LE-CHATEL	231	MARY-SUR-MARNE	331
H		MAUPERTHUIS	333
HERICY	233	MAUREGARD	277
I		MAY-EN-MULTIEN	335
ISLES-LES-MELDEUSES	137	MEAUX	575
ISLES-LES-VILLENNOY	575	MEIGNEUX	337
IVERNY	163	MEILLERAY	339
J		MELUN	165
JABLINES	235	MERY-SUR-MARNE	439
JAIGNES	521	MESSY	341
JAULNES	237	MISY-SUR-YONNE	343
JOSSIGNY	489	MITRY-MORY	345, 577
JOUARRE	501	MOISENAY	347
JOUY-LE-CHATEL	239	MONCOURT-FROMONVILLE	349
JOUY-SUR-MORIN	241, 243, 265	MONS-EN-MONTOIS	351
JULLY	385	MONTCEAUX-LES-MEAUX	533
JUTIGNY	247	MONTEREAU-FAULT-YONNE	269, 353
L		MONTEREAU-SUR-LE-JARD	355
LA BROSSE-MONTCEAUX	249	MONTEVRAIN	489
LA CELLE-SUR-MORIN	415	MONTGE-EN-GOELE	163
LA CHAPELLE-GAUTHIER	251	MONTHYON	357
LA CHAPELLE-IGER	253	MONTIGNY-LENCOUP	359
LA CHAPELLE-LA-REINE	255	MONTIGNY-SUR-LOING	361
LA CHAPELLE-MOUTILS	257, 259	MONTMACHOUX	363
LA CHAPELLE-RABLAIS	261	MONTRY	365
LA CROIX-EN-BRIE	263	MORET-LOING-ET-ORVANNE	367, 369, 371
LA FERTE-GAUCHER	265	MORMANT	373
LA FERTE-SOUS-JOUARRE	501	MORTCERF	375
LA GENEVRAYE	267	MOUROUX	377
LA GRANDE-PAROISSE	269	MOUSSEAUX-LES-BRAY	379
LA HOUSSAYE-EN-BRIE	271	MOUSSY-LE-NEUF	381
LA ROCHETTE	165	MOUSSY-LE-VIEUX	277
LAGNY-SUR-MARNE	489	N	
LARCHANT	273	NANDY	57
LAVAL-EN-BRIE	353	NANGIS	383
LE CHATELET-EN-BRIE	275	NANTEUIL-LES-MEAUX	575
LE MEE-SUR-SEINE	57, 165	NANTEUIL-SUR-MARNE	439
LE MESNIL-AMELOT	277	NANTOUILLET	385
LE PLESSIS-AUX-BOIS	163	NEMOURS	479
LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX	279	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	387
LE PLESSIS-L'EVEQUE	163	NOISIEL	489
LE PLESSIS-PLACY	281	NOISY-RUDIGNON	389
LES CHAPELLES-BOURBON	271	O	
LES ECRENNES	283	OCQUERRE	331
LES ORMES-SUR-VOULZIE	285	OISSERY	391
LESCHES	287, 489	OTHIS	393
LIVERDY-EN-BRIE	419	OZOUER-LE-VOULGIS	395, 397
LIVRY-SUR-SEINE	165	P	
LIZINES	289	PAMFOU	309
LIZY-SUR-OURCQ	331	PECY	399, 401
LOGNES	489	PENCHARD	403
			598

PERTHES-EN-GATINAIS	405
PEZARCHES	407
PIERRE-LEVEE	409
POIGNY	411
POINCY	575
POLIGNY	413
POMMEUSE	415
POMPONNE	489
PRECY-SUR-MARNE	417
PRESLES-EN-BRIE	419
PRINGY	453
PROVINS	411
Q	
QUIERS	421
QUINCY-VOISINS	325, 423
R	
RAMPILLON	425
REAU	57
REBAIS	427, 428
RECLOSES	431
REUIL-EN-BRIE	433, 501
ROUILLY	411
ROUVRES	435
ROZAY-EN-BRIE	437
RUBELLES	165
S	
SAACY-SUR-MARNE	439
SABLONNIERES	441
SAINT-AGNAN	173
SAINT-AUGUSTIN	415, 443
SAINT-BRICE	411
SAINT-CYR-SUR-MORIN	445
SAINT-DENIS-LES-REBAIS	447, 449, 451
SAINTE-AULDE	501
SAINTE-COLOMBE	293
SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	453
SAINT-FIACRE	69
SAINT-GERMAIN-LAVAL	353
SAINT-GERMAIN-LAXIS	455
SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE	405
SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN	141
SAINT-HILLIERS	457, 459
SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX	93, 461, 463
SAINT-LEGER	465, 467
SAINT-LOUP-DE-NAUD	468
SAINT-MAMMES	371
SAINT-MARD	245
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	265, 471
SAINT-MARTIN-EN-BIERE	197
SAINT-MERY	473
SAINT-MESMES	135
SAINT-OUEN-EN-BRIE	475, 477
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	445
SAINT-PATHUS	391
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	479
SAINT-REMY-DE-LA-VANNE	483
SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE	481
SAINT-SIMEON	483, 485
SAINT-SOUPPLETS	487
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES	489
SALINS	491
SAMMERON	493
SAMOIS-SUR-SEINE	25
SAMOREAU	233
SANCY-LES-MEAUX	495

SAVIGNY-LE-TEMPLE	57
SAVINS	497
SEINE-PORT	499
SEPT-SORTS	501
SERRIS	489
SIGNY-SIGNETS	503
SIVRY-COURTRY	507
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	509
SOIGNOLLES-EN-BRIE	511
SOISY-BOUY	513
SOLERS	515
SOUPPES-SUR-LOING	517
SOURDUN	519
T	
TANCROU	521
THIEUX	135
THOMERY	87
THORIGNY-SUR-MARNE	489
THOURY-FEROTTES	523
TORCY	489
TOUQUIN	525
TOURNAN-EN-BRIE	419, 527
TOUSSON	529
TRILBARDOU	531
TRILPORT	575
TROCY-EN-MULTIEN	535
U	
URY	537
USSY-SUR-MARNE	539, 541
V	
VALENCE-EN-BRIE	309
VARENNES-SUR-SEINE	269
VARREDDES	543
VAUCOURTOIS	545
VAUDOY-EN-BRIE	547
VAUX-LE-PENIL	165
VENDREST	549, 551
VERDELOT	553
VERNEUIL-L'ETANG	555
VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE	557
VERT-SAINT-DENIS	57
VIGNELY	531
VILLECERF	561
VILLEMAREUIL	563
VILLENEUVE-LE-COMTE	565
VILLENEUVE-LES-BORDES	567, 569
VILLENEUVE-SAINT-DENIS	489, 571
VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	291
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	573
VILLENY	575
VILLEPARISIS	577
VILLEROY	579
VILLE-SAINT-JACQUES	559
VILLEVAUDE	581
VILLIERS-EN-BIERE	583
VILLIERS-SAINT-GEORGES	585
VILLIERS-SOUS-GREZ	587
VILLIERS-SUR-MORIN	141
VINANTES	385
VOISENON	165
VOULANGIS	141
VOULX	589
VULAINES-SUR-SEINE	233
Y	
YEBLES	591, 593, 595